RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

Les Établissements S. DAMIANI & Cie - Bastia

PAR leurs Spécialités exquises et réputées : « Cap Corse Damiani » Hors Concours, Membre du Jury « Nectar Cédrat » « Myrta » « Mandarine » Marque déposée.

PAR le choix incomparable de liqueurs : Rhums, Amers, Vermouths, Champagnes, Mousseux, Vins de toutes Marques, que l'on est sûr d'y trouver.

PAR l'assortiment unique de leur rayon de : Tabacs, Cigarettes, Cigares locaux et étrangers.

PAR leurs prix minutieusement étudiés

OFFRENT les meilleures garanties d'achat

ASSUREZ-VOUS EN ! !

Abonnements

AU

Petit Bastiais

Journal Quotidien à grand Tirage

Tarif des Abonnements :

CORSE			AUTRES DÉPARTEMENTS		
un an	six mois	trois mois	un an	six mois	trois mois
48 fr.	25 fr.	13 fr.	50 fr.	27 fr.	15 fr.

Pour les changements d'adresses, envoyer 0.75 au bureau du journal

BULLETIN D'ABONNEMENT

M ....

demeurant à .... déclare

souscrire un abonnement de ....

au " PETIT BASTIAIS " à partir

du ....

Signature de l'Abonné :

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. CORDIER, Directeur du " PETIT BASTIAIS " à Bastia, avec le montant de l'abonnement en un mandat-poste ou un chèque postal Marseille 64-50.

SAVON BLANC

Marque dép. - La Vallée -, garanti à base de pure huile végét. vierge. Afin de faire apprécier notre savon, j'envoie postal 10 k. brut, 36 fr. (2 colis, 69 fr.) franco gare, cont. remb. Prime gratuite : Pendant un mois est joint à chaque colis 12 savonnettes ... parfums variés ainsi que 2 boîtes ... Savonnerie, 28, rue Jourdan, Marseille.

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

15, pl. St-Nicolas et 41 bis, bd Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Compartiments depuis 20 fr. par an

1400-1900

La Vérité Historique dégagée de tous préjugés, de toutes tendances politiques...

Un Aperçu Audacieux sur la vie sociale et intime des générations passées, la marche des idées au cours des siècles, les fantaisies, les ridicules, les exagérations de la mode, les sous-entendus à la fois pas plus sots ; les plus marquants de l'estampe galante, les hardiesses de la poésie légère...

Le Revers de la Médaille des grands hommes, rois et aventuriers...

L'Histoire, la Vie, les Mœurs et la Curiosité

par l'Image, la Caricature, le Document

Ouvrage conçu et publié sous la direction de M. GRAND-CARTERET

Cinq volumes in 4° 31 × 23, chacun 400 à 450 pages, 120 hors-texte en teintes, camaïeu, héliogravure ou coloriés à la main ; 3.000 gravures dans le texte (la plus grande partie extrêmement rares).

Les 5 volumes brochés payables en 22 mensualités : 535 francs. Ces volumes feront prime sur le marché.

Demandez l'album-spécimen gratuit numéro 8, à la Librairie de la Curiosité et des Beaux-Arts, 9, rue Villersexel, Paris (7e).

" GILOR "

Vin de table Blanc, Rouge et Rosé

Vins fins Marque « Gilor »

Dépôt de vente à BASTIA, 43 Boulevard Paoli

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

AUTOMOBILISTES

VOUS qui désirez économiser le carburant,
VOUS qui voulez décalaminer votre moteur,
VOUS qui êtes à la recherche de tout progrès,

EMPLOYEZ LE

GAZOXYL

Simple - pratique - propre - économique.

Franco la boîte pour 250 litres d'essence - 12 francs.

81, RUE MANIN — PARIS (19e)

R. C. - Seine 319.919 — Marque déposée

Avant la hausse

FAITES L'ACQUISITION d'une

Underwood

Portative

Demandez la liste de nos références en Corse

Machines toujours en stock

Vente par mensualités

E. Cordier & Fils

8, Boul. du Palais - BASTIA

Téléphone 0-03

EXIGEZ LA MARQUE

J. VIDAL

SE MEFIER DES CONTREFACONS

MAISONS Pour Tous

LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER

Édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours

UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.

HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

REGINA

LA REINE DES CIGARETTES

N° 88 — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

XVI

DANS LA NUIT

— Non, non ! s'écrièrent-ils.

— Que nous manque-t-il ? des hommes d'abord. Oh ! en ce siècle de misère, pour quelques pièces d'or promises à chacun, nous pourrions enrôler la moitié des habitants de la France. L'inclémence du ciel et les rapines des grands nous ont fait la part belle. Mais il nous faut de l'or pour payer ces malheureux ?...

— Ça c'est bien vrai, interrompit Brisaille en faisant la grimace, car si vous avez tout fait comme nous deux Pomassier, c'est-à-dire si vous avez consciemment dépensé vos quarante sous, la caisse de la Compagnie est plus vide que la conscience d'un Juif ou que la bourse d'un écolier.

— Eh bien, continua Jean Misère, sans s'arrêter à l'exclamation burlesque de Brisaille, avant une heure, si vous le voulez, nous aurons dans nos mains une fortune royale.

— Certes, nous le voulons de grand cœur, dit Pomassier.

— Que faut-il faire ?

Ils s'étaient serrés autour de leur chef et ils l'interrogeaient avidement.

— Avant de répondre, reprit Jean Misère, je veux vous poser une question. Avons-nous le droit de reprendre par violence ce que l'on a arraché par violence à nos frères du Midi, aux faux-sauniers de Marseille de Montpellier et de Toulouse ? Avons-nous le droit de faire rendre gorge aux gabelous ?

— C'est de bonne guerre !... s'exclama Pomassier.

— Ils ne se gênent pas pour nous fusiller et nous pendre, s'écria Brisaille qui voulait paraître tout aussi résolu que ses compagnons. De temps en temps on peut bien leur rendre la pareille !...

— Bravo, Brisaille !

— C'est vrai !...

— Bien dit !

— Donc, voici ce que le hasard m'a fait apprendre, reprit tout aussitôt le chef qui ne voulait pas laisser refroidir cet enthousiasme de bon augure pour la réussite de son projet. Vous connaissez, tous, le fermier général duc de Kergael.

— Celui qui a fait pendre l'homme à la Jacquotte, le père de Marion ! dit Pomassier. Nous le connaissons trop celui-là.

— C'est encore lui qui a inventé la prime de cinq mille livres, ajouta Brisaille, lui qui a essayé de désorganiser par les trahisons toutes nos compagnies de faux-sauniers, lui qui probablement a payé la délation du juif Manassé, laquelle a amené la catastrophe de l'autre jour.

— C'est par ce fermier-général qu'il faudra commencer nos représailles lorsque nous serons assez puissants et assez hardis pour régler nos comptes, dit énergiquement l'un des faux-sauniers.

— Non, interrompit Jean Misère, nous ne devons pas attendre. Assez de faiblesses et d'hésitations, entrons résolument dans notre nouvelle voie.

— Parle, nous t'écoutons, dirent les faux-sauniers dominés par le geste impérieux et la voix brève de Jean Misère.

— Monsieur de Kergael, commença lentement le jeune chef — car il allait mentir — Monsieur de Kergael malgré toutes ses ruses, toutes ses brutalités et tout son acharnement ne pouvait songer à détruire par lui-même les innombrables bandes de faux-sauniers qui, depuis l'institution des gabelles, c'est-à-dire depuis des siècles, se sont formées sur tous les points de la France. La besogne rude et longue avait besoin d'être partagée. Certain chevalier, digne neveu du fermier général, duc de Kergael reçut pour sa part mission de détruire par tous les moyens la contrebande du sel dans les provinces du midi. Cette mission est aujourd'hui terminée. Je ne vous dirai pas combien de malheureux furent pendus, combien furent hideusement torturés : le bourreau seul en sait le compte. Qu'il vous suffise de savoir que toutes ces dépouilles accumulées ont produit de très grosses sommes.

« Monsieur le chevalier de Kergael glorieux et fier d'avoir si bien rempli sa mission, accourt à Paris recevoir les félicitations de son oncle et partager avec lui le produit de cette vigoureuse chasse à l'homme.

(*A suivre*)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, Éditeurs, à Paris.

51e ANNÉE. — N° 143

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

00152

JEUDI 1er AVRIL 1926

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) Téléphone : GUTENBERG 54-84

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue de Richelieu, Paris et dans ses succursales de ...

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA

Téléphone : 0-03

Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Autres Départ. français et Colonies	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Étranger (Union Postale)	Le Port en sus		

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

Libres Opinions

OU VA-T-ON ?

Où va-t-on ? Chacun commence à se le demander avec anxiété.

Certes, la crise ministérielle, ouverte si malencontreusement, à la veille de Genève, par la droite et l'extrême-gauche, associées dans la même détestable besogne, a été vite dénouée. Le nouveau Cabinet s'est adjoint des hommes de valeur qui possèdent incontestablement la confiance des républicains, et il a conservé des ministres qui, comme Léon Perrier aux Colonies, sont entourés de l'estime et de la sympathie générales.

Le ciel n'en reste pas moins chargé de nuages, et on ne voit pas encore poindre à l'horizon l'aube de jours meilleurs.

Dussé-je me singulariser, je n'hésite pas à dire que ce n'est pas la situation extérieure qui m'inquiète.

La France a, en effet, l'heureuse fortune de posséder, pour diriger sa politique étrangère, un homme d'Etat qui jouit à l'étranger d'un prestige incomparable. Et je me refuse à prendre au tragique le demi insuccès de Genève. Le temps, d'habiles négociations aplaniront les difficultés rencontrées.

Ce qui me préoccupe avant tout c'est notre situation financière, que l'interruption des débats parlementaires, provoquée par la crise ministérielle n'a certes pas améliorée.

Sans doute, le nouveau ministre des Finances a tenu un langage plein d'optimisme et de confiance. Personne ne le lui reprochera. Il faut éviter de jeter l'inquiétude par des déclarations pessimistes. Mais c'est également un devoir impérieux pour le Gouvernement d'éclairer le pays qu'illusionne une prospérité factice faite de l'abondance des signes monétaires, sur la vraie situation du budget, de la trésorerie et de notre dette publique ; de ne rien lui dissimuler des sacrifices nouveaux et considérables qu'il devra encore consentir.

Il ne faut pas se lasser de lui répéter que l'heure de la grande pénitence a sonné, qu'il lui faut se résigner à un effort total qui assure l'équilibre du budget et amorce la réduction progressive de nos dettes.

La livre, depuis plusieurs mois, subit avec des arrêts de courte durée et des reculs de faible amplitude, une marche ascendante dont le décalage des prix du marché intérieur n'a pas encore permis d'apprécier toute la gravité. Malgré les impôts nouveaux récemment votés, il s'en faut encore de 3 milliards pour que le budget de 1926 soit en équilibre et on ne sait encore à quelles taxes on les demandera. Malgré les impôts supplémentaires votés en décembre dernier, et l'inflation de 8 milliards dont ils étaient la contrepartie, on s'avance inévitablement vers une nouvelle inflation qu'on attend pour la mi-mai : le Trésor public ne dépense-t-il pas journellement 20 à 25 millions de plus qu'il n'encaisse ?

Dans une situation aussi grave, que voyons-nous ?

Alors qu'il aurait fallu reprendre sans tarder la discussion des projets financiers dûment modifiés après entente avec le Gouvernement, la Chambre, à qui sans doute les vacances de deux semaines, créées par la crise ministérielle n'avaient pas suffi, ne s'est réunie que pour tenir une séance scandaleuse dont la fatigue lui a paru exiger un nouveau repos de trois jours francs.

Alors que le déficit budgétaire est certain et considérable, que le problème de la trésorerie ne tardera pas à se poser avec ses conséquences habituelles, qu'une nouvelle inflation sera d'une gravité extrême, que le franc se déprécie chaque jour davantage et qu'on se demande avec angoisse quand et si on pourra l'arrêter dans sa chute lente mais constante, la Chambre ingouvernable dont nous ont dotés les élections du 11 mai a perdu toute une séance, la seule qu'elle ait tenue en 14 jours, à discuter rétrospectivement le cas Malvy.

Celui-ci trouvera certainement un réconfort puissant dans l'appui et la sympathie des républicains qu'indigne et qu'écœure cette persistance dans la haine et la calomnie.

Cela ne peut durer plus longtemps.

Il faut que le Gouvernement, conscient de ses responsabilités, mette la Chambre en face des siennes, lui montre la situation telle qu'elle est, dans toute sa gravité, lui propose fermement les résolutions qui s'imposent et par son propre exemple lui apprenne à subir l'impopularité.

« Popularité, impopularité, écrivait en 1890 le Grand Patriote lorrain Jules Ferry, dont on vient de commémorer l'anniversaire ; ce sont les forces brutales de la politique. Mais jamais les âmes libres n'ont reconnu ce despotisme capricieux. »

Que le Gouvernement et que le Parlement y réfléchissent bien. L'impopularité n'est pas toujours la rançon de l'action héroïque et féconde, par laquelle on sauve un pays. Elle peut être aussi le châtiment de ceux qui n'ont pas le courage d'oser et d'agir.

G. ANGOULVANT, *Député.*

Billet du Jour

LA DAME. — *Docteur, je souffre de l'estomac.*

— *Précisez.*

— *Sensation de brûlure après les repas, nausée, lourdeur, somnolence.*

— *Ça ne sera rien. Supprimez tous les aliments et ne mangez que du camembert sans pain.*

— *Quel drôle de traitement ! Du camembert ! Moi qui ne peux souffrir le fromage !*

— *C'est le dernier mot de la thérapeutique américaine, madame.*

— *Oh ! alors, docteur, je vous écoute.*

Et la dame s'en va, contente, faire sa petite provision de camemberts.

Si je ne craignais pas d'être poursuivi pour exercice illégal de la médecine, je donnerais le même conseil à tous les malades de l'estomac. Mais après tout, pourquoi ne les engagerais pas, très nettement, à essayer cette cure ? Aucune loi, aucun syndicat de médecins ne peut interdire à qui connaît l'efficacité d'un traitement, de l'indiquer à ses amis.

D'ailleurs, je me place sous la responsabilité du docteur Kuirim, directeur d'un important sanatorium newyorkais. C'est ce praticien qui a découvert les effets merveilleux du camembert chez les dyspepsiques. Et nous l'eussions longtemps ignoré s'il n'avait passé l'eau pour déposer une couronne, à Camembert même, sur la tombe de la fermière Louise Harel, qui inventa le fameux fromage.

En se retirant, après avoir accompli son geste de reconnaissance, le docteur Kuirim mit le pied dans quelque chose de mou. C'était un camembert échappé de sa boîte. Que venait-il faire là ? Étant donné son état d'affaissement, il ne put être interrogé. Voulait-il protester contre l'exportation en masse de ses pareils, ou projetait-il de demander que les camemberts fussent inscrits désormais sur la liste des grandes spécialités pharmaceutiques ?

On ne le saura jamais. Ce douloureux accident a péniblement impressionné les personnes qui prirent part à la cérémonie. Le corps de la victime a été réclamé par le Bureau de Bienfaisance.

Gabriel Baruë.

La Société des Nations et l'Allemagne

La Société des Nations vient d'avoir une crise terrible à Genève, une crise dont elle gardera longtemps des traces. Jusqu'à la demande d'admission de l'Allemagne, on avait vécu tranquille à la S.D.N. ; on y avait même fait quelque bon travail ; on y était entre gens de bonne compagnie ; on trouvait toujours des terrains d'entente même entre anciens adversaires ; on avait écarté des causes de conflit ; on pouvait se permettre d'espérer une ère de détente.

Il a suffi de l'arrivée à Genève des diplomates allemands pour troubler le ciel calme du lac Léman. Personne n'est plus d'accord ; toutes les ambitions sont déchaînées ; les projets d'entente sont à l'eau ; les combinaisons les plus diverses sont échafaudées ; on a le spectacle d'une maison à l'envers ; l'ordre a disparu ; le désordre règne partout.

Il est vraiment ahurissant de voir l'Allemagne, qui sollicite son admission dans la S.D.N., et veut déjà y dominer, qui pose ses conditions, qui veut entrer seule et faire la loi aux autres habitants de la maison, où elle-même, n'a pas encore mis les pieds.

L'Allemagne nous a rendu le grand service de ne pas cacher longtemps ses desseins. Avant même d'être admise dans la S.D.N. elle dévoile ses batteries. Elle arrive non pas souriante mais hargneuse ; elle ne cache pas qu'elle ne veut pas siéger à côté de la Pologne, sa voisine immédiate ; elle ne veut même pas être à la même table que l'Espagne et le lointain Brésil.

L'attitude de l'Allemagne avant son entrée nous montre quelle serait sa conduite, après son installation dans la maison commune. De pareils hôtes sont indésirables. Il n'y a qu'une réponse à faire aux gens arrogants On n'a pas besoin d'eux ; il faut le leur dire carrément. Les plus grandes finesses de la politique ne valent pas une explication bien nette.

D'ailleurs, on n'en est pas, en diplomatie, à une tentative infructueuse. On a voulu essayer la S.D.N. avec l'Allemagne ; c'était fort risqué, bien imprudent. L'expérience est faite ; on a la chance de la faire à peu de frais. On constate que l'Allemagne veut jeter le désordre dans une maison tranquille. Très bien ; refermons la porte. Nous continuerons une S.D.N. sans l'Allemagne. Tout se passera comme avant Locarno.

Tout en admettant que l'art diplomatique toujours délicat est peut-être plus spécialement difficile à notre époque, il faut constater que les diplomates actuels sont vraiment bien étourdis, bien peu avisés. Les plénipotentiaires des grandes puissances alliées vont à Locarno et offrent à l'Allemagne une place dans la Société des Nations. Mais ils offraient ainsi quelque chose dont ils ne disposaient pas. Il y a 47 membres dans l'Assemblée de la S.D.N. ; il y a 10 membres dans son Conseil. On ne conçoit pas que l'on puisse agir avec une pareille étourderie. Un commerçant serait vite ruiné, s'il menait ses affaires avec une semblable légèreté.

L'entrée dans la S.D.N. de l'Allemagne, ancienne ennemie de la guerre de cinq ans, au milieu des puissances alliées, était une très grave question à étudier et qui ne pouvait pas se solutionner à la légère. On l'a abordée, sans préparation, d'une façon un peu enfantine. Les conséquences les plus graves auraient pu en résulter.

Heureusement, les Allemands, avec leur manque habituel de psychologie ont renseigné l'assistance. Leur arrivée tapageuse à Genève, avec une suite innombrable de journalistes et une montagne de bagages, a matérialisé leur intention évidente de s'installer à la S.D.N. comme en pays conquis. Leur ambition démesurée dans les négociations n'a laissé aucun doute sur le rôle qu'ils comptaient jouer dans l'avenir.

Malgré cela, bien des concessions leur ont été faites, dépassant de beaucoup la limite permise. Bien des appuis leur ont été donnés par les diplomates faibles ou aveugles. Heureusement qu'il s'est trouvé un homme à l'esprit lucide, le représentant du Brésil, qui a sauvé la S. D. N. par la fermeté de son veto.

MM. Luther et Stresemann rentrent bredouilles à Berlin. Ils ont joué tapageusement la partie ; ils l'ont perdue. A vouloir trop avoir, ils reviennent sans avoir rien. La leçon leur servira peut-être.

Espérons aussi qu'elle servira aux autres. L'Allemagne n'a rien appris rien oublié. Elle n'a aucunement l'esprit pacifique ; elle n'a aucun regret de ce qu'elle a fait autrefois. Elle rêve hégémonie ; elle rêve revanche. Elle n'est nullement mûre pour entrer dans la Société des Nations, dont le but est la paix.

Que l'Allemagne fasse preuve, pendant quelques années, d'esprit de conciliation avant de reprendre le chemin du lac Léman. Actuellement, elle est indésirable à Genève.

Général de CUGNAC.

Poissons d'Avril

Après avoir cherché plusieurs solutions à la question de l'origine des poissons d'avril, on a fini par supposer qu'ils venaient de ce qu'autrefois cette date était celle du commencement de l'année. Le Jour de l'An était alors paré de grâce printanière et dans la double joie du renouveau et du Premier de l'An on échangeait cadeaux et gaies surprises.

Le temps qui efface tout, dit-on, n'a pas osé effacer la jolie source des rires qui fusent au 1er avril sous nos guirlandes de fraîche verdure. Non seulement les écoliers mais les grandes personnes aiment à s'y livrer, à cette occasion, à quelque amusante plaisanterie qui n'a justement son excuse et sa raison d'être que ce jour-là. Le charme est de savoir s'amuser ainsi sans blesser personne. Tout dépend de la délicatesse, du tact, de la juste mesure de celui qui plaisante. Il faut du cœur et de l'esprit pour que une plaisanterie soit à la fois joviale et fine, et que, loin d'offenser le prochain elle lui soit agréable.

Les Marseillais à qui l'on veut toujours décerner le monopole des aventures humoristiques et des bouffonneries, doivent ce jour-là jubiler et si le soleil qui dore la Cannebière les porte d'ordinaire aux exagérations de langage, le premier avril doit les créer triplement marseillais.

Cela doit être fort divertissant de passer ce jour-là dans les parages de Tarascon, mais puisque notre spirituel Alphonse Daudet déclare « qu'en France tout le monde est un peu de Tarascon », c'est le pays tout entier qui est saisi à pareil jour d'un attrait traditionnel pour les choses riantes. Et c'est très bien. Nous avons si souvent le cœur étreint de mélancolie que c'est vraiment gentil au 1er avril de venir, alors que les brumes du ciel sont toutes disparues, dissiper aussi les brouillards de nos soucis en jetant une claire note d'insouciance et de saine gaîté dans la vie.

Les enfants pour qui les friandises ont une saveur particulière, et certains commerçants familiers aux gourmets, contemplent avec une vive satisfaction les délicieux poissons de chocolat enrubané, les beaux poissons de sucre coloré, et même les plus modestes, en réglisse noire, les petits poissons nègres pour gens enrhumés.

Maintenant, pourquoi le poisson est-il le symbole du 1er avril ? On a trouvé plusieurs prétendues raisons à cela, mais on n'est sûr d'aucune d'elles, et tant mieux puisque tout ce qui est mystérieux est accompagné d'un charme spécial.

Suzanne d'Aloisi.

A ROME

LE 7me ANNIVERSAIRE DU FASCISME

M. Mussolini lance un message ardent à tous les fascistes. Ce qui n'empêche pas le « Duce » de faire sa promenade à cheval, comme on peut le voir sur notre instantané récent.

(Cliché « Crillon Paris »)

LEGION D'HONNEUR

M. MARGOT, directeur de la Cie P. L. M. reçoit la plaque de grand officier de la Légion d'Honneur.

Par décret rendu sur le rapport de M. le ministre des Travaux publics M. Margot, ingénieur des Ponts et Chaussées, directeur général de la Compagnie des Chemins de fer P.L.M est élevé à la dignité de grand officier de la Légion d'Honneur.

Les nombreux amis que compte en Corse M. Margot se réjouiront avec nous de son élévation dans l'ordre national de la Légion d'Honneur. Il voudra bien trouver ici l'expression de nos félicitations les plus choisies.

A TRAVERS LA CORSE

VESCOVATO. — A la section du Parti Socialiste (S. F. I. O.). — La section de Vescovato du parti socialiste (S. F. I. O.), réunie le 21 mars,

Considérant que l'arrêté ministériel du 13 février 1926 permet ... des examens en dehors des ... du département ...;

Considérant les difficultés des moyens de communications en Corse ;

Considérant les frais ... qu'entraîne un déplacement à Ajaccio pour les candidats du Nord de l'île ;

Considérant l'origine modeste de la majorité de ces candidats ;

Toujours prête à donner son appui aux ... de l'instruction et l'allègement des charges du prolétariat ;

Se faisant l'écho des nombreuses et justes doléances qui lui sont parvenues ;

Croyant être l'interprète des vœux de la population ouvrière et paysanne ;

Émet le vœu qu'un centre d'examen soit ... créé à Bastia. — Le Secrétaire de la Section : MATTEI.

•••

VIVARIO. — Syndicat agricole. — Les membres du syndicat agricole des communes de Vivario et Muracciole se sont réunis dans la salle de la Mairie de Vivario, le 28 mars 1926, sous la présidence de M. Marcelli Jean-Thomas, vice-président, en l'absence de M. ... président.

La parole a été donnée à M. Lucien ..., trésorier, qui a donné lecture de son rapport sur la situation financière du syndicat, et qui a été adopté sans discussion.

M. le Président invite l'assemblée à pro-

céder au renouvellement du bureau. M. Battesti Pierre-Jean, secrétaire depuis 1917, fait connaître que, pour des raisons de santé, il demande à être remplacé.

Ont été élus à l'unanimité :

MM. Jean-Jacques Filippi, maire de Vivario, président ; Hyacinthe Marsecchi, adjoint municipal de Muracciole, vice-président ; Antoine Luciani, capitaine en retraite, trésorier ; Augustin Battesti, retraité, secrétaire ; Jacques Raffaelli, propriétaire, secrétaire-adjoint ; Charles Moretti, adjoint municipal de Vivario, membre ; Mariotti Jean-Etienne, propriétaire, membre ; Marsecchi Jean-Mathieu, propriétaire de Muracciole, membre.

M. le Président après avoir fixé la prochaine réunion au 12 septembre prochain, a levé la séance.

Et maintenant de la bonne volonté, de l'activité et du savoir faire. Un vieux dicton qui, entre parenthèse, est juste, dit : « Tant vaut l'homme, tant vaut la terre ».

Vœux de grands succès, souhaits d'aucune déception. — P.-J. B.

Chronique Sportive

Dimanche matin, devant un public assez nombreux, l'Athlétic Club Ajaccien a battu l'Etoile Filante par 5 buts à 3. Ce match, qui comptait pour le championnat de la Corse, équipes secondes, fut joué à toute allure et l'intérêt de la partie ne faiblit pas un instant. Les Bastiais qui eurent une première mi-temps tout à leur avantage, ne surent pas prendre l'avance nécessaire ; à la deuxième mi-temps, les Ajacciens se ressaisirent et s'adjugèrent la victoire malgré le retour en force des Blancs, sur la fin. La partie fut toujours correcte.

Au coup d'envoi, l'A. C. A. envahit le camp des Filantistes mais ne peut s'y maintenir longtemps. Les buts de Pierazzoni sont soumis en grand danger, mais malgré la constante domination des Blancs, un seul but est marqué. Tour à tour, Pencolelli, puis Combroyer loupent près des bois. Avant la fin de la première mi-temps, les Ajacciens parviennent cependant à égaliser.

Après le repos, les Rouge et blanc obligent la défense de l'Etoile à se dépenser sans cesse ; les arrières sont partout et brisent presque tous les assauts ajacciens. Sur maladresse d'un demi, le but est réussi par Botti. L'Etoile remet le score à égalité quelques minutes après. Mais un léger flottement se constate chez les Filantistes et les Ajacciens, mettant à profit quelques hésitations de leurs adversaires, battent Poggi par trois fois. Deux penalties, commis par les ajacciens, n'ont pas les honneurs du sifflet. Il ne reste plus que quelques minutes à jouer et les Filantistes se décident à partir à l'assaut des bois ajacciens. Sur long dégagement de Bruschini, Feydel signe le troisième but. Les Blancs veulent combler le retard et pressent l'A. C. A. Un penalty contre Ajaccio est botté sur le poteau par Bruschini mais Pencolelli qui a repris, marque d'une façon imparable. L'arbitre siffle la fin au même moment et n'accorde pas ce quatrième but, la partie étant achevée une fraction infinitésimale de seconde avant !!!

A l'A. C. A., Botti et Colombani furent les animateurs de la ligne. Paolini fut bon et Pierazzoni s'en tira à son honneur.

A l'E. F., Ceccaldi et Bruschini furent excellents. Colombani, Combroyer, Feydel se firent remarquer. Toute l'équipe s'efforça de prendre le meilleur sur un team plus athlétique plus résistant ; elle est à féliciter. Le goal fit de bons arrêts mais il est responsable d'un but.

L'arbitrage de M. Couri laissa à désirer : de grosses fautes lui échappèrent. Il eût mieux dirigé les parties quand il veut s'en donner la peine. — J.

CHRONIQUE des TRIBUNAUX

COUR D'APPEL

CHAMBRE CIVILE

Audience du 30 mars 1926

Présidence de M. ERSA, Conseiller Doyen

Le garde champêtre Lota s'est battu avec B... Celui-ci aux dires du garde-champêtre l'aurait même outragé.

La qualité de garde champêtre rend Lota justiciable de la Chambre civile de la Cour d'appel. Il y entraîne même son coïnculpé B...

Lota et B... comparaissent devant la Cour le premier inculpé de violences, le second inculpé d'outrages et de violences à l'égard d'un agent de la force publique.

Après réquisitoire de M. l'avocat général Ganger et plaidoiries de Mᵉ Bianchi pour Lota et de Mᵉ Hyacinthe de Montera pour B... la Cour condamne le premier à 100 frs d'amende. Le second B..., acquitté du délit d'outrage, est, pour violences, condamné à 16 frs d'amende, mais bénéficie de la loi de sursis.

CHAMBRE CORRECTIONNELLE

M. X... ex appelant d'un jugement du Tribunal Correctionnel d'Ajaccio qui le condamne à un mois de prison pour abus de confiance et à dix mille francs de dommages-intérêts envers la partie civile.

Cette affaire soulève une question de droit délicate. Suffit-il que les parties contractantes spécifient, lorsque une convention remplissant toutes les conditions d'une vente à tempérament pour qu'il faille nécessairement la considérer comme une vente. La Cour a résolu la question par l'affirmative, après rapport de M. le conseiller Antoine Marini, réquisitoire de M. l'avocat général Ganger et plaidoirie de Mᵉ Hyacinthe de Montera, défenseur du prévenu. Néanmoins, la peine a été réduite à cent francs d'amende. La partie civile, complètement payée par le prévenu, était désintéressée par l'organe de Mᵉ Colombani, son conseil.

M... père et fils se sont battus avec B... et P... à Calenzana. La bagarre n'avait eu aucune suite sérieuse. Le Tribunal de Calvi les avait condamnés à différentes peines d'amende pour violences réciproques.

Sur appel, la Cour, après rapport de M. l'avocat général Ganger et plaidoirie de Mᵉ Caraffa pour les M... et de Mᵉ Colombani pour les deux autres, a maintenu contre tous les prévenus les peines d'amende en en modifiant seulement le quantum. Ainsi, les M... ont été condamnés à 50 frs d'amende, les deux autres à 25 francs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 31 mars 1926

Présidence de M. le Président LECA

M... est un vieux récidiviste ; il a même été aux travaux forcés ; son casier judiciaire est émaillé de condamnations diverses, la plupart pour vol. Il était relégué, mais on lui a fait grâce de la relégation. Il est alors revenu à Bastia et depuis son retour, il a encouru trois condamnations pour vol et outrage public à la pudeur. Il a passé presque toute sa vie en prison. Il en était sorti depuis quelques jours lorsque, passant près de la propriété de M. Vincenguerra, non loin du couvent de Saint Antoine, il trouva moyen d'y pénétrer, de rentrer dans la maison d'habitation presque sous les yeux du propriétaire et d'y voler le gilet de celui-ci contenant une montre, un couteau, de l'argent, etc...

Arrêté et déféré au Tribunal Correctionnel, M... est condamné à 13 mois de prison.

Défenseur : Mᵉ Hyacinthe de Montera.

* * *

Dans une buvette de Saint André de Cotone, C..., après une légère discussion, appliqua deux gifles au nommé G... Celui-ci rentra chez lui, mais, voyant C... devant sa maison, il ressortit armé d'un revolver. Les personnes qui étaient là s'interposèrent et firent rentrer G... chez lui. G... tira alors un coup de revolver en l'air. Au bruit de la détonation, G... s'approcha de la fenêtre, mais aussitôt C... tira sur lui trois coups de revolver dont les projectiles vinrent se loger autour de la fenêtre où était G...

C... prit aussitôt la fuite et garda le maquis pendant un certain temps ; puis il se constitua. Il était inculpé de tentative de meurtre, mais l'affaire a été correctionnalisée et il comparaît aujourd'hui devant le Tribunal Correctionnel inculpé de violences et port d'armes prohibée. G..., lui-même, est poursuivi pour port d'arme.

Après plaidoirie de Mᵉ Hyacinthe de Montera pour C... et de Mᵉ Colombani pour G..., le Tribunal condamne le premier à 6 mois, le second à 6 jours de prison.

Dans ces affaires, M. Angeli, substitut du Procureur de la République, occupait le siège du ministère public.

Présidence de M. le Juge Grimaldi

Le Tribunal a rendu son jugement dans l'affaire V... Il a déclaré la Vve V... irrecevable comme partie civile, mais, retenant la culpabilité de Mlle V..., a condamné celle-ci à 50 frs d'amende.

Mᵉ Hyacinthe de Montera plaidait pour la partie civile, Mᵉ de Caraffa pour Mlle V...

M. Angeli, substitut du Procureur de la République, occupait le siège du ministère public.

NOTRE RESEAU TELEPHONIQUE

Le service téléphonique sera inauguré à Vico le premier avril.

SOUSCRIPTION

POUR L'ERECTION DU BUSTE DE PASCAL PAOLI A MOROSAGLIA

Cinquième liste

M. et Mme Vincignerra : 100 ; Tessarech, à Ajaccio : 10 ; Santiagui, Président des Anciens élèves du Collège Paoli, Corte : 50 ; Capitaine Battesti : 10 ; Rilme : 20 ; Société Dante Alighieri (Bologne) : 24.25 ; Minicone (Annam) : 20 ; Parigi (Cochinchine) : 15 ; Lieutenant Franceschi : 10 ; P. Luciani : 10 ; Luciani, étudiant en médecine : 10 ; Rossetti par M. l'abbé Carletti : Abbé Albertini, curé à St Nicolas : 5 ; Angeli : 5 ; Bornemonti : 5 ; Alexis Marchetti : 5 ; Quéta : 50.

Total	351.25
Total des quatre premières listes	6.695.50
Total général	7.046.75

Les souscriptions doivent être adressées à M. Roger Palmieri, 7, Cours Grandval, Ajaccio.

LA SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DE LA FAMILLE LUCCIONI

Notre souscription en faveur de Mme Vve Luccioni est close. Le montant des sommes recueillies à nos bureaux s'élève à 1.771.60 (notre dernière liste, soit 1.742.25 complétée par deux nouvelles souscriptions : Georges et René : 19 frs, et Cours supérieur de l'Ecole du Bd de Cardo : 14.55).

Cette somme a été remise hier à une délégation composée de MM. Auguste Santelli, notaire ; Albertini, commissaire de police ; Rinieri, secrétaire du syndicat des Travailleurs de la Mer et Esposito, patron pêcheur, représentant la famille Luccioni.

Au nom de la famille Luccioni, nous remercions à nouveau les nombreux souscripteurs qui ont répondu à notre appel.

AU THEATRE

AVANT-PREMIERE

LES VIGNES DU SEIGNEUR
Comédie en 3 actes
de MM. Robert de Flers et Francis de Croisset

La critique parisienne entière a constaté le formidable succès de cette charmante comédie. Voici les opinions des critiques les plus qualifiés.

Le Journal. — Cette nouvelle pièce est la plus amusante de l'année, elle est d'un esprit étourdissant tout en restant du meilleur ton ; c'est une pièce inoubliable quand on l'entend !...

G. de Pawlowski

L'Information. — « Les Vignes du Seigneur » donnent un petit vin champagnisé qui n'est pas désagréable et dont on débitera des feuillettes, des tonneaux, des muids !

Antoine

Excelsior. — C'est un très grand succès. Cette fois MM. de Flers et de Croisset, ont, à force de talent et d'esprit, abrégé les bouteilles à rire. Jolie victoire de théâtre en vérité et méritée.

Charles Méré

Comœdia. — Vous ne remplirez le charme et la gaîté de cette comédie qu'en allant l'applaudir avec tout Paris.

Régis Gignoux

Le Temps. — La pièce comme on pouvait s'y attendre est extrêmement amusante et spirituelle et semble tout à fait dans la manière qui avait si bien réussi avant la guerre à M. de Flers et au regretté G.-A. de Caillavet.

André Rivoire

L'Intransigeant. — Ce sera sans doute le plus grand succès de la saison. Du moment que l'on va au théâtre pour y passer une soirée agréable où pourrait-on en passer une plus agréable qu'aux « Vignes du Seigneur ».

Lucien Descaves

Ce spectacle de grand gala, qui bénéficiera d'une interprétation exceptionnellement élégante et distinguée, sera définitivement fixé le samedi 3 en soirée et dimanche 4 avril en matinée au Théâtre Municipal.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Jeudi 1er avril 1926. Treizième semaine : 91ᵉ jour de l'année : 274 à venir.

Soleil : lever, 5 h. 8 ; coucher, 17 h. 47.

Aujourd'hui : Saint Hugues.

Demain : Saint François de Paul.

EPHEMERIDES

1868. — Naissance à Marseille d'Edmond Rostand, poète et auteur dramatique.

Il est l'auteur de **La Samaritaine, les Romanesques, Cyrano de Bergerac, L'Aiglon** et **Chantecler.**

LES VIGNES DU SEIGNEUR

Enfin, c'est la pièce attendue qui nous arrive. La Tournée Baret nous promet pour la semaine prochaine **Les Vignes du Seigneur,** la triomphante pièce de MM. de Flers et de Croisset que le Théâtre du Gymnase, de Paris, représente déjà depuis quatre cents jours... et ce n'est pas fini.

INSCRIPTION MARITIME

Le payement des pensions sur la Caisse des Invalides et sur la Caisse de Prévoyance aura lieu au bureau de l'Inscription Maritime, aux dates et heures ci-après :

1er avril, Pensions Invalides : Hommes, de 9 h. à 11 h. ; Veuves, de 14 h. à 16 h.

2 avril, Pensions de la Caisse des Invalides, toutes catégories.

Les titulaires sont invités à se présenter pendant ces deux jours, la reprise du payement, pour les retardataires, ne pouvant avoir lieu que le mercredi 7 avril.

DAMIANI Vin du Cap Corse ou Quinquina Blanc et Rouge
Succʳˢ DAMIANI & Cⁱᵉ, 30, Boulevard Paoli

AU PORT

Le vapeur **Limone** est parti pour Livourne avec 142 passagers et 6 tonnes de marchandises.

— Le vapeur **La Corse,** en continuation de voyage, est parti pour Ajaccio, avec 39 tonnes embarquées à Bastia pour Marseille.

— Sont retenus au port pour cause du mauvais temps : le petit vapeur **Enrico** ; les voiliers **Giuseppina, Elzide, San Giuseppe, Attilio, Rosinienza.**

— Quatre voiliers sont attendus pour charger bois et charbons.

— Sont en charge les voiliers suivants : **San Francesco di Paola, Madonna di Monte Vergine.**

L. DORIAT — AUTOMOBILES
Agence exclusive et directe pour la Corse de la Pompe MOUVEX
Aspiration obtenue 40m 20. Elévation totale de 40 et 50 mètres
Tous types - Tous débits
RUE DE L'OPÉRA — BASTIA

Nos Spectacles

THEATRE MUNICIPAL

— Samedi 3 avril : Début de la **Tournée Baret : Les Vignes du Seigneur,** le plus formidable succès que les théâtres de Paris aient connu depuis bien des années.

Prix des places : Premier rang de loges : 12 frs ; Baignoires, Fauteuils : 10 frs ; Stalles : 7 frs ; Second rang de Loges : 4 frs ; Parterre : 2.50 ; Galerie : 1.25. En sus Taxes et impôts.

La location est ouverte.

* * *

FEMINA CINEMA. — En Matinée à 3 h. 30 : **Qui perd gagne,** comique en 2 parties ; **Le vainqueur,** grand film d'aventures interprété par Thomas Meighan.

En soirée, une superproduction Gaumont-Goldwyn : **Son dernier printemps,** comédie dramatique avec Manjou. En supplément, **Le secret du sous-marin,** deuxième épisode.

— Bientôt : **Larmes de Clown.**

* * *

REGENT CINEMA — En matinée à 3 h. : **L'Optimiste,** comique en deux parties : **Fred l'intrépide,** comédie dramatique en 5 parties : **Surcouf** : Troisième chapitre : Les Français tragiques.

En Soirée à 8 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre : **Régent Journal** (Les actualités du monde entier : Pathé Consortium présente Harold Lloyd (Lui) dans **Un Voyage au paradis,** super-comique en 3 parties ; Les Films Paramount présentent Ricardo Cortès dans **Reflets de Nuit,** superproduction dramatique en 6 parties.

— Au prochain programme : La célèbre vedette René Navarre dans **Le gardien du feu,** grand film français.

On nous communique

SYNDICAT OUVRIERS GAZ, ELECTRICITE ET SERVICES CONCEDES

Réunion générale ce soir à 8 h. ½, demie au local habituel. Questions importantes : payement des cotisations.

SYNDICAT DES CHAUFFEURS

Les membres du Syndicat sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir premier avril à 20 heures, salle de l'Assistance publique. Ordre du jour : Questions diverses.

UNION FRATERNELLE DES CORSES DE PARIS

Avis de Fête

Les Corses de Paris donneront le samedi 10 avril, 16, rue Cadet, un bal de nuit avec danses chantées par Neyssoer's, du Moulin Rouge. Entrée : 5 francs.

UN NOUVEAU CONFRERE : « L'OPERAIO ITALIANO »

A partir du mois d'avril prochain, il sera publié à Paris un journal hebdomadaire en langue italienne, ayant pour titre : « **L'Operaio Italiano** ».

Ce périodique paraîtra sous l'égide de la Confédération Générale du Travail Française et du Secrétariat International des Ouvriers du Bâtiment.

Il traitera des problèmes d'ordre exclusivement syndical, soit en rapport à la situation créée aux organisations italiennes par le syndicalisme fasciste, soit pour poursuivre le recrutement des Italiens émigrés en France en Belgique et dans le Luxembourg dans les organisations syndicales de ces pays et qui seront affiliées à la même internationale à laquelle est actuellement affiliée la C. G. T. italienne.

La direction et l'administration de ce journal auront leur siège à la C. G. T. Française, 211, rue Lafayette, à Paris.

Les organisations intéressées (précisément U. D., Bourses du Travail) ainsi que tous les camarades sont priés de répandre la nouvelle parmi les émigrés italiens et de se mettre en relations avec la direction du journal afin que celle-ci puisse organiser les services de correspondance et de diffusion du journal et préparer d'ores et déjà le terrain pour le recrutement syndical des émigrés italiens, à la propagande parmi lesquels, à partir de la même date, seront particulièrement affectés des Imprimés italiens.

CEREMONIES DE LA SEMAINE SAINTE

PAROISSE SAINT JEAN BAPTISTE

Jeudi Saint : Matin : 9 h. et demie : Petites Heures ; 10 heures : Grand' Messe. Procession au Reposoir. Dépouillement des autels. Lavement des pieds. Soir : 4 h. et demie : Office des Ténèbres.

Vendredi Saint : matin : 9 h. et demie, Petites Heures ; 10 heures : Chant de la Passion. Adoration de la Croix. Messe des présanctifiés. Soir : 4 heures : Office des Ténèbres ; 5 h. et demie : sermon sur la Passion.

Samedi Saint : matin : 8 heures : Petites Heures. Bénédiction du feu. Chant de l'Exultet. Prophéties. Bénédiction des fonts baptismaux. Messe solennelle. Soir : 12 heures : Bénédiction des maisons.

PAROISSE DE SAINTE MARIE

Les diverses cérémonies de la Grande Semaine auront lieu aux jours et heures ci-après :

Jeudi Saint : Messe de communion générale des femmes à 7 heures. Grand'messe à 10 heures. Office des Ténèbres à 4 heures. A 8 heures du soir, chant du Stabat par M. l'abbé Leoni et sa chorale.

Vendredi Saint : La cérémonie du matin commencera à 9 h. 30 et se terminera par la messe des Présanctifiés. Office des ténèbres à 4 heures. A 8 heures précises, sermon de la Passion, suivi de la bénédiction des fidèles avec le Crucifix des Miracles.

Samedi Saint : La cérémonie commencera à 8 heures du matin. Dans l'après-midi, bénédiction des maisons dans l'ordre suivant : Citadelle, Cours Favale, rue Droite, Descente Colonna, maisons de Bonavita et Romieu, Palais de Justice, Boulevard Auguste Gaudin, rues Sainte Elisabeth, Campanari, Colonella, Saint Joseph et Place d'armes.

Le R. Père Prédicateur se tiendra à la disposition des fidèles pour entendre leurs confessions dans la chapelle du Sacré-Cœur, Bd Cardo, à partir de 7 h. 30.

Saint Jour de Pâques : Messes basses : 6, 7, 8, 9 heures et midi. A la messe de 7 heures, communion générale des hommes à laquelle se feront un devoir de prendre part tous les membres des confréries du Saint Sacrement, de Sainte Croix, de Saint Joseph et du Saint nom de Marie. A 4 heures : Vêpres solennelles suivies du sermon de la clôture de la station quadragésimale et de la Bénédiction Papale.

Lundi de Pâques : Comme les dimanches ordinaires.

Mardi de Pâques : Messe chantée à 9 heures, suivie de la bénédiction du Saint Sacrement. Dans l'après-midi, bénédiction des maisons pour les rues du Nouveau marché, du Bastion, du Pontetto et groupe de maisons adjacentes.

Jeudi 8 avril : Bénédiction des maisons de la Banlieue.

PAROISSE NOTRE DAME DE LOURDES

Horaire des Offices de la Semaine Sainte :

Jeudi Saint : Communion générale à 7 heures. Grand' messe à 10 heures suivie de la Procession au Reposoir. Office des Ténèbres à 4 heures.

Vendredi Saint : Messe des Présanctifiés à 10 heures. Exercice du **Chemin de la Croix** à 4 heures suivi du Sermon sur la Passion. La Maîtrise chantera des fragments du **Stabat** de Giulio Alary. MM. Santucci et Croce chanteront le **Crucifix,** de Faure.

Samedi Saint : La cérémonie commencera à 8 heures par la **Bénédiction du feu,** Chant de **l'Exultet, Prophéties. Bénédictions des Fonts Baptismaux, Messe de la Résurrection. Dans l'après-midi, Bénédiction de toutes les maisons et des magasins de la Paroisse.**

ORATOIRE SAINT CHARLES

Cette année, trois reposoirs seront exposés à la vénération des fidèles. Figureront : à l'autel de Sainte Anne, le Christ dans le jardin de Gethsemani agonisant dans la solitude et l'abandon ; — au maître-autel, le corps du Divin Sauveur enveloppé dans un linceul et la Vierge des Douleurs au pied de la Croix.

Le troisième reposoir sera un magnifique autel orné avec art.

Nous invitons les chers Bastiais à se porter nombreux et recueillis à l'oratoire Saint Charles. Ce pieux pèlerinage leur fournira, en outre, l'occasion d'apprécier le goût et le zèle d'inlassables amateurs.

SYNDICAT DES EMPLOYES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Vendredi 2 avril courant, à 6 heures du soir, réunion au local habituel. Ordre du jour : Paiement des cotisations, admission de nouveaux adhérents, questions diverses et urgentes. Présence indispensable.

CORSIKO « Vin Apéritif » Soleil de Cap Corse
Comptoir Corse de Commerce et d'Industrie, 2, Rue Neuve - BASTIA

EAU DE MONTECATINI

Pour rétablir le bon fonctionnement de l'estomac, des intestins, du foie, faites une cure

D'EAU DE MONTECATINI

Purgatif parfait, l'eau de MONTECATINI est le meilleur des laxatifs.

Les eaux purgatives

TAMERICI — VICTORIA — REGINA — TETTUCCIO

Pour la continuation des cures de Montecatini à domicile.

En vente à Bastia, en détail, chez : MM. LUIGGI, P. A. QUILICI, Pierre LINZANI et C. COSTA, Pharmaciens.

Dépôt : A Bastia, chez M. NANNINI Laurent, rue de la Marine ; A Ajaccio, chez M. PIGOLI, Pharmacien.

Une montecatini ouverte à commencement à 70 fr les commandes à domicile.

NOEL SANTANDREA
BASTIA
Un bon vin Corse à votre table fait honneur à votre pays.
BLANC — PATRIMONIO WHITE-TOP — PATRIMONIO RED-TOP — ROSÉ

00153

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

A l'"Officiel"

LEGION D'HONNEUR

Paris, 31 mars

Aux termes d'un décret paru ce matin au *Journal Officel*, M. Stéphanopoli de Comnène, agriculteur à Ajaccio, président de l'Office départemental agricole, est nommé chevalier dans l'ordre national de la Légion d'Honneur.

LE PRIX DES COLIS POSTAUX

Paris, 31 mars

Le Journal Officiel publie un décret fixant les taxes principales et accessoires d'affranchissement des colis postaux pour le trafic entre la France/continentale, la Corse et l'Afrique du Nord.

LE REGIME DOUANIER DE LA CORSE

Paris, 31 mars

La Commission des Douanes s'est déclarée favorable au relèvement de la subvention portée à deux millions et demi pour le régime douanier de la Corse, sous réserve de l'avis de la Commission des Finances.

LE DISCOURS DE M. RAOUL PERET

LES COMMENTAIRES DE LA PRESSE

Paris, 31 mars

L'opinion exprimée par les journaux au sujet de l'exposé de la situation financière du ministre des Finances, est particulièrement favorable.

Le Petit Journal écrit que l'esprit de détente s'est accentué hier à la Chambre où l'on a vivement goûté à la fois la simplicité et la clarté des explications de M. Raoul Péret. On escompte la victoire du Gouvernement.

L'Echo de Paris relève l'excellente impression produite par le ministre des Finances.

Le Petit Parisien constate qu'il s'est dégagé une tendance nouvelle qui semble de nature à assurer au projet financier la majorité nécessaire au succès.

Le Figaro confirme que M. Raoul Péret a remporté un vif succès personnel.

AU GROUPE SOCIALISTE

L'ATTITUDE DES SOCIALISTES

Paris, 31 mars

Le groupe socialiste de la Chambre a décidé par 29 voix contre 11 de s'abstenir dans tous les scrutins où le Gouvernement posera la question de confiance.

LES EVENEMENTS DU MAROC

Paris, 31 mars

Le Petit Parisien, parlant de la conférence tenue hier par MM. Briand Painlevé, Steeg et le Maréchal Pétain rappelle les heureux résultats obtenus par l'action diplomatique chez les dissidents.

Abd el Krim s'est montré récemment curieux de connaître officieusement les conditions de paix franco-espagnoles. Convaincu qu'il ne pourra traiter avec les deux puissances étroitement unies, il serait même prêt à accepter la suzeraineté du sultan.

La conférence a envisagé l'éventualité de la paix ou l'organisation d'une nouvelle campagne selon la décision du chef riffain.

en Italie

AU CONSEIL FASCISTE

Rome, 31 mars

Le grand conseil fasciste a siégé jusqu'au matin.

M. Augusto Turati a été désigné comme nouveau secrétaire général du parti.

A la Chambre

SÉANCE DU 31 MARS (Matin)

La séance est ouverte à 9 h. 50 sous la présidence de M. Bouisson, vice-président.

LES PROJETS FISCAUX

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi financier présenté par le Gouvernement.

M. de Chappedelaine déclare que la Commission a repoussé tous les amendements à l'article 29 bis sur la taxe civique sauf celui de MM. Pernot et Landry en faveur des familles nombreuses.

La Chambre repousse les amendements de MM. Pressemane, comportant des droits selon les revenus ou la situation, et Tribalet prévoyant des taux progressifs, plus élevés et proportionnés au revenu imposable.

Le rapporteur et M. Raoul Péret insistent pour le vote rapide de l'article modifié.

M. Garchery demande la suppression du premier paragraphe fixant la taxe pour les personnes affranchies de l'impôt général sur le revenu. Cette demande est rejetée.

Les deux premiers paragraphes sont adoptés.

Est adopté également, malgré les réserves de M. Raoul Péret, l'amendement Lasalle, fixant la taxe à un pour cent de 10.000 à 50.000 francs de revenus, à 1.10 pour cent de 50 à 100.000 francs de revenus, à 1.20 pour cent de 100.000 à 200.000 francs de revenus à 1.50 pour cent de 200.000 à 500.000 francs de revenus. Au dessus de 500.000 francs, la taxe reste sans changement.

L'amendement de MM. Pernot et Landry est adopté qui dégrève de 25 pour cent les contribuables ayant trois enfants ; de 50 pour cent ceux ayant cinq enfants. Ces dispositions concernent uniquement les contribuables non assujettis à l'impôt général sur le revenu. L'amendement Cluzel est adopté exemptant les vieillards, infirmes, incurables et assistés et les personnes inscrites sur les listes d'assistance médicale gratuite, les mutilés de guerre invalidés à 75 pour cent et au-dessus.

M. Masson fait ajouter les mères de familles bénéficiant de la loi des familles nombreuses. L'abbé Lemire fait adopter un amendement autorisant les personnes non assujetties à la taxe civique à verser un minimum de 20 francs.

Le ministre des Finances insiste pour le vote de l'article qui est adopté à mains levées.

La Chambre aborde l'article 29 ter portant, non compris les décimes, à 15 pour cent les droits d'enregistrement des ventes sur licitations, des échanges ou partages, des ventes de domaines nationaux et autres, des mutations à titre onéreux et des biens et immeubles. Ces droits sont portés à 18 pour cent pour les mutations à titre onéreux des fonds de commerce à 2 pour cent le droit de timbre proportionnel sur les actions des sociétés dont la durée n'excède pas 10 ans ; à 4 pour cent sur les titres étrangers les fonds d'Etat, les sociétés et les villes ; à 20 pour cent le droit d'abonnement du timbre ; à 16 pour cent la circulation des vins ; à 3 pour cent celui des piquettes ; à 8 pour cent les droits de circulation des cidres poirés ; les bières à 0.15 pour cent et les eaux minérales à 0.075 pour cent.

M. Barthe combat le relèvement des droits sur les vins et demande la disjonction.

M. Péret s'y oppose, à moins que l'on apporte des ressources compensatrices.

M. Dauthy demande l'exemption de la majoration de certains droits d'enregistrement. Cet amendement est repoussé par 372 voix contre 110.

M. Join-Lambert, par 332 voix contre 195, fait adopter l'exemption des majorations sur les droits d'enregistrement perçus sur les opérations conclues par les bénéficiaires de la loi sur les habitations à bon marché.

La Chambre adopte ensuite l'amendement Pinard majorant de cent frs les droits des alcools de consommation et disjoint les produits pharmaceutiques.

M. Raoul Péret demandera le relèvement des droits sur les tabacs.

On pense que le projet fiscal sera voté vendredi ou samedi au plus tard. Le budget pourrait être ainsi voté afin que les Chambres puissent se séparer du 25 avril au 15 mai, pendant la session des Conseils généraux.

Au Sénat

SÉANCE DU 31 MARS (Matin)

La séance est ouverte à 9 h. 45 sous la présidence de M. Albert Peyronnet vice-président.

LA LOI DES LOYERS

M. Morand, rapporteur, invite le Sénat à en finir rapidement avec la loi sur les loyers, dans le meilleur esprit de conciliation.

Le rapporteur propose que le champ d'application de la loi jouera à partir des communes de 4.000 habitants. Il accepte les paliers concernant les dates successives d'expiration des prorogations, mais demande le rétablissement de la réserve supprimée par la Chambre concernant les décisions judiciaires devenues définitives et les accords passés entre les partis.

L'orateur demande également que les prorogations pour les locaux à usage professionnel expireront aux mêmes dates que celles des locaux à habitation.

Il demande enfin à ce que les locataires aient à payer contrairement au vote de la Chambre, leur part du supplément de la charge que constituera dans l'avenir la hausse du prix de la prestation en nature.

M. Laval, ministre de la Justice promet d'appuyer le texte devant la Chambre.

M. Schrameck demande des précisions sur les étrangers ayant droit à la prorogation.

M. Morand répond que tout étranger non naturalisé, ni admis à domicile au moment de la promulgation de la loi n'aura pas droit à prorogation, mais si, ultérieurement, il a été naturalisé ou admis à domicile pendant la durée de l'application de la loi et que la question de prorogation est posée en justice, l'étranger pourra réclamer le bénéfice de la loi.

M. Schrameck maintient ses craintes de voir les étrangers revendiquer leur naturalisation pour le besoin de la cause aux dépens des français ; il propose qu'aucune prorogation ne sera accordée aux étrangers qui auraient déposé leur demande de naturalisation après le premier janvier prochain.

Le Sénat examine ensuite les articles modifiés par la Chambre.

Les articles 1 et 2 sont votés.

Au sujet de l'article 11, M. Bonnevay, sénateur du Rhône, demande à ce qu'une loi ultérieure détermine le taux de majoration qui sera applicable après 1929. Cette proposition est adoptée ainsi que l'ensemble, à mains levées.

LE DOUZIEME PROVISOIRE

Le Sénat adopte le douzième provisoire et accepte la réduction du crédit de un million pour la Syrie, mais sans le caractère que lui donne la Chambre.

Le Gouvernement répartira ces crédits au mieux pour les besoins de la Défense Nationale.

Nouvelles Parlementaires

LA SITUATION DU GOUVERNEMENT

Paris, 31 mars

Dans le couloirs de la Chambre, on pronostiquait hier soir une majorité d'une vingtaine de voix en faveur du Gouvernement.

LA VALIDATION DE M. DE ROTHSCHILD

La Commission d'enquête sur les opérations électorales des Hautes-Alpes a conclu à la validation de M. Maurice de Rothschild.

à Marseille

GREVE DE PROTESTATION DES DOCKERS

Marseille, 31 mars

Les dockers ont fait une grève de protestation de deux heures contre le mode de paiement des salaires.

A L'AMBASSADE D'ITALIE

Paris, 31 mars

Selon une information publiée par l'*Ere Nouvelle*, le baron Avezzani, ambassadeur d'Italie, quitterait son poste pour raison de santé.

Cette décision serait motivée par la politique nouvelle du Gouvernement italien à l'égard du Vatican.

aux États-Unis

VIOLENTE TEMPÊTE AU TEXAS

Paris, 31 mars

On mande de New-York qu'une violente tempête de neige s'est abattue sur le Texas, détruisant de nombreuses constructions.

Les districts pétrolifères ont particulièrement souffert.

A LILLE

EPISODE DU TRAFIC DE L'OR

Lille, 31 mars

Un traficant en or avait traité un marché avec les époux Ollivier, boulangers, aux termes duquel ces derniers devaient lui remettre une somme papier de 16.000 francs contre un versement or de 4.500 francs.

Au moment du règlement, les époux Ollivier assommèrent le trafiquant le jetèrent dans une auto et s'enfuirent ensuite à toute vitesse.

Au cours de la randonnée, la voiture se jeta dans un fossé et les auteurs du guet-apens, indemnes, s'enfuirent.

La victime revint à elle pour disparaître à son tour.

La police recherche le trio.

A L'ILE DE RE

AU DEPART DES BAGNARDS POUR LA GUYANE

La Rochelle, 31 mars

M. Pierre Laval, ministre de la Justice, avait interdit toute prise de vues cinématographiques au départ des 340 bagnards embarqués à Saint Martin-en-Ré à destination de la Guyane.

Or, les opérateurs qui avaient pris leurs dispositions pour filmer du toit d'une maison rapprochée, tentèrent d'utiliser un voilier voguant non loin des chalands opérant le transbordement. Mais une vedette marine lui donna la chasse et les opérateurs en furent pour leurs frais.

NOUVELLES BREVES

TOULON, 31 MARS. — Le sculpteur Allard, membre de l'Institut, âgé de 80 ans, travaillait à une statue lorsqu'il tomba d'un escabeau. Son état est assez grave.

JÉRUSALEM, 31 MARS. — M. de Jouvenel a eu un entretien avec le maréchal Plumer afin d'assurer une plus grande coopération politique entre les gouvernements de Syrie et de Palestine. Les différents services des deux pays auront désormais des échanges de vues suivis et réguliers.

ROME, 31 MARS. — M. Mussolini embarquera le 7 avril à la Spezzia pour la Tripolitaine. Quinze unités escorteront le Duce qui repartira le 15 avril et fera escale à Malte au retour.

NEW-YORK, 31 MARS. — La construction de l'avion sur lequel Fonk et trois aviateurs américains tenteront la traversée de l'Atlantique, est terminée. La randonnée est prévue pour juin.

LONDRES, 31 MARS. — Un manuscrit de Milton, *Commentaires sur les métamorphoses d'Ovide*, a été adjugé 7.200 livres sterling.

BAINS DE PUZZICHELO

OUVERTURE LE PREMIER MAI

ETABLISSEMENT REMIS A NEUF

Pour tous renseignements, s'adresser à Mlle Sallei, Gérante des Bains de Puzzichelo, par Aghione.

LA BOURSE

Paris, 31 mars

COURS DES VALEURS

	cours précéd.	dernier cours
Rente 3 0/0	46.75	47.30
— 5 0/0 1915	55	56.05
— 4 0/0 1917	45.25	46
— 4 0/0 1918	45	45.85
— 5 0/0 1920	73.05	73.90
— 6 0/0 1920	63	63.85
— 4 0/0 1925	90.80	90
Buenos Ayres 4 1/2 Or 1909-1912	1780	1700
Japon 4 0/0 1905	511	507
Roumanie 1922 4 0/0	589	590
Société Générale	814	816
Banque Union Parisienne	821	835
Banque Paris Pays-Bas	1290	1290
Banque Foncière	3950	4065
Banque Impér. Ottomane	1070	1067
Banco El Hogar Argent.	564	572
Crédit Foncier Egyptien	4156	4090
Crédit Lyonnais	1525	1513
Crédit Foncier Colonial	629	627
Crédit Fonc Argentin act	168	167.50
Crédit Fonc Cub. act ord	1418	1410
Nord	1005	1007
Voitures de Paris	840	935
Wagons Lits ordinaires	1460	1460
Suez Capital	13000	12800
Suez Part	10500	10350
Suez Société Civile 1/5	3695	3700
Transatlantique ordinaire	124	123
Transports Mar. vapeurs	775	772
Lebon Capital	640	635
Thomson Houston	262	261
Jeumont	250	250
Soie Givet Paris	3500	-
Pervenchière	485	479
Saint Frères	460	460
Rio Tinto	5800	5735
Rose Deep	56.25	-
Maddersfontein B. Unité	137	-
Mozivestini Unité	238	239
Goldfields ordin. ep 25	180	178
Meyer et Charlton	505	504
Plakamitas	243	243
Farmer And Jack	21.50	21.25
Fortuna	32.75	32.50
Houillères Saint Etienne	109	108
Héras Santander	122	126
Tongansky	379	375
Clarviers ...	365	-
Japers Pontois	503	-
Schneider et Cie Creusot	1000	1060
Hauts Fourn Denain Anzin	1400	1400
Decauville	176	175
Métallurgie Ariège	146	150
Ciments Boulonnais	630	-
Saint-Gobain	3290	3470
Phosphates Gafsa	913	914
Lautaro Nitrate Unité	869.50	860
1/10 Royal Dutch	4630	1510
Roumano Belge Pétrolé	143	141
Phosphates M'Zaita	156	153
Mexican Eagle préféren.	127	-
Franco Polonaise Paris	1310	1135
Shell	652	632
Raffineries Say	1885	1940
Pathé cinéma jouissance	260	281
Sucreries Coloniales B	501	503
Aciéries Saint-Raphaël	1915	1910
Dong Trieu	2110	2090
Part sucrer. raf. Egypte	2280	2245
Biscuits Olibet	200	208
Grands travaux Marseille	510	485
Ormsel Rock	100	104
Cultures tropicales	405	407
Maceries Indo-Chinoises	301	301
Chalond. remor. de l'I.C.	419	419
Soie Invers	4095	4000
La Soie	422	430
Bolée	260	268
Crédit National 1920	390	385

COURS DES CHANGES

Livre	141.68	139.75
Dollar	29.14	28.83
100 lires	117.30	115.95
100 pesetas	409.25	406.50
100 frs suis	556	504
100 florins	1157	1157

GRANDS MAGASINS
Louis MAUREL
3, Boulevard du Palais - BASTIA
SUCCURSALES : Place de l'Hôtel-de-Ville et Rue Napoléon
Téléphone 0.90
Nouveautés - Bonneterie - Lainages - Soieries - Lingeries - Bonneterie
Confection pour hommes et pour dames - Meubles et Ameublements - Quincaillerie
Faïences et Porcelaines - Articles de Paris - Appareillage de T. S. F.
Grands assortiments à tous les Rayons
Des tailleurs pour homme et pour dame sont attachés à la Maison
FACILITES DE PAIEMENT

SOCIETE HIPPIQUE DE PORTO-VECCHIO

ANNEE 1926

PROGRAMME DES COURSES

Dimanche 16 mai

1re Course à 15 h. : **Prix du Conseil Général.** Course plate. (3 ans).

1000 frs dont 500 offerts par le Conseil Général de la Corse et 500 par le Gouvernement de la République :

500 francs et les entrées au gagnant ; 100 frs à l'éleveur du gagnant ; 100 frs au 2me ; 50 frs à l'éleveur du 2me ; 100 frs au 3me ; 50 frs au 4me.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, nés et élevés en Corse, issus de juments nées et élevées en Corse et d'étalons possédant au moins 25 p. cent de sang arabe, montés par des cavaliers français n'ayant pas eu de licence de jockey ni d'apprenti jockey, depuis au moins 2 ans.

Entrée : 10 francs. Poids : 63 kgs. 1 kg de surcharge par 1000 frs gagnés en plat. Distance : 1500 mètres environ.

2me Course à 16 h. : **Grand Prix de Porto-Vecchio** (Prix de la Société Sportive d'Encouragement et de la Société Hippique de Porto-Vecchio).

2.000 frs, dont 2.000 frs offerts par la Société Sportive d'Encouragement et 1.000 frs offerts par la Société Hippique de Porto-Vecchio :

1500 frs et les entrées au gagnant ; 300 francs à l'éleveur du gagnant ; 400 frs au 2me ; 150 frs à l'éleveur du 2me ; 300 frs au 3me ; 100 frs au 4me.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en Corse, issus de juments nées et élevées en Corse et d'étalons possédant au moins 25 p. cent de sang arabe, montés par des cavaliers français n'ayant pas eu de licence de jockey ni d'apprenti jockey depuis au moins 2 ans.

Entrée : 20 francs. Poids : 4 ans : 63 kgs ; 5 ans et au-dessus : 65 kgs. 1 kg de surcharge par 1.000 frs gagnés en plat. Distance : 2400 mètres environ.

Lundi 17 mai

1re Course à 15 h. **Prix du Conseil Municipal.** Course de haies.

2.000 francs offerts par la ville de Porto-Vecchio :

1.000 frs et les entrées au gagnant ; 200 francs à l'éleveur du gagnant ; 400 frs au 2me ; 100 frs à l'éleveur du 2me ; 250 frs au 3me ; 100 frs au 4me.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus nés et élevés en Corse, issus de juments nées et élevées en Corse et d'étalons possédant au moins 25 p. cent de sang arabe, montés par des cavaliers français n'ayant pas eu de licence de jockey ni d'apprenti jockey, depuis au moins 2 ans.

Entrée : 20 francs. Poids : 4 ans : 63 kgs ; 5 ans et au-dessus : 68 kgs. Tout gagnant recevra de 25 mètres par 1.000 francs gagnés en trot. Distance : 2.100 mètres environ.

2me Course à 16 h. : **Prix de Stabiacciu**. Course au trot monté.

500 frs offerts par le Conseil Général de la Corse :

350 frs et les entrées au gagnant ; 150 frs au 2me ; 100 frs au 3me.

Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en Corse, montés par des cavaliers français n'ayant pas eu de licence de jockey ni d'apprenti jockey, depuis au moins 2 ans.

Engagements : Chez M. le Président du Comité des Courses de Porto-Vecchio, jusqu'au dimanche 7 mai, avant 18 heures.

Porto-Vecchio, le 8 mars 1926.

Les Commissaires :
G. QUENZA, H. ETTORI,
CH. DE ROCCA-SERRA.

Nota. — Sous peine de nullité, les engagements établis pour chaque cheval sur une feuille séparée, devront être accompagnés du montant de l'entrée et du certificat d'origine de l'Administration des Haras et adressés par lettre recommandée à M. le Président du Comité des Courses à Porto-Vecchio, qui fera parvenir les feuilles d'engagement et tous renseignements utiles aux personnes qui lui en feront la demande.

REMONTE D'ARLES

Le dépôt de Remonte d'Arles achètera en Corse, du 26 avril au 1er mai inclus :

1° - Des chevaux de selle de cavalerie légère de 4 à 8 ans, taille 1 m. 50 et au-dessus, en nombre limité.

2° - Des chevaux de selle pour la Gendarmerie, taille 1 m. 54 et au-dessus, de 4 à 8 ans.

3° - Des mulets d'infanterie en nombre limité, de 4 à 8 ans, taille 1 m. 49 et au-dessus.

Ces achats auront lieu aux dates, localités et heures ci-après :

26 avril : Bastia, Caserne du Fango, 9 heures et 14 heures.

27 avril : Ile-Rousse, Place Paoli, 14 h.

28 avril : Ponte-Leccia, devant la gare, 12 h. 30.

29 avril : Poggiana, devant le hall de la Compagnie Fraissinet, à 14 heures.

30 avril : Ajaccio, Place du Diamant, 14 h.

1er mai : Ajaccio, Place du Diamant, 9 h.

CONCOURS UNIQUE ET COMMUN DES BOURSES

[illegible] **1re série** [illegible] **cours supérieur** [illegible] **à laquelle est annexé un cours complémentaire.**

[illegible]

Il est rappelé que le registre d'inscriptions au concours unique et commun des bourses [illegible] **irrévocablement clos le 20 mars.**

Aucun dossier ne sera reçu après cette date. Les dossiers qui n'auront pas été complétés [illegible] **aux familles le 31 mars.**

VIEUX JOURNAUX
Très Propres pour Pliage et Emballage
S'adresser à la Papeterie du « PETIT BASTIAIS »

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 41 bis, bd Paoli à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.
Location de Coffres-Forts
Compartiments depuis 20 fr. par an

AUTOMOBILISTES
VOUS qui désirez économiser le carburant,
VOUS qui voulez décalaminer votre moteur,
VOUS qui êtes à la recherche du tout progrès,
EMPLOYEZ LE
GAZOXYL
Simple - pratique - propre - économique.
Franco la boîte pour 250 litres d'essence - 12 francs.
81, RUE MANIN — PARIS (19e)
R. C. - Seine 273.923 — Marque déposée

Avant la hausse

Machines toujours en stock
Vente par mensualités
FAITES L'ACQUISITION d'une
Underwood
Portative
Demandez la liste de nos références en Corse
E. Cordier & Fils
8, Boul. du Palais - BASTIA
Téléphone 0-03

EXIGEZ LA MARQUE
J. VIDAL

SE MEFIER DES CONTREFACONS

L'ESSENCE "STELLINE" EST INCOMPARABLE
(En caisses d'origine ou en cylindres de 200 litres)
PÉTROLE "CRISTAL" LE PLUS RÉPUTÉ
(En bidons de 50 litres ou en cylindres de 200 litres)
HUILE "D" EST INIMITABLE
(En bidons d'origine de 2 litres)
Simon DAMIANI & Cie, Importateurs exclusifs pour la Corse.
— LA MAISON A UN DÉPOT A AJACCIO —

JOSEPH ROMAGNOLI
a l'honneur d'informer sa fidèle clientèle qu'il vient d'installer un
ATELIER DE MECANIQUE DE PRECISION
40, Boulevard Paoli. — BASTIA
(Intersection avenue Carnot et boul. Paoli)
EXECUTION DE TOUS TRAVAUX DE MECANIQUE
Machines a Coudre :: :: ::
Machines a Ecrire :: :: ::
Phonographes :: Serrurerie
Moteurs Industriels :: ::
Motocyclettes, etc., etc... ::
— Agence MONET-GOYON —

" GILOR "
Vin de table Blanc, Rouge et Rosé
Vins fins Marque « Gilor »
Dépôt de vente à BASTIA, 43 Boulevard Paoli

COMPTABILITÉ
au Bureau JAMET-BUFFEREAU
[illegible]

EPILEPTIQUES
MAINTENANT VOUS GUÉRIREZ
[illegible]

REGINA
LA REINE DES CIGARETTES

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

N° 89 — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

XVI

DANS LA NUIT

« Dans quelques minutes peut-être ce jeune héros, suivi d'une sorte de marin, son laquais, va passer à quelques pas de nous, sur ce pont. Nous sommes des faux-sauniers, non pas des bandits ; pourtant nous devons barrer la route à cet homme et lui demander compte de sa conduite.

— Oui, c'est cela ! s'écrièrent les dix compagnons de Jean Misère entraînés par ce récit habile et mensonger !...

— Vengeons les faux-sauniers du Midi !...

— Montrons à ces fermiers-généraux, à ces gabelous, qu'il est dangereux de pousser jusqu'au désespoir des hommes résolus comme nous le sommes !

— Oui, sus à la race des Kergaci !

— Comment diable as-tu pu savoir tous ces détails ? demanda curieusement Pomassier à Jean Misère.

— Qu'importent l'heure, le lieu et les moyens ? répliqua-t-il. Le résultat est juste. Acceptons-le. Il n'y a pas une minute à perdre. En avant !

— Marchons ! firent les faux-sauniers d'un seul élan.

Rapidement ils gagnèrent la route.

— Ecoutez, dit Jean Misère en les groupant autour de lui, nous ne pouvons songer brutalement et bêtement à arrêter la course de deux cavaliers qui peuvent, en nous apercevant, forcer bride ou nous passer sur le corps. D'ailleurs la capture des chevaux est de toute importance...

— Alerte ! interrompit soudain Pomassier qui était avancé jusqu'à l'extrémité du pont, dans l'espoir de découvrir quelques framboises ou quelques prunes sauvages sur les talus du chemin, et qui revenait en courant. Alerte !... nos deux hommes sortent du village. Entendez-vous le fer des chevaux sonner sur le pavé de la route.

Jean Misère devint très pâle.

— Vite. Disparaissons, commanda-t-il. Le parapet a peu de hauteur ; le ravin il vous sera facile de sauter sur la route. Allez.

Les faux-sauniers enjambèrent le petit mur de pierre qui couronnait le pont, et se laissèrent glisser dans les herbes au milieu desquelles ils s'accroupirent.

Brisaille allait imiter ses camarades mais Jean Misère le retint.

— Reste ici, lui ordonna-t-il.

— Comment ?... fit le Gâtinais en ouvrant de grands yeux.

— Tu as la cuisse brisée, continua précipitamment le chef, un accident... une chute de cheval... Allons, couche-toi sur le sol...

Il le prit par les épaules et l'étendit en travers de la route, au milieu du pont.

— Mais... voulait protester le malheureux Brisaille très alarmé et très peu satisfait de cette position horizontale, mais... les chevaux vont me piétiner sur le corps... En voilà une idée... Je ne veux pas rester là, moi je veux m'en aller.

— Silence !... obéis, ou malheur à toi !... dit Jean avec une telle expression de menace que le pauvre Gâtinais se laissa aller dans la poussière sans plus souffler mot.

— Gémis, pleure, lamente-toi, appelle au secours, ainsi qu'un homme qui souffre horriblement et qui implore la pitié des passants. Tu as compris, n'est-ce pas ? Avec un peu d'adresse, tu n'as rien à craindre.

Et Jean Misère, laissant Brisaille piteusement couché sur le dos, se hâta de rejoindre les faux-sauniers qui attendaient au fond du ravin.

Notre pauvre Gâtinais était si bouleversé, le rôle étrange qui était forcé de jouer lui semblait si redoutable qu'il restait sans mouvement, plus muet qu'un poisson, oubliant l'ordre de son chef.

D'ailleurs, Joseph Brisaille n'était pas un de ces braves à tous crins que rien ne peut émouvoir ni même étonner. Quand il se trouvait tout seul en face d'un danger probable, il avait franchement peur, c'est-à-dire que dans sa situation présente, il tremblait de tous ses membres et que sa voix s'étranglait dans son gosier.

Une violente injonction de Jean Misère le tira de son hébétement et il commença à se plaindre en ces termes :

(A suivre)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, éditeurs, à Paris.

34e ANNÉE. — N° 144

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

VENDREDI 2 AVRIL 1926

00154

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE :
Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e)
Téléphone : GUTENBERG 14-64
La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans les succursales en France et à l'étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION :
8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-03
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Autres Départ. français et Colonies	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Etranger (Union Postale)	Le Port en Sus		

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHEQUE BASTIA MUNICIPALE

POLITIQUE GÉNÉRALE

Les Négociations de Genève, la S. D. N. et l'Opinion Mondiale

Après avoir attendu pendant dix jours, à Genève, l'heure d'entrer en puissance prépondérante à la Société des Nations et à son Conseil permanent, l'Allemagne a dû se retirer devant le *Liberum Veto* du délégué brésilien.

Cet ajournement, le 17 mars, est venu mettre un terme aux combinaisons diplomatiques les plus variées où l'habileté politique incontestable de M. Briand n'a pas réussi mieux que les négociations plus secrètes de M. Chamberlain, en face de la résistance de MM. Luther et Stresemann admirablement secondés pourtant par le délégué de la Suède, M. Unden.

L'Allemagne voulait un succès diplomatique éclatant et son entrée *seule* au Conseil permanent de la S. D. N., c'est-à-dire l'effacement devant sa personnalité débordante non seulement de la Pologne, mais des Etats comme l'Espagne, le Brésil, qui ne lui portent aucun ombrage.

Ce succès allait évidemment atténuer l'influence que la droiture de la France, dans les débats antérieurs lui a acquise dans cette assemblée.

Devons-nous bien le regretter avec un tel alourdissement ?

La France est une noble personne qui [illegible] politique extérieure et qui s'apaise sous le charme de paroles bien cadencées : une sentimentalité théâtrale arrive à l'émouvoir en lui masquant les échecs.

La S. D. N., qui compte 55 Etats de toutes races et religions, a eu la courtoisie d'attendre le replâtrage du ministère Briand pour siéger ; elle prend au sérieux les problèmes qu'elle examine, et celui de la paix et de la sécurité en Europe était du nombre pourquoi lui avait-il été, par la volonté de l'Angleterre, enlevé et porté à Locarno ?

La S. D. N. ne compte pas rien que des amis. Les Etats-Unis en parlent avec beaucoup de dédain ; aux termes d'un bien étrange rapport de M. Houghton, ambassadeur des Etats-Unis à Londres, et que publie le *Times* cette Société au lieu de devenir un instrument vraiment international pour l'organisation de la paix, servirait seulement à la renaissance de la sainte alliance de 1815 ; pareil langage surprend : sa publication déroge à tous les usages diplomatiques de bonne courtoisie et serait inexplicable si on ne réfléchissait que la S.D.N est un enfant du Président Wilson mais un enfant abandonné, dès le berceau, et un père est pris de remords et de quelque honte quand il voit grandir celui qu'il a rejeté loin de lui.

* * *

Que le langage des hommes a changé de temps rapidement !

A Locarno, le 16 octobre, M. Briand entrevoyait la naissance des Etats-Unis d'Europe. A Londres, le 1er décembre, au moment de la signature solennelle de ces actes paraphés sur le Lac Majeur, M. Chamberlain voit une occasion de se réconcilier avec l'Allemagne que nous considérons désormais, comme une amie de plus et, surenchérissant, M. Briand déclarait que les documents qu'il venait de signer doivent rénover l'Europe.

En mars, à Genève, l'intransigeance de l'Allemagne et le désappointement des délégués à la S. D. N., tenus en dehors des négociations de Locarno, ont déterminé un échec complet des promesses faites par les Etats qui avaient cru pouvoir à eux seuls engager toute la Société des Nations.

L'entrée de l'Allemagne dans la S. D. N. avec un siège permanent au conseil, a échoué devant l'opposition de la Pologne, de l'Espagne, du Brésil. Vainement, la France et l'Angleterre par les combinaisons les plus variées ont cherché à faire fléchir l'intransigeance de l'Allemagne, de la Suède son porte-parole à la Société, de la Pologne puis de l'Espagne : ni l'Allemagne ni le Brésil n'ont prononcé les paroles de conciliation indispensables et la question demeure entière, toute ajournée qu'elle soit à septembre prochain.

Il a fallu constater cet échec, sauver les accords de Locarno et clôturer l'Assemblée. Si M. Chamberlain ne cacha point son dépit, il le fit sobrement.

Ce n'est pas aux exigences inouïes de l'Allemagne refusant au Conseil et à l'Assemblée d'admettre dans le Conseil d'autres représentants que les siens, qu'il fait grief de l'avortement de cette Assemblée, c'est à l'Assemblée de la S. D. N. qu'il le reproche ! Les mots de « *catastrophe* » et de « *paralysie* » reviennent à plusieurs reprises dans son discours. « Pour l'avenir de la Société, il faut que les disparaissent... » « Il est inadmissible causes de paralysie qui sont en elle qu'à un problème comme celui qui se pose devant nous, on ne puisse pas apporter de solution, qu'un grand organisme comme le nôtre se heurte, demain encore, à de telles paralysies humiliantes. Pourtant, dans la S. D. N. on ne voit pas encore de signes de [illegible] furent soigneusement élaborées contre toutes surprises, par le Président Wilson.

La clarté, l'élégance habituelles des discours de M. Briand, en langue française, manquent singulièrement à ce discours en langage « européen » on en jugera du reste :

Cela tient au désarroi où l'échec successif des diverses combinaisons par lui envisagées l'amenait. Fallait-il donc, dans le pays de Voltaire et de Jean Jacques, employer des tournures germaniques comme « d'appliquer son esprit et ses efforts à l'œuvre de rénovation » pour « faire sentir à l'Assemblée qu'il y a ici une profonde déception du fait qu'on n'a pas pu réaliser le but qui avait été envisagé ». Ces inélégances seraient d'une importance relative si elles ne marquaient pas, par l'oubli où elles laissent à la fois les statuts initiaux du Covenant ou Loi de la S. D. N., et les nombreux amis que nous comptions jusque-là dans cette Société, que les vrais responsables des fautes commises sont précisément la Grande-Bretagne et la France, membres de cette Société qui ont entendu régler en dehors d'elle, ce problème essentiel de la paix européenne.

Deux délégués à la S. D. N. ont exprimé avec beaucoup de fermeté et de modération tout à la fois l'opinion répandue dans cette Assemblée : celle-ci n'avait pas oublié qu'un projet de pacte entre les nations avait été étudié par elle, il y a deux ans, que le gouvernement français, alors représenté par M. Herriot, y avait aux acclamations unanimes souscrit, que le gouvernement britannique, au contraire, n'entendant pas s'engager au delà de sa propre sécurité, s'y était opposé et elle n'avait pas compris pourquoi ces deux grandes puissances, sous l'initiative d'une autre, l'Allemagne qui ne faisait pas partie de la S. D. N., avaient conduit en dehors de la S. D. N. les négociation de Locarno tendant exactement aux mêmes fins.

Le Brésil et la Norvège ont été beaucoup plus que MM. Chamberlain et Briand, les interprètes des sentiments de l'Assemblée quand ils ont ainsi exprimé la pensée de leurs collègues : « Nous ne devons pas perdre de vue, a dit le délégué du Brésil, que l'œuvre admirable de Locarno doit rentrer dans le cadre de la S. D. N. et non pas la S. D. N. dans la construction politique de Locarno, et le délégué de la Norvège a fait observer que « la S. D. N. ne doit pas être tenue pour responsable d'un manque de succès dans des négociations qui ont été conduites tout à fait en dehors d'elle ». Voilà qui est très sagement parler.

Les prétentions de l'Allemagne, en voulant s'imposer seule dans le Conseil permanent, paraissent avoir inquiété très naturellement à la fois la Pologne, les trois Etats qui forment la Petite Entente : Tchécoslovaquie Roumanie et Serbie, l'Espagne, le Brésil et aussi, malgré la grande réserve que cette puissance observa tant à Londres, le 1er décembre, qu'à Genève, le 17 mars, l'Italie : il faut compter davantage avec ses différents Etats.

La puissance qui a échoué à Genève, dans son effort de direction générale des états continentaux, c'est la Grande-Bretagne, et l'on comprend mal l'amour-propre qu'a mis M. Briand à tenter l'impossible pour assurer à l'Allemagne un prestige exclusif qui désobligeait plusieurs nations dont l'amitié nous est précieuse.

* * *

La paix veut qu'un équilibre s'établisse entre forces rivales ; toutes les ingéniosités de l'esprit échoueront devant cette loi. En face de l'Allemagne qui trouve dans la Cité de Londres et dans les milieux américains des Etats-Unis des sympathies de plus en plus son effort de direction générale des Etats impose d'autres groupements : celui de l'alliance entre l'Angleterre la France et la Belgique fut sur le point d'aboutir ; l'initiative allemande d'un [illegible] aboutit à 1924.

Notre diplomatie compromettrait toute l'œuvre accomplie depuis le traité de Versailles, si elle ne rassurait pas nos alliés et négligeait les amitiés qui ont grandi entre la France la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Serbie et la Roumanie ; toutes ces jeunes nations ont un besoin essentiel qui nous est commun, celui de la paix celui aussi d'une indépendance morale qui s'accommode mal d'une hégémonie anglaise ou allemande ; on regrette que la Pologne, l'Espagne et le Brésil n'aient pas entendu dans l'Assemblée de Genève, quelques paroles en français reconnaissant la justesse de leurs prétentions à faire, elles aussi, partie du Conseil permanent de la Société des Nations ; nous devrons veiller à leur donner satisfaction.

S'il y a carence de la France, l'Italie deviendra le point de cristallisation autour duquel se grouperont ces bons vouloirs qui se cherchent : un rapprochement entre la Grèce et l'Italie, un accord politique entre la Yougoslavie et l'Italie, le renouvellement de l'alliance gréco-serbe pourrait coordonner très heureusement pour la paix de l'Europe les nations à intérêt méditerranéen. Cela semble conforme aux principes d'équilibre et de politique, ce qui est tout un, de notre continent depuis le partage de l'empire de Charlemagne.

* * *

Tandis que les délégués des grandes puissances usaient leur crédit en combinaisons où le bon vouloir des petits Etats était escompté sans mesure, Sir Roger Keyes, le vainqueur de Zeebrugge, sillonnait la Méditerranée à la tête de la flotte anglaise de Malte et Gibraltar qui compte, à elle seule, soixante-six navires ; et le budget naval anglais est, pour cette année, de 7 milliards 843 millions de francs.

Attendons-nous à voir la Conférence préparatoire, à l'examen du problème de désarmement, se heurter à une première difficulté ; nos meilleurs amis vont nous parler du désarmement militaire, ils ne voudront rien entendre quant au désarmement naval. Il faudra bien descendre des nuages en face de pareilles réalités et la Société des Nations n'en sera pas atteinte, si les grands Etats renoncent à faire d'elle un instrument politique à leur propre dévotion.

Henri PENSA.

Comment est possible le rapprochement Franco-Allemand

Pour la *Renaissance politique et littéraire*, M. Michel Bossan a pris une interview à M. Ludwig Haas, un des leaders du parti démocrate au Reichstag, député de Carlsruhe, ancien ministre de l'intérieur de Bade.

M. Haas constate qu'en Allemagne, aussi bien qu'en France (et même dans les milieux nettement de droite du Reich), on se rend de plus en plus compte de la nécessité d'un rapprochement entre les deux pays. Mais comment M. Haas, personnellement envisage-t-il ce rapprochement — dont il a un ardent désir ?

Il voit au delà d'un rapprochement franco-allemand, il voit plus vaste :

« Il faudra en venir à un zollverein européen — dit-il — car les puissances de notre continent sont trop petites pour se permettre de faire de la politique économique nationale.

« La première étape dans cette voie devrait être, à mon avis, la consolidation des rapports franco-allemands qui commencerait par l'abolition des régimes de passeports et douanier présentement en vigueur, par une collaboration industrielle... »

Dans ce domaine, M. Ludwig Haas considère comme des plus utiles à la cause « l'acte de courage que constituait le voyage de M. de Monzie à Berlin. »

[illegible] pacifique de l'Allemagne et sur l'attitude de celle-ci à Genève vis à vis de la Pologne, M. Haas a répondu ceci à notre confrère :

« Je connais la Pologne pour y avoir séjourné pendant la guerre et je conçois que la rudesse de l'occupation et, dès avant la guerre, le régime imposé aux Polonais de Posnanie n'aient pas rendu l'Allemagne sympathique dans ce pays.

« Il faut évidemment prendre en considération cet état d'esprit, mais aussi celui de l'opinion publique allemande qui a été étonnée de trouver les Polonais à Versailles, comme vainqueurs, alors que les légions de Pilsudski combattaient les Russes à nos côtés.

« Et puis, il y a les événements de Haute-Silésie, et ce fameux corridor de Dantzig, au sujet duquel M. de Jouvenel a écrit un article si clair quoique polonophile.

« Je tiens cependant à vous dire que tout Allemand raisonnable est convaincu de la vitalité de la Pologne, qui a toujours su lutter pour son indépendance. Si le gouvernement allemand s'est conditionnellement opposé à son entrée au Conseil de la Société des Nations en même temps que le Reich, c'est probablement en se basant sur la lettre des accords de Locarno, [illegible] l'agrandissement du Conseil ne pourrait être utile.

« Somme toute, et ceci est mon opinion, *l'Allemagne n'étant pas membre de l'Assemblée de Genève, il n'y avait pas lieu d'avoir recours à son avis dans les détails de la solution que* les puissances étaient appelées à trouver. C'est ce que j'aurais dit aux lieu et place de M. Stresemann. »

Interrogé au sujet des indemnités à accorder aux anciens princes allemands, le leader démocrate s'est déclaré presque certain que la formule transactionnelle proposée par son parti serait adoptée.

« Le Kaiser y verra ses exigences très rognées ; le Kronprinz, par exemple, perdra son domaine d'Oels, qui n'est pas propriété privée ; les Hohenzollern... que le prince de Schaumbourg-Lippe a reçues de la Prusse pour avoir combattu à ses côtés retourneront à l'Etat. Mais il est inadmissible, d'autre part, que le prince Max de Bade qui, en pleine guerre, lutta pour la paix [illegible] chancelier, soit tout simplement [illegible] et ses domaines confisqués. Le grand duc de Bade, enfin, dont j'ai signé la destitution avec mes collègues socialistes, en même temps que l'engagement de la sauvegarde de ses biens strictement privés, mérite-t-il d'être dépossédé ? Ou peut-il vivre des 6 millions de titres d'Etat qu'il obtint en 1919 et qui ne valent plus rien du tout ? »

L'avis de M. Ludwig Haas est qu'il faut que le peuple comprenne l'équité de l'attitude de ses représentants ; et le projet des démocrates consiste à ne laisser aux ex-familles régnantes que la propriété vraiment privée.

Billet du Jour

Après avoir essayé d'intéresser à ses expériences le monde savant — lequel ne s'épate pas facilement — à seule fin de profiter d'une vaste publicité gratuite, le fakir Tahra-Bey s'est consacré au music-hall. C'était là son but. Mais les habitués du music-hall sont un peu comme les professeurs de la Faculté de médecine : ils en ont vu de toutes les couleurs et sont, pour la plupart, blasés. Tahra-Bey, malgré la clairvoyance de son esprit oriental eut le tort de vouloir leur bourrer le crâne. Et voici qu'un spectateur mécontent le cite en justice de paix pour « incapacité professionnelle », attendu, dit-il, que si le trop célèbre hindou a pu étonner et faire frémir des âmes simples, il a, par contre, déçu et mystifié les autres.

Le plaignant reproche à Tahra-Bey [illegible] n'exécutant qu'une partie du programme annoncé. Il chiffre de préjudice à la somme de 31 francs, représentants le prix de sa place, y compris le pourboire à l'ouvreuse, les frais de métro en première classe et le franc traditionnel de dommages-intérêts.

— C'est un grincheux, m'a dit quelqu'un.

Mais les grincheux n'ont pas toujours tort, et celui-là me paraît avoir deux fois raison. Sur la foi d'une affiche alléchante, il a loué un fauteuil en se promettant d'assister à un spectacle recommandé comme mirifique à l'extérieur. Et il se trouve que ce qu'on lui sert n'a rien de commun avec ce qu'on lui a promis. Peut-on vous qualifier de grincheux si vous relevez vertement l'épicier qui vous a vendu de la margarine pour du beurre ? Le cas est identique. Il y a donc tromperie sur la marchandise.

Si le juge de paix se déclare compétent et s'il donne gain de cause au demandeur, cela va faire réfléchir les impresarii peu scrupuleux qui exhibent au public des vessies minables en s'écriant : « Applaudissez, voilà de belles lanternes. »

Et nous, spectateurs si souvent dupés, nous remercierons le grincheux d'avoir... grinché.

Gabriel Bayoé.

POUR LA DIGNITE DES AUDIENCES CRIMINELLES

Son attention ayant été appelée à plusieurs reprises sur le malaise douloureux qu'avait fait naître au cours de certaines audiences criminelles l'attitude de certains publics plus avides de spectacles que soucieux de la dignité de la justice, M. Pierre Laval, garde des sceaux, vient d'adresser aux parquets généraux une circulaire qui rappelle les instructions déjà données à ce sujet.

Le ministre proscrit notamment que ne pourront être délivrées en aucun cas des cartes d'entrée ou des autorisations écrites pour les audiences criminelles [illegible]

« En outre, dit la circulaire, les présidents ne devront pas hésiter à faire application des articles 504 et 505 du code d'instruction criminelle afin d'éviter que les assistants ne troublent par une attitude indécente la publicité des débats. »

SYNDICAT D'INITIATIVE DE BASTIA

POUR NOS HOTELIERS

Le Syndicat d'Initiative de Bastia vient d'adresser à MM. les Hôteliers de la région la circulaire suivante :

Bastia, le [illegible] mars

Monsieur le Directeur, [illegible]

Au moment où le tourisme prend un essor des plus importants, nous croyons devoir appeler d'une façon toute spéciale votre attention sur les principes qui doivent régir l'organisation de l'Hôtellerie en Corse :

« N'oubliez pas que votre hôtel n'a pas une destination simple. Qu'il ne s'adresse pas, comme l'hôtel de station — Vizzavona, par exemple — à une classe uniforme de voyageurs et que tous les usagers de la route doivent y trouver leur compte.

Il ne faut donc aussi bien le petit café pour le voyageur qui se délassera au passage que le petit salon de repos pour le touriste moins pressé qui trouvera [illegible] et prolongera sa halte de quelques heures, parfois même de quelques jours.

Il faut surtout à la fois la table d'hôte, salle à manger commune, pour la clientèle courante ou locale, et la salle de restaurant particulière pour les passagers de marque.

Cette organisation, qui ne compte naturellement qu'une seule cuisine, n'entraîne que des frais de peu d'importance que vous retrouverez largement.

Avec les mêmes matières premières, mais en les présentant différemment, vous pouvez récupérer les dépenses supplémentaires et assurer la réputation de votre maison par la confection des plats régionaux.

Vous pourrez lancer votre établissement avec les mets, les fruits spéciaux de notre pays et les vins de nos coteaux.

Ne croyez pas que cela est difficile. Nous connaissons des hôtels en Corse, qui ont acquis une réputation qui est déjà parvenue hors du pays.

La chambre, elle aussi, doit être adaptée à sa destination comme la salle à manger. De la simplicité, des meubles rustiques, mais rigoureusement propres. Pour le client moderne comme pour le voyageur aisé, une large cuvette et de l'eau, beaucoup d'eau chaude et froide, et des w.-c. hygiéniques avec le tout à l'égout ou à la fosse septique.

Enfin, partout la propreté la plus méticuleuse : linge soigné, fleurs naturelles renouvelées, etc... autant de petites choses faciles et peu coûteuses qui charment le touriste, agrémentent son voyage, l'attachent au pays et fixent ses impressions. Quand un voyageur [illegible] allez au contraire au devant de ses désirs, meilleur sourire et n'oubliez pas surtout, dès qu'il a franchi le seuil de la porte, de lui demander s'il désire faire sa toilette avant de se mettre à table.

Pour la confection de vos menus, ne cherchez pas les choses compliquées. Utilisez les ressources de votre région. Faites-vous une spécialité de quelques plats simples mais savoureux. Ayez toujours une petite provision souvent renouvelée, de conserves d'une bonne marque : beurre en boîtes, petits pois et flageolets, sardines, thon...

N'hésitez pas à donner comme hors d'œuvre une bonne tranche de « prisuttu » ou du « coppa », et comme dessert des fruits du pays et le brocciu national. Avez-vous pensé quelquefois à faire la surprise à vos clients d'une tranche de cédrat confit ?

Si vous n'êtes pas sûr de la qualité de votre huile, faites votre cuisine à la graisse végétale ou mieux encore au beurre, et si vous n'avez pas de viande de bœuf, évitez de la remplacer par de la viande de chèvre.

Et maintenant un dernier conseil. Si vous vous décidez à faire les améliorations que nous vous indiquons — ou si vous les avez déjà faites — ne soyez pas tentés de récupérer immédiatement les frais supplémentaires que vous aurez engagés en majorant vos prix. Ce serait de votre part un mauvais calcul. Contentez-vous d'un bénéfice limité et vous vous assurerez ainsi les sympathies de tous vos clients qui seront pour votre établissement les meilleurs agents de publicité ».

LISTE

DES SOUSCRIPTIONS POUR LA CONSTRUCTION DE LA CHAPELLE DU NOUVEL HOPITAL CIVIL DE BASTIA.

Sommes recueillies par Mme TEXIER

Société de Champlan : 1000 ; Mme Texier : 100 ; J. Giappiconi : 20 ; A. Santoni : 20 ; M. Carattini : 20 ; Montironi : 10 ; Giraud : 10 ; Santi-Gionelli : 10 ; L. Conca : 10 ; A. Moroselini : 25 ; Santi Pascal : 10 ; Sabiani : 5 ; Damiani : 10 ; Aprile : 10 ; E. Marcaggi : 10 ; Luciani : 5 ; Mlles : G. Boyer : 5 ; Miles Boyer : 5 ; J. Casabianca : 5 ; Casanova : 20 ; Pasqualini : 10 ; Emmanuelli : 10 ; Pieri : 10 ; Palmieri : 10 ; G. Boyer : 10 ; Massa : 5 ; MM. : Texier : 100 ; Emmanuelli E. : 20 ; Casanova P. : 10 ; D. A. Petroloni : 5 ; P. Villa : 10 ; G. Saffi : 10 ; Abbé Guerini : 10 ; F. A. Giorgi : 5 ; Pasqui (Frères) : 5 ; Sauri Nicolas : 5 ; M. G. : 5 ; Faraut (Hôtel de France) : 5 ; Alberti : 5 ; Micheletti H. : 10 ; Cesari : 5 ; Mancini : 5 ; Laurent : 5 ; Baldi : 5 ; Clyssa : 5 ; Urbani : 5 ; Paoli B. : 5 ; Lavezzi Ch. : 5 ; Ghislieri A. : 10 ; Sampieri : 20 ; Galeries Saint Jean : 10 ; Raffi : 10 ; Bonelli : 5 ; Anonyme : 10 ; Anonyme : 5 ; Anonyme : 5 ; Huit anonymes : 17 ; Anonyme : 5.

Sommes recueillies par Mmes ZUCCARELLI et GENTIL.

Mme Morelli-Rocaglia : 15 ; Franchi : 15 ; Scotti (Ippol.), ingénieur : 5 ; M. Poyer : 5 ; Mme Luigi-Ganna : 50 ; Mme Geers : 50 ; Mme Maestri-Villa : 5 ; Mme Louis Peraldi : 5 ; Mme de Casabianca-Gregory : 10 ; Mme D'Angelis : 5 ; Mme Luccioni : 5 ; Mme Gondard : 5 ; Mme Benedi : 10 ; Mme Justier Albert, institutrice : 10 ; Kolisk : 5 ; Dominici A.-T. : 10 ; Abbé Zattera : 10 ; Mme la Générale Bord : 20 ; Mlle de la Chênerie : 10 ; M. L. Gentil, pharmacien : 50 ; Mme Valery-Moreni : 10 ; Mme Mattiera Marie : 5 ; Banque de France : 1000 ; Chambre de Commerce : 1000 ; MM. Grégory Frères (lot vermouth) : 500 ; M. Casella d'Orezza, [illegible] : 100 ; M. Caró, directeur du « Petit Courrier d'Ajaccio » : 200 ; Mlle Dorazzo : 100 ; M. Rach : 5.

Total	3.000
Total des listes précédentes	7.715
Total général	10.715

Chronique Sportive

Le *Bordeaux Université Club* sera l'hôte du *Cercle Athlétique* et de l'*Etoile Filante* à l'occasion des fêtes de Pâques.

Ce grand club du Sud ouest jouera deux matches au Stade Olympique : le 4 avril avec le C. A. B., le 5 avec l'E. F.

Ces deux rencontres seront sans nul doute très intéressantes.

Nous publierons demain la constitution de l'équipe bordelaise.

Le B. U. C. désirerait conclure deux matches pour le jeudi 8 et le samedi 10.

Prière de s'adresser à M. Joseph Rossi, secrétaire du Cercle Athlétique Bastiais, quai du Vieux-Port Bastia.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Vendredi 2 avril 1926. Treizième semaine ; 92e jour de l'année ; 273 à venir.

Soleil : lever, 5 h. 7 ; coucher, 17 h. 48.

Aujourd'hui : **Vendredi Saint.**

Demain : Saint Richard.

Etat du ciel : couvert ; vents : au variable ; mer : peu houleuse. Petite pluie ce matin.

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 9 h., 14° ; à 12 h., 14° ; à 18 h., 10°. Maxima : 14° ; minima : 10°.

EPHEMERIDES

1821. — Mort de Joseph de Maistre, philosophe religieux et ultramontain.

Ses principaux ouvrages sont *Du Pape* et sont bouleversés par des mines françaises autour de Dompierre.

DANS L'ARMEE

Par application des dispositions de la loi du 26 décembre 1925 relative au dégagement et à l'aménagement des cadres de l'armée, sont nommés au grade de chef de bataillon pour prendre rang du 1er avril 1926 :

M. Casalta[illegible], capitaine au 173e rég. d'infanterie.

M. Pinelli, capitaine au 3e rég. de tirailleurs.

Ces officiers sont admis à la retraite et rayés des contrôles de l'activité à la date du 1er avril 1926.

— M. Vignoli, chef de bataillon à titre temporaire, au 8e rég. d'infanterie, président par intérim de la sous-commission des chemins de fer de campagne de Ludwigshaffen, a été classé à l'état-major particulier de son arme et mis à la disposition du général commandant supérieur des troupes du Maroc.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Nous recommandons à la générosité des fidèles la quête qui sera faite pour la construction du Nouvel Hospice de Bastia, samedi matin en l'église Saint Jean-Baptiste, par Mmes Olivari, Gregory, Flach, Monnier.

MERITE AGRICOLE

La décoration de chevalier du Mérite Agricole a été conférée aux personnes ci-après désignées :

M. Andreani Michel, agriculteur à Zilia.

M. Cal[illegible] François, viticulteur à Barrettali.

M. Corti Marius-Charles-Honoré, à Marseille.

M. [illegible] François, fils de Jean-Baptiste, agriculteur à Sainte-Lucie-de-Tallano.

M. Lucchini Jacques-Alphonse, cultivateur à Antisanti.

M. Montemont Baptiste, agriculteur à Galéria.

M. Toel Jean-Baptiste, agriculteur à Ajaccio.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge

Simon DAMIANI & Cie, 23, Boulevard Paoli

AU PORT

Le vapeur **Corte II** est arrivé de Marseille avec 223 passagers et 252 tonnes de marchandises.

— Le **Quinto** est arrivé de Livourne sur lest devant charger du bois pour Livourne.

— Le voilier **Attilio** a quitté notre port à 11 heures. Les vents contraires l'ont obligé de rallier notre rade où il est amarré.

— Le pétrolier **Cyrus** est attendu pour le 6 avril.

— Le vapeur **Limone** est arrivé de Livourne avec 22 passagers et 2 tonnes de marchandises.

— Le vapeur **Corte II** est parti pour Nice avec 146 passagers et 61 tonnes de marchandises.

BIBLIOGRAPHIE

LES VRAIS CRIMINELS, Diplomatie et Diplomé pr[illegible], par Fernand-Muller. Un volume in-16 de 321 pages, [illegible] — Lemerre, [illegible], Paris. — Prix : 9 francs.

A l'heure où certains [illegible] dans le jeu de l'intérêt [illegible] d'ajouter [illegible] quelque page [illegible] responsabilités de la guerre [illegible] [illegible] de [illegible]

Véritable réquisitoire contre la diplomatie prussienne, écrit par un Alsacien qui connaît bien l'Allemagne, [illegible] dans le [illegible]

Conçu impartialement et d'une façon objective, en dehors et au-dessus de tout esprit de parti avec un souci de vérité que [illegible] une documentation complète et sûre, cet ouvrage, qui s'adresse autant au grand public qu'aux historiens de l'avenir, [illegible] une réponse éloquente aux dirigeants [illegible] pour [illegible] de la « politique d'équilibre » poursuivie par la diplomatie française. Au point de vue national, il est une arme formidable aux mains des Français, car il démontre de manière irréfutable que ce n'est point [illegible] qu'il faut rechercher les responsables. C'est de l'autre côté du Rhin que sont les « Vrais criminels ! »

On nous communique

SYNDICAT DES EMPLOYES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Vendredi 2 avril courant, à 6 heures du soir, réunion au local habituel. Ordre du jour : Paiement des cotisations, admission de nouveaux adhérents, questions diverses et urgentes. Présence indispensable.

AVVISO

Con prossimo mese d'Aprile inizierà le sue pubblicazioni a Parigi un nuovo settimanale in lingua italiana.

Questo periodico avrà per titolo « **L'Operaio Italiano** » ed uscirà sotto l'egida della Confederazione Generale del Lavoro Francese e del Segretariato Internazionale degli operai edili.

Esso tratterà esclusivamente dei problemi di ordine sindacale in rapporto al sindacalismo fascista instaurato in Italia e perseguirà il reclutamento degli emigranti italiani in Francia, nel Belgio e nel Lussemburgo nelle organizzazioni similari esistenti in questi paesi e che siano affiliate alla stessa internazionale alla quale aderisce attualmente la Confederazione Generale del Lavoro Italiana.

La direzione e l'amministrazione di questo giornale sono stabilite presso la C. G. T. francese, 211, rue Lafayette, Paris (10e).

I compagni italiani di tutte le categorie, al quali preme come la Italia deve stare a cuore [illegible] alle scopo di creare fin d'ora una fitta rete di corrispondenti, sopratutto la diffusione del giornale, inviare contemporaneamente all'inizio del foglio il [illegible] sindacale [illegible] e per il quale a partire dallo stesso mese di Aprile si [illegible] organizzazioni italiani.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour l'emploi de Commis de perception titulaire aura lieu à Ajaccio le 26 mai 1926.

Pourront y prendre part tous les Français âgés de 18 ans au moins et de 30 ans au plus. La limite d'âge est reculée d'un temps égal à la durée des services militaires accomplis par les candidats entre le 2 août 1914 et le 24 octobre 1919 ; elle ne pourra toutefois être reportée au delà de 35 ans.

Les candidats pourront se procurer les conditions d'admission et le programme des épreuves à la Trésorerie Générale à Ajaccio.

Les demandes d'admission établies sur papier timbré devront parvenir à M. le Trésorier-Payeur Général à Ajaccio, avant le 26 [illegible], dernier délai.

ECOLE NATIONALE PROFESSIONNELLE DE VOIRON

Concours de 1926

Le concours d'admission en 1 année aura lieu le mercredi 30 juin à partir de 7 heures du matin au chef-lieu de chaque département et à l'E. N. P. de Voiron. Les candidats devront se faire inscrire avant le 1er mai à la Préfecture du département dans lequel ils désirent concourir (droit d'inscription : 15 frs). Ils devront avoir 12 ans au moins et 15 au plus au 1er janvier 1926.

Les demandes de Bourses Nationales devront être déposées à la Préfecture en même temps que le dossier d'inscription avant le 1er mai. Il n'y a pas d'examen spécial pour les Bourses. Tout élève admis peut obtenir une Bourse si la situation de sa famille justifie cette faveur.

Les Bourses obtenues pour Lycées, Collèges, Ecoles Primaires supérieures, Ecoles pratiques ou autres [illegible] valables pour les Ecoles nationales professionnelles.

Le concours pour l'admission directe en 2me, 3me, 4me années aura lieu à la même date au siège de l'Ecole. Les candidats à ce concours devront se faire inscrire avant le 15 juin par lettre adressée au Directeur.

Il est rappelé que la durée des études dans les Ecoles Nationales Professionnelles est de 4 ans, que le niveau des études qui y sont faites classe ces établissements entre les Ecoles Pratiques d'Industrie et les Ecoles d'Arts et Métiers et qu'elles ont un double but : 1° — Préparer les candidats pour les Ecoles d'Arts et Métiers ; 2° — Préparer pour l'industrie des techniciens c'est-à-dire les chefs d'atelier, des dessinateurs, des chefs de fabrication, des chefs de service, des directeurs d'usines de petite et de moyenne importance.

Les spécialités enseignées à l'Ecole Nationale de Voiron sont : le tissage, la mécanique, la menuiserie, la forge, l'ajustage et le tournage, l'électrotechnique, la fonderie.

Pour tous renseignements complémentaires, demander la notice de l'Ecole au directeur.

ASSOCIATION des CHEMINOTS RETRAITES DE LA C. F. D. DE LA CORSE

Les membres adhérents à l'Association des cheminots retraités de la Cie des chemins de fer départementaux sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le dimanche 4 avril à [illegible] de Toga. Ordre du jour : Compte rendu moral et financier. Renouvellement du bureau. Lecture de la correspondance de la Fédération.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour le recrutement de Rédacteurs des Manufactures de l'Etat et de Contrôleurs adjoints de la culture des tabacs aura lieu à la fin de [illegible] 1926.

Les jeunes gens qui désireraient y prendre part pourront se faire inscrire à la Direction des Tabacs de Nice avant le 30 avril 1926, dernier délai.

Age exigé : 18 ans au premier mai prochain et 30 ans au plus au premier janvier 1926.

Diplôme exigé : Baccalauréat complet de l'enseignement secondaire.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction des Tabacs de Nice, 31, rue Barla.

PAROISSE DE SAINTE MARIE

Les Offices solennels de la Grande Semaine auront lieu aux jours et heures ci-après :

Vendredi Saint : La cérémonie du matin commencera à 9 h. 30 et se terminera par la messe des Présanctifiés. Office des ténèbres à 4 heures. A 8 heures précises, sermon de la Passion, suivi de la bénédiction des fidèles avec le Crucifix des Miracles.

Samedi Saint : La cérémonie commencera à 8 heures du matin. Dans l'après-midi, bénédiction des maisons dans l'ordre suivant : Citadelle, Cours Favale, rue Droite, descente des Colonnes, maisons de Bonavita et Romieu, Palais de Justice, Boulevard Auguste Gaudin, rues Sainte Elisabeth, Campanelli, Colonella, Saint Joseph et Place d'Armes.

Le R. Père Prédicateur se rendra à la disposition des fidèles pour entendre leurs confessions dans la chapelle du Sacré-Cœur, Sainte Croix, à partir de 2 h. 30.

Saint Jour de Pâques : Messes basses : 6, 7, 8, 9 heures et midi. A la messe de 7 heures, communion générale des hommes à laquelle se feront un devoir de prendre part tous les membres des confréries de Saint Sacrement, de Sainte Croix, de Saint Joseph et du saint nom de Marie. A 4 heures : Vêpres solennelles suivies du sermon de la clôture de la station quadragésimale et de la Bénédiction Papale.

Lundi de Pâques : Comme les dimanches ordinaires.

Mardi de Pâques : Messe chantée à 9 heures, suivie de la bénédiction du Saint Sacrement. Dans l'après-midi, bénédiction des maisons pour les rues du Nouveau marché, du Rosaire, ou Poniello et groupe de maisons adjacentes.

Jeudi 8 avril : Bénédiction des maisons de la Banlieue.

PAROISSE NOTRE DAME DE LOURDES

Horaire des Offices de la Semaine Sainte :

à 4 heures.

Vendredi Saint : Messe des Présanctifiés à 10 heures. Exercice du **Chemin de la Croix** à 4 heures suivi du Sermon sur la Passion. La Maîtrise chantera des fragments du **Stabat**, [illegible] le **Crucifix** [illegible]

Samedi Saint : La cérémonie commencera à 8 heures par la **Bénédiction du feu**. Chant de l'**Exultet**, Prophéties, Bénédictions des Fonts Baptismaux. Messe de la Résurrection. Dans l'après-midi, Bénédiction de toutes les maisons et des magasins de la Paroisse.

PAROISSE SAINT JEAN BAPTISTE

Vendredi Saint : matin : 9 h. et demie, Petites Heures : 10 heures : Chant de la Passion, Adoration de la Croix. Messe des présanctifiés. Soir : 4 heures : Office des Ténèbres : 5 h. et demie : sermon sur la Passion.

Samedi Saint : matin : 8 heures : Petites Heures, Bénédiction du feu. Chant de l'Exultet. Prophéties. Bénédiction des fonts baptismaux. Messe solennelle. Soir : 12 heures : Bénédiction des maisons.

Bénédiction des maisons

Samedi Saint : Bds Albert Ier, Paoli, du Palais, Lettrons, Cardo, rues Favalelli, Salvator Viale ; Saint François, Mot, Abbatucci, Sampiero, avenue Carnot, cours Sébastiani. Promenade des Quais.

Dimanche de Pâques : Rues de l'Opéra et de la Gare.

Lundi de Pâques : Rues du Lycée ; Saint Jean, du Môle, impasse et ruelle Saint Jean.

Mardi de Pâques : Rues Napoléon, Neuve Saint Roch, Commandant Boccoli, de la Banque, Neuve, Place de l'Hôtel de Ville, place et rue de la Fontaine Neuve, rue des Terrasses.

Mercredi de Pâques : Rues du Castagno de la Miséricorde, nouveau marché, Scala di Sucurett, ruelle du Guadello, marine, Spiaggia, Siera, Rapella, Pino, marché aux Poissons Vieille Poste, Zephyre.

Jeudi de Pâques : Magasins et villas.

A LA CHAPELLE DU SACRE CŒUR

Le dimanche de Pâques, M. Amyr, basse chantante, se fera entendre dans l'**Hosanna** du compositeur Jules Granier, chant puissant d'allégresse et de reconnaissance qui salue la résurrection du Sauveur du Monde.

AVIS D'EXAMEN

Un examen aura lieu le 1er juillet 1926 à Paris, Tunis, Rabat et dans chaque chef-lieu de région de corps d'armée, pour l'obtention du grade d'officier d'administration de 3e classe de réserve du service de santé.

Pourront être admis à y prendre part les sous-officiers des réserves **classés dans le service armé** appartenant ou non aux sections d'infirmiers militaires, sous condition d'[illegible] de grade.

Ceux ne pourront pas des sections d'infirmiers militaires devront être pourvus du certificat de chef de section.

Ces derniers ne seront autorisés à se présenter que sur la production du dit certificat [illegible] qui devra être joint au moment de la proposition.

Les candidats adresseront leur demande aux généraux commandant les subdivisions de région où ils résident pour le 1er mai au plus tard.

Dans cette demande qui sera accompagnée d'un extrait de leur acte de naissance, ils feront connaître la situation ou l'emploi qu'ils occupent dans la vie civile ainsi que leur corps d'affectation dans les réserves.

Les intéressés pourront consulter le programme de l'examen au bureau de la Place.

MAIRIE DE BASTIA

BUREAU D'HYGIENE

Le bureau d'Hygiène tient à la disposition de MM. les médecins une provision de sérum antidiphtérique [illegible] de l'Institut Pasteur.

Ces flacons ne peuvent être vendus. En principe, ils ne doivent servir que pour les malades inscrits sur la liste des indigents.

Mais en cas d'urgence, ils pourront être délivrés pour d'autres cas à charge par le médecin traitant de remplacer les flacons prêtés dans le plus bref délai. — Le Directeur du Bureau d'Hygiène : Dr BENELLI.

Nos Spectacles

FEMINA CINEMA. — A partir de samedi 3 avril : Matinée tous les jours de 2 à 5 heures.

THEATRE MUNICIPAL. — Samedi 3 avril en soirée à 9 h. : Tournée Baret : M. Janvier, M. Etchepare, Mme Dupeyron dans le colossal succès du Théâtre du Gymnase à Paris : **Les Vignes du Seigneur**, pièce en 3 actes de MM. de Flers et F. de Croisset.

Mlle A. Payen, M. Janvier fils, M. Jacques, Mme Lemonnyer et Mlle Suzanne Norbert.

Prix des places : Premier rang de loges 12 frs ; Baignoires et Fauteuils : 10 ; Stalles : 7 ; Second rang de loges : 4 ; Parterre : 2.50 ; Amphithéâtre : 1.25.

REGENT CINEMA. — Aujourd'hui, Vendredi Saint : Relâche.

— Samedi 3 avril, en soirée à 8 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre : **Régent Journal** (les actualités du monde entier) ; Pathé Consortium Cinéma présente « Lui » dans **Un voyage au paradis**, superbe comique en 3 parties ; Les Films Paramount présentent Ricardo Cortez dans **Boîtes de Nuit**, superproduction dramatique en 7 parties.

— Au prochain programme, la célèbre vedette René Navarre dans **Le gardien du feu**, grand film français.

VOULEZ-VOUS AVOIR DU CHIC

en tous articles de

Haute Nouveauté

Faites une visite à

LILAS BLANC

Aux 100 000 Chemises

28, Boulevard Paoli - BASTIA

Vous trouverez des *CHEMISES avec 2 cols et poignets mousquetaires. CHAPEAUX feutre, Casquettes marque la Cigale avec sa glace,*

Cravates, Pyjamas *CHAUSSETTES, Bas, Parapluies, SACS de Dames ; CHANDAILS, etc. ; Dernières Créations.*

Une glace magique est offerte à tout acheteur.

RHUM S^T-JAMES

Grand Cru

« St James »

le prestigieux pays des Antilles est le lieu d'origine des premiers Rhums du Monde

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

LA LOI EMILE SARI

SUR LES FINANCES DEPARTEMENTALES ET COMMUNALES

LE RAPPORT DU SENATEUR DE LA CORSE EST ADOPTE

Paris, 1er avril.

La Commission sénatoriale d'administration générale a adopté le texte du rapport de M. *Emile Sari* sur le projet de loi autorisant les départements à établir des taxes pour équilibrer leurs budgets.

Ces taxes sont choisies sur la liste déjà adoptée pour les communes.

Les communes et les départements pourront contracter des emprunts remboursables sur ces impositions.

A la Chambre

SUITE DE LA SÉANCE DU 31 MARS

LES PROJETS FISCAUX

La Chambre supprime à l'article 29 ter, les taxes pharmaceutiques et les remplace par une taxe de 0.50 [illegible] décimes, de droit de timbre sur les récépissés ou bulletins d'expédition ou autres pièces en tenant lieu délivrés par les administrations des voies ferrées d'intérêt général ou local pour les transports à grande ou petite vitesse.

L'amiral *Jaurès*, député de la Seine fait voter une taxe basée par personne sur les notes de restaurants, salons de thé, brasseries, bars et établissements similaires. Cette taxe est fixée à 0.25 par note de 20 à 25 frs ; à 0.50 de 25 à 50 frs ; à un fr. de 50 à 100 frs ; à 2.50 de 100 à 200 frs ; à 5 frs de 200 à 300 frs ; au-dessus : à 10 francs.

La Chambre adopte les articles 29 ter, 29 quater, relatifs aux banques et sociétés.

On passe à la discussion de l'art. 48 bis concernant la régie intéressée des pétroles, résidus et dérivés.

M. *Margaine*, député de la Marne soutient cet article.

M. *Péret*, ministre des Finances, en demande la disjonction : une étude approfondie de la question étant nécessaire.

M. *de Monzie*, ministre des Travaux Publics, parle en faveur de la prise en considération.

On se met d'accord pour que la Régie parte du 1er avril 1927.

La disjonction du premier paragraphe relatif à la date est mise aux voix.

Pendant le vote, on adopte le douzième provisoire d'avril et le cahier des crédits.

La séance reprend à 22 h. 30.

On adopte la loi des loyers.

Puis on reprend l'article 48 bis sur les pétroles. L'ensemble est adopté par 293 voix contre 265.

Sur l'article 18 quater, portant que l'importation des sucres est réservée à l'Etat, M. *Péret* demande la disjonction, car l'Etat n'a pas les moyens de doter l'office à créer de 50 millions.

La disjonction est repoussée par 285 voix contre 229.

M. Margaine demande la suppression de l'article. Sa proposition est repoussée par 291 voix contre 270.

M. *Garchery*, député communiste de la Seine, demande la disjonction de l'article 53 majorant la taxe sur le chiffre d'affaires.

Les socialistes expliquent leur attitude : ils s'abstiendront.

M. *Tardieu*, député de Belfort, explique qu'il votera pour le Gouvernement en raison de la gravité de la situation.

La disjonction est repoussée par 277 voix contre 103.

L'ensemble de l'article 18 quater est adopté par 299 voix contre 259.

Les articles suivants sont adoptés.

L'ensemble du projet financier est voté par 236 voix contre 159.

La séance est levée à 9 heures 30.

DES CONSEILS GENERAUX

La Chambre a fixé la réunion des Conseils Généraux au 3 mai.

Au Sénat

(Matin)

LA LOI DES LOYERS

La loi des loyers, légèrement modifiée par la Chambre, a été adoptée cette nuit par le Sénat.

A l'"Officiel"

LÉGION D'HONNEUR

Paris, 1er avril.

Par décret paru au *Journal Officiel* de ce matin, le Docteur Henri de Rothschild, fondateur du centre national d'expérimentation zoologique de Vaux de Cernay est élevé à la dignité de commandeur dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

NOUVELLES JUDICIAIRES

LA COUR DE CASSATION REJETTE LE POURVOI DU BANDIT HAMARD

Paris, 1er avril.

La Cour de Cassation a rejeté le pourvoi du jeune bandit Hamard condamné à mort pour avoir assassiné dans des circonstances particulièrement odieuses une vieille rentière à laquelle il avait volé plus d'un million.

On se rappelle que le précoce criminel avait été arrêté à Bordeaux où il attira l'attention de la police par la noce crapuleuse à laquelle il se livrait.

à Marseille

UN BOULANGER DANS LE PETRIN

Marseille, 1er avril.

M. Berlin Ferand, boulanger, place Notre Dame du Mont, recevait hier la visite de quatre individus qui lui proposèrent un stock de farine à d'excellentes conditions. Rendez-vous fut pris pour le lendemain.

Comme convenu, les cinq hommes café : ils traitèrent de l'affaire qui les se retrouvèrent aujourd'hui dans un intéressaient ; puis, l'un des vendeurs proposa de faire une partie de poker. Le boulanger y consentit.

Mal lui en prit : il avait, en effet contre lui quatre aigrefins qui ne songeaient qu'à le spolier et y parvinrent puisque, en trichant, ils gagnèrent dix mille francs.

M. Berlin Ferand s'aperçut, un peu tard malheureusement, du vol dont il avait été victime. Il porta plainte et la police, après enquête, a pu mettre en état d'arrestation trois des habiles grecs. Le quatrième, qui, précisément est en possession de l'argent, court encore.

EN TURQUIE

UN JOURNALISTE EXPULSE

Paris, 1er avril.

Un télégramme d'Angora annonce que M. Mac Cartne, correspondant du *Times*, de Londres, a été expulsé pour avoir télégraphié à son journal une fausse nouvelle.

Les correspondants des journaux étrangers ont été avisés que semblable mesure serait prise contre ceux d'entre eux qui enverraient des nouvelles dénuées de fondements.

LES MORTS DU JOUR

M. CORNUCHE

Paris, 1er avril.

M. Cornuché, l'animateur des casinos de Deauville et de Cannes, est décédé aujourd'hui à l'âge de 58 ans. Il était chevalier de la Légion d'Honneur.

Bien que la santé de M. Cornuché ait été chancelante, rien ne faisait prévoir un trépas si rapide. Le défunt devait se rendre lundi à Deauville pour prendre les dispositions en vue de la saison d'été.

aux États-Unis

SEC OU HUMIDE ?

Paris, 1er avril.

Selon un télégramme de Washington le Sénat de l'Etat d'Albann a décidé de soumettre la population à un référendum.

Chaque citoyen aura à se prononcer sur le maintien du régime de prohibition, sa complète abolition ou sa modification en admettant les vins et la bière.

LES SPORTS

LE « BORDEAUX UNIVERSITE CLUB » EN CORSE

Bordeaux, 1er avril.

Aujourd'hui sont partis un groupe d'excursionnistes qui se rendent en Corse. Avec eux, part la première équipe du *Bordeaux Université Club* qui va disputer des matches avec des équipes insulaires et jouera sa première rencontre à Bastia le jour de Pâques.

TIRAGES FINANCIERS

CREDIT NATIONAL 1920

Paris, 1er avril.

L'obligation portant le numéro 4.297.379 sera remboursée par un million.

L'obligation portant le numéro 320.141 sera remboursée par 500.000 francs.

Les obligations portant les numéros 4.947.917 et 1.183.518 seront remboursées par 200.000 francs.

Les obligations portant les numéros 7.760.728, 768.958, 377.255 seront remboursées par 100.000 francs.

Les obligations portant les numéros 6.296.532, 7.815.653, 3.382.249, 1.366.597, 6.464.854, 6.944.915 seront remboursées par 50.000 francs.

CREDIT NATIONAL 1923

Les obligations portant les numéros 0.123.562, 1.123.562, 2.123.562, 3.123.562 seront remboursées par 100.000 francs.

Les obligations portant les numéros 0.823.562, 1.823.562, 2.823.562, 3.823.562 seront remboursées par 50.000 francs.

DRAME DE FAMILLE

UN ITALIEN BLESSE SA FEMME ET SE SUICIDE

Mulhouse, 1er avril.

Un drame sanglant s'est déroulé aujourd'hui à Flaxlanden, près de Mulhouse.

Un ouvrier italien, nommé Curir père de 4 enfants, se prenait de querelle avec sa femme. Au paroxysme de la colère, il se saisit d'un rasoir et en porta un violent coup à son antagoniste qui, la gorge tranchée, s'écroula dans une mare de sang.

Croyant avoir tué son épouse, Curir tourna son arme contre lui-même et se coupa l'artère carotide.

Des voisins accoururent, puis un docteur qui constata le décès du mari et prodigua les premiers soins à la blessée dont l'état est grave, mais non désespéré.

AVIATION

ACCIDENT MORTEL

Metz, 1er avril.

Aujourd'hui, le lieutenant de Bazelaire effectuait un vol au-dessus de l'aérodrome de Metz lorsque le moteur de son appareil eut des ratés puis cessa de fonctionner.

L'aviateur se précipita dans le vide, mais son parachute ne s'ouvrit pas et il s'écrasa sur le sol.

EN RUSSIE

UNE VILLE TERRORISEE PAR LES CHIENS ENRAGES

Paris, 1er avril.

Un télégramme de Moscou annonce que les habitants de la ville de Stavropol (Caucase) sont terrorisés par des chiens enragés.

Une soixantaine de personnes mordues qui n'ont pu recevoir de soins sont elles-mêmes enragées !

MARFISI

Apéritif au Quinquina

UN NECTAR ! LE PLUS ESTIMÉ

Petites Annonces Économiques

SUIS ACHETEUR [illegible] justice de paix. Faire offre aux bureaux du « Petit Bastiais » aux initiales P. S.

IL A ETE PERDU une [illegible] Prière de donner renseignements, Tuilerie-Briqueterie, Biguglia.

SOCIETE GENERALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 500 MILLIONS DE FRANCS

Reg. Com. : Seine N. 64.462

Assemblée générale annuelle du 29 Mars 1926

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue le 29 mars sous la présidence de M. André Homberg.

Le Rapport présenté aux Actionnaires par le Conseil d'Administration, après avoir souligné la prolongation de l'état d'incertitude et d'instabilité résultant de la situation monétaire, constate que l'activité du commerce et de l'industrie a été satisfaisante.

La balance du commerce extérieur a présenté un solde favorable dû à l'excédent des exportations pendant les sept premiers mois. L'extraction des houillères, la production de la fonte et de l'acier ont marqué un progrès sensible d'une année sur l'autre et aussi par rapport à la production de 1913 ; les entreprises de transformation ont repris leur activité normale. La récolte de blé a dépassé les chiffres de 1913 et couvre à peu près les besoins de la consommation française.

Le marché financier a été dominé par celui des changes. Les émissions de titres à revenu fixe ont [illegible]. Les augmentations de capital se sont ralenties et les capitaux investis dans les créations de Sociétés ont été moins importants.

Le contraste entre l'activité économique du pays et le resserrement financier se retrouve dans les opérations des Etablissements de Crédit : diminution des placements et progression des opérations de banque et, entre autres, des demandes de crédits.

La clientèle a facilité la tâche de la Société en développant la pratique des tirages commerciaux mais de grands progrès pourraient encore être réalisés dans cette voie. D'autre part, la domiciliation dans les banques des effets de commerce devrait se répandre davantage.

Le rapport s'élève contre la légende qui représente les banques comme bénéficiant d'une sorte d'immunité fiscale et rappelle l'attention sur la place importante que tiennent les impôts dans les charges d'exploitation : le montant des taxes dépasse celui des dividendes distribués. En outre, les lois et règlements qui interposent les banques entre l'Administration et le public entraînent des charges considérables.

Le produit net de l'exercice s'élève à frs 35.953.617,15 sur lesquels le Conseil a proposé de payer un dividende brut de frs 27.50, égal à celui de l'exercice précédent. Un acompte de frs 6.25 ayant été payé le 2 janvier, le solde, sous déduction des impôts, représente un montant net de frs 16.30 qui sera distribué au plus tard le 1er juillet.

L'Assemblée Générale a ratifié la désignation de M. Simon comme membre du Conseil. MM. Bouffal, Nicou et Poirier, administrateurs, et M. Vezstraëte, Censeur, ont été réélus.

EAU DE MONTECATINI

Pour rétablir le bon fonctionnement de l'estomac, des intestins, du foie, faites une cure

D'EAU DE MONTECATINI

Purgatif parfait. l'eau de MONTECATINI est le meilleur des laxatifs.

Les eaux purgatives

TAMERICI — VICTORIA — REGINA — TETTUCCIO

Pour la continuation des cures de Montecatini à domicile.

En vente à Bastia, au détail, chez : MM. LUIGGI, P. A. QUILICI et C. COSTA, Pharmaciens.

Dépôt : A Bastia, chez M. NANNINI Laurent, rue de la Marine ; A Ajaccio, chez M. FIGOLI, Pharmacien.

Une nombreuse clientèle a commencé à faire les commandes à domicile.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Vve Jérôme Canali, née Ferrandi ; M. et Mme Joseph Canali et leurs fils ; M. et Mme Dominique Morasso née Canali ; M. Dominique Canali et ses enfants ;

Les familles Poggioli, Giovanni, Pietro, Rocher, Jannel, Arrix, Sinani, Ferrandi, Mastroni, Barbi, Grazio, Berghelli, Alessi, Cerol, Paoli, Filippi, Giovanni, Casanova, Battaglini, Morelli et Ferretti ;

Ont l'immense douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur PAUL JEROME CANALI

leur époux, père, beau-père, grand père, frère, beau-frère, oncle, cousin, pieusement décédé le 1er avril 1926 et les prient d'assister à la levée du corps qui aura lieu aujourd'hui 2 courant à 2 h. 30 aux fins de transfert, à Velone-Orneto où se fera l'inhumation dans le caveau de la famille.

Maison mortuaire : 3, rue Saint Joseph.

De profundis

M. Emile Cabanel, économe du Lycée de Bastia ; M. Paul Boige, professeur honoraire ; M. Jacques Pagenelli, instituteur à Spluny sur Seine ; Mme Jacques Pagenelli et M. Jean Pagenelli, leur fils ; Mme Vve Victor Oger, de Chalerne (Orne) ;

Les familles Henri et Louis Oger, de Conterne ; Oger et Leroy, de Lassay (Mayenne) et toute la famille ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Vve VICTOR OGER née ADELAIDE BONTEMPS

leur mère, belle-mère, grand-mère, belle-mère et tante, décédée à Bastia munie des Sacrements de l'Eglise, le 31 mars 1926, à l'âge de 87 ans.

Les obsèques, service et inhumation provisoire, auront lieu vendredi 2 avril à 9 heures et demie.

L'inhumation définitive aura lieu ultérieurement à Conterne (Orne).

Domicile mortuaire : Lycée de Bastia.

Mme et M. Joseph Cuneo et leur enfant ; M. et Mme Louis Veschi, née Cuneo, et leur enfant ; Mme et M. Cuneo Etienne ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur LOUIS CUNEO

Négociant

leur frère, beau-frère et oncle regretté, décédé le 1er avril 1926, muni des Sacrements de l'Eglise et les prient de vouloir bien assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui 2 avril à une heure trente de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire : 2, rue Dragon (Citadelle).

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Les membres de la **Société de Protection Mutuelle des Voyageurs de Commerce de France** sont priés d'assister aux obsèques de leur regretté camarade

Monsieur LOUIS CUNEO

Membre participant

LA BOURSE

Paris, 1er avril.

COURS DES VALEURS

	cours précéd.	dernier cours
Rente 3 0/0	47.30	48.20
— 5 0/0 1915	56.05	56.95
— 4 0/0 1917	48	48.80
— 4 0/0 1918	45.85	45.55
— 5 0/0 1920	73.50	74.10
— 6 0/0 1920	63.85	64.35
— 4 0/0 1925	90	90
Buenos Ayres 4 1/2 Or 1909-1912	1700	1700
Japon 4 0/0 1905	507	508
Roumanie 1922 4 0/0	350	355
Société Générale	816	815
Banque Union Parisienne	835	855
Banque Paris Pays-Bas	1290	1324
Rente Foncière	4065	4250
Banque Impér. Ottomane	1067	1078
Banco Et Hosp Argent.	572	575
Crédit Foncier Egyptien	4090	4065
Crédit Lyonnais	1515	1539
Crédit Foncier Colonial	677	685
Crédit Fonc Argentin act	167.50	168
Crédit Fonc Chil. act ord	1410	-
Nord	1007	1018
Voitures de Paris	935	972
Wagons Lits ordinaires	1466	1474
Suez Capital	12800	12900
Suez Part	10050	10160
Suez Société Civile 1/5	3700	3676
Transatlantique ordinaire	125	124
Transports mar. vapeurs	772	788
Lebon Capital	635	695
Thomson Houston	562	579
Jeumont	250	251
Sels Grest Paris	3500	-
Penarroya	679	694
Saint Frères	560	578
Rio Tinto	5755	5830
Rose Deep	56.25	-
Modderfontein B. Unité	137	-
Montecatini Ital'e	190	195
Goldfields ordinair. ep 25	178	186

	cours précéd.	dernier cours
Meyer et Charlton	504	-
Prakalnitra	245	260
Simmer And Jack	21.25	-
Ordona	32.50	-
Houillères Saint Etienne	198	198
Herse Santander	124	125
Tanganyka	275	276
Clarence act	368	-
Jagers Fontein	503	-
Schneider et Cie Creusot	1000	1004
Haute Pour Dreuis Assis	1400	1400
Decauville	175	179
Metallurgie Ariège	150	155
Ciments Boulonnais	3290	-
Saint-Gobain	3420	3440
Phosphates Gafsa	914	930
Lautaro Nitrate Unité	860	855
1/10 Royal Dutch	4540	4550
Roumaine Belge Pétroles	141	-
Mexican Eagle préférence	177	-
Phosphates M'Dilla	152	153
France Polonaise Paris	1475	1510
Shell	832	850
Raffineries Say	1940	1935
Pathé cinéma jouissance	281	282
Sucreries Coloniales B.	503	510
Aciers Saint-Raphaël	1910	1915
Bange Tréca	2060	2095
Port sucrer. ind. Egypte	2245	2200
Bicycle Gibert	393	192
Grands Bazars Marseille	485	500
Grands Berti	294	402
Galeries Lafayette	492	488
Sucreries Bolo-Chicoutimi	301	311
Chalamel remor. de 13. C.	419	430
Saint Frères	4680	4690
La Roche	130	139
Baltic	268	270
Crédit National 1920	335	340

COURS DES CHANGES

Livre	139.75	140.85
Dollar	28.63	28.90
100 lires	115.85	113.65
100 pesetas	406.50	408.25
100 frs suis	554	558
100 florins	1157	1158

LATIL

Nous avons, sur place, dans nos Magasins à Bastia, pour livraison de suite —

Les nouveaux Châssis-Camions LATIL, type NTP, 5 tonnes, Radiateur à l'avant.

Le poids lourd le plus économique

et le plus durable

La seule organisation disposant d'un stock permanant de toutes les PIECES DÉTACHÉES, d'un atelier spécialisé et d'un atelier de carrosserie

est la nôtre —

Franz HOFFMAN

33, Boulevard Paoli, BASTIA - Téléphone : 48

Télégraphe : CORSAUTO-BASTIA

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

Les Établissements S. DAMIANI & Cie - Bastia

PAR leurs Spécialités exquises et réputées :
« Cap Corse Damiani » Hors Concours, Membre du Jury « Nectar Cédrat » « Myrta » « Mandarina » Marque déposée.

PAR le choix incomparable de liqueurs :
Rhums, Amers, Vermouths, Champagnes, Mousseux, Vins de toutes Marques que l'on est sûr d'y trouver.

PAR l'assortiment unique de leur rayon de :
Tabacs, Cigarettes, Cigares locaux et étrangers.

PAR leurs prix minutieusement étudiés

OFFRENT les meilleures garanties d'achat

ASSUREZ-VOUS EN ! !

MAISONS Pour Tous

LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER

Édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours

UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.

HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

LE CINEMA

EXPLOITATION

Rien de ce qui a trait au cinéma ne laisse le public indifférent. Aussi croyons-nous pouvoir intéresser nos lecteurs en leur exposant, en quelques lignes, ce qu'est l'exploitation, branche nouvelle de la cinématographie.

L'exploitation, est l'art de mettre en pratique les moyens les plus originaux, les plus inattendus pour le lancement des films. Les campagnes d'exploitation, pour varier leur objet, peuvent avoir trait, tantôt au sujet même du film ou à un épisode marquant, tantôt à la vedette, ou simplement à l'établissement.

C'est au directeur à trouver chaque semaine, l'élément le plus propice à établir sa campagne. Avec un peu d'entraînement, la simple lecture du scénario le lui fournira. Il est impossible de dresser la liste des moyens qui peuvent être employés car ils sont infinis et n'ont de limites que celles que leur assigne l'initiative de chacun.

L'exploitation est, en somme, une forme nouvelle de publicité, sortant des sentiers battus de la routine, s'inspirant de méthodes nouvelles [illegible]

[illegible] « Les Dix Commandements », de « Monsieur Beaucaire ». [illegible]

Façades. — La façade constitue pour un directeur [illegible]

[illegible] « Gentleman Georges Cambrioleur », « La Ruée Sauvage », « Madame Sans-Gêne ». [illegible]

Publicité dans la rue. — [illegible] « Mon Homme » [illegible] « Enfant Prodigue » à l'Opéra-Cinéma ! [illegible]

Ententes avec les commerçants. — [illegible] « Service Exploitation » [illegible]

Pour **Peter-Pan** : [illegible]

Pour le film « **Matador** », [illegible]

Enfin, pour « **Madame Sans-Gêne** », [illegible]

Vitrines. — C'est au **Service Exploitation** d'une de nos plus grandes maisons d'édition que nous devons en France ce système de publicité qui compte parmi les plus efficaces et les moins coûteux. [illegible]

Affiches et prospectus. — [illegible] « Tricheuse ». [illegible]

René CELIER.

LES NOUVEAUX FILMS

[illegible]

L'Erreur d'une vie. — [illegible]

Le gardien du foyer. — [illegible]

René GINET.

ECHOS ET NOUVELLES

Hautes distinctions. — [illegible]

Henri Desfontaines inventeur. — [illegible]

Au Tribunal de Police. — [illegible]

La foudre sur l'écran. — [illegible]

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

31e ANNEE — N° 145

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

SAMEDI 3 AVRIL 1926

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) Téléphone : GUTENBERG 34-64

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-03
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Autres Départ., Français et Coloniaux	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Etranger (Union Postale)	La Port en Sus		

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

00156
BIBLIOTHEQUE BASTIA MUN

La Quinzaine Diplomatique

Quinzaine de grandes émotions diplomatiques. L'assemblée générale de la Société des Nations à Genève a été pleine de péripéties et a traversé des heures critiques, non dépourvues d'angoisses. Le dénouement a été fort sage et fort bon.

Ces grandes assises ont d'ailleurs été pleines d'enseignements dont les uns ont confirmé ce que les diplomates avertis connaissaient déjà, et dont les autres n'ont pas été sans surprises pour tout le monde.

Un premier jugement qui résulte des événements de cette session, c'est que la chancellerie germanique a eu le plus grand tort de passionner le débat longtemps avant qu'il ne s'ouvrît.

M. Aristide Briand et sir Austen Chamberlain l'avaient dit avec beaucoup de force et de raison dans leurs explications préventives à la Chambre des Députés et aux Communes : l'Allemagne avait déclanché une de ces offensives diplomatiques dont la guerre ne lui a pas fait perdre entièrement l'habitude, et qui transforment à coup de communiqués et de discours une situation difficile en situation troublée. C'est ainsi qu'on avait fini par présenter les demandes d'admission au Conseil de la Société des Nations d'un certain nombre de puissances comme plan concerté pour diminuer l'avantage que l'Allemagne trouvait à son admission au Conseil.

Les ministres des affaires étrangères de France et d'Angleterre avaient affirmé d'avance ce qui est apparu très clairement à Genève, à savoir qu'il n'y avait aucun rapport entre l'admission de l'Allemagne au Conseil et les demandes des différents Etats qui prétendaient au même avantage. Aucun rapport, aucun lien ni de date, ni de cause.

Mieux encore. Les difficultés devant lesquelles s'est trouvée l'assemblée de Genève, n'étaient pas sans doute sans acuité, mais elles n'avaient pas ce caractère particulièrement grave que prennent toujours les différends entre l'Allemagne et la France. Ce n'est pas le désir, par ailleurs fort justifié de la Pologne, alliée de la France, d'avoir un siège permanent au Conseil, désir dont l'Allemagne pouvait prendre quelque ombrage, qui a fait à l'Assemblée de Genève la grande difficulté. Les questions devant lesquelles on s'est trouvé, étaient à la fois moins graves et plus complexes. Ni la demande de l'Espagne ni celle du Brésil, n'avait le moindre rapport avec la politique franco-allemande. Les titres que chaque puissance invoquait à l'appui de sa demande étaient d'ordres fort divers et ne pouvaient être ramenés à la simplicité d'une rivalité à deux ou à trois partis.

Les discussions préliminaires et les négociations à Genève même entre les représentants des puissances intéressées, pour si prolongées qu'elles aient été, n'ont pas donné de résultat. Mais comme les représentants des diverses puissances avaient pris des engagements formels devant leurs Parlements avant d'arriver à l'assemblée, les intentions positives ou négatives semblaient inconciliables. Or, le résultat ne pouvait être que le départ de la puissance ou des puissances qui ne [illegible] pas. Un cri de pessimisme a traversé Genève, et on a pu craindre que la Société des Nations elle-même n'eût son mont Aventin.

Cette crise de pessimisme a produit un résultat tout à fait remarquable et qui est certainement l'effet le plus important de cette session de la Société des Nations. Le danger a paru si grave que chacun est venu à envisager les solutions qu'il aurait repoussées la veille, estimant que tout valait mieux que la rupture du pacte de Genève et du pacte de Locarno. Cet esprit s'est traduit par des propositions de [illegible] sacrifices. Le président du conseil de Suède qui était au nombre de ceux qui avaient pris, devant leur Parlement, des engagements formels et qui ne venaient par conséquent à Genève qu'avec mandat impératif a proposé d'abandonner ce siège au Conseil que l'autorité de M. Branting avait jadis valu à la Suède. M. Benès ministre des affaires étrangères de la République tchécoslovaque, a fait la même proposition et il avait d'autant plus de mérites qu'il cédait ainsi à la Pologne le prestige de représenter au sein du conseil les puissances de la Petite Entente et celles du centre de l'Europe.

Tout s'arrangeait lorsque le Brésil a maintenu son exigence d'un siège permanent s'est proposé à ce qu'aucune puissance y entrât avant lui et a, par conséquent, entraîné l'ajournement de l'entrée de l'Allemagne elle-même. Les motifs du Brésil, qui ont leur valeur, mais qui n'auraient pas dû exclure un certain esprit de transaction, c'est qu'il est tout à fait nécessaire que le groupe de l'Amérique du Sud qui comprend plus de vingt républiques, lesquelles ne sont d'ailleurs pas toutes représentées à Genève, ait son mandataire au Conseil. En fait, il n'est nullement douteux ni contesté que ces nations jeunes, riches extrêmement vigoureuses ne représentent un grand élément dans la vie politique du globe. Mais on voit par là même combien nous sommes loin des questions franco-allemandes.

En terminant par une sorte de renouvellement des engagements de Locarno une session qui avait connu tant de difficultés, et si diverses, les puissances ont fait un acte qui procède à la fois d'une haut esprit politique et du simple bon sens. A quoi se ramènent toutes les difficultés sans lesquelles on s'était débattu ? A ceci que la plupart des puissances avaient pris une position qui ne leur laissait pas la liberté d'en changer et que les engagements avaient été fixés avant la réunion à un moment où les questions n'étaient pas fort bien posées. Il n'y avait donc pas d'autre solution possible que de renvoyer les représentants de ces puissances devant leur Parlement mieux informé. Seul moyen de modifier les instructions qui les liaient et qui ne tenaient pas compte des éléments et des incidents qu'avait fait apparaître la discussion à Genève. C'est le parti auquel on s'est arrêté. Tout, y compris l'admission de l'Allemagne, a été renvoyé à une prochaine session.

Les négociateurs, à leur retour de Genève, ont été accueillis dans presque tous les pays par de justes félicitations. Le plus ballotté a été Sir Austen Chamberlain qui s'est vu attaquer par M. Lloyd George et par les travaillistes, c'est-à-dire par ceux-là même qui lui avaient prodigué le plus d'ovations à son retour de Locarno. En sorte que le ministre britannique a été blâmé par eux pour avoir renouvelé un acte qui lui avait valu leurs compliments. Le tout s'est très bien terminé pour Sir Austen qui, en plus de sa belle majorité au Parlement, a vu s'accroître encore les honneurs publics qui tombent sur lui de toutes parts.

Autour de l'événement central de Genève, quelques modifications moins importantes dans plusieurs Etats. Deux puissances européennes, la Hollande et la République Tchécoslovaquie, viennent de changer leur gouvernement et ont confié l'une et l'autre le pouvoir à un ministère de fonctionnaires. On sait que cet expédient politique est de plus en plus usité quand les situations parlementaires deviennent inextricables.

Enfin, la guerre civile, qui depuis plusieurs années est le régime normal de la Chine, multiplie ses dégâts. Un général Chinois qui naguère s'était fait baptiser pour s'attirer les sympathies américaines a pris Pékin que deux autres généraux veulent lui reprendre. Un autre a pris Canton qui était devenu sous Sun-Yat-Sen une ville quasi bolchevisante. Ce qu'on appelle guerre civile en Chine est donc une guerre de militaires qui sont aussi des sortes de reîtres : elle ne semble pas avoir d'autre objet ni d'autre explication que leurs rivalités personnelles.

Etienne POURNOL.

De nouvelles élections présidentielles, auront lieu en Grèce le 4 Avril : voici une photo de M. Zaïmis dont on avait annoncé la candidature, qui n'a pu être maintenue en raison de l'opposition de certains partis.

(Cliché « Cellon Paris »)

DANS L'ARMEE

LIBERATION DU 2e CONTINGENT DE LA CLASSE 1924

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux autorités militaires, une circulaire relative à la libération des militaires du 2e contingent de la classe 1924.

Aux termes de cette circulaire, les opérations de libération des militaires de la 2e fraction du contingent 1924 ainsi que les militaires qui ont satisfait à leurs obligations d'activité à la même date, auront lieu dans les conditions suivantes :

a) Militaires de l'intérieur et de la Sarre. — Seront renvoyés dans leurs foyers le samedi 8 mai, rayés des contrôles de leur corps et classés dans la disponibilité à la date du 10 mai.

b) Militaires de l'armée française du Rhin.

Seront renvoyés dans leurs foyers à partir du 30 avril, rayés des contrôles de leurs corps et classés dans la disponibilité à la date du 30 mai.

Le mouvement commencera par ceux appartenant à des éléments envoyés en renfort et qui doivent être dirigés sur les portions centrales de l'intérieur avant d'être libérés.

Toutes dispositions devront être prises pour que ce renvoi soit effectué le plus rapidement possible : tous les militaires libérables qui doivent être renvoyés directement dans leurs foyers devront avoir quitté les centres de groupement dans la journée du 7 mai au plus tard.

Les militaires de l'armée française du Rhin qui, exceptionnellement n'auraient pu bénéficier des permissions auxquelles ils ont droit, pourront être renvoyés en permission valable, jusqu'au 10 mai exclu ; toutes dispositions seront prises pour qu'ils n'aient pas à rejoindre leur corps ou portion centrale de l'intérieur à l'expiration de leur permission.

c) Troupes d'Algérie-Tunisie-Maroc et Levant :

Il appartient au général commandant supérieur les Troupes du Levant au général commandant la 19e Région et au général commandant supérieur des troupes de Tunisie de régler la mise en route des militaires libérables compte tenu d'une part des sujétions de transport, et d'autre part, de la nécessité de permettre aux intéressés de bénéficier des permissions auxquelles ils ont droit avant le 10 mai.

d) Militaires libérables, originaires d'Algérie, Tunisie, Maroc et Levant faisant leur service en France et rentrant en Algérie-Tunisie, au Maroc et au Levant.

Les prescriptions ci-dessus concernant la libération du contingent d'Algérie-Tunisie, Maroc et Levant revenant de France, leur sont applicables. Il appartient aux généraux commandant les régions de régler leur mise en route en conséquence.

Les Heures et les Saisons de Corse

I

Je voudrais pouvoir fixer la perpétuelle variation des minutes à travers les heures, les mois et les saisons corses. Me fiant seulement à la lumière qui, incessamment et d'une manière presque insensible se modifie suivant un rythme secret, établir la ronde des heures, l'alternance du jour et de la nuit, le cycle des saisons toutes ces harmonies mystérieuses qui donnent tant de sens à la beauté de notre pays. Car vous n'ignorez pas que chaque minute fixe son caractère passager au ciel lumineux de Cyrnos.

Vous savez, avec le poète, que la naissance du jour comprend deux temps : l'aurore et le lever du soleil. Et de même que le soleil à son déclin colore d'abord l'horizon opposé pour illuminer ensuite le couchant où il disparaît, le spectacle du lever du jour se concentre d'abord, à l'aurore, sur l'Orient où va poindre le soleil, pour se répercuter, quand a paru celui-ci sur l'Occident.

L'horizon de Cervione connaît le long blanchissement de l'aube. Deux et trois heures avant le lever du soleil, la nuit a déjà fui et Phébé est au ciel une lumière en plein jour. Elle disparaît dans l'enveloppement des voiles du jour victorieux. Une vive lueur se pressent à l'Orient, où s'accentue la ligne des îles italiennes voire le littoral toscan. Celles-ci se découpent en masse sombre sur un fond opalin d'où surgit la lumière immatérielle qui anime et subtilise un long instant le bleu profond du ciel, cependant que le reste de la nue demeure dans une teinte grise d'où la fera sortir éclatante de couleur, le soleil.

Sur la mer, puis bientôt dans le ciel une lueur rose monte peu à peu et gagne les voûtes terrestres. C'en est fait de la nuit. Le visage des maisons de Sainte-Marie-Poggio s'éclairent. Toute la plaine d'Aléria est comme un étang où stagnerait de l'eau d'or. Mais sur les flancs des collines de toute la longueur de la côte des villages se dérobent à la buée du jour commençant et tels à des nids de rapace, s'accrochent, pendus sur l'abîme. De la Sicile accourent des nuages dont la lueur rosée est empruntée à l'heure. Seule la mer échappe à la coloration du soleil levant. La pure lumière se mire dans sa cristalline blancheur.

La Scobiccia par contre, brille d'une lumière rose qui glisse sur les sommets des monts depuis San-Nicolao jusqu'à Sant'Andrea-di-Cotone. Mais voilà que bientôt s'échappent de chaque côté des nues autant de flèches d'or qu'il faut à Apollon pour couvrir la terre de ses traits éclatants. Tout se dore et les pierres sont des rubis et les vitres aux fenêtres sont des lumières et la nature entière sublimement illuminée projette en tous sens des éclats de feu. La mer ne résiste pas à la coloration dorée de l'azur. Elle se mire à son tour au soleil levant. Surgissant de derrière les îles italiennes Phébus paraît.

Cervione s'éveille. Qu'il fait bon errer dans les rues de la ville, qui, comme une jeune beauté, présente à son réveil le charme le plus frais. Au-dessus des maisons les fumées paraissent et montent immobiles dans l'air qui n'est pas agité. Lentement la brume bleuâtre qui flottait sur la petite cité s'évapore. Je me sens une allégresse indescriptible. Le campanile de la cathédrale rayonne d'une jeunesse insoupçonnée et conquérante. Il s'érige sur la ville et pointe vers le ciel comme un guerrier vainqueur sa pique des combats. Les cloches tintent soudain dans l'atmosphère en paix. La gracieusité de l'heure ne m'échappe pas. Les couleurs claires, gaies et transparentes s'amalgament aux sons comme la lumière à l'onde et tout est infiniment poétique.

Quand le soleil s'est élevé haut dans le ciel l'air se met à flamboyer. La lumière est crue et les couleurs vives les contours arrêtés et les ombres colorées. Aucune vapeur ne s'interpose plus entre le lumignon céleste et la terre. Tout se plonge dans le bleu du ciel. La Scobiccia se dresse aérienne et lumineuse. Au flanc des montagnes les façades des maisons s'échauffent et rayonnent. Et pourtant nous ne sommes qu'en automne où le soleil n'accuse aucune chaleur, où les rues sont pleines d'ombre et les grandes places bondées d'enfants et de vieillards. L'air est tiède et doux. L'esprit demeure vif en dépit de midi qui sonne à l'horloge de l'église.

Les heures passent. Les montagnes et la plaine et la mer se poudroient d'or. C'est la chute du jour. L'enchantement du matin s'opère, mais à rebours. De bleu, le ciel se colore en or. Le soleil baissant n'animera pas longtemps de ses jeux de lumière la mer la plaine et la montagne. Il disparaît à l'Occident derrière des monts puissants qui, s'interposent, en cette saison, trop brutalement entre l'astre et nous. Nous n'avons pas le temps, en novembre de suivre, à son coucher, le soleil dans sa course à l'abîme. L'heure est arrivée où la nuit va régner. Bien qu'il soit totalement disparu, le soleil continue à illuminer les nues tandis que l'ombre s'étend dans les replis de la montagne. Sur la route de Poggio à Cervione toute blanche du reflet de la montagne teintée de porphyres j'assiste au lever de la nuit mystérieuse comme elle. Je sens plus que je ne la vois la perte du soleil. Le calme, soudain assombri, de la nature est signe de deuil. Dans le recueillement prodigieux de l'heure où les arbres sont immobiles, l'air d'une limpidité sans égale, sec et vif mon cœur se détache de tout, comme au soir d'une journée implacable tombe de l'arbuste la rose trop épanouie... Mon âme peut exhaler quelqu'humble prière. Dans le silence effrayant j'en surprends l'accent.

Quand je parviens à Cervione, la nuit est tombée. Tout est gagné par l'ombre et s'efface. J'ai peine à retrouver ma chambre, place de l'Eglise où un palmier agite dans l'obscurité des bras suppliants.

Jean VINCIGUERRA.

(*A suivre*)

Billet du Jour

Les médecins entrent en lice et provoquent les pédicures en combat singulier.

Les pédicures marcheront-ils ? Ce ne sont pas les pieds qui leur manquent. Ils en ont même trop, et c'est ce qui enrage ces messieurs de la Faculté qui les accusent tout net d'exercer illégalement la médecine.

A première vue, on ne voit pas très bien où l'art médical peut se nicher quand il s'agit de rogner ongles et durillons. Mais il paraît que, dès qu'un pédicure prend un bistouri pour extirper un cor ou faire sauter un œil de perdrix, il empiète sur les prérogatives du médecin.

Jusqu'à ces dernières années, aucun praticien ne s'était avisé de chicaner la corporation des pédicures, et je n'en connais pas un qui se fût soucié de revendiquer une part des quarante sous que le modeste coupeur d' « oignons » gagnait à la sueur des pieds de ses clients.

Mais le prix des séances s'est singulièrement élevé. Il a atteint un peu partout le chiffre rondelet de 10 frs. Un pédicure habile et couru fait quatre clients à l'heure. S'il travaille un minimum de huit heures, sa journée lui rapporte trois cent vingt francs. Avec un peu d'adresse, après quelques mois d'apprentissage, le poète famélique qui n'a pas réussi dans les lettres, peut ouvrir une boutique et gagner plus de cent mille francs par an. Voilà des pieds qui rapportent, tandis que les pieds des alexandrins...

Il est clair que le petit médecin qui valse péniblement un quarteron de clients, après avoir, étudiant, pâli sur ses bouquins et s'être coupé l'appétit pour toujours en provoquant des macchabées sur les tables d'amphithéâtre ne voit pas sans un certain serrement de cœur les pédicures ramasser tant d'argent.

Et c'est là, je crois, le fond du débat. — Gabriel BACCO.

SYNDICAT D'INITIATIVE DE BASTIA

L'ETAT DE NOS ROUTES

Il est rappelé que par suite de l'éboulement d'un pont situé entre Brando et [illegible], sur la route nationale 197 de Ponte-[illegible] à Cervione les communications sont [illegible] interrompues entre Padulone et Cervione.

Des avis sont affichés à Padulone et Cervione invitant les touristes et voyageurs à ne pas s'engager sur cette route.

Un avis ultérieur fera connaître l'état d'avancement des travaux de reconstruction du pont.

LA SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DE LA FAMILLE LUCCINI

Mercredi dernier le montant des souscriptions ouvertes par suite du décès du pêcheur Luccini Antoine ayant été recueilli, une Commission extra-municipale s'est réunie à la mairie pour prendre une décision sur le placement du montant de ces souscriptions.

Celles-ci, ayant atteint la somme de douze mille huit cent soixante-quinze francs 60 centimes (11.875 fr. 60) ont été remises par Mme Ramelli, notaire, à M. Balbi Toussaint, conseiller municipal, délégué par M. le maire en qualité de président de cette commission comprenant :

MM. Chessa, Ramelli, Dardy, Conseillers municipaux ; Noël Biuari, secrétaire du Syndicat des Travailleurs de la mer ; Esposito Jean, pêcheur ; Tournayre André, menuisier ; Negri Constant, restaurateur.

Après examen, la Commission a décidé à l'unanimité de placer sur la tête de chacun des cinq enfants de feu Luccini Antoine, une somme de 2.000 frs à la Caisse d'Épargne de Bastia et de laisser en dépôt chez M. Ramelli, notaire, le reliquat, soit 2.860 frs. 60 à la disposition de la veuve pour faire face à des besoins immédiats et sur justification à produire par celle-ci. Il a été spécifié que les versements seront effectués au nom des cinq enfants mineurs sous la condition que les dépôts ne pourront être retirés qu'à la majorité des enfants ou en cas de mariage des filles mineures, étant entendu que les intérêts seront payés annuellement entre les mains de la mère.

CHRONIQUE des TRIBUNAUX

COUR D'APPEL

CHAMBRE CORRECTIONNELLE

Présidence de M. ERSA, Conseiller Doyen

Un honorable propriétaire de Barbaggio M. N... a été, sur la plainte de son beau-frère, poursuivi pour bris de clôture. Il aurait abattu une partie d'un mur commun à son beau-frère et à lui pour faire une porte de communication. Le tribunal de Bastia l'avait acquitté estimant qu'il avait agi sans intention coupable.

Sur appel du ministère public et de la partie civile, la Cour, après rapport de M. le conseiller Faugères, plaidoirie de Me de Casalta, organe de la partie civile, réquisitoire de M. l'avocat général Gauger et plaidoirie de Me Fernand de Montera, défenseur du prévenu, a confirmé le jugement d'acquittement.

* * *

L'été dernier, un immense incendie se déclarait sur le territoire de Pietralba, détruisant plusieurs hectares de culture et brûlant des troupeaux de chèvres.

D'après la prévention, cet incendie serait dû à l'imprudence du nommé S... Celui-ci aurait allumé du feu dans sa propriété pour faire de l'écobriage et le vent survenant soudain, aurait propagé l'incendie.

Le tribunal correctionnel de Bastia a condamné S... pour incendie par imprudence à 50 frs d'amende avec sursis et à payer 1.000 frs de dommages-intérêts aux frères Giuducelli, bergers, dont le troupeau fut détruit par l'incendie et qui s'étaient constitués partie civile.

Sur appel du ministère public, de la partie civile et du prévenu, la Cour, après rapport de M. le conseiller Ajaccio, plaidoirie de Me Morelli, organe de la partie civile, réquisitoire de M. l'avocat général Gauger et plaidoirie de Me Hyacinthe de Montera pour le prévenu, a confirmé le jugement du tribunal de Bastia.

* * *

La Cour confirme ensuite un jugement du tribunal de Corte condamnant les nommés M... et B..., l'un à 25 frs d'amende, l'autre à 4 mois de prison. Celui-ci bénéficie du sursis.

L'un des prévenus était inculpé de vol, l'autre de violences.

M. le Conseiller Antoine Martini rapportait l'affaire. M. l'avocat général Ghilini occupait le siège du ministère public.

TRIBUNAL DES FLAGRANTS DELITS

Présidence de M. le Président LECA

Un récidiviste italien G... quoique expulsé de France, s'obstine à habiter notre territoire. Arrêté, il est déféré en état de flagrant délit au tribunal qui le condamne à dix jours de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Défenseur : Me Hyacinthe de Montera.

Chronique Sportive

Le « Bordeaux Université Club » qui vient visiter la Corse, est un des plus en vue de la division d'honneur du Sud-Ouest. Il est formé de la « Vie au Grand Air du Médoc » et du « Bordeaux Etudiants Club, réunis ». C'est sa toute première équipe qui jouera à Bastia dimanche contre le Cercle Athlétique Bastiais et lundi contre l'Etoile Filante.

Le onze est ainsi constitué :

Lafargue

Berthon, Biboa

Thomas, Lionel Gasquetou, Moreau

Etienne Gasquetou, Le Roux, de Saint Loubert, Campillaud, Touya

De l'avis de plusieurs sportsmen qui ont vu le team bordelais en action, le C. A. B. et l'E. F. devront s'incliner devant lui.

Nous parlerons plus longuement demain de ces deux rencontres auxquelles les sportifs bastiais assisteront en foule.

* * *

Le B. U. C. arrive ce soir à Bastia par le courrier de Nice. Nous lui souhaitons la bienvenue.

LE PAS DUNLOP A AJACCIO

Victoire de l'Etoile Cycliste Ajaccienne

Dimanche s'est disputé sur le parcours Ajaccio-Sainte-Lucie et retour le 2e Pas Dunlop. Une quinzaine de futurs cracks prirent le départ donné en face le café Zonza par l'arbitre délégué du comité de l'U. V. F., M. Pierre Bonifaci.

La lutte entre coureurs indépendants, du Vélo Sport et de la nouvelle société cycliste que préside avec une activité inlassable notre ami Bernard Bidet (de la Jeunesse Sportive Ajaccienne), l'Etoile Cycliste Ajaccienne, fut très serrée.

L'arrivée eut lieu dans l'ordre suivant :

1° Baldini Dominique (Indépendant) ; 2° Ex.. Toussaint (Etoile Cycliste Ajaccienne) ; 3° Baruda François (Etoile Cycliste Ajaccienne) ; Guidotti Cyprien (Etoile Cycliste Ajaccienne) ; 5° Tadde Francois (Vélo Sport Ajaccien).

Nos félicitations aux jeunes espoirs de l'Etoile Cycliste Ajaccienne, aux membres du bureau de cette société et particulièrement à l'excellent joueur de football Saisei, vice Rouge et Noir, vice-président.

Les coureurs de l'Etoile montaient tous les cycles Leloux, munis des pneus Dunlop.

AU THEATRE

AVANT-PREMIERE

LA FLEUR D'ORANGER
avec M. JANVIER

les dimanche 4 et mercredi 7 avril en soirée.

Partout c'est un très grand succès. Cela n'est pas pour nous surprendre si nous relisons les comptes-rendus élogieux qui en furent donnés au lendemain de la première représentation.

C'est, par exemple, M. Robert de Flers qui écrit dans le **Figaro** :

« **La Fleur d'Oranger** est une comédie où les familles pourront trouver de l'allégresse. Ces trois actes sont pleins de drôlerie et d'agrément. »

M. Antoine observe dans **l'Information** :

« Tous ces amusants personnages de **La Fleur d'Oranger** nous sont présentés avec tant de bonheur, d'esprit et de finesse, que notre plaisir a été sans restriction ».

Mme Jane Catulle-Mendès, dans la **Presse** :

« En écoutant **La Fleur d'Oranger**, on songe aux « Grands Garçons » de M. Paul Géraldy, avec l'impression que cette œuvre gaie contient une vérité égale à celle de sa sage sœur de la Comédie-Française. Nous avons pris, à l'entendre, infiniment de plaisir et du meilleur aloi ».

De même, dans **Excelsior**, M. Charles Méré :

« C'est une comédie charmante et du ton le meilleur que l'on pourra jouer non seulement à Paris, mais en province, car elle est honnête et morale ».

Etc., etc...

Cette fois encore c'est un triomphe pour les Tournées Ch. Baret : pièce exquise, interprétation supérieure..., comme on dit en mathématiques : C. Q. F. D.

LE BAL DES NAS

Pour remercier leurs nombreux amis des marques de sympathie et d'encouragement qu'ils n'ont jamais cessé de témoigner à l'égard de leur jeune société, les membres de l'Harmonie des « Nas » donneront le samedi 10 avril prochain, à 21 heures, dans la salle des fêtes du Théâtre municipal, un grand bal sur invitations strictement personnelles. L'organisation de cette soirée dansante a été très étudiée et permet d'envisager un très, très gros succès. Deux orchestres pleins d'ardeur : l'orchestre si connu des Nas et le réputé orchestre-jazz du maestro Bragaccia se disputeront l'honneur et le plaisir de diriger les évolutions de nos charmantes bastiaises et de leurs galants cavaliers et entraîneront les danseurs et danseuses en vogue dans les dancings à la mode. Le buffet sera divisé en secteurs pour éviter tout encombrement et faciliter le service : il offrira aux couples altérés les meilleures choses aux meilleurs prix. En un mot, tout concourra, nous en donnant l'assurance, à satisfaire les plus difficiles.

A samedi donc et surtout pas d'abstentions !

NASOPHILE

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Samedi 3 avril 1926. Troisième semaine ; 93e jour de l'année ; 272 à courir.

Soleil : lever, 5 h. 5 ; coucher, 17 h. 56.

Aujourd'hui : Saint Richard.

Demain : **Pâques.**

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 8 h., 13° ; à 12 h., 14°5 ; à 18 h., 11°. Maxima : 15° ; minima : 11°.

Etat du ciel : très peu nuageux ; vents : au calme ; mer à courte houle.

EPHEMERIDES

1859. — Mort de Washington Irving, écrivain américain, d'une haute valeur. Son œuvre principale est une **Histoire de Christophe Colomb.**

1915. — Autour de Lassigny, les Allemands, esquissant une offensive, sont arrêtés au sortir de leurs tranchées par le feu des français.

* * *

MARIAGE

On nous annonce le prochain mariage de Mlle Jeanne Rocca Serra, la charmante belle-sœur de notre bon confrère M. Léon Maraval, rédacteur en chef de « La Jeune Corse », avec un jeune et sympathique représentant de commerce d'Ajaccio, bien connu dans le monde commercial de Bastia, M. Pierre Cervioni.

* * *

LES VIGNES DU SEIGNEUR

La plus formidable succès que les théâtres de Paris aient connu depuis bien des années. Les triomphantes « Vignes du Seigneur » nous seront données au Théâtre Municipal le samedi 3 en soirée et le dimanche 4 avril en matinée.

C'est un spectacle boulevardier par excellence, mousseux, élégant. Les toilettes sont signées des bons faiseurs. L'interprétation a été tout particulièrement soignée par les Tournées Baret.

* * *

NOUVELLES RELIGIEUSES

Nous recommandons à la générosité des fidèles la quête qui sera faite pour la construction du Nouvel Hospice de Bastia, [illegible] di matin en l'Eglise Saint Jean-Baptiste, par Mmes Olivari, Gregory, Finch, Musso.

* * *

AU PORT

Le courrier **Cagliari**, de la Compagnie Florio, est arrivé de Livourne avec 15 passagers.

— Le **Quinto** est parti pour Livourne.

— Le **San Francesco di Paola** est parti pour Trapani avec 80 tonnes de charbons.

— **L'Elzida** est parti pour Oneiglia avec 55 tonnes de bois de châtaignier.

— Le **Resistenza** est parti pour Camogli avec 25 tonnes de charbon.

— **L'Attilio** est parti pour Gênes avec 70 tonnes de charbon.

— Le **Madonna di Monte Vergine** est parti pour Trapani avec 63 tonnes de charbon.

— Le **Cagliari** est parti pour La Maddalena avec 10 passagers.

— Les voiliers **Francesco D. La Liberta, Carlo** sont entrés à 18 heures.

— Le pétrolier **Cyrus**, de Bonifacio, est ancré, devant prendre un important chargement d'emballage vide pour le Comptoir Commercial.

* * *

BIBLIOGRAPHIE

Pour la première fois en France vient de paraître un « Agenda des Pêcheurs » : 120 pages, 9/17 cm, l'« Agenda des Pêcheurs » pour 1926 est vendu 6 frs dans les bibliothèques des gares et chez quelques bons marchands d'articles de pêche. Il permet à tous les pêcheurs [illegible] et au cours de noter [illegible] leurs prises, les circonstances atmosphériques, toutes leurs observations. Cet ouvrage contient aussi des renseignements halieutiques, la pêche du mois, les lois sur la pêche, etc. Envoi franco recommandé contre mandat de 6 francs, adressé à l'auteur, M. Ryser, 35, rue Saint Lazare, Paris.

DAMIANI — Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge — Simon DAMIANI & Cie, 39, Boulevard Paoli

On nous communique

PARTI S. F. I. O.

1° - Réunion de la Commission administrative à 20 heures, salle de l'Assistance Publique, le samedi 3 courant.

2° - Réunion de la Section à 20 heures et demie, même local et même jour. Ordre du jour : Désignation de deux délégués pour le congrès fédéral de Corte.

AVIS DE CONCOURS

pour les emplois de Rédacteur et de commis d'administration stagiaire

Deux concours seront respectivement ouverts le 18 mai 1926, pour 15 emplois de rédacteur stagiaire ; le 15 juin 1926 pour 20 emplois de commis d'administration stagiaire à l'administration centrale du Ministère de la Guerre.

Les listes d'inscription seront closes les 1er avril (rédacteur) et 1er mai (commis d'administration).

Des instructions spéciales fixant les conditions d'admission aux concours et le programme des épreuves seront adressées à toute personne qui en fera la demande au Ministère de la Guerre (Service du Personnel et du Matériel de l'Administration Centrale).

A LA CHAPELLE DU SACRE CŒUR

Le dimanche de Pâques, M. Angé, basse chantante, se fera entendre dans l'Hosanna du compositeur Jules Granier, chant puissant d'allégresse et de reconnaissance qui salue la résurrection du Sauveur du Monde.

PAROISSE DE SAINTE MARIE

Les diverses cérémonies de la Quinzaine [illegible] aux jours et heures ci-après :

Samedi Saint : La cérémonie commencera à 8 heures du matin. Dans l'après-midi, bénédiction des maisons dans l'ordre suivant : Citadelle, Cours Paoli, rue Droite, [illegible] des Coumes, [illegible] de Bonaldo et [illegible], Palais de Justice, Boulevard Auguste Gaudin, rues Sainte Elisabeth, Cesar Campinchi, Saint Joseph et Place d'Armes.

Le R. Père Petit [illegible] de l'église [illegible] pour célébrer leurs [illegible] dans la chapelle du Sacré-Cœur, Bd Carnot, à partir de 8 h. 30.

Saint Jour de Pâques : Messes basses à 6, 7, 8, 9 heures et midi. A la messe de 7 heures, communion générale des femmes à laquelle se feront un devoir de prendre part tous les membres des confréries du Saint Sacrement, de Sainte Croix, de Saint Joseph et du Saint nom de Marie. A 4 heures : Vêpres solennelles suivies du sermon de la clôture de la station quadragésimale et de la Bénédiction Papale.

Lundi de Pâques : Comme les dimanches ordinaires.

Mardi de Pâques : Messe chantée à 9 heures, suivie de la bénédiction du Saint Sacrement. Dans l'après-midi, bénédiction des chapelles pour les rues du Nouveau marché, du Rivelon, du Puntetto et groupe de maisons adjacentes.

Jeudi 8 avril : Bénédiction des maisons de la Banlieue.

PAROISSE NOTRE DAME DE LOURDES

Horaire des Offices de la Semaine Sainte : à 4 heures.

Samedi Saint : **La cérémonie commencera à 8 heures par la Bénédiction du feu,** Chant de **l'Exultet,** Prophéties, Bénédictions des Fonts Baptismaux, Messe de la Résurrection. Dans l'après-midi, Bénédiction de toutes les maisons et des magasins de la Paroisse.

PAROISSE SAINT JEAN BAPTISTE

Samedi Saint : matin : 8 heures : Petites Heures, Bénédiction du feu, Chant de l'Exultet, Prophéties, Bénédiction des fonts baptismaux, Messe solennelle. Soir : 13 heures : Bénédiction des maisons.

Bénédiction des maisons

Samedi Saint : Bd Albert Ier, Paoli, du Palais, Letteron, Carde, rues Favalelli, Salvator Viale ; Saint François, Miot, Abbatucci, Sampiero, avenue Carnot, cours Sébastiani Promenade des Quais.

Dimanche de Pâques : Rues de l'Opéra et de la Gare.

Lundi de Pâques : Rues du Lycée ; Saint Jean, du Môle, impasse et ruelle Saint Jean.

Mardi de Pâques : Rues Napoléon, Neuve Saint Roch, Commandant Bonelli, de la Banque, Neuve, Place de l'Hôtel de Ville, place et rue de la Fontaine Neuve, rue des Terrasses.

Mercredi de Pâques : Rues du Castagno de la Miséricorde, nouveau marché, Scale di Sacerese, ruelle du Gaudello, marine, Spinola, Sisco, Bayetta, Pino, marché aux Poissons, Vieille Poste, Zephyrs.

Jeudi de Pâques : Magasins et villas.

Nos Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Ce soir 3 avril en soirée à 9 h. : Tournée Baret : M. Janvier, M. Elchepare, Mme Dupeyron dans le colossal succès du Théâtre du Gymnase à Paris : **Les Vignes du Seigneur,** pièce en 3 actes de MM. de Flers et F. de Croisset.

Mlle A. Peyen, M. Janvier fils, M. Jacques, Mme Lemonnyer et Mlle Suzanne Norbert.

Prix des places : Premier rang de loges 12 frs ; Baignoires et Fauteuils : 10 ; Stalles : 7 ; Second rang de loges : 4 ; Parterre : 2.50 ; Amphithéâtre : 1.25.

* * *

REGENT CINEMA. — Soirée à 8 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre **Regent Journal** (les actualités du monde entier) ; Pathé Consortium Cinéma présente « Lui » dans **Un voyage au paradis,** superbe comique en 3 parties ; Les Films Paramount présentent Ricardo Cortez dans **Boites de Nuit,** superproduction dramatique en 7 parties.

-:- Au prochain programme, la célèbre vedette René Navarre dans **Le gardien du feu,** grand film français.

* * *

FEMINA CINEMA. — Matinée et soirée, Samedi et dimanche 4 avril : Mary Pickford dans **Dorothy Vernon,** superfilm à grande mise en scène.

Lundi, en matinée et soirée, une superproduction de la Gaumont-Métro : **Son dernier printemps,** avec la star Barrimore et MM. Menjou et Nagel.

-:- Bientôt : **Larmes de clown, Cirné, Le croisière du Navigator.**

—: ACHAT :—
TOUTES ANTIQUITES
BONNEAU, Hôtel de France, à BASTIA

ETUDE
DE Me J. B. DE CARAFFA
LICENCIE EN DROIT
NOTAIRE A BASTIA

Premier avis

Suivant acte reçu par Me de Caraffa, notaire à Bastia, le 19 mars 1926, enregistré à Bastia, le 23 mars 1926, f° 29, c. 262, M. Joseph Morelli, photographe, demeurant et domicilié à Bastia, a vendu à M. Ange Tomasi, photographe, domicilié à Ajaccio, résidant actuellement à Bastia, le fonds de commerce de photographie, par lui exploité à Bastia, Bd Paoli, N° 19.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la présente insertion, au domicile élu, en l'étude dudit Me de Caraffa, notaire.

NAVIGAZIONE LIBERA
LIVORNO

DÉPARTS DE LIVOURNE POUR BASTIA :
Mercredi à midi, arrivée à Bastia : mercredi 18 heures.
Dimanche à midi, arrivée à Bastia : dimanche à 18 heures.

DÉPARTS DE BASTIA POUR LIVOURNE :
Lundi à minuit, arrivée à Livourne : même jour à 6 heures.
Vendredi à midi, arrivée à Livourne : même jour, à 18 heures.

Pour tous renseignements, s'adresser à :
M. F. GUAITELLA, Transitaire
Nouveau Port - Bastia

EAU DE MONTECATINI

Pour rétablir le bon fonctionnement de l'estomac, des intestins, du foie, faites une cure

D'EAU DE MONTECATINI
Purgatif parfait, l'eau de MONTECATINI est le meilleur des laxatifs.

Les eaux purgatives
TAMERICI — VICTORIA — REGINA — TETTUCCIO

Pour la continuation des cures de Montecatini à domicile.

En vente à Bastia, au détail, chez : MM. LUIGGI, P. A. QUILICI et C. COSTA, Pharmaciens.

Dépôt : A Bastia, chez M. NANNINI Laurent, rue de la Marine ; A Ajaccio, chez M. FIGOLI, Pharmacien.

Une remise très sensible à commencé à faire les commandes à domicile.

ALAMBICS PERFECTIONNES
TOUT EN CUIVRE ROUGE
à joints hydrauliques avec trompe et serpentin

LIVRES COMPLETS avec REFRIGERANTS ET ROBINETS DE VIDANGE

Litres	80	100	120	150	200
Prix ....fr. (y/hors emballage)	556	666	786	977	1.277

LIVRAISON IMMEDIATE
ETABLISSEMENTS STAATH-SUSINI
Constructeurs
21, Rue de l'Opéra, à BASTIA

EN DEPOT AUX
CHAUSSURES HENRY
BASTIA :: 24, Boul. Paoli, 24 :: BASTIA
[Téléphone : 39]

— FANTAISIES POUR DAMES —
CHAUSSURES « AURORE »
Paris-Limoges
LA GRANDE MARQUE FRANÇAISE

— POUR MESSIEURS —
CHAUSSURES « UNIC » ET « SUTOR » Romans
LES DEUX GRANDES MARQUES

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse -
Un prix modique
voilà ce que
vous trouverez
dans les
Cigarettes

MARYLAND
ALBAN
SUPÉRIEUR
« paquet blanc »

Machines à Coudre
SINGER
LES MEILLEURES
LES PLUS ROBUSTES
LES MOINS CHÈRES
-:- FACILITÉS DE PAIEMENT -:-
RÉPARATIONS - AIGUILLES - ACCESSOIRES
BASTIA • 5, Boulevard du Palais, 5 | AJACCIO 18, Cours Napoléon, 18

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

LA LOI SUR LES LOYERS

SES GRANDES LIGNES

Paris, 2 avril

La nouvelle loi sur les loyers est entrée en vigueur hier. Elle comporte des grandes lignes nouvelles. Elle est applicable :

1° - *Pour Paris et la Seine :*

Jusqu'au 1er juillet 1927, lorsque le loyer en 1914 dépassait 12.000 frs ;

Jusqu'au 1er juillet 1928, lorsque le loyer en 1914 dépassait 9.000 frs ;

Jusqu'au 1er juillet 1929, lorsque le loyer en 1914 dépassait 6.000 frs ;

Jusqu'au 1er juillet 1930, lorsque le loyer en 1914 dépassait 3.000 frs ;

Jusqu'au 1er juillet 1931, pour toutes les autres catégories.

2° - *Pour les villes de plus de 100.000 habitants :*

Jusqu'au 1er juillet 1927, lorsque le loyer en 1914 dépassait 9.000 frs ;

Jusqu'au 1er juillet 1928, lorsque le loyer en 1914 dépassait 6.000 frs ;

Jusqu'au 1er juillet 1929, lorsque le loyer en 1914 dépassait 4.000 frs ;

Jusqu'au 1er juillet 1930, lorsque le loyer en 1914 dépassait 2.000 frs ;

Jusqu'au 1er juillet 1931, pour toutes les autres catégories.

3° - *Pour les autres villes :*

Jusqu'au 1er juillet 1927 lorsque le loyer en 1914 dépassait 5.000 frs ;

Jusqu'au 1er juillet 1928 lorsque le loyer en 1914 dépassait 3.000 frs ;

Jusqu'au 1er juillet 1929 lorsque le loyer en 1914 dépassait 2.000 frs ;

Jusqu'au 1er juillet 1930, lorsque le loyer en 1914 dépassait 1000 frs ;

Jusqu'au 1er juillet 1931, pour toutes les autres catégories.

Pour les locaux à usage professionnel ou servant à l'exercice d'une fonction, ou à usage mixte, sans caractère commercial ni industriel, les prorogations de jouissances sont maintenues :

1° - jusqu'au 1er juillet 1927 lorsque le 1er août 1914, le loyer excédait 18.000 frs à Paris et dans le département de la Seine et dans un rayon de 50 kms des fortifications ; 13.500 frs dans les villes de plus de 100.000 habitants et les communes voisines ; 7.500 frs dans les villes au-dessous de 100.000 habitants.

2° - Jusqu'au 1er juillet 1928, lorsque, le 1er août 1914 le loyer excédait 13.500 frs à Paris, dans la Seine et dans un rayon de 50 kms des fortifications ; 9.000 frs dans les villes de plus de 100.000 habitants et les communes voisines ; 4.500 frs dans les villes au-dessous de 100.000 habitants ;

3° - Jusqu'au 1er juillet 1929, lorsque le 1er août 1914 le loyer excédait 9.000 frs à Paris, dans la Seine et dans un rayon de 50 kms autour des fortifications ; 6.000 frs dans les villes de plus de 100.000 habitants et les communes voisines ; 3.000 frs dans les villes au-dessous de 100.000 habitants ;

4° - Jusqu'au 1er juillet 1930, lorsque, le 1er août 1914 le loyer excédait 4.500 francs à Paris, dans le département de la Seine et dans un rayon de 50 kms autour des fortifications ; 3.000 frs dans les villes de plus de 100.000 habitants et les communes voisines ; 1.500 frs dans les villes au-dessous de 150.000 habitants ;

5° - Jusqu'au 1er avril 1931 pour toutes les prorogations non-comprises dans les catégories ci-dessus.

Le bénéfice de la prorogation est étendu en cas d'abandon du domicile ou de décès du locataire aux personnes vivant habituellement avec lui.

La valeur locative de 1914 sera jusqu'au 1er avril 1929 majorée de 100 pour cent. Ce taux sera maintenu même après le 1er avril 1929 tant qu'une autre loi ne sera pas intervenue.

Si tout ou une partie du local est affecté à l'exercice d'une profession la majoration sera de 125 pour cent par surcroît, les impôts sont à la charge du locataire et les prestations en nature pourront être ajoutées à cette majoration et faire l'objet d'un forfait, lequel ne pourra dépasser 15 pour cent du montant du nouveau loyer. Au total, l'augmentation par rapport à 1914 pourra donc atteindre 130 pour cent pour l'habitation pure et simple et 158 pour cent pour les locaux à usages professionnels.

La loi renforce les pénalités contre le propriétaire qui, ayant exercé son droit de reprise, n'aura pas occupé les locaux par lui réclamés dans le délai de trois mois ou pour une durée minimum de trois années.

Le loyer actuel des locaux reconnus insalubres ne pourra être l'objet d'aucune augmentation. Tous les loyers payés d'avance, sous quelque forme que ce soit et même à titre de garantie porteront intérêt au profit du locataire au taux pratiqué par la Banque de France pour les avances sur titres, pour les sommes excédant celle qui correspond au prix du loyer de plus d'un terme.

Les locataires obtiennent le droit de révision pour leur loyer s'ils jugent avoir subi une majoration trop élevée pour les baux antérieurs à la promulgation de loi, à condition qu'ils formulent leur demande dans les six mois de la promulgation.

Les Projets Financiers

A LA COMMISSION DES FINANCES

L'EXAMEN DES ARTICLES

Paris, 2 avril

La Commission sénatoriale des Finances, réunie ce matin sous la présidence de M. Milliès-Lacroix, a examiné les projets financiers.

Elle a adopté l'article 29 bis créant la taxe civique, avec le texte de la Chambre, par 16 voix contre 10 sous réserve de certaines modifications. L'article 29 ter a donné lieu à de vives critiques. M. Chéron, rapporteur général, a fait appel à l'esprit de conciliation et a demandé l'adoption de l'article. Plusieurs orateurs ont insisté pour la disjonction des articles relatifs aux monopoles du pétrole et du sucre.

Nouvelles Parlementaires

LES VACANCES DE PAQUES

Paris, 2 avril

La conférence hebdomadaire des présidents des grandes commissions et des groupes parlementaires a envisagé aujourd'hui la question des vacances de Pâques.

M. Danielou, sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, au nom du Gouvernement, a exprimé le désir que la Chambre siégeât demain après-midi afin d'entériner le projet financier retour du Sénat si des modifications y ont été apportées par la Haute Assemblée. Elle suspendra après le vote du projet financier ses séances jusqu'au 8 avril. La Chambre, pendant ce temps, se reposera et reprendra ses séances pour voter le budget de 1926 que le Sénat compte avoir terminé vers le 20 avril.

Les Chambres prendraient alors leurs vacances de Pâques.

A la Chambre

SÉANCE DU 2 AVRIL

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. Herriot.

Le TARIF GENERAL des DOUANES

M. *Falcoz*, député de la Savoie, rapportant des modifications aux taux des porteur, expose le projet de loi portant droits du tarif général des Douanes afin de le mettre en harmonie avec la valeur du franc.

M. *Charagne* combat le projet qui doit être examiné profondément afin d'éviter les conséquences des représailles et une augmentation du prix de la vie.

Au Sénat

SÉANCE DU 2 AVRIL

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. de Selves.

LE PROJET FINANCIER

M. *Durand*, ministre de l'agriculture dépose le projet de loi portant des nouvelles ressources fiscales.

Le Sénat fixe la discussion du projet financier à demain matin.

LEGION D'HONNEUR

On adopte une proposition de loi tendant à augmenter le contingent de croix de la Légion d'honneur pour les maires.

L'OFFENSIVE EN SYRIE

ELLE SE POURSUIT AVEC SUCCES

Paris, 2 avril

On mande de Beyrouth que l'offensive s'est déclanchée hier matin. Elle se poursuit avec succès. Nos diverses colonnes progressent continuellement. Quelques-unes, rencontrant des Druses, ont mis ceux-ci en déroute en leur infligeant des pertes importantes, notamment entre Artous et Juneitra et Uzrea et Juneitra.

AU MAROC

AVANT LES HOSTILITES

PREPARATIFS

Rabat, 2 avril

Selon des renseignements puisés à source autorisée, des convois de munitions affluent à Targuist. Des centaines de mulets les transportent ensuite sur le front riffain.

On dit également que trois canons de 105 mm ont été amenés à Targuist, traînés par des prisonniers européens.

Abd el Krim déménage ses biens et ses trésors qu'il envoie dans la direction du territoire des Gomaras et des Seghlé. Il semble que l'aventurier se méfie des riffains et accorde sa confiance aux Djebalas.

CHEZ LES MUTILES

UNE DELEGATION D'OFFICIERS MUTILES CHEZ M. PAINLEVE

Paris, 2 avril

Une délégation d'officiers mutilés a entretenu M. Painlevé, ministre de la Guerre, de l'application de l'article 8 de la loi du 26 décembre 1925 visant les officiers invalides, à 40 pour cent au moins à titre définitif et ayant droit à la pension définitive de la loi du 31 mars 1919.

M. Painlevé a promis de donner suite incessamment et avec un certain échelonnement à toutes les demandes de départ formulées par les intéressés.

Il déposera à la Chambre un projet prorogeant la mesure actuelle.

LA QUESTION DE MOSSOUL

ELLE SERAIT REGLEE A L'AMIABLE

Paris, 2 avril

On mande de Constantinople que les nouvelles qui parviennent reflètent un esprit de détente marquée entre l'Angleterre et la Turquie et le vif désir de régler à l'amiable la question de Mossoul.

On envisage, notamment, soit la conclusion d'une alliance anglo-turque, avec garantie par l'Angleterre de l'intégrité territoriale de la Turquie soit l'abandon en faveur de la Turquie, sur la frontière nord de Mossoul d'une bande de territoire de 50 à 100 kms et la concession de certains intérêts économiques en Irak, soit la proclamation de Mossoul comme zone neutre démilitarisée n'appartenant ni à la Turquie ni à l'Irak.

On espère dans les milieux politiques arriver bientôt à un résultat concret.

LES CONGRES

LES LOGES MAÇONNIQUES

Montpellier, 2 avril

Aujourd'hui, à midi, a commencé à Montpellier le congrès des loges maçonniques auquel participent quarante-cinq loges.

Le congrès a décidé de demander aux élus du Cartel de faire œuvre d'énergie contre les menées des factieux et de tendre à la réalisation des réformes laïques et sociales.

Une adresse de sympathie à M. Malvy, ministre de l'Intérieur, a été votée.

AVIATION

POUR LA TRAVERSEE DE L'ATLANTIQUE

Paris, 2 avril

Le capitaine Fonck, as des as de l'aviation française, quittera fin avril la France pour l'aérodrome de New Found Land pour assister au montage de son appareil qui sera prêt le premier juillet afin d'effectuer un voyage d'essai New-York - Halifax - New-York.

Le glorieux aviateur tentera ensuite le 2 septembre la traversée de l'Atlantique. Il sera accompagné par des officiers américains.

SOCIETE GENERALE
pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL : 500 MILLIONS DE FRANCS

Reg. Com. : Seine N. 54.462

Assemblée générale annuelle du 29 mars 1926

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue le 29 mars sous la présidence de M. André Homberg.

Le Rapport présenté aux Actionnaires par le Conseil d'Administration, après avoir souligné la prolongation de l'état d'incertitude et d'instabilité résultant de la situation monétaire, constate que l'activité du commerce et de l'industrie a été satisfaisante.

La balance du commerce extérieur a présenté un solde favorable dû à l'excédent des exportations pendant les sept premiers mois. L'extraction des houillères, la production de la fonte et de l'acier ont marqué un progrès sensible d'une année sur l'autre et aussi par rapport à la production de 1913 ; les entreprises de transformation ont repris leur activité normale. La récolte de blé a dépassé les chiffres de 1913 et couvre à peu près les besoins de la consommation française.

Le marché financier a été dominé par celui des changes. Les émissions de titres à revenu fixe se sont raréfiées, les augmentations de capital se sont ralenties et les capitaux investis dans les créations de Sociétés ont été moins importants.

Le contraste entre l'activité économique du pays et le resserrement financier se retrouve dans les opérations des Etablissements de Crédit : diminution des placements et progression des opérations de banque et, entre autres, des demandes de crédits.

La clientèle a facilité la tâche de la Société en développant la pratique des Traites commerciales dont de grands progrès pourraient encore être réalisés dans cette voie. D'autre part, la domiciliation dans les banques des effets de commerce devrait se répandre davantage.

Le respect s'élève contre la légende qui représente les banques comme bénéficiant d'une sorte d'immunité fiscale et appelle l'attention sur la place importante que tiennent les impôts dans les charges d'exploitation : le montant des taxes dépasse celui des dividendes distribués. En outre, les lois et règlements qui interposent les banques entre l'Administration et le public entraînent des charges considérables.

Le produit net de l'exercice s'élève à frs 35.953.617,13 sur lesquels le Conseil a proposé de payer un dividende brut de frs 27.50, égal à celui de l'exercice précédent. Un acompte de frs 6.25 ayant été payé le 2 janvier, le solde, sous déduction des impôts, représente un montant net de frs 16.30 qui sera distribué au plus tard le 1er juillet.

L'Assemblée Générale a ratifié la désignation de M. Simon comme membre du Conseil. MM. Bouillat, Neveu et Poirier, administrateurs, et M. Versteralte, Censeur, ont été réélus.

BAINS DE PUZZICHELO

OUVERTURE LE PREMIER MAI

ETABLISSEMENT REMIS A NEUF

Pour tous renseignements, s'adresser à Mlle Sallei, Gérante des Bains de Puzzichelo, par Aghione.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Bottaghi Antoine et leurs fils ; M. et Mme Bottaghi Louis et leurs fils ; M. et Mme Santoni Pierre Toussaint et leurs fils ; M. et Mme Sangiorgetti Jean-Baptiste et leurs fils ; M. et Mme Vecchioni François ; M. et Mme Scarsi Alfred ; M. et Mme Costa [illegible] et sa famille ; M. et Mme Vecchioni et sa famille ; Mme Vve Gotta et ses enfants ; M. et Mme Bottari Joseph ; M. et Mme Casanova Charles ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de la petite

JEANNE BOTTEGHI

leur fille, petite fille, nièce et cousine, décédée le 1er avril à l'âge de 12 mois. L'enterrement aura lieu aujourd'hui samedi 3 avril à 2 heures de relevée.

Maison mortuaire : Rue des Zéphirs, n° 4.

BELGODERE

Mme et M. Antoine Colombani ; Mme et M. Joseph Colombani (Malaspina) et leurs enfants ; Mme et M. François Colombani et leurs enfants ; Mme et M. Jean Massoni et leurs enfants ; Mme et M. Ambroise Colombani et leurs enfants ; Mme et M. Toussaint Colombani ; M. Ambroise Agostini en religion frère Etienne ; Mme et M. François Agostini ; Mme et M. Pierre Agostini et leurs enfants ; Mme et M. Constantin Belgodere de Bagnaja et leurs enfants ; Mme et M. Pierre Colombani et leurs enfants ; Mme et M. Constantin Giacomi et leur enfant ; Mme et M. Toussaint Colombani et leurs enfants ; Mme et M. Mercede ; Mme et M. Antoine de Zerbi ; Mme et M. Jules Marsani ; Mme et M. Antoine Jacques Orsini et leurs enfants ;

Les familles de la Rocière-Terrier, Falgos, Montois, Lavielle, Delzenne de la Chapelle, Boutmy, Chaires ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Vve TOUSSAINT MALASPINA
en religion Sœur Ambroise
des Dominicaines cloîtrées de Chalenay

leur belle-sœur, tante, grand' tante et cousine, décédée subitement à Chatenay le 21 mars 1926 dans sa 62e année.

Priez pour Elle !

Petites Annonces Économiques

LUIS ACHETEUR charge greffier justice de paix. Faire offre aux bureaux du « Petit Bastiais » aux initiales P. S.

GRANDS MAGASINS

LOUIS MAUREL

3, Boulevard du Palais - BASTIA
SUCCURSALES : *Place de l'Hôtel-de-Ville et Rue Napoléon*
Téléphone 0.90

Nouveautés, Rouennerie, Lainages, Soieries
Lingerie, Bonneterie, Confection pour
Hommes et pour Dames, Meubles
et Ameublements, Quincaillerie
Faïences et Porcelaines
Articles de Paris

APPAREILLAGE DE T. S. F.

Grands assortiments à tous les Rayons
Des tailleurs pour homme et pour dame sont attachés à la Maison
FACILITES DE PAIEMENT

UN MILLION A GAGNER

SOUSCRIVEZ avant le 15 AVRIL 1926

[illegible] Bons du CRÉDIT NATIONAL [illegible]

Listes gratuites après tirages [illegible]

Vous pouvez gagner UN MILLION au prochain tirage. Sécurité absolue [illegible]

Médaille d'or — GRAND PRIX

CAP CORSE DAMIANI

Membre du Jury — HORS CONCOURS

JUGEMENT ET ARRÊT DE BASTIA 1903 ET 1904

LATIL

Nous avons, sur place, dans nos Magasins à Bastia, pour livraison de suite

Les nouveaux Châssis-Camions LATIL, type NTP, 5 tonnes, Radiateur à l'avant.

Le poids lourd le plus économique et le plus durable

La seule organisation disposant d'un stock permanant de toutes les PIECES DÉTACHÉES, d'un atelier spécialisé et d'un atelier de carrosserie

est la nôtre —

Franz HOFFMAN

33, Boulevard Paoli, BASTIA - Téléphone : 48

Télégraphe : CORSAUTO-BASTIA

Avant la hausse

FAITES L'ACQUISITION d'une

Underwood Portative

Demandez la liste de nos références en Corse

E. Cordier & Fils

8, Boul. du Palais - BASTIA

Téléphone 0-03

Machines toujours en stock

Vente par mensualités

Abonnements AU Petit Bastiais

Journal Quotidien à grand Tirage

Tarif des Abonnements :

CORSE			AUTRES DÉPARTEMENTS		
un an	six mois	trois mois	un an	six mois	trois mois
40 fr.	25 fr.	12 fr.	50 fr.	27 fr.	15 fr.

Pour les changements d'adresse, envoyer 0.75 au bureau du Journal

BULLETIN D'ABONNEMENT

M. ______

demeurant à ______ déclare

souscrire un abonnement de ______

au "PETIT BASTIAIS" à partir du ______

Signature de l'Abonné :

[illegible]

Découper ce Bulletin et l'adresser à M. CORDIER, Directeur du "PETIT BASTIAIS" à Bastia, avec le montant de l'abonnement en un mandat-poste ou un chèque postal Marseille 64-50.

REGINA

LA REINE DES CIGARETTES

L. DORIAT — AUTOMOBILES — Agence RENAULT & ATELIER A TOGA

VIEUX JOURNAUX — Très Propres pour Pliage et Emballage — S'adresser à la Papeterie du « PETIT BASTIAIS »

MARFISI — Apéritif au Quinquina — UN NECTAR ! ... LE PLUS ESTIMÉ

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

N° 90 — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

— Ah ! mon Dieu ! mon Dieu !... ne m'abandonnez pas... je suis renversé, rompu, broyé anéanti. Je vais certainement trépasser sur ce pont maudit. Oh ! c'est bien fini, je puis bien dire adieu à la terre, je vais mourir, je suis mort !... Au secours !... si vous avez un peu de pitié dans l'âme ne me laissez pas sur cette route, je vous en supplie !... Je n'ai que vingt-quatre ans, mes bons amis. Je crois que je suis marié, j'ai peut être des petits enfants... Ayez pitié de mon malheureux sort !...

En cet endroit, Joseph Brisaille s'arrêta pour respirer.

— Dieu ! que j'ai peur !... se dit-il en lui-même... et que diable va-t-il résulter de toute cette comédie ?...

XVII

LE GUET-APENS

Ce matin-là, le soleil s'était levé derrière un monceau de gros nuages opaques qui interceptaient totalement ses rayons, de sorte qu'à cinq heures du matin, le paysage était plongé dans une demi-obscurité.

Brisaille ne pouvait voir les cavaliers qui arrivaient sur lui, mais il entendait avec terreur le bruit de galop qui se rapprochait de plus en plus.

Il eût donné son salut éternel pour avoir la permission de se ranger le long de la route ; mais Jean Misère lui avait crié du fond du ravin :

— Attention, Brisaille ! les voici. Joue bien ton rôle.

Le pauvre Gâtinais avait senti la menace implicitement comprise dans cet ordre et il s'était aplati sur le sol ; n'ayant plus aucune tentation de déserter son poste. En revanche, il se mit à pousser des gémissements lugubres et des cris de douleur à fendre l'âme du plus endurci des mortels.

C'étaient bien, en effet, le chevalier Georges de Pont-Scorff, et son premier-maître, Le Mâlec, qui accouraient au grand galop se jeter dans le piège tendu par Jean Misère.

Georges, de la nuit n'avait pu clore ses paupières. Une sorte d'inquiétude sourde, permanente et dont il ne se rendait pas compte, avait fait fuir le sommeil et surexcité l'impatience nerveuse qui le tourmentait depuis son départ de Montargis. Aussi, bien avant l'heure fixée par lui-même, il était debout, prêt à partir, attendant Le Mâlec qui n'arrivait pas.

Le brave Breton parut à cinq heures sonnant, pas une minute avant ; malgré l'observation ironique que Georges lui avait faite à propos de l'hôtelière du relai de poste de Ponthierry. Yvon persistait dans son rôle modérateur avec l'entêtement proverbial de ses compatriotes.

Sans mot dire, Georges sauta sur son cheval et partit au galop. Le Mâlec eut un soupir plein d'une douce résignation. Il attira Tribord, son coursier limousin, près d'une grosse borne, se hissa tant bien que mal sur son dos, et partit à la suite de Georges en maudissant tout bas l'impatience des jeunes gens qui vont revoir leur cousine.

Le chevalier de Pont-Scorff galopait tête baissée, bien résolu cette fois à ne plus écouter son matelot et à courir tout d'une traite jusqu'à Paris.

Cinq minutes après son départ de Ponthierry, il entendit tout à coup des cris de désespoir, entremêlés de plaintes aigues et dominés par de véritables hurlements de douleur. Se penchant sur l'encolure de son cheval il regarda sur la route.

A une dizaine de pas il aperçut une masse grise qui semblait se tordre et ramper sur le sol.

Cette masse grise était Jean-Joseph Brisaille, lequel, plus mort que vif, et croyant à chaque seconde sentir les fers des chevaux broyer son pauvre corps, exécutait, bien malgré lui, les ordres de son chef.

Plus le danger devenait imminent plus il criait fort.

Georges crut qu'il y avait là un malheureux qui souffrait : il ne pouvait soupçonner un piège et il n'eut même pas la pensée de passer outre.

Arrêtant brusquement son cheval, il se pencha pour mieux distinguer le pauvre diable qui se plaignait avec tant de conviction et il lui dit d'une voix pleine d'intérêt :

— Qu'avez-vous donc, mon brave ?

— Ah ! Monseigneur, je vous en supplie, ne m'écrasez pas !... s'écria Brisaille dont les dents claquaient de frayeur.

— Rassurez-vous, mon cheval est arrêté. Vous n'avez rien à craindre.

(A suivre)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, éditeurs, à Paris.

31e ANNÉE — N° 146

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

DIMANCHE 4 AVRIL 1926

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) Téléphone : GUTENBERG 74-64

[illegible]

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA. Téléphone : 0-03. Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Autres Départ. français et Colonies	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Étranger (Union Postale)	Le Port en Sus		

Les abonnements [illegible] payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

00158

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

L'Affaire du « Martinello »

L'Interpellation de M. de Moro-Giafferri

Au cours de la séance de la Chambre du [illegible] mars 1926, M. *de Moro-Giafferri* a interpellé le Ministre de la Marine sur l'incident du chalutier « Martinello ».

Nous reproduisons ci-dessous l'intervention de notre éminent représentant.

M. le président. Dans sa séance du 18 mars 1926, la Chambre a décidé qu'elle fixerait ultérieurement la date de la discussion de l'interpellation de M. de Moro-Giafferri sur les raisons pour lesquelles le ministre de la marine a cru devoir donner l'ordre de relâcher un chalutier italien, saisi par un garde-pêche français, en eaux territoriales françaises et en état de pêche interdite.

Quel jour le Gouvernement propose-t-il pour la discussion de cette interpellation ?

M. Georges Leygues, ministre de la marine. Je demande à la Chambre de renvoyer à la suite la discussion de cette interpellation.

Quelques incidents se sont produits, le mois dernier, dans les eaux territoriales corses. Des pêcheurs italiens avaient posé leurs filets dans la zone prohibée. Leur bateau fut arrêté, conduit à Bastia puis relâché, après la saisie des engins et du poisson.

J'espère que l'incident ne se renouvellera pas.

Mais je déclare dès maintenant que, pour assurer une surveillance plus stricte des eaux territoriales et l'application de la loi du 1er mars 1888, j'ai décidé d'adjoindre au garde-pêche le *Troupier* une canonnière qui partira dès demain. (Très bien ! très bien !)

M. le président. La parole est à M. de Moro-Giafferri sur la date.

M. de Moro-Giafferri. Les paroles que vient de prononcer M. le ministre de la marine me donnent presque entière satisfaction.

[illegible]

M. Louis Guichard. Nous avons les mêmes intérêts.

M. de Moro-Giafferri. ... ont intérêt aussi d'obtenir que la surveillance de nos côtes soit assurée.

[illegible]

... le droit et, au surplus, je ... m'apercevoir que cela pourrait ... quelques inconvénients. J'imagine qu'il peut y avoir en là un tout petit problème ... national, dépassant ... lement mon ami M. Mario Roustan — que je suis heureux de saluer pour la première fois à son banc de sous-secrétaire d'État de la marine marchande et qui est sûr de rencontrer les sympathies de la Chambre, ... (Applaudissements) — mais même M. le ministre de la marine.

Mais je suis près de l'échange ... avant le règlement qui limite à cinq minutes mon droit de parole sur la date. Je m'incline.

Prenez garde, monsieur le ministre de la marine, que nous sommes dans un pays — je parle de mon cher pays d'origine — où le point d'honneur est particulièrement ... Le doux est quelquefois très près de la ... Il n'est pas convenances internationales ... une autre fois, une loi protectrice ... comme, les efforts faits par la municipalité de Bastia pour rétablir le calme dans les esprits pourraient être impuissants.

Vous allez doubler la surveillance. Je vous en remercie de tout cœur. Je souhaite qu'elle soit rapide, je souhaite qu'elle soit efficace. Et bien qu'il est égal vous ne m'ayez rien dit, je connais assez M. Mario Roustan pour être certain que, sous le règne de son sous-secrétariat d'État, la loi de 1888, protectrice de nos côtes, sera complètement respectée.

Votre signe d'assentiment est la meilleure des réponses. Et quant à la date de mon interpellation, nous serons tous d'accord : ayant satisfaction, je la retire. (Applaudissements.)

Le Réseau Téléphonique de la Corse

M. Adolphe LANDRY ayant demandé l'affectation d'une somme de 500.000 francs à l'extension du réseau téléphonique de la Corse a reçu du Ministre du Commerce de l'Industrie et des P. T. T. la réponse suivante :

Paris, le 23 mars 1926

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu me demander qu'une somme de 500.000 francs soit affectée à l'extension du réseau téléphonique de la Corse et, d'autre part me signaler la nécessité de la remise en état des lignes et circuits dont une partie est constituée par des câbles sous tunnel.

Sur le premier point, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en principe l'Administration ne dispose pas de crédits pour la construction des circuits communaux. Ces installations sont établies dans les conditions prévues par les lois des 16 juillet 1889, 20 mai 1890 et 8 avril 1910 (Loi de Finances, art. 55) à l'aide de ressources fournies sous forme d'avances remboursables par les intéressés (Départements, communes, syndicats ou particuliers).

Toutefois, l'Administration a consenti, à titre exceptionnel, à affecter à l'extension du réseau téléphonique de la Corse, une partie des crédits qui lui ont été accordés par le Parlement. C'est ainsi qu'elle a consacré 300.000 francs environ en 1924 et 350.000 frs en 1925 à la construction de nouveaux circuits. Elle se propose en 1926 d'y affecter également une somme de 250.000 francs environ si les crédits demandés sont accordés par le Parlement.

En raison de la situation financière actuelle, il ne paraît pas possible de porter à 500.000 francs la participation financière de l'État, en 1926, à la réalisation du programme d'extension téléphonique de la Corse.

Pour ce qui a trait à la remise en état des lignes et circuits dont une partie est constituée par des câbles sous tunnels, il a été prescrit aux services de procéder dans le moindre délai aux travaux correspondants, particulièrement en ce qui concerne le tunnel de Vizzavona.

Enfin, la création d'un réseau aéro-souterrain à Ajaccio au cours de 1926 vient d'être admise et les instructions utiles ont été données en vue de la réalisation de ce projet.

Le Projet

DE CONVENTION MARITIME

Il nous sera permis, dans ce journal qui a toujours eu à cœur de rester ouvert à toutes les discussions loyales au sujet des questions économiques concernant la Corse, de venir bien que simple collaborateur d'occasion, y exprimer des idées contraires à celles qui ont été émises par certains collaborateurs, au sujet du projet de Convention maritime.

Ils admettent bien les revendications du Port de Bastia, en ce qui concerne le tarif kilométrique et les trois prolongements de Bastia sur Livourne. Mais ils prétendent d'autre part que Bastia pourrait bien supporter les déchéances que ces mesures comportent, en raison de la vitesse que le nouveau projet donne à une partie des traversées et en raison de la création du service côtier qui, d'après eux, favorisera spécialement le commerce et l'industrie bastiaises.

Il n'échappe à personne ici que les plus belles paroles ne valent rien contre cette claire constatation : Bastia dans le projet de convention, est seul et uniquement sacrifié pour qu'Ajaccio et la Balagne puissent faire leurs affaires personnelles.

Certes, nous ne voulons de mal à personne, et sincèrement, nous serions heureux des bienfaits que la convention maritime, une fois votée, procurerait à la région balanine et à la région ajaccienne. Mais pourquoi en exclure le principal port de l'île ? Bien plus, pourquoi prétendre lui faire supporter seul le poids de ces bienfaits ? N'est-il pas juste que chaque port fasse sa part de sacrifices ?

Malheureusement, dans le projet de convention, il n'est question que de favoriser tous les ports de l'île excepté Bastia. On y maintient le tarif kilométrique qui rend la traversée de Bastia à Marseille, la plus chargée en voyageurs, plus coûteuse que les autres traversées. On donne à Ajaccio un troisième paquebot hebdomadaire sur Marseille avec un troisième prolongement sur la côte sud, tandis que d'un autre côté on ne laisse à Bastia que ses deux paquebots hebdomadaires sur Marseille, avec un seul prolongement à 11 nœuds sur Livourne au lieu de lui rendre ses trois prolongements dont 2 à grande vitesse qui existaient depuis 1883, et qui, quoi qu'on en dise, bien à la légère, n'ont jamais été déficitaires ; qui a été d'ailleurs péremptoirement démontré dans son rapport, par un homme dont nul ne suspectera la sincérité et la compétence, le Président de la Chambre de Commerce de Bastia.

Il est vrai que l'on invoque l'avis des colonies corses du continent, surtout celui de la colonie de Marseille présidée, on le sait, par un éminent maître du barreau qui est originaire du delà des monts. Ces délibérations sentent le terroir. Que valent d'ailleurs les directives que semblent vouloir imposer tous ces émigrés corses dont la plupart se sont éloignés de leur pays natal sans esprit de retour à ces insulaires, leurs compatriotes qui sont restés insulaires quand même, et qui, vivant et travaillant dans leur île, sont à même de savoir mieux que personne ce qui lui convient ? On se le demande.

Ce n'est pas à dire que nous méconnaissions les innovations heureuses introduites dans le projet de convention, telles que la suppression des clauses d'irresponsabilités et de l'attribution exclusive de compétence, la réduction de 10 0/0 sur les billets de retour, le service côtier et l'augmentation promise, bien que tant soit peu problématique, des unités existantes.

Mais ce sont des avantages communs à tous les ports de l'île. En plus de ces avantages, il y a des privilèges particuliers pour tous, excepté pour Bastia. Est-ce vraiment trop exigeant de réclamer notre part de privilèges ?

On affirme que le service côtier offrira un avantage particulier au port de Bastia. Rattaché à Marseille, grand port de ravitaillement de la Corse, on ne saurait trop le rappeler, et source la plus abondante de ses voyageurs le côtier est plutôt fait pour favoriser l'importation directe et la moins coûteuse des marchandises destinées aux petits ports de l'île.

C'est là un côté de l'intérêt général et personne ne doit s'en plaindre.

En résumé, le projet de convention maritime tel qu'il a été établi par la Commission de la marine marchande, handicape le port le plus important de l'île. Disons le mot, c'est un véritable boycottage, semblable d'ailleurs à celui que vient de subir à Ajaccio l'École professionnelle de Bastia.

Nous espérons bien qu'il y sera apporté une mise au point sérieuse avec d'importantes modifications après que tous les avocats auront plaidé dans la cause.

Nous n'avons pas la prétention de les indiquer ici. Nos représentants sauront bien les trouver, en s'inspirant des justes observations qui leur ont été et leur seront suggérées, et en plaçant au-dessus de tout l'intérêt général, c'est-à-dire la combinaison de tous les intérêts particuliers à chacun de nos ports.

Qu'ils n'oublient pas que le port de Bastia est à la tête du mouvement économique de la Corse, en vertu de la nature des lieux, arrière-pays compris, et, nous ajouterons, de la nature des hommes, puisque l'un de nos confrère, déclare lui-même, et qu'il serait pour le moins téméraire de frapper à cette tête.

Qu'ils pensent aussi que l'Italie, notre voisine toute proche, nous guette et qu'elle fait d'incessants efforts pour rattacher de plus en plus étroitement à elle la Corse, en y développant ses lignes de navigation, de manière à y faire dominer son pavillon

En attendant la discussion du projet de convention au Parlement, nous devons savoir gré au vigilant sénateur-maire de Bastia, d'avoir protesté énergiquement contre le vote d'urgence qu'aurait désiré la Commission de la Marine marchande, et d'avoir ainsi permis à tous les intéressés dans la question de produire leur opinion

F. T.

Pensées Pascales

A sittimana santa s'achève.

Hier c'était le triomphe de Jésus : la foule qu'il a nourrie au désert d'un pain miraculeux, les affligés qu'il a consolés et guéris, étendent leurs vêtements sur la route que le Maître divin parcourt. Ils coupent les branches d'oliviers et de palmiers, en couvrent le chemin où les agitent aux cris de l'*hosanna*.

Après la promenade triomphale après le repas des apôtres sur le mont Sion, après la trahison de Judas le jugement de Caïphe et les angoisses de la Passion, c'est aujourd'hui dans nos églises l'apothéose de la résurrection du Maître de la Mort qui trois jours auparavant sur le Golgotha défaillait à la pensée du martyre qu'il allait subir. Et cette biblique liturgie qui berce l'humanité semble se confondre avec le miracle éternel du printemps.

Tandis que sous les voûtes sonores de nos sanctuaires retentit le chant d'allégresse à la gloire de l'agneau du calvaire, sous l'azur du ciel corse tout se transforme : des effluves subtils courent dans les airs odorants et versent des langueurs, des illusions, des extases.

Au long des chemins les roses sourient, encombrent les haies, grimpent allègrement sur les arbres complaisants, mettent un peu partout le feu d'artifice de leurs éclatements tantôt rouges et provocants, tantôt pâles et alanguies. Et puis les pommiers se pavoisent de blanc et de rose, les cerisiers secouent leur neige blafarde, les petits pois soufflent dans leur cosses vertes et les fèves prennent un embonpoint de bonne augure, tandis que les amandes se forment dans leur enveloppe veloutée. Mais la fleur dont l'obsession nous est la plus charmante et tout le long des routes nous fait cortège c'est la fleur du ciste qui partout fait apparaître au-dessus de ses feuilles velues et froissées ses cinq pétales ou tout blancs ou tout roses dont s'étoilent nos paysages.

Tout ce renouveau, toute cette sève frémissante, ces parfums, ces couleurs, nous font aimer davantage les charmes bucoliques de la campagne et nous dédaignons les plaisirs frelatés de la vie citadine.

Fuyons les fumées et les bousculades des cités bourdonnantes. Les taillis font toilette neuve, les arbres arborent leur verte parure. Et voilà que l'hirondelle annonce la bonne nouvelle ! Le printemps est arrivé avec les cloches pascales, le printemps parfumé et charmant. Avril va nous dispenser sourires, allégresse, fête des yeux, azur serein.

Et nous oublierons l'agitation politique, les chutes des ministères, les luttes des peuples en faisant nos dévotions au printemps, joli objet de nos rêves, de nos désirs, de nos espoirs.

Louis B.

La mort du duc d'Orléans fait du duc de Guise (notre photo) le chef de la Maison de France et le prétendant à la couronne. Si le duc de Guise accepte, sera-t-il banni, ainsi que le veut la loi d'exil de 1886 ? (Cliché « Ciné Paris »)

SENTITE QUI...

OVE DI PASOUA

I zitelli d'oghie un sanu joga ! Tempu surtiti di u chioppulu piglianu e carti in manu e imparanu u « poker » e u « bridge ». Ch'elli mi scabinu puru si bo trovate a i paesi i criapuli chi sanu joga a campu, a piattatella, a i banditi e i gendermi... Sò omi prima di nasce, e a 6 anni fumanu a pipa megliu che i babbi.

Quand'avia 10 anni, c'era 3 jorni di l'annata chi mi piecianu più che l'altri : a notte di Natale, chi sentia e fole di ziu Peppetrone e bidia nasce u Bambinu ; Pasqua, chi si manghiava campanili — si jogava a rompi l'ove ; a sera chi u maestru ci dava a vacanze di luglio chi cuminciavanu l'indigestioni di more, soll'a i prunacciaghi !...

Di Natale, si Dio vole, bi parlerajiu di sa festa. Oghie simu di Pasqua, e bi vogliu di cio chitempi mei facianu i zitelli, a i paesi, a simana santa.

U mercuri santu eramu tutti in chiesa, cu « ragane (1) in eria : quandu u prete spinghja l'ultima candela, cuminciava un rumore chi facia scimmi e vichine...

U jovi santu, guerdavamu lu campane, e giravamu u paese sonendu e ragane e stritendu : « A messa, a l'uffiziu ! »

U venneri santu un guerdavamu che u prete chi si straqua all'altare, e

(1) Crécelles.

a strizzinella di e donne in dinocchie chi pigliavanu u perdonu. A granitula di a confraternita ci facia ridè.

U sabatu santu andavamu a bede u prete benedì u focu, e pò aspettavamu ch'elli discingissinu e campane per anda à lastà i campanili a u fornu. Dopu mezzi-jornu eramu tre o quattru ch'andavamu incamisciati ad accumpagnà u prete a benedì e case. L'onore u più forte era di porta a stagnarella di l'aqua benedetta perchè dentru ci lampavanu i decini d'argentu. Appressu si circava ad avè u sportellu per l'ove ; u più sfurtunatu pigliava u sportellu pe u casciu.

U'n annu riescii a piglia u sportellu di l'ove ; era più fieru che s'elli m'avianu datu un milione. Cuminciaimu a benedì in cima di u paese ; in d'a prima casa mi deddenu 6 ove ; per bolè fà troppu attenzione, mi lampai a quella scala aritta e rumpii l'ove e quasi u mio capu. U prete mi levò u sportellu di l'ove e mi vulia da quellu di u casciu, ma mi n'andai pienghiendu. Zia Maria chi mi vide, chiamò da sott'a u fornu : « O Petti-Rò ! beni qui chi ti vogliu dà un migliacciu ! » Era legu cume un bacinu, pienu di rocciu e cusì bonu chi u mi sciaccai in un batter d'occhiu.

Seguitaya u prete a le longhe e a tutti i forni Petti-Rossu s'ingullia un migliacciu... N'avia cinque o sei in corpu e bastavanu ; ma in fondu di u paese Zi Anghiula facia e pisticcine azime, mi ne manghiai duie calle calle !

Ma junsi subitu in casa e dissi chi mi sentia u corpu e pò a gola... Lampai a e jalline prima quelle pisticcinacce e pò i migliacci. Infrebai e tutt'a notte sonniai ch'io cascava cu dui sportelli di u prete pieni d'ove...

U jornu di Pasqua, in chiesa, un mi parcia che u « Gloria » chi si sunavanu e campanelle ed eju avia a più bella ! Fattu cullazione i zitelli ghioccavanu a rompi-l'ove ! Dui zitelli piglianu s'ungh'ovu bullitu in manu e ghiocanu a coppiu e a nescu : quellu chi guadagna mena cull'ovu nant'a quellu di l'altru. l'ovu chi s'inciacca ha persu e si da a u vincitore. Tandu l'ove eranu a bon prezzu ; un davanu mancu un ghiumellu di filu a « Fouet » per un ovu, ci vulia u sollu. I « bancherottie » bendianu l'ove 8 solli a duzzina. E mamme bullianu una duzzina d'ove a i figlioli e ghioga chi mi ti joga... Spinettu avia 3 ghiorni di più che me e malizia quant'e un'omu. U babbu, ch'era asiutu, avia un nidicale di petraculu chi paria un ovu in beru. Spinettu u si pigliò in pullinaghiu e ci spruvislò a tutti : avia 77 ove bullite. Ci bidimu di a minighiocchia e li saltaimu tutti addossu : calci, pugni, bastunate, palate... apri quellu mandilone e ci dedde tutte l'ove, ancu e soie...

U luni di Pasqua era ghiornu di merendelle. I ziteli si chercavanu di roba e facianu cullazione in campagna ; ognunu mettia qualcosa : u figliolu di u scio Ghiuvanni si rubò una vuttiglia di vinu vecchiu sottu a scala ; Petru avia spendicatu una salciccia rossa rossa ; Antone s'avia dimezzatu un broccio di 3 libre ; Ors'Antone avia pigliatu a frissoghia e l'oliu ; eju avia messu u sale, una mezzà libra ; eramu tutti cherchi d'ove bullite. Ma merendella senza frittata un si ne pò fà. Ci vulianu ove fresche. Un c'era che quel canagliu Dumenicu, u nipote di u prete, chi ci pudia busca l'ove : missa avia fattu 66 duzzine u sabbatu. Mi mandonu duve Dumenicu : li prumessi penne criò, rie, cahiers, e pò dissi : beni ancu tu, chi ci sò u zuccherami chi mamma ha ghiuntu da Bastia eri sera... Mi ti piglio 18 ove e facimu e frittate chi a frissoghia era chiuga.

Chi merendelle ! Dumenicu un mi partò mai più chi i zuccherami di Bastia un sò anch'a ghiunghie !

PETTI-ROSSU.

LE MOUVEMENT TOURISTIQUE

Par le *Corte II*, courrier de Nice plus de deux cents touristes sont arrivés hier soir dans notre ville après avoir effectué, en plein jour, une fort agréable traversée.

Tous paraissent enchantés de leur voyage et se proposent de mettre à profit les belles journées dont nous bénéficions pour faire de longues randonnées à travers les sites les plus pittoresques de l'Ile.

Parmi les voyageurs arrivés hier soir se trouvent les élèves de l'Ecole normale d'Aix, la caravane Roy, un groupe d'excursionnistes belges, les membres de la Ligue Maritime de Melun au nombre d'une cinquantaine, et enfin, une section de « l'Université Club de Bordeaux ».

Le service d'ordre à l'arrivée était dirigé par M. Ferrié, Commissaire spécial et les dispositions prises par la Compagnie Fraissinet d'accord avec le Syndicat d'Initiative ont permis d'assurer dans les meilleures conditions, la réception de nos visiteurs.

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

A la Chambre

Suite de la Séance du 2 Avril

La Chambre a voté le relèvement des droits de douane.

Seront exonérés le tabac, le papier le blé, le cacao, les pièces de machines agricoles et les matériaux allemands pour la reconstitution des régions dévastées.

Au Sénat

Séance du 3 Avril
(Matin)

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de M. Jeanneney.

LES PROJETS FISCAUX

M. *Chéron* développe son rapport sur le projet de loi créant des ressources nouvelles.

Le rapporteur général de la Commission des Finances évalue les dépenses du budget de 1926 à 37.237 millions ; or, la Commission a fixé les recettes à 37.533 millions, soit un excédent de 296 millions.

M. *Chéron* exprime sa confiance dans le pays.

M. *Péret* insiste sur la nécessité d'équilibrer le budget sans retard. Tout mois qui passe, dit-il, cause un déficit de 875 millions.

Le ministre des Finances passe en revue les divers problèmes à résoudre. Il expose brièvement ses vues sur le règlement des dettes interalliées ; après avoir annoncé que des sommes importantes seront remboursées à la Banque de France dans les semaines qui vont venir, il déclare que pour ce qui est des fluctuations du change, on s'émeut à l'excès. Il donne enfin l'assurance qu'il n'y aura pas d'inflation si on équilibre le budget et si on rassure le pays.

La discussion générale est close. On passe à la discussion des articles.

La suppression de l'article 1 soulève un long échange de vues ; l'article est finalement adopté avec un amendement de M. *Louis Pasquet* portant que la déclaration sera obligatoire pour toute personne inscrite au rôle des impôts cédulaires, pour une somme de 1500 francs.

Les articles 1 à 29 sont adoptés à l'exception de l'article 10 ayant trait à l'assiette de l'impôt sur les revenus agricoles pour lequel le Sénat maintient son texte propre.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

LE PROJET FINANCIER

La séance est ouverte à 15 h. sous la présidence de M. de Selves.

Le Sénat poursuit la discussion des articles du projet financier.

On prononce par 189 voix contre 103, la disjonction de l'article 48 bis instituant le monopole de l'importation du pétrole. Est également disjoint l'article 48 quater instituant le monopole du sucre.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 282 voix contre 12.

Le projet est transmis à la Chambre qui se réunira cette nuit à 21 heures.

EN SYRIE

LE NETTOYAGE DU MASSIF HERMON

Paris, 3 avril

L'opération menée par nos troupes en Syrie a donné d'excellents résultats.

On mande de Beyrouth que le massif Hermon a été complètement nettoyé. Nous avons eu dix tués et les rebelles ont subi de très lourdes pertes.

AU MAROC

LES POURPARLERS DE PAIX

Paris, 3 avril

Le Matin écrit : « Les pourparlers de paix qui, au Maroc se poursuivent depuis plusieurs mois sur des bases assez vagues par l'intermédiaire de caïds de la zone indivise semblent prendre peu à peu une forme tangible plus nette. Il importe toutefois d'attendre le développement de ces négociations avant de se prononcer ».

Les Projets Financiers

A LA COMMISSION DES FINANCES

L'ENSEMBLE EST ADOPTE

Paris, 3 avril

La Commission des Finances, réunie sous la présidence de M. Milliès-Lacroix, a adopté l'ensemble du projet financier mais l'article sur les monopoles du pétrole et du sucre va être soumis à l'étude de la Commission.

La majoration du taux de la taxe sur le chiffre d'affaires a été adoptée.

LES RADICAUX-SOCIALISTES ET LA DISJONCTION DE L'ARTICLE 28 bis

Paris, 3 avril

Le groupe radical-socialiste a délibéré sur les décisions de la Commission sénatoriale des Finances, notamment sur le monopole de l'importation des pétroles et du sucre pour lequel le Sénat a prononcé la disjonction en vue d'une nouvelle étude.

M. Margaine, auteur du projet, est décidé à reprendre devant la Chambre son texte, en aggravant les dispositions primitivement prévues.

M. Ducos a montré que le conflit entre les deux assemblées serait préjudiciable.

M. Cazals a exprimé l'avis que le Sénat ne se montrerait pas intraitable. Il a consulté hier plusieurs sénateurs en vue d'une entente.

De nombreux membres du groupe ont insisté auprès de M. Margaine pour qu'il se montre conciliant.

Le député de la Marne s'est incliné. Le groupe reprendra le texte voté par la Chambre et demandera au gouvernement de faire tous ses efforts pour le faire adopter au Sénat.

NOUVELLES JUDICIAIRES

SEZNEC AURAIT-IL ETE VICTIME D'UNE ERREUR JUDICIAIRE ?

Paris, 3 avril

On se rappelle de l'affaire Seznec qui défraya pendant longtemps la chronique : Un industriel de Honfleur, Seznec, accusé d'avoir assassiné un de ses amis M. Quemeneur, fut condamné à mort malgré ses protestations d'innocence. Le Président de la République commua la peine en celle des travaux forcés à perpétuité.

L'affaire rebondit aujourd'hui. En effet, M. Pierre Laval, ministre de la Justice, a sursis au départ de Seznec pour le bagne en raison des déclarations du soldat Guyolon, du 4e régiment étranger, au Maroc, qui affirme avoir vu en 1924 M. Quemeneur vivant et interné. Appelé à fournir des précisions, ce soldat aurait confirmé quelque temps après ses révélations mais sans détails.

Mme Seznec, interviewée, raconte que le 13 novembre 1924, elle a reçu une première lettre de Guyolon de Uil Makhlou (Maroc), et le 15 décembre une seconde, provenant de Meissour (Maroc) où le légionnaire dit notamment :

« J'affirme de nouveau sur mon honneur et sur ce que j'ai de plus cher au monde que souvent j'ai vu Quémeneur. La dernière fois, c'était le 24 mai 1924 ».

Mme Seznec ajoute : « J'ai écrit depuis, deux fois au soldat Guyolon et au colonel, mais je n'ai pas reçu de réponse. Il faut contrôler les faits avancés ».

Il semble étrange que le légionnaire ait attendu un an pour faire ces révélations.

LES CONGRES

VICTIMES DE GUERRE ET ANCIENS COMBATTANTS

Nice, 3 avril

Le congrès des victimes de guerre et des anciens combattants s'ouvre demain à Nice et durera jusqu'à mercredi. L'organisation soulève l'admiration des délégués ; les organisateurs ont, en effet, réglé les plus petits détails. Il faut féliciter notamment M. l'Abbé Matteudi, président de la Fédération départementale et du comité et M. André Massiera, secrétaire général du Comité et président de l'Association des mutilés.

Les diverses commissions ont pris contact.

A SALON

EXPLOIT DE BANDITS

Salon, 3 avril

Cette nuit, au quartier de Grès, trois bandits appliquant une échelle contre le mur d'une maison isolée, pénétrèrent par une fenêtre du premier étage dans la chambre des époux Mayen septuagénaires.

Revolver au poing, ils mirent les vieillards hors d'état d'appeler, puis s'emparèrent de 10.000 frs de titres et de billets. Ils fouillèrent la maison de fond en comble et disparurent.

Les vieillards purent se libérer et prévenir un voisin qui avisa la gendarmerie.

Une arrestation a été opérée.

à Paris

UN ENERGUMENE ABATTU

Paris, 3 avril

A Clichy, cette nuit, des passants requirent les agents de police contre le nommé Louis Schek, âgé de 26 ans chiffonnier, qui tirait des coups de revolver dans la rue. Schek, dangereux repris de justice, tira également sur les gardiens de l'ordre. Ceux-ci firent feu à leur tour et l'abattirent.

AU QUAI D'ORSAY

LES ADIEUX DE Mgr CERETTI

Paris, 3 avril

Mgr Ceretti, nonce apostolique, s'est rendu aujourd'hui au Quai d'Orsay où il a fait ses adieux à M. Briand.

en Italie

LE GENERAL ABBRICCI VICTIME D'UN ACCIDENT

Naples, 3 avril

Le général Abbricci, commandant de corps d'armée, ancien commandant des troupes italiennes en France a fait une chute de cheval.

Il a eu la clavicule brisée.

en Angleterre

UNE EPIDEMIE D'INFLUENZA A GLASCOW

Londres, 3 avril

Une épidémie d'influenza sévit à Glascow depuis un mois. On a déjà enregistré 7250 cas dont 406 la semaine dernière.

Le personnel des hôpitaux est lui-même atteint. On compte dans la police 140 agents malades. Les trains électriques ont dû cesser le travail en raison de l'hospitalisation de 200 employés.

AU MEXIQUE

TERRIBLE ACCIDENT DANS UN CINEMA

Paris, 3 avril

Un télégramme de Mexico annonce que le balcon d'un cinéma couvert de spectateurs s'est effondré au cours d'une représentation. Il y a eu cinq morts et 92 blessés.

EN ESPAGNE

ENTERREMENT JOYEUX

Madrid, 3 avril

Près d'Alicante, une veuve âgée de 80 ans, sentant sa fin prochaine, convoqua les jeunes gens du village et les invita à lui faire des funérailles gaies ; elle commanda les musiciens et les danseurs.

Quand elle mourut, la jeunesse respectueuse de ses volontés, l'accompagna à sa dernière demeure aux sons de la musique. Un bal suivit l'enterrement : Les jeunes gens terminèrent le deuil en vidant toute la cave de la défunt.

AUX INDES

HINDOUS ET MAHOMETANS S'ENTRETUENT

Londres, 3 avril

On mande de Calcutta que des bagarres se sont produites hier entre hindous et mahométans. Il y a eu une vingtaine de tués et 150 blessés.

Les troubles se sont répétés aujourd'hui. Le nombre des victimes est aussi élevé.

HOCKEY

SEVERE DEFAITE FRANÇAISE

Paris, 3 avril

Aujourd'hui à Folkestone, l'équipe anglaise de hockey a infligé une sévère défaite au team français par neuf buts à zéro.

A L'AERO-CLUB DE PROVENCE

DEUX ACCIDENTS MORTELS

L'Aéro-Club de Bastia nous communique le télégramme suivant :

Marseille, 3 Avril. — Sommes douloureusement frappés par accident mortel Jonnart et Decanis survenu jeudi. — Aéro-Club Provence.

CIRCUIT DU CAP

Par décision de la Compagnie P. L. M., le circuit du Cap-Corse sera effectué tous les jours, sauf le vendredi — réservé à la Castagniccia — du jour de Pâques au dimanche 11 avril par les auto-cars P. L. M. - Fraissinet. - C. F. D.

Chronique Sportive

Par le courrier d'hier soir est arrivée l'équipe première du *Bordeaux Université Club* qui jouera aujourd'hui contre le Cercle Athlétique Bastiais et demain contre l'Etoile Filante.

Ce team, un des meilleurs de la division d'honneur du Sud-Ouest, a réalisé cette saison de brillantes performances. C'est ainsi que, tout récemment, appelé à donner la réplique à l'Union Sportive Servannaise, il ne succombait que de justesse par 3 buts à 2, après avoir dominé le plus souvent. A Strasbourg, au mois de janvier, il tenait en échec le Red Star Strasbourgeois qui ne s'assurait le gain de la partie que tout à fait sur la fin, à la faveur d'une faute du goal.

Or, l'U. S. Servannaise et le R. C. Strasbourgeois figurent parmi les meilleures équipes françaises ; et l'on doit considérer à la décharge du B. U. C. qu'il joua ces deux matches sur terrains adverses et handicapé chaque fois par un pénible déplacement.

Les sportsmen bastiais n'ont pas oublié la magnifique exhibition fournie en 1924 par la Vie au Grand Air du Médoc contre l'Etoile ; et le B. U. C. n'est autre que la V. G. A. M. renforcée par le Bordeaux Etudiants Club. C'est dire quelle redoutable équipe est celle qui évoluera aujourd'hui et demain sur notre stade.

Les deux onze qui seront aux prises cet après-midi, seront formés comme suit :

B. U. C. :

Lafarge
D'Elissagaray, Berthon
Thomas, Ribes, Moreau
E. Gasquetou, Coupé, Lenareq, Tour
L. Gasquetou

Negroni, Santini, Villa, Bartolini, Conforti
Massa, Andreani, Mingalon
Paoletti, Kikis
Santucci

C. A. B.

L'Etoile alignera demain une équipe formée parmi les joueurs suivants : Fino, Berti, Arrighi, Gilormini, Condroyer, Penciolelli, Arcadius, Guérin, Feydel, Poggi, Ceccaldi, Baumelou, etc.

Aujourd'hui et demain le Stade Olympique sera, sans nul doute, le rendez-vous de tous les sportifs bastiais qui assisteront, nous pouvons en donner l'assurance, à deux belles séances de sport.

NÉCROLOGIE

M. André Zoleani est mort. Après une longue et cruelle maladie, il s'est éteint doucement entre les bras de sa fille. [illegible] Homme de bien dans toute l'acception du mot, travailleur infatigable, dont d'une intelligence peu commune, il laisse à tous ceux qui l'ont connu, le souvenir d'un homme tout de probité et d'honneur. Père tendre et affectueux, il n'a pu se faire à la mort de sa fille survenue il y a trois ans et malgré les soins empressés dont il était l'objet, la douleur qui le minait lentement a fini par avoir raison de sa forte constitution.

Ses obsèques ont eu lieu au milieu d'une foule de parents et d'amis. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Quilici, [illegible], Soppelsa et Rossi, entrepreneurs, ses collègues et amis. L'inhumation a eu lieu dans le caveau de la famille.

Puissent toutes ces marques d'affection mettre un terme à la douleur de sa fille, Mme Zoleani. Puissent surtout sa grande foi et ses sentiments religieux qu'elle professe l'aider dans l'immense vide qu'ont fait autour d'elle en moins de huit années, la mort de son père, de sa mère et d'une sœur unique.

Nous lui présentons ainsi qu'à ses tantes Mmes Vve Noël Leveraul et Jérôme Agostini née Zoleani, nos plus sincères et respectueuses condoléances. — Un ami.

LE MOT DE L'ENIGME

Vous avez un concurrent qui vous gêne; il n'est cependant pas plus travailleur que vous. il vend les mêmes articles; vous livrez à domicile comme lui et pourtant il vous souffle à chaque instant des affaires. Alors que vous veillez tard le soir, il fume, lui paisiblement sur le pas de sa porte. Vous vous creusez la tête. Ne cherchez pas tant. le secret de sa supériorité ne serait-il pas simplement que vous avez des retards de livraisons et lui pas? Votre concurrent n'est ni plus travailleur, ni mieux achalandé que vous. il est plus moderne: il a une camionnette Ford.

Carrosserie à votre choix fournie aux meilleurs prix par tous agents Ford.

Châssis 500 Kgs

VENTE A CRÉDIT

Demandez à tout agent Ford les conditions officielles, à tarif minimum uniforme pour toute la France, de vente à crédit des produits Ford par organisation patronnée par la Société des Automobiles Ford et fonctionnant sous son contrôle.

Ford

Automobiles Ford, S.A., 225, Quai Aulagnier, 225, ASNIÈRES (Seine)

AGENTS DANS TOUTE LA FRANCE

SYNDICAT D'INITIATIVE DE BASTIA

ETAT DES ROUTES ET DES COLS

Des renseignements transmis par M. l'Ingénieur en Chef au Syndicat d'Initiative de Bastia à la date du 3 avril, il résulte que tous les cols de la Corse sont libres, à l'exception du Col de Vergio où la neige atteint encore [illegible]

On espère que, le beau temps aidant, le déblaiement du col pourra être effectué dans le courant de la semaine prochaine.

Mardi 13 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30.
Lundi 12 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mercredi 14 - de Marseille pour Bastia à midi.
Jeudi 15 - de Marseille pour Ajaccio à midi.
Jeudi 15 - de Livourne pour Bastia à midi.
Vendredi 16 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 17 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 17 - de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Dimanche 18 - de Marseille p. Bastia à 16 h.
Lundi 19 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 20 - de Nice pour Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 21 - de Marseille pour Bastia à midi.
Jeudi 22 - de Marseille pour Ajaccio à midi.
Jeudi 22 - de Livourne pour Bastia à midi.
Vendredi 23 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 24 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 24 - de Toulon pour Calvi à 18 h.
Dimanche 25 - de Marseille p. Bastia à 16 h.
Lundi 26 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 27 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 28 - de Marseille pour Bastia à midi.
Jeudi 29 - de Livourne pour Bastia à midi.
Jeudi 29 - de Marseille pour Ajaccio à midi.
Vendredi 30 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.

COMPAGNIE FRAISSINET

HORAIRE DU MOIS D'AVRIL 1926

Départs de Corse pour le Continent

Dimanche 4 - de Calvi pour Nice à 20 heures.
Lundi 5 - de Bastia pour Marseille à 11 h.
Mardi 6 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mardi 6 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 7 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 7 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 8 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Vendredi 9 - de Bastia pour Marseille à midi.
Samedi 10 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Dimanche 11 - d'Ile-Rousse pour Nice à 20 h.
Lundi 12 - de Bastia pour Marseille à 11 h.
Mardi 13 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mardi 13 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 14 - d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 14 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 15 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Vendredi 16 - de Bastia pour Marseille à midi.
Samedi 17 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Dimanche 18 - de Calvi pour Nice à 20 h.
Lundi 19 - de Bastia pour Marseille à 11 h.
Mardi 20 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mardi 20 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 21 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 21 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 22 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 23 - de Bastia pour Marseille à midi.
Samedi 24 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Dimanche 25 - d'Ile-Rousse pour Nice à 20 h.
Lundi 26 - de Bastia pour Marseille à 11 h.
Mardi 27 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mardi 27 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 28 - d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Vendredi 30 - de Bastia pour Marseille à midi.

HORAIRE DU MOIS D'AVRIL 1926

Départs du Continent pour la Corse

Dimanche 4 - de Marseille pour Bastia à 16 h.
Lundi 5 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 6 - de Nice pour Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 7 - de Marseille pour Bastia à midi.
Jeudi 8 - de Marseille pour Ajaccio à midi.
Jeudi 8 - de Livourne pour Bastia à midi.
Vendredi 9 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 10 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 10 - de Toulon pour Calvi à 18 heures.
Dimanche 11 - de Marseille p. Bastia à 16 h.

CHOCOLAT D'ANNECY
ALIMENT COMPLET
SAIN ET ECONOMIQUE
DESSERT DÉLICIEUX

A TRAVERS LA CORSE

CENTURI. — M. Brun Alix, ex-soldat du 7e rég. d'artillerie à pied, a été nommé à l'emploi de garde maritime stagiaire à Centuri.

AJACCIO. — Le journalier Brissey Dominique de la station permanente d'étalons d'Ajaccio, a été nommé palefrenier de 4e classe à cet établissement.

SARTENE. — M. Paolantonacci Philippe-Antoine, garde général des eaux et forêts à Porto-Vecchio, a été nommé, sur sa demande et en la même qualité, au cantonnement de Sartène.

PATRIMONIO. — Le Syndicat agricole de cette commune informe MM. les négociants et le public qu'il a à la vente un stock important de vins de tout premier choix « véritable cru de Patrimonio ». Il les met en garde contre le procédé de certains négociants qui s'abritent derrière le nom de Patrimonio pour écouler des vins plus ordinaires qui, souvent, n'ont que le nom de ce cru.

Adresser la correspondance à M. Calvelli, Secrétaire du Syndicat.

AU THEATRE

M. JANVIER
dans
LA FLEUR D'ORANGER

On connaît la prodigieuse fortune de cette œuvre si charmante, si fine, si pétillante d'esprit.

A Paris, ce fut un triomphe ; pendant des mois et des mois le public courut en foule pour acclamer cette délicieuse comédie, follement amusante et d'une exquise qualité.

Les tournées Ch. Baret nous la promettent pour leur prochain gala. Elles l'ont dotée d'une éclatante distribution en tête de laquelle nous remarquons avec joie M. Janvier.

« La Fleur d'Oranger », avec M. Janvier, nous sera donnée le dimanche 4 avril en soirée et le mercredi 7 avril en soirée au Théâtre Municipal.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Dimanche 4 avril 1926. Treizième semaine. 94e jour de l'année ; 271 à venir.

Soleil : lever, 5 h. 3 ; coucher, 17 h. 34.

Aujourd'hui : Pâques.

Demain : Saint Irène.

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 9 h. 15° ; à 17 h., 13°5 ; à 18 h., 11°5. Maxima, 16° ; minima, 11°.

Etat du ciel : très peu nuageux ; vents : calme ; mer : belle.

EPHEMERIDES

1817. — Mort de Masséna, duc de Rivoli, prince d'Essling, maréchal de France.

1915. — Occupation par les français de Apremont, à l'ouest de Pont à Mousson.

GRANDE CHANCELLERIE

M. Torre, rédacteur principal de 2e classe, à la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur, a été promu rédacteur principal de 1re classe.

ECOLE SUPERIEURE DE GUERRE

Ont été admis à l'Ecole supérieure de guerre :

M. le capitaine d'infanterie Foglierini, section de la préparation militaire supérieure au 79e corps d'armée.

M. le capitaine d'artillerie Castagna, détaché à l'Ecole polytechnique.

M. le capitaine Stefanini du 33e rég. d'artillerie.

PHARMACIES DE GARDE

Dimanche de Pâques :
M. Quilici, Boulevard du Palais.
Lundi de Pâques :
M. Lucioni, Place Saint-Nicolas.

AU PORT

Le brick goélette Francesco D. est arrivé de Gênes sur lest.

— Le brick goélette Luciano A. est arrivé de Gênes sur lest.

— La goélette La Liberta est arrivée de Savona sur lest.

— La goélette Carla est arrivée de Santa Margherita sur lest.

[illegible] de Livourne, est parti pour Livourne avec

— Le vapeur Quinto, de la Cie Libera Triestina, 8 passagers et 130 tonnes de marchandises.

— Le pétrolier Cyrus, cap. Castagnoni, consigné à la Cie Francaise [illegible], est attendu avec un chargement d'essence et de pétrole pour le Comptoir commercial de notre ville.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Seuls DAMIANI & Cie, 33, Boulevard Paoli

Nos Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — **Tournée Baret.** Aujourd'hui, en matinée à 3 h. 30 : **Les Vignes du Seigneur.** En soirée, à 9 h. : **La Fleur d'Oranger,** pièce en 3 actes de MM. Mirande et G. Dolley.

— Lundi, à 9 heures : **L'autoritaire,** pièce en 3 actes de M. Henri Clerc.

La location est ouverte.

FEMINA CINEMA. — Aujourd'hui, en matinée et soirée : Mary Pickford dans **Dorothy Vernon,** fastueuse production en 7 parties ; en supplément : **Le secret du sous-marin** (deuxième épisode).

Demain lundi, en matinée et soirée : une superproduction de la Gaumont Métro : **Son dernier printemps,** comédie dramatique interprétée par MM. Menjou, Nagel et la star Boadman.

— Mardi : **Son Heure.**

REGENT CINEMA. — Dimanche 4 avril : Matinée à 2 h. et à 4 h., Soirée à 8 h. 45 : Pathé Consortium Cinéma présente **Régent Journal** (les actualités du monde entier) ; Pathé Consortium Cinéma présente « Lui » dans **Un voyage au paradis,** supercomique en 3 parties ; Les Films Paramount présentent Ricardo Cortès dans **Boîtes de Nuit,** superproduction dramatique en 7 parties. En soirée, en supplément : Régent Journal et Orchestre-Jazz.

— Demain lundi : une grande matinée à 3 heures avec René Navarre la célèbre vedette, dans **Le gardien du feu,** grand film français en 7 parties ; **La Folie du golf,** comique en 2 parties. En soirée à 8 h. 45 : Orchestre symphonique. En supplément : Cœur de Héros, quatrième chapitre de **Surcouf.**

Le Régent donne aujourd'hui en matinée et en soirée deux films hors de pair : « Un voyage au paradis », et « Boîtes de nuit ».

Le premier, interprété par « Lui » est une fantaisie aux acrobaties étonnantes et bien souvent périlleuses. Mais l'histoire se termine au mieux pour tous les protagonistes. « Boîtes de Nuit » est un beau drame sentimental joué de façon plus que parfaite par Ricardo Cortès, Louise Dresser et Virginia Lee Corbin.

C'est un drame émouvant dont les scènes, prises sur le vif montrent la vie telle qu'elle est ainsi que l'énergie que renferme un cœur de mère, énergie qui soulèvera tous les obstacles qui la séparent de sa fille et réussira enfin à la retirer de la voie dangereuse sur laquelle elle était en train de s'engager.

Demain, en matinée et soirée, « Le gardien du feu ». Il nous suffira de dire que ce grand film français à René Navarre comme principal interprète. Au même programme, quatrième chapitre de « Surcouf ». Mardi et mercredi en soirée, ainsi que jeudi en matinée « Cœur de brigand », film d'aventures avec Rio Jim.

A partir de jeudi soir : « Comment j'ai tué mon enfant », film essentiellement émouvant, tiré de l'œuvre célèbre de Pierre l'Ermite.

On nous communique

SYNDICAT NATIONAL DES CHEMINOTS
Réseau de la Corse

Les camarades syndiqués et non-syndiqués sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le lundi 5 avril 1926 à 20 h. au local de l'Assistance Publique.

Présence indispensable.

MALADIES DES VOIES URINAIRES
de SANG, de la PEAU et du CUIR CHEVELU
MALADIES DE LA FEMME

DOCTEUR SPECIALISTE Hôpitaux de Paris

Traitements Dermatologiques modernes des Tumeurs, Anthrax, Furonculose, Eczéma, Prurits (démangeaisons), Acné, Psoriasis Ulcères de jambe ; Pelade, Séborrhée, etc. Hautes fréquences ; Ionisation ; Electrolyse Hémothérapie ; Neige carbonique ; Air chaud

20, BOULEVARD PAOLI — BASTIA
Consultations de 2 à 6 h.

BAINS DE PUZZICHELO

OUVERTURE LE PREMIER MAI

Etablissement Remis a Neuf

Pour tous renseignements, s'adresser à Mlle Salini, Gérante des Bains de Puzzichelo, par Aghione.

ON DEMANDE

Jeune fille pour travail manuel et courses, présentée par ses parents. S'adresser aux Bureaux du « Petit Bastiais ».

CHASSEURS !

Quarante fusils de marque, neufs et d'occasion, ainsi qu'un stock de douilles sont à sacrifier.

Adressez-vous chez M. Biancani, 11, Avenue Carnot, Bastia, (Près de la Gare).

NAVIGAZIONE LIBERA LIVORNO TRIESTINA

Départs de Livourne pour Bastia :

Mercredi à midi, arrivée à Bastia : mercredi 18 heures.

Dimanche à midi, arrivée à Bastia : dimanche à 18 heures.

Départs de Bastia pour Livourne :

Lundi à minuit, arrivée à Livourne : même jour à 6 heures.

Vendredi à midi, arrivée à Livourne : même jour, à 18 heures.

Pour tous renseignements, s'adresser à :
M. F. GUAITELLA, Transitaire
Nouveau Port - Bastia

VOULEZ-VOUS AVOIR DU CHIC

en tous articles de

Haute Nouveauté

Faites une visite à

LILAS BLANC

Aux 100 000 Chemises

20, Boulevard Paoli - BASTIA

Vous trouverez des *CHEMISES avec 2 cols et poignets manchettes. CHAPEAUX feutre, Casquettes marque la Cigale avec sa glace.*

Cravates, Pyjamas
CHAUSSETTES, Bas, Parapluies, SACS de Dames ; CHANDAILS, etc. ; Dernières Créations.

Une glace magique est offerte à tout acheteur.

La Vraie Teinture POUR Teindre soi-même
MAJIC
TEINTURE EXTRA
Seule PARFAITS ET CERTAINS SUR TOUS TISSUS
SANS LES FAIRE BOUILLIR
Résiste aux lavages
[illegible]ICSO, 143-145, Bd Saint-Denis, Courbevoie

CORSIKO "Vin Apéritif" Soleil de Cap Corse
Comptoir Corse de Commerce et d'Industrie
3, Rue Neuve - BASTIA

Machines à Coudre
SINGER
LES MEILLEURES
LES PLUS ROBUSTES
LES MOINS CHÈRES
Facilités de Paiement
RÉPARATIONS - AIGUILLES - ACCESSOIRES
BASTIA, 1, Boulevard du Palais, 1 — AJACCIO, 16, Cours Napoléon, 16

Petites Annonces Économiques

SUIS ACHETEUR d'une grande quantité de [illegible]. Faire offre aux bureaux du « Petit Bastiais » aux initiales P. S.

A LOUER appartement meublé 2 pièces, eau, gaz, électricité. S'adresser aux bureaux du « Petit Bastiais ».

UN MILLION
A GAGNER

SOUSCRIVEZ avant le 15 AVRIL 1926

en achetant une Obligation Crédit National Français 1919 rapportant 25 francs d'intérêts annuels ... [illegible] ... Tout versement de 100, 200 ou 300 francs bénéficiera d'un escompte immédiat de 10 %.

276 chances de gagner 1.000.000 de fr. | 1.384 chances de gagner 100.000 fr.
276 — — 500.000 fr. | 2.276 — — 50.000 fr.

Tout titre non gagnant est remboursable à 600 francs par voie de tirages. — Chaque souscripteur d'une Obligation bénéficie en outre de 25 francs d'intérêts annuels.

Vous pouvez gagner UN MILLION au prochain tirage

Listes gratuites après tirages — Sécurité absolue

Billet au mandat poste de 8fr France à M. LOURANESSE, banquier, Directeur du CRÉDIT FAMILIAL ALGÉRIEN, 10, rue d'Isly, ALGER. Compte chèques postaux 28, Alger

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — DÉPARTEMENT DE LA CORSE

VILLE DE CALVI

Réfection des Conduites en Fonte d'Eau potable

ADJUDICATION

Le dimanche, 2 Mai 1925, à 15 heures, il sera procédé, dans les formes réglementaires, à la Mairie de Calvi, à l'adjudication en 2 lots au rabais et sur soumissions cachetées des travaux ci-après désignés :

DESCRIPTION DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX			Cautionnement à déposer
		Entreprise	Somme à valoir	Total	
Réfection des conduites d'eau potable de la Ville de Calvi :					
1er LOT	Terrassements, Maçonnerie, Ouvrages d'art....	56375.36	5624.64	62000.00	2000.00
2e LOT	Tuyauterie, Robinetterie, et Fontainerie	139270.78	15984.12	155254.90	5000.00
Totaux		195646.14	21608.76	217254.90	7000.00

Commission d'adjudication. — Les adjudications auront lieu devant une commission composée du Maire, président, assisté de deux conseillers municipaux et en présence de l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du Département ou de son délégué et du Receveur municipal.

Certificats de capacité. — Nul ne sera admis à concourir aux adjudications, s'il n'a les qualités requises pour garantir la bonne exécution des travaux. A cet effet, chaque concurrent sera tenu de fournir un certificat de capacité n'ayant pas plus de trois ans de date, délivré par des hommes de l'art et vise huit jours au moins avant l'adjudication par l'Ingénieur en chef du département. Les travaux mentionnés dans les certificats de capacité devront avoir été faits dans les dix dernières années. Les certificats non visés ne seront pas admis.

Conditions particulières au 2e lot. — Seront seuls admis à soumissionner pour le 2e lot, des constructeurs de nationalité française, ayant leurs usines ou ateliers en France, et qui pourront justifier qu'ils sont en mesure de fabriquer des tuyaux et pièces de fonte de la nature de ceux faisant l'objet du lot.

Cautionnement. — Les soumissionnaires présenteront à l'adjudication un récépissé constatant le versement du cautionnement exigé dans la caisse du Receveur municipal de Calvi. La production de ce récépissé est obligatoire. Il ne pourra y être suppléé par des espèces, billets de banque ou valeurs. Le récépissé de versement du cautionnement sera joint au certificat de capacité sous un même cachet.

Soumissions. — Les soumissions devront être établies sur papier timbré et conformes au modèle ci-dessous. Les rabais y seront exprimés en nombre entier de centimes par franc. Toute fraction de centime sera, le cas échéant, comptée pour un centime. Les soumissions seront placées dans une enveloppe cachetée portant la désignation des travaux, le numéro du lot et le nom de l'entrepreneur. Cette première enveloppe fermera avec le certificat de capacité et le récépissé du versement du cautionnement, un paquet également cacheté portant aussi la désignation des travaux. Ce paquet sera remis en séance, au Président de la Commission.

Toute soumission qui ne sera pas accompagnée des pièces exigées ou qui ne sera pas conforme au modèle sera déclarée nulle.

Les adjudications ne seront définitives qu'après approbation du Préfet.

Communication des pièces du projet. — Les concurrents pourront prendre connaissance des pièces du projet, plans, devis, bordereau des prix, cahier des charges, etc., à la Mairie de Calvi, tous les jours de 9 h. à 11 h. et de 13 h. à 14 h., les dimanches et jours fériés exceptés et dans les bureaux de l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Ajaccio et de l'Ingénieur des Ponts et Chaussées de l'arrondissement de Bastia.

Frais d'adjudication. — Les frais d'adjudication sont à la charge des adjudicataires. Ces frais sont ceux de timbre et d'enregistrement des procès-verbaux d'adjudication ainsi que les frais de timbre et d'expédition des diverses pièces remises aux entrepreneurs.

Fait à Calvi, le 22 Mars 1926.

Pour le Maire empêché :
Le 1er adjoint, faisant fonctions,
F. LEGRIS.

MODELE DE SOUMISSION
(A ETABLIR SUR PAPIER TIMBRE)

Je soussigné (noms et prénoms, profession et demeure), faisant élection de domicile à Calvi, après avoir pris connaissance de toutes les pièces du projet composant le (indiquer le numéro du lot) des travaux de réfection des conduites, en fonte, d'eau potable de la ville de Calvi, lequel projet est évalué à ...., non compris la somme à valoir, me soumets et m'engage à exécuter les dits travaux conformément aux conditions des devis, et moyennant les prix d'application du bordereau sur lesquels je consens un rabais de (centimes par franc). M'engage, en outre, à payer les frais aux quels pourra donner lieu la présente adjudication si elle est acceptée.

Fait à........................... le 1926
(Signature du soumissionnaire).

AGENTS ou concessionnaires pour vente facile très agréable, sans concurrence. Je garantis le succès. Ecr. av. timb. AREN 20 rue Solférino, BEZIERS.

JE PRETE n'importe quelle somme à toute personne sérieuse et honnête avec ou sans garantie. Ecrire NEGOCE-UNION, 47, rue de la Rochefoucault PARIS (9e).

"GILOR"
Vin de table Blanc, Rouge et Rosé
Vins fins Marque « Gilor »
Dépôt de vente à BASTIA, 42 Boulevard Paoli

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

SAVON BLANC
(Marque déposée) - Le Vallon - garanti à base de pure huile végétale. ... [illegible] ... Prime gratuite : Pendant dix jours est joint à chaque colis 12 serviettes extra-fines, parfums variés ainsi que 2 belles serviettes ... Lingerie. Savonnerie, 38, rue Jaubert, Marseille.

— ACHAT —
TOUTES ANTIQUITES
BONNEAU, Hôtel de France, à BASTIA

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
13, pl. St-Nicolas et 41 bis, bd Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc...

Location de Coffre-Forts
Compartiments depuis 30 fr. par an

DORIAT-RENAULT

Véhicules Industriels
disponibles à Bastia

Freins sur 4 roues

Camionnette MY, 1800-2000 kilos avec servo-freins sur 4 roues. Eclairage et démarrage électriques.

Camionnette O S, charge utile 1000 kilos.

Camionnette K Z, charge utile 500-700 kilos.

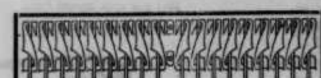

Disponibles à Marseille

Servo-freins sur 4 roues

2 Châssis M. M1 charge utile, 5 tonnes.

2 Châssis M. V, charge utile 3 tonnes et demie.

AUTOMOBILISTES
VOUS qui désirez économiser le carburant,
VOUS qui voulez décalaminer votre moteur,
VOUS qui êtes à la recherche de tout progrès,
EMPLOYEZ LE
GAZOXYL
Simple - pratique - propre - économique.
Franco la boîte pour 250 litres d'essence - 12 francs.
81, RUE MANIN — PARIS (19e)
R. C. - Seine 229.929 — Marque déposée

L'ESSENCE "STELLINE" **EST INCOMPARABLE**
(En caisses d'origine ou en cylindres de 200 litres)

PÉTROLE "CRISTAL" **LE PLUS RÉPUTÉ**
(En bidons de 50 litres ou en cylindres de 200 litres)

HUILE "D" EST INIMITABLE
(En bidons d'origine de 2 litres)

Simon DAMIANI & Cie, Importateurs exclusifs pour la Corse.

— LA MAISON A UN DEPOT A AJACCIO —

54e ANNÉE. — N° 147 — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — LUNDI 5 ET MARDI 6 AVRIL 1926

00160

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c. — JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION — POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE — Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e). Téléphone : GUTENBERG 74-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA. Téléphone : 0-03. Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Autres Départ. français et Colonies	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Etranger (Union Postale)	Le Port en Sus		

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHEQUE BASTIA MUNICIPALE

Pas de Séparation
avant le vote des projets financiers

Les différents groupes du Sénat ont fait connaître au Gouvernement et au Pays leur intention de ne pas se séparer avant le vote définitif des projets financiers. Nul doute que le Gouvernement ne fasse sienne cette décision indispensable à l'heure actuelle ; il suffira, pour la mettre à exécution de retarder de quelques semaines comme c'est déjà arrivé d'autres fois la date de la réunion des Conseils généraux.

Nous avons si souvent déclaré qu'il fallait aller vite, que le temps ne travaillait pas pour nous, pour ne pas accepter cette proposition avec enthousiasme. Partir en vacances pour un mois en laissant derrière soi une situation aussi grave serait une faute impardonnable. Nous ne pouvons pas oublier que la livre a dépassé 143 frs chiffre inconnu jusqu'à ce jour.

Incontestablement, la Chambre suivra notre exemple et nous souhaitons que dans un avenir très prochain le Gouvernement puisse disposer des impôts nécessaires pour l'équilibre du budget. Quels seront ces impôts ? Nul ne peut le dire encore, car la taxe de capitalisation proposée par le nouveau Ministre des Finances a trouvé grâce devant la Commission des Finances du Palais-Bourbon, celle sur le chiffre d'affaires ne semble pas rencontrer le même accueil et l'on s'occupe déjà tant son refus paraît certain de trouver à côté des impôts de remplacement.

Le mieux étant l'ennemi du bien nous sommes prêts à accepter, après discussion ceux qu'on nous renverra pourvu que leur produit soit suffisant.

Si partisan de justice fiscale qu'on puisse être, on doit faire litière de ses préférences personnelles dans l'intérêt général, quitte par la suite, à l'usage, à apporter à ces impôts un peu improvisés, les modifications nécessaires.

Le premier devoir du Parlement, au milieu de toutes ces difficultés, est de revenir au sens des réalités, et de les regarder en face. La hausse de la livre n'est certainement pas le résultat d'une spéculation purement financière, elle semble plutôt le produit d'une demande exagérée de devises étrangères.

La confiance disparaissant, la crainte, justifiée d'ailleurs, d'une nouvelle inflation qui diminuerait encore le pouvoir d'achat de notre franc prenant corps chaque jour davantage nos industriels, et même nos commerçants s'empressent de remplacer leurs disponibilités si précaires par des matières premières et des objets fabriqués qui conserveront leur valeur intrinsèque, quel que soit l'avenir.

La preuve en est dans la confrontation du chiffre de nos exportations avec celui de nos importations. S'il est exact que les pays à change défavorable attirent davantage la clientèle des autres pays, avec la livre à 135 et 140 francs, nous devrions avoir un excédent formidable du chiffre de nos exportations et chacun sait qu'il n'en est rien, que la balance commerciale est en notre défaveur depuis cinq à six mois déjà.

C'est cette ruée vers la réalisation et le stockage qui rend si chères les devises étrangères et augmente chaque jour davantage l'insécurité du lendemain.

Avec ces variations de change, toutes les affaires sont rendues difficiles pour ne pas dire impossibles, les plus audacieux ont peur et l'on entrevoit à l'horizon une crise de chômage inévitable qui serait la pire des choses. Qui sait même si elle n'est pas déjà commencée et si l'on n'a pas licencié tout ou partie des nombreux étrangers auxquels nous avions fait appel pendant deux ou trois ans ?

A quelque parti que nous appartenions, nous savons tous la gravité de la situation et l'on est surpris que l'effort nécessaire ne soit pas encore réalisé. La responsabilité du Parlement tout entier est engagée à fond, il plane sur nos têtes une menace réelle contre le régime qu'il faut à tout prix empêcher de se réaliser.

Ceux qui refuseraient de voir le danger, ou qui le voyant n'en tiendraient pas compte, paieront très cher leur aveuglement ou leur insouciance.

Finissons-en, continuons de travailler et n'abandonnons notre tâche que lorsqu'elle sera définitivement accomplie.

Louis SERRE, *Sénateur.*

Billet du Jour

Lui. — *Etes-vous partisan du certificat médical de mariage ?*

Moi. — *Partisan résolu.*

Lui. — *Il serait pourtant impossible de délivrer ce certificat si les médecins décidaient de se retrancher derrière le secret professionnel.*

Moi. — *Quelle douce plaisanterie ! Les médecins des compagnies d'assurances se refusent-ils à dénoncer telle maladie découverte chez un monsieur qui veut s'assurer sur la vie ?*

Lui. — *Les compagnies sont discrètes.*

Moi. — *Pour le mariage, on demanderait au médecin de donner un avis favorable, sans le motiver.*

Lui. — *Dangereux, ça !*

Moi. — *Qu'avons-nous à craindre ? Les médecins sont gens sérieux.*

Lui. — *Mais non infaillibles.*

Moi. — *En tout cas, on peut tourner cette difficulté. Il ne faudrait pas que l'institution du certificat médical de mariage fut compromise pour cela. Les quelques déceptions que cette institution pourrait provoquer chez les fiancés de santé douteuse seraient peu de chose en regard de la sécurité qu'elle apporterait à la grande majorité des futurs conjoints, indemnes de toute tare. Il est peu d'inclination sentimentale, en somme, qui puisse subsister chez l'un des intéressés, à la révélation que l'autre est atteint de tuberculose ou de syphilis. Et, en admettant même que l'amour n'abdique pas, il serait alors possible au malade de remettre à quelque temps la réalisation de ses ambitions matrimoniales et de pourvoir à sa guérison. Et si nous considérons qu'un grand nombre d'adultes peuvent être atteints de ces deux graves affections sans le savoir, il faudrait se féliciter qu'un conseil de révision « ante matrimonium » obligatoire leur permît de démasquer un ennemi sournois auquel ils étaient livrés sans défense, et qui projetait de les atteindre et de les désespérer jusque dans leurs enfants.*

Gabriel Bavoé.

LE DANGER DU SYSTEME DE LA « BOULE DE NEIGE »

Le Ministère de l'Intérieur communique la note suivante :

L'attention du public est appelée sur des circulaires de provenance étrangère, par lesquelles il est sollicité d'envoyer des fonds à des sociétés dites de capitalisation, exploitant un système de Boule de Neige, d'autant plus dangereux qu'il est représenté comme permettant aux souscripteurs de rentrer intégralement en possession de leurs débours et de gagner en outre des capitaux considérables.

De semblables opérations offrent au point de vue national, le grave danger de drainer l'argent français au profit des spéculations hasardeuses étrangères.

En présence de ces sollicitations, il importe d'observer la plus prudente réserve et de s'abstenir d'y répondre.

Il y a lieu d'ajouter que ces opérations impliquent une exportation de capitaux en vue d'un placement à l'étranger sont, quel qu'en soit le montant, interdites par la loi du 3 avril 1918, et passibles, en conséquence, de sanctions édictées par l'article 9 de ladite loi.

LIBRES OPINIONS

IL FAUT CHOISIR

La Chambre examine les nouveaux projets financiers élaborés par le Gouvernement et modifiés, sur divers points, par la Commission des Finances. Ils ne sont pas parfaits : mais on commettrait la pire des fautes en les rejetant.

L'heure n'est plus aux récriminations. Nous sommes au bord du précipice. La livre monte, et nous savons que le prétexte donné à la hausse par l'étranger, qui spécule sur notre franc est que nous n'avons pas un budget en équilibre, et que nous ne sommes point encore fixés sur l'assainissement de nos finances.

Il y a d'autres causes, mais celles-là ne sont pas suffisamment mises au grand jour. Il y a des Pays alliés qui voudraient nous placer, au point de vue économique, sous leurs fourches caudines. Ils voudraient mettre la France glorieuse, mais anémiée par tant de sang répandu et tant d'or dépensé, dans leur complète dépendance, et sous leur domination.

Nous comprenons qu'au moment où les négociations se poursuivent, en vue de fixer les modalités de règlement des dettes interalliées, nous soyons prudents et réservés dans nos appréciations. Il y a tout de même un fait qui frappe les esprits ; c'est que la livre fait des bonds gigantesques tandis que les valeurs à change, depuis plusieurs jours en Bourse, ne suivent pas le même mouvement ascensionnel.

On est donc convaincu qu'il y a quelque chose de factice dans la hausse de la livre et du dollar.

La spéculation étrangère ne saurait néanmoins, excuser nos fautes. Depuis des années, au point de vue financier, nous faisons la politique des petits paquets. Nous n'avons jamais voulu embrasser le problème dans son ensemble, et lui donner la solution qu'il convenait. Il est juste de reconnaître que nous avons conservé pendant longtemps, à l'esprit, le souvenir de la phrase solennellement prononcée par M. Lloyd George, et répétée, un jour, par un de nos ministres : *L'Allemagne paiera.*

Il ne fait de doute, pour personne aujourd'hui, quelles que soient les fractions d'annuités du plan Dawes qui nous reviennent dans la répartition annuelle, c'est surtout le Français qui paie.

Notre fiscalité est à bout de souffle. Elle a atteint, pour le contribuable son point critique. Il faut qu'il soit dit que c'est le dernier effort qui est demandé, aujourd'hui, à chacun, selon ses moyens. M. Octave Homberg dans un remarquable article, paru dans *La Revue des Deux Mondes*, du 15 mars, faisant suite à sa conférence très documentée sur la politique et les finances, dit que la France pourrait avoir un budget de 30 milliards.

Il est vrai de dire que l'éminent économiste indique, par ailleurs, et par comparaison avec d'autres pays en des pages d'un réalisme puissant comment on pourrait, avec l'aide des spécialistes, aménager nos compartiments budgétaires pour de meilleurs rendements et pour d'indiscutables économies. On se demande vraiment ce qu'attend la France pour suivre l'exemple de l'Angleterre qui, avec le concours d'hommes comme lord Inchcape et M. Geddes, s'est donné, tout de suite, après la guerre, le statut financier qui devait lui éviter les pires désastres.

Il ne faut ni s'affoler, ni se leurrer. Il faut aboutir tout de suite à des solutions pratiques. Si nous ne mettons pas le Gouvernement à même d'alimenter la Trésorerie, ce sera la catastrophe. Des mesures que prendra le Parlement découlera la confiance. Il ne s'agit pas, à l'heure actuelle, de voter des textes à rendement incertain ou à rendement retardé. Il faut de l'argent, tout de suite, pour faire face aux obligations incluses dans le budget et pour payer, s'il y a lieu, la totalité des Bons qui arriveront à échéance, le 20 mai, et dont le montant est de plus de 3 milliards. L'État n'aura pas à payer l'intégralité de cette somme, si la confiance renaît. Celle-ci dépend de l'atmosphère que créera la Chambre, qui n'a plus le droit — car le temps ne le lui permet pas — de s'abandonner à des discussions interminables de doctrines. Nous avons assez des controverses passionnées et éloquentes : elles ne font pas baisser la livre ni le dollar. Il nous faut autre chose. Le Gouvernement a, lui aussi sa part de responsabilités, et elle est grande ; le Pays a le droit de lui demander de l'énergie, de la méthode de la rapidité dans la conception et dans l'action. M. Aristide Briand l'a dit : le Pays veut être gouverné. Eh bien ! le Président du Conseil, qui a de l'autorité et qui a la manière, doit gouverner selon le vœu du Pays. La grande presse doit, elle aussi, s'employer à aider le Gouvernement et le Parlement dans leur tâche difficile. C'est aux Pouvoirs publics à faire appel à son patriotisme pour qu'elle s'impose une certaine discipline. Il y a des nouvelles qui affolent les Français et qui, mal interprétées à l'étranger, vont à l'encontre de nos intérêts immédiats. Tous ceux qui pensent et tous ceux qui agissent dans ce Pays ont le devoir de se replier sur eux-mêmes et de tendre toute leur volonté vers un même but : la sauvegarde de la France par l'équilibre de son budget et le redressement de sa devise.

Gratien CANDACE, *Député.*

LA SURVEILLANCE DES COTES CORSES

M. Adolphe LANDRY a reçu de M le Sous-Secrétaire d'Etat à la Marine Marchande la lettre suivante :

Paris, le 26 mars 1926

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que M. le Ministre de la Marine vient de me signaler qu'il avait donné l'ordre au Préfet maritime du 5e arrondissement de mettre à la disposition du Commandant de la Marine en Corse un torpilleur pour concourir temporairement avec le stationnaire « Troupier » à la surveillance de la pêche.

Ce renforcement de la surveillance dans les eaux territoriales corses facilitera le contrôle des mouvements des navires pêcheurs étrangers aux abords directs de ces eaux et permettra, le cas échéant, de réprimer les nouvelles incursions auxquelles ces navires pourraient se livrer dans notre zone de pêche réservée.

J'étudie d'ailleurs en ce qui me concerne le moyen d'affecter d'une façon définitive à la surveillance de la pêche en Corse, un petit navire à vapeur pour l'achat duquel des pourparlers sont actuellement engagés.

Si ces pourparlers aboutissent, le navire en question pourrait être attaché au port de Bastia dans le courant de l'été.

Par ailleurs, M. le Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, vient de me faire savoir que le Gouvernement italien avait, à la suite d'une démarche de notre Ambassadeur à Rome, donné l'assurance que des dispositions allaient être prises par lui pour éviter les incursions de bateaux de pêche italiens dans les eaux territoriales françaises.

Enfin, j'ai demandé à M. le Président de la Commission de la Marine Marchande de vouloir bien faire inscrire le plus tôt possible à l'ordre du jour de la Chambre le projet de loi tendant à augmenter les pénalités pour infraction à la loi du 1er mars 1888 relative à l'interdiction de pêche pour les navires étrangers dans les eaux territoriales françaises.

Veuillez agréer, etc.,

Informations Parlementaires

DES HABITATIONS A BON MARCHE POUR LES MUTILES

Une proposition de loi tendant à faciliter l'adhésion aux Sociétés d'habitations à bon marché des mutilés et réformés de guerre vient d'être déposée sur le bureau de la Chambre par MM. Ernest Couteaux, Francis Lefebvre, Piot, Lebas et plusieurs de leurs collègues.

Depuis la guerre, disent les promoteurs dans l'exposé des motifs, un certain nombre d'associations d'anciens combattants mutilés ou réformés se sont constituées en vue de faire construire, pour leurs membres, des groupes d'habitations à bon marché. La construction de ces groupes d'habitations présente un intérêt social de premier plan, et supérieur encore à celui qui s'attache en général aux entreprises ordinaires d'habitations à bon marché. Les mutilés et réformés de guerre sont des gens dont la faculté de travail, déjà plus ou moins diminuée par la blessure ou la maladie dont ils souffrent, est destinée à s'affaiblir plus rapidement que chez ceux que la guerre a laissés intacts.

Aussi est-il tout à fait précieux que les mutilés puissent s'assurer pour leurs années de vieillesse un logement sain et confortable.

Malheureusement, leur situation même de réformés et de mutilés vient entraver singulièrement leurs efforts pour posséder la petite maison qui doit être le refuge de leur famille. C'est que les lois sur la petite propriété et les règlements de la Caisse des dépôts et consignations exigent de l'intéressé qu'il contracte une assurance en cas de décès pour le cas où il décéderait avant d'avoir rempli toutes ses obligations. Or, les grands invalides, c'est-à-dire ceux qui mériteraient de se voir accorder le maximum de protection, se voient justement refuser, en raison de leur état, le bénéfice de cette assurance et par là le bénéfice de toutes les lois destinées à faciliter l'accès à la petite propriété.

Nous pensons que c'est assez mal reconnaître le sacrifice qu'on fait, sans hésiter, au pays, les grands mutilés de la dernière guerre, et qu'il conviendrait d'adapter sans retard l'ancienne législation sur la petite propriété à la situation nouvelle qui résulte de cette guerre.

Il ne s'agit évidemment pas de faire admettre à l'assurance en cas de décès des gens comme les tuberculeux de guerre, les cardiaques et les grands malades de toute nature. A ceux-ci, il faut des pensions assez larges pour leur permettre de se tirer d'affaire aisément pendant toute leur vie. L'Office national des mutilés et réformés pourrait d'ailleurs subventionner celles des sociétés d'habitations à bon marché qui consentiraient à louer à ces grands malades des logements spécialement construits pour eux.

Mais pourquoi n'admettrait-on pas à l'assurance les blessés ayant subi l'ablation d'un organe fonctionnel ou les trépanés, par exemple ? Rien n'empêcherait, en effet, de prévoir une surprime dont pourrait se charger l'Office national des mutilés ou le budget des pensions.

Quant aux aveugles de guerre, ne pourrait-on leur venir en aide d'une manière encore plus effective ? Ils sont si peu nombreux que la dépense serait bien faible ! Une caisse spéciale, dotée d'environ deux millions et prenant à sa charge le remboursement aux sociétés d'habitations à bon marché des sommes que les aveugles auraient encore à verser à leur décès, suffirait à apporter la sécurité aux victimes de la guerre qui sont bien les plus dignes de notre compassion, et il n'en coûterait au pays qu'une somme relativement insignifiante.

Les auteurs proposent donc à la Chambre d'adopter cet article unique :

Les anciens combattants, bénéficiaires, en vertu de la loi du 31 mars 1919, d'une pension d'invalidité pour une cause autre que la tuberculose, pourront contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, une assurance en vue du décès en vue du remboursement à des sociétés d'habitations à bon marché des sommes qui resteraient dues à leur décès pour acquisition d'habitations ou d'appartements.

Une surprime, correspondant au risque supplémentaire assumé par la Caisse des dépôts et dont le montant sera fixé par décret, sera établie pour chaque contrat d'assurance et remboursée à cette caisse par le budget des pensions.

La prime d'assurance, en cas de décès, due dans les mêmes circonstances par les anciens combattants bénéficiaires d'une pension d'invalidité pour perte de la vue, sera mise entièrement à la charge de l'Etat.

LEGION D'HONNEUR

Tableau de Concours pour 1926

ARMÉE ACTIVE

Ont été inscrits au tableau de concours pour le grade de *Chevalier* :

MM.

Les Charles, lieutenant au 110e rég. d'infanterie.

Tardi Joseph-Marie, capitaine au 4e rég. de zouaves.

Vitelli Pierre-Toussaint, lieutenant au 13e rég. de tirailleurs nord-africains.

Mattei Pierre-François, lieutenant au 37e rég. de chars de combat.

Mattei Louis-Pierre, lieutenant du cadre latéral au 7e rég. de tirailleurs.

Rebaldi Ange, lieutenant au 1er rég. de zouaves.

Martelli Dominique-Jean, lieutenant du cadre latéral au 4e rég. d'infanterie.

Emmanuelli André, lieutenant du cadre latéral au 173e rég. d'infanterie.

Simeoni Antoine-Joseph-Marcel, lieutenant au 173e rég. d'infanterie.

Geronimi Pierre-Charles, lieutenant au 4e rég. de zouaves.

Petitioni Jean-Pierre, lieutenant au 173e rég. d'infanterie.

Emmanuelli Simon, lieutenant du cadre latéral au 173e rég. d'infanterie.

Ottavi Xavier, lieutenant au 141e rég. d'infanterie, officier subdivisionnaire adjoint de l'instruction physique.

Tassi Martin-Guillaume, lieutenant du cadre latéral au 48e rég. d'infanterie.

Chiarasini Paul-François, lieutenant du cadre latéral au 134e rég. d'infanterie.

Marcaggi Charles-Pierre-Louis-Dominique, lieutenant au 141e rég. d'infanterie.

Revelli Louis-Second-Martial, lieutenant au 158e rég. d'infanterie.

Santucci François-Antoine, capitaine au 24e rég. d'infanterie.

Paoli Simon-Jean, adjudant au 159e rég. d'infanterie.

Terramani Camille-Dominique-Antoine-Louis, détaché à l'état-major de la 2e division, François, adjudant-chef au 15e rég. de tirailleurs de marche du Maroc.

Nicolai Jacques-Etienne-Vincent, lieutenant au 6e rég. de cuirassiers.

Colonna Pierre-Marie, adjudant-chef au 6e rég. de spahis.

Pavaletti Dominique, lieutenant à la 13e légion bis de gendarmerie.

Santucci Gaston-Xavier, lieutenant à la 15e légion de gendarmerie.

Patrier Emile-Alphonse, capitaine à la 15e légion ter de gendarmerie.

Colonna Louis, gendarme à la 15e légion ter.

Leca Paul, adjudant-chef à la 15e légion ter.

Bereni Pierre-Paul, garde républicain.

Pasqualini Joseph-Marie-Philippe, lieutenant du 15e rég. d'artillerie.

Gatti Charles-Philippe-Marcelin-Eugène, lieutenant, hors cadres, encadrement des troupes auxiliaires marocaines.

EN FAVEUR DE L'AMENAGEMENT DE LA MONTAGNE CORSE

Nous sommes heureux d'annoncer qu'à la suite de l'intervention de M. Santiaggi, président de la Fédération de la Côte d'Azur et de la Corse, auprès de M. Auscher, Président de la Commission de Tourisme en montagne du **Touring-Club de France**, il vient d'être accordé une subvention de 3.000 francs pour l'aménagement de la montagne corse.

Cette somme sera tenue à la disposition du Syndicat d'Initiative de Corte, au fur et à mesure des dépenses effectuées pour l'organisation de nos chemins de montagnes de tourisme.

Nous adressons au Touring-Club de France, qui manifeste ainsi sa grande sollicitude pour la Corse et à M. Santiaggi, nos sincères remerciements.

Chronique Sportive

LE B. U. C. A BASTIA

C. A. B. BAT E. F. B. : 4 à 1

B. U. C. BAT E. F. B. : 3 à 0

La venue du Bordeaux Université Club a valu aux sportifs bastiais d'assister à deux très beaux matches.

De même que la *Vie au Grand Air du Médoc*, il y a deux ans, les « Universitaires » ont produit une excellente impression tant par la qualité de leur jeu que par leur courtoisie.

Leur rencontre de dimanche avec le C. A. B., suivie par une nombreuse assistance, a été ardemment disputée et, sans nul doute, une des plus intéressantes de la saison.

Les Champions de la Corse ont battu les visiteurs par 4 buts à 1. Ils ont certes, mérité de gagner, mais un score moins élevé aurait mieux représenté la physionomie de la partie.

Hier, le B. U. C. a défait l'E. F. par 3 buts à 0.

Nous parlerons plus longuement demain de ces deux matches.

●●●

Le B. U. C. jouera jeudi à Corte contre l'Union Sportive Cortenaise.

CONSEIL SUPERIEUR DES P.T.T.

Le Conseil supérieur des P. T. T. vient de tenir sa séance mensuelle

Entre autres questions examinées, signalons l'avis favorable à un projet de loi que l'Administration se propose de déposer sur le bureau des Chambres en vue de supprimer la surtaxe de 1 franc appliquée aux correspondances envoyées à tarif réduit, aux cartes de visite notamment, et recommandées porter des notes de correspondances ; cette réglementation avait donné lieu à des protestations qui ont été reconnues fondées.

Une proposition de l'Administration, relative à l'abaissement des tarifs de droits d'usage des lignes d'intérêt privé établies entre les associés et des lignes de sécurité des distributions d'énergie électrique a également fait l'objet d'un avis favorable.

Enfin, le Conseil a adopté un projet de décret qui modifie les taxes des colis postaux du régime international, comme suite à l'application du coefficient 4 aux tarifs de base établis en francs français.

AU THEATRE

M. JANVIER

jouera

KNOCK

ou

LE TRIOMPHE DE LA MEDECINE

Partout c'est un triomphe !

Ce beau spectacle nous est promis pour le mardi 6 avril.

La joyeuse pièce de M. Jules Romains tient toute dans les méthodes que le très moderne docteur Knock emploie pour se créer une clientèle dans le pays où opère le vieux docteur Parpalaid, et dans le développement de cette maladie que le bon sens seul peut guérir : la peur d'être malade.

Cette satire, des plus divertissantes, abonde en scènes comiques très ingénieuses qu'il faudrait toutes citer ; notons seulement l'arrivée de **Knock** dans l'innommable tacot de son prédécesseur, les consultations gratuites où l'on voit mordre les plus avares et les plus défiants ; généralement, les plus riches.

C'est infiniment drôle, d'un comique violent et âpre et le nom du grand Molière vient aux lèvres quand on entend cette profonde et bouffonne comédie.

L'interprétation sera de premier ordre avec le célèbre comédien M. Janvier et les excellents artistes des Tournées Ch. Baret.

La location est ouverte.

SERVICE TELEPHONIQUE

COMITE PRATIQUE D'AMELIORATION

Au cours de sa deuxième séance qui a eu lieu le 17 mars, le Comité pratique d'amélioration du service téléphonique a examiné les questions ci-après :

1° – **Enonciation du numéro d'appel des abonnés chiffre par chiffre.**

A ce propos, M. Schreiber, président de l'Association des abonnés au téléphone, tenant compte, d'une part, de la période d'initiation très longue que cette pratique imposerait au personnel, et, d'autre part, que la date de transformation en automatique des premiers bureaux parisiens est prévue pour le début de 1929, a consenti à retirer sa proposition.

2° – **Contrôle des sanctions imposées aux téléphonistes.**

L'Administration des P. T. T. a renouvelé à ce sujet l'assurance qu'elle avait déjà donnée à savoir que les sanctions sont prises pour réprimer les fautes de service.

3° – **Annuaire des téléphones.**

En 1926, la distribution commencera vers le 1er mai, en 1927, elle aura lieu vers le 1er avril. Chaque année, il sera publié un seul supplément. M. Schreiber propose qu'à Paris la distribution de l'annuaire soit faite à domicile moyennant redevance.

La question des inscriptions supplémentaires à l'annuaire est soulevée, elle sera examinée à la prochaine séance.

4° – **Responsabilité de l'Administration en matière de Téléphonie.**

Des membres du Comité ont estimé que cette responsabilité devait être bien limitée. M. Aymé Bernard, rapporteur général de la Commission des P. T. T. et M. Schreiber ont proposé d'apporter à la prochaine séance des faits au sujet desquels la responsabilité de l'Administration pourrait être mise en jeu. En outre, des renseignements seront fournis sur les législations en vigueur dans les principaux pays étrangers.

5° – **Mesures à prendre pour attribuer un traitement supérieur aux agents méritants.**

Actuellement, les agents méritants obtiennent un avancement plus rapide. La question des primes de rendement et de stabilisation du personnel est étudiée.

6° – **Questions diverses**

M. Aymé Bernard a tout particulièrement souligné que des réformes importantes ne seront apportées au fonctionnement du téléphone que lorsque le service des P. T. T., qui a tous les caractères d'une entreprise industrielle, jouira de l'autonomie financière.

Au sujet des travaux du Comité, l'Administration nous fait savoir qu'elle donnera aux représentants de la Presse tous les renseignements complémentaires qui pourront les intéresser.

LA VIE MARITIME

Trafic du port de Bastia pour le mois de mars (période comprise entre le 1er et le 31 mars 1926) :

Navires, entrées et sorties comprises : 117, jaugeant ensemble : 43.398 tonneaux.

A savoir : navires entrés chargés 53, jaugeant 13.264 tonneaux ; navires sortis chargés : 56, jaugeant 16.285 tonneaux ; navires entrés sur lest : 56, jaugeant 8.253 tonneaux ; navires sortis sur lest : 8, jaugeant 5.597 tonneaux.

Marchandises : importées, 4.455 tonnes ; exportées, 3.582 tonnes. Total : 8.037 tonnes.

Passagers arrivés : 1930 ; passagers partis : 2.018. Total : 3.548, dont 1.167 sur la ligne Bastia, Nice, Bastia et 961 sur la ligne Bastia, Livourne, Bastia.

●●●

Le **San Tomaso** est arrivé de Santo Stefano sur lest.

— La **Consuenza** est arrivé de Porto-Ferrajo sur lest.

— Le vapeur **Liamone** est arrivé de Marseille avec 115 passagers et 267 tonnes de marchandises.

— Le vapeur **Corte II** est parti pour Marseille.

L. DORIAT — **AUTOMOBILES**

Agence C. A. M.

Stock complet de roulements et butées à billes S. R. F.

Dépôt des garnitures de freins ATLAS

RUE DE L'OPÉRA — BASTIA

MAIRIE DE BASTIA

BUREAU D'HYGIENE

Le bureau d'hygiène tient à la disposition de MM. les médecins une provision de sérum antiméningococcique polyvalent de l'Institut Pasteur.

Ces flacons ne peuvent être vendus. En principe, ils ne doivent servir que pour les malades inscrits sur la liste des assistés.

Mais en cas d'urgence, ils pourront être délivrés pour d'autres cas à charge par le médecin traitant de remplacer les flacons prêtés dans le plus bref délai. — Le Directeur du Bureau d'Hygiène : Dr BENELLI.

On nous communique

CORRESPONDANCES A DESTINATION DES MILITAIRES DE L'ARMEE DU LEVANT

Pour assurer l'acheminement des correspondances et des mandats-cartes destinés aux militaires de l'armée du Levant, l'adresse doit mentionner le secteur postal desservant le destinataire, à l'exclusion de tout nom de localité ou de pays.

SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS DE CEDRATS DE LA CORSE

Les producteurs de cédrats sont informés que les statuts de la Coopérative ont été approuvés par le Ministre de l'Agriculture et que la Société peut recevoir des avances de l'Etat.

L'assemblée générale des sociétaires aura lieu le dimanche 11 avril 1926, à 2 heures de l'après-midi, à Bastia, salle de l'Assistance Publique, 24, rue de l'Opéra.

Ordre du jour : Constitution du Bureau définitif : Désignation des membres de la Commission de surveillance ; Questions diverses.

Les producteurs qui n'ont pu encore souscrire pourront le faire soit avant la réunion, soit au cours de la réunion.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour le grade d'interprète stagiaire (langue arabe) de l'armée active, aura lieu les 14, 15 et 16 juin 1926.

Ne seront admis à concourir que des jeunes français sujets français ou sujets tunisiens ou marocains, justifiant d'une moralité irréprochable.

Les candidats qui désireraient prendre part à ce concours devront être âgés de 18 ans révolus à l'époque fixée pour l'ouverture du concours et de 25 ans au plus au 31 décembre 1926. Ils devront, en outre, posséder l'aptitude physique nécessaire au service militaire.

Les demandes des candidats devront parvenir au Général Commandant le 19e C. A. à Alger avant le 30 avril 1926, terme de rigueur.

A cette demande, devront être jointes :

1° – Un extrait de l'acte de naissance ou à défaut un acte de notoriété destiné à en tenir lieu, complété, le cas échéant, par une pièce indiquant que le candidat est devenu, postérieurement à sa naissance, français, sujet français ou sujet tunisien ou marocain.

2° – Un certificat de moralité délivré par l'autorité civile de la résidence, ou à défaut, par l'autorité militaire.

3° – Un certificat d'un médecin militaire constatant que le candidat n'est atteint d'aucune infirmité susceptible de le rendre impropre au service ou un état signalétique s'il accompli ou a déjà accompli son service militaire.

4° – L'autorisation du Sultan du Maroc ou du bey de Tunis pour les musulmans ressortissants français et du Maroc et de la Tunisie.

Les candidats civils sont avisés, en même temps qu'ils adresseront leur demande accompagnée des pièces prescrites au Général 19e C. A. à Alger, à faire connaître au général du 15e C. A. (2e section Y) à Marseille et avant le 30 avril leurs noms et prénoms, date et naissance, résidence habituelle et adresse pour qu'ils puissent être convoqués, pour subir les épreuves écrites.

ARRETE CONCERNANT LA RAGE

Art. 1er. — La rage, lorsqu'elle est constatée chez des animaux, de quelque espèce qu'ils soient, entraîne l'abattage qui ne peut être différé.

Leur chair ne peut être livrée à la consommation.

publique doit être muni d'un collier portant

Art. 2. — Tout chien circulant sur la voie gravés, sur une plaque de métal, le nom et le domicile de son propriétaire.

Il devra être tenu en laisse ou muselé.

La muselière sera en bon état ; ne sera pas considérée comme muselière une simple lanière fixée sur le museau de l'animal.

Art. 3. — Les chiens trouvés sur la voie publique, sans être porteurs du collier et de la plaque indicatrice exigés, non muselés ou non tenus en laisse, ainsi que les chiens errants porteurs ou non de collier, seront saisis et abattus sans délai.

Art. 4. — Les chiens ou les chats mordus ou roulés par un animal enragé ou ayant été en contact avec lui, seront immédiatement abattus.

Art. 5. — Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et les délinquants seront déférés aux tribunaux compétents. — (Arrêté préfectoral du 31 mars 1919).

REMONTE D'ARLES

Le dépôt de Remonte d'Arles achètera en Corse, du 26 avril au 1er mai inclus :

1° – Des chevaux de selle de cavalerie légère de 4 à 8 ans, taille 1 m. 56 et au-dessus, en nombre limité.

2° – Des chevaux de selle pour la Gendarmerie, taille 1 m. 44 et au-dessus, de 4 à 8 ans.

3° – Des mulets d'infanterie en nombre limité, de 4 à 8 ans, taille 1 m. 48 et au-dessus.

Ces achats auront lieu aux dates, localités et heures ci-après :

26 avril : Bastia, Caserne du Fango, 9 heures et 14 heures.

27 avril : Ile-Rousse, Place Paoli, 14 h.

28 avril : Ponte-Leccia, devant la gare, 17 h. 30.

29 avril : Propriano, devant le hall de la Compagnie Fraissinet, à 14 heures.

30 avril : Ajaccio, Place du Diamant, 14 h.

1er mai : Ajaccio, Place du Diamant, 9 h.

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45 : Les Films Paramount présentent William Hart (Rio Jim), dans **Cœur de Brigand**, drame d'aventures en 7 parties ; Quatrième chapitre de **SURCOUF** : Cœur de héros.

— Jeudi, en soirée : **Comment j'ai tué mon enfant**, d'après l'œuvre célèbre de Pierre l'Ermite.

— Prochainement : D'Arvelo dans **Les millions de Richard**.

KODAKS

Fournitures Générales pour la Photographie

Développements, Impressions, Agrandissements, Jumelles diverses.

SPORTS

Articles de Foot-Ball. Tennis, etc.

Insignes divers

M. Silvestri, 26, Bd Paoli

N° 91 — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

XVII

LE GUET-APENS

— Mais l'autre... qui arrive au grand galop. Seigneur !... mon Dieu !... je n'en réchapperai pas... si seulement je pouvais bouger d'ici !...

Georges se retourna et fit signe au Malec de ralentir son allure. Après bien des efforts, le matelot y parvint.

— Qu'y a-t-il, capitaine ? demanda le Breton en se rangeant à côté du chevalier de Pont-Scorff.

— Je ne sais trop, répondit Georges. Cet homme étendu sur le pont en travers de la route, crie comme un écorché. Vois donc ce qu'il a.

— Oui, capitaine. Mais si c'est un ivrogne, je le jette par-dessus le parapet.

Et, en faisant cette déclaration peu rassurante pour le malheureux Brisaille, Le Malec sauta à bas de sa monture et s'approcha tout près du prétendu blessé.

— Voyons, qu'est-ce que t'as à hurler si fort ? lui demanda-t-il d'un ton engageant.

Le Gâtinais comprit qu'il allait passer un mauvais quart d'heure, s'il ne jouait pas sérieusement le rôle que Jean Misère lui avait si malencontreusement imposé.

Il se mit aussitôt à crier de plus belle et, d'une voix entrecoupée par des gémissements imités d'une façon supérieure, il essaya d'attendrir le rude matelot :

— Ah ! mon bon monsieur, je suis là sur ce chemin depuis plus d'une heure à souffrir comme un damné !... Oh !... Aïe !... Je croyais bien y mourir !... Oh ! misère de moi ! Je ne peux plus me traîner !... J'ai la jambe cassée au moins à cinq ou six places !... Oh !... là ! là... Je n'en reviendrai jamais !...

— Comment diable as-tu fait ton compte, imbécile ?... s'écria brutalement Le Malec, qui commençait à s'apitoyer sur le sort de ce blessé de rencontre et qui ne voulait pas laisser paraître sa rude émotion.

— Ma foi ! je n'en sais rien, déclara naïvement Brisaille.

— Comment tu n'en sais rien ?... s'exclama Le Malec en regardant de travers notre Gâtinais toujours étendu à ses pieds.

Brisaille vit la mauvaise impression produite par sa réponse irréfléchie. Il fallait, à tout prix, trouver une explication plausible, inventer une histoire **vraisemblable.**

— **Hélas ! non, reprit-il précipitamment**, non, je ne sais pas comment cet affreux malheur m'est arrivé. Je ne m'en suis guère aperçu, mes bons seigneurs. En moins d'une seconde j'avais mordu la poussière et je me sentais si mal, si mal que, pendant plus d'une demi-heure, je me suis cru tout à fait mort !...

— Par Sainte Anne !... jura Le Malec, nous diras-tu, braillard sempiternel, ce qui t'a si bien aplati sur le milieu de la route ?

— Oh !... Aïe !... Oh ! là !... fit Brisaille, en accompagnant ses plaintes de grimaces affreuses.

Tout à coup il eut une inspiration lumineuse. Une histoire presque naturelle, tout au moins croyable, venait de germer dans son esprit, rendu fécond par une cruelle nécessité.

— Il faut vous dire, mes gentilshommes, commença-t-il, en entremêlant son récit de plaintes et de gémissements, il faut vous dire que mon maître venait d'acheter, à la foire de **Melun, un maudit cheval qui paraissait doux comme un mouton.** Il m'avait chargé de le mener à Paris et comme je suis loin d'être bon cavalier, il m'avait conseillé de le conduire par la bride. En arrivant à Pontthierry, j'étais bien las. Il m'est venu la fatale pensée de monter sur le dos de ce traître animal. Tout à coup passant sur ce pont, cette bête infernale eut peur de je ne sais quoi, de rien peut-être, elle lance une pétarade et me précipite si violemment sur le pavé que je crois avoir tout les os rompus...

Cette tirade, terminée par quelques sanglots fort habiles, eut le ton d'émouvoir singulièrement le premier maître Le Malec.

— C'est vrai, murmura-t-il, en regardant en dessous Tribord, son grand cheval limousin, quand on est perché là-dessus, on ne sait jamais comment on en descendra.

— Que faut-il faire, monseigneur demanda-t-il au chevalier de Pont-Scorff ?

— Nous ne pouvons pas laisser ce pauvre diable sur la route, répondit Georges. Il faut essayer de le conduire jusqu'à la plus prochaine auberge.

(*A suivre*)

BIBLIOGRAPHIE

LES ASSURANCES SOCIALES, par le Dr C. [illegible], sénateur de la Côte-d'Or. Un volume in-16 : 9 fr. (Payot, 106, Bd Saint-Germain, Paris).

Depuis six ans, la question des assurances sociales est à l'ordre du jour ; la solution [illegible] est impatiemment attendue par plus de huit millions de salariés, et les [illegible] qu'elle permet d'espérer [illegible] dans les Français. Le livre que publie le Dr Chauveau, président de la Commission d'hygiène du Sénat et rapporteur du projet [illegible] Assemblée, est donc de toute actualité.

Quelles seront les cotisations des salariés, des employeurs ? les contributions de l'Etat, des départements ou des communes ? Dans quel cas l'assurance sera obligatoire ou facultative ? A quels risques s'applique la nouvelle loi ? Comment seront donnés les soins médicaux et pharmaceutiques ? A quels taux s'élèveront les prestations en argent ? De quelle façon sera réglée l'administration et la gestion ? De quelle manière est établi l'équilibre financier ? Autant de points traités par l'auteur avec une compétence très sûre, dans une forme aussi claire qu'attrayante.

Mais l'ouvrage n'est pas seulement une sorte de guide pratique. En des pages d'une inspiration particulièrement élevée sont établis également les fondements éthiques de l'assurance sociale.

De même, à côté de l'état actuel de la question, une place est réservée aux dispositions qu'avait proposées le gouvernement, à celles qu'avait adoptées la Chambre, et que la Commission du Sénat n'a pas cru devoir retenir, pour des raisons toujours exposées par M. Chauveau avec la plus grande netteté.

Après avoir lu ce livre, on est donc pleinement documenté, à tous les points de vue, sur tous les aspects de la question si importante des assurances sociales.

Pourquoi souffrir inutilement du mal de tête quand il est si facile de vous soulager avec

L'ASPIRINE

mais exigez la Marque

USINES du RHÔNE

garantie de pureté et d'efficacité.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Mardi 6 avril 1926. Quatorzième semaine ; 96e jour de l'année ; 269 à venir.

Soleil : lever, 5 h. 1 ; coucher, 17 h. 92.

Aujourd'hui : Saint Célestin.

Demain : Saint Hégésippe.

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 10 h., 16°,5 ; à 12 h., 16°,5 ; à 18 h., 12°. Maxima : 17° ; minima : 12°.

Etat du ciel : peu nuageux ; vent : du [illegible] ; mer : assez belle.

A L'ARRIVEE

Notre ami M. Clément Falconi, inspecteur d'académie, Conseiller Municipal de Bastia.

JUSTICE DE PAIX

Bénéficient d'une élévation de traitement [illegible] de 500 francs :

M. Angeli, juge de paix de Pont-sur-Yonne.

M. Colonna, ancien juge de paix de Saint-Gervais-les-Bains.

M. Mariani, juge de paix de Saint-Germain-de-Calberte.

M. Padovani, juge de paix d'Evisa.

ADMINISTRATION PREFECTORALE

M. Olivieri, secrétaire général des Basses-Alpes, a été nommé secrétaire général de la Haute-Savoie.

M. Cattani, conseiller de préfecture du Jura, a été nommé sous-préfet de Montfort.

N'achetez pas la « Végétaline », madame, parce qu'elle est meilleur marché que le beurre, achetez-la parce qu'elle est plus légère à l'estomac. Refusez les imitations.

MEDAILLE MILITAIRE

La médaille militaire a été conférée au Génie de la réserve de l'armée de mer à M. Filippi Joseph-Antoine, quartier-maître de manœuvre ; 15 ans 2 mois de services, dont 3 ans 2 mois en guerre et 6 ans 8 mois dans la réserve ; 1 blessure, 1 citation.

M. Pittaluga Ange-Marie, premier maître ; 20 ans, 8 mois de services, dont 2 ans 2 mois en guerre et 5 ans dans la réserve.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge

Veuve DAMIANI & Cie, 23, Boulevard Paoli

TROUPES COLONIALES

Ont été nommés à l'emploi d'adjudant-chef :

M. Liberi Pierre Paul, adjudant au 4e rég. de tirailleurs sénégalais.

M. Cervoni Albert, adjudant au 14e rég. de tirailleurs coloniaux.

M. Giraldi Pasquin, adjudant au 12e rég. de tirailleurs coloniaux.

M. Domenici Jean-Marc, adjudant au 16e rég. de tirailleurs coloniaux.

M. Peretti Jean, adjudant quartier-maître en service en Indochine.

M. Marcantoni François, adjudant en service en Indochine.

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

A la Chambre

SÉANCE DE NUIT DU 4 AVRIL

La séance est ouverte à 2 h. 5 sous la présidence de M. Herriot.

Les Projets Financiers

M. *de Chappedelaine*, rapporteur général du budget, déclare que la Commission des Finances a accepté les modifications apportées par le Sénat au projet fiscal, à l'exception de celles touchant à l'article 42 pour les droits sur le café et à l'article 53 pour l'exonération des façonniers.

La Chambre passe à la discussion des articles. On vote rapidement. L'article relatif à l'impôt sur les spécialités pharmaceutiques est accepté tel qu'il a été modifié par le Sénat.

Les communistes demandent la modification de l'article 52 ayant trait à l'augmentation du prix du tabac.

M. *Péret* combat leur proposition.

Le texte du Sénat est adopté par 326 voix contre 215.

L'ensemble du projet, mis aux voix est adopté par 300 voix contre 155.

●●●

La séance est suspendue pour renvoyer le projet au Sénat. Elle est reprise à 4 heures 20.

Le projet financier est voté définitivement.

La Chambre s'ajourne au 20 avril.

Au Sénat

SÉANCE DE NUIT DU 4 AVRIL

Le Sénat adopte le texte de la Chambre pour l'article 42 relatif aux droits sur les cafés.

L'ensemble du projet est voté par 220 voix contre 16.

Le Sénat s'ajourne au 12 avril.

AU MAROC

LES NEGOCIATIONS POUR LA PAIX

Tanger, 5 avril

Le Caïd Habdou Lekal, de l'état-major d'Abd el Krim a quitté le Riff pour se rendre à Rabat.

Il serait chargé d'entamer les négociations pour la paix avec M. Steeg résident général.

UN AVIATEUR AMERICAIN AU SERVICE DE L'ESPAGNE

Madrid, 5 avril

Le major Granville Pollock qui forma l'escadrille américaine du Maroc l'année dernière, offrirait ses services aux espagnols.

L'AFFAIRE SEZNEC

LE SOLDAT GUYOTON EST UN FOU

Paris, 5 avril

L'enquête a démontré que les révélations du soldat Guyoton sont l'œuvre d'un fou.

Le légionnaire affirme avoir rencontré Quémeneur en septembre 1924 à l'asile d'aliénés de Quimper. Or Quémeneur n'a jamais été interné. Les livres en font foi.

Guyoton a connu Seznec à la prison de Quimper où lui-même était écroué pour grivèlerie.

Le légionnaire est d'ailleurs atteint d'aliénation mentale et a écrit des lettres semblables récemment, dans une crise de délire, alors qu'il se trouvait à l'hôpital militaire d'Alger.

LE SERVICE DES COLIS POSTAUX

IL SERAIT REPRIS PAR L'ADMINISTRATION des P.T.T.

Paris, 5 avril

L'administration des postes reprendrait aux chemins de fer le service des colis postaux. Tous les bureaux participeront à la réception et à la distribution. On créerait un personnel complémentaire, un aménagement nouveau et l'agrandissement des établissements postaux actuels.

à Marseille

LE CONGRES DES SOCIETES PHILATELIQUES

Marseille, 5 avril

La Fédération des Sociétés philatéliques de France a tenu son congrès à Marseille. Une bourse très active a eu lieu hier soir. Un banquet a clôturé les assises du congrès.

UN INCENDIE

Marseille, 5 avril

Un violent incendie a éclaté hier soir dans l'appartement occupé, rue Torta, par la famille di Salvio.

Mme di Salvio et son fils aîné ont été très grièvement brûlés.

EN YOUGOSLAVIE

CRISE MINISTERIELLE

Paris, 5 avril

On mande de Belgrade que M. Patchitch a remis la démission du cabinet yougoslave.

La mission de former le nouveau ministère sera vraisemblablement confiée à M. Nintchitch.

LES MORTS DU JOUR

M. THYSSEN

Berlin, 5 avril

Le grand industriel rhénan Auguste Thyssen est décédé aujourd'hui à l'âge de 85 ans au Château de Landsberg.

LES SPORTS

RUGBY

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DES EQUIPES SECONDES

Paris, 5 avril

Hier a été disputée la finale du championnat de France des équipes secondes.

Le Stade Toulousain a battu le Stadoceste Tarbais par 14 points à 3.

LES MATCHES AMICAUX

Les principaux matches amicaux disputés hier ont donné les résultats suivants :

Union Sportive Perpignanaise, bat Rugby Club Toulonnais : 32 points à 9.

Clermont Ferrand bat Olympique de Paris : 26 points à 12.

Clermont bat Association Sportive de la Préfecture de Police : 23 pts à 0.

Périgueux bat C.A.S.G. : 14 pts à 9.

Cambridge bat Carcassonne : 10 points à 6.

Pamiers bat Roanne : 18 points à 5.

Dax bat Nantes : 15 points à 6.

COURSE A PIED

BEAULIEU - MONACO

Nice, 5 avril

La course Beaulieu-Monaco, organisée par l'A. S. M. a été disputée hier. Le Champion de France Guillemot a pris la première place devant Dieguez (O. Marseille) ; Guillaume Tell (Massilia Club) ; Speroni (Italien), Bertini (Milan) ; Signoret (Massilia Club) ; Morier (M.C.) ; Mourel (M.C.), etc., etc...

FOOT-BALL

LE DIMANCHE DES FOOTBALLEURS

Paris, 5 avril

Sélection Guipuzcoa et Sélection des Charentes : 4 à 4.

Ligue du Centre bat Ligue du Midi : 4 buts à 3.

Ligue du Nord-Est bat Ligue d'Auvergne : 4 à 0.

Union Sportive de La Seyne bat Phocée Club de Marseille : 1 à 0.

Red Star et Club Français : 3 à 3.

U. S. A. Clichy bat U. S. Arménienne : 2 à 0.

Cologne bat Pantin : 3 à 1.

Tilburg bat Olympique de Paris : 3 à 1.

Cheminots Français battent Cheminots Anglais : 1 à 0.

Bruxelles bat Sélection des Etrangers : 3 à 1.

Fola Esch de Luxembourg bat Lyon 3 à 2.

Young Fellows de Zurich battent Sélection Lunel-Montpellier : 5 à 2.

Saint Servan bat Racing Club de France : 3 à 1.

Victoria Zizckow de Prague bat Europa de Barcelone : 6 à 1.

Olympique Gymnaste Club de Nice bat International Football : 4 à 1.

Football Amateur de Nice bat Avant Garde Niçoise : 3 à 2.

Gallia Club de Grasse bat Sporting Victor Hugo de Marseille : 3 à 2.

Stade Toulousain bat Stade de Saint Raphaël : 3 à 2.

CYCLISME

PARIS - ROUBAIX

Paris, 5 avril

La classique course Paris-Roubaix a été disputée hier. Elle a été gagnée par Delbecque, battant dans l'ordre Van Swembroeck, Rebry, Ellen, Nolter, Henri Pélissier, Sellier, Callen.

TOULON - NICE

Toulon, 5 avril

L'excellent coureur hyerois Roggierri, a gagné hier la course Nice-Toulon. Derrière lui sont arrivés : Ganel (Hyères), Parienté (Avignon), Hermette, Broccardo, Menta, Alibert, Villevielle.

LE TOUR DU SUD-EST

Marseille, 5 avril

La troisième éliminatoire du Tour Cycliste du Sud-Est s'est courue aujourd'hui. Elle était réservée aux coureurs des Bouches-du-Rhône.

Se sont qualifiés, dans l'ordre : Ciccione, Peggion, Angeletti, Chabran, Fabre.

NATATION

BACIGALUPO A CANNES

Cannes, 5 avril

Hier, une grande fête nautique a eu lieu à Cannes.

La Coupe de Pâques a été gagnée par Bacigalupo (hors concours), devant Tisson (Marseille), Navarre, Castoli.

Le 50 mètres réservé aux coureurs régionaux est revenu à Malaussena devant di Stepliano.

ON DEMANDE

Jeune fille pour travail manuel et courses, présentée par ses parents. S'adresser aux Bureaux du « Petit Bastiais ».

Champagne DE SAINT-MARCEAUX Reims

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes

MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR

(paquet blanc)

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

LAURENT COLOMBANI

6 bis, Rue de l'Opéra — BASTIA

Chaux — Ciments — Plâtres
Tuiles - Briques - Carreaux
Tuyaux — Fers — Couleurs
Planches, etc.
PRIX RÉDUITS

R. du C. Bastia n° 673 — Téléphone : 0-79

AVIS DE DÉCÈS

M. Pierre Pasqualini ; M. Gaston Pasqualini ; Mme Pierre de Gaffory ; M. et Mme Charles Pasqualini ; le baron et la baronne Louis Cervoni ; M. et Mme Hyacinthe Filippi-Sebastiani ; Mlle Apollonie de Gaffory ;

Ont la douleur de vous faire part du décès de

MADAME MARIE PASQUALINI née FANTAUZZI

leur épouse, sœur, belle-sœur et tante germaine, décédée à Bastia le 4 avril 1926, munie des Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui mardi 6 avril à deux heures de l'après-midi.

Maison mortuaire : 3, Bd Albert 1er.

LURI

Mme Marie Antonorsi et son fils Antoine ; M. et Mme Antoine-François Ottomani ; M. J. B. Ottomani et Mlle Marie Ottomani ; M. et Mme Antoine Orsati et leurs enfants, Victor et François ; Mlle Paulette Pariai ; M. et Mme Dominique Ottomani, maréchal des logis de gendarmerie en retraite et leurs enfants ; M. et Mme Tomasi et leur fille ;

Les familles Bias ; Franceschi ; Dominici Ange ; Dominici Antoine-François ; Catoni Ange, de Cagnano ; M. Antoni Ange, capitaine au long cours, de Pietracorbara ; Mme Vve Giuliani et ses enfants ; M. et Mme Constantin Dominici ; MM. Antoine-Joseph, Paul-Jean et François Dominici ; Mme Vve Théodorine Consegli ; M. Vincent Consegli, négociant, de Marseille ; M. Théodore Franceschi, négociant, et sa famille, de Bastia ; la famille Franceschi, de Paris ; M. Félix Franceschi, directeur des Douanes à Madagascar ; M. Monieri et sa famille, de Marseille ; M. et Mme Pitoni, de Paris ; M. Lucciardi, capitaine en retraite à Paris ; les familles Agostini Barthélémy ; Luls, Caratini ; Geronimi ; Buzzo ; Roggini ; Cristofari ; Franceschini ; Morazzani ; Calinchi ; Catoni Pierre-Paul et Catoni Pierre, de Cagnano ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur LOUIS ANTONORSI

leur époux, père, beau-fils, beau-frère et cousin, pieusement décédé à Cagnano le 4 avril 1926, à l'âge de 55 ans.

Priez pour Lui !

BAINS DE PUZZICHELO

OUVERTURE LE PREMIER MAI

ETABLISSEMENT REMIS A NEUF

Pour tous renseignements, s'adresser à Mlle Saliei, Gérante des Bains de Puzzichelo, par Aghione.

NAVIGAZIONE LIBERA LIVORNO TRIESTINA

DÉPARTS DE LIVOURNE POUR BASTIA :

Mercredi à midi, arrivée à Bastia : mercredi 18 heures.

Dimanche à midi, arrivée à Bastia : dimanche à 18 heures.

DÉPARTS DE BASTIA POUR LIVOURNE :

Lundi à minuit, arrivée à Livourne : même jour à 6 heures.

Vendredi à midi, arrivée à Livourne : même jour, à 18 heures.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

M. F. GUAITELLA, Transitaire

Nouveau Port - Bastia

MARFISI

Apéritif au Quinquina

UN NECTAR ! — LE PLUS ESTIMÉ

YEUX-NEZ-GORGE-OREILLES

Le cabinet du Docteur FOURTEAU est ouvert tous les jours (dimanche excepté) au 19, boulevard Paoli. Consultations de 2 heures à 4 heures et sur rendez-vous.

Faites tenir, contrôler votre COMPTABILITÉ par les Etablissements JAMET-BUFFEREAU

38, Boulevard Paoli, BASTIA

Petites Annonces Économiques

EGARE petit chien fox blanc à oreilles feu et noir, tache noire à la base de la queue, [illegible], [illegible] de l'épaule gauche. Rapporter au [illegible] contre bonne récompense, Dr Orsini, 4, rue Notre Saint Jean.

SUIS ACHETEUR charge greffier justice de paix. Faire offre aux bureaux du « Petit Bastiais » aux initiales P. B.

UN MILLION A GAGNER

SOUSCRIVEZ avant le 15 AVRIL 1926

[illegible]

276 chances de gagner 1.000.000 de fr. | 1.384 chances de gagner 100.000 fr.
276 — 500.000 fr. | 2.376 — 50.000 fr.

Vous pouvez gagner UN MILLION au prochain tirage. Sécurité absolue.

Listes gratuites après tirages

[illegible]

Billet en mandat poste de dix Francs à M. LOURMANDE, banquier, Directeur du CRÉDIT FAMILIAL ALGÉRIEN, 86, rue d'Isly, ALGER. Compte chèques postaux 22, Alger.

LATIL

Nous avons, sur place, dans nos Magasins à Bastia, pour livraison de suite
Les nouveaux Châssis-Camions LATIL, type NTP, 5 tonnes, Radiateur à l'avant.

Le poids lourd le plus économique et le plus durable

La seule organisation disposant d'un stock permanant de toutes les PIECES DÉTACHÉES, d'un atelier spécialisé et d'un atelier de carrosserie

est la nôtre

Franz HOFFMAN

33, Boulevard Paoli, BASTIA - Téléphone : 48

Télégraphe : CORSAUTO- BASTIA

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

EXIGEZ LA MARQUE

J. VIDAL

SE MEFIER DES CONTREFACONS

Avant la hausse

Machines toujours en stock

Vente par mensualités

FAITES L'ACQUISITION d'une

Underwood

Portative

Demandez la liste de nos références en Corse

E. Cordier & Fils

8, Boul. du Palais - BASTIA

Téléphone 0-63

Les Établissements S. DAMIANI & Cie - Bastia

PAR leurs Spécialités exquises et réputées :
« Cap Corse Damiani » Hors Concours, Membre du Jury « Nectar Cédrat » « Myrta » « Mandarina » Marque déposée.

PAR le choix incomparable de liqueurs :
Rhums, Amers, Vermouths, Champagnes, Mousseux, Vins de toutes Marques que l'on est sûr d'y trouver.

PAR l'assortiment unique de leur rayon de :
Tabacs, Cigarettes, Cigares locaux et étrangers.

PAR leurs prix minutieusement étudiés

OFFRENT les meilleures garanties d'achat

ASSUREZ-VOUS EN ! !

VIEUX JOURNAUX

TRÈS PROPRES POUR PLIAGE ET EMBALLAGE

S'adresser à la Papeterie du « PETIT BASTIAIS ».

MAISONS Pour Tous

LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER

Édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours.

Multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.

UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr.
Le Fascicule : 1 fr. 25.

HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

A L'ECOLE POLYTECHNIQUE

Les candidats au concours d'admission à l'Ecole Polytechnique en 1926 sont informés qu'ils doivent se faire inscrire le 1er avril au plus tard à la Préfecture du département où ils font leurs études.

Après cette date, nulle inscription ne sera admise.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à la Préfecture (bureau militaire) ou prendre connaissance du Journal Officiel du 4 février 1926, pages 1615 et suivantes (et suite au Journal Officiel du 6, page 1686) de l'instruction relative au dit concours.

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

15, pl. St-Nicolas et 41 bis, bd Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc...

LOCATION DE COFFRE-FORTS

Compartiments depuis 20 fr. par an

Publications de Modes

GASTON DROUET, Éditeur

29, RUE DE LA SOURDIÈRE, PARIS-1er

PARIS-ÉLÉGANT
SPÉCIAL POUR MODÈLES HABILLÉS
Le Nº 5 fr.

PARIS-MODE
SPÉCIAL POUR MODÈLES SIMPLES
Le Nº 3 fr. 50

PARIS-CHAPEAUX
Le Nº 5 fr.

PARIS-TAILLEUR
PARAIT QUATRE FOIS PAR AN
Le Nº 10 fr.

TOUTE LA MODE
TOUT CE QUI SE FAIT EN MODE
Le Nº 7 fr.

En vente dans les principales Librairies

Pour vos patrons, prix spéciaux pour Abonnés. « DEMANDEZ TARIF. »

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

REGINA

LA REINE DES CIGARETTES

34e ANNÉE. — Nº 148 | LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE | MERCREDI 7 AVRIL 1926

00162

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c. | JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE | Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) Téléphone : GUTENBERG 74-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-03
Compte Chèques Postaux : Marseille 64-60

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Autres Départ., français et Colonies	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Étranger Union Postale	Le Port en Sus		

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LETTRE DE PARIS

Le 31 mars 1926.

L'Académie Française ayant admis dans son sein, M. Georges Lecomte Lettres, les « Gens de Lettres » ont rendu à la vieille dame sa politesse en plaçant à leur tête un académicien en remplacement de M. Georges Lecomte qui ne se représentait pas.

Les titres de M. Edouard Estaunié le nouvel élu, ne sont pas contestables : il a fait dans une grande exploitation de l'Etat ses preuves d'administrateur et il saura défendre les droits des écrivains qui gagnent beaucoup d'argent ; mais ils ne constituent qu'une infime minorité ; les autres ont besoin de déployer une grande énergie pour assurer leur matérielle et, bien souvent, sont obligés de demander à des métiers à-côté un appoint nécessaire.

Les causes de la « grande pitié » des écrivains sont multiples et, si la cherté de la vie est, sans aucun doute la principale, elle n'est pas la seule. Il y a des causes internes, il y a des abus qu'il faudrait réprimer et dont se rendent coupables certains écrivains trop débrouillards et peu scrupuleux. Chacun de nous a entendu parler de ces « nègres » de la plume qui travaillent au rabais pour des industriels, lesquels fournissent de copie de multiples journaux : cela n'a que des rapports très lointains avec la littérature et pourtant quelques-uns de ces industriels tiennent le haut du pavé parmi la gent littéraire. C'est déjà une laideur sur laquelle il conviendrait de jeter un voile si l'on n'y peut porter le fer rouge. Mais, il y a mieux. Il y a les écrivains arrivés et souvent vidés, qui s'incrustent et produisent en se battant les flancs des œuvres que beaucoup de débutants refuseraient de signer ; il y a enfin les indélicats qui, pour faire face à de très nombreux engagements, n'hésitent pas à démarquer des œuvres oubliées ou tout simplement des œuvres que le hasard a mises entre leurs mains pour un tout autre usage... On n'en finirait pas d'énumérer les trucs des écrivains roublards qui savent utiliser à leur profit le travail des autres. Le plagiat est, malheureusement, d'une pratique assez courante et nous ne citerons que pour mémoire les petits jeunes gens qui signent froidement — et si sciemment — en les démarquant à peine, les œuvres d'auteurs plus ou moins connus ; c'est de si peu d'importance que cela prête plutôt à rire. Chez les anciens, surtout, ce singulier communisme nous apparaît sournois et vil.

Les communistes, les vrais, ou du moins ceux qui se flattent de l'être nous apparaissent, par leur franchise, plus sympathiques : il ne faut pas prendre au tragique leur succès récent qui les a quelque peu grisés. Leur majorité fut d'ailleurs mince et le choix de leurs concurrents rallia sur une liste maints suffrages qui se seraient volontiers portés sur le nom de républicains éprouvés... C'est, direz-vous, aller de Charybde en Scylla ; sans doute, mais en politique le candidat électeur ne cesse de se casser le nez tantôt sur Charybde, tantôt sur Scylla. Le mieux, pour lui, serait de cultiver son jardin... de cédratiers par exemple. C'est peut-être trop lui demander car il faut bien, en dehors de la tâche quotidienne, se passionner pour quelque chose.

Ce dernier dimanche de mars, pendant que l'on votait, je m'en fus, dégoûté des hommes, voir les bêtes au Jardin des Plantes. On y rencontre d'ailleurs des hommes, mais généralement plus paisibles que ceux qui rôdent autour des urnes. On y voit surtout de la fraîche jeunesse toute en élans, en rires, en cris, joyeuse de vivre, enfin. Au détour d'une allée, je tombai sur un groupe inattendu : des enfants coiffés d'un béret rouge, pauvres coquelicots dépaysés dans le domaine des jacinthes, des tulipes, des fleurs et des plantes rares. Ces enfants chantaient une espèce de complainte, assez monotone. Je m'approchai, et, de tout près, je pus saisir à peine quelques paroles.

Ce que chantaient ces enfants, ce qu'ils fredonnaient plutôt sans conviction, sans enthousiasme, c'était un hymne à la paix et ces mots, ou quelque chose d'approchant, revenaient en « leit-motiv » :

« Debout, Peuples, guerre à la guerre !... » Ma parole, ces enfants avaient l'air honteux de chanter cela qui devait être très beau... d'intention du moins.

Ah ! si on leur avait demandé d'entonner quelque chant de guerre, quelque hymne belliqueux et incendiaire comme ces jeunes gosiers auraient vibré, comme ces jeunes cœurs se seraient échauffé, car ces « jeunesses communistes » sont des petits d'hommes, n'est-ce pas ? Et les hommes, la haine et la guerre, c'est leur fait.

GEX

On dit que, la veille du scrutin Georges Mandel envoya ses vœux à MM. Reynaud et de Kerillys, candidats du bloc national dans le deuxième secteur. Pardi, c'est cela qui leur a porté malheur !

L'Ecole Professionnelle de Bastia

M. Emile SARI, Sénateur de la Corse, Maire de Bastia, a reçu de M. le Sous-Secrétaire d'Etat de l'Enseignement Technique la lettre suivante :

Paris, le 27 mars 1926.

Monsieur le Sénateur,

A la date du 23 mars courant, le Préfet de la Corse m'a transmis un projet relatif à la création d'une Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie à Bastia, comprenant les pièces suivantes :

1°) Délibération du Conseil municipal de Bastia sollicitant la création de l'Ecole dont il s'agit et décidant d'affecter à cet établissement les locaux du Théâtre ;

2°) Rapport de l'Inspecteur départemental de l'Enseignement Technique ;

3°) Rapport fixant l'évaluation de l'apport de la Ville ;

4°) Rapport de l'Architecte et devis descriptif ;

5°) Procès-verbal de la réunion du 29 octobre 1924 de la Commission locale professionnelle.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai pris bonne note de la demande de la Municipalité de Bastia et que le dossier qui m'a été transmis va faire l'objet de l'examen le plus bienveillant.

J'ajoute que la création envisagée sera réalisée après le vote du budget de 1926, si, comme je l'espère, les crédits qui seront mis à ma disposition par le Parlement me le permettent.

En second lieu, comme ma décision fixant la participation de l'Etat dans les dépenses de première installation de l'Ecole est subordonnée en outre à l'examen par la Commission compétente de la demande de subvention adressée par la Ville, je me propose de soumettre le dossier à l'examen de la dite Commission lors de sa prochaine réunion. A cet effet, je vous serais très obligé de vouloir bien me faire parvenir, dès que possible, un certificat de l'Administration de l'Enregistrement ou de l'Administration des Contributions directes corroborant la valeur de l'apport de la Ville estimé à 250.000 francs.

Pour ce qui concerne l'aménagement des locaux, j'ajoute que les plans et devis ayant fait l'objet de votre précédente communication ont été transmis, pour examen, le 17 mars à l'Architecte des services de l'Enseignement Technique. Je ne manquerai pas de vous faire connaître le résultat de cette étude qui vous fournira les éléments nécessaires à la bonne organisation de l'établissement projeté.

Le Sous-Secrétaire d'Etat de l'Enseignement Technique :
Signé : BENAZET.

ŒUF DE PAQUES

Voici un Œuf de Pâques comme on en verra certainement peu et que vient de recevoir une jeune dame de Londres. Il est rempli de bijoux, joailleries et autres objets de prix.

(Cliché « Cellus Paris »)

La Surveillance de nos Côtes

M. Emile SARI, Sénateur de la Corse, Maire de la Ville de Bastia, a reçu de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Ports de la Marine Marchande et des Pêches la lettre suivante :

Paris, le 26 mars 1926.

Monsieur le Sénateur,

Comme suite à votre lettre me transmettant la requête des marins-pêcheurs de Bastia, relative à la saisie du navire italien « Martinello », j'ai l'honneur de vous informer que M. le Ministre de la Marine vient de me signaler qu'il avait donné l'ordre au Préfet Maritime du 5e arrondissement de mettre à la disposition du Commandant de la Marine en Corse un torpilleur pour concourir temporairement avec le stationnaire « Troupier » à la surveillance de la pêche.

Ce renforcement de la surveillance dans les eaux territoriales corses facilitera le contrôle des mouvements des navires pêcheurs étrangers aux abords directs de ces eaux et permettra, le cas échéant de réprimer les nouvelles incursions auxquelles ces navires pourraient se livrer dans notre zone de pêche réservée.

J'étudie d'ailleurs, en ce qui me concerne le moyen d'affecter d'une façon définitive à la surveillance de la pêche en Corse, un petit navire à vapeur pour l'achat duquel les pourparlers sont actuellement engagés.

Si ces pourparlers aboutissent, le navire en question pourrait être attaché au port de Bastia dans le courant de l'été.

Par ailleurs, M. le Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, vient de me faire savoir que le Gouvernement italien avait, à la suite d'une démarche de notre ambassadeur à Rome, donné l'assurance que des dispositions allaient être prises par lui pour éviter les incursions de bateaux de pêche italiens dans les eaux territoriales françaises.

Enfin, j'ai demandé à M. le Président de la Commission de la Marine Marchande de vouloir bien faire inscrire le plus tôt possible à l'ordre du jour de la Chambre le projet de loi tendant à augmenter les pénalités pour infraction à la loi du 1er mars 1888, relative à l'interdiction de pêche pour les navires étrangers dans les eaux territoriales françaises.

Veuillez agréer, etc.,

Signé : ROUSTAN.

Billet du Jour

A travers les difficultés où chacun se débat à l'heure présente, nous n'avons guère le loisir de penser à demain, et nous oublions facilement de quoi hier était fait.

Les comédiens sont en proie à ces mêmes préoccupations. On peut donc les excuser d'avoir omis de célébrer le décennaire de la mort de leur grand maître à tous : Mounet-Sully.

Oui, dix ans déjà. Les morts vont vite...

Quelqu'un qui se souvient — c'est un auteur — a écrit : « Il est tombé en pleine force, en pleine gloire, comme tombent sous la hâche du bûcheron ces vieux chênes robustes qui dominaient de loin les autres arbres et dont la chute soudaine laisse toute la forêt dépeuplée. »

C'est vrai. Et l'on peut ajouter que pour remplacer un chêne de cette envergure et de cette hauteur, il faut un siècle ou un miracle.

Or, les miracles... Vous m'avez compris.

Il nous faut donc attendre... si d'ici là la tragédie ne meurt pas faute de tragédiens.

Antoine, dans sa jeunesse, avait une telle admiration pour Mounet-Sully, qu'il s'était fait engager pour figurer à ses côtés dans « Oedipe-Roi ». Et Antoine a dit : « Quand au quatrième acte, le chœur traduisait les angoisses mortelles du fils de Laïus, il fallait avoir vu monter cette sorte de pâleur sacrée sur son visage qui vous persuadait que l'on avait devant soi Oedipe lui-même surgi tout vivant de l'Hellade antique ».

Il faut rappeler aussi cet aveu de Got qui venait de jouer « Hamlet » avec lui : « Il a des coups de génie... Je tourne autour de lui sans le comprendre. »

Du génie ! Le mot n'est pas trop fort. Mounet exerçe son art comme un véritable sacerdoce. Il mettait une telle conscience à entrer dans la peau de ses héros, qu'il lui répugnait d'incarner des personnages auxquels il n'eût pas voulu ressembler dans la vie. Il poussait cette fierté jusqu'à l'intransigeance.

Sa vie privée fut aussi digne que sa carrière d'artiste. Il n'eut qu'un tout petit défaut : il écrivait des drames médiocres que personne ne voulait jouer. On pouvait bien lui pardonner ça...

Gabriel BAUGÉ.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Johan Bojer est certainement, un des plus grands romanciers de notre [illegible]. Tous ses livres frappent par leur solide unité, par la logique rigoureuse de leur composition. Une situation, dès qu'il l'a posée, se développe avec un naturel et une [illegible] sans que jamais l'intervention de l'auteur nous soit sensible. On dirait qu'ayant libéré des forces il se contente d'observer leurs effets. Ce qu'il y a d'art et de volonté consciente derrière cette apparente abdication ne se peut dire. Et l'on imagine bien aussi que ce n'est pas simple hasard si de toutes les œuvres de Bojer — depuis la **Puissance du Mensonge** jusqu'à ce **Dyrendal** nouveau-né — se dégage une grande leçon humaine.

Dyrendal, que vient de traduire M. P. G. La Chesnais, est un roman paysan norvégien. Roman paysan ? Le mot n'est pas fait le plus souvent pour exciter la curiosité du public. Et l'on comprend assez sa défiance. On lui a servi sous cette rubrique tant d'œuvres mesquines, sans puissance et sans ampleur, pauvres faits divers, « corsés » de scène brutales et de tableaux idylliques plus ou moins habilement surajoutés ! **Dyrendal** réconcilierait aisément avec le « genre », qu'il serait bien injuste de condamner par principe... Dans ce roman, la terre, les prés, les collines, les fjords n'interviennent pas — si l'on peut ainsi s'exprimer — pour remplir les temps creux et jouer les intermèdes : ils tiennent un rôle véritable. Qu'on en juge : Hans Lia est un brave « mauvais garçon », sympathique, batailleur, grand joueur et travailleur [illegible]. La chance le favorisant, il parvient après quelques années d'efforts, à acquérir un vaste et riche domaine : **Dyrendal**. [illegible]

[illegible]

Le lecteur qui, fermé ce volume, passera au **Propriétaire de John Galsworthy** dont Mme Camille Mayran vient de donner une version française, connaîtra le charme [illegible]

[illegible]

Dans le **Propriétaire**, J. Galsworthy [illegible] **Le patricien**, **Le domaine**, etc. [illegible]

[illegible]

la beauté.

Avec M. André [illegible]

[illegible] ... Valentin Mandelstamm, il nous semble que nous restons un peu dans l'histoire. Après l'âge des combats, l'âge des cinémas [illegible] ... M. Valentin Mandelstamm a fait œuvre utile en faisant connaître aux Français, à la faveur de ce roman pittoresque et souvent émouvant, la vie de cette prestigieuse cité-champignon, si justement nommée par V. Blasco Ibanez la cité caméléon.

Marcel THIEBAUT.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : mercredi 7 avril. Quatorzième semaine. 97e jour de l'année ; 268 à venir.

Soleil : lever, 4 h. 57 ; coucher, 17 h. 54.

Aujourd'hui : Saint Hégésippe.

Demain : Saint Albert.

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 8 h., 16° ; à 12 h., 16°5 ; à 18 h., 13°. Maxima, 17° ; minima : 13°.

Etat du ciel : très peu nuageux ; vents : du variable au calme ; mer : assez belle.

EPHEMERIDES

1850. — Naissance à Rochefort sur Mer de Pierre Loti, pseudonyme de Julien Viaud capitaine de frégate, romancier français.

1915. — Les belges capturent un détachement allemand près de Driegrachten.

Autour de Verdun, les français s'emparent des cotes 219 et 221, des fermes du Haut-Bois et de l'Hôpital.

MINISTERE DE LA JUSTICE

M. Lanfranchi, commis greffier au tribunal de Sousse, bénéficie d'une élévation de traitement à titre personnel de 500 frs. à partir du 1er janvier 1925.

RECEPTION

Le vicomte de La Tour nous prie de faire savoir à ses amis et invités qu'en raison d'un deuil de famille, la réunion d'après-midi, à la villa de Châtillon, qui devait avoir lieu le jeudi 8 avril est remise au samedi 15 mai.

NOUVELLES MARITIMES

M. Orsini E., commis de 1re classe dans le personnel administratif de gestion et d'exécution.

DOUANES

Ont été nommés, [illegible] des douanes, les candidats militaires classés :

A la direction de Lille : M. Peretti Jean.

A la direction de Valenciennes : M. Giovanni Jean.

A la direction de Strasbourg : M. Vincenti Dominique.

A la direction de Lyon : M. Conti André.

A la direction de Charleville : M. Caprioni Noncé-Marie.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Ets DAMIANI & Cie, 20, Boulevard Paoli

AU PORT

Le vapeur Quiesa, de la Cie Triestina Libera, est arrivé de Livourne sur lest.

— Le Ros Vincenza est arrivé de Palerme sur lest, devant charger du charbon.

— L'Unica famiglia R est arrivé de Trapani sur lest devant charger du charbon.

— Le vapeur Quiesa est parti pour Livourne avec 71 tonnes de bois et charbons de pipes ainsi que 22 passagers.

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

LE CONGRES DES MUTILES

Nice, 6 avril

Le Congrès national des mutilés qui tient ses assises à Nice, a poursuivi ses travaux hier.

M. Cassin, a développé son rapport sur la sécurité française et sur l'organisation de la paix. Il a notamment souligné dans son exposé que la question du désarmement est infinie, question du désarmement est intime.

M. Herault, député de la Seine, a soutenu la même thèse.

M. Thyrval, délégué de la Haute-Garonne, a plaidé pour que la jeunesse soit instruite des problèmes internationaux.

Le délégué de la Savoie a parlé en faveur de la Société des Nations.

Le délégué de la Charente a insisté pour la création auprès de la Société des Nations d'un office international d'éducation.

M. Prudhomat, représentant l'association française pour la Société des Nations, a annoncé la création d'une fédération nationale des éducateurs pacifistes.

Les conclusions de M. Casin ont été adoptées.

La première commission a examiné les questions algériennes et celle de l'office des combattants tuberculeux de guerre.

Le Dr Mazières et M. Massiera ont exposé la situation des offices de pupilles.

ARRIVEE DE M. JOURDAIN

Nice, 6 avril

M. Jourdain, ministre des Pensions est arrivé hier à 15 heures à Nice. Il a été reçu par MM. Benedetti, préfet des Alpes Maritimes, le général de Tenan ; Gauthier, maire ; Massiera, secrétaire général du Congrès des mutilés.

Au cours de sa dernière séance plénière, le Congrès des Mutilés a adopté un ordre du jour disant notamment que le Congrès est d'avis que le Parlement doit s'éclairer des conseils du comité consultatif, représentant les grands intérêts économiques et moraux du Pays ; demandant le renoncement à toute inflation fiduciaire, la répartition équitable des charges de guerre entre les alliés, l'égalité en matière de justice fiscale. Au cas où l'avertissement serait vain, l'Union Fédérale prendra ses responsabilités en face du Pays.

DISCOURS DE M. JOURDAIN

Un banquet réunissait les congressistes à midi au Casino de la Jetée Promenade.

Après avoir remercié les membres du Congrès, le ministre des Pensions demande de lui faire confiance comme ministre et comme homme ; il reconnaît les droits des mutilés et affirme que personne, sinon les fous et le méchants, ne songe à les contester ; il leur demande quelque crédit.

« L'instabilité, déclare M. Jourdain, a paralysé ces derniers temps mon désir d'aboutir ; je reprendrai donc avec mon ami Ricolfi, champion de cette cause, les conversations commencées et je souhaite qu'au prochain congrès de la Fédération des Pères et Mères, l'accord soit fait entre les vieux parents et le Gouvernement sur les conditions dans lesquelles leur situation sera améliorée.

L'orateur déclare qu'il s'emploiera à faire triompher les revendications, particulièrement en ce qui concerne les emplois réservés, l'emploi obligatoire, l'office du combattant mais sur des bases profondément étudiées et mûries :

« S'il est vrai que nous vivons dans un siècle de mutualité, qui donc mieux que les anciens combattants mérite de connaître ses bienfaits. Par les années de souffrances et de misères, ils ont gagné le droit à une vieillesse digne d'être apaisée ; le Pays se doit de la leur garantir et l'Etat ne s'en désintéresse pas.

« Vous avez dit que mieux vaut arrêter le taux de la vie dans sa course plutôt que de chercher à le suivre et vous avez noblement décidé de coopérer avec toute votre puissance d'action au grand effort de redressement que veut entreprendre, sans faiblesse le Gouvernement que je représente ».

Le ministre a conclu en soulignant que l'attitude des mutilés a servi la cause de la Nation tout entière et il termine en mettant en lumière leurs aspirations à réaliser une république démocratique saine et prospère dont on peut espérer qu'elle contribuera largement à cet effort de désarmement moral qui doit assurer la paix définitive des peuples.

LES NEGOCIATIONS FRANCO-ALLEMANDES

Paris, 6 avril

A la suite de nouvelles négociations, les délégués commerciaux français et allemands vont soumettre à leurs gouvernements un avenant concernant les légumes frais, sauf les choux et choux fleurs qui bénéficieront d'un contingent de 27.000 kilos.

Cet avenant entrerait en vigueur le 6 avril.

LES DETTES INTERALLIEES

LE VOYAGE DE M. PERET A LONDRES

Paris, 6 avril

Dans son dernier numéro, le *Matin* écrit qu'il est possible que M. Raoul Péret aille à Londres à la fin de la semaine, pour négocier au sujet du règlement de la dette de guerre.

Mais, il paraît plus probable que le voyage du ministre des Finances sera retardé jusqu'à ce que les Chambres aient définitivement voté le budget.

DECLARATIONS DE Mgr CERETTI

Paris, 6 avril

Le cardinal Ceretti, nonce apostolique, est parti hier après-midi pour Rome. Il a été salué à son départ par de nombreuses personnalités.

Mgr Ceretti, avant de quitter son poste, a déclaré qu'il emporte l'impression d'une profonde rénovation catholique en France. Parlant de ses relations politiques, il a affirmé emporter également un excellent souvenir des hommes d'Etat qui ont toujours été déférents à son égard et lui ont réservé un accueil souvent cordial.

Le nonce a ajouté que le Saint Siège ne se mêle pas de la politique intérieure des états, mais qu'il se borne à rappeler aux catholiques l'enseignement traditionnel de l'Eglise et à les instruire du respect qu'ils doivent au pouvoir établi. Il a conclu en déclarant que dans les compétitions très vives qui se manifestent dans le monde moderne, les grandes forces morales sont de plus en plus nécessaires aux nations pour étendre leur influence ou simplement fonder leur rang ; or, à la base des forces morales, qu'y a-t-il ? l'union de toutes les grandes choses accomplies par notre pays dans l'histoire et il en a accompli beaucoup, réalisées par l'union.

« C'est par l'union, a terminé Mgr Ceretti, j'en suis convaincu, qu'il sortira des difficultés passagères et s'assurera une longue période de prospérité et de paix ».

AU MAROC

UNE ATTAQUE RIFFAINE

Rabat, 6 avril

Des dissidents, appuyés par des réguliers riffains, ont attaqué la tribu Marnissa qui, avec le concours de nos troupes, les a repoussés.

Les tribus soumises se sont repliées mais n'ont pas fait défection.

ON NEGOCIE LA PAIX, MAIS...

Paris, 6 avril

Selon des informations de source espagnole, les négociations avec Abd el Krim, en vue de la reprise des négociations de paix se poursuivent avec plus de considérations que celles amorcées précédemment à l'étranger par des émissaires sans mandat... En attendant, Abd el Krim a envoyé à ses caïds des appels à la Guerre Sainte.

A CAEN

MEFAIT DE VAUTOUR

Caen, 6 avril

Mme Vve Tallepied est propriétaire à Caen d'une maison, de construction légère, qu'occupent deux familles nombreuses, les ménages Deschamps et Pamphile. Depuis longtemps, la propriétaire tracassait ses locataires. Ceux-ci ayant une fois de plus refusé de partir malgré les injonctions répétées, Mme Tallepied dépêcha une vingtaine d'ouvriers qui démolirent la maison après avoir déménagé les meubles.

L'union des locataires pères de familles nombreuses a déposé une plainte.

EN GRECE

LE GENERAL PANGALOS EST ELU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Athènes, 6 avril

L'élection présidentielle pour le remplacement de l'amiral Coundouriotis s'est déroulée dans le calme.

Le général Pangalos a obtenu dans 42 départements 90 pour cent des suffrages. La participation des électeurs a dépassé les prévisions.

A Athènes, le dictateur a obtenu 43.977 voix sur 53.866 ; à Salonique 35.000 sur 35.000 ; au Pirée, 31.900 sur 32.400.

TIRAGES FINANCIERS

VILLE DE PARIS 1894

Paris, 6 avril

L'obligation portant le numéro 387.860 sera remboursée par 100.000 francs.

L'obligation portant le numéro 333.017 sera remboursée par 20.000.

FONCIERES 1909

L'obligation portant le numéro 1.237.864 sera remboursée par 100.000 francs.

COMMUNALES 1899

L'obligation portant le numéro 131.471 sera remboursée par 100.000 francs.

L'obligation portant le numéro 373.141 sera remboursée par 25.000 francs.

COMMUNALES 1891

L'obligation portant le numéro 280.906 sera remboursée par 100.000 francs.

COMMUNALES 1879

L'obligation portant le numéro 709.256 sera remboursée par 100.000 francs.

L'obligation portant le numéro 163.070 sera remboursée par 25.000 francs.

COMMUNALES 1880

L'obligation portant le numéro 742.713 sera remboursée par 100.000 francs.

L'obligation portant le numéro 505.216 sera remboursée par 25.000 francs.

A PANAMA

UN FILON D'OR

Paris, 6 avril

De Panama, on câble que des prospecteurs anglais ont découvert un filon d'or qui paraît être plus important que celui de Ban.

EN ESPAGNE

LE RETOUR DES HEROS DU RAID TRANSATLANTIQUE

Madrid, 6 avril

Le croiseur argentin *Buenos Ayres* transportant le commandant aviateur Franco et les deux autres officiers qui effectuèrent en avion la traversée d'Espagne en Argentine, est arrivé hier à Huelva.

Il était escorté de l'escadre espagnole et de nombreux avions précédant le croiseur Cataluna à bord duquel se trouvait le roi.

Le commandant Franco et ses camarades ont été chaleureusement félicités par le souverain.

Tout le corps diplomatique sud-américain assistait à la cérémonie. L'ambassadeur des Etats-Unis a remis à S. M. Alphonse XIII un télégramme affectueux du président Coolidge.

NOYADES

A SAINT-MAUR

Paris, 6 avril

A Saint Maur, une barque montée par les époux Roche, de Paris, accompagnés du jeune Huin, a coulé avec ses passagers.

M. René Lejoin, âgé de 63 ans, entrepreneur à Charantonneau, s'est jeté à l'eau et a réussi à sauver les deux époux.

Peu après, le cadavre du jeune homme était repêché.

A ANGOULEME

Angoulême, 6 avril

Une barque montée par deux marins et une jeune fille a chaviré sur la Touvre.

Un des deux matelots sauva la jeune fille, tandis que son infortuné camarade se noyait.

EN EGYPTE

UN VIOLENT INCENDIE

Paris, 6 avril

On mande du Caire qu'un violent incendie a détruit, dans le district de Tantah, 612 habitations. Quatre mille personnes sont sans abri. Il y a 2 morts.

HORRIBLE SUICIDE

UN OUVRIER SE PRECIPITE DANS UN HAUT FOURNEAU

Sarrebruck, 6 avril

Pendant que ses camarades prenaient leur repas, l'ouvrier fondeur Miennuch s'est précipité dans un haut fourneau où du minerai de fer était traité à la température de 1400°.

LA BOURSE

Paris, 6 avril

COURS DES VALEURS

	coure précéd.	dernier coure
Rente 3 0/0	48.20	48.20
— 5 0/0 1915	56.95	57.70
— 4 0/0 1917	46.60	47.20
— 4 0/0 1918	45.55	46
— 5 0/0 1920	74.40	74.95
— 6 0/0 1920	64.25	65
— 4 0/0 1925	99	98.75
Buenos Ayres 4 1/2 Or 1909-1912	1700	1709
Japon 4 0/0 1905	507	511
Roumanie 1922 4 0/0	555	556
Société Générale	815	845
Banque Union Parisienne	850	850
Banque Paris Pays-Bas	1324	1319
Banque Foncière	4250	4400
Banque Impér. Ottomane	1070	1110
[illegible]	575	553
Crédit Foncier Egyptien	4065	4970
Crédit Lyonnais	1539	1559
Crédit Foncier Colonial	605	615
Crédit Fonc. Argentin act	168	167.50
Crédit Fonc. [illegible]	1440	-
Nord	1040	1050
Voitures de Paris	973	968
Wagons Lits ordinaires	1474	1488
Suez Capital	12900	13005
Suez Part	10460	10595
Suez Société Civile 1/5	3625	3670
Transatlantique ordinaire	124	124
Transports Mar. vapeurs	780	785
Lebon Capital	635	630
Thomson Houston	279	275
Jeumont	354	355
[illegible] Paris	3590	-
Penarroya	694	695
Saint Frères	478	478
Rio Tinto	5625	5650
Rose Deep	56.85	55
Modderfontein B. Unité	127	-
Montecatini Unité	285	254
Geldfields ordinair. op 55	181	180
Meyer et Charlton	541	545
Piakalaing	260	288
[illegible] And Jack	21.25	[illegible]
Océana	22.50	[illegible]
Houillères Saint Etienne	109	110
[illegible] Santander	175	179
Tanganyka	378	389
[illegible]	368	-
[illegible]	508	-
Schneider et Cie Creusot	1004	1000
Hauts Four Denain Anzin	1109	1101
Decauville	179	179
Métallurgie Ariège	155	154
Ciments Boulonnais	645	655
Saint-Gobain	3448	3450
Phosphates Gafsa	928	[illegible]
[illegible]	855	[illegible]
1/10 Royal Dutch	4580	4375
[illegible]	144	[illegible]
Phosphates M'Zaïta	155	[illegible]
Mexican Eagle [illegible]	127	[illegible]
Franco-Polonaise Paris	1510	[illegible]
Shell	450	[illegible]
Raffineries Say	1985	[illegible]
[illegible]	292	[illegible]
Sucreries [illegible]	510	[illegible]
[illegible]	1919	[illegible]
[illegible]	2055	[illegible]
[illegible] Egypte	2259	[illegible]
[illegible]	194	[illegible]
Grands Travaux Marseille	500	[illegible]
[illegible]	402	[illegible]
[illegible] Indo-Chinoises	211	-
[illegible]	439	[illegible]
[illegible]	139	[illegible]
[illegible]	4690	[illegible]
La Soie	439	[illegible]
[illegible]	779	[illegible]
Crédit National 1920	519	[illegible]

COURS DES CHANGES

Livre	140.85	[illegible]
Dollar	28.90	[illegible]
100 lires	115.65	[illegible]
100 pesetas	409.25	[illegible]
100 frs suis	548	[illegible]
100 florins	1139	[illegible]

LES SPORTS

[illegible] GALLES BAT FRANCE

Paris, 6 avril

Hier, au Stade de Colombes, s'est disputé le match opposant les équipes nationales de France et du Pays de Galles.

Les Gallois ont battu nos représentants par sept points à cinq. La France prend la dernière place du tournoi international.

CHEZ LES POSTIERS

Paris, 6 avril

Le congrès des receveurs-buralistes a composé le bureau syndical comme suit :

Secrétaire général : M. Houdin.

Secrétaire général adjoint : M. Crespin.

Secrétaire administratif : M. Pélissier.

Trésorier général : M. Valentin.

Ont été nommés membres de la Commission administrative permanente : MM. Muller, Mouysset, Oddou.

EN SYRIE

PRISE DE MEDJEL EL CHEMS

Paris, 6 avril

On télégraphie de Beyrouth que complétant le nettoyage du massif Hermon, nos colonnes se sont emparées de Medjel el Chems, repaire des rebelles druses.

en Allemagne

A LA MEMOIRE DES CHEVAUX TUES A LA GUERRE

Londres, 6 avril

Un monument élevé dans le temple protestant d'Amstend à la mémoire des 375.000 chevaux tués pendant la guerre, a été inauguré hier.

aux États-Unis

GENTLEMEN ASSASSINS

Paris, 6 avril

Un télégramme de New-York annonce que la police a arrêté une bande de bandits gentlemen composée de sept hommes et une femme.

Ces individus, élégamment vêtus et très répandus dans la haute société avaient commis sept meurtres. Leur butin atteint 200.000 livres sterling.

AUX INDES

LA LOI MARTIALE

Londres, 6 avril

Un télégramme annonce que la loi martiale a été proclamée à Calcutta à la suite des troubles sanglants qui se sont produits avant-hier entre musulmans et bouddhistes.

Chronique Sportive

C. A. B. bat B. U. C.

A 14 heures, les deux équipes pénètrent sur le terrain. A Mmes Gasquine et Moreau qui ne offrent une gerbe aux initiales du B. U. C., [illegible] remet une gerbe de fleurs. Le public applaudit.

[illegible] ... Après les citrons — qui sont des oranges — on assiste à un beau retour des universitaires. [illegible] ... Tour à tour, les deux keepers doivent intervenir et se font applaudir. Les attaquants se dépensent ; du côté bastiais, ce

[illegible] quelques belles occasions de Ser Negroni qui ne les met pas à profit [illegible] ... Ville gagne la balle à Lafarge. La partie se poursuit très intéressante ; et au coup de sifflet final, l'ovation du public s'adresse aussi bien aux vaincus qu'aux vainqueurs.

B. U. C. bat E. F. B.

Le match de lundi, B. U. C. - E. F. B., s'est terminé par la victoire des Bastiais, victoire nettement acquise par 3 buts à 0.

[illegible] ... Au B. U. C., se firent remarquer Lafarge, le demi-centre et la triplette où Le Roux et Moreau se révélèrent dangereux.

La rencontre fut très courtoise. Bon arbitrage de M. Maudie.

LA TOURNEE BARET

Pour sa cinquième représentation, la brillante compagnie interprétait hier soir la délicieuse comédie de M. J. Romains : **Knock** ou **Le Triomphe de la Médecine**.

L'excellente réputation de la célèbre tournée avait attiré un nombreux public désireux d'applaudir le grand artiste qu'est M. Janvier avec toute sa troupe dans une des plus charmantes créations du théâtre moderne.

Nous avons reproduit ici-même les flatteuses appréciations de la critique sur cette pièce dont le succès fut triomphal.

Les applaudissements des spectateurs ont consacré à Bastia la réputation de l'œuvre et la valeur de l'interprétation dont nous dirons simplement qu'elle fut incomparable.

La tournée Baret donnera ce soir pour sa soirée d'adieux la brillante comédie de MM Birabeau et Dolley qui attirera, nous en sommes persuadés, tous ceux qui n'ont pu applaudir les talentueux artistes que nous avons eu la bonne fortune de posséder pendant quelques jours à Bastia.

Fémina Cinéma

La semaine prochaine :

LA CROISIERE DU NAVIGATOR

On nous communique

PAROISSE DE SAINT JEAN-BAPTISTE

Par suite des exigences du service paroissial, le jeudi de Pâques, on ne pourra bénir les villas et les campagnes, que dans l'après-midi, à partir d'une heure trente.

AVIS DE REUNION

La Société Fraternelle des Anciens Officiers des Armées de Terre et de Mer, membres de la Légion d'Honneur, a son siège social, 12, rue Vivienne, à Paris.

Beaucoup de Corses font partie de cette Société d'entr'aide.

Une assemblée générale aura lieu au siège social, le dimanche 25 avril.

CORRESPONDANCES A DESTINATION DES MILITAIRES DE L'ARMEE DU LEVANT

Pour assurer l'acheminement des correspondances et des mandats-cartes destinés aux militaires de l'armée du Levant, l'adresse doit mentionner le secteur postal desservant le destinataire, à l'exclusion de tout nom de localité ou de pays.

CONCOURS D'ADMISSION EN 1926 aux Ecoles Nationales d'Arts et Métiers

Aux termes de la nouvelle réglementation l'examen probatoire est supprimé. Le concours comprend désormais :

1° - Des épreuves écrites et graphiques [illegible] ... Aix, Angers, Châlons, Cluny, Lille et Paris. Le département de la Corse ressortit au centre d'Aix.

2° - Des épreuves orales et une épreuve de travail manuel qui ont lieu au siège de l'Ecole nationale d'Arts et Métiers de la circonscription dans laquelle les candidats ont leur domicile légal.

Les épreuves écrites et graphiques auront lieu les 24, 25 et 26 juin 1926.

[illegible] ... La date de la clôture des inscriptions est fixée au 30 avril 1926.

Les candidats devront avoir 16 ans au moins et 19 ans au plus au 1er janvier 1926. [illegible] ...

Conformément à l'article 117 de la loi de finances du 13 juillet 1925, un droit d'inscription de 50 frs sera versé des candidats. Cette somme de 50 francs pourra être versée à toute caisse du Trésor. [illegible] ...

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Préfecture (2me division).

SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS DE CEDRATS DE LA CORSE

Les producteurs de cédrats sont informés que les statuts de la Coopérative ont été approuvés par le Ministre de l'Agriculture et que la Société peut recevoir des avances de l'Etat.

L'assemblée générale des sociétaires aura lieu le dimanche 11 avril 1926, à 2 heures de l'après-midi, à Bastia, salle de l'Assistance Publique, 24, rue de l'Opéra.

Ordre du jour : Constitution du Bureau définitif ; Désignation des membres de la Commission de surveillance ; Questions diverses.

Les producteurs qui n'ont pu encore souscrire pourront le faire soit avant la réunion, soit au cours de la réunion.

L'ENSEIGNEMENT DE L'ESPERANTO

La « Fédération Espérantiste méditerranéenne » groupe, sous l'égide de la Société Française, les Sociétés espérantistes de notre région ; ces Sociétés ont été créées en vue de répandre et enseigner la langue auxiliaire universelle.

Mais l'espéranto a subi un tel essor dans tous les milieux qu'exigent des relations internationales (commerce, sciences, etc...), qu'il a fallu songer à mettre son enseignement à la portée de tout le monde. Il existe un cours gratuit par correspondance très important, qui comprend les meilleurs professeurs des Sociétés locales affiliées.

Les inscriptions au cours gratuit par correspondance sont reçues au siège de la Fédération Espérantiste méditerranéenne, 19, rue du 14 juillet à Perpignan. En fin d'études, les élèves peuvent demander à subir les examens de la Société française pour la propagation de l'Espéranto.

ECOLE NATIONALE PROFESSIONNELLE DE VOIRON

Concours de 1926

Le concours d'admission en 1re année aura lieu le mercredi 30 juin à partir de 7 heures et demie du matin au chef-lieu de chaque département et à l'E. N. P. de Voiron. Les candidats devront se faire inscrire avant le 1er mai à la Préfecture du département dans lequel ils désirent concourir (Droit d'inscription : 15 frs). Ils devront avoir 12 ans au moins et 15 au plus au 1er janvier 1926.

Les demandes de Bourses Nationales devront être déposées à la Préfecture en même temps que le dossier d'inscription avant le 1er mai. Il n'y a pas d'examens spéciaux pour les Bourses. Tout élève admis peut obtenir une Bourse si la situation de sa famille justifie cette faveur.

Les Bourses obtenues pour Lycées, Collèges, Ecoles Primaires Supérieures, Ecole pratique ou autres ne sont pas valables pour les Ecoles nationales professionnelles.

Le concours pour l'admission directe en 2me, 3me, 4me années aura lieu à la même date au siège de l'Ecole. Les candidats à ce concours devront se faire inscrire avant le 15 juin par lettre adressée au Directeur.

Il est rappelé que la durée des études dans les Ecoles Nationales Professionnelles est de 4 ans, que le niveau des études qui y sont faites classe ces établissements entre les Ecoles Pratiques d'Industrie et les Ecoles d'Arts et Métiers et qu'elles ont un double but : 1° - Préparer les candidats pour les Ecoles d'Arts et Métiers ; 2° - Préparer pour l'industrie des techniciens c'est-à-dire les chefs d'atelier, des dessinateurs, des chefs de fabrication, des chefs de service, des directeurs d'usines de petite et de moyenne importance.

Les spécialités enseignées à l'Ecole Nationale de Voiron sont : le tissage, la menuiserie, la modèlerie, la forge, l'ajustage et le tournage, l'électrotechnique, la fonderie.

Pour tous renseignements complémentaires, demander la notice de l'Ecole au directeur.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour le grade d'interprète stagiaire (langue arabe) de l'armée active, aura lieu les 14, 15 et 16 juin 1926.

Ne seront admis à concourir que des jeunes Français sujets français ou sujets tunisiens ou marocains, jouissant d'une moralité irréprochable.

Les candidats qui désireraient prendre part à ce concours devront être âgés de 18 ans révolus à l'époque fixée pour l'ouverture du concours et de 25 ans au plus au 31 décembre 1926. Ils devront, en outre, justifier l'aptitude physique nécessaire au service militaire.

Les demandes des candidats devront parvenir au Général commandant le 19e C. A. à Alger avant le 30 avril 1926, terme de rigueur.

A cette demande, devront être joints :

1° - Un extrait de l'acte de naissance ou à défaut un acte de notoriété destiné à en tenir lieu, complété, le cas échéant, par une pièce indiquant que le candidat est devenu, postérieurement à sa naissance, français, sujet français ou sujet tunisien ou marocain.

2° - Un certificat de moralité délivré par l'autorité civile de la résidence, ou à défaut, par l'autorité militaire.

3° - Un certificat d'un médecin militaire constatant que le candidat n'est atteint d'aucune infirmité susceptible de le rendre impropre au service ou un état signalétique s'il a accompli un service militaire.

4° - L'autorisation du Sultan du Maroc ou du bey de Tunis pour les musulmans ressortissants français du Maroc et de la Tunisie.

Les candidats seront avisés, en même temps qu'ils adresseront leur demande accompagnée des pièces prescrites au Général Cdt le 19e C. A. à Alger, à faire connaître au général le 15e C. A. (2e section V) à Marseille et avant le 30 avril leurs noms et prénoms, date et naissance, résidence habituelle et adresse pour qu'ils puissent être convoqués, pour subir les épreuves écrites.

CORSIKO " Vin Apéritif " Soleil de Cap Corse

Comptoir Corse de Commerce et d'Industrie

3, Rue Neuve - BASTIA

Nos Spectacles

00163 —

THEATRE MUNICIPAL. — Pour les adieux de la Troupe : **La Fleur d'Oranger**, pièce en 3 actes de MM. Birabeau et Dolley. Prix des places habituels.

Location chez M. Poggi, Parfumeur.

— Prochainement, les **Tournées Baret** donneront une série de représentations modernes avec une troupe de tout premier ordre.

REGENT CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45 : **La folie du Golf**, comique en 2 parties ; Les Films Paramount présentent William Hart (Rio Jim), dans **Cœur de Brigand**, drame d'aventures en 7 parties ; Quatrième chapitre de **SURCOUF** : Cœur de héros.

— Jeudi, en soirée : **Comment j'ai tué mon enfant**, d'après l'œuvre célèbre de Pierre l'Ermite.

FEMINA CINEMA. — En matinée et soirée : **Qui perd gagne**, comique en 2 parties ; Un superfilm Gaumont Milton : **Son dernier printemps**, interprété par la star E. Boardman.

— Jeudi, en soirée : **Son Heure**, sensationnel.

BAINS DE PUZZICHELO

OUVERTURE LE PREMIER MAI

ETABLISSEMENT REMIS A NEUF

Pour tous renseignements, s'adresser à Mlle Salici, Gérante des Bains de Puzzichelo, par Aghione.

MALADIES DES VOIES URINAIRES
du SANG, de la PEAU et du CUIR CHEVELU
MALADIES DE LA FEMME

DOCTEUR SPECIALISTE Hôpitaux de Paris

Guérison rapide par l'ELECTROLYSE des RETRECISSEMENTS même filiformes sans intervention sanglante

Urétroscopie — Examens cystoscopiques

20, BOULEVARD PAOLI - BASTIA

Consultations de 2 à 6 h.

NAVIGAZIONE LIBERA LIVORNO TRIESTINA

DÉPARTS DE LIVOURNE POUR BASTIA :

Mercredi à midi, arrivée à Bastia : mercredi 18 heures.

Dimanche à midi, arrivée à Bastia : dimanche à 18 heures.

DÉPARTS DE BASTIA POUR LIVOURNE :

Lundi à minuit, arrivée à Livourne : même jour à 6 heures.

Vendredi à midi, arrivée à Livourne : même jour, à 18 heures.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

M. F. GUAITELLA, Transitaire
Nouveau Port - Bastia

La nouvelle Cigarette

MARYLAND ALBAN

S.C

(paquet vert)

Un Délice!

FOURNITURES GÉNÉRALES et INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

INSTALLATIONS & FOURNITURES POUR SALLES DE BAINS

PLOMB EN TUYAU

Maison de confiance

GUIDUCCI & ROGLIANO

Bastia — 24-26, Boul. Paoli — Bastia

Téléphone : 1-90

AVIS DE DÉCÈS

Mme et M. Nonce Cinquini et leurs enfants ; Mme et M. Joseph Cinquini, leurs enfants et petits enfants ; Mme et M. Pierre Casanova, de San Martino de Lota, leurs enfants et petits enfants ;

Les familles Cinquini ; Pesce, Allegrini, Poggi, Franceschi, de Marseille ; Casanova, de San Martino de Lota ; Casanova, de Pietranera ; Rossi ; Micheli ; [illegible], de Lupino ; Gaspari, de Bastia ; Dominici, de Luri ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur petite ange chérie

JOSETTE CINQUINI

leur fille, sœur, petite fille, nièce, cousine germaine et petite nièce, décédée à Lupino le 6 avril à l'âge de trente mois.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui 7 du courant à 1 heure ½, départ de la maison mortuaire.

Maison mortuaire : Lupino (face aux Abattoirs).

M. et Mme André Rossi et leurs enfants ; M. Savelli Laurent et ses enfants, de Cervione ; M. et Madame Nicolas Rossi, de Bastia ; M. et Mme Pozzi, de Marseille ; M. et Mme Sforza et leurs enfants, de Montpellier ; M. et Mme Dufour, née Nonini, et leurs enfants, de Marseille ; M. Savelli Antoine Louis, de Bastia ; Mlle Agathe Savelli, de Cervione ;

Les familles Maroni Antoine, de Bastia ; M. et Mme Bernardini, de Bastia ; Mme Mavilli et son enfant, de Bastia ; M. et Mme Paoli et leurs enfants, de Bastia ; M. et Mme Doïesi et leurs enfants, de Bastia ; M. et Mme Colombo, de Bastia ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

DOMINIQUE NICOLAS ROSSI

leur fils, frère, neveu et cousin, pieusement décédé à Bastia à l'âge de 20 mois.

L'enterrement aura lieu à 4 heures et demie de l'après-midi.

Maison mortuaire : 13, Bd Auguste Gaudin.

M. Avazeri Jacques Philippe Camille ; Mme Vve Marie Françoise Cristofani ; M. et Catherine Gasq et leurs enfants ; M. et Mme Madeleine Manstracci et leurs enfants ; M. et Mme Pauline Cuneo ; M. Pierre Avazeri ; M. Pascal Avazeri ; M. et Mme Amédée Cristofani ; M. Michel Cristofani ; Mme Vve Toussainte Berlandini et leurs enfants ; M. et Mme Pasquini et leurs enfants ; M. et Mme Corsi ; M. et Mme Noël Berti et leurs enfants ; M. et Mme Gaétan Caporchi ; M. et Mme Toussaint Manstracci et leurs enfants ; M. et Mme Louis Avazeri et leurs filles ;

Les familles Simonetti ; Prezali, de Canari ; Berlandini, de Marseille ; Filippi, de Rome ; Bulgadere, de Bastia ; Colonna ; Petroli, de Bastia ; Manstracci ; Avazeri, de Muro ; Manstracci ; Santelli, de Zilia ; Antonini, de Cassano ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame MARIE AVAZERI née ROSSI

leur épouse, mère, belle-mère, grand' mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine, pieusement décédée à Bastia le 4 avril à l'âge de 64 ans.

Priez pour Elle !

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

LAURENT COLOMBANI

6 bis, Rue de l'Opéra — BASTIA

Chaux — Ciments — Plâtres
Tuiles - Briques - Carreaux
Tuyaux — Fers — Couleurs
Planches, etc.

PRIX REDUITS

R. du C. Bastia n° 678 — Téléphone : 0-79

Petites Annonces Économiques

A VENDRE pour cause de départ, un mobilier complet, parfait état. 1, Rue de la Miséricorde.

ON DEMANDE des ouvrières et des apprenties modistes. Galeries de la Mode, Monsieur, 17, bd Saint Angelo, Bastia.

PERDU de la place de la Fontaine Neuve au Café Andréani, un médaillon plaqué or, avec vignette, souvenir de famille. Prière le rapporter aux bureaux du « Petit Bastiais » contre récompense.

SUITE ACHETEUR charge greffier justice de paix. Faire offre aux bureaux du « Petit Bastiais » aux initiales P. S.

EGARE petit chien fox blanc à oreilles feu et noir, tâche noire à la base de la queue coupée, boitant de l'épaule gauche. Rapporter ou donner renseignements contre bonne récompense, Dr Orsini, 4, rue Neuve Saint Jean.

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

Avant la hausse

FAITES L'ACQUISITION d'une

Underwood

Portative

Demandez la liste de nos références en Corse

E. Cordier & Fils

8, Boul. du Palais - BASTIA

Téléphone 0-03

Machines toujours en stock

Vente par mensualités

L'ESSENCE "STELLINE" **EST INCOMPARABLE**

(En caisses d'origine ou en cylindres de 200 litres)

PÉTROLE "CRISTAL" **LE PLUS RÉPUTÉ**

(En bidons de 50 litres ou en cylindres de 200 litres)

HUILE "D" EST INIMITABLE

(En bidons d'origine de 2 litres)

Simon DAMIANI & Cie, Importateurs exclusifs pour la Corse.

— LA MAISON A UN DÉPOT A AJACCIO —

Abonnements

AU

Petit Bastiais

Journal Quotidien à grand Tirage

Tarif des Abonnements :

CORSE			AUTRES DÉPARTEMENTS		
un an	six mois	trois mois	un an	six mois	trois mois
48 fr.	25 fr.	13 fr.	50 fr.	27 fr.	15 fr.

Pour les changements d'adresses, envoyer 0.75 au bureau du journal

BULLETIN D'ABONNEMENT

M. ……………………………………

demeurant à …………………………… *déclare*

souscrire un abonnement de ……………………

au "PETIT BASTIAIS" *à partir*

du ……………………………………

Signature de l'Abonné :

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. CORDIER, Directeur du "PETIT BASTIAIS" à Bastia, avec le montant de l'abonnement en un mandat-Poste ou un chèque postal Marseille 64-50.

UN MILLION A GAGNER

SOUSCRIVEZ avant le 15 AVRIL 1926

216 chances de gagner 1.000.000 de fr. | 1.384 chances de gagner 100.000 fr.

276 — — 500.000 fr. | 2.276 — — 50.000 fr.

Sécurité absolue

Listes gratuites après tirages

LATIL

Nous avons, sur place, dans nos Magasins à Bastia, pour livraison de suite

Les nouveaux Châssis-Camions LATIL, type NTP, 5 tonnes, Radiateur à l'avant.

Le poids lourd le plus économique

et le plus durable

La seule organisation disposant d'un stock permanant de toutes les PIECES DÉTACHÉES, d'un atelier spécialisé et d'un atelier de carrosserie

est la nôtre

Franz HOFFMAN

33, Boulevard Paoli, BASTIA - Téléphone : 48

Télégraphe : CORSAUTO-BASTIA

COMPAGNIE FRAISSINET

HORAIRE DU MOIS D'AVRIL 1926

Départs de Corse pour le Continent

Mercredi 7 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 7 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 8 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Vendredi 9 - de Bastia pour Marseille à midi.
Samedi 10 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 11 - d'Ile-Rousse pour Nice à 20 h.
Lundi 12 - de Bastia pour Marseille à 11 h.
Mardi 13 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mardi 13 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 14 - d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 14 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 15 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Vendredi 16 - de Bastia pour Marseille à midi.
Samedi 17 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 18 - de Calvi pour Nice à 20 h.
Lundi 19 - de Bastia pour Marseille à 11 h.
Mardi 20 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mardi 20 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 21 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 21 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 22 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 23 - de Bastia pour Marseille à midi.
Samedi 24 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 25 - d'Ile-Rousse pour Nice à 20 h.
Lundi 26 - de Bastia pour Marseille à 11 h.
Mardi 27 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mardi 27 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 28 - d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Vendredi 30 - de Bastia pour Marseille à midi.

HORAIRE DU MOIS D'AVRIL 1926

Départs du Continent pour la Corse

Mercredi 7 - de Marseille pour Bastia à midi.
Jeudi 8 - de Marseille pour Ajaccio à midi.
Jeudi 8 - de Livourne pour Bastia à midi.
Vendredi 9 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 10 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 10 - de Toulon pour Calvi à 18 heures.
Dimanche 11 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Mardi 13 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30.
Lundi 12 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mercredi 14 - de Marseille pour Bastia à midi.
Jeudi 15 - de Marseille pour Ajaccio à midi.
Jeudi 15 - de Livourne pour Bastia à midi.
Vendredi 16 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 17 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 17 - de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Dimanche 18 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 19 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 20 - de Nice pour Ile-Rousse à 21 h. 30.
Mercredi 21 - de Marseille pour Bastia à midi.
Jeudi 22 - de Marseille pour Ajaccio à midi.
Jeudi 22 - de Livourne pour Bastia à midi.
Vendredi 23 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 24 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 24 - de Toulon pour Calvi à 18 h.
Dimanche 25 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 26 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 27 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 28 - de Marseille pour Bastia à midi.
Jeudi 29 - de Livourne pour Bastia à midi.
Jeudi 29 - de Marseille pour Ajaccio à midi.
Vendredi 30 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.

VIEUX JOURNAUX

TRÈS PROPRES POUR PLIAGE ET EMBALLAGE

S'adresser à la Papeterie du « PETIT BASTIAIS »

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

15, pl. St-Nicolas et 41 bis, Bd Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.

LOCATION DE COFFRE-FORTS

Compartiments depuis 20 fr. par an

COMPTABILITÉ

JAMET-BUFFEREAU

REGINA

LA REINE DES CIGARETTES

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, Bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

51e ANNÉE. — N° 149 — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — JEUDI 8 AVRIL 1926 — 1

00164

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c. — JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE — Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS. Téléphone : GUTENBERG 74-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA. Téléphone : 0-03. Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Autres Départ., français et Colonies	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Étranger (Union Postale)	Le Port en Sus		

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

La Convention Maritime

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs la lettre suivante, dans laquelle M. Alfred Fraissinet fait un exposé des dispositions de la nouvelle convention maritime, telle qu'elle avait été présentée dans le rapport précédemment soumis à la Chambre :

Monsieur le Directeur,

Voulez-vous me permettre de renseigner exactement vos lecteurs sur les causes de l'ajournement momentané, je l'espère, du vote par le Parlement, de la convention que la Compagnie Fraissinet avait passée avec l'État en vue d'assurer la gérance des services maritimes de la Corse et de lui louer une partie de son matériel naval ? En envoyant, le 2 décembre dernier, ses accords au Sous-Secrétaire d'État de la Marine Marchande ma Compagnie ajoutait, dans sa lettre à M. le Ministre, la phrase suivante :

« Cette convention stipulant que notre Compagnie s'engage à assurer *à dater du 16 février prochain*, l'exploitation des services maritimes postaux et d'intérêt général entre la France continentale et la Corse, il en résulte que nous ne saurions être engagés vis-à-vis de votre département au-delà de cette date du 16 février prochain. »

Cette éventualité s'étant réalisée, je pouvais reprendre ma liberté d'action Je ne le fis que le 17 mars en ces termes :

« La date du 16 février étant passée depuis un mois et le projet de loi relatif à nos accords ayant été retiré de l'ordre du jour de la Chambre nous considérons cette convention comme résiliée à partir de ce jour Nous rappelons que, sur votre désir nous avons accepté par notre lettre du 3 février, de proroger la convention actuelle jusqu'au 14 août prochain, afin de ne pas interrompre un service public et de vous donner le temps nécessaire pour étudier les modalités d'un autre contrat. »

Pour quelles raisons la Compagnie Fraissinet a-t-elle résilié ses accords ? En premier lieu, afin de ne pas rester seule engagée pour une durée indéterminée ; en second lieu, parce que la Commission de la Marine Marchande dans la plénitude de ses droits, exigeait un autre matériel que celui indiqué dans le cahier des charges pour l'exécution des services à 11 nœuds « Deux paquebots, en plus des deux commandés par l'État : l'un de 20 nœuds de vitesse, l'autre de 16 nœuds devraient, d'après le rapport de M Caitucoli, être substitués à deux des vapeurs prévus pour les services à 11 nœuds.

Le cahier des charges ne faisait aucune mention de la construction de ces coûteuses unités. Si l'État acceptait de les commander, c'était une nouvelle convention à étudier, entraînant la modification de plusieurs des dispositions qui figuraient dans l'ancienne. J'en avisais par lettre M. le Ministre et lui disais que je restais à son entière disposition pour lui soumettre de nouveaux accords en tenant compte des demandes de la Commission de la Marine Marchande dès que l'on m'aurait fait connaître les services auxquels devaient être affectés ces deux paquebots dont il n'avait jamais été question au cours de nos négociations. Cette lettre est toute récente j'attends la réponse de l'Administration dans quelques jours. Que pouvais-je faire de plus ? Il m'est parfaitement indifférent, si l'on ne regarde pas à la dépense, de gérer des paquebots de 20 ou 10 nœuds.

Dans l'espérance d'un vote rapide par le Parlement, ma Compagnie pour gagner du temps, avait préparé tout un ensemble d'itinéraires établi conformément aux dispositions du cahier des charges et étudié les plans d'un type nouveau de paquebot destiné aux services à 11 nœuds. J'étais prêt à soumettre ce travail à l'acceptation ministérielle. Je le verse aux débats à titre documentaire.

Le cahier des charges dans son article 1 stipulait « que certains parcours ne seraient effectués que lorsque le matériel naval à commander serait livré et permettrait leur exécution et que les nouveaux services de quinzaine de Nice à Bastia-Nice Ajaccio pourraient être remplacés par un ou plusieurs services hebdomadaires à 18 nœuds effectués de jour pour Bastia, Ajaccio et la Balagne. »

Bien que la Compagnie Fraissinet n'ait encore reçu aucune communication au sujet de la commande de ce paquebot de 20 nœuds de vitesse, l'exposé des motifs en parle et je sais que les services techniques du Sous-Secrétariat d'État de la Marine Marchande en ont étudié les plans et enfin, M. le Député, Rapporteur de la Commission de la Marine Marchande le considère comme acquis. Nul doute qu'il n'ait été vigoureusement réclamé et, souhaitons-le, obtenu ! C'est en effet, bien le moment, en présence d'un mouvement touristique qui n'ira qu'en s'accentuant si vos compatriotes prennent rapidement les mesures indispensables pour pouvoir recevoir cet afflux de voyageurs, de faire l'essai de ces traversées rapides de jour, désirées depuis si longtemps et jamais réalisées.

Quoi qu'il en soit, j'ai compris ce paquebot dans mon projet d'organisation des itinéraires :

SERVICES A 18 ET 15 NŒUDS

3 services hebdomadaires de Nice en Balagne effectués de jour à la vitesse de 18 nœuds ;

1 service hebdomadaire de Nice à Bastia à 15 nœuds ;

1 service hebdomadaire de Nice à Ajaccio à 15 nœuds ;

1 service hebdomadaire de Marseille à Ajaccio à 15 nœuds ;

1 service hebdomadaire de Marseille à Bastia à 15 nœuds,

Soit 7 voyages par semaine de 15 à 16 nœuds.

Un départ par jour à grande vitesse du Continent pour la Corse et retour.

SERVICES A 11 NŒUDS

1 service hebdomadaire Marseille-Ajaccio à 11 nœuds ;

1 service hebdomadaire Marseille Ajaccio, Propriano, Bonifacio, Porto-Vecchio à 11 nœuds ;

1 service hebdomadaire Marseille Bastia, Livourne à 11 nœuds ;

1 service hebdomadaire Marseille Toulon, Balagne à 11 nœuds.

Soit 4 services par semaine.

SERVICE DE CARGO

Un voyage par quinzaine effectué par un petit cargo pouvant toucher à tous les ports corses, soit un total de 11 voyages par semaine, sans compter le côtier, au lieu des 8 actuellement effectués et des 10 prévus dans le rapport de la Commission de la Marine Marchande.

On s'est souvent étonné de voir Ajaccio bénéficier de 3 voyages par semaine, alors que Bastia n'en avait que deux ; en voici la raison : le paquebot desservant actuellement Ajaccio, Propriano, Bonifacio et Porto-Vecchio, laisse souvent de la marchandise à son départ de Marseille à cause de la multiplicité des ports qu'il est appelé à desservir. Les commissions d'enquête nommées par le gouvernement pour étudier la réorganisation des services insulaires avaient demandé, pour parer à cet inconvénient, un service direct hebdomadaire de Marseille à Propriano, Bonifacio et Porto-Vecchio. Elles ne s'étaient pas rendu compte qu'elles supprimaient toute relation entre Ajaccio et Bonifacio et Porto-Vecchio, ce qui était inadmissible ; la Compagnie Fraissinet a proposé et obtenu que ce paquebot direct pour Propriano fasse une courte escale à Ajaccio, ses cales étant réservées par priorité à Propriano, Bonifacio et Porto-Vecchio. Elle a également suggéré d'affecter un second voyage par semaine à 15 nœuds de Bastia à Livourne.

Ces horaires présentaient une très sensible amélioration (nombre de voyages, vitesse des paquebots) sur ceux proposés par les commissions successives chargées de l'étude du projet de réorganisation des services maritimes postaux entre le Continent et la Corse.

RAPPORT DE M. LE DÉPUTÉ BROUSSAIS

RAPPORT DE M. LE DÉPUTÉ THOMSON

Pour effectuer ce programme, il fallait :

3 paquebots en service à 18 et 15 nœuds ;

1 paquebot en réserve à 15 nœuds (17 aux essais) ;

3 paquebots en service à 11 nœuds.

1 petit cargo, soit 8 navires.

La Compagnie Fraissinet n'étant tenue par son cahier des charges qu'à fournir six unités — et elle les a en service — c'est à l'État qu'il appartenait d'en construire deux à ses frais pour les traversées de 18 et 15 nœuds Les commandes étaient présumées devoir être réservées à l'Allemagne et leur coût porté au débit du compte des prestations, qu'elle devait livrer à la France d'après les dispositions du plan Dawes.

Pour assurer les relations maritimes de la Corse dans les meilleures conditions possibles, il faut prévoir 1°) Des paquebots confortables et de luxe à grande vitesse pour le transport des passagers de classe ; (1 départ par jour dans mon projet) ;

2°) Des dispositions meilleures pour le transport des passagers de pont, un peu trop sacrifiés : (mon projet prévoit ces améliorations) ;

3°) Des paquebots (vitesse en service 11 nœuds) pouvant prendre des passagers de toutes classes, mais surtout étudiés et disposés en vue de répondre aux besoins du commerce en mettant à sa disposition un tonnage et un volume suffisant pour éviter de laisser des marchandises à quai, comme cela arrive fréquemment avec les « Nantais » ;

4°) Un côtier, petit cargo permettant l'embarquement des marchandises dangereuses ou inflammables que les règlements de sécurité obligent la Compagnie à refuser sur ses paquebots à passagers.

Avec ces types variés de navires leur vitesse, leur installation, et le nombre de voyages effectués chaque semaine, il semblait que tout le monde devait être satisfait.

Je m'étais promis de ne faire qu'un simple exposé de la question des services maritimes, sans y ajouter aucun commentaire personnel. Permettez-moi cependant une seule observation : je crois pouvoir la formuler avec indépendance puisque je ne suis plus un armateur défendant ses intérêts — on me le dit assez — mais un simple gestionnaire des services d'État.

Est-il bien de l'intérêt de la Corse de voir le programme ci-dessus détaillé, entièrement démoli par la substitution de deux unités mal disposées pour les services qu'on attend d'elles et d'une exploitation ruineuse, à deux des paquebots de 11 nœuds plus économiques et appelés à jouer pour le commerce un rôle de premier plan dans l'amélioration des services maritimes de la Corse ? Vos lecteurs jugeront.

La nouvelle flotte postale, une fois construite, représentera un capital (à la valeur actuelle du franc) de 75 millions de francs environ ; les deux paquebots préconisés par la Commission de la Marine Marchande augmenteront ce chiffre de 10 à 15 millions.

Veuillez agréer, etc.,

LE PRÉSIDENT,
ALFRED FRAISSINET.

DATES DES COMMANDES DE LA NOUVELLE FLOTTE POSTALE

(En supposant la Convention votée avant le 14 août prochain)

En 1926 :

1 paquebot type « Corte II », 1 paquebot à 20 nœuds commandés par l'État en Allemagne.

1 paquebot nouveau type, services à 11 nœuds en remplacement du « Numidia », commandé par la Compagnie Fraissinet.

1 cargo commandé par l'État ou la Compagnie Fraissinet suivant décision ministérielle.

En 1927 :

1 paquebot nouveau type 11 nœuds en remplacement de l' « Ibéria » commandé par la Compagnie Fraissinet.

1 paquebot nouveau type 11 nœuds en remplacement du « Corsica » commandé par l'État ou la Compagnie Fraissinet suivant décision ministérielle.

En 1930 :

Remplacement du « Liamone » par la Compagnie Fraissinet.

En 1935 :

Remplacement du « Corte II », par la Compagnie Fraissinet.

N. B. — Le « Général-Bonaparte » pourra assurer les services à 15 nœuds pendant toute la durée de la Convention.

Les désastreux effets de l'exode rural

C'est un problème terriblement angoissant que celui de la désertion des campagnes et de l'abandon, sans cesse croissant, de la terre ! Ce fléau sévit sur notre Pays depuis surtout une quinzaine d'années. Avec la guerre et la dénatalité, dont il est une des plus désastreuses conséquences, quels ravages n'a-t-il pas déjà produits !

Je sais bien qu'on a coutume de dire que la France ne peut pas ne pas conserver ou retrouver son équilibre quelles que soient les vicissitudes qu'elle ait à subir, parce qu'elle est la nation terrienne par excellence.

Ne compte-t-elle pas, en effet, sur 39 millions d'habitants, 21 millions de paysans contre 18 millions seulement de citadins ! Alors que chez nos voisins d'Outre-Manche, la proportion n'est que de 1 paysan pour 4 ouvriers ! Et plus près de nous, en Belgique, la population des campagnes ne représente que le tiers de la population totale !

Sans doute ! Mais dans une question d'une aussi haute et douloureuse gravité, il serait dangereux, me semble-t-il, de se laisser aller à un optimisme aussi consolant. Car, s'il est vrai, comme on l'a remarqué fort justement d'ailleurs, « que les forces vives d'une nation se séparent d'autant plus vite qu'elle est plus enracinée au sol », il n'en demeure pas moins, — et c'est un fait — que l'abandon de la terre qui menace d'avoir pour conséquence, le déracinement de notre race, se poursuit de la façon la plus inquiétante.

Et ici, plus qu'ailleurs peut-être, les chiffres révèlent une éloquence singulièrement triste et frappante ! Sait-on en effet, que le chiffre total des travailleurs des champs qui ont délaissé leur terre natale — la plupart sans esprit de retour — s'élève au nombre formidable de 6 millions 695.000 ? Songe-t-on que, sur ce chiffre, deux millions sont venus en l'espace de dix années seulement, de 1911 à 1921 grossir la population des grandes cités industrielles ou commerciales et de leurs faubourgs déjà surpeuplés !

Point n'est besoin de s'étendre longuement sur les ravages que cette désertion a produits principalement dans notre France du Sud-Ouest Mais l'on ne sait pas assez cependant dans le grand public, que durant cette même période, — de 1911 à 1921 — le Lot et Garonne a ainsi perdu 28.000 habitants, le Gers 30.000, et que, dans le département du Lot, le chiffre de la population est tombé de 205.000 à 176.000 âmes !

Et dans cet exode douloureux, un fait particulièrement caractéristique et grave est à noter : c'est que la population des villes des trois départements que je viens de citer n'a pas diminué dans une proportion moindre que celle des campagnes.

Si, des habitants, nous passons à la terre elle-même, que remarquons-nous ?

En 1913, nous avions 6.540.000 hectares de cultures de blé.

En 1924 : 5.280.000, soit en dix ans une perte de 1 million, 260.000 hectares.

De 1912 à 1922 seulement, la superficie des terres cultivables a diminué de 1 million 860.000 hectares celle des terres emblavées, de 1.260.000. Quant au vignoble, il a payé lui aussi, durant ces 9 années, un lourd tribut : 34.000 hectares.

Sans doute, ce déficit s'est trouvé compensé en partie par une extension de 600.000 hectares de pâturages, par un agrandissement des forêts évalué à environ 19.000 hectares. D'autre part, l'accroissement de la population de nos grandes villes rendait nécessaire un accroissement corrélatif de la culture maraîchère qui s'augmentait ainsi de plus de 20.000 hectares.

Mais, par contre, il y avait en 1922 un million 400.000 hectares de landes incultes de plus qu'en 1913.

Dans le même temps, notre cheptel subissait les pertes les plus sévères. Le nombre des chevaux tombait de 3.222.000 à 848.000 ; celui des bovins rétrogradait de 42 millions à moins de 14 millions ; et celui des ovins après avoir dépassé 16 millions, retombait à peine à 10 millions de têtes.

En présence d'une situation aussi grave et qui menace d'empirer, nous ne devons pas nous lasser de jeter le cri d'alarme. La jeunesse de nos campagnes continue, en effet, à être attirée par la perspective d'une vie à la fois facile et plus lucrative, et par les plaisirs des villes complaisamment colportés, en passant sous silence bien entendu, les cruelles désillusions de beaucoup de déracinés !

Bref, le nombre des consommateurs augmente, et celui des producteurs diminue. Comment dans un état de semblable déséquilibre, peut-on espérer améliorer les conditions d'existence ?

Quels remèdes opposer à un tel danger ?

On en a préconisé un grand nombre, certes, preuve évidente qu'aucun ne se révèle absolument efficace.

Pourtant des efforts sérieux ont été tentés, des initiatives privées se sont manifestées et se développent heureusement, dans certaines régions, dans le but d'adapter à la campagne les commodités matérielles et les facilités morales de la ville. Des résultats encourageants ont déjà été obtenus Ces efforts doivent être suivis et soutenus énergiquement. Mais, cela ne saurait suffire. Une politique déterminée est absolument indispensable qui permettra — par une organisation méthodique de l'émigration et de l'immigration rurales, que nous étudierons prochainement — de compenser l'abandon des cultures et de combler les vides dans les campagnes dépeuplées.

Car, parmi tant de problèmes qui sollicitent l'attention du Parlement, il importe, au premier chef, que celui-là reçoive une prompte solution.

HENRI MICHEL, *Député.*

Billet du Jour

Il faut, parfois, faire le bonheur des gens malgré eux.

Le président d'une société amicale de provinciaux à Paris — je regrette qu'il ne s'agisse pas d'un groupe corse, et vous verrez pourquoi — a profité d'une réunion familiale à laquelle assistaient la plupart des membres pour appliquer cet aphorisme d'une façon pratique et élégante.

Alors qu'on s'apprêtait à danser, le président prit la parole :

— Mes concitoyens, dit-il, vous n'ignorez pas que plusieurs cas de variole ont été signalés dans la région parisienne. Êtes-vous vaccinés ? Non bien entendu. C'est-à-dire que vous vous exposez bénévolement à chiper cette dangereuse maladie et à propager autour de vous l'épidémie. Oui, je sais ce que vous allez me répondre...

Vous n'avez pas eu le temps... Vous n'y avez pas songé... Eh bien, il faut y songer aujourd'hui, il faut prendre le temps de vous prémunir. Nous voilà tous réunis. L'occasion est bonne. Je vais vous vacciner. Les dames d'abord, s'il vous plaît. Attention : une deux, trois, je commence...

Personne n'osa rechigner et tout le monde y passa. Ensuite, on dansa avec un entrain endiablé et l'on soupa de bon appétit à la mi-nuit. Rien n'aiguise l'appétit comme une goutte de vaccin...

Si j'étais le ministre de l'Hygiène je féliciterais publiquement l'actif président de l'Amicale des Hauts-Marnais. Cette petite distribution de santé dont il prit l'initiative a son prix à une époque où nous n'avons pas besoin d'être malades pour augmenter nos charges et déséquilibrer notre budget.

Le surprise-vaccin est lancé. Elle va faire fureur ce printemps. Il n'y aura pas de gala mondain sans un médecin armé de sa lancette. Et afin que nul n'y coupe, le praticien se tiendra en permanence à proximité du buffet car c'est toujours là que les invités défilent le plus volontiers et sans exception.

Gabriel Bayon.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : jeudi 8 avril. Quatorzième semaine. 98e jour de l'année ; 267 à venir.

Soleil : lever, 4 h. 53 ; coucher, 17 h. 50.

Aujourd'hui : Saint Albert.

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 9 h., 16° ; à 12 h., 16°,5 ; à 18 h., 14°,5. Maxima : 17° ; minima : 11°.

Etat du ciel : très peu nuageux ; vents : en calme ; mer : belle.

∴

CARNET MONDAIN

Nous apprenons avec le plus vif plaisir le prochain mariage de Mlle Julie Falconi avec M. Emile Sallé, professeur au Lycée de Bastia.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux sympathiques fiancés et félicitations sincères à leurs familles.

∴

HOPITAUX DE PARIS

Nous sommes heureux d'apprendre que le docteur Pellizza a été reçu au dernier concours pour le titre d'assistant d'électro-radiologie des Hôpitaux de Paris.

Le docteur Pellizza qui appartient depuis deux ans au laboratoire central des recherches de l'Hôpital Saint-Louis a été désigné pour remplir les fonctions d'assistant d'électro-radiologie dans le service du professeur Lecène.

∴

DANS LA MARINE

Le ministre de la Marine a accordé une proposition extraordinaire d'avancement pour le grade supérieur à M. le lieutenant de vaisseau Emmanuelli, en récompense des services qu'il a rendus dans l'étude d'une question intéressant la défense nationale.

∴

NATURALISATION

Mme Massimo Maria-Rosa, femme Paoli, née le 27 avril 1883 à Silanus (Italie), demeurant à Bastia, a été naturalisée française.

∴

POSTES ET TELEGRAPHES

Ont été nommés receveurs de 6e classe des postes et des télégraphes et mis en cette qualité à la disposition du Gouverneur général de l'Algérie :

M. Albertini Joseph, adjudant-chef au 5e groupe d'artillerie de campagne d'Afrique.

M. Blasi Achille-Antoine, maréchal des logis au 19e rég. de dragons.

∴

NOUVELLES MILITAIRES

Le sergent Ricci, de l'état-major du 15e corps d'armée, a été nommé à l'emploi d'adjudant à l'état-major du 6e corps.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Seuls DAMIANI & Cie, 20, Boulevard Paoli

EMPLOIS RESERVES

Ont été nommés à l'emploi de [illegible] bureaux militaires [illegible] :

M. Gobbonsi Paul, ex-sous-officier du [illegible] d'artillerie de campagne, affecté à [illegible].

M. Istria Don-Jacques, ex-sous-officier du [illegible] d'artillerie [illegible], affecté à Cherbourg.

— M. Mazella Joseph-Jean, [illegible] a été nommé dans le personnel de surveillance des établissements pénitentiaires [illegible].

∴

AU PORT

Le vapeur **Liamone** est parti pour Livourne avec 45 passagers et 83 kilos de marchandises.

REGENT CINEMA
Ce soir à 8 h. 45 :
COMMENT J'AI TUE MON ENFANT
le plus beau film

Chronique Sportive

A l'occasion de la finale du championnat de la Corse qui se jouera à Corte le 18 courant, la Compagnie des C. F. D., d'accord avec le G. A. B., organise un train spécial.

Le prix des places pour le voyage aller et retour seront les suivants :

Première classe : 22.75 ; Seconde classe : 17.50 ; troisième classe : 13 francs.

Nous n'indiquons pas le minimum de places à atteindre car il est certain que le maximum sera dépassé.

Nous engageons donc les personnes décidées à venir à Corte ce jour-là, à retirer leurs billets à partir de vendredi 9 courant, au siège du G. A. B. : le matin, de 11 heures à midi et le soir de 5 heures à 6 heures.

Nous donnerons demain l'horaire exact de ce train spécial. Mais nous pouvons déjà annoncer que l'arrivée à Corte est fixée pour 10 heures et l'arrivée à Bastia entre 19 et 20 heures.

A L'ASILE DES VIEILLARDS

Une bonne nouvelle a été connue la semaine dernière : la Mère Supérieure de l'Asile des Vieillards de Bastia a reçu le prix de [illegible] fondé par [illegible] de Gafforj, institué à Marseille en faveur des personnes qui ont fait preuve de dévouement.

Tous ceux qui ont visité notre asile connaissent l'abnégation de nos religieuses, si bien dirigées par la Mère Supérieure ; làbas, tout respire la bonté, la vie douce et pieuse, la propreté et l'hygiène dans les plus petits détails.

A l'infirmerie, nous avons pu constater que les draps de lit même sentent la bonne lessive et que des vieillards paralytiques, aveugles, grands malades, sont soignés avec un dévouement inlassable, une patience angélique.

Nous applaudissons maintenant à la petite récompense accordée à la Mère Supérieure. Nous aimons à croire que des amis des sœurs s'uniront à l'Académie de pareils dévouements et qu'on prix Montyon viendra récompenser enfin tant de vertu.

Les travaux de réparation et d'agrandissement seront bientôt terminés à l'Asile des Vieillards. On pourra recevoir près de cent malades ; les miséreux âgés et abandonnés ne manquent pas et viennent trouver les bonnes sœurs qui méritent les plus grands éloges et les meilleurs encouragements pour le bien qu'elles font. — Mémé M.

RECOMPENSES DE LA MUTUALITE

Les récompenses honorifiques ci-après sont accordées, pour services rendus à la Mutualité, aux personnes dont les noms suivent :

Département de la Corse

MEDAILLE D'ARGENT

M. Cioppani Benoît, administrateur de la société scolaire de secours mutuels et de retraites de Bastia à Bastia.

M. de Mari Joseph-Anselme, collecteur de section de la société des secours mutuels la Marseillaise à Luri.

MEDAILLE DE BRONZE

M. Dominici Joseph, chef de section de la société de secours mutuels et de retraites de Bastia à Luri.

Mme Martini Marie-Joséphine, née Mariani, chef de groupe de la société scolaire de secours mutuels et de retraites de Bastia à Bogliono.

M. Massei Joseph, chef de section de la société scolaire de secours mutuels et de retraites de Bastia à Pietracorbara.

M. Valery Toussaint, trésorier-secrétaire de la société scolaire de secours mutuels et de retraites de Porreto-Brando.

MENTION HONORABLE

M. Bressan Martin, administrateur de la société de secours mutuels Sainte-Dévote à Bastia.

M. Bulos Sauveur, trésorier de la société de secours mutuels Sainte-Dévote à Bastia.

M. Bonavent Joseph, vice-président de la société de secours mutuels de Santa Pietro di Tenda.

Mlle Cristofari Marie, chef de section de la société scolaire de secours mutuels et de retraites de Bastia à Ogliastro.

M. Giovanarchi Raphaël, président de la société de secours mutuels Union philanthropique à Castellare-di-Casinca.

M. Morel Antoine-Louis, administrateur de section de la société de secours mutuels société de protection mutuelle des voyageurs de commerce à Bastia.

Mme Orsini Marie, née Santoni, chef de section de la société scolaire de secours mutuels et de retraites de Bastia à Bastia.

Mme de Scurnet Marguerite, née Conti, chef de section de la société scolaire de secours mutuels et de retraites de Bastia à Morsiglia.

M. Santucci Dominique, secrétaire adjoint de la société de secours mutuels Sainte Dévote à Bastia.

M. Valery Alexandre, chef de section de la société scolaire de secours mutuels et de retraites de Bastia à Olmeta du Cap.

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

DESTRUCTION DU BANDIT NICOLAI

Valle d'Alesani, 7 avril

Aujourd'hui 7 avril, vers 14 heures, la brigade de Valle d'Alesani a tué le bandit Nicolai à 500 mètres environ du village de Novale en allant vers Pietra di Verde.

Le bandit a fait feu à plusieurs reprises sur les gendarmes. Ceux-ci n'ont pas été atteints.

M. MUSSOLINI victime d'un attentat

Rome, 7 avril

Une vieille femme a tiré aujourd'hui un coup de revolver sur la personne de M. Mussolini qui a été atteint légèrement au nez.

L'auteur de l'attentat, immédiatement arrêtée, est Mme Violiet Albina Gibson, sujette anglaise, âgée de 51 ans, fille de feu lord Ashbourne, lord chancelier d'Irlande.

La nouvelle a produit une impression profonde dans tout le pays.

A Rome, quelques exaltés se sont livrés à des représailles contre le journal de l'opposition *Il Mondo*, dont ils ont endommagé l'imprimerie.

à Paris

LES OBSEQUES DE M. GUSTAVE GEFFROY

Paris, 7 avril

Les obsèques civiles de M. Gustave Geffroy, président de l'Académie Goncourt, administrateur de la manufacture des Gobelins, ont été célébrées aujourd'hui à midi.

M. Georges Clémenceau, vieil ami de cinquante ans du défunt, est arrivé avant les obsèques et s'est recueilli longuement auprès de la dépouille puis, est reparti en voiture au cimetière de Montrouge.

Le char funèbre disparaissait sous des gerbes de myosotis et de violettes.

Le deuil était conduit par M. Pol Neveux, représentant M. Lamoureux.

On notait la présence du représentant de M. Doumergue ; MM. Georges Leygues ; Millerand ; la plupart des membres de l'Académie Goncourt ; Daniélou ; Mandel ; Straus ; Paul Léon ; Claude Farrère, etc...

M. Clémenceau attendait devant le tombeau de la famille. D'une voix claire et lente, l'ancien Président du Conseil rappelle les dernières volontés que lui a léguées le défunt : « Il a écarté la vanité des honneurs, repoussé le bruit des discours et demandé à ses amis d'apporter des fleurs, comme s'il voulait jouir, pour la dernière fois, de la beauté des choses avant d'entrer dans la terre. Il les a ces fleurs, et avec elles s'épanouissent les plus vives et les plus ardentes amitiés. »

Parlant de la carrière de son ami M. Clémenceau poursuit en ces termes :

« Sa vie et sa mort sont un grand exemple ; il a peiné, travaillé et souffert ; il a été heureux. Il ne faut pas avoir honte de le dire, il a connu la vie. Son œuvre suffit pour le juger et justifie toute notre admiration et notre amour. Je voudrais pouvoir réunir les opinions philosophiques de tous ses amis, en disant en un seul mot que sa mort est magnifique. Il a laissé derrière lui un bel exemple de courage, de labeur, de méthode et de volonté, de hautes espérances, qui sont loin d'être achevées. Notre pensée, ici, à tous, peut se résumer ainsi : tant que nous vivrons, Geffroy ne sera pas mort ».

M. Clémenceau, à l'issue de son discours, a pris une gerbe et l'a jetée, d'un geste las, sur le cercueil.

LES SPORTS

LES SIX JOURS CYCLISTES

L'équipe Van Kempen-Faudet mène

Paris, 7 avril

Le classement général à 2 heures du matin s'établit ainsi :

Van Kempen-Faudet : 89 points ; Degraeve-Tollembeeke : 74 ; Cugnot-Baron : 69 ; Marcel-Pertzeyo : 64 ; Girardengo-Giorgetti : 52 ; Faucheux-Louet : 45 ; Aerts-Choury : 44 ; Catudal-Texier : 40 ; Vandenhove frères : 35 ; Wambst-Lacquehay : 30 ; Beyl-Goosens : 29 ; Bogmans-Roels : 28 ; Oliveri-Ferrario : 24 ; Dewolf-Stockelynck : 22. *A un tour* : Mac Namara-Horan : 5.

AU MAROC

LES POURPARLERS DE PAIX

Rabat, 7 avril

Une haute personnalité de la Résidence a déclaré sans fondements les bruits selon lesquels des émissaires importants appartenant à l'entourage d'Abd el Krim serait arrivés à Rabat.

L'engagement signalé au nord de Taza a été purement local.

Les échanges de vue se poursuivent activement entre Madrid et Paris.

Hier, à Cocherel, où il était allé se reposer M. Briand a conféré avec MM Painlevé et Steeg sur les éventualités de paix.

Aujourd'hui, le Président du Conseil a eu une entrevue avec M. Quinones de Léon, ambassadeur d'Espagne. M. Briand a insisté sur la nécessité d'un accord entre les deux pays afin d'exiger des garanties sérieuses en vue d'une paix durable.

LA MISSION SANITAIRE

Paris, 7 avril

A la suite de l'accord conclu avec Abd el Krim, une mission sanitaire française de secours va être envoyée dans le Riff auprès des prisonniers français et espagnols.

Cette mission sera dirigée par MM Gabrielli, contrôleur civil, et le docteur Gault.

LES MORTS DU JOUR

M. ANDRE PAISANT

Senlis, 7 avril

M. André Paisant, avocat, député républicain socialiste de l'Oise, ancien sous-secrétaire d'Etat, âgé de 57 ans, est décédé.

M. AMENDOLA

Cannes, 7 avril

M. Amendola, chef de l'opposition italienne est décédé aujourd'hui à la villa *Les passiflores*, située sur la route de Grasse.

Le défunt s'était réfugié en France depuis quelque temps, à la suite des agressions dirigées contre lui en Italie.

Ancien professeur dephilosophie à Pise, il collabora au *Corriere della Sera* ; partisan de l'entrée en guerre de l'Italie aux côtés des alliés, il fut ministre de la guerre en 1915, puis ministre des colonies, en 1922.

Accompagné de son frère et de son secrétaire particulier, il était arrivé de Paris mercredi, où il avait été opéré. Il a succombé ce matin à un kiste hématique au poumon ; avant de mourir, il dicta ses dernières volontés à son frère et insista pour que sa mort ne fut pas exploitée comme celle de Matteotti.

DANS LES AMBASSADES

M. DE CARBONNEL est nommé ministre à Luxembourg

Paris, 7 avril

En remplacement de M. Julliard décédé, M. de Carbonnel est nommé ministre de France à Luxembourg.

Agé de 52 ans, M. de Carbonnel débuta comme attaché d'ambassade en 1898 ; il occupa successivement ce poste à Madrid, Tanger, Berlin, Copenhague et Saint Pétersbourg. Il fut ensuite nommé conseiller à Bruxelles en 1918, consul général à Tanger en 1919, ministre plénipotentiaire à Budapest en 1924 ; sous-directeur de la chancellerie au ministère des Affaires étrangères en 1926. Le nouveau ministre est officier de la Légion d'Honneur.

en Allemagne

LE JUBILE D'HINDENBURG

Berlin, 7 avril

Le jubilé militaire d'Hindenburg a donné lieu à des manifestations populaires et à un grand déploiement d'uniformes.

Ce matin, les neuf drapeaux des régiments que le maréchal a commandés, ont été conduits par une garde d'honneur de la caserne à la présidence où Hindenburg les a passés en revue.

Le maréchal a ensuite reçu d'innombrables invités parmi lesquels les membres du Gouvernement.

M. Gessler, ministre de la Reichwehr, a prononcé un discours.

MANIFESTATION COMMUNISTE A DUSSELDORF

Dusseldorf, 7 avril

Une manifestation communiste qui parcourait les rues principales de la ville se heurta à un tramway ; le conducteur, malgré les invitations de la foule, continua de marcher. Les manifestants prirent alors la voiture d'assaut. La police accourut. Une véritable bataille eut lieu au cours de laquelle 70 communistes ont été arrêtés.

LA NEIGE DANS LE MACONNAIS

Macon, 7 avril

De nombreux automobilistes qui voulaient gagner Gex par le col de la Faucille ont été obligés de faire demi-tour en raison de l'épaisse couche de neige qui obstruait la route.

Au sommet du col, la neige atteint un mètre ; les habitants n'ont jamais vu pareille avalanche en cette saison.

LA BOURSE

Paris, 7 avril

COURS DES VALEURS

	cours précéd.	dernier cours
Rente 3 0/0	48.10	47.85
— 5 0/0 1915	57.70	57.70
— 4 0/0 1917	47.20	47.20
— 4 0/0 1918	46	45.80
— 5 0/0 1920	74.95	75.25
— 6 0/0 1920	65	65
— 4 0/0 1925	88.75	88.75
Buenos Ayres 4 1/2 Or 1909-1912	1700	1698
Japon 4 0/0 1905	511	564
Roumanie 1922 4 0/0	556	550
Société Générale	815	815
Banque Union Parisienne	850	850
Banque Paris Pays-Bas	1310	1300
Rente Foncière	4400	4390
Banque Impér. Ottomane	1110	1090
Banco El Hogar Argent.	552	570
Crédit Foncier Egyptien	1079	1060
Crédit Lyonnais	1559	1550
Crédit Foncier Colonial	615	605
Crédit Fonc Argentin act.	167.50	167.50
Crédit Fonc Cab. act ord	1410	1489
Nord	1030	1030
Voitures de Paris	968	971
Wagons Lits ordinaires	1480	1469
Suez Capital	13065	12890
Suez Part	10555	10590
Suez Société Civile 1/5	3679	3650
Transatlantique ordinaire	126	126
Transports Mar. vapeurs	785	794
Lebon Capital	630	635
Thomson Houston	775	779
Journal	225	230
Soie Givet Paris	2580	-
Pennarhies	685	682
Saint Frères	479	486
Rio Tinto	5830	5761
Boer Deep	55	-
Mediterranée B. Unité	197	-
Montecatini Unité	194	194
Goldfields ordinair. ep 33	180	182
Meyer et Charlton	585	-
Piakamitas	780	785
Sumner And Jack	19.75	-
Océans	31.50	-
Houillères Saint Etienne	118	109
Heras Sanfontiry	129	127
Tanganyka	389	386
Clarence act	364	387.50
Jaeger Fonteix	502	502
Schneider et Cie Creusot	1000	1005
Hauts Four Denain Anzin	1481	1499
Decauville	175	174
Metallurgie Ariège	154	151
Ciments Boulonnais	625	-
Saint-Gobain	3450	3410
Phosphates Gafsa	950	947
Lautaro Nitrate Unité	855	849
1/10 Royal Dutch	4575	4545
Roumano Belge Pétroles	156	154
Phosphates M'Zaïta	135	132
Mexican Eagle préférenc.	136	143
France Polonaise Parts	1560	1580
Shell	648	638
Raffineries Say	1960	1960
Pathé cinéma fondateur	216	225
Sucreries Coloniales B.	502	505
Action Saint-Raphaël	1950	1945
Dona Triza	2095	2100
Biscuits Olibet	205	199
Grands travaux Marseille	515	517
Part sucrer. Raf. Egypte	2160	2110
Gresik Buck	192	190
Cultures tropicales	432	450
Hévéas Indo-Chinoises	311	-
Chalant. remor. de N. C.	436	437
Soie Bleue	4700	4700
La Soie	435	435
Balda	256	255
Crédit National 1920	345	344

COURS DES CHANGES

Livre	139.80	139.40
Dollar	28.74	28.65
100 lires	115.65	115.60
100 pesetas	407.50	405.75
100 frs suis	554	552.50
100 florins	1136	1136

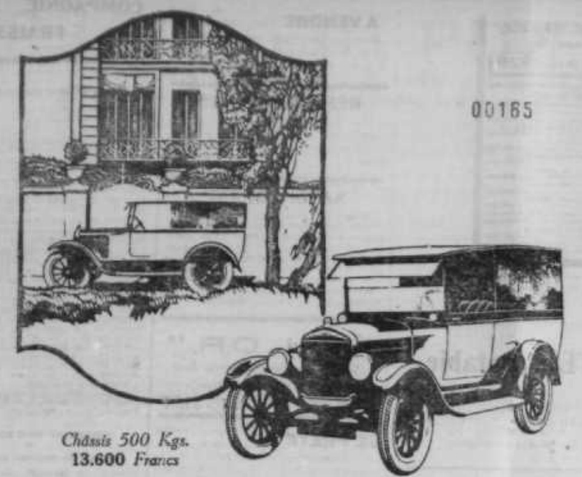

Châssis 500 Kgs.
13.600 Francs

Le prix, facteur principal

Le coût d'exploitation d'un service de livraisons exclusivement monté avec des camionnettes Ford 500 Kgs. est fatalement moins élevé que tout autre, puisque le prix du châssis est sensiblement le plus bas du marché ; à ce facteur principal s'ajoutent sa robustesse éprouvée, le bon marché et l'interchangeabilité de ses pièces de rechange, la modicité de ses frais d'entretien. Ce n'est pas sans raisons indiscutables qu'il y a plus de camionnettes Ford en service dans le monde que de toutes autres réunies.

Châssis 500 Kgs. nombreux perfectionnements mécaniques. 12.200 Frs. avec démarreur 13.600 Frs. 60 %, des pièces de rechange coûtent moins de 12 Frs.

VENTE A CRÉDIT
Tarif minimum uniforme pour toute la France. Demandez les conditions officielles à tout agent Ford.

Ford

Automobiles Ford, S. A., 225, Quai Aulagnier, ASNIÈRES (Seine)
AGENTS DANS TOUTE LA FRANCE

00165

A TRAVERS LA CORSE

AJACCIO. — Le *Journal Officiel* nous a appris que le colonel Edouard Chartier a été nommé officier de la Légion d'Honneur.

Nous adressons à notre cher concitoyen nos sincères félicitations pour cette légitime satisfaction, bien que tardive.

• • •

PORTO-VECCHIO. — M. Pianelli Mathieu, inscrit maritime, a été nommé, à dater du 1er avril 1926, surveillant de port à Porto-Vecchio, en remplacement de M. Marelly Paul, qui a été licencié.

On nous communique

A PROPOS DES MUTILES DU CERVEAU

L'attention a été récemment attirée sur l'infortune des blessés nerveux de la guerre [illegible] ... [illegible]

« L'Assistance aux blessés nerveux de la guerre », œuvre reconnue d'utilité publique [illegible] ... Paris, elle les soigne et les occupe.

[illegible] ... en s'adressant au siège social de l'« Assistance aux blessés nerveux de la guerre », 35, avenue de Saint-Ouen, Paris (17e).

ASSOCIATION GENERALE DES OFFICIERS EN RETRAITE

[illegible] ... porter à la loi du 14 avril 1924 :

Liquidation des pensions d'après le dernier grade ;

Ajustement des pensions en raison du coût de la vie ;

Péréquation automatique totale, etc...

L'heure n'est donc pas de discontinuer nos revendications. Il faut, au contraire, les renforcer de plus en plus par de très nombreuses adhésions.

Messieurs les officiers retraités, qui désirent faire partie de l'association sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le 8 avril à 17 heures, dans le local de l'Assistance Publique (rue de l'Opéra).

Taux des cotisations. — Généraux : 12 francs ; Colonels : 10 frs ; Lieutenant-colonels : 8 frs ; Commandants : 6 frs ; Capitaines : 4 frs ; Lieutenants : 3 frs ; Veuves : 2 francs.

Le groupe de la Corse, s'occupant, en même temps, des intérêts de tous les anciens militaires retraités, la cotisation pour les adjudants est fixée à 2 frs par an et celle des autres sous-officiers à 1 franc.

Tous les adhérents peuvent assister à la réunion.

CLUB NAUTIQUE BASTIAIS

Assemblée générale ce soir à 20 h. 30 au local habituel. Ordre du jour : Paiement des cotisations.

AVIS DE REUNION

La Société Fraternelle des Anciens Officiers des Armées de Terre et de Mer, membres de la Légion d'Honneur, a son siège social, 12, rue Vivienne, à Paris.

Beaucoup de Corses font partie de cette Société d'entr'aide.

Une assemblée générale aura lieu au siège social, le dimanche 25 avril.

ORATOIRE NOTRE DAME DE LA MISERICORDE

La neuvaine préparatoire à la Fête de Notre-Dame de la Miséricorde commencera dans cet oratoire vendredi 9 courant et aura lieu le soir à 5 heures et demie. Récitation du Chapelet et Bénédiction du Très Saint-Sacrement.

REMONTE D'ARLES

Le dépôt de Remonte d'Arles achètera en Corse, du 26 avril au 1er mai inclus :

1° - Des chevaux de selle de cavalerie légère de 4 à 8 ans, taille 1 m. 50 et au-dessus, ou nombre limité.

2° - Des chevaux de selle pour la Gendarmerie, taille 1 m. 44 et au-dessous, de 4 à 8 ans.

3° - Des mulets d'infanterie en nombre limité, de 4 à 8 ans, taille 1 m. 43 et au-dessus.

Ces achats auront lieu aux dates, localités et heures ci-après :

26 avril : Bastia, Caserne du Fangu, 9 heures et 14 heures.

27 avril : Ile-Rousse, Place Paoli, 14 h.

28 avril : Ponte-Leccia, devant la gare, 12 h. 30.

29 avril : Propriano, devant le hall de la Compagnie Fraissinet, à 14 heures.

30 avril : Ajaccio, Place du Diamant, 14 h.

1er mai : Ajaccio, Place du Diamant, 9 heures de Richard.

Nos Spectacles

FEMINA CINEMA. — Aujourd'hui en matinée : **Son dernier printemps**, superproduction Gaumont Métro, interprétée par la star E. Boardman.

En soirée : un superfilm **San heure**, une des plus belles productions Gaumont. En supplément : **Le secret du sous-marin**, troisième épisode.

—:— La semaine prochaine : Malec dans **La Croisière du Navigator**.

• • •

REGENT CINEMA. — En matinée à 3 h. : **La Folie du Golf**, comique en 2 parties ; Les Films Paramount présentent William Hart (Rio Jim), dans **Cœur de Brigand**, drame d'aventures en 2 parties ; Quatrième chapitre de **SURCOUF** : Cœur de héros.

En soirée, à 8 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre. Au programme **Régent Journal** ; **Une soirée mouvementée** comique en 2 parties ; Aubert présente **Comment j'ai tué mon enfant**, réalisé par M. Ryder d'après le célèbre roman de l'Abbé Pierre l'Ermite (Abbé Loutil).

—:— Au prochain programme : Rin-Tin-Tin dans **Un Redoutable témoin**.

MALADIES DES VOIES URINAIRES
de SANG, de la PEAU et du CUIR CHEVELU
MALADIES DE LA FEMME

DOCTEUR SPECIALISTE Hôpitaux de Paris

Traitements Dermatologiques modernes des Tumeurs, Anthrax, Furonculose, Eczéma, Prurits (démangeaisons), Acné, Psoriasis, Ulcères de jambe ; Pelade, Séborrhée, etc. Haute fréquence ; Ionisation ; Electrolyse Hémothérapie ; Neige carbonique ; Air chaud

29, BOULEVARD PAOLI - BASTIA
Consultations de 2 à 6 h.

MARFISI
Apéritif au Quinquina
UN NECTAR ! LE PLUS ESTIMÉ

BAINS DE PUZZICHELO
OUVERTURE LE PREMIER MAI
Etablissement Remis à Neuf
Pour tous renseignements, s'adresser à Mlle Sollier, Gérante des Bains de Puzzichelo, par Aghione.

REGENT CINEMA
Ce soir à 8 h. 45 :
COMMENT J'AI TUE MON ENFANT
le plus beau film

—: ACHAT :—
TOUTES ANTIQUITES
BONNEAU, Hôtel de France, à BASTIA

CHASSEURS !
Quarante fusils de marque, neufs et d'occasion, ainsi qu'un stock de douilles sont à sacrifier.
Adressez-vous chez M. Biancont, 11, Avenue Carnot, Bastia, (Près de la Gare).

NAVIGAZIONE LIBERA LIVORNO TRIESTINA
Départs de Livourne pour Bastia :
Mercredi à midi, arrivée à Bastia : mercredi 18 heures.
Dimanche à midi, arrivée à Bastia : dimanche à 18 heures.
Départs de Bastia pour Livourne :
Lundi à minuit, arrivée à Livourne : même jour à 6 heures.
Vendredi à midi, arrivée à Livourne : même jour, à 18 heures.
Pour tous renseignements, s'adresser à :
M. F. GUAITELLA, Transitaire
Nouveau Port - Bastia

VENTE

PAR SUITE DE SAISIE EXECUTION

Le dimanche onze avril à dix heures du matin, sur la place du marché de Bastia, il sera procédé par suite de saisie exécution et par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers tels que :

Draps de lit, service de table, garnitures de cheminée, etc.

Le prix de la vente sera payé au comptant sous peine de folle enchère.

Il sera perçu en plus le 12 pour cent sur le prix de vente.

L'huissier,
Sous de Commissaire priseur :
Jean SALVADORI

VENTE

PAR SUITE DE SAISIE EXECUTION

Le dimanche onze avril à neuf heures du matin à Toga, magasins de M. Francois Mattei, il sera procédé par suite de saisie exécution et par ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers objets tels que :

Fouloir d'amiante, moteur électrique, briques d'amiante, etc.

Le prix de la vente sera payé au comptant sous peine de folle enchère. Il sera perçu en plus le 12 pour cent sur le prix de vente.

L'huissier,
Sous de Commissaire priseur :
Jean SALVADORI

Machines à Coudre
SINGER
LES MEILLEURES
LES PLUS ROBUSTES
LES MOINS CHÈRES
—:— Facilités de Paiement —:—
RÉPARATIONS - AIGUILLES - ACCESSOIRES
BASTIA, 3, Boulevard du Palais, 3 — AJACCIO, 18, Cours Napoléon, 18

AVIS DE DÉCÈS

Mme Charles-Félix de Frediani ; Mme et M. Noël Santamaria ; Mlle Andrée Santamaria ; M. Charles Félix Santamaria ; M. A. Graziani ; Mme et M. D. Franzini ; Mme et M. X. Savoni ; Mme et M. J. Graziani et leurs enfants ;

Ont l'immense douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur CHARLES FELIX de FREDIANI
Avocat défenseur
Officier d'académie

leur époux, père, beau-père, grand' père, beau-frère et oncle germain, décédé à l'âge de 58 ans à Mylhe (Cochinchine).

M. Auguste Ramelli, Mme Auguste Ramelli, née Gassari, et leurs enfants ; M. Léon Ramelli, Mme Léon Ramelli, née Battistini, et leurs enfants ; Mme Pierre Angeli, née Ramelli, et M. Pierre Angeli ; Mme Mathieu Orsoni, née Ramelli, et M. Mathieu Orsoni et leurs enfants ; Mlles Anne, Elisa et Euphrasie Ramelli ; Mme Vve A. Todéri, née Ramelli ; M. Jean Ramelli ; M. et Mme Philippe Scinetro ; Mme et M. Jules Locci et leurs enfants ; Mme et M. Charles Locci et leurs enfants ; M. Pierre-Paul Taddei ; Mlle Louise Arnaud ; Mme Vve Grimaud et ses enfants ; Mme Henriette Arnaud ; M. le Docteur Eliezer Arnaud ;

Les familles Bertin, Singery, Serba, Vve Jérôme Agostini, A. Agostini, S. Lota, Marchi, Orsatti, Marc, de Gaspari, Comte Jacques Gregorj ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur LOUIS RAMELLI
Membre de la Chambre de Commerce
Vice-Président de la Commission Administrative de l'Hôpital Civil,
Censeur de la Banque de France,
Ancien Conseiller Général de la Corse,
Chevalier de la Légion d'Honneur

leur père, beau-père, grand' père, frère, oncle, cousin et allié, décédé à Bastia à l'âge de 78 ans, muni des Sacrements de l'Eglise, le 7 avril 1926 ; et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu à Bastia, aujourd'hui, 8 du courant, à 4 heures.

Les Membres de la Société **Les Vétérans 70-71** sont priés d'assister aux obsèques de

Monsieur LOUIS RAMELLI
Président de la Section de Bastia

ALAMBICS PERFECTIONNES
TOUT EN CUIVRE ROUGE
à joints hydrauliques avec trompe et serpentin

LIVRES COMPLETS avec REFRIGERANTS ET ROBINETS DE VIDANGE

Litres	80	100	120	150	200
Prix ...fr.	566	666	756	977	1.277

(pièce embal.)
LIVRAISON IMMEDIATE
ETABLISSEMENTS STAATH-SUSINI
Constructeurs
21, Rue de l'Opéra, à BASTIA

Fémina Cinéma
La semaine prochaine :
LA CROISIERE DU NAVIGATOR

FOURNITURES GÉNÉRALES et INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
INSTALLATIONS & FOURNITURES POUR SALLES DE BAINS
PLOMB EN TUYAU
Maison de confiance
GUIDUCCI & ROGLIANO
Bastia — 34-36, Boul. Paoli — Bastia
Téléphone : 4-86

Petites Annonces Économiques

INVENTEUR nouvelle charrue agricole cherche à vendre brevet. Lombardi Antoine, 43, Bd Paoli.

A VENDRE pour cause de départ, un mobilier complet, parfait état. 4, Rue de la Miséricorde.

SUIS ACHETEUR charge griffier justice de paix. Faire offre aux bureaux du « Petit Bastiais » aux initiales P. S.

UN MILLION A GAGNER

SOUSCRIVEZ avant le 15 AVRIL 1926

Bons de quelques gagnants des Délégations du CRÉDIT NATIONAL :

Les lots seront payés en totalité à vue et en francs français.

Les titres non gagnants du Crédit National 1919 offrent :

216 chances de gagner 1.000.000 fr.	1.384 chances de gagner 100.000 fr.
278 — — 500.000 fr.	2.278 — — 50.000 fr.

Tout titre non gagnant est remboursable à 600 francs par voie de tirages. — Chaque sous-scripteur d'une Délégation bénéficie en outre de 52 tirages d'intérêts annuels.

Vous pouvez gagner UN MILLION au prochain tirage

Sécurité absolue

Liste gratuites après tirages

500 numéros à crédit sont réservés aux lecteurs de ce journal.

N° 5000 numéro seul réservé aux lecteurs de ce journal (gagnable comptant) — en sous-scripteur.

Le Crédit National 1919 est aussi valeur de placement de 1re ordre qui doit monter très haut.

Billet en vendant partie du Biz France à M. LOCHARDIÈRE, banquier, Directeur du CRÉDIT FAMILIAL ALGÉRIEN, 60, rue d'Isly, ALGER.

Compte chèques postaux 32, Alger

REPUBLIQUE FRANÇAISE — DEPARTEMENT DE LA CORSE

VILLE DE CALVI

Réfection des Conduites en Fonte d'Eau potable

ADJUDICATION

Le dimanche, 2 Mai 1925, à 11 heures, il sera procédé, dans les formes réglementaires, à la Mairie de Calvi, à l'adjudication en 2 lots ou calvis et sur soumissions cachetées des travaux ci-après désignés :

DESCRIPTION DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX ‡			Cautionnement à déposer
		Entreprise	Somme à valoir	Total	
Réfection des conduites d'eau potable de la Ville de Calvi :					
1er LOT	Terrassements, Maçonnerie, Ouvrages d'art....	56375.36	5624.64	62000.00	2000.00
2e LOT	Tuyauterie, Robinetterie, et Fontainerie	139270.78	15954.12	155254.90	5000.00
Totaux		195646.14	21608.76	217254.90	7000.00

Commission d'adjudication. — Les adjudications auront lieu devant une commission composée du Maire, président, assisté de deux conseillers municipaux et en présence de l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du Département ou de son délégué et du Receveur municipal.

Certificats de capacité. — Nul ne sera admis à concourir aux adjudications, s'il n'a des qualités requises pour garantir la bonne exécution des travaux. A cet effet, chaque concurrent sera tenu de fournir un certificat de capacité n'ayant pas plus de trois ans de date, délivré par des hommes de l'art et vaut huit jours au moins avant l'adjudication par l'Ingénieur en chef du département. Les travaux mentionnés dans les certificats de capacité devront avoir été faits dans les trois dernières années. Les certificats non visés ne seront pas admis.

Conditions particulières au 2e lot. — Seront seuls admis à soumissionner pour le 2e lot, des constructeurs de nationalité française, ayant leurs usines ou ateliers en France, et qui pourront justifier qu'ils sont en mesure de fabriquer des tuyaux et pièces de fonte de la nature de ceux faisant l'objet du lot.

Cautionnement. — Les soumissionnaires présenteront à l'adjudication un récépissé constatant le versement du cautionnement exigé dans la caisse du Receveur municipal de Calvi. La production de ce récépissé est obligatoire. Il ne pourra y être suppléé par des espèces, billets de banque ou valeurs. Le récépissé de versement du cautionnement sera joint au certificat de capacité sous un même cachet.

Soumissions. — Les soumissions devront être établies sur papier timbré et conformes au modèle ci-dessous. Les mots y seront exprimés en toutes lettres et le centime sera, le cas échéant, comptés pour un centime. Les soumissions seront placées dans une enveloppe cachetée portant la désignation des travaux, le numéro du lot et le nom de l'entrepreneur. Cette première enveloppe fermera avec le certificat de capacité et le récépissé du versement du cautionnement, un paquet également cacheté portant ainsi la désignation des travaux. Ce paquet sera remis en séance, au Président de la Commission.

Toute soumission qui ne sera pas accompagnée des pièces exigées ou qui en sera pas conforme au modèle sera déclarée nulle.

Les adjudications ne seront définitives qu'après approbation du Préfet.

Communication des pièces du projet. — Les concurrents pourront prendre connaissance des pièces du projet, plans, devis, bordereau des prix, valeur des ouvrages, etc.... à la Mairie de Calvi, tous les jours de 9 h. à 11 h. et de 13 h. à 14 h., les dimanches et jours fériés exceptés et dans les bureaux de l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Ajaccio et de l'Ingénieur des Ponts et Chaussées de l'arrondissement de Bastia.

Frais d'adjudication. — Les frais d'adjudication sont à la charge des adjudicataires. Ces frais sont ceux de timbre et d'enregistrement des procès-verbaux d'adjudication ainsi que les frais de timbre et d'expédition des diverses pièces remises aux entrepreneurs.

Fait à Calvi, le 22 Mars 1926.

Pour le Maire empêché :
Le 1er adjoint, faisant fonctions,
F. LEGRIS.

MODELE DE SOUMISSION
(A ÉTABLIR SUR PAPIER TIMBRE)

Je soussigné (noms et prénoms, profession et demeure), faisant élection de domicile à Calvi, après avoir pris connaissance de toutes les pièces du projet composant le (indiquer le numéro du lot) des travaux de réfection des conduites, en fonte, d'eau potable de la ville de Calvi, lequel projet est évalué à ....., me comprends la somme à valoir, me soumets et m'engage à exécuter les dits travaux conformément aux conditions des devis, et moyennant les prix d'application du bordereau sur lesquels, je consens un rabais de (centimes par franc). M'engage, en outre, à payer les frais auxquels pourra donner lieu la présente adjudication si elle est acceptée.

Fait à ..... le 1926
(Signature des pétitionnaires).

A VENDRE à bas prix, cause départ, appartement, 3 pièces, cuisine, eau, gaz, électricité, W.-C. intérieurs, terrasse, vue mer, 3e étage. S'adresser à M. Ch. Ferrandi, 3, rue Bonaparte, Bastia.

REPRESENTANTS

demandé par Maison Matériel boucherie-charcuterie, boulangerie-pâtisserie, nouveauté, etc. Ecrire, Bureau 737 Publicité Plastic, Lyon.

SAVON BLANC

Marque dép. « La Vallery », garanti, à base de pure huile végétal, vierge. Aide de faire apprécier entre savons. Prix : savon pesant 10 k. brut, 36 frs. 12 mois, 69 frs. franco gare, cont. remb. Prime gratuite : Pendant 20 jours est joint à chaque envoi 12 savonnettes luxe extra-fines, parfums variés ainsi que 2 belles serviettes toilettes etc. linge, Savonnerie, 35, rue Jouvency, Marseille.

"GILOR"

Vin de table Blanc, Rouge et Rosé
Vins fins Marque « GILOR »
Dépôt de vente à BASTIA, 43 Boulevard Paoli

JE PRETE n'importe quelle somme et honnête avec ou sans garantie. Ecrire SIDOCE-UNION, 62, rue de la Rochefoucauld PARIS (9e).

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 41 bis, Bd Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc ...

LOCATION DE COFFRE-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

COMPAGNIE FRAISSINET

HORAIRE DU MOIS D'AVRIL 1926

Départs de Corse pour le Continent

Jeudi 8 — de Bastia pour Nice à 21 heures.
Vendredi 9 — de Bastia pour Marseille à midi.
Samedi 10 — d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 11 — d'Ile-Rousse pour Nice à 20 h.
Lundi 12 — de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 13 — d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mardi 13 — de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 14 — d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille à 14 heures.
Mercredi 14 — d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 15 — de Bastia pour Nice à 21 heures.
Vendredi 16 — de Bastia pour Marseille à midi.
Samedi 17 — d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 18 — d'Ile-Rousse pour Nice à 20 h.
Lundi 19 — de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 20 — d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mardi 20 — de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 21 — de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 21 — d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 22 — de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 23 — de Bastia pour Marseille à midi.
Samedi 24 — d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 25 — d'Ile-Rousse pour Nice à 20 h.
Lundi 26 — de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 27 — d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mardi 27 — de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 28 — d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille à 14 heures.
Mercredi 28 — d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 29 — de Bastia pour Nice à 21 heures.
Vendredi 30 — de Bastia pour Marseille à midi.

HORAIRE DU MOIS D'AVRIL 1926

Départs du Continent pour la Corse

Jeudi 8 — de Marseille pour Ajaccio à midi.
Jeudi 8 — de Livourne pour Bastia à midi.
Vendredi 9 — de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 10 — de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 10 — de Toulon pour Calvi à 18 heures.
Dimanche 11 — de Marseille p. Bastia à 18 h.
Mardi 13 — de Nice pour Calvi à 21 h. 30.
Lundi 13 — de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mercredi 14 — de Marseille pour Bastia à midi.
Jeudi 15 — de Marseille pour Ajaccio à midi.
Jeudi 15 — de Livourne pour Bastia à midi.
Vendredi 16 — de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 17 — de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 17 — de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Dimanche 18 — de Marseille p. Bastia à 18 h.
Lundi 19 — de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 20 — de Nice pour Ile-Rousse à 21 h. 30.
Mercredi 21 — de Marseille pour Bastia à midi.
Jeudi 22 — de Marseille pour Ajaccio à midi.
Jeudi 22 — de Livourne pour Bastia à midi.
Vendredi 23 — de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 24 — de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 24 — de Toulon pour Calvi à 18 h.
Dimanche 25 — de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 26 — de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 27 — de Nice pour Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 28 — de Marseille pour Bastia à midi.
Jeudi 29 — de Livourne pour Bastia à midi.
Jeudi 29 — de Marseille pour Ajaccio à midi.
Vendredi 30 — de Nice pour Ajaccio à 9 h.

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

AUTOMOBILISTES

VOUS qui désirez économiser le carburant,
VOUS qui voulez désaimiler votre moteur,
VOUS qui êtes à la recherche de tout progrès,
EMPLOYEZ LE

GAZOXYL

Simple - pratique - propre - économique.
Franco la boîte pour 250 litres d'essence - 12 francs.
81, RUE MANIN — PARIS (19e)
R. C. - Seine 229 918 — Marque déposée

Les Etablissements S. DAMIANI & Cie - Bastia

PAR leurs Spécialités exquises et réputées :
« Cap Corse Damiani » Hors Concours, Membre du Jury « Nectar Cédrat » « Myrta » « Mandarina » Marque déposée.

PAR le choix incomparable de liqueurs :
Rhums, Amers, Vermouths, Champagnes, Mousseux, Vins de toutes Marques que l'on est sûr d'y trouver.

PAR l'assortiment unique de leur rayon de :
Tabacs, Cigarettes, Cigares locaux et étrangers.

PAR leurs prix minutieusement étudiés

OFFRENT les meilleures garanties d'achat
ASSUREZ-VOUS EN !!

N° 92 — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

XVII

LE GUET-APENS

— S'il a la jambe cassée, comme il le prétend, ce sera difficile.

— Il n'y a qu'un moyen, mon vieux Malve, c'est de le coucher en travers de la selle et de le soutenir dans les bras. En faisant marcher lon cheval le plus doucement possible le blessé ne souffrira pas trop.

En entendant ces paroles généreuses, Brisaille baissa les yeux et le rouge de la honte lui monta au visage. Il fallait être bien misérable, pour jouer indignement ses deux braves cœurs qui s'intéressaient aussi spontanément à sa détresse simulée. Mais nous l'avons dit, Athanase-Jean-Joseph Brisaille était loin d'avoir le courage de son opinion, et en toutes choses, il ne considérait que la quantité de désagréments qui pouvaient tomber sur sa tête malheureuse. Or avertir ces deux chevaliers cavaliers du piège qui leur était tendu, par une parole ou par un geste, c'était encourir le ressentiment de Jean Misère et s'exposer à une vengeance dont il pressentait le caractère implacable. Donc, s'il tenait à sa peau — et Brisaille avait la faiblesse d'y tenir énormément, — il valait mieux se faire et laisser la destinée s'accomplir toute seule.

Ce raisonnement était, sans doute d'une moralité très douteuse, mais, au point de vue de l'égoïsme, il était très logique et surtout très prudent. Aussi Brisaille, se renfermant dans son rôle, continua-t-il ses éternelles lamentations.

Le Malec s'était penché vers lui et cherchait à le saisir par le milieu du corps.

— Allons, disait-il, un peu de courage. Essaye tout au moins de te soutenir un peu.

— Je ne peux pas !... Je ne peux pas !... hurla Brisaille de toutes ses forces.

— Mille millions de tonnerre !... Mandit poltron, le lairas-tu ?

— Attends un instant, Yvon, dit Georges de Pont-Scorff avec impatience, je vais l'aider à soulever ce pauvre diable. Nous le placerons tous deux sur la selle. Ce sera plus vite et mieux fait.

En disant ces paroles, le chevalier sautait à bas de sa monture et s'approchait de maître Brisaille, qui, certes, ne méritait ni tant d'honneur ni tant de pitié.

C'était, sans doute, le moment attendu par Jean Misère, car presque aussitôt sa tête pâle apparut au-dessus du parapet.

D'un coup d'œil il jugea sa situation : les deux chevaux, abandonnés à eux-mêmes, étaient restés tranquillement à trois ou quatre pas de leurs cavaliers qui, penchés au-dessus de Brisaille, grignant et se jamentant d'une belle manière, essayaient de le soulever du sol le plus délicatement possible.

A gauche et à droite la route était déserte.

Alors, Jean Misère fit un signe à ses compagnons groupés derrière lui et en quelques secondes, toute la bande le chef en tête, enjambe silencieusement le parapet. Deux faux-sauniers désignés à l'avance, s'élancèrent à la tête des chevaux et, les saisissant à la bride, les firent précipitamment reculer.

Les sept autres, pistolet au poing entourèrent le chevalier de Pont-Scorff et le premier-maître Le Malec. Ceux-ci, à cette agression soudaine s'étaient redressés, prêts à tenir tête aux misérables qui les attaquaient si lâchement.

— Trahison ! cria Le Malec en se ramassant sur lui-même, son poignard à la main, cherchant des yeux celui qu'il allait frapper.

— Arrière, bandits ! fit avec un mépris insultant Georges de Pont-Scorff en fouettant l'air de son épée.

Brisaille profita de ce premier mouvement de surprise pour se dresser enfin sur ses jambes et pour s'enfuir avec la rapidité d'un chat échaudé, le plus loin possible des horions probables.

— Allons, monsieur le chevalier, ne faisons pas d'imprudences, dit Pomassier de sa voix insolente et railleuse. Nous connaissons parfaitement vos petits secrets nous savons quelle besogne vous venez de faire dans le Midi...

— Que veut dire cet homme ? s'écria dédaigneusement Georges de Pont-Scorff en faisant un geste de menace.

(*A suivre*).

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, Editeurs, à Paris.

5e ANNEE. — N° 150

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

VENDREDI 9 AVRIL 1926

00166

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c. — JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE — Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 3, Boulevard Montmartre, 3 — PARIS (2e) — Téléphone : GUTENBERG 32-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans nos succursales de France et Etranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA — Téléphone : 0-03 — Compte Chèques postaux : Marseille 84-30

ABONNEMENTS

	Trimestre	Semestre	An
Corse	12 fr.	23 fr.	45 fr.
Autres départ. français et Colonies	25 fr.	45 fr.	90 fr.
Etranger (Union Postale)	35 fr.	60 fr.	120 fr.

Le Prix en Sus

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CÉDRAT

A propos d'un vieux Mémoire sur la Culture et l'Industrie du Cédrat

J'ai sous les yeux le mémoire que mon père remit au Ministère du Commerce au cours de l'année 1886.

Cet opuscule de 27 pages traite d'abord du régime de surveillance et de contrôle de l'emploi des sucres dans la fabrique de cédrats confits de Lapino. Ce régime onéreux et draconien amena la fermeture de l'usine et son transfert à Anvers.

Le mémoire poursuit comme suit :

« Nous n'avons pas mission de parler au nom du pays. Mais après avoir parlé pour notre maison, il ne sera pas trouvé mauvais que nous parlions pour la maison commune.

« Nous croyons que la question qui s'agite intéresse infiniment plus le pays tout entier que nous-mêmes.

« Menacée d'anémie par la destruction des vignes, la Corse peut se sauver par l'arboriculture. Il n'est pas un coin de terre qui ne soit susceptible de recevoir un arbre fruitier.

« Les confitures se vendent bien.

« La culture des fleurs pour les essences peut y prendre également un grand développement. C'est une industrie qui a enrichi Grasse et Nice.

« La Sicile exporte pour vingt millions de valeur, en oranges douces ou amères, en citrons et jus de citron, en cédrats, en essences, etc., etc...

« Insignifiantes aujourd'hui en Corse, les plantations d'orangers, de citronniers, de higarradiers, peuvent en peu d'années, rivaliser avec celles de la Sicile, de Grèce, de la Calabre.

« Les moulons de Panurge sont de tous les pays. En Corse ils font merveille. Un exemple :

« La culture du cédratier n'est devenue sérieuse ici que depuis 1873. Le pays donnait bien, avant cette époque, — et nous pourrions dire, presque par raccroc — deux ou trois cent mille kilogrammes de cédrat par an. Il en donne aujourd'hui plus de trois millions.

« La mise en relief de bénéfices sérieux réalisés par les premiers planteurs a suffi pour provoquer d'emblée cet énorme accroissement.

« Mais comment espérer un mouvement analogue pour les cultures dont nous venons de parler ? Qui ose s'y livrer en grand ? Personne. On ne plante que pour vendre. Où sont les acheteurs du produit ? Il n'en manque pas, mais il faut aller les chercher au dehors. Et ils ne viennent pas chez nous parce qu'ils n'y trouvent rien. L'un attend l'autre. Il faut cependant commencer le mouvement. C'est le propriétaire qui doit faire le premier pas. »

De mon côté, j'écrivais comme suit dans les quotidiens de Bastia en avril 1909 :

« Enseignez l'agriculteur à sélectionner les espèces et à soigner la faille. Supprimez la routine et donnez la conviction entre autres que le fumier d'écurie accomplit surtout un rôle physique dans le sol et que les grandes charrettes contenant des mètres cubes de paille imbibée d'urine ne valent pas un sac de scories ou une cuillerée d'azote. Montrez au paysan toutes les nouvelles ressources de notre belle agriculture moderne. Tâchez de l'amener à faire produire aux arbres de beaux fruits vigoureux, bien verts, bien gros et bien parfumés. Arrivez à diminuer la pulpe qu'ils contiennent en augmentant ainsi l'épaisseur de l'écorce.

« Retenez en effet que le sol de la péninsule de nos jardins à cédrats épuisé ne donne plus maintenant que des fruits de faible échantillon, tandis que les sols de Calabre et de Grèce produisent encore de très belles espèces. Je tiens à votre disposition des fruits gros de qualité parfaite et de belle grosseur. Vous étonnerez beaucoup de personnes qui s'imaginent que le pédrat de Corse dépasse de loin tous les autres. Cela a été, mais cela n'est plus. Sachez bien que l'acheteur de cédrats confits n'exige ni du fruit corse, ni du fruit grec : il demande seulement des fruits pesant plus de 153 grammes (une livre anglaise) le demi-fruit et qu'il appelle « extra-large » ou des fruits pesant moins de 153 et plus de 280 grammes le demi-fruit et qu'il appelle « large » ; des fruits pesant de 140 à 280 grammes par demi-fruit, et qu'il appelle « medium », et des demi-fruits de moins de 140 grammes, qu'il appelle « small ». Evidemment les deux premières qualités sont les plus demandées.

« Quand donc vous aurez fait produire à nos arbres des fruits sains et gros, vous aurez fait beaucoup. L'agriculteur corse pourra se montrer exigeant : il pourra demander de plus hauts prix encore que ses concurrents grecs et italiens ; son cédrat sera alors réellement le meilleur de tous. Il augmentera considérablement ses rendements et partant ses bénéfices.

« Je suis prêt à compléter ces lignes sur tous les points qu'il vous plaira de me soumettre. Je me ferai un plaisir de vous fournir des types et des échantillons. »

Plus que jamais, je recommande de prendre les mesures nécessaires afin que les arbres produisent le moins de petits fruits possible. A Messieurs les professeurs d'agriculture de faire les études voulues et de donner les conseils nécessaires.

A l'heure actuelle il reste en Corse de même qu'en Calabre et en Crète des quantités assez importantes de petits fruits en saumure invendus de la récolte 1925. Le consommateur se montre de plus en plus réfractaire à l'achat du petit fruit.

Je me permets de faire remarquer que la proposition que je fis en 1906 de fournir gracieusement des types et des échantillons ne me causa jamais le moindre dérangement. On ne me demanda ni les uns, ni les autres. Pas davantage, lorsque le 5 novembre 1925, je proposais dans ce même journal la création d'une revue économique corse, nul écho ne répondit à ma voix, pas plus qu'aucune réponse ne fut faite à ma proposition de 1910, par laquelle j'offrais gracieusement aux professeurs d'agriculture d'éditer et de distribuer dans l'Ile une brochure renfermant tous les conseils et renseignements techniques propres à instruire et à éclairer les agriculteurs.

Par contre, cette année (1926), j'ai eu le plaisir d'apprendre par les Ailleurs Trèves de Milan que l'ouvrage du Docteur Ferrari sur l'Agrumiculture, que j'avais recommandé ici même, a été assez bien demandé : de mon côté j'ai distribué une vingtaine d'exemplaires. Je viens d'écrire que l'on en réserve cent autres, que je mettrai à la disposition des intéressés dès qu'ils seront parvenus.

Et, si maintenant l'on veut bien noter que M. Léon Boyer, Directeur des Services Agricoles de la Corse, évalue dans la Corse Agricole de ce mois de mars à trente millions de francs les sommes que les 50 hectares de cédratiers actuellement en production ont fait rentrer dans l'île ces quatre dernières années, je laisse le soin au lecteur d'évaluer à combien d'autres s' plus nombreux millions se seraient élevées ces rentrées, si l'on avait suivi et les conseils donnés par mon père dans son mémoire de 1886 et ceux que je me suis permis de donner après lui.

Quelle que soit l'apathie de la masse pour ces questions économiques qui devraient occuper le premier plan et non le dernier, je continuerai de temps à autre et dans la mesure de mes moyens à dire ce que j'estime [illegible] général, au risque [illegible] dire — « face à serpente ».

Je rappelle qu'en plus du cédrat, il se confit, dans mon usine et dans celles de mes concurrents importants 25 autres fruits différents. J'en ai parlé quelque fois, j'en reparlerai encore.

Et pour conclure, je rappelle à tous mes compatriotes la belle devise du Taciturne : « Pour entreprendre il n'est pas nécessaire d'espérer ; pour persévérer il n'est pas nécessaire de réussir. »

L'expérience montre cependant, aujourd'hui, qu'en entreprenant, les espérances se réalisent et qu'en persévérant, la réussite s'amène.

A.-F. VINCENTELLI.

P. S. — Voici quelle fut l'importance des récoltes cédrats en 1925 :

Corse	1.000.000	kilos environ
Calabre	2.200.000	» »
Crète	1.700.000	» »
Autres Pays	400.000	» »
	6.000.000	kilos environ

Lettre d'Alger

La Société de Secours Mutuel « La Corse » d'Alger, s'est réunie en assemblée générale, le mois dernier. Le trésorier a rendu compte de la gestion de l'année écoulée et trouve au 31 décembre 1925 un solde créditeur de 25.906 frs. 45 centimes.

Le bureau sortant est renouvelé en entier.

Le Président lit de Palmarès de 1925 où nous relevons :

Médaille d'or : M. Ettori, de Quenza.

Médaille de vermeil : MM. Palazzi de Corte et Dinelli Innocenti, d'Alger. MM. Villanova et Valentini.

Médaille d'argent : MM. Tozza et Giudicelli.

Médaille de bronze : MM. Casanova, Rampini, Granarolo, Villanova Padovani et Perelli Joseph.

On fixe le banquet annuel au 2 mai 1926, sous la présidence de M. le Sénateur Cuttoli et l'on se sépare aux accents de l'*Ajacchena*, chantée par un groupe d'exécutants de la *Lyre algérienne*.

***

Distinctions honorifiques. — Dans la Légion d'Honneur, nous remarquons les noms de M. Gerolami Adolphe, administrateur principal, originaire de Perelli, détaché au Ministère de l'Intérieur à Paris.

M. Felici, directeur des Contributions Diverses, en Algérie.

M. Gaudiani, avocat à Bizerte.

Palmes académiques. — M. Colombani, instituteur en retraite, rédacteur à l' « Echo d'Alger » et à la « Revue Mensuelle des Corses », est nommé officier de l'Instruction Publique.

Sont nommés officiers d'académie : Mme Burelli, institutrice à Alger ; MM. Muracchioli, publiciste à Guelma ; Patrimonio, juge à Alger ; Pinelli de Medpana et Bonifaci, rédacteur au journal « Les Nouvelles » et à la « Revue Mensuelle des Corses ».

Mariage. — M. Pezzi, capitaine marin, croix de guerre, s'est marié avec Mlle Valenza Marie Louise.

Nécrologie. — La famille Giovanelli Vincent, l'industriel bien connu à Alger, a été éprouvée par la mort de M. Giovanelli père, propriétaire à Piana.

— Notre compatriote Jacques Lanfranchi, propriétaire à Burdeau, vient de trouver la mort, dans un accident d'automobile, au Ravin des Voleurs entre L'Oued Djer et Bourkika.

— M. Antoine Alessandrini, de Novale, employé à la Mairie d'Alger est décédé à l'âge de 28 ans, après une longue et cruelle maladie. Une foule nombreuse et choisie, a accompagné sa dépouille au cimetière, où M. Daure, officier de Paix et M. le Commandant Carabin ont prononcé des discours, qui ont ému tous les assistants. — ICARUS.

Le Cabinet socialiste danois compte dans son sein une femme ministre certainement la seule du monde. C'est Mme NINA GANG (notre photo) ministre de l'Instruction publique. Elle fut longtemps le chef du parti féminin danois.

(Cliché « Opticon Paris »)

Billet du Jour

L'hospitalité française est des plus plus larges, nous reprenant avoir rien d'économie. Qui veut entrer en France le peut. Aussi, tous les déshérités du sort viennent-ils à nous. Sur nos frontières, nulle mesure de protection économique et nul cordon sanitaire n'arrêtent les immigrants. Ils le savent. Et les voilà assurés de trouver du travail dans notre pays accueillant et laborieux, et, au besoin, de guérir dans nos hôpitaux quelque affection négligée jusqu'ici.

Sur ce dernier point, la facilité avec laquelle les étrangers indigents se font soigner chez nous au frais de la princesse, devient scandaleuse du fait qu'elle s'oppose à la difficulté qu'éprouvent les citoyens français à recevoir les mêmes soins dans les mêmes établissements, et en payant. Car nous payons, nous !

A Paris seulement, l'année dernière les étrangers indigents ont coûté six millions à l'assistance publique, et les nations dont ils sont originaires nous ont remboursé, entre elles toutes, la somme de... 672 francs ! Celles-là évidemment, se moquent autant de leurs nationaux que de la France.

Mais pitié d'argent n'est pas mortelle et nous prenons assez volontiers notre part de cette dépense somptuaire. Toutefois, et nous défendons mal nos deniers par un sentiment de haute humanité qui nous honore, nous pourrions tout au moins éviter à nos compatriotes les dangers d'une contamination qui n'est que trop réelle en ce qui concerne notamment la tuberculose.

La santé publique a besoin d'être protégée. Filtrons donc les étrangers et serrons impitoyablement à nos portes tous les suspects. Agir ainsi n'est point faire acte de xénophobie : c'est être prudent. Et s'il rentre dans notre programme social d'accueillir généreusement quiconque vient sur notre territoire gagner son pain, il n'est cependant pas nécessaire que des émanats de l'extérieur apportent à nos populations saines les germes de toutes les maladies contractées sur les chemins d'émigration de l'Europe centrale et de l'Orient.

Gabriel Bacon.

Les abonnements au PETIT BASTIAIS peuvent être pris dans tous les bureaux de poste de Corse et du Continent, d'Algérie et de Tunisie et doivent être adressés par mandat ou au Service des Chèques postaux au PETIT BASTIAIS, Compte courant 84-30 — Marseille. Tarif Bas 9 fr. 50.

Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus (1)

M. Gaëtan Bernoville, qui nous a donné la meilleure histoire de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus raconte que vers la fin de sa courte vie la petite sainte de Lisieux écrivit l'*Histoire d'une Ame*. Elle y travaillait à contre-cœur, car *elle estimait qu'il n'y avait aucun avantage à se considérer et se raconter soi-même*. Elle eut, volontiers, comme Sainte-Thérèse d'Avila sur le conseil de quelque Père dominicain jeté au feu *l'explication de son sacerdoce ?* Mais il n'y eut pas, par bonheur, de Père Yanguas pour nous priver à jamais de ce petit livre sur lequel M. Bernoville a écrit des lignes touchantes de foi, de convictions religieuses. « *Ce document capital* » comme appelle l'*Histoire d'une Ame* M. Bernoville, s'adresse non seulement aux carmélites mais aussi à tous les chrétiens de ce monde. Ce n'est pas qu'un ouvrage d'enseignement pour les religieuses ; il possède un caractère utilitaire sur lequel M. Bernoville ne se méprend pas. « *C'est là écrit ce dernier, un document incomparable que chacun de nous doit relire, sans oublier de compléter par des témoignages certains ce que l'humilité et la charité de Thérèse nous ont caché* ». L'enfant qui ne voulait rien publier *mais faire tomber sur la terre une pluie de roses* nous rend donc un double service à son insu, car, si, et pour cause, en écrivant l'*Histoire d'une Ame*, elle dédaignait l'effet littéraire à l'exemple de tous les religieux, elle ne nous en a pas moins légué un ouvrage qu'on a jugé à bon escient propre à l'édification et qui nous convoie des malheurs de ce temps. C'est parce qu'elle ne soupçonnait pas que son *sacrifice* allait faire l'admiration de tout le monde catholique, que sa pensée irait remplir d'espoir le cœur de plus d'un croyant ou d'un infidèle, que les formules qu'elle employa pour exprimer sa félicité éternelle sont familières quelquefois si peu en rapport avec la force, la grandeur, la sensibilité profonde de son âme qu'elle a mépris les amateurs de belles confessions jusqu'à faire qualifier son style de fade. Mais nous qui, grâce à Dieu, lisons loin dans l'âme de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, nous n'ignorons pas que la jeune sainte de Lisieux avait une « *âme tellement sensible à toutes les formes de la beauté* » qu'elle n'a pu arriver à en traduire le degré de perfection avec les pauvres mots de ce vocabulaire de convent dont seulement elle pouvait faire usage.

Il semble qu'il y ait dans l'*Histoire de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus* racontée par Gaëtan Bernoville de quoi faire rêver éternellement nos vingt ans. Thérèse connaît toute jeune une gloire qui ne passera pas. Pressés autour de notre sainte, nous lui avouons volontiers aujourd'hui tout notre amour, toute notre admiration. A travers le livre de M. Gaëtan Bernoville nous participons à la vie de cette héroïque enfant pas intellectuelle pour un sou quoi qu'on en dise, qui a dit et écrit des choses transparentes où l'on voit les mouvements et comme la respiration de son âme. Et parce qu'elle a connu la splendeur de la foi, qu'elle a jeté vers nous un cri de confiance et d'amour, nous nous rangeons désormais sous sa protection, assurés qu'elle nous a *choisis* parce qu'elle a *choisi tout*... même l'affreux tourment de mourir pour nous !

L'Histoire d'une Ame, l'Histoire de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus définissent l'être humain dans ses parties sublimes et le plus profane des hommes à s'approcher de cette grande individualité trouvera son avantage spirituel et son anoblissement. S'il y a encore des gens à douter de la valeur de *Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus*, ils devront lire le livre de Gaëtan Bernoville. Leur âme en sera ravie.

Jean VINCIGUERRA

(1) Un volume : 9 francs. Bernard Grasset, éditeur à Paris, 61, rue des Saints-Pères.

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

A LA COMMISSION SENATORIALE DES FINANCES

LA LOI DE FINANCES

Paris, 8 avril

La Commission Sénatoriale des Finances, au cours de sa séance de ce matin, a examiné la loi de finances.

Elle a réservé l'article un et a voté sans modifications les articles 1 bis, 1 ter, 1 quater et l'article 2 de la Chambre. Ce dernier, après intervention de M. Rio.

Au Sénat

SÉANCE DU 8 AVRIL

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. de Selves.

LA LOI DE FINANCES

L'ordre du jour appelle la discussion de la loi de Finances.

On disjoint l'article deux bis relatif à l'exemption des impôts cédulaires des propriétaires d'habitations meublées. On adopte les articles 2 a 2 b, 2 c.

Est disjoint en deux parties, l'article 2 d sur les affiches lumineuses et les panneaux réclames. Sur la proposition de M. *Charles Dumont*, on quintuple le tarif de la taxe sur les panneaux réclames. Le Sénat rejette l'article 2 bis de la Chambre touchant à l'autorisation de transfert de certains débits de boissons ; il adopte l'article 27, disjoint l'article 27 bis portant autorisation d'exporter l'absinthe.

M. *Dumont* fait adopter des mesures de répression contre les produits similaires de l'absinthe.

Sont adoptés les articles 2 k, 2 l, 2 n 2 o, 2 p, et 3. On rejette l'article 4 concernant les insertions légales au *Journal Officiel*. On adopte les articles 4 a, 4 b, 5, 6, 7 et 8. On adopte, après modification, l'article 9 sur la contribution des colonies aux dépenses d'entretien de l'école coloniale, ainsi que l'article 10 fixant la contribution des colonies aux dépenses d'entretien de l'agence générale des colonies en disjoignant le dernier alinéa de l'article prévoyant une loi spéciale sur la création du budget de ces services.

On vote l'article 11. On modifie l'article 12 ; on adopte les articles 13 14, 14 bis, 14 ter, 14 quater, 15, 15 bis 16 ; on réserve l'article 17.

Le Sénat a terminé le titre un de la loi.

M. MALVY DEMISSIONNERAIT

M. DURAND LE REMPLACERAIT

Paris, 8 avril

M. Malvy est rentré hier soir à Paris. Il a eu une entrevue ce matin avec M. Briand. Puis, il s'est rendu à Rambouillet auprès de M. Doumergue. On envisage la retraite du ministre de l'Intérieur. La succession serait offerte à M. Jean Durand, ministre de l'Agriculture.

A l'"Officiel"

DANS L'ENREGISTREMENT

Paris, 8 avril

Par décret paru au *Journal Officiel* de ce matin, M. Bradesi, surnuméraire de l'enregistrement, est nommé receveur à Ghisoni.

DANS LES P. T. T.

Ont été reçus contrôleurs du service télégraphique (examen du 18 janvier 1926) MM. Pulidori Augustin Jean Baptiste et Cuneo Hector, commis principaux à Bastia.

AU MAROC

UNE EPIDEMIE DE TYPHUS CHEZ LES RIFFAINS

Tanger, 8 avril

Selon une information de source indigène une épidémie de typhus exanthématique sévit dans les tribus riffaines. Les indigènes la considèrent comme un châtiment divin.

Du côté français, toutes les précautions sont prises.

APRES L'ATTENTAT CONTRE MUSSOLINI

L'EMOTION EN ITALIE

Rome, 8 avril

Dans toute l'Italie la nouvelle de l'attentat contre M. Mussolini a soulevé la réprobation et des manifestations en faveur du « Duce ».

Des cortèges ont parcouru les rues acclamant le dictateur. Dans certaines villes des *Te Deum* ont été célébrés. Les organisations fascistes ont pavoisé et illuminé.

Des milliers de dépêches parviennent au Palais Chigi.

Le prince héritier a présenté ses félicitations et celles du souverain.

FELICITATIONS FRANÇAISES

Rome, 8 avril

M. René Besnard, ambassadeur de France à Rome, a félicité personnellement M. Mussolini d'avoir échappé à l'attentat criminel ourdi contre lui.

***

Un télégramme de M. Briand est arrivé dans la journée.

UNE PREDICTION

Berlin, 8 avril

Un astrologue berlinois avait fait le 23 mars, la prédiction suivante : « Il est écrit dans le firmament que M. Mussolini montera encore plus haut ; sa renommée est destinée à devenir encore plus grande, mais la conjonction néfaste de Mars et de Saturne montre qu'il est voué à une mort violente ».

LE DUCE PART EN TRIPOLITAINE

Malgré sa légère blessure au nez, M. Mussolini a passé une nuit excellente. Il s'est embarqué ce matin à Fiumicino, près de Rome, à bord du cuirassé *Cavour* pour accomplir son voyage en Tripolitaine.

LA CENSURE SEVIT

Paris, 8 avril

Le *Quotidien* écrit que la censure aurait occupé les services télégraphiques, téléphoniques et postaux italiens. Les troupes des milices fascistes seraient mobilisées.

***

Il est certain que le Gouvernement italien a pris contre les éléments de l'opposition des mesures de surveillance inspirées par la méfiance et la haine des antifascistes.

UN DISCOURS DE M. MUSSOLINI

Rome, 8 avril

A bord du cuirassé *Cavour*, M. Mussolini a prononcé un discours devant MM. Turati, secrétaire général du Fascio ; les membres du Directoire Sirianni, sous secrétaire à la marine l'amiral Acton ; Discaela, ministre des Colonies ; Suardo et Cantalupo.

Le Duce a dit notamment : « J'ai voulu que vous rendiez hommage à notre glorieuse marine dans laquelle sont basées nos meilleurs espérances pour l'avenir. Je voulais que vous familiarisiez avec les instruments de guerre. Je voulais que sur ce navire, votre respiration et votre esprit s'élargissent parce qu'en rentrant dans vos territoires plus ou moins continentaux, vous devez agir de façon que la conscience de la marine se réveille complètement. Nous sommes méditerranéens et notre destinée, sans copier personne, a été et sera toujours sur mer. »

LES MEMOIRES DE M. POINCARE

Londres, 8 avril

Le *Morning Post* va publier à partir du 12 avril les extraits des mémoires de M. Poincaré, principalement sur les événements des quinze dernières années.

A CANNES

LES OBSEQUES DE M. MENDOLA

Cannes, 8 avril

Les obsèques de M. Mendola ont été célébrées ce matin dans l'intimité. L'inhumation a été faite provisoirement dans un caveau mis à la disposition par le propriétaire de la clinique où est mort l'ancien chef de l'opposition. Aucun discours n'a été prononcé.

AU SECOURS DU FRANC

POUR ENCOURAGER LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Paris, 8 avril

M. Raoul Péret, ministre des Finances, étudie la constitution d'un comité de propagande nationale qui sera placé sous la présidence d'un de nos gloires nationales dont le nom est synonime de victoire et qui, sans distinction de croyance politique ou de parti, fera appel à la nation tout entière pour encourager les contributions volontaires.

Cette souscription la tête de laquelle s'inscriront les membres du Gouvernement, sera intégralement affectée au remboursement de la dette à court terme.

MODESTES OFFRANDES

Paris, 8 avril

De tous les coins de la France, des offrandes parviennent à M. Péret pour sauver le franc. Parmi les dernières, on remarque : un fonctionnaire colonial qui envoie 500 frs sans rien demander en échange ; un ancien fonctionnaire qui prélève 2% francs sur son modeste budget ; la Société des mutilés de Suippes qui offre 500 frs ; deux amoureux qui envoient 50 francs ; un anonyme qui envoie de Toulon une chaîne de sautoir en or ; les élèves du collège de jeunes filles de Toulon qui ont recueilli un millier de francs et poursuivent leur propagande.

à Marseille

UN AGENT BLESSE UN JEUNE HOMME

Marseille, 8 avril

Le gardien de la paix Battesti voulant faire céder la place au tram à un camion, le charretier n'obéit pas malgré les appels du wattman. L'agent prit le nom de la plaque de la voiture. Le charretier l'injuria : l'agent voulut l'emmener au poste, mais la foule prit parti pour le charretier et bouscula le gardien de la paix. Un jeune homme le saisit même par les bras ; l'agent, menacé, tira sur son antagoniste et le blessa grièvement aux reins. C'est un nommé Lenormand électricien, âgé de 28 ans.

EN BELGIQUE

L'ANNIVERSAIRE DU ROI

Bruxelles, 8 avril

A l'occasion de son anniversaire, le roi Albert Ier a passé en revue les troupes de la garnison de Bruxelles.

Le roi a reçu de nombreux télégrammes dont un du gouvernement français.

à Paris

UNE ARTISTE MEURT EMPOISONNEE

Paris, 8 avril

Mlle Germaine Fouilloul, dite Sylvano Vando, artiste lyrique, a été trouvée morte, ce matin, par des amies, dans son appartement à Courbevoie.

Une de ses amies, Mlle Hyvrar, avocate, secrétaire d'un député, qui avait passé la journée avec elle présente également des symptômes d'empoisonnement.

La police a ouvert une enquête.

LE BEY DE TUNIS EN FRANCE

Paris, 8 avril

Le Bey de Tunis viendra en France au mois de juin ou juillet. Il ira à Luchon et Vichy. Il sera probablement accompagné de M. Saint, résident supérieur.

LES MORTS DU JOUR

LE VICOMTE DE NOAILLES

Paris, 8 avril

Le vicomte de Noailles, ancien officier, auteur de nombreux ouvrages dont certains couronnés par l'Académie Française, est décédé aujourd'hui à l'âge de 70 ans.

Le défunt était le beau-père du Duc de Force, membre de l'Académie Française.

LES SPORTS

CYCLISME

LES SIX JOURS

Paris, 8 avril

Les « écureuils » du Vél' d'Hiv. continuent leur ronde. A 16 heures ils avaient parcouru 1541 kilomètres

LE RAID MADRID - MANILLE

Madrid, 8 avril

Deux aviateurs espagnols qui tentent le raid Madrid-Manille ont atterri cet après-midi à 15 h. 20 à Heliopolis. Le troisième, le capitaine Estevez est arrivé à Benghasi.

A BLOIS

ARRESTATION D'UN ESCROC

Blois, 8 avril

La police a arrêté le nommé Léonce Rivière qui se faisait passer pour un grand antiquaire d'Avignon et a commis de nombreuses escroqueries dans diverses villes.

LA BOURSE

Paris, 8 avril

COURS DES VALEURS

	cours précéd.	dernier cours
Rente 3 0/0	47.85	47.75
— 5 0/0 1915	57.70	57.20
— 4 0/0 1917	47.70	46.65
— 4 0/0 1918	45.80	45.40
— 5 0/0 1920	73.25	73.20
— 6 0/0 1920	65	64.40
— 4 0/0 1925	88.75	89.75
Buenos Ayres 4 1/2 Or 1909-1912	1694	1658
Japon 4 0/0 1905	504	500.50
Roumanie 1922 4 0/0	550	554
Société Générale	813	816
Banque Union Parisienne	850	843
Banque Paris Pays-Bas	1300	1260
Rente Foncière	4200	4140
Banque Impér. Ottomane	1090	1107
Banco El Hogar Argent.	520	564
Crédit Foncier Egyptien	4060	4060
Crédit Lyonnais	1550	1540
Crédit Foncier Colonial	605	604
Crédit Fonc Argentin act.	167.50	169.50
Crédit Fonc Col. act ord	1459	1468
Nord	1030	1011
Voitures de Paris	974	925
Wagons Lits ordinaires	1169	1470
Suez Capital	12930	12690
Suez Part	10200	10380
Suez Société Civile 1/5	3650	3440
Transatlantique ordinaire	126	126
Transports Mar. vapeurs	794	•
Lebon Capital	615	425
Thomson Houston	279	275
Journal	250	245
Gaz Ghez Paris	3775	•
Pennarroya	682	680
Saint Frères	465	465
Rio Tinto	5761	5750
Rose Deep	55	54
Mediterranéen R. Unité	137	131
Montecatini Unité	204	•
Goldfields ordinair. sp. 55	183	182
Meyer et Charlton	305	•
Pickaluns	289	288
Simmer And Jack	19.75	19.77
Oedena	31.50	31.75
Houillères Saint Etienne	109	108
Herse Santander	127	129.50
Tanganyka	386	375
Clarence act	267.50	•
Jagers Fontein	507	•
Schneider et Cie Creusot	1005	1000
Hauts Fourn Domain Anzin	1400	1490
Decauville	174	170
Métallurgie Ariège	151	153
Ciments Boulonnais	635	•
Saint-Gobain	3410	3380
Phosphates Gafsa	949	944
Lautaro Nitrate Chili	840	854
1/10 Royal Dutch	4545	4615
Roumano Belge Pétroles	154	•
Phosphates M'Zaïta	133	132
Mexican Eagle préférenc.	143	162
France Potasse Paris	1580	1525
Shell	638	650
Raffinerie Say	1969	1939
Pathé cinéma jouissance	292	397
Sucreries Coloniales B.	508	501
Action Saint-Raphaël	1945	1970
Dong Trieu	2100	2100
Part sucrer. raf. Egypte	2110	2100
Biscuits Olibet	198	190
Grands travaux Marseille	517	515
Orosdi Back	190	194
Cultures tropicales	430	435
Rizeries Indo-Chinoises	211	•
Chaland. réunit. de l'I. C.	437	435
Soie Tubize	4700	4510
La Soie	425	425
Bolée	252	243
Crédit National 1920	346	343

COURS DES CHANGES

Livre	133.10	110.10
Dollar	28.61	28.80
100 lires	115.05	116
100 pesetas	405.75	408.35
100 frs suis.	553.50	550.95
100 florins	1150	1137.75

HORRIBLE CRIME

DEUX FEMMES ASSASSINEES

Tours, 8 avril

Hier matin, on a découvert au hameau de Guillonnière, commune de Savonnières, les cadavres de Mme Lombron, 40 ans, bouchère, et de sa fille, âgée de onze ans, sauvagement assassinées à coups de couteau. Une somme de 17.000 francs que portait la bouchère avait disparu.

Les deux malheureuses étaient venues passer les fêtes de Pâques dans leur maison de campagne.

La police a orienté son enquête vers un familier de la maison. On a remarqué, en effet, que le chien qui couchait dans une pièce voisine n'a pas aboyé. On soupçonne un garçon-boucher qui, chaque semaine, venait travailler aux champs et quelquefois couchait dans la maison.

MAIRIE DE BASTIA

ARRETE

Par arrêté préfectoral en date du 7 avril 1926, les prix limite de la vente de la farine sont fixés :

1°) à 267 frs 80 la balle de 120 kilos rendue chambre boulangerie.

2°) à 274 frs livrée par les grossistes.

Le présent arrêté entrera en vigueur à partir du 10 avril.

Chronique Sportive

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le Cercle Athlétique Bastiais rencontrera le 18 avril, à Corte, en finale du Championnat de la Corse, la Jeunesse Sportive Ajaccienne.

Le 14 mars, à Ajaccio, la J. S. A battait le C. A. B. par 3 buts à 2. Le 28 mars, à Bastia, le C. A. B., prenant sa revanche, venait à bout de la J. S. A par 2 buts à 1. Les deux équipes sont donc à égalité de points et le match de Corte doit les départager.

Pour permettre au plus grand nombre de leurs amis de les accompagner à Corte, les Cabistes ont demandé à la C. F. D., qui a bien voulu y consentir d'organiser un train spécial.

Ce train ne sera mis en marche que si le vendredi 16 avril, un certain nombre de billets ont été placés.

L'intérêt de la rencontre, la sportivité des bastiais et, aussi, la modicité du prix des places permettent d'espérer que le minimum sera largement dépassé.

***

Dimanche, au Stade Olympique, le Sporting Club Bastiais et l'Etoile Filante joueront un match de barrage pour l'attribution de la deuxième place du championnat du District Nord

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : vendredi 9 avril 1926. Quatorzième semaine ; 99° jour de l'année ; 266 à venir.

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 9 h., 16° ; à 12 h., 16°,5 ; à 18 h., 13°,5. Maxima, 17° ; minima, 13°.

Etat du ciel : couvert ; vents : du variable au calme ; mer : très peu houleuse.

EPHEMERIDES

1717. — Les canadiens, après une lutte, enlèvent la crête de Vimy qui défend la place de Douai.

1915. — Une attaque ennemie est repoussée au nord de Beauséjour.

MAGISTRATURE

M. Franchi, juge au tribunal d'Arcis-sur-Aube, bénéficie d'une élévation de traitement à titre personnel de 1.500 francs.

EAU DE PARATOJO

Pour cause de réparation sur la conduite d'amenée, l'eau de Paratojo sera fermée aujourd'hui vendredi à midi jusqu'à demain samedi à midi.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge

Ets DAMIANI & C°, 20, Boulevard Paoli

AU PORT

Le vapeur **Limousin** est arrivé de Livourne avec 15 passagers et 17 tonnes de marchandises.

— Le vapeur **Corte II** est parti pour Nice avec 264 passagers et 54 tonnes de marchandises.

— Le vapeur allemand **Deister** (Hambourg) port d'attache Bremen, jaugeant 1923 tonneaux (commandé par ... marins, 74 hommes d'équipage, capit. Becker) venant de Saint Louis, Livourne, en continuation de voyage, doit prendre 2.000 balles de ... (140 tonnes) pour Londres via Messine.

— Le vapeur **Corte II** est arrivé de Marseille avec 275 passagers, 121 tonnes de marchandises, ainsi que 50 barils de poudre.

— Le vapeur **Quinto**, de la Cie Tramar est arrivé de Livourne sur lest.

La Mortalité Infantile

[illegible] la France [illegible] On ne peut pas dire [illegible] balance excédent des naissances et des mortalités se traduit par un excédent de naissances. Si l'on songe que cet excédent a été en 1925 de 40.000, on constatera évidemment que c'est bien peu, mais c'est assez pour que nous ayons le droit d'affirmer que la France ne se dépeuple pas.

Autre résultat encourageant : en 1925, le nombre des naissances a été supérieur de 16.876 à celui de 1924. C'est peu, mais enfin cela permet de dire que le malthusianisme n'est pas en progrès.

Comment se fait-il qu'alors que les naissances ont été plus nombreuses en 1925 qu'en 1924, la balance du mouvement de la population accuse au contraire une différence de 12.176 en faveur de 1924 ?

C'est parce que le nombre des décès a été supérieur en 1925 de 29.892 unités à celui de 1924.

De ceci nous devons conclure qu'on meurt trop en France. Un pays comme le nôtre, où la natalité est restreinte, doit être économe de la vie de ses habitants. Nous devons donc améliorer constamment les conditions d'existence de nos populations, surveiller, plus que nous ne le faisons, l'hygiène générale et en particulier arracher à la mort par tous les moyens les jeunes enfants.

Il y a eu en 1924, 61.799 décès d'enfants de moins d'un an, il y en a eu 68.367 en 1925 soit une augmentation de 1.687. Cela représente environ le dixième du total des décès C'est beaucoup trop.

A la Chambre, ces jours derniers, on a discuté et adopté une proposition de loi ayant pour objet d'interdire la vente des menus objets qu'on dénomme sucettes.

L'usage de la sucette est extrêmement répandu. L'instinct de succion porte en effet l'enfant à sucer n'importe quoi, son pouce notamment, qui est toujours plus ou moins propre. Et c'est précisément parce que l'enfant a en quelque sorte besoin d'avoir quelque chose à sucer, parce que ça l'amuse, et le calme en même temps, surtout aux époques de la dentition, qu'on a inventé ce petit accessoire inoffensif à la condition d'être tenu très propre et grâce auquel l'enfant évitera de sucer son pouce, ce qui est très nuisible à sa santé, ou tout autre objet beaucoup plus suspect encore.

La sucette a pris naissance en Angleterre de là elle est passée en Belgique, puis chez nous. Une loi de 1917 a imposé les prescriptions nécessaires à l'innocuité des matières employées dans la fabrication des sucettes. Elles sont vulcanisées à chaud et remplies d'une masse plastique à base de glycérine pure.

Jusqu'ici on avait considéré comme indispensable l'usage de ce petit instrument buccal : le bébé qui n'a pas de sucette suce ordinairement la tétine de son biberon. La mère enlève cette tétine à la petite bouteille graduée qui remplace l'ancien biberon à tube et la donne à son enfant qui se fatigue l'estomac à aspirer l'air qui vient par l'ouverture de la tétine. C'est précisément pour supprimer cet inconvénient qu'on a imaginé la sucette dont la forme rappelle au bébé sa tétine de prédilection et qui ne peut fatiguer son organisme puisqu'elle est complètement massive et supprime ainsi le mouvement d'aspiration perpétuelle qui fait qu'on ne doit pas laisser une tétine dans la bouche de l'enfant lorsqu'elle ne lui sert plus à boire.

Que reproche-t-on à la sucette ? De n'être pas souvent saine : l'enfant la jette à terre ou la laisse traîner sur ses langes souillés ; la mère, qui la ramasse, pour la lui mettre dans la bouche, néglige presque toujours de la nettoyer dans un liquide antiseptique et l'on assure que quantité de nouveaux-nés sont victimes de cette négligence ; on dit que toutes les gastro-entérites viennent de là.

On a dit aussi que fréquemment des enfants meurent étouffés pour avoir avalé la sucette.

Ce sont les uniques raisons pour lesquelles les partisans de l'hygiène [illegible] de l'enfant ont voté comme une mesure de haute sagesse la suppression des sucettes. Nous sommes un peu inquiets, quand à nous, de savoir par quel objet on les remplacera. Sur les mains les remplaçants abondent. On n'a pas pensé, à la Chambre, que l'inconvénient que nous signalons plus haut : l'emploi de la tétine en guise de sucette. Le danger est le même, car la tétine peut tout aussi bien se salir, ramasser des poussières, se contaminer de bacilles, que la sucette dont on a demandé la prohibition à la Chambre. Elle a de plus le gros inconvénient d'être creuse, d'être munie d'un clapet de succion, de fatiguer ainsi l'estomac du bébé et de déterminer fatalement des maux aussi graves que ceux qu'on reproche à la sucette. Et rien ne dit que condamnée à n'en plus faire usage, la mère ne mette dans la bouche de l'enfant d'autres objets qu'il avalera d'autant plus souvent qu'ils n'auront pas été confectionnés pour l'usage auquel on les destinera.

Vraiment, on voit chez nous les lois à la légère. On s'est contenté de l'opinion d'un spécialiste : M. Pinard. L'Académie de médecine aurait pu être consultée. Il ne faut pas traiter ces sujets à la légère. Voyez-vous que le remède qu'on croit avoir trouvé soit pire que le mal qu'il s'agissait de combattre ?

M. Pinard aime beaucoup les enfants, mais enfin il ne peut pas commander à leurs besoins, et ce n'est pas parce qu'il a décrété que les enfants devaient se téter de la fâcheuse manie qu'ils ont de sucer tout le temps quelque chose, qu'il les en déshabituera. La nature a des besoins, des instincts que M. Pinard, malgré toute l'expérience que lui confère son grand âge, ne supprimera pas.

Aussi croyons-nous qu'il convient de lutter contre la mortalité infantile par des mesures moins pusillanimes, plus sérieuses et plus efficaces. Ce n'est pas, nous en convenons, le rôle du législateur qui ne fait rien sans arrière-pensée et qui manque de compétence pour toutes ces questions d'hygiène sociale, bien qu'il y ait au Parlement beaucoup de docteurs en médecine et quelques pharmaciens.

Maurice DUVAL.

On nous communique

SOCIETE SAINTE-DEVOTE

Les membres participants sont avisés que la perception du mois de mars aura lieu les dimanches 11 et 18 avril, au siège social, 21, rue Napoléon, de 9 à 11 heures.

ASSOCIATION DES PERES DE FAMILLE CHRETIENS

Dimanche 11 courant, à 10 heures, messe mensuelle pour MM. les membres de l'Association des pères de famille chrétiens, à Saint Jean.

A 10 heures et demie, réunion dans le local habituel, 2, Impasse Saint Jean. Communications importantes.

ADMINISTRATION DES DOUANES

Avis

Les commerçants détenteurs des matières ci-après sont invités à adresser immédiatement au bureau des Douanes de leur ressort la déclaration des quantités en leur possession pour être soumises au complément d'impôt voté par la loi du 4 avril 1926 :

1° - Essences et pétroles, portés de 24 à 35 frs l'hectolitre ;

2° - Huiles de graissage et autres huiles lourdes à 33 frs le quintal ;

3° - Stocks d'alcool existant chez les commerçants et dépositaires n'ayant pas acquitté la taxe de luxe, pharmaciens, parfumeurs, 30 pour cent sur la valeur de la marchandise augmentée du droit de douane et de consommation ;

1° - Nombre de boîtes d'allumettes dont le prix de vente à l'unité est de 0 fr. 10 porté à 0 fr. 15.

La déclaration des stocks d'allumettes devra être adressée à l'Entrepositeur des tabacs du chef lieu d'arrondissement.

Modèle de déclaration

Je soussigné, nom et prénom, commerçant ou dépositaire à... arrondissement de... déclare les quantités ci-après de marchandises existant dans mes magasins ou dépôts à la date du...

A....... le.......1926

(Signature)

ORATOIRE NOTRE DAME DE LA MISERICORDE

La neuvaine préparatoire à la Fête de Notre-Dame de la Miséricorde commencera dans cet oratoire vendredi 9 courant et aura lieu le soir à 5 heures et demie. Récitation du Chapelet et Bénédiction du Très Saint-Sacrement.

A PROPOS DES MUTILES DU CERVEAU

L'attention a été récemment attirée sur l'infortune des blessés nerveux de la guerre trépanés ou commotionnés, auxquels les réparations de la loi du 31 mars 1919 n'offrent trop souvent que d'insuffisantes compensations.

« L'Assistance aux blessés nerveux de la guerre », œuvre reconnue d'utilité publique rappelle que depuis 1917 elle reçoit tous les trépanés, commotionnés, confus de guerre à son dispensaire, 36, avenue de Saint-Ouen Paris, elle les soigne et les assure.

Elle les accueille dans ses maisons de retraite d'Armenville-Genesse où ils trouvent un refuge agréable et des occupations saines qui apportent des diversions salutaires à leur inquiétude.

Tous les blessés nerveux de la guerre peuvent être renseignés sur ces institutions, soit par l'Office national des Mutilés, soit par les Comités départementaux, soit en s'adressant au siège social de l' « Assistance aux blessés nerveux de la guerre », 35, avenue de Saint-Ouen, Paris (17°).

Former de plus en plus par de très nombreuses adhésions.

Messieurs les officiers retraités, qui désireraient faire partie de l'association sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le 8 avril, à 17 heures, dans le local de l'Assistance Publique (rue de l'Opéra).

Taux des cotisations. — Généraux : 12 francs ; Colonels : 10 frs ; Lieutenant-colonels : 8 frs ; Commandants : 6 frs ; Capitaines : 4 frs ; Lieutenants : 3 frs ; Veuves : 2 francs.

Le groupe de la Corse, s'occupant, en même temps, des intérêts de tous les anciens militaires retraités, la cotisation pour les adjudants est fixée à 2 frs par an et celle des autres sous-officiers à 1 franc.

Tous les adhérents peuvent assister à la réunion.

Nos Spectacles

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : **Ben heure**, interprété par Allan Pringle et John Gilbert : **Le secret du sous-marin**, troisième épisode.

—:— La semaine prochaine : Malec dans **La Croisière du Navigator**.

***

REGENT CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre **Régent Journal** : **Un mariage mouvementé** comique en 2 parties ; Aubert présente **Comment j'ai tué mon enfant**, réalisé par M. Ryder d'après le célèbre roman de l'Abbé Pierre l'Ermite (Abbé Loutil).

—:— Au prochain programme : Rin-tin-tin dans **Un Redoutable témoin**.

—:— Prochainement : **Mon Homme**.

BAINS DE PUZZICHELO

OUVERTURE LE PREMIER MAI

ÉTABLISSEMENT REMIS A NEUF

Pour tous renseignements, s'adresser à Mlle Saliei, Gérante des Bains de Puzzichelo, par Aghione.

NAVIGAZIONE LIBERA LIVORNO TRIESTINA

DÉPARTS DE LIVOURNE POUR BASTIA : *Mercredi à midi, arrivée à Bastia : mercredi 18 heures.*

Dimanche à midi, arrivée à Bastia : dimanche à 18 heures.

DÉPARTS DE BASTIA POUR LIVOURNE : *Lundi à minuit, arrivée à Livourne : même jour à 6 heures.*

Vendredi à midi, arrivée à Livourne : même jour, à 18 heures.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

M. F. GUAITELLA, Transitaire

Nouveau Port - Bastia

Splendide performance de RENAULT

Marseille, 8 avril, 11 h. 40

Bertrand, sur 6 cv. série Renault a battu sur Autodrome Miramas record 6 jours avec 11.681 kil. & moyenne générale 81 kil. 120 m.

A établi 16 records internationaux et en particulier record du monde toutes catégories, dix mille milles après 203 heures à moyenne 79 kil. 154.

AUTORENO.

AGENCE POUR LA CORSE :

DORIAT

18, *Rue de l'Opéra, BASTIA*

VENTE

PAR SUITE DE SAISIE EXECUTION

Le dimanche onze avril à dix heures du matin, sur la place du marché de Bastia, il sera procédé par suite de saisie exécution et par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers, tels que :

Drops de lit, service de table, garniture de cheminée, etc.

Le prix de la vente sera payé au comptant sous peine de folle enchère.

Il sera perçu en plus le 12 pour cent sur le prix de vente.

L'huissier,

Pour le Commissaire priseur :

Jean SALVADORI

VENTE

PAR SUITE DE SAISIE EXECUTION

Le dimanche onze avril à neuf heures du matin à Tuga, magasins de M. François Mattei, il sera procédé par suite de saisie exécution et par ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers objets tels que :

Fouloir d'emiante, moteur électrique, briques d'amiante, etc.

Le prix de la vente sera payé au comptant sous peine de folle enchère. Il sera perçu en plus le 12 pour cent sur le prix de vente.

L'huissier,

Pour le Commissaire priseur :

Jean SALVADORI

Petites Annonces Économiques

PERDU un bracelet montre or du Bd du Palais à la place Saint Nicolas et aux quais du vieux port. Prière rapporter contre récompense, 20, Bd Paoli (2° étage).

SUIS ACHETEUR charge greffier justice de paix. Faire offre aux bureaux du « Petit Bastiais » aux initiales P. S.

AVIS DE DÉCÈS

Mme et M. Roger et leurs enfants ; M. et Mme Prosper Ch. et leurs enfants de Toulon ; M. et Mme Prosper A. et leurs enfants, de Paris ; M. et Mme Prosper F. et leurs enfants, de la Roche-sur-Yon ; M. et Mme Prosper P., de Dakar (Sénégal) ; M. et Mme Prosper A. et leurs enfants, de Bastia ;

Les familles Bonifaci A. J. ; Bonifaci A. D. Veuve Bonifaci A. F. ; Tox et Paoli, d'Orezza ; Bonifaci et Rogliano, de Taglio-Isolaccio ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. JEAN FRANÇOIS VECCHIACCI

leur père, beau-père, grand-père, oncle et cousin, décédé à Bastia, à l'âge de 82 ans.

Le transfert du corps aura lieu le 9 avril à 8 heures.

L'inhumation aura lieu le même jour dans le caveau de famille, à Ortale, canton de Valle-d'Alesani.

Maison mortuaire : 2, rue du Nouveau-Port.

PONTS & CHAUSSEES

APPEL D'OFFRES

FOURNITURE DE PIERRE CASSEE A PIED D'ŒUVRE POUR EMPIERREMENTS

1er LOT

Route Nationale N° 197 entre les points kilométriques 1 k. 300 et 21 k. 300.

Montant approximatif de la fourniture : 23.670 francs.

2me LOT

Route Nationale N° 199, entre les points kilométriques 145.700 et 156.200.

Montant approximatif de la fourniture : 30.120 francs.

3me LOT

Route Forestière N° 8, entre les points kilométriques 18 k. 000 et 18 k. 500.

Montant approximatif de la fourniture : 3.000 francs.

1er LOT

Route Forestière N° 13, entre les points kilométriques 11 k. 300 et 11 k. 800.

Montant approximatif de la fourniture : 13.200 francs.

Les offres devront être adressées, sous pli recommandé avant le 25 avril 1926 à M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées de l'arrondissement de Bastia. Pour tous renseignements, s'adresser au bureau de M. Saliceti, Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat à Calvi.

FOURNITURES GÉNÉRALES et INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

INSTALLATIONS & FOURNITURES POUR SALLES DE BAINS

PLOMB EN TUYAU

Maison de confiance

GUIDUCCI & ROGLIANO

Bastia — 34-36, Boul. Paoli — Bastia

Téléphone : 1-90

MARFISI

Apéritif au Quinquina

UN NECTAR ! LE PLUS ESTIMÉ

GROUPE MARIN

Voir notre type 7 CV 1/2 réclame

PAUL DEVEZE, Rue des Vignerons, Marseille

N° 93 — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

XVII

LE GUET-APENS

— Donnement, je vous prie, continua Pomassier, vous voyez bien qu'au premier symptôme de brutalité de votre part, nous avons bien peu de chose à faire pour vous cribler de balles Oh ! la partie est bien jouée et nous vous tenons admirablement bien.

— Oui, un piège indigne, infâme !

— Mais tout simplement vous dire que nous avons entendu parler de vos exploits à Marseille et à Montpellier, vous faire force compliments sur la manière dont vous avez fait rendre gorge à ces pauvres diables de faux-sauniers, et vous proclamer le digne neveu de monsieur le fermier-général de Kergael. —

— Misérable !... s'écria le chevalier de Pont-Scorff en avançant l'épée haute sur Pomassier.

— Passons-en, dit soudain la voix brève de Jean Misère.

En même temps, deux coups de pistolets retentirent, et le chevalier Georges de Pont-Scorff, frappé en pleine poitrine, tourna sur lui même et s'abattit sur le sol.

En voyant tomber son capitaine son maître, son ami, Le Malec poussa un rugissement terrible et, bondissant sur l'un des faux-sauniers, il le transperça d'un coup de poignard.

Mais presque aussi il s'affaissait sur le corps de celui qu'il venait de tuer frappé par plus de dix balles à bout portant.

Ce double assassinat n'avait pas duré trente secondes.

— Pardieu ! fit Pomassier en s'adressant à Jean Misère qui s'était rapidement penché sur le corps du chevalier de Pont-Scorff, voilà ce qui s'appelle ne pas perdre de temps. Pourquoi diable, ne m'as-tu pas laissé achever mon discours à mon aise ? Ce bouillant gentilhomme eût fini par se calmer, je l'eusse convaincu peut-être de l'inutilité de cette lutte inégale et tout se serait passé gentiment.

— Il est bien mort ! fit Jean Misère en se redressant lentement. Cela vaut mieux.

— Soit, mais j'aime pour mon compte que tu l'aies tué tout seul. Il me semble que, moi, j'aurais des remords.

Jean Misère haussa les épaules.

— Assez de paroles inutiles, finissons notre œuvre, commanda-t-il avec autorité.

En quelques minutes, il fut constaté que la valise du chevalier de Pont Scorff était bourrée de papier monnaie et que celle du premier-maître était pleine de quadruples d'Espagne.

— Vous vous partagerez cet or, dit le chef, en désignant d'un geste souverain la fortune du malheureux Le Malec si glorieusement conquise sur les Espagnols. Toutes les valeurs contenues dans cette valise constitueront la caisse de notre association. Votre chef n'en sera que le dépositaire.

« Vous jetterez ces cadavres pardessus le parapet et vous mettrez le feu aux broussailles. Il faut que toute trace disparaisse à jamais. Demain soir, avant minuit, vous serez à notre maison de la rue Saint-André-des-Arts. J'aurai de nouveaux ordres à vous donner.

Se tournant vers Brisaille, il ajouta :

— Je suis content de toi. Tu t'es montré adroit et rusé. Viens. Je t'emmène.

— Que faut-il faire encore ?... murmura piteusement le Gâtinais.

— Monter à cheval et me suivre.

— Si j'allais tomber pour de bon !

— Tu n'aurais alors qu'à recommencer la comédie de ce matin, fit Pomassier de sa voix railleuse. Tu dois savoir ton rôle par cœur, maintenant.

Brisaille fit la grimace. La plaisanterie lui paraissait détestable.

— Allons ! J'attends, fit avec impatience Jean Misère qui avait déjà enfourché le cheval du chevalier Georges de Pont-Scorff.

Brisaille poussa un profond soupir et, avec sa résignation habituelle, se mit en devoir de grimper sur le dos de la grande monture limousine que le brave et dévoué Malec avait nommée Tribord. Il fallut l'intervention de Pomassier et d'un autre faux-saunier pour l'asseoir convenablement sur la selle.

Enfin, il réussit à partir derrière Jean Misère qui s'était élancé au galop.

Une joie sinistre rayonnait sur le visage du chef des faux-sauniers. Son but était atteint. Maintenant, croyait-il, l'avenir était à lui.

Parvenu au sommet d'une côte, il s'arrêta un instant.

(A suivre)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, Editeurs, à Paris.

En achetant

Un CAMION

LATIL

5.000 Kilogs

Vous n'aurez pas un seul jour d'immobilisation car nous avons en magasin à BASTIA

Toutes les pièces de rechange

pour ce modèle

Stock dépassant 500.000 Francs pour ce modèle seul

Demandez à visiter nos magasins

Nous disposons à Bastia de châssis livrables de suite.

Pas de promesses

des livraisons immédiates

FRANZ HOFFMAN

33, Boulevard Paoli - BASTIA

Télégrammes : CORSAUTO-BASTIA - *Téléphone 48*

L'ESSENCE "STELLINE" EST INCOMPARABLE

(En caisses d'origine ou en cylindres de 200 litres)

PÉTROLE "CRISTAL" LE PLUS RÉPUTÉ

(En bidons de 50 litres ou en cylindres de 200 litres)

HUILE "D" EST INIMITABLE

(En bidons d'origine de 2 litres)

Simon DAMIANI & C°, Importateurs exclusifs pour la Corse.

— LA MAISON A UN DÉPOT A AJACCIO —

UN MILLION A GAGNER en achetant une Obligation Crédit National Français [illegible]

SOUSCRIVEZ avant le 15 AVRIL 1926

276 chances de gagner 1.000.000 de fr. | 1.384 chances de gagner 100.000 fr.
276 — — 500.000 fr. | 2.276 — — 50.000 fr.

Vous pouvez gagner UN MILLION au prochain tirage

Sécurité absolue

Listes gratuites après tirages

[illegible]

Billet en mandat poste de Dix Francs à M. LOUBARESSE, banquier, Directeur du CRÉDIT FAMILIAL ALGÉRIEN, 10, rue d'Isly, ALGER. Compte chèques postaux 30, Alger

COMPAGNIE FRAISSINET

HORAIRE DU MOIS D'AVRIL 1926

Départs de Corse pour le Continent

Vendredi 9 - de Bastia pour Marseille à midi.
Samedi 10 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 11 - d'Ile-Rousse pour Nice à 20 h.
Lundi 12 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 13 - d'Ajaccio pour Marseille, à 13 h.
Mardi 13 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 14 - d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 14 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 15 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Vendredi 16 - de Bastia pour Marseille à midi.
Samedi 17 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 18 - de Calvi pour Nice à 20 h.
Lundi 19 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 20 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mardi 20 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 21 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 21 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 22 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 23 - de Bastia pour Marseille à midi.
Samedi 24 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 25 - d'Ile-Rousse pour Nice à 20 h.
Lundi 26 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 27 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mardi 27 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 28 - d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Vendredi 30 - de Bastia pour Marseille à midi.

HORAIRE DU MOIS D'AVRIL 1926

Départs du Continent pour la Corse

Vendredi 9 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 10 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 10 - de Toulon pour Calvi à 18 heures.
Dimanche 11 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Mardi 13 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30.
Lundi 12 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mercredi 14 - de Marseille pour Bastia à midi.
Jeudi 15 - de Marseille pour Ajaccio à midi.
Jeudi 15 - de Livourne pour Bastia à midi.
Vendredi 16 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 17 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 17 - de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Dimanche 18 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 19 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 20 - de Nice pour Ile-Rousse à 21 h. 30.
Mercredi 21 - de Marseille pour Bastia à midi.
Jeudi 22 - de Marseille pour Ajaccio à midi.
Jeudi 22 - de Livourne pour Bastia à midi.
Vendredi 23 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 24 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 24 - de Toulon pour Calvi à 18 h.
Dimanche 25 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 26 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 27 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 28 - de Marseille pour Bastia à midi.
Jeudi 29 - de Livourne pour Bastia à midi.
Jeudi 29 - de Marseille pour Ajaccio à midi.
Vendredi 30 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.

LIBRAIRIE DU "PETIT BASTIAIS"

VIENT DE PARAITRE :

MANUELETTU DI A STORIA DI A CORSICA

Par J.-P. LUCCIARDI

Elégante plaquette in-8° de 24 pages, sous belle couverture cartonnée.

Prix : 1 fr. 25 (franco : 1 fr. 50)

—(o)—

MONACO, LA CORSE ET SAINTE-DEVOTE

PAR M. DE TRENQUALEON

Ouvrage de 200 pages, orné de six hors-textes en sépia

Prix : 5 fr. — Franco : 5 fr. 50

ROGLIANO

ETUDE MONOGRAPHIQUE RÉGIONALE PAR D. FUMAROLI

PRIX : 2 fr. (franco : 2 fr. 25)

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

EXIGEZ LA MARQUE

J. VIDAL

SE MEFIER DES CONTREFACONS

VIEUX JOURNAUX

TRÈS PROPRES POUR PLIAGE ET EMBALLAGE

S'adresser à la Papeterie du « PETIT BASTIAIS »

CORRESPONDANCES A DESTINATION DES MILITAIRES DE L'ARMÉE DU LEVANT

Pour assurer l'acheminement des correspondances et des mandats-cartes destinés aux militaires de l'armée du Levant, l'adresse doit mentionner le secteur postal desservant le destinataire, à l'exclusion de tout nom de localité ou de pays.

Publications de Modes

GASTON DROUET, Editeur

29, RUE DE LA SOURDIÈRE, PARIS-1er

PARIS-ÉLÉGANT Spécial pour modèles habillés Le N° 5 fr.

PARIS-MODE Spécial pour modèles simples Le N° 2 fr. 50

PARIS-CHAPEAUX Le N° 5 fr.

PARIS-TAILLEUR Parait quatre fois par an Le N° 10 fr.

TOUTE LA MODE Tout ce qui se fait en mode Le N° 7 fr.

En vente dans les principales Librairies

Pour vos patrons, prix spéciaux pour Abonnés. Demandez Tarif.

EPILEPTIQUES

MAINTENANT VOUS GUÉRIREZ

N'HÉSITEZ PAS à demander au Laboratoire du [illegible] les preuves gratuites de la guérison de l'ÉPILEPSIE et MALADIES NERVEUSES

LISEZ *Jardins & Basses-Cours*

Le plus de Conseils Pratiques Pour le moins d'Argent Dépensé

1 AN, 24 NUMÉROS, 10 fr. SEULEMENT. ENVOI GRATUIT DES NOTICES EXPLICATIVES

HACHETTE, 79, B^d St GERMAIN PARIS (6e)

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

REGINA

LA REINE DES CIGARETTES

51e ANNÉE. — N° 151 | LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE | SAMEDI 10 AVRIL 1926

00168

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c. | JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE | Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS. Téléphone : GUTENBERG 74-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : Boulevard du Palais, 8 — BASTIA. Téléphone : 0-03. Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Autres Départ. Français et Colonies	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Étranger (Union Postale)	La Port en Sus		

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

On nous censure à New-York

J'aime autant vous le dire tout de suite, nous avons, en ce moment, une mauvaise presse aux Etats-Unis.

Comme toujours, en pareille matière, il y a de notre faute et il n'y a pas de notre faute. Commençons par voir où est notre faute et, par conséquent, par frapper notre poitrine. Puis, voyons où est la faute des autres et tapons leur sur les doigts...

Il y a de notre faute : certaines taxes, visant spécialement les étrangers sont une erreur. La taxe de 15 0/0 qu'on se propose d'infliger à tous les visiteurs étrangers qui prendront une chambre d'hôtel à titre de garantie éventuelle du paiement de leur impôt sur le revenu, est plus qu'une erreur : c'est une lourde faute. Et M. Barrier président du Syndicat des Hôteliers a eu raison de la dénoncer. Voyez-vous un touriste, obligé de verser des arrhes au Trésor français pour le cas où en fin d'année il lui devrait un impôt ? Et voyez-vous le Trésor français remboursant à un citoyen de Chicago ou à un voyageur de Buenos-Ayres les provisions inutiles ou en excédent ? Veut-on dégoûter les étrangers de venir séjourner en France ? Et ne sait-on pas qu'ils y laissent un flot d'argent, particulièrement appréciable en ce temps de sécheresse monétaire ?

Naturellement, toutes les propositions saugrenues qui ont pu être formulées ces temps derniers à la Chambre des Députés ou au Conseil Municipal de Paris, et qui visent les étrangers, sont câblées à New-York. Inutile de dire qu'elles y sont commentées sans douceur. Les correspondants de journaux américains, devant être les premières victimes du sacrifice fiscal en préparation, crient comme des putois et clament que le fisc s'apprête à [illegible] chaque Américain, qui met le pied sur le sol français...

A cela, ils ajoutent un certain nombre de plaintes, reposant sur une base [illegible] solide. Le *Brooklyn Daily Eagle*, qui est un journal sérieux, n'a-t-il pas été jusqu'à raconter à ses lecteurs que, dans les lieux publics, dans les restaurants, dans les cafés, les Parisiens parlaient souvent sans aménité des étrangers ? Et le *New-York Times* qui fut toujours notre ami, n'a-t-il pas été jusqu'à dénoncer la campagne de presse française pour dresser une barrière sanitaire autour du territoire de la République ?... Tout de même, il semble bien que là nous n'ayons guère [illegible] notre droit. Peut-on sérieusement reprocher aux Parisiens de récriminer contre l'invasion d'indésirables dont leur capitale est la victime ? Est-ce que les honorables touristes étrangers, qui nous viennent visiter, sont très flattés de coudoyer dans nos rues, sur nos boulevards, dans nos cafés, une pègre innommable, qui ne nous amène que des désordres et des ennuis ? Est-ce que les Américains n'ont pas, en matière d'immigration, des règlements cent fois plus sévères que les nôtres ? Est-ce qu'ils ont coutume de témoigner de l'indulgence aux importateurs de tares physiques ou morales ?

D'autres correspondants se plaignent que dans les music-halls on ait pris l'habitude de tourner les Américains en ridicule et de leur décocher des couplets vexants... Là encore, il ne faudrait pas exagérer. Il est possible que le music-hall ne soit pas toujours le temple du bon goût. Mais il ne l'est pas beaucoup plus à New-York qu'à Paris. Chaque fois que là-bas on exhibe un Français sur la scène, on lui fait faire de grands gestes, porter de longues moustaches et courir après des petites femmes. Aucun Français n'a songé à en faire une question internationale. Les correspondants américains n'ont qu'à fréquenter davantage la Comédie-Française, laquelle est un théâtre national : ils sont absolument certains de ne jamais y entendre rien qui puisse choquer leur vue, leur oreille ou leur délicatesse.

De leur côté, enfin, les correspondants des journaux américains devraient bien s'habituer à respecter une dame qu'on se plaît, je ne sais pourquoi, à montrer toute nue et qui s'appelle la Vérité. J'ai, par exemple, sous les yeux un numéro d'un grand journal de New-York qui s'appelle l'*Evening Post* et où on rend compte de la chute du cabinet Briand dans la fameuse nuit du 6 mars. Savez-vous les raisons que le correspondant parisien de l'*Evening Post* donne à son public du renversement de M. Briand ? Je vous le donne en cent. Je vous le donne en mille. Il lui dit que « si les députés n'ont pas hésité à tomber M. Briand, c'est que ce dernier était en train de vouloir se faire proclamer dictateur et de chausser les souliers de Mussolini... » (sic). Oui, nous étions, paraît-il, à la veille d'un coup d'Etat et les députés, n'en voulant à aucun prix, s'empressèrent de jeter à bas l'aspirant dictateur. Voilà comment le public américain est renseigné par ses journalistes sur ce qui se passe en France...

C'est très bien de prohiber aux Etats-Unis l'entrée du wisky en barriques. Mais ce serait encore mieux de prohiber l'entrée du vitriol par télégraphie avec ou sans fil !

STEPHANE LAUZANNE.

Billet du Jour

Le curé de ma paroisse est un brave homme. Il va tantôt chez les riches tantôt chez les pauvres, mais il n'est pas encore allé chez Clément Vautel...

Je suis au mieux avec lui. Il sait que je ne pratique pas et il me laisse tranquille. Moi, je sais qu'il pratique et je ne l'embête pas. Les questions religieuses mises à part, nous sommes souvent d'accord. J'évite, d'ailleurs, de l'entreprendre sur les choses de l'Eglise, à moins que le fait du jour ne m'y oblige, car je suis, hélas ! l'esclave de cette déesse exigeante qui s'appelle l'Actualité.

Ainsi, une feuille bien pensante « L'Interdiocésaine », vient de poser un problème assez curieux. Elle demande : « Les autorités ecclésiastiques autoriseront-elles la confession par téléphone ? »

L'orthodoxie veut que toute confession soit orale. Il est, par exemple, interdit de se confesser par gestes, mais le pénitent peut le faire par écrit s'il est atteint d'une timidité maladive s'il souffre de la gorge, s'il est muet ou si son confesseur est sourd...

Par téléphone, de fâcheux quiproquos sont à craindre, et le secret de la confession risquera parfois d'être violé. Cependant, ce serait si commode pour les gens qui, pour être bons catholiques, n'en sont pas moins toujours pressés.

J'ai voulu prendre l'avis de mon curé là-dessus.

— Jésus-Marie ! s'est-il écrié, vous n'y pensez pas ! Je ne suis qu'un pauvre pasteur, mais je me refuserai obstinément à donner l'absolution au bout du fil. Et à quand, pendant que vous y êtes, la messe par haut parleur ?

— Alors, vraiment, vous n'en pincez pas pour cette innovation ?

— Je la réprouve énergiquement.

— Ça ne m'étonne pas.

— Pourquoi ?

— Parce que ce n'est pas vous qui oserez jamais d'utiliser la T. S. F. pour communiquer avec le paradis !

— Infâme mécréant !

J'ai cru que mon curé allait m'avaler. Il s'est contenté de lever les bras au ciel, puis de prendre sa tabatière et de m'offrir une prise.

C'est vraiment un brave homme...

Gabriel BAUD.

LIBRES OPINIONS

Le salut du franc est en France

Peu après l'armistice, quelques Français clairvoyants, qui prévoyait un affolement prochain du marché mondial et de la boussole des changes, préconisèrent l'organisation des crédits internationaux selon des conventions stables. A cette époque, il n'apparut pas à certaines puissances que leur intérêt était d'adopter cette méthode. Elles ont écouté leur intérêt immédiat, qui était de profiter d'une situation économique privilégiée. Elles n'ont pas donné suite aux suggestions françaises.

Leur calcul fut heureux, pour un temps. Leurs profits ont été abondants. La France, elle, demeura parmi les nations qui eurent à souffrir de cette politique égoïste.

Mais l'interdépendance des marchés du monde moderne est trop profondément établie pour qu'une rupture prolongée d'équilibre ne finisse pas par entraîner le châtiment de ceux-là mêmes au profit desquels elle s'est produite. Toute prospérité obtenue dans de telles conditions est une prospérité factice. Elle est à la merci d'un choc en retour.

Les pays au change élevé ont accumulé les marchandises, afin de tirer un profit plus abondant de leur change. Mais les pays dont le change est bas ont été réduits à l'incapacité d'achat. D'un côté, trop de marchandises ; de l'autre, pas d'acheteurs. La splendeur d'un change ne saurait compenser la pénurie des échanges.

La crise économique a sévi, et sévit, plus ou moins durement en Angleterre et en Amérique.

L'écoulement des marchandises a été plus ou moins entravé. D'où surproduction. D'où chômage, plus étendu et plus grave qu'en France.

Assez cruellement instruit par ces faits, les profiteurs des changes se sont ingéniés à tourner la barrière des changes.

Aux Etats-Unis, en Angleterre, en Suisse, en Hollande, des tentatives ont été faites pour mettre sur pied un système de Crédit International. On a préconisé divers procédés d'organisation commerciale de ce crédit.

Le but idéal était de surmonter immédiatement la barrière dressée entre les peuples par les changes élevés, et surtout par leur instabilité.

Dans la pratique, ces tentatives n'ont été couronnées que de succès très incertains ou très limités.

Et la guerre des changes a continué. Et le rythme des activités internationales, détraqué par l'autre guerre, n'a pas été rétabli. Le mouvement des produits de continent à continent, de pays à pays, a été désordonné. Nous avons assisté à la multiplicité des entraves administratives, aux excès des prohibitions, aux « dumping » à double tranchant, aux méfaits des manœuvriers des changes. Les peuples trop souvent, en ont fait les frais. Et un grave malaise s'est installé dans les organismes commerciaux du monde entier.

Ainsi, depuis 1918, la guerre a persisté sous une autre forme.

Pour obtenir le rétablissement général de la santé du monde, peut-on escompter une entente et une méthode internationales qui auraient pour but de renverser la barrière dressée entre les peuples par les changes élevés, et surtout par leur instabilité ?

Des événements récents autorisent un certain scepticisme sur l'efficacité des remèdes préconisés par les médecins internationaux.

D'autres faits ont prouvé que les nations affectées par les cours élevés et l'instabilité des changes ne faisaient pas appel, sans courir les plus graves périls nationaux, au concours des nations favorisées par le change pour stabiliser leur monnaie.

Aujourd'hui, la France serait bien imprudente de ne pas tenir compte des expériences faites et de s'engager dans des aventures dont les conséquences se sont cruellement manifestées ailleurs.

N'est-on pas fondé à conclure que *le salut du franc est en France ?*

Le salut du franc dépend, d'abord d'un assainissement réel de notre politique intérieure. De cet assainissement économique dépend l'efficacité des solutions financières, rationnelles et équilibrées, qui devront intervenir au plus tôt.

Sans assainissement politique, condition première du retour à la santé nationale, pas de solution financière effective — point de stabilisation du franc opportune et bienfaisante.

Le salut du franc sera la conséquence heureuse, et comme le couronnement d'une politique française, saine ordonnée et nationale !

Robert VEYSSIE.

LA POESIE ET L'ELEGIE

MILLEVOYE

Charles Millevoye est un enfant du Nord. C'est à Abbeville qu'il vit le jour, en 1782. Dès qu'il sut lire et écrire, son plaisir était de composer de petites fables rimées, plutôt que de jouer avec ceux de son âge.

C'est ainsi qu'il grandit, attiré par la poésie et entouré de soins par ses parents qui le voyaient faible et délicat. Bientôt la perte de son père vint le désoler ; il eut l'énergie de voiler sa douleur pour consoler celle de sa mère, mais le chagrin resta très vif dans son cœur ainsi que le témoigne l'élégie « anniversaire » composée dix ans après, et dans laquelle nous trouvons ce cri attendrissant :

« *Je ne puis voir un fils dans les bras de son père*
Sans dire en soupirant : J'avais un père aussi »

Après la résolution de se séparer momentanément de sa famille bien aimée pour venir à Paris parfaire ses études et se préparer à devenir avocat, il renonça à apprendre le Code et se consacra à son goût littéraire. A 19 ans il avait déjà obtenu plusieurs prix aux concours académiques ; d'autres succès éclatants suivirent sans altérer jamais la modestie et la simplicité du jeune auteur. Il savait profiter des critiques pour améliorer son talent. Une de ses tantes lui donna tout ce qu'elle possédait pour qu'il put se livrer à la poésie sans trop de soucis et de gêne. Le cœur sensible et généreux du Millevoye sut la récompenser en l'entourant jusqu'à sa mort des soins les plus dévoués et les plus affectueux.

Lorsqu'il revint près de sa mère il épousa une jeune fille aimable et bonne qui fit régner à son foyer le bonheur et la paix. Mais ce beau temps devait passer comme un songe.

Le poète avait toujours eu une faiblesse pulmonaire plus ou moins accentuée selon les époques. Le travail aggrava son mal que les plus habiles docteurs ne parvinrent à enrayer. Alors Millevoye, comprenant que c'était déjà pour lui le soir de la vie écrivit quelques élégies et la romance « *Priez pour Moi !* ».

Il regrettait vivement de quitter sa jeune femme et ses projets poétiques. La veille de sa mort, il travailla encore plus d'une heure et lut avec recueillement un volume de Fénelon.

Il semble avoir eu un certain pressentiment de tout cela plusieurs années avant, lorsqu'il écrivit le « poète mourant » et disait ces paroles qui résument si bien sa fin :

« *Le poète chantait quand sa lyre fidèle*
S'échappa tout à coup de sa débile main ;
Sa lampe mourut et comme elle
Il s'éteignit le lendemain ».

Millevoye avait trente-trois ans lorsqu'il fut ainsi enlevé à sa famille et à la poésie.

Suzanne d'ALCIAI.

Chez les Forçats

UN DEPART A L'ILE-DE-RE — A BORD DU « MARTINIERE » — LE BAGNE DE LA GUYANE — AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI — LA VIE DES FORÇATS.

Un convoi de forçats vient de quitter la France. Depuis deux ans passés, aucun départ n'avait eu lieu, la question s'étant posée de la suppression du bagne et de l'exécution dans la métropole de la peine des travaux forcés. Ce fut à la suite d'une enquête faite à la Guyane par un journaliste parisien. Il était revenu les mains pleines d'impressions terrifiantes : là-bas, les condamnés étaient mal traités, l'administration pénitentiaire avait fait une faillite totale, le budget colonial était ruiné par des dépenses sans contre-partie de fonctions et tout à la fois : humanité, intérêt public et intérêt particulier, exigeait la fin immédiate d'un état de choses aussi déplorable.

Tout d'abord, l'opinion publique s'émut, le gouvernement dut s'en préoccuper d'urgence ; une Commission fut constituée, elle étudia la question, délibéra longuement et... conclut que les choses devaient demeurer en l'état, sauf quelques menues réformes qui, sans doute, ne révolutionneront pas le régime de la transportation. Les forçats continueront donc de subir leur peine à Cayenne et ceux d'entre eux qui s'attendaient à demeurer en France où, entre parenthèses, ils n'auraient rien gagné au change, durent abandonner toute espérance et ne garder que la déception des projets évanouis et le regret d'un séjour aussi prolongé qu'inconfortable au Dépôt de Saint-Martin-de-Ré.

Le « Martinière » a embarqué 660 condamnés en rade de la Pallice ; dès son retour de la colonie, il en prendra le même nombre pour un second voyage. Ainsi se trouvera rattrapé le temps perdu par les tergiversations sans résultat du gouvernement.

Le départ de ces malfaiteurs s'en allant non sans inquiétude, vers l'inconnu, subir leur peine, constitue un spectacle aussi curieux qu'attristant. Dans le défilé, on peut interroger les visages ; si certains sont [illegible], la plupart sont mornes et abattus, dans l'ignorance où se trouvent les forçats du sort qui les attend là-bas.

Sur le bateau, ils sont parqués dans quatre bagnes grillagés aménagés sous le pont. C'est une cohue, chaque homme n'a guère plus d'un mètre pour se mouvoir. Il passera quinze jours dans cette cage. S'il est docile tout ira bien ; si, au contraire, il fait acte d'indiscipline, la sévère sanction de la barre le ramènera vite à la raison. C'est un instrument redoutable : il consiste en une banquette droite sur laquelle le coupable est assis dans une position anormale et incommode, [illegible] ramenés par-dessus, [illegible] entre deux barreaux. Il paraît que la position devient très vite pénible et douloureuse et qu'elle vient à bout des plus mauvais sujets.

Il y a aussi le cabot obscur où l'homme [illegible], doit se mettre en rond. [illegible] pour le cas de révolte collective qui ne s'est d'ailleurs jamais produite, il existe un moyen radical de répression. Il suffirait en effet, de diriger un [illegible] pour que la vapeur des machines fit irruption dans les cages et [illegible] les mutins. La mesure est épouvantable, mais il faut songer à ce que pourrait être une révolte de forçats en pleine mer.

Voyons à présent, ce que deviennent les condamnés à la Guyane. Cette colonie, dont l'acquisition fut suggérée à Louis XV par le duc de Choiseul pour un motif de haute politique qui n'avait rien de commun avec la transportation, a servi dès le Directoire à des buts pénitentiaires. Après le Coup d'Etat de 18 Fructidor, un certain nombre de députés et de journalistes furent déportés à Sinnamary et parmi eux Collot d'Herbois qui y mourut.

Plus tard, sous le Second Empire, elle servit encore de lieu de déportation politique. Enfin, la Troisième République envoya les déportés à l'Ile du Diable et une partie de ses forçats à Saint-Laurent-du-Maroni. Puis quand, sur les réclamations de l'Angleterre qui se plaignait de voir envahir ses colonies voisines par les évadés et libérés de la Nouvelle Calédonie, la suppression de ce bagne fut décidée, la Guyane devint le seul centre de transportation et de relégation.

Elle compte à grands centres : les Iles du Salut comprenant l'Ile du Diable où fut interné le capitaine Dreyfus et où se trouve encore le Lieutenant Ullmo ; Cayenne, chef-lieu de la colonie, qui est le siège des servi-

ces administratifs et où se trouvent l'hôpital, le camp de triage et la résidence des libérés astreints à la résidence ; enfin Saint-Laurent et Saurus où sont installés des pénitenciers agricoles et une exploitation forestière. Le premier est relativement doux, le second qui contient à peu près [illegible] dépendamment de ces centres, il existe des chantiers extérieurs où les forçats campent en [illegible] des travaux en forêt, seul pour le [illegible] lieu de route.

L'Administration avait formé de vastes espoirs dans la mise en œuvre de la colonie par les condamnés. Elle a connu, à cet égard des déceptions amères. Peut-être en raison d'une mauvaise organisation, le travail a été à peu près inutile et n'a donné que des résultats insignifiants. Ce fut l'un des plus sérieux griefs des partisans de la suppression du bagne. Il convient toutefois de signaler qu'à la suite des critiques sévères formulées, le décret du 18 septembre 1925 a apporté de profondes modifications au système de la transportation qui produira, peut-être désormais, de meilleurs effets.

Théoriquement, les forçats sont divisés en 3 classes ; mais au début du mois, les deux dernières comptent seules. La troisième comprend toute la tourbe : les récidivistes, les incorrigibles. Si le forçat se conduit bien il pourra espérer passer dans la seconde. Mais s'il l'a, il devra faire face à des travaux pénibles et dangereux, observer le silence et se contenter d'une maigre pitance. Il attendra deux ans au moins pour prétendre passer, si sa conduite est exempte de reproches, dans la catégorie supérieure, la seconde. Celle-ci, dans laquelle s'est classée, avant le départ de France, les individus frappés de peines légères et les condamnés primaires comporte des adoucissements de régime, de travail et de discipline. Enfin, les condamnés de la 1re classe sont les meilleurs sujets : c'est parmi eux, que sont choisis les concessionnaires, c'est-à-dire les forçats auxquels est confiée une surface de terrain qu'ils exploitent en quasi-liberté.

Marcel FRANCE.

LE BAL DES NAS

C'est ce soir, à partir de 22 heures, dans la splendide salle des Fêtes du Théâtre Municipal, qu'a lieu le grand bal offert à leurs amis par les membres de la jeune Harmonie des « Nas ». Cette soirée dansante promet d'être des plus brillantes car son organisation a été très minutieusement étudiée. Deux orchestres des plus réputés : les « Nas » et le Jazz du maestro Reginensi égrèneront sans trêve les danses modernes les plus en vogue. Le buffet, réalisé suivant une conception nouvelle et capable de résister aux plus rudes assauts, offrira les meilleures choses à des prix très modérés. Bref, c'est une occasion unique de s'amuser follement, à bon compte et en bonne compagnie.

A ce soir donc et, d'avance, merci !

NASUS

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Simon DAMIANI & Cie, 29, Boulevard Paoli

Chronique Sportive

S. C. B. - E. F.

Demain, au Stade Olympique, l'Etoile Filante et le Sporting joueront leur match de barrage pour l'attribution de la deuxième place du championnat du District.

Le S. C. B. et l'E. F. comptent chacun 11 points : les doyens comptent 2 victoires (E.F. et U.S.C.), 3 défaites (2 C.A.B. et 1 U.S.C.) et 1 match nul (E.F.) Les Filantistes ont battu deux fois l'U.S.C. ; ils ont été battus deux fois par le C.A.B. et une fois par le S.C.B. avec lequel, par la suite, ils ont fait match nul.

Le match de demain sera très disputé car les deux équipes sont à l'heure actuelle, très près l'une de l'autre. Sur le papier, les derniers résultats indiquent même une légère supériorité de l'E. F.

En effet, les Filantistes o nt défait par 3 buts à 1 les Cortenais qui ont battu les bleus par 1 à 0. Au surplus les deux clubs ont rencontré l'A.C.A à Ajaccio et ont encaissé chacun 2 buts mais l'Etoile sauvait l'honneur alors que le S. C. B. n'y parvenait pas.

Mais nous avons maintes fois vu que le « papier » est trompeur.

LA FINALE DU CHAMPIONNAT DE LA CORSE

Nous rappelons à nos lecteurs que les billets pour le train spécial Bastia-Corte et retour, organisé à l'occasion de la finale du Championnat de la Corse, sont en vente au siège du Cercle Athlétique Bastiais, 16, Bd du Palais ,au premier étage, tous les jours le matin, de 11 heures à midi et le soir de 5 heures à 6 heures.

Le prix des places est fixé comme suit : Premières : 22 frs 75 ; Secondes : 17 frs 50 ; Troisièmes : 13 frs.

Les inscriptions sont reçues jusqu'à vendredi, dernier délai.

NÉCROLOGIE

M. LOUIS RAMELLI

Dans la soirée de mercredi s'éteignait à l'âge de 76 ans, après une longue et cruelle maladie, une des personnalités les plus marquantes et les plus estimées de notre ville, M. Louis Ramelli, membre de la Chambre de Commerce, Vice-Président de la Commission Administrative de l'Hôpital Civil, Censeur de la Banque de France, Ancien Conseiller Général de la Corse, ancien Conseiller Municipal de Bastia, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Les obsèques de cet homme d'élite ont été célébrées jeudi soir à 4 heures. Une foule considérable et recueillie y assistait parmi laquelle on remarquait les plus hautes notabilités bastiaises.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Henri Pierangeli, ancien député ; F. Ghisolfi, ancien président du tribunal de Commerce ; Texier, administrateur de la Société de Champlan et Rinchesi, directeur de la Banque de France.

La bière, placée sur une voiture de l'Assistance Publique et couverte de [illegible] était précédée de magnifiques couronnes offertes par la Chambre de Commerce, la Banque de France, l'Hôpital Civil, la Société de Champlan, l'Usine de Barchetta, le parti républicain et par des amis personnels ; la section bastiaise de la société de la Légion d'Honneur avait offert une palme.

Le deuil était conduit par les fils du défunt MM. Auguste et Léon Ramelli ; son frère, M. Jean Ramelli ; son gendre, M. Pierre Angeli ; ses petits enfants ; ses neveux, MM. Philippe Sénéchal, Jules et Charles Lorei et suivis de nombreux parents.

Après la famille venaient M. H. de Montera, premier adjoint faisant fonctions de Maire, et de nombreux conseillers municipaux ; M. Laburthe, sous-préfet ; les délégations de la Chambre de Commerce, de la Commission administrative de l'Hôpital Civil de la Section bastiaise de la Société de la Légion d'Honneur, de la Société de Secours Mutuels de Sainte Dévote, des Vétérans de 1870-71 ; de la Société de Secours mutuels des marins, etc...

Le cortège se rendit à l'église Saint Jean Baptiste où Mgr Sisco, curé archiprêtre de la paroisse, entouré du clergé des trois paroisses et des communautés, donna l'absoute. M. Barboni chanta le Libera et le Benedictus avec accompagnement aux grandes orgues par M. Reginensi.

Le convoi funèbre s'arrêta ensuite devant l'Hôtel de Ville où dans les discours que nous reproduisons ci-dessous, MM. de Montera Pierangeli et Fontana retracèrent la belle et longue carrière du défunt :

Discours de M. DE MONTERA Premier Adjoint

Messieurs,

Je viens, en l'absence de notre Sénateur-Maire, retenu à son poste de parlementaire, apporter l'adieu de la Municipalité au Vice-Président de la Commission de l'Hospice Civil, à celui qui pendant plus de vingt ans appartint à notre Assemblée Communale et devenu dans la suite membre de la Commission de la Caisse d'Epargne et du Conseil d'Administration de notre Lycée.

La mort de Louis Ramelli a causé dans notre cité une émotion profonde, car, en lui disparaît une de ces vieilles figures bastiaises, sympathique à tous, et que chacun avait plaisir à rencontrer.

[illegible]

DISCOURS DE M. FONTANA Instituteur à Sisco

[illegible]

DISCOURS DE M. H. PIERANGELI

Je viens apporter au vieil ami, au ferme républicain, au citoyen, l'hommage de nos regrets et de nos tristesses.

Louis Ramelli incarnait pour nous la fidélité à l'amitié, l'indéfectible attachement à son parti, le dévouement total à la République.

S'il était vrai, comme le pensaient les anciens, que les vertus de ceux qui s'en vont atténuent l'amertume de nos deuils, ce serait pour nous une grande consolation de nous remémorer la vie de celui que nous pleurons.

[illegible]

Après quelques paroles de M. L. Filippini au nom de la Société de la Légion d'Honneur, le cortège gagna la chapelle de la Conception où le cercueil fut déposé.

L'inhumation du corps de M. Louis Ramelli eut lieu hier matin dans le caveau familial, à Sisco, au milieu d'une grande affluence d'amis venus de toutes les parties du Cap Corse.

Des marins de Bastia avaient tenu à porter eux-mêmes le cercueil à Sisco.

Une seconde absoute fut donnée en l'église Saint Martin de Sisco par M. l'abbé Giudicelli, vicaire de Saint Jean, assisté de MM. Ambrosolli, curé de l'église de Saint Martin ; des abbés Zattera et Salicetti, de Saint Jean ; de l'abbé Antoni, curé doyen de Brando ; de l'abbé Giamarchi, aumônier de l'Hôpital Civil.

Nous présentons aux familles atteintes par ce deuil l'expression de nos vives et sincères condoléances.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Samedi 10 avril 1926. Quatorzième semaine ; 100e jour de l'année ; 265 à venir.

Soleil : lever, 4 h. 51 ; coucher, 17 h. 57

Aujourd'hui : Saint Justin.

Demain : **Quasimodo.**

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 9 h., 16° ; à 17 h., 16° ; à 18 h. 12° (Maxima, 16° ; minima, 12°.

Etat du ciel : peu nuageux ; vents : du sud ouest (force 5 et 6) avec fortes rafales ; mer : très houleuse.

EPHEMERIDES

1825. — Assassinat de Paul Louis Courier de Méré, célèbre pamphlétaire, né à Paris en 1772.

1915. — Conquête d'une nouvelle ligne de tranchées dans le Bois de Mortmare.

FIANÇAILLES

Nous sommes heureux d'apprendre les fiançailles de Mlle Marcelle Ferrandi, la toute charmante fille de Mme Ferrandi-Viale et de M. le Docteur Ferrandi, officier de la Légion d'Honneur, avec notre sympathique ami M. Louis Villa, Chevalier de la Légion d'Honneur et titulaire de la Croix de Guerre, fils de Mme Paul Villa, née Muzzi-Olivi, et de M. Paul Villa, industriel.

Nous adressons aux jeunes fiancés nos plus vives félicitations ainsi qu'à leurs familles.

DANS LES COMMISSARIATS

Nous apprenons avec le plus vif plaisir que M. Noël Vincentelli, de Castifao, vient d'être reçu avec le N° 1 à l'examen de commissaire de police et nommé en cette qualité à Tananarive.

Nos sincères félicitations au nouveau commissaire, frère du sympathique propriétaire de l'Hôtel des Voyageurs, à Bastia.

AU PORT

Le brick goélette **Teresa Madre** est arrivé de La Maddalena sur lest devant prendre 100 tonnes de bois d'arbres.

— La tartane **Annita Prima** est arrivée de Porto Santo Stefano sur lest devant charger du charbon.

— Le **Due Marie** est arrivé de La Maddalena sur lest devant charger du bois d'aulnes.

— Le vapeur **Campidano** à la Cie Florio et Rubattino, est arrivé sur lest de La Maddalena avec 7 passagers.

— Le vapeur **La Corse** est attendu.

— Le **Francesco D** est parti pour Gênes avec 80 tonnes de charbon.

— Le **Corte** est parti pour Santa Margherita avec 30 tonnes de charbon.

On nous communique

ALLIANCE NATIONALE DES FAMILLES NOMBREUSES

Réunion dimanche 11 avril à 11 heures, 14 rue du Môle. Ordre du jour : Paiement des cotisations et des primes. Questions diverses.

SYNDICAT DES PATRONS MENUISIERS

Les membres adhérents du dit Syndicat sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui 10 avril au local habituel. Ordre du jour : remise des tarifs. Questions diverses. — Pour le bureau, le Secrétaire : Guiust.

CORPORATION DES MAÇONS

Tous les ouvriers maçons travaillant à la à huit heures et demie à l'Assistance Publique journée seul convoqués pour se voir samedi que. Ordre du jour : Formation du Syndicat et élection du bureau.

SYNDICAT DES CHAUFFEURS
Procès verbal de la réunion du 1er avril 1926

La séance est ouverte sous la présidence du camarade Colombani.

L'assemblée adopte à l'unanimité l'ordre du jour présenté par le secrétaire général.

« Les chauffeurs syndiqués de Bastia, réunis en assemblée générale le 1er avril 1926 à la salle de l'Assistance Publique ;

Considérant que le tourisme constitue la ressource principale de plusieurs centaines de familles ;

Considérant que beaucoup de leurs compatriotes se sont imposés de lourds sacrifices pour l'acquisition de voitures répondant aux conditions modernes de vitesse, stabilité et confort ;

Considérant que la position géographique et la situation économique du département ne leur permet pas de trouver ailleurs la clientèle dont ils ont besoin ;

Renouvelant le Syndicat d'Initiative et les autres groupements qui ont, par une politique constante et désintéressée, créé et intensifié le mouvement touristique en Corse ;

Regrettent vivement qu'une grande compagnie subventionnée se livre à une concurrence préjudiciable aux intérêts de leurs entreprises en réduisant au chômage [illegible] ;

Protestent énergiquement contre l'installation à Ajaccio et à Bastia d'une flotte de grands cars, accaparant ainsi la presque totalité des touristes ;

Demandent instamment à la direction du P. L. M. de s'entendre avec les garagistes et les délégués du syndicat des chauffeurs pour trouver un terrain de conciliation et parer à la crise qui menace d'honnêtes ouvriers ».

Cet ordre du jour voté par les chauffeurs a été approuvé le lendemain par les garagistes à qui il a été soumis au cours d'une réunion mixte.

Une commission composée de deux délégués patrons, MM. Louis Catta et Antoine Trojani, et de deux délégués chauffeurs MM. Raoul Catta et Pierre Colombani, a été nommée pour élaborer le programme des revendications à soumettre à la Cie P. L. M.

Le Secrétaire Général : Raoul CATTA

ASSOCIATION DES PÈRES DE FAMILLE CHRETIENS

Dimanche 11 courant, à 10 heures, messe mensuelle pour MM. les membres de l'Association des pères de famille chrétiens, à Saint Jean.

A 10 heures et demie, réunion dans le local habituel, 2, Impasse Saint Jean. Communications importantes.

Nos Spectacles

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : **Son heure,** interprété par Alice Pringle et John Gilbert ; **Le secret du sous-marin,** troisième épisode.

-:- La semaine prochaine : Malee dans **La Croisière du Navigator.**

REGENT CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre : **Régent Journal ; Un mariage mouvementé** comique en 2 parties ; Aubert présente **Comment j'ai tué mon enfant,** réalisé par M. Ryder d'après le célèbre roman de l'Abbé Pierre l'Ermite (Abbé Loutil).

-:- Au prochain programme : Rin-tin-tin dans **Un Redoutable témoin.**

-:- Prochainement : **Mon Homme.**

COMMUNE DE PATRIMONIO

AVIS D'ADJUDICATION

Le Maire de la commune de Patrimonio informe le public que les pâturages des immeubles « Serra et Tozza », appartenant à la dite commune, seront mis en adjudication le 25 avril prochain à 14 heures et demie à la mairie de Patrimonio.

On peut consulter le cahier des charges à la Mairie.

Le Maire :
P. MAESTRACCI

BAINS DE PUZZICHELO

OUVERTURE LE PREMIER MAI

ETABLISSEMENT REMIS A NEUF

Pour tous renseignements, s'adresser à Mlle Salfei, Gérante des Bains de Puzzichelo, par Aghione.

NAVIGAZIONE LIBERA LIVORNO TRIESTINA

DÉPARTS DE LIVOURNE POUR BASTIA :
Mercredi à midi, arrivée à Bastia : mercredi 18 heures.
Dimanche à midi, arrivée à Bastia : dimanche à 18 heures.

DÉPARTS DE BASTIA POUR LIVOURNE :
Lundi à minuit, arrivée à Livourne : même jour à 6 heures.
Vendredi à midi, arrivée à Livourne : même jour, à 18 heures.

Pour tous renseignements, s'adresser à :
M. F. GUAITELLA, Transitaire
Nouveau Port - Bastia

EAU DE MONTECATINI

Pour rétablir le bon fonctionnement de l'estomac, des intestins, du foie, faites une cure

D'EAU DE MONTECATINI

Purgatif parfait. L'eau de MONTECATINI est le meilleur des laxatifs.

Les eaux purgatives
TAMERICI — VICTORIA —
— REGINA — TETTUCCIO

Pour la continuation des cures de Montecatini à domicile.

En vente à Bastia, au détail, chez : MM. LEGGE, P. A. QUILICI et C. COSTA, Pharmaciens.

Dépôt : A Bastia, chez M. NANNINI Laurent, rue de la Marine ; A Ajaccio, chez M. PIGOLI, Pharmacien.

Une nombreuse clientèle a commencé à faire les commandes à domicile.

NOEL SANTANDREA
BASTIA
Un bon vin Corse à votre table fait honneur à votre pays.
PATRIMONIO WHITE-TOP — PATRIMONIO RED-TOP — ROSÉ

00169

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

LE BUDGET DE 1926

LA COMMISSION SENATORIALE DES FINANCES A TERMINE L'EXAMEN

Paris, 9 avril

La Commission Sénatoriale des Finances a terminé l'examen du budget de 1926. Elle a fixé les recettes à 37 milliards 555 millions 090.523 frs et les dépenses à 36 milliards 116 millions 829.176 frs, soit un excédent de recettes d'un milliard 438 millions 261.057 frs ; mais, en raison des crédits votés par la Chambre, l'excédent sera réduit à 255 millions.

Après avoir exprimé le souhait que la politique financière soit poursuivie avec une attention de tous les instants, les membres de la Commission ont regretté que les mesures prises par la loi du 4 avril aient été si tardives.

Les conclusions de M. Chéron, rapporteur général, mises aux voix, ont été adoptées.

Le Sénat abordera lundi la discussion générale.

M. MALVY A DEMISSIONNE

LES MOTIFS DE LA DEMISSION

Paris, 9 avril

M. Malvy a remis à M. Briand sa démission de ministre de l'Intérieur.

Le député du Lot a déclaré qu'il a agi ainsi pour reprendre sa liberté d'action et pour éviter d'être une cause d'affaiblissement pour le cabinet.

L'ECHO DE PARIS
CROIT A UNE MANŒUVRE

Paris, 9 avril

L'*Echo de Paris*, commentant la démission de M. Malvy, affirme que dans les milieux gouvernementaux on est pas éloigné de croire que c'est à l'instigation de M. Herriot et de ses amis que le ministre de l'Intérieur a décidé de se démettre de ses fonctions.

M. Briand s'attend à voir cette démission exploitée par les cartellistes qui, dès la rentrée, interpelleront le Gouvernement, cherchant ainsi à le mettre en mauvaise posture.

Selon les cartellistes, le départ de M. Malvy va enlever au Gouvernement des voix à gauche sans pour cela lui en assurer de nouvelles au centre et à droite.

Par cette manœuvre, le Cartel ayant à sa tête M. Herriot, qui est prêt à reprendre le pouvoir, espère renverser le Gouvernement à la rentrée.

Or, le 20 avril, le Cabinet Briand posera la question de confiance sur le retour au scrutin d'arrondissement et s'il doit tomber c'est là dessus qu'il tombera.

M. MALVY SERAIT CHARGE D'UNE MISSION

Paris, 9 avril

Le bruit court que M. Malvy, qui comme on le sait, est très au courant des affaires marocaines et franco-espagnoles, serait chargé d'une importante mission.

[N. D. L. R. — Cette information ne doit être accueillie que sous réserves.]

LES MINISTRABLES

Paris, 9 avril

M. Jean Durand prenant la place de M. Malvy au ministère de l'Intérieur, son portefeuille de l'Agriculture devient vacant.

Parmi les candidats les plus en vue on cite : MM. Binet, député de l'Aveyron ; André Hesse, député de la Charente Inférieure et Balitrand, député de l'Aveyron.

NOUVELLES JUDICIAIRES

CONDAMNATION D'UN MATELOT ASSASSIN

Lorient, 9 avril

Le Conseil de Guerre Maritime a condamné le matelot Jean Couron qui tua l'officier marinier Morice, à 20 ans de travaux forcés, à la dégradation militaire et à 20 ans d'interdiction de séjour.

CONSEIL DE CABINET

Paris, 9 avril

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin à 10 h au Quai d'Orsay, sous la présidence de M. Briand.

LA DEMISSION DE M. MALVY

M. Briand a fait part au Conseil de la lettre de démission de M. Malvy. Le Conseil a chargé son président de transmettre ses regrets unanimes au ministre de l'Intérieur.

M. Briand a proposé M. Jean Durand, comme successeur au poste de M. Malvy. Le ministre de l'agriculture a accepté.

Demain matin son remplaçant sera désigné.

LES TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES

Le Conseil a examiné ensuite la question des traitements des fonctionnaires.

LA SITUATION AU MAROC

Puis, les ministres ont étudié la situation au Maroc.

Des négociations, à la suite d'offres d'Abd el Krim, vont s'engager dans le courant de la semaine avec les représentants des tribus riffaines et les autorités franco-espagnoles. La délégation française comprendra M. Ponsot, sous-directeur de l'Afrique au ministère des Affaires étrangères ; le Général Simon ; M. Duclos, du cabinet du Résident général.

Les conversations auront lieu à Oujda. Une réunion préliminaire des délégués français et espagnols aura lieu à Paris.

A l'"Officiel"

MARINE MARCHANDE

Paris, 9 avril

Par décret paru au *Journal Officiel* d'hier des félicitations sont décernées pour la bonne tenue de leurs navires aux officiers de la marine marchande dont les noms suivent :

MM. Olivieri, mécanicien à bord du *Gouverneur* ; Ricci, mécanicien à bord du *Gouverneur* ; Automarchi, capitaine commandant le *Drua* ; Sartori, capitaine commandant le cargo *La Corse* ; Damiani, mécanicien chef du cargo *La Corse* ; Malaussena, commandant le *Porthos* ; Poli, mécanicien chef de l'*Oued Tiflet* ; Campodonico, mécanicien de l'*Azay le Rideau* ; Guidoni mécanicien de l'*Obstiné* ; Tomasi mécanicien chef du *P. L. M. 26* ; Giuliani, commandant de l'*Anfa* ; Saconne, commandant du Chili ; Luciani mécanicien du *Résolu* ; Padovani, capitaine du *Gariot* ; Giuliani, commandant du *Général Metzinger* ; Orlandi, commandant du *Numidia* ; Suret, capitaine du *Numidia* ; Cosvenicie, mécanicien à bord du *Numidia* ; Lazarini, commandant du *Chambord*, Poli, commandant de l'*Ipanema* ; Rossi, chef mécanicien de l'*Eugène Pereire* ; Orlandi, capitaine du *Mustapha II* ; Giudicelli, mécanicien du *Provençal* ; Antonini, capitaine en second de l'*Angers* ; Broudi, commandant du *Lamoricière* ; Giudicelli commandant du *Nelly*.

LA TAXE DE SEJOUR

Paris, 9 avril

Par décret paru au *Journal Officiel* la taxe additionnelle à percevoir en sus de la taxe de séjour dans les stations hydrominérales, climatiques et de tourisme, est fixée à 10 pour cent dans les stations suivantes où le produit net de la taxe principale n'a pas dépassé 20.000 frs en 1925 : *Bastia Ajaccio.*

à Marseille

UN DRAME A BORD DE L' « ANFA »

Marseille, 9 avril

Un timonier du vapeur *Anfa* avait fait embarquer en fraude, à Tanger dix marocains. Or, au cours de la traversée deux d'entr' eux moururent les autres furent découverts.

Le timonier, affolé, se donna la mort pour échapper au sévère châtiment qu'il avait encouru.

DANS L'ENSEIGNEMENT

AU CONGRES DES FONCTIONNAIRES DES ECOLES PRIMAIRES SUPERIEURES

Paris, 9 avril

Le Congrès des fonctionnaires des écoles primaires supérieures a chargé M. Bascol, d'Albi, de défendre ses revendications dont la principale est de conserver à l'enseignement primaire supérieur dans l'université et dans l'école unique de demain la place à laquelle lui donnent droit l'importance de ses effectifs et son rôle dans la culture générale et dans la formation professionnelle.

Le Congrès a demandé que le traitement des professeurs certifiés et licenciés soit fixé à égale distance entre celui des instituteurs et agrégés de Paris. Il s'est prononcé en faveur de la continuation de l'essai d'école unique poursuivi à Douai.

Le Bureau sortant a été réélu.

LES DETTES INTERALLIEES

LE VOYAGE DE M. PERET A LONDRES

Paris, 9 avril

Les négociations pour le règlement de la dette française envers l'Angleterre seront retardées de quelques jours.

En effet, M. Raoul Péret a déclaré qu'il ne se rendrait pas à Londres avant la fin de la semaine prochaine. Le ministre des Finances attend, sans doute, des renseignements sur les pourparlers en cours à Washington.

UNE FAILLITE DE HUIT MILLIONS

UNE BANQUE PARISIENNE PERD TROIS MILLIONS

Foix, 9 avril

Un commerçant de Lavelanet, le nommé Jean Baptiste Roques, vient de déposer son bilan : le passif atteint 8 millions.

Parmi les créanciers touchés par cette faillite, on cite notamment une banque parisienne qui perd 3 millions, une banque de Pamiers qui perd un million et un industriel de Toulouse également pour un million en outre, plusieurs commerçants sont également frappés.

Le père du failli, commerçant et banquier, ancien conseiller général, a également déposé son bilan pour une somme considérable.

TERRIBLE ACCIDENT

PLUSIEURS OUVRIERS ELECTROCUTES

Reims, 9 avril

Dans une usine de produits chimiques de Reims, plusieurs ouvriers étaient en train de déplacer un broyeur, lorsqu'une extrémité de la machine toucha des câbles électriques, pourtant isolés. Un court circuit se produisit.

Trois ouvriers furent tués, dont un père de cinq enfants ; un quatrième est mourant ; onze autres ont été fortement commotionnés. On croit que l'accident est dû à un isolateur détérioré.

COUTEUSE IMPRUDENCE

UN NEGOCIANT VOLE DE 63.500 frs

Annecy, 9 avril

M. François Besson, négociant à Eysse, se rendait hier à Evian pour acquitter une grosse facture chez un négociant en fourrages. En train, il lia conversation avec des voyageurs et les mit au courant des motifs de son voyage. Il commit même l'imprudence de leur montrer son portefeuille en indiquant qu'il contenait 63.000 francs.

En arrivant à destination, le trop confiant voyageur s'aperçut de la disparition de son portefeuille.

L'HEURE D'ETE

Paris, 9 avril

C'est dans la nuit du samedi 17 au dimanche 18, à minuit, que l'heure d'été sera appliquée.

LE TRAFIC DES STUPEFIANTS

QUATRE ARRESTATIONS

A la suite du décès d'une jeune femme, Mme Gabrielle Durafour, demeurant 16, rue Faraday, provoqué par l'intoxication par la morphine, la police a procédé à l'arrestation de son pourvoyeur. Mais celui-ci, demeurant rue Nemours, se blessa grièvement avant l'arrivée de la police.

La Sûreté a également arrêté deux corses, les nommés Ange Moretti, 32 ans, dit Lagardère, et Noël Chiarini 48 ans, demeurant à Marseille, qui pratiquaient sur une grande échelle le trafic de la coco. Ils se rendaient en Allemagne et parvenaient à passer la drogue. L'un d'eux, Moretti, dissimulait dans une bosse la drogue. Il en portait 3 kilos au moment où il fut pincé.

Un quatrième individu, le vendeur de journaux Manuel Lazare, né à Avignon, a été arrêté au square Montholon.

AUX INDES

LES TROUBLES REPRENNENT

Un télégramme de Calcutta annonce que les troubles entre hindous et mahométans ont repris. De nombreuses bagarres se sont produites. Il y a des blessés qu'on n'a pu encore dénombrer.

LES SPORTS

LA COURSE DES « SIX JOURS »

La ronde des Six jours cyclistes de Paris et cette année, très animée.

La course a été neutralisée ce matin de 6 h. 25 à 7 h. 40, les équipes se doublant et se dédoublant sans cesse.

Le classement est, à l'heure actuelle, le suivant : Marco-Putzeis, 187 points ; Wambst-Lacquehay, 86 pts ; Devolf-Stockelynck, 51 pts ; Olivieri-Ferrario, 33 pts. *A un tour* : Degraeve-Tollembeck, 154 pts, etc., etc...

LE RAID DE MANILLE

L'avion espagnol du capitaine Esteves a atterri aujourd'hui à Héliopolis, venant de Bengasi. Les trois aviateurs qui tentent le raid Espagne-Manille sont donc à nouveau réunis.

EN ESPAGNE

L'EMPRUNT EST COUVERT

Madrid, 9 avril

La nouvelle émission d'obligations du Trésor a obtenu un succès dépassant toute espérance.

L'emprunt qui était fixé à 400 millions a été couvert onze fois.

NOUVELLES LITTERAIRES

A L'ACADEMIE DU VAR

Toulon, 9 avril

L'Académie du Var a reçu M. Sylvain, doyen honoraire de la Comédie Française, en remplacement de M. Jean Aicard.

AVIS DE DÉCÈS

Le Général Gavini, commandant l'artillerie du XVe Corps d'Armée ; Mlle Hélène Gavini ; M. Jean Gavini ; Mme Jourdan Poste et ses enfants ; M. Sébastien Gavini et ses enfants ; M. et Mme Tito de Caraffa et leurs enfants ; Mme Lota Gavini et ses enfants ; Mme Joseph Farinole et ses enfants ; Le Commandant et Mme Jacques Nadal et leurs enfants ; M. Paul Nadal ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mlle BRIGITTE GAVINI

leur fille, sœur, nièce et cousine germaine décédée à Montpellier le 7 avril, à l'âge de vingt ans, munie des Sacrements de l'Eglise.

M. Ovide Azéma, retraité ; M. Paul Azéma, professeur au Lycée de Bastia ; M. François Azéma, étudiant au Lycée de Marseille ; Mlles Ninette, Jeanne, Marinette et Anna Azéma ; M. Victor Azéma, capitaine honoraire, de Grenoble ; M. Adolphe Azéma, ingénieur des Ponts et Chaussées, de Toulouse ;

Les familles Azéma ; Rivière, de Confions ; Viala ; Sentenac, de Pamiers ; Matra, de Marseille ; Gherit, de Brando ;

Ont l'immense douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mlle JULIE AZEMA

leur fille et sœur chérie, leur nièce et cousine, décédée le 9 avril 1926 à l'âge de 23 ans.

Les obsèques auront lieu à Marseille.

Un avis ultérieur fera connaître l'heure et le jour de la levée du corps.

La famille ne reçoit pas.

PIEDICROCE

M. Pierre Paoli, licencié en droit et Mme Pierre Paoli ; Mme Vve Sébastiani ; M. et Mme Luigi ; le docteur Pierre Monnier, Mme Monnier et leurs enfants ; Mlles Angeline et Bastienne Monnier ; M. Tiburce Sébastiani ; Mme Vve Paoli et son fils ; MM. François Horace et Jacques Luigi ; Mme Vve Rossetti ;

Les familles Vincenzi Sébastiani ; Mattei ; Pasqualini ; Battaglini et Sciarcalinga ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. FRANÇOIS PAOLI
Ancien Maire
Ancien Conseiller Général de la Corse

leur père, beau-père, beau-frère, oncle grand oncle, cousin et allié, décédé à Piedicroce le 5 avril 1926 dans sa 79me année.

Priez pour lui !

Petites Annonces Économiques

SUIS ACHETEUR charge greffier justice de paix. Faire offre aux bureaux du « Petit Bastiais » aux initiales P. S.

LA BOURSE

Paris, 9 avril

COURS DES VALEURS

	cours préc.	dernier cours
Rente 3 0/0	47.75	46.80
— 5 0/0 1915	57.30	57.15
— 4 0/0 1917	46.65	46.45
— 4 0/0 1918	45.40	45.20
— 5 0/0 1920	75.20	75.30
— 6 0/0 1920	64.40	64.70
— 4 0/0 1925	89.75	90.25
Buenos Ayres 4 1/2 Or 1909-1912	1690	1730
Japon 4 0/0 1905	500.50	511
Roumanie 1922 4 0/0	554	554
Société Générale	816	817
Banque Union Parisienne	843	896
Banque Paris Pays-Bas	1260	1244
Rente Foncière	4140	4065
Banque Impér. Ottomane	1197	1110
Banco El Hogar Argent.	564	566
Crédit Foncier Egyptien	4060	4199
Crédit Lyonnais	1340	1348
Crédit Foncier Colonial	694	575
Crédit Fonc. Argentin act	168.50	169
Crédit Fonc Colb. act ord	1469	1465
Nord	1011	1012
Voitures de Paris	925	920
Wagons Lits ordinaires	1470	1470
Suez Capital	12090	12845
Suez Part	10363	10500
Suez Société Civile 1/5	3640	3665
Transatlantique ordinaire	126	126
Transports Mar. vapeurs	794	787
Lebon Capital	625	615
Thomson Houston	275	278
Jeumont	245	250
Soie Givet Paris	2775	2800
Peñarroya	680	680
Saint Frères	465	478
Rio Tinto	5750	5690
Bear Deep	51	-
Modderfontein B. Unité	131	130
Montecatini Unité	271	272
Goldfields ordinaire. cp 25	182	181
Meyer et Charlton	505	-
Plakalnitra	268	281
Simmer And Jack	19.75	-
Ordam	31.75	-
Houillères Saint Etienne	108	114
Brasserie Santander	128.50	-
Tanganyika	373	378
Clarence act	367.50	-
Jugers Fontein	502	-
Schneider et Cie Creusot	1000	1001
Hauts Four Denain Anzin	1400	1400
Decauville	170	171
Métallurgie Ariège	153	152.50
Ciments Boulonnais	635	-
Saint-Gobain	3360	3310
Phosphates Gafsa	941	927
Lautaro Nitrate Chili	821	926
1/10 Royal Dutch	4615	4660
Roumano Belge Pétroles	154	-
Mexican Eagle préférence	162	155
Phosphates M'Dilla	152	147
France Polonaise Pétro	1525	1550
Shell	650	650
Raffineries Say	1930	1920
Pathé cinéma jouissance	302	310
Sucreries Coloniales R.	501	497
Aciéries Saint-Raphaël	1970	1970
Bong Trion	2055	2070
Biscuits Olibet	190	190
Part amort. raf. Egypte	2100	2140
Grands travaux Marseille	515	515
Ocnall Rack	191	189
Cultures tropicales	425	426
Riveries Indo-Chinoises	711	-
Soie Izieux	1510	1450
Chaland. remor. de l'I.C.	435	434
La Soie	425	428
Bolée	245	240
Crédit National 1920	313	315

COURS DES CHANGES

Livre	138.19	141.60
Dollar	28.80	29.11
100 lires	116	117.50
100 pesetas	408.35	414.12
100 frs suiss	555.25	561.75
100 florins	1137.75	1166.55

Moteurs Bernard Moteurs à essence Construction moderne avec ou sans radiateur
Agent Général et Dépôt : PAUL DEVEZE 7 à 9, Rue des Vignerons, Marseille

UN MILLION A GAGNER

SOUSCRIVEZ avant le 15 AVRIL 1926

[illegible] Obligation Crédit National [illegible]

276 chances de gagner 1.000.000 fr. | 1.384 chances de gagner 100.000 fr.
276 — — 500.000 fr. | 2.276 — — 50.000 fr.

Vous pouvez gagner UN MILLION au prochain tirage

Listes gratuites après tirages — Sécurité absolue

Billet au mandat-poste de Dix Francs à M. LOUBARESSE, banquier, Directeur du CRÉDIT FAMILIAL ALGÉRIEN, 65, rue d'Isly, ALGER. Compte chèques postaux [illegible], Alger

LE CINÉMA

LE COIN DES VEDETTES

Maurice Schutz

Une des plus puissantes, des plus [illegible] figures de l'Écran que l'on croirait, parfois, échappée d'un tableau de vieux maîtres flamands, ou de quelque tapisserie gothique.

Bien « Moderne », cependant, puisque Maurice Schutz, élève de rhétorique, fut le fondateur du Stade Français, et l'un des [illegible] et des Apôtres du Sport Moderne.

Qui plus est, il fut recordman du saut en hauteur et fit partie de la première équipe qui, il y a quarante ans, en 1885, montra [illegible] éhahis, ce qu'est le foot-ball.

Comme bien d'autres, il commença sa carrière artistique par le théâtre.

Ayant passé son baccalauréat, il aborde la scène en [illegible] le Conservatoire [illegible] Sorti brillamment, il entre à l'Odéon [illegible] sous les ordres de Porel, aux côtés de Réjane et de Guitry il joue quatre ans durant [illegible] répertoire et les auteurs Modernes.

De là, il passe successivement aux Variétés, à la porte Saint-Martin et chez Sarah Bernhardt.

Le métier théâtral n'est pas fait que de roses. Il comporte même un bon lot d'épines acérées, insoupçonnées du public.

Lassé des planches, dégoûté des Coulisses et de leur réclusion, avide de grands horizons qui ne soient pas du décor, il quitte tout part en Normandie et le voilà fermier. Travail manuel intense au grand air.

Les années passent. Soudain, l'intellectuel en lui se réveille. Adieu, veaux, vaches, cochons, couvées... Adieu Normandie.

Et en 1913, il revient à Paris.

Le Cinéma en était encore à ses premiers pas. Cet art nouveau l'intéresse, lui plaît. Il tourne quelques films, puis quitte l'écran pour devenir Rédacteur Parlementaire de l'Agence Havas.

Son nouveau métier lui vaut de [illegible] [illegible] la Chambre et malgré l'Élysée qui malgré [illegible] milieu nouveau, [illegible] [illegible]

Mort, comprenant mieux, il reprend [illegible] [illegible] et sous divers metteurs en scène, [illegible] d'abord de petits rôles.

Artiste consciencieux, ardent, il s'efforce de marier et d'améliorer l'un par l'autre, le théâtre et le cinéma, d'apporter à ce dernier son expérience, et les moyens d'expression du premier tout en lui laissant sa personnalité si marquée.

Il voit en chaque film nouveau qu'il tourne, une nouvelle éducation à faire [illegible] s'il aborda pour la première fois l'écran. Il étudie, creuse et vit intensément ses personnages.

Toujours différent de lui-même, il a été pour se créer que quelques-unes de ses créations [illegible] « Gosseline », un rude [illegible] « [illegible] » le duc d'Albe des « [illegible] » [illegible] « Vert-Galant » [illegible] « Jean Chouan » [illegible] [illegible]

[illegible] « Le Voyage Imaginaire » [illegible] Maurice Schutz [illegible] [illegible]

Il vient de partir [illegible] à Jérusalem avec le metteur en scène Julien Duvivier, pour tourner les scènes d'extérieurs du film « L'Agneau de Jérusalem », dans lequel il tient l'un des principaux rôles, aux côtés de Berthe Jalabert, Marguerite Madys, Gaston Jacquet, Van Daele, et [illegible]

Masque creusé, d'abord froid, [illegible] yeux bleus, Maurice Schutz [illegible] [illegible] amabilité, et une bonté exquise.

En dehors de son art, il aime le sport par [illegible] les livres, les vers [illegible] d'Hanaucourt et de Rostand. Et puis [illegible] les bêtes, la tendresse [illegible] des chiens, l'[illegible]

Pour l'avenir, il ne forme [illegible] désir. Il n'a qu'un souhait [illegible] le plus longtemps possible.

Que le ciel l'entende...

Nous n'aurions pas dit mieux.

P. SAUVAIRE-JOURDAN.

Alice Tissot

Il est des noms qui évoquent une [illegible] précise, une silhouette bien déterminée [illegible] est le jeune premier, l'autre l'ingénue [illegible] autre encore le traître sur le grand [illegible]

Avec Alice Tissot, rien de semblable [illegible] elle a le don rare de rester toujours elle-même sans se ressembler jamais.

Mégère dans les « Deux Gamines », [illegible] puis charmante dans « Gosseline » [illegible] dramatique au possible [illegible] « Le Gardien du Feu », vous la verrez [illegible] comique.

Quelqu'elle chante, [illegible] grimaces [illegible] personnages [illegible] Elle en a d'ailleurs plus de mérite que l'on ne peut le croire, car ses aspirations [illegible]

[illegible] ni au cinéma ni aux rôles qu'il lui a été donné d'y tenir.

Alice Tissot, est une « théâtrale ». Vers la scène elle fut toujours attirée. C'est à Mme Yvette Andreyor que nous devons de la voir sur nos écrans. Suivant les conseils de la gracieuse artiste, Alice Tissot, aborda il y a environ 12 ans, le cinéma « **Vers l'Idéal** », mis en scène par Feuillade, avec qui, elle travailla longtemps. C'était l'époque héroïque et primitive où l'on commençait et terminait plusieurs films en un mois. Dans des emplois de premiers plans, elle joua les comédies, Ensuite Poirier lui fit tourner un rôle de composition dans « **Les Demoiselles Perrotin** ».

Son succès y fut tel, que depuis, elle n'a presque pas quitté ce genre. Elle y excelle tant et si bien, que les meilleurs de nos metteurs en scène se la disputèrent : Perret, Le Somptier, l'Herbier, Marion et bien d'autres lui confièrent des emplois divers et s'en trouvèrent fort bien.

Plus récemment, abordant les grands films elle figure dans un sérial émouvant « **Les Deux Gamines** », rôle de mégère.

Puis, pour n'en citer que quelques-uns, elle tourne : « **La Gosseline** » où l'on vit la fameuse [illegible] des Elabées et de la Basse-Cour. La « **Fille bien Gardée** », « **l'Orphelin de Paris** », « **Le Gardien du Feu** », **Un fils d'Amérique** », et enfin « **Amour et Carburateur** » et « **Criquette** ».

Que l'on ne se figure pas que ses dernières bandes terminées, elle se repose. Ceci lui ressemblerait bien peu. Ayant terminé « **Pneumatique** », où elle revient aux rôles de jeune femme élégante, et elle joue « **Le Capitaine Rascasse** », qui sera autre chose que les créations, pourtant multiples dans lesquelles nous sommes habitués à la voir.

Le souci et la perfection qu'elle apporte à composer ses personnages sont tels que, alors qu'elle [illegible] Thomette Chevantan dans « **Le Gardien du Feu** », sombre et effrayante figure de femme de l'île de Sein [illegible] fut plus d'une fois interpellée en Breton par des gens du pays, qui la croyaient véritablement Bretonne.

L'histoire à laquelle, elle prenait une part [illegible] n'est d'ailleurs pas entièrement [illegible] Un gardien de phare, [illegible] un jour de relève, surprit sa femme en [illegible] dans la maison même où le film fut tourné, il poignarda les deux amants et [illegible]

Ce n'est qu'après sa mort que l'on découvrit les cadavres.

Comme on le sait, le film qui en fut inspiré se termine dramatiquement par la mort de la femme et la folie de son complice.

Certains pays, plus sensibles que le nôtre il faut le croire, n'admettent pas qu'un film si dramatique et si vécu soit-il finisse mal [illegible] la vraisemblance en souffre.

Il fallut donc tourner une seconde fin, plus heureuse à leurs yeux du moins, et l'on fit sauver la femme. Quant à l'amant, il fut maintenu dans sa fin lamentable, de folie furieuse. C'est ainsi que fut sauvée, outre-Atlantique la morale.

Tout en déployant à l'écran, une belle activité, Alice Tissot reste « théâtre ». Elle fut pensionnaire de nos principales scènes, joua à l'**Odéon**, puis chez **Sarah Bernhardt**, où elle est encore d'ailleurs.

Elle qui interprète à l'écran, avec une égale maîtrise, les comiques et les tragiques, est par les planches, une parfaite jeune première dramatique, et nous pourrons l'applaudir, à l'occasion dans « **La Dame aux Camélias** » « **La Tosca** » etc...

C'est là sa vraie nature. Son « tempérament », comique fut une découverte fortuite de nos metteurs en scène.

Mais il est impossible de parler de « vraie nature » à son sujet, tant cette parfaite artiste semble, toutes les fois qu'on a le plaisir de la voir, entièrement dans son élément, et l'on ne saurait mieux la comparer qu'à [illegible] Fatala, qui renferait de ses couleurs chaque fois différente et chaque fois plus brillant.

P. SAUVAIRE-JOURDAN.

LES NOUVEAUX FILMS

[illegible] la porte s'ouvrit. — [illegible]

[illegible] pas mort et sa femme a divorcé. Il aura l'occasion de sauver celle qu'il aime d'une terrible inondation et refera son bonheur avec elle.

Reginald Barker a réalisé ce film en grand metteur en scène [illegible] et ses interprètes Jacqueline Logan, [illegible] Mae Grell et Margaret Livingston [illegible] leur très beau talent. [illegible] plus humains, et surtout plus intéressant.

La sans Patrie. — En 1923 [illegible] un jeune officier berné par les [illegible] [illegible]

[illegible] parler de sa patrie. Il est exilé sur les navires de guerre de l'État et sa condamnation stipule qu'il est interdit à qui que ce soit de lui parler de sa patrie.

Bien vite il regrette ses paroles malencontreuses et il voudrait avoir des nouvelles de sa vieille mère et de sa fiancée, mais l'ordre est formel et aucun chef de gouvernement ne veut revenir sur sa condamnation à perpétuité.

Cinquante années après, sa fiancée obtient enfin sa grâce du Président Lincoln, mais sa fiancée et lui sont des vieillards et meurent hélas avant d'avoir pu se joindre.

Dans ce film encore d'énormes moyens et de très bons artistes parmi lesquels Pauline Starke et Edward Hearn, ont été mis à la disposition du metteur en scène Rowland V. Lee. Il a su nous présenter d'admirables tableaux dans cette fin qui est un hymne à la bonté du grand Lincoln produira certainement moins d'impression en France qu'en Amérique, et le public sera fort ému de cette histoire de deux jeunes gens qui s'aimaient d'amour tendre et n'ont pas réussi à se joindre au bout de la cinquantième année de leur souffrance. Je crains même que cette aventure ne paraisse un peu ridicule. Le roman de E. E. Hale est peut-être un chef-d'œuvre littéraire, mais c'est à mon avis un détestable scénario.

Viens là haut. — Très bonne petite production comique nous résumant en quelques minutes de projection les acrobaties les plus sensationnelles réalisées sur un gratte-ciel en construction. Le scénario est suffisamment lorsque pour le genre de l'action et les interprètes ont beaucoup d'entrain. Ce film fera parfois trembler mais amusera certainement.

René GINET.

ECHOS ET NOUVELLES

Le Maître du Simoun. — On vient de publier « Le Maître du Simoun », roman d'aventures de notre confrère Jean d'Agraives. Cet écrivain spécialisé dans les œuvres de mouvement a déjà vu son « Vent Debout » adapté à l'écran, et il y a bien lieu de croire que sa dernière œuvre ne tardera pas à être portée à l'écran. Nous devons nous réjouir de cette [illegible] collaboration entre notre cinéma et nos écrivains.

Distinction Méritée. — M. Lamoureux, ministre de l'Instruction Publique et des Beaux Arts a remis la rosette d'officier de l'Instruction Publique à notre confrère Henry Lafragette, trésorier de l'Association de la Presse Cinématographique, créateur de [illegible] journal animé, auteur de nombreux films d'enseignement et de propagande actuellement attaché au service littéraire d'une grande firme.

Toutes nos félicitations à notre très sympathique confrère.

Fiançailles. — On annonce les fiançailles de [illegible] avec Alma Roberts.

[illegible] [illegible] Pola Negri, que nous commencerons à devenir méfiants.

Les projets de Charlie Chaplin. — Le génial Charlot va mettre en route une production intitulée « Cirque » qui sera dépendante [illegible] d'un clown.

D'après [illegible] Mouton Picture et publié par notre confrère [illegible] nous apprend que Chaplin aurait l'intention de porter ensuite à l'écran « La Vie du Christ » et qu'il rêve d'incarner cette belle figure. A ce sujet [illegible]

« Aucune représentation adéquate, aucune interprétation juste n'en a encore été donnée au théâtre ni au théâtre... »

[illegible] Il a exercé de faire comprendre son message au Monde et fut au l'a rompu. Là réside la suprême tragédie ».

Un record. — On demandait récemment à Théodore Roberts, le nombre de films qu'il avait tourné. L'homme au cigare en compte plus de 170 !

C'est là une très belle carrière, dont il peut à juste titre s'enorgueillir.

Gaston Jacquet Bisse. — Au cours d'une prise de vue de « L'Agneau de Jérusalem » [illegible] sous la direction de Julien Duvivier, Gaston Jacquet eu à escalader [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] de ses blessures Gaston Jacquet a pu s'embarquer avec le reste de la troupe et il tourne actuellement je extérieurs du film aux environs de Jérusalem.

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

En achetant

Un CAMION

LATIL

5.000 Kilogs

Vous n'aurez pas un seul jour d'immobilisation car nous avons en magasin à BASTIA

Toutes les pièces de rechange

pour ce modèle

Stock dépassant 50.000 Francs pour ce modèle seul

Demandez à visiter nos magasins

Nous disposons à Bastia de châssis livrables de suite

Pas de promesses

des livraisons immédiates

FRANZ HOFFMAN

33, Boulevard Paoli - BASTIA

Télégrammes : CORSAUTO-BASTIA - Téléphone 18

EXIGEZ LA MARQUE

J. VIDAL

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

Les Établissements S. DAMIANI & Cie - Bastia

PAR leurs Spécialités exquises et réputées :
« Cap Corse Damiani » Hors Concours. Membre du Jury « Nectar Cédrat » « Myrta » « Mandarino » Marque déposée.

PAR le choix incomparable de liqueurs :
Rhums, Amers, Vermouths, Champagnes, Mousseux, Vins de toutes Marques que l'on est sûr d'y trouver.

PAR l'assortiment unique de leur rayon de :
Tabacs, Cigarettes, Cigares locaux et étrangers.

PAR leurs prix [illegible]

OFFRENT les meilleures garanties d'achat

ASSUREZ-VOUS EN ! !

51 ANNÉE. — N° 126 [illegible]

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

DIMANCHE 11 AVRIL 1926

00170

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) Téléphone : GUTENBERG 34-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-03
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Autres Départ., français et Colonies	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Étranger (Union Postale)	Le Port en Sus		

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

Le Projet de Convention

Nous recevons la lettre suivante :

Ajaccio, 8 avril 1926.

Mon cher Directeur,

Puisque vous voulez bien ouvrir vos colonnes aux avis, même divergents, qui se manifestent autour de la question des services maritimes, vous me permettrez d'y exposer le mien. Je voudrais d'abord indiquer à votre collaborateur M. F. T. que s'il a certainement raison de se plaindre que les intérêts de Bastia aient été sacrifiés ce n'est pas parce que, comme il le dit, et comme on l'a dit, « on donne à Ajaccio un troisième paquebot hebdomadaire sur Marseille et un troisième prolongement sur la côte sud tandis que d'un autre côté on ne laisse à Bastia que ses deux paquebots hebdomadaires sur Marseille, etc. » Non, il n'y a rien de pareil dans le projet, et on conserve à Ajaccio ses deux services hebdomadaires sur Marseille, ses deux prolongements sur Propriano et son prolongement sur Bonifacio et Portovecchio. Si le contraire était, je ne comprendrais pas que l'émotion des Bastiais ne soit pas plus violente.

Il n'y a d'autre augmentation de services, en dehors du côtier, que le nouveau départ hebdomadaire de Nice alternativement sur Bastia et sur Ajaccio.

Cela ne justifie pas le projet du point de vue bastiais, mais, sans m'attarder, soit dit sans le fâcher, aux curiosités de petite femme de M. Pierangeli, déduisant une commune collaboration d'un argument commun trouvé dans deux journaux, il faut bien relever qu'on ne pouvait pas ne pas insister sur ce fait que tout le mal concernant la revendication bastiaise vient d'un régime provisoire qui a enlevé, M. Pierangeli regnante, ses prolongements sur Livourne à Bastia en maintenant d'autres lignes déficitaires au bénéfice d'autres régions de l'île. Pendant donc que M. Pierangeli représentait plus particulièrement Bastia au Parlement, on supprimait faute de bateaux, les prolongements sur Livourne ; mais, ce même manque de bateaux n'empêchait pas que des services au moins sinon plus déficitaires, au dire de l'ancien député fussent maintenus.

J'admets que ce n'est pas la faute de M. Pierangeli si cette situation s'est créée. Ce n'est pas non plus celle de M. Emile Sari, ni de ses collègues de la représentation insulaire.

Et maintenant, que désire-t-on ? La suppression ou un nouvel aménagement du tarif kilométrique et le renforcement des services sur Livourne.

Étant bien entendu que le tarif kilométrique, en dépit des compensations qu'il comporte (réduction aux familles nombreuses et aux mutilés, billets d'aller et retour, diminution des tarifs sur les lignes de Nice) nous a été imposé par le ministre qui y a vu une appréciable augmentation des recettes de l'exploitation et s'est prévalu bien qu'en la dénaturant, d'une campagne (de laquelle personnellement je me suis toujours méfié) en faveur des lignes de Nice ; étant également bien entendu qu'une faute a été commise dont M. Pierangeli député doit être déchargé mais dont M. Pierangeli journaliste doit reconnaître qu'elle a eu des conséquences importantes sur l'élaboration de la nouvelle convention, ces deux points étant ainsi formellement admis, que veut-on de M. Emile Sari, rapporteur du projet au Sénat et que veut-on des autres représentants de la Corse ?

Ici, il faut être absolument net.

M. Pierangeli disait dernièrement que si M. Emile Sari insistait, il savait qu'il pourrait obtenir le renforcement sur Livourne, et peut-être même de revenir sur le tarif kilométrique.

Au moment où M. Pierangeli écrivait cela, c'était, bien en dehors de la ligne de Livourne et du tarif kilométrique, les avantages du projet qui étaient remis en discussion : la construction des unités nouvelles, la suppression des clauses draconiennes. Ainsi, pendant que l'ancien député criait : aller plus loin ! à nos représentants, ceux-ci avaient toutes les raisons d'appréhender qu'on ne voulut les obliger à revenir sur les concessions déjà faites !

Et à tout prendre, M. Pierangeli, qui connaît ces aléas, aggravés par l'instabilité politique et financière actuelle, en est-il étonné outre mesure ?

Nous demandons donc à M. Pierangeli, comme conclusion de ce qui précède, ce qu'il ferait à la place de M. Emile Sari :

Si le vote du projet de convention comportant des garanties pour le renouvellement de la flotte, maintenant le côtier, les vitesses partielles à 15 nœuds, le service renforcé sur Nice la suppression des clauses des connaissements, était conditionné par l'abandon provisoire (car la durée de la convention est de vingt ans mais par rapport seulement à l'utilisation de la flotte Fraissinet et les autres conditions de l'exploitation peuvent être modifiées tous les ans après avis du Comité consultatif dont la composition nous est, semble-t-il, favorable), si, disons-nous, le vote du projet était ainsi conditionné, M. Pierangeli accepterait-il, à la place de M. Emile Sari, de le laisser voter, plutôt que de courir les risques si faciles d'une éternisation du provisoire actuel ?

Veuillez, etc.,

Léon MAESTRATI.

Billet du Jour

Aimez-vous les concours ?

Tressaillez-vous d'aise lorsque votre journal annonce un quelconque tournoi entre ses lecteurs dans lequel votre subtilité, votre adresse et même votre savoir pourront être mis en valeur ?

Alors, je suis à peu près certain que vous allez lire avec attention jusqu'au bout ce qui suit :

L'Institut Océanographique ouvre un concours doté de 15.000 francs de prix en espèces. Les concurrents auront à répondre à leur choix à l'une ou à plusieurs des questions ci-après :

1°. — Dispositions à prendre sur les bateaux de pêches pour assurer la meilleure conservation possible du poisson, soit par aménagement des cales, soit par l'utilisation de l'énergie frigorifique ;

2°. — Dispositions à prendre pour le traitement à bord du poisson non comestible (faux poisson) et des déchets de poisson : ce traitement des déchets devant faire baisser le prix du poisson comestible ;

3°. — Dispositions à prendre pour assurer les conditions d'hygiène, de conservation et de prix de revient, la manutention et l'emballage du poisson entre son débarquement et sa mise en wagon ;

4°. — Dispositions à prendre pour assurer dans les meilleures conditions d'hygiène, de conservation et de prix de revient, la vente au détail et la présentation du poisson au public ;

5°. — Dispositions à prendre pour vulgariser et développer la consommation du poisson (cours de cuisine conférences, vente directe de plats de poisson préparé, imprimés, cinéma etc...).

Quoi ! Vous faites la grimace ? Et que dites-vous ? Que ce concours destiné à rechercher les moyens pratiques d'accroître la consommation du poisson de mer en France est moins palpitant qu'une vaste compétition sur les mots croisés ?

Peut-être.

Mais il est tellement plus utile !...

Gabriel Baroné.

L'Allemagne et les Colonies

M. Schacht, président de la Reichsbank, a fait à la Société coloniale allemande (à Berlin), des déclarations qu'il convient de souligner :

« La conviction sérieuse que, dans un pays aussi peuplé, aussi industrialisé que l'Allemagne, il est impossible de maintenir une activité économique normale et une monnaie saine sans avoir de colonies, me fait un devoir de m'occuper du problème colonial. Le 5e des 14 points de Wilson exigeait que toutes les revendications coloniales fussent réglées d'une façon libre, généreuse et absolument impartiale. Comme bien d'autres points ce principe a été contredit et violé par la paix qu'on nous a dictée à Versailles. Des attestations étrangères nombreuses datant d'avant-guerre rendent à la colonisation allemande un témoignage qui lui fait le plus grand honneur.

« Sans discuter les motifs politiques qui ont fait ôter à l'Allemagne ses colonies, il faut constater que ce fut une erreur économique qui, si on ne la rectifie point, entraînera forcément des conséquences politiques. La raison la plus profonde qui a conduit à la guerre mondiale, fut la surpopulation de l'Europe. Ce grand problème n'a été nullement résolu à Versailles. Aujourd'hui, nous sommes en présence d'une Europe industrialisée à l'excès, et la lutte pour les matières premières joue aujourd'hui un rôle plus grand que jamais. Il ne peut pas être de l'intérêt de l'univers de laisser une pareille situation arriver à l'état aigu. Le mérite immense du plan Dawes est d'avoir montré l'issue. Si fausses que soient les dispositions qu'il contient, il a cependant fait réaliser un immense progrès en remplaçant les anciennes méthodes de violence politique par des méthodes de saine raison économique.

« Le plan Dawes prévoit le paiement de sommes extraordinairement élevées aux puissances alliées. Sans aucun doute, tous les intéressés sont dans l'incertitude quant à la possibilité d'effectuer ces paiements dans une mesure quelque peu satisfaisante. La plus grosse difficulté n'est pas de trouver les sommes qu'il faut, mais de les transférer aux destinataires. Le problème du transfert est donc au premier plan. Les méthodes qu'on a envisagées jusqu'ici se ramènent toutes à des livraisons en nature ou à des exportations de marchandises, que les puissances de l'Entente ne peuvent jamais souhaiter de voir s'effectuer dans la mesure envisagée, ni sous forme de livraisons adressées à elles-mêmes, ni sous forme de livraisons aux pays exportateurs, qu'il leur faut chercher elles-mêmes.

« Un autre procédé de transfert consisterait dans le placement à long terme d'importants capitaux privés étrangers dans l'économie nationale allemande. Mais cela est très invraisemblable, car ces placements ne pourraient s'effectuer que dans les établissements qui justement feraient une dangereuse concurrence à l'industrie des pays alliés.

« Le transfert des paiements Dawes n'est possible que si les moyens de production et le travail allemand dont la haute valeur est reconnue, s'orientent vers la production de vivres et de matières premières qui forment déjà des marchandises très demandées dans les pays industriels.

« Or, l'industrie allemande ne peut s'orienter vers l'extraction de matières premières que dans les pays coloniaux. A la question de savoir si l'Allemagne a besoin pour cela de colonies à elle, il faut répondre oui, si l'on envisage l'importance qu'aurait pour les paiements des réparations l'extension du rayon d'action colonial. A cette raison tirée de la politique monétaire s'ajoute une raison psychologique qui est liée à l'émigration. On ne peut pratiquer l'émigration avec d'heureux succès économiques que vers les régions qui ne sont pas encore constituées en États nationaux. »

LE PAIN AUGMENTE ENCORE ! (Les Journaux)

... *Si c'est toujours le pauvre consommation qui est dans le Pétrin.*

SENTITE QUI...

AUX CIGALES D'AIX

Una trentina di Cigale so scalate in Bastia u 27 merzu. Benianu da « Aix-en-Provence ». C'era a Direttrice di a Scola Normale, duie o tre professore e l'altre eranu giuvanette fresche e sane cume a Tramuntana.

A dumenica e u luni andanu in « auto » a scopre a Castagniccia e u Capi-Corsu ; so ghiunte stanche e cuntente cume cucchi. Hanu dettu chi a Corsica è un fiore di stu mondu. Sò quasi sicuru chi quand'elle l'averanu vista tutta, qualchi coppiu serebbinu cuntente di maritassi in l'isula per campà in sti lochi benedetti da u Signore.

U merti videnu Bastia e i cuntorni A sera l'ispettore, e stitutrici e i stitutori di Bastia l'hanu imbitate a una manghiatella in sala di e feste di u teatru. Oltu o dece maestre e maestri avianu juntu fiori e berdura e a sala era « comme il faut » cum'ella dicia zia Nunzia quand'ella bulia parlà francese.

A quattr'ore in puntu, mi l'affaccia u sciò Ghiacintu de Montera chi face da Mere di Bastia, u sciò spettore, e pò una Cigalona, duie o tre Cigalette e una bandigliola di Cigaluccé. M'era impostatu in un scornu per bede a più bella perchè bulia dumandà ch'elli sceglissinu a Regina di a festa. E trovai tutte una più bella che l'altra e mi stedi zittu : eranu tutte Regine.

* * *

Avà so in penseru ! Hanu fattu e dettu tante belle cose ch'aghju peura di scordami di qualcosa o di quaichi sia, e mi ne scusu capu penzu.

Tuttu u mondu si mette a tavola. C'era un'ottantina di persone. A me poveru Petti-Rossu, chiugu e magrantion, m'avianu dettu : « Bersa u vinu, e chi nimu ne manchi ! — Cusì feremu ! » Stappava buttiglie e servia a tutti : binu, liquore e... allegria. Haghiu fattu torna rosse tutte e Cigale. Bolava sempre in giru e dicia a tutte : « Alò, ò caruccia, per Petti-Rossu, una candella, una candelluccia, una candellichiula, una mezza candellichiula ! e nimu sapia di dì no ! »

Una capinera e una capibianca spendianu i zuccherami : fiadoni, falculelle, torte, canestrelli e tuttu u sabissu. Ci ne fù anc'al dilà ! C'era dinò un Santu — un so s'ellu si chiamava Iacenu o Antone — chi mi fecia a cuncurrenza pe u liquore ; ma un n'era ucellu, e Cigaluccé un n'hanu fattu che guardallu, e a me m'hanu basciatu a pizzichi !

Una stitutrice dicia in francese vicin'a me : « Si vede chi a visita è seria a Aix, chi e scolare si tutte in salute ! ». L'aghju rispostu : « Si vede chi li danu altra che pedagogia, per avè se faccie sì latte e sangue ! ».

Un finiscerebbi mai più di parlà di e mio Cigaluccé ! Mi so innamuratu di tutte, ma u più di e duie ch'eranu a u mio taulinu.

— Ma mi scordu di parlà di i discorsi !

— A u taulinu d'onore c'era personaggi grossi.

Quasi subitu dopu cuminciata a manghieria, u sciò de Montera — ch'è avocatu — avia a prudita di parlà. Ha fattu un discorsu belluccìu a nome di Bastia e di a Corsica. Eju credia ch'ellu fussi bonu u più a u tribunale, ma per die ch'ell'è bonu [illegible] ! Ha incantatu e Cigale ed eju n'era jelosu !

U sciò Biron, cume sempre, ha dettu cose magnifiche fendu ride ; quant'ellu ne sa !

A Signora Direttrice s'assumiglia a u sciò Biron : grossi, simpatichi e spiritosi tutt'e dui. Ha dettu tante belle cose di a Corsica e di i Corsi chi pregu u Signore ch'ella campi cent'anni. Quelu ch'ella un si scorderà di noi, ma so sicuru chi nò un ci scorderemu mai più d'ella e di e so figliolelle...

Tutti st'affari dicende si passanu in tutte e feste, e un c'è ance mondi e miraculi, ma avà ghjunghjenu Una vintina di Cigaluccé, tutte insemme, hanu cantatu cum'elli cantanu l'anghiuli in Paradisu ; aghju dumandatu a u Signore di cunserva a ste zitelle a so giuventù, a so bellezza, e a so voce divina.

Dopu, una Cigaletta ci ha incantatu ! Una gran Signora e a Capinera hanu fattu sente a voce corsa.

Balli-mani da u principiu a a fine So ghiorni quesli ch'impediscenu l'imbecchiă per deci anni.

Cirimbella, cirimbella,
Il prete suna e la serva balla !
A la fin della canzona
Il prete balla e la serva suna !

Cusì è accadutu a sti persunaggi di sa festuccia. Da u principiu eranu seri cumu si duvia. Ma quandu u pianò ha sonatu balli vecchj e novi, ci simu messi a ballà tutti cume zitellacci. Ma u « pompò » u demu a e Cigale ch'anu messu tanta grazia in di so balli chi mi so fermatu a bocca aperta.

S'io passu torna una dicina di fornate cume quessa un morgu mai più !

Una canzona corsa dice :

« *Ah ! s'avessi avutu l'ale, quelle di l'un petti-rossu,*
Eju la strada di la Francia, la culla franca in un corsu ! »

Eju aghju l'ale d'un petti-rossu.
U mare u francu in un corsu.
E mi ne vò a Aix duve e mio Cigale per portalli u saluta di l'insegnamentu primariu di Bastia e di l'isula e ji portu dinò u salutu di tutta a Corsica.

PETTI-ROSSU.

Les abonnements au PETIT BASTIAIS peuvent être pris dans tous les bureaux de poste de Corse et du Continent, d'Algérie et de Tunisie et doivent être adressés par mandat rose du Service des Chèques postaux au PETIT BASTIAIS, Compte courant 64-50 — Marseille. Taxe 5 fr. [illegible]

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

APRES LA DEMISSION DE M. MALVY

LA SUCCESSION DE M. DURAND

Paris, 10 avril.

Ce matin, il paraît probable que M. Binet, député radical-socialiste de la Creuse succédera à M. Jean Durand nommé Ministre de l'Intérieur.

M. Jean Chiappe, conservera ses fonctions de directeur général de la sûreté.

M. DURAND ET LA REFORME ELECTORALE

Paris, 10 avril.

Le *Petit Parisien* croit que M. Jean Durand a mis comme condition de son acceptation à prendre la succession de M. Malvy, que le Gouvernement fera toute diligence pour faire aboutir la réforme électorale.

Sur ce point, il est en accord complet avec M. Briand et ses collègues.

AU MINISTERE DE L'INTERIEUR

Paris, 10 avril.

M. Jean Durand a pris possession des heures du ministère de l'Intérieur cet après-midi. M. Malvy lui a transmis les pouvoirs.

Le nouveau ministre de l'Intérieur a confirmé la décision prise d'accord avec M. Briand de faire venir le plus tôt possible devant la Chambre le débat sur la réforme électorale.

LE SUCCESSEUR DE M. DURAND

Paris, 10 avril.

Ainsi que M. Briand l'a annoncé au Conseil de Cabinet, c'est M. Binet qui remplace M. Durand au ministère de l'Agriculture.

Le nouveau ministre est né en 1880 à Bonnat. Il est avocat au barreau de Paris. Il fut élu député à l'âge de 28 ans en 1908, réélu en 1910, battu en 1914 et réélu en 1919, puis en 1924. Il appartient au groupe radical et radical-socialiste. Il fait partie de la Commission d'agriculture de la Chambre.

CONSEIL DE CABINET

Paris, 10 avril.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin à 10 heures au Quai d'Orsay sous la présidence de M. Briand.

LA SUCCESSION DE M. DURAND

M. Briand a annoncé à ses collègues qu'il avait choisi M. Binet pour succéder à M. Durand au ministère de l'Agriculture.

Ce choix a été ratifié à l'unanimité.

LES FAUSSES NOUVELLES A LA BOURSE

M. Péret a informé le Conseil de son intention de prendre des mesures avec M. Laval en vue de mettre un terme à la propagation des fausses nouvelles à la Bourse. La hausse des changes s'est produite sous l'empire des bruits mensongers colportés dans le but de faire baisser le franc. Le Gouvernement n'hésitera pas à engager des poursuites contre les délinquants et à prendre des sanctions sévères.

LES TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES

Les Ministres ont poursuivi l'étude de la question des traitements des fonctionnaires.

Le gouvernement est résolu à observer les engagements pris vis-à-vis de la Fédération.

MM. Laval, Daniélou et Fallière ont été chargés de se mettre d'accord sur les termes du décret instituant la Commission de redressement et de réajustement et qui sera signé par le Conseil des Ministres de mardi.

LES RELATIOS FRANCO-ALLEMANDES

M. BRIAND REÇOIT M. VON HOESCH

Paris, 10 avril.

M. Briand a reçu hier soir, au Quai d'Orsay, M. Von Hoesch, ambassadeur d'Allemagne à Paris.

Au cours de l'entrevue, le président du Conseil français et le diplomate allemand se sont entretenus du problème de l'attribution des sièges à ce Conseil de la Société des Nations et des négociations commerciales allemandes et des pourparlers au sujet des relations aériennes entre les deux pays.

POUR LA PAIX AU MAROC

LES NEGOCIATIONS COMMENCERONT LE 16 AVRIL

Paris, 10 avril.

Les négociations préliminaires entre les délégués des gouvernements français et espagnol et ceux d'Abd-el-Krim pour la conclusion de la Paix commenceront le 15 ou le 16 avril à Oudja.

La délégation rifaine comprend Si Mohamed Azerkane, ministre des affaires étrangères du Riff et deux représentants des tribus.

Le programme comprendra la conclusion d'une trêve militaire après l'établissement de ses lignes sur des positions déterminées ; l'échange réciproque immédiat des prisonniers, la neutralisation d'une zône intermédiaire jusqu'à ce qu'intervienne l'accord sur la rectification des frontières en cause, enfin, l'éloignement des chefs responsables de la révolte.

C'est seulement quand l'accord sera établi sur ces conditions préliminaires que pourront commencer les négociations de paix proprement dites. La convention de Madrid en a d'ailleurs déjà fixé les bases essentielles qui sont : le règlement de la question de la frontière du Riff dans la région de l'Ouergha, l'octroi aux tribus riffaines de l'autonomie administrative sous la souveraineté du sultan, enfin, le désarmement des tribus de la région et son contrôle militaire.

DECLARATION OPTIMISTE DE M. PAINLEVE

Paris, 10 avril.

M. Painlevé, ministre de la guerre hier, à l'issue du Conseil de Cabinet a dit : « La situation est éclaircie. Tout permet d'espérer que pourra bientôt se réaliser la paix au Maroc. L'entente est complète entre Paris et Madrid sur le principe des conditions à exiger des rifains. Les représentants français et espagnols auront ces jours-ci une conférence préliminaire, puis ils partiront pour Oudjda où aura lieu la première prise de contact avec les représentants des tribus insurgées ».

M. Briand a confirmé que les négociations se poursuivent dans de bonnes conditions en étroite collaboration avec l'Espagne.

Le *Matin* envisageant la situation constate que nous n'avons pas remporté une victoire écrasante mais que nous avons imposé notre supériorité et notre volonté d'aboutir. Notre progression rectiligne a ébranlé la puissance d'Abd-el-Krim qui a préféré se résoudre à une solution prudente.

Il y a trois semaines, Abd-el-Krim déléchait à M. Gabrielli, fonctionnaire du bureau indigène de Caïd Aïbou et demandait la communication des conditions de paix de la France et de l'Espagne.

C'est cette démarche qui a déclenché les pourparlers.

Le *Matin* précise qu'il s'agit des pourparlers de pacification et non de paix proprement dites.

LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

LES SOUSCRIPTIONS DES MINISTRES

Paris, 10 avril.

MM. de Selves et Herriot se sont inscrits chacun pour 10.000 francs au titre de contribution volontaire. Le Comité républicain et le clergé républicain du commerce se sont inscrits chacun pour 20.000 francs.

Le Conseil de Cabinet a décidé que les ministres verseront chacun 5.000 francs et les sous-secrétaires d'Etat 1.000 francs.

EN GRECE

UNE MUTINERIE A SALONIQUE

Athènes, 10 avril.

Des officiers carafoukas bakirdjis et djavenas, mécontents de leurs commandants de corps ont soulevé quelques troupes qui se sont concentrées l'avant dernière nuit à Allantini et ont occupé Karabourou. La onzième division, abrégée, cerna les mutins qui offrirent de se rendre si ces chefs étaient remplacés et déclarèrent que le mouvement n'était pas dirigé contre le gouvernement. Les autorités refusèrent de parlementer et on leur donna un court délai de six heures.

Le soir 200 mutins se rendaient et des officiers étaient arrêtés.

La flotte se dirige à toute vitesse sur Salonique qui est calme.

A l'"Officiel"

INSCRIPTION MARITIME

Paris, 10 avril

Par décret paru au *Journal Officiel* de ce matin, sont nommés syndics des gens de mer stagiaires :

A Ajaccio, MM. Canonici, garde de première classe ; Cambiaica, faisant fonctions de garde maritime principal ; Pantalacci, en service à Cargèse.

M. Pantalacci rejoindra son poste nouveau dans les délais réglementaires.

Est nommé garde maritime stagiaire au deuxième tour à Cargèse, M. Moquay, premier-maître de manœuvre en retraite en remplacement de M. Pantalacci qui reçoit une nouvelle affectation.

MUTATIONS

Un décret paru au *Journal Officiel* de ce matin porte les mutations suivantes :

Le capitaine Culioli, du recrutement de Tours est affecté à l'état-major du 15e corps d'armée.

Le lieutenant Orsini du 3e bataillon du Levant passe au 14e bataillon de chasseurs.

Le capitaine Grescinel affecté au 173e régiment d'infanterie qui n'a pas rejoint, est maintenu au 24e bataillon de chasseurs.

Si vous ne l'avez déjà fait

Ecrivez aujourd'hui même aux grands spécialistes du MEUBLE

Galeries Barbès

55, Boulevard Barbès PARIS

qui vous adresseront leur nouvel album illustré n° 81 de 172 pages de splendides photographies d'ameublement.

Les plus délicieuses garnitures jointes à des ensembles considérables

(Voir adresses en 2e page)

LE TRAFIC DES STUPEFIANTS

QUATRE INDIVIDUS, DONT UN GENDARME SONT ARRETES

Nancy, 10 avril

La sûreté, qui depuis un certain temps était sur la piste d'une importante affaire de trafic de stupéfiants a réussi aujourd'hui un magnifique coup de filet. Elle a arrêté les nommés : Joseph Balard, 45 ans, gendarme à Sarreguemines ; Charles Ravard, gendarme en retraite, chauffeur de taxi ; Henrick Mayer, ex-officier de la marine allemande déjà condamné pour trafic des stupéfiants, et un commerçant de Mannheim, pour importation de cocaïne.

La drogue venait de Darmstadt ; elle passait la frontière, grâce à la complicité de Balard qui la plaçait dans les sacs de correspondance et n'était pas inquiété, en raison de son uniforme, transportait ainsi chaque fois trois kilos de poudre, soit 50.000 frs.

La cocaïne était ensuite distribuée dans toutes les directions de la France. Dans le taxi de Ravard on a trouvé la quantité formidable de dix kilos de cocaïne.

EN DIRIGEABLE VERS LE POLE

LE « NORGE » A QUITTE ROME

Rome, 10 avril

Le dirigeable Norge est parti ce matin à 9 h. 40 de l'aérodrome de Ciampino, près de Rome.

Le *Norge* commandé par le lieutenant-colonel Nobile fait route vers le Spitzberg où le célèbre explorateur suédois Amundsen en prendra possession pour tenter d'atteindre le pôle-nord.

Le dirigeable après avoir survolé Rome où une foule en délire suivait ses évolutions s'est dirigé vers Civita Vecchia.

L'AFFAIRE SEZNEC

UNE REQUETE DE Mme SEZNEC

Paris, 10 avril.

Mme Seznec a adressé à M. Laval une demande d'information supplémentaire au sujet de la découverte du négociant Gberdy, de la rue Brochant à Paris. Elle affirme que Gberdy a connu Quémeneur.

à Marseille

LES EMBARQUEMENTS CLANDESTINS

Marseille, 10 avril.

La police ayant été avisée que des embarquements clandestins avaient lieu à bord du *Providence* en partance pour New-York arrêta deux italiens qui s'étaient embarqués avec de faux papiers comme garçons d'office.

L'enquête amena l'arrestation du nommé Carrado Ferrantini qui avait reçu 12.000 francs pour mettre les italiens en rapport avec le sieur Raffaï Montmare qu'en arrêta aussi. Ce dernier avait conduit les deux italiens chez Pellegrin Louis qui toucha 6000 francs sur les 12.000 versés et fournit des livrets de mariage français au vue desquels la Mairie délivra des actes de naissance. Grâce à ces faux papiers, un employé fit enrôler les deux italiens et toucha 3000 francs à titre gracieux. Six arrestations ont été ainsi opérées.

M. PLAISSIERES POURSUIT UN JOURNAL

Marseille, 10 avril.

M. Plaissières, Sénateur-Maire, a engagé la procédure nécessaire pour que soit traduit immédiatement en Cour d'assises où la preuve est admise un journal de Paris qui avait publié un entrefilet selon lequel M. Plaissières se serait présenté récemment aux guichets d'une banque de Genève pour toucher des coupons de rente.

EN RUSSIE

L'ERUPTION DE L'AVATCHINSK

Paris, 10 avril.

On mande de Moscou, que l'éruption du volcan Avatchinsk, dans le Kamtchatka, a atteint son paroxysme. Des torrents de lave enflammée couvrent les flancs du volcan qui projette des flammes et des bombes volcaniques avec des secousses sismiques.

Il n'y a encore aucune victime à déplorer.

à Paris

VOL DE FOURRURES

Paris, 10 avril.

La nuit dernière, des cambrioleurs se sont introduits dans un magasin au n° 9 de la rue Commartin et y ont dérobé pour 100.000 francs de fourrures.

LES TROUBLES EN CHINE

ENCORE UN COUP D'ETAT

Paris, 10 avril.

On mande de Pékin, qu'un coup d'Etat nationaliste s'est effectué ce matin dans le plus grand secret.

Trian Chi Jui, chef du pouvoir exécutif s'est réfugié à la légation de France. Ou Pei Dou est allégué pour prendre la direction des affaires.

aux États-Unis

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Paris, 10 avril.

On télégraphie de New-York que le train dit « rapide des millionnaires » effectuant le trajet New-York-Atlantic-City a déraillé à Camden (New-Jersey). Il y a eu 5 morts et 50 blessés.

L'INCENDIE DES PUITS DE PETROLE DU SAN-JINS

Paris, 10 avril.

On télégraphie que l'incendie des stocks de pétrole de San-Luis (Californie) continue à s'éteindre.

Les dégâts sont jusqu'ici évalués à vingt-cinq millions de dollars.

EN ESPAGNE

ARRESTATION D'UN ESCROC

Madrid, 10 avril

La police a arrêté le secrétaire d'une bande d'escrocs internationaux qui opéraient l'escroquerie dite du « *Trésor Caché* ».

La dernière victime de ces individus est un américain qui envoya cent cinquante mille pesetas.

en Italie

A LA C. G. T. DE MILAN

Milan, 10 avril.

Les locaux de la confédération générale du Travail de Milan ont été restitués aux dirigeants qui ont accepté de se soumettre à la nouvelle législation fasciste sur les syndicats.

LE RECENSEMENT

DANS les PYRENEES ORIENTALES

Paris, 10 avril.

Le recensement de la population du département des Pyrénées Orientales accuse une augmentation de 11.250 habitants sur le dernier recensement qui avait atteint 217.773 habitants.

Chronique Sportive

Aujourd'hui à 14 heures, au Stade Olympique, match de championnat entre l'Etoile Filante et le Sporting Club Bastiais.

LA BOURSE

Paris, 10 avril

COURS DES VALEURS

	cours précéd.	dernier cours
Rente 3 0/0	46.80	47.70
— 3 0/0 1903	37.15	37.60
— 4 0/0 1917	46.45	46.75
— 4 0/0 1918	45.50	45.35
— 5 0/0 1920	75.30	75.75
— 6 0/0 1920	64.70	65
— 4 0/0 1925	50.30	50.20
Rente 5 0/0 1915		
1905-1913	1730	1745
Japon 4 0/0 1905	511	514
Rentenmark 1927 4 0/0	524	524
Société Générale	817	817
Rubaye Union Parisienne	856	857
Rubaye Paris Pays-Bas	1144	1140
Rente Foncière	4005	4010
Rente Impôt Ottomane	1110	1091
Rente 3% Dette Ext.	548	537
Crédit Foncier Egyptien	4120	4060
Crédit Lyonnais	1548	1555
Crédit Foncier Colonial	575	575
Crédit Foncier Argent. ord	189	»
Crédit Foncier Arg. ord	1481	1480
Crédit Foncier Colo. ord	1015	1011
Nord	1025	1025
Voitures de Paris	970	971
Wagons Lits ordinaires	1170	1150
Suez Capital	15865	15700
Suez Part	10530	10385
Mines Sud-Ouest ordin. 1/5	2965	2940
Transatlantique ordinaire	136	135
Transports Mar. vapeurs	787	787
Lebon Capital	615	615
Thomson Houston	378	378
Tubemaf	250	251
Rio Grand Parts	2500	2500
Rio Tinto	450	450
Rio Tinto	478	484
Saint Frères	3000	3000
Sos Tabac	54	53
Rand Mines	120	»
Modderfontein B Unité	179	178
Modderfontein Unité	181	»
Crédit Foncier, cp 15		
Meyer et Charlton	585	»
Plakahinine	201	178
Simmer And Jack	19.75	21
Orenia	31.75	31.75
Houillères Saint Etienne	114	110
Hotchkiss	128.50	131
Tamagnyka	278	279
Clarence ord	367.50	»
Jagers Fontein	287	»
Schneider et Cie Creusot	1001	1005
Huile Four Denain Anzin	1400	1400
Dunlop	171	171
Mines d'or Arnigo	127.50	130.50
Chemin Bouchemain	535	»
Saint-Gobain	3010	3010
Phosphates Gafsa	357	353
Lautaro Nitrate Unité	696	698
1/10 Royal Dutch	1060	1050
Rosmaan Belge Pétroles	154	»
Phosphates N'Goula	147	145
Mexican Eagle préférence	125	126
Franco Polonaise Parts	1500	1530
Shell	658	660
Raffineries Say	1930	1950
Pétrol Mexico Jouissance	310	310
Mazeroles Caoutchouc B.	197	195
Aciéries Saint-Raphaël	1970	1965
Dunlop Tritex	1070	1070
Part ord. Est. Egypte	2140	»
Tramways Québec	190	»
Grande Tuyau Marseill	315	315
Grand Duch	100	98
Caoutchouc plantation	170	177
Sucrerie Indo-Chin.	331	»
Chal. Rotheng. de Fl. G.	431	430
Sucr. Brésil	1650	1675
La Plate	456	457
Gobin	243	242
Crédit National 1920	245	245

COURS DES CHANGES

Livre	141.60	141.35
Dollar	29.15	29.15
Lire	117.25	117.25
Pesetas	411.12	411.50
Suisse	561.75	561
Florin	1168.75	1165

A TRAVERS LA CORSE

BASTIA. — La commission spéciale de répartition du Port Malbert au ministère de l'Agriculture vient de compléter, dans sa séance du 27 mars dernier, sa répartition à quatre communes pour des travaux d'adduction d'eau potable.

Les travaux étudiés s'élèvent à une somme de 37.000 francs et permettront la réalisation du seule fontaine qui complète, dans ceux.

La bonne nouvelle a été annoncée à notre ancien conseiller général de la Ile. Cl. Orsini par notre ancienne sénateur M. Sari. Nous leur adressons à tous deux, ainsi qu'à M. le Maire, ainsi.

L'expression de nos sentiments reconnaissants.

Et comme un bonheur ne vient jamais seul, le Ile. Cl. Orsini nous informe que notre Tour a été classée comme monument historique. Nous sommes donc désormais rassurés sur le sort de cette Tour de Nonza illustrée par le capitaine Giacomo Casella, verse dans l'antiquité.

CHOCOLAT D'ANNECY

LA PLUS SAVOUREUSE

LA PLUS RÉPUTÉE

DES GRANDES MARQUES

Cour d'Assises

Liste des jurés qui doivent faire le service des assises pendant la session du deuxième trimestre qui doit s'ouvrir à Bastia, le lundi 10 mai 1926, à 9 heures du matin, sous la présidence de M. le conseiller Eysa, assisté de MM. les conseillers Antoine Martini et Ajaccio.

Jurés Titulaires

MM.

Alessandri Dominique, propriétaire à Canari.

Lorenzi Joseph, suppléant de juge de paix à Ambiano.

Casabianca Antoine, négociant à Tiuora.

Giusti Charles, mécanicien, à Ajaccio.

Moretti Philippe, retraité à St. Laurent.

Olivieri Jean-André Toussaint, capitaine en retraite à St-Marie-Siamaccia.

Alessandri Jean-Baptiste, adjudant en retraite à Piana.

Sebastiani Auguste Marc-Marie, capitaine en retraite à Corte.

Marcant Fabrice, retraité à Castiglione.

Marcelli Pierre-Jean, commandant central en retraite, à Bastia.

Pietri Marie, propriétaire, Taliano.

Franceschi Antoine-Marie, propriétaire à Calenzana.

Albertini Jean-Louis, adjudant en retraite, à Bastia.

Bonavita Elisabeth, propriétaire à Tolbiacchi.

Giusti Xavier, retraité à Corte.

Leonetti Bernardino, propriétaire à Lento.

Biancarelli Joseph de Charles, propriétaire à Vescovato.

Vincentelli Jean-Marie, retraité à Corte.

Olivieri Félix, commerçant à Bastia.

Colombani Marc-Ch.-Philippe, propriétaire à Calvi.

Lorenzi Don Antoine, greffier de paix à Castiglione.

Bartolomeo Bernardin, propriétaire à Olivese.

Bernardi Antoine-Marie, invalide de guerre à Bastia.

Pulcini Antoine-Dominique, forbalatier à Ajaccio.

Bartoli Antoine Pierrotto, chevalier de la Légion d'honneur à Bastia.

Orsini Martin, propriétaire à Portosecchio.

Chiarini Jacques, pharmacien à Ajaccio.

Giampietri Jean-Louis, commandant en retraite à Ste-Marie-Siamaccia.

Giusti Jean-Noël, retraité des douanes à Bastia.

Mancini Laurent, retraité à Anzana.

Franceschi Gerondi, maire à Zonza.

Balboni Dominique, propriétaire à Bonifacio.

Noel Marius, officier en retraite à Vescovato.

Simoni Roland, capitaine territorial à Vescovato.

Antonetti de Saint-Denis Amédée, rentier à Bastia.

Villanova François, employé de commerce à Ajaccio.

Jurés supplémentaires

MM.

Mattei-Lucchi Paul, chef de section à Bastia.

Bastiani Noël, retraité à Bastia.

Peretti Ange, instituteur en retraite à Bastia.

Lemaire Simon, capitaine-major à Bastia.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui, dimanche 11 avril 1926. Quatrième semaine. 101e jour de l'année : 264 à venir.

Soleil : lever, 5 h. 10 ; coucher, 17 h. 56.

Lune : pleine lune le 14 à 9 h. 10 ; dernier quartier le 21 à 9 h. 10 ; nouvelle le 28 à 9 h. 10 ; premier quartier le 7 à 9 h. 10.

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 8 h. : 10°5 ; à 12 h. : 10°5 ; à 18 h. : 12°5. Moyenne : 11° ; minima : 12°.

Ciel du jour : gris peu nuageux ; vents : du variable au calme ; mer : assez belle.

EPHEMERIDES

1713. — Paix d'Utrecht. La France, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande, conclurent la paix dite d'Utrecht qui mit fin à la guerre de succession d'Espagne.

1915. — Un bombardement de 260 mètres de tranchées avait enlevés aux Allemands, dans l'Argonne.

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS

Les bulletins des élections dans pour le 1er trimestre 1926 aux familles nombreuses sera lieu à la Mairie à partir du mardi 13 courant aux heures de bureau.

SERVICE DES EAUX

Par suite de réparations sur la conduite d'amenée, le service des eaux sera suspendu demain lundi, 12 courant, vers huit heures et cinq jusqu'à dans la soirée.

PHARMACIE DE GARDE 00171

M. C. Costa, 36, Boulevard Paoli.

AU PORT

Le Nuova Luisa est arrivé de Porto Santo Stefano sur lest.

— I tre fratelli est arrivé de Terranova sur lest.

— Le Rettusa est arrivé de Porto Ferrajo sur lest.

— Le vapeur Cumeliana, à la Cie Fiorio, est parti pour Livourne avec 4 passagers et 3 tonnes de marchandises.

— Le Quinta, à la Cie Libre Tirasiina, est parti pour Livourne avec 40 tonnes de foin d'usines et 4 caisses de poissons pesant 101 kilos.

— La Constanza, est parti pour Savona avec 25 tonnes de charbons.

— La Liberta est parti pour Savona avec 25 tonnes de charbons.

— Six navires de départ : San Vincenzo, Thusa Famiglia R. Lucianna, Lucia Madre, San Tomaso, Anuba Prima.

— En charge : Nerina, Teresa Madre, I tre fratelli ainsi que le vapeur Delaire.

— Les vapeurs Corsa, Corsa, Quinta sont attendus pour le 11.

TOUTE FEMME DOIT SAVOIR

Les Douceurs du soir — ne mirez ternes traches — remède à l'Oeuillère, BOUT GOÛTÉ, leur il est décrédité, leur dure dimanche !

Les Toilettes neuves à l'Oeuillère du COMPTOIR

Les Laines et Fleurs et Ex-Boissonnet.

CONCLUSION : Pour vivre, on faites : « Ne bouillir vos Tissus ! » Pour cela, ou, ou,

MAJIC : seule SEULE, tient de façon parfaite tous tissus, en toutes teintes. SANS LES FAIRE BOUILLIR ni, par suite, sans les abîmer. En Vente partout.

Sté MAGIC, 142, Rue de Dunkerque, Paris

MUSIQUE

DU 173e REGIMENT D'INFANTERIE

PROGRAMME

DU DIMANCHE 11 AVRIL

PLACE SAINT NICOLAS, A 14 HEURES

1. Marche du 173 (Allié). LEROY.
2. Marche d'Iphigénie..... MENDELSSOHN
3. Danses Hongroises ... J. BRAHMS.
4. Werther (Sélection)... MASSENET.
5. Sonnez en Messe (déf.). RAUSEL

Le Chef de Musique : J. MIGEL

Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge

Sans DANIAN & Cie, 30, Boulevard Paoli

On nous communique

SYNDICAT DES PETROLS SOULBRIERS

Les membres syndiqués sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu lundi 12 avril au local de l'Assistance Publique.

COMITE DEPARTEMENTAL

d'Education physique et de préparation militaire de la Corse

Au cours de sa réunion du 30 mars, le Bureau du C.D.E. - P.P.M., a décidé de envoyer au dimanche 2 mai, le concours du premier semestre 1926 qui devait avoir lieu aujourd'hui.

Nous publierons dans un prochain numéro, le programme de cette réunion sportive.

RECRUTEMENT DES OFFICIERS RETRAITES

Le recrutement des officiers retraités de la Corse faisant partie de l'Association des officiers retraités de Versailles, a été ainsi opéré :

MM. Graff, commandant en retraite, président ; Gaeta, commandant en retraite, vice-président ; Portal, capitaine en retraite, trésorier-secrétaire ; Olivieri, adjudant en retraite, et Wolff, maréchal des logis en retraite, membres.

ALLIANCE NATIONALE DES FAMILLES NOMBREUSES

Réunion dimanche 11 avril à 11 heures, 14 rue du Midi. Ordre du jour : Puissant des collectives et des primes. Questions diverses.

SOCIETE SAINTE-DEVOTE

Les membres participants sont avisés que la perception du mois de mars aura lieu les dimanches 11 et 18 avril, au siège social, 21, rue Napoléon, de 9 à 11 heures.

AVIS AUX ETRANGERS

Il est rappelé aux étrangers que le décret du 8 septembre prescrit le renouvellement des cartes d'identité qui ont été délivrées antérieurement à cette date.

L'inobservation des prescriptions de ce décret expose les étrangers à des poursuites judiciaires et à des mesures administratives. Les demandes, soit directes aux services de police et de gendarmerie pour renouveler et retirer les autorisations de cette nature.

Les étrangers détenteurs de cartes d'identité périmées et ceux qui n'ont pas encore obtenu cette pièce de présenter au bureau de police (entrée par le jardin de l'Hôtel de Ville) en vue de se conformer aux prescriptions du décret qui les concerne. Ceux qui ont déjà reçu du récépissé provisoire sont invités à en présenter au même bureau pour retirer leur carte d'identité.

ASSOCIATION DES PERES DE FAMILLE CHRETIENS

Dimanche 11 courant, à 10 heures, messe mensuelle pour MM. les membres de l'Association des pères de famille chrétiens, à Saint Jean.

A 10 heures et demie, réunion dans le local habituel, 2, Impasse Saint Jean. Communications importantes.

EXCURSION AU COUVENT DE TUANI

Le premier dimanche du mois de mai, les moines du couvent de Tuani célébrent en grande pompe la fête de Notre Dame de Lourdes. Ce couvent est situé entre les communes de Costa et de Ville-di-Paraso. Le site est des plus enchanteurs : on découvre à partir de vue l'immense forêt d'oliviers de la vallée de Tuani et la belle plaine de Lonzat ; aussi les touristes amoureux nombreux de tous les points de l'arrondissement le jour de cette fête.

Cette année, un groupe de Bastiais a décidé de faire une excursion en auto jusqu'à Tuani, le jour de Notre Dame de Lourdes. On entre en même temps le plaisir de visiter le château de la Comtesse de Bon Mme Malaspina. Le voyage se fera par wagons et on se rencontrera par petite belle promenade.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Bottari, rue du Dôme, N° 2, Bastia.

ARRETE

CONCERNANT LE PRIX DU PAIN

Nous, Hyacinthe de Montera, premier adjoint, Maire de Bastia :

Vu le bil du 31 mars 1926 et le décret du 2 septembre 1924 ;

Vu le barème arrêté par M. le Préfet de la Corse le 5 mars dernier contenant l'indice de variations des prix de la farine et du pain ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet de la Corse en date du 7 avril courant fixant à 3.87 fr. 80 le prix limite de la balle de farine de 120 kilos ;

Considérant que ce prix limite a pour conséquence une augmentation de 0.05 du prix du pain ;

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Arrêtons :

Article 1er. — Le prix du kilogramme de pain de consommation courante est porté à 2 fr. 05.

Art. 2. — M. le Commissaire de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bastia, le 10 avril 1926

Le Maire : H. DE MONTERA

Nos Spectacles

MODERNE CINEMA. — Dimanche 11 avril en matinée à 2 h. et à 4 h. ; en soirée à 8 heures 45 : Diverses spécialités, comique en 3 parties. AUBERT présente : Comment j'ai mal vécu hier, supercomédie dramatique en 7 parties, d'après le célèbre roman de Hélène Vacaresco. En soirée, en supplément : Rodéoles.

Demain lundi : Fils-de-de dans : Un rendez-vous tonnie, Bimoof 1er chapitre.

Très prochainement : BON HONNEUR.

* * *

PALACE-CINEMA. — Matinée à 2 h. et à 4 h. ; soirée à 8 h. 45. Sur scène, interprété par Alice Fragile et John Gilbert : Le secret du sous-marin, troisième épisode.

— La semaine prochaine : Mains dans la Gouvière du Gladiator.

Lundi à 8 h. 45 : Fils de Voice, comique en 5 parties. Une production de Robert et Léonard. Ultime avec Elsa Murray, d'après le scénario de Clara Bérenger. C'est un film Paramount.

Ce qui justifie la confiance

Ce qui justifie la confiance en l'efficacité des Pilules Pink ne sont les résultats que donne cet excellent remède dans la lutte contre le si grand nombre des troubles et des maladies qui tourmentent la pauvre humanité. Il n'y a, d'ailleurs, dans cette salutaire action des Pilules Pink, rien que de très naturel puisque qui sait que nos troubles et nos maladies sont généralement leur origine dans une altération de la qualité du sang ou un affaiblissement du système nerveux, et que les Pilules Pink sont, par excellence, la médication contre les affections consécutives à l'appauvrissement du sang et à la dépression nerveuse.

« Je souffrais de migraines atroces et obligée que me coucher. Mon sang était dans la tête comme un sang de martyrs — déclare Mlle Lapp, demeurant à Charcenay, Saint-Robert, par Montmédy (Meuse). Ma sœur dûte ayant été guérie par les Pilules Pink d'une grande anémie qui mettait même ses jours en danger, je décidai d'en faire une cure. Le premier flacon me fit grand bien et au deuxième flacon mes migraines disparurent comme par enchantement. Depuis, je ne souffre plus jamais de la tête. Je suis heureuse de vous faire connaître ce résultat ».

Les Pilules Pink sont un remède toujours efficace contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et de retour d'âge les maux d'estomac, maux de tête, irrégularité des règles.

« En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt, Pharm P. Barret, 23, rue Bolte, Paris, 4 fr. 50 la boîte, 24 fr. les 6 boîtes, plus 0 fr. 60 de timbre-taxe par boîte. »

Les jolies femmes vous diront

La fraîcheur et la beauté naturelle du teint dépendent de la santé de la peau. Seul, un bon savon parfaitement pur, tel que le Savon Cadum, peut stimuler les fonctions normales des pores et assurer ainsi à l'épiderme une hygiène constante.

voilà pourquoi des millions s'en servent

Elles ont reconnu qu'il adoucissait la peau, tout excès de sels alcalins ayant été diminué. De plus, il est économique, car parfaitement sec, il dure deux fois plus longtemps que d'autres savons. Prix : 2 fr. 50.

Savon Cadum

Cie ASSURANCES GÉNÉRALES

SUR LA VIE

Assurances privées vendues au Comptant

67, Rue de Richelieu, PARIS

La plus ancienne des Compagnies Françaises

Depuis l'origine de la Compagnie :

Capitaux assurés : 4 Milliards 622 Millions

Rentes Constituées : 103 Millions

Exercice 1925 :

Capitaux assurés : 203 Millions 904 550

Rentes viagères : 4 Millions 044.779

Tarifs et Renseignements gratuits sur demande adressée à M. N. Bitterlet, à Bastia.

M. BITTERLET, 1 bis, Nouveau-Port, Bastia, agent général.

(R. C. Bastia 25. 871).

MALADIES DES VOIES URINAIRES du SANG, de la PEAU et du CUIR CHEVELU MALADIES DE LA FEMME

DOCTEUR SPECIALISTE Médecin de Paris

Traitements Thermothérapiques modernes des Tumeurs, Anthrax, Furonculose, Eczéma, Prurits (démangeaisons), Rhum, Psoriasis, Ulcères du jambe : Phlébite, Hémorragie, etc. Hautes Fréquences ; Radiations ; Electrolyse Hémothérapie ; Diète carbonique ; Air chaud.

20, BOULEVARD PAOLI - BASTIA

Consultations de 2 à 6 h.

VENTE

PAR OUTIL DE SAISIE EXECUTION

Le dimanche onze avril à neuf heures du matin à Teqa, magasin de M. Francois Maïdi, il sera procédé par voie de saisie exécution et par ministère de l'Huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers objets tels que :

Poêle d'aviation, moteur électrique, Brigues d'aviation, etc.

Le prix de la vente sera payé au comptant sous peine de folle enchère. Il sera perçu en plus le 15 pour cent sur le prix de vente.

L'Huissier,

Sous de Commissaire priseur : Jean SALVADORI

Petites Annonces Economiques

ON DEMANDE des secrétaires et des apprenties modistes. Galerie de la Mode, Moncheux, 12, bd Saint Angelo, Bastia.

SUIS ACHETEUR étang grellier justice de paix. Faire offre aux bureaux du « Petit Bastiais » sur bulletin N. B.

INVENTEUR nouvelle charrue agricole cherche à vendre brevet. Lombardi Antoine, 15 Bd Paoli.

POMPES & MOTEURS

Force motrice - Eclairage - Elévation d'eau et tous liquides

PAUL DEVEZE, 3 à 9, Rue des Vignerons, MARSEILLE

FABRICATION SUPERIEURE

AVIS D'OBSEQUES

Les obsèques de

MONSIEUR ANTOINE GAVINI

Avocat,

Ancien Sénateur de la Corse,

Ancien Député,

Ancien Président du Conseil Général,

auront lieu à Bastia, le jeudi 15 avril.

On se réunira à l'entrée de Saint-Roch, à 10 heures et demie.

De la part de :

Mlle. Le Marquis le Gouffier d'Argenson, son fils-du ; Sébastien Gavini, le général Gavini, Tito de Coraffa, ses frères et beaux-frères ; Jacques Gavini, François Pietri, Pierre de Rocca-Serra, Paul Brunini, Joseph Massa, ses neveux, qui confieront le deuil.

AVIS DE TRANSFERT

Les obsèques de

Mlle JULIE AZEMA

auront lieu le dimanche 11 courant à 9 heures et demie.

Maison mortuaire : 34, rue de l'Opéra.

AVIS DE D

A VENDRE à bout, entièrement plat, agré... [illegible] ... Bastia, 15 min. gare. Ecr. M. P. 21. Cour. A. Agence Havas, Nice.

14000-1900

La Vérité Historique dégagée de tous préjugés, de toutes tendances politiques...

Un Aperçu Anecdotique sur la vie sociale et intime des générations passées, la marche des idées au cours des siècles, les faiblesses, les ridicules, les exagérations de la mode, les mœurs résultant à la fois les plus sade[illegible], les plus menacées de l'estampe galante, les hardiesses de la gauche légère...

La Revue de la Médaille des grands hommes, rois et aventuriers...

L'Histoire, la Vie, les Mœurs et la Curiosité

par l'Image, la Caricature, le Document

Ouvrage conçu et publié sous la direction de M. GRAND-CARTERET

Cinq volumes in 4° 31 × 23, chacun 400 à 450 pages, 120 hors-texte en teinte, camaïeu, héliogravure ou coloriée à la main; 3.000 gravures dans le texte (la plus grande partie extrêmement rares).

Les 5 volumes brochés payables en 12 mensualités : 535 francs. Ces volumes seront prime sur le marché.

Demander livraison-spécimen gratuit numéro 6, à la Librairie de la Curiosité et des Beaux-Arts, 9, rue Villersexel, Paris (7e).

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

15, pl. St-Nicolas et 41 bis, b^d Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc...

LOCATION DE COFFRE-FORTS

Compartiments depuis 20 fr. par an

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

Pour avoir un intérieur chic ou améliorer votre bien-être à bon marché achetez vos meubles à Paris

Nous avons édité pour votre documentation un merveilleux Album illustré de 172 pages de superbes reproductions photographiques des derniers modèles, sortis de nos Usines. Cette véritable encyclopédie du Meuble vous sera adressée gratuitement sur votre simple demande accompagnée du bon ci-dessous et sans aucun engagement de votre part. Vous vous rendrez compte de la modicité de nos prix par rapport à la qualité de fabrication de nos Mobiliers.

La formidable extension de notre Chiffre d'affaires est le résultat de notre méthode de travail : « Gagner peu, vendre beaucoup ».

NOUS VOUS OFFRONS les AVANTAGES SUIVANTS: 1° Garantie sur facture; 2° Superbes cadeaux : Fauteuils, glaces, garnitures de cheminée et belles pièces d'orfèvrerie ; Appareils photographiques de première marque ; 3° Garde gratuite en nos magasins et sans limite de durée des mobiliers achetés ; 4° Emballage et expédition GRATUITS en caisse spéciale jusqu'à Marseille.

DEMANDEZ NOTRE ALBUM ILLUSTRÉ N° 81

GALERIES BARBÈS

55, BOUL^D BARBÈS
PARIS XVIIIe
NE PAS CONFONDRE A L'ANGLE DE LA R. LABAT

55

SALON MODERNE 5 PIÈCES 775

POUR RECEVOIR NOTRE ALBUM ILLUSTRÉ ÉDIT. DÉCEMBRE ENVOYEZ NOUS CE BON REVÊTU DE VOTRE ADRESSE

M ______

à ______

PETIT BASTIAIS N° 81

UN MILLION A GAGNER

SOUSCRIVEZ avant le 15 AVRIL 1926

en achetant une Obligation Crédit National Français 1919 rapportant 25 francs d'intérêts annuels nets d'impôts, payable 12 fr. en souscrivant et le solde en 6, 12, 15, 21 mensualités, conformément à la loi spéciale du 12 mars 1920. Tout versement de 100, 200 ou 300 francs bénéficiera d'un escompte immédiat de 10 %.

Dès le premier versement on devient seul propriétaire du titre comme s'il était payé comptant et l'on a droit aux coupons d'intérêts et à la totalité du lot gagné.

Les tirages annuels du Crédit National 1919 offrent :

276 chances de gagner 1.000.000 de fr. | 1.384 chances de gagner 100.000 fr.
276 — — 500.000 fr. | 2.276 — — 50.000 fr.

Tout titre non gagnant est remboursable à 500 francs par voie de tirages. — Chaque souscripteur d'une Obligation bénéficie en outre de 25 francs d'intérêts annuels.

Vous pouvez gagner UN MILLION au prochain tirage

Sécurité absolue

Listes gratuites après tirages

Noms de quelques gagnants aux Obligations du CRÉDIT NATIONAL : [illegible]

Billet ou mandat poste de Dix Francs à M. LOURANDOU, banquier, Directeur du CRÉDIT FAMILIAL ALGÉRIEN, 15, rue d'Isly, ALGER. Compte chèques postaux 23, Alger

AUTOMOBILISTES

Vous qui désirez économiser le carburant,
Vous qui voulez décalaminer votre moteur,
Vous qui êtes à la recherche du tout progrès,

EMPLOYEZ LE

GAZOXYL

[illegible]

PARIS (9e)

MAISONS Pour Tous

LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER

Édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours

UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.

HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

FOURNITURES GÉNÉRALES et INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

INSTALLATIONS & FOURNITURES POUR SALLES DE BAINS

PLOMB EN TUYAU

Maison de confiance

GUIDUCCI & ROGLIANO

Bastia — Spell, Bout. Bastia — Bastia

Téléphone : 2-00

Smith Premier

MACHINES A ÉCRIRE

& MACHINES COMPTABLES

Catalogue franco sur demande

PARIS, 89, rue de Richelieu

Concessionnaires demandés pour la Corse

L'ESSENCE "STELLINE" EST INCOMPARABLE

(En caisses d'origine ou en cylindres de 200 litres)

PÉTROLE "CRISTAL" LE PLUS RÉPUTÉ

(En bidons de 50 litres ou en cylindres de 200 litres)

HUILE "D" EST INIMITABLE

(En bidons d'origine de 2 litres)

Simon DAMIANI & Cie, Importateurs exclusifs pour la Corse.

— LA MAISON A UN DÉPOT A AJACCIO —

KODAKS

Fournitures Générales pour la Photographie

Développements, Impressions, Agrandissements, Jumelles diverses.

SPORTS

Articles de Foot-Ball, Tennis, etc.

Insignes divers

M. Silvestri, 26, Bd Paoli

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

36e ANNÉE. — N° 153

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

LUNDI 12 ET MARDI 13 AVRIL 1926

00172

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE :
Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e)
Téléphone : GUTENBERG 54-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION :
8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-03
Compte Chèques Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Autres Départ. Français et Colonies	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Étranger Union Postale	Le Port en Sus		

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LA QUESTION HOTELIERE EN CORSE

Le Syndicat d'Initiative de Bastia

Nous désirons rendre hommage à l'activité du Syndicat d'Initiative de Bastia, qui l'applique surtout, depuis quelques temps, à la tenue des hôtels. Ainsi se place-t-il dans le vrai rôle que les circonstances lui impartissent. Le moment est passé des agitations que les Syndicats d'Initiative avaient dû provoquer pour galvaniser l'action des pouvoirs publics en faveur, notamment, d'une meilleure organisation des services maritimes. Le moment est également passé où il leur appartenait de participer en quelque sorte directement à la construction d'hôtels. Enfin, on les dispense de faire pour la Corse une publicité à laquelle d'autres organismes plus puissants avisent avec un très large succès.

Une parenthèse :

Ce que la situation actuelle présente en mieux sur les années qui ont précédé la guerre a été préparé par les Syndicats d'Initiative. Si leur action, par rapport aux résultats présents, n'apparaît pas sous une forme accusée et bien en relief à tous les yeux, c'est parce qu'elle s'est étendue sur une période assez longue. Toutefois, il est bien clair que ces résultats sont, du moins en grande partie, l'aboutissement d'un long effort et de revendication, et de publicité et de sacrifices consentis par les éléments locaux, engageant soit dans la région ajaccienne, soit à Bastia, des capitaux. Sans l'existence de plusieurs hôtels modernes, construits avec des fonds corses, le P. L. M. se serait-il risqué à organiser dans l'île ses caravanes qui n'eussent pu s'y loger ?

Mais l'œuvre entreprise doit-être continuée.

En admettant même qu'un jour la Corse soit parfaitement outillée au point de vue hôtelier, les Syndicats d'Initiative ne cesseront pas de fonctionner. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le programme des assemblées générales de ces syndicats pour se rendre compte du nombre et de la variété des desseins auxquels leur activité est attachée, et ne sait-on pas du reste que là même où l'organisation touristique est poussée au degré extrême, à Nice ou à Grenoble, par exemple, le rôle des syndicats reste exceptionnellement important ?

Mais le plan de l'activité des syndicats change nécessairement avec les régions où elle s'exerce. A Nice et à Grenoble on ne pousse pas à la construction d'hôtels ; on ne les contrôle pas : il y a le nombre et il y a la variété. On perfectionne ce qui existe dans l'ordre touristique entier.

En Corse, c'est presque exclusivement sur le plan hôtelier que nous devons travailler, et sur un plan sommaire.

La publicité du P. L. M. a devancé nos possibilités de logement, même et peut-être surtout dans les villes. Encore faut-il observer que l'insuffisance hôtelière des campagnes refoule vers Bastia une clientèle que la ville, à l'extrême rigueur, dans les périodes de presse, peut loger occasionnellement. Ce n'est pas une solution et la question reste entière.

Comment la résoudre ? D'abord, et indépendamment d'autres moyens qui seront examinés, par l'utilisation de ce qui existe dans le domaine entrepris. Car il existe des hôtels presque partout, mais que l'on n'ose recommander et où l'on n'ose séjourner :, des hôtels dont, pour tout dire la propreté est incertaine.

Si toutes les routes de la Corse ne sont pas fréquentées par les touristes groupés, presque toutes, qu'on ne s'y trompe pas, le sont par des touristes isolés. Car avant et surtout après le P. L. M. des centaines de touristes visitaient et visitent la Corse, s'infiltrant dans toutes les directions. Présentement même, la moitié des visiteurs de la Corse, attirés ou non par la publicité de la grande compagnie voyagent librement, au gré de leur caprice, hors des voies suivies par les cars officiels. En été, ils feraient choix d'un séjour alpestre prolongé, ailleurs que dans les stations à la mode, s'il en est. Or, c'est pitié que de les recevoir comme ils se plaignent d'être reçus !

Voilà ce que le Syndicat d'Initiative de Bastia, le seul, à son honneur, vraiment organisé et attentif aux besoins qui lui sont signalés, aux appels qui lui sont adressés par la presse, ne saurait admettre. Nous tenons à l'encourager dans sa mission, car il n'a pas, pour le moment d'autre mission principale que celle-là. La question hôtelière, répétons-le, n'est pas toute que dans l'utilisation de ce qui existe. On le sait, et on y avise. Mais, elle est, pour lui, pour nous beaucoup dans cette utilisation d'une centaine d'hôtels auxquels il manque, pour être, malgré leurs faibles capacités réceptives, non pas des établissements remarquables, mais plus simplement convenables et dont on se contenterait.

Seulement, il faut que les intéressés entendent les conseils du Syndicat d'Initiative, qu'ils ne le mettent pas dans l'obligation de dresser et de tenir à jour, comme il en aurait le devoir et la facilité, un index qui lui permettrait de faire gagner plus d'argent aux uns — les bons — et d'en faire perdre aux autres — les méchants.

ARISTARQUE.

La course des Six-Jours de Paris a commencé dimanche soir, au Vélodrome d'Hiver. Voici, à droite, le départ des coureurs. A gauche, le « campionissimo » italien Girardengo prenant son repas.

(Cliché « Crites Paris »)

POLITIQUE GÉNÉRALE

Le Chancelier Autrichien à Berlin
Les Problèmes Economiques Internationaux

Une fois rentrés dans leurs Etats respectifs, les délégués à la S. D. N. ont pris avec plus de calme leur parti de l'ajournement de toute décision relative à l'entrée de l'Allemagne, de la Pologne, de l'Espagne et du Brésil dans le Conseil permanent de cette institution et, par un heureux phénomène, chacun s'est déclaré satisfait à Paris, Londres, Berlin, Madrid et Rio de Janeiro, sinon du résultat, du moins de sa propre habileté diplomatique. M. Chamberlain a reconnu que c'est sous le coup d'un mécompte trop vif qu'il a prononcé le mot de « tragedy » et que tout ira, en septembre sans doute, pour le mieux. Le chancelier autrichien, au moment de partir pour Berlin, rendre visite au chancelier d'Allemagne, qu'il a pu voir pourtant durant une dizaine de jours à Genève, est seul à employer pour la dernière Assemblée de Genève, le mot de « fiasco » ; c'est du reste pour déclarer que le prestige de l'Allemagne est revenu grandi, mais avec bon sens, il évite d'expliquer comment, ce qui nous laisse entendre quel triomphe diplomatique eut accompagné l'admission de l'Allemagne, si au lieu d'un ajournement, la décision en avait *été prise selon ses seules exigences*.

Les rapports économiques de l'Autriche et de ses deux voisins septentrionaux, l'Allemagne et la Tchéco-Slovaquie, suffisent à expliquer les visites et les négociations engagées à Berlin et à Prague, sauf à tendre à un rapprochement politique plus complet.

La République d'Autriche qui fut proclamée le 12 novembre 1918, sur un territoire délimité par le traité de Saint-Germain du 10 septembre 1919 ne comporte que six provinces : Basse-Autriche, Haute-Autriche, Salzbourg, Styrie, Carinthie, Tyrol et Vorarlberg, d'une surface de 39.000 milles anglais carrés, avec une population de 7 millions d'habitants et une capitale qui a elle seule compte plus de 2 millions de têtes. Comme cette capitale d'un pays essentiellement agricole ne peut être simplement alimentée par la région avoisinante c'est une nécessité économique inéluctable que ses relations avec les Etats industriels et producteurs voisins soient facilités : le Danube et les voies ferrées, en l'absence de tout accès à l'Adriatique, ne sauraient donc se heurter à des barrières douanières trop élevées et c'est pour les abaisser que le chancelier d'Autriche se rend en Allemagne puis ira en Tchéco-Slovaquie : il ne pourra davantage négliger ses voisins du Sud, l'Italie et la Serbo-Croatie dont il semble pourtant avoir un moindre besoin, ses ressources minières en fer, cuivre, zinc et plomb trouvant du côté de l'Allemagne surtout un débouché avantageux.

***

Tandis que les Etats continentaux de l'Europe, victorieux ou vaincus, se débattent au milieu de difficultés financières que les exigences sans limite de leur organisation démocratique aggravent chaque jour, les Etats-Unis, après avoir rejeté tous les engagements pris en leur nom et inconstitutionnellement, du reste, par le Président Wilson, à Versailles, nous accusent de différer le paiement de nos dettes, parlent avec dédain de la Société des Nations et s'étonnent que l'Europe entière n'accepte pas d'être gouvernée par les banquiers de New-York.

« A l'inverse de ce qui s'est passé au dix-huitième siècle, les Américains cherchent des colonies de ce côté-ci de l'Atlantique. Colonies sous forme de fermes financières. S'étant enrichis pendant la grande guerre, des économies de plusieurs générations d'Européens laborieux et ne trouvant plus chez eux l'emploi de l'or mondial accumulé dans leurs caisses, ils prétendent faire fructifier chez nous l'or que nous avons dû exporter chez eux pour payer, au prix qu'ils nous fixaient les matières et les produits indispensables à notre défense. Pour le même motif, ils insistent sur le paiement rapide de nos dettes de guerre. »

Ces remarques de M. Gauvain, dans les Débats, sont très exactement confirmées par celles du chancelier de l'Echiquier, M. W. Churchill, quand il observe que les Etats-Unis enlèveront aux nations européennes la plus grande partie des versements destinés aux réparations :

« Il me semble, a-t-il déclaré le 27 mars, qu'il ne produira une situation extraordinaire, que, par tout cet enchaînement, ces fils, ces canaux, le attirera les réparations des pays d'Europe à la perception des dettes d'Europe dévastés et ravagés par la guerre qui passeront en un flot ininterrompu à travers l'Atlantique à la riche, prospère et grande République. Je crois que ces faits ne sauraient sortir de l'esprit des hommes responsables aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe ».

Mais les Etats-Unis qui sont entrés tardivement dans la guerre, pour leur sécurité qu'aurait menacée la victoire de l'Allemagne, ont bénéficié de tous les sacrifices supportés pendant les trois premières années de guerre quel intérêt les alliés pourraient-ils demander pour cette dette de l'Amérique envers eux, dirons-nous avec un citoyen américain, M. John Moody que la conscience a guidé plus que le sentiment du lucre ; ils n'ont rien demandé parce que le sang n'est pas compris dans le contrat.

L'Amérique, après avoir attendu au delà de toute limite, la vente à crédit à l'intérieur de son territoire, est saturée de marchandises et d'or ; au cours des deux premiers mois de 1926 les importations des Etats-Unis ont dépassé les exportations : il faut qu'ils trouvent au dehors de nouveaux débouchés. Voilà qui explique le ton insolent de la presse américaine pour la vieille Europe, tout au plus bonne à servir de colonie et de villégiature au nouveau monde ; le flot des Américains qui se déverse sur notre pays et que la hausse grandissante du dollar aujourd'hui à 29 francs, accentuera certainement, emportera peut-être à son retour aux Etats-Unis, une opinion plus élevée sur notre vie de labeur, sur le souci de notre indépendance et de nos devoirs vis-à-vis des nécessités que les charges de notre pays, un sentiment plus exact constitution nous ont imposées.

Les hommes politiques de l'Ouest américain, qui insistent avec tant d'âpreté pour le remboursement des dettes de guerre, veulent l'asservissement de l'Europe aux financiers de Wall Street ; par leur intolérable pression l'Europe sera amenée à resserrer entre les Etats que Locarno a rapprochés, les relations économiques, et l'Amérique du Sud ainsi que le Canada lui assureront en quantité suffisante les matières premières indispensables. En France, toute domination étrangère est odieuse, celle de l'or l'est encore davantage : les Américains de l'Ouest sont de très mauvais psychologues.

Henri PENSA.

REVUE DES JOURNAUX

ARRÊTONS L'INFLATION

L'ÉCLAIR DE L'EST (Nancy) :

Actuellement, le pays a conscience de la gravité d'une inflation nouvelle et comprend que le gouvernement ne peut plus continuer ses libéralités à son égard. En un mot, il faut équilibrer le budget sans faire appel à la planche à billets. Dans les circonstances actuelles, l'opération ne peut se faire que par l'application de lourds impôts. Il en résultera une tendance à l'élévation du coût de la vie bien vite réprimée par la diminution de la capacité d'achat, en supposant, naturellement que les salaires restent fixes.

Néanmoins, la crise économique est obligatoire ; elle est consécutive à la stabilisation dans un pays d'inflation, ou à la déflation dans un pays à change stable qui revalorise sa monnaie. Son importance et sa durée dépendent de la bonne volonté que chacun mettra à la supporter. Après quoi, le pays retrouvera son équilibre économique d'avant-guerre.

Si, au contraire, nous continuons l'inflation, nous accentuons la vie chère et nous acheminons notre franc vers zéro.

De bon ou de mauvais gré, lorsque le franc n'aura plus de valeur, il faudra stabiliser notre monnaie par la création d'une nouvelle devise ; nous n'aurons pas évité la crise économique, qui sévira alors avec plus de violence, mais nous aurons ruiné complètement notre pays.

Maurice PEYROT, ingénieur A. M.

LA MORT DU CANCER

LE PETIT DAUPHINOIS (Grenoble) :

Le cancer n'est pas héréditaire, mais il s'acquiert *très facilement*, et si l'on a constaté des familles ou des maisons de cancéreux, c'était précisément parce qu'on héritait des mêmes habitudes défectueuses de mauvaise hygiène, corporelle ou alimentaire.

Quand on est très propre, on évite à coup sûr le cancer, et j'entends par propreté, l'habitude de faire disparaître le plus vite possible toute saleté qui encrasse ou abîme soit la peau, soit le tube digestif ; on ne doit ni tolérer, ni supporter la moindre petite blessure qui traîne ; c'est de la négligence impardonnable que de garder une ulcération sur la langue ou une appendicite chronique qui par ses perturbations sur le tube digestif pendant une vingtaine d'années amènera vers la cinquantaine un cancer intestinal...

En serrant de près les faits, on se rend compte que la thérapeutique chirurgicale permet d'éviter de nombreux cancers.

Mais, avant d'avoir recours à la chirurgie l'hygiène pure et simple constitue une thérapeutique préventive admirable des cancers de la peau et des muqueuses accessibles.

On ne voit plus à la ville, chez les personnes qui ont soin de leur personne, des cancers de la peau, alors que, dans *certaines* campagnes retirées ou parmi la classe ouvrière, on en rencontre trop souvent...

Il est faux de dire que le cancer augmente, il n'augmentera que si nous le voulons bien...

Le cancer restera la maladie de nos aïeux et nos petits-enfants n'en subiront plus ou peu l'évolution implacable, s'ils veulent bien mettre en pratique nos modestes conseils...

Docteur Jean BOUCHON.

EN ITALIE

LE TEMPS :

On prévoit que d'autres changements auront lieu à bref délai dans la diplomatie italienne et on a annoncé de divers côtés que M. Scialoja, qui a joué un rôle si important dans les négociations de Locarno et de Genève, démissionnerait comme premier délégué de l'Italie à la Société des Nations, poste dans lequel il serait remplacé par une personnalité ayant moins le souci des compromis diplomatiques nécessaires, mais plus imprégnée de l'esprit et des méthodes fascistes. Rien n'est venu jusqu'ici confirmer ces bruits auxquels ont donné naissance les divergences de vues que l'on disait exister entre M. Scialoja et M. Grandi lors de la récente session de l'assemblée de Genève. Quoi qu'il en soit, la démission de M. Contarini et les changements prévus dans le personnel diplomatique italien font penser que le gouvernement de Rome se propose de donner à la politique extérieure de l'Italie de nouveaux développements et qu'afin de réaliser ses buts le fascisme entend leur dans la dépendance de son influence intégrale les services diplomatiques comme toute l'administration intérieure de son royaume.

Les abonnements au PETIT BASTIAIS peuvent être pris dans tous les bureaux de poste de Corse et du Continent, d'Algérie et de Tunisie et doivent être adressés par mandat rose du Service des Chèques postaux au PETIT BASTIAIS, Compte courant 64-50 à Marseille. Taxe fixe 0 fr. 25.

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

DESTRUCTION D'UN BANDIT

Bonifacio, 12 avril

Dans la nuit du 10 au 11 courant, les brigades de gendarmerie de Pianottoli, Tivarello et Bonifacio ont, au cours d'une embuscade, tiré sur le bandit Lucchini Marc Marie, âgé de 55 ans, originaire de Monaccia d'Aullène, qui gardait le maquis depuis le 1er janvier 1908, sous l'inculpation d'assassinat et de tentative d'assassinat.

Le bandit, se voyant cerné, a tiré quatre coups de feu sur les gendarmes qui l'ont abattu en ripostant.

A AJACCIO

TENTATIVE DE MEURTRE

Ajaccio, 12 avril

Hier vers 15 heures 30, à Ajaccio, le nommé Maraninchi Toussaint, âgé de 26 ans, demeurant à Marseille, de passage à Ajaccio, a blessé de plusieurs coups de revolver les nommées Thérèse Marelli, âgée de 28 ans et Fernande Laget, demeurant toutes les deux à Marseille.

Le meurtrier s'est ensuite suicidé en se logeant une balle dans le cœur.

Au Sénat

SÉANCE DU 12 AVRIL

La séance est ouverte à 15 heures 10 sous la présidence de M. de Selves.

LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

M. *Milan* demande au ministre des Finances d'employer effectivement les contributions volontaires à l'amortissement de la Dette afin que les sacrifices consentis et la Dette annulée grâce à eux ne revivent pas demain. Le Sénateur de la Savoie a déclaré que si l'on veut que l'opération tentée réussisse, il faut avoir une caisse d'amortissement autonome, indépendante du Trésor Public et dirigée par des représentants de la production française ; il faut savoir ce que fera exactement l'argent reçu, dresser un programme d'amortissement et l'exécuter ponctuellement, puis fixer un plafond pour les Bons de la Défense Nationale.

M. *Péret* annonce la constitution prochaine de la caisse autonome d'amortissement.

LE BUDGET DE 1926

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du Budget de 1926.

M. Chéron expose son rapport, inspiré par la formule « plus d'inflation ». Il fait appel à la haute assemblée pour réaliser l'équilibre budgétaire.

M. *Péret* dit qu'il croit que nous sommes à la fin de la crise des changes. Il déclare : « Je voudrais qu'on n'attachât pas plus d'importance qu'il n'en faut au mouvement des changes car il y a là des spéculateurs qui, voyant qu'ils nous impressionnent, ne cherchent qu'à nous être désagréables. La France a des recettes suffisantes pour couvrir ses dépenses. C'est une base tellement solide que nous pouvons envisager l'avenir avec confiance ».

LES DETTES INTERALLIEES

FRANCO - ANGLAISES LES CONVERSATIONS

Paris, 12 avril

M. Péret a répondu à M. Winston Churchill, chancelier de l'échiquier britannique que sa visite pour le règlement de la dette de guerre aura lieu avant la discussion du budget anglais qui doit commencer le 26 avril.

A NEVERS

LE PREMIER MAI

Nevers, 12 avril

M. Perrin, maire socialiste de Nevers, a décidé que le premier mai serait fêté officiellement. Il a invité la musique municipale à jouer l'*Internationale* au cours du concert public. L'hymne étant adopté officiellement par les Soviets, les musiciens ne se sont pas encore prononcés.

LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

NOUVELLES SOUSCRIPTIONS

Paris, 12 avril

Le ministre des Finances continue à recevoir de nouvelles souscriptions. *L'Eclaireur de Nice* s'est inscrit pour 50.000 frs ; *l'Intransigeant* pour 20.000 francs et M. Bailby, directeur de *l'Intransigeant*, pour 10.000 frs comme premiers versements.

La ville de la Rochelle a décidé de souscrire.

LES AFFAIRES MAROCAINES

AVANT les NEGOCIATIONS de PAIX

Paris, 12 avril

MM. Briand, Painlevé et Steeg ont conféré avec M. Ponsot, délégué français aux négociations franco-hispano-riffaines.

Selon des renseignements reçus de Rabat, il paraîtrait qu'Abd el Krim aurait recommandé à ses lieutenants de ne se livrer à aucune attaque et de rester sur la défensive. Les Riffains accepteraient la reconnaissance de la souveraineté du Sultan, mais s'opposeraient au désarmement des tribus.

AU MINISTERE DES FINANCES

M. PERET RECOIT LES REPRESENTANTS DES BANQUES

Paris, 12 avril

M. Péret a reçu aujourd'hui les représentants des directeurs de banques. Il a indiqué que les mesures adoptées par la Chambre assureraient l'équilibre. Il a envisagé dans un avenir assez proche le règlement de nos dettes envers l'Angleterre et les Etats-Unis.

L'impression actuelle est celle d'une amélioration graduelle de la situation du Trésor dont les effets se sont manifestés sur les souscriptions aux Bons de la Défense Nationale.

On envisage que l'échéance du 20 mai se passera sans difficultés.

AU MINISTERE DE L'INTERIEUR

LE CABINET DE M. JEAN DURAND

Paris, 12 avril

Le nouveau ministre de l'Intérieur M. Jean Durand a formé son cabinet

Chef de cabinet : M. André Cornu ; comme suit :

Chef adjoint : M. Paul Rebagel ; Sous-chef : M. Bayon Targe ; Chef du secrétariat particulier : M. Tahtadjian ; Attaché parlementaire : M. Bachimont.

ELECTION CANTONALE

A AUNEAU

Paris, 12 avril

L'élection d'un conseiller général a eu lieu hier à Auneau (Eure).

M. Rivet, maire de Sainville, républicain indépendant, a été élu par 1165 voix contre 508 à M. Contrat, républicain de gauche et 476 à M. Gilbert, républicain de gauche.

EN SYRIE

L'ACTIVITE DES REBELLES

Paris, 12 avril

Le *Daily Mail* publie un télégramme selon lequel les rebelles ont coupé la voie ferrée entre Damas et Deraa en quatre endroits différents désorganisant complètement le service.

Une bande a pénétré à Damas où elle a capturé cinq gendarmes et tué quatre autres.

Deux mille hommes de renforts français sont arrivés à Beyrouth.

EN GRECE

LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

On mande d'Athènes que les élections dans 23 départements donnent une majorité écrasante au général Pangalos.

à Marseille

UN MEETING de FONCTIONNAIRES

Marseille, 12 avril

Le cartel des services publics a tenu hier un grand meeting. Les orateurs ont réclamé l'institution de l'échelle mobile des traitements.

ENTRE SIDIS

Marseille, 12 avril

Hier soir, à la suite d'une discussion, l'arabe Malek Ali ben Mohamet a tué son compatriote Kriamel, âgé de 29 ans.

UNE GREVE DE DOCKERS

Marseille, 12 avril

Un docker ayant été réprimandé par un contremaître parce qu'il avait ouvert un colis au premier arrivage l'Algérie, répondit par des coups. Mis à pied pour quelques jours, le docker appela ses camarades. Ceux-ci ont cessé le travail et exigent le renvoi du contremaître et la réintégration du docker.

CHEZ LES INSCRITS MARITIMES

Marseille, 12 avril

Le syndicat des inscrits maritimes a adressé un appel à tous ses adhérents pour qu'ils n'acceptent aucun embarquement pour Bordeaux où les inscrits sont en grève.

LES PETITS COMMERÇANTS PROTESTENT

Marseille, 12 avril

Le Syndicat général des petits commerçants et magasiniers détaillants marseillais a tenu aujourd'hui une réunion.

M. *Garchery*, député communiste, y assistait.

Un ordre du jour a été voté qui réclame la propriété commerciale intégrale ou la loi accordant en premier lieu le droit de priorité à la taxation du prix des loyers au même titre que les locaux professionnels ; l'indemnité dans le cas d'éviction et l'abattement à la base au même titre que les autres citoyens. Une protestation contre la révision des baux a été adoptée.

LES ACCUSATEURS DE M. FLAISSIERES SE RETRACTENT

Paris, 12 avril

L'Action Française écrit ce matin : « *Sur la foi* d'une information de notre correspondant, nous avons raconté jeudi dernier que M. Flaissières Sénateur-Maire de Marseille, avait été vu dans une banque de Genève toucher des coupons de rente. Or le fait est inexact : nous nous sommes trompés parce que nous avons été trompés ».

LES TARIFS DES CHEMINS DE FER

NOUVELLE AUGMENTATION

Paris, 12 avril

Le Conseil supérieur des Chemins de Fer va présenter incessamment les nouveaux tarifs des chemins de fer au ministre des Travaux Publics.

L'augmentation du prix des voyageurs et des marchandises serait inférieure à 8 pour cent.

VERS LE POLE

LA RANDONNE DU « NORGE »

Paris, 12 avril

Le dirigeable *Norge*, a atterri hier à Pulham à 17 h. 50, après avoir passé au large de la Corse, au-dessus de Toulon, de Rochefort et Caen.

TIRAGES FINANCIERS

FONCIERES 1903

Paris, 12 avril

L'obligation portant le numéro 584.220 sera remboursée par 100.000 francs.

L'obligation portant le numéro 4.152 sera remboursée par 30.000 francs.

COMMUNALES 1922

L'obligation portant le numéro 100.226 sera remboursée par un million.

L'obligation portant le numéro 120.232 sera remboursée par 100.000 francs.

Les obligations portant les numéros 8.449 et 726.574 seront remboursées par 25.000 francs.

NOUVELLES MILITAIRES

LA CLASSE 1926

Paris, 12 avril

La France Militaire annonce que le premier contingent de la classe de 1926 sera appelé sous les drapeaux les 11, 12 et 14 mai.

EN BELGIQUE

LE RETOUR DES HEROS DU RAID DU CONGO

Bruxelles, 12 avril

Les aviateurs belges, retour du Congo, partis aujourd'hui à 8 h. 30 de Belgrade sont arrivés à Bruxelles à 14 h. 30. Le roi, la famille royale, M. Poullet, premier ministre ; le général Kestens, ministre des Colonies, et une foule immense ont fait aux courageux aviateurs un accueil triomphal

A TOULOUSE

UN CLOCHER S'EFFONDRE

Toulouse, 12 avril

Hier matin, à 3 h. 15, le clocher de l'église Dalbade, datant du quinzième siècle, haut de 83 mètres, s'est effondré complètement, ensevelissant entièrement les maisons voisines occupées par les familles Denax, Soulet et Combes. La voute centrale de l'église s'est effondrée. Les décombres atteignent 10 mètres de hauteur. De grandes richesses artistiques sont détruites.

Il y a eu deux tués : les époux Lenax, boulangers ; un blessé grièvement et huit blessés.

Les troupes et les pompiers travaillent au déblaiement, opération qui sera longue.

La première enquête a établi que le clocher menaçait de tomber en ruines depuis longtemps. Des mesures avaient été envisagées par l'administration des monuments historiques pour éviter la catastrophe qui vient de se produire.

LES SPORTS

FOOT-BALL

FRANCE BAT BELGIQUE

Paris, 12 avril

C'est devant un nombreux public que s'est disputé hier le match international France-Belgique.

Par quatre buts à trois, les français ont battu les belges après une belle partie.

-:- A Luxembourg, l'équipe de France B. rencontrait la sélection luxembourgeoise qui triompha par 4 buts à 0.

MATCHES AMICAUX

Stade Brennais bat C. S. J. B. d'Angers : 1 à 0.

F. C. Bourg bat Levallois : 3 à 2.

St Chamond bat E. S. Terreaux : 3 à 1.

Annemasse bat Lyon O. U. : 1 à 1.

F. A. Nice et I. F. Nice : 0 à 0.

A. G. Gauloise de Nice bat R. C. Nice : 1 à 0

O. G. C. Nice bat F. A. C. : 3 à 1.

CYCLISME

LES SIX JOURS DE PARIS...

La ronde des Six Jours de Paris a pris fin dimanche soir à 23 heures.

L'équipe française Wambst-Lacquehay a pris un tour aux équipes concurrentes et a remporté son succès.

Le classement définitif est le suivant :

Wambst-Lacquehay, 546 points (3323 kms) ; **A un tour :** Marcot-Pulaciu, 734 pts ; **A deux tours :** Dewolf-Stockelinck, 314 pts ; Mac Namara-Horan, 333 pts ; **A trois tours :** Oliveri-Ferratio, 461 pts ; Degraeve-Tollembeek, 396 pts ; Bongmans-Roels, 342 pts ; Beyl-Goossens, 222 pts ; Vandenhove frères, 177 pts ; **A quatre tours :** Van Kempen-Girardengo, 250 pts ; Catinal-Texier, 201 pts.

... ET CEUX DE BERLIN

Berlin, 12 avril

Les Six Jours de Berlin se poursuivent. Au cours de la nuit dernière, l'équipe française Sergent-Louet a pris un tour d'avance sur toutes les autres équipes.

LE CIRCUIT « LA RAFALE »

Nice, 12 avril

Le circuit « la Rafale » couru hier à Nice a donné les résultats suivants :

1er Ungo (Nice) ; 2me Gros (Toulon) ; puis : Broccardo, Boggiero, Lantert, Baldis, Piccardo.

PARIS - BOURGANEUF

Paris, 12 avril

L'annuel Paris-Bourganeuf a été gagné par Dorleur, battant Benoît, Faure, Degraeve, Bayssière, Pellissier, Omer Huysse, etc...

PARIS - CHAUNY

Chauny, 12 avril

Cette course qu'organise chaque année **L'Echo des Sports** s'est terminée hier par la victoire de Bridier, devant Lenoir, Fleury, etc., etc...

LUXEMBOURG - LILLE

Paris, 12 avril

Cette nouvelle épreuve s'est disputée hier. Verhaert a pris la première place devant Rebry, Brasleau, Declerc, de Jaegere, Frantz, Moës, etc...

LE DERBY DU MIDI

Le marseillais Curtel, sur **Peugeot**, a gagné hier le Derby du Midi devant Pélissier, Roux, Rossi, Peglion, Sertorio, Gaston Rebry.

CROSS-COUNTRY

LES ANCETRES

Paris, 12 avril

On a couru hier le **Cross des Ancêtres** qui a été gagné par M. Georges Desgranges, frère du directeur de **l'Auto**, devant MM. Gentil, Marica, Benoît ,etc...

LE TOUR DE DRAGUIGNAN

Le monégasque Dufour a gagné hier le tour de Draguignan. Il a battu dans l'ordre : Sanchez (Marseille), Ey (Toulon), Rapt, Boulfar, etc.

RUGBY

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

Paris, 12 avril

Les demi-finales du Championnat de France se sont disputées hier.

Le Stade Toulousain a battu l'Aviron Bayonnais par 6 points à 3.

L'Union Sportive Perpignanaise et le Stadoceste Tarbais ont fait match nul, aucune équipe ne parvenant à marquer.

MATCHES AMICAUX

Les divers matches amicaux de dimanche ont donné les résultats suivants :

Sélection de Paris bat Sélection du Languedoc : 11 points à 8.

Saint Sever bat Auch : 17 points à 3.

Dijon bat Pradier : 21 points à 5.

Marmande bat Agen : 12 points à 6.

LA BOURSE

Paris, 12 avril

COURS DES VALEURS

	cours précéd.	dernier cours
Rente 3 0/0	47.70	47.35
— 5 0/0 1915	57.60	57.45
— 4 0/0 1917	46.75	46.50
— 4 0/0 1918	45.55	45.45
— 5 0/0 1920	75.75	75.95
— 6 0/0 1920	65	64.97
— 4 0/0 1925	90.20	91
Buenos Ayres 4 1/2 Or 1909-1912	1745	1718
Japon 4 0/0 1905	514	511.50
Roumanie 1922 4 0/0	554	550
Société Générale	817	818
Banque Union Parisienne	827	825
Banque Paris Pays-Bas	1240	1220
Rente Foncière	4040	4115
Banque Impér. Ottomane	1094	1094
Banco El Hogar Argent.	557	565
Crédit Foncier Egyptien	4060	4060
Crédit Lyonnais	1535	1528
Crédit Foncier Colonial	575	561
Crédit Fonc. Argentin act.	169	174
Crédit Fonc. Cab. act. anc.	1450	1395
Nord	1011	1015
Voitures de Paris	921	920
Wagons Lits ordinaires	1450	1435
Suez Capital	12700	12511
Suez Part	10265	10100
Suez Société Civile 1/5	3640	3600
Transatlantique ordinaire	125	124
Transports Mar. vapeur	787	785
Lobin Capital	617	610
Thomson Houston	271	265
Jeumont	251	231
Soie Givet Paris	3260	3190
Pocomblaz	680	679
Saint Frères	166	166
Rio Tinto	5350	5610
Rose Deep	53	53
Mediterranean B. United	130	-
Montecatini	273	271
Goldfields ordinair. up 33	181	178
Meyer et Charlton	505	507
Plakalmies	276	262
Simmer And Jack	21	21.75
Ordain	31.75	31.50
Houillères Saint Etienne	110	108
Hérez Santander	121	115
Carvence act	367.50	-
Tanganyika	370	365
Jupont Fouldrin	505	482
Schneider et Cie Creusot	1665	1600
Hauts Four Denain Anzin	1400	1400
Decauville	171	172
Metallurgie Ariège	158.50	154
Ciments Boulonnais	635	-
Saint-Gobain	3310	3310
Phosphates Gafsa	815	820
Lautaro Nitrate Unité	838	819
1/10 Royal Dutch	4600	4635
Roumano Belge Pétroles	134	141
Phosphates M'Zaïta	116	113
Messines Eagle préférenc.	146	148
France Polonaise Paris	1535	1535
Shell	611	612
Raffineries Say	1890	1885
Filiat chemin jointeuse	210	212
Sucreries Coloniales B.	495	505
Action Saint-Raphaël	1965	1990
Dong Triew	2000	2000
Marelle Gilbert	196	198
Port marcr. cal. Egypte	2140	2179
Grands travaux Marseille	514	505
Grand Bock	99	97
Cultures tropicales	411	406
Hévéas Indo-Chinoises	211	241
Chaland, remor. de l'I. C.	438	435
Soie Ixion	4675	4750
La Soie	432	435
Nobia	235	231
Crédit National 1920	345	345

COURS DES CHANGES

Livre	141.33	141.65
Dollar	29.11	29.06
100 lires	117.15	117.20
100 pesetas	411.50	414.25
100 frs suis	561	562
100 florins	1160	1116.50

Frappez à la bonne porte

Pour savoir réellement à quoi vous en tenir au sujet de la consommation Ford, n'écoutez pas les avis de ceux qui ne la connaissent pas. Votre bonne foi étant égale à la nôtre, renseignez-vous auprès d'un Fordiste, ou mieux, demandez à un agent Ford de vous faire une expérience de consommation sur la route, que vous contrôlerez vous-même, par tel moyen que vous voudrez. Vous verrez que la voiture consommera moins de 10 litres aux 100 Km. Comme il n'y a ni sorcellerie, ni truquage, ce que vous avez vu faire, vous le ferez aussi.

Derniers modèles, carrosseries tout acier, 5 pneus ballon, ligne impeccable, tout confort.

La Tordde Tpleton 14.500 fr. Prix Usine Asnières

VENTE A CRÉDIT

Demandez à tout agent Ford les conditions du crédit... Tous les agents Ford dans toute la France

Ford

Automobiles Ford S.A., 225, Quai Aulagnier, ASNIÈRES (Seine)

AGENTS DANS TOUTE LA FRANCE

A TRAVERS LA CORSE

OLMETA DI TUDA. — Carnet Mondain. — Mercredi 7 a été célébré dans le coquet village d'Olmeta-di-Tuda, pays natal et où reposent les restes glorieux du grand aviateur Cesale, Marquis de Montferrato, le mariage de Mlle Félicité Campocasso, fille de M. Alexandre Campocasso, receveur des postes en retraite, officier d'académie, avec M. Pasquin Luciani, instituteur à Corte.

Par suite d'un deuil récent, la cérémonie a revêtu un caractère de stricte intimité. On s'est réuni dans la somptueuse demeure de M. Campocasso d'où la vue embrasse la belle vallée du Nebbio jusqu'au golfe de Saint Florent.

Mme Flora Campocasso recevait ses invités avec sa coutumière et souriante amabilité. Rayonnant de grâce et de beauté dans sa riche toilette, la mariée a été conduite par son père, à l'église splendidement ornée pour la circonstance.

Le service d'honneur était assuré par Mlle Thérèse Luciani et M. François Canonici, aspirant-ingénieur à Bastia, et par Mlle Nicolie Vincenti et M. Antoine de Moralli-Gentile.

Le cortège a fait son entrée dans l'ordre suivant :

Mlle Félicité Campocasso et M. Alexandre Campocasso ; Mlle Victoire Luciani et M. Pasquin Luciani ; Mme Flora Campocasso et M. Felicelli, propriétaire à Rapale ; Mlle Mimy Luciani et M. Etienne Luciani, répétiteur au Lycée de Bastia ; Mlle Marie-Thérèse de Moralli-Gentile et M. Félix Albertini, percepteur à Belgodere ; Mme Felicelli et M. Paul Bert, juge de paix à Santo Pietro-di-Tenda ; Mme Sorbolini et M. Sauveur Albertini, officier en retraite à Albertacce ; Mlle Venturini et M. Vinciguerra, propriétaire à Olmeta-di-Tuda.

M. l'abbé Albertini, cousin de l'époux, a consacré et béni cette union formée sous les plus heureux auspices, et avec des termes aussi élevés que les pensées dont il s'inspirait, il a rappelé aux époux la grandeur et les bienfaits du mariage chrétien.

La messe a été chantée par un groupe de jeunes filles que dirigeait avec maestria M. l'abbé Clément.

Après la cérémonie, un déjeuner exquis a été servi dans les salons de Mme Campocasso.

Voici le menu signé par un des meilleurs Vatels bastiais :

Hors d'œuvre variés
Loup de Golfe Mayonnaise
Bouchées Mazette
Saro de veau à l'Indienne
Petits pois nouveaux à l'Anglaise
Poulets de bresse rôtis
Salade Japonaise
Corbeille de fruits
Gâteaux assortis
Vins Campocasso en carafes
Impassito-ruppo
Champagne, Liqueurs

Dans la soirée, les nouveaux mariés ont quitté Olmeta-di-Tuda pour aller cacher leur bonheur sur les bords de la Riviera.

Nous prions M. et Mme Luciani de vouloir bien agréer nos vœux les meilleurs. — Flosyetti.

●●●

CALVI. — Monsieur Paul Piazza, Docteur en droit, avocat à Paris, et sa dame nous prient de vouloir bien adresser à tous les habitants de Calvi, le témoignage de leur reconnaissante gratitude pour les marques de sympathie qu'ils n'ont cessé et ne cessent encore de recevoir à la suite de la terrible épreuve qu'ils viennent de subir dans la perte de leur chère et vénérée mère.

Leurs remerciements vont aussi à toutes les personnes qui abandonnant leurs occupations ont bien voulu accompagner à l'Eglise et jusqu'à sa dernière demeure la chère disparue.

M. Piazza remercie tout particulièrement les notabilités et les membres du Conseil municipal qui ont bien voulu se souvenir que s'était un enfant de Calvi qui était frappé dans ses plus chères affections. Il leur gardera une reconnaissance inaltérable de la sollicitude qu'ils lui ont témoignée.

Les marques multiples de cordiale amitié qui lui sont parvenues ont pu adoucir le chagrin ressenti de n'avoir pu assister aux derniers moments de celle qui s'est éteinte si pieusement, son devoir d'époux le retenant auprès de sa compagne si affectueuse qui depuis trente années partage sa vie de rude labeur et qui elle-même se trouvait gravement malade.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Mardi 13 avril 1926. Quinzième semaine ; 103e jour de l'année. 262 à suivre.

Soleil : lever, à h. 30 ; coucher, 17 h. 58.

Aujourd'hui : Sainte Ida.

Demain : Saint Tiburce.

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 9 h., 16° ; à 12 h., 16° ; à 18 h., 12°.5. Minima, 12° ; maxima, 17°.

Etat du ciel : couvert ; vents : partie NW force 2 et 3 ; mer : assez houleuse.

AU DEPART

M. Pierre de Casabianca, conseiller à la Cour de Cassation, officier de la Légion d'Honneur, est parti hier par le paquebot de Marseille, rentrant à Paris.

BUREAU DE BIENFAISANCE

Le paiement des allocations dues pour le 1er trimestre 1926 aux familles nombreuses aura lieu à la Mairie à partir du mardi 13 courant aux heures de bureau.

AU PORT

Le brick goelette **Ottavia** est arrivé de Barcelone et Piombino sur lest devant prendre 250 tonnes de charbons.

— Le brick-goelette **Ada** est arrivé de Piombino devant charger du bois d'essence.

— Le vapeur **Corte II** est arrivé de Nice avec 178 passagers et 87 tonnes de marchandises.

— Le **Quinto** est arrivé de Livourne sur lest.

— Le pétrolier français **Cyrus**, cap. Casianoni est arrivé de Porto-Vecchio avec 77 tonnes 400 kilos d'essence et de pétrole pour le Comptoir Commercial de notre ville.

— Le vapeur **Limone** est arrivé de Marseille avec 171 passagers et 140 tonnes de marchandises.

— Le vapeur **Corte II** est parti pour Marseille.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge

Sucs DAMIANI & Cie, 21, Boulevard Paoli

On nous communique

SOCIETE DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE LA CORSE

MM. les sociétaires sont invités à se réunir samedi 17 avril courant à 17 heures dans la salle des séances du Conseil Municipal.

Communications diverses.

P. le Président : Le Secrétaire-adjoint.

AVIS AUX ETRANGERS

Il est rappelé aux étrangers que le décret du 9 septembre prescrit le renouvellement des cartes d'identité qui ont été délivrées antérieurement à cette date.

L'inobservation des prescriptions de ce décret expose les étrangers à des poursuites pénales et à des mesures administratives. Des instructions sont données aux services de police et de gendarmerie pour rechercher et relever les infractions de cette nature.

Les étrangers détenteurs de cartes d'identité périmées et ceux qui n'en ont pas encore obtenu sont priés de se présenter au bureau de police (entrée par le jardin de l'Hôtel de Ville) en vue de se conformer aux prescriptions du décret qui les concerne. Ceux qui ont été munis du récépissé provisoire sont invités à se présenter au même bureau pour retirer leur carte d'identité.

CENTRAL SPECIAL DE REFORME

Avis de Concours

Un concours pour l'embauchage d'un expéditionnaire à titre provisoire aura lieu au Centre Spécial de Réforme de Bastia (Hôpital Militaire) le samedi 17 avril, à 14 heures du matin.

A mérite égal, les bénéficiaires de la loi du 31 mars 1919, jouiront d'une priorité sur les autres candidats.

Adresser les demandes au Médecin-Chef et pour tous renseignements, s'adresser au Bureau du Gestionnaire.

Le Médecin-Chef : Dr PAGALIN

ÉTAT CIVIL

MARIAGES

Mongeais Victor Désiré, tourneur au Parc d'artillerie et Cantarelli Louise, ménagère.

Vincetie François, propriétaire, et Bernardi Pauline Marie Magdeleine, sans profession.

Iritty Marcel, matelot breveté électricien et Vitali Marie Françoise, cuisinière.

Giorgi Jean, matelot de l'Etat et Marsotti Anna, sans profession.

Moinaldo Basile Arembelle, cultivateur et Aimé Marie, ménagère.

Vezzani Toussaint, chauffeur d'autos et Paoletti Marie Rosalie, sans profession.

NAISSANCES

Pietri Odette Louise.

Fraimont Marie Louise.

Ambrosi Louis.

Mamberti Assomption-Madeleine Lucrèce.

Alessandri Marie Félicité.

Tafhalon Catherine Clotilde Paquerette.

Santini Laurent.

Savandi Marie Irène Pasquine.

Renucci Marie Jeanne Adelaïde Pascaline.

Bernardini Jules François.

Gilormini Marie Colomba.

DECES

Ramelli Louis, propriétaire, 76 ans (veuf).

Verdhiani Jean François, 82 ans (veuf).

Serrazin Marie Joséphine, s. p., 51 ans (Vve).

Archispati Marie Madeleine (11 mois).

Adams Jules, s. prof., 23 ans, célibataire.

Mattoni Toussainte, s. prof, 73 ans (mariée).

Conti Marie Diane, s. p., 25 ans (célibataire).

Bertolucci Noëlie, s. pr., 22 ans (célibataire).

Angeli Rose Anne Marie, s. p., 52 ans (veuve)

Matelli Joseph, 25 mois.

Nos Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Jeudi 22 avril 1926, une attraction sensationnelle : **Cavalieri**, du Casino de Paris. L'homme qui se transforme plus vite qu'une femme change de pensée. L'artiste le plus rapide, la présentation la plus parfaite. L'émule du célèbre « Frégoli ».

-:- Très prochainement : Saison d'opérettes 1926-27 : Tournée **Odette Marion.**

-:- Bientôt : les Tournées Baret donneront une série de représentations d'opérettes modernes.

●●●

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Au programme : Rin-tin-tin (chien-loup), dans **Un redoutable témoin**, grand drame en 7 parties ; **Surcouf**, cinquième chapitre.

-:- Au prochain programme : **Mon Homme** d'après la célèbre pièce de Francis Carco avec Pola Negri et les artistes français Charles de Rochefort et Adolphe Menjou.

-:- Prochainement : Richard Talmadge (Diavolo) dans **Le million de Richard.**

Matador, avec Ricardo Cortès.

●●●

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : **Pas de veine**, comique en 2 parties ; Les Films Paramount présentent **Liliane**, avec l'exquise vedette Mae Murray, d'après le scénario de Robert Beranger.

-:- Jeudi : un superfilm : **La Croisière du Navigator**, interprété par **Malec**, le roi des pince sans rire.

VENTE VOLONTAIRE

Le jeudi quinze avril courant, il sera procédé à la vente volontaire d'une automobile marque Ford.

La vente aura lieu à Toga aux ateliers Donat à neuf heures du matin.

Il sera perçu en plus de la vente le 12 0/0.

L'Huissier : Jean SALVADORI

MALADIES DES VOIES URINAIRES
de SANG, de la PEAU et du CUIR CHEVELU
MALADIES DE LA FEMME

DOCTEUR SPECIALISTE Hôpitaux de Paris

Guérison rapide par l'ELECTROLYSE des RETRECISSEMENTS même difformes sans intervention sanglante

Urétroscopie — Examens cystoscopiques

20, BOULEVARD PAOLI - BASTIA

Consultations de 2 à 6 h.

YEUX NEZ-GORGE-OREILLES

Le cabinet du Docteur FOURTEAU est ouvert tous les jours (dimanche excepté) au 19, boulevard Paoli. Consultations de 2 heures à 4 heures et sur rendez-vous.

AVIS D'OBSEQUES

Les obsèques de

MONSIEUR ANTOINE GAVINI
Avocat,
Ancien Sénateur de la Corse,
Ancien Député,
Ancien Président du Conseil Général,

auront lieu à Bastia, le jeudi 15 avril.

On se réunira à l'oratoire de Saint-Roch, à 10 heures et demie.

De la part de :

MM. Le Marquis le Gualtier d'Argenson, son beau-fils ; Sébastien Gavini, le général Gavini, Tito de Caraffa, ses frères et beaux-frères ; Jacques Gavini, François Pierre, Pierre de Rocca-Serra, Paul Brunetti, Joseph Musso, M. Jean Gavini, ses neveux qui conduiront le deuil.

REMERCIEMENTS

Mme Vve Angèle Marie Antonorsi, les familles Ottomani, Orsat et Parisi, profondément touchées des sentiments de douloureuse sympathie qui leur ont été exprimés à l'occasion du décès de

M. LOUIS ANTONORSI

adressent leurs sincères remerciements à tous ceux qui ont bien voulu prendre part au grand deuil qui vient de les frapper.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Antoine Romanacce ; M. Jean-Laurent Romanacce, Mme et leurs enfants ; Mlle Joséphine Romanace ; Mme Vve Honoré Bezzani, née Romanace, et ses enfants ; M. et Mme Dionis Lucca et leurs enfants ; M. Domingo Alessandrini et Mme, née Lucca ; Mme Vve P. Romanace et son fils ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mlle DORA ROMANACE

leur sœur, belle-sœur et tante, pieusement décédée à Canari le 7 avril 1926. L'inhumation a eu lieu à Canari le 8 avril.

[redacted]

CANAVAGGIA

Mme Noël Clavesani ; Mme et M. Charles Clavesani et leur fille ; Mme et M. Jean Clavesani ; Mme et M. Mathieu Mondoloni et leur fille ; Mme et M. Jean Papassutti et leur fille ; Mlles Antoinette et Caroline Clavesani ; Mme et M. Barthélemy Morius et leurs enfants ; Mlle Lucie Graziani ; M. Laurent Borghetti ; Mme et M. Joseph Salaeti et leurs enfants ; Mme et M. Philippe Christiani et leurs enfants ; Mme et M. Jacques Nicolai et leurs enfants ; Mlle et M. Louis Paganacci ;

Ont l'immense douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. NOEL CLAVESANI

leur époux, père, grand'père, frère, beau-frère, neveu, oncle et cousin germain, décédé le 12 avril 1926 à l'âge de 77 ans, muni des sacrements de l'Eglise.

Priez pour Lui

BAINS DE PUZZICHELO

Pour tous renseignements, s'adresser

OUVERTURE LE PREMIER MAI

ETABLISSEMENT REMIS A NEUF

ser à Mlle Sailei, Gérante des Bains de Puzzichelo, par Aghione.

MARFISI
Apéritif au Quinquina
UN NECTAR ! LE PLUS ESTIMÉ

Petites Annonces Économiques

ON DEMANDE des ouvrières et des apprenties modistes. Galeries de la Mode, Moncheurs, 17, bd Saint Angelo, Bastia.

SUIS ACHETEUR charge greffier justice de paix. Faire offre aux bureaux du « Petit Bastiais » aux initiales P. E.

STÉNO-DACTYLO
JAMET-BUFFEREAU

INSTALLATIONS ELEVATION D'EAU - ARROSAGE Irrigation, Canalisation, Tuyauterie

Paul DEVEZE, Rue des Vignerons, Marseille

Catalogues, notices, études, devis, etc. Choix considérable disponible en nos Usines, Ateliers, Magasins et Entrepôts.

En achetant

Un CAMION

LATIL

5.000 Kilogs

Vous n'aurez pas un seul jour d'immobilisation car nous avons en magasin à BASTIA

Toutes les pièces de rechange

pour ce modèle

Stock dépassant 500.000 Francs pour ce modèle seul

Demandez à visiter nos magasins

Nous disposons à Bastia de châssis livrables de suite.

Pas de promesses

des livraisons immédiates

FRANZ HOFFMAN

33, Boulevard Paoli - BASTIA

Télégrammes : CORSAUTO-BASTIA - *Téléphone 48*

Médaille d'or — GRAND PRIX

CAP CORSE

DAMIANI

Membre du Jury — HORS CONCOURS

JUGEMENT ET ARRÊT DE BASTIA 1903 ET 1904

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

EXIGEZ LA MARQUE

J. VIDAL

SE MEFIER DES CONTREFACONS

Femina

A cette époque de l'année où la toilette se transforme, toutes les femmes ont la curiosité de connaître ce que les grands couturiers de Paris ont créé pour elles. L'exposition de **Femina** [illegible] Femina avait compté de la mode [illegible] avril [illegible]

EDITIONS PIERRE LAFITTE

MAISONS Pour Tous

LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER

Édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours.

Multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.

UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. Le Fascicule : 1 fr. 25.

HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

COMPAGNIE FRAISSINET

HORAIRE DU MOIS D'AVRIL 1926

Départs de Corse pour le Continent

Mardi 13 - de Bastia pour Livourne à 22 h.
Mercredi 14 - d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 14 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 15 - de Bastia pour Nice à 24 heures.
Vendredi 16 - de Bastia pour Marseille à midi.
Samedi 17 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 18 - de Calvi pour Nice à 20 h.
Lundi 19 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 20 - d'Ajaccio pour Marseille à 12 h.
Mardi 20 - de Bastia pour Livourne à 22 h.
Mercredi 21 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 21 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 22 - de Bastia pour Nice à 24 h.
Vendredi 23 - de Bastia pour Marseille à midi.
Samedi 24 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 25 - d'Ile-Rousse pour Nice à 20 h.
Lundi 26 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 27 - d'Ajaccio pour Marseille à 12 h.
Mardi 27 - de Bastia pour Livourne à 22 h.
Mercredi 28 - d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 24 heures.
Vendredi 30 - de Bastia pour Marseille à midi.

HORAIRE DU MOIS D'AVRIL 1926

Départs du Continent pour la Corse

Mardi 13 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30.
Lundi 12 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mercredi 14 - de Marseille pour Bastia à midi.
Jeudi 15 - de Marseille pour Ajaccio à midi.
Jeudi 15 - de Livourne pour Bastia à midi.
Vendredi 16 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 17 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 17 - de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Dimanche 18 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 19 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 20 - de Nice pour Ile-Rousse à 21 h. 30.
Mercredi 21 - de Marseille pour Bastia à midi.
Jeudi 22 - de Marseille pour Ajaccio à midi.
Jeudi 22 - de Livourne pour Bastia à midi.
Vendredi 23 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 24 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 24 - de Toulon pour Calvi à 18 h.
Dimanche 25 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 26 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 27 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 28 - de Marseille pour Bastia à midi.
Jeudi 29 - de Livourne pour Bastia à midi.
Jeudi 29 - de Marseille pour Ajaccio à midi.
Vendredi 30 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.

ADMINISTRATION DES DOUANES

Avis

Les commerçants détenteurs des matières ci-après sont invités à adresser immédiatement au bureau des Douanes de leur ressort la déclaration des quantités en leur possession pour être soumises au complément d'impôt voté par la loi du 4 avril 1926 :

1° - Essences et pétroles, portés de 24 à 35 frs l'hectolitre ;

2° - Huiles de graissage et autres huiles portées à 32 frs le quintal ;

3° - Stocks d'alcool existant chez les commerçants et dépositaires n'ayant pas acquitté la taxe de luxe, pharmaciens, parfumeurs, 36 pour cent sur la valeur de la marchandise augmentée du droit de douane et de consommation ;

4° - Nombre de boîtes d'allumettes dont le prix de vente à l'unité est de 0 fr. 10 porté à 0 fr. 15.

La déclaration des stocks d'allumettes devra être adressée à l'Entreposeur des tabacs du chef lieu d'arrondissement.

Modèle de déclaration

Je soussigné, nom et prénom, commerçant ou dépositaire à.... arrondissement de.... déclare les quantités ci-après de marchandises existant dans mes magasins ou dépôts à la date du...

A......, le......1926
(Signature)

EXCURSION AU COUVENT DE TUANI

Le premier dimanche du mois de mai, les moines du couvent de Tuani célèbrent en grande pompe la fête de Notre Dame de Lourdes. Ce couvent est situé entre les communes de Costa et de Ville-di-Paraso. Le site est des plus enchanteurs ; on découvre à perte de vue l'immense forêt d'oliviers de la vallée de Tuani et la belle plaine de Losari ; aussi les touristes accourent nombreux de tous les points de l'arrondissement le jour de cette fête.

Cette année, un groupe de Bastiais a décidé de faire une excursion en auto jusqu'à Tuani, le jour de Notre Dame de Lourdes. On aura en même temps le plaisir de visiter le château de la Costa de feue Mme Malaspina. Le voyage ne sera pas coûteux et on ne regrettera pas cette belle promenade. Dottori, rue du Mâle, N° 3, Bastia.

Imp. E. CORDIER & FILS, 6, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

N° 94 — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

Derrière lui, au fond de la vallée, il aperçut un tourbillon de fumée qui montait vers le ciel.

Les faux-sauniers exécutaient ses ordres.

C'était bien.

Devant lui s'étendait un immense horizon. Tout au fond, noyées dans le bleu de l'espace, se profilaient les silhouettes indécises des tours de Notre-Dame.

Son bras se tendit vers Paris et un rire effrayant fit entrechoquer ses dents serrées.

— Au bandit Jean-Misère les richesses, les honneurs et la puissance !... s'écria-t-il. Malheur à toi, Louise de Kergaël !... Malheur à vous, orgueilleux gentilshommes qui m'avez insulté, bafoué, chassé !... Malheur à tous ! Malheur à moi !

Puis il reprit sa course, toujours suivi de Brisaille, haletant et soufflant.

XVIII

L'INCARNATION DE JEAN MISÈRE

Le soir de ce même jour, le fermier général duc de Kergaël et Louise MM. de Croixmare, de Rieux, d'Almador et d'Albérac, se trouvaient réunis dans le grand salon de l'hôtel.

Louise, nature très nerveuse, très fine et, par conséquent, très impressionnable, avait été fortement secouée par la scène violente dans laquelle Jean Misère avait joué un rôle si étrange, quatre jours auparavant.

A peine remise de ce rude choc, c'était la première fois qu'elle revoyait ses quatre amis.

Après les premiers compliments, la conversation tomba nécessairement sur cet homme mystérieux qui s'était révélé tout à coup avec cette audace inouïe, cette puissance de volonté et cette violence de passion dont la douce et timide enfant avait tant été épouvantée, sur ce Jean Misère enfin, puisqu'il avait dit son nom avec une sorte d'orgueil sauvage.

Qu'était-il devenu ?

Les gentilshommes avaient-ils réussi à pénétrer le mystère qui l'environnait ?

Ce fut avec une curiosité avide, une crainte fiévreuse, que Louise de Kergaël posa cette question à ses fidèles chevaliers.

Malgré elle, cet inconnu l'intéressait. Certes elle avait pour ce misérable, cet homme sans nom, tout son mépris, tout son dédain aristocratique, et pourtant, elle subissait à son égard une sorte d'attraction incompréhensible, attraction de pensées faite de terreur et de pitié.

— Nous n'avons rien pu découvrir et cependant nous avons mis tout en œuvre, répondit le marquis de Croixmare à la question de Louise.

— Rien ? fit-elle toute contrariée.

— Absolument rien. Lorsque nous nous élançâmes sur ses traces, nous avions l'espoir de le joindre dans le parc ou dans l'hôtel. Nous le poursuivions rudement, presque sûrs de l'atteindre, lorsqu'au détour de l'allée qui longe la rue des Tournelles, il disparut soudain.

— Oui, continua ironiquement de Rieux, et, pendant que, aidés de nos laquais armés de torches, nous fouillions toutes les profondeurs du parc pendant que les gens de monsieur le duc de Kergaël barricadaient les portes et visitaient une à une toutes les pièces de l'hôtel, cet homme s'échappait à l'angle du parc de Croixmare, pait tranquillement par dessus le mur

— Qui vous a si bien renseigné ? fit curieusement le fermier-général.

— Le marquis de Valençay, ce matin même.

— Vous lui avez donc conté toute cette aventure ? s'écria Louise avec un léger accent de reproche.

— Nullement, mademoiselle. Le marquis m'apprit cette circonstance sans se douter de l'intérêt que j'y attachais.

— Comment cela ?

— Ce pauvre Valençay me parlait de ses malheureuses amours. Vous savez certainement qu'il a, pour la charmante Henriette du Theil, la femme du gros financier ridicule et bouffi que tout le monde connaît, une passion digne des temps antiques. Or, comme la dame de ses pensées est très rieuse, très légère, très capricieuse, partant très courtisée, Valençay depuis trois grands mois, n'avait pu attirer l'attention sur lui, malgré une énorme dépense de madrigaux et de sonnets.

(A suivre)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, Éditeurs, à Paris.

51e ANNÉE. — N° 154

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

MERCREDI 14 AVRIL 1926

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) Téléphone : GUTENBERG 34-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris, et dans ses succursales de France et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-03
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Autres Départ. français et Colonies	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Étranger (Union Postale)	Le Port en Sus		

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

La Question des Hôtels en Corse

LE TYPE LOCAL

Le type local d'hôtel, le plus répandu, dont il existe environ une centaine d'exemplaires, et dont s'occupe le Syndicat d'initiative de Bastia pour en améliorer la tenue ne comporte pas plus de cinq à six chambres ; encore est-ce un maximum.

Dans d'autres localités, notamment celles traversées par les auto-cars du P.L.M. on trouve des types plus vastes et moins sommaires : c'est parce que le P.L.M. qui ne s'occupe pas d'hôtellerie, ne le pouvant en raison de ses statuts, contrôle ces hôtels ayant au moins charge morale des voyageurs qui lui font confiance.

Mais, comme nous l'avons dit, le nombre des touristes voyageant librement augmente parallèlement au nombre des clients du P.L.M. C'est d'eux qu'il est question. Or, dans la masse des hôtels non situés sur les voies officielles et classiques du tourisme et où s'arrêtent, pour déjeuner ou coucher, les groupes du P.L.M., ils sont maltraités parfois pour la nourriture, le plus souvent pour la Chambre.

L'accueil n'est pas toujours prévenant. Si vous recevez un hôte dont la voiture est arrêtée devant votre seuil vous allez à son devant, l'hôtelier, lui, est figé sur le pas de sa porte ; il ne bouge pas plus que la statue du commandeur. La pipe à la bouche, le chapeau bien calé, il répond à votre salut d'un signe de tête sec et sévère, ne vous décharge pas souvent de votre bagage, vous conduit à votre chambre dont, en attendant mieux, l'aspect n'est pas riant.

Pour la satisfaction d'un besoin naturel, vous y avisez au moment précis où il est éprouvé pour consulter le maître de céans qui vous désigne s'il y en a un, et ayant, et pour cause, oublié de le faire plus tôt, le W. C. ou ce qui en tient lieu.

Le chapitre de la table, nous l'aborderons quelque autre fois. Il laisse généralement moins à désirer que celui de la chambre et de sa discrète dépendance.

Entendons-nous : nous sommes dans l'ordre des choses les plus prosaïquement pratiques. Il n'est pas pour le moment, question d'ajouter une aile à l'hôtel, ni de le ripoliner de fond en comble. On ose même à peine demander à l'hôtelier de renoncer à penser qu'il fait au voyageur une grâce insigne en l'hébergeant, moyennant espèces.

On lui demande de ne faire payer que des choses propres.

Une chambre propre n'est pas celle qui n'a pas été depuis dix ans blanchie à la chaux, qui se décore d'une glace ternie ou fêlée, qui se meuble de deux chaises dépaillées et d'un lit en bois que sa vétusté a moisi pour permettre d'y abriter des légions de punaises. Nous supposons généreusement que le linge est renouvelé pour chaque voyageur et que le sommier n'est pas fait qu'avec des feuilles de maïs.

Il suffit d'énumérer ce qui n'est pas désirable — et l'énumération est courte — pour indiquer à quelles conditions bien élémentaires une chambre est suffisamment propre.

Faut-il pareillement signaler que si l'on a à peu près partout compris qu'un hôtel sans W. C. n'est pas un hôtel, on ne saurait désigner sous le nom de W. C. soit un édicule intérieur inabordable pour sa mesquinerie persistante, soit un chalet extérieur formé de planches mal jointes et d'une lunette qui ne semble être là que pour encadrer ce qu'elle est précisément destinée à dissimuler.

Ici également, il n'est pas d'effort tendant à ménager la plus simple honnêteté effective visuelle, qui ne se puisse accomplir avec une faible dépense de bonne volonté.

Maintenant, voici pour conclure et pour persuader, si possible.

Puisqu'on tient un hôtel, c'est pour gagner, en terme trivial, de l'argent.

Or, donc, nous connaissons un hôtel de campagne, dans une localité importante, station renommée au titre climatique ; mais la clientèle le déserte, là où elle s'empresserait en foule, parce que l'hôtelier est frappé de paresse d'esprit.

Et nous connaissons un autre hôtel de campagne situé dans un localité perdue et infinie, sans aucun cachet touristique particulier ; mais parce que l'hôtelier est attentif à séduire la clientèle, celle-ci abonde en toutes saisons et lui assure des affaires d'or.

On se détourne du premier ; on fait des crochets pour descendre dans le second.

Malheureusement, il y a dix exemplaires du premier pour un seul du second.

Le syndicat d'initiative de Bastia voudrait changer la proportion : qu'il reçoive nos félicitations et nos encouragements.

ARISTARQUE.

EN DEUXIÈME PAGE :

LE TABLEAU DES PRESCRIPTIONS ET NOUVELLES TAXES FISCALES

EN QUATRIÈME PAGE :

LE NOUVEAU TARIF DES COLIS POSTAUX

Billet du Jour

Le monument élevé par les Anglais aux 250.000 chevaux tués pendant la guerre, est l'expression coulée en bronze d'un amour exagéré pour les animaux.

Outre-Manche on ignore le juste milieu.

Un tel cénotaphe, placé en face de tout d'autres consacrés à la glorification des petits soldats victimes de la tourmente, ne tend qu'à diminuer la valeur du sacrifice de ceux-là et constitue — que vous en semble-t-il ? — une sorte d'injure à leur mémoire vénérée.

C'est fait, passons...

Mais les Anglais se devraient d'être logiques avec eux-mêmes, en laissant s'épancher librement et intégralement la tendresse qu'ils nourrissent dans leur cœur pitoyable pour tous ne frères inférieurs.

Fort amateurs de viandes saignantes, je m'étonne qu'ils n'aient pas encore songé à commémorer le souvenir des ruminants qu'ils ont immolé pour le plaisir de leur estomac sur l'autel de la goinfrerie. Je les adjure donc d'ériger sans retard la stèle funèbre qu'attendent les quelques millions de bœufs qui périrent dans les abattoirs depuis que l'Angleterre existe. Et ça fait une paye, comme dit l'autre... Après les bœufs, viendra le tour des vaches laitières mortes d'épuisement à la fleur de l'âge ; puis, les veaux, les porcs, les volailles de basse-cour, les lapins, toutes les variétés de gibier, les poissons d'eau douce et d'eau salée... et aussi les chats, car nos bons voisins ont beau faire les dégoûtés, ils bouffent du chat comme tout le monde. D'ailleurs, j'ai toujours entendu dire que le père Lustucru, avant d'exercer à Paris, avait été restaurateur à Londres...

Gabriel Baudé.

Bastia Sacrifié

M. Léon Marsing, dans le *Petit Bastiais* de dimanche, signale une erreur que, d'après lui, j'aurais commise en disant, au cours d'un article publié, il y a quelques jours dans ce journal, que le projet de convention affecte à Ajaccio trois lignes hebdomadaires sur Marseille.

Pour lui prouver que c'est lui qui est dans l'erreur, il me suffira de lui remettre sous les yeux le tableau des itinéraires, tel qu'il figure à l'exposé des motifs de la nouvelle convention approuvée par la Commission de la Marine marchande :

1°. — Marseille-Bastia hebd., 15 n.

2°. — Marseille - Bastia - Livourne hebd., 14 nœuds ;

3°. — Marseille-Ajaccio-Propriano hebd., 15 nœuds ;

4°. — Marseille-Ajaccio hebd., 11 n.

5°. — Marseille-Ajaccio-Propriano-Bonifacio-Portovecchio hebd. 11 n.

6°. — Marseille-Toulon-Calvi-Ile-Rousse hebd., 11 nœuds ;

7°. — Nice-Bastia hebd., 15 nœuds ;

8°. — Nice-Ajaccio hebd., 15 n. ;

9°. — Nice-Balagne hebd., 15 n.

SERVICES FUTURS

10°. — Nice-Bastia par quinzaine 15 nœuds ;

10 bis. — Nice-Ajaccio par quinzaine, 15 nœuds ;

11°. — Service côtier.

Que le troisième bateau Marseille-Ajaccio fasse une courte escale à Ajaccio, ainsi que l'explique M. Fraissinet dans son exposé du 8 avril, ou qu'il y stationne longtemps, il n'en est pas moins vrai que c'est une troisième ligne reliant Marseille à Ajaccio.

Que si l'on juge nécessaire de maintenir ce service avec ses prolongements, il y aurait lieu alors de se demander ce qu'a à faire la ligne hebdomadaire à 11 nœuds entre Marseille et Ajaccio, sans aucun prolongement.

Mais, nous nous garderons bien de vouloir la suppression d'avantages particuliers à chaque port de l'île pourvu que le port de Bastia, le plus intéressant en raison de sa capacité de développement, ait la part qui lui revient.

Or, sauf le service rapide par quinzaine de Nice à Bastia et à Ajaccio, qui est porté au tableau, mais dont il semble prématuré de parler, puisqu'il restera peut-être longtemps dans les limbes de l'avenir, à la merci d'un gouvernement mécontent du déficit, à part ce service, disons-nous, il n'y a pour le moment, nous ne saurions assez le répéter, dans le projet de convention, que des égards pour tous les ports de la Corse excepté Bastia.

Et l'on doit s'étonner après cela que les Bastiais de la ville et de la région protestent, en dehors de tout sentiment politique.

Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'il y ait des partisans sincères de l'intérêt général de la Corse qui ne protestent pas avec eux.

Il n'est d'ailleurs pas besoin de se hâter. L'état actuel, nous annonce M. Fraissinet dans son exposé, pourra se prolonger jusqu'au 14 août. D'ici là le Conseil général aura délibéré, et M. Emile Sari aura déposé son rapport.

Ayons confiance. — F. T.

DEPART

A Jean B...

[illegible]

Jean MICHEL-ANGELI.

Ce qu'est le Djebel Druse

Le Djebel Druse, nous dit *L'Asie Française*, est une région volcanique très bouleversée, et partant, peu accessible, habitée par des montagnards fanatiques et belliqueux. Il fut de tout temps un pays en dissidence plus ou moins accusée vis-à-vis des Turcs.

Jusqu'en 1895, la politique traditionnelle du Sultan fut, en principe celle de la non-intervention dans les affaires druses. Les massacres de 1860, dus au fanatisme — comme d'ailleurs nombre de massacres précédents, — seraient restés impunis les Turcs n'intervenant pas, si la France ne s'était émue et n'avait envoyé des forces rétablir l'ordre.

C'est cette même politique de non-intervention qui fut observée jusqu'en 1898, vis-à-vis du Dersim (Kurdistan), de Zeitoun (Arméniens) et des Bédouins.

Le Djebel Druse, dont la superficie mesure environ 3.500 kilomètres carrés, est situé d'une centaine de kilomètres au Sud de Damas. Sa limite Est se perd dans les confins immédiats du Désert de Syrie.

Bouleversé par des éruptions volcaniques, le Djebel Druse n'est pas à proprement parler un massif montagneux, comme le mot de *Djebel* (montagne) le donnerait à penser. C'est un plateau assez irrégulier dont les sommets les plus élevés sont le Djebel et Kleib, et le Tell Djena (1.850 mètres).

Tout l'ensemble de ce massif a un aspect noirâtre. Quand on l'approche on est frappé par la fortune de dômes qu'affectent les sommets les plus proéminents. C'est un massif volcanique écrasé, aplati.

Il n'en constitue pas moins une véritable oasis au milieu du Désert syrien, bien que l'eau y soit inégalement répartie. Dans certaines régions les sources sont abondantes et donnent une eau délicieuse, mais de nombreux points en sont complètement dépourvus. On trouve de la verdure presque partout. Quelques forêts de très peu d'étendue, couronnent des mamelons. La plus grande partie des pentes du Djebel et des plateaux est cultivable et cultivée. On y rencontre cependant des endroits très rocheux et escarpés où l'herbe ne pousse pas et des bas-fonds d'une certaine étendue parsemés de gros blocs basaltiques où l'homme ne peut avancer qu'en sautant de roche en roche. En général, le sol se prête difficilement aux opérations militaires et est naturellement propice à les contrarier.

D'où vient le petit peuple Druse ? Nul ne peut le dire exactement. Ses origines sont obscures.

Entraînés dans le mouvement de va-et-vient interminable des peuples du Sud au Nord et de l'Est à l'Ouest il est probable que les Druses ont émigré d'Egypte ou du Yemen, comme il se peut aussi qu'ils proviennent de tribus établies sur les montagnes libanaises. En tout cas, c'est un peuple dont le caractère a peu de points communs avec celui de ses voisins. Sédentaire, travailleur, fier, belliqueux vindicatif, il est détesté, non seulement de ses voisins, mais de tous les peuples de Syrie. Le nombre des Druses qui n'aurait jamais dépassé 150.000, ne doit pas être, aujourd'hui très au-dessous de ce chiffre. Ils sont répartis dans le massif du Djebel Druse, le Liban, le Djebel Cheikh ou Hermon, et les montagnes environnantes Safda. Il ne sera question ici que de ceux du Djebel Druse dont le nombre varie de 45 à 50.000.

On a beaucoup écrit sur les mœurs des habitants de ce massif. Entourés de tous côtés, depuis des siècles par les Bédouins, beaucoup plus nombreux qu'eux, et qui vivent exclusivement de vol et de pillage, exposés à tout moment à devenir leurs victimes enfin privés de toute protection, ils ont été obligés, de tout temps, de défendre seuls leurs biens, leurs familles et leur vie. L'habitude de vivre perpétuellement les armes à la main et l'oreille aux aguets avec la certitude de n'avoir à compter que sur leur bravoure, les a rendus farouches, fiers et sanguinaires. La vie en montagne et leur croyance dans la métempsycose ont accentué l'indépendance de leur caractère. Des histoires inexactes circulent sur la vie privée des Druses. Le Druse est ignorant, mais il a su garder, à travers les siècles, la simplicité et la pureté de ses mœurs. Il est attaché avec fanatisme aux préceptes moraux du Coran. Comme il redoute de revenir à la vie sous la forme d'une vipère ou d'un scorpion, il surveille constamment ses actes privés. En résumé, le Druse est simple et vertueux chez lui. Il a le respect de lui-même et il place son amour-propre au-dessus de tout. Il est cruel et sans pitié contre celui que le Cheikh lui a dit être un ennemi, car le Druse est absolument soumis à son Cheikh (chef religieux et politique).

On comprend avec quels ménagements un pareil peuple doit être traité. Il ne subira jamais un affront sans y répondre. Si l'offense est faite à un Cheikh, celui-ci étant considéré comme l'incarnation d'une ancienne divinité Druse, tout le peuple s'en trouve atteint.

Les Druses, comme tous les peuples orientaux, ne respectent que la force et la justice. La faiblesse, sous quelque forme qu'elle se manifeste, est accueillie par eux avec mépris.

Nessib Bey Atrach, Cheikh de Salkhad, disait au cours de l'insurrection de 1910 : « Nous n'avons pas grand'chose à perdre en nous soulevant contre les injustices et les insultes des fonctionnaires. Nous nous vengeons, puis l'Angleterre intervient en notre faveur. » Et en fait, presque toutes les insurrections druses ont fini par une grâce impériale.

Dans son livre, *La Syrie de demain* Nadra Moutran dit :

« Au début du XIXe siècle, un Anglais, débarqué avec des détachements de troupes anglaises à Haïffa, joua pour le compte de son pays un rôle considérable.

« C'est lui qui, le premier, capta les sympathies des Druses en faveur de la Grande-Bretagne, pour les opposer aux chrétiens, clients de la France. Cet homme était sir Richard Wood.

« De retour à Londres, il expose ses projets au ministère, qui, y adhérant d'emblée, lui confie pour la Syrie une mission, qui lui permettra d'exécuter son plan. Wood rentre au Liban et va de là au Hauran, accompagné de chefs druses. En peu de jours on décide que l'Angleterre prendra, sur leur demande, les Druses sous sa protection, et que ceux-ci, en retour, obéiront aux indications des agents britanniques en Syrie. On verra combien ce pacte pèsera sur les destinées de la Syrie ; l'Angleterre, chaque fois, empêchera ce malheureux pays de se libérer des Turcs, grâce à l'élément druse. »

La question de la religion druse n'est pas simple. Les Druses pratiquent une religion comme le font les Chiites, les Alaouites et beaucoup d'autres. Ils ne sont pas, au sens « orthodoxe » du mot, des Musulmans. Il y a, entre les Druses et les Musulmans des divergences de croyance nettement accusées. Ces derniers croient à la résurrection et les Druses à la Métempsycose. Les Musulmans reviendront à la vie dans un avenir lointain. Chacun sera jugé, et récompensé ou châtié, selon ses actes dans ce monde. L'âme du Druse est plus impatiente. Sa réincarnation a lieu, dès qu'elle a quitté son premier corps. Si les actes du Druse dans sa vie ont été mauvais, son âme passera dans le corps d'un animal ou d'un reptile ; s'ils ont été bons, elle ira dans celui d'un homme sage et heureux. Ainsi l'âme d'Adam, premier homme, est passée, selon leur doctrine, dans le corps d'Ali, gendre et neveu de Mahomet et quatrième Khalife après lui.

Les abonnements au PETIT BASTIAIS peuvent être pris dans tous les bureaux de poste de Corse et du Continent, d'Algérie et de Tunisie et doivent être adressés par mandat rose du Service des Chèques postaux au PETIT BASTIAIS, Compte courant 64-50 - Marseille. Taxe due 0 fr. 25.

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

LE VOYAGE DES PARLEMENTAIRES EN CORSE

IL EST ENCORE RETARDE

Paris, 13 avril

En raison des travaux parlementaires, les ministres devant assister à la discussion de leurs budgets, la Commission de la Corse a reculé son départ au 3 mai. Elle arrivera à Ajaccio le 10 mai à 6 heures du soir.

LES NEGOCIATIONS DE PAIX AU MAROC

LE DEPART DU GENERAL SIMON

Marseille, 13 avril

Le général Simon, délégué français à la conférence franco-hispano-riffaine qui doit commencer le 16 avril à Oudja s'embarquera aujourd'hui à midi à Marseille à bord du paquebot *Gouverneur Général Grévy*.

MM. BRIAND ET PAINLEVE NE VOULAIT PAS NEGOCIER

Paris, 13 avril

Dans l'*Echo de Paris*, Pertinax écrit : « Comme MM. Briand et Painlevé répugnaient à abandonner l'action militaire organisée depuis si longtemps au prix d'une coûteuse concentration de troupes durant un hivernage pénible et dont tous escomptaient le succès, M. Steeg, résident général au Maroc, menaça de démissionner si l'action militaire projetée était déclanchée avant d'avoir tenté de négocier la paix avec Abd el Krim. MM. Briand et Painlevé résistèrent d'abord ; ils demandèrent même au maréchal Pétain de partir au Maroc pour surveiller la campagne que devait exécuter le général Boichut. Mais M. Steeg parvint à leur imposer son point de vue ; ils cédèrent non sans avoir fait admettre avec difficulté aux espagnols leur brusque volte face ».

LES NEGOCIATIONS SERONT MENEES RONDEMENT

Paris, 13 avril

L'intention du général Simon entièrement approuvée par les gouvernements français et espagnols est de mener les choses rondement et de mettre les riffains en demeure de prouver si oui ou non ils envisagent les seules conditions de soumissions admissibles.

La première exigence des alliés visera les mouvements de troupes nécessaires pour empêcher la trêve d'être une duperie ; il s'agira de porter notre ligne de front jusqu'à l'extrême limite de notre zone. Une manœuvre plus importante est envisagée : c'est la liaison des positions espagnoles de la zone de Melilla et de celles de Taza. Cette jonction avait été sur le point de se réaliser à la fin de la campagne d'automne ; en l'accomplissant aujourd'hui on achèvera l'encerclement du Riff. Du côté est, les espagnols prévoient aussi l'avance de leurs lignes du côté de Tétouan, de manière à dominer Chechaouan.

LA DELEGATION RIFFAINE

Rabat, 13 avril

Les délégués riffains aux négociations d'Oujda sont Si Mohammed Azerkane, beau-frère d'Abd el Krim ministre des Affaires étrangères et de la marine qui organisa la défense d'Ajdir et des côtes du Riff, Si Mohammed Hitmi, cousin d'Abd el Krim chef du cabinet, Si Mohammed Ould el Hadj Mohammed Cheddi, ancien chef de harka qui appartient à l'entourage d'Abd el Krim. Tous sont originaires des Beni Ouriaghels comme Abd el Krim.

LE PASSAGE DES RIFFAINS DANS NOS LIGNES

Paris, 13 avril

Le *Journal* dit que les représentants riffains ont dû recevoir hier la communication des dispositions prises. Pour se transporter à Oudja, ils doivent rejoindre les lignes françaises au nord de Taza ; des autos les conduiront à Oujda en traversant l'arrière front. Ils s'assureront ainsi des moyens que nous avons concentrés pour régler l'affaire militairement si les moyens pacifiques ne réussissent pas.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 13 avril

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Doumergue.

M. Raoul Péret, souffrant, n'assiste pas à la séance.

LES AFFAIRES MAROCAINES

M. Briand parle longuement de la situation au Maroc et en Syrie.

LE REGIME ALSACIEN

Le Conseil décide l'application de la loi d'hygiène de 1902 en Alsace-Lorraine.

INTERDICTION D'UNE MANIFESTATION

Les ministres approuvent la décision de M. Jean Durand d'interdire la manifestation projetée pour demain par les fonctionnaires unitaires.

LES TRAITEMENTS

M. Pierre Laval fait approuver un décret instituant deux commissions, une rattachée au ministère du Commerce et l'autre au ministère des Finances, qui auront pour objet l'étude des propositions de réajustement des traitements.

LES OUVRIERS ET OUVRIERES D'ETAT

M. Danielou fait approuver un décret instituant une commission chargée d'examiner les problèmes intéressant les ouvriers et ouvrières d'Etat employés par les administrations sans faire partie de celles-ci.

***

A la sortie du Conseil, M. Fallières a déclaré que la date du départ de M. Péret pour Londres n'a pas encore été fixée.

M. Painlevé a dit aux journalistes que les délégués français et espagnols allaient partir immédiatement pour Oujda. Il a exprimé l'espoir que les négociations seraient très brèves.

Au Sénat

SÉANCE DU 13 AVRIL

La séance est ouverte à 15 h. 10 sous la présidence de M. de Selves.

LE BUDGET DE 1926

On adopte le budget des affaires étrangères.

Au sujet de celui de la Justice, M. *Louis Martin*, sénateur du Var, et d'autres collègues insistent pour le relèvement des traitements des magistrats.

Le budget est adopté.

M. *Fouilloux* demande la suppression des tribunaux inutiles.

Sur le budget des Services pénitentiaires, M. *Charles Dumont* demande également la suppression des prisons vides.

Ce budget est adopté ainsi que celui des manufactures de l'Etat, de l'Alsace-Lorraine.

On passe au budget des Pensions.

M. *Sthulh* indique que la Commission a opéré une réduction de 5 millions sur les crédits de la Chambre mais qui intéresse les services et leur matériel. Il demande au ministre de hâter la liquidation et en attendant cet instant d'accorder une allocation mensuelle au lieu de l'allocation trimestrielle.

M. *Duquaire* demande que l'on procède au rapatriement rapide des corps des anciens prisonniers morts en Allemagne.

M. *Jourdain* rappelle que les opérations commencées en 1921 et arrêtées lors de l'occupation de la Ruhr sont opérées maintenant en régie. Les corps sont concentrés à Sarrebourg. Les corps non réclamés y sont enterrés ; les autres sont expédiés par la route ou la voie ferrée. Partout, les honneurs militaires sont rendus.

Ces opérations seront terminées en juillet.

Le Budget est adopté. La séance est renvoyée à demain.

à Marseille

LES LOCATAIRES PROTESTENT

Marseille, 13 avril

Une réunion de protestation des locataires organisée par les syndicats unitaires, a eu lieu hier soir dans la salle des Chartreux. Divers communistes, notamment M. Garchery, député, ont pris la parole.

A l'"Officiel"

L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE JUGE DE PAIX

Paris, 13 avril

Par décret paru au *Journal Officiel* de ce matin sont désignés pour faire partie de la commission d'examen professionnel d'aptitude aux fonctions de juge de paix :

A Aix : Président : M. Cabassol, président de chambre à la Cour d'Appel ; Membres : MM. Trouette, avocat général, Roch, Président du Tribunal d'Aix ; Rochu, juge d'instruction à Aix ; Boudil, juge de paix à Aix.

A Bastia : Président : M. Erea, Conseiller à la Cour d'Appel ; Membres : MM. Gauger, avocat général ; Leca, Président du Tribunal de Bastia ; de Mari, juge d'instruction à Bastia ; Behr, juge de paix de Santo Pietro di Tenda.

MARINE MARCHANDE

Paris, 13 avril

Aux termes d'un décret paru au *Journal Officiel* de ce matin, M. Matlei Joseph, lieutenant de port de deuxième classe à Marseille est promu à la première classe.

LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

LES SOUSCRIPTIONS A NICE

Nice, 13 avril

La souscription pour le sauvetage du franc ouverte par l'*Eclaireur de Nice a atteint le premier jour 200.000 francs.*

M. Smith, propriétaire de l'Hôtel Beau Site a souscrit pour 100.000 frs ; l'*Eclaireur de Nice* pour 50.000 ; de nombreux membres de la colonie étrangère ont souscrit de fortes sommes.

M. PAUL BONCOUR EN POLOGNE

Varsovie, 13 avril

M. Paul Boncour, poursuivant son voyage d'étude en Pologne afin d'examiner sur place les problèmes qui sont souvent agités à la Société des Nations, s'est rendu à Dantzig où il a été reçu par diverses personnalités et par le Président du Sénat. Il a visité le nouveau port polonais de Gdynia. Le député socialiste du Tarn part demain pour la France. Il s'arrêtera à Berlin et sera samedi à Paris.

EN RUSSIE

EVOLUTION ECONOMIQUE

Paris, 13 avril

On mande de Moscou que le comité central de contrôle des Soviets a envisagé la création d'un nouveau parti dit « des réalités » qui serait appelé à partager avec le parti communiste les responsabilités du pouvoir dans la crise que traverse actuellement le pays.

Le Conseil Suprême de l'économie nationale a reconnu la possibilité de faciliter les conditions d'activité du capital privé dans l'industrie en permettant aux industriels de construire de petites usines et en donnant d'autres avantages aux sociétés anonymes avec participation de capitaux de l'Etat qui seront fondées pour fournir les matières premières à l'industrie privée.

LE VOYAGE DE M. MUSSOLINI

LE « DUCE » EN TRIPOLITAINE

Rome, 13 avril

On télégraphie de Tripoli que M. Mussolini a visité hier l'oasis de Zanzur, le centre agraire de Zaire, les ruines de Zouara.

Dans la soirée, le « Duce » est rentré à Tripoli.

DANS LE SOMALILAND ITALIEN

LES HOSTILITES REPRENDRONT

Rome, 13 avril

Les négociations ouvertes à Aden avec les sultans du Mijertin, dans le Somaliland italien sont interrompues l'accord n'ayant pu se faire.

Les hostilités vont reprendre.

à Paris

UN RAT D'HOTEL VOLE UN DEMI-MILLION DE BIJOUX

Paris, 13 avril

Trois américaines très riches, naturellement, séjournant dans la capitale, avaient loué un appartement avec salon et salle de bains au cinquième étage d'un hôtel près de la Place de la Concorde.

Dimanche, les trois étrangères, Misses Joséphine Hashire Tredwell Frank Grinwald et Blanche Banko assistèrent au spectacle puis regagnèrent leurs chambres respectives. Vers trois heures du matin Mrs Joséphine Hashire Tredwell entendit du bruit ; elle alluma l'électricité et aperçut un élégant jeune homme qui disparut aussitôt.

L'alerte fut immédiatement donnée et l'hôtel fouillé de fond en comble. Mais l'habile voleur ne fut pas retrouvé. Et l'on ne retrouva pas non plus des bijoux valant un demi-million et 7.000 francs en billets de banque.

UNE MANIFESTATION INTERDITE

Paris, 13 avril

M. Durand a confirmé son intention formelle d'interdire la manifestation des fonctionnaires prévue pour demain. Il a déclaré : « On a fait à Locarno la paix à l'extérieur, il faut en faire autant à l'intérieur. Pour ma part, j'ai le devoir d'assurer et de maintenir l'ordre, je n'y faillirai pas ».

EN GRECE

LA MUTINERIE DE SALONIQUE

Paris, 13 avril

Le Quotidien rapporte que malgré toutes les précautions prises par le général Pangalos des nouvelles ont filtré, édifiantes sur la façon particulièrement cruelle dont a été réprimée la mutinerie de Salonique.

Contrairement aux communiqués officieux qui ont essayé de faire croire que la mutinerie avait été maîtrisée sans effusion de sang, il appert des renseignements reçus par le *Quotidien* que pendant que les troupes fidèles au dictateur se battaient avec les insurgés, des avions lançaient des bombes sur la ville.

Il y eut 200 tués ou blessés. »

LES SANCTIONS

Athènes, 13 avril

Le Conseil de Guerre a condamné à mort le colonel Djavelas et le colonel Carakoufas, chefs de la mutinerie de Salonique.

Sept autres inculpés ont été condamnés à la détention.

à Nice

ARRESTATION D'UN ESCROC

Nice, 13 avril

Au commencement de mars, le danois Schroder, fondé de pouvoirs de la succursale à Copenhague de la maison Markt et Cie demanda un congé de quelques jours à l'expiration duquel *il ne revint pas.*

On examina la comptabilité et l'on s'aperçut qu'il manquait deux millions. Des mandats d'arrêt furent lancés et l'on eut la preuve que l'indélicat employé se trouvait sur la Côte d'Azur.

La police de Nice, ce matin, à la demande de M. Eliasson, vice-consul du Danemark, mettait le peu scrupuleux fondé de pouvoirs en état d'arrestation.

DRAME PASSIONNEL

Nice, 13 avril

M. Carassal exerce deux professions : il est photographe à Nice pendant la saison et quitte la Riviera en été pour devenir... chamelier à Paris où il exploite, en effet, au jardin d'acclimatation un chameau qui sert à la promenade des enfants.

Carassal est associé avec un sujet syrien Ali-Harris, 28 ans. Celui-ci devint l'amant de Mme Carassal. Il chercha à lui faire abandonner son mari pour fuir avec lui à l'étranger, mais *la femme refusa.*

Ali Harris en conçut un vif ressentiment. Il se présentait hier au domicile de son associé, 8, rue Paganini avec lequel il se mit à causer tranquillement. Soudain, lorsque parut sa maîtresse, il sortit un revolver, tira sur le mari qu'il manqua, puis trois coups sur la femme et se tua.

Mme Carassal expira pendant son transport à l'hôpital.

AVIATION

LES AVIATEURS FRANÇAIS VONT TENTER DE GRANDS RAIDS

Paris, 13 avril

Le capitaine Arrachart se prépare pour un raid qui le conduirait le plus loin possible sans escale vers la Perse et les Indes.

Les capitaines Lemaître et Rabatel envisagent également des voyages lointains vers le Japon et d'autres points pas encore précisés.

LA BOURSE

Paris, 13 avril

COURS DES VALEURS

	cours précéd.	dernier cours
Rente 3 0/0	47.35	47.55
— 5 0/0 1915	57.65	57.85
— 4 0/0 1917	46.30	46.75
— 4 0/0 1918	45.45	45.85
— 5 0/0 1920	75.95	76.20
— 6 0/0 1920	61.97	64.95
— 4 0/0 1925	91	91.25
Buenos Ayres 4 1/2 Or 1909-1912	1728	1700
Japon 4 0/0 1905	511.50	505
Roumanie 1922 4 0/0	550	540
Société Générale	818	818
Banque Union Parisienne	825	833
Banque Paris Pays-Bas	1230	1215
Banque Française	4115	4050
Banque Impér. Ottomane	1094	1083
Banco El Hogar Argent.	565	558
Crédit Foncier Egyptien	4080	4030
Crédit Lyonnais	1528	1527
Crédit Foncier Colonial	561	557
Crédit Fonc. Argentin act	174	172
Crédit Fonc Cub. act ord	1395	1325
Voitures de Paris	920	918
Nord	1015	1010
Wagons Lits ordinaires	1435	1375
Suez Capital	12311	12280
Suez Part	10100	9900
Suez Société Civile 1/5	3600	3465
Transatlantique ordinaire	124	123
Transports Mar. vapeurs	785	777
Lobon Capital	610	605
Thomson Houston	265	260
Jeumont	251	248
Sous Giant Paris	2190	2110
Pennarroya	679	675
Saint Frères	468	467
Rio Tinto	5610	5550
Rose Deep	58	-
Mondorfontein B. Unité	130	-
Goldfields ordinair. op 25	178	175
Montecatini Unité	271	270
Meyer et Charlton	507	-
Piakalnitas	260	255
Summer And Jack	21.75	-
Oceana	31.50	-
Houillères Saint Etienne	108	108
Heras Santander	115	122
Tanganyika	365	332
Clarence act	367.50	-
Jagers Fontein	482	-
Schneider et Cie Creusot	1000	1000
Hauts Four Denain Anzin	1400	1400
Decauville	170	171
Ciments Boulonnais	635	-
Metallurgie Ariège	154	154
Saint-Gobain	2310	2310
Phosphates Gafsa	920	905
actions Mines Unité	819	805
1/10 Royal Dutch	4625	4500
Roumano Belge Pétroles	141	134
Phosphates M'Zaïta	143	131
Mexican Eagle préférence	148	-
Franco Polonaise Paris	1555	1530
Shell	648	632
Raffineries Say	1865	1865
Pathé cinéma jouissance	319	315
Sucreries Coloniales B.	305	304
Action Saint-Raphaël	1990	1985
Dong Trieu	2000	1985
Port sucrer. raf. Egypte	2179	-
Biscuits Olibet	199	191
Grands travaux Marseille	505	500
Orosdi Back	97	96
Cultures tropicales	406	398
Rizeries Indo-Chinoises	341	339
Chaland. remor. de l'I.C.	485	476
Soie Ideux	1870	1800
La Soie	485	489
Boléo	231	230
Crédit National 1920	345	347

COURS DES CHANGES

Livre	141.85	140.65
Dollar	29.14	28.94
100 lires	117.20	115.45
100 pesetas	414.25	413.25
100 frs suis	563	558
100 florins	1169.50	1166.35

NOUVELLES BREVES

Paris, 13 avril

[illegible]. — Le feu s'est déclaré dans la forêt de Chinon sur un front de 8 kilomètres en territoire des communes de [illegible] et Rivarennes.

[illegible]. — Les six jours cyclistes continuent. Au cours de la nuit dernière l'équipe Koch-Nieble a perdu un tour. Sergent-Louet demeurent en tête, suivis de Beckman-Eaton.

NICE. — Le dernier recensement accuse une population de 191.304 habitants contre 171.107 en 1921.

MARSEILLE. — Le Congrès des allocations familiales s'ouvrira à Marseille le 11 et à Sylvabelle le 12, [illegible] le 10 mai et se poursuivra à [illegible].

ZURICH. — Le Comité exécutif de l'Internationale socialiste ouvrière a protesté contre la libération des assassins de Matteotti et va créer un fonds Matteotti destiné à secourir le mouvement ouvrier dans les pays démocratiques. Il a adhéré à la Conférence du Désarmement et à la Conférence économique. Il s'est déclaré en faveur de l'extension de la Société des Nations à tous les peuples et en faveur de l'entrée de l'Allemagne à la Société des Nations et à son élection comme membre du Conseil.

ASPIRINE "USINES du RHONE"

Chronique Sportive

S.C.B. - E.F.B.

Le Sporting s'assura dimanche la deuxième place du championnat du District Nord en battant l'Etoile par 5 buts à 2. Les équipes étaient ainsi constituées :

S. C. B. :

Castagnetti
Savery, Dias
Natali, Suba, Sandro
Esm. Ulysse, Cesari (cap.), Armani, Maltei

*

E. F. :

Pugo, Gilormini, Coudreyer, Arrudius
Arrighi, Poli, Bonnefoi
Borel, Brunschiel,
Pisa

Après quelques minutes de jeu, Cesari, démarqué, rentre le premier but. L'Etoile lance [illegible] dont les belles échappées restent sans résultat. Gilormini, en bonne posture, place à [illegible]. Les Bleus reprennent la direction du jeu et marquent un deuxième but. De nombreux corners sont concédés par les Bleus [illegible] de Cesari. Peu après Arrudius coupe de [illegible] et le jeu est reporté chez les Filantins. En deuxième mi-temps, les Bleus ne flanchent pas et le S. C. B., assez surpris, doit se défendre âprement. Sur penalty, Gilormini marque le premier but pour l'Etoile. Cependant [illegible] et Castagnetti [illegible]. La ligne d'avants des Bleus que Cesari emmène de façon énergique, attaque et Argo, nullement gêné, marque le quatrième but de façon imparable. Les Blancs ripostent et sur mêlée devant les buts Arcadius signe le deuxième but pour l'E. F. Deux shoots de Poli et Bonnefoi sont ensuite arrêtés par la barre. Les Bleus marquent ensuite leur cinquième but après une belle phase de jeu. Cesari paraît fatigué et la ligne d'avants se relâche un peu. Les Blancs, emmenés par Gilormini, pressent la défense du S.C.B. ; quelques corners concédés aux Sébastes ne donnent rien malgré la « bonne volonté » de Brell. Cependant, sur un nouveau penalty, Gilormini porte la marque des Filantins à 2. La fin est proche et malgré les efforts de l'E. F., aucun changement ne survient jusqu'à l'arrêt.

Le Sporting mérita sa victoire. La ligne d'avants et surtout le triplette Ulysse, Cesari, Armani firent du bon travail ; Suba et Savery [illegible]. La défense [illegible].

L'Etoile aligna dimanche une bonne équipe, surtout en avants où Gilormini fut particulièrement remarqué. Contrairement à l'ordinaire, la volonté ne fit pas défaut aux [illegible] qui se jouèrent d'une façon un peu [illegible]. Le point faible fut le centre de la ligne intermédiaire. Ses arrières s'en [illegible]. Un peu de grignon empêcha l'E. F. de réaliser davantage.

Chronique meilleure pour ce match qui fut intéressant et correct et que M. Albert Grassi arbitra impartialement. — J.

***

Corte sera le 18 avril le rendez-vous de tous les sportifs de l'Ile : la Jeunesse Sportive Ajaccienne et le Cercle Athlétique Bastiais y joueront la « belle » du championnat de la Corse.

Jamais finale ne fut plus âprement disputée que celle-ci. Les deux équipes finalistes sont très près l'une de l'autre : chacune compte une victoire remportée sur son terrain et une défaite essuyée sur terrain adverse, les scores des matches « aller » et « retour » ne comportant chacun qu'un écart d'un but : 3 à 2 pour la J. S. A. ; 2 à 1 pour le C. A. B.

Cette rencontre est, sans nul doute le « great event » de la saison officielle et tous les amateurs du ballon rond voudront y assister.

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé la Compagnie des Chemins de Fer départementaux a bien voulu consentir à organiser un train spécial qui partira de Bastia dimanche matin vers 8 heures et sera de retour dans la soirée vers 19 heures.

Le minimum fixé pour la mise en marche de ce train est d'ores et déjà atteint. Les inscriptions sont reçues jusqu'à vendredi 16 à midi.

Nous croyons cependant devoir faire observer aux personnes désireuses de participer au déplacement que les inscriptions seront closes *dès que le maximum sera atteint.*

Les billets sont en vente au siège du Cercle Athlétique Bastiais, 16, Bd du Palais, premier étage (au-dessus de la bijouterie Dapesi) de 11 heures à midi et de 5 heures à 7 heures, et au Salon de Coiffure Albert Premier, place St-Nicolas.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : mercredi 14 avril 1926 ; quinzième semaine ; 104e jour de l'année ; 261 à venir.

Soleil : lever, 4 h. 45 ; coucher, 18 h. 1.

Aujourd'hui : St Justin, St Tiburce.

Demain : St Maxime, St Théodore.

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 9 h., 15° ; à 12 h., 15° ; à 18 h., 12°. Maxima, 16° ; minima, 11°.

Etat du ciel : couvert ; vents : du calme au variable ; mer : peu houleuse.

EPHEMERIDES

1719. — Mort de Mme Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, petite fille d'Agrippa d'Aubigné.

1915. — Autour de Perthes, un détachement ennemi sortant des tranchées, est cloué sur place par le feu des Français.

***

DE PASSAGE

M. Ermenger, Agent général des grands Etablissements de Rhum Saint James.

***

HOPITAL CIVIL DE BASTIA

Toutes les personnes qui ont eu des listes de souscription pour la construction de la chapelle du Nouvel Hospice sont instamment priées d'assister à la réunion qui aura lieu à l'Hôpital Civil, le samedi 17 courant à 3 heures et demie. Les dames ne désirant plus s'occuper de cette œuvre sont priées de vouloir bien renvoyer avant samedi leurs listes de souscriptions à l'Economat.

***

AU PORT

Le brick goelette **Zaira** est arrivé de Piombino sur lest devant charger 100 tonnes de bois d'oulers.

— Le brick goelette **Nereo** est arrivé de Gênes sur lest devant charger des billots de pin.

— Le trois mâts barque **Padre**, jaugeant 329 tonneaux, est arrivé de Palerme sur lest devant charger 300 tonnes de charbon pour Palerme.

— Le vapeur allemand **Deister** est parti pour Londres via Messine, avec 2645 balles de lièges.

— Le vapeur **La Corse** est parti pour Ajaccio en continuation de voyage avec 5 tonnes d'emballages vides pour Marseille.

— Le vapeur **Ville de Bastia** est attendu.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge — Seuls DAMIANI & Cie, 20, Boulevard Paoli

A TRAVERS LA CORSE

VIVARIO. — A l'occasion des fêtes de Pâques et sous l'habile direction de l'actif et dévoué directeur de la Lyre vivarioise, M. Jean Vinceniani, les membres de cette intéressante société musicale ont donné une représentation théâtrale au profit du Monument aux Morts de la commune pendant la grande guerre. Ne voulant pas abuser de l'hospitalité du journal, nous nous contenterons simplement d'indiquer brièvement les faits saillants.

Le dimanche, 4 avril, jour solennel de Pâques, arrivée par le train de 15 heures d'Ajaccio du sympathique et grand poète corse M. Maistrale. Les membres de la Lyre l'ont reçu à la gare au son de la musique. Le soir à 21 heures, retraite aux flambeaux.

Le lundi de Pâques, 5 avril, à 14 heures sur la place de l'église, aménagée à cet effet la musique a tout d'abord joué des hymnes patriotiques sur l'air de l'Ajaccienne, et ensuite les acteurs débutent par « Le leçon d'histoire » (extrait de l'Aiglon), où Mlle J. G. a si merveilleusement rempli le rôle de Marie-Louise ; suit « A somunna di Paraspiglia » comédie en 1 act. dont l'auteur est M. Maistrale, pièce bien jouée et bien réussie, et où à signaler Durates, di a Murra s'est surpassée et a été très applaudie.

Un poète corse est sur la scène : c'est à démontrer, que l'on a eu déjà le plaisir d'applaudir pour ses demandes « le malrimonio » « Jeune di Vivario » di « Morosolete ». Par ses spirituelles improvisations, il a ravi la nombreuse assistance.

« Pauli et patata » très bien déclamé par un membre de la Lyre, obtient un grand succès.

L'apparition sur la scène de M. Maistrale

a été accueillie par des battements de mains les plus nourris. Réellement maître dans l'art, M. Maistrale fut frénétiquement applaudi lorsqu'il déclama au public qui ne lui ménagea pas ses sympathies, « Pulivu ».

Et pour ce [illegible] — Mon futur mari ».

La quête a été faite par Mlle Julie Gravani qu'accompagnait M. Ange Bottoli, conseiller municipal, trésorier du Comité du Monument aux morts. Elle a produit la somme rondelette de 417 francs. Elle aurait pu certainement être un peu plus fructueuse, mais hélas, nous le disons avec regret, il y a toujours des indifférents, même là où il ne devrait nullement en exister, et réellement c'était le cas.

La fin a été saluée par la « Marseillaise » et « Monte li-dessus » jouées avec Maestria par la Lyre.

qué la présence de presque tous les membres

Le public était nombreux, et avons remarqué au théâtre ici à Mirris, beaucoup d'étrangers des villages limitrophes, auxquels nous adressons nos vifs remerciements de leur délicate attention, de MM. J.-J. Filippi, maire, de la plupart des conseillers municipaux, de M. Vinceniani, juge de paix, de M. Marchesini conseiller d'arrondissement, de M. Grimaldi notre nouveau percepteur, etc... etc...

Disons en terminant que le programme a été admirablement développé et remarquablement réussi. Pour être dans le vrai, et sans prononcer aucun nom, nous déclarons sincèrement que tous les acteurs, sans distinction, ont tenu leurs rôles avec un art étonnant.

Tous nos compliments, et à la prochaine.

P.-J. B.

On nous communique

SOCIETE DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE LA CORSE

MM. les sociétaires sont invités à se réunir samedi 17 avril courant à 17 heures dans la salle des séances du Conseil Municipal.

Communications diverses.

P. le Président : Le Secrétaire-adjoint.

FEDERATION DU NORD DE L'ILE

Convocation du Conseil d'administration jeudi 15 courant à 8 h. et demie au local habituel, rue de l'Opéra, 19.

Le Président : Dr R. Fourieau

SYNDICAT DES PATRONS MENUISIERS

Les patrons menuisiers réunis en assemblée générale le 21 janvier ont élaboré un tarif de prix dont un exemplaire est déposé à la Mairie (bureau de l'architecte) où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Ont décidé que les dits tarifs seront en vigueur à partir du 15 courant.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour l'emploi de contrôleur-adjoint des Douanes aura lieu les 5 et 6 juillet 1926.

La date de la clôture des inscriptions est fixée au 5 mai prochain.

Les jeunes gens désireux d'y prendre part pourront se procurer à la Direction des Douanes de Bastia la notice contenant le programme du concours et les conditions à remplir.

CENTRAL SPECIAL DE REFORME

Avis de Concours

Un concours pour l'embauchage d'un expéditionnaire à titre provisoire aura lieu au Centre Spécial de Réforme de Bastia (Hôpital Militaire) le samedi 17 avril, à 10 heures du matin.

A mérite égal, les bénéficiaires de la loi du 31 mars 1919, jouiront d'une priorité sur les autres candidats.

Adresser les demandes au Médecin-Chef et pour tous renseignements s'adresser au Bureau du Gestionnaire.

Le Médecin-Chef : Dr PACALIN

Nos Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Jeudi 22 avril 1926, une attraction sensationnelle : **Coradori**, du Casino de Paris. L'homme qui se transforme plus vite qu'une femme change de pensée. L'artiste le plus rapide, la présentation la plus parfaite. L'émule du célèbre « Frégoli ».

— Très prochainement : Saison d'opérettes 1926-27 : Tournée **Odette Marion**.

— Bientôt : les Tournées Baret donneront une série de représentations d'opérettes modernes.

***

REGENT CINEMA. — Ce soir à 9 h. 45 : Au programme : Bin-Bin-Bin (chien-loup), dans **Un redoutable témoin**, grand drame en 7 parties ; **Barnest**, cinquième chapitre.

— Au prochain programme : **Mon Homme**, d'après la célèbre pièce de Francis Carco avec Pola Negri et les artistes français Charles de Rochefort et Adolphe Menjou.

— Prochainement : Richard Talmadge (Donnio) dans **Le million de Richard**.

Matador, avec Ricardo Cortès.

***

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 9 h. 45 : **Pas de veine**, comique en 2 parties ; Les Films Paramount présentent **Lilian**, avec l'exquise vedette Mae Murray, d'après le scénario de Robert Brenger.

— Jeudi : en supplément : **Le Croiseur du Navigateur**, interprété par **Maison**, le roi des pitres sans rire.

Nouvelles Prescriptions et Taxes Fiscales

Déclaration obligatoire des revenus pour les contribuables qui sont imposés au titre des impôts cédulaires pour une somme de 1.500 francs ou supérieure. Cette déclaration doit être faite sous la foi du serment.

Inscription des sommes encaissées au titre des coupons de valeurs mobilières sur un carnet de coupons.

Taxe civique, dont le minimum est de 40 francs, mais dont les mutilés de guerre et du travail à 50 0/0 et au-dessus sont exemptés.

Les droits de consommation sur l'alcool sont majorés de 100 francs par hecto. *Les droits sur le sel sont portés à 20 frs par 100 kilos.*

Les impôts directs sont exigibles en deux fractions égales, le 30 avril et le 31 octobre.

Majoration d'un quart du montant de l'impôt pour le contribuable qui n'a pas souscrit sa déclaration dans les délais ou qui n'a déclaré qu'un revenu insuffisant d'au moins un dixième. Quadruple des droits si l'insuffisance excède le dixième du revenu ou la somme de 10.000 francs.

Publication des listes des assujettis à l'impôt sur le revenu dans la mairie du domicile.

Droits d'enregistrement pour les ventes d'immeubles : 15 0/0.

Achats d'immeubles en vue de revente : 18 0/0.

Vente de fonds de commerce : 9 0/0.

Notes de restaurant (par personne) : de 20 à 25 francs, 0 fr. 25 ; de 25 à 50 fr. 0 fr. 50 ; de 50 à 100 fr. 1 fr. ; de 100 à 200 fr., 2 fr. 50 ; de 200 à 300 fr., 5 fr. ; au-dessus de 300 francs 10 francs.

Récépissés d'expéditions par chemin de fer : 0 fr. 20.

Timbres des contrats d'assurances : majorés de 10 0/0 (à l'exception des assurances sur la vie, des rentes viagères des assurances maritimes et réassurances).

Opérations de Bourse : 1 pour 1.000 ; opérations de report : 0.50 p. 1.000.

Parfumeries : de 0 fr. 55 à 1 franc, timbre de 0 fr. 10 ; de 1 fr. 05 à 2 francs, timbre de 0 fr. 25 ; de 2 fr. 05 à 3 fr., timbre de 0 fr. 40 ; de 3 fr. 05 à 4 fr., timbre de 0 fr. 50 ; de 4 fr. 05 à 5 fr., timbre de 0 fr. 60. Le droit s'élève ainsi par paliers ; au-dessus de 10 francs, le timbre est de 0 fr. 60 par 5 francs ou fractions de 5 francs.

Taxe à l'abatage (par kilo de poids vif) : Veau et mouton, 0 fr. 19 ; bœuf, 0 fr. 125 ; porc, 0 fr. 25.

Taxe à l'importation (par kilo de viande nette) : Mouton, 0 fr. 40 ; bœuf et cheval, 0 fr. 25 ; porc, 0 fr. 50.

Droits de douane : majorés de 30 0/0.

Chiffre d'affaires : 2 0/0 pour les commerçants de gros et demi-gros seulement ; 1,30 0/0 pour les détaillants.

TABACS

(France continentale)

(Les 40 gr.)	
Maryland	3 fr. 40
Caporal supérieur	2 fr. 80
Caporal doux	2 fr. 40
Caporal ordinaire, Chebli	2 fr. 60
Vizir	6 fr.
Virginie, Maryland extra	4 fr.
La poudre par paquet de 50 gr.	
Supérieur	3 fr. 80
Ordinaire	3 fr.

CIGARETTES

(France continentale)

(Paquets de 20)	
Favorites	4 fr.
Boyards Maryland	3 fr. 60
Boyards caporal supérieur	3 fr. 40
Gitanes Maryland	3 fr. 20
Gitanes caporal supérieur	3 fr.
Gitanes caporal ordinaire	2 fr. 70
Gauloises en Maryland roulé	3 fr.
Elégantes Maryland roulé	2 fr. 72
Gauloises caporal supérieur	2 fr. 70
Gauloises caporal doux roulé	2 fr. 65
Gauloises caporal ordinaire	2 fr. 50
Roulées caporal doux	2 fr. 50
Elégantes caporal supérieur	2 fr. 45
Caporal ordinaire	2 fr. 25

ALLUMETTES

sans frottoir spécial	nomb. d'all.	vente au dét. fr. c.
Soufrées		
Grande section. — Boîte pliante ou paquet	500	1 25
Grande section. — Boîte coulisse ou portefeuille	100	0 30
Petite section. — Boîte pliante ou paquet	500	1 »
Petite section. — Boîte coulisse ou portefeuille	100	0 30
Petite section. — Boîte coulisse ou portefeuille	50	0 15
en cire		
Coulisse illustrée, allumettes petites (pâtes bleues)	50	0 20
Tabatières, allumettes grosses (pâtes rouges)	40	0 20
Grande coulisse, allumettes dites « cinq minutes » (pâte rouge)	40	0 50
avec frottoir spécial		
Grande section. — Boîte pliante ou paquet avec frottoir	500	1 20
Grande section. — Boîte coulisse ou portefeuille	100	0 30
Petite section. — Boîte pliante ou paquet avec frottoir	500	1 »
Petite section. — Boîte coulisse ou portefeuille	50	0 15
Paraffinées (suédoises)		
Petite section. — Paquet	1000	2 50
Petite section. — Coulisse en bois	250	0 90
Petite section. — Coulisse	50	0 20
Boîtes de luxe revêtues de vignettes illustrées	40	0 20
Boîtes de luxe revêtues de vignettes illustrées	30	0 15
Allumettes plates-pochettes	25	0 15
Allumettes en cartes-pochettes	20	0 10
Allumettes résistant à l'humidité, boîtes coulisses	50	0 20
Tisons		
Allumettes en boîtes coulisses	30	0 20

Petites Annonces Économiques

CHAUFFEUR autos dem. place Bastia ou région. Ecrire Malte, restaurant, 28, rue Opéra, Bastia.

AVIS D'OBSEQUES

Les obsèques de

MONSIEUR ANTOINE GAVINI

Avocat,

Ancien Sénateur de la Corse,

Ancien Député,

Ancien Président du Conseil Général,

auront lieu à Bastia, le jeudi 15 avril.

On se réunira à l'oratoire de Saint-Roch, à 10 heures et demie.

De la part de :

MM. Le Marquis le Gaudlier d'Argenta, son beau-fils ; Sébastien Gavini, le général Gavini, fils de Caralla, ses frères et beaux-frères ; Jacques Gavini, François Pietri, Pierre de Rocca-Serra, Paul Bronzini, Joseph Musso, M. Jean Gavini, ses neveux qui conduiront le deuil.

BAINS DE PUZZICHELO

Pour tous renseignements, s'adresser

OUVERTURE LE PREMIER MAI

ETABLISSEMENT REMIS A NEUF ~~~ *à Mlle Sallei, Gérante des Bains de Puzzichelo, par Aghione.*

VENTE VOLONTAIRE

Le jeudi quinze avril courant, il sera procédé à la vente volontaire d'une automobile marque Fiat.

La vente aura lieu à Toga aux ateliers Doriat à neuf heures du matin.

Il sera perçu en plus de la vente le 12 0/0.

L'Huissier : Jean SALVADORI

NAVIGAZIONE LIBERA LIVORNO TRIESTINA

DÉPARTS DE LIVOURNE POUR BASTIA :

Mercredi à midi, arrivée à Bastia : mercredi 18 heures.

Dimanche à midi, arrivée à Bastia : dimanche à 18 heures.

DÉPARTS DE BASTIA POUR LIVOURNE :

Lundi à minuit, arrivée à Livourne : même jour à 6 heures.

Vendredi à midi, arrivée à Livourne : même jour, à 18 heures.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

M. F. GUAITELLA, Transitaire

Nouveau Port - Bastia

VOULEZ-VOUS AVOIR DU CHIC

en tous articles de

Haute Nouveauté

Faites une visite à

LILAS BLANC

Aux 100.000 Chemises

20, Boulevard Paoli - BASTIA

Vous trouverez [illegible] des *CHEMISES avec 2 cols et poignets mousquetaires. CHAPEAUX feutre, Casquettes marque la Cigale avec sa glace.*

Cravates, Pyjamas

CHAUSSETTES, Bas, Parapluies, SACS de Dames ; CHANDAILS, etc. ; Dernières Créations.

Une glace magique est offerte à tout acheteur.

CORSIKO "Vin Apéritif" Soleil de Cap Corse

Comptoir Corse de Commerce et d'Industrie

2, Rue Neuve - BASTIA

Machines à Coudre

SINGER

LES MEILLEURES

LES PLUS ROBUSTES

LES MOINS CHÈRES

— FACILITÉS DE PAIEMENT —

RÉPARATIONS - AIGUILLES - ACCESSOIRES

BASTIA, 1, Boulevard du Palais, 1 — AJACCIO, 14, Cours Napoléon, 14

LES COLIS POSTAUX

TABLEAUX indiquant les taxes à percevoir pour l'affranchissement des colis postaux échangés entre la France, la Corse, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc (y compris le droit de timbre) à partir du Premier Avril 1926.

RELATIONS A ENVISAGER	Colis jusqu'à 1 kg.	Colis de 1 à 5 kg.	Colis de 5 à 10 kg.
FRANCE - CORSE			
D'un port métropolitain pour un port corse et réciproquement	1.80	1.80	3.80
D'un port métropolitain pour l'intérieur de la Corse	1.80	2.90	5.80
D'une gare de France pour un port de débarquement corse et récip.	2.60	4.20	7.80
D'une gare de France pour l'intérieur de la Corse et récipro.	3.10	5.50	9.00
ALGERIE - CORSE			
D'un port algérien pour un port corse et réciproquement	1.00	1.60	3.00
D'un port algérien pour l'intérieur de la Corse et réciproquement	1.50	2.90	5.00
D'une gare algérienne pour un port corse et réciproquement	1.80	2.90	5.00
D'une gare algérienne pour l'intérieur de la Corse et récipr.	2.60	4.20	7.00
CORSE - TUNISIE			
D'un port corse pour la Tunisie	1.80	2.34	5.00
De l'intérieur de la Corse pour la Tunisie (voies maritimes dir.)	2.60	4.20	7.00
De l'intérieur de la Corse pour la Tunisie (via d'Algérie)	3.40	5.50	9.00
CORSE - MAROC			
a) Maroc occidental :			
Première zone — Colis déposés dans les agences maritimes	2.80	4.50	8.00
Première zone — Colis déposés dans les localités de l'intérieur	3.60	5.80	10.00
Deuxième zone — Colis déposés dans les agences maritimes	3.40	5.50	9.50
Deuxième zone — Colis déposés dans les localités de l'intérieur	4.20	6.40	11.50
Troisième zone — Colis déposés dans les agences maritimes	4.30	7.00	13.00
Troisième zone — Colis déposés dans les localités de l'intérieur	3.10	8.30	15.00
b) Maroc oriental :			
Première zone — Colis déposés dans les agences maritimes	3.65	5.80	10.00
Première zone — Colis déposés dans les localités de l'intérieur	4.40	7.10	12.00
Deuxième zone — Colis déposés dans les agences maritimes	4.30	6.80	11.50
Deuxième zone — Colis déposés dans les localités de l'intérieur	5.00	8.10	13.50
Troisième zone — Colis déposés dans les agences maritimes	5.10	8.30	13.00
Troisième zone — Colis déposés dans les localités de l'intérieur	5.80	9.60	17.00
c) **Tanger** (bureau marocain)			
Colis déposés dans les agences maritimes	3.60	4.25	8.70
Colis déposés dans les localités de l'intérieur	3.85	6.05	10.70

TABLEAUX indiquant les taxes à percevoir pour l'affranchissement des colis postaux circulant à l'intérieur de la Corse à partir du Premier Avril 1926.

Colis jusqu'à 3 kgs	en gare	2.60	à domicile	3.20
de 3 à 5 kgs	id.	3.60	id.	4.90
de 5 à 10 kgs	id.	5.30	id.	6.90
de 10 à 15 kgs	id.	8.05	id.	9.35
de 15 à 20 kgs	id.	10.35	id.	12.00

Droit d'assurance pour valeur déclarée : 0.30 par 500 francs ou fraction de 500 frs de la déclaration de valeur.

Taxe additionnelle pour remboursement : Jusqu'à 500 francs payable en gare ... 2.30 ; à domicile ... 3.30 ; au-dessus de 500 francs jusqu'à 1000 francs payable en gare ... 3.30 ; à domicile ... 4.30

Les dispositions du décret du 14 janvier 1926 sont applicables à la Corse en ce qui concerne :

1° — Création de coupures de colis postaux de 15 et de 20 kgs circulant à l'intérieur du département.
2° — Facilité pour les expéditeurs à faire une déclaration d'intérêt à la livraison.
3° — Attribution d'une indemnité en cas de retard.
4° — Elévation du montant maximum des indemnités dues en cas de perte, de spoliation ou d'avarie à
65 francs pour les colis ne dépassant pas 3 kgs.
100 francs pour les colis de 3 à 5 kgs.
165 francs pour les colis de 5 à 10 kgs.
et la fixation de ces indemnités à
200 francs pour les colis de 10 à 15 kgs.
250 francs pour les colis de 15 à 20 kgs.

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

AUTOMOBILISTES

VOUS qui désirez économiser le carburant,
VOUS qui voulez décalaminer votre moteur,
VOUS qui êtes à la recherche de tout progrès,

EMPLOYEZ LE

GAZOXYL

Simple - pratique - propre - économique.
Franco la boîte pour 250 litres d'essence - 12 francs.

81, RUE MANIN — PARIS (19e)
R. C. - Seine 229.929 — Marque déposée

SOCIETE HIPPIQUE DE PORTO-VECCHIO

ANNEE 1926

PROGRAMME DES COURSES

Dimanche 16 mai

1re Course à 15 h. : **Prix du Conseil Général.** Course plate, (3 ans).

1000 frs dont 500 offerts par le Conseil Général de la Corse et 500 par le Gouvernement de la République :

500 francs et les entrées au gagnant ; 100 frs à l'éleveur du gagnant ; 200 frs au 2me ; 50 frs à l'éleveur du 2me ; 100 frs au 3me ; 50 frs au 4me.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, nés et élevés en Corse, issus de juments nées et élevées en Corse et d'étalons possédant au moins 25 p. cent de sang arabe, montés par des cavaliers français n'ayant pas eu de licence de jockey ni d'apprenti jockey, depuis au moins 2 ans.

Entrée : 10 francs. Poids : 65 kgs. 1 kg. de surcharge par 1000 frs gagnés en plus. Distance : 1500 mètres environ.

2me Course à 16 h. : **Grand Prix de Porto-Vecchio** (Prix de la Société Sportive d'Encouragement et de la Société Hippique de Porto-Vecchio).

3.000 frs, dont 2.000 frs offerts par la Société Sportive d'Encouragement et 1.000 frs offerts par la Société Hippique de Porto-Vecchio :

1500 frs et les entrées au gagnant ; 300 francs à l'éleveur du gagnant ; 600 frs au 2me ; 150 frs à l'éleveur du 2me ; 300 frs au 3me ; 150 frs au 4me.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en Corse, issus de juments nées et élevées en Corse et d'étalons possédant au moins 25 p. cent de sang arabe, montés par des cavaliers français n'ayant pas eu de licence de jockey ni d'apprenti jockey depuis au moins 2 ans.

Entrée : 30 francs. Poids : 4 ans : 65 kgs ; 5 ans et au-dessus : 68 kgs. 1 kg de surcharge par 1.000 frs gagnés en plus. Distance : 2400 mètres environ.

Lundi 17 mai

1re Course à 15 h. **Prix du Conseil Municipal,** Course de haies.

2.000 francs offerts par la ville de Porto-Vecchio :

1.000 frs et les entrées au gagnant ; 200 francs à l'éleveur du gagnant ; 500 frs au 2me ; 100 frs à l'éleveur du 2me ; 200 frs au 3me ; 100 frs au 4me.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus nés et élevés en Corse, issus de juments nées et élevées en Corse et d'étalons possédant au moins 25 p. cent de sang arabe, montés par des cavaliers français n'ayant pas eu de licence de jockey ni d'apprenti jockey, depuis au moins 2 ans.

Entrée : 20 francs. Poids : 4 ans : 65 kgs. 5 ans et au-dessus : 68 kgs. 1 kg de surcharge par 1000 francs gagnés en obstacles. Distance : 2800 mètres environ.

2me Course à 16 h. : **Prix du Stabiaccia,** Course au trot monté.

500 frs offerts par le Conseil Général de la Corse :

250 frs et les entrées au gagnant ; 150 frs au 2me ; 100 frs au 3me.

Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en Corse, montés par des cavaliers français n'ayant pas eu de licence de jockey ni d'apprenti jockey, depuis au moins 2 ans.

Entrée : 10 francs. Poids : 4 ans : 65 kgs. 5 ans et au-dessus : 68 kgs. Tout gagnant rendra 25 mètres par 1.000 francs gagnés au trot. Distance : 2.400 mètres environ.

Engagements : Chez M. le Président du Comité des Courses de Porto-Vecchio, jusqu'au dimanche 9 mai, avant 18 heures.

Porto-Vecchio, le 8 mars 1926.

Les Commissaires :
G. QUENZA, H. ETTORI,
CH. DE ROCCA-SERRA

Nota. — Sous peine de nullité, les engagements établis pour chaque cheval sur une feuille séparée, devront être accompagnés du montant de l'entrée et du certificat d'origine de l'Administration des Haras et adressés par lettre recommandée à M. le Président du Comité des Courses à Porto-Vecchio, qui fera parvenir les feuilles d'engagement et tous renseignements utiles aux personnes qui lui en feront la demande.

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

En achetant
Un CAMION

LATIL
5.000 Kilogs

Vous n'aurez pas un seul jour d'immobilisation car nous avons en magasin à BASTIA

Toutes les pièces de rechange
pour ce modèle

Stock dépassant 50.000 Francs pour ce modèle seul

Demandez à visiter nos magasins

Nous disposons à Bastia de châssis livrables de suite.

Pas de promesses
des livraisons immédiates

FRANZ HOFFMAN
33, Boulevard Paoli - BASTIA
Télégrammes : CORSAUTO-BASTIA - *Téléphone 48*

Médaille d'or — GRAND PRIX

CAP CORSE DAMIANI

Membre du Jury — HORS CONCOURS

JUGEMENT ET ARRÊT DE BASTIA 1903 ET 1904

N° 95 — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

— De vrais sonnets ? interrogea malicieusement Louise.

— Valençay est capable de tous les héroïsmes, répondit de Rieux.

— Alors, continuez, monsieur le vicomte.

Et, en disant ces paroles, Louise se leva et s'approcha de la fenêtre qui donnait sur la grande cour de l'hôtel Son père suivait ses mouvements avec un sourire railleur.

Il s'approcha d'elle et lui dit à voix basse :

— Encore rien, n'est-ce pas ?

Louise, un peu rougissante, baissa la tête.

— S'il n'allait pas venir ! répondit-elle, s'il lui était arrivé malheur !...

— Bah ! un marin, un capitaine, un héros, passe à travers le malheur comme à travers les balles des Espagnols Un peu de patience, ma chérie, Georges sera ici avant une heure.

— Je l'espère bien, fit-elle avec une petite moue mutine.

Elle revint s'asseoir et prêta toute son attention au récit que continuait le vicomte de Rieux.

— Précisément, le jour ou plutôt la nuit de la délicieuse fête que nous donna M. le duc.

Le fermier-général salua.

— ...Valençay obtint un tête-à-tête au fond de l'allée sombre dont Croixmare parlait tout à l'heure. L'occasion était superbe. Il fut éloquent, pathétique — dit-il, — il plaisait, il attendrissait, il allait triompher peut-être lorsque tout à coup, par une fatalité incroyable, un grand escogriffe enveloppé dans un long manteau, qui arrivait courant, le heurte avec tant de violence qu'il le jette par terre. Il se relève furieux et poursuit le maladroit, mais il arrive trop tard. L'homme était déjà sur la crête du mur et sautait prestement dans la rue des Tournelles à la barbe du malheureux Valençay, tout déconfit et tout en rage.

— Sans nul doute, c'était notre homme ! s'écria d'Albérac.

— Ce Jean Misère !

— Ce bandit !...

— Eh bien, mes amis, reprit de Rieux, si jamais nous avons besoin de son aide, Valençay s'associera de grand cœur à nos recherches dans le but de rattraper et de punir notre Jean Misère, qui est en même temps le sien, car depuis ce jour il n'a pu retrouver l'occasion perdue. Madame du Theil faisant preuve d'une criante injustice, jointe à une cruauté sans pareille ne veut pas pardonner à notre pauvre marquis l'accident un peu ridicule qui l'a surpris si mal à propos Aussi, jure-t-il ses grands dieux que si jamais il met la main sur l'escogriffe au manteau, qui escalade si bien les murailles, il lui coupera les oreilles et lui passera son épée au travers du corps.

— Halte-là ! dit le Chevalier d'Almador en fronçant les sourcils, ce droit m'appartient et je le revendique hautement. Valençay a été tout simplement heurté ; pour moi, le poignard de cet infâme a marqué sur ma chair une trace sanglante. S'il est noble, je le tuerai ; si ce n'est qu'un manant, je le ferai pendre ! Oh ! je ne désespère pas, moi ; quatre jours de recherches infructueuses ne m'ont pas découragé. Un jour ou l'autre, le misérable tombera entre nos mains, et ce jour-là...

Le chevalier d'Almador fut soudain interrompu : la porte du salon s'ouvrit avec fracas et un jeune homme entra comme un tourbillon.

— J'arrive à temps !... s'écria-t-il en s'arrêtant net devant mademoiselle de Kergael.

— Qu'y a-t-il donc, monsieur mon frère, fit Louise, et que veulent dire cette mine effarée, ce souffle haletant et cette précipitation extraordinaire ! S'agit-il de quelque affaire sérieuse ou bien est-ce tout simplement une nouvelle folie ?

— Affaire sérieuse, ma très chère sœur, affaire sérieuse !... En douter serait presque une insulte !... répliqua le vicomte Henri de Kergael après s'être incliné gravement devant M. le fermier-général et avoir serré la main de ses amis. Vous êtes bien sévère, ce soir pour ce pauvre Henri, ma belle Louise et pourtant je ne puis m'empêcher de vous faire un gracieux compliment sur vos joues rosées, vos yeux brillants et votre mine malicieuse, quoique un peu inquiète au fond. Il ne reste plus rien de cette peur terrible qui vous donna la fièvre, et ce malencontreux Jean Misère est totalement oublié. Le Seigneur en soit loué jusqu'à la consommation des siècles !...

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, Éditeurs, à Paris.

32e ANNÉE. — N° 155 — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — JEUDI 15 AVRIL 1926

00176

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c. — JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE — Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) Téléphone : GUTENBERG 74-64
La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-03
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Autres départ. français et Colonies	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Étranger (Union Postale)	La Poste en Sus		

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.
Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

Libres Opinions

LA POLITIQUE DES MONOPOLES

On a vu de quel prix il a fallu payer l'abstention des socialistes et d'une fraction des radicaux-socialistes dans le vote des impôts nécessaires à l'équilibre budgétaire.

L'instabilité parlementaire est telle et les mœurs politiques sont si nouvelles, que les abstentionnistes et même les absents par congé sont des éléments moraux de la majorité, parce que leur attitude réservée est aussi précieuse à la vie du Gouvernement que les votants courageux qui partagent les responsabilités.

Il a fallu donner des gages à ces fougueux doctrinaires pour obtenir une trêve. Ils ont promis de laisser passer ce qu'ils appellent dédaigneusement la politique d'expédients en échange d'un geste symbolique permettant l'élargissement de la politique des monopoles, à commencer par celui des pétroles.

En vain le Ministre des Finances, M. Raoul Péret, a-t-il tenté d'obtenir la disjonction de l'amendement Margaine en objectant les difficultés pratiques et les impossibilités financières d'un engagement à date fixe, pour créer les fonds de roulement et les moyens de rachat d'une entreprise aussi colossale. Son subtil collègue des Travaux Publics, qui aurait été capable de marier le Grand Turc avec la République de Venise et qui, en fait, est parvenu à réconcilier la République française avec le Pape et avec les Soviets, a eu tôt fait d'amener la Chambre à un renvoi à une loi spéciale, avec tout son cortège d'accords internationaux et de conventions juridiques inséparables d'une affaire aussi complexe.

Le texte adopté a paru si peu impérail à M. Chéron qu'il n'a voulu voir entre les deux Assemblées qu'une question de procédure et qu'il a supplié le Sénat de ne point prendre au tragique cette poussée vers la politique des monopoles.

Le texte porte bien une date certaine, pour la remise aux personnes accréditées par l'Etat des opérations d'importation de pétrole. Mais sur la forme même de l'organisation projetée, exploitation directe ou régie intéressée, la discussion est ouverte et il est prévu qu'un règlement d'administration publique déterminera les autres conditions d'appréciation des dispositions qui précèdent. C'est la garantie formelle d'un examen approfondi de tous les aménagements possibles d'une politique qui n'est pas nouvelle.

A moins d'être féru d'Etatisme et de porter partout l'esprit de parti, on doit reconnaître qu'aucun principe démocratique n'est engagé dans la création des monopoles.

Au fond c'est un procédé fiscal qui a été jugé plus commode et plus productif que la fiscalité ordinaire pour le prélèvement des impôts sur certains objets de consommation courante.

Le but a été d'assurer, à l'Etat, le maximum de productivité de l'impôt en l'autorisant à faire lui-même les opérations de fabrication, d'achat ou de vente dont les particuliers supportent les charges et percevaient les bénéfices.

M. Vincent Auriol lui-même, qui est un socialiste, conçoit le monopole des tabacs sous la forme d'une société nationale, qui sera peut-être capitaliste et qui sera sous le contrôle de l'Etat celui-ci se contentant de prendre sa part bénéficiaire.

C'est l'intérêt de certains partis d'interpréter la reprise par l'Etat des exploitations privées, arrivées à la limite de l'accaparement, comme une étape vers la transformation de la propriété privée du capitaliste en propriété sociale.

Il n'y a, en fait, dans ces reprises qui n'ont aucune origine démocratique, ni socialisme, ni collectivisme, ni même propos délibéré d'étatisation de la production nationale.

Il y a à la base du système une question de justice fiscale.

La forme actuelle de l'impôt, depuis la stabilisation de l'impôt personnel à l'impôt réel, fait de l'Etat un participant d'importance aux profits de tous les citoyens. Il se déclare partie prenante dans les bénéfices les plus normaux du travail, gagnés sous le régime de la concurrence.

Or, il y a des entreprises arrivées à un tel développement qu'elles ont tué autour d'elles la concurrence et qu'elles tirent de cet état de fait une sorte de droit régalien qui les rend maîtresses de la production et des échanges et leur procure des superbénéfices qui n'ont avec les revenus réguliers du commerce aucune commune mesure.

La justice fiscale n'exige-t-elle pas que la contribution fiscale de ces Sociétés, véritables monopoles de fait, prenne le caractère d'un superimpôt afin de rétablir l'équilibre ?

L'erreur technique de l'Etat consisterait à s'emparer par le rachat de ces firmes en plein développement et de substituer sa gestion administrative aux méthodes commerciales qui ont assuré la prospérité des grands trusts

Ce n'est pas l'heure de faire le procès des monopoles industriels de l'Etat. On a oublié qu'ils se sont substitués parfois à des entreprises privées défaillantes et qu'ils ont tiré des méthodes administratives des résultats qui ne sont pas méprisables.

A l'heure actuelle, il serait imprudent et anachronique de rétablir la gestion directe de l'Etat là où les entreprises privées ont admirablement réussi. M. Caillaux, dont on ne peut contester l'expérience technique, parlant du monopole des assurances par l'Etat, a fait observer que le régime d'Etat n'était pas viable, pour la bonne raison que l'Etat devait d'abord apprendre son métier. Mais il admet le contrôle financier de l'Etat, comme partie prenante de l'impôt correspondant aux bénéfices exceptionnels des monopoles de fait.

Puissent nos législateurs s'inspirer de la sagesse pratique des grands techniciens quand ils aborderont la question des pétroles !

Qu'ils ne perdent pas de vue d'abord l'état actuel de nos finances, qui ne permet pas à l'Etat d'équiper comme il conviendrait les monopoles qu'il détient et qui ne correspondent plus aux besoins des consommateurs, tout en entravant le libre développement du commerce et de l'industrie.

Il n'y a qu'un moyen d'industrialiser les monopoles. Ce n'est pas de les aliéner ni de les remettre sans conditions à l'industrie privée, mais d'associer la gestion et les capitaux privés au contrôle de l'Etat.

L'Etat n'a pas qualité pour vendre ou acheter les objets de consommation courante, excepté quand ils intéressent la Défense Nationale. L'Etat est le collecteur des impôts qui lui permettent d'aménager les services publics dans l'intérêt de tous. Qu'il s'ingère dans la gestion des monopoles de fait pour exiger d'eux le rendement équitable de l'impôt, rien de plus juste. Mais en dehors de ces limites il n'y a qu'abus, incompétence et renversement des valeurs.

L. LAFFERRE, *Ancien Ministre*

Les abonnements au PETIT BASTIAIS peuvent être pris dans tous les bureaux de poste de Corse et du Continent, d'Algérie et de Tunisie et doivent être adressés par mandat rose du Service des Chèques postaux au PETIT BASTIAIS, Compte courant 64-50 - Marseille. Taxe 0 fr. 25

Lettre du Maroc

La Confiance est partout

On nous écrit de Rabat, 2 avril.

Tandis qu'il multiplie ses appels à la paix par le canal de ses émissaires étrangers, de ses agents à Tanger et de ses envoyés dans notre zone, Abd-el-Krim intensifie partout les préparatifs de ses harkas.

Les observations en avion, les comptes rendus des postes de première ligne, nos agents d'information, signalent une circulation considérable dans la montagne. Réfection des pistes, transports par longues caravanes, déplacements de groupes armés, prédications sur les souks...

Qu'on rapproche ces symptômes de ceux enregistrés du 1er au 15 avril 1925, il y a juste un an ! Qu'on se souvienne de l'attaque contre les Beni-Zeroual du 17 au 21 avril ; et l'on pourra se croire autorisé à des déductions qui contredisent sérieusement les intentions pacifiques de Krim.

N'a-t-il pas, ces jours-ci, fait un nouvel appel à la Guerre Sainte, dont les échos sont parvenus chez les tribus récemment soumises ? N'a-t-il pas aussi, au cours d'une récente réunion des caïds riffains, jouant le grand jeu, offert sa démission et proposé qu'on nommât un nouveau chef de guerre si lui-même n'avait plus la confiance ?...

Il ne faut point, d'ailleurs, s'étonner outre mesure d'une pareille attitude.

On se souvient que la guerre est l'industrie national du Riff. Abd-el-Krim, voulant éviter les conflits ataviques de tribu à tribu, où se détruisait sa puissance, dirige l'activité belliqueuse de ses turbulents sujets contre le roumi. Il risquerait, dans la paix avec nous, de voir rompre le pacte d'alliance conclu par sa mosaïque d'administrés et le retour aux vieilles querelles chères au cœur des montagnards.

D'autre part, son prestige, s'il est atteint, n'est pas encore complètement abattu.

La campagne d'automne 1925 a fait porter l'effort des Franco-Espagnols dans l'Ouest, contre les tribus Beni-Bou-Yahi, Guernaia, Marmissa. L'activité de nos partisans, cet hiver, a prolongé cet effort vers les Senadhja de Gheddo et les Marmissa. Notre apparition dans ces régions a, naturellement, provoqué un large mouvement de soumission et un revirement complet dans l'attitude des groupements jadis sympathiques aux Riffains.

Mais, par contre, nulle force européenne ne s'est montrée dans les Djebalas. Là, Abd-el-Krim demeure « l'Etoile » ; et nous assistons à ce paradoxe que, tandis que de vieilles tribus liges du Caïd d'Adjdir, comme les Beni-Tousin, les Beni-Ouriaghel et les Bocoya, hésitent et se montrent incertaines, les tribus Djebala, récemment ralliées à lui, avec un si lourd passé de haines et de querelles, sont les plus enthousiastes.

Le centre moral de résistance s'est déplacé. De Targuist, il s'est porté à Chechaouen.

Or, comme les Djebala sont puissants et riches en beaux guerriers, que leurs pays sont ceux où se trouvent les plus importants ravitaillements en céréales et les plus faciles approvisionnements en munitions Abd-el-Krim peut encore prétendre à jouer sa carte.

On pense généralement, ici, qu'il le fera et qu'il prendra même l'initiative

Mais l'inquiétude n'est plus dans la zone française, comme au printemps 1925. Les choses ont bien changé. Au lieu des quelques bataillons perdus sur un front de 200 kilomètres, il y a maintenant une forte armée répartie d'Ouezzan à Taza, en trois secteurs et prête à intervenir à la moindre alerte.

Le rôle de cette armée sera de couvrir nos provinces du Nord du Maroc ; rôle passif. Il sera aussi de faciliter la soumission des tribus de notre zone et de nous installer aux frontières des traités. Rôle actif. Il sera aussi de riposter aux offensives riffaines par des offensives vers le Nord destinées à réduire l'adversaire et à l'amener à désarmer complètement.

On conçoit que l'état-major français n'ait pas publié ses plans futurs. Toutefois, il apparaît bien qu'au cours de cet hiver il a mis toute son activité en œuvre pour parer à toutes les éventualités et pour être prêt à exécuter la mission que le gouvernement lui assignera.

On peut croire que des événements importants sur le front Nord sont imminents. Les beaux jours sont revenus, qui rendent ces pays praticables Aux regroupements de forces riffaines correspondent des regroupements de nos propres forces et, comme on est pressé d'en finir des deux côtés, on peut écrire que les batailles décisives commenceront sous peu, si elles doivent commencer.

La plus grande confiance règne, ici dans les milieux européens et les milieux indigènes ; confiance dont nous trouvons la preuve dans la parfaite tranquillité du pays où, partout, se constate une activité économique qui va sans cesse se développant.

La santé du prince de Galles

Le prince de Galles est presque complètement rétabli des suites de sa récente opération. Toutefois, rien de définitif n'a encore été décidé concernant la date de son départ pour Biarritz.

(Cliché « Gallon Paris »)

VARIETES

A LINGUA CORSA

U VECCHIU E U SUMERE

Nant'u so sumere, infurcarzatu,
Un vecchiu, sfinazzatu
Bide, passend'un bellu chiusellu
Di luserna e pan castreliu,
Ci lentà u so sumerellu
Chì si lecchia cume un schizzettu,
Salta, ronca, spidarazzeghia
E da per tuttu appiantuleghia.
In siu fra temp'u padrone,
Affacò nant'u stradone.
« Scapemu, disse u vecchiu
O simò semu a spavecchiu. »
— E chì mi feranu fà ?
Disse u sumere Mustafà.
Mi metteranu doppia somma
Cume ai schiavi di Roma ?
— I no ! rispose u vecchiu,
Ma foghimu, chì si lecchiu.
— Andate si bo vulete,
Scapate si bo pudete,
In quantu a mè, lescatemi pasce
L'erba fresca di ste fasce.
E pò chì m'importa di quale sò !
Avete capitu o Mastr'Antò ?
In francese ha vi dicu :
U nostru padrone... ecc'u nimicu.

L. O.

Billet du Jour

Depuis que les portraitistes modernes démolissent à peindre la physionomie de leurs modèles, les dessinateurs humoristes se plaignent. Ils ne sont plus seuls à faire de la caricature...

Fort heureusement, il leur reste les « légendes » dont ils soulignent leurs dessins et dans lesquelles ils enferment, en général, beaucoup de rosserie dans peu de mots. Les personnalités parisiennes en savent quelque chose ! Mais être croqué par un maître du crayon satirique est une sorte de gloire qu'il faut payer, de temps en temps, d'un petit froissement d'amour-propre.

Et le meilleur moyen, en somme, d'éviter autant que faire se peut, la pointe acérée du caricaturiste, c'est de rire à l'occasion, avec lui, de ses saillies, surtout quand on fait partie de la collection permanente de ses têtes de Turc.

Tenez, M. André Tardieu, par exemple, déclare à qui veut l'entendre qu'il aime tous les caricaturistes, sans restriction, même ceux d'Angleterre. M. Pierre Wolff nourrit le même sentiment à leur égard, mais il ajoute :

— Distinguons, je vous prie. Seuls m'intéressent les artistes qui font ressemblant. Les autres... poussière !

Alors, M. Pierre Wolff doit priser peu le talent de Sem qui le représente toujours sous les traits d'un moine chauve et glabre dont la bouche s'ouvre en large fente de tire-lire...

Tout cela, évidemment, n'est pas très sincère. Et je préfère de beaucoup l'opinion de M. Henri Duvernois.

— J'aime les caricaturistes, dit-il, lorsqu'ils s'escriment sur la face ou sur le profil de mes amis. Mais lorsqu'ils me choisissent pour cible, je ne vous cache pas que je les trouve moins drôles, infiniment.

Et, voyez comme c'est curieux, c'est précisément M. Henri Duvernois que les caricaturistes épargnent le plus souvent.

Gabriel BAUGÉ.

LES CORSES PARTOUT

MADAGASCAR

Mutations - Promotions

Mme Castelani, institutrice hors classe, rentrant de congé, a été affectée à Diégo-Suarez.

M. Taddei, garde principal hors classe de la garde indigène à Vohemar, a obtenu un congé de six mois pour en jouir à Bastia (Corse).

M. Pieri Alfred, inspecteur stagiaire de police, a été titularisé dans l'emploi d'inspecteur de 4e classe et nommé inspecteur de 3e classe, par application de l'article 2 de la loi du 1er avril 1923, sur le recrutement de l'armée.

M. Castellani, administrateur de 1re classe, rentrant de congé, a été nommé chef du District Central de Diego-Suarez.

M. Vincentelli, inspecteur de 2e classe de police, admis au concours, a été nommé commissaire de 4e classe de police.

M. [illegible] Ange-Lucien-Félix, bachelier, domicilié à Prato (Corse) a été nommé commis de 3e classe des Services Civils.

M. Poletti, commis principal de 1re classe de la Trésorerie Locale, a été nommé commis principal hors classe.

M. [illegible], commis de 1re classe, a été nommé commis principal de 3e classe.

M. Petrignani, adjoint de 2e classe des Services Civils, rentré de congé, a été affecté aux Comores.

M. Paoli, inspecteur de 1re classe de police, à Tananarive, a obtenu un congé de huit mois, pour en jouir à [illegible] (Corse).

M. Lanfranchi, chef de section du Chemin de fer, a obtenu un congé de huit mois, pour en jouir à Guitera (Corse).

M. Fieri, administrateur de 3e classe, rentré de congé, a été nommé adjoint au chef de la Province de Tamatave.

M. Vincentelli, commissaire de police à Tananarive, a obtenu un congé de six mois, pour en jouir à Castifao (Corse).

M. Bustelica, inspecteur de police à Ma-

Juges, a obtenu un congé de sept mois, pour en jouir à Ajaccio.

M. Castelali, administrateur de 2e classe, a été promu à la 1re classe.

Distinction honorifique

Par arrêté du 15 juillet 1925, de M. le Ministre des Finances, la médaille d'honneur des douanes a été décernée à M. [illegible], receveur subordonné des douanes.

CHANGEMENT DE L'HEURF

Le Préfet de la Corse informe Messieurs les Maires que dans la nuit du 17 au 18 avril 1926, à 23 heures, l'heure légale sera avancée de soixante minutes.

En conséquence, dans la nuit du 17 au 18 avril, à 23 heures, les aiguilles des horloges publiques (horloges des chemins de fer, des bureaux de poste, de tous les établissements relevant de l'Etat, des départements et des communes) seront avancées à minuit.

L'heure ainsi modifiée réglera tous les usages de la vie. En particulier, les règlements de police concernant l'ouverture des établissements ouverts au public seront appliqués en se conformant à l'heure nouvelle.

Le Préfet : Louis MARLIER

REUNION

DE LA COMMISSION MUNICIPALE D'HYGIÈNE

La Commission Municipale de l'Hygiène s'est réunie le 13 avril à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Hyacinthe de Montera, Premier adjoint, Mons de Maire.

MM. Balbi, Gregorj, Patrimonio, docteur Quilici, Olivari, Dardy, Conseillers municipaux ; le docteur Piti-Ferrandi, inspecteur du service départemental d'Hygiène (spécialement convoqué) ; le docteur Benelli, directeur du bureau de l'Hygiène ; le Commissaire Central de Police et les agents du service sanitaire assistaient à la séance.

Après un échange de vue entre ses divers membres sur la situation sanitaire actuelle de la ville, la Commission décide d'appliquer sans retard et sans faiblesse les mesures d'hygiène générale propres à sauvegarder la santé publique :

Aucun élevage de poules ou d'autres animaux domestiques ne sera toléré en ville ; les chiens errants seront capturés et abattus ; le jet d'immondices dans les cours sévèrement réprimé ; les détritus ménagers devront être versés dans les poubelles le matin à la première heure avant le passage des tombereaux du balayage ; toute personne surprise à verser des immondices dans les poubelles, dans la journée, sera poursuivie. Les escaliers et les vestibules des maisons devront être tenus dans un état constant de propreté ; les divers locataires s'entendront entre eux pour s'entendre entre eux dans ce but.

Sans vouloir alarmer personne, il est du devoir des pouvoirs publics d'attirer l'attention des habitants sur l'éclosion possible d'une épidémie sérieuse. Des mesures de prudence s'imposent ; il faut tâcher d'enrayer le mal avant son apparition.

La population doit comprendre que, par sa stricte observation des mesures d'hygiène, elle a entre ses mains le meilleur agent de garantie contre toute épidémie : la propreté.

Propreté de la rue, propreté des cours, propreté des vestibules, propreté des escaliers, propreté partout, tel est le mot d'ordre que tout le monde doit rigoureusement observer.

La Municipalité, désireuse de persuader avant de sévir, adresse un pressant appel à la population : elle la prie de la seconder dans sa tâche pour la sauvegarde de la santé publique et espère que cet appel sera entendu

REUNION

DES PRODUCTEURS DE TABAC

Les producteurs de tabac du deçà des monts (Bastia et Corte) se sont réunis au siège du Syndicat agricole départemental de la Corse, dimanche, 11 du courant, pour examiner les dispositions à prendre pour la défense des intérêts des producteurs de tabac.

a) les améliorations à apporter à la culture ;

b) les conditions du marché pour la prochaine récolte.

Etaient présents : MM. Bachini, Corsetti, Castellini, Dr Franchetti, Grossi, Giuffrotti, Leonelli, Lucchini, Pancrazi, Donati, ainsi qu'un groupe important de propriétaires intéressés au développement de la culture du tabac.

M. Pancrazi qui a pris l'initiative de cette réunion répond d'abord à des plaintes relatives à la mévente de la dernière récolte : « C'est à tort, dit-il, qu'il a été parlé de trust » ; il rappelle que la production ayant dépassé les besoins des deux manufactures installées dans le pays, la récolte aurait été en grande partie invendue si le directeur de la Manufacture Job n'avait acheté tous les tabacs du deçà des monts, même les mauvais tabacs, à des prix qui obtinrent toute idée de spéculation ; il ajoute que ce serait une faute de ne pas le reconnaître ».

M. Pancrazi rappelle ensuite les termes de la lettre par laquelle M. le ministre des Finances, pour remédier à la mévente des tabacs dans l'avenir, annonçait l'envoi d'une gravure en Corse pour l'étude de tout ce qui a trait à la culture ; il rend compte d'une entrevue qu'il a eue avec M. Mayer, inspecteur général des manufactures de l'Etat et M. Leulliot, sous-chef de bureau à la Direction générale des manufactures de l'Etat, professeur de culture et de préparation du tabac à l'Institut national d'agronomie coloniale à Nogent, à qui a été confiée cette mission.

M. Pancrazi a rapporté de cette entrevue l'impression que ces inspecteurs ont une conception exacte des difficultés qu'offre la culture du tabac en Corse en raison de la pénurie de la main d'œuvre et que ce serait en provoquer l'abandon que d'introduire dans le pays une réglementation qui heurterait les habitudes locales ; mais que, d'autre part, notre pays offre de telles ressources pour la production de tabacs de choix, que la culture mérite d'être améliorée et développée. Ils estiment qu'en refusant les mauvais tabacs et en payant les autres tabacs suivant qualité, il serait possible, avec des prix plus élevés, d'amener les producteurs à modifier leurs procédés.

M. Leulliot a signalé notamment le danger auquel s'exposent certains producteurs qui, exploitant des terrains chlorurés ou acides, recueillent des tabacs peu combustibles par suite non marchands et ceux qui, poussant leurs plantations au moyen de l'irrigation, obtiennent des tabacs à nervures ligneuses ; il propose de ne semer que des variétés adaptées aux terrains ; de moins se préoccuper du rendement avec des variétés arborescentes, pour rechercher des feuilles plus petites, plus fines, ayant plus d'arôme ; de ne jamais pratiquer l'écimage et de récolter les feuilles à maturité suivant dimensions et qualités ; de même, la méthode sarde qui consiste à faire sécher le tabac en couronne sur le sol puis à le mettre en tas pour obtenir une fermentation à de très hautes températures, doit être abandonnée en raison des avaries qui en résultent ; mieux vaut deux opérations distinctes : la dessiccation progressive d'abord et une fermentation rationnelle à des températures modérées ensuite. M. Mayer estime que ce sont là les modifications à apporter pour le moment à la culture à laquelle il faut conserver ses particularités administratives. C'est parce qu'elles sont privilégiées que les manufactures locales ont pu attribuer à des tabacs altérés par une mauvaise fermentation, des prix qu'ils n'auraient atteint sur aucun marché, la valeur réelle de ces tabacs altérés ne dépassant pas 300 frs. La Corse est susceptible de produire des tabacs exceptionnels pouvant atteindre, sur tous les marchés du monde, des prix bien plus élevés, à la condition de ne pas enlever aux plantes, par des soins inconsidérés, les arômes qu'elles empruntent au sol et au climat.

M. Pancrazi conclut en disant que ces observations de MM. Mayer et Leulliot lui paraissent résumer les améliorations à adopter dans la culture du tabac, dès cette année, et il se propose d'en faire une notice qui sera envoyée à tous ceux qu'elles peuvent intéresser.

Plusieurs producteurs désireraient savoir à quoi s'en tenir pour la vente de la prochaine récolte, préférant renoncer à la culture s'ils ne sont pas assurés de trouver dans le pays un débouché rémunérateur.

M. Pancrazi, se faisant sur ce point encore l'écho de la parole autorisée de M. Mayer, dit que mieux vaut réduire les superficies des plantations de manière à mieux les soigner pour les augmenter progressivement à mesure que le personnel sera familiarisé avec la nouvelle méthode de ramassage, de séchage, de fermentation et d'empaquetage suivant dimensions et qualités, mais quant à la vente de la récolte mieux vaudrait, en effet, passer un marché avec les industriels du pays et pour étudier toutes les questions, il propose de créer un Syndicat qui assumerait, en outre, la mission de veiller à la défense des intérêts de ses commettants.

L'Assemblée consultée désigne une commission provisoire composée de MM. Pancrazi, Franchetti, Giudicelli A. M. et lui adjoint comme conseiller technique M. Donati pour sa double qualité de professeur d'agriculture et de secrétaire général du S. A. D. C.

Cette Commission a pour mission :

1°) d'élaborer les statuts du Syndicat projeté ;

2°) de prendre toutes dispositions utiles pour les améliorations à introduire dans la culture ;

3°) de se tenir en relations avec MM. Mayer et Leulliot et, la liberté de la culture étant admise sans réserve, de faire appel à leurs conseils pour ce qui a trait à la direction technique de la culture et à la vente éventuelle des tabacs à la Régie et à l'Etranger ;

4°) de pressentir les directeurs des manufactures Alban et Job sur les conditions de vente de la prochaine récolte.

F. DONATI

Secrétaire Général du S. A. D. C.

MUSIQUE

DU 173e REGIMENT D'INFANTERIE

PROGRAMME

DU JEUDI 15 AVRIL

PLACE SAINT NICOLAS, A 14 HEURES

1. **Marche du 173** (...) — LEROY.
2. **Marche d'Athalie** — MENDELSSOHN.
3. **Danses Hongroises** — J. BRAHMS.
4. **Werther** (Sélection) — MASSENET.
5. **Sambre et Meuse** (arr.) — RAUSKI.

Le Chef de Musique :

J. MICHEL

A TRAVERS LA CORSE

MURATO. — La question d'eau potable. — Sur l'heureuse intervention de MM. Landry et Gallo..., la commission de répartition des fonds du Pari Mutuel vient d'accorder à la commune de Murato une subvention de la... pour l'adduction d'eau potable.

Nos concitoyens savent gré à ses représentants dont l'ardeur à défendre nos intérêts ne s'est jamais démentie.

Chronique Sportive

LA FINALE DU CHAMPIONNAT DE LA CORSE

Le train spécial de dimanche battra tous les records établis à ce jour : un nombre considérable de billets ont déjà été vendus et, sans nul doute, beaucoup d'autres encore le seront aujourd'hui et demain.

L'enthousiasme est grand parmi les sportifs ; et tous ceux qui à Bastia s'intéressent au foot-ball veulent participer au déplacement. A eux se joignent, en outre, plusieurs de nos concitoyens désireux de visiter les pittoresques environs de Corte.

Le voyage sera, d'ailleurs, des plus joyeux : une indiscrétion nous permet, en effet, d'annoncer que la « Lyre Bastiaise » a retenu ses places.

Et quelle que soit l'issue du match — car les Bastiais savent gagner et perdre avec le sourire — au retour comme à l'aller, on ne s'embêtera pas!

Des places sont encore disponibles : elles seront en vente jusqu'à vendredi : au siège du Cercle Athlétique Bastiais, 16, Bd du Palais, 1er étage, de 11 heures à midi et de 17 à 19 heures ; et au salon de coiffure Albert Premier.

Le prix des places a été fixé comme suit : Premières : 22.75 ; secondes : 17.50 ; troisièmes : 13 francs.

Le départ de Bastia est définitivement fixé à 7 h. 30 *très précises*. Le départ de Corte aura lieu à 17 h. 40 *très précises*.

Nous croyons utile à ce sujet de rappeler aux personnes effectuant le déplacement que l' « heure d'été » sera remise en vigueur dans la nuit de samedi à dimanche, c'est-à-dire que dans la nuit du 17 au 18 avril, à 23 heures, l'heure sera avancée de 60 minutes.

Que chacun songe donc à avancer sa montre pour éviter d'arriver à la gare... après le départ du train.

●●●

La Lyre Bastiaise profite du train spécial du 18 courant pour aller excursionner à Corte. En cette circonstance, elle donnera un concert sur la place du duc de Padoue de 13 heures à 14 heures.

On nous communique

SOCIETE DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE LA CORSE

MM. les sociétaires sont invités à se réunir samedi 17 avril courant à 17 heures dans la salle des séances du Conseil Municipal. Communications diverses.

P. le Président : Le Secrétaire-adjoint.

SOCIETE SALVATOR VIALE

Les membres du Comité directeur et du Comité de lecture sont priés de se rendre à la réunion de ces comités qui aura lieu aujourd'hui à 17 h. 30, 7, rue du Lycée, chez Mme Donati, vice-présidente.

Préparation du Bulletin. Fondation d'un Prix.

ASILE DES VIEILLARDS

Vendredi 16 courant commencera dans la chapelle de cet établissement la neuvaine préparatoire à la fête de N. D. du Bon-Conseil. Elle aura lieu tous les soirs à 3 h. et demie.

FEDERATION AMICALE DES ANCIENS MILITAIRES

Les adhérents à la Société résidant à Bastia ont procédé à la formation du bureau de la Section Corse de la Fédération qui est ainsi composé : Président, Commandant Casanova ; Vice-Président, Capitaine Dominici ; Secrétaire-trésorier, Lieutenant Aiolo.

MM. les sociétaires qui n'ont pas encore envoyé leur cotisation de 1926 sont priés de la faire parvenir avant le 1er mai à M. Aiolo (conditions Sainte-Claire, Bastia) afin d'éviter le recouvrement postal qui est très coûteux.

POSTES ET TELEGRAPHES

Adjudication d'une entreprise de transport de dépêches

Le 17 mai 1926, à 10 heures du matin, il sera procédé, en séance publique, à Ajaccio, Direction des Postes, rue du Collège, à l'adjudication de l'entreprise de transport de dépêches à exécuter en voiture d'Ile-Rousse-gare à Ile-Rousse-bureau.

Les personnes qui désirent prendre part à cette adjudication devront en faire la demande par écrit au Directeur des Postes et des Télégraphes à Ajaccio le 1er mai 1926 au plus tard.

Elles devront joindre à leur demande une pièce établissant leur nationalité (carte d'électeur, livret militaire, etc.)

Elles peuvent prendre connaissance du cahier des charges à la Direction des Postes et des Télégraphes à Ajaccio et aux bureaux des Postes et des Télégraphes à Ile-Rousse et Ajaccio.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour quinze emplois de dame-employée adjointe des Douanes aura lieu le 22 juin 1926.

La date de la clôture des inscriptions est fixée au 21 mai prochain.

Les emplois à pourvoir de titulaires se trouvent tous dans la région du Nord, sur la frontière de l'Est, en Alsace-Lorraine et en Savoie.

Les candidates pourront se procurer à la Direction des Douanes de Bastia les renseignements concernant les conditions d'admission et la nature des épreuves.

ECOLE NATIONALE PROFESSIONNELLE DE VOIRON

Concours de 1926

Le concours d'admission en première année aura lieu le mercredi 30 juin à partir de 7 h. et demie du matin au chef-lieu de chaque département et à l'E. N. P. de Voiron. Les candidats devront se faire inscrire avant le 1er mai à la Préfecture du département dans lequel ils désirent concourir (droit d'inscription : 15 francs). Ils devront avoir 13 ans au moins et moins de 15 ans au 1er janvier 1926.

Les demandes de Bourses nationales devront être déposées à la Préfecture en même temps que le dossier d'inscription avant le 1er mai. Il n'y a pas d'examens spéciaux pour les Bourses. Tout élève admis peut obtenir une bourse si la situation de sa famille justifie cette faveur.

Les Bourses obtenues pour Lycées, Collèges, Ecoles Primaires Supérieures, Ecoles Pratiques ou autres ne sont pas valables pour les Ecoles Nationales Professionnelles.

Le concours pour l'admission directe en 2me, 3me, 4me années aura lieu à la même date au siège de l'Ecole. Les candidats à ce concours devront se faire inscrire avant le 15 juin par lettre adressée au Directeur.

Il est rappelé que la durée des études dans les Ecoles Nationales Professionnelles est de 4 ans, que le niveau des études qui y sont faites classe ces établissements entre les écoles pratiques d'industrie et les écoles d'Arts et Métiers et qu'elles ont un double but : 1°) préparer des candidats pour les écoles d'Arts et Métiers ; 2°) préparer pour l'industrie des techniciens, c'est-à-dire des chefs d'atelier, des dessinateurs, des chefs de fabrication, des chefs de service, des directeurs d'usine de petite et de moyenne importance.

Les spécialités enseignées à l'Ecole Nationale de Voiron sont : le tissage, la menuiserie, la modèlerie, la forge, l'ajustage et le tournage, l'électrotechnique, la fonderie.

Pour tous renseignements complémentaires, demander la notice de l'Ecole au Directeur.

Nos Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Jeudi 22 avril 1926, une attraction sensationnelle : **Cavalieri**, du Casino de Paris. L'homme qui se transforme plus vite qu'une femme change de pensée. L'artiste le plus rapide, la présentation la plus parfaite. L'émule du célèbre « Frégoli ».

-:- Très prochainement : Saison d'opérettes 1926-27 : Tournée **Odette Marion**.

-:- Bientôt : les Tournées Baret donneront une série de représentations d'opérettes modernes.

●●●

FEMINA CINEMA. — Matinée à 3 heures : **Pas de veine,** comique en 2 parties ; Les Films Paramount présentent **Liliane,** avec l'exquise vedette Mae Murray, d'après le scénario de Robert Beranger.

En soirée : une superproduction Gaumont Métro : **La Croisière du Navigator,** le plus grand film comique de la saison interprété par le roi des Pince-sans-rire Malec ; en supplément : **Le Secret du Sous-Marin,** quatrième épisode.

-:- Prochainement : **Une Idylle Princière.**

●●●

REGENT CINEMA. — En matinée à 3 h. : Au programme : **Babylas se marie,** comique en 2 parties ; Rin-tin-tin (chien-loup). Un redoutable témoin, grand drame en 7 parties ; **Barousf,** cinquième chapitre.

En soirée à 8 heures 45 : Gala cinématographique avec orchestre : Au programme : **Un ami complaisant,** comique en 2 parties ; les Films Paramount présentent Pola Negri et les artistes français Charles de Rochefort, Adolphe Menjou et Maurice de Canonge dans **Mon Homme,** superproduction tirée de la célèbre pièce réaliste.

Prix habituels des places. — Location au Salon « l'Origan ».

●●●

Pour la dernière fois, aujourd'hui en matinée, le Régent donnera « Un redoutable témoin », grand drame en 7 parties parfaitement conçu et non moins parfaitement réalisé par une femme, trois hommes et... un chien.

Rin-tin-tin, chien loup des plus merveilleux, joue comme un véritable acteur de profession et c'est merveille de voir les prouesses qu'il accomplit pour sauver son maître avec lequel il avait jadis partagé, sur le front français, l'épouvantable existence des tranchées dans le dédale desquelles il avait évité la mort à plus d'un homme.

C'est un film unique qui est à voir et que ne voudront pas manquer ceux qui n'ont pu assister aux séances précédentes.

En soirée et jusqu'à dimanche (soirée) inclus : « Mon Homme », d'après la célèbre pièce de Francis Carco, interprété par Pola Negri, Charles de Rochefort et Adolphe Menjou.

C'est un drame des plus émouvants quoique des plus réels. C'est tout un passé dont une femme garde jalousement le secret car il n'est nullement en rapport avec la brillante place qu'elle occupe en ce moment dans la société mondaine. Origines mystérieuses cachées toujours au mari qu'elle aime et qui l'adore.

Une rencontre fortuite fait de cette femme la chose d'un ancien amant et le drame épouvantable va naître à l'arrivée inopinée du mari lorsque, énergique autant que romanesque, elle dévoile à ce dernier tout ce qu'il ignorait d'elle. Mais l'amour qui domine tout en ce cœur généreux fait répondre à cet homme : Oublions.

C'est une des plus belles productions Paramount.

DOMAINE NATIONAL DE CASABIANDA

AVIS

Le Domaine National de Casabianda dispose d'environ : 50 litres d'alcool à 85 degrés, 1400 litres à 80 degrés et 200 litres d'eau de vie à 50 degrés, met ces marchandises en vente.

A cet effet, le gérant soussigné recevra des offres d'achat jusqu'au 1er mai prochain inclus.

Les prix à présenter s'appliqueront respectivement à chacune des 3 catégories sus-mentionnées et exception faite des droits d'alcool, de taxe de luxe et de passavants qui seront calculés ou fixés d'après les tarifs en vigueur au moment de la livraison de la marchandise en cave de Casabianda.

AGOSTINI

REGENT CINEMA

En soirée à 8 h. 45 :

POLA NEGRI dans :

MON HOMME

MARFISI

Apéritif au Quinquina

UN NECTAR ! ... LE PLUS ESTIMÉ

LA BOURSE

Paris, 14 avril

COURS DES VALEURS

	cours précéd.	dernier cours
Rente 3 0/0	47.55	47.05
— 5 0/0 1915	57.95	57.40
— 4 0/0 1917	46.75	46.45
— 4 0/0 1918	45.65	45.35
— 5 0/0 1920	76.80	75.55
— 6 0/0 1920	64.95	64.75
— 4 0/0 1925	91.25	92.50
Buenos Ayres 4 1/2 Or 1909-1912	1700	1720
Japon 4 0/0 1905	505	510
Roumanie 1922 4 0/0	540	529
Société Générale	818	817
Banque Union Parisienne	832	826
Banque Paris Pays-Bas	1215	1228
Banque Française	4050	4150
Banque Impér. Ottomane	1085	1095
Banca C. Hongr. Argent.	558	574
Crédit Foncier Egyptien	4030	4070
Crédit Lyonnais	1517	1530
Crédit Foncier Colonial	557	559
Crédit Fonc. Argentin act	173	170
Crédit Fonc. Col. act ord	1275	1950
Nord	1010	1010
Voitures de Paris	918	920
Wagons Lits ordinaires	1376	1400
Suez Capital	12280	12430
Suez Part	9900	10100
Suez Société Civile 1/5	3165	-
Transatlantique ordinaire	123	121
Transports Mar. vapeurs	777	785
Lebon Capital	605	601
Thomson Houston	249	302
Jeumont	248	248
Sain Girot Paris	3110	3140
Pennarroya	675	672
Saint Frères	467	469
Rio Tinto	5550	5670
Boer Deep	59	55
Mediterranean R. Unid.	180	-
Montecatini Unid	270	-
Goldfields ordinair. ep 25	173	177
Meyer et Charlton	507	508
Piakabiliza	755	770
Simmer And Jack	21.75	22
Oetana	31.50	31.75
Houillères Saint Etienne	108	109
Heras Santander	122	-
Tanganyka	352	362.50
Clarence act	367.50	-
Jagers Fontein	182	-
Schneider et Cie Creusot	1000	-
Hauts Four Denain Anzin	1100	1105
Decauville	171	170
Metallurgie Ariège	154	158.50
Ciments Boulonnais	635	-
Saint-Gobain	331	333
Phosphates Gafsa	905	905
Lautaro Nitrate Unifié	805	815
1/10 Royal Dutch	4590	4640
Bonnasse Belge Pétroles	134	130
Phosphates M'Zaïla	131	136
Mexican Eagle pétroleum	118	185.50
Franco Poldavique Paris	1520	1510
Shell	632	618
Raffineries Say	1895	1885
Pathé Cinéma jouissance	315	325
Sucreries Coloniales B.	304	319
Arthur Saint-Raphaël	1985	1985
Dong Triou	1985	1950
Part. sucrer. raf. Egypte	2170	2110
Boleslla Oübel	191	193
Grands travaux Marseille	500	495
Ocean Rock	96	96
Cultures tropicales	208	415
Riz Indo-Chinoises	320	315
Chaland. remorq. de l'I.C.	426	419
Soie Ibrex	4800	-
La Soie	388	421
Bulda	330	243
Crédit National 1920	342	342

COURS DES CHANGES

Livre	140.60	142.05
Dollar	28.94	29.21
100 lires	115.65	117.60
100 pesetas	412.25	416.50
100 frs suis	556	561.75
100 florins	1156.85	1171.50

Chronique Locale

GALLERIES. — Aujourd'hui : Jeudi 15 [illegible]

EPHEMERIDES

1871. — Le maréchal de Mac Mahon est nommé chef de l'armée de Versailles qui doit opérer contre la Commune de Paris.

1913. — [illegible] ; l'épreuve sud-est [illegible].

●●

L'ARRIVEE

Notre éminent représentant M. Adolphe Landry, député de la Corse.

●●

EAU DE SOURCES

Les Sources fontaines débitant de l'eau de sources seront fermées à partir d'aujourd'hui pour réparations très urgentes sur le tuyau d'amenée.

●●

PALMES ACADEMIQUES

La promotion dernière nous a apporté la nomination au grade d'officier d'académie de notre excellent camarade et ami Sanguinetti Dominique, commis principal des Postes et des Télégraphes, détaché à Somme (Tunisie).

Nous nous réjouissons de la flatteuse distinction dont M. Sanguinetti vient d'être l'objet et lui adressons nos bien vives et affectueuses félicitations.

●●

Vous recouvrerez votre santé et votre appétit en employant la **Végétaline** dans votre cuisine, parce qu'elle est moins chère et plus légère à l'estomac que le beurre et la graisse. Refusez les imitations.

●●

AU TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

A l'audience du Tribunal de simple police d'hier, présidé par Mr de Gentile, juge suppléant, il a été examiné 136 affaires de contravention dont 117 procès-verbaux dressés par la police et 24 par la gendarmerie.

Ces procès-verbaux se répartissent ainsi : Pour élevage de poules en ville : 27 ; pour chiens sans collier ni muselière : 10 ; pour vente de viande au-dessus de la taxe : 17 ; pour jet d'immondices et non réparation d'égouts : 14 ; pour tapage aux fenêtres : 5 ; pour embarras de la voie publique et de la police du roulage : 15 ; pour excès de vitesse : 6 ; pour infraction à la police des mœurs : 10 ; pour ivresse et tapage : 14.

Toutes ces affaires ont reçu des sanctions appropriées à leur gravité.

Le nombre important des procès-verbaux dressés dans la première quinzaine d'avril prouve le souci que prennent de l'hygiène et de la salubrité les services de police et de gendarmerie de la ville. Nous ne saurions trop recommander aux habitants de s'abstenir de jeter des ordures sur la voie publique, de garder des chiens non muselés et de s'abstenir d'élevage des poules en ville car nous croyons savoir que des ordres sont donnés pour réprimer et poursuivre ces genres d'infractions.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge

Ets DAMIANI & Cie, 21, Boulevard Paoli

VENTE VOLONTAIRE

Le jeudi quinze avril courant, il sera procédé à la vente volontaire d'une automobile marque Ford.

La vente aura lieu à Toga aux ateliers Dorel à neuf heures du matin.

Il sera perçu en plus de la vente le 12 0/0.

L'Huissier : Jean SALVADORI.

BAINS DE PUZZICHELO

Pour tous renseignements, s'adresser

OUVERTURE LE PREMIER MAI

ETABLISSEMENT REMIS A NEUF *et à Mlle Sallei, Gérante des Bains de Puzzichelo, par Aghione.*

MALADIES DES VOIES URINAIRES de la PEAU et du CUIR CHEVELU

MALADIES DE LA FEMME

DOCTEUR SPECIALISTE Hôpitaux de Paris

Traitements Dermatologiques modernes des Tumeurs, Anthrax, Furoncules, Eczéma, Prurits (dartres), Acné, Psoriasis, Ulcères de jambe ; Pelade, Séborrhée, etc. Haute fréquence ; Ionisation ; Electrolyse Hémostase ; Neige carbonique ; Air chaud

28, BOULEVARD PAOLI — BASTIA

Consultations de 2 à 6 h.

FOURNITURES GÉNÉRALES et INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

INSTALLATIONS & FOURNITURES POUR SALLES DE BAINS

PLOMB EN TUYAU

Maison de confiance

GUIDUCCI & ROGLIANO

Bastia — 34-36, Boul. Paoli — Bastia

Téléphone : 1-90

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

LES NEGOCIATIONS DE PAIX AU MAROC

ABD EL KRIM CHERCHERAIT A GAGNER DU TEMPS

Rabat, 14 avril

Les notables indigènes de Fez sont très sceptiques sur l'issue des pourparlers avec les riffains. Ils estiment qu'Abd el Krim cherche à gagner du temps et surtout à désunir les français et les espagnols.

L'ARMISTICE INTERVIENDRAIT VENDREDI

Tanger, 14 avril

Selon une information de source anglaise on s'attend à ce que les négociations franco-hispano-riffaines d'Oudja aboutissent à un armistice qui sera proclamé vendredi.

LES TROUPES FRANCAISES POURSUIVENT leurs PREPARATIFS

Paris, 14 avril

Le *Petit Parisien* de ce matin écrit : « Les troupes qui durant ces dernières semaines étaient remontées vers Fez venant des villages de l'intérieur et de la côte où elles ont hiverné sont maintenant dirigées par toutes les routes et pistes sur l'avant front et sur nos postes de première ligne. Ces préparatifs produisent un effet satisfaisant sur nos partisans et sur la population.

GRAVE AFFAIRE D'ESPIONNAGE

DEUX ITALIENS ARRETES A NICE

Nice, 14 avril

Sur mandat d'arrêt de M. Peyre, juge d'instruction à Paris, deux individus, sujets italiens, qui se livraient à l'espionnage sur la Côte d'Azur ont été arrêtés par les services du contre-espionnage et de la Sûreté Générale.

Les deux espions ont été transférés aussitôt à Paris. L'affaire aurait un gros retentissement.

PREMIER INTERROGATOIRE

Paris, 14 avril

Les deux espions arrêtés à Nice sont français. Ce sont les nommés André Procède, 36 ans, négociant en denrées alimentaires, 25, avenue Borriglione, à Nice et Georges Lalapie, 31 ans, horloger, 29, rue Barla. Ils sont inculpés d'espionnage et auraient livré à une puissance méditerranéenne voisine de la France des documents relatifs à l'organisation du deuxième Bureau.

M. Peyre, juge d'instruction, a procédé aujourd'hui à un premier interrogatoire des deux espions qui sont écroués à la Sûreté.

LES NOUVEAUX TARIFS DE CHEMIN DE FER

Paris, 14 avril

Le Conseil supérieur des Chemins de fer, présidé par M. Mahieu, a voté ce matin par onze voix contre deux le relèvement des tarifs des voyageurs à 6 pour cent, chiffre proposé par le ministre des Travaux Publics alors que les grands réseaux demandaient 7.5 pour cent afin de faire face au relèvement des salaires du personnel, à l'augmentation du prix des matières premières et de la consommation constatée depuis le premier janvier.

Le Conseil, pour le relèvement des tarifs de base applicables aux marchandises figurant dans les deux premières séries du tarif général de petite vitesse et des colis des messageries, se tient dans les limites maxima fixées par le cahier des charges avec révision de certains tarifs.

LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

A NICE...

Nice, 14 avril

Les souscriptions reçues aujourd'hui par l'*Eclaireur de Nice* pour participer au sauvetage du franc ont dépassé 50.000 francs.

...ET A BORDEAUX

Bordeaux, 14 avril

Sur l'initiative de M. Charles Cazalet, président du Cercle national et du Comité des conseillers du commerce extérieur, ces deux groupements ont souscrit pour 10.000 et 20.000 francs.

Au Sénat

SÉANCE DU 14 AVRIL

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. de Selves.

LE BUDGET DE 1926

On aborde la discussion du budget des Colonies.

M. *Lebrun*, rapporteur général, démontre les avantages obtenus par la France aux Colonies par rapport au chiffre peu élevé des crédits affectés.

Ainsi 80.000 soldats ont été recrutés dans nos possessions. Dix huit milliards d'affaires ont été réalisés aux Colonies. Les exportations de France aux Colonies se chiffrent à 4 milliards et demi et les exportations des colonies en France à 6 milliards et demi.

L'orateur donne des détails sur chacune des colonies et conclut en déclarant que la situation économique et financière est satisfaisante.

M. *Léon Perrier* met au point l'incident Varenne créé par une certaine partie de la presse à la suite d'un discours prononcé par le gouverneur général de l'Indochine.

Le ministre des Colonies expose que, en réalité, M. Varenne n'a parlé que pour combattre l'opinion exprimée par certains que la France pourrait un jour dans l'avenir se retirer de l'Indochine. Il a opposé à cette opinion sa conception personnelle qui envisage un rapprochement croissant entre les colons et les indigènes, la fusion plus complète des cultures française et indochinoise et la formation d'un type nouveau.

« Au surplus, déclare le ministre, cette manière de voir est celle du Gouvernement ».

Le Budget des Colonies est adopté. On passe à celui des Travaux Publics.

M. *Millau* déplore l'état lamentable du réseau routier, 300 millions supplémentaires seraient nécessaires.

Le rapporteur estime que les usagers devront concourir aux dépenses ainsi que les industriels. Il s'élève contre les folles vitesses des automobiles et réclame que le réseau soit placé sous le contrôle des Travaux publics seul.

M. *Merlin* réclame l'examen médical sévère deux fois par an à l'égard des chauffeurs.

M. *de Monzie* approuve les observations des orateurs.

Le Budget est adopté.

LES DETTES INTERALLIEES

LE VOYAGE DE M. PERET A LONDRES

Paris, 14 avril

M. Briand a informé Lord Crewe, ambassadeur d'Angleterre à Paris que M. Raoul Péret se rendrait dans quelques jours à Londres.

Le Président du Conseil a ajouté que ce voyage ne pouvait d'ailleurs être interprété que comme une première prise de contact avec M. Winston Churchill.

LE RECOUVREENT DES IMPOTS

Paris, 14 avril

Les recouvrements du mois de mars au titre du budget général s'élèvent à 2 milliards 122 millions 903.700 frs. Les recettes normales figurent pour 2 milliards 063 millions 423.800 frs soit en augmentation de 351 millions 421.000 francs pour les contributions indirectes et les monopoles et de 719.200 frs pour les domaines.

Ces ressources ne comprennent pas les impôts additionnels soit 277 millions 096.700 frs. Les recouvrements effectués depuis le début de l'année atteignent 569 millions 383.500 frs non compris les impôts recouvrés par l'administration des Postes s'élevant à 165 millions 161.000 francs.

CHEZ LES POSTIERS

UNE GREVE A PARIS

Paris, 14 avril

Les facteurs des lettres et imprimés de la recette principale ont déclanché une grève en signe de protestation contre le retard apporté au réajustement des traitements. Le service des guichets est assuré.

à Paris

LA MANIFESTATION DU CARTEL UNITAIRE

Paris, 14 avril

Malgré l'interdiction du Gouvernement, la manifestation du cartel unitaire des services publics a eu lieu aujourd'hui à 18 h. 30, sur la place de l'Opéra et à la Gare Saint Lazare.

Un nombreux service d'ordre avait été mobilisé.

GREVES DE BOULANGERS

A MACON ET A CHALONS

Paris, 14 avril

Les boulangers de Mâcon n'ayant pas accepté le prix fixé par la municipalité ont fermé ce matin.

La grève des boulangers sévit pour le même motif à Châlon-sur-Saône.

Des mesures sont prises pour assurer le ravitaillement de la population.

LA SANTE DE M. PERET

Paris, 14 avril

M. Raoul Péret, qui n'a pu assister au Conseil des Ministres d'hier, est encore souffrant. Il a dû s'aliter sur l'ordre formel de son médecin, mais il espère pouvoir être rétabli demain.

A L'ACADEMIE GONCOURT

Paris, 14 avril

M. J. H. Rosny aîné a été élu président de l'Académie Goncourt en remplacement de M. Geoffroy, décédé ; M. Ajalbert a été élu trésorier.

EN ALGERIE

TERRIBLE DRAME

Alger, 14 avril

Dernièrement, un individu détenu au pénitencier s'évadait et se réfugiait chez ses parents dans une ferme près de Kerrata.

La police en était informée hier. Aussitôt, l'inspecteur Lombardo accompagné d'un agent indigène se présenta à la ferme pour arrêter l'évadé. Celui-ci saisit un revolver et menaça l'inspecteur. Son père s'interposa mais le fils tira et le tua. Le meurtrier continua à tirer. L'inspecteur Lombardo atteint à son tour s'affaissa. L'agent indigène fit feu et blessa la mère de l'évadé. Celui-ci réussit cependant à prendre la fuite.

à Nice

ACCIDENT D'AUTOMOBILE

Nice, 14 avril

Hier soir vers 16 heures, Mme Leblanc-Marchal, l'artiste bien connue de l'Opéra, ramenait dans sa conduite intérieure, à Nice, ses amis M. Bovy chef d'orchestre à l'Opéra ; M. Merle-Forest, directeur de la scène à l'Opéra et Mme. Au tournant du pont Saint Jean, Mme Marchal ne put pas prendre le tournant à droite ; elle obliqua à gauche et vint heurter un pylone des conduites aériennes d'électricité.

La cantatrice, assez gravement blessée, fut ramenée à son domicile. M. Bovy eut la figure tailladée par les éclats de verre du pare-brise ; les deux autres voyageurs furent légèrement contusionnés.

LES MORTS DU JOUR

LA DUCHESSE DE ROHAN

Paris, 14 avril

La duchesse douairière de Rohan femme de lettres, artiste peintre, est décédée aujourd'hui à Paris.

La défunte était chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de nombreux ordres étrangers.

EN GRECE

APRES LA MUTINERIE DE SALONIQUE

Paris, 14 avril

On mande d'Athènes que le Conseil de Guerre a prononcé une troisième condamnation à mort dans l'affaire des mutins de Salonique : celle du lieutenant colonel Bakirdjis.

AVIATION

LE RAID DES AVIATEURS ESPAGNOLS

Paris, 14 avril

On mande de Bagdad que le capitaine aviateur Estevez dont on était sans nouvelles depuis quelques jours a été retrouvé à deux cent milles à l'est d'Amman.

Il rejoindra à Bagdad les deux autres aviateurs qui tentent avec lui le raid Madrid-Manille.

LE « NORGE » A QUITTE PULHAM

Londres, 14 avril

Le dirigeable « Norge » a quitté hier soir à 23 h. 40, l'aérodrome de Pulham. Il se dirige vers Oslo, où l'explorateur Amundsen en prendra possession pour tenter l'expédition au pôle nord.

L'ARRIVEE A OSLO

Oslo, 14 avril

Le *Norge* est arrivé à 13 heures à Oslo. Escorté par des avions, le dirigeable a survolé la ville, 20.000 spectateurs ont assisté à l'atterrissage. La ville est en fête.

Désespérance.

Il y a bien de quoi être désespéré, quand, malgré tout son courage et toute sa volonté de travailler, les forces vous trahissent. Mais l'expérience, faite des résultats journellement obtenus, prouve que les femmes épuisées et anémiées par le surmenage tirent toujours le plus grand bien d'une cure de Pilules Pink. Pour toutes les femmes qui travaillent beaucoup ou qui se fatiguent facilement, les Pilules Pink sont un reconstituant des plus actifs :

« Je suis heureuse de vous faire part des bons résultats que j'ai obtenus avec les Pilules Pink — déclare Mme Thomas, infirmière diplômée, demeurant à Paris, 38, boulevard Augereau. Ma fille, âgée de dix-neuf ans, était très longue à se remettre d'une grave maladie. Les Pilules Pink, dont je lui ai fait faire une cure, lui ont fait reprendre du poids et des forces. Elle a pu reprendre ses occupations. Moi-même, très fatiguée par mon travail d'infirmière, j'ai fait aussi une cure de Pilules Pink, qui, en peu de temps, a bien amélioré mon état. Aussi recommanderai-je ainsi que jamais les Pilules Pink à mes clientes anémiées ».

Les Pilules Pink, puissant régénérateur du sang et des forces nerveuses, sont d'une efficacité reconnue contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge, les maux d'estomac, maux de tête, irrégularités des règles.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt: Phcie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 4 fr. 90 la boîte, 24 fr. les 6 boîtes, plus 0 fr. 90 de timbre-taxe par boîte

AVIS D'OBSEQUES

Les obsèques de

MONSIEUR ANTOINE GAVINI

Avocat,

Ancien Sénateur de la Corse

Ancien Député,

Ancien Président du Conseil Général,

et de

Mlle BRIGITTE GAVINI

auront lieu à Bastia ce matin 15 avril.

On se réunira à l'oratoire de Saint-Roch, à 10 heures et demie.

De la part de :

MM. le Général Gavini ; le Marquis Le Gouttière d'Argenson ; Sébastien Gavini ; Tito de Caraffa ; Jean Gavini ; Jacques Gavini ; François Pietri ; Pierre de Rocca-Serra ; Paul Bronzini et Joseph Musso qui conduiront le deuil.

Petites Annonces Économiques

CHAUFFEUR autos dem. place Bastia ou région. Ecrire Mattei, restaurant, 20, rue Opéra, Bastia.

ON DEMANDE une bonne commise pour magasin d'alimentation. S'adresser aux bureaux du « Petit Bastiais ».

TROUVE par M. Joseph Martelli un sac de dame. Le réclamer aux bureaux du « Petit Bastiais ».

REGENT CINEMA

En soirée à 8 h. 45 :

POLA NEGRI dans :

MON HOMME

Ville de Bastia

REGLEMENT ET TARIFS DE STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION SUR LES MARCHES, PLACES ET RUES DE LA VILLE ADOPTES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 1er SEPTEMBRE 1920

Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 183 et l'art. 19 de la loi du 28 Mars 1790 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1er Décembre 1908 ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 Mai 1884 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des finances de la Ville de relever dans une certaine mesure les droits de place, de stationnement et de circulation, sur les marchés, places et rues de la Ville qui ont été établis en l'année 1908 et qui ne répondent plus aux charges qui sont actuellement imposées aux communes ; qu'il y a utilité, en outre, de réunir en un seul, les divers arrêtés concernant les marchés et coordoner les différentes dispositions relatives à la vente des produits sur les marchés, places et rues de la Ville, tant au point de vue stationnement que de la circulation ;

ARRETONS :

Art. 1er. — Tous les objets mis en vente sur les marchés, places et rues de la Ville, seront soumis à la taxe de stationnement et de circulation.

Art. 2. — Les droits de place sont calculés au mètre carré et à la fraction de mètre carré occupé ou censé occupé et payables d'avance entre les mains des agents chargés de la perception.

Ces droits sont fixés de la manière suivante :

Marché Favalelli, marché aux poissons, marché du Guadello et marché de la Place d'Armes, des Portes, de la Citadelle à la Place de Porto-Vecchio.

A) HERBAGE DE TOUTE ESPECE

Salades, carottes, radis, navets, choux, oignons, poireaux, tomates, asperges sauvages et domestiques, légumes tels que : choux-fleur, petits pois, fèves, pommes de terre, pois-chiches, haricots verts le mètre-carré 0,30

A bis) FRUITS TELS QUE :

Raisins, figues, amandes, pommes, poires, cerises, pêches, nèfles, abricots, oranges, citrons, châtaignes, fraises et champignons, le mètre carré ..... 0,5[illegible]

B) Melons et pastèques, figues d'Inde, le mètre carré 0,40

Fruits et légumes secs tels que : Raisins, figues, amandes, noix, noisettes, haricots, châtaignes, lentilles, petits pois, pois-chiches, céréales, blé, orge, avoine, maïs et farines diverses le mètre carré .. 0,30

C) Bois de Chauffage :

Les fagots et cotrets ne dépassant pas 5 kilogs excepté paille de maïs, le mètre carré 0,20

D) Fleurs naturelles et artificielles :

En pots ou en paquets sans que perception puisse être inférieure à 0,05, le mètre carré 0,40

E) Mercerie, Quincaillerie, Ferblanterie, Bonneterie, Chapellerie, Poterie, Lingerie, Tissus, Draperie, Papeterie, Savonnerie, Cordonnerie, Meubles, Pain de ménage et de luxe, le mètre carré 0,80

F) Viandes fraîches et salées de porc, saucisses fraîches, saucissons, jambon, beurre du continent saindoux, viandes de mouton, de chevreau et d'agneau, charcuterie du pays, le mètre carré 1,00

Viande de bœuf et de veau : (billot compris, le mètre caré ou fraction de mq 1

Toutes les viandes fraîches exposées en vente devront porter l'estampille de M. l'Inspecteur Vétérinaire.

Charcuterie du Continent, le mq. 1,20

Volailles vivantes, poules, pigeons, oiseaux, dindes, poulardes, lapins, dindons et canards domestiques, occupant ou censé occuper 5 dcmq, par 5 dcmq 0,15

Volailles mortes (les mêmes) occupant ou censé occuper 5 dcmq, par 5 dcmq 0,20

Cages contenant des dépôts de volailles non mis en vente, le mètre carré 1,00

Gibier à plumes et à poils :

Lièvres, faisans, occupant ou censé occuper 5 dcmq. par 5 dcmq. 0,25

Canards sauvages, bécassines, pigeons, ramiers et oiseaux d'étang de toutes sortes, occupant ou censé occuper 5 dcmq, par 5 dcmq. 0,10

Bécasses, perdrix, perdreaux, merles, grives, cailles, palombes, poulardes, pigeons et canards domestiques occupant ou censé occuper 5 dcmq, par 5 dcmq 0,25

Œufs, paniers ou corbeilles, caisses ou cageots occupant 1 dcmq ou fraction de 1 dcmq 0,05

Petits oiseaux occupants ou censés occuper 2 dcmq, par 2 dcmq ... 0,05

Beurre du pays en petits pains, fromage et brocciu, frais ou sec, pâtes alimentaires, le mètre carré 0,50

Emplacements occupés par la vieille ferraille, de vieilles hardes, poterie, vaisselle et ustensiles divers de cuisine, le mètre carré 0,30

Anchois et sardines en baril, le mètre carré 1,00

Poissons de mer, de rivière, d'étang, frais ou salé, le mètre carré ou fraction de mètre carré 1,30

Le poulpe (terro fattone) le poulpe et le chat de mer, le mq ... 1,80

Langoustes, boutargues, etc. mq .. 1,50

Boutargues de mulets, le dcmq ou fraction de dcmq 1,50

Huîtres, clovisses, arapèdes et coquillages divers, le mètre carré ou fraction de mètre carré 1,00

Crabes, oursins, et bucardes, le mètre carré ou fraction de mq 0,50

Stockfisch et morue, le mètre carré ou fraction de mètre carré.. 1,00

Tout dépôt d'objets pouvant gêner la circulation publique est formellement interdit.

Art. 3. — Pour tout vendeur qui aura mis en vente plusieurs articles diversement tarifiés, la taxe à payer sera établie par la moyenne des taxes afférente à chaque article.

Art. 4. — Tous les articles non spécifiés au présent tarif seront frappés d'une taxe uniforme de 0,10 le mq.

Art. 5. — Toute personne qui introduira en Ville, pour les exposer en vente dans les rues et sur les places les articles visés au tarif devra acquitter les droits dès leur entrée en Ville entre les mains des agents de recouvrement, sous peine de procès-verbal et sans préjudice de l'action civile de la part de la Ville.

Art. 6. — Des places déterminées seront accordées aux producteurs qui désireront vendre leurs produits sans passer par l'intermédiaire des revendeurs et qui s'engageront à acquitter les droits de place pour les abonnés à l'année tels qu'ils seront fixés par la présente délibération.

Les autres producteurs et les revendeurs prendront le rang qui leur sera assigné par la Municipalité.

Art. 7. — Les producteurs pourront vendre sur le marché, les fleurs, les plantes en pots, les fruits, les légumes et herbages et les autres produits de leur exploitation destinés à l'alimentation.

Art. 8. — Le marché sera ouvert tous les jours à 4 heures du matin en été, et à 6 heures du matin en hiver.

Le marché devra être terminé à 11 h. 1/2 les dimanches et les jours de fêtes et à midi les autres jours de la semaine ; le marché devra être complètement évacué et les produits non vendus immédiatement enlevés.

Aucune vente ni aucun achat ne pourront être effectués sur le marché en dehors des heures ci-dessus fixées.

Art. 9. — Les légumes, herbages et autres articles des jardiniers seront apportés au marché après avoir été préalablement nettoyés et et épluchés, s'il y a lieu.

Il est interdit de faire cette opération sur place.

Art. 10. — Il est expressément défendu d'exposer en vente les produits corrompus ou nuisibles.

Tout produit mis en vente qui serait gâté ou qui n'aurait pas atteint son degré de maturité ou qui serait reconnu impropre à la consommation sera saisi et détruit par les soins des inspecteurs de police qui adresseront en outre procès-verbal de contravention contre les détenteurs.

Art. 11. — Il est interdit d'aller sur les avenues, chemins, routes et dans les rues de la Ville sur toute l'étendue ou périmètre de l'Octroi, au devant de ceux qui apportent des denrées au marché pour les acheter, retenir ou arrêter, de se jeter en foule sur les produits exposés en vente pour se les disputer, de manière que la vente se fasse avec ordre et régularité.

Art. 12. — L'annonce des prix à haute voix, ainsi que tous cris pouvant troubler la bonne marche du service sont formellement interdits dans la commune.

Il est également interdit aux revendeurs de quitter le marché pour circuler en Ville avant la fermeture.

Art. 13. — Les voitures ou charrettes chargées de marchandises et produits destinés à l'approvisionnement du marché seront après avoir été déchargées, placées dans l'endroit qui leur sera désigné par l'Inspecteur du marché.

Art. 14. — Des balances et bascules seront mises à la disposition du public pendant toute la durée du marché pour contrôler le poids des produits achetés sur le marché ou soit pour la vente des produits d'un propriétaire vendant aux revendeurs.

Le prix du pesage est ainsi fixé :

De 0 à 100 kilogs 0,15

Au dessus de 100 kgs et par fraction de 100 kgs 0,20

TAXES SUR LES TABLES DE CAFES ET BUVETTES

Art. 15. — Les droits à percevoir sur les tables ou guéridons placés devant les terrasses des cafés, confiseries et pâtisseries, sont fixés, le mètre carré 0,30

Chaque table ou guéridon ne dépassant pas un mètre carré 0,20

Celles placées devant les buvettes, c'est-à-dire sur toutes les autres rues que Boulevard du Palais, Brard Paoli, Cours Albert 1er, rue de l'Opéra, Avenue Carnot, Cours Sébastiani, Marbeuf, Rue Salvator Viale, Rues St-François, Miot, Abattucci, Nouveau-Port pourront, le mètre carré 0,10

Taxes de circulation et de stationnement dans les rues, et places publiques

Art. 16. — Les vendeurs circulant, en ville pour y débiter leurs marchandises devront acquitter les droits ci-après :

Charbon de bois, le mètre carré 0,20

Bois de chauffage, le mètre carré 0,20

Huile d'olives et autre, vinaigre le mètre carré 0,80

En ce qui concerne la perception des divers articles celle-ci ne peut être inférieure à 0,20

Broccio et fromage frais ou sec, le mètre carré 2,50

Agneaux et chevreaux, le mq 1,00

Moutons ne dépassant pas 15 [illegible] kgs, le mètre carré 1,00

Ceux qui atteindront des poids plus élevés paieront [illegible]

Gâteaux et bonbons le tout [illegible] le mètre carré 1,00

La vente des [illegible] taignes cuites, (pilades) lupins, lait, [illegible] et [illegible] exempte de droits.

Sont également exempts de droits les violettes vendues en petits paquets dans les rues.

Voitures, charrettes à bras, et charretons devront circuler en Ville et ne pourront stationner que sur les places publiques dont les emplacements seront désignés par M. le Maire.

Anchois et sardines :

Le baril, par mètre-carré et par jour 0,50

Chaises, la charge (c'est-à-dire 4 chaises) par jour, le mètre carré 0,40

Poissons de toute espèce, langoustes, homards, oursins, crabes, arapèdes, clovisses et tous produits de mer, par panier ne dépassant pas 1 mq. de surface 0,20

Oiseaux d'étang, macreuses, bécassines, pigeons, ramiers, sarcelles, etc., la pièce 0,10

Lièvres et faisans, la pièce 0,50

Bécasses, perdrix, perdreaux, merles, grives, cailles, tourterelles, pigeons et canards domestiques, poules, poulets, oies, dindes, etc., la pièce 0,25

Petits oiseaux, la paire 0,05

Plants de vigne et arbustes de toutes sortes, le mq 0,30

Fruits, légumes, secs ou verts, sans que le poids ne puisse dépasser 10 kgs, occupant ou censé occuper 5 dcmq 0,05

Marchands de marrons, melons, pastèques et autres fruits verts ou secs, avec ou sans cabane, par mq 0,40

Les mêmes avec charrette ou charreton, le mq 0,60

Tout marchand colporteur avec balles ou ballots 1,00

Tout rémouleur ou limeur de scie à pied 0,50

Les mêmes avec voiture attelée, charrette ou charreton 0,75

Tout marchand d'oublies avec tourniquet 0,40

Tout marchand de sucre d'orge bonbons, etc., par jour et par mq.. 0,25

Jeux de hasard et d'adresse, tels que grands tourniquets de vaisselle, sucreries ou autres objets, panoramas, curiosités de toutes sortes, etc., jusqu'à 10 mq. par mq 0,50

Au delà de 10 mq, par mq., ... 0,25

Balançoires, manège de chevaux, de toutes sortes, de cinémas, jusqu'à 50 mq., par mq. ..... 0,[illegible]

Au delà de 50 mq. par mq.. ... [illegible]

Cirques, baraques de lutteurs, exercices de saltimbanques en plein air et tirs de carabine, le mq 1,00

Marchands de confetti, par mètre carré ou fraction de mq..... 0,10

Art. 17. — Des abonnements seront consentis tant pour le stationnement que pour la circulation sur les marchés, rues et places publiques.

Les abonnements d'un trimestre bénéficient d'un 5 %.

Les abonnements d'un semestre bénéficient de 10 %.

Les abonnements d'un an bénéficient d'un 15 %.

Les producteurs qui voudront s'abonner à l'année 20 %.

Art. 18. — Les étalages des magasins et les étalages dépassant les limites fixées par l'arrêté du 30 Janvier 1920 approuvé le 12 Février suivant, seront soumis aux droits de : 0,30

Pour Boards du Palais, Paoli, Rue de l'Opéra, Neuve, Salvator Viale, Sampiero, Abattucci, Cours Marbeuf, des Missionnaires, Brard Albert 1er, Avenue Carnot, Cours Sébastiani, Brard de Toga, Route du Cap, Rue du Nouveau-Port et places publiques, le m.q 0,30

Pour les autres rues et voies, le mètre carré 0,10

Aucun étalage quel qu'il soit ne sera toléré dans les rues dont les trottoirs n'ont pas un mètre de largeur.

Les déballages de marchandises sur le trottoir et dans les rues de la Ville sont rigoureusement défendus.

Les étalages des magasins dits déballages sont assujettis à une taxe uniforme, par jour, de 2,00

Quand ils seront exposés par des marchands non patentés sans qu'il leur soit tenu compte du droit de saillie visé par l'article 11 et 5 de l'arrêté précité lequel est ainsi conçu : « Tout dépôt ou étalage quelconque de marchandises sur « la voie publique est défendu, les objets « exposés en vente à côté des magasins « ne pourront dépasser une saillie de 0,30 au nu du mur. La saillie pourra « être de 0,40 sur les Brards Paoli, du « Palais, Saint-Angelo, Cours Sébastiani, Albert 1er, Avenue Carnot, Rue du « Nouveau-Port et places publiques ».

Dans aucun cas les étalages des marchandises ou objets quelconques en vente sur les rues et places publiques ne devront constituer un encombrement gênant la circulation ou diminuant la sûreté du passage.

Il ne sera accordé aucune autorisation pour les saillies d'étalages dépassant celles fixées ci-dessus.

Art. 19. — Les vendeurs d'images, de marrons, de melons, pastèques, boissons glacées, paieront un droit de stationnement et de circulation, par mois, de 5,00

Ces emplacements seront désignés par M. le Maire et ne devront gêner en aucune façon la circulation.

Art. 20. — M. le Maire se réserve le droit d'accorder gratuitement des autorisations temporaires de stationnement ou de circulation aux vendeurs qui seront notoirement reconnus indigents.

Art. 21. — En cas de foire ou fêtes publiques, il ne pourra être perçu aucun droit sur les marchandises et denrées exposées en vente sur les champs de foire autres que les marchés ordinaires.

Art. 22. — Les contestations qui pourraient s'élever entre la Ville et les vendeurs sur le sens des clauses du tarif seront déférées aux tribunaux compétents.

Art. 23. — Le recouvrement des droits sera assuré par des agents nommés par le Maire, lesquels pourront être assermentés.

Art. 24. — Les arrêtés municipaux actuellement en vigueur sur les marchés et places publiques sont rapportés et remplacés par le présent.

Art. 25. — MM. le Commissaire de Police et l'Inspecteur des Marchés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bastia le 1er Septembre 1920.
Le Maire,
Signé : Emile SARI.

Vu et approuvé pour exécution immédiate.
Ajaccio, le 10 Octobre 1920.
Le Préfet,
Signé : MOUNIER.

Pour copie conforme,
Bastia le 10 Avril 1926.
P. le Maire,
T. BALBI.

5e ANNIVERSAIRE DE
Cession de Stocks de Guerre
(Décision de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des 2 mars et 24 avril 1921)

DRAPS de LIT
EN BELLE TOILE COTON
GARANTIE A L'USAGE
130x250 180x275 200x300
Le drap 32 fr. 36 fr. 40 fr.
EN DEMI-FIL
VERITABLE TOILE D'ARMENTIERES
200x300 = 64 fr. — 120x313 = 58 fr.
(franco contre remboursement)

AVIS Tous nos draps sont neufs et de 1er choix, ourlés jours échelles, et sans couture.

PRIMES A tout envoi de quatre draps, et jusqu'à fin avril seulement, nous joignons gratuitement : Une superbe descente de lit laine Jacquard avec jolie frange, une coupe lainette coton de 3 m. 50 on 80 de large pour robe, chemise ou pyjama et six mouchoirs de Cholet. Etablissements OBRER Bureau L. 72, Grand'Rue, Marseille.

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 41 bis, bd Paoli à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
LAURENT COLOMBANI
6 bis, Rue de l'Opéra — BASTIA
Chaux — Ciments — Plâtres
Tuiles - Briques - Carreaux
Tuyaux — Fers — Couleurs
Planches, etc.
PRIX REDUITS
R. du C. Bastia n° 430 Téléphone : 0-29

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais
Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

EXIGEZ LA MARQUE
J. VIDAL

SE MEFIER DES CONTREFACONS

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

Les Établissements S. DAMIANI & Cie - Bastia
PAR leurs Spécialités exquises et réputées ;
« Cap Corse Damiani » Hors Concours, Membre du Jury « Nectar Cédrat » « Myrta » « Mandarina » Marque déposée.
PAR le choix incomparable de liqueurs :
Rhums, Amers, Vermouths, Champagnes, Mousseux, Vins de toutes Marques que l'on est sûr d'y trouver.
PAR l'assortiment unique de leur rayon de :
Tabacs, Cigarettes, Cigares locaux et étrangers.
PAR leurs prix minutieusement étudiés
OFFRENT les meilleures garanties d'achat
ASSUREZ-VOUS EN ! !

51e ANNÉE — N° 156 LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE VENDREDI 16 AVRIL 1926

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c. — JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE — Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) Téléphone : GUTENBERG 74-64
[illegible] en égale[illegible] à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris [illegible]

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA Téléphone : 0-03 Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-80

ABONNEMENTS — Corse : 13 fr. 25 fr. 48 fr. — Autres Départ. français et Colonies : 15 fr. 27 fr. 50 fr. — Etranger (Union Postale) : Le Port en Sus — Les abonnements partent du 1er et du 16 [illegible]
Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

00178
BIBLIOTHEQUE BASTIA MUNICIPALE

EN TERRE NATALE

Il convient de rendre un nouveau et dernier hommage, à l'occasion de sa rentrée et de son inhumation en terre natale, à l'homme politique qui a consacré quarante ans de sa vie au service de ses concitoyens.

Ce que nous demandons avant tout en marge de toute préférence déterminée par des motifs variables et, au sens de chacun, légitimes, à nos hommes publics, c'est la fidélité à la terre natale, dont ne s'est jamais départi Antoine Gavini.

Nous, ses adversaires, nous le saluons bas pour cela ; et dans le même temps que nous le combattions, nous sentions pleinement quelle solidarité nous liait à lui, le liait à nous pour la communauté de sentiments issus de communes misères, d'espoirs communs.

La Corse d'aujourd'hui n'est pas sensiblement différente de celle d'il y a cent ans. Quelque jour, peut-être, nous serons submergés sous le flot d'éléments venus de partout, que nous n'aurons plus la force de nous assimiler. C'est l'histoire des grandes villes commerçantes et industrielles et même de certaines régions. Ce n'est pas notre cas, et nous en sommes encore loin. La Corse est toujours cette vieille femme voilée de deuil tout de noir habillée, sur qui pèse une lourde hérédité, fermement supportée, de catastrophes, de malheurs qui ont exacerbé la sensibilité insulaire. Sous ce vêtement « tout rouge et tout noir » comme l'avait découvert Flaubert, bat un cœur attentif et chaud ; on n'en saurait trouver de plus attentif et de plus chaud.

C'est celui de notre mère, cette paysanne ridée mais dont le trésor d'affections est inépuisable. C'est celui de la Corse.

Ailleurs, on ne le comprend pas toujours, sinon lorsqu'on s'avise d'en écouter les fortes pulsations, sous une enveloppe qui ne rebute que les gens dont l'esprit se nourrit de futilités.

Tels que nous sommes, tels que nous a fait cette vie dans la montagne isolée, où nous avons puisé des forces pour les aventures qu'elle ménage à son contact, ou bien lointaines, tels il nous plaît, tant que les conditions économiques de ce pays n'auront pas changé du tout au tout, d'être représentés. C'est avant tout la fidélité à la terre natale que nous demandons à ceux qui nous représentent. C'est surtout du cœur.

Un cœur s'exprimant en traits éloquents ce qu'il sent au spectacle de ce que les yeux voient du seuil de la maison ancestrale, cet horizon qui évoque tant de souvenirs, et le plus précieux d'entre tous, celui de la vieille mère si aimante, image de la Corse si fidèle dans sa pauvreté et si riche dans la parure que lui a faite malgré tout la nature : cela vaut mieux. En tout cas, un cœur qui sent, tout simplement...

Notre force est en nous, et nous ne sommes pas autre chose que ce que nous a fait un pays dont les aspects physiques et moraux sont si accusés. Dès lors qu'on tente de se déraciner, qu'on laisse disparaître le foyer qu'on se résoud à faire aux morts et aux vivants l'ingratitude de ne pas prendre à leurs côtés le repos éternel on est perdu, on est désormais livré au froid des spéculations matérielles. Le Sentiment absent, quel sens a donc la vie ?

Jamais cette fidélité à la terre natale, au pays qui, par la puissance de sa tradition, est si digne de fidélité n'a abouti à une œuvre négative. Toujours l'œuvre a été négative lorsqu'il y a eu distraction du cœur, comportant celle de l'esprit. Chez Antoine Gavini, chez Landry, comme chez Emmanuel Arène, et tant d'autres avant ou en même temps qu'eux, la fidélité à la terre natale s'est traduite par les conséquences des services rendus, par quelque monument tangible et durable, par une belle page qu'on retrouve longtemps après et qui éclaire comme une leçon bien faite. Tout cela reste, vit, survit.

Il en est ainsi dans les plus modestes familles ; dans leur histoire, il arrive des moments où, malgré les tendances périodiques à l'adversité, elles se sentent attirées les unes vers les autres par un irrésistible appel, celui des ombres, sages parce que nivelées dans la tombe et généreuses parce qu'on ne les a pas éloignées de ceux qu'elles ont mission de protéger.

Mais la terre et les hommes veulent confondre leurs images ; ceux-ci sont le produit multiple et mystérieux de celle-là, de ce qu'elle recueille dans son sein, même de la parure qu'on lui fait sous tant de formes qui appartiennent plus particulièrement à l'homme public. Il y faut du talent, une dépense d'énergie ; il y faut surtout ce propulseur de toutes les actions utiles, le cœur, que façonne avant tout, et ne le comprend-t-on pas, le goût du vieux foyer, la fidélité à la terre natale.

ARISTARQUE.

N'OUBLIEZ PAS...

... QUE, DANS LA NUIT DU 17 AU 18 AVRIL, A 23 HEURES, L'HEURE LEGALE SERA AVANCEE DE SOIXANTE MINUTES.

M. FRANCOIS BINET

Le nouveau Ministre de l'Agriculture, M. François Binet, est né à Bonnat (Creuse), le 4 mai 1880.

Avocat, il fut élu député de la Creuse en 1906, à l'âge de 28 ans.

C'est la première fois qu'il siège dans les conseils du Gouvernement. Sa candidature, connue dans la soirée de vendredi, avait rallié tous les suffrages dans les milieux parlementaires et journalistiques. Aussi, lorsque M. Aristide Briand fit connaître à ses collègues le choix qu'il avait décidé pour le Ministère de l'Agriculture, le Conseil fut unanime à l'approuver.

M. François Binet est un avocat de grand talent, d'une réelle modestie.

D'un abord des plus affables, esprit brillant, ses interventions à la Chambre ont toujours été très appréciées. Il appartient depuis son entrée au Parlement au Groupe Radical et Radical-Socialiste où il jouit d'une très grande et légitime autorité.

Son aménité souriante lui a concilié à la Chambre d'unanimes sympathies.

M. Binet est déjà un vieil ami de la Corse où il vint pour la première fois en 1909, comme membre de la Commission parlementaire, chargée d'enquêter sur les opérations électorales de l'arrondissement de Sartène (élection Balesi-Caltucoli).

S'étant épris des charmes de notre pays, il y est revenu depuis lors à différentes reprises. Il y a même fait l'année dernière un long séjour chez des amis de Porto-Vecchio, Sainte-Lucie-de-Tallano et Propriano.

Très informé de nos besoins et de nos aspirations, il a été désigné par la Chambre comme membre de la Commission de la Corse.

Les nombreux amis qu'il compte dans notre île se réjouiront de le voir placé à la tête d'un département ministériel aussi important et où il ne peut manquer de donner la mesure de ses moyens qui sont très grands.

Le Petit Bastiais est heureux d'adresser au nouveau Ministre de l'Agriculture ses plus vives félicitations.

Les abonnements au PETIT BASTIAIS peuvent être pris dans tous les bureaux de poste de Corse et du Continent, d'Algérie et de Tunisie et doivent être adressés par mandat rose du Service des Chèques postaux au PETIT BASTIAIS, Compte courant 64-80 - Marseille. Taxe fixe 2 fr. 25.

LES CONSEQUENCES DE L'INFLATIONNISME

Les leçons de l'expérience allemande

Le public français commence à être instruit des fâcheux effets de l'inflation. Un peu partout ils se sont manifestés avec une telle netteté qu'aujourd'hui l'élite de la nation, nous voulons dire celle qui se renseigne, qui se documente, qui médite sur les faits est amplement outillée pour déterminer utilement son opinion.

***

Les leçons sont spécialement éloquentes qui nous viennent de l'expérience allemande. Les gens d'outre-Rhin mirent quelque temps à les comprendre. Les financiers et les économistes arrivaient à persuader le gros public — en obéissant aux volontés gouvernementales — *que la fabrication du papier était le seul moyen de répondre efficacement à la malignité étrangère faisant baisser le mark.* On supportait stoïquement les répercussions de la dévaluation monétaire : il fallait tenir.

Un jour vint où le danger éclata à tous les yeux. Le rythme de la baisse menaçait d'être fatal et donc ininterrompu. Les gens qui réalisèrent des fortunes n'avaient plus la sécurité nécessaire à la possession de leur enrichissement. A quoi bon posséder des millions de marks si la semaine suivante ils ne représentaient que le dixième de leur valeur ? Le tourbillon saisissait la nation entière. Au plus fort de l'inflationnisme, les employés et fonctionnaires, au lieu d'être payés par mois, l'étaient par semaine et par jour et encore le lendemain, était-on moins riche que la veille sans avoir dépensé un seul mark. *Le ressort de la production risquait d'être brisé de par l'abondance de signes monétaires, lesquels ne signifiaient plus rien.*

En août 1923, la presse à billets s'arrêta par fait de grève. Et cependant plus de dix mille personnes étaient occupées à approvisionner le public de papier-monnaie. Toutes ayant suspendu le travail, *on allait donc manquer d'un instrument d'échange indispensable,* puisque le mark de la veille était déjà déprécié. C'est alors que, dans certaines villes des boulangeries furent prises d'assaut. La confiance au mark était dissipée, anéantie. C'était la fin de la crise qui s'annonçait, à moins que ne fût le terrible avènement de la révolution.

***

L'inflation avait provoqué ce douloureux résultat *que les personnes à fortune liquide étaient ruinées.* Les gens à salaires étaient les gros capitalistes du moment. Mais comment soutenir les grandes entreprises, en épauler des nouvelles avec une monnaie qui allait vers la signification « néant ? ».

Ainsi les ouvriers, les fonctionnaires dont l'Etat ajustait périodiquement les salaires à la valeur de la semaine et du jour avaient perdu confiance.

Et que dire des retraités, des rentiers, des gens à revenus fixes et sans autres ressources ? *De quelles souffrances physiques et morales fut marqué pour eux le passage de la terrible période ?* Les nations exposées à l'inflation ne sauraient faire fi des réclamations, des plaintes et des privations de cette catégorie de gens. Ils n'ont qu'un tort : c'est de récriminer dans la dispersion et, par conséquent, dans l'impuissance. Mais on ne trouvera jamais d'adversaires plus déclarés de la dévalorisation d'un papier en qui résidait leur unique subsistance.

Sans doute les paysans ont vendu leurs denrées au cours du jour. L'effort des hommes de la terre, indispensables à la vie de la nation, exige légitimement une rémunération équitable. Un moment est venu où l'ajustement a été défectueux et même illusoire entre le prix de revient et le prix de vente. *Le système du troc, l'échange en nature allait peut-être devenir le grand remède contre l'inflation allemande.* Mais quelle source de difficultés et quelle invraisemblance dans la pratique des choses !

***

On ne saurait nier que l'inflation a permis à la plupart des dettes hypothécaires de s'éteindre. Avant la guerre, la propriété foncière rurale était grevée d'hypothèques s'élevant à 40 °/° au moins de sa valeur courante. En pleine crise monétaire, le propriétaire eut le droit de rembourser avec quelques pfennings-or les crédits reçus en marks-or.

Il n'en fut pas de même pour les propriétaires d'immeubles, à qui l'on imposait des prix de location invariables. *Il se produisit une véritable expropriation en faveur des locataires.* La baisse des prix de vente ou d'achat des immeubles s'ensuivit naturellement. On cessa de construire et nombre de maisons passèrent entre les mains des étrangers. Un bon piano se vendait plus cher qu'une demeure confortable. Il n'en aurait pas été ainsi si le taux des loyers avait obéi au mouvement général. Et il s'instaurait de véritables citadelles d'injustice dans le fiévreux tourbillon de la dépréciation monétaire. Les uns étaient à l'abri du mal qui fondait sur les autres, lesquels ne comprenaient pas ou s'irritaient.

De beaux jours se levaient pour les spéculateurs. Celui qui obtenait des crédits gagnait tout ce que perdait son prêteur. Et il était d'une simplicité enfantine d'emprunter pour acheter des immeubles ou des terres, quitte à ne rembourser que la moitié ou le dixième de l'argent prêté.

L'immoralité d'un pareil système de variabilité incessante ne pouvait qu'affliger les consciences saines. Personne ne défendait plus un tel procédé de désorganisation économique de scepticisme fiscal et d'abandon monétaire quand on se décida à barrer la route à la catastrophe.

***

Instruit par la dure expérience allemande — qui n'est encore que peu de chose à côté du précédent soviétiste, — ceux qui ont charge de gérer les affaires d'un pays doivent considérer qu'ils n'ont pas, dans l'ordre du travail, d'événement plus grave, d'embarras plus sérieux, de mal pire que celui de l'inflation.

Albert SAUZEDE.

Notre photo représente M. Jean Durand, qui vient d'être nommé Ministre de l'Agriculture.

(Cliché « Cellos Paris »)

Pour le Personnel des Services extérieurs du Ministère des Pensions

M. de Moro-Giafferri, étant intervenu récemment en faveur du personnel des Services Extérieurs du Ministère des Pensions, a reçu du Ministre la réponse que nous publions ci-dessous :

Paris, le 7 avril 1926.

Monsieur le Ministre
et cher Collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'ordre du jour voté par la Section de la Corse, de l'Union des Mutilés et Réformés, employés auxiliaires de l'Etat, demandant l'admission immédiate au bénéfice de l'art. 18 de la loi du 26 avril 1924, du personnel des Services Extérieurs de mon Département.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les titularisations ont été prononcées le 11 décembre 1925 à l'Administration Centrale. Les décisions ont été prises le 12 mars 1926 pour les Sections Départementales des Pensions et le seront incessamment pour les Centres Spéciaux de Réforme et d'Appareillage. A la différence de ce qui a eu lieu dans les formations de l'Administration Centrale où tous les intéressés étant sur place, les arrêtés ont pu être pris rapidement, la titularisation des agents des services extérieurs entraîne de nombreux échanges de correspondances, des demandes de renseignements complémentaires, etc... toutes formalités exigeant certains délais.

Vous pouvez être assuré toutefois que le travail se poursuit avec diligence et que je hâterai, dans toute la mesure du possible, la notification des arrêtés prononçant l'admission au bénéfice de l'art. 18 de tous les agents relevant des Services Extérieurs de mon administration.

Veuillez agréer, etc.,

Signé : JOURDAN.

Billet du Jour

Les souscriptions volontaires destinées à retaper notre pauvre franc, commencent à affluer dans les caisses publiques. M. Doumergue y va de cinquante billets de mille, et M. Briand de dix... Mais ces oboles pépères ne feront pas oublier celles beaucoup plus modestes qui, dès la première heure, sortirent des petites bourgades et donnèrent l'exemple.

Et voici des gens qui parlent déjà de récompenser les souscripteurs, comme si la récompense d'une bonne action ne résidait pas, exclusivement, dans la joie qu'un honnête homme éprouve à l'accomplir.

Celui-ci propose, sous le voile discret de l'anonymat, de créer l'ordre du Mérite civique, réservé aux donateurs de marque. Par exemple, le ruban de chevalier serait accordé à qui verserait 25.000 francs ; la rosette d'officier à qui en offrirait 50.000, et la cravate de commandeur s'accrocherait automatiquement au faux-col des gros poutes qui marcheraient de 100.000 balles !

Ce franc-matthieu, qui doit être fort riche et pas encore décoré, ajoute prudemment : « Au premier abord, mon projet effarouchera certains esprits. Cependant, à bien y réfléchir, comme il s'agit d'une question de finances... »

Ferme ça, mon prince ! Tu n'as donc pas songé que le prolétaire qui va lâcher ses vingt-cinq francs-papier s'imposera un sacrifice d'une autre qualité que le millionnaire qui signera un chèque de six chiffres ? Alors, où serait l'équité dans la répartition du Mérite civique ?

Si tu tiens absolument à être décoré, mon ami, passe quelques cheveux de ta femme à ta boutonnière. Et si ta femme est rouquine, tu vois d'ici l'effet bœuf de la mèche... à distance !

Gabriel Baron.

Les Obsèques de M. Antoine Gavini

Le vapeur « Corte II » apportait hier à Bastia les restes funèbres de M. Antoine Gavini, ancien sénateur et ancien député de la Corse, et de Mlle Brigitte Gavini, fille du général Denis Gavini.

A cinq heures du matin M. le Président Sébastien Gavini, entouré d'un grand nombre de parents et d'amis recevait les cercueils qu'accompagnaient MM. le Général Gavini, son fils Jean Gavini, le marquis Le Gouëllier d'Argence, Jacques Gavini et Mme Farinole.

Après avoir été déposés dans le hangar de la Compagnie Fraissinet les deux cercueils furent transportés à l'église Saint Roch, où défilèrent, recueillis, une multitude d'amis venus saluer d'un dernier adieu la dépouille du regretté défunt et de sa chère nièce et présenter leurs condoléances à la famille.

Une foule innombrable se pressait bien avant l'heure fixée dans la rue Napoléon et les voies adjacentes.

A dix heures et demie, la levée du corps eut lieu avec le concours du clergé de nos trois paroisses et un impressionnant cortège se rendait à l'église Saint Jean Baptiste. Le deuil était conduit par les membres de la famille composée de MM. Sébastien Gavini, le Général Gavini, le marquis Le Gouëllier d'Argence, Tito de Caraffa, François Pietri, Jacques et Jean Gavini, Paul Bronzini, Joseph Musso de Rocca-Serra, J. Lozzon et B. Bronzini.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Marlier, préfet de la Corse, Sébastien de Caraffa, bâtonnier de l'Ordre des Avocats, Gaston Fantauzzi, président de la Chambre de Commerce, Henri Pierangeli, ancien député, Graziani, maire de Campile, Docteur de Nobili, conseiller général.

Toutes les autorités et de nombreuses notabilités politiques se pressaient derrière la famille, parmi lesquelles : MM. Adolphe Landry, président du Conseil Général, député de la Corse ; de Montera, 1er adjoint, ffons de maire ; le Général Ruef, gouverneur de la Corse ; Laburthe, sous-préfet de Bastia ; les principaux membres de la Cour et du Barreau. Un grand nombre de conseillers généraux, la municipalité de Bastia, une délégation de chacune des municipalités de Corte et Ajaccio ayant respectivement à leur tête, M. Simeon de Buochberg, maire de Corte et Franceschini, 1er adjoint de la ville d'Ajaccio, etc., etc...

De superbes couronnes avaient été offertes par le Conseil Général, plusieurs communes, un groupe d'Ajacciens, des amis de la famille, ainsi qu'une couronne de fleurs blanches par les officiers d'artillerie de Montpellier à la jeune et regrettée fille du Général Gavini.

Le service d'ordre avait été remarquablement organisé par M. le commissaire Albertini, secondé par M. l'inspecteur Leoni, les brigadiers Poggi, Pinzuti et de nombreux agents.

Après l'absoute qui fut donnée en l'église Saint Jean Baptiste par Mgr Simeone, entouré du clergé des trois paroisses, le cortège se reforma pour se diriger vers le Palais de Justice devant lequel furent prononcés les discours que nous reproduisons plus loin.

Une soixantaine de voitures automobiles conduisirent ensuite une partie du cortège au cimetière où l'inhumation eut lieu dans le caveau de la famille Lota-Gavini.

Nous renouvelons aux nombreuses familles atteintes par ce deuil l'expression de nos sincères condoléances.

LES DISCOURS

Discours de M. le PREFET de la CORSE

Messieurs,

[illegible]

Discours de M. Adolphe LANDRY Président du Conseil Général Député de la Corse

Au nom de la représentation et du Conseil Général de la Corse, je viens à mon tour déposer un tribut de regrets devant le cercueil que nous pleurons.

[illegible]

Discours de M. de MONTERA Premier Adjoint ffons de Maire

Messieurs,

Antoine Gavini est mort ! Telle est la douloureuse nouvelle qui jeta une traînée de poudre, se répandit à Bastia le 7 mars dernier.

[illegible]

Discours de Me de CARAFFA Bâtonnier de l'Ordre des Avocats

Messieurs,

En 1890 la ville de Bastia recevait le chef de l'Etat.

[illegible]

Discours de M. Henri PIERANGELI

[illegible]

Discours de M. le Docteur de NOBILI Conseiller Général de Corte

Messieurs,

[illegible]

Discours de M. Gaston FANTAUZZI

Messieurs,

[illegible]

A TRAVERS LA CORSE

OLETTA. — **Fête triennale de N. D. de la Pitié.** — Cette fête sera célébrée à Oletta dimanche 18 avril avec le concours de tout le clergé du Nebbio.

Ordre des offices :

Matin : à 5 heures : première messe. A 7 heures : messe de communion. A 10 heures et demie : Grand' messe : La Chorale exécutera la Messe Solennelle de l'Abbé Villard avec Credo de Bathman, Sermon de circonstance par le R. P. de Maistre, supérieur des Pères Jésuites. A l'offertoire : Cantate à la Vierge de la Pitié.

Soir : à 3 heures : Vêpres solennelles. Grande procession avec le Tableau miraculeux. Au salut : Ave Maria et Credo de Bathman. Cantate à N. D. de la Pitié.

●●●

SAINTE MARIE SICCHE. — M. Rosati Gualtiero-Arturo, journalier, né le 30 juillet 1868, à Casalecchio-di-Reno (Italie), demeurant à Sainte Marie Sicché, a été naturalisé français.

Mme Tozzi Veneranda, épouse Bianchi, née le 21 août 1869, à Pistoia (Italie), demeurant à Sainte Marie Sicché, a été naturalisée française.

Chronique Sportive

LA FINALE DU CHAMPIONNAT DE LA CORSE

Le Tout-Bastia sportif sera à Corte dimanche : le succès du train spécial organisé par le C. A. B. dépasse toutes les prévisions ; les demandes de billets affluent et l'on peut dès maintenant annoncer la participation *de plus de 300 personnes.*

Nous avons dit hier que la *Lyre Bastiaise* sera du voyage ; nous sommes heureux d'annoncer aujourd'hui que les *Nos* ont également retenu leurs places !

De nouvelles inscriptions seront sans doute enregistrées aujourd'hui car aux supporters des footballers viendront se joindre les nombreux amis des deux excellentes phalanges musicales dont la présence vaut un attrait de plus au voyage — à la joyeuse excursion !

Ajoutons que, avant le départ, et à l'arrivée — quel que soit le résultat du match — la Lyre Bastiaise défilera dans les rues de la ville aux accents de marches entraînantes.

Et rappelons :

Que les billets sont en vente au siège du C. A. B., 16, Bd du Palais, 1er étage, et au salon de coiffure Albert Premier.

Que le « changement d'heure » s'opère dans la nuit de samedi à dimanche.

Qu'on se le dise !

Chronique Locale

CALENDRIER. — [illegible]

EPHEMERIDES

[illegible]

●●●

DE PASSAGE

M. [illegible], chef des services de l'**Information**.

●●●

BAL D'ENFANTS

Le bal d'enfants qui devait avoir lieu le dimanche 18 avril est définitivement fixé au dimanche 2 mai et aura lieu au Théâtre Municipal.

●●●

SERVICE DES EAUX

[illegible]

●●●

AU PORT

Le vapeur **Corte II** est arrivé de Marseille avec 144 passagers et 245 tonnes de marchandises.

— Le vapeur **Limone** est arrivé de Livourne avec 23 passagers et 20 tonnes de marchandises.

— Le vapeur **Corte II** est parti pour Nice avec 150 passagers et 75 tonnes de marchandises.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Simon DAMIANI & Cie, 39, Boulevard Paoli

Nos Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Jeudi 22 avril 1926, une attraction sensationnelle : **Cavalieri**, du Casino de Paris. L'homme qui se transforme plus vite qu'une femme change de pensée. L'artiste le plus rapide, la présentation la plus parfaite. L'émule du célèbre « Frégoli ».

-:- Très prochainement : Saison d'opérettes 1926-27 : Tournée **Odette Marion.**

-:- Bientôt : les Tournées Baret donneront une série de représentations d'opérettes modernes.

●●●

FEMINA CINEMA

En soirée : une superproduction Gaumont Métro : **Le Croisière du Navigator**, le plus grand film comique de la saison interprété par le roi des Pince-sans-rire Malec ; en supplément : **Le Secret du Sans-Marin**, quatrième épisode.

-:- Prochainement : **Une Idylle Princière.**

●●●

REGENT CINEMA

En soirée : Gala cinématographique avec orchestre : **L'Ile de Java** (documentaire) ; **Un ami complaisant**, comique en 2 parties ; les Films Paramount présentent Pola Negri et les artistes français Charles de Rochefort, Adolphe Menjou et Maurice de Canonge dans **Mon Homme**, superproduction tirée de la célèbre pièce réaliste.

-:- Au prochain programme : Richard Talmadge (Diavolo) dans **Le Million de Richard.**

-:- Très prochainement, une superproduction unique : **Matador**, avec Ricardo Cortès.

On nous communique

ASILE DES VIEILLARDS

Vendredi 16 courant commencera dans la chapelle de cet établissement la neuvaine préparatoire à la fête de N. D. du Bon-Conseil. Elle aura lieu tous les soirs à 3 h. et demie.

UNION LOCALE

[illegible]

CONGRES CATHOLIQUE DE CORTE

[illegible]

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

LES NEGOCIATIONS DE PAIX AU MAROC

LES RIFFAINS ONT SUSPENDU LEURS ATTAQUES

Oujda, 15 avril

On confirme qu'Abd el Krim a ordonné à ses guerriers de suspendre leurs attaques. Toutefois, les riffains et les belligérants continuent à prendre des dispositions pour le cas où les pourparlers échoueraient.

ON ATTEND LES DELEGUES RIFFAINS

Rabat, 15 avril

Les délégués riffains ont été touchés par la convocation des gouvernements français et espagnol et sont partis pour Oujda.

CONTRE LA SPECULATION

UNE CIRCULAIRE DU MINISTRE DE LA JUSTICE

Paris, 15 avril

M. Pierre Laval, ministre de la Justice, garde des Sceaux, va adresser aux procureurs généraux des circulaires les invitant à poursuivre : les changeurs et banquiers qui vendent des devises étrangères sans justification de besoins commerciaux ; les auteurs de fausses nouvelles tendant à faire monter ou baisser les fonds publics ; les démarcheurs qui engagent les porteurs de fonds d'Etat à les vendre et les journaux qui publient des articles tendant à porter atteinte au crédit de l'Etat.

L'AVIATION FRANCO-ALLEMANDE

UN ACCORD SUR L'ETABLISSEMENT DES NOUVELLES LIGNES

Paris, 15 avril

Les négociations franco-allemandes intéressant l'établissement de lignes aériennes ont abouti à un accord, mais des difficultés subsistent touchant les neuf règles fixées en 1920 par la conférence des ambassadeurs en vue de la discrimination entre l'aviation militaire et l'aviation commerciale et dont le Reich demande la révision.

L'AFFAIRE D'ESPIONNAGE

IL S'AGIRAIT D'UNE VASTE ORGANISATION

Nice, 15 avril

Procope, l'un des deux individus arrêtés avant-hier, s'occupait depuis plusieurs mois de police privée. Les deux comparses auraient touché 300 francs. Il seraient des complices de deuxième ordre d'une vaste organisation.

A LA S. D. N.

L'ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Paris, 15 avril

L'Allemagne a accepté de prendre part aux travaux de la Commission constituée par décision du Conseil de la Société des Nations en vue d'étudier la composition du Conseil et la procédure pour l'élection de ses membres.

EN GRECE

L'EXECUTION DES MUTINS DE SALONIQUE EST RETARDEE

Paris, 15 avril

On télégraphie d'Athènes que le général Pangalos a donné l'ordre de suspendre l'exécution des trois chefs de la mutinerie de Salonique, condamnés à mort par le Conseil de Guerre.

EN YOUGOSLAVIE

CRISE MINISTERIELLE

Belgrade, 15 avril

Le roi a signé la démission du cabinet Ouzounovitch dont la reconstitution a été acceptée en même temps.

Au Sénat

00179

Séance du 15 Avril.

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de M. Peyronnet.

LE BUDGET DE 1926

On passe à la discussion du budget de l'Instruction Publique.

M. *François-Albert* demande au ministre quelle sera son attitude à l'égard de la réforme générale de l'enseignement.

M. *Lamoureux* dit qu'il étudiera le projet de façon approfondie.

Au chapitre 21, le ministre indique que les mesures sont prises pour que les examens écrits des baccalauréats puissent être passés dans chaque chef-lieu de département.

Au chapitre 144, on décide de relever le crédit affecté à la nourriture des élèves des écoles normales supérieures.

Le Budget est adopté.

La séance est ouverte à 15 heures. M. de Selves préside.

On aborde le budget des Beaux Arts.

Au sujet de l'effondrement du clocher Darbade à Toulouse, M. *Elat-gaïe* demande des explications.

M. *Paul Léon*, directeur des Beaux Arts répond que ce clocher n'était pas classé monument historique.

M. *Victor Bérard* demande que l'on donne aux associations cultuelles le droit de propriété sur les églises de manière qu'elles puissent les réparer.

Le ministre promet d'étudier cette suggestion.

Le Budget est voté.

On passe au budget de l'enseignement technique.

La taxe d'apprentissage donne lieu à de nombreuses observations suivant l'opinion politique ou le régionalisme économique et industriel des orateurs.

Le Budget est adopté.

Le Sénat aborde le budget de l'Intérieur.

NOUVELLES JUDICIAIRES

UNE ERREUR JUDICIAIRE

Chateauroux, 15 avril

Au début de mars, le cadavre d'un nouveau né ayant été trouvé dans un étang, les soupçons se portèrent sur Mme Vve Moulin, fermière à Poulaines qui fut écrouée sous l'inculpation d'infanticide malgré ses protestations d'innocence.

Or, après trois semaines d'emprisonnement, la fermière a fait une fausse couche en prison. Elle a été transportée à l'hôpital et sera relâchée.

A MACON

UN DIRECTEUR DE BANQUE ARRETE POUR COMPLICITE DE FAUX

Macon, 15 avril

Sur mandat du juge d'instruction de Foix, la police a arrêté pour complicité de faux M. Dubois, directeur de la succursale d'un établissement de crédit parisien à Lawlant.

M. Dubois est compromis dans la faillite frauduleuse de M. Roques dans laquelle l'établissement de crédit en raison des engagements pris par lui se trouve intéressé pour trois millions.

à Marseille

LA CAMBRIOLE

Marseille, 15 avril

Cette nuit, des malfaiteurs ont cambriolé un magasin de tailleur, boulevard Salvator.

Ils ont dérobé pour trente mille frs d'étoffe.

DES ECOLIERS ANGLAIS VISITENT PROCEE

Marseille, 15 avril

Un paquebot anglais *Majola*, arrivé hier soir, a amené quatre vingt onze écoliers anglais à qui un philanthrope a offert un voyage de 14 jours à Marseille et à Gibraltar.

Les jeunes voyageurs ont été reçus par M. Bremer, directeur général des services de la Chambre de Commerce qui leur a fait l'historique de Marseille. Ils ont visité ensuite les diverses curiosités de la ville.

à Paris

LA GREVE DES FACTEURS PARISIENS

Paris, 15 avril

Les facteurs des imprimés et des lettres du bureau central qui s'étaient mis en grève hier ont repris le travail ce matin.

Une délégation s'est rendue chez M. Delelée, secrétaire Général des Postes.

ARRIVEE DU PRINCE DE GALLES

Paris, 15 avril

Le prince de Galles, voyageant incognito et se rendant à Biarritz, est arrivé cet après-midi à Paris. Il repartira demain matin pour Biarritz.

AU COMITE DU SYNDICAT DE LA PRESSE PARISIENNE

Paris, 15 avril

Le Comité du Syndicat de la Presse parisienne a procédé hier à la constitution de son bureau.

Ont été réélus :

Président : M. de Nalèche, des *Débats* ; Vice-Président : M. Paul Dupuis, du *Petit Parisien* ; Secrétaire : M. Bailby, de *l'Intransigeant* ; Trésorier : M. Gheusi, du *Figaro* ; Membres : MM. Baschet, de *l'Illustration* ; Bernier, de *l'Homme Libre* ; Bertoux, de la *Croix* ; Brisson, des *Annales* ; Chaucbal, de *l'Avenir* et de *l'Eclair* ; Dejean, de la *Petite République* ; Dreizen, du *Messager de Paris* ; Hébrard, du *Temps* ; Lara, du *Gaulois* ; Parsons de *l'Action* ; Tery, de *l'Œuvre* ; Jean Levrier, secrétaire général.

ACCIDENTS DE CHEMIN DE FER

DEUX DERAILLEMENTS AU MEME ENDROIT

Le Mans, 15 avril

Dans la nuit d'avant hier, un train de marchandises a tamponné un second convoi stationnant à l'entrée de la gare de triage. Quatre wagons ont été projetés hors de la voie ferrée. Il y a eu un blessé.

Hier soir, une machine haut le pied a pris en écharpe un train de marchandises au même endroit. Neuf wagons ont été renversés.

AVIATION

LA RANDONNEE DU « NORGE »

Paris, 15 avril

On mande d'Oslo que le dirigeable « Norge » est parti ce matin à destination de Leningrad.

LE RAID DES AVIATEURS ESPAGNOLS

Paris, 15 avril

On mande que les trois aviateurs espagnols qui tentent le raid Madrid-Manille sont arrivés hier après-midi à Karachi, venant de Bagdad.

EN BULGARIE

UN EXPLOIT DE FASCISTES

Sofia, 15 avril

Dans la nuit de samedi à dimanche, un groupe de fascistes bulgares ont obligé l'ex-ministre agrarien Tomoff et plusieurs députés agrariens à descendre du train qui les transportait à Sofia. Sous la menace des revolvers, ils les ont embarqués dans des camions et les ont emmenés loin de la voie ferrée.

Les victimes de ce coup de force ont dû faire plus de 13 kms à pied pour atteindre la ligne Vidin-Sofia.

TIRAGES FINANCIERS

COMMUNALES 1923

L'obligation portant le numéro 406.609 sera remboursée par un million.

L'obligation portant le numéro 269.517 sera remboursée par 100.000 francs.

L'obligation portant le numéro 212.891 sera remboursée par 50.000 francs.

L'obligation portant le numéro 610.422 sera remboursée par 25.000 francs.

AVIS DE DÉCÈS

Mlle Toussainte Tonetti ; Mme et M. Jourdan Graziani, née Tonetti ; Mme et M. Bonfils, Renucci, née Tonetti, et leur fille ; M. et Mme Sauveur Adam et leurs enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Vve MARIE TONETTI née ADAM

leur mère, belle-mère, grand' mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine regrettée, décédée à l'âge de 59 ans.

Les obsèques auront lieu samedi 17 courant à 2 h. et demie.

Maison mortuaire : 4, rue des Terrasses.

La famille ne reçoit pas.

BAINS DE PUZZICHELO

Etablissement Remis a Neuf

OUVERTURE LE PREMIER MAI

Pour tous renseignements, s'adresser à Mlle Sallei, Gérante des Bains de Puzzichelo, par Aghione.

Petites Annonces Économiques

NOURRICE cherche place. S'adresser chez M. Lucchetti de Casamozza.

PERDUE à Casatina, une mule, âgée de 2 ans et demi, robe claire grise, crinière et queue noire. Donner renseignements à M. Charles Vincentelli à Castifao. Bonne récompense.

ON DEMANDE une bonne commise pour maison d'alimentation. S'adresser aux bureaux du « Petit Bastiais ».

LA BOURSE

Paris, 15 avril

COURS DES VALEURS

	cours précéd.	dernier cours
Rente 3 0/0	47.05	46.55
— 5 0/0 1915	57.40	57.10
— 4 0/0 1917	46.45	46.15
— 4 0/0 1918	15.85	15
— 5 0/0 1920	79.55	75
— 6 0/0 1920	64.75	64.70
— 4 0/0 1925	93.20	93.25
[illegible]	[illegible]	[illegible]

COURS DES CHANGES

[illegible]	[illegible]	[illegible]

En achetant
Un CAMION

LATIL

5.000 Kilogs

Vous n'aurez pas un seul jour d'immobilisation car nous avons en magasin à BASTIA

Toutes les pièces de rechange
pour ce modèle

Stock dépassant 50.000 Francs pour ce modèle seul

Demandez à visiter nos magasins

Nous disposons à Bastia de châssis livrables de suite.

Pas de promesses
des livraisons immédiates

FRANZ HOFFMAN

33, Boulevard Paoli - BASTIA

Télégrammes : CORSAUTO-BASTIA - *Téléphone 48*

Médaille d'or — GRAND PRIX

CAP CORSE

DAMIANI

Membre du Jury — HORS CONCOURS

JUGEMENT ET ARRÊT DE BASTIA 1903 ET 1904

ON DEMANDE

pour [illegible] ... GUYAT, 36, [illegible] Marseille.

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

15, pl. St-Nicolas et 41 bis, bd Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc...

LOCATION DE COFFRES-FORTS
Compartiments depuis 30 fr. par an

VIEUX JOURNAUX

TRÈS PROPRES POUR PLIAGE ET EMBALLAGE

S'adresser à la Papeterie du « PETIT BASTIAIS »

14000-1900

La Vérité Historique dégagée de tous préjugés, de toutes tendances politiques...

Un Aperçu Audacieux sur la vie sociale et intime des générations passées, la marche des idées au cours des siècles, les fantaisies, les ridicules, les exagérations de la mode, les sous-entendus à la fois les plus osés et les plus innocents de l'estampe galante, les hardiesses de la poésie légère...

Le Revers de la Médaille des grands hommes, rois et aventuriers...

L'Histoire, la Vie, les Mœurs et la Curiosité

par l'Image, la Caricature, le Document

Ouvrage conçu et publié sous la direction de M. GRAND-CARTERET

Cinq volumes in 4° 31 × 23, chacun 400 à 450 pages, 120 hors-texte en bistre, camaïeu, héliogravure ou coloriés à la main : 3.000 gravures dans le texte (la plus grande partie entièrement rares).

Les 5 volumes brochés payables en 22 mensualités (335 francs). Ces volumes feront prime sur le marché.

Demander livraison-spécimen gratuit numéro 6, à la Librairie de la Curiosité et des Beaux-Arts, 9, rue Villersexel, Paris (7e).

DIMANCHE-ILLUSTRÉ

Magazine illustré en couleurs pour les grands et les petits. **40** cent.
Amusant et instructif - 16 PAGES

¡Le plus complet pour le prix le plus modique

TOUS LES SAMEDIS : 3.000 LIGNES DE TEXTE 75 PHOTOGRAPHIES ET DESSINS EN NOIR ET EN COULEURS

Tous les événements de la semaine qui vient de s'écouler ; le calendrier de la semaine prochaine ; la Semaine comique (texte et dessins de nos meilleurs humoristes) ; les mots croisés ; les problèmes ou jeux dotés de récompenses.

Plusieurs pages en couleurs pour les enfants : NICOT, LA FAMILLE MIRLITON, ZIG ET PUCE

SPÉCIMEN FRANCO SUR DEMANDE

Abonnement à DIMANCHE-ILLUSTRÉ, 18, rue d'Enghien, Paris — France, Colonies...

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

Abonnements

AU

Petit Bastiais

Journal Quotidien à grand Tirage

Tarif des Abonnements :

CORSE			AUTRES DÉPARTEMENTS		
un an	six mois	trois mois	un an	six mois	trois mois
48 fr.	25 fr.	13 fr.	50 fr.	27 fr.	15 fr.

Pour les changements d'adresses, envoyer 0.75 au bureau du journal

BULLETIN D'ABONNEMENT

M ....

demeurant à .... *déclare*

souscrire un abonnement de ....

au " PETIT BASTIAIS " *à partir*

du ....

Signature de l'Abonné :

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. CORDIER, Directeur du " PETIT BASTIAIS " à Bastia, avec le montant de l'abonnement en un mandat-Poste ou un chèque postal Marseille 64-50.

MAISONS Pour Tous

LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER

Édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours

UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.

HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

TRÈS SPORT — **Je Sais tout**

SOMMAIRE « TRÈS-SPORT » DU 1er AVRIL 1925

Mlle Lenglen, Lacoste, Borotra ; L'Victoire de la raquette (Dr Richard) ; La Flore de la France dans le Football international par L. Guédrin ; La mécanique automobile est plus un art qu'une science, par N. Gallier ; Les bateaux de plaisir par Lewis ; La natation hivernale, par Villepion ; Comment devenir coureur cycliste par Perdrix Bernard et le Dr Richard ; Un cercle mondain : le Sporting-Club de France par G. A. Gonnet ; La pêche aux types (Pêche de la truite à la mouche).

EDITIONS PIERRE LAFITTE

Le T. S. F. dans le désert : les caravanes automobiles ; Le voyage du poisson dans l'aquarium ; Les troubles mentaux de l'être artificiel ; Le Gulf-Stream régulateur économique ; Est-ce la fin de la maladie du sommeil ; Le dictionnaire de la langue ; Au secours de nos malheureux ; Les belles langues ; Locomotives articulées ; Les belles stations ; Que révèle la radiographie d'une momie ? ; La France malicieuse en Indochine ; L'élevage du veau ; Ni nouveau cadre électrique ; Une nouvelle barque à rayon X ; Les petites inventions ; La T. S. F. pratique ; Le phono-photo-électrophonique ; Le drainage intégral ; Quelques acrobaties d'auto ; Les recherches scientifiques et sportives ;

EDITIONS PIERRE LAFITTE

N° 96 — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

Ce disant, Henri de Kergael laissa galamment la main de Louise et se redressa en faisant cambrer sa taille et en promenant tout autour de lui des yeux interrogateurs.

— Nous direz-vous, au moins, demanda Louise, à quels événements extraordinaires nous devons cette entrée tragique qui nous a si fort surpris ?

Henri de Kergael regarda sa sœur d'un air étonné.

— Vous ne vous en doutez pas ?...

— Mais non.

— C'est étrange. Il me semblait pourtant que c'était aujourd'hui... ce soir au plus tard... J'accours au grand galop de Saint-Germain où me retiennent depuis vingt-quatre heures, près de notre jeune et gracieux sire, le roi Louis XV, mes fonctions d'écuyer, et j'avais en chemin une peur effroyable d'arriver trop tard !... La belle réception qui serait faite à mon glorieux cousin, le chevalier Georges de Pont-Scorff, si je n'étais pas là... Mais quoi, vous avez tous les six l'air de vous occuper des choses lugubres ; encore de ce Jean Misère, sans doute ! Par ma foi, vous faites bien trop d'honneur à ce drôle. D'après ce que vous m'avez raconté, je crois le pauvre diable un peu fou. Nous le ferons bâtonner et pendre un de ces jours. Certaines gens sont vouées à la potence, et comme la destinée ne se laisse pas facilement démentir, celui-là subira son sort comme tant d'autres... Allons loin des préoccupations attristantes au diable Jean Misère, et ne pensons qu'à l'arrivée imminente de notre marin, notre capitaine, notre héros !

Messieurs, reprit aussitôt Louise, vous n'avez probablement rien compris à la harangue diffuse que vient de vous débiter tout d'une traite monsieur mon frère ?...

— Oh ! oh ! petite sœur, s'écria Henri en protestant de toutes ses forces, voilà une méchanceté que je vous revaudrai.

— Il faut donc, continua Louise sans s'arrêter aux gestes menaçants et comiques du vicomte, que je vous traduise cette harangue en langage intelligible.

Et, avec un embarras charmant mais aussi une délicatesse de langage et de sentiments qui faisaient le plus grand honneur à son cœur et à son esprit, elle leur parla de Georges.

C'était redoutable.

Il fallait craindre d'éveiller en eux des pensées amères et jalouses.

Ils écoutèrent, surpris, un doux mais aussi un bien triste sourire sur les lèvres.

— Je veux encore vous dire ceci, continua Louise en baissant les yeux devant le regard persistant du chevalier d'Almador, Georges de Pont-Scorff ne connaît rien de Paris, rien de la cour, rien de nos futilités, de nos mœurs légères ; né sur une lande bretonne, il a grandi dans une sorte de solitude âpre et grandiose, ayant devant lui l'immensité de l'Océan et sur sa tête l'immensité du ciel. Plus tard, et pendant huit longues années sa vie n'a dû être qu'une lutte incessante et terrible, lutte contre la tempête et contre les hommes. Dans tous ces combats affreux, dans tous ces coups de foudre imprévus et rapides souvent suivis de ces longs silences profonds et solennels, qui enveloppent un navire perdu au milieu d'une mer sans limites, dans cette contemplation forcée, Georges a dû acquérir une âpreté sauvage ; son caractère est sans doute devenu plus sombre, plus grave, plus concentré, toutes choses fort anormales avec le ton, les manières et le langage de la noblesse d'aujourd'hui. Seul, sans guide, sans conseils, sans amis, Georges ne manquerait pas d'éprouver mille froissements dont le résultat serait une longue série de duels. Eh bien, je vous demande en grâce, messiers, de vouloir bien doucement, initier le chevalier de Pont-Scorff aux usages de la société dans laquelle il va tout à coup paraître avec l'éclat dû à son rang. En attendant que vous ayez apprécié les qualités de son cœur, la noblesse de son esprit, faites-le pour moi, pour votre petite amie qui vous en sera bien reconnaissante.

Et, avec effusion touchante, Louise tendit ses deux mains à ses fidèles gentilshommes.

— Vous savez bien, mademoiselle répondit Croixmare en s'inclinant pour baiser la petite main blanche et toute mignonne de Louise, que vos amis seront toujours nos amis, et vos ennemis toujours nos ennemis.

(*A suivre*)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, Éditeurs, à Paris.

34e ANNÉE — N° 157

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

SAMEDI 17 AVRIL 1926

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c. — JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE — Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) — Téléphone : GUTENBERG 34-64

La publicité extra-locale est reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et à l'étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 3, Boulevard du Palais, 3 — BASTIA — Téléphone : 0-03 — Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS — Corse ; Autres Départ. Français et Colonies ; Étranger Union Postale — 13 fr. 25 fr. 48 fr. ; 15 fr. 27 fr. 50 fr. — La Poste sur Bus — Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance. — Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

00180

Libres Opinions

CONFIANCE D'ABORD

La proposition que j'ai déposée sur le bureau du Sénat et qui tend d'une part à la création d'une caisse d'amortissement alimentée par un prélèvement sur le capital et sur la richesse acquise et, d'autre part, si l'état de notre Trésorerie l'exige, à la prorogation des Bons de la Défense Nationale dont le remboursement avec prime s'échelonnerait sur un délai de cinq années, m'a valu de la part de mes lecteurs une véritable avalanche de lettres. Les uns m'approuvent pleinement, les autres font quelques objections de détail. D'autres formulent quelques réserves. Comme ce sont des gens de bonne éducation, le ton de leur correspondance est convenable qu'ils signent leur lettre ou qu'ils conservent l'anonymat ; même lorsqu'ils manifestent leur désaccord, ils le font en termes corrects et mesurés.

Je n'en dirai pas autant du feuilletoniste financier d'un journal parisien du soir.

Ce « marchand » de boniments — car c'en est un — qui, au prix fort fait l'oracle financier chaque semaine et prononce, chaque semaine aussi des paroles définitives, a, dans la circonstance, singulièrement abusé de son droit de critique. Peut-être s'imagine-t-il posséder la science infuse ou se croit-il spirituel ? En vérité, il a dépassé toute mesure. Il a voulu être perfide. Il est simplement grotesque et odieux. L'injure ne remplace pas l'argument. Autant je suis disposé à répondre à des critiques de caractère objectif formulées d'une façon polie autant je me refuse à suivre mon contradicteur occasionnel sur le terrain où il se place. Son article relève plus de la publicité que de la technique ; on le dirait fait sur commande. On y cherche vainement, d'ailleurs, des objections sérieuses ; tout se résume à des attaques personnelles, que je dédaigne. Je l'abandonne donc à sa méchante humeur.

Mais je m'en voudrais, par contre de ne pas répondre à l'objection assez souvent renouvelée par mes correspondants et que l'un d'eux résume dans les termes précis que voici :

« Pourquoi redoutez-vous tant l'inflation ? La consolidation ou la prorogation est un moyen ; mais *c'est la politique du cartel*. Elle a été repoussée par la Chambre. Je sais bien que Léon Say lui-même a justifié la consolidation puisqu'il disait, parlant de celle réalisée en 1848 :

« On accuse le Gouvernement de mauvaise foi et d'arbitraire. Mais la République cependant était simplement victime des émissions successives, écrasantes pour l'époque, qu'avaient faites les Gouvernements antérieurs. »

Et la situation d'aujourd'hui ressemble à celle d'autrefois.

Je sais aussi que de nos jours des économistes éminents, tel que MM. Jèze et Allix, pour ne citer que ceux-là, se sont trouvés d'accord avec des hommes politiques de tous les partis pour préconiser cette mesure qui leur paraît moins détestable que l'inflation.

Mais sans critiquer leur manière de voir, j'avoue que si j'étais parlementaire, c'est à l'inflation que je ferais appel pour venir au secours de la Trésorerie, en ces temps de disette. »

Que mon correspondant m'excuse si j'insiste d'abord sur les caractéristiques qui distinguent la prorogation de la consolidation proprement dite.

La prorogation comporte une libération à court terme sans restreindre en aucune manière, les obligations de l'État vis-à-vis de ses prêteurs. Le titre délivré au créancier conserve, quoiqu'on en ait dit, sa valeur nominale. Il est remboursable au pair. Le titre consolidé, au contraire, est un titre nouveau, qui modifie entièrement le contrat intervenu entre le Trésor et ses créanciers. Jeté sur le marché, il subit la dépréciation, comme les autres valeurs d'État, tel l'emprunt de 1925, qui, émis à 100 fr., est coté aujourd'hui à 60 fr. La consolidation est donc tout autre chose que la prorogation, puisque la dette devient perpétuelle, ou du moins, remboursable à très longue échéance.

Mais, comme je l'ai écrit ici-même, je considère la prorogation comme une mesure de salut public à laquelle il ne faudrait avoir recours que si la Trésorerie n'était pas en mesure de satisfaire aux demandes de remboursement des Bons de la Défense Nationale. Le rythme de ces demandes est fonction de la confiance. Que les prêteurs continuent cette confiance, et tout danger, pour eux comme pour le pays, est écarté. Malgré tout, si la Trésorerie était un jour ou l'autre à bout de souffle, et qu'il fallut choisir entre l'inflation et la prorogation, aucune hésitation n'est possible.

Je reste cependant convaincu que la masse des prêteurs conservera assez de sang-froid pour ne pas suivre dans leur campagne criminelle, les semeurs de panique.

Après l'effort accompli, même tardivement, par le Parlement, mieux vaut être optimiste. Cela ne doit pas nous empêcher de voir au-delà du moment présent et de rien céler de la vérité.

Seuls, les [illegible] n'ont pas cette préoccupation. Ils jouent sur le franc, plutôt contre le franc, presque à coup sûr. Cela n'est pas fait pour déplaire à d'étranges censeurs. Et pourtant, maintenant que voici votées les ressources d'équilibre, ce pourrait être l'inquiétude dissipée, les changes moins impressionnés, si notre Trésorerie n'était pas assaillie comme quelques bons patriotes le conseillent obligeamment.

Une telle perspective n'est pas faite, je le reconnais, pour réjouir ceux qui ne souhaitent pas le redressement financier du Pays, parce qu'ils vivent sur le malheur des temps. S'ils ne sont pas le nombre, ils ont la puissance que procure l'argent. Et puis la dépréciation toujours plus grande de notre monnaie, c'est pour beaucoup de débiteurs la libération de leurs dettes à bon compte. Je me suis même laissé dire que bon nombre de personnes ont emprunté, en ces dernières années, dans un but personnel purement spéculatif. On leur a prêté en une monnaie relativement saine ; ils remboursent avec un franc dévalorisé. D'autres encore qui possèdent des stocks importants, trouvent sans effort dans l'élévation des changes un accroissement d'actif. Tout cela, c'est de la spéculation. Mais si l'inflation peut ainsi favoriser quelques agioteurs internationaux de tempérament sinon d'origine, elle conduit à la ruine la masse des petits rentiers, et toute la classe moyenne. Et c'est pourquoi les gens de bonne foi, dont l'opinion n'est pas commandée par l'intérêt égoïste ou par la passion politique, ne peuvent pas en vouloir à ceux qui ne pensent pas comme eux et qui envisagent d'autres moyens que l'inflation, pour résoudre les difficultés que créerait, nécessairement, à la longue, le ralentissement persistant de la confiance des porteurs de Bons de Défense Nationale.

L. PASQUET, *Sénateur.*

LECTEURS

L'HEURE D'ÉTÉ SERA APPLIQUÉE A PARTIR DE CETTE NUIT.

N'OUBLIEZ PAS...

CE SOIR A 23 HEURES D'AVANCER VOS MONTRES DE SOIXANTE MINUTES.

Le Secret des Hauts Salaires

On raconte que sir Walter Raleigh ayant conduit ses caravelles en vue des côtes de la Guyane et croyant découvrir l'Eldorado, adressa au gouvernement de la reine Elisabeth une description enthousiaste de Manoa, la ville d'or. « Le prince, concluait-il, qui possédera cette contrée sera seigneur d'un empire magnifique et maître de plus d'or, de villes et de sujets que le roi d'Espagne ou le Grand Turc ».

Manoa n'existait que dans l'imagination de sir Walter, mais s'il est de nos jours un pays d'outre-mer qui réponde assez bien à la description de l'Eldorado, c'est assurément l'Amérique du Nord.

Aussi faut-il peu s'étonner que l'Europe, et particulièrement l'Angleterre, secrètement inquiète d'une prospérité « sans pareille dans l'histoire du monde », se préoccupe d'en rechercher les causes. De cette sorte d'angoisse nationale vient de naître en Grande-Bretagne un livre qui s'intitule : « Le secret des hauts salaires » et dont le retentissement est grand dans tout le Royaume-Uni.

Fruit de longues et patientes recherches, cet ouvrage, dû à la collaboration de deux jeunes ingénieurs britanniques, répond trop bien aux préoccupations du moment pour qu'on ne soit pas excusé d'en essayer ici une brève analyse.

Augmenter les salaires des travailleurs et abaisser en même temps le prix de la vie, n'est-ce pas là une vraie gageure ? C'est cependant la politique des salaires qui a été tentée aux États-Unis depuis 1921 avec un plein succès. En 1925, en effet, les statistiques accusaient une augmentation des salaires dépassant de 30 0/0 la moyenne de 1924, tandis que les prix de gros et de détail étaient ramenés à 30 0/0 au-dessous de ceux de l'année précédente.

« Une investigation approfondie disent les auteurs, donne le secret de ces résultats impressionnants. L'Américain, en face d'un certain manque de main d'œuvre dû aux restrictions de l'immigration, a concentré son effort sur le rendement maximum du capital investi, et, par l'association de la production massive avec un haut « standard d'efficacité », a réussi à obtenir un volume toujours croissant de production à des prix progressivement réduits. « L'industriel européen, au contraire, s'est occupé uniquement de maintenir ses recettes et dans ce but a limité sa production pour obtenir des chiffres de vente aussi élevés que possible. » C'est là l'erreur fondamentale, car, de même qu'à la guerre, dans l'industrie la victoire va aux plus gros bataillons.

Suivent des maximes dont la pratique intensive fait toute la valeur : « Augmenter la production, c'est diminuer le prix de revient ; de petits profits sur une vente massive rapportent plus que de grands profits sur une vente restreinte ; *simplification et standardisation sont les bases de la richesse*. On connaît l'exemple de ce fabricant d'échelles qui, ayant réduit son offre sur le marché à 2 types parfaitement étudiés au lieu de 17, devint rapidement le roi de sa corporation, grâce à la rapidité, au volume, au bon marché de sa fabrication.

Enfin, c'est un axiome courant aux États-Unis que les salaires doivent être fonction de la production. C'est là l'essence même du secret des salaires élevés, « car, proportionnés au chiffre de la production, ils permettent l'emploi massif de machines coûteuses à grand rendement avec la sécurité que ni sabotage, ni négligence n'en atténueront la merveilleuse productivité ».

Bulletin Politique

Prohibition ou Liberté ?

Nos amis du pays des Dollars trouvent que le régime sec leur coûte bien cher. Et le résultat obtenu est loin de répondre à l'attente des farouches puritains qui avaient exigé la draconienne prohibition de toutes les boissons peu ou prou alcooliques.

L'attrait du fruit défendu a joué son rôle nocif ; il a exacerbé des instincts pervers. Tel un enfant rageur qui trépigne parce qu'on lui refuse le jouet qu'il convoite et qui rejette avec fureur celui qu'on lui présente pour le consoler, le citoyen américain, dédaigneux de ses libertés et de son or n'a qu'une idée fixe, celle d'enfreindre la loi qu'on lui impose et de se procurer, coûte que coûte, n'importe quelle abominable mixture, à condition qu'elle contienne le mirifique poison.

Si active, si ingénieuse, si nombreuse que soit l'armée de la prohibition, elle s'avère impuissante, et son chef avoue que fut-elle triplée, quintuplée elle ne réussirait pas à empêcher le trafic clandestin des liqueurs défendues.

Autre constatation douloureuse. Jamais les maladies, jamais les crimes attribués à l'usage immodéré de l'alcool n'atteirent un aussi fort pourcentage que depuis la loi Volstead [illegible].

Un fléau plus redoutable que l'alcool sévit en Europe. Un drame tout récent montre que loin de diminuer l'usage des « stupéfiants » ne fait que s'accroître, en dépit de la plus sévère des surveillances.

Là, encore, la rigueur de la prohibition propage le mal au lieu de l'enrayer.

La peur du gendarme ne serait-elle plus, pour nos générations désaxées le commencement de la sagesse ?

Contrainte ou confiance, prohibition ou liberté, protection ou libre échange, les deux méthodes s'imposent à nos méditations.

Les mêmes raisons de haute humanité inspirent à un degré égal ceux qui défendent les deux thèses. L'homme est un enfant qu'il faut constamment guider. Il n'est pas encore digne de la liberté. Mais comment apprendrait-il à se servir de liberté et ainsi à en apprécier les bienfaits, si on ne lui en laisse pas le libre exercice ?

Il est curieux de voir le principe d'autorité, également en honneur quoique sous des formes différentes chez les protagonistes des politiques extrêmes, gagner du terrain parmi les masses populaires, au moment où elles souffrent le plus d'une exagération de contraintes dans tous les domaines, contraintes exercées il est vrai au nom d'un régime qui se vante d'être le plus démocratique du monde.

Prohibition, liberté ? Quel dogme adopter ?

A tout prendre, la liberté, au risque de côtoyer la licence pour le grand détriment des moins armés parmi les humains a un visage plus lumineux. Elle irradie plus de joie, plus d'enthousiasme ; c'est elle qui s'apparente le mieux aux qualités de notre race. N'hésitons pas. Chassons-la et laissons la contrainte, l'austère discipline, les prohibitions et toutes les férules puériles à des nations moins évoluées. — N.

AVIS A NOS ABONNES

Nous informons nos abonnés qu'il ne sera tenu compte des demandes de changement d'adresse que si elles sont accompagnées de la somme de 0 fr. 75 en timbres.

Billet du Jour

Les victimes de l'adversité puisent parfois le courage de supporter les heures mauvaises dans le souvenir de celles qui furent heureuses.

Essayons de ce système, couleccom, et cherchons une consolation aux vicissitudes de la vie trop chère en reculant par la pensée jusqu'au début du siècle défunt.

Certes, nous n'avons pas connu cette époque fortunée. Mais combien nous nous fussions rapidement accoutumés à sa douceur et aux facilités de son existence.

M. Joseph Durieux vient de publier l' « Itinéraire du chevalier Constantin » qui vivait dans ce temps béni. Il a retrouvé son carnet de dépenses. Et voilà de quoi nous amuser comme au récit d'un conte des fées.

Officier de cavalerie et riche, le chevalier Constantin était accoutumé à ne se priver de rien. S'il dîne chez le traiteur, c'est confortablement, et il en a pour 1 fr. 18 centimes ! Au café, il dépense 0 fr. 16 ! A l'hôtel du Rhin, place Vendôme, alors le mieux situé et le plus aristocratique de Paris, il paye une chambre somptueuse 8 fr. pour quatre nuits.

Mais notre officier réduit son train. Il prend pension chez des bourgeois et règle sa note tous les quinze jours, soit pour la nourriture et le logement 22 fr. 10. Il sort et va prendre un bock : quatre sous. Le bouillon après le bain : deux sous. Il se commande des cartes de visite et en règle le prix comptant : quinze centimes. Pour aller déposer ses cartes, il fait l'emplette de gants de première qualité qu'il paye 1 fr. 50 relève sur son carnet, portée sous la rubrique « ronde de nuit », une dépense de 2 francs. Quelle discrétion chez ces dames !...

Enfin, le chevalier se marie. Il donne une grande réception suivie de bal. Il a bien fait les choses. Notons : 10 fr. 50 d'orgeat et autres sirops ; 3 fr. de citrons ; 7 fr. 50 de rhum ; 5 fr. 75 de gâteaux feuilletés ; 0 fr. 40 de cure-dents ; 3 fr. de cartes à jouer ; 0.90 d'huile à brûler et 1 fr. 50 de chandelles...

Ah ! de grâce, laissez-moi rêver et ne me réveillez que lorsque la livre-sterling sera au pair !...

Gabriel Baruel.

INFORMATIONS

DU SYNDICAT AGRICOLE DÉPARTEMENTAL DE LA CORSE

Chambre syndicale. — Les membres de la Chambre Syndicale se sont réunis le 12 courant, à l'occasion de la venue prochaine de la Commission parlementaire en Corse. Il a été décidé qu'une délégation de nos [illegible] agricoles, du droit des [illegible], se tiendrait à la disposition de la commission parlementaire, pour lui exposer les causes déterminantes de la situation agricole de la Corse, les conditions de plus en plus précaires de l'économie rurale insulaire et les vœux émis pour y remédier.

Ont été désignés pour faire partie de cette délégation : les membres du bureau du S. A. D. C., les présidents (ou leurs délégués) de l'Association amicale des maires de la Corse et des Syndicats agricoles d'Aléria et de Corte.

Culture du tabac. — M. Germain Mayer, Inspecteur général des Manufactures de l'État et M. Louillat, sous-chef de bureau, proviseur de culture de tabac à l'Institut expérimental d'économie rurale à Nogent, venus en mission en Corse ont, au cours d'une réunion qui a eu lieu à Bastia et au cours de [illegible] principales exploitations, présenté les modalités à apporter à la culture, pour développer et conserver aux tabacs du pays les qualités de finesse et de goût qu'ils ont [illegible], ainsi bien dans les deux manufactures d'Ajaccio et de Bastia, que chez les producteurs.

Un groupe de producteurs s'étant, à cette occasion, réunis à Bastia au siège du Syndicat agricole ont décidé de créer un Syndicat « de producteurs de tabacs » dans le but de réaliser les améliorations projetées. Ceux qui désirent en bénéficier sont priés d'adresser

leur adhésion à M. Pozzuoli, propriétaire-exploiteur à Corte.

Office commercial. — [illegible]

En raison de l'absence de demandes de produits anti-cryptogamiques, il n'a pas été fait d'achats par prévision ; cependant, les viticulteurs qui en 1925, se sont approvisionnés en Bordeaux, pourront être servis en soufre et en sulfate de cuivre, à des prix avantageux.

Chronique Sportive

LA FINALE DU CHAMPIONNAT DE LA CORSE

Près de quatre cents personnes répondant à l'appel du Cercle Athlétique Bastiais ont retenu leurs places pour le train spécial. Environ deux cents autres gagneront Corte en automobile.

Nous nous réjouissons de ce magnifique résultat qui montre combien les sports sont encouragés dans notre ville et dont les dirigeants du C. A. B. peuvent être d'autant plus fiers qu'il a été obtenu seulement en signalant à la population bastiaise le grand intérêt du match.

Dédaignant l'inqualifiable campagne entreprise contre eux à Ajaccio notamment dans la *Jeune Corse*, depuis leur victoire sur la J. S. A., les Cabistes demandent à leurs supporters de continuer à faire preuve au cours du match de demain, à l'égard de leurs adversaires de la sportivité qui les a toujours honorés.

***

A l'arrivée à Corte, la Lyre Bastiaise fera son entrée en ville en musique. Elle donnera, en outre, de 13 h. à 14 heures un concert sur la place du Duc de Padoue.

***

Le départ du train spécial reste fixé à 7 h. 40 *très précises (heure d'été)*.

A TRAVERS LA CORSE

CASTELLO DI ROSTINO. — La foire de Ponte-Nuovo aura lieu le 9 mai prochain.

D'ores et déjà, on peut prédire que cette manifestation économique d'un grand intérêt obtiendra le plus vif succès grâce aux soins des concours qui lui sont acquis par son organisation, assurée par les nombreuses personnalités dont nous publions les noms ci-après :

[illegible] Conseiller Général Vice-Président : MM. [illegible], conseiller d'arrondissement ; Sébastiani, juge de paix de Morosaglia ; Ambrosi, maire de Valle di Rostino. Trésorier : Massoni, maire de Bisinchi. Secrétaire : Giudicelli, maire de Morosaglia. Membres : Dommartini, maire de Castello-di-Rostino ; Ambrosi, maire de Castineta ; Delfini, maire de Gavignano ; Saliceti, maire de Saliceto ; Graziani, maire de Campitello ; Sammarcelli, maire de Bigorno ; Raffalli, maire de Canavaggia ; Valeri, maire de Volpajola ; Graziani, maire de Lento ; Battistini, maire de Scolca ; Grazi, maire de Campile ; Agostini, maire de Crocicchia ; Pasqualini, maire de Monte ; Paoletti, maire de Prunelli di Casacconi ; Acquatella, maire de Penta-Acquatella ; Moroni, maire d'Ortiporio ; Vinciguerra, maire d'Olmo ; Sébastiani, maire de Porta ; Castelli, maire d'Omessa ; Marsechini, maire de Saint-Laurent ; Granali, maire d'Érbajolo, maire de Castifao.

***

SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO. — La brigade de gendarmerie de Sainte Lucie de Porto-Vecchio, actuellement comprise dans la section de gendarmerie de Prunelli di Fiumorbo, est rattachée à la section de gendarmerie de Bonifacio.

***

PIEDICROCE. — Les funérailles de M. Fr. Paoli ont eu lieu à Piedicroce au milieu d'une affluence considérable venue de tous les villages du canton et des cantons environnants.

L'absoute a été donnée en l'église paroissiale où avait été dressé un superbe catafalque autour duquel avait pris place tout le clergé du canton.

Après une imposante cérémonie, telle qu'on en a rarement vue à Piedicroce, l'inhumation du corps de M. François Paoli a eu lieu dans le caveau de la famille, à Santo-Antonino, près du couvent d'Orezza. — P. M. D.

***

OLETTA. — **Fête triennale de N. D. de la Pitié.** — Cette fête sera célébrée à Oletta le dimanche 18 avril avec le concours de tout le clergé du Nebbio.

Ordre des offices :

Matin : à 5 heures : première messe. A 7 heures : messe de communion. A 10 heures et demie : Grand' messe : La Chorale exécutera la Messe Solennelle de l'Abbé Villate avec Credo de Bathman. Sermon de circonstance par le R. P. de Maistre, supérieur des Pères Jésuites. A l'offertoire : Cantate à la Vierge de la Pitié.

Soir : à 3 heures : Vêpres solennelles. Grande procession avec le Tableau miraculeux. Au salut : Ave Maria et Credo de Bathman. Cantate à N. D. de la Pitié.

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

LES NEGOCIATIONS DE PAIX AU MAROC

Le GENERAL SIMON a RENCONTRE DES EMISSAIRES D'ABD EL KRIM

Oudjda, 16 avril

Le général Simon accompagné du général Mougin, s'est rencontré aujourd'hui avec des émissaires d'Abd el Krim sur un point du front tenu secret au-delà de Taourirt dans la zone d'opérations interdite aux journalistes.

Les délégués riffains sont attendus dimanche à Oudjda ; les pourparlers commenceraient lundi.

LA COLLABORATION FRANCO - ESPAGNOLE

Madrid, 16 avril

Hier, M. Ponsot, délégué français aux négociations d'Oudjda, avec M. de Perreti della Rocca ont eu un long entretien avec le général Primo de Rivera, le général Jordana et M. Lopez Olivan, délégué espagnol.

Au cours de l'entretien, on a procédé à un échange de points de vue sur la politique à suivre en accord complet.

Une nouvelle entrevue a eu lieu après le déjeuner offert par l'ambassadeur de France. Cette réunion a été consacrée à régler les détails.

Les délégués sont partis dans la soirée pour Malaga où ils se sont embarqués à destination de Melilla. Ils ont été salués par le Général Primo de Rivera, M. de Perretti della Rocca et le général Sanjurgo Jordana.

L'IMPRESSION A OUDJDA

Paris, 16 avril

Les informations reçues d'Oudjda montrent que l'on est généralement persuadé de la possibilité d'une paix durable à condition que l'on tienne compte de l'éloignement de l'agitateur et du maintien d'un corps d'occupation suffisant.

LA CONVOCATION DES RESERVISTES

LA CLASSE 1920 SERA CONVOQUEE EN 1927

Paris, 16 avril

Le général Girod, président de la Commission de l'Armée, est en possession d'un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 39.800.000 frs pour l'aménagement des camps d'instruction pour la convocation des réservistes et la convocation en 1926 d'un certain nombre d'officiers de réserve et de certaines catégories de troupes spécialisées.

Seront convoqués en 1926 les officiers des réserves appelés à être nommés au grade supérieur. Ils accompliront une période d'instruction fixée à quatre semaines pour les lieutenants trois semaines pour les capitaines et commandants, une semaine pour les lieutenants colonels, les colonels et les spécialistes des réserves de l'artillerie contre aéronefs, des sapeurs télégraphistes et du service automobile de la classe 1920.

La classe 1920, en entier, sera convoquée en 1927.

LA SITUATION FINANCIERE

M. PERET L'EXPOSE AUX BANQUIERS DE PROVINCE

Paris, 16 avril

M. Péret, recevant ce matin les directeurs des banques de province, leur a fait l'exposé de la situation financière et a montré les raisons d'espérer dans un redressement prochain.

Ses auditeurs lui ont promis leur concours.

LA CRISE DES CHANGES

Paris, 16 avril

Le *Petit Parisien* de ce matin constate que malgré l'amélioration de notre situation financière, marquée notamment par l'équilibre du budget, le bilan de la Banque de France et l'élan donateur pour la contribution volontaire, les changes continuent à se tendre.

On a relevé hier sur certaines places étrangères, notamment à Genève et à Bruxelles, une émotion toute particulière suscitée par certaines informations relatives aux manifestations de fonctionnaires.

LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

L'INSTALLATION DU COMMISSARIAT GENERAL

Paris, 16 avril

Le commissariat général de la contribution volontaire, placé sous la direction de M. Guiraud, a été installé au ministère des Finances. La publication des membres du comité national sera faite demain.

LES SOUSCRIPTIONS AFFLUENT

Paris, 16 avril

Le prince Louis de Monaco a remis au Consul général de France 50.000 frs en son nom et 20.000 frs au nom de ses enfants.

La souscription ouverte par l'*Eclaireur de Nice* a atteint hier soir 800.000 francs.

INITIATIVES MUNICIPALES

Paris, 16 avril

M. Pierre Godin, conseiller municipal, a déposé sur le bureau du Conseil Municipal une proposition tendant à l'organisation d'une journée à Paris pour participer à la contribution et demandant une organisation analogue dans la France entière.

Le Conseil Municipal de Belfort a décidé de verser 10.000 frs et ses membres ont souscrit chacun 1000 frs.

LES REVENDICATIONS DES FONCTIONNAIRES

UNE DELEGATION chez M. BRIAND

Paris, 16 avril

M. Briand a reçu ce matin une délégation de fonctionnaires qui lui ont présenté leurs revendications au sujet du relèvement des salaires.

Le Président du Conseil a déclaré qu'il va étudier vers le milieu de la semaine prochaine avec M. Péret et les délégués des fonctionnaires, la solution d'attente la plus rapidement réalisable.

EN ALGERIE

LEGER COMBAT

Oran, 16 avril

Dans le cercle sud, un léger engagement a mis aux prises un détachement saharien avec des nomades pillards.

L'ennemi a été mis en fuite. Il a eu plusieurs blessés et cinq tués. Nos pertes se bornent à trois goumiers blessés.

NOUVELLES MARITIMES

UN ACTE D'INSUBORDINATION A BORD DE L' « ANDRE LEBON »

Marseille, 16 avril

Le paquebot *André Lebon*, courrier d'Extrême-Orient est attendu à Marseille. Cinq matelots de l'équipage seront déférés au tribunal maritime pour insubordination.

Leur acte répréhensible a été commis dans les circonstances suivantes : au début de mars, un incendie ayant éclaté à bord, il fut heureusement étouffé après une courte lutte mais cinq matelots refusèrent d'assurer leur service prétendant que la loi de huit heures n'était pas appliquée.

Le directeur de l'Inscription Maritime de Saigon les fit débarquer mais une partie du personnel se mit en grève pour protester.

Le lendemain, les matelots furent réembarqués mais ils passeront dès leur arrivée à Marseille devant le tribunal maritime.

à Paris

LE PAIN AUGMENTE

Paris, 16 avril

La Commission des farines en raison de la hausse de la farine portée à 212 frs la balle, a décidé que le kilo de pain serait vendu 1.95 à dater du 27 avril.

AVIATION

LE RAID DES AVIATEURS ESPAGNOLS

Madrid, 16 avril

On mande de Delhi que les aviateurs espagnols Loriga et Gallaza, poursuivant le raid vers Manille sont arrivés à Agra venant de Karachi.

Au Sénat

SÉANCE DU 16 AVRIL

La séance est ouverte à 9 h. 10 sous la présidence de M. Lebrun.

LE BUDGET DE 1926

On passe à la discussion du budget de l'agriculture.

M. de *Las Cases* attribue les causes de la crise à la désertion de la campagne provoquée par la guerre et par le désintéressement des enfants des agriculteurs à la terre. Il faudrait les encourager à rester ; il faudrait aussi une politique de la natalité : l'amour du terroir subsiste au fond de chaque homme.

Les instituteurs pourraient combattre la désertion en les mettant en garde contre les désillusions de la ville. Il faut encore favoriser l'accès des campagnards à la propriété terrienne ; développer le crédit agricole, les œuvres d'apprentissage, les écoles ménagères, les consultations de nourrissons à la campagne. La terre ainsi retiendra les enfants.

M. *Margaine* voit une des causes de l'abandon de la terre dans la dissémination excessive des parcelles.

M. *Louis Martin* intervient en faveur de l'industrie florale.

Il demande que le Gouvernement négocie avec les Etats-Unis pour que soit à nouveau permise l'importation des bulbes en provenance de la France.

Le sénateur du Var appelle l'attention des Pouvoirs Publics pour sauvegarder la culture de l'olivier et encourager la sériculture.

M. *Binet* promet d'examiner favorablement les questions exposées.

On accorde un relèvement de deux millions pour les crédits de l'électrification des campagnes, soit 42 millions.

M. *Machet* obtient un relèvement de crédit de 50.000 frs pour la conservation des terrains en montagne, soit 3.906.000 frs et insiste sur l'urgence des travaux de reboisement.

Le budget de l'agriculture est voté. On passe à celui de la marine.

M. *Raiberti* prononce un long discours en faveur du relèvement de la marine de guerre. Il souligne que la France, puissance méditerranéenne, a besoin de la Méditerranée libre pour communiquer avec ses colonies. On ne peut pas séparer les armements navals des armements terrestres. L'ancien ministre termine en disant : « Notre flotte n'est pas seulement un instrument de guerre, c'est elle qui porte au loin notre pavillon national ».

SEANCE DE L'APRES-MIDI

On entend M. *Mahieu* qui critique l'aéronautique militaire.

L'orateur dit qu'elle manque d'organisation et que son infériorité à côté des autres nations maritimes est manifeste.

M. de *Kerguezec*, président de la Commission de la Marine, réclame également la réorganisation de l'aéronautique. Il combat l'esprit de routine qui subsiste dans la marine que l'on doit rajeunir.

L'orateur critique l'insuffisance d'instruction des équipages. Il regrette que certaines constructions soient confiées à des chantiers qui ne sont pas assez outillés. Il signale le problème des combustibles dont il nous manque plus d'un million de tonnes. Il faut y remédier car c'est là une question de vie en cas d'agression.

M. de *Kerguezec* se défend d'être impérialiste. Il ajoute : « Nous n'avons que la volonté de défense et de liberté ».

Le Président de la Commission expose un programme : il envisage le renforcement du point d'appui de Bizerte qu'il faut doter de batteries puissantes qui seront mieux à leur place qu'à Toulon ; la défense de la métropole incomberait aux sous-marins et à l'aviation ; la Corse n'est pour ainsi dire pas organisée en vue d'une mobilisation ; elle n'offrirait pas de ports de refuge.

Il faut que cela change, affirme l'orateur qui compare notre situation avec celle de l'Italie dont l'effort est énorme. Il dit à ce sujet : « Nous voulons vivre en paix avec l'Italie. La Méditerranée est assez grande pour deux ; cependant, nous devons assurer la sécurité de nos relations avec l'Afrique du Nord ».

M. *Lemery* s'émeut de l'augmentation de la flotte italienne qui permettra une grande expansion coloniale.

M. *Leygues* répond. Il rend hommage à la marine et signale les essais des jeunes unités qui ont dépassé les prévisions.

M. PAUL BONCOUR EN ALLEMAGNE

IL S'ENTRETIENT AVEC les SOCIALISTES BERLINOIS

Berlin, 16 avril

M. Paul Boncour a eu une longue conversation avec les socialistes et les journalistes. Il s'est déclaré en faveur de l'entrée de la Pologne dans le Conseil de la Société des Nations, cela dans l'intérêt des signataires de Locarno.

Le député socialiste français a fait une mise au point des déclarations reproduites en Allemagne sur ce qu'il avait dit au sujet de l'armée polonaise dont le maintien est imposé par l'attitude des soviets hostiles à la Société des Nations.

LES DETTES INTERALLIEES

LES NEGOCIATIONS FRANCO - AMERICAINES

Paris, 16 avril

On télégraphie de New-York que les négociations pour le règlement de la dette française entreront dans une phase définitive après la ratification de l'accord italo-américain qui viendra en délibération au Sénat dans la séance de mercredi.

NOUVELLES MILITAIRES

LA LIBERATION de la CLASSE 1924

Paris, 16 avril

Les militaires libérables en mai, actuellement au Maroc, seront rapatriés en temps voulu pour bénéficier avant leur libération des permissions auxquelles ils ont droit.

A STRASBOURG

ARRESTATION D'UN ESCROC

Strasbourg, 16 avril

La police a arrêté le nommé Daniel Fouquet, 31 ans, fondé de pouvoir d'un marchand de bois en gros, qui a détourné un million et demi au moyen de chèques. L'escroc comblait les découverts par de nouveaux faux.

à Nice

PHENOMENES MARINS

Nice, 16 avril

Après la baleine échouée dans la baie des Anges à Nice, que les équarrisseurs eurent de la peine à faire disparaître, la municipalité de Palavas-les-Flots vient d'être vivement angoissée. Des milliards d'œufs de méduse corrompus ont recouvert la côte et l'on a dû prendre des mesures.

La mer a encore réservé une surprise aux riverains des côtes de la Manche : au large de Cherbourg, un monstre marin a été aperçu à plusieurs reprises ; il s'agirait d'un veau marin.

LE CONCOURS HIPPIQUE

Nice, 16 avril

Le concours hippique international militaire a débuté aujourd'hui. 50 militaires étrangers y participent. Ils ont disputé aujourd'hui le prix des grands hôtels et le prix du Comité des Fêtes. 13 ex-æquo premiers se sont classés dans la première épreuve.

LE VOYAGE DE M. MUSSOLINI

LE RETOUR

Rome, 16 avril

Un télégramme de Tripoli annonce que M. Mussolini, après avoir visité la Tripolitaine s'est rembarqué hier soir à bord du cuirassé *Cavour* qui a appareillé à 22 heures.

EN BELGIQUE

UN MINISTRE HOUSPILLE

Bruxelles, 16 avril

M. Vandervelde, ministre des Affaires étrangères, a été attaqué hier par 150 jeunes gens sortant d'un meeting qui l'ont insulté et bousculé. La police a dispersé les manifestants.

UNE EPIDEMIE ENRAYEE

Paris, 16 avril

Une épidémie de suette militaire avait éclaté à Nérignac (Vienne). On avait enregistré 4 morts en quatre jours. Les dispositions ayant été prises, l'épidémie est arrêtée.

UN DON AMERICAIN

25.000 DOLLARS POUR L'OSSUAIRE de DOUAUMONT

Paris, 16 avril

Le Conseil des Chevaliers de Colomb d'Amérique a envoyé un chèque de 25.000 dollars pour la construction d'un phare à l'ossuaire de Douaumont.

ACCIDENT D'AUTOMOBILE

UN MORT - UN BLESSE

Digne, 16 avril

Hier soir, ne trouvant pas à se loger dans les hôtels, M. Peytrissou, 28 ans, sujet suisse, chauffeur de Mme Bosini, l'imprésario connue, actuellement à Juan-les-Pins et la femme de chambre Mary Domboy, 25 ans, décidèrent d'aller coucher à la Javie aux environs. A la sortie de la ville, près de la grande Fontaine, Peytrissou ayant été sans doute aveuglé par les phares d'une auto venant en sens inverse, fit une fausse manœuvre et sa voiture heurta un mur de soutènement du torrent de Mardaric.

Le malheureux chauffeur fut projeté à terre et la femme prise sous la voiture. On accourut aussitôt. Le docteur Gassent constata le décès du chauffeur. La femme de chambre ne paraît pas en danger.

NOUVELLES JUDICIAIRES

UN MANIFESTANT CONDAMNE

Paris, 16 avril

La Chambre Correctionnelle a condamné le nommé André Colladant électricien, à huit jours de prison et 25 frs d'amende pour coups envers les agents lors de la manifestation des fonctionnaires de mercredi.

Informations Financières

COURS DES CHANGES

	Paris, 16 avril	
Livre	143.80	144.52
Dollar	29.61	29.69
100 lires	119.20	119.10
100 pesetas	421.25	425.25

ARRESTATION

Le nommé Passoni Jean, sujet italien, âgé de 31 ans, s'étant pris de querelle avec un de ses compatriotes le sieur Ovidio Santini, également charbonnier, lui a tiré un coup de pistolet automatique et lui a transpercé une main.

Puis, quittant le hameau de Legno commune de Ventiseri, où s'était déroulé ce drame, il mit le cap sur Bastia où il arrivait hier. Mais nos braves gendarmes veillaient et, cet individu ayant été repéré, il fut appréhendé une heure après son arrivée dans notre ville dans un restaurant sarde sis au Nouveau Port et mis à la disposition du Parquet.

Nous constatons avec plaisir que notre ville est bien policée, que les malfaiteurs qui viennent s'y réfugier y trouvent un abri peu sûr et qu'ils ne tardent pas, en effet, à tomber dans les filets de la gendarmerie et de la police, toujours en éveil.

Nos sincères félicitations aux braves agents de la force publique.

NÉCROLOGIE

LOUIS CUNEO

C'est une physionomie vraiment sympathique qui vient de disparaître.

Louis Cuneo était un altruiste convaincu, et les bonnes œuvres qui embellissent sa vie sont un témoignage vivant de sa bonne nature et de son âme charitable.

[illegible]

Sentimental et idéaliste, il s'enthousiasmait pour toutes les causes nobles et pour toutes les grandes idées.

Lorsque la Grande Guerre [illegible] fut bouleversée par la Grande Affaire, [illegible]

Démocrate et républicain d'avant garde, il [illegible] un apôtre du pacifisme et longtemps avant son existence, il avait rêvé d'un organisme capable de mettre fin aux conflits sanglants entre les peuples.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Samedi 17 avril 1926. Quinzième semaine : 107e jour de l'année : 258 à venir.

Soleil : lever, 4 h. 56 ; coucher, 18 h. 5. Aujourd'hui : Saint Anicet.

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 8 h., 16° ; à 12 h., 14°,5 ; à 18 h., 13°,5. Maxima, 17° ; minima, 13°.

Etat du ciel : couvert ; vents : du calme au variable ; mer : très belle.

EPHEMERIDES

1790. — Mort de Benjamin Franklin, homme d'Etat de l'Amérique du Nord, l'un des fondateurs de l'indépendance américaine.

1915. — Progrès sensibles des troupes françaises sur les rives de la Fecht (Alsace).

POSTES ET TELEGRAPHES

M. Garni J. Ch., agent principal de surveillance à Laon, a été reconnu admissible à l'emploi de receveur de 6e classe, à la suite de l'examen d'aptitude des 26 et 27 janvier 1926.

SERVICE DES EAUX

Les travaux de réparations qui devaient être effectués lundi dernier seront exécutés lundi prochain. En conséquence, le service des eaux sera suspendu ce jour-là entre 8 heures du matin et 3 heures du soir.

BAL D'ENFANTS

Le bal d'enfants qui devait avoir lieu le dimanche 18 avril est définitivement fixé au dimanche 2 mai et aura lieu au Théâtre Municipal.

EMPLOIS RESERVES

M. Mariani François, candidat civil, a été nommé gardien de la paix de 4e classe stagiaire de la police d'Etat de Nice.

— M. Battestini Louis, candidat militaire, a été nommé plantos auxiliaire des postes et des télégraphes à Bourg.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Sieur DAMIANI & Cie, 20, Boulevard Paoli

« LES ANNALES »

Mesdames, voici le printemps ! C'est une heureuse nouvelle et c'est aussi le titre d'un amusant article que publient les **Annales** de cette semaine. Le même numéro contient de fort intéressantes pages signées Gérard Bauer, Emile Henriot, G. de Pawlowski, Henry Bidou, Albert Londres, etc. L'érudit conservateur du musée Carnavalet, M. A. Morel, y donne également une curieuse étude sur la momie de Toutankhamon. Le numéro, en vente partout : 1 franc.

SOUSCRIPTIONS

POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CHAPELLE DE L'HOPITAL CIVIL

M. le Dr Zuccarelli : 100 ; Xavier Campana : 10 ; Franceschi Pilate : 10 ; Bocchi, percepteur à Marato : 10. Total : 130 francs.

AU THEATRE

Ce soir, au Théâtre Municipal, au cours d'un grand gala cinématographique sera présenté le grand film comique « La Croisière du Navigator », en 4 parties.

Cette production très récente est, sans nul doute, la meilleure du célèbre artiste Buster Keaton, le populaire **Malec**, l'homme qui ne rit jamais. « La Croisière du Navigator » vient d'être projetée dans les principaux cinémas du Continent et a remporté partout un immense succès, très justifié d'ailleurs.

Les péripéties de ce film sont trop variées pour que nous les énumérions. Mais toutes sont cocasses au plus haut point et provoquent l'hilarité du spectateur d'un bout à l'autre de la représentation.

« La Croisière du Navigator » attirera ce soir au Théâtre Municipal la foule des grandes soirées.

BIBLIOGRAPHIE

LE MARTYROLOGUE DE LA CHAIR, roman documentaire par un Médecin. (Chez J. Peyronnet et Cie, éditeurs, 7, rue de Valois, Paris).

Depuis un certain nombre d'années des théories à allures scientifiques prétendent régir à nouveau la procréation humaine. Ces idées [illegible] dans le grand public [illegible] sur la natalité dont souffre notre population. Les Pouvoirs Publics s'en sont émus. Le Législateur en interdit la propagande, mais la Loi reste impuissante contre l'initiative seule des collectivités féminines. Beaucoup de malheureuses filles se laissent entraîner et n'hésitent pas, non seulement à s'efforcer de fuir la maternité, mais encore à recourir à des manœuvres criminelles.

Un médecin qui a été mêlé par sa profession à un lamentable drame de cet ordre, raconte simplement cette triste histoire. Il expose impartialement les théories qui lui ont été opposées, qu'il a eu à combattre et rapporte les faits qui ont eu pour brutale conséquence la mort pitoyable d'une délicieuse jeune femme.

Nous sommes certains qu'après lecture de ce poignant récit, les femmes plus conscientes de leurs devoirs et des dangers encourus renonceront à ces pratiques criminelles.

LES CHEQUES POSTAUX

Le nombre de comptes courants postaux a atteint au 28 février dernier le chiffre de 241.318 en augmentation de 4.438 sur le mois précédent.

Sur ces comptes, il a été effectué, pendant le mois de février, plus de 3.400.000 opérations de toute nature, dont le montant total s'est élevé à 18 milliards 100 millions de frs.

Les résultats des deux premiers mois de l'année courante apparaissent comme suit :

Nouveaux comptes ouverts	8.812
Nombre d'opérations effectuées	11.562.754
Montant total des opérations	37.192.477.930,45
Montant des opérations liquidées sans emploi de numéraire	28.943.241.746,67
Pourcentage par rapport au montant global	77,82 0/0

Il est rappelé aux titulaires de comptes qu'ils peuvent alimenter leur compte au moyen de chèques ou de valeurs payables en banque.

Ces valeurs doivent être tirées ou endossées à l'ordre du chef du bureau central de chèques postaux détenteur du compte à créditer. Elles sont envoyées directement par le titulaire du compte au chef du bureau de chèques destinataire.

17 navires en opérations commerciales, dont 3 vapeurs.

— Le navire à moteur français **La Gaillarde**, est attendu aujourd'hui, avec 140 tonnes de céramiques divers et 180 tonnes de chaux et ciments pour le compte de M. Colombani Laurent.

On nous communique

SOCIETE DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE LA CORSE

MM. les sociétaires sont invités à se réunir samedi 17 avril courant à 17 heures dans la salle des séances du Conseil Municipal.

Communications diverses.

P' le Président : Le Secrétaire-adjoint.

UNION LOCALE

Les membres délégués des syndicats ouvriers sont convoqués pour le samedi 17 avril à 20 heures, salle de l'Assistance Publique.

Ordre du jour : Compte rendu financier ; renouvellement du Bureau. — Le Secrétaire : Castelli.

ORATOIRE DE NOTRE DAME DE LA MISERICORDE

La fête de Notre Dame de la Miséricorde sera célébrée avec solennité en l'oratoire de ce nom le dimanche 18 avril.

Messes basses à 7 et 8 heures.

Grand' Messe à 10 heures, célébrée par Mgr Sisco, curé archiprêtre de la paroisse Saint Jean.

Vêpres à 5 heures et demie, suivies de la Bénédiction du Très-Saint Sacrement et du baisement de la Sainte Relique.

Les confrères, bienfaiteurs et bienfaitrices sont priés d'assister à ces pieuses cérémonies et de considérer le présent avis comme lettre d'invitation.

EGLISE REFORMEE DE BASTIA

4, Rue Commandant Bonelli (à côté des Cours Secondaires)

A l'occasion de son passage à Bastia, M. Kuntzel, aumônier des forçats de la Guyane, prêchera le dimanche 18 avril, dans le Temple, aux heures suivantes (heure d'été) : 10 h. 30, Sermon ; 20 h. 30, Conférence sur son voyage en Palestine.

LE DROIT A PENSION POUR LES ANCIENS COMBATTANTS

Le **Journal Officiel** du 10 janvier 1926, a publié la promulgation de la loi, accordant de nouveaux délais aux anciens militaires, pour réclamer le droit à pension, dont la teneur suit :

Il est ouvert un délai supplémentaire, jusqu'au 31 décembre 1928, pour la présentation au titre de la loi du 31 mars 1919, des demandes de pension d'invalidité lorsque les infirmités invoquées sont imputables au service accompli pendant la guerre 1914-1918 ou en captivité, à charge pour les intéressés de faire la preuve d'imputabilité par tous les moyens.

A cet effet, la Confédération Générale de toutes les Victimes de la Guerre, 17, rue de Lanery, Paris (10e), se tient à la disposition de tous les Anciens combattants, blessés ou malades, désirant faire valoir leurs droits à pension, pour les renseigner lui écrire avec timbre pour réponse : C. G. T. V. G., 17, rue de Lancry, Paris - 10e.

CONGRES CATHOLIQUE DE CORTE

Les membres de l'Association des Pères de Famille chrétiens sont convoqués pour dimanche 25 courant à un congrès qui se tiendra à Corte sous la présidence effective de Sa Grandeur Mgr Simeone.

Les catholiques de l'Ile, sans distinction de partis, sont priés de vouloir bien y assister.

Une séance sera spécialement réservée aux groupements de pères de famille déjà existants en vue de fonder la Fédération Corse des P. F. Chr.

Le départ de Bastia s'effectuera par le train de 7 h. et le retour aura lieu par le train express qui arrive à Bastia à 6 h.

Réduction de 25 pour cent pour les congressistes. Prière de se faire inscrire au plus tôt chez M. Sisco Dominique, rue Neuve Saint Roch ou chez M. Luigi, pharmacien, place Saint Nicolas ou encore chez M. Fuselier, épicier, 7, Bd du Palais.

CORSIKO « Vin Apéritif » Soleil de Cap Corse
Comptoir Corse de Commerce et d'Industrie
2, Rue Neuve - BASTIA

Nos Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Unique représentation. Ce soir, Samedi, à 8 h. 45 : Grand gala cinématographique avec le plus grand film comique de la saison : **La Croisière du Navigator**, interprété par Buster Keaton (l'homme qui ne rit jamais).

Prix des places : Premier rang du loges, Baignoires : 4 frs ; Fauteuils, Stalles : 3.50 ; Second rang de loges : 2 frs ; Parterre : 1 fr.

***

FEMINA CINEMA

En soirée : une superproduction Gaumont Métro : **La Croisière du Navigator**, le plus grand film comique de la saison interprété par le roi des Pince-sans-rire Malec ; en supplément : **Le Secret du Sous-Marin**, quatrième épisode.

— Prochainement : **Une Idylle Princière**.

***

REGENT CINEMA

En soirée : Gala cinématographique avec orchestre : **L'Ile de Java** (documentaire) ; **Un ami complaisant**, comique en 2 parties ; les Films Paramount présentent Pola Negri et les artistes français Charles de Rochefort, Adolphe Menjou et Maurice de Canonge dans **Mon Homme**, superproduction tirée de la célèbre pièce réaliste.

— Au prochain programme : Richard Talmadge (Diavolo) dans **Le Million de Richard**.

— Très prochainement, une superproduction unique : **Matador**, avec Ricardo Cortès.

DOMAINE NATIONAL DE CASABIANDA

AVIS

Le Domaine national de Casabianda embaucherait des ouvriers agricoles aux conditions suivantes :

1° - Travail assuré toute l'année ;

2° - Salaires journaliers : Hommes : 12 frs ; Femmes : 6 frs. Jeunes gens au-dessous de 18 ans, et hommes âgés de plus de 65 ans, prix à débattre, suivant capacités ;

3° - Allocation à chaque famille d'un logement gratuit, d'un jardin de 400 mètres carrés, et bois de chauffage à prendre sur les points désignés dans le Domaine. Enfin, la possibilité d'achat de vivres, sel, viande et vin aux prix de 4 frs le kilo et 75 centimes le litre ;

4° - Allocation d'la familiale pour chaque enfant âgé de moins de 13 ans, ainsi que soins médicaux et pharmaceutiques gratuits ;

5° - Possibilité de travailler à la tâche pendant les périodes des récoltes (foins et céréales) et de réaliser ainsi des journées atteignant 20 et 25 francs.

Les ouvriers désireux de s'embaucher n'auront qu'à se rendre à Casabianda pour entente avec le Gérant du Domaine, soit lui écrire pour tous renseignements utiles.

AGOSTINI

BAINS DE PUZZICHELO

ETABLISSEMENT REMIS A NEUF

OUVERTURE LE PREMIER MAI

Pour tous renseignements, s'adresser à Mlle Sallet, Gérante des Bains de Puzzichelo, par Aghione.

EN DEPOT AUX
CHAUSSURES HENRY
BASTIA :: 24, Boul. Paoli, 24 :: BASTIA
[Téléphone : 30]

= FANTAISIES POUR DAMES =
CHAUSSURES « AURORE »
Paris-Limoges
LA GRANDE MARQUE FRANÇAISE

= POUR MESSIEURS =
CHAUSSURES « UNIC » ET « SUTOR »
Romans
DES DEUX GRANDES MARQUES

REMERCIEMENTS

Mme Veuve [illegible], ses Vecchiacci, M. Bugh[illegible], les familles Crespini et [illegible], profondément touchés des sentiments de bienveillance sympathie qui leur ont été exprimés à l'occasion du décès de

M. JEAN FRANÇOIS VECCHIACCI

adressent leurs sincères remerciements à tous ceux qui ont bien voulu prendre part au grand deuil qui vient de les frapper.

AVIS DE DÉCÈS

Mlle Toussainte Tonetti ; Mme et M. Jourdan Graziani, née Tonetti ; Mme et M. Houbier, Benucci, née Tonetti, et leur fille ; M. et Mme Sauveur Adam et leurs enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Vve MARIE TONETTI
Née ADAM

leur mère, belle-mère, grand' mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine regrettée, décédée à l'âge de 59 ans.

Les obsèques auront lieu samedi 17 courant à 2 h. et demie.

Maison mortuaire : 4, rue des Terrasses.

La famille ne reçoit pas.

— ACHAT —
TOUTES ANTIQUITES
BONNEAU, Hôtel de France, à BASTIA

MARFISI
Apéritif au Quinquina
UN NECTAR ! ... LE PLUS ESTIME

RHUM · St-JAMES
Grand Cru

« St James
le prestigieux pays des Antilles est le lieu d'origine des premiers Rhums du Monde »

Petites Annonces Économiques

PERDU Bouchon nickelé de réservoir d'essence. Le rapporter aux bureaux du « Petit Bastiais ».

ON DEMANDE un homme connaissant pour magasin d'alimentation. S'adresser aux bureaux du « Petit Bastiais ».

GROUPE MARIN
Voir notre type 2 CV 1/2 réclame
PAUL DEVEZE, Rue des Vignerons, Marseille

Tout le confort de la Ville... à la Campagne
PAR LE GAZOGÈNE
"LE SORCIER"
Breveté S.G.D.G.
qui fabrique du [illegible]
Pour LA CUISINE - L'ECLAIRAGE
LE CHAUFFAGE - L'INDUSTRIE
etc., etc.
[illegible]
L. GREGEAUT, [illegible]
Envoi franco sur demande de la notice [illegible] se réclamant du Petit Bastiais

COMPAGNIE FRAISSINET

HORAIRE DU MOIS D'AVRIL 1926

Départs de Corse pour le Continent

Samedi 17 - d'Ajaccio pour Marseille à 17 h.
Dimanche 18 - de Calvi pour Nice à 20 h.
Lundi 19 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 20 - d'Ajaccio pour Marseille à 12 h.
Mardi 20 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 21 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 21 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 22 - de Bastia pour Nice à 24 h.
Jeudi 22 - de Bastia pour Marseille à midi.
Vendredi 23 - de Bastia pour Marseille à 19 h.
Samedi 24 - d'Ajaccio pour Marseille à 20 h.
Dimanche 25 - d'Ile-Rousse pour Nice à 14 h.
Lundi 26 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 27 - d'Ajaccio pour Marseille à 12 h.
Mardi 27 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 28 - d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Vendredi 30 - de Bastia pour Marseille à midi.

HORAIRE DU MOIS D'AVRIL 1926

Départs du Continent pour la Corse

Samedi 17 - de Nice pour Bastia à 9 heures
Samedi 17 - de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Dimanche 18 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Dimanche 18 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Lundi 19 - de Marseille pour Ile-Rousse à 21 h. 30
Mardi 20 - de Nice pour Ile-Rousse à 21 h.
Mercredi 21 - de Marseille pour Bastia à midi.
Mercredi 21 - de Marseille pour Ajaccio à midi.
Jeudi 22 - de Marseille pour Bastia à midi.
Jeudi 22 - de Livourne pour Bastia à 9 h.
Vendredi 23 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Vendredi 23 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 24 - de Nice pour Calvi à 18 h.
Samedi 24 - de Toulon pour Calvi à 18 h.
Samedi 24 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Dimanche 25 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Lundi 26 - de Marseille pour Calvi à 21 h. 30.
Mardi 27 - de Nice pour Bastia à midi.
Mercredi 28 - de Marseille pour Bastia à midi.
Jeudi 29 - de Livourne pour Bastia à midi.
Jeudi 29 - de Marseille pour Ajaccio à midi.
Vendredi 30 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour quinze emplois de dame-employée adjointe des Douanes aura lieu le 21 juin 1926.

La date de la clôture des inscriptions est fixée au 21 mai prochain.

Les emplois à pourvoir de titulaires se trouvent tous dans la région du Nord, sur la frontière de l'Est, en Alsace-Lorraine et en Sarre.

Les candidates pourront se procurer à la Direction des Douanes de Bastia les renseignements concernant les conditions d'admission et la nature des épreuves.

ECOLE NATIONALE PROFESSIONNELLE DE VOIRON

Concours de 1926

Le concours d'admission en première année aura lieu le mercredi 30 juin à partir de 7 h. et demie du matin au chef-lieu de chaque département et à l'E. N. P. de Voiron. Les candidats devront se faire inscrire avant le 1er mai à la Préfecture du département dans lequel ils désirent concourir (droit d'inscription : 15 francs). Ils devront avoir 12 ans au moins et moins de 15 ans au 1er janvier 1926.

Les demandes de Bourses nationales devront être déposées à la Préfecture en même temps que le dossier d'inscription avant le 1er mai. Il n'y a pas d'examens spéciaux pour les Bourses. Tout élève admis peut obtenir une bourse et la situation de sa famille justifie cette faveur.

Les Bourses obtenues pour Lycées, Collèges, Ecoles Primaires Supérieures, Ecoles Pratiques ou autres ne sont pas valables pour les Ecoles Nationales Professionnelles.

Le concours pour l'admission directe en 2me, 3me, 4me années aura lieu à la même date au siège de l'Ecole. Les candidats à ce concours devront se faire inscrire avant le 15 juin par lettre adressée au Directeur.

Il est rappelé que la durée des études dans les Ecoles Nationales Professionnelles est de 4 ans, que le niveau des études qui y sont faites classe ces établissements entre les écoles pratiques d'industrie et les écoles d'Arts et Métiers et qu'elles ont un double but : 1°) préparer des candidats pour les écoles d'Arts et Métiers ; 2°) préparer pour l'industrie des techniciens, c'est-à-dire des chefs d'atelier, des dessinateurs, des chefs de fabrication, des chefs de service, des directeurs d'usines de petite et de moyenne importance.

Les spécialités enseignées à l'Ecole Nationale de Voiron sont : le Garage, la menuiserie, la modèlerie, la forge, l'ajustage et le tournage, l'Electrotechnique, la Tannerie.

Pour tous renseignements complémentaires demander la notice de l'Ecole au Directeur.

Imp. E. ... & FILS, 1, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

SAVONNERIE DUSSERY

86, Rue Consolat, MARSEILLE

Supprime intermédiaires et livre directement à prix d'usine à particuliers postal 10 k. brut, cubes blancs extra mousseux franco c. remb. de 32 francs, 2 colis 60 francs. CADEAU. Pendant 10 jours, il sera joint à chaque colis, 2 savonnettes-cadeau, 1 paquet de lessive et un sachet de bleu. Se hâter avant les hausses en prévision.

EXIGEZ LA MARQUE

J. VIDAL

SE MEFIER DES CONTREFACONS

Les Établissements S. DAMIANI & Cie - Bastia

PAR leurs Spécialités exquises et réputées :
« Cap Corse Damiani » Hors Concours, Membre du Jury « Nectar Cédrat » « Myrta » « Mandarina » Marque déposée.

PAR le choix incomparable de liqueurs :
Rhums, Amers, Vermouths, Champagnes, Mousseux, Vins de toutes Marques que l'on est sûr d'y trouver.

PAR l'assortiment unique de leur rayon de :
Tabacs, Cigarettes, Cigares locaux et étrangers.

PAR leurs prix minutieusement étudiés

OFFRENT les meilleures garanties d'achat

ASSUREZ-VOUS EN ! !

RHUM

FOX-LAND

Grande Marque

JOSEPH ROMAGNOLI

a l'honneur d'informer sa fidèle clientèle qu'il vient d'installer un

ATELIER DE MECANIQUE DE PRECISION

40, Boulevard Paoli. — BASTIA
(Intersection avenue Carnot et boul. Paoli)

EXECUTION DE TOUS TRAVAUX DE MECANIQUE

MACHINES A COUDRE :: ::
MACHINES A ECRIRE :: :: ::
PHONOGRAPHES :: SERRURERIE
MOTEURS INDUSTRIELS :: ::
MOTOCYCLETTES, etc., etc... ::

— *Agence MONET-GOYON* —

VIEUX JOURNAUX

TRÈS PROPRES POUR PLIAGE ET EMBALLAGE

S'adresser à la Papeterie du « PETIT BASTIAIS »

ADMINISTRATION DES DOUANES

Avis

Les commerçants détenteurs des matières ci-après sont invités à adresser immédiatement au bureau des Douanes de leur ressort la déclaration des quantités en leur possession pour être soumises au complément d'impôt voté par la loi du 4 avril 1926 :

1° - Essences et pétroles, portés de 24 à 35 frs l'hectolitre ;

2° - Huiles de graissage et autres huiles lourdes à 33 frs le quintal ;

3° - Stocks d'alcool existant chez les commerçants et dépositaires n'ayant pas acquitté la taxe de luxe, pharmaciens, parfumeurs, 30 pour cent sur la valeur de la marchandise augmentée du droit de douane et de consommation ;

4° - Nombre de boîtes d'allumettes dont le prix de vente à l'unité est de 0 fr. 10 porté à 0 fr. 15.

La déclaration des stocks d'allumettes devra être adressée à l'Entrepositaire des tabacs du chef-lieu d'arrondissement.

Modèle de déclaration

Je soussigné, nom et prénom, commerçant ou dépositaire à..., arrondissement de... déclare les quantités ci-après de marchandises existant dans mes magasins ou dépôts à la date du...

A......, le......1926
(Signature)

En achetant

Un CAMION

LATIL

5.000 Kilogs

Vous n'aurez pas un seul jour d'immobilisation car nous avons en magasin à BASTIA

Toutes les pièces de rechange

pour ce modèle

Stock dépassant 50.000 Francs pour ce modèle seul

Demandez à visiter nos magasins

Nous disposons à Bastia de châssis livrables de suite.

Pas de promesses

des livraisons immédiates

FRANZ HOFFMAN

33, Boulevard Paoli - BASTIA

Télégrammes : CORSAUTO-BASTIA - *Téléphone 48*

ARRETE CONCERNANT LA RAGE

Art. 1er. — La rage, lorsqu'elle est constatée chez des animaux, de quelque espèce qu'ils soient, entraîne l'abatage qui ne peut être différé.

Leur chair ne peut être livrée à la consommation.

publique doit être muni d'un collier portant

Art. 2. — Tout chien circulant sur la voie gravée, sur une plaque de métal, le nom et le domicile de son propriétaire.

Il devra être tenu en laisse ou muselé.

La muselière sera en bon état ; ne sera pas considérée comme muselière une simple lanière fixée sur le museau de l'animal.

Art. 3. — Les chiens trouvés sur la voie publique, sans être porteurs du collier et de la plaque indicatrice exigés, soit muselés ou non tenus en laisse, ainsi que les chiens errants porteurs ou non de collier, seront saisis et abattus sans délai.

Art. 4. — Les chiens ou les chats mordus ou roulés par un animal enragé ou ayant été en contact avec lui seront immédiatement abattus.

Art. 5. — Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et les délinquants seront déférés aux tribunaux compétents. — (Arrêté préfectoral du 21 mars 1919).

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour l'emploi de contrôleur adjoint des Douanes aura lieu les 5 et 6 juillet 1926.

La date de la clôture des inscriptions est fixée au 6 mai prochain.

Les jeunes gens désireux d'y prendre part pourront se procurer à la Direction des Douanes de Bastia la notice contenant le programme du concours et les conditions à remplir.

EXCURSION AU COUVENT DE TUANI

Le premier dimanche du mois de mai, les moines du couvent de Tuani célèbrent en grande pompe la fête de Notre Dame de Lourdes. Ce couvent est situé entre les communes de Costa et de Ville-di-Paraso. Le site est des plus enchanteurs ; on découvre à perte de vue l'immense forêt d'oliviers de la vallée de Tuani et la belle plaine de Losari, aussi les touristes accourent nombreux tous les points de l'arrondissement le jour de cette fête.

Cette année, un groupe de Bastiais a décidé de faire une excursion en auto jusqu'à Tuani, le jour de Notre Dame de Lourdes. On aura en même temps le plaisir de visiter le château de la Costa de feue Mme Malaspina. Le voyage ne sera pas onéreux et on se inscrira pour cette belle promenade Dottori, rue du Môle, N° 2, Bastia.

REGINA

LA REINE DES CIGARETTES

5e ANNÉE — N° 158

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

DIMANCHE 18 AVRIL 1926

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE :
Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e)
Téléphone : GUTENBERG 14-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, et dans ses succursales de France et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION :
8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-03
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-60

ABONNEMENTS

Corse ... 17 fr. 25 fr. 48 fr.
... 19 fr. 27 fr. 50 fr.
La Poste sur Bus

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

La Question des Hôtels en Corse

Cap-Corse et Castagniccia

Avec beaucoup de raison, on a observé que la clientèle économique — économique dans ses ressources, ses dépenses et, nécessairement, les profits qu'elle laisse au pays visité — a pourtant l'avantage d'ouvrir la voie à d'autres catégories de touristes, à la masse des touristes libres, les uns habitués des palaces et à ne pas compter les autres mus par le sentiment de curiosité qui les pousse à s'égailler hors des routes fréquentées par les cars officiels, d'autres encore amateurs de coins agréables et tranquilles où ils font, s'ils s'y plaisent bien, des séjours prolongés.

C'est, divisée en trois catégories, cette clientèle là qui, répandue partout fait, dans le domaine touristique, la fortune d'un pays ; avec celle du P. L. M. elle embrasse l'ensemble de la gent touristique.

Il est question de construire plusieurs palaces en Corse, ne comportant que des chambres à cent francs par jour : c'est pour les voyageurs huppés, et il y en a, qui, comme les autres, se laissent séduire par la publicité du P. L. M. tout en refusant les services de ses cars.

Mais les deux autres catégories ?

Le lecteur doit bien comprendre que, comme cela est arrivé dernièrement, 300 voyageurs prennent passage, à une époque qui n'est pas celle des migrations d'originaires, à Nice pour Bastia à bord du « Corte II » sur ces 300 voyageurs, il y a deux cents touristes, et sur ces deux cents touristes cent voyagent ou sont disposés à voyager librement si la facilité leur en est accordée.

Il doit comprendre également que ce nombre total de touristes est destiné à s'accroître, car déjà les services du P. L. M. fonctionnent en toutes saisons, que le nombre des cars est presque toujours insuffisant, que plus insuffisante encore est l'organisation hôtelière qui non seulement refoule la clientèle sur les chambres privées en ville, les héberge péniblement aux étapes pourtant préparées et contrôlées des services de cars, mais surtout la repousse délibérément des centres où elle voudrait, séduite par leur caractère, s'arrêter, séjourner.

Si l'on peut poser en principe que presque toutes les localités de la Corse sont aptes, par leurs charmes divers à séduire et à retenir les touristes de certaines catégories, il en est bien une centaine qui présentent, à cet égard des dispositions particulièrement favorables : facilités d'accès, de ravitaillement, d'excursions et de distractions (mer, forêt ou montagne).

Elles ne sont pas outillées.

Elles ont toutes des hôtels, mais insuffisants et mal tenus.

On imagine la peine qu'éprouverait le Syndicat d'initiative de Bastia à loger dans ces centres maritimes ou alpestres, selon la saison, si des centaines ou des milliers d'amateurs le lui demandaient.

Or, ces centaines, ces milliers d'amateurs de séjours prolongés des petits centres maritimes ou montagneux existent ; ils existent du moins en puissance. Nous les avons à portée de la main, de la voix. Il suffirait de leur faire signe pour qu'ils arrivent qu'ils s'installent en été sur tous les rivages du Cap Corse, en hiver dans toutes les avenues ombragées de la Castagniccia.

Où, dans toutes les marines si agréables, si pleines de caractère du Cap Corse, dans tous ses villages à mi coteau si naturellement « récepitifs » de Cardo à Ersa, par les deux routes y a-t-il des hôtels, sauf une demi-douzaine, qui pourraient héberger quarante personnes, alors qu'il faudrait prévoir trente hôtels recevant des centaines de touristes ?

Et dans la Castagniccia, de Cervione à Morosaglia, de Folelli à Orezza, par les deux routes, à leur droite et à leur gauche, combien d'hôtels, combien de touristes dans ce pays qui, de mai à septembre, revêt une parure digne d'être le rendez-vous d'un peuple d'amateurs ?

Si nous insistons sur ces deux régions, c'est parce que, aux portes de Bastia, leur point d'attraction et de gravitation, elles forment antithèse saisonnière et touristique. Mais le Nebbio tout entier, mais l'admirable terrasse qui de Bastia aboutit à Cervione sont dans le même cas.

Notre dessein est d'encourager ceux qui auraient la tentation de trouver par leurs propres moyens ou en faisant appel au Crédit Hôtelier dont le Comité régional s'est enfin constitué d'honnêtes ressources dans le travail de l'hôtellerie. Ils n'ont pas à craindre d'échouer dans leur entreprise. Où qu'il soit, mais surtout dans des régions aussi caractérisées que le Cap Corse et la Castagniccia, un bon petit hôtel est toujours assuré d'une clientèle, qui n'a nullement besoin, pour être nombreuse, d'être celle des cars du P. L. M. simples fourriers du tourisme en Corse, entraînant une armée à leur suite.

ARISTARQUE.

Buste de JEHAN RICTUS
par Mme A. BIANCHI
Salon des Indépendants (1926)

Mme Amée Bianchi est une statuaire notoire. Elle a déjà à son actif un buste magnifique de l'auteur regretté Séverin-Mars, ainsi qu'une foule d'œuvres et statuettes d'une facture très masculine.

Billet du Jour

Si vous vous êtes levé joyeux et dispos, ne lisez pas cet article. Il serait désolant, et je ne m'en consolerais pas, que ces quelques lignes assombrissent vos idées roses.

Moi aussi, j'étais joyeux et dispos, hier. Mais en me couchant j'ai trouvé sur ma table de nuit le livre que M. Henri de Varigny a écrit sur la mort.

Comment ce livre est-il entré chez moi ? qui l'a déposé à mon chevet ? dans quel but ? autant de questions qu'il me fut impossible de résoudre. D'ailleurs, je me suis peu attardé là-dessus. J'ai ouvert le volume et... je l'ai avalé jusqu'au bout. Il était cinq heures du matin quand je le refermai. Je me suis alors levé pour boire un verre d'eau et, en passant devant mon armoire, j'ai constaté que j'avais une mine de déterré...

Non, il ne faut pas s'amuser à lire des trucs pareils la nuit. Pendant les deux heures que j'ai dormi ensuite, l'odeur de la mort m'a poursuivi. J'en avais plein les narines, et c'est d'un désagréable !

Il paraît, d'après M. de Varigny, que les vieux médecins diagnostiquent par l'odorat l'heure plus ou moins prochaine de la mort de leurs malades. Chaque maladie a son odeur bien spéciale. Elle est musquée dans la péritonite, ammoniacale dans la fièvre et tous les constipés sentent le bouchon ! Mais les parfums les plus suaves seraient dégagés par les hystériques qui sont comme imprégnés des senteurs de la violette et de l'ananas.

D'ailleurs, ces odeurs, imperceptibles pour le profane, impressionnent non seulement le médecin, mais aussi les animaux domestiques. C'est ainsi que le chien de la maison hurle à la mort et que le chat déménage pour ne revenir qu'après le passage des pompes funèbres.

Donc, si vous vous alitez et si votre médecin soulève les draps pour vous renifler de trop près, ne tardez pas à prendre vos dernières dispositions. Pour moi, si je me vois dans cette fâcheuse position, je veux jouer un dernier bon tour à mon esculape. Et je vous jure que ce ne sont pas les effluves d'un buisson d'aubépine qu'il se fourrera dans le nez !...

Gabriel BAUDÉ.

MÉDAILLON

Santu Casanova

S'IL EST VRAI QU'IL N'Y A PAS UN COIN DU MONDE OÙ L'ON NE TROUVE DES CORSES, IL EST ÉGALEMENT VRAI QUE SANTU CASANOVA JOUIT D'UNE RÉPUTATION UNIVERSELLE... PEUT-ON PARLER DE LA CORSE SANS ÉVOQUER LE DIRECTEUR DE *A Tramuntana* ?

NUL, MIEUX QUE SANTU CASANOVA, N'A CHANTÉ LA SPLENDEUR DE NOTRE ILE ET LES VERTUS DE NOTRE RACE, DANS L'IMMORTELLE LANGUE ANCESTRALE, « DERNIER SYMBOLE DE NOTRE INDÉPENDANCE », COMME A SI BIEN DIT FRÉDÉRIC MISTRAL.

LOIN DE NOUS LA PRÉTENTION DE PRÉSENTER UNE PERSONNALITÉ AUSSI POPULAIRE QUE CELLE DU PRINCE DES POÈTES CORSES...

QUI N'A GOÛTÉ SES POÉSIES, COMPOSÉES DE TOUTES LES FLEURS DE CYRNOS ? SES ARTICLES ÉTINCELANTS, PROFONDS ET MALICIEUX ? QUI N'A VU LA BONNE FIGURE DE *Ziu Santu* ET QUI N'A ENTENDU SA PAROLE, RÉGAL DU CŒUR ET DE L'ESPRIT ?

MAIS, A LA VEILLE DE LA PUBLICATION DE SES ŒUVRES COMPLÈTES, NOUS TENONS A ADRESSER A NOTRE BARDE NATIONAL LE SALUT ENTHOUSIASTE DE LA JEUNE POÉSIE !

Dominique VECCHINI.

Voici une récente photographie de M. Binet, député de la Creuse qui vient d'être nommé ministre de l'Agriculture en remplacement de M. Durand devenu ministre de l'Intérieur.

Cliché « Dollon - Paris »

A propos de la Convention

Nous recevons la lettre suivante :

Ajaccio, 16 avril 1926.

Mon cher Directeur,

S'il vous paraissait que je n'abuse pas de votre obligeance, vous accepteriez dans vos colonnes quelques mots de réponse à l'article que me consacre M. Alexandre Gaudin dans « Bastia Journal » du 15 avril.

Sur la convention maritime, est-il bien certain que nos points de vue soient si différents ? Je dis : « Ce projet est bon : il serait évidemment meilleur si les intérêts de Bastia étaient plus considérés ». Il dit : « Ce projet est détestable ». S'il avait ajouté : « Il serait acceptable si les intérêts de Bastia y étaient sauvegardés », nous serions vite tombés d'accord.

Mais il a été absolu, plus absolu que M. Pierangeli, et je me suis alors demandé si M. Alexandre Gaudin ne le faisait pas exprès, autrement dit ne faisait pas un peu de surenchère pour mettre dans l'embarras ceux qui ont la lourde responsabilité de concevoir de préparer, de déterminer une solution à travers mille difficultés. Car, enfin, la critique générale et poussée à ce point d'un projet partout accepté, sauf à Bastia, pouvait susciter quelque étonnement.

Vous voyez, M. Gaudin, que mon sentiment est assez naturel pour avoir été traduit, dans une forme peut-être défectueuse, ce dont je m'excuse, sans qu'il ait pu résulter d'une instruction de Paris.

En écrivant qu'il a été visé à la suite d'instructions venues de Paris, M. Gaudin a quelque peu péché par orgueil. Non, il ne m'a jamais été signalé de m'occuper de M. Gaudin, en bien ou en mal. Je ne lui apporte pas cette affirmation parce qu'elle pourrait exprimer la pensée qu'on tient ou que je tiens la personnalité de M. Alexandre Gaudin pour négligeable. Loin de là ! C'est, simplement, pour qu'il me pardonne mon propre orgueil lorsque je me flatte de ne jamais avoir reçu d'instructions de Paris sur ce que j'ai à faire en toutes circonstances touchant ma profession. On sait à Paris qu'on peut se dispenser de m'inspirer on sait également que, le cas échéant mais en tout bien tout honneur, je n'en fais qu'à ma tête, et il se trouve qu'elle n'est pas tout à fait dépourvue de jugement.

Si j'avais le bonheur d'en convaincre M. Alexandre Gaudin, je me permettrais de lui dire qu'il n'a pas tort de défendre, tels qu'il les conçoit, les intérêts de Bastia, mais que ces intérêts gagneraient à être défendus avec moins d'acrimonie s'appliquant à l'ensemble du projet puisqu'il est accepté partout, sauf à Bastia, ce qui demanderait un correctif. Or, il y a anathème général de la part de M. Gaudin, et cependant il m'est difficile de croire qu'il ne se doute pas que les difficultés sont assez nombreuses en cette affaire pour limiter, localiser les points de friction, pour aboutir sans négliger d'obtenir pour Bastia ce qui lui est dû, mais pour aboutir tout de même dans la mesure raisonnable.

Convaincu, je me plais du moins à l'espérer, de ma sincérité parfaite dans tout ce que j'ai dit de lui, M. Alexandre Gaudin doit penser que la sienne, touchant les mobiles qui l'animent dans sa campagne, est hors de doute. Il y a seulement apporté une ardeur de polémiste qui a fait supposer des choses qui n'existent pas. Alors, n'est-ce pas, M. Gaudin, avec un peu de patience, tout s'arrangera.

Veuillez, etc.,

Léon MAESTRATI.

AVIS A NOS ABONNES

Nous informons nos abonnés qu'il ne sera tenu compte des demandes de changement d'adresse que si elles sont accompagnées de la somme de 0 fr. 75 en timbres.

SENTITE QUI...

U Scio Intontò' Gavini

Oghie un pudime ride...

Tutta a Corsica piglia u dolu. Begliu anch'eju indinocchiami davanti a sta tomba aperta a duie porte per riceve un fiore chi sbucciava e un fruttu maduru.

Hanu fattu belli discorsi e dettu assai bè di si morti. Un n'aghiu bisognu di fà lì stessu. U sciò Antone Gavini era cunusciutu ancu da e jatine di i nostri paesi e stimatu sinceramente da quelli ch'ell'ha fattu perde in putitica, da quelli chi l'hanu fattu perde elezioni. I so partitenti u teniamu caru cume un babbu e aghiu vistu parecchie lacrime falassine piette nant'a parecchie facce.

Dicanu puru tuttu u bè ch'elli volenu : i Corsi ne penseranu più ch'ei l'un ne dicenu. Qual'è l'omu ch'un n'ha trovu duve u sciò Intontò u core sempre apertu e a manu sempre stesa !

L'omi pulitichi so tutti difettosi ; u mistieru i ghiunghie a bindicassi ; questu un n'è statu disprezzatu da nessunu ; ancu i più fieri l'hanu tenutu caru ch'un pudianu fa altru. U Prefettu l'ha detta e a ripetu chi a credu : u sciò Antone Gavini un n'avia nimici.

***

Un ghiornu u sciò Antone Gavini era in giru elettorale. Ghiunse duve zia M... ch'avia tre figlioli elettori, ma ... l'ellu e un n'ebbe tempu ... alzassi : u Cuncorrente era digia in stanza. Zia M... li disse : « I mio figlioli un ci sò ! A vianu da tribia u ranu dopu dumane, ma quand'ell'hanu capitu chi bo zhiunghjete, hanu intritatu oghie chi li volenu vota contru ; ma s'elli li vedenu un li ponu ricusà e si ne sò andati ». U sciò Antone disse : « O Zia M... un bolle di, salutatelimi o sempre amici cari ! ». A dumenica di l'elezioni, i figlioli di zia M... piglionu i biglietti di Gavini dicendu : « Bo tenu cumu ci pare, e basta cusì ! »

Di st'omi un ne deve nasce che unu ogni cent'anni !

Un n'aghiu prenura si tutti i preti di Bastia e parecchi di Corsica eranu a u so interru, si u Cunsigliu generale era tuttu in Bastia ghiovi, si a Corsica s'era spopulata per accumpagnallu, si a chiesa era nera di dolu, s'ell'hanu fattu sette discorsi unu più bellu di l'altru...

Quelli ch'eranu in chiesa quand'ellhanu portatu una cascia e po l'altra, quella di a nipote e quella di u ziu, hanu vistu l'emozione e u disturbu di tuttu quellu mondu. Fossinu Sartinesi, Ajaccini, Balanini, Curtinesi o Bastiacci, c'era un dolu in chiesa e fora : una rosula chi s'apria cusì bella, e un bellu fruttu di st'arburu ch'è a Corsica, eranu stati tagliati...

Un sò di a sta famiglia Gavini u mio ramariu : è quellu di i Corsi di l'Isula e d'altrò.

PETTI-ROSSU.

A TRAVERS LA CORSE

VIVARIO. — Hyménée. — Samedi 10 avril, notre riant et pittoresque village était en liesse : on y célébrait dignement le mariage de Mlle Setti Madeleine, fille des feus Setti François et de Etoile-Marie, née Stefani, qui unissait sa destinée à celle de M. Perelli Jean-Jacques, fils de Perelli Thomas et de feue Antoinette-Marie, née Pantalacci, deux honorables familles de notre commune.

Vers 9 heures et demie, les cloches sonnaient ; les parents et les amis se réunissaient chez les époux et aussitôt un brillant cortège se formait.

La gracieuse épouse, ravissante dans une élégante toilette en crêpe marocain blanc fut conduite à la Mairie et à l'église par son cousin germain M. Setti Marius, tandis que l'aimable époux donnait son bras à sa tante germaine Mme Marcellini Antoinette.

La cérémonie civile était présidée par notre sympathique maire, M. J. J. Filippi, oncle de l'époux.

Qui signe au registre comme témoins ?

pelle l'époque : M. Marius Setti, lieutenant en retraite ; pour l'époux : M. Marcellino Maltrra, adjudant de gendarmerie en retraite, tous deux chevaliers de la Légion d'Honneur et médaille militaire.

Le cortège se rendit ensuite à l'église où la bénédiction nuptiale fut donnée par M. l'abbé Fieri, curé-doyen de la paroisse, qui prononça une touchante allocution rappelant aux nouveaux mariés les devoirs sacrés de leur union chrétienne.

Mlles Peretti et Setti Ninette, accompagnées de MM. Setti Jean et Peretti Ange, furent à la quête, et, malgré leur tout jeune âge, surent admirablement s'acquitter du service d'honneur.

Après avoir reçu les vœux et félicitations des parents et des amis, les nouveaux mariés, suivis du même cortège et au milieu d'une foule d'invités tous joyeux, se rendirent dans les salons de Mme Marsilise qui fit avec sa bonne grâce habituelle les honneurs de sa maison et où un lunch exquis fut servi aux nombreux invités.

Le repas de noces a été servi à l'hôtel Cyrnos et le menu signé Toussaint Regnon, fut copieux et très apprécié.

A la fin du repas, des chansonnettes et des monologues furent déclamés et une sauterie s'organisa tandis que les nouveaux mariés s'éclipsaient en auto pour aller cacher ailleurs leur bonheur.

Nous leur adressons nos vœux les meilleurs de prospérité et à leurs familles nos sincères félicitations.

***

VIGGIANELLO. — M. Cerva Salvatore-Eugenio, journalier, né le 27 octobre 1887, à Terranova (Italie), demeurant à Viggianello, a été naturalisé français.

Mme Santarelli Marie-Jacobine, femme Cerva, née le 15 janvier 1883, à Viggianello, y demeurant, a été réintégrée dans la qualité de française qu'elle avait perdue par son mariage avec un étranger qui vient d'être naturalisé français.

***

VIVARIO. — Le coquet village de Muracciole, qui se trouve à deux kilomètres de Vivario était, ces jours derniers, en deuil : le 11 avril, on célébrait les obsèques de Mme Marie Gardelli, née Muracciole, la digne femme de M. Gardelli, maréchal des logis de gendarmerie en retraite, Chevalier de la Légion d'Honneur, décédée à l'âge de 65 ans, à la suite d'une douloureuse maladie.

Le 16 avril avaient lieu les obsèques de Mme Marie Costa, née Filippi, l'épouse regrettée de M. Antoine Costa, propriétaire, morte à 63 ans après de dures souffrances.

Les deux chères disparues étaient des épouses accomplies ; elles jouissaient de la sympathie générale et étaient fortement estimées.

Aux nombreuses marques de sympathie attristée qui ont été données aux deux familles en cette pénible circonstance par la population de Muracciole et celle de Vivario, qui assistaient tous entières aux funérailles de ces deux braves et regrettées concitoyennes, nous y joignons sincèrement les nôtres.

DEUX ACCIDENTS MORTELS

Hier, à 5 heures du matin, on a trouvé dans la propriété de M. Cerani, confinant à la route départementale n° 8, le cadavre du nommé Facioli Antoine, âgé de 26 ans, charretier au service de M. Pelloni, négociant à Oletta.

Facioli était parti de Bastia avec une charrette ayant une charge de 2.000 kilos. Il fut surpris par la nuit et à 500 mètres d'Oletta, la charrette s'étant abattue, il fut enseveli sous la lourde charge.

La mort a été instantanée.

***

Hier, à 16 heures, le nommé Rossi Dominique, charretier, âgé de 55 ans marié, père de six enfants, a été écrasé devant l'octroi de Toga en passant sous une roue de la charrette chargée de pierres qu'il conduisait.

Transporté à l'Hôpital Civil, il y a succombé en arrivant.

LE PLUS SUR DES PLACEMENTS

Vous voulez que votre argent vous rapporte, et qu'il ne coure aucun risque ? Achetez des **Bons de la Défense Nationale**, exempts de l'impôt général sur le revenu et de tous autres impôts.

PRIX NET des
BONS de la DÉFENSE NATIONALE

MONTANT DES BONS A L'ÉCHÉANCE	SOMME A PAYER POUR AVOIR UN BON REMBOURSABLE DANS			
	1 MOIS	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
5 25	—	—	—	5 »
21 »	—	—	—	20 »
100 »	99 70	99 »	97 75	95 »
500 »	498 50	495 »	488 75	475 »
1.000 »	997 »	990 »	977 50	950 »
10.000 »	9.970 »	9.900 »	9.775 »	9.500 »

On trouve les **Bons de la Défense Nationale** partout : Agents du Trésor, Percepteurs, Bureaux de Poste, Banques de France, Banques et Sociétés de crédit, chez les Notaires, etc.

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

L'Office d'Habitations à bon marché de Bastia

LE MINISTRE DONNE AVIS FAVORABLE

Paris, 17 avril

Le ministre du Travail a accordé son avis favorable pour la création de l'office public d'habitations à bon marché de Bastia, sous condition que le Conseil Municipal vote une somme de dix mille francs pour assurer le fonctionnement de cet office.

LES NEGOCIATIONS DE PAIX AU MAROC

ABD EL KRIM DESIRE LA PAIX

Paris, 17 avril

Le *Journal* écrit qu'un des délégués d'Abd el Krim, répétant les dernières paroles d'Abd el Krim lorsqu'il a pris congé de lui a déclaré : « Abd el Krim m'a recommandé instamment de faire tous mes efforts afin d'aboutir à la paix ».

DECLARATION DU GENERAL SIMON

Paris, 17 avril

Le *Matin* dit que le Général Simon a déclaré : « Nous voulons bien causer puisque l'ennemi le demande. La France est trop grande pour vouloir faire durer inutilement la guerre mais il faut que l'ennemi sache bien qu'il aurait tort de penser qu'il va gagner du temps. Il faut qu'il dise oui ou non : s'il dit oui, ce sera paix, et je suis sûr que l'ensemble des tribus la demande ; s'il dit non, nos troupes sont à pied d'œuvre et, confiantes en leurs chefs, elles partiront aussitôt à l'attaque ».

Y AURA-T-IL UNE PAIX SEPAREE ENTRE FRANÇAIS ET RIFFAINS

Tanger, 17 avril

Suivant une information de source indigène, après dix journées de discussion entre les français et le ministre des affaires étrangères riffain, on serait tombé d'accord sur les conditions de paix entre la France et le Riff. Elles seraient extrêmement généreuses.

Les Riffains sont tellement convaincus de la paix assurée sur la frontière sud qu'ils se soucient fort peu de ce que les négociateurs espagnols pourront penser des conditions de paix franco-riffaines.

Les indigènes qui se préparaient à attaquer sur le front français, rentrent chez eux tandis que les hostilités continuent sur le front espagnol.

LA PREMIERE ENTREVUE DES DELEGUES

Oudjda, 17 avril

Demain matin, dimanche, les délégués français, espagnols et riffains se rencontreront dans l'enceinte fortifiée du Camp Berjeau.

Le général Simon a quitté Taourirt pour Oudjda.

On demandera aux riffains au nom de qui ils parlent. Le général Simon soumettra ensuite les garanties militaires qu'on exige avant les négociations, notamment l'occupation de certains points stratégiques à six ou sept kilomètres en avant de nos lignes. La trêve devra donc être effectuée dès demain matin. Son observation démontrera à quel point les ordres d'Abd el Krim ont été observés.

Si les garanties sont acceptées, les négociations commenceront officiellement lundi. Les pourparlers seront longs ; cependant, on peut augurer de façon optimiste sur la suite des pourparlers, car les délégués sont animés du désir d'aboutir.

CHEZ LES POSTIERS

UNE REUNION A LA BOURSE DE TRAVAIL DE MARSEILLE

Marseille, 17 avril

Hier, à la Bourse du Travail, Vallet secrétaire du Syndicat des Ouvriers et M. Zorninger, secrétaire du syndicat des employés de la Fédération postale confédérée, ont exposé la question des traitements.

On a adopté un ordre du jour demandant le règlement rapide des questions pendantes, notamment le reclassement du personnel des Postes dans la situation hiérarchique qu'il occupait avant 1919.

Au Sénat

SÉANCE DU 17 AVRIL

La séance est ouverte à 9 h. 15 sous la présidence de M. Jeanneney.

LE BUDGET DE 1926

On aborde la discussion du budget de l'hygiène et de la prévoyance sociale.

M. *Molard* attire l'attention du Gouvernement sur la situation paradoxale faite à certaines villes frontières Chambéry et Annecy entr'autres, qui supportent tous les frais d'assistance à la population italienne. Ces charges devraient incomber à l'Etat.

M. *Dumfour* reconnaît le bien fondé de cette observation. Il demandera à la Chambre la discussion d'un projet de loi modifiant la répartition entre les diverses collectivités des charges d'assistance afférentes aux ouvriers italiens.

Le budget est adopté ainsi que celui du travail.

Sur celui des finances, M. *Dausset* constate que quand le budget fut établi, le change était à 103. Il ne sera donc pas possible de se maintenir dans le cadre de propositions gouvernementales. L'équilibre menace d'être rompu ; il faut s'appliquer au redressement de la devise. Sur un budget de 36 milliards, dit l'orateur, 10 seulement sont consacrés aux dépenses civiles ; il faut donc une administration solide à qui on devra donner un statut pour ne pas laisser les fonctionnaires céder aux sollicitations du dehors et pouvoir les conserver.

Le sénateur de la Seine réclame un code fiscal en raison de la pléthore des lois financières votées.

Il insiste pour le maintien du monopole des tabacs qui rapportera deux milliards et demi par an ; mais des améliorations sont nécessaires.

La discussion générale est close.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. de Selves.

M. *Péret*, répondant à M. Dausset déclare que l'équilibre réel est obtenu On ne tient plus compte des plus-values de l'année en cours pas plus que des impôts Loucheur pour assurer l'équilibre ; les recettes Dawes ne sont pas non plus comptées. Touchant les changes, le ministre dit qu'il s'y mêle des considérations de politique extérieure mais le vote tardif des nouvelles recettes fiscales et les inflations successives ont influencé les cours de la livre et du dollar. Il ajoute qu'il attend d'avoir vu les résultats du carnet de coupons avant de le condamner. L'excédent des importations qui atteint un milliard et demi pèse aussi sur les changes.

Le Gouvernement a prescrit des enquêtes judiciaires et administratives sur les mouvements des changes. Peut-être faudra-t-il cesser d'admettre que les particuliers aient droit aux changes jusqu'à mille frs en devises appréciées.

M. Péret expose ensuite qu'il y a des économies administratives à réaliser. Il faut donner au ministre le pouvoir de décision. Il dit : « Si ce pouvoir m'est donné, je m'efforcerai d'appliquer le programme du Comité supérieur d'enquête ».

Puis, M. Péret rend compte de la situation des fonctionnaires. Il souligne qu'il faudra réaliser des économies pour les satisfaire.

Parlant du monopole des tabacs, il dit qu'il n'a trouvé au ministère aucune des propositions magnifiques annoncées concernant l'affermage du monopole. Il préconise une forme plus industrielle et affirme qu'il compte pour l'année 1927 sur une recette nette de deux milliards 800 millions.

Le budget est adopté.

INTERVENTIONS DE M. EMILE SARI

Pendant la discussion du budget de la marine marchande, M. *Emile Sari* demande au ministre des explications au sujet de la convention des services maritimes de la Corse.

Il exige la suppression des clauses de connaissement limitant la responsabilité du transporteur et la compétence des tribunaux ; la construction de quatre navires ; l'augmentation des services sur Livourne et un troisième service Marseille-Bastia. Il pose une question sur le tarif kilométrique

M. *Mario Roustan* répond sur toutes les questions et assure le Sénateur de la Corse qu'il s'efforcera de lui donner satisfaction sur tous les points.

M. *Emile Sari* pose ensuite au ministre une question sur l'incident du chalutier *Martinello*.

Le ministre répond que la surveillance de la pêche sur les côtes de la Corse sera assurée par une cannonière en attendant l'affectation d'un nouveau garde-côte.

A l'"Officiel"

DANS LES PERCEPTIONS

Paris, 17 avril

Un décret paru au *Journal Officiel* de ce matin porte les nominations et mutations suivantes :

M. Paoli est nommé commis ordinaire à titre temporaire à la perception d'Evisa-Piana.

M. Salasca, commis à Evisa-Piana est affecté à Valle d'Alesani.

M. Pavanacci, commis à Olmeto est affecté à la Roche sur Foron (Haute Savoie).

L'AFFAIRE D'ESPIONNAGE

PROCOPE ET LATAPIE NE SONT QUE DES COMPARSES

Nice, 17 avril

L'affaire d'espionnage doit être ramenée à des proportions infimes. Procope et Latapie, employés à un moment donné par le contre-espionnage français à des missions très simples de filature ont eu l'idée de servir également l'espionnage italien auquel ils ont pu donner quelques renseignements sur nos services.

LA FAILLITE ROQUES

LE PASSIF ATTEINDRAIT QUINZE MILLIONS

Lavelanet, 17 avril

Le passif de la faillite Roques atteindrait 15 millions. On découvre chaque jour de nouvelles fausses traites. D'autre part, l'actif, contrairement à l'évaluation faite par M. Roques à six millions, se réduirait à zéro.

La plupart des victimes sont des ouvriers ou des employés de l'usine Roques qui confiaient leurs économies à leurs patrons.

TERRIBLE DRAME DE LA JALOUSIE

DEVANT SES ENFANTS UN MARI POIGNARDE SA FEMME

A Valcivières (Puy de Dôme), au cours d'une scène de jalousie, le nommé Marius Chevaleyres, 35 ans, propriétaire, a frappé sa femme de six coups de couteau. Ses deux enfants âgés de 7 et 5 ans, se suspendirent après lui, l'empêchant d'achever leur mère qu'on espère sauver.

EN SYRIE

LA SITUATION S'AMELIORE

Paris, 17 avril

On mande de Beyrouth que les nouvelles qui parviennent annoncent les soumissions de nombreux villages. Des chefs de bandes demandent l'aman.

Dans toute la zone de l'Hermon, les travaux des champs ont repris. Les émissaires druses tentent un dernier effort pour amener les tribus à se soulever mais celles-ci sont lasses et manifestent leur désir de soumission loyale.

Dans la région de Palmyre, une opération a amené la soumission des Maoulis.

Dans le Djebel Dovill, notre cavalerie a repoussé des bandes venues de Turquie. Le fameux chef de brigands Akil Iskti a été tué.

à Paris

ARRESTATION D'UN ESCROC

Paris, 17 avril

Georges Reine, redoutable escroc recherché par 20 parquets et qui réussit à échapper plusieurs fois à la police a été arrêté hier soir.

Depuis sa dernière évasion, en 1925 il avait commis de nouveaux exploits à Paris, le Hâvre, Rouen, Marseille et Oran.

Reine s'est présenté hier après-midi dans un garage, 16 rue Fourcroy, pour y garer une auto. Le garagiste remarqua que la peinture de la plaque d'identité était fraîche. Il avertit la préfecture de police qui découvrit le camouflage et s'aperçut que la voiture appartenait à M. Lardemand, 25, rue Coquillière, à qui elle avait été volée la nuit précédente.

Les policiers montèrent la garde : dans la soirée, Reine se présenta et fut appréhendé. Il déclara se nommer avec, à l'appui, un livret militaire, Georges Ladoive, né à Evreux, âgé de 27 ans.

Au commissariat où il avait été enfermé, le prisonnier s'enfuit pendant une absence de ses gardiens, mais un agent le remarqua et l'arrêta à nouveau. L'escroc avoua alors sa véritable identité.

LES DETTES INTERALLIEES

M. COOLIDGE ET LA DETTE FRANÇAISE

Paris, 17 avril

On mande de Washington que le président Coolidge, quoique n'étant pas informé des progrès réalisés dans les négociations de la dette française pense qu'elles continuent de façon encourageante.

LA BOURSE

Paris, 17 avril

COURS DES VALEURS

	cours précéd.	dernier cours
Rente 3 0/0	46.55	46.45
— 5 0/0 1915	57.10	56.85
— 4 0/0 1917	46.15	45.70
— 4 0/0 1918	45	41.75
— 5 0/0 1920	75	73.60
— 6 0/0 1920	64.70	64.70
— 5 0/0 1925	93.95	93.80
Buenos Ayres 4 1/2 Or 1909-1912	1722	»
Japon 4 0/0 1905	515	524
Roumanie 1922 4 0/0	539	550
Société Générale	815	822
Banque Union Parisienne	833	835
Banque Paris Pays-Bas	1220	1230
Rente Foncière	4075	4105
Banque Impér. Ottomane	1100	1100
Bons El Hagar Argent.	573	579
Crédit Foncier Egyptien	4100	4130
Crédit Lyonnais	1540	1575
Crédit Foncier Colonial	570	583
Crédit Fonc Argentin act.	169	169
Crédit Fonc Colb. act ord	1199	»
Nord	1030	1039
Voitures de Paris	930	920
Wagons Lits ordinaires	1370	1435
Suez Capital	12755	12700
Suez Part	10350	10325
Suez Société Civile 1/5	3605	3700
Transatlantique ordinaire	122.00	123
Transports Mar. vapeurs	780	784
Lopez Capital	600	600
Thomson Houston	398	390
Journal	247	250
Gaz Direct Paris	3180	3170
Penarroya	666	661
Saint Frères	488	468
Rio Tinto	5700	5700
Rose Deep	53	»
Modderfontein B. Unité	129	»
Montecatini Unité	270	»
Goldfields ordinair. op 25	179	»
Meyer et Charlton	508	»
Piakalaika	278	258
Sommer And Jack	22	»
Océana	21.75	»
Houillères Saint Etienne	166	165
Hirsa Santander	122	»
Tanganyika	367	365
Clarence act.	367.50	»
Jaguars Fontein	512	»
Schneider et Cie Creusot	985	1000
Hauts Four Denain Anzin	1400	1409
Decauville	174	171
Métallurgie Ariège	152.50	152.50
Ciments Boulonnais	580	»
Saint-Gobain	3330	3350
Phosphates Gafsa	900	900
Lautaro Nitrate Unité	820	820
1/10 Royal Dutch	4650	4665
Roumano Belge Pétroles	130	»
Phosphates M'Zaïta	139	139
Mexican Eagle préférenc.	156	»
France Poissons Paris	1490	1535
Shell	650	650
Raffineries Say	1870	1880
Pathé cinéma jouissance	356	344
Sucreries Coloniales B.	515	380
Action Saint-Raphaël	1960	1975
Dong Trieu	1900	1905
Port sucrer. raf. Egypte	2115	2125
Biscuits Olibet	207	195
Grands travaux Marseille	490	500
Orsoli Bank	100	99
Cultures tropicales	415	411
Rizeries Indo-Chinoises	385	377
Chaland. remor. de l'I.C.	398	398
Soie Baieux	4850	4675
La Soie	428	418
Bolda	242	246
Crédit National 1920	342.50	344

COURS DES CHANGES

Livre	144.52	144.85
Dollar	29.69	29.75
100 lires	119.19	119.80
100 pesetas	423.25	429.50
100 florins	1190	1197.50
100 frs suis	580.50	»

L'ELECTRIFICATION DE CARDO

UNE PREMIERE SUBVENTION

Paris, 17 avril

Le ministre de l'Agriculture a accordé une première subvention de ... francs pour les travaux d'électrification du hameau de Cardo.

LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

LE COMITE NATIONAL

Paris, 17 avril

Le ministère des Finances communique la composition du Comité National qui comprend :

Présidents d'honneur : M. Doumergue, Président de la République et le maréchal Joffre.

Membres : MM. Ader, président de la Chambre des Notaires de Paris ; Paul André, premier Président de la Cour de Cassation ; Appel, membre de l'Institut, recteur honoraire de l'Académie de Paris ; Aubépin, bâtonnier de l'Ordre des Avocats ; le pasteur Blanc, président de l'Union Industrielle ; Victor Boret, ancien ministre président de la Société Nationale d'encouragement à l'agriculture ; Branly membre de l'Institut, professeur à l'Institut catholique de Paris ; Jules Cambon, ambassadeur, membre de l'Académie Française ; René Cassin président d'honneur de l'Union des Associations des Mutilés, Réformés et Victimes de Guerre ; Chaumet, ancien ministre, président du Comité républicain du commerce et de l'industrie ; Clémentel, ancien ministre, président du Comité national des conseillers du Commerce extérieur ; Colson, vice-président du Conseil d'Etat ; Dal Piaz président de la Compagnie générale transatlantique ; Pesrroys du Roure président de la Commission supérieure des Caisses d'épargne ; Polfus, président de la Chambre de Commerce de Mulhouse ; René Duchemin, président de la Confédération générale de la production française ; le cardinal Dubois ; Fougère, président de l'Association amicale des anciens élèves de l'Institut industriel du Nord ; Jules Gautier, conseiller d'Etat, président de la Confédération des associations agricoles ; Guillaume, président du Syndicat des quotidiens régionaux ; Hanotaux, ancien ministre, membre de l'Académie Française, président du Comité France-Amérique ; Jacob syndic de la Compagnie des agents de change ; Kempf, président de la Chambre de Commerce de Paris ; l'amiral Lacaze, ancien ministre, président de l'Institut colonial ; Le Cesne président de l'Union Coloniale ; Lehideux, président de l'Union Syndicale des Banquiers de Paris et de province ; Israël Levi, grand rabbin ; Mans président de la Fédération des commerçants et détaillants ; Moreau, directeur général de la Banque d'Algérie ; de Nalèche, président du Syndicat de la presse parisienne ; Georges Petit, président de la Fédération de la Mutualité ; de Peyerimoff, président du comité des houillères ; Docteur Pinard ; Poisson, secrétaire général de la Fédération des Coopératives de consommation ; Robineau, gouverneur de la Banque de France ; Roume, Gouverneur général honoraire des Colonies ; Simon, vice-président de la Banque d'Indochine ; Henry Simond, président de la Fédération de la presse française ; Théband, président de l'Association des Mutilés de Guerre ; de Vogué, président de la société des agriculteurs de France.

POUR LA PERCEPTION DES SOUSCRIPTIONS

Les contributions volontaires pour l'amortissement de la dette à court terme peuvent être reçues dès maintenant par les trésoriers payeurs généraux, receveurs particuliers des finances, percepteurs, receveurs des Postes, dans les Colonies, Protectorats et sur le territoire du Haut Commissariat de Syrie.

Elles peuvent être également reçues dans les succursales et bureaux auxiliaires de la Banque de France, dans les succursales des banques et des Sociétés de crédit et dans les secrétariats de Mairie. Elles peuvent être versées en espèce, bons et obligations du Crédit National ou de la Défense Nationale, bons du Trésor accompagnés des nom, prénoms et profession, de l'adresse des parties versantes et seront insérées au *Journal Officiel*, sauf pour les donateurs désirant garder l'anonymat.

Les versements donneront lieu à la délivrance d'une quittance à souche exempte du timbre spécial et indiquant que la contribution a été faite à titre volontaire pour l'assainissement financier. Dès la fin de la semaine prochaine, des titres spéciaux qui sont actuellement à l'impression seront remis aux parties versantes par l'intermédiaire des comptables.

L'ORGANISATION DANS LES DEPARTEMENTS

Paris, 17 avril

Des comités locaux vont être constitués dans chaque département et, si possible, dans chaque arrondissement. Leur composition variera avec les régions. Elle sera confiée aux préfets qui décideront des personnalités qualifiées pour appartenir au comité.

La plus grande décentralisation est prévue.

Le Comité central s'efforcera de donner la plus grande publicité.

Les contributions, dont publication hebdomadaire sera faite au *Journal Officiel*, seront classées par communes ; on demandera aux municipalités d'afficher à la porte des mairies les contributions locales.

LA SOUSCRIPTION DE « L'ECLAIREUR DE NICE »

Nice, 17 avril

La souscription ouverte par l'*Eclaireur de Nice* obtient un très gros succès. Dans tout le département, les contributions affluent.

M. Charabot qui est candidat à l'élection sénatoriale de demain a souscrit un million.

CHOCOLAT D'ANNECY

AU LAIT PUR DES MONTAGNES DE SAVOIE
- FRIANDISE APPRECIÉE -

Chronique Sportive

LE MATCH DE CORTE

Le stade de Corte sera aujourd'hui le théâtre du match le plus passionnant de l'année, dont tous les sportifs corses attendent avec impatience le résultat qui désignera le champion de la Corse.

Les deux équipes en présence se sont déjà affrontées deux fois ; chacune compte une victoire et une défaite. La physionomie d'ensemble des deux précédents matches laisse pourtant croire à une légère supériorité bastiaise. En effet, la partie d'Ajaccio si elle se termina par la victoire de la J. S. A. fut très égale, alors que celle de Bastia fut nettement à l'avantage des Cabistes.

On ne saurait cependant pronostiquer à coup sûr une victoire de nos représentants car si les tenants du titre sont plus scientifiques et « jouent » mieux que leurs adversaires, ceux-ci possèdent, en outre d'un goal de grande classe, une ligne d'avants excessivement rapide dont les échappées sont infiniment dangereuses.

Les deux teams en présence seront composés comme suit :

C. A. B. :

Santucci
Kikin, Pucetti
Mingalon, Andreani, Massoni
Confortat, Bartolini, Ville, Santini, Negroni

•

Vallières, Santucci, Scaglia, Giacomoni, Candili
Pozzo, Sciarli, Salsi
Marinetti, X.
Letia

J. S. A.

Les ajacciens ont modifié leur ligne d'attaque où les deux inters permutent avec leurs ailiers ; l'arrière Venezia disparaît pour laisser la place à un X qui pourrait bien être Biancamaria.

La partie sera arbitrée par M. Gambini qui, quoiqu'en aient dit les chroniqueurs ajacciens a fait preuve de la plus grande impartialité tant à Ajaccio — où il fut même très indulgent pour certains équipiers ajacciens — qu'à Bastia.

Par le train spécial sont partis ce matin quatre cent cinquante sportifs. En outre, le maximum ayant été atteint hier matin, plus de cinquante billets à prix réduits ont été vendus pour le train ordinaire.

Le résultat du match sera téléphoné au Grand Café Andréani.

***

On nous prie de préciser que les 2 musiques qui font le déplacement n'ont pas été sollicitées par le C. A. B.

On nous communique

ORATOIRE DE NOTRE DAME DE LA MISERICORDE

La fête de Notre Dame de la Miséricorde sera célébrée avec solennité en l'oratoire de ce nom le dimanche 18 avril.

Messes basses à 7 et 8 heures.

Grand' Messe à 10 heures, célébrée par Mgr Marc, curé archiprêtre de la paroisse Saint Jean.

Vêpres à 3 heures et demie, suivies de la bénédiction du Très-Saint Sacrement et de la bénédiction de la Sainte Relique.

Les confrères, bienfaiteurs et bienfaitrices sont priés d'assister à ces pieuses cérémonies et de considérer le présent avis comme lettre d'invitation.

Procure perpétuelle : Mme Pierre Mougin.
Procure : Mme Dominique Cesari.
Sous-Prieure : Mlle Hélène Sanlaville.

CONGRES CATHOLIQUE DE CORTE

Les membres de l'Association des Pères de Famille chrétiens sont convoqués pour dimanche 25 courant à un congrès qui se tiendra à Corte sous la présidence effective de Sa Grandeur Mgr Simeone.

Les catholiques de l'Ile, sans distinction de partis, sont priés de vouloir bien y assister.

Une séance sera spécialement réservée aux groupements de pères de famille déjà existants en vue de former la Fédération Corse des P. F. Chr.

Le départ de Bastia s'effectuera par le train de 7 h. et le retour aura lieu par le train express qui arrive à Bastia à 6 h.

Réduction de 25 pour cent pour les congressistes. Prière de se faire inscrire au plus tôt chez M. Siaso Dominique, rue Neuve Saint Roch ou chez M. Luigi, pharmacien, place Saint Nicolas ou encore chez M. Fusellier, épicier, 7, Bd du Palais.

EGLISE REFORMEE DE BASTIA
4, Rue Commandant Ronelli
(à côté des Cours Secondaires)

A l'occasion de son passage à Bastia, M. Kuenzel, aumônier des forçats de la Guyane, prêchera le dimanche 18 avril, dans le Temple, aux heures suivantes (heure d'été) : 10 h. 30, Sermon ; 20 h. 30, Conférence sur son voyage en Palestine.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : dimanche 18 avril 1926. Quinzième semaine ; 108e jour de l'année ; 257 à venir.

Soleil : lever, 5 h. 38 ; coucher, 19 h. 6.
Aujourd'hui : Saint Parfait.
Demain : Saint Timon.

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 9 h., 15° ; à 12 h., 15° ; à 18 h., 11°5. Maxima, 16° ; minima, 10°.

Etat du ciel : couvert ; vents : partie SW (force 3 et 4) ; mer : houleuse.

EPHEMERIDES

1915. — Au nord de Perthes, évacuation d'un entonnoir par les allemands, près des lignes françaises.

PHARMACIE DE GARDE

M. Luiggi, Place Saint-Nicolas.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Sinet DAMIANI & Cie, 35, Boulevard Paoli

« LES ANNALES »

Le numéro de Pâques des **Annales**, intitulé **La Route est belle**, album de luxe contenant des textes et des dessins des meilleurs écrivains et artistes, donne en supplément la « Carte de la Géographie littéraire de la France ». Cette amusante carte fait l'objet d'un concours original dont le premier prix consiste en un terrain d'une valeur de 25.000 francs. Le numéro est en vente partout, au prix de 5 francs.

AU PORT

La Goelette **Nuova Immacolata** est arrivée de Piombino sur lest devant charger du bois d'œuvre.

— Le vapeur **Campidano** est arrivé de Livourne sur lest.

— Le brick goelette **S. S. Crocifisso** est arrivé de Gênes sur lest.

— L'**Ezzo** est arrivé de Gênes sur lest.

— L'**Adelina C** est arrivé de Porto Ferrajo sur lest.

— Le vapeur **Campidano** est parti pour La Maddalena avec 3 passagers et 10 tonnes de marchandises.

— Le vapeur **Ville de Bastia** est parti pour Ajaccio avec 175 tonnes embarquées à Bastia et 1.200 tonnes en transit Marseille, Saint Louis du Rhône.

— Les voiliers **Teresa Madré** et **Ada** doivent partir incessamment.

— En relâche forcé par gros temps : cargo français **Alumine**, venant de Bône, avec 700 tonnes de minerai de plomb pour La Spezzia.

— Le navire à moteur français **La Gaillarde** est attendu avec 140 tonnes de céramiques diverses, et 100 tonnes chaux et ciments pour le compte de M. Laurent Colombani.

Nos Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Jeudi 22 avril, à 8 h. 45 : l'incomparable transformiste du Casino de Paris : **Ouvalieri**, l'émule de Fregoli.

Très prochainement : Saison d'Opérettes Odette Maroo.

— Bientôt : Les tournées Baret donneront une série de représentations d'opérettes modernes avec une troupe de tout premier ordre.

***

REGENT CINEMA. — Dimanche 18 avril : En matinée à 2 h. et à 4 h., soirée à 8 h. 45 : Au programme : **Un ami compromettant**, comique en 2 parties ; Les Films Paramount présentent : **Mon Homme**, superproduction dramatique avec Pola Negri et les artistes français Charles de Rochefort, Adolphe Menjou, M. de Canonge et Louise Lagrange. En outre, en supplément : Régent-Journal et Ordinaire.

— Demain lundi : Richard Talmadge (Diavolo) dans : **Le million de Richard** ; « La lettre à Bonaparte », sixième chapitre de **Surcouf**.

— Très prochainement : **Matador**, avec Ricardo Cortez. C'est un film Paramount ; c'est le plus beau film de la saison.

FEMINA CINEMA. — En matinée et soirée : dernières représentations du plus grand film comique de la saison : **La Croisière du Navigator**, avec Malec (l'homme qui ne rit jamais) ; en supplément : **Le Secret du sous-marin**, quatrième épisode.

Demain lundi : Les Films Paramount présentent **A bord d'abord**, comique en 2 parties ; **Dans la Gueule du Tigre**, avec Jack Holt.

— Jeudi : **Le docteur X**, avec Lon Chaney.

00183

Une Garantie complète

Qualité — Le Savon Cadum est garanti rigoureusement pur. Préparé scientifiquement avec des produits de première qualité, il est adoucissant et n'irrite pas l'épiderme, tout excès de sels alcalins ayant été soigneusement éliminé.

Économie — Le Savon Cadum est garanti parfaitement sec. Conservé plusieurs mois avant d'être mis en vente, il est exempt de toute humidité et dure deux fois plus longtemps que les autres savons qui fondent rapidement. Il ne coûte que 2 fr. 50.

Sécurité — Il est garanti que depuis quinze ans, le Savon Cadum n'a jamais varié dans sa fabrication. Achetez un Savon Cadum, appréciez-le, rachetez un pain plus tard, vous pouvez être sûr d'obtenir un savon identique au premier.

Vérité — Nous affirmons que nous sommes les seuls à pouvoir garantir les trois points ci-dessus et qu'ils sont la stricte expression de la vérité.

Voilà pourquoi 40.000.000 de Savons Cadum sont vendus chaque année.

MALADIES DES VOIES URINAIRES
du SANG, de la PEAU et du CUIR CHEVELU
MALADIES DE LA FEMME

DOCTEUR — **SPECIALISTE** Hôpitaux de Paris

Traitements Dermatologiques modernes des Tumeurs, Anthrax, Furonculose, Eczéma, Prurits (démangeaisons), Acné, Psoriasis Ulcères de jambe ; Pelade, Séborrhée, etc. Haute fréquence ; Ionisation ; Electrolyse Hémothérapie ; Neige carbonique ; Air chaud
20, BOULEVARD PAOLI — BASTIA
Consultations de 2 à 6 h.

BAINS DE PUZZICHELO

ETABLISSEMENT REMIS A NEUF

OUVERTURE LE PREMIER MAI

Pour tous renseignements, s'adresser à Mlle Sattei, Gérante des Bains de Puzzichelo, par Aghione.

La Vraie Teinture POUR Teindre soi-même
MAJIC
TEINTURE EXTRA
Seule donne en quelques minutes des résultats
PARFAITS ET CERTAINS SUR TOUS TISSUS SANS LES FAIRE BOUILLIR
Résiste aux lavages
Teinture MAJIC, 143-145, Bd Saint-Denis, Courbevoie
EN VENTE PARTOUT

KODAKS

Fournitures Générales pour la Photographie
Développements, Impressions, Agrandissements, Jumelles diverses.

SPORTS

Articles de Foot-Ball, Tennis, etc.
Insignes divers
M. Silvestri, 26, Bd Paoli

MARFISI
Apéritif au Quinquina
UN NECTAR ! ... LE PLUS ESTIMÉ

Petites Annonces Économiques

A LOUER appartement meublé 7 pièces, eau, gaz, électricité. S'adresser aux bureaux du « Petit Bastiais ».

Faites tenir, contrôler votre **COMPTABILITÉ** par les Etablissements **JAMET-BUFFEREAU**
20, Boul' Paoli, BASTIA

Exigez toujours de vos fournisseurs les
Pompes, Moto-pompes, Moteurs
PAUL DEVEZE Rue des Vignerons Marseille.
Vous aurez la certitude de posséder du bon matériel

BOULANGERS Attention!

LES PÉTRINS MÉCANIQUES 1920 Sont toujours les meilleurs
Adressez-vous directement

127, Gd Chemin de Toulon.
RÉPARATIONS ÉCHANGE-PRIX MODÉRÉS

La **BOULANGERIE MODERNE**
PIAZZA-CONFORTINI
R. Salvator-Viale

Agent exclusif des meilleures marques françaises de Pétrins vous fera tenir sur demande ses catalogues et prix

LA BOULANGERIE MODERNE a l'honneur d'informer la Clientèle de l'intérieur, qu'elle est en mesure de fournir régulièrement sur demande toutes quantités et qualités de pain

Plusieurs boulangeries fonctionnent déjà à Ajaccio et à Bastia avec ces appareils

5e ANNIVERSAIRE DE

Cession de Stocks de Guerre

(Décision de M. le Sous-Secrétaire d'État des 3 mars et 21 avril 1921)

DRAPS de LIT

EN BELLE TOILE COTON GARANTIE A L'USAGE

	150x250	160x275	200x300
La paire	32 fr.	36 fr.	48 fr.

EN DEMI-FIL VERITABLE TOILE D'ARMENTIERES

200×300=54 fr. — 220×315=59 fr. (franco contre remboursement)

AVIS Tous nos draps sont neufs et de 1er choix, ourlés jours échelles, et sans couture.

PRIMES A tout achat de quatre draps, et jusqu'à fin avril seulement, nous joignons gratuitement : Une superbe descente de lit laine Jacquard avec jolie frange, une coupe lainette coton de 3 m. 50 en 80 de large pour robe, chemise ou pyjama et six mouchoirs de Cholet. Établissements OBRER Bureau L. 71, Grand'Rue, Marseille.

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

15, pl. St-Nicolas et 41 bis, bd Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc...

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Compartiments depuis 20 fr. par an

COMPAGNIE FRAISSINET

HORAIRE DU MOIS D'AVRIL 1926

Départs de Corse pour le Continent

Dimanche 18 - de Calvi pour Nice à 20 h.
Lundi 19 - de Bastia pour Marseille à 11 h.
Mardi 20 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mardi 20 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 21 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 15 heures.
Mercredi 21 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 22 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 23 - de Bastia pour Marseille à midi.
Samedi 24 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 25 - d'Ile-Rousse pour Nice à 20 h.
Lundi 26 - de Bastia pour Marseille à 11 h.
Mardi 27 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mardi 27 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 28 - d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille à 15 heures.
Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Vendredi 30 - de Bastia pour Marseille à midi.

HORAIRE DU MOIS D'AVRIL 1926

Départs du Continent pour la Corse

Dimanche 18 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 19 - de Marseille pour Ajaccio à 13 h.
Mardi 20 - de Nice pour Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 21 - de Marseille pour Bastia à midi.
Jeudi 22 - de Marseille pour Ajaccio à midi.
Jeudi 22 - de Livourne pour Bastia à midi.
Vendredi 23 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 24 - de Nice pour Bastia à 9 heures
Samedi 24 - de Toulon pour Calvi à 18 h.
Dimanche 25 - de Marseille p. Bastia à 10 h
Lundi 26 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 27 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30
Mercredi 28 - de Marseille pour Bastia à midi.
Jeudi 29 - de Livourne pour Bastia à midi.
Jeudi 29 - de Marseille pour Ajaccio à midi.
Vendredi 30 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

AUTOMOBILISTES

VOUS qui désirez économiser le carburant,
VOUS qui voulez décalaminer votre moteur,
VOUS qui êtes à la recherche de tout progrès,

EMPLOYEZ LE

GAZOXYL

Simple - pratique - propre - économique.

Franco la boîte pour 250 litres d'essence - 12 francs.

81, RUE MANIN — PARIS (19e)

R. C. - Seine 229.218 — Marque déposée

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

les Motos 2, 3, 4 HP

Monet Goyon

très Souples et Résistantes — Economiques et très Rapides

TRIOMPHATRICES DE TOUTES LES GRANDES EPREUVES 1924

répondent à tous les besoins

AGENCE EXCLUSIVE : JOSEPH ROMAGNOLI

40, Boulevard Paoli - BASTIA

(Envoi franco des catalogues et tarifs sur demande)

L'ESSENCE "STELLINE" EST INCOMPARABLE

(En caisses d'origine ou en cylindres de 200 litres)

PÉTROLE "CRISTAL" LE PLUS RÉPUTÉ

(En bidons de 50 litres ou en cylindres de 200 litres)

HUILE "D" EST INIMITABLE

(En bidons d'origine de 2 litres)

Simon DAMIANI & Cie, Importateurs exclusifs pour la Corse.

— LA MAISON A UN DÉPOT A AJACCIO —

En achetant Un CAMION

LATIL

5.000 Kilogs

Vous n'aurez pas un seul jour d'immobilisation car nous avons en magasin à BASTIA

Toutes les pièces de rechange pour ce modèle

Stock dépassant 50.000 Francs pour ce modèle seul

Demandez à visiter nos magasins

Nous disposons à Bastia de châssis livrables de suite.

Pas de promesses des livraisons immédiates

FRANZ HOFFMAN

33, Boulevard Paoli - BASTIA

Télégrammes : CORSAUTO-BASTIA - Téléphone 48

MAISONS Pour Tous

LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER

UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25

HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

N° 97 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

— Nous accueillerons le chevalier de Pont-Scorff comme un frère, dit à son tour d'Almador.

Henri de Kergael les regardait avec un sourire railleur.

— Allez, mes bons amis, allez ! murmurait-il, protestez de toutes vos forces, mais malgré vos belles paroles, il est bien évident que vous voudriez voir à tous les diables ce pauvre Pont-Scorff qui arrive si mal à propos. Si quelques requins bien avisés ou même quelques cannibales en appétit, l'eussent tout simplement dévoré, vous déploreriez peut-être ce funeste accident, mais au fond vous auriez certes, une notable reconnaissance pour ces braves gens de cannibales... ou de requins. L'amour, hélas ! D'ailleurs Pont-Scorff trouvera plus facilement à lui tout seul le chemin du farouche petit cœur de mademoiselle Louise de Kergael que vous quatre ensemble, mes bons amis ! Avant quinze jours je veux vous voir battre. Cela m'amusera fort et je prouverai que, de nous six, c'est effectivement moi le plus raisonnable.

En ce moment, Henri de Kergael interrompit ses réflexions et s'écria d'une voix plus claire qu'un appel de trompette :

— J'entends le pas d'un ou plusieurs chevaux sur le pavé de la cour de l'hôtel.

Il s'élança à la fenêtre et souleva le rideau.

— Victoire ! s'écria-t-il, deux cavaliers mettent pied à terre. Le second est un laquais, mais le premier est le glorieux chevalier Georges de Pont-Scorff, tant et si impatiemment attendu !

— Vous le reconnaissez ? demanda Louise avec une avide curiosité.

Elle avait des tentations folles de rejoindre son frère et de se rendre compte par elle-même ; mais elle sentait peser sur son front les regards inquiets de ses quatre amis, et elle se tenait droite et pâle sans oser faire un pas en avant.

— Il me tourne le dos, répondit Henri, mais je le reconnais tout de même. C'est bien lui... Il monte les marches du perron... Il entre dans le vestibule... Dans trente secondes il sera ici...

— Pourquoi ne courez-vous pas à sa rencontre, Henri, fit M. de Kergael. A vous croire, vous allez faire une réception magnifique à votre cousin et vous ne bougez pas plus qu'un terme.

— Tiens, c'est vrai ! dit naïvement Henri. Je n'y pensais pas. La surprise... l'émotion... Maintenant que j'y pense, j'y cours !...

Il partit en effet comme un trait. Mais au moment où il atteignait la porte, celle-ci s'ouvrit toute grande et un laquais annonça gravement :

— Monsieur le chevalier Georges de Pont-Scorff.

— La peste soit de l'animal de laquais ! jura Henri de Kergael en faisant un saut rapide en arrière. Il a manqué de m'écraser la porte sur le nez... ou plutôt le nez sur la porte ! ajouta-t-il en se reprenant.

Un gentilhomme de haute taille parut sur le seuil.

Pâle, sombre, une certaine inquiétude dans son regard qui embrassa rapidement toute l'étendue du salon cet homme demeura un instant immobile. Il était vêtu d'un justaucorps de velours noir délicatement brodé d'or, qui laissait voir le pourpoint garni de dentelles ainsi que le jabot plissé et brodé suivant les méticuleuses prescriptions de la dernière mode tout aussi changeante et tout aussi capricieuse à cette époque que de nos jours. Une ample perruque, poudrée avec le plus grand soin, découvrait un front large et puissant sur lequel un ride verticale, singulièrement mobile, faisait un pli étrange. Une petite épée de cour, à poignée d'or ciselé, relevait légèrement le bord du manteau.

Cet homme, annoncé sous le nom du chevalier de Pont-Scorff, eut comme une sorte d'hésitation rapide, imperceptible.

— Ils sont tous là !... murmura-t-il en lui même.

Aussitôt son visage devint souriant une expression joyeuse se répandit sur ses traits, son regard se releva calme, fier, heureux, presque naïf, et il s'avança avec une précipitation hardie et timide à la fois.

Henri de Kergael lui barra le passage et se jeta dans ses bras d'un mouvement plein de folle impétuosité.

(A suivre)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, Éditeurs, à Paris.

51e ANNÉE. — N° 159

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

LUNDI 19 ET MARDI 20 AVRIL 1926

00184

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) Téléphone : GUTENBERG 54-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA

Téléphone : 0-03

Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Autres Départ., France et Colonies	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Étranger Union Postale	La Poste sur Frs		

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LETTRE DE PARIS

Le 15 avril 1926.

Quelques braves gens, dont le ministre des Finances, essayent de lancer la mode de la *contribution volontaire*. C'est une excellente idée qui s'inspire des meilleures méthodes psychologiques. La Chambre et le Sénat pourront à tour de bras voter des impôts impopulaires, le rendement de ces impôts sera toujours réduit par la mauvaise volonté qui se manifestera parmi le troupeau des « assujettis » et l'on aura beau faire, il y aura toujours des gens qui se déroberont. Toute avarice mise à part, il y a des contribuables qui se plaisent à jouer de bons tours au fisc.

Faites au contraire appel aux sentiments que les impôts multipliés n'ont pas encore tout à fait étouffé demandez humblement ce que vous pourriez exiger et mainte bourse qui serait restée farouchement fermée s'ouvrira. Là où le porteur de contraintes aurait péniblement obtenu *dix*, vous récolterez *vingt* tout simplement parce que l' « assujetti » sera devenu un « généreux donateur ».

Qu'importe la manière pourvu que l'argent rentre. Les caisses de l'État s'empliront et des milliers de bonnes gens pourront se vanter d'avoir contribué à sauver le franc. Ainsi, tout le monde sera content sauf quelques esprits chagrins qui disent déjà :

« L'État français se fait mendiant. C'est une honte ! L'État pauvre dans un pays riche devrait exiger et non tendre la main. Il est inouï que ceux qui sont les plus intéressés au sauvetage du franc se fassent prier par l'État dont la planche à billets, devenue l'ultime ressource, les ruinerait. Ils tirent vanité d'un geste nécessaire à leur propre salut. C'est du cynisme ou une énorme naïveté. »

Mettons que ce soit de la naïveté et dites-moi ce que cela peut nous faire si le résultat est bon ?

Naturellement, il ne faudrait pas que certains de ces « contribuables volontaires » fussent trop exigeants et que leur apparente générosité leur servît de prétexte pour humilier le Parlement. Ce ne serait plus de jeu et il ne faudrait pas tolérer de semblables prétentions. Si ces gens-là veulent battre en brèche le Parlement qu'ils l'attaquent par des moyens moins tortueux ; qu'ils ne viennent pas nous dire :

« J'ai cent millions de trop ; je les donnerais volontiers, mais je n'ai qu'une confiance limitée en ceux qui sont chargés de gérer les deniers de l'État. Je voudrais contrôler l'usage qui sera fait de mes millions et de quelques autres. »

Cela reviendrait à déclarer ceci :

« La parcelle de pouvoir législatif que je n'ai pu obtenir du suffrage universel, je suis prêt à l'acheter à coups de millions. Je veux recevoir plus que je ne donne. Je veux, pour quelques misérables millions, vous tenir en tutelle. C'est à prendre ou à laisser. »

Le gouvernement démocratique ni le Parlement ne sauraient admettre de pareilles prétentions ; ils ne sauraient se courber devant la dictature de l'argent et, quelles que soient les fautes commises, il se trouvera toujours une majorité dans la nation pour les soutenir. Car cette dictature de l'argent est la plus exécrable ; elle est aussi la plus abjecte ; elle n'exige de ceux qui l'exercent aucun courage, elle implique chez ceux qui la subissent un singulier degré d'avilissement.

Ah ! comme nos Mussolini au petit pied ressemblent peu à leur modèle ! Le dictateur italien a toujours recherché la lutte au grand jour ; il méprise l'argent et sa bravoure, dont il a donné mainte preuve, est indiscutable. La conquête du pouvoir ne fut pas pour lui un but, mais le moyen de mettre ses incomparables facultés au service de son pays. Il veut conduire l'Italie vers les hautes destinées qu'il a rêvées pour elle... Il l'y conduit en effet et ce n'est pas un mince événement que ce réveil du sentiment national italien, ce n'est pas un spectacle banal que cet enthousiasme qui soulève tout un peuple quand il contemple les horizons dévoilés par son chef et par quoi la nation se sent payée de la dure discipline qui lui fut imposée.

Sans doute, le voyage de Mussolini en Tripolitaine s'entoure d'une pompe quelque peu théâtrale ; il n'en est pas moins une éclatante affirmation de la puissance italienne, une fière façon de revendiquer l'héritage de l'ancienne Rome. D'aucuns pensent et ils ont peut-être raison, que cet héritage serait lourd aux épaules italiennes. C'est vrai, sans doute, quant au présent et Mussolini n'est certes pas le dernier à s'en apercevoir ; mais la grandeur et la volonté des peuples se forgent dans l'enthousiasme et rien ne dit que notre voisine ne saura pas se hausser jusqu'à ces destinées sur quoi se fixe le regard impérieux du « Duce ». Tous les espoirs sont permis à un Peuple qu'un homme de génie a su tirer de l'ornière, où s'agitent les haines, où se débattent les intérêts sordides.

GEX.

Billet du Jour

Non, on ne peut pas dire que la ville de Paris ne fasse rien pour faciliter la natalité chez ses administrés. Nos édiles viennent d'arrêter que toute femme enceinte aura droit, à partir du cinquième mois de la grossesse, à voyager en 1re classe au tarif de la seconde dans les transports souterrains.

Quand j'ai communiqué cette nouvelle à ma femme, elle m'a tapé sur l'épaule et, avec ce petit mouvement du menton qui lui est familier, elle s'est écriée :

— Qu'attends-tu, petit père, pour acheter un troisième bébé ?

Ce que j'attends ? Parbleu, ma femme le sait bien, comme le savent tous ceux qui hésitent à augmenter le contingent familial. Les partisans de la repopulation nous supplient de faire des enfants, au besoin ils nous indiquent comment il faut s'y prendre de peur que nous l'ayons oublié, mais aucun d'eux jusqu'ici ne nous a donné le moyen d'élever une nombreuse nichée. Et malgré que toutes les citoyennes en position intéressante soient gratuitement invitées à voyager sous Paris au rabais, ce n'est pas cette bonne manière — l'expression est de ma vieille tante — qui fera baisser le prix du lait, de la layette et du bifteck quotidien pour retaper la maman.

Enfin, la décision du conseil municipal est peut-être un pas de fait dans cette voie, comme celle prise par M. Violette, gouverneur général de l'Algérie en est peut-être un autre.

— J'exige, avait dit M. Violette, que les femmes indigènes en couches touchent une allocation.

Les délégations financières, répondant à cette mise en demeure humanitaire, se mirent au travail et annoncèrent qu'il était possible d'accorder une allocation de 10 francs.

L'heureux résultat de la sollicitude du gouverneur fut aussitôt connu dans la colonie.

— Bono bézeff ! glapirent joyeusement les Arabes. Dix francs par jour, nous z'aout, c'est kif-kif excellent.

Oui, mais c'était dix francs par mois...

Gabriel Baron.

La Quinzaine Diplomatique

Cette quinzaine a été surtout marquée par les grands événements dans les petits États. Le régime dictatorial est définitivement établi en Grèce au profit du général Pangalos. Dans la péninsule hellénique, comme en Italie, comme en Espagne, le régime dictatorial s'est établi en mettant de côté par divers procédés les chefs des anciens partis qui en Grèce se groupaient plutôt autour d'un homme qu'autour d'une doctrine. Les principaux représentants des partis qui avaient gouverné la Grèce dans les temps récents M. Papanastasiou, M. Metaxas, et quelques autres avaient été préalablement écartés par le général Pangalos. Le vieux parti vénizeliste, privé de son chef qui, comme l'on sait, s'est volontairement exilé de son pays subsistait encore et représentait une force électorale et intellectuelle assez sérieuse. Il était encore représenté au gouvernement par le Président de la République lui-même, l'amiral Coundouriotis, qui avait été jadis le ministre de la marine de M. Venizelos.

Ce président respecté a jugé lui-même la situation intenable et il a résigné ses fonctions. Dans ces conditions, le général Pangalos avait le champ libre et il a été en effet plébiscité à une énorme majorité, que les recommandations d'abstention des anciens partis n'ont guère contrariée.

Le plébiscite a eu lieu en deux fois, deux dimanches successifs. Les villes ont voté d'abord : c'était le corps électoral que l'on pouvait croire le plus rebelle à la dictature. M. Pangalos y a cependant triomphé et huit jours après le vote des campagnes lui a donné, comme on s'y attendait, une majorité beaucoup plus considérable encore.

Voilà donc, investi par le suffrage populaire lui-même, un homme maître de la Grèce. On peut souhaiter qu'elle y trouve l'avantage au moins d'un régime politique stable. Ce pays a connu en peu d'années, en effet, successivement : le funeste gouvernement du roi Constantin, le gouvernement réparateur de M. Venizelos, le règne d'Alexandre, second fils du roi Constantin, enfin la République parlementaire et aujourd'hui la dictature. D'autre part, les personnes qui ont coutume de dresser la théorie des événements une fois accomplis ne manqueront pas de remarquer que les trois péninsules méditerranéennes et les trois pays les plus méridionaux de l'Europe : l'Espagne, l'Italie et la Grèce sont désormais sous le régime dictatorial.

•••

Dans un pays voisin, la Serbie, qui s'appelle officiellement : Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, il est survenu un événement incroyable : M. Pachitch n'est plus président du conseil. Cela est si inouï que beaucoup doutent de la persistance d'une telle lacune et croient que le ministère de M. Ouzounovitch, qui a succédé au gouvernement Pachitch, est déjà menacé, un ministre ayant donné sa démission le lendemain de la constitution du cabinet.

M. Pachitch est, en effet, un des rares hommes d'État de l'Europe qui ait été d'une manière à peu près continue chef du gouvernement dans son pays depuis la guerre. Cela ne signifie pas qu'il n'y ait eu qu'un ministère. Les cabinets ont été en réalité innombrables, mais après diverses tentatives, on retombait toujours sur le combinaison Pachitch. Les gouvernements de cet homme d'État, qui a une grande réputation d'habileté, remontent même au delà de la guerre. M. Pachitch avait été, en effet, en 1913 après la guerre balkanique, chargé de former le cabinet qui était aux affaires en 1914 et c'est lui qui reçut dans des conditions inoubliables, des mains du ministre d'Autriche l'ultimatum qui déchaîna la guerre mondiale.

L'ancienne Serbie, déjà fort accrue aux dépens de la Turquie par le résultat des guerres balkaniques, a vu son territoire doublé en 1918. Elle se trouve donc devant cette difficulté que connaissent presque tous les nouveaux États, une certaine opposition d'habitudes et d'humeur politique entre les habitants de l'ancien territoire et les habitants du nouveau. Les Croates et les Slovènes, majeurs sujets de l'Empire austro-hongrois et de religion catholique tandis que les Serbes sont orthodoxes, réclament le maintien et le respect de leurs privilèges politiques par une méthode d'autonomie régionale. Les Serbes qui ont désiré leurs frères de race soutiennent au contraire une politique de centralisation dont M. Pachitch fut longtemps le défenseur.

Les choses ont d'abord marché assez mal et pendant quelque temps les représentants des Croates, dirigés par M. Raditch ont refusé de siéger au Parlement de Belgrade. Les choses s'étaient arrangées, il y a un an environ. Les Serbes ont assoupi leurs idées centralisatrices et M. Raditch lui-même avait fini par entrer avec cinq ministres croates dans le propre gouvernement de son ancien adversaire, M. Pachitch.

C'est ce gouvernement qui vient d'abandonner le pouvoir. Les oppositions d'idées s'étaient, en effet, compliquées de difficultés venant du caractère de M. Raditch à qui l'on s'accorde à reconnaître des qualités de chef de l'opposition qui transportées au gouvernement ont parfois fait mauvais effet, notamment lorsque M. Raditch s'attaquait, avec la même vigueur qu'autrefois, à ses propres collègues du cabinet.

Quoiqu'il advienne de ces querelles intérieures, la politique extérieure de la Serbie reste confiée à M. Nintchitch qui a, dans un voyage récent à Paris et à Rome, consolidé les attaches de son pays avec les anciens alliés de la grande guerre.

•••

Si l'on peut, à la rigueur, trouver quelque clarté dans les affaires des États de l'Orient de l'Europe, il devient chimérique d'essayer de tirer les événements de Chine de la confusion dans laquelle ils se déroulent. Ils étaient trois généraux qui se battaient dans le nord et le centre de la Chine. Le maréchal Tchang-Tso-Lin occupe la Mandchourie ; le général Feng qui s'était fait bopliser à un moment où il voulait se rapprocher des Américains, occupait la capitale et le général Ou-Pei-Fou gouvernait le centre c'est-à-dire la haute et la moyenne vallée du fleuve Jaune. Aux derniers événements, le Nord et le Sud, le maréchal et le général s'étaient alliés contre Feng, qui a été mis hors de combat, ce qui a eu pour effet de renverser le gouvernement dans la capitale. Mais, ni le maréchal du Nord, ni le général du Sud, ne paraissent très pressés d'entrer à Pékin, peut-être parce que chacun a peur de se brouiller avec l'autre.

Ces événements sont très confus. Les spécialistes des choses chinoises eux-mêmes les interprètent en sens divers, les uns pensent que chaque général représente les préférences des nations les plus intéressées en Chine : Japon, États-Unis, Russie soviétique. D'autres pensent que ces chefs d'armée sont animés d'un égal esprit de xénophobie ; on ne peut guère que constater la divergence de ces interprétations.

•••

Au moment de partir pour un voyage de propagande dans la colonie italienne de Lybie, M. Mussolini a été victime d'un attentat absurde commis par une démente. Une telle tentative a, naturellement, ajouté à l'éclat de ce voyage. La politique fasciste veut répandre parmi les Italiens le sens colonial. La Lybie annexée après la guerre turque, n'est d'ailleurs pas la seule colonie italienne puisque nos amis ont encore leurs possessions beaucoup plus anciennes de la mer Rouge. Enfin, ils occupent l'île de Rhodes et le Dodécanèse dans les mers de l'Archipel, ce qui donne à l'Italie une forte position dans la Méditerranée orientale.

Bien que l'émigration italienne ait diminué depuis la guerre, le placement de ses émigrés reste pour l'Italie une nécessité nationale et nous devons souhaiter qu'elle trouve dans ses possessions orientales un juste débouché pour le surplus de sa population qui, comme on sait se dirigeait volontiers vers notre Tunisie.

Étienne FOURNOL.

AVIS A NOS ABONNES

Nous informons nos abonnés qu'il ne sera tenu compte des demandes de changement d'adresse que si elles sont accompagnées de la somme de 0 fr. 75 en timbres.

LES CORSES PARTOUT

CONSTANTINE

Les membres de la « Société Corse » se sont réunis pour organiser le banquet annuel fixé au mois de Mai.

GUELMA

Nominations. — M. Prunetti Paul, premier clerc d'avoué à l'étude Cubbat est nommé juge de paix à Jemmapes.

M. Setti de la police de Bastia est nommé facteur des Postes à Guelma.

DJIDJELLI

Amicale Corse. — Nos compatriotes ont décidé de fonder à Djidjelli une amicale.

A cet effet, une réunion a eu lieu mardi 6 avril.

M. Paul Cianfarani dit le besoin à la personne humaine de s'unir en groupement et développe avec talent les raisons qui légitiment le désir d'union exprimé si souvent par les compatriotes.

« Chanter la beauté et la gloire de notre pays d'origine, revivre par la pensée notre enfance, goûter avec la même joie les anecdotes qui nous enchantèrent dans notre prime jeunesse ».

Avec enthousiasme, il répond à l'accusation de ceux qui veulent voir en la Section Corse, un bloc bonapartiste. Après avoir proclamé l'esprit démocratique des enfants de Cyrnos, il termine par cette péroraison : « Il faut que nos pères, restés là-bas, au pays, puissent le soir, au coin du feu, en parlant des fils absents, avoir cette consolation de les savoir unis. Il faut qu'ils soient convaincus que de l'autre côté de la Méditerranée, ils prolongent la terre corse ».

Ensuite on procède à l'élection du bureau.

Ont été élus : Président d'honneur : M. Jules Cuttoli ; Président : M. Rocca ; Vice-Présidents : MM. Nola et Grisoni ; Trésorier : M. Mattei ; Secrétaire : M. Cianfarani.

Après une charmante allocution de M. Rocca, la séance est levée aux cris de « Vive la Corse ! ».

SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS DE CEDRATS DE LA CORSE

L'Assemblée générale de cette société a eu lieu à Bastia le 11 avril, sous la présidence de M. le Commandant Giovalurchi, vice-président du bureau provisoire, en l'absence de M. le ministre Fisch, président, empêché.

De nombreux souscripteurs assistaient à la réunion. Beaucoup de producteurs se sont fait inscrire avant la séance.

A l'unanimité, l'Assemblée désigne les membres du Conseil d'Administration et de la Commission de Surveillance.

M. le Commandant Giovalurchi remercie l'Assemblée de la marque de confiance qu'elle témoigne au Bureau provisoire en le maintenant tout entier au sein du Conseil d'Administration. Le Bureau définitif saura justifier cette confiance.

M. Peretti rend compte de la situation matérielle et morale de la Société. Il fait connaître notamment que le Bureau provisoire s'est mis en relations avec des maisons qui utilisent le cédrat et que la vente de la production des adhérents est assurée. Des demandes d'avances ayant faites nécessairement : étant basées sur les sommes versées à la Société, les producteurs désireux de souscrire sont priés de le faire avant le 30 juin 1926, date limite après laquelle seront perçus des droits d'entrée proportionnels à la production.

L'Assemblée accueille ces déclarations avec une vive satisfaction.

Le Conseil d'Administration est ainsi composé :

Président d'honneur : M. le Premier Président Fisch, ancien ministre d'État ; Président : M. le Commandant Giovalurchi, Capitaine di Casinca, Vice-Présidents : MM. le docteur Petit-Ferrandi, Bastia - Porta di Verde ; Paoli, ancien maire, Aleria. Trésorier : M. Peretti, 3, rue de la Banque, Bastia. Secrétaire : M. Marcantetti, maire de Canari, conseiller général. Conseiller technique : M. Boyer, directeur des Services Agricoles de la Corse. Ajaccio. Administrateurs : MM. le Commandant Mastracci, Zilia ; Mattei, juge suppléant, Olmeta ; Docteur de Petriconi, Mario Poggio ; Sbragaglia, propriétaire, Moriani ; Valenti, ancien percepteur, Cervione ;

Vincent, ancien Conseiller d'arrondissement, Bastia.

La Commission de surveillance est ainsi constituée : Président : M. Modio, ...

N. B. — Les souscriptions ... M. Poggi, 3, rue de la Banque, Bastia.

LE PRIX DU PAIN

Par arrêté préfectoral du 15 avril 1926, le prix ... de la farine de 120 kilos ...

1° — à 233 francs ...

2° — à 276 francs ...

Ces dispositions auront leur effet à partir du 19 avril 1926.

En conséquence, aux termes d'un arrêté de M. le Maire en date du 19 avril, le prix du kilogramme de pain de consommation courante est porté à 2 fr. 10.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : mardi 20 avril 1926. Seizième semaine ; 110e jour de l'année ; 255 à venir.

Soleil : lever, 5 h. 37 ; coucher, 19 h. 8.

Aujourd'hui : Saint Théodore.

Demain : Saint Anselme.

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 9 h., 14° ; à 12 h., 16° ; à 18 h., 13°. Maxima, 17° ; minima, 12°.

État du ciel : couvert ; vents : au variable (force 2 et 3) ; mer : assez houleuse.

DEUX BEAUX GESTES

Nous lisons dans les journaux de Porto-Rico ...

« L'asile des orphelins de Saint Vincent de Paul qui vient tant de peine à subvenir à ses énormes dépenses ... M. F.-M. Franceschi, un don qui dépasser de beaucoup un million de francs. Ce grand francais a voulu par ce geste remplir un des vœux les plus chers de sa femme regrettée, Mme Marguerite Franceschi, née Lecouat, ...

... M. Franceschi ».

... M. Pierre Louis Franceschi ...

...

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge — Steve DAMIANI & Cie, 10, Boulevard Paoli

AU PORT

Le brick goélette **Agostino** est arrivé de Viareggio sur lest pour prendre du bois d'œuvre.

— Le **S.S. Crucifiore** est arrivé de Gênes sur lest pour charger du charbon.

— Le vapeur **Liamone** est arrivé de Marseille avec 320 tonnes de marchandises et 143 passagers.

— Le vapeur **Corte II** est arrivé de Nice avec 160 passagers, et 75 tonnes de marchandises.

— Le trois mâts goélette **Theresa**, ... venant de Valence ...

— Le vapeur **Corte II** est parti pour Marseille avec 186 passagers et 90 tonnes de marchandises.

— Le **Tavera Madre** est parti pour Livourne avec 90 tonnes de bois d'œuvre.

— L'**Ada** est parti pour Livourne avec 100 tonnes de bois d'œuvre.

— Le **Due Marie** est parti pour Livourne avec 60 tonnes de bois ...

— 12 voiliers ainsi que 2 vapeurs sont en ...

Attendu à l'aube : Le courrier Italien **Cagliari**.

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DE Mme Vve ROSSI

...

Les souscriptions sont reçues aux bureaux du « Petit Bastiais ».

M. F. Boulanger nous a remis hier la somme de 10 francs.

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

LA DISCUSSION DU BUDGET AU SENAT

UNE PROPOSITION DE LOI DE M. EMILE SARI

Paris, 19 avril

M. *Emile Sari* a déposé une proposition de loi concernant la caisse d'amortissement de la dette publique.

Le sénateur de la Corse trouve sept cent millions par an en dehors du budget de l'Etat qui pourraient être exclusivement affectés au remboursement de nos dettes et par suite au relèvement de la devise nationale.

Chaque année, lors de l'établissement de leur budget, les colonies, départements, communes et chambres de commerce devront en premier lieu prévoir une imposition obligatoire correspondant à cinq pour cent de leurs dépenses ordinaires et extraordinaires effectuées au cours de l'exercice précédent. Le produit de cette imposition sera versé avant le 31 décembre de la même année à la caisse d'amortissement de la dette publique.

La proposition est à l'étude au ministère des Finances.

L'ELECTION D'OLMI - CAPELLA

Calvi, 19 avril

L'élection d'un conseiller général dans le canton d'Olmi-Cappella a donné les résultats suivants :

M. le Dr Mathieu Colombani : 230 voix, *élu*.

M. Antoine Giudicelli, 211 voix.

Au Sénat

SÉANCE DU 19 AVRIL

La séance est ouverte à 9 h. 40 sous la présidence de M. Peyronnet.

LE BUDGET DE 1926

Sur le chapitre 42 du budget de la marine marchande concernant les extensions d'amélioration et la restauration des ouvrages et ports maritimes, M. *Brindeau* demande le rétablissement du crédit de 40 millions voté par la Chambre et ramené à 20 millions par la Commision des Finances.

Sa proposition est repoussée et, par 168 voix contre 122, on s'en tient à 30 millions.

On passe à la discussion du budget des Chemins de fer.

M. *Jeanneney*, rapporteur général demande que l'intérêt des avances consenties par le Trésor aux deux réseaux de l'Etat soit relevé sans délai au-dessus de 5,50 pour cent, ce taux étant trop inférieur au court réel des emprunts contractés par le Trésor pour payer les avances.

Il faudrait enfin, ajoute l'orateur, conformément aux dispositions formelles de la convention de 1921 que le fonds commun prit à sa charge à partir de 1927 le service des emprunts contractés de 1921 à 1926 pour combler le déficit même du fonds commun. A ce sujet, un contrôle financier va être réorganisé. Divers chapitres sont adoptés.

M. *Raoul Péret* accepte avec satisfaction les observations de M. Jeanneney. Les dispositions seront prises.

MM. *Cornand* et *Louis Soulié* s'élèvent contre les puissantes compagnies qui prennent leur aise en face de l'Etat.

On aborde la discussion de la loi de Finances.

M. *Rio* fait adopter à l'article cinq un amendement exonérant de tout impôt sur les bénéfices les entreprises de navigation qui ont leur siège dans des pays étrangers à condition que ceux-ci nous appliquent la réciprocité.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

M. de Selves ouvre la séance à 15 heures.

Sur la proposition de M. *Tissier*, on adopte l'exonération de la surtaxe de 0,50 pour cent instituée par la loi du 4 décembre 1925 sur les arrérages des emprunts contractés auprès de certaines collectivités, départements et communes.

à Paris

TRAM CONTRE AUTOBUS

Paris, 19 avril

A l'angle du Cours-la-Reine et de la Place de la Concorde, un tram allant à la Gare de Lyon est entré en collision avec un autobus. 22 personnes ont été blessées plus ou moins légèrement.

UN DISCOURS DE Mr CAILLAUX

L'ANCIEN MINISTRE FAIT APPEL A LA COORDINATION DES EFFORTS NATIONAUX.

Le Mans, 19 avril

M. Caillaux a présidé hier un banquet de 400 couverts organisé par le comité radical de la Sarthe.

Après les discours de MM. Montigny et Breteau, députés, qui ont évoqué Gambetta, Ferry et Waldeck-Rousseau, l'ancien ministre des Finances, a prononcé un grand discours.

Il s'élève contre la classification plus ou moins artificielles au moyen desquelles on prétend définir et emprisonner les hommes politiques : elles ont la valeur d'une simple épithète. Il s'élève également contre la démagogie qui est la négation de la démocratie et, comme a dit Proudhon, l'hypocrisie du progrès. Elle est un des ferments les plus actifs des retours en arrière puisque en contredisant les besoins d'ordre et de calme que chacun éprouve, elle conduit la Nation à docilement subir sinon à appeler les servitudes.

Abordant la situation financière l'orateur constate que sa prédiction était justifiée : l'heure de la pénitence a sonné. Néanmoins, il se plait à reconnaître un progrès notable : l'équilibre du budget est assuré. Le vrai mal réside dans la situation économique, l'équilibre là était rompu.

M. Caillaux compare le pays à une grande maison de commerce dont les événements malheureux auraient transformé les créances en dettes et où les patrons, les employés et les ouvriers devraient travailler sans répit pour restaurer la prospérité passée. Ils ont eu alors recours au crédit de leurs voisins, presque toujours des rivaux qui, par la suite, ont propension à les juger sévèrement.

L'orateur dit que la coordination rigoureuse des efforts nationaux dans tous les ordres d'idées est indispensable pour nous permettre de remonter la pente et d'arriver le plus tôt possible à la stabilisation monétaire qu'il tient pour la question vitale.

Il attribue la baisse du franc aux lenteurs et à l'abondance des discussions de la Chambre, à l'instabilité des ministères ; il faudra encore rebâtir les organismes administratifs.

Le sénateur de la Sarthe rappelle aux citoyens leurs devoirs : « Contribuables qui ne payez pas l'impôt, riches ou pauvres, les riches principalement, plus coupables que les autres ; citoyens, qui recherchez des intérêts personnels ou corporatifs exagérés au détriment du bien général, ne savez-vous pas la parole de Robespierre : « L'amour de la Patrie suppose la préférence de l'intérêt public à tous les intérêts particuliers ».

« Mandataires directs du peuple qui devez donner l'exemple de la discipline et de l'ordre en rénovant le parlementarisme d'abord, en réglementant nos débats ensuite, en invitant à collaborer avec vous les forces nouvelles, les compétences rassemblées dans les syndicats de tous ordres, hâtez-vous de déterminer ou de prendre les initiatives utiles, ainsi seulement vous briserez en leur enlevant leurs armes les fractions qui avec une audace croissante s'attaquent au Parlement et à la République, car le Parlement, c'est la République ».

Informations Parlementaires

LA RENTREE DE LA CHAMBRE

L'impression dans les couloirs est que la Chambre va consacrer uniquement ses travaux d'avril au budget d'abord. Elle terminera en deux ou trois séances la loi sur la propriété commerciale.

La Commission des Finances étudiera le budget retour du Sénat avec l'espoir que la Chambre en finira avant la fin du mois. Les députés s'ajourneront ensuite au 15 ou 25 mai.

Il apparaît qu'aucune discussion politique interviendra.

A LORIENT

HORRIBLE MORT

Lorient, 19 avril

M. Leloir Edouard, 35 ans, patron avais son dentier composé de deux boulanger, prenait son repas lorsqu'il dents à crochets. Un médecin tenta d'extraire l'appareil, mais inutilement. On transporta le patient à l'hôpital. En cours de route, l'appareil descendit dans l'œsophage. L'opération devint impossible en raison de la température élevée du malheureux qui mourut quarante-huit heures après dans d'atroces souffrances.

LES NEGOCIATIONS DE PAIX AU MAROC

PREMIERE REUNION DES DELEGUES

Oudjda, 19 avril

Les délégations française et espagnole se sont rencontrées avec les délégués riffains à 13 h. 45 et s'en sont séparées à 14 h. 40.

Cette réunion préliminaire avait pour objet de vérifier dans quelles mesures les conditions précédemment indiquées pouvaient servir de base aux pourparlers. Cet échange de vues prolongé à amené les riffains à demander la possibilité de communiquer rapidement avec le Riff. Cette facilité leur a été accordée. Les riffains se sont rendus dans le Riff par avions. On attend leur retour pour reprendre les conversations préparatoires.

DECLARATION DES DELEGUES RIFFAINS

Paris, 19 avril

Le *Petit Parisien* écrit que les difficultés portent notamment sur l'éloignement d'Abd el Krim et l'avance de nos lignes dans le Riff. Les Riffains se montrent particulièrement intransigeants sur ces deux points.

Azerkane, ministre des Affaires étrangères riffain, a remis à l'envoyé spécial du *Petit Parisien* une déclaration écrite et signée par les délégués riffains disant qu'ils ont la conviction que la paix est possible si des concessions sont faites des deux côtés.

LA CRISE DU FRANC

POUR ENRAYER LA SPECULATION

Paris, 19 avril

Le Gouvernement va prendre de nouvelles mesures en vue d'enrayer la spéculation sur le change. Elles ne porteront pas atteinte aux libertés dont jouissent actuellement les négociants et qui ne sont subordonnées pour les exportateurs qu'à l'obligation de rapatrier les capitaux dans un délai de six mois et pour les importateurs à l'obtention d'une autorisation de la chambre de commerce. Ils seront sans nul doute astreints à faire une déclaration et à tenir un répertoire des opérations auxquelles ils se livrent.

aux États-Unis

M. HENRY BERENGER A LA MAISON BLANCHE

Paris, 19 avril

On mande de Washington que M. Henry Bérenger s'est rendu à la Maison Blanche où il a annoncé à M. Coolidge qu'il avait reçu un télégramme lui annonçant l'envoi d'une note au sujet de la consolidation de la dette française.

L'ambassadeur de France aux Etats-Unis a déclaré qu'il avait pleins pouvoirs pour négocier l'accord avec le gouvernement américain.

ELECTION SENATORIALE

M. ARAGO BATTU

Nice, 19 avril

Le collège électoral du département des Alpes Maritimes était convoqué hier à Nice pour élire un sénateurs en remplacement de M. Jean Amic, décédé.

M. Charabot, conseiller général, radical-socialiste, a été élu par 265 voix contre 166 à M. Arago.

L'ITALIE ET LE MAROC

ELLE REVENDIQUERAIT SA PART EGALE A CELLES DE LA FRANCE ET DE L'ESPAGNE.

Paris, 19 avril

Le *Sunday Express* dit que M. Mussolini aurait l'intention de présenter certaines réclamations de l'Italie à propos du statut de Tanger.

L'Italie demanderait pour elle un droit égal à celui de l'Espagne et de la France.

LES MORTS DU JOUR

M. PHILIPPE SANDRIEU

Paris, 19 avril

M. Philippe Sandrieu, chef des travaux au Collège de France, chevalier de la Légion d'Honneur, ancien administrateur de l'*Humanité*, est décédé aujourd'hui.

MORT DU FILS DE M. MAGINOT

Paris, 19 avril

Le fils de M. Maginot, député de la Meuse, engagé volontaire au 67e cuirassiers à Trèves avait contracté en mars une bronchite compliquée de pneumonie double infectueuse, puis de pleurésie. Ramené dans une clinique à Paris, il y avait subi plusieurs opérations ; une nouvelle opération allait être tentée par le professeur Cuneo lorsque le malade succomba aujourd'hui dans l'après-midi.

à Marseille

VIOLENT INCENDIE

Marseille, 19 avril

Un incendie d'une grande violence s'est déclaré la nuit dernière dans une fabrique de pâtes alimentaires à la Capelette.

Les pompiers luttent pour venir à bout du fléau.

EN GRECE

MESURES DE CLEMENCE

Athènes, 19 avril

A l'occasion de son accession à la présidence de la République, le général Pangalos a donné l'ordre de laisser rentrer à Athènes les anciens ministres exilés à Santorin.

L'amnistie doit être accordée à tous les prisonniers accusés de tentative de sédition.

LA BOURSE

Paris, 19 avril

COURS DES VALEURS

	cours précéd.	dernier cours
Rente 3 0/0	46.45	46.80
— 5 0/0 1915	56.85	57.15
— 4 0/0 1917	45.75	45.85
— 4 0/0 1918	44.75	44.65
— 5 0/0 1920	73.60	74
— 6 0/0 1920	64.70	64.90
— 4 0/0 1925	93.80	94
Buenos Ayres 4 1/2 0/0 1909-1922	1732	1705
Japon 4 0/0 1905	524	515
Roumanie 1922 4 0/0	550	545
Société Générale	922	923
Banque Crédit Portugaise	835	830
Banque Paris, Pays-Bas	1225	1250
Banque Française	4105	4109
Banque Impér. Ottomane	1100	1095
Banco El Hogar Argent.	519	515
Crédit Foncier Egyptien	4130	4120
Crédit Lyonnais	1575	1605
Crédit Foncier Colonial	583	580
Crédit Fonc. Argentin act	169	162
Crédit Fonc. Cub. act anc	1199	1199
Nord	1039	1044
Voitures de Paris	505	530
Wagons Lits ordinaires	1435	1435
Suez Capital	13700	13590
Suez Part	10325	10160
Suez Société Civile 1/5	3700	3601
Transatlantique ordinaire	129	123
Transports Mar. vapeurs	761	775
Lebon Capital	600	594
Thomson Houston	350	349
Jeumont	250	250
Soc Givet Paris	3170	3147
Penarroya	661	679
Saint Frères	468	471
Rio Tinto	5700	5630
Rose Deep	53	54
Méditerranée B. Unis	179	179
Montecatini Unité	279	279
Goldfields ordinair. ep 25	179	176
Meyer et Charlton	508	507
Piokaheiia	258	289
Simmer And Jack	22	22.25
Océana	31.75	31.50
Houillères Saint Etienne	105	101
Herzo Santander	122	122
Tanganyka	365	362
Clermont act	367.50	367.50
Schneider et Cie Creusot	1060	995
Hauts Four Denain Anzin	1400	1405
Jugera Fonten	513	507
Decauville	171	172
Métallurgie Ariège	153.50	155
Ciments Boulonnais	580	580
Saint-Gobain	3330	3345
Phosphates Gafsa	900	915
Lautaro Nitrate Unité	838	830
1/10 Royal Dutch	4665	4660
Roumano Belge Pétroles	130	130
Mexican Eagle préférenc.	158	158
Phosphates M'Zaïta	139	113
Propre Pétroles Paris	1585	1530
Shell	550	450
Raffineries Say	1920	1902
Pathé cinéma jouissance	244	225
Sucreries Coloniales B.	529	540
Action Saint-Raphaël	1574	1555
Dong Trieu	1805	1850
Port assur. sol. Egypte	2135	2125
Mareuls Gibel	195	250
Grands travaux Marseille	500	509
Grand Back	59	158
Cultures tropicales	411	401
Distilleries Indo-Chinoises	322	318
Chaland. remor. de l'E.G.	388	485
Soie Intrus	4675	4800
La Soie	416	415
Boléo	346	259
Crédit National 1920	341	341

COURS DES CHANGES

Livre	144.85	144.89
Dollar	29.72	29.77
100 lires	119.20	119.25
100 pesetas	423.28	420.25
100 frs suis	»	569.25
100 florins	1197.50	1197

MENACES DE GUERRE

LA GRECE S'ARME

Londres, 19 avril

Plusieurs journaux anglais dont le Daily Express et le Sunday Express ... font l'objet d'importantes commandes passées par la Grèce à Rome comportant des bombes, des aéroplanes, des autos blindées, de l'artillerie lourde et de montagne.

L'ITALIE CONVOITE L'ANATOLIE...

Londres, 19 avril

On parle avec insistance d'une prochaine agression italienne en Anatolie.

LA TURQUIE MOBILISE

Constantinople, 19 avril

La Turquie a appelé sous les drapeaux les hommes âgés de 21 et 22 ans et ceux appartenant à quatre autres classes exemptés de services jusqu'ici.

LA QUESTION DE MOSSOUL

UN MEMORANDUM ANGLAIS

Paris, 19 avril

On mande de Constantinople que l'ambassadeur d'Angleterre a remis au gouvernement turc un mémorandum contenant les dernières propositions anglaises relatives à Mossoul.

NOUVELLES BREVES

Paris, 19 avril

HONOLULU. — Le volcan Maunola des îles Hawaïs est entré en éruption active. La lave recouvre deux villages dont les habitants ont péri.

ROME. — M. Mussolini ferait une déclaration mercredi au sujet de l'anniversaire de la fondation de Rome.

AVIGNON. — Le congrès national de l'agriculture française aura lieu à Avignon du 29 avril au 2 mai.

BOURGES. — Il a fortement neigé sur les monts du Bugey et du Jura.

LES SPORTS

BELLE VICTOIRE DE PEUGEOT DANS LE TOUR DE FRANCE

Paris, 19 avril

Hier a pris fin le Tour de France automobile. Le classement des différentes catégories est le suivant :

250 *cmc* : Krebs (59 points de pénalisation).

500 *cmc* : 1er Naas ; 2me Bernard ; 3me Calvet.

Camionnettes normandes : 1er Alavoine ; 2me Brasmart, sans pénalisation.

Voitures de tourisme : 750 *cmc* : Cesure sur *Peugeot*, et Letailleur, sur *Peugeot*, sans pénalisation.

1150 *cmc* : 1er Aery ; 2me Bodin ; 3me Dauce.

2000 cmc : 1er L. Collomb.

3000 *cmc* : 1er Lamarche.

Les deux voitures engagées par *Peugeot* terminent premières sans pénalisation. Cette magnifique performance montre les qualités des voitures de la grande marque française universellement renommée.

CYCLISME

PARIS - CAEN

Paris, 19 avril

La course Paris-Caen a été gagnée par le flandrien Van de Castelle devant Hanc-Garin, Gremo, Matton Colleu, Catelan.

PARIS - ROUEN

Paris, 19 avril

L'arrivée de Paris-Rouen s'est disputée au sprint. Bayon a battu Neuhahrd et Aumerie.

LE PREMIER PAS DUNLOP

Marseille, 19 avril

La demi-finale du *Premier Pas Dunlop*, disputée hier à Marseille a été enlevée par Roussel, (d'Arles), battant Lancelle (Nice), Guy Marcel (Toulon), Granier (Avignon), Gesard (Marseille).

LE CRITERIUM ALCYON

Paris, 19 avril

La première étape du *Critérium Alcyon* a été courue hier sur le parcours Paris-Reims. Gras (de Toulon) s'est classé premier devant Bidot (de Troyes), Vanel (de Nice), etc.

LE CIRCUIT MORINI

Nice, 19 avril

Livaldi, d'Antibes, a gagné hier le circuit Morini. Derrière lui sont arrivés Lauteri, Aiglin, Mengarelli, etc...

COURSE A PIED

BEAULIEU - NICE

Nice, 19 avril

La course annuelle Beaulieu-Nice disputée hier, a été enlevée par Morin, de l'Olympique de Nice. Son camarade de Club Rap a pris la deuxième place et Tagliafero, de Monaco, la troisième.

FOOT-BALL

LA FRANCE BAT LE PORTUGAL

Paris, 19 avril

Le deuxième match international qui se disputait hier entre la France et le Portugal s'est terminé par la victoire de notre équipe par 4 buts à 2. Nos représentants ont remporté leur deuxième victoire de la saison.

-:- Les équipes de Suisse et d'Italie ont fait match nul par 1 buts à 1.

-:- L'Allemagne a battu la Hollande par 4 à 2.

LE CHAMPIONNAT DE PARIS

Paris, 19 avril

Stade Français bat Red Star 3 buts à 2.

Club Français bat Union Sportive Suisse : 7 à 0.

C. A. S. G. bat Olympique : 4 à 1.

C. A. P. et C. A. Vitry : 1 à 1.

UN PEU PARTOUT

A Marseille, en match amical, le Spora de Luxembourg a battu l'Olympique de Marseille par 4 à 3. Les Olympiens étaient privés des services de quelques joueurs sélectionnés.

-:- En finale de la Coupe de Provence, l'Union Sportive Seynoise a battu l'Association Municipale de Marseille par 7 buts à 0.

-:- A Antibes, l'Olympique local a battu l'Association Sportive de Monaco par 3 buts à 0.

-:- L'Union Sportive du 16e a battu la sélection Paris-Star, S. C. U. F. par 5 buts à 1.

-:- L'A. S. Montrouge a battu Billancourt par 3 buts à 2.

-:- Rueil bat le Cosmopolitan Club par 1 but à 0.

-:- Sélection Alsacienne bat Sélection Lorraine 2 buts à 1.

RUGBY

LES TOMMIES SONT PLUS FORTS

Paris, 19 avril

Aujourd'hui a eu lieu au Stade Pershing le match annuel de rugby entre les équipes représentatives des armées anglaise et française.

Nos représentants ont été battus par 19 points à 13.

EN SYRIE

PREPARATIFS D'OFFENSIVE

Paris, 19 avril

On mande de Beyrouth que 15.000 hommes sont concentrés à Erza Déraa et à Boora en vue de marcher sur Soueida.

LA SOIREE RECREATIVE DU « NOEL » BASTIAIS

Comme nous l'avons annoncé dans notre précédent numéro, le Comité Nebbiais de Bastia donnera demain soir mercredi, à 9 h. 30, dans la Salle de Spectacle de notre Théâtre Municipal, une soirée récréative comprenant une partie de concert et la représentation de deux charmantes comédies.

Exécutée par les élèves de M. Giammarelli, sous la magistrale direction de leur excellent maître, la partie concert comprendra l'ouverture du **Télémaque** de Vargues, une sélection du **Tannhauser** de Wagner, des morceaux de Tchaïkowsky, de Gluck et de J. de Sévet, et promet d'être un régal de haut goût pour nos dilettanti. Mlle Y. Villa, accompagnée par Mme Ciuli-Regnesi, y fera entendre son beau contralto, dans un passage de **Pâris et Hélène**, de Gluck.

La partie spectacle comprendra, comme nous le disions plus haut, la représentation de deux comédies : **La revanche de Cadichon**, d'Albéric de la Joye, et **Bataille de Dames**, de Scribe et Legouvé. Ces deux jolies pièces, étincelantes d'entrain et de gaîté, promettent également aux spectateurs un divertissement des plus agréables.

On sait avec quel soin la charmante phalange de nos jeunes artistes amateurs prépare ses représentations annuelles et de quelle faveur tout à fait justifiée jouissent ces représentations auprès de l'élite du public bastiais. C'est assez dire qu'il y aura foule et foule élégante mercredi soir au Théâtre Municipal pour applaudir les gentes comédiennes et musiciennes qui, pour une modique entrée de six francs, s'apprêtent à nous offrir une délicieuse soirée.

Le même programme sera donné jeudi en matinée pour les personnes qui n'aiment pas sortir après leur dîner et pour les élèves des établissements d'enseignement de notre ville désireux d'assister à la représentation. Pour cette matinée, le prix des places est réduit à 5 francs.

On trouvera des cartes au contrôle du théâtre avant chacune des deux représentations.

J. des ROUX

Nos Spectacles

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : **A bord d'abord**, comique en deux parties ; les Films Paramount présentent Jack Holt dans **Dans la Gueule du Tigre**, drame d'aventures dramatiques.

-:- Jeudi : **Le Docteur X.**

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Au programme : **Une histoire de pétrole**, comique en deux parties ; Pathé Consortium présente Bernard Tolmadge (Diavolo) dans **Le million de Richard**, grand film en 6 parties ; « La lettre à Bonaparte », sixième chapitre de **Surcouf**.

-:- Au prochain programme : **Matador**, avec Ricardo Cortès.

L. DORIAT AUTOMOBILES
00185 Agence RENAULT
& ATELIER A TOGA

Chronique Sportive

C. A. B. EST BATI SUR PIERRE..

La campagne menée à Ajaccio contre le C. A. B. a porté ses fruits : la finale du championnat de la Corse qui se disputait hier à Corte n'a pas pu prendre fin en raison de l'attitude déplorable — et **préméditée** — des supporters de la **Jeunesse** Sportive Ajaccienne qui envahirent le terrain dès que les bastiais eurent marqué le but leur donnant l'avantage.

La responsabilité de ces incidents retombe sur les auteurs des articles parus dans la **Jeune Corse** et le **Petit Marseillais** et sur les dirigeants de la J. S. A. qui, par leur silence coupable, s'en sont rendus complices — et l'étaient peut-être...

AVANT LE MATCH

Le train spécial parti de Bastia et sur lequel ont pris place plus de 500 bastiais arrive à Corte à 10 h. 40. De nombreux sportifs cortenais saluent leurs camarades bastiais et, précédé de la Lyre, un cortège se forme qui, aux sons de marches entraînantes, gagne la mairie où a lieu une réception officielle au cours de laquelle un apéritif d'honneur est offert aux deux équipes par la Municipalité et par l'Union Sportive Cortenaise.

Sur le cours Paoli, l'animation est grande. Le match fait l'objet des conversations ; l'on sait bientôt que les ajacciens qui accompagnent l'équipe de la J. S. A. sont décidés à « intervenir » si les cotes des ... prennent le dessus.

Dès 11 heures 30, après le concert de la Lyre qui avait défilé sur la place Paduone une foule considérable, les abords du stade sont noirs de monde et bien avant le coup d'envoi une affluence record garni le stade du Collège. On remarque dans l'assistance : MM. Théry, sous-préfet de Corte ; de nombreuses personnalités cortenaises ; MM. Ferracci, président de la Ligue et de l'U. S. C. ; Mattei, vice-président du C. A. B. ; Poggi, président de l'E. F. B. ; Cesari, président d'honneur du S. C. B. ; Bourgeois, conseiller municipal de Bastia ; le général Mauret ; Mme et M. Raul Guillon ; le docteur Bulfroli, de Venaco, etc...

La Partie

A 15 heures, M. Gambini appelle les deux équipes qui pénètrent sur le terrain également applaudies. Deux charmantes cortenaises accompagnées par M. Ferracci, offrent à chaque capitaine une superbe gerbe de fleurs.

Valiérra qui commande l'équipe ajaccienne gagne le toss ; les bastiais joueront contre le vent, qui souffle avec violence, et contre le soleil ; leurs adversaires bénéficient, en outre, de la descente.

Dès le coup d'envoi la balle descend dans le camp bastiais mais les cabistes jouent avec une ardeur remarquable. Leur défense est impeccable et brise toutes les offensives des avants ajacciens. Notre attaque ne reste pas inactive, elle obtient même le premier corner, consécutif à une échappée de Negroni et, qui vaut un premier incident, plusieurs supporters Jessistes se placent devant les bois pour empêcher l'ailier droit bastiais de shooter.

Puis, le camp bastiais est encore envahi Coco qui joue quatrième demi seconde admirablement la défense. Santucci arrête des shoots dangereux et évite par d'habiles feintes les vigoureux « fonceurs » dont il est l'objet.

L'angoisse est grande parmi les supporters de nos représentants. Les minutes paraissent bien longues... et chacun compte ; il n'en reste que trois et ni les ajacciens ni le vent n'ont pu encore faire trouver à la balle le chemin de nos filets ; mais, sur service de touche à hauteur de la ligne de réparation, Valiérra, d'un beau shoot, trompe Santucci qui ne peut rien contre une balle haute et inattendue.

La mi-temps survient : quelques menus incidents se produisent. L'arbitre est même pris à partie et violemment menacé par des ajacciens.

Après le repos, c'est au tour du C. A. B. de bénéficier du vent et de la descente. Quelques tentatives échouent en six-mètres puis une échappée ajaccienne est arrêtée par notre défense. Les « rouge et noir » ferment le jeu, et dégagent en touche à tout propos. Après 10 minutes de jeu, une attaque de notre ligne d'avants qui s'est organisée, est sauvée en corner. Negroni le tire et Pierrot reprenant bien envoie la balle au fond des filets hors de portée de Letia qui plonge vainement. A la remise en jeu, une poussée ajaccienne est interceptée ; Jean est en possession de la balle, il la passe à Coco qui dans un très beau style marque le deuxième but, malgré un plongeon de Letia.

Les ajacciens voyant passer le vent de la défaite ; pour l'éviter, ils créent un incident : leur goal, poussé et soutenu par de nombreux supporters rejoint l'arbitre au milieu du ground et proteste avec véhémence contre la décision accordant le but qui, dit-il, a été rentré avec les mains » ! La rafale est bientôt envahi des joueurs et spectateurs

ajacciens, tient beaucoup d'autant à l'autre extrémité du terrain en tournaient le dos au stade mais qui soutiennent mordicus qu'il y a eu « hands » flagrant et qu'ils l'ont vu !

L'arbitre, refusant avec raison de revenir sur sa décision est quelque peu bousculé et il remet du terrain l'équipier Giacomoni. Il offre ensuite la remise en jeu mais l'obstruction systématique ajaccienne persiste. A plusieurs reprises, le terrain est presque entièrement évacué mais il reste toujours un groupe compact d'ajacciens qui entourent M. Gambini et ne permettent pas que la partie reprenne.

Et pendant **vingt-huit minutes**, le capitaine ajaccien ... des réserves sur le but, sur le terrain, sur l'arbitrage, etc... Elle a ... sourire il a raison... n'est-ce pas ?

Finalement, devant l'inutilité de ses efforts, l'arbitre donne un délai de dix minutes aux jessistes pour reprendre la partie. Le délai expirant sans que le terrain soit évacué par les Ajacciens, M. Gambini donne match gagné au C. A. B.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la suite de la chronique sportive ; nos lecteurs voudront bien nous en excuser.

Une 6 CV Renault couvre en 8 jours la distance Paris-Melbourne

L'HISTOIRE DU RECORD DU MONDE DES 10.000 MILLES

C'est une histoire d'un bel attrait sportif que celle de la 6 CV Renault et de cet audacieux amateur automobiliste M. Bertrand qui se mit en piste à l'autodrome de Miramas le 29 mars à midi, et sans autre aide que celle de quelques sportifs circassonnais, tourna pendant 19 jours à une moyenne de 80 à 75 kilomètres et accomplit dans ce délai si court la distance Paris-Melbourne, avec une voiture dont la cylindrée n'atteint pas un litre.

Les qualités d'endurance de cette petite voiture viennent, une fois de plus, d'être mises en lumière par cette performance, au cours de laquelle la 6 CV a établi le record international de distance des 15.000 kms et le record du monde, toutes catégories, des 10.000 milles.

La courageuse petite voiture eut pourtant à lutter contre l'adversité.

Le mardi 30, à 7 heures du soir, à la 31me heure de course un violent orage vint à éclater et à coupe d'un arrêt de plus d'une heure la tentative, abaissant, de ce fait, la moyenne. A la 128me heure, un incendie accidentellement occasionné pendant un ravitaillement, fit perdre 2 heures.

Malgré cette malchance, les 8 jours sont accomplis à 81 kms 120 de moyenne, le record dépassant de plus de 1.200 kms le record italien de même catégorie établi à Monza en février dernier ; mais l'inlassable sportsman et ses amis ne s'en tiennent pas là. Ils continuent la randonnée et battent le record international des 7.000 milles en 131 heures 22 et le record du monde, toutes catégories, des 10.000 milles en 202 heures 22, à la moyenne de 79 kms 154.

Cette sensationnelle épreuve d'endurance accomplie par un sportif isolé, aidé de quelques amis, mais sans organisation préalable démontre combien la confiance qu'inspire la fabrication Renault, que ce soit la 6 CV, la 10 CV ou la 40 CV est fondée.

Le tableau de marche

1.000 km. en	11 h. 48	(moyenne	85 k. 651)
1.500 km. en	18 h. 22 (	—	82 k. 260)
1.000 mil. en	19 h. 57 (	—	82 k. 702)
2.000 km. en	23 h. 58 (	—	83 k. 396)
2.500 km. en	30 h. 19 (	—	82 k. 458)

A la 31me heure (mardi 30 mars, à 7 heures du soir), un violent orage éclate et coupe d'un arrêt de plus d'une heure la tentative et fait, de ce fait, baisser la moyenne.

3.000 km. en	37 h. 48	(moyenne	79 k. 350)
2.000 mil. en	40 h. 27 (	—	79 k. 554)
3.500 km. en	44 h. 20 (	—	79 k. 485)
4.000 km. en	49 h. 34 (	—	80 k. 178)
4.500 km. en	55 h. 58 (	—	80 k. 404)
3.000 mil. en	59 h. 59 (	—	80 k. 469)
5.000 km. en	62 h. 8 (	—	80 k. 456)
5.500 km. en	68 h.	(	—	80 k. 881)
6.000 km. en	73 h. 48 (	—	81 k. 284)
10.000 km. en	121 h. 10 (	—	82 k. 640)

A la 128me heure, un incendie accidentellement occasionné à la voiture pendant un ravitaillement, fait perdre plus de 2 heures et réduit la moyenne, mais grâce à des tours extrêmement rapides de la 6 CV (meilleur tour à 85 à l'heure) et au train soutenu de 83 km. 352 pendant la 144me heure, les six jours sont accomplis à 81 km. 156 de moyenne, battant à plus de 1.200 km. en arrière le précédent record italien, établi pour la catégorie, à Monza, en février dernier.

Continuant sa randonnée, M. Bertrand bat encore le record international des :

7.000 milles en 131 h. 22 (moyenne 81 km. 120) et les records du monde, toutes catégories des :

10.000 milles en 202 h. 22 (moyenne 79 km. 154).

La 6 CV Renault dont la cylindrée n'atteint pas un litre a fait un meilleur temps sur les 10.000 kms que les voitures détentrices de ces records dans les catégories supérieures de 1 litre 500 et 2 litres, puisque les moyennes respectives de ces catégories étaient de 77 km. 836 et 72 km. 156.

Une telle performance, une telle prouesse d'une petite voiture de série, voiture bien française, tient du merveilleux. Mais chez Renault on a déjà fait de si belles choses que nous ne pouvons que saluer en Renault, une fois de plus, le grand champion de notre industrie nationale.

Agence Marseillaise des Automobiles RENAULT
Rond Point du Prado
-:- Marseille -:-

UN GRAND BAL

Nous sommes heureux d'annoncer à la population que la Fédération du Nord de l'Ile des Mutilés, Anciens Combattants, Veuves et Orphelins de la Guerre, donnera samedi 24 courant son grand bal annuel dans la salle des Fêtes du Théâtre Municipal à 21 h. 30.

Ce bal, donné au bénéfice de la caisse de secours de la Fédération, est placé sous le patronage d'honneur du Général Bosé, gouverneur de la Corse.

Nous sommes persuadés que la population bastiaise fera sienne ... efforts des organisateurs.

Pour ce bal qui serait le dernier de la saison, on trouvera des cartes au prix de 10 francs chez : M. Poggi, parfumerie, Bd Paoli ; M. Donesi, bijoutier, Bd Paoli ; M. Ferrandini, ... pâtissier, Bd Paoli ; M. Silvestri, ... Bd Paoli.

GRANDE SOIREE ARTISTIOUE

donnée au profit des Œuvres de bienfaisance de la ville sous la Présidence d'Honneur de M. le Sénateur-Maire de Bastia, ce soir à 21 heures dans la Salle des Fêtes du Théâtre Municipal.

AUDITION DE T. S. F.

1° - Causerie sur les progrès de la Téléphonie sans fil et son application pratique en Corse.

2° - Réception en haut-parleur.

a) des postes à ondes longues : Emissions de Paris, Londres, Berlin ;

b) des postes à ondes courtes : Emissions de Rome, Milan, Brest, Vienne, Prague, Toulouse, Barcelone, etc.

Ces émissions comprennent : musique, opéras, chants, conférences, nouvelles de la journée, cours des changes et des valeurs, etc.

Les dames sont spécialement invitées.

Prix d'entrée : 2 francs

NÉCROLOGIE

Vendredi 9 avril, vers huit heures du soir, est décédée dans notre ville une de nos plus aimables compatriotes, Mlle Julie Azéma, sœur de M. Paul Azéma, professeur au Lycée.

C'est une figure très connue à Bastia qui disparaît et ce qui augmente la douleur qu'éprouvent de cette mort prématurée ceux qui l'ont connue, c'est que non seulement ils ont pu apprécier son caractère tout de douceur et de dévouement, mais encore qu'elle disparaît à la fleur de l'âge, puisqu'elle était âgée de vingt-trois ans à peine.

Mlle Azéma souffrait depuis longtemps d'une cruelle maladie ; mais, bien que son état ait été en s'aggravant au cours des derniers mois, on n'avait pu prévoir une fin aussi rapide.

Elle emporte avec elle nos sentiments la profonde douleur d'une famille inconsolable, mais encore la très grande sympathie de ceux qui ont pu l'approcher.

Les obsèques ont eu lieu dimanche 11 avril à Murato. Mais à la levée du corps, à 9 h. et demie, tous les amis de la famille avaient tenu à venir rendre un dernier et très respectueux hommage à celle qui était trop tôt ravie à l'affection des siens.

Nous adressons à M. Ovide Azéma, à notre ami Paul Azéma et à leur famille l'expression de nos très sincères condoléances.

A TRAVERS LA CORSE

ERBALUNGA, la perle du Cap Corse. — Mme Vve Baldacci a l'honneur de prévenir son aimable clientèle que depuis le 1er avril elle a rouvert son hôtel des Petits Gourmets.

Cuisine soignée - Prix modérés.

AVIS DE DÉCÈS

Mme et M. Géronimi, lieutenant au 173e régiment d'infanterie, et leurs enfants : Les familles Geronimi et Cesari ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mlle ALESSANDRINE GERONIMI

leur fille, sœur, petite fille, et nièce, décédée le 19 courant à l'âge de 4 ans et demie. Les obsèques auront lieu aujourd'hui mardi 20 courant à 15 heures, 1, rue Pratesani (Nouveau Port).

MALADIES DES VOIES URINAIRES
de la PEAU et du CUIR CHEVELU
MALADIES DE LA FEMME

DOCTEUR - SPECIALISTE - Hôpitaux de Paris
Guérison rapide par l'ELECTROLYSE des RETRECISSEMENTS même filiformes sans intervention sanglante
Urétroscopie — Examens cystoscopiques
20, BOULEVARD PAOLI - BASTIA
Consultations de 2 à 6 h.

Petites Annonces Économiques

A VENDRE petit ... et ... S'adr. : Marchetti, 10, rue Napoléon.

DRAPS DE LIT

Vente Réclame avec PRIMES

D'UN STOCK DE BEAUX DRAPS DE LIT

Avis Nous expédions de beaux draps de lit en forte toile coton de Roanne première qualité, ourlet à jour échelle : Dimension 180 × 280 le drap 32 fr. 50

— 200 × 280 le drap 36 fr. 50

— 200 × 300 le drap 38 fr. 50

— 220 × 320 le drap 43 fr. 50

BELLE TOILE DU NORD

pur fil sans couture, ourlet à jour.

Dimension 200 × 300 le drap 46 fr. 50

— 220 × 300 le drap 49 fr. 50

— 220 × 320 le drap 52 fr. 50

Envoi franco contre remboursement

PRIMES Pour toute commande de 4 draps, la Maison donne gratuitement, pendant 15 jours, 3 primes : 1° une couverture mi-laine avec rayures ; 2° une robe descente de lit avec franges ; 3° six jolis mouchoirs. Ecr. Manufacture de Draps de lit, 37, rue Jouanny, MARSEILLE.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

LAURENT COLOMBANI

6 bis, Rue de l'Opéra — BASTIA

Chaux — Ciments — Plâtres
Tuiles - Briques - Carreaux
Tuyaux — Fers — Couleurs
Planches, etc.

PRIX RÉDUITS

R. du C. Bastia n° 870 — Téléphone : 0-73

COMPAGNIE FRAISSINET

HORAIRE DU MOIS D'AVRIL 1926

Départs de Corse pour le Continent

Mardi 20 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mardi 20 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 21 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 21 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 22 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 23 - de Bastia pour Marseille à midi.
Samedi 24 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 25 - d'Ile-Rousse pour Nice à 20 h.
Lundi 26 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 27 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mardi 27 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 28 - d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Vendredi 30 - de Bastia pour Marseille à midi.

HORAIRE DU MOIS D'AVRIL 1926

Départs du Continent pour la Corse

Mardi 20 - de Nice pour Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 21 - de Marseille pour Bastia à midi.
Jeudi 22 - de Marseille pour Ajaccio à midi.
Jeudi 22 - de Livourne pour Bastia à midi.
Vendredi 23 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 24 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 24 - de Toulon pour Calvi à 18 h.
Dimanche 25 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 26 - de Marseille pour Ajaccio à 13 h.
Mardi 27 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 28 - de Marseille pour Bastia à midi.
Jeudi 29 - de Livourne pour Bastia à midi.
Jeudi 29 - de Marseille pour Ajaccio à midi.
Vendredi 30 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.

Imp. E. GORDIANI & FILS, 1, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Louis GORDIANI

En achetant
Un CAMION

LATIL

5.000 Kilogs

Vous n'aurez pas un seul jour d'immobilisation car nous avons en magasin à BASTIA

Toutes les pièces de rechange pour ce modèle

Stock dépassant 50.000 Francs pour ce modèle seul

Demandez à visiter nos magasins

Nous disposons à Bastia de châssis livrables de suite.

Pas de promesses des livraisons immédiates

FRANZ HOFFMAN

33, Boulevard Paoli - BASTIA

Télégrammes : CORSAUTO-BASTIA - *Téléphone 48*

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

EXIGEZ LA MARQUE

J. VIDAL

SE MEFIER DES CONTREFACONS

Médaille d'or — GRAND PRIX

CAP CORSE

DAMIANI

Membre du Jury — HORS CONCOURS

JUGEMENT ET ARRÊT DE BASTIA 1903 ET 1904

L'ILLUSTRATION

est le premier périodique illustré du monde

ABONNEMENTS :

France et Colonies : Trois mois, 31 fr. — Six mois, 61 fr. — Un an, 120 fr.

On s'abonne à *L'ILLUSTRATION* chez tous les bons libraires où elle est également en vente au Numéro.

Il n'est pas de publication mieux documentée et d'une lecture plus attachante que

L'ILLUSTRATION

13, Rue Saint-Georges, Paris (9e).

Tuilerie-Briqueterie de Biguglia

BRIQUES EN TOUS GENRES

Vente directe à l'Usine — Maison vendant le meilleur marché de toute la Corse

N° 98 — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

— Te voilà donc enfin, grand corsaire ! s'écria-t-il en l'étreignant de toutes ses forces. As-tu bien écumé toutes les mers du monde, depuis huit années que nous te croyions englouti dans le ventre d'une baleine ou dans ceux de plusieurs sauvages ? Mais en voilà assez de toutes ces aventures, n'est-ce pas ? Ta coquille de noix est pour longtemps à l'ancre. Tu nous reviens soumis, repentant et nous te pardonnons. J'ai moi-même renoncé aux folies joyeuses, il faut suivre cet exemple mémorable et renoncer aux folies tragiques. D'ailleurs, maintenant que je te tiens, je ne te quitte plus.

— Ne me serre pas si fort, Henri, dit le chevalier de Pont-Scorff, embarrassé par cette chaude effusion, ma blessure à l'épaule est fort mal guérie.

— Tiens, c'est vrai... Une balle espagnole. Je n'y songeais plus...

— Malgré ses belles protestations vous voyez, mon cher Georges, que votre cousin n'a pas changé et qu'il a toujours la même tête folle, dit M. de Kergael.

— Qu'importe, répondit le chevalier si la tête est mauvaise, quand le cœur est bon ?

Et il salua respectueusement le duc de Kergael qui lui tendait la main.

Celui-ci conduisit Georges devant Louise qui le regardait de tous ses yeux avec un mélange d'admiration et de crainte.

— Mon cher neveu, dit le fermier-général, si vous ne reconnaissez plus votre petite amie d'enfance, la faute en est entièrement à vous. En huit années la nature fait diablement du chemin. Je m'en aperçois en vous regardant. Il y a loin du fier et beau gentilhomme que vous êtes maintenant, à l'enfant nerveux et grêle du château de Kergael.

— Non, la faute n'en est pas tout entière à moi, répondit Georges de Pont-Scorff. Mon père m'avait fait jurer de ne pas remettre le pied sur la terre de France avant mes vingt quatre ans accomplis. Sa mort seule pouvait me relever de ce serment. Le malheur a voulu qu'elle arrivât avant l'expiration de ce vœu solennel. C'est pourquoi je suis ici, afin d'accomplir ses dernières volontés. Vous voyez bien qu'il n'y a de ma part ni ingratitude, ni indifférence.

« Non, je ne vous avais pas oubliés non, je n'avais pas perdu l'espoir de revenir, au milieu de vous, reprendre la vie si douce et si calme d'autrefois.

« Oh ! si vous saviez combien la rêverie est intense, amère, pendant ces longs jours calmes, écrasants, interminables, que l'on passe sur le pont d'un navire en surveillant du coin de l'œil quelque manœuvre insignifiante et rare. Le regard attristé cherche à percer l'azur de l'horizon, et peu à peu sur le ciel éclatant, surgissent des ombres indécises créées par l'imagination prise de fièvre. Alors, par gradations successives, ces ombres s'animent, prennent un corps ; un souffle de vie passe sur elles, on les voit s'agiter, on entend leurs paroles, et dans l'âme il se fait un grand apaisement. Combien de fois ai-je ainsi évoqué le souvenir de mes jeunes années ! La plage aride et morne, les grandes falaises grises et au fond le vieux château de Kergael, immobile sur son rocher de granit, servaient de cadre à ces doux fantômes d'un passé lointain. Je revoyais alors nos nombreuses querelles avec mon cousin Henri nos batailles enfantines, et tout à coup votre intervention paternelle, mon oncle. Puis nos courses en bateau... au loin... sur la mer. Une surtout folle, imprudente, terrible ; vous le rappelez-vous... mademoiselle ?...

Il s'arrêta un instant timide, embarrassé.

— ... Car maintenant, reprit-il, vous êtes si grande et si belle, que je n'ose plus vous nommer Louise, ma cousine... comme autrefois.

— Oh ! oui, je me rappelle bien, murmura-t-elle en baissant la tête rouge et palpitante.

— Eh ! pardieu, moi aussi, je me souviens de cette folie, s'écria M. de Kergael... Deux heures de transes mortelles... La tempête, qui se déchaîna soudain, devint furieuse... Je ne sais comment vous n'avez pas été engloutis tous deux, imprudents enfants !...

— Dieu ne l'a pas voulu !... fit le chevalier de Pont-Scorff.

Puis, comme effrayé de ces paroles qu'il avait prononcées d'une voix grave, il reprit avec impétuosité.

(A suivre)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, Éditeurs, à Paris.

51e ANNÉE. — N° 160 — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — MERCREDI 21 AVRIL 1926

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c. — JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE — Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHOSNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) Téléphone : GUTENBERG 34-64

La publicité est reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA — Téléphone : 0-03 — Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-80

ABONNEMENTS — Trois mois / Six mois / Un an — Corse : 13 fr. / 25 fr. / 48 fr. — Autres départements : 15 fr. / 29 fr. / 50 fr. — Etranger : Le Port en sus — Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

00186

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

POLITIQUE GÉNÉRALE

La Roumanie en crise politique
La politique travailliste en Angleterre
et nos importations de charbon

La France s'est toujours intéressée au développement politique et commercial de la Roumanie, depuis le jour déjà éloigné — 21 mai 1877 — où l'indépendance des deux provinces de Valachie et de Moldavie, proclamée à Budapest, puis consacrée par le Congrès de Berlin en 1878, les enlevait à la Turquie.

La Roumanie fut presque intégralement envahie au cours de la grande guerre, soit par les Russes, soit par les troupes allemandes et autrichiennes mais, comme la Serbie qui eut d'aussi douloureuses épreuves à traverser elle trouva, au jour de la paix, un appui près des grands alliés que l'Angleterre si âpre dans sa bienveillance pour la Pologne ne lui marchanda point : l'important commerce de pétrole et de grains dont la Roumanie pouvait devenir l'objet, l'explique sans peine.

En mars 1918, la Bessarabie était annexée à la Roumanie, la Bukovine en novembre et la Transylvanie, en décembre de la même année.

La Roumanie compte présentement 17 millions 400.000 habitants et forme, avec la Yougo-Slavie qui en compte 11 millions et la Tchécoslovaquie qui a exactement la même population, le groupement politique dit de la Petite Entente, la plus heureuse création de la diplomatie française quand M. Poincaré en était le chef : rien n'a mieux consolidé la paix européenne que cet accord des trois principaux Etats danubiens nés ou grandis au lendemain de la paix de Versailles.

Le ministère libéral que présidait depuis quatre ans, M. Jean Bratiano vient de se retirer sans y être contraint par un vote parlementaire le mettant en minorité, devant les résultats contraires à ses amis des élections municipales et des élections aux Chambres agricoles ; un cabinet de transition a été confié au général Averesco, pour procéder, dès le mois de mai prochain, à des élections législatives.

Les symptômes rassurants sur l'avenir de la Roumanie résultent de cette constatation que le bolchevisme n'y a point pénétré, n'a pas osé, malgré la longue frontière contiguë avec l'U. R. S., tenter une agitation révolutionnaire comme la Hongrie et la Bulgarie en connurent.

Les richesses agricoles commencent à peine à être mises en valeur et une loi agraire qui, en Roumanie comme en Tchécoslovaquie, a augmenté très notablement le nombre des propriétaires, ne peut que développer l'exportation des grains déjà considérable.

Le gouvernement libéral qui a dirigé avec fermeté la politique de ce pays, s'est refusé à laisser des capitalistes étrangers — anglais, américains ou allemands — prendre un contrôle trop important sur les entreprises minières et pétrolières, objet de si ardentes convoitises. M. Bratiano mérite, de ce chef, d'être honoré pour avoir sauvegardé l'indépendance économique de la Roumanie, mais cet avantage a son prix et la monnaie roumaine, le leu, est sur le marché international, plus déprécié encore que le franc, bien que le règlement des dettes de guerre envers l'Angleterre et les Etats-Unis ait été heureusement terminé : il serait certainement très avantageux pour la Roumanie qu'une mise en valeur plus active de ses trésors pétrolifères soit organisée et ce sera la tâche de son prochain gouvernement.

Les causes d'appréhension qui naissent de la situation politique présente de la Roumanie, on les trouve dans l'ignorance des courants d'opinion qui existent ou qui peuvent se former dans une population à peine coordonnée par des liens communs et dont les origines historiques sont aussi diverses : veut-on s'en rendre compte, soit en observant les races, soit en notant les religions pratiquées, et on jugera combien les surprises du suffrage universel peuvent être singulières.

En Moldavie centrale et dans l'est de la Transylvanie, il y a des milliers d'habitants d'origine Magyr, Changer et Szekler ; dans le sud de la Transylvanie et dans le Banat, on rencontre des milliers de Saxons et de Souabes. En Bukovine et en Bessarabie, on rencontre des colonies allemandes et ruthènes. Les villages qui bordent le Danube ont des habitants d'origine bulgare et serbe, tandis qu'en Dobroudja à côté d'éléments étrangers très divers, bulgares, russes et allemands, le fond de la population est, pour la grande majorité, turc et tartare.

Cette mosaïque se présente sous un autre aspect aussi varié si on envisage les religions pratiquées, mais l'unité se révèle davantage : près de 10 millions d'habitants sont des catholiques grecs orthodoxes ; à côté d'eux : 1.456.000 catholiques grecs ; 1.483.000 catholiques romains ; 1.344.000 catholiques protestants ; 834.344 juifs ; 44.087 musulmans ; 17.596 arméniens. L'Etat supporte les frais du clergé orthodoxe, mais il subventionne aussi les autres clergés et la plus complète liberté est assurée à toute église ou secte religieuse.

La Grande Roumanie, née de la fidélité qu'elle a témoignée à ses alliés dont l'éloignement occidental lui fit courir durant la guerre d'aussi terribles dangers, sortira des difficultés passagères qu'elle traverse aussitôt que sa consultation législative aura envoyé au Parlement une majorité ; on souhaite que les électeurs roumains d'origines aussi diverses aient, aussi bien que le cabinet Bratiano qui se retire, le sentiment de l'unité de leur commune patrie, de leur commune prospérité.

***

Le parti travailliste anglais, dont le congrès se réunit dans le Northumberland, afin d'élaborer un programme permettant d'oublier l'échec du cabinet Mac Donald, quand il fut à la tête du gouvernement théoriquement socialiste et pratiquement opportuniste entre deux minorités de conservateurs et de libéraux dont le vote, quand elles étaient d'accord, le privait de majorité.

La nouvelle formule, tendant à une transformation sociale, serait de demander à l'Etat le versement d'allocations nationales aux ouvriers pères de famille, qu'ils soient ou non en chômage, à raison de cinq shillings par semaine et par enfant, ce qui en notre monnaie à sa valeur présente correspondrait à trente-cinq francs par enfant. La raison qui en est donnée est la suivante : augmenter la puissance d'achat de la classe ouvrière, c'est atténuer le chômage en accroissant les quantités de produits à consommer.

Cette formule ne peut apporter la richesse aux oisifs parce qu'il ne dépend pas de l'Etat de créer des marchandises quand il créera des shillings, et s'il se contente de les prendre aux industriels et aux commerçants, ceux-ci devront les demander à leur acheteurs ou réduire les salaires et leur production jusqu'au point où les recettes et les dépenses s'équilibreront ; mais c'est une nouvelle plateforme électorale qui peut tenter l'électeur ; touchons d'abord l'allocation ; plus tard, on verra qui en supporte définitivement le poids. Et en raisonnant ainsi, l'Anglais travailliste adaptera simplement à tout le pays la méthode mise en œuvre par le gouvernement libéral, travailliste et conservateur, quant au régime des mines et au salaire des mineurs.

Le charbon extrait en Angleterre à 30 sh. 8 la tonne est vendu en Angleterre 24 sh. 7, laissant, pour chaque tonne vendue ainsi un déficit de 6 sh. 1. Mais les ventes à l'extérieur, grâce à des tarifs différentiels et aux droits d'exportation établis par le gouvernement de M. Lloyd George permettent de combler ce déficit, d'abord, de réaliser ensuite un bénéfice dont les acheteurs étrangers font les frais ; la France qui importe 45 0/0 de l'exportation en charbon de l'Angleterre a payé, de ce fait, à l'Angleterre, de 1915 à 1920, de 80 à 90 millions de livres chaque année ; le compte en est très clairement établi par M. Duvigeant, dans le « Temps ».

Le mineur anglais reçoit donc un salaire qui ne correspond pas au prix de revient du charbon qu'il extrait ; l'acheteur étranger paie un tribut supplémentaire dont il est désireux de s'affranchir ; l'acheteur français qui est tout disposé à consommer du charbon de la Ruhr ou de la Sarre, s'il peut le payer moins cher que le charbon anglais, est-il en mesure de le faire ? Il est permis d'en douter.

Cependant si la politique de Locarno doit engendrer quelques effets utiles, le rapprochement de la France et de l'Allemagne doit s'entendre ainsi que les produits de ces deux pays puissent s'échanger plus facilement plus largement ; nous avons des produits agricoles, des légumes, des fruits, du vin dont manquent nos voisins ; ils ont du charbon, du fer dont nous manquons. Mettons-nous d'accord pour ces échanges.

L'opinion publique ne comprend pas que des syndicats de producteurs ou de vendeurs, même baptisés du nom de Cartel international du charbon ou de l'acier, puissent être assez puissants pour élever des barrières douanières qui entravent nos échanges et asservissent notre marché aux exigences intolérables des mineurs anglais ; laissons nos voisins puisqu'ils nous contraignent à payer le charbon plus cher qu'ils ne le vendent aux consommateurs anglais adressons-nous aux mines allemandes et achevons le traité commercial franco-allemand en facilitant largement tous échanges entre la France agricole et l'Allemagne industrielle.

Henri PENSA.

L'Anniversaire de la Fondation de Rome

De retour en Italie, après son voyage en Lybie, M. Mussolini ferait aujourd'hui une déclaration au sujet de l'anniversaire de la fondation de Rome.

Cliché « Cellaa Paris »

Un Bon Mouvement

Peu de parlementaires pourraient donner de mémoire l'énumération complète des majorations d'impôts déjà existants et des taxes nouvelles que l' « avril » 1926 va apporter aux contribuables français.

Tous les genres y sont représentés depuis la taxe civique, sœur jumelle de la contribution personnelle et mobilière, jadis supprimée, jusques et y compris l'impôt sur le sel : la « gabelle », de sinistre mémoire.

Au cours de cette liste, trop longue hélas ! nous pouvons saluer au passage : l'augmentation des droits sur le tabac, l'alcool, sur les timbres des titres des Sociétés, les transmissions et mutations d'immeubles et de fonds de commerce, des taxes sur le chiffre d'affaires, sur les correspondances postales, etc., etc., etc., sans parler des dispositions nouvelles, carnet de coupons, déclaration obligatoire sous la foi du serment, tendant à réprimer la fraude, encore trop facile dans notre pays.

Si des fraudeurs du fisc, en effet, n'exercent plus leurs profitables opérations par la force, comme les fauxsauniers d'antan, aucune ruse ne leur est étrangère pour tourner les lois avant même leur application.

Par une bizarrerie sans nom — enfermés dans un cercle infernal — nous arrivons à ce résultat détestable que la défection des mauvais contribuables nous contraint à la majoration des charges, que seuls les bons sont appelés à la supporter ; les autres continuant à passer à travers maille.

Espérons cependant que notre grand désir de justice fiscale trouvera dans la rigueur des nouveaux textes les moyens de se satisfaire et que la peur des coups constituera, une fois de plus, le commencement de la sagesse.

Malheureusement, la loi autorisant la création de ressources nouvelles permet aussi à tous les citoyens français, même les fraudeurs, payant en dehors de la taxe civique un supplément de vingt francs d'obtenir une carte d'honneur, dite « Carte de devoir civique ».

En cela, le texte prête à la plaisanterie et il n'échappera ni à la verve des chansonniers, ni à l'esprit caustique des auteurs de revue ; nous verrons certainement un de ces mauvais riches, dont tous les avoirs sont à l'étranger pour se dérober à ses obligations, étaler pompeusement pour le prix de vingt francs, une attestation de civisme.

Et cependant, à la réflexion, la possibilité pour le Gouvernement d'accepter des contributions volontaires sous certaines conditions est d'une utilité incontestable, tant pour les citoyens que pour la Trésorerie elle-même.

Quel beau moyen, en effet, pour ceux qui, s'étant mal conduits au point de vue fiscal, désireux de se mettre d'accord avec leur conscience et d'échapper aux remords — sinon aux pénalités légales — verseraient chaque année, à ce compte spécial l'équivalent, au moins, de ce qu'ils doivent en réalité au fisc. Il leur serait beaucoup pardonné s'ils avaient versé beaucoup sans tambour ni trompette, avec la modestie qui convient à ceux qui font des actes de réparation.

Nous avons vu de grands industriels offrir à l'Etat de l'argent et du crédit, de grandes associations agricoles proposer des sommes importantes, à des conditions, il est vrai, qu'un Gouvernement qui se respecte ne pouvait accepter sans crainte de déchoir. Quelle notoriété de bon aloi n'obtiendraient-ils pas si, aujourd'hui, profitant du texte voté, en apparence enfantin, abandonnant leurs exigences ils venaient, en toute légalité, par des versements importants, au secours du franc et de la Trésorerie !

La solidarité qui naîtrait de cette action commune, à savoir le paiement des impôts par les uns et pénitée suivi, exécuté quelquefois même au détriment des besoins de la vie de chaque jour, et l'apport par les autres soit à titre de compensation, soit à titre de donation bénévole, nous amèneraient la sympathie de nos créanciers, même des plus durs, et nous procureraient cette confiance si ardemment recherchée.

Plus le concours viendra de haut plus de chances il aura d'être efficace.

Il reste enfin à ceux qui déclarent accepter l'impôt sur le capital, s'il était possible de le faire, de justifier leur théorie en apportant leur *quote part* au salut commun.

On dit, sans doute : pourquoi ces sacrifices si, malgré tous nos efforts la livre doit augmenter ou se maintenir au taux où elle se trouve ? N'oublions pas que la presse étrangère écrivait, il y a quelques jours encore : « En France, les impôts sont votés sur le papier ; mais seront-ils payés en réalité ? Nul ne le sait », mettant en doute notre soumission à la loi après avoir nié notre volonté d'imposer aux contribuables les charges nécessaires à l'équilibre budgétaire.

Rien ne serait pire, en effet, que de leur donner raison. Pour cela, un bon mouvement est nécessaire ; la loi nous en donne le moyen : profitons-en !

Louis SERRE, *Sénateur*.

Promenade Pascale

Il fait bon voyager, en Ile-de-France, d'un village à l'autre, en suivant les chemins qui prennent par le plus long comme un député qui se rend à la Chambre ; l'alouette de Pâques monte comme une flèche au ciel où tournoie l'émouchet qui surveille les jeunes couvées. Chaque maison dresse et tend des antennes de T. S. F. ignorantes encore de la loi de finances. Voici la mairie devant laquelle sont alignés sur le pré, abstinents malgré l'herbe appétissante, les chevaux du carrousel démonté qui tourna deux jours et deux nuits en l'honneur de la fête locale aux sons entraînants de la *Trompette en Bois*. Sur la porte est collé le *Journal Officiel* des communes, dont la chèvre de Jules Renard broutait la feuille ensuite de colle fraîche, à la mairie de Chitry-les-Mines. Avec un tact exquis cette gazette assagie s'abstient de tout ce qui nous divise et ne fait aucune publicité aux débats de notre Parlement : ses colonnes sont essentiellement consacrées à combattre le négril de la luzerne après avoir décrit ses mœurs, son habitat et ses ravages. Comment ne pas envier le fonctionnaire du ministère de l'Agriculture qui, dans le tumulte et l'angoisse de notre existence actuelle, a pour tâche l'organisation de la lutte contre un insecte et, naturaliste cent fois plus lu que Buffon, tire et affiche à trente-six mille exemplaires sa scrupuleuse monographie ?

Cependant, le Conseil municipal délibère sur *l'électrification de la commune* et l'oncle Délu est très écouté parce qu'après avoir desservi soixante années les autels de Cérès, de Pomone et de Flore, il vient de recevoir la rosette du Mérite agricole (on devient à meilleur compte commandeur de la Légion d'honneur) : faut-il accepter les propositions de ces messieurs de Paris, et le concours financier du ministère (trente-sept pour cent de la dépense, car le village vote bien) ? Hélas ! que de chaumières sont devenues des villas pour boutiquiers enrichis, que de hangars, granges et étables n'abritent plus que les chevaux de métal, qui ne boivent que de l'essence. Le village n'est plus qu'en façade, avec des tendances fâcheuses à l'art décoratif ; les paysans ont pour fils des banlieusards dont les sœurs travaillent à Paris et imitent Mlle Spinelly. Alors, la lumière et la force amenées sur les fils de cuivre et les poteaux de ciment armé ne serviront qu'à recréer, à la campagne, mais au profit de ceux qui y villégiaturent en

s'y sont retraités, le confortable de leur maison de la ville.

Quand la restauration monétaire et financière aura eu lieu, bien des choses et bien des gens reprendront leur place normale : il est certain que le dépeuplement des campagnes a été récemment accéléré par le développement industriel qui résulte de l'inflation et de la puissance d'achat des monnaies étrangères. Quand l'Amérique nous commande quelques robes de plus, il y a une paysanne qui passe de la ferme à l'atelier pour les confectionner ; lorsque l'écart entre le franc restauré et le dollar aura diminué, quelques fées de l'aiguille retourneront soigner les poules et traire les vaches. Vaches, poules et coquettes ne s'en porteront certes que mieux.

J. PAUQUEDENAIRE.

A MERIA

TENTATIVE DE MEURTRE

Hier à 19 heures, à Meria, le nommé Antunetti François, dit Volpaghiu, navigateur, âgé de 45 ans, a tiré deux coups de fusil sur M. Orsini Roch, âgé de 69 ans, honorable propriétaire qui rentrait paisiblement chez lui.

Fort heureusement pour la victime une femme, la tante du meurtrier, a fait dévier l'arme et un seul projectile a atteint M. Orsini qui a été blessé aux deux mains et a eu deux doigts sectionnés.

Le blessé a été transporté à l'hôpital de Bastia où il a été admis d'urgence.

Le meurtrier est en fuite.

A ILE-ROUSSE

ELECTIONS CONSULAIRES DE L'ARRONDISSEMENT DE CALVI

Aux élections consulaires de décembre dernier M. Charles Dominici, candidat proposé par le Tribunal de Commerce — ainsi que cela s'est toujours fait — ayant obtenu plus de suffrages que son adversaire avait été proclamé par la commission de recensement d'Ajaccio, juge suppléant auprès du tribunal de commerce de l'arrondissement de Calvi. Mais à la suite d'une irrégularité relevée au cours des opérations — irrégularité à laquelle M. Charles Dominici était complètement étranger, il s'est trouvé qu'il lui a manqué une voix pour être élu au premier tour de scrutin et la Cour d'Appel de Bastia, appelée à juger le cas, a annulé les opérations électorales.

Il ne devait pas tarder cependant à prendre sa revanche. Dimanche dernier, en effet, les électeurs consulaires étaient convoqués pour procéder à un second tour de scrutin et réel.

Ce choix est heureux pour notre arrondissement cette fois M. Charles Dominici a été définitivement réélu juge suppléant sans concurrent et M. Charles Dominici est très avantageusement connu et apprécié par tout le monde commercial et il n'est pas douteux qu'il n'apporte dans l'exercice de ses délicates fonctions cet esprit d'urbanité, d'indépendance et de droiture que chacun se plaît à lui reconnaître.

A TRAVERS LA CORSE

VIVARIO. — A la suite des délibérations du Conseil Municipal de Vivario, après avis et enquêtes des autorités compétentes, et sur la proposition de M. le ministre de la Justice, M. le Président de la République a pris un décret en date du 1 avril courant, aux termes duquel M. le juge de paix du canton de Vivario est autorisé à tenir chaque mois deux audiences supplémentaires à Vivario.

— M. le maire de Vivario vient d'être informé que la demande de la commune tendant à obtenir une subvention sur les fonds du Pari Mutuel pour travaux d'adduction d'eau potable, a été prise en considération et que la Commission spéciale de répartition a décidé, dans sa réunion du 27 mars écoulé, que le montant des dépenses subventionnables serait fixé à 190.000 francs et le taux de subside à 50 0/0.

La commune de Vivario ne bénéficiera en 1926, en raison de l'exiguïté des ressources, que d'une première tranche de 47.500 francs en attendant que dans une réunion ultérieure, il lui soit alloué le complément de ce subside partiel.

Nous ne pouvons mieux faire, et ce en toute équité, qu'adresser nos sincères félicitations à M. le Maire de Vivario et à ses dévoués collaborateurs pour leurs efforts et remarquables initiatives, et nos compliments des heureuses décisions intervenues. Qu'ils ne se lassent pas mais qu'ils poursuivent la réalisation de leur programme.

●●●

ERBALUNGA, la perle du Cap Corse. — Mme Vve Baldacci a l'honneur de prévenir son aimable clientèle que depuis le 1er avril elle a rouvert son hôtel des Petits Gourmets. Cuisine soignée • Prix modérés.

Chronique Sportive

LA VICTOIRE DU C. A. B.
(suite)

Une ovation des bastiais salue la victoire et l'arbitre que les ajacciens siffleut copieusement. Au goal Letta — encore lui — veut réclamer une nouvelle manifestation ; il s'élance en criant : « A bas l'arbitre », mais vivement le rappelle au calme.

Les équipiers bastiais s'emparent du superbe challenge offert par le groupe des cortenais de Paris, « A Cirnata », aux vainqueurs du Championnat de la Corse et qu'ils remportent, pour la deuxième fois. La colère des supporters jiasistes redouble et des pierres sont lancées vers les bastiais. Un équipier et un spectateur sont atteints à la tête et saignent abondamment.

En gare de Corte, avant le départ des deux trains spéciaux, l'harmonie des Nas joue un de ses meilleurs morceaux en l'honneur de ses représentants puis des ajacciens auxquels elle donne ainsi une nouvelle leçon de sportivité — à la bastiaise.

Le retour vers Bastia s'effectue dans l'allégresse générale ; pendant l'arrêt en gare de Ponte-Leccia, la Lyre Bastiaise et l'Harmonie des Nas donnent chacune un concert et les quais sont instantanément transformés en dancings.

Et c'est enfin Bastia ! A la gare, une foule énorme attend les champions et leur fait une inoubliable réception : une gerbe de fleurs est offerte aux équipiers, puis, un cortège de plus de 1500 personnes se forme et, précédé de la **Lyre Bastiaise** qui joue d'entraînantes marches, gagne le siège du C. A. B. ; tout le long du parcours, le nombre des manifestants s'accroît sans cesse. Devant le siège du C. A. B., pendant que le drapeau est hissé, la Lyre exécute la **Marseillaise**, et une nouvelle ovation salue encore les représentants du sport bastiais.

CONSIDERATIONS

L'obstruction pratiquée par les spectateurs ajacciens a privé les cabistes d'une victoire que la physionomie du jeu laissait prévoir très nette.

Placé derrière les bois ajacciens, j'ai pu constater la parfaite régularité du but marqué par Coco. La contestation de ce but n'a été, de l'avis général, qu'un prétexte pour éviter une lourde défaite.

L'attitude des ajacciens dès que les Bastiais eut bénéficié du premier corner et le tumulte provoqué par le deuxième but du C. A. B. me font me demander ce qui serait arrivé si le referee avait vu et sifflé le penalty commis en première mi-temps par Seaglia.

De tels procédés qui portent un préjudice énorme au sport sont, me paraît-il, dans la manière des supporters de la J. S. A. et de quelques-uns de leurs équipiers, notamment du goal Letta.

Déjà, le match « aller » à Ajaccio avait été fort mouvementé. Le deuxième but bastiais n'ayant pas eu l'heur de plaire au keeper rouge et noir, celui-ci tenta d'ameuter le public contre l'arbitre et contre nos joueurs ; le terrain fut envahi et M. Gambini ainsi que Perrot, auteur du but, furent pris à partie. La presse bastiaise, dans l'intérêt du sport, ne releva pas ces incidents.

Quinze jours plus tard, à Bastia où se disputait le match retour, le public bastiais faisait preuve d'une remarquable sportivité à l'égard des jiasistes. Ceux-ci, battus, et désireux, sans doute, de trouver une excuse à leur défaite, racontèrent dès leur retour à Ajaccio qu'ils étaient « dégoûtés de l'attitude de leurs adversaires ; que trois des leurs avaient été blessés ; que les deux buts accordés aux bastiais avaient été imposés à l'arbitre par une population chauvine, etc... »

A ces stupides mensonges succédaient de grandiloquents appels à la population ajaccienne qui montraient bien que leurs auteurs escomptaient s'assurer le gain de la finale grâce surtout à l'ardeur de leurs supporters. On y proclamait notamment la nécessité de disposer autour du ground de 50 partisans de plus que les bastiais !

Après une telle campagne les incidents qui se sont déroulés étaient prévus.

Ces incidents nous les regrettons, certes, mais nous nous réjouissons qu'ils aient donné une nouvelle occasion à tous les spectateurs impartiaux d'apprécier l'attitude digne d'éloges des bastiais, la mauvaise foi des ajacciens et de comparer les deux manières !

●●●

Le calendrier officiel fixe à dimanche la finale du challenge de la F. F. A. Ce match qui doit se jouer à Bastia opposera encore la J. S. A. et le C. A. B. Nous avons la certitude que malgré les provocations dont ils ont été l'objet à Corte, les Bastiais ne failliront pas à leur réputation de « sportifs ».

Et pour terminer, ajoutons que les cabistes qui n'ont qu'à se louer de leurs relations avec les équipes ajacciennes qu'ils ont rencontrées (Gallia, Athlétic, Aiglon) sont d'autant plus surpris de la conduite des jiasistes qu'ils avaient acceptées pour sincères leurs protestations d'amitié.

BAINS DE PUZZICHELO

ETABLISSEMENT REMIS A NEUF

OUVERTURE LE PREMIER MAI

Pour tous renseignements, s'adresser à Mlle Sallei, Gérante des Bains de Puzzichelo, par Aghione.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : mercredi 21 avril 1926, [illegible] 111e jour de l'année ; 254 à venir.

Soleil : lever, 5 h. 21 ; coucher, 19 h. 18.

Aujourd'hui : Saint Anselme, évêque.

Demain : Saint Soter.

EPHEMERIDES

1808. — Naissance de Charles Louis Napoléon Bonaparte, fils de Louis Bonaparte, roi de Hollande, et d'Hortense de Beauharnais.

1918. — Un triplane allemand est capturé au nord de Pisey. [illegible]

●●

BUREAU DE BIENFAISANCE

Le paiement des allocations dues pour le premier trimestre 1926 aux vieillards infirmes et incurables résidant dans la commune de Bastia, aura lieu à la Recette Municipale (Mairie), de 9 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 4 heures de l'après-midi aux dates suivantes :

Jeudi 22 : de la lettre A à la lettre C.

Vendredi 23 : de la lettre D à la lettre L.

Samedi 24 : de la lettre M à la lettre P.

Lundi : 26 : de la lettre Q à la lettre Z.

Les bénéficiaires devront présenter leur carte d'identité.

●●

BIBLIOGRAPHIE

On annonce la parution imminente de **Ponte-Novu**, le quatrième roman corse de Sébastien Dalzeto.

Ponte-Novu ! Sous ce titre, l'écrivain à l'imagination féconde qu'est notre compatriote a brodé deux thèses qui, en s'affrontant forment un récit du plus palpitant réalisme.

●●

EMPLOIS RESERVES

Ont été nommés commis titulaires des contributions directes :

A la direction de la Loire, M. Solari François-Louis, adjudant-chef au 151e rég. d'infanterie.

A la direction de la Corse, M. Vidal Gabriel, ex-soldat du 92e rég. d'infanterie.

●●

EDUCATION PHYSIQUE

Ont obtenu une « Lettre de félicitations » pour services rendus à l'Education physique et à la préparation militaire, au titre de l'année 1925 :

M. Acquaviva Jean, vice-président de l'Union Sportive du Cinto, à Lozzi.

M. Campana Jean, instructeur de l'Union Sportive Cortenaise, à Corte.

M. Coppolani Paul, secrétaire de la société mixte de tir et de sports, à Calvi.

M. Gambini Dominique, secrétaire de l'Union Sportive Cortenaise, à Corte.

M. Orsolo Louis, instructeur de l'Union Sportive Cortenaise, à Corte.

●●

« LES ANNALES »

Henri Bérand, Pierre Seize et Marcel Achard étaient particulièrement qualifiés pour nous conduire chez les Lyonnais. Leurs savoureux articles paraissent cette semaine dans les **Annales**, où figurent en outre une curieuse page d'Emmanuel Bourcier sur la gaîeté judiciaire, un épage de jeunesse du duc d'Orléans, une nouvelle inédite d'Evelyne le Maire et les noms de Zamacoïs, André Lang, Henri Bidou, G. de Pawlowski, Gérard Harry, Emile Henriot, François Fabré, etc.

En vente partout : le numéro, 1 franc.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge

Sions DAMIANI & Cie, 29, Boulevard Paoli

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DE Mme Vve ROSSI

Maison Maurel : 118.50 ; M. Lampis : 5 ; Franconi : 5 ; Parsaga : 7 ; Mme Filippi : 5 ; Mlle Paoli A. : 5 ; Mlle Turchi M. 5 ; Mlle Giacomini : 7 ; M. Mattei R. : 5 ; Anonyme : 3 ; M. Mattei P. J. : 3 ; Ghiraldi J. : 5 ; Bourdieck : 1 ; Rosiani : 5 ; Mlles Marsecchi A. : 5 ; Quilichini : 3 ; Catoni L. : 2 ; Angeli : 3 ; Salustri : 3 ; Giotta F. : 5 ; Antonetti H. : 5 ; Simonpetri A. : 3 ; MM. Prospert : 10 ; Pasella : 5 ; Guglielli : 1 ; Poli : 5 ; Bernardi : 1 ; Mlles Luca Gr. : 5 ; Barbieri : 2 ; Galli E. : 3 ; Michelotti : 2 ; Casanova M. : 5 ; Giovacchini : 3 ; Masoni : 3 ; Graziotti : 2 ; Pagianelli : 2.50 ; MM. Bonajja F. : 3 ; Parsi V. : 3 ; Marchioni J. ; 5 ; Lorenzi Ange : 5 ; Pressoni : 2 ; Mlles Gasperini G. : 3 ; Giovacchini T. : 2 ; Ghiovanu : 2 ; MM. Bonafita : 2 ; Bartolini N. : 5 ; Mlles Agostini F. : 1 ; Nicolini L. : 2 ; M. Louis Maurel : 50 ; un petit retraité : 5.

Total de la 2me liste	223.50
Total de la 1re liste	10
Total à ce jour	233.50

On nous communique

UNION LOCALE

Les délégués des syndicats ouvriers confédérés de la ville de Bastia, réunis le 17 avril 1926 à 20 heures en la salle de l'Assistance Publique, après avoir traité la question sur le concours des Bourses Nationales, ont voté l'ordre du jour suivant :

« L'Union locale des syndicats ouvriers confédérés de la ville de Bastia,

Considérant que l'arrêté ministériel du 16 février 1925 permet de créer des centres d'examens écrit et oral autres que celui du chef-lieu de département ;

Considérant le nombre très élevé des candidats à la première et deuxième séries dans le département de la Corse ;

Considérant les difficultés des moyens de communication dans notre île ;

Considérant l'origine modeste de la majorité des candidats aux Bourses ;

Demande qu'un centre d'examens écrit et oral soit créé à Bastia pour les candidats du nord et de l'est de notre département. — Le secrétaire : CASTELLO.

AUX VEUVES RESSORTISSANT DE L'ARTICLE 68 DE LA LOI DU 14/4/24

L'article 28 de la loi du 6 mars 1926 a modifié le [illegible] du premier alinéa de l'article 68 de la loi du 14 avril 1924.

Les dispositions nouvelles ont pour effet : a) de supprimer [illegible] à allocation à toutes veuves remariées avant le 17 avril 1924 et de supprimer le bénéfice de l'allocation à dater de leur remariage aux veuves remariées après le 17 avril 1924 ;

b) d'étendre le droit à l'allocation aux veuves non remariées dont le mari n'est pas décédé en activité de service, mais dans les deux ans qui ont suivi la cessation de ses services, lorsque cette cessation n'a pas été motivée par des convenances personnelles ou des mesures disciplinaires.

En outre, en ce qui concerne l'antériorité du mariage par rapport à la cessation des services, il y a lieu de décider qu'aucune condition de durée de mariage n'est exigée dès lors que le mariage a été contracté avant la cessation des services.

— Les intéressées pourront se réclamer du dit article sont priées de s'adresser au Sous Intendant Militaire, chef de la Section départementale des Pensions à Ajaccio, pour tous renseignements.

LES PARENTS DES MORTS POUR LE PAYS SONT MECONTENTS ET RECLAMENT...

On nous prie d'insérer :

La loi du 31 mars 1919 a prévu en faveur des parents dont les fils sont morts pour le pays une allocation renouvelable qui leur est attribuée s'ils remplissent certaines conditions d'âge, d'invalidité, de fortune et de nationalité. Mais cette allocation qui devient insuffisante en raison du coût toujours plus élevé de la vie a eu naître un caractère tellement provisoire et instable qu'elle est susceptible de leur être retirée dès qu'ils ne remplissent plus l'une des conditions qui leur sont imposées.

C'est ainsi qu'à l'heure actuelle, de nombreux ascendants simplement imposés sur leurs salaires se voient retirer l'allocation, et que beaucoup d'autres sont contraints à rembourser des arrérages qu'ils ont « indûment perçu » déclare l'Administration !

Il va sans dire que les parents des morts pour le pays sont mécontents et de toutes parts s'élèvent des protestations contre les procédés employés à leur égard.

Aussi la « Fédération des Pères et Mères des Morts pour la France », 9, rue Dulong, à Paris, 17me) dénonce-t-elle à nouveau les rigueurs et l'injustice de la loi du 31 mars 1919 envers les ascendants et réclame-t-elle d'urgence et de toute nécessité le vote de la proposition de loi due à son initiative, qui institue le droit à pension pour tous, sans conditions d'âge, d'invalidité, de fortune et de nationalité.

Les Pères et les Mères ayant perdu leurs fils au cours de la guerre, bénéficiaires ou non de l'allocation, ont le devoir d'encourager l'action que poursuit la « Fédération des Pères et Mères ». Ils doivent adhérer à ce groupement. Pour tous renseignements ou adhésions, s'adresser ou écrire au siège central : 9, rue Dulong, Paris (17me).

CONGRES CATHOLIQUE DE CORTE

Les membres de l'Association des Pères de Famille chrétiens sont convoqués pour dimanche 25 courant à un congrès qui se tiendra à Corte sous la présidence effective de Sa Grandeur Mgr Simeone.

Les catholiques de l'île, sans distinction de partis, sont priés de vouloir bien y assister.

Une séance sera spécialement réservée aux groupements de pères de famille déjà existants en vue de fonder la Fédération Corse des P. F. Chr.

Le départ de Bastia s'effectuera par le train de 7 h. et le retour aura lieu par le train express qui arrive à Bastia à 8 h.

Réduction de 25 pour cent pour les congressistes. Prière de se faire inscrire au plus tôt chez M. Sisco Dominique, rue Neuve Saint Roch ou chez M. Luigi, pharmacien, place Saint Nicolas où encore chez M. Fuselier, épicier, 7, Bd du Palais.

Nos Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Jeudi 22 avril à 8 h. 45 : Une attraction sensationnelle : **Cavalieri**, du Casino de Paris, dans **La Surprise**, comédie irrési-comique en 1 acte, 7 différents personnages par **Cavalieri**, et dans ses imitations des compositeurs.

Partie cinéma : le Grand Guignol à l'écran : **Le docteur X**, grande superproduction Gaumont Métro, interprétée par la vedette du jour Lon Chaney (l'homme au cent visages).

Prix des places : 1er rang de loges, balcons, fauteuils : 5 frs ; Stalles : 3.00 ; 2me rang de loges : 2.50 ; Parterre : 2.00 ; Galeries : 1.00.

La location est ouverte chez M. Poggi.

●●●

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Au programme : **Une histoire de pétrole**, comique en deux parties ; Pathé Consortium présente Richard Talmadge (Davelo) dans **Le million de Richard**, grand film en 6 parties ; « La lettre à Bonaparte », sixième chapitre de **Surcouf**.

— Demain soir, à 8 h. 45 : Première représentation de **Malador**, avec Ricardo Cortès. Le plus beau film de la saison. Adaptation musicale spéciale.

●●●

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : A la demande générale : **La croisière du navigator**, le plus grand film comique de la saison interprété par Malec (le roi des pince-sans-rire) ; **A bord d'abord**, comique en 2 parties.

— Prochainement : **Une Idylle princière**.

YEUX NEZ-GORGE-OREILLES

Le cabinet du Docteur FOURTEAU est ouvert tous les jours (dimanche excepté) au 19, boulevard Paoli. Consultations de 2 heures à 4 heures et sur rendez-vous.

Demandez UN PONTENOVO

VIN DU CAP AU QUINQUINA

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA CORSE

SERVICE HYDRAULIQUE

Assainissement de la Côte Orientale de la Corse

Alimentation en eau potable de la Région de Portovecchio
Canalisation de Portovecchio
Réfection de la canalisation existante et extension du réseau

Le lundi 17 mai 1926 à 10 heures précises, il sera procédé, en séance publique, à la Préfecture de la Corse, à l'adjudication des travaux d'alimentation en eau potable de la région de Portovecchio, Canalisation de Portovecchio, Réfection de la canalisation existante et extension du réseau.

Ces travaux sont évalués comme il suit :

Travaux à l'entreprise	549.888,80
Travaux en Régie :	
Captage de Cervo et de Fontana Rossa	5.000,00
Réparation et mise en état des captages, regards et réservoir de la canalisation existante	25.000,00
Somme à valoir	60.111,00
Total	640.000,00
Cautionnement provisoire et définitif	15.000

On peut prendre connaissance des pièces du projet, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés.

1° - Dans les bureaux de la Préfecture : de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures ;

2° - Dans les bureaux de l'Ingénieur de l'arrondissement de Bastia : de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

VOULEZ-VOUS AVOIR DU CHIC

en tous articles de

Haute Nouveauté

Faites une visite à

LILAS BLANC

Aux 100.000 Chemises

29, Boulevard Paoli — BASTIA

Vous trouverez des *CHEMISES avec 2 cols et poignets manchettes ; CHAPEAUX feutre, Casquettes marque la Cigale avec sa glace.*

Cravates, Pyjamas *CHAUSSETTES, Bas, Parapluies, SACS de Dames ; CHANDAILS, etc. ; Dernières Créations.*

Une glace magique est offerte à tout acheteur.

Si vous avez des **PUNAISES** l'Insecticide COLBERT les détruira en 10 MINUTES, même les œufs. 4 fr. 25. Etabl. Stanth Suziol, 21, r. de l'Opéra

UNE BAISSE chez CITROEN

Demandez à essayer la 10 C.V., 5 places, STANDARD, tout acier, freins sur les 4 roues chez

AGOSTINI FRÈRES

Agents Exclusifs pour la Corse — BASTIA

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

Au Sénat

SÉANCE DU 20 AVRIL

La séance est ouverte à 9 h. 45 sous la présidence de M. Peyronnet.

LA LOI DE FINANCES

La Sénat poursuit la discussion de la loi de Finances.

A l'article 84 sur les prestations en nature M. *Philip* présente ses observations sur le recouvrement et l'emploi des prestations en nature. Il trouve que trop d'organismes s'occupent de leur perception. Un seul bien compris et fortement organisé suffirait au lieu de trois.

Il préconise la création en Allemagne d'un organisme officieux chargé de nous renseigner sur les possibilités réelles qu'offrent les producteurs allemands au point de vue des réparations.

L'orateur dit que le rapprochement pacifique entre la France et l'Allemagne sur le terrain économique paraît à la fois possible et désirable.

M. *Fallières*, répondant à M. Reynald, dit que les prestations en nature doivent servir d'abord au paiement des frais d'occupation puis des réparations et des dettes interalliées.

On prononce sur la demande de M. Merlin, la disjonction de l'article 3 sur les conseils de préfecture pour laisser entière la question de la réforme des conseils de préfecture.

On entend M. *Gallet* sur les allocations aux familles nombreuses.

Sur le chapitre portant la création de la caisse d'amortissement de la dette publique, M. *Emile Sari* rappelle au Gouvernement les dispositions de la proposition de loi assurant sept cents millions de ressources à la caisse d'amortissement.

M. *Chéron*, rapporteur général, répond que M. Sari reçoit satisfaction puisqu'un article de la loi de Finances laisse la porte ouverte aux nouvelles ressources non encore prévues et que celles conseillées par M. Sari pourront être inscrites sitôt que la proposition de loi aura été adoptée par le Parlement.

M. *Raoul Péret*, ministre des Finances, assure le Sénat que la proposition de loi de M. Emile Sari est examinée par les services du ministère des finances et qu'elle présente un réel intérêt.

Le général *Hirschauer* prononce des critiques sur la situation actuelle de l'armée au sujet de la fixation des effectifs par l'article 140 selon lequel la division qui est la grande directive de l'armée est entièrement abandonnée.

De nombreux orateurs expriment des points de vue intéressants. Finalement, on décide qu'une large discussion aura lieu lors de l'interpellation de M. Klotz.

Tous les articles sont votés.

M. *Chéron* établit le bilan. Le Sénat fixe les dépenses à 36 milliards 117 millions 028.441 francs, les recettes à 37 milliards 508.870.000 fr. nE tenant le relèvement que prononcera la Chambre à 1 milliard 096 millions 196.336 francs, on peut évaluer l'excédent des recettes à 291 millions environ. Les pensions et les travaux des postes sont compris, mais non les impôts Loucheur ni les recettes du Plan Dawes.

Le rapporteur général dit : « La solidité des prévisions budgétaires est en fonction de la hausse économique du pays. Nous avons là de sérieuses raisons de confiance qui doivent nous permettre de sortir de la crise injustifiée que nous traversons ».

L'ensemble est adopté par 278 voix contre 12.

La séance est renvoyée à vendredi après-midi.

à Marseille

LE RECENSEMENT

Marseille, 20 avril

La population de Marseille, d'après le dernier recensement, est de 647.706 habitants soit en gain de 47.205 sur 1921. Marseille dépasse Lyon de 81.000 habitants.

La population du département atteint 915.057 habitants soit 73.061 de plus qu'en 1906.

ARRESTATION D'UN TRAFIQUANT D'OPIUM

Marseille, 20 avril

La Sûreté a arrêté, 21, rue Chevalier Roze, le nommé Charles Braco, trafiquant de stupéfiants, qui avait chez lui un matériel complet de fumerie et 8 kilos d'opium.

LES NEGOCIATIONS DE PAIX AU MAROC

LES RIFFAINS N'ACCEPTENT PAS LES CONDITIONS MILITAIRES

Oudjda, 20 avril

Le caïd Haddou est arrivé ce matin par avion. Sur la demande d'Azerkane qui sollicite des renseignements complémentaires à Abd el Krim, le caïd Haddou est reparti en avion auprès du chef riffain.

Le jeu des délégués riffaine est de gagner du temps et surtout de présenter leur défense devant l'opinion mondiale.

La discussion d'hier a été très laborieuse et a nécessité plusieurs suspensions afin que les délégués français et espagnols puissent se concerter.

Le général Simon a exigé l'acceptation des conditions militaires dont l'exécution préalable est indispensable avant toute négociation. Il a ensuite fait connaître que leur exécution permettrait l'ouverture des négociations sur les conditions politiques.

Azerkane a répondu que les conditions politiques pourraient servir de base à la discussion sous réserve, notamment sur celle tendant à l'éloignement d'Abd el Krim, mais il a spécifié que les conditions militaires sont inadmissibles.

Il a ajouté qu'Abd el Krim est disposé à faire cesser immédiatement les hostilités. Une trêve tacite existe déjà, du reste. Néanmoins, il refuse avant la conclusion de l'accord de permettre l'avance des espagnols et d'échanger les prisonniers.

Les alliés ont répliqué que des gages sont nécessaires pour s'assurer de la bonne foi d'Abd el Krim car sans eux, le chef riffain pourrait faire traîner les pourparlers et retarder l'offensive qui est prête.

Azerkane est demeuré inébranlable.

On a alors convenu pour éviter une rupture d'aviser Abd el Krim à nouveau.

Une nouvelle rencontre aura lieu jeudi.

DECLARATION DE M. MEYRON HERRICK

Paris, 20 avril

M. Myron T. Herrick, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, retour du Maroc, a déclaré à un journal parisien : « Je n'ai pas eu un instant au Maroc où tout est travail, ordre, sécurité et prospérité, l'impression de la Guerre ».

A la Chambre

SÉANCE DU 20 AVRIL

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. Herriot.

LE BUDGET DE 1926

L'ordre du jour appelle la discussion du budget de 1926.

Les onze premiers articles sont adoptés.

La suite est renvoyée à demain après-midi.

Cette fastidieuse séance a été consacrée, notamment, au règlement de l'ordre du jour de demain.

On a finalement décidé de discuter la proposition de loi de M. Labatut sur les allocations aux soutiens de famille mobilisés, puis la loi sur la propriété commerciale.

LA CRISE DU FRANC

LA CHASSE AUX SPECULATEURS

Paris, 20 avril

Ce matin, des mesures de police sont envisagées pour la surveillance des opérations de changes que certains intermédiaires pratiquent dans les hôtels.

La nouvelle hausse de la livre et du dollar fait apparaître la manœuvre de ceux qui ont intérêt à faire baisser notre devise.

TIRAGES FINANCIERS

VILLE DE PARIS 1871

Paris, le 20 avril

L'obligation portant le numéro 1.000.806 sera remboursé par 100.000 francs.

Les obligations portant les numéros 714.770 et 1.006.377 seront remboursées par 50.000 francs.

VILLE DE PARIS 1910

L'obligation portant le numéro 162.948 sera remboursée par 100.000 francs.

LES DETTES INTERALLIEES

M. HENRY BERENGER A DEJA OBTENU D'APPRECIABLES RESULTATS

Paris, 20 avril

On mande de Washington de source non officielle que les discussions préliminaires relatives à la dette française auraient déjà abouti à un accord sur le chiffre des paiements.

Pour les cinq premières annuités les chiffres seraient considérablement inférieurs à celui que les américains étaient disposés à consentir à M. Caillaux. Le montant des annuités serait un peu supérieur à 23 millions de dollars pour les cinq premières années puis monterait progressivement jusqu'à un total un peu inférieur au minimum demandé par M. Caillaux.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 20 avril

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin à 10 heures à l'Elysée, sous la présidence de M. Doumergue.

Cette réunion a été sans importance. M. Péret, Painlevé, Daniel Vincent Danielou, Levasseur étaient absents.

M. Briand a parlé de la situation au Maroc puis le Conseil a expédié ses affaires courantes.

L'AFFAIRE DES FAUX BILLETS DE BANQUE FRANCAIS

DEVANT LA CHAMBRE HONGROISE UN DEPUTE PORTE DE GRAVES ACCUSATIONS.

Budapest, 20 avril

Parlant sur le budget, le député Margrave Pallavicini a porté de graves accusations contre les membres du Gouvernement et les témoins dans l'affaire des faux billets. « Les uns et les autres, a-t-il affirmé, notamment le comte Bethlen et le ministre de l'Intérieur Rakovzky et les juges font partie des sociétés secrètes. Rakovzky en 1922, s'occupa de placer de la fausse monnaie ».

Cette déclaration a soulevé un vacarme indescriptible. Le Président de la Chambre s'est élevé contre une telle attitude.

M. Pallavicini a déclaré qu'il présentera des preuves devant le tribunal.

La majorité a renvoyé l'affaire devant la Commission d'Immunité.

La Chambre a entendu ensuite M Rakovzky qui s'est défendu.

AU MAROC

UN OFFICIER TUE DANS UNE EMBUSCADE

Rabat, 20 avril

Un chef de bataillon a été tué dans une embuscade que lui ont tendue au nord d'Ouezzan quatre djeballas dissidents.

Cet incident isolé a consterné la population d'Ouezzan.

NOUVEAUX DETAILS

Ouezzan, 20 avril

Le commandant décédé est le chef de bataillon Guillot des mitrailleurs indochinois qui était tombé dans une embuscade à Sidi-Redouane.

A LA COMMISSION DES FINANCES

LE BUDGET DE 1926

Paris, 20 avril

La Commission des finances de la Chambre a terminé ce matin l'examen du budget des dépenses sans apporter des modifications importantes aux textes qui étaient soumis.

LES SPORTS

BOXE

LE CHAMPIONNAT D'EUROPE DES POIDS MOUCHES

Paris, 20 avril

Hier soir s'est disputé au National Sporting Club à Londres, un match de boxe comptant pour le championnat d'Angleterre et d'Europe des poids mouches. Elky Clarck a battu Kid Socks aux points.

à Paris

UN DEJEUNER DE GALA AUX HALLES

Paris, 20 avril

Les Forts des Halles Centrales ont offert un déjeuner dans les caves des Halles sous la présidence de MM. Jean Durand et Binet, ministres, aux membres du congrès de l'hôtellerie internationale. Les invités coiffèrent le bonnet de laine que les forts mettent sous leurs chapeaux. Les menus comportaient des gravures représentant les plats servis.

Il n'y eut pas de discours mais la musique des Forts joua les airs les plus gais.

L'après-midi eut lieu une réception à l'Hôtel de Ville.

AVIATION

AVANT LE RAID DU CAPITAINE FONCK

Paris, 20 avril

Le général Girod a présenté à M. Painlevé le capitaine Fonck qui s'embarque demain pour l'Amérique en vue de la traversée de l'Atlantique en avion.

L'aviateur a indiqué qu'il compte partir dans les premiers jours de juillet ; la traversée durera 35 heures environ. Il compte se diriger vers la côte d'Irlande et gagner Paris.

M. Painlevé lui a souhaité bon voyage et l'a prié de le tenir au courant de la préparation du raid qui resserrera encore les relations franco-américaines.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

LIQUIDATION JUDICIAIRE DU SIEUR RONGICONI ALEXIS, BAZAR ECONOMIQUE RUE DE L'OPERA, A BASTIA.

Les créanciers de la dite liquidation sont invités à se réunir le mardi 4 mai 1926, à 13 h. 30 en la Chambre du Conseil du Tribunal de Commerce de Bastia aux fins de dernière réunion de vérification et affirmation de créances et clôture.

Bastia, le 20 avril 1926.

Le Greffier : Fr. COSTA

Pourquoi vivre avec ces misères

« Il faut bien vivre avec ses misères ! » [illegible] Sans doute, quand [illegible] mais souvent [illegible] Mlle Jeanne Joseph, demeurant [illegible] à Montrouge (Seine) :

« Je suis heureuse de pouvoir témoigner [illegible] Mlle Jeanne Joseph — que les Pilules Pink m'ont complètement soulagée au bout de peu de temps des crampes d'estomac, accompagnées de migraines et de névralgies dont je souffrais en raison, certainement, de la vie sédentaire à laquelle m'astreint ma profession de couturière. J'ai depuis, recommandé les Pilules Pink à des camarades d'atelier qui, elles aussi, ont été très satisfaites des résultats. »

Mlle Jeanne JOSEPH (Photo Pierre Petit.)

Nos « misères » ont, en général, pour cause l'appauvrissement du sang et la dépression du système nerveux, d'où résulte un dérèglement du fonctionnement des organes. Les maux d'estomac, les maux de tête, les névralgies sont des conséquences de l'appauvrissement du sang et de l'affaiblissement des nerfs. C'est pourquoi les Pilules Pink, qui restituent au sang sa richesse et retrempent les nerfs, sont, contre ces malaises, toujours si efficaces. D'une manière générale, du reste, les Pilules Pink donnent les meilleurs résultats contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge, les maux d'estomac, maux de tête, irrégularité des règles.

* En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Phcie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 4 fr. 50 la boîte, 24 fr. les 6 boîtes, plus 0 fr. 60 de timbre-taxe par boîte.

Champagne DE SAINT-MARCEAUX Reims

Petites Annonces Économiques

A VENDRE petits appartements et un magasin ; Olmstrand, 10, rue Napoléon.

MONSIEUR sérieux, industriel, 40 ans, désirerait chambre indépendante dans famille. S'adresser aux bureaux du « Petit Bastiais ».

LA BOURSE

Paris, 20 avril

COURS DES VALEURS

	cours précéd.	dernier cours
Rente 3 0/0	56.80	56.50
— 5 0/0 1915	57.15	56.15
— 4 0/0 1917	45.85	45.10
— 4 0/0 1918	44.65	44.15
— 5 0/0 1920	74	73
— 6 0/0 1920	84.90	83.60
— 4 0/0 1925	54	53.50
Buenos Ayres 4 1/2 Or 1909-1912	1765	1750
Japon 4 0/0 1905	515	535
Roumanie 1922 4 0/0	545	538
Société Générale	823	»
Banque Union Parisienne	830	»
Banque Paris Pays-Bas	1250	1260
Rente Foncière	4100	4060
Banque Impér. Ottomane	1085	1097
Bureo El Hoggar Argent.	575	595
Crédit Foncier Egyptien	4120	4135
Crédit Lyonnais	1665	1615
Crédit Foncier Colonial	560	565
Crédit Fonc Argentin act	166	175
Crédit Fonc Colo. act ord	1190	1025
Nord	1041	1020
Voitures de Paris	930	930
Wagons Lits ordinaires	1435	1460
Suez Capital	17690	17590
Suez Part	10160	10325
Suez Société civile 1/5	3501	3625
Transatlantique ordinaire	123	122
Transports Mar. vapeurs	775	773
Lebon Capital	501	581
Thomson Houston	349	345
Jeumont	250	248
Sain Gicot Paris	2147	2170
Penarroya	679	679
Solai Frères	471	466
Rio Tinto	5639	5725
Boer Deep	54	»
Mediterranea B. Unity	122	»
Montecatini Unite	279	284
Meye ref. Charlton	502	504
[illegible]	269	250
Goldfields ordinaire, ep 25	176	»
Simmer And Jack	23.25	»
Geduld	31.50	32.25
Houillères Saint Etienne	102	99
Mines Santander	122	»
Campanha	263	266
Citroën act	367.50	»
Jaspes Poulenc	307	305
Schneider et Cie Creusot	995	990
[illegible]	1405	1400
[illegible]	172	175
Métallurgie Ariège	155	159
Chorals Boulonnais	566	»
Saint-Gobain	3345	3345
Phosphates Gafsa	915	915
Lorraine Minière Unis	839	895
[illegible] Royal Dutch	4650	4690
[illegible]	139	141
Phosphates M'Zaïta	143	192
Mexican Eagle préférence	156	150
[illegible]	1539	1483
Shell	659	650
Raffineries Say	1900	1870
Pathé Cinéma jouissance	325	332
[illegible] Celluloïd B.	540	536
Aciéries Saint-Raphaël	1955	1950
[illegible]	1858	1760
Port sucres raf. Egypte	2125	2195
Biscuits Olibet	200	199
Grands travaux Marseille	500	507
[illegible]	190	191
Caoutchoucs Indochine	192	188
Huileries Indo-Chinoises	316	310
[illegible] (T.C.)	125	150
[illegible]	4800 »	4800
La Soie	415	422
[illegible]	249	255
Crédit National 1920	341	340

COURS DES CHANGES

Livre	141.90	146.85
Dollar	29.70	30.32
100 lires	119.35	121.95
100 pesetas	429.25	431.50
100 frs suis.	569.25	587.50
100 florins	1197	1213

POMPES MOTO-POMPES

Elévation d'eau irrigation vin, huile pour particuliers, usines agriculture, marine.

MOTEURS essence - huile lourde

Gratuitement notices et projets

PAUL DEVÈZE, 3 & 9, rue des Vignerons MARSEILLE

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

SAVONNERIE DUSSERY
38, Rue Consolat, MARSEILLE
CADEAU. Pendant 10 jours, il sera joint à chaque colis, 2 savonnettes luxe, 1 paquet de lessive et un sachet de bleu.

L'ESSENCE "STELLINE" EST INCOMPARABLE
(En caisses d'origine ou en cylindres de 200 litres)
PÉTROLE "CRISTAL" LE PLUS RÉPUTÉ
(En bidons de 50 litres ou en cylindres de 200 litres)
HUILE "D" EST INIMITABLE
(En bidons d'origine de 2 litres)
Simon DAMIANI & Cie, Importateurs exclusifs pour la Corse.
— LA MAISON A UN DÉPOT A AJACCIO —

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
18, pl. St-Nicolas et 41 bis, bd Paoli à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Compartiments depuis 30 fr. par an

14000–1900
La Vérité Historique dégagée de tous préjugés, de toutes tendances politiques...
Un Aperçu Audacieux sur la vie sociale et ... des générations passées, la marche des idées au cours des siècles, les fantaisies, les ridicules, les exagérations de la mode, les sous-entendus à la fois les plus osés et les plus innocents de l'estampe galante, les hardiesses de la poésie légère...
Le Revers de la Médaille des grands hommes, rois et aventuriers...
L'Histoire, la Vie, les Mœurs et la Curiosité
par l'Image, la Caricature, le Document
Ouvrage conçu et publié sous la direction de
M. GRAND-CARTERET
Cinq volumes in 4° 31 × 23, chacun 400 à 450 pages, 120 hors-texte en bistre, camaïeu, héliogravure ou coloriés à la main ; 3,000 gravures dans le texte (la plus grande partie extrêmement rares).
Les 5 volumes brochés payables en 22 mensualités : 535 francs. Ces volumes feront prime sur le marché.
Demander livraison-spécimen gratuit numéro 6, à la Librairie de la Curiosité et des Beaux-Arts, 9, rue Villersexel, Paris (7e).

DIMANCHE-ILLUSTRÉ
Magazine illustré en couleurs pour les grands et les petits. 40 cent.
Amusant et instructif — 16 PAGES
SPÉCIMEN FRANCO SUR DEMANDE

TACHES de ROUSSEUR

COMPAGNIE FRAISSINET
HORAIRE DU MOIS D'AVRIL 1926
Départs de Corse pour le Continent
Mercredi 21 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 21 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 22 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 23 - de Bastia pour Marseille à midi.
Samedi 24 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 25 - d'Ile-Rousse pour Nice à 20 h.
Lundi 26 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 27 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mardi 27 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 28 - d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Vendredi 30 - de Bastia pour Marseille à midi.
HORAIRE DU MOIS D'AVRIL 1926
Départs du Continent pour la Corse
Mercredi 21 - de Marseille pour Bastia à midi.
Jeudi 22 - de Marseille pour Ajaccio à midi.
Jeudi 22 - de Livourne pour Bastia à midi.
Vendredi 23 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 24 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 24 - de Toulon pour Calvi à 13 h.
Dimanche 25 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 26 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 27 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 28 - de Marseille pour Bastia à midi.
Jeudi 29 - de Livourne pour Bastia à midi.
Jeudi 29 - de Marseille pour Ajaccio à midi.
Vendredi 30 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.

VIEUX JOURNAUX
TRÈS PROPRES POUR PLIAGE ET EMBALLAGE
S'adresser à la Papeterie du « PETIT BASTIAIS »

Publications de Mode
GASTON DROUET, Éditeur
29, Rue de la Sourdière, PARIS-1er

PARIS-ÉLÉGANT
PARIS-MODE
PARIS-CHAPEAUX
PARIS-TAILLEUR
TOUTE LA MODE
En vente dans les principales Librairies

AVIS AUX ETRANGERS

Il est rappelé aux étrangers que le décret du 9 septembre prescrit le renouvellement des cartes d'identité qui ont été délivrées antérieurement à cette date.

L'inobservation des prescriptions de ce décret expose les étrangers à des poursuites pénales et à des mesures administratives. Des instructions sont données aux services de police et de gendarmerie pour rechercher et relever les infractions de cette nature.

Les étrangers détenteurs de cartes d'identité périmées et ceux qui n'en ont pas encore obtenu sont priés de se présenter au bureau de police (entrée par le jardin de l'Hôtel de Ville) en vue de se conformer aux prescriptions du décret qui les concerne. Ceux qui ont été munis du récépissé provisoire sont invités à se présenter au même bureau pour retirer leur carte d'identité.

LE DROIT A PENSION POUR LES ANCIENS COMBATTANTS

Le Journal Officiel du 19 janvier 1926, a publié la promulgation de la loi, accordant de nouveaux délais aux anciens militaires, pour réclamer le droit à pension, dont la teneur suit :

Il est ouvert un délai supplémentaire, jusqu'au 31 décembre 1929, pour la présentation au titre de la loi du 31 mars 1919, des demandes de pension d'invalidité lorsque les infirmités invoquées sont imputables au service accompli pendant la guerre 1914-1918 ou en captivité, à charge pour les intéressés de faire la preuve d'imputabilité par tous les moyens.

A cet effet, la Confédération Générale de toutes les Victimes de la Guerre, 17, rue de Lancry, Paris (10e), se tient à la disposition de tous les Anciens combattants, blessés ou malades, désirant faire valoir leurs droits à pension, pour les renseigner lui écrire avec timbre pour réponse : C. G. T. V. G., 17, rue de Lancry, Paris - 10e.

EPILEPTIQUES
MAINTENANT VOUS GUÉRIREZ
N'HÉSITEZ PAS à demander au Laboratoire du Bd. Est, à St-Priest (Isère), les preuves gratuites de la guérison de l'EPILEPSIE et MALADIES NERVEUSES

LISEZ
Jardins & Basses-Cours
Le plus de Conseils Pratiques Pour le moins d'Argent Dépensé
1 AN, 24 NUMÉROS, 10 Fr SEULEMENT
ENVOI GRATUIT DES NOTICES EXPLICATIVES
HACHETTE, 79, Bd St-GERMAIN PARIS (6e)

REGINA
LA REINE DES CIGARETTES

Imp. S. CORDIER & FILS, 1, bd du Palais
Le Directeur-Gérant : Louis CORDIER

N° 90 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

— Ces rêves en s'envolant me laissaient l'âme et le corps brisés. C'est alors que j'avais soif de batailles et de tempêtes, c'est alors que je précipitais la marche de mon navire, et que nous nous élancions sur les vaisseaux ennemis, fussent-ils vingt fois supérieurs en nombre et que je me plongeais avec une furieuse volupté dans la lutte sanglante. Sans m'en rendre compte, c'était peut-être la mort que je cherchais à la gueule fumante des canons, au sein des abordages insensés, dans le rouge tourbillonnement des combats corps à corps.

Retenu par un serment, il me semblait que je reviendrais trop tard près de vous...

En disant ces mots, il plongeait son regard intense dans les yeux de Louise.

La jeune fille se sentait entraînée irrésistiblement. Ces paroles vibrantes, passionnées, faisaient tressaillir toutes les fibres de son cœur.

Une fois déjà, elle avait senti peser sur son front ce regard magnétique ; elle avait entendu ce langage frémissant de passion : c'était lorsque Jean Misère, avec son ironie menaçante, l'avait forcée d'écouter le récit de ses longues tortures et lui avait audacieusement déclaré son horrible amour.

Mais quelle différence !

Ce n'était plus un misérable, un manant qui lui parlait à cette heure tant attendue ; c'était le chevalier de Pont-Scorff, son ami d'autrefois, dont elle avait conservé un souvenir si charmant et si pur.

Ce n'était plus cet homme étrange et fatal, à la physionomie bouleversée, au rictus amer, effrayant, avec sa chevelure noire et sa barbe hirsute, son geste brutal et sa voix menaçante ; c'était un gentilhomme fier et beau, souriant, soigneusement rasé, les traits estompés, adoucis par les bouffées soyeuses de sa perruque poudrée, éclairée par les tons éclatants de l'or, de la soie et des broderies semés sur son élégant et riche pourpoint.

Il y avait un abîme entre ces deux impressions.

Aussi l'émotion pénétrante qui l'envahissait tout entière, était-elle douce et voluptueuse dans sa violence.

Elle avait compris à merveille, la blonde enfant, tout ce qu'il y avait d'amour dans les paroles contenues de Georges. Jamais elle ne l'eût rêvé aussi fier, aussi élégant, aussi beau de cette beauté un peu sauvage qui attire et fascine.

Penchant la tête, elle murmura bien bas :

— Maintenant, vous ne nous quitterez plus ?...

— Non, répondit-il, tant que durera la paix.

— J'espère qu'on ne fera plus la guerre.

— Alors vous me pardonnez ma longue absence... Louise ?

— Il le faut bien, puisque monsieur de Pont-Scorff vous avait fait jurer et qu'un gentilhomme ne peut rompre un serment sans forfaire à l'honneur.

— Pour sceller ce pardon et consacrer cet heureux retour, continua-t-il d'une voix douce comme une caresse, accordez-moi une faveur que je prenais sans vous la demander... lorsque nous étions enfants... et que nous ne comptions pas nos baisers... laissez-moi vous embrasser.

Elle ne répondit pas et devint plus rouge encore. Puis, comme si elle obéissait à une attraction irrésistible, sa taille s'infléchit gracieusement et Georges la prit dans ses bras. D'une étreinte passionnée, il la serra sur sa poitrine, et ses lèvres cherchant les lèvres de Louise, y imprimèrent un rapide et brûlant baiser.

La sensation qu'éprouva la jeune fille fut si violente qu'elle demeura un instant affaissée, inconsciente, enivrée. Lentement, avec effort, elle s'arracha à cette longue étreinte, pâle, frémissante, les yeux agrandis et fixes.

Un éclair de triomphe et d'orgueil satisfait passa dans le regard étincelant du chevalier Georges de Pont-Scorff. Il murmura en lui-même quelques sourdes paroles que nul n'entendit :

— Maintenant tu es à moi, bien à moi ! disait-il d'une voix plus basse qu'un souffle et pourtant vibrante de menace. Garde sur tes lèvres hautaines le baiser de Jean Misère, orgueilleuse fille de Kergoel. Désormais tu m'appartiens sans retour, et moi, je suis la honte, le malheur, la vengeance ; je suis le crime !...

(A suivre)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, Éditeurs, à Paris.

54e ANNÉE. — N° 161
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
JEUDI 22 AVRIL 1926
Le Petit Bastiais
Le Numéro 20 c.
JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE
Le Numéro 20 c.
RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) Téléphone : GUTENBERG 14-44
La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Étranger.
DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-03
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-60
ABONNEMENTS
Trois mois 13 fr. / 15 fr. — Six mois 25 fr. / 29 fr. — Un an 48 fr. / 50 fr.
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.
Le Pour au Roc
Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

00188
BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

L'INUTILE CLAUSE DE « SAUVEGARDE »

Réussirai-je à convaincre mes concitoyens de France que la clause de « sauvegarde », réclamée à cor et à cri pour le règlement de notre dette avec les Etats-Unis, est une formule vide, creuse, inutile comme toutes les formules ? Je ne sais, car quelques-uns de mes concitoyens de France aiment terriblement les formules. Enfin, j'essaierai...

Quand un contrat intervient entre particuliers — propriétaire et locataire, vendeur et acheteur, prêteur et emprunteur — on comprend la clause dite de sauvegarde, parce que la non-exécution des engagements pris peut entraîner des mesures de rigueur ou des actes de coercition : le propriétaire peut expulser son locataire, le vendeur peut saisir son acheteur, le prêteur peut faire opposition sur les revenus de son emprunteur. Contre d'aussi fâcheuses éventualités, il convient de se prémunir, de se sauvegarder. Mais, quand un contrat intervient entre Etats, si l'une des parties contractantes ne tient pas son engagement, quelle voie exécutoire, hormis la guerre, est ouverte à l'Etat plaignant ? Entre Etats où sont les huissiers, les gendarmes et les commissaires-priseurs ?

C'est ce que, en propres termes, les Américains ne cessèrent de nous répéter en septembre dernier, lors de la fameuse conférence de Washington. J'entends encore M. Herbert Hoover ministre du Commerce et membre de la Commission américaine des Dettes, nous dire :

— Je ne vois pas l'intérêt que peut avoir pour vous une pareille clause et je vois bien l'inconvénient qu'elle peut avoir pour nous... Il va de soi que si les Allemands ne vous payent pas, vous ne pourrez pas nous payer. Vous vous trouverez exactement alors dans la situation où vous êtes aujourd'hui. Que risquez-vous ? Nous n'irons pas plus bombarder vos côtes alors que nous n'allons les bombarder aujourd'hui. Nous trouverons tout naturel que vous ne teniez pas vos engagements... Mais ne nous forcez pas à mettre cela par écrit : c'est contraire à nos habitudes et puis c'est nous mêler à vos affaires d'Europe où nous ne voulons pas mettre le doigt.

Quant à M. Mellon, ministre des Finances et président de la Commission qui était le plus conciliant des négociateurs américains, il était là-dessus le plus intraitable. Il trouvait que c'était une faute de goût — et une faute inutile.

— Je connais la France, disait-il, j'y ai moi-même des intérêts dans de grandes affaires, j'y ai passé de nombreux contrats : aucun d'eux n'a jamais contenu semblable clause. Si, en France, un père marie sa fille, stipule-t-il dans le contrat de mariage qu'il ne versera pas la dot dans le cas où il viendrait à tomber en faillite ? Ce sont choses qui vont dire : à quoi bon stipuler des choses qui vont sans dire ?

Mais M. Caillaux s'était buté sur cette affaire de la clause de sauvegarde. Il en faisait une condition sine qua non de l'accord. Pas de clause de sauvegarde, pas d'arrangement sur la dette. Finalement, M. Hoover se dévoua et, bien que ne comprenant pas l'obstination française, il prit la plume et rédigea la formule que voici : « Cet arrangement est basé sur la capacité de la France à faire face aux paiements annuels qui y sont mentionnés. Il est donc entendu que si la preuve vient à être faite que ces paiements dépassent la capacité de la France, ils seront conjointement revisés par les deux gouvernements ». La formule n'était point mauvaise. Elle avait l'avantage de couvrir non seulement l'éventualité d'une défaillance allemande, mais encore les diverses vicissitudes qui pouvaient nous advenir, telles que mauvaise récolte, grève prolongée, calamité inattendue, etc... Mais, quand on veut prendre des sauvegardes, on n'en saurait trop prendre. Certains membres de la délégation française entendaient qu'on précisât toutes les éventualités néfastes qui nous empêcheraient de tenir notre parole ; un d'eux allait jusqu'à vouloir dresser la liste de tous les éléments constituant la capacité de paiement française ! Bref, on n'en sortit pas, on irrita sans profit la Commission américaine et on finit par échouer après avoir haussé les offres initiales de paiements jusqu'à 40 millions de dollars pour les premières années...

Les sommes à verser, voilà qui importe bien plus que les formules à sauvegarder. C'est là-dessus qu'on jugera l'œuvre de nos négociateurs. Si, comme on l'affirme, M. Henry Bérenger serait sur le point d'obtenir que nos premiers versements ne dépassent pas 25 millions de dollars par an (nous en versons déjà actuellement 20), il aura fait du très bon travail, quand bien même il n'aurait pas obtenu de clause de sauvegarde que d'ailleurs, aucun négociateur français n'obtiendrait.

La meilleure sauvegarde, c'est la bonne foi et le bon sens, qui ne se mettent ni en bouteille, ni en formule. La France a la volonté de payer ce qu'elle peut à ses anciens alliés et associés. Elle le paiera tant qu'elle pourra. Elle ne le paiera pas quand elle ne pourra pas.

« Cela va de soi », disait M. Mellon. Puisque cela va sans qu'on le dise, cela ira aussi sans qu'on l'écrive.

STEPHANE LAUZANNE.

Billet du Jour

Serrons notre ceinture. Mettons un cran, mettons-en deux, et même trois. La vie chère monte au mât de Cocagne de la folie. On exporte les œufs, on majore les tarifs ferroviaires — la dernière augmentation était, paraît-il définitive... — la viande fait un bond, le pain au mât et les propriétaires arrondissent gentiment les loyers.

C'est l'existence joyeuse qui continue. Tous ceux qui se privent de nourriture ont des crampes d'estomac, et si violentes qu'ils en font la grimace. Et l'on dit qu'ils rient et qu'ils sont satisfaits de leur sort.

Où allons-nous ?

On trouve dans les « Centuries » de Nostradamus, cette prédiction peu rassurante :

Si haut viendra le boisseau de froment
Que l'homme sera antropophage.

Croyez-vous aux prédictions ? Non évidemment. On ne croit pas non plus à la faim tant qu'on n'a pas constaté le vide de sa poche devant le buffet dégarni. Mais le jour où ça arrive, on dit d'un air malin : « Ça ne m'étonne pas ! »

Eh bien, vous allez voir si un de ces matins tous ceux qui ont des enfants ne seront pas obligés de les manger pour leur conserver une famille !

Et dire que c'est le temps des asperges !

Bouffons des poireaux au sel, sans huile ni vinaigre, car l'huile est hors de prix et le vinaigre nous rappelle trop M. Léon Daudet.

Puis, couchons-nous là-dessus. Qui dort dîne...

Eh là, qui frappe si tard à la porte, compagnons de la Marjolaine ?

— Qui ? qui ? nous recueillons les fonds pour la souscription nationale.

— Qui ! qui ! le percepteur nous a tout pris.

— Vraiment, n'avez-vous rien pour nous ?

— Qui ! qui, allez voir au bout du quai !...

Gabriel Baron.

VERS LA PAIX AU MAROC

Voici les délégués français à la conférence d'Oudjda : le général SIMON (à gauche) et M. PONSOT (à droite) photographiés au ministère de la Guerre lors de leur entretien avec M. Painlevé.

(Cliché « Cellas Paris »)

Les Négociations Franco-Soviétiques

On tente une nouvelle expérience. On pense réaliser le rêve de la reprise des relations commerciales, du règlement des anciennes dettes et peut-être une nouvelle expansion française en Russie, qui viendrait compenser les pertes énormes causées aux Français par la révolution bolchevique.

Il ne serait certes pas raisonnable de repousser une nouvelle tentative pour la seule raison que les précédentes n'ont pas réussi. Cependant en faisant ce nouvel essai, il faudrait bien connaître la situation politique et économique des territoires qu'englobait l'empire des Tzars et au nom desquels M. Rakovsky vient offrir des promesses et prendre des engagements à Paris. Il faudrait aussi évaluer les forces et peser les possibilités des mandants de M. Rakovsky.

L'état économique dans lequel se trouvent la Russie et les autres pays soumis au régime soviétique, les difficultés financières dans lesquelles se débattent les gouvernants du Kremlin, la résistance insurmontable des peuples appelés allogènes, les obligent à tout promettre et à accorder toutes les conditions qu'on leur posera, quitte à renier plus tard leurs concessions. Du reste l'exécution de ces promesses ne dépendra pas de la bonne volonté de M. Rakovsky, ni de l'influence des bolcheviks assagis, mais de la situation politique.

On se tourne donc dans un cercle vicieux ! D'un côté on cause avec les bolcheviks et on essaye de prendre leurs offres au sérieux ; d'un autre, ces promesses n'ont aucune valeur tant que les peuples soumis au régime bolcheviste ne les confirment pas. On espère qu'en donnant de l'argent aux bolcheviks on les apprivoisera, cependant on comprend très bien que cet argent ne sera pas employé pour le relèvement économique du pays mais pour les armements de l'armée rouge et pour le développement de la propagande communiste au Maroc, en Syrie et même à Paris...

Conclure des accords avec le gouvernement de Moscou, lui apporter de nouvelles ressources, n'est-ce pas en outre, lui permettre d'augmenter et de perfectionner ses moyens de persécution contre les divers peuples qui composent la Russie ? Pourrait-on s'étonner que ces peuples en soient péniblement affectés ?

Il ne faut pas oublier que la constitution de l'Union soviétique est toute artificielle, que les peuples incorporés par la violence à cette Union sont gouvernés par des émissaires de Moscou parfois totalement étrangers au pays qu'ils doivent représenter — comme par exemple M. Rakovsky bulgaro-roumain, qu'on avait, avant de le nommer ambassadeur à Paris, placé à la tête du soi-disant gouvernement soviétique de l'Ukraine, à Kharkov.

L'Ukraine peut être citée comme exemple, car elle a résisté et résiste encore au régime bolchevique. Le parti communiste ukrainien, avec ses 62.000 membres, dont une vingtaine de mille seulement sont originaires du pays, ne représente qu'une infime partie de la population, qui s'élève à 35 millions d'âmes. Cette minorité a été imposée au pays par les armées russes d'occupation et, se composant de fonctionnaires, employés d'Etat, etc., gouverne l'Ukraine à la manière dont les Allemands gouvernèrent la Belgique envahie pendant la guerre.

Le pays est ruiné par des guerres et insurrections continuelles — la statistique bolchevique le confirme elle-même — et ne pourra se relever que si tous les monopoles sont abolis, si l'initiative privée retrouve son champ d'activité, si les habitants obtiennent des garanties de sécurité, c'est-à-dire s'il peut se développer librement comme il convient.

Actuellement, ce pays si riche, se voit entraîné à l'abîme, par le gouvernement bolchevique, par suite de l'avilissement d'une monnaie dont le pouvoir d'achat fléchit continuellement, par suite de l'inflation, du manque de capitaux dans les industries sucrières, minières, etc., si florissantes jadis, et surtout à cause d'un régime politique que la nation ukrainienne se refuse d'accepter.

Il est clair que pour l'Ukraine, tout renforcement du pouvoir moscovite par l'obtention de crédits, ou, même par l'effet moral d'un nouveau traité conclu par les Soviets, ne peut être que préjudiciable. Deux cent cinquante ans d'union avec la Russie, union librement contractée, mais bien vite devenue une servitude complète pour la nation ukrainienne — dont on faussait l'histoire, dont on méconnaissait les droits et la culture, dont on étouffait les aspirations — ont appris à juger les relations entre Russes et Ukrainiens à leur juste valeur. La révolution de 1917 donna à l'Ukraine l'occasion de rompre ces liens onéreux, et, le pays quoique épuisé par la grande guerre, se relevait déjà sous un régime national, quand la lutte avec les bolcheviks russes et ses conséquences désastreuses vinrent détruire toutes les espérances. Actuellement la soi-disant République soviétique ukrainienne fait partie de l'Union soviétique et, par conséquent, l'Ukraine semble participer aux négociations qu'ont entamées ses maîtres actuels.

Il est évident que leurs promesses n'engageront jamais en rien la nation ukrainienne qui, de son côté ne s'est jamais refusée à un règlement équitable des anciennes dettes impériales, dont le gouvernement de la République démocratique ukrainienne acceptait une partie en rapport avec le chiffre de la population et l'étendue du territoire. L'acte, par lequel la France a reconnu le gouvernement des Soviets porte cette clause : « Sur les territoires dont la population le reconnaît ». Et bien l'Ukraine ne l'a jamais reconnu et les conversations avec M. Rakovsky ne peuvent ... la concerner ...

On peut en dire autant du Turkestan de l'Azerbeidjan, de la Géorgie, du Caucase du Nord, etc., et la valeur des engagements pris par M. Rakovsky, au nom de l'Union soviétique, est ainsi très problématique. Tous les pays, riches en blés, charbons, pétrole, en minerais, situés aux bords des mers chaudes, sur des routes commerciales importantes et où des capitaux français ont été engagés, les repoussent d'avance.

Chez les bolcheviks et en Russie rien n'a changé ; ni les théories, ni la pratique ! Les résultats insignifiants des traités de commerce conclus par l'Angleterre, l'Italie et l'Allemagne, n'encouragent guère à de nouveaux essais. Il serait préférable de demeurer circonspect, et de tenir compte des Soviets et de l'instabilité d'un régime, si en désaccord avec les sentiments des nations qui lui sont soumises.

Jean de TOKARY TOKARZEWSKI KARASZEWICZ.

L'Italie, pour équilibrer son budget a comprimé ses dépenses

Le budget italien accusait, pour l'exercice 1922-23, un déficit de 3 milliard 29 millions de lires. (Mais n'est-ce pas un trou de cette importance que M. R. Péret, après tant d'autres, s'essaye aujourd'hui à combler ?) En 1923-24, ce déficit n'était plus que de 418 millions ; en 1924-25, on notait encore au cinquième mois 196 millions d'insuffisance ; mais celle-ci en fin d'exercice, laissait la place à un excédent de 209 millions. Et les prévisions pour 1925-26 accusent 178 millions de lires d'excédent effectif !

De ce résultat frappant, l'honneur revient principalement à M. Stefani qui, de 1922 à 1925, assuma la charge des finances italiennes. Quels moyens a-t-il employés pour y atteindre ?

D'abord la réduction des dépenses budgétaires. Au lieu de s'obstiner à la recherche de recettes nouvelles susceptibles de couvrir des dépenses exagérées, l'Italie s'est imposé de limiter son train de maison à ses possibilités réduites. De 24,7 milliards en 1921-22, les dépenses ont baissé à 21,3 en 1921-22, à 19,9 en 1923-24, à 18,9 en 1924-25. Elles ne doivent pas dépasser 17,2 milliards pour le présent exercice !

En deux ans, le nombre des fonctionnaires diminuait de 6,000 unités. Le déficit des grandes administrations était enrayé. Celui des chemins de fer, de 1.258 millions en 1921-22, se transformait en 1924-25 en un excédent de 98 millions. Après avoir coûté 464 millions en 1921-22, les P. T. T. laissaient en 1924-25 un bénéfice net de 5 millions.

De cette action méthodique, qui allait de pair avec un aménagement judicieux des recettes, les effets ne devaient pas tarder à se traduire en confiance. De fait la Trésorerie italienne a retrouvé en quelques années une pleine aisance et a pu diminuer ses appels à la Banque d'émission, c'est-à-dire éliminer tout risque d'inflation d'Etat. Qu'on en juge : les émissions de billets pour le compte du Trésor, qui atteignaient, en 1920 le chiffre de 10,7 milliards de lires ont suivi dans les dernières années une courbe constamment descendante, marquée par les points suivants :

Décembre 1922 : 8 milliards.
Décembre 1923 : 7,7 milliards.
Décembre 1924 : 7,2 milliards.
Mars 1925 : 7 milliards.

A l'heure où de bons esprits réclament de l'Etat français qu'il donne le signal de l'économie, l'exemple de l'I-

talie n'est-il pas bon à méditer ? Et qui nous empêche de le suivre ?

Si l'Italie a réussi à restreindre ses dépenses, elle le doit au gouvernement fort qui a su faire régner l'ordre et restaurer l'autorité de l'Etat.

A qui fera-t-on croire que, pour être fort, un gouvernement doive être fasciste ?

JEHAN MARTIN.

UNE SOIREE DE T. S. F.

Mardi soir, nous étions dans la Salle des Fêtes du Théâtre une audition de Télégraphie et plus de Téléphonie sans fil. La salle était composée d'un public choisi, mais tout le monde n'avait pas été averti de la séance suffisamment à l'avance pour y venir.

M. de Montera, premier adjoint, qui présidait, présenta les sans-filistes parisiens venus à Bastia pour nous initier, au début de leur tournée en Corse, au mystère de la T. S. F. : il nous dit son enthousiasme pour cette science qui permet de recevoir, en pleine mer, huit ou dix jours avant les journaux, les nouvelles du monde entier.

Puis l'ingénieur constructeur de l'appareil nous donna des explications techniques, avec un exposé lumineux, sur la façon la meilleure de résoudre le problème, d'entendre les postes émetteurs, sur les bruits étrangers dits « parasites » et la manière de les éliminer.

La parole fut donnée à l'appareil. Un haut-parleur d'une grande puissance nous fit parvenir Prague, où l'on jouait un concert symphonique ; puis Berne, où une voix féminine nous annonce en deux langues un morceau de violoncelle, superbement exécuté ; puis Lyon qui transmettait de Paris quelques scènes du « Crépuscule des Dieux ».

L'opérateur arrêtait par instants la voix du haut-parleur, pour nous expliquer quelques particularités de fonctionnement qui nous ont vivement intéressés en nous faisant comprendre la simplicité de manœuvre de l'appareil.

Au cours du défilé ininterrompu des principales villes d'Europe, nous entendîmes, de Hambourg, une sérénade exécutée par deux guitares. Le ballet des Prêtresses de Dagon de Samson et Dalila, nous vint d'Espagne, de Madrid.

Des accents bochés nous frappèrent l'oreille, auxquels nous ne comprenions rien et qui firent place à une sonore harangue dans la langue de Mussolini, où l'orateur exaltait le Duce et la bannière italienne flottant sur le monde et le ciel.

En somme, malgré un temps spécialement défavorable, ce fut un beau succès et on peut affirmer que les opérateurs ont atteint le but qu'ils se proposaient : nous donner la preuve que la T. S. F. peut et doit trouver près de nous sa place parmi les nouveautés utiles de la science et qu'elle contribuerait d'une manière efficace au développement commercial de notre pays, dans ses relations avec le monde extérieur.

LA MATINEE NOELISTE

AVIS

Par suite de circonstances imprévues, la matinée noëliste qui a lieu aujourd'hui au Théâtre Municipal commencera à 2 heures au lieu de 3 heures, comme les cartes l'indiquent.

DISTINCTION HONORIFIQUE

Nous voyons avec un vif plaisir dans le Palmarès de l'Exposition des Arts Décoratifs et Industriels Modernes, au titre des récompenses du groupe de la Mutualité et des Assurances Sociales, figurer pour une Médaille d'Or M. Léonce Lemon, vice-président de la Société de Protection Mutuelle des Voyageurs de Commerce de France, collaborateur de la société de secours mutuels et de prévoyance des employés des Administrations départementales et communales de France.

Nous adressons à M. Lemon, au nom de ses amis du groupe bastiais des Voyageurs de Commerce, nos chaleureuses félicitations.

Chronique Sportive

APRES LE MATCH DE CORTE

Nous avons omis dans notre compte-rendu d'adresser nos sincères félicitations aux dirigeants de la Ligue Corse et de l'Union Sportive Cortenaise, notamment à leur président M. Ferracci, qui assurèrent la parfaite organisation du match et s'employèrent, avec beaucoup de tact à faire évacuer le terrain envahi par les joueurs, tâche dans laquelle, chacun peut le remarquer, ils se furent vaillamment aidés par les gendarmes de service au stade.

Nous avons également oublié de mentionner la présence parmi les personnalités officielles de MM. de Rocchiberg, maire de Corte ; Sciamarelli, Procureur de la République ; Alfonsi, substitut ; le Dr Moretti, président d'honneur de l'U. S. C.

Ajoutons enfin que la recette a atteint exactement 3412 francs, ce qui constitue le record local.

NOËL SANTANDREA
BASTIA

Un bon vin Corse à votre table fait honneur à votre pays.

BLANC — PATRIMONIO WHITE-TOP — PATRIMONIO RED-TOP — ROSÉ

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

LA CRISE DU FRANC

L'EMOTION A LA CHAMBRE

Paris, 21 avril

Le Journal écrit que dans les couloirs de la Chambre des députés on s'occupait fort hier de la hausse des changes qui apparaissait incompréhensible un peu dans tous les groupes. On envisageait la nécessité de prendre des mesures énergiques pour remédier à cette situation, d'ailleurs incompréhensible : mesures législatives, judiciaires et politiques ; et l'on entendait même lancer l'idée d'un remaniement ministériel qui permettrait à M. Briand de constituer un grand ministère d'union nationale.

LES DESSOUS DE LA HAUSSE DES CHANGES

Paris, 21 avril

L'Echo de Paris incrimine particulièrement le carnet de coupons qui, à son avis, a des conséquences désastreuses.

On signale que des individus se rendent à l'arrivée des transatlantiques dans nos ports pour lâcher d'obtenir des devises américaines au cours le plus favorable.

Le Matin dit que de plus en plus apparaît le caractère spéculatif du mouvement dirigé contre le franc. Toutefois, c'est par les places suisse et anglaise et surtout italienne que le mouvement est principalement dirigé.

UNE SUGGESTION DE M. GEORGES BONNET

Paris, 21 avril

Dans l'*Œuvre*, M. Georges Bonnet ancien ministre du budget, préconise la constitution d'un comité d'experts chargé d'établir un plan de redressement financier qui serait appliqué par un gouvernement fortement constitué.

LES DETTES INTERALLIEES

L'ACCORD FRANCO-AMERICAIN

LES CARACTERISTIQUES DU NOUVEAU PLAN

Paris, 21 avril

On mande de Washington que M. Henry Bérenger et M. Mellon sont arrivés à un accord pour la consolidation de la dette française.

On apprend que la base du nouveau plan est que la France paiera environ la moitié du total de ce qu'elle doit à la fois pour le principal et les intérêts, au lieu des 40 pour cent offerts par M. Caillaux.

M. Mellon convoquera la Commission des dettes pour examiner les termes de l'accord, soit la semaine prochaine.

Les paiements, faibles les premières années, iraient en augmentant sur une période de 62 ans. L'accord ne comporte pas la clause de sauvegarde. On croit savoir que la révision de la capacité de paiement de la France est prévue pour n'importe quelle époque de l'avenir sur la base des sommes pouvant être obtenues de l'Allemagne.

Avec un tel règlement, la France sera en état de faire face pendant les toutes premières années à des paiements qui probablement ne dépasseront pas de beaucoup les 20 millions de dollars qu'elle paie actuellement pour les stocks de guerre qu'elle avait achetés.

Dès que la dette sera consolidée, la France sera à même de solliciter un emprunt à Wall Street.

A ORLEANS

UN HOMME SE PRÊTE SIX FOIS A LA TRANSFUSION DU SANG

Orléans, 21 avril

M. Emile Lenoir, maître d'hôtel s'est prêté six fois en six mois à la transfusion du sang pour des malades femmes qui ont toutes été sauvées.

La dose moyenne de chaque prise a été de 400 grammes.

A la Chambre

SÉANCE DU 21 AVRIL

La séance est ouverte à 15 h. 15 sous la présidence de M. Bouilloux Lafont.

LES ALLOCATIONS MILITAIRES

Après avoir adopté le projet de loi portant création d'un office international du vin, la Chambre passe à la discussion de la proposition de M. Lafont supprimant le pourcentage dans la répartition du nombre des allocations aux soutiens de famille appelés sous les drapeaux.

M. *Painlevé*, répondant à une question de M. Blum, dit que le retard apporté au paiement des allocations dues aux familles est imputable au ministère des finances. Il demande un court délai pour permettre à la Commission des Finances d'étudier des mesures.

Plusieurs députés insistent pour le vote immédiat, ce qui est fait.

M. *Chamssus* fait ajouter : « Sont admises au bénéfice de la loi les compagnes qui sont domiciliées avec un militaire appelé et qui ont un ou plusieurs enfants reconnus par le père et la mère ».

LA PROPRIETE COMMERCIALE

La Chambre aborde la discussion du projet de loi sur la propriété commerciale.

L'article un ainsi que les deux premiers paragraphes de l'article 2, modifiés, sont adoptés.

Le propriétaire aura droit de refuser tout renouvellement de bail lorsqu'il reprendra les locaux loués soit pour les occuper personnellement ou effectivement ou pour y établir ses enfants ; soit pour reconstruire un immeuble. Le conjoint du propriétaire et les conjoints de ses enfants bénéficieront de la mesure si le local ou l'immeuble a été acquis en vue de fonder ou d'étendre soit un commerce ou une industrie, soit de faire des opérations de location ou de vente, que cette entreprise ait un caractère civil ou commercial. Le locataire auquel le renouvellement est refusé aura droit à l'indemnité prévue à l'article quatre.

Au cas où il viendrait à être établi à la charge du propriétaire qu'il n'exerce la reprise du local que dans le but de faire de la fraude, le locataire aura droit à une indemnité d'éviction et des dommages-intérêts. Le propriétaire qui veut exercer le droit de reprise conformément au présent article devra donner un préavis par acte extra-judiciaire au locataire occupant deux ans au moins avant le départ de ce dernier. Toutefois, à titre transitoire touchant les baux ou les prorogations en cours venant à expiration moins de trois ans après la promulgation de la présente loi, le délai de préavis pour l'exercice du droit de reprise sera ramené à la moitié du temps à courir jusqu'à l'expiration du bail sans que ce délai puisse être inférieur à six mois. Le préavis de six mois est également applicable aux locations verbales et aux baux ou prorogations venus à expiration lors de la promulgation de la loi.

L'ensemble de l'article est adopté.

LES FUSILLES DE SOUAIN

LA COUR DE CASSATION S'OPPOSE A LA REVISION DU PROCES

Paris, 21 avril

La Cour de Cassation, malgré les efforts de MMes Saint-Marc et Hersant et les conclusions du Procureur Général Lescouvé a rejeté la demande de révision du procès des fusillés de Souain, les caporaux Maupas, Girard, Lefoulon et Lechat, exécutés en mars 1915.

L'arrêt déclare que les caporaux ont reconnu avoir reçu l'ordre de marcher à l'ennemi et ne l'avoir pas exécuté ; que malgré tous les témoignages recueillis au sujet de leur état d'épuisement physique et moral, il n'est pas établi avec une certitude suffisante que l'épuisement ait véritablement aboli leur volonté.

L'AFFAIRE SEZNEC

Mme SEZNEC POURSUIT SES EFFORTS POUR OBTENIR LA REVISION DU PROCES

Paris, 21 avril

Mme Seznec vient d'adresser une nouvelle requête au ministre de la Justice pour la révision du procès de son mari.

Les faits qu'elle mentionne portent sur le rôle du nommé Camille Legoupe qui serait le nom sous lequel M. Quemeneur aurait été interné à l'asile d'aliénés de Rodez. Elle réclame, en outre, l'audition de M. Salaun, directeur de la Société Bretonne de Brest auquel M. Quemeneur aurait parlé d'une affaire d'autos que lui ferait conclure à Paris un agent d'une puissance étrangère.

D'autre part, elle indique les noms des personnes qui ont vu dans la salle d'attente de la gare du Hâvre un individu cacher sous une banquette la valise de M. Quemeneur.

Elle parle encore d'une parisienne qui aurait été en relations avec M. Quemeneur quatre jours après la prétendue disparition.

Enfin, elle fait mention, sous réserve de vérification, d'une lettre de Bordeaux apportée aux nom et adresse d'un homme très lié avec Guyoton et qui aurait joué un rôle dans la disparition de Quemeneur.

LES NEGOCIATIONS DE PAIX AU MAROC

DELIBERATIONS FRANCO-ESPAGNOLES

Oudjda, 21 avril

Les délégations française et espagnole ont délibéré ce matin sur la réponse d'Abd el Krim. Elles ont abouti à une décision commune qui a été communiquée au Quai d'Orsay. Une nouvelle entrevue a eu lieu l'après-midi.

A l'"Officiel"

DANS LES FINANCES

Paris, 21 avril

Par décret paru au *Journal Officiel* de ce matin, est nommé receveur particulier des Finances en Corse, M. Cabarel, contrôleur des contributions directes.

à Nice

UNE MANIFESTATION FASCISTE EMPECHEE par les ANTIFASCISTES

Nice, 21 avril

A l'occasion de l'anniversaire de la fondation de Rome les fascistes ont voulu renouveler leur manifestation d'il y a deux ans.

M. Mussolini avait prescrit au consul de donner toute la solennité désirable à la manifestation dont la bénédiction du fanion du fascio devait renforcer l'éclat.

Mais les libérés de guerre italiens et les groupements avancés, prévenus avaient laissé entendre qu'ils ne toléreraient pas un pareil défi. Le consul interdit la manifestation fasciste qui devait se borner à une réunion intime au Consulat. Néanmoins, le bruit ayant circulé que les fascistes devaient se réunir soit à la Cathédrale soit à l'église Saint Etienne toutes les forces de police avaient été mobilisées ; Place Rossetti, un important service d'ordre tenait à distance la foule dont les rangs s'épaississaient à chaque instant.

De fascistes, il n'en vint pourtant point. Le bruit courut alors qu'ils s'étaient réunis à l'église de la rue Vernier ; aussitôt, les antifascistes se dispersèrent et, par petits groupes, allèrent se masser devant l'église Saint Etienne où on célébrait un enterrement et un mariage ; quelques-uns pénétrèrent dans l'église et se convainquirent que rien de suspect ne s'y déroulait. Le calme revint peu à peu.

Vers 13 heures, de nouveaux bruits alertèrent les antifascistes qui revinrent rue Vernier ; un groupe défonça la porte ; le curé fit visiter l'église : aucun fasciste ne s'y trouvant, on se dispersa.

Avenue de la Victoire, un fasciste reconnu à son insigne, fut houspillé : il se réfugia dans l'immeuble n° 47 : la maison fut fouillée, mais le fasciste demeura introuvable.

Aucune plainte n'étant portée, les trois arrestations opérées n'ont pas été maintenues.

La population, vivement émue par les agissements fascistes, commente l'événement et déplore que des éléments étrangers viennent troubler la tranquillité d'un pays hospitalier.

DANS UN HOPITAL UN ITALIEN TUE SA SŒUR

Nice, 21 avril

A l'hôpital Saint Roch, lors de la visite des malades, le sieur Pierre Barnabo, mécanicien, 41 ans, demeurant à l'hôtel Franco-Italien, place Saint François, accompagné de sa belle-sœur, arrivée récemment d'Italie, et d'un jeune homme, se rendit à la salle Schmidt auprès de sa sœur Thérèse Barnabo, 24 ans, ménagère, également arrivée depuis peu.

Pierre Barnabo demanda à ceux qui l'accompagnaient de se retirer. Il se pencha à l'oreille de sa sœur et lui dit quelques mots. Une discussion naquit. L'homme tira son revolver et fit feu à deux reprises sur sa sœur qu'il tua. Puis, il tourna son arme contre lui-même et se blessa grièvement à la tête. La belle-sœur du meurtrier, interrogée, déclara que Pierre Barnabo nourissait pour sa sœur un sentiment plus que fraternel.

LA BOURSE

Paris, 21 avril

COURS DES VALEURS

	cours précéd.	dernier cours
Rente 3 0/0	46.50	46.65
— 5 0/0 1915	56.45	56.30
— 4 0/0 1917	45.10	45.65
— 4 0/0 1918	44.15	44.40
— 5 0/0 1920	73	73.50
— 6 0/0 1920	84.80	84.90
— 4 0/0 1925	93.30	93.15
Buenos Ayres 4 1/2 0/0 1909-1912	1750	1748
Japon 4 0/0 1905	535	528
Roumanie 1922 4 0/0	520	535
Société Générale	822	822
Banque Union Parisienne	830	843
Banque Paris Pays-Bas	1760	1748
Banque Foncière	4080	4060
Banque Impér. Ottomane	1097	1090
Banco El Hogar Argent.	595	587
Crédit Foncier Egyptien	4135	4085
Crédit Lyonnais	1615	1645
Crédit Foncier Colonial	565	575
Crédit Pour Algérie act	175	166
Crédit Pour Com. act ord	1095	1045
Nord	1020	1037
Voitures de Paris	930	925
Wagons Lits ordinaires	1460	1450
Suez Capital	12504	12519
Suez Part	10325	10090
Suez Société Civile 1/5	3625	3590
Transatlantique ordinaire	121	122.50
Transports Mar. vapeurs	775	750
Lorraine Capital	384	385
Thomson Houston	345	335
Jeumont	745	747
Soie Givet Paris	2170	2140
Penarroya	678	676
Said Frères	486	478
Rio Tinto	5725	5610
Rose Deep	54	52
Modderfontein B. Unité	129	130
Montecatini Unité	280	-
Goldfields ordinair. op 13	176	178
Meyer et Charlton	500	-
Pakawitas	250	245
Simmer and Jack	22.25	22
Océana	38.75	-
Houillères Saint Etienne	99	-
Elras Santander	122	120
Tanganyika	266	253
Clarence act	267.50	-
Jupiers Poulain	505	500
Schneider et Cie Creusot	990	1000
Hauts Four Denain Anzin	1100	1100
Decauville	175	176
Métallurgie Ariège	159	154
Ciments Boulonnais	360	-
Saint-Gobain	3345	3340
Phosphates Gafsa	915	915
Lautaro Nitrate Unité	825	817
1/10 Royal Dutch	4690	4650
Roumano Belge Pétroles	141	142
Phosphates M'Zaïta	132	129
Mexican Eagle préférence	150	148
Franco Polonaise Parts	1485	1510
Shell	456	455
Raffineries Say	1870	1880
Pathé cinéma jouissance	352	341
Sucreries Coloniales R.	536	540
Action Saint-Raphaël	1950	1915
Dong Trieu	1780	1790
Port assoc. ref. Egypte	2195	2179
Riveulis Olibet	190	191
Grands travaux Marseille	397	437
Grand Bark	101	99
Cultures tropicales	400	397
Hévéas Indo-Chinoises	340	330
Chaland Remor. de l'I.C.	419	413
Soie Tubize	4800	4900
La Soie	412	420
Boléo	245	248
Crédit National 1922	310	385.50

COURS DES CHANGES

Livre	146.85	145.85
Dollar	30.22	30.04
100 lires	121.35	119.25
100 pesetas	424.50	422
100 frs suis	582.50	580
100 florins	1213	1204.75

NOUVELLES JUDICIAIRES

LES INDEMNITES AUX VICTIMES DE L'ATTENTAT COMMUNISTE DE MARSEILLE

Marseille, 21 avril

La première Chambre du Tribunal Civil, présidée par M. François Brun a accordé des dommages-intérêts aux victimes des incidents qui se produisirent lors de la conférence Castelnau le 19 février 1925.

Mme Vve Villa dont le mari fut mortellement blessé : 150.000 francs ; sa fille : 30.000 frs ; Mme Vve Vial : 120.000 ; chacun de ses deux fils : 20.000 frs ; M. Gouin, qui a perdu un œil : 35.000 francs ; M. Massot : 30.000 frs ; M. Guérin : 15.000 ; Duchaffau : 10.000 ; M. Marcel Vinn : 6.000 ; M. Bergasse : 5.000 ; M. Jauffret : 4.500 ; M. Dufaut : 4.000 ; M. Fuster : 4.000 ; M. de Lombardon : 3.000 ; M. Jules Auban : 3.300 ; M. Sagnières : 3.000 ; l'Abbé Bœuf : 2.000 ; M. Sauvaire : 2.000 ; M. Morin : 2.000 ; M. Hevard : 1500 ; M. Meyn : 1500 ; M. Allou : 1.200 ; M. Imbert : 1200 ; M. Bernecant : 1000 ; M. Lavergne : 1000 ; M. Monnerot : 1000 ; M. Dumaine : 1000 ; M. Girard : 1000 ; M. Magnan : 800 ; M. G. Imbert : 1000 ; M. de Montarlet : 800 ; M. Laugier : 700 ; M. Combier : 800 ; M. Louis du Chaffaut : 600 ; M. Olivier : 600 ; M. Gabriel : 500 ; M. Cecaldi : 500 ; M. Benano : 500 ; M. G. Girard : 500 ; M. Nivière : 500 ; M. Grivelli : 500 ; M. Louis Grivelli : 300 ; M. Eugène Havard : 500 ; M. Philibert : 300 ; M. André Roux : 500 ; l'abbé Violet : 500 ; soit 542.800 francs dont 80 pour cent à la charge de l'Etat et 20 pour cent à la charge de la ville.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : jeudi 22 avril 1926, seizième semaine ; 112e jour de l'année ; 253 à venir.

Soleil : lever, 5 h. 33 ; coucher, 19 h. 11.

Aujourd'hui : Sainte Opportune.

Demain : Saint Georges.

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 9 h., 15° ; à 12 h., 16° ; à 18 h., 13°. Maxima, 15° ; minima, 13°.

Etat du ciel : couvert ; vents : partie sud ouest : force 4 et 5, avec fortes rafales dangereuses ; mer : houleuse.

EPHEMERIDES

1817. — Mort de Mme de Staël, fille de Necker, femme célèbre par ses écrits.

Les [illegible] de Mme de Staël fut, pour ce motif, persécutée par Napoléon Ier.

1915. — En Alsace, nouvelle reprise française sur la Fecht ; au nord, nous avançons le confluent de la Wormes.

A LA DIRECTION DES C. F. D.

M. Jacques de Rocquemaurel, fils du Président du Conseil d'Administration de la Compagnie des Chemins de Fer Départementaux, vient d'être nommé sous-directeur du réseau de la Corse.

Nos souhaits sincères de bienvenue au jeune et distingué sous-directeur.

EN FAVEUR DE LA VEUVE LUCCINI

Les Bastiais et amis des Bastiais, résidant à Toulon, réunis en assemblée le 10 avril au Bar « Jean », 3, rue Castillon, ont décidé de former un comité humanitaire ayant pour but de venir en aide à la famille Luccini, de Bastia.

Le comité a été constitué comme suit : Président : M. Albell ; Secrétaire : M. Jean ; Trésorier : M. Gironneli.

Des listes de souscription ont été remises : 1° Bar « Jean », 3, rue Castillon ; 2° M. Batta, Joseph, coiffeur, 3, rue de l'Arsenal ; 3° M. Gironneli, bar Cordoues, rue Vincent Cordouan ; 4° M. Batta, rue, 75, route de Marseille.

L'ECLAIRAGE DE NOS RUES

Les habitants de l'impasse Carnot protestent contre l'obscurité dans laquelle est plongée ce passage après 10 heures du soir.

Ils demandent que le bec de gaz placé au fond de l'impasse reste allumé toute la nuit.

Nous signalons cette réclamation, qui nous paraît très justifiée, à M. Qui de Droit.

BUREAU DE BIENFAISANCE

Le paiement des allocations dues pour le premier trimestre 1926 aux vieillards infirmes et incurables résidant dans la commune de Bastia, aura lieu à la Recette Municipale (Mairie), de 9 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 4 heures de l'après-midi aux dates suivantes :

Jeudi 22 : de la lettre A à la lettre C.

Vendredi 23 : de la lettre D à la lettre L.

Samedi 24 : de la lettre M à la lettre P.

Lundi : 26 : de la lettre Q à la lettre Z.

Les bénéficiaires devront présenter leur carte d'identité.

INSPECTION ACADEMIQUE

M. Clerc Auguste-Etienne, sous-lieutenant au 173e régiment d'infanterie, a été délégué dans les fonctions de commis d'inspection académique, à Ajaccio.

DANS L'ARMEE

Ont été nommés au grade de lieutenant à titre définitif :

M. Cervelli, sous-lieutenant au 9e rég. de zouaves.

M. Cruciani, lieutenant à titre temporaire au 173e régiment d'infanterie.

ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

Le certificat d'aptitude à l'emploi de surveillant commis-greffier a été délivré aux agents ci-dessous désignés :

M. Poli, maison centrale de Nîmes.

M. Pozzo, maison d'arrêt de la Sante.

M. Lucchini, maison d'arrêt d'Aix.

M. Serpaggi, maison d'arrêt de Corte.

M. Bartoli, maison d'arrêt de Marseille.

M. Simoni, maison d'arrêt de la Santé.

— M. Giovannoni, agent de la maison d'arrêt de Toulon, a obtenu le certificat d'aptitude à l'emploi de premier surveillant.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Sixte DAMIANI & Cie, 33, Boulevard Paoli

AU PORT

Le navire à moteur français **La Gaillarde** est arrivé de Marseille-Cassis, avec 240 tonnes de chaux, ciments et matériaux divers.

— Le vapeur **Cagliari**, à la Cie Florio, est arrivé de La Maddalena avec 17 passagers.

— Le **Quinto** est parti pour Livourne avec 93 passagers et 30 tonnes de bois.

— Le vapeur **Limnone** est parti pour Livourne avec 74 passagers et 6 tonnes de marchandises.

— Le vapeur **Cagliari** est parti pour La Maddalena avec 3 passagers et 8 tonnes de marchandises.

— Les treize voiliers au port, durant la tempête qui sévit, ont dû doubler et tripler chaînes et amarres et n'ont subi aucune avarie sérieuse. Aucun incident ni accident n'est à signaler.

A TRAVERS LA CORSE

ERBALUNGA, la perle du Cap Corse. — Mme Vve Baldacci a l'honneur de prévenir son aimable clientèle que depuis le 1er avril elle a rouvert son hôtel des Petits Gourmets.

Cuisine soignée - Prix modérés.

On nous communique

CONSEIL MUNICIPAL DE BASTIA

Le Conseil Municipal est convoqué pour samedi 24 avril à 5 heures du soir.

CONFRERIE DE SAINTE-CROIX

La neuvaine préparatoire à la fête du Très Saint Crucifix des Miracles commencera dans cette chapelle samedi 24 courant.

Le matin, messe à 6 heures suivie du salut. Le soir : Bénédiction à 5 heures et demie précises ; Neuvaine à 8 heures précises.

Après la cérémonie du matin, il y aura une autre messe, sauf pour dimanche 25 courant qui aura lieu à 10 heures et vendredi 30 courant qui aura lieu à 9 heures.

CONGRES REGIONAL DE LA COMPTABILITE (Marseille, 24 et 25 avril 1926)

L'Union Régionale des Groupements Comptables du Midi de la France et de l'Afrique du Nord, formée par la réunion des huit groupements suivants : Association des comptables professionnels de Marseille, Association Amicale des Jeunes filles comptables et sténographes de Marseille, Association des Anciens élèves diplômés de la Société de comptabilité de France, Association des anciens élèves des cours commerciaux de la société pour la défense du Commerce et de l'Industrie de Marseille, Union des sténodactylos et comptables de l'Institut Commercial Colbert, Association Mutuelle des Comptables et Aide-comptables de la Ville de Nice et du département des Alpes Maritimes, Société des Sténo-dactylographes et comptables du département de la Corse, Association des anciens élèves de l'Ecole pratique de commerce de Tunis, organise son premier congrès régional à Marseille, les 24 et 25 avril prochains, profitant ainsi de l'Exposition d'Organisation Commerciale, qui se tiendra dans cette ville du 15 au 25 avril.

L'ordre général des travaux du Congrès est le suivant :

Samedi matin, 24 avril : Ouverture solennelle du Congrès ; rapport de M. Marcel Vidal sur les relations qui existent et celles qui doivent exister entre la comptabilité et la direction générale des entreprises. Discussion de ce rapport.

Samedi après-midi : Conférence sur la mécanographie ; Visite de l'Exposition d'Organisation Commerciale.

Dimanche matin, 25 avril : Rapport de M. Fernand Thevenot sur l'organisation de la profession comptable ; discussion de ce rapport. Assemblée générale et publique de l'Union Régionale des Groupements Comptables du Midi de la France et de l'Afrique du Nord.

Dimanche midi : Banquet, clôture du Congrès.

L'importance de cette manifestation ne peut échapper aux praticiens et aussi aux usagers de la comptabilité : commerçants et industriels. Les uns et les autres se doivent d'appuyer de tout leur pouvoir un mouvement destiné principalement, dans l'esprit des organisateurs, à affirmer la solidarité qui doit exister entre eux sur le terrain de l'économie commerciale.

Les adhésions et demandes de renseignements sont reçues au secrétariat général du Congrès : M. Léon Lazaire, 14, Boulevard de l'Oriol (Saint-Loup) à Marseille.

CONGRES CATHOLIQUE DE CORTE

Les membres de l'Association des Pères de Famille chrétiens sont convoqués pour dimanche 25 courant à un congrès qui se tiendra à Corte sous la présidence effective de Sa Grandeur Mgr Simeone.

Les catholiques de l'Ile, sans distinction de partis, sont priés de vouloir bien y assister.

Une séance sera spécialement réservée aux groupements de pères de famille déjà existants en vue de fonder la Fédération Corse des P. F. Chr.

Le départ de Bastia s'effectuera par le train de 7 h. et le retour aura lieu par le train express qui arrive à Bastia à 6 h.

Réduction de 25 pour cent pour les congressistes. Prière de se faire inscrire au plus tôt chez M. Siaco Dominique, rue Neuve Saint Roch ou chez M. Luigi, pharmacien, place Saint Nicolas où encore chez M. Fusellier, épicier, 7, Bd du Palais.

UN GRAND BAL

Nous sommes heureux d'annoncer à la population que la Fédération du Nord de l'Ile des Mutilés, Anciens Combattants, Veuves et Orphelins de la Guerre, donnera samedi 24 courant son grand bal annuel dans la salle des fêtes du Théâtre Municipal à 21 h. 30.

Ce bal, donné au bénéfice de la caisse de secours de la Fédération, est placé sous la présidence d'honneur du Général Ruef, gouverneur de la Corse.

Nous sommes persuadés que la population bastiaise tout entière répondra avec empressement aux efforts des organisateurs.

Pour ce bal qui serait le dernier de la saison, on trouvera des cartes au prix de 10 frs chez : M. Poggi, parfumeur, Bd Paoli ; M. Donati, bijoutier, Bd Paoli ; M. Ferrandini aînés, pâtissier, Bd Paoli ; M. Sivestri, « Kodak Sports », Bd Paoli.

Nos Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Ce soir, à 8 h. 45 : Grand gala artistique et cinématographique. Une attraction sensationnelle : **Cavalier** (du Casino de Paris), dans **La Surprise** comédie tragi-comique en 1 acte, 7 différents personnages par **Cavalieri** et dans ses imitations de compositeurs. Orchestre, sous la direction de Mme Lavigne.

Partie cinématographique, le film le plus émouvant de la saison : **Le docteur X**, interprété par la vedette du jour Lon Chaney (l'homme aux cent visages), superproduction Gaumont Métro.

Prix des places : 1er rang de loges, balconnets, fauteuils : 5.00 ; Stalles : 3.50 ; 2me rang de loges : 2.50 ; Parterre : 2.00 ; Galeries : 1 franc.

La location est ouverte chez M. Poggi.

REGENT CINEMA. — En matinée à 3 h. **Une histoire de pétrole**, comique en 2 parties ; Richard Talmadge (Diavolo) dans **Le million de Richard**, grand film en 6 parties ; **Surcouf**, sixième chapitre ; « La lettre à Bonaparte ».

En soirée, à 8 h. 45 : Gala cinématographique avec Orchestre. Au programme : **Regent Journal** ; **Fers battus...**, comique en 2 parties ; Les Films Paramount présentent une production de Raoul Walsh : **Matador** grande aventure romanesque avec Ricardo Cortez, d'après le célèbre roman « Autour espagnol », de Juanita Savage.

— Au prochain programme : Un des plus beaux films comiques de l'année : **Suzanne ou les trois vieillards**, avec Sydney Chaplin (le frère de Charlot).

MARFISI
Apéritif au Quinquina
UN NECTAR ! LE PLUS ESTIMÉ

ETUDE DE Me MILLIE

AVOUE

PRES LE TRIBUNAL CIVIL DE CALVI

D'un jugement rendu à l'audience des criées du Tribunal Civil de Calvi, au Palais de Justice, sur licitation, en date du treize janvier (13 janvier 1926), enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Calvi, le 27 janvier de la même année vol. n° 48 et vol. n° 138 au droit de six cent quatre vingt dix-neuf frs 40, il résulte que M. Saravelli André, industriel demeurant à Marseille, rue de la République, n° 37, s'est rendu adjudicataire du domaine dénommé « couvent d'Alzi-Prato » sis sur le territoire de Zilia, en nature de jardin, oliviers, arbres fruitiers, source d'eau abondante, le dit domaine dépendant de la succession de feu Marius Marini en son vivant propriétaire à Calenzana, moyennant, la somme de cent dix mille frs (110.000) outre les charges. Copie collationnée de cet acte du dit jugement d'adjudication a été déposée au greffe du tribunal civil de Calvi le douze mars écoulé ; et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été signifié à M. le Procureur de la République le 23 mars dernier et aux sieurs et dame Marie Louise Pons, épouse assistée et autorisée de M. Joseph Marini ; 2° Joseph Marini, agent d'assurances domicilié à Ajaccio, actuellement demeurant à Paris, 78, rue Gay-Lussac ; 3° Elisa Marini, épouse assistée et autorisée de M. Pons Marius avec lequel elle est actuellement à Paris, 14, rue de l'amiral Mouchez, mais domiciliée à Novalese ; 4° Pons Marius, cruffier tant en son nom personnel que pour la validité à l'égard de son épouse ; 5° dame Mathilde Marini, Vve Marius Marini, propriétaire, domiciliée à Calvi, prise tant en son nom personnel que comme tutrice de ses filles mineures avec lesquelles elle demeure actuellement à Paris, 14, rue de l'amiral Mouchez, le dix avril courant, les dits consorts Marini agissant en qualité d'héritiers de feu leur père M. Marius Marini susnommé. Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale.

MILLIE

BAINS DE PUZZICHELO

ETABLISSEMENT REMIS A NEUF

OUVERTURE LE PREMIER MAI

Pour tous renseignements, s'adresser à Mlle Saltei, Gérante des Bains de Puzzichelo, par Aghione.

MALADIES DES VOIES URINAIRES
du SANG, de la PEAU et du CUIR CHEVELU
MALADIES DE LA FEMME

DOCTEUR SPECIALISTE Hôpitaux de Paris

Traitements Dermatologiques modernes des Tumeurs, Anthrax, Furoncles, Eczéma, Prurits (démangeaisons), Acné, Psoriasis, Ulcères de jambe ; Pelade, Séborrhée, etc. Haute fréquence ; Ionisation ; Electrolyse ; Mésothérapie ; Neige carbonique ; Air chaud

20, BOULEVARD PAOLI — BASTIA
Consultations de 2 à 6 h.

Machines à Coudre
SINGER
LES MEILLEURES
LES PLUS ROBUSTES
LES MOINS CHÈRES
— Facilités de Paiement —
RÉPARATIONS - AIGUILLES - ACCESSOIRES
BASTIA — 4, Boulevard du Palais, 4 | AJACCIO — 18, Cours Napoléon, 18

La nouvelle Cigarette
MARYLAND ALBAN
S.C
(paquet vert)
Un Délice !

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Assomption Coppari, leurs enfants et leurs enfants ; Mme et M. Vincent Giorgi, leurs enfants ; M. Joseph Giorgi et ses enfants ; M. et Mme Augustin Giorgi et leurs enfants ; Mme Vve Assomption Coppari et son fils ; M. et Mme Joseph Coppari et leur fils ; Mme Vve Sébastienne Boccheciampe, née Coppari, et ses enfants ; M. et Mme Joseph Giorgi ; Mme Vve Marie Olivesi ;

Les familles Olivesi ; Filippi ; Guerini ; Colonna ; Godelli ; Filippi ; Cesarini ; Guerrini ; Vincentini ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Vve GIORGI MARIE DOMINIQUE

leur mère, belle-mère, belle-sœur, grand'mère, arrière grand'mère, tante et cousine pieusement décédée à Bastia à l'âge de 80 ans.

L'enterrement aura lieu le 22 courant à 4 heure du soir.

Maison mortuaire : Montée de La Philippine, 19.

Priez pour Elle

FOURNITURES GÉNÉRALES et INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
INSTALLATIONS & FOURNITURES POUR SALLES DE BAINS
PLOMB EN TUYAU
Maison de confiance
GUIDUCCI & ROGLIANO
Bastia — 34-36, Boul. Paoli — Bastia
Téléphone : 1-30

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
LAURENT COLOMBANI
6 bis, Rue de l'Opéra — BASTIA
Chaux — Ciments — Plâtres
Tuiles - Briques - Carreaux
Tuyaux — Fers — Couleurs
Planches, etc.
PRIX RÉDUITS
R. du C. Bastia n° 630 — Téléphone : 0-79

Petites Annonces Économiques

A VENDRE petits appartements et un magasin : Marcinacci, 19, rue Napoléon.

MONSIEUR sérieux, industriel, 60 ans, désirerait chambre indépendante dans famille. S'adresser aux bureaux du « Petit Bastiais ».

AVIS M. Graziani François, marchand de bois, place Fontaine-Neuve, prévient son aimable clientèle qu'il n'a rien de commun avec M. Graziani Ange, marchand de bois, près de la Gare.

BOULANGERS Attention !
LES PÉTRINS MÉCANIQUES 1920
LAFFOND Fils MARSEILLE
Sont toujours les meilleurs
Adressez-vous directement
127, Gd Chemin de Toulon.
Réparations Echange Prix Modérés
Plusieurs boulangeries fonctionnent déjà à Ajaccio et à Bastia avec ces appareils

La BOULANGERIE MODERNE
PIAZZA-CONFORTINI
R. Salvator-Viale
Agent exclusif des meilleures marques françaises de Pétrins vous fera tenir sur demande ses catalogues et prix
LA BOULANGERIE MODERNE a l'honneur d'informer la Clientèle de l'intérieur, qu'elle est en mesure de fournir régulièrement sur demande toutes quantités et qualités de pain

AVIS AUX PORTEURS DE VALEURS A LOTS
Savez-vous que les "Sociétés" ou les "Banques" ne sont pas tenues de vous aviser de la sortie de vos titres aux tirages ?
Savez-vous que les coupons de vos titres sortis à un tirage continuent à vous être payés ? Mais la loi vous oblige à les rembourser !
Savez-vous que le montant des titres et coupons atteints par la prescription est versé à l'Etat, que de ce fait, en ne vérifiant pas les tirages, vous risquez de perdre le capital et les intérêts ?
Savez-vous que vous pouvez l'éviter en vérifiant vous-même si vos titres ne sont pas sortis aux Tirages ayant déjà eu lieu, grâce à l'
Annuaire des Valeurs à lots et Amortissables
qui publie la liste de 3.000 obligations du Crédit National, Crédit Foncier, Ville de Paris, Pensions, Emprunts français, Obligations des Chemins de fer, Emprunts garantis par l'Etat, etc., obligations qui sont toutes sorties remboursables au pair en par ces lots aux tirages antérieurs et non réclamés au 31 décembre 1925. Il publie en outre une documentation unique sur tous les titres, la Bourse, le g[illegible] des porteurs, etc., etc. Indispensable à tous les porteurs d'obligations.
EN VENTE à nos Bureaux : 6 francs l'exemplaire
Envoi franco à domicile contre mandat de 6 fr. 25 [illegible]
LIBRAIRIE DU "PETIT BASTIAIS" 8, Boul. du Palais - BASTIA

En achetant

Un CAMION

LATIL

5.000 Kilogs

Vous n'aurez pas un seul jour d'immobilisation car nous avons en magasin à BASTIA

Toutes les pièces de rechange

pour ce modèle

Stock dépassant 50.000 Francs pour ce modèle seul

Demandez à visiter nos magasins

Nous disposons à Bastia de châssis livrables de suite.

Pas de promesses

des livraisons immédiates

FRANZ HOFFMAN

33, Boulevard Paoli - BASTIA

Télégrammes : CORSAUTO-BASTIA - *Téléphone 48*

UN AN : 4 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.

HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

SOCIETE HIPPIQUE DE PORTO-VECCHIO

ANNEE 1926

PROGRAMME DES COURSES

Dimanche 16 mai

1re Course à 15 h. : **Prix du Conseil Général.** Course plate, (3 ans).

1000 frs dont 500 offerts par le Conseil Général de la Corse et 500 par le Gouvernement de la République :

500 francs et les entrées au gagnant ; 100 frs à l'éleveur du gagnant ; 200 frs au 2me ; 50 frs à l'éleveur du 2me ; 100 frs au 3me ; 50 frs au 4me.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, nés et élevés en Corse, issus de juments nées et élevées en Corse et d'étalons possédant au moins 25 p. cent de sang arabe, montés par des cavaliers français, n'ayant pas eu de licence de jockey ni d'apprenti jockey, depuis au moins 2 ans.

Entrée : 10 francs. Poids : 65 kgs. 1 kg. de surcharge par 1000 frs gagnés en plat. Distance : 1500 mètres environ.

2me Course à 16 h. : **Grand Prix de Porto-Vecchio** (Prix de la Société Sportive d'Encouragement et de la Société Hippique de Porto-Vecchio).

3.000 frs, dont 2.000 frs offerts par la Société Sportive d'Encouragement et 1.000 frs offerts par la Société Hippique de Porto-Vecchio :

1500 frs et les entrées au gagnant ; 300 francs à l'éleveur du gagnant ; 600 frs au 2me ; 150 frs à l'éleveur du 2me ; 300 frs au 3me ; 150 frs au 4me.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en Corse, issus de juments nées et élevées en Corse et d'étalons possédant au moins 25 p. cent de sang arabe, montés par des cavaliers français n'ayant pas eu de licence de jockey ni d'apprenti jockey depuis au moins 2 ans.

Entrée : 30 francs. Poids : 4 ans : 65 kgs ; 5 ans et au-dessus : 68 kgs. 1 kg de surcharge par 1.000 frs gagnés en plat. Distance : 2400 mètres environ.

Lundi 17 mai

1re Course à 15 h. **Prix du Conseil Municipal.** Course de haies.

2.000 francs offerts par la ville de Porto-Vecchio :

1.000 frs et les entrées au gagnant ; 200 francs à l'éleveur du gagnant ; 100 frs au 2me ; 100 frs à l'éleveur du 2me ; 200 frs au 3me ; 100 frs au 4me.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus nés et élevés en Corse, issus de juments nées et élevées en Corse et d'étalons possédant au moins 25 p. cent de sang arabe, montés par des cavaliers français n'ayant pas eu de licence de jockey ni d'apprenti jockey, depuis au moins 2 ans.

Entrée : 20 francs. Poids : 4 ans : 65 kgs. 5 ans et au-dessus : 68 kgs. 1 kg de surcharge par 1000 francs gagnés en obstacles. Distance : 2800 mètres environ.

2me Course à 16 h. : **Prix du Stabiacciu**, Course au trot monté.

500 frs offerts par le Conseil Général de la Corse :

250 frs et les entrées au gagnant ; 150 frs au 2me ; 100 frs au 3me.

Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en Corse, montés par des cavaliers français n'ayant pas eu de licence de jockey ni d'apprenti jockey, depuis au moins 2 ans.

Entrée : 10 francs. Poids : 4 ans : 65 kgs. 5 ans et au-dessus : 68 kgs. Tout gagnant recevra de 25 mètres par 1.000 francs gagnés au trot. Distance : 2.400 mètres environ.

Engagements : Chez M. le Président du Comité des Courses de Porto-Vecchio, jusqu'au dimanche 2 mai, avant 18 heures.

Porto-Vecchio, le 8 mars 1926.

Les Commissaires :
G. QUENZA, H. EFFORI,
CH. DE ROCCA-SERRA

Nota. — Sous peine de nullité, les engagements établis pour chaque cheval sur une feuille séparée, devront être accompagnés du certificat de l'espèce et du certificat d'origine de l'Administration des Haras et adressés par lettre recommandée à M. le Président du Comité des Courses à Porto-Vecchio, qui fera parvenir les feuilles d'engagement et tous renseignements utiles aux personnes qui lui en feront la demande.

Imp. E. GORDIEN & FILS, 8, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Louise GORDIEN

AUTOMOBILISTES

VOUS qui désirez économiser le carburant,
VOUS qui voulez décalaminer votre moteur,
VOUS qui êtes à la recherche de tout progrès,
EMPLOYEZ LE

GAZOXYL

Simple - pratique - propre - économique.

Franco la boîte pour 250 litres d'essence - 12 francs.

81, RUE MANIN — PARIS (19e)

R. C. - Seine 259.938 — Marque déposée

EXIGEZ LA MARQUE

J. VIDAL

SE MEFIER DES CONTREFACONS

Les Établissements S. DAMIANI & Cie - Bastia

PAR leurs Spécialités exquises et réputées :
« Cap Corse Damiani » Hors Concours, Membre du Jury « Nectar Cédrat » « Myrta » « Mandarina » Marque déposée.

PAR le choix incomparable de liqueurs :
Rhums, Amers, Vermouths, Champagnes, Mousseux, Vins de toutes Marques, que l'on est sûr d'y trouver.

PAR l'assortiment unique de leur rayon de :
Tabacs, Cigarettes, Cigares locaux et étrangers.

PAR leurs prix minutieusement étudiés

OFFRENT les meilleures garanties d'achat

ASSUREZ-VOUS EN ! !

COMPAGNIE FRAISSINET

HORAIRE DU MOIS D'AVRIL 1926

Départs de Corse pour le Continent

Mercredi 21 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 22 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 23 - de Bastia pour Marseille à midi.
Samedi 24 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 25 - d'Ile-Rousse pour Nice à 20 h.
Lundi 26 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 27 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mardi 27 - de Bastia pour Livourne à 22 h.
Mercredi 28 - d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Vendredi 30 - de Bastia pour Marseille à midi.

HORAIRE DU MOIS D'AVRIL 1926

Départs du Continent pour la Corse

Jeudi 22 - de Marseille pour Ajaccio à midi.
Jeudi 22 - de Livourne pour Bastia à midi.
Vendredi 23 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 24 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 24 - de Toulon pour Calvi à 18 h.
Dimanche 25 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 26 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 27 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 28 - de Marseille pour Bastia à midi.
Jeudi 29 - de Livourne pour Bastia à midi.
Jeudi 29 - de Marseille pour Ajaccio à midi.
Vendredi 30 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

15, pl. St-Nicolas et 41 bis, bd Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de leurs coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.

LOCATION DE COFFRES-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

VIEUX JOURNAUX

TRÈS PROPRES POUR PLIAGE ET EMBALLAGE

S'adresser à la Papeterie du « PETIT BASTIAIS »

JEAN MISÈRE

par **LOUIS LETANG**

Sombres, muets, le sourire sur les lèvres, mais une rage jalouse au fond du cœur, Croixmare, Albérac, Rieux et Almador assistaient à cette scène simple et calme en apparence mais au fond de laquelle il y avait un drame mystérieux plein de menaces pour l'avenir.

— Voilà qui va bien, s'écria en s'ant Henri de Kergael, la réception de mon cousin Georges a été digne touchante, attendrissante, patriarcale ; il ne nous reste plus qu'à tuer le veau gras et à fêter le verre en main ce retour inespéré. D'abord, mon cher et glorieux corsaire, il faut que je vous présente nos quatre meilleurs amis, le marquis de Croixmare, le vicomte d'Albérac, le baron de Rieux, et le vicomte d'Almador, quatre fines lames, quatre batailleurs, quatre mauvaises têtes comme moi-même. Si jamais vous avez une querelle, et je vous affirme qu'elles sont fréquentes à la cour, étant assuré de notre concours vous pouvez le prendre de haut et défier un régiment tout entier. A nous six, nous lui tiendrons tête.

Les quatre gentilshommes saluèrent avec une courtoisie parfaite.

— J'aurais été très heureux, Messieurs, dit Georges de Pont-Scorff en leur tendant la main, d'accepter votre aide ce matin même. Si vous eussiez pu accourir à mon secours, mon pauvre Malec ne serait pas mort !

— Le Malec !... s'écria Louise qui avait eu le temps de se remettre de son ardente émotion. Ce brave matelot qui, il y a quatre jours, vint en votre nom ?...

— Lui-même, hélas !... Un brave soldat, un excellent serviteur, un vieux compagnon d'armes de mon père et de moi-même... Il a été tué à mes côtés, frappé de plusieurs balles...

— Vous avez donc été attaqués ? demanda M. de Kergael.

— Audacieusement... en plein jour à quelques pas du village de Ponthierry, par une vingtaine de bandits embusqués. Ils étaient armés de pistolets et de mousquets. Le malheureux Malec tomba à la première décharge sans avoir eu le temps de se défendre. Moi-même, préservé par miracle, je ne dus mon salut qu'à mon cheval qui se cabra et qui m'emporta malgré moi sur la route. J'eus à peine le temps de décharger mes pistolets sur ces misérables. Quand je parvins à me rendre maître de ma monture, il était trop tard. La plupart de ces bandits entouraient le cadavre de mon vieux Malec et les autres, éparpillés sur le chemin essayaient de m'atteindre à coups de mousquet.

« Que faire ?... Retourner sur mes pas et charger ces bandits, c'était courir au-devant d'une mort certaine et sans résultat. J'ai pensé qu'il valait mieux grouper autour de moi un nombre d'hommes suffisant pour engager une lutte et nous emparer de ces audacieux détrousseurs de grand chemin. Je m'élançai jusqu'à Corbeil. L'officier qui commande les dragons en garnison dans cette ville mit vingt cavaliers à ma disposition. Je pris la tête de cette petite troupe et nous revînmes au grand galop sur le lieu du crime. Les bandits avaient disparu. Ils avaient mis le feu aux broussailles qui remplissaient un ravin traversé par la route. Ce fut là que nous retrouvâmes le corps de mon brave Malec, en compagnie de deux cadavres, à demi carbonisés, probablement les deux hommes que j'avais tués en déchargeant mes pistolets. Un paysan qui se trouvait près de moi dit en hochant la tête d'un air convaincu : « Ce ne peut être que la bande à Jean Misère qui a fait tout cela ! »

— Jean Misère ! s'exclamèrent tous les assistants étonnés et surpris de cette coïncidence habilement présentée.

— Oui, Jean Misère ! reprit Georges. Le nom est assez sonore pour qu'on s'en souvienne. Vous avez donc entendu parler de ce misérable ?

— Oui, répondit Croixmare d'une voix grave et lente. Et nous avons juré, mes amis et moi, de n'avoir ni repos, ni trêve avant d'avoir fait justice de cet homme. Nous tiendrons notre serment.

Un sourire ironique glissa sur les lèvres du chevalier de Pont-Scorff. Mais ce ne fut qu'une lueur fugitive et il reprit avec chaleur :

— Eh bien, moi, j'ai juré de tirer une vengeance éclatante de l'assassinat commis lâchement sur mon premier-maître, Le Malec. Si le meurtrier est ce Jean Misère, malheur à lui ! Puisque nous poursuivons le même but, associons nos efforts, mettons en action toutes les forces dont nous pouvons disposer et en chasse !

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, éditeurs, à Paris.

35e ANNEE — N° 162

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

VENDREDI 23 AVRIL 1926

00190

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHEBNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) Téléphone : GUTENBERG 74-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et l'étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-03
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-60

ABONNEMENTS
[illegible]
Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHEQUE BASTIA MUNICIPALE

AU SÉNAT

La Protection de la Pêche en Corse

Intervention de M. Emile SARI

M. le sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le sous-secrétaire de la marine marchande.

M. le sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande. Messieurs, comme toujours, nous sommes d'accord avec la commission des finances. Je viens seulement à faire observer que le chapitre 24 appellera plus tard des observations tout à fait sérieuses.

Faute d'argent, mes prédécesseurs ont été contraints jusqu'ici à acquérir non pas des unités neuves, mais des unités d'occasion, qui, tous les ans, coûtent, en réparations, des sommes avec lesquelles nous aurions pu acheter des bateaux neufs.

Je réserve, en tout cas, d'une façon complète au [illegible] qu'en cette matière avait acquis un département qui nous est cher, à nous marins, un département insulaire, j'ai nommé la Corse.

J'avais, jusqu'ici, tenté d'acquérir, à la suite des événements graves, qui auraient pu se devenir davantage, du **Martinello**, un bateau que je voulais affecter d'une façon toute spéciale à la surveillance des côtes de la Corse. Je ne pourrai le faire cette année à cause de cette réduction, mais mon successeur tiendra compte de l'engagement que je prends devant les défenseurs de la Corse et devant le Sénat tout entier.

M. le rapporteur du budget de la marine marchande. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur du budget de la marine marchande.

M. le rapporteur du budget de la marine marchande. Messieurs, 170.000 francs restaient disponibles à ce chapitre. Il eût peut-être été sage d'accorder le crédit demandé par le Gouvernement, mais la commission des finances a jugé qu'il était nécessaire d'attirer, par une réduction de crédit, l'attention de M. le sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande sur cette question de la surveillance des pêches.

Comme moi, comme tous ceux qui s'intéressent spécialement à cette question des pêches, il sait qu'à l'heure actuelle la surveillance est illusoire, qu'elle n'est pas organisée, pour les raisons qu'il vient d'indiquer : d'abord, à cause de l'insuffisance du matériel, et, peut-être aussi, à cause de l'insuffisance numérique du personnel.

Or, nous avons un patrimoine précieux à [illegible]. Nous avons un cheptel marin qui, chaque année, décroît à cause de ce que cette surveillance a d'insuffisant et d'illusoire. La réduction du crédit veut dire, mon cher sous-secrétaire d'Etat, que nous vous supplions, pour conserver ce patrimoine si cher à nos marins, de mettre sur le chantier tout de suite, l'étude des réformes qu'il faut que, l'année prochaine, nous vous accordions probablement des crédits beaucoup plus considérables, parce que nous serons qu'ils ne seront pas gaspillés et que les bateaux que vous armerez avec ces crédits pourront faire une surveillance efficace et sauvegarder ainsi ce que nous voulons garder à tout prix : le cheptel où vont s'approvisionner nos marins.

M. le sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande. Nous sommes tout à fait d'accord.

M. Emile Sari. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Sari.

M. Emile Sari. A la suite de la discussion qui vient d'avoir lieu, je demande à M. le ministre de la marine marchande de quelle façon il pourra faire exercer une surveillance assez rigoureuse sur les côtes de la Corse. On vient de parler des événements regrettables qui se sont déroulés. Les marins d'une puissance voisine viennent régulièrement le long des côtes de la Corse draguer le poisson qui s'y trouve par une pêche au chalut, extrêmement destructive, comme vous le savez.

A diverses reprises les marins corses ont échangé, des coups de fusil avec les marins italiens : de véritables batailles ont eu lieu en pleine mer. Grâce à la louable vigilance du garde-côte **Troupier**, un chalutier italien le **Martinello**, a été saisi, mais il a été relâché, à la suite d'interventions diplomatiques. Tout cela a donné lieu à des incidents extrêmement graves, dont il convient à tout prix d'éviter le retour.

Quelles sont les mesures que le Gouvernement compte prendre dans ce but ? Ces mesures s'imposent sans tarder.

M. le sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande. Nous avons obtenu qu'il soit donné au **Troupier**, le bâtiment de surveillance qui avait saisi le **Martinello**, la marine militaire envoie une canonnière qui va sur les côtes de Corse. L'on pourra attendre ainsi jusqu'à l'an prochain et j'espère que M. le ministre de la marine pourra différer le retrait de cette canonnière jusqu'au moment où il sera possible de la remplacer par le bateau que je vous promets. Nous ferons tous nos efforts pour que Français et Italiens, dans les parages de la Corse, échangent des saluts pacifiques et non pas des coups de fusils. (Très bien ! très bien !)

M. le président. Il n'y a pas d'autre observation ?...

Je mets aux voix le chapitre 24.

(Le chapitre 24 est adopté.)

Billet du Jour

Depuis que Monseigneur Philippe d'Orléans a quitté son yacht du Guadalquivir pour passer dans la barque à Caron, ses fidèles égrènent dans les gazettes blanches quelques souvenirs.

A les en croire, le prince apparaissait à qui le voyait pour la première fois, comme la plus complète expression que l'on pût concevoir de la souveraineté.

« Sa taille était haute et souple, disent-ils, et il avait le port des Valois. Il excellait à se tenir debout pendant des heures entières, campé sur ses jambes avec solidité autant qu'avec élégance, et cette attitude de force aisée lui était la plus familière. »

J'en demande pardon à ces braves gens, mais si le duc réussit à parfaitement à se passer d'un siège, n'était-ce pas qu'il éprouvait quelque inconvénient à rester longtemps assis et cette attitude de « force aisée » ne dissimulait-elle pas une faiblesse ? Pour parler clair, quelque feston hémorroïdal n'aurait-il pas l'enquête postérieure de Son Altesse ?

Par la même occasion — le roi est mort, vive le roi ! — on nous entretient de son successeur le duc de Guise, qui a toutes les qualités de son parent et qui est « si pareil à lui — je cite — par sa haute silhouette Renaissance et son amour de tout ce qui est national ».

Mais du nouveau prétendant, les journaux républicains s'occupent aussi et chacun de sortir une anecdote. Avant d'être le roi sans couronne cet homme passait pour être sans prétention. Les billets ne lui manquaient pas et il lui arrivait de s'embarquer. Ces petites crises de sympathie se traduisaient par une sorte de [illegible]. Alors, il descendait dans son parc et se mettait à jouer du tambour. Et le prétendant prétendait que le meilleur tonique était la peau d'âne.

Le pauvre ! Comment va-t-il faire maintenant qu'il s'est éclipsé sans tambour... ni trompette !

Gabriel Bacot.

Lettre du Maroc

La Conférence d'Oudjda

« La ville de la putréfaction et de la mort », écrivait-on d'Oudjda, il y a seulement vingt-cinq ans. Aujourd'hui libérée de son enceinte fortifiée qui emprisonnait son développement bien au large dans ses maisons neuves, Oudjda n'est plus qu'un bourg colonial qui serait banal sans la lumière qui donne ici du pittoresque à toutes choses. Mais c'est aussi le plus riche marché à la frontière algéro-marocaine. L'occupation française ici comme partout ailleurs, en ce pays prodigieusement transformé, a marqué ses bienfaits.

Demain Oudjda connaîtra la célébrité des annales diplomatiques quand commenceront les négociations entre délégués des tribus dissidentes du Riff et les représentants franco-espagnols. Pourtant cet événement, dont l'avenir seul mesurera la portée, paraît jusqu'à présent avoir laissé tout à fait indifférente la population indigène qui feint de l'ignorer. A l'habitude, la petite ville somnole cet après-midi sous le soleil déjà accablant qui colore harmonieusement le cirque des hauts plateaux, à perte d'horizon. Au dehors, nul préparatif. Par contre, les journalistes sont arrivés nombreux et de toutes nationalités et il n'y a guère, pour troubler la quiétude d'Oudjda que leurs allées et venues.

Les autorités, d'ailleurs ne sont pas encore fixées elles-mêmes sur la date d'ouverture des négociations. Le général Mougin, de la Résidence, qui avec le contrôleur Gabrielli a pris personnellement une part très active aux pourparlers préliminaires avec les émissaires riffains dans la région de Taourirt, a fait hier, à cet égard, une déclaration remarquée.

« Vous pouvez être sûr, a-t-il dit que rien ne se passera les 15 et 16 avril. Je ne sais même pas officiellement s'il y aura une conférence ».

De fait dès que le général Simon a débarqué à 14 heures sur le quai de la gare d'Oudjda, arrivant sans désemparer de Paris, le général Mougin qui l'attendait l'a enlevé, si l'on ose ainsi dire, dans son automobile dans la direction de Taourirt d'où ils ont dû gagner nos postes avancés. Nul ne sait bien entendu le but ni la destination de cette course précipitée et l'on en est réduit aux conjonctures. Peut-être cependant n'est-il pas illogique de supposer que le général Simon à la veille de la négociation ait voulu se rendre compte approximativement des dispositions véritables dont paraissent animés à l'heure actuelle les rebelles.

On sait déjà que la région de Taourirt est favorable à des contacts de cet ordre. On n'ignore pas non plus que parmi les conditions arrêtées d'un commun accord entre la France et l'Espagne en vue de la conclusion d'une trêve, il en est qui n'ont pas soulevé d'opposition irrémédiable des émissaires d'Abd-el-Krim qui en reçurent communication avant la désignation des représentants aux futures négociations d'Oudjda. Ni la soumission du chef riffain au sultan ni l'attribution au Riff d'une autonomie essentiellement administrative ni l'échange réciproque immédiat des prisonniers ne peuvent désormais soulever de difficultés sérieuses. Quant à l'éloignement d'Abd-el-Krim c'est là un vaste sujet de négociation qui n'est nullement indigne de la diplomatie orientale.

Par contre, on aperçoit facilement combien un aventurier de l'envergure d'Abd-el-Krim peut être atteint dans son prestige, si les tribus sur lesquelles il a voulu étendre de force sa domination, en les lançant à la conquête du Riff, sont appelées à leur tour à faire entendre leur avis au cours des négociations d'Oudjda.

De même, il peut paraître inadmissible au chef riffain d'avoir à garantir la cessation des hostilités qui viendrait à intervenir en abandonnant des positions stratégiques, dont certaines n'étaient pas occupées antérieurement à l'offensive par des forces européennes.

Ce sont là autant de points, on le voit, qu'il y a intérêt à éclaircir avant l'ouverture des pourparlers officiels qui ne commenceront certainement pas avant lundi prochain.

CEUX QUI VEULENT PARTIR EN GAITE

Les joyeux enterrements

Si Montaigne était encore de ce monde, il ne manquerait pas de célébrer en termes enthousiastes la mémoire de cette bonne vieille dame de Castella, près d'Alicante, qu'on vient de conduire à sa dernière demeure au son des musiques les plus joyeuses. Elle avait, dans ses suprêmes volontés, demandé que toute la jeunesse de la ville, précédée d'un entraînant orchestre, suivit son cortège funèbre en dansant et en agitant des castagnettes... Oui, Montaigne eût loué congrûment cette vieille espagnole car tout le monde sait qu'en ses Essais, il parle avec éloge des « morts plaisantes et entremêlées de gaudisseries ».

Ces joyeusetés macabres, en effet ne sont pas seulement de notre temps. A lire les auteurs d'autrefois, on croirait même qu'elles furent plus fréquentes à ces époques lointaines où pourtant, la crainte et le respect de la mort avaient, sur l'âme populaire une emprise autrement puissante qu'à présent.

Il y eut de tout temps des gens qui prétendirent **mourir en gaîté** ou « faire enterrer au son de musiques réjouissantes.

Les annales de Padoue ont conservé le souvenir d'un citoyen de cette ville, qui cinq cents ans avant la dame de Castella, avait ordonné par testament qu'on lui fît de joyeuses obsèques. Défense à ses héritiers de verser une larme. Le premier qu'on surprendrait à pleurer serait déshérité. Ordre de décorer la maison mortuaire et l'église non point de tentures de deuil, suivant la coutume, mais de verdures et de fleurs. Pas de cloches, mais deux orchestres composés chacun de cinquante musiciens lesquels marcheraient l'un en tête l'autre en queue du cortège et joueraient tour à tour les marches les plus entraînantes et les plus joyeux airs de danse.

Enfin, le testateur exigeait que son cercueil fût porté par douze jeunes filles, choisies parmi les plus avenantes et les plus jolies de la ville, qui vêtues de couleurs claires, chanteraient, tout le long du chemin, d'aimables chansons. Et, pour les payer de leur peine, il offrait à chacune une dot fort rondelette.

L'enterrement eut lieu tel que l'avait exigé le testateur, et les dots furent versées aux porteuses, car, bien que les héritiers naturels eussent attaqué le testament, le tribunal refusa de faire droit à leur requête et jugea que le désir d'être enterré en gaîté n'était point la marque d'un déséquilibre de l'esprit.

Vouloir des obsèques plaisantes, passe encore, mais profiter de l'occasion pour organiser une mystification posthume, voilà qui s'appelle pousser un peu loin l'originalité. C'est pourtant ce que fit certain magistrat dont Tallemant des Réaux nous conte l'histoire. Cet aimable farceur avait exprimé le vœu que des représentants des quatre ordres mendiants assistassent à son enterrement et portassent chacun un des quatre gros cierges qu'il avait commandés par avance en vue de cette cérémonie. Il fut fait selon son désir. Tout alla bien jusqu'à l'église ; mais voici qu'au beau milieu de la messe, les quatre cierges en même temps éclatèrent, répandant sur la foule une pluie d'étincelles, tandis que les pauvres moines qui les portaient s'enfuyaient en hurlant comme des brûlés.

Les cierges truqués contenaient des pièces d'artifices ; et l'on imagine fort bien la joie ressentie in extremis par le moribond s'endormant du sommeil éternel en pensant à la ... de sa facétie posthume.

Nous avons encore aujourd'hui des gens qui aiment à mourir en gaîté, mais qui se garderaient de pousser l'humour macabre aussi loin. Tout au plus réclament-ils à leur enterrement un peu de musique gaie au lieu des traditionnels chants funèbres. Il y a un an ou deux mourait à Udine, en Italie, un barbier nommé Luis Salvadoni, qui, renommé pour sa bonne humeur, voulut jusqu'au bout justifier sa réputation. Pour obéir à ses dernières volontés, le jazz-band de la ville, dont il était un des exécutants, l'accompagna jusqu'au cimetière en jouant des refrains joyeux que toute l'assistance reprenait en chœur.

A peu près à la même époque, décédait à Attigny, dans les Ardennes, un brave homme, M. Huon, qui, en dépit de son prénom : Tristan, était gai compagnon. Il le prouva par ses dernières volontés. Conformément à son désir, l'harmonie municipale joua à ses obsèques le Chant du Départ. Dans son testament, il spécifiait que, le jour de son enterrement, chaque conscrit du pays recevrait une bouteille de champagne.

Parfois encore, la dernière pensée du défunt est d'offrir à ses amis une des meilleures joies de la vie : celle de la bonne chère.

Il y a quelques années, un riche Hollandais, nommé Lips, mourut à Nice, en léguant à la ville sa fortune, évaluée à 850.000 francs. Il mettait une seule condition à ce don. Le jour de son enterrement, le conseil municipal accompagnerait sa dépouille dans vingt landaus, puis, l'inhumation terminée, un banquet à quinze francs par tête réunirait les conseillers dans un hôtel qu'il désignait.

Il fut fait suivant son désir. On enterra le généreux étranger sous un superbe mausolée construit aux frais de la ville, après quoi le conseil municipal banqueta en célébrant sa mémoire.

Malheureusement, tous les testaments originaux ne sont pas inspirés par cet esprit bienveillant. Que de testateurs, bien loin de songer, quand vient leur heure dernière, à donner un peu de bien-être, un peu de gaîté à leurs héritiers ou à leurs amis, ne songent qu'à les faire enrager.

Le testament, voyez-vous, est bien souvent comme le miroir de l'âme du testateur. Les gens qui ont vécu gaîment y sèment leurs dernières joies ; les atrabilaires y dissimulent leurs suprêmes rosseries. « Le dernier acte de notre existence, disait un philosophe, dément rarement le caractère général de notre conduite pendant la vie ».

Ernest LAUT.

LEGION D'HONNEUR

Tableau de concours pour 1926

ARMEE ACTIVE

Ont été inscrits au tableau de concours pour le grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'Honneur :

[illegible]

Acquaviva François, lieutenant du cadre latéral du 19e bataillon d'ouvriers d'artillerie.

Fiorelli Jacques-Antoine, lieutenant du cadre latéral, du 11e rég. d'artillerie.

Santonacci Charles, adjudant-chef au 1er groupe d'artillerie de campagne d'Afrique.

Paoli Louis-Eugène-Pierre, officier d'administration de 2e classe du génie, à Vannes.

Taveru Sylvestre, capitaine de l'Ecole Militaire et d'application de l'aéronautique.

Giacoly Noël, officier d'administration de 1re classe aux troupes d'occupation du Maroc.

Baldacci Dominique, officier d'administration de 2e classe, service de l'intendance de la 17e région.

Maraschal Charles-Paul-François, officier d'administration de 1re classe des subsistances militaires, à l'armée française du Rhin.

Bernardi Pierre-Vincent-Joseph, adjudant-major de 2e classe, des troupes du Maroc.

Martelli Jean-Joseph, officier d'administration de 2e classe, service de santé des troupes du Maroc.

Borghetti Paul-Louis, officier d'état-major

tration de 1re classe comptable, du pénitencier militaire de Téboursouk.

Torchoni Joseph-Marie, officier d'administration de 1re classe, comptable au pénitencier militaire d'Orléansville.

Bertoli Jules-Etienne, capitaine d'infanterie coloniale, au Tonkin.

[illegible] Jean-Dominique, lieutenant d'infanterie coloniale, au Levant.

Nicolai Paul-Eugène, lieutenant au 33e bataillon.

Marcaggi Jean-Baptiste, lieutenant au 43e bataillon.

[illegible] Jean-Augustin, lieutenant au 4e régiment d'infanterie coloniale.

[illegible] Vincent-Jacques-Martin, lieutenant au 11e régiment d'infanterie coloniale.

Franchi Philippe-Barthélemy-Augustin, lieutenant au Maroc.

Grecchi François-Antoine, capitaine en non-activité.

Cesarini Martin, adjudant-chef d'infanterie coloniale, en Indochine.

Giordani Jean-André, adjudant-chef d'infanterie coloniale, en Afrique occidentale.

Costechiolo Joseph, pharmacien-major de 1re classe, au Maroc.

SOCIETE

DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE LA CORSE

Au cours de l'Assemblée générale extraordinaire des membres de la Société, tenue dans la salle [illegible] du Conseil Municipal le 17 avril à 17 heures, le Président a donné lecture d'un article intitulé « L'Italie convoite la Corse » et publié par « La Fronde [illegible] ». Cet organe met en garde les [illegible] contre la propagande dangereuse et [illegible] des Italiens, qui a pour but de détacher peu à peu les membres de l'influence française et elle à l'appui de son argumentation, quelques passages d'un article que M. Monais consacre à la question Corse dans « Le Radio del Corfiu ».

Dans cet article, M. Merano s'exprime des tentatives faites par la France pour franciser la Corse et ajoute :

« Heureusement, les Corses ont réagi, et depuis 1840, fondèrent la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse ».

Cette lecture provoque de vives protestations de la part des membres présents et l'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité :

« La Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse rappelant qu'elle a été fondée dans le but de recueillir et de publier les documents et les mémoires concernant l'Histoire de la Corse et de développer l'étude des sciences naturelles, décide à se conformer à la ligne de conduite de ses fondateurs et plus particulièrement du chanoine Letteron, de vénérée mémoire, indignée du rôle que prétend lui attribuer l'auteur de l'article précité, proteste énergiquement contre les appréciations que rien dans les actes de la Société ne saurait justifier et affirme une fois de plus ses sentiments d'attachement et de fidélité à la Mère Patrie ».

Pour le Comité de Direction,
Le Vice-Président :
Chanoine LESCHI

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Vendredi 23 avril 1926. Semaine : 17e. Jour de l'année : 113e. Reste : 252.

Soleil : lever, 5 h. 31 ; coucher, 19 h. 11.

Aujourd'hui : Saint Georges.

Demain : Saint Gaston.

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 9 h. 16° ; à 12 h. 18° ; à 18 h. 17°,5. **Maxima, 18° ; minima, 12°.**

État du ciel : couvert ; vents : [illegible] ; mer : peu houleuse à Bastia.

EPHEMERIDES

1616. — Mort de William Shakespeare, le plus grand poète de l'Angleterre.

1915. — Au nord d'Ypres, les allemands se servent de gaz asphyxiants ; [illegible] ce procédé de guerre, barbare et [illegible].

FIANÇAILLES

Nous apprenons les fiançailles de Mlle [illegible], fille de M. A. T. de Mattei, [illegible], avec M. [illegible], receveur de l'Enregistrement en Tunisie, [illegible] la Croix de Guerre, fils de M. [illegible] et de Mme, née Morelli.

Nous adressons aux jeunes fiancés ainsi qu'à leurs familles nos plus sincères félicitations.

ENREGISTREMENT

M. Colonna, surnuméraire de 1re classe à Castres, est élevé à la 1re classe.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge

Usine DAMIANI & Cie, 39, Boulevard Paoli

AU PORT

Le vapeur **Corte II** est arrivé de Marseille avec 150 passagers et 297 tonnes de marchandises.

— Le vapeur **Limone** est arrivé de Livourne avec 28 passagers.

— Le vapeur **Corte II** est parti pour Nice avec 177 passagers et 65 tonnes de marchandises.

— Le [illegible] **Tapageuse**, commandée par le [illegible], est arrivé au Port.

— [illegible] venant de La Spezia, avec [illegible] [illegible] de Livourne. Le [illegible] se trouve au [illegible] port.

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

A l'"Officiel"

DANS L'ENREGISTREMENT

Paris, 22 avril

Par décret paru au *Journal Officiel* de ce jour, Mme Bolaglia, auxiliaire de l'Enregistrement à Ajaccio, est nommée employée.

LE RAPPROCHEMENT FRANCO-ALLEMAND

UN INDUSTRIEL ALLEMAND EXPOSE SON PLAN

Paris, 22 avril

Le Matin publie un exposé de M. Arnold Rechberg, grand industriel allemand, préconisant la constitution d'un bloc franco-allemand dont voici les principales caractéristiques :

Primo : Liaison des intérêts industriels français et allemands.

Secundo : Alliance militaire franco-allemande avec constitution d'un état major supérieur composé d'officiers supérieurs français et allemands qui élaborera les plans pour la défense éventuelle des frontières françaises et allemandes ; la Belgique et le Luxembourg seront affiliés à l'alliance industrielle franco-allemande ; la Belgique également à l'alliance militaire.

Tertio : Les clauses du traité de Versailles qui concernent les relations entre la France et l'Allemagne seront caduques sauf pour les délimitations territoriales.

Quarto : Evacuation après deux ans de tous les pays allemands occupés par les français et sauvegarde des intérêts économiques français dans la Sarre par un traité spécial.

Quinto : Le plan Dawes sera maintenu ou pourra être modifié éventuellement d'un commun accord.

Sexto : Dantzig et le corridor de la Vistule seront politiquement rendus à l'Allemagne. Dantzig restera, toutefois port franc pour la Pologne, et même il sera mis à la disposition de la Pologne. Un cartel industriel polono-allemand sera constitué en Haute Silésie. La Pologne sera garantie par l'alliance franco-allemande et affiliée à l'alliance militaire franco-allemande.

Septimo : La France consent à l'incorporation de l'Autriche dans le Reich sous réserve du consentement des autres puissances intéressées. La Tchéco-Slovaquie étant alors affiliée à l'alliance franco-allemande.

Octavo : Fin de toute polémique sur les responsabilités de la guerre.

Après avoir exposé les avantages de la combinaison franco-polono-germanique, M. Rechberg précise que ses propositions ne sont point anti-anglaises ; il désire vivement, au contraire, que l'Angleterre et l'Italie viennent se joindre au bloc.

LES DETTES INTERALLIEES

LA DETTE ITALIENNE

LE SENAT AMERICAIN A RATIFIE L'ACCORD

Paris, 22 avril

On mande de Washington, qu'après de longs débats, le Sénat américain a au cours de sa séance d'hier, ratifié par 54 voix contre 33 l'accord concernant le règlement de la dette italienne.

LA DETTE FRANCAISE

DECLARATION DE M. MELLON

Paris, 22 avril

On apprend que la Commission américaine des Dettes se réunira sous peu afin d'examiner la consolidation de la dette française envers les Etats-Unis.

Parlant de l'accord avec M. Bérenger, M. Mellon, secrétaire d'Etat du Trésor, a déclaré que rien jusqu'à présent n'a été soumis à la Commission de consolidation.

LA CONVOCATION DE LA COMMISSION

Paris, 22 avril

On télégraphie de Washington que M. Mellon a convoqué pour samedi la Commission américaine des dettes en vue d'examiner l'accord provisoire qu'il a conclu avec M. Bérenger au sujet du règlement de la dette française.

AVIATION

UN RAID INTERROMPU

Paris, 22 avril

Les aviateurs portugais du raid Lisbonne-Madère-Açores et retour ont été recueillis par des pêcheurs près de Santa Cruz. Ils sont indemnes.

AU GROUPE RADICAL-SOCIALISTE

LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE

Paris, 22 avril

Le groupe radical-socialiste, réuni aujourd'hui, a examiné les conditions de la participation à la contribution volontaire.

Il a été décidé que chacun souscrira individuellement.

Puis, le groupe a désigné, en remplacement de M. Binet à la Commission des Finances, M. André Fribourg député de l'Ain, par 31 voix contre 14 à M. Emile Borel.

AU GROUPE SOCIALISTE

LES INTERVENTIONS DANS LA DISCUSSION DU BUDGET

Paris, 22 avril

Le groupe socialiste a décidé d'intervenir dans la discussion du budget.

M. Vincent Auriol parlera des changes et des dettes interalliées ; MM. Fontanier et Spinasse de la politique extérieure ; M. Renaudel sur les négociations d'Oudjda.

Le groupe publiera un manifeste dans lequel il exposera son point de vue au sujet de la contribution volontaire.

A la Chambre

SÉANCE DU 22 AVRIL

La séance est ouverte à 10 h. 10 sous la présidence de M. Bouisson.

LA PROPRIETE COMMERCIALE

La Chambre a adopté les derniers articles du projet de loi sur la propriété commerciale.

M. *Chabrun* fait adopter une addition portant que les loyers payés d'avance porteront intérêt au profit des locataires.

M. *Garchery* exprime des critiques sur l'ensemble.

M. *Rollin* relève l'attitude des communistes qui veulent tendre la main aux commerçants pour servir leurs intérêts électoraux alors qu'en Russie, les commerçants sont persécutés.

L'ensemble du projet est adopté.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance est ouverte à 16 h. 15.

LE BUDGET DE 1926

M. *Vincent Auriol* pose plusieurs questions au Gouvernement sur les fluctuations des changes et les mesures à prendre.

M. *Péret* répond que des clauses extérieures existent. Le franc est notamment attaqué sur de nombreuses places étrangères pour des causes différentes ; aussi bien pour faire monter la lire que pour soutenir le franc belge. D'ailleurs, c'est le retard apporté au règlement des dettes interalliées qui a augmenté la tension. On avait envisagé de fermer le marché des changes, mais la mesure nuirait à notre devise.

Des causes intérieures existent également. Les préfets ont des instructions pour enquêter. Des bureaux de change clandestins fonctionnant à Paris seront fermés s'ils ne se conforment par à la loi.

Le ministre dit qu'on envisage si le mouvement persiste, la réglementation de la profession de courtier. Le Gouvernement n'est cependant point intervenu dans la baisse qui se manifeste, dont la cause est due aux échanges. Du reste, dès qu'une bonne nouvelle survient, la détente joue. Il en a été ainsi lorsqu'on a annoncé l'accord franco-américain sur les dettes.

La hausse ne peut pas être imputée uniquement aux atermoiements dans l'élaboration du programme financier.

M. Péret rappelle son programme à ce sujet. Il ne faut pas s'alarmer.

Plusieurs orateurs renoncent temporairement à poser des questions.

M. *Emile Borel* insiste sur la nécessité de la stabilisation du franc.

M. *Péret* entend s'employer avec lui à résoudre la question.

La discussion générale est close. On passe aux chapitres.

Les chiffres du Sénat sont respectés. On adopte les budgets du ministère des Finances, des Régions Libérées de la Justice, des Services pénitentiaires, de l'Intérieur, de la Guerre.

LES NEGOCIATIONS DE PAIX AU MAROC

L'ACCORD PRELIMINAIRE N'EST PAS ENCORE CONCLU

Oudjda, 22 avril

Les trois délégations française, espagnole et riffaine se sont séparées à huit heures du soir sans avoir abouti à l'accord préliminaire négocié.

La date de la réunion ultérieure des délégations n'a pas été fixée. En attendant cette réunion, les délégués vont consulter leurs gouvernements respectifs.

JOURNEE CREUSE

Oudjda, 22 avril

Les délégués français et espagnols attendent la réponse de leurs gouvernements ; Mohamed Azerkane celle d'Abd el Krim. L'optimisme règne cependant dans les milieux français

Informations Parlementaires

A LA CONFERENCE DES PRESIDENTS DE GROUPE

Paris, 22 avril

La conférence des présidents de groupes a examiné la date de rentrée après la session des conseils généraux.

Les radicaux socialistes et les socialistes ont opiné pour le 11 mai, mais la majorité, sans cependant avoir voté, se montre favorable au 18 mai.

à Paris

UN CRIME HORRIBLE

Paris, 22 avril

M. Drouhin rentrait chez lui, à Montreuil, avec son beau-frère, après sa journée de travail à Paris. Il trouva la porte fermée et personne ne répondit à ses appels. Son beau-frère pénétra alors dans la maison par une fenêtre. Dans la première chambre un spectacle horrible s'offrit à ses yeux : le corps nu de sa sœur, Mme Drouhin, âgée de 23 ans, enceinte de 5 mois, gisait dans une mare de sang. Elle avait été assommée à coups de barre de fer.

Le vol avait été le mobile du crime : les économies du ménage qui s'élevaient à quelques centaines de francs manquaient.

M. MAGINOT EST MALADE

Paris, 22 avril

M. Maginot, ancien ministre de la Guerre, est atteint de diphtérie légère. Les médecins ont pratiqué des piqûres de sérum. M. Maginot n'assistera pas aux obsèques de son fils.

LA CONVOCATION DES RESERVISTES

A LA COMMISSION DE L'ARMEE

Paris, 22 avril

La Commission de l'Armée a entendu M. Painlevé et le général Rugueneau, ce matin, sur les crédits relatifs à la convocation des officiers et des spécialistes des réserves.

Le ministre de la Guerre et le général ont indiqué que les aménagements envisagés étaient prévus dans le plan de réorganisation de l'armée ; par conséquent, en prévision de l'utilisation définitive, les spécialistes seront à même de se familiariser avec le matériel nouveau qu'ils ne connaissent pas encore.

La Commission a adopté à l'unanimité moins trois voix les crédits demandés.

NOUVELLES MILITAIRES

LA LIBERATION DES MILITAIRES RAPATRIES DU MAROC ET DE SYRIE

Paris, 22 avril

Les militaires français libérables rapatriés du Maroc et de Syrie sur la métropole, en Corse, en Algérie et en Tunisie, rejoindront à l'expiration de leur permission les corps les plus rapprochés de leur domicile où ils ont été affectés ou mis en subsistance par le dépôt de transition.

Ils n'y seront maintenus que le temps nécessaire aux opérations de leur libération et seront aussitôt après renvoyés dans leurs foyers.

L'INCORPORATION DES « BLEUS »

Paris, 22 avril

Les jeunes soldats seront appelés les 11 et 14 mai.

Ceux pour le Rhin, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc recevront la date de la convocation avec leur ordre d'appel individuel.

A REIMS

LES CONGRESSISTES DE L'HOTELLERIE VISITENT LA CITE MARTYRE

Reims, 22 avril

Les délégations étrangères du congrès de l'hôtellerie ont visité la ville. Le cardinal Luçon leur a souhaité la bienvenue à la cathédrale. Puis, ils ont visité les différentes caves de champagne.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

UN TAMPONNEMENT

Paris, 22 avril

L'express venant de Port Bou à Barcelone a tamponné près de Llans un train de marchandises. Il y a eu quatre morts et plusieurs blessés.

LA BOURSE

Paris, 22 avril

COURS DES VALEURS

	cours précéd.	dernier cours
Rente 3 0/0	46.65	47.10
— 5 0/0 1915	56.50	57
— 4 0/0 1917	45.65	46.15
— 4 0/0 1918	44.40	44.85
— 5 0/0 1920	73.50	74.10
— 6 0/0 1920	64.90	65
— 4 0/0 1925	90.15	91.50
Buenos Ayres 4 1/2 0/0 1909-1912	1748	1750
Japon 4 0/0 1905	528	521
Roumanie 1922 4 0/0	555	550
[illegible]	923	924
Banque Union Parisienne	813	825
Banque Paris Pays-Bas	1248	1245
[illegible] Foncière	4060	4040
Banque Indo. Ottomane	1090	1092
Banco El Hogar Argent.	587	587
Crédit Foncier Egyptien	4085	4090
Crédit Lyonnais	1645	1640
Crédit Foncier Colonial	575	600
Crédit Fonc. Argentin [illegible]	166	179
Crédit Fonc. Cub. [illegible]	1045	-
Nord	1037	1050
Voitures de Paris	925	928
Wagons Lits ordinaires	1460	1503
Suez Capital	12510	12488
Suez Part	10990	10830
Suez Société Civile 1/5	3590	3575
Transatlantique ordinaire	172.50	172
Transports Mar. vapeurs	750	735
Lebon Capital	585	595
Thomson Houston	335	328
Jeumont	247	247
Sté Gaz Paris	3140	3135
Penarroya	676	676
Say Frères	472	466
Rio Tinto	5610	5600
Boor Deep	53	52
Mokta-el-Hadid [illegible]	138	-
Montecatini [illegible]	250	-
Goldfields [illegible]	178	-
Meyer et Charlton	508	502
Platinifère	245	250
Sumner And Jack	12	12.75
Geduld	22.25	39.25
Houillères Dombrowa	99	-
Horse Santander	120	-
Tanganyka	353	360
Clarence [illegible]	367.50	370
Jagers Fontein	500	-
Schneider et Cie Creusot	1000	995
Hauts Four. Denain Anzin	1400	1405
Decauville	176	179
Métallurgie Ariège	154	160
Ciments Boulonnais	580	-
Saint-Gobain	3340	3350
Phosphates Gafsa	915	970
Lautaro Nitrate [illegible]	812	801
1/10 Royal Dutch	4650	4680
[illegible] Belge Pétroles	142	145
Phosphates M'Zaïla	129	129
Mexican Eagle pétroleum	148	154
Pétroles Pétrofina [illegible]	1518	1545
Shell	653	655
Raffineries Say	1860	1895
[illegible]	344	353
Sucreries Coloniales R.	540	553
Artois Saint-Raphaël	1945	1950
Dong Trieu	1790	1820
Port vapeur, raf. Egypte	2178	2145
[illegible]	191	199
Grands Travaux Marseille	497	485
[illegible]	99	99
Cultures tropicales	397	402
[illegible] Indo-Chinoises	339	325
[illegible]	415	415
Soie Izieux	4900	4950
La Soie	120	117
Bébé	248	250
Crédit National 1920	335.50	336

COURS DES CHANGES

Livre	145.92	145.37
Dollar	30.04	29.87
100 lires	119.75	119.40
100 pesetas	432	431.50
100 fr. suis.	580	576.75
100 florins	1204.75	1197.75

UNE BAISSE chez CITROEN

Demandez à essayer la 10 C.V., 5 places, STANDARD, tout acier, freins sur les 4 roues chez

AGOSTINI FRÈRES

Agents Exclusifs pour la Corse — BASTIA

en Italie

LES CHEMINS DE FER ELECTRIQUES

Rome, 22 avril

Le ministre des communications a inauguré la traction électrique sur la ligne Sestri-Levante - La Spezzia. La ligne électrique actuelle qui comporte [illegible] La Spezzia, soit 302 kms, sera prolongée jusqu'à Livourne. Elle sera la plus longue du monde.

aux États-Unis

UN MILLIONNAIRE QUI IGNORAIT LE REGIME SEC

Paris, 22 avril

On télégraphie de New-York que la demeure du millionnaire Macomber, située en Californie, a été visitée par des cambrioleurs qui, après avoir sablé le champagne, emportèrent pour plus de 20.000 livres sterling de vins et spiritueux.

TIRAGES FINANCIERS

VILLE DE PARIS 1892

Paris, 22 avril

L'obligation portant le numéro 290.036 sera remboursée par 100.000 francs.

L'obligation portant le numéro 411.303 sera remboursée par 50.000 francs.

VILLE DE PARIS 1919

L'obligation portant le numéro 880.259 sera remboursée par 200.000 francs.

L'obligation portant le numéro 1.847.245 sera remboursée par 100.000 francs.

Des obligations portant les numéros 440.866 et 1.754.452 seront remboursées par 50.000 francs.

COMMUNALES 1906

L'obligation portant le numéro 1.190.619 sera remboursée par 200.000 francs.

L'obligation portant le numéro 35.650 sera remboursée par 25.000 francs.

COMMUNALES 1912

L'obligation portant le numéro 791.542 sera remboursée par 100.000 francs.

COMMUNALES 1921

L'obligation portant le numéro 2.318.521 sera remboursée par 250.000 francs.

L'obligation portant le numéro 492.063 sera remboursée par 100.000 francs.

L'obligation portant le numéro 306.473 sera remboursée par 50.000 francs.

NOUVELLES JUDICIAIRES

CONDAMNATION D'UN ASSASSIN

Aix, 22 avril

La Cour d'Assises d'Aix a condamné l'Italien Del Ry à sept ans de réclusion et 10 ans d'interdiction de séjour. Cet individu avait tué le 31 mai 1925, dans un bal de l'Estaque, sa fiancée, Mlle Blanche Gandolfi, 18 ans, qui avait rompu avec lui un mois auparavant et avait tenté de le vitrioler.

A LYON

LE CHAMPIONNAT DE DANSE

Lyon, 22 avril

Le jury des professeurs de danse a proclamé champion de fond un de ses adhérents qui a dansé 147 heures consécutives et a terminé par une valse de vingt minutes, très en forme.

EN RUSSIE

LA TERRE TREMBLE

Paris, 22 avril

Dans la région de Krasnodar Kouban, plusieurs secousses sismiques assez violentes ont détruit quelques édifices publics et causé des dégâts à un grand nombre de maisons.

LES SPORTS

UNE BELLE PERFORMANCE

Paris, 22 avril

A Conlion, le boy scout Reil, au cours d'une épreuve d'une heure 45 a vaincu un cavalier monté avec 20 mètres d'avance à la vitesse de 10 kilomètres à l'heure.

MOTOCYCLISME

LA COUPE TARGA-FLORIO

Palerme, 22 avril

La Coupe Targa-Florio des motocyclettes a été courue hier. Elle a été gagnée par Oyesol qui a effectué les 324 kms en 5 heures 09' 53" devant Varzi et Arcangel.

LE CINEMA

00191

NOS RÉALISATEURS

JACQUES DE BARONCELLI

Avant d'être le compositeur de films dont le talent est universellement apprécié, M. Jacques de Baroncelli, fut un journaliste dont la plume se mit généreusement au service de l'art et de l'industrie cinématographique dont il pressentait l'avenir.

Rédacteur en chef du Journal « L'Eclair », nous le voyons collaborer à l' « Opinion », au « Monde Illustré », au « Journal », à « Comœdia », etc...

Il écrivit de nombreux articles sur l'art cinématographique et nous retrouvons dans une petite brochure éditée en 1915 « Pour [illegible] ». « De même qu'il importe de choisir des auteurs qui écrivent directement pour le cinéma, il est nécessaire d'avoir des [illegible] pour le cinéma, les meilleurs y viendront ».

A la suite du succès sans cesse grandissant de ses films, il fut souvent sollicité par les firmes étrangères qui voulaient se l'attacher comme Metteur en scène. Il déclina toutes les offres pensant que la France seule pouvait lui donner les sites, l'atmosphère et les artistes dont il avait besoin pour réaliser ses films qui sont très représentatifs de l'âme et de la pensée françaises.

Il fit de nombreux voyages d'étude aux Etats-Unis, en Italie, en Angleterre et en Belgique où il créa le plus important studio et y fonda la première Firme Franco-Belge.

Monsieur Jacques de Baroncelli fait luimême ses scénarios et lorsqu'il adapte à l'écran une œuvre littéraire, il fait son découpage et le fait approuver par l'auteur. C'est pourquoi le dénouement heureux de **Néné**, de M. Pérochon, et la modification à la scène des enfants, de **Scandale**, d'Henry Bataille, furent approuvés par ces littérateurs.

Souvent, au cours de ses voyages, M. Jacques de Baroncelli fut prié de prendre la parole. Il le fit toujours en faveur de toute l'industrie cinématographique française et ce n'est une propagande collective qui fut toujours des mieux accueillie. Parfois, il fit des conférences sur l'art cinégraphique. Les deux dernières qui lui ont valu un succès personnel des plus flatteur, eurent lieu à Liège et à Strasbourg où il avait été invité à parler par la société des Amis de l'Université. Sa conférence, « Le Cinéma moyen d'art, d'enseignement et de propagande », a obtenu un succès retentissant dans toute la région en faveur du film français.

Parmi les 46 films mis en scène par Jacques de Baroncelli, citons : **Le Roi de la Mer, Le Retour au Champs, Le Scandale, Ramuntcho, La Rafale, Champi Tortu, Flipotte, La Rêve, Le Père Goriot, La Légende de Sœur Béatrix, Néné, Pêcheur d'Islande, Veille d'armes, Le Réveil.**

Avec **Pêcheur d'Islande** et **Veille d'armes** le metteur en scène attaqua plus franchement qu'il n'avait jamais osé le faire le « film de mer ».

D'autres ont dit et diront encore merveilleusement ce secret de la mer, comprenant toute la beauté et la grandeur d'un pareil décor. De Baroncelli a fait mieux encore, il a pénétré l'âme de la mer et fixé toute la poésie qui se dégage d'une telle atmosphère; lui-même, il a su découvrir l'âme du marin, leur vie, comme tous ses tourments.

Je [illegible] dans mon compte-rendu de **Pêcheur d'Islande** » :

« **Ce film est beau du début à la fin. Il contient des surimpressions qui comptent parmi les plus remarquables et les mieux adaptées que nous ayons vues jusqu'à ce jour. L'annonce de la mort de Sylvestre à la vieille Moan est un des plus émouvants tableaux parmi ces tableaux qui le sont tous. Le metteur en scène a su faire vibrer ce qu'il y a de meilleur en nous, et j'avoue avoir pleuré et ne pas avoir regretté mes larmes.**

« **Jacques de Baroncelli a réalisé un beau film. « Pêcheur d'Islande » est un chef-d'œuvre dont peut s'énorgueillir notre Production Nationale** ».

C'est avec quelle franchise je critique ou je complimente lorsque je donne mon impression sur les nouveaux films qui nous sont présentés. Cette simple citation doit donc suffire à indiquer quelle est mon estime pour le talent de J. de Baroncelli.

Pour tourner **Nitchevo**, film actuellement en cours de réalisation, et qui doit être terminé à la fin de ce mois, il a réunit une distribution de choix. Lilian Hal Davis, la gracieuse artiste anglaise qui fut si remarquée dans la nouvelle version de **Quo Vadis** et Suzy Vernon, que nous avons pu voir dans **l'Orphelin du Cirque**, sont les deux principales interprètes féminines. Nous y trouvons également Charles Vanel le « Yan » de **Pêcheur d'Islande** qui fit tout dernièrement une magnifique création dans **La Flamme** ; Marcel Vibert, dont on se rappelle encore la silhouette dans le film **Visages Voilés, Ames Closes** et qui fut très applaudi plus récemment dans **Le Bossu**. La liste est complétée par Raphaël Liévin, le talentueux jeune premier dont **La Folle des Vallées** [illegible] le très beau talent, Jean D'Yd, Paoli et Henri [illegible].

Nitchevo, est, encore un film de mer. Le scénario a été écrit par le metteur en scène lui-même et nous réserve des passages intensément dramatiques. Nous assisterons à une grande bataille navale, et nous verrons quelques instants les émotions des hommes enfermés dans un sous-marin en détresse.

J'ai déjà vu une série de documents sur ce film qui nous laissent présager son grand intérêt. Mais, je ne puis m'étendre davantage sur J. de Baroncelli, car un modeste qui parle fort peu de lui-même et de ses œuvres, laissant aux journalistes la complète latitude de les juger eux-mêmes à leur présentation.

Par exemple, il est de la plus grande amabilité, et en compensation de cette réserve qu'il [illegible], il voulut bien m'offrir quelques souvenirs inédits sur son récent voyage en Tunisie, où il tourna ses extérieurs en compagnie de toute sa troupe.

C'est ainsi qu'il me conta les détails sur la confrérie des Aïssaouas qui fut fondée par Sidi Ben-Aïssa qui vivait au Maroc et fut condamné par le Sultan à faire la route de Marrakech à Fez à pied. Sidi Ben-Aïssa fut obligé de se nourrir de scorpions et fut sans cesse exposé aux attaques des bêtes féroces. Ses disciples en souvenir de ce voyage et des souffrances qu'il endura meurtrissent leurs chairs par toutes sortes de supplices. Ils enfoncent des aiguilles dans leur chair, absorbent des scorpions vivants, du verre pilé, des clous, et se roulent la terre sur des feuilles de figuier de Barbarie, blessures de poignards. Pendant les danses, et les chants, qui précèdent ces exercices, ils prennent à intervalles réguliers le vin du lieu pour capter les dangers auxquels leur Saint Patron les exposa. Un frère de Sidi Ben-Aïssa vint à Bizerte prêcher sa doctrine et y mourut. Son tombeau est enfermé dans la mosquée des Aïssaouas où se déroulent actuellement ces [illegible] cérémonies.

Jacques de Baroncelli toujours heureux, de découvrir d'extraordinaires phénomènes avait obtenu le fakir Thara-Bey à son passage dans un grand music-hall Parisien ; mais, il déclare maintenant que ses exercices n'approchent pas et de loin les pratiques que les Aïssaouas lui ont donné la latitude d'étudier.

Puis, le meilleur en scène nous parle encore de la mer et des marins : Il me dit toute l'émotion qu'il éprouve à chacun de ses voyages sur la grande bleue et toute son admiration, pour la noblesse de caractère de nos Pêcheurs de Marine.

Il est donc à présager qu'après **Nitchevo**, le meilleur en scène entreprendra encore un film « de mer ». Nous devons nous en réjouir et féliciter Jacques de Baroncelli de l'excellente propagande qu'il fait ainsi à notre Marine. Dans ce genre où il m'a si vite su spécialiser, il ne pourra nous offrir qu'une suite d'œuvres en tous points parfaites, l'excellence de son « **Pêcheur d'Islande** » est là pour nous le garantir.

René GINET.

JACQUES DE BARONCELLI

tourne

NITCHEVO

grand film maritime

LES NOUVEAUX FILMS

Ça te la coupe ! — Ce titre quelque peu original indique la dernière production sensationnelle interprétée par Harold Lloyd.

Harold Lloyd est un garçon extrêmement timide, et chaque fois qu'il veut faire la cour à une jeune fille, il se met à bégayer d'une façon ridicule. Heureusement pour lui, il se trouve toujours dans le voisinage un policeman, une locomotive ou un vapeur qui donnent en temps voulu le coup de sifflet libérateur qui délivre Harold Lloyd de son infirmité et lui rend l'usage de la parole.

Le scénario construit autour de ce point de départ est somme toute assez simple, mais il est joué avec tant d'entrain par le sympathique Harold Lloyd, qu'il réussit à nous intéresser. Ce film contient à la fois des trouvailles comiques et des acrobaties inénarrables. Avec le talent qu'on lui connaît, Harold fait ressortir les « Gags » et avec une apparente facilité, accomplit des tours d'adresse où beaucoup pourraient se rompre les os.

On rit souvent au cours de ce film, dont beaucoup de passages sont très amusants. Je signalerais toutefois comme particulièrement drôle et parfaitement exécuté la course d'Harold Lloyd en tramway : Harold très pressé, saute dans un tramway, il prend la place du wattman, et part à toute vitesse. Lors d'un croisement, le trolley se décroche, la perche saute, et le tramway s'arrête. Sans prendre la précaution de remettre en place les manettes, Harold saut sur le toit de la voiture et remet le trolley en place. Dès qu'il a contact, le tram part dans une course folle et notre héros fait des prodiges d'équilibre sur le toit, s'accroche désespérément à la perche, et dans un virage va faire une promenade sensationnelle au-dessus de la foule ahurie.

Je crois d'ailleurs inutile d'en dire davantage au sujet de cette production car elle est de celle où les jeux de scènes comiques et imprévus seraient trop nombreux à énumérer. Je dirais simplement que, parfaitement mise en scène, elle est une des meilleures d'Harold Lloyd et que, susceptible de vous faire passer un agréable moment, elle mérite d'être vue.

Le Prince Gipsy. — Le scénario qui nous est présenté sous ce titre a tout au moins le mérite d'être original : la fille d'un grand [illegible] Anglais, devenue une des grandes [illegible] de la danse, part pour la Hongrie afin de renouveler son répertoire en étudiant les danses slaves. Elle fait la rencontre d'un prince Gipsy chef de troupes, qui possède d'extraordinaires dons de guérisseur et qui est adoré par tous les habitants de sa région. En voulant étudier un pas, la grande vedette fait une chute d'un accident qui menace de la laisser infirme. Ses amis anglais refusent de laisser approcher le guérisseur. Mais, plus tard, le Prince Gipsy se rendra à Londres et opérera la guérison de celle qui avait été vainement soignée par les plus grandes sommités chirurgicales. Il obtiendra aussi sa main car la jeune fille aura compris son grand cœur et donnera tout son amour.

Lou Tellegen prête son masque étrange à l'interprétation du prince Gipsy et campe avec habileté cet énigmatique personnage. Jacqueline Logan, dans le rôle est en somme assez mièvre déploie tout son talent et toute sa force de séduction ce qui nous la fait trouver une fois de plus adorable.

René GINET.

ECHOS ET NOUVELLES

Les toilettes d'Arlette Marchal. — Arlette Marchal, la jolie artiste française débarquée en Amérique, accompagnée de nombreuses malles remplies de robes, dernières créations de nos couturiers parisiens, qu'elle porte du reste avec le plus grand chic.

Elle s'aperçut bientôt qu'elle était suivie partout où elle allait par les acteurs [illegible] Effrayée, elle les interrogea. Et on n'était pas, que les dessinateurs de grandes maisons de couture, qui s'efforçaient de copier les toilettes d'Arlette Marchal, et remettre pour son élégance depuis son arrivée au pays du cinéma.

On prie les « acteurs » de copier les modèles parisiens d'une façon plus discrète.

Arlette Marchal tourne actuellement aux côtés de Betty Bronson et de Florence Cortez dans « [illegible] » (Les Pyjamas du Chat).

Question de maquillage. — Ronald Colman, la vedette et admirée de l'Ange des Ténèbres,

[illegible] — **Kiki** —, film tiré du [illegible] de la très regrettée André Picard. Grâce à cette pièce, nous pourrons nous rendre compte que Colman est photogénique au plus haut degré car il n'a recours à aucun maquillage ; [illegible] qui est appelé, paraît-il, à un très grand succès, étant considéré par quantité d'acteurs et d'actrices possédant un « type » très caractérisé — et dont le jeu deviendrait ainsi beaucoup plus expressif et plus naturel.

On mobilise en Amérique. — La chose est absolument certaine. Dans les milieux bien informés, le bruit en courait déjà depuis quelques temps. Aujourd'hui, tout est prêt et on n'attend plus que le signal. En effet pour la réalisation d'une de ses prochaines productions, « **A quel prix la gloire ?** » une grande firme américaine a signé un contrat de 500.000 dollars avec le corps des fusiliers-marins américains. Une clause de ce contrat stipule que les soldats de cette arme n'auront pas le droit de figurer dans un autre film avant l'édition de celui-ci.

AU THEATRE

La représentation d'hier soir avait attiré au Théâtre Municipal un très nombreux public.

Le clou de la soirée fut sans contredit la pièce jouée par **Cavalieri**, « l'Ombre de Fregoli », dont les transformations incessantes étonnent le public qui ne ménagea pas ses applaudissements à l'excellent artiste.

Le grand film **Le Docteur X** obtint également un très vif succès. Ce drame des plus émouvants et dont l'interprétation, en tête de laquelle brille Lon Chaney, est de tout premier ordre, et se classe à juste titre parmi les plus sensationnelles productions de la Métro Goldwyn.

La représentation de ce soir connaîtra sans doute un très gros succès.

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DE Mme Vve ROSSI

Troisième liste

Vincente de La Tour : 200 ; A. Grimaldi : 3 ; Oscar Toto : 20 ; Luciani : 5 ; Vanni : 5 ; Agostini : 5 ; Th. Renati : 10 ; Caneaux P. : 5 ; Saravi Mary : 5 ; Caneaux Louis : 5 ; Rossi Louis : 10 ; Donati : 5 ; Petrucci Louis : 2 ; Zanardi : 5 ; Anonyme : 5 ; Anonyme : 1 ; Anonyme : 1 ; Tomei Pierre : 2 ; Leca André : 2 ; Parquini : 1 ; Vve Agostini : 1 ; Th. Jean : 10 ; Agostinetti Justin : 1 ; Agostinetti Dominique : 5 ; Anonyme : 2 ; Croce Dominique : 10 ; Fabel Toussaint : 5 ; Louis Cresci : 2 ; Cabutala : 1.

Total de la troisième liste	334
Total des listes précédentes	233.50
Total à ce jour	567.50

ÉTAT CIVIL

MARIAGES

Achilli François, mécanicien et Pruini Marie Catherine, sans profession.

Nicolas Stefani [illegible], et Ferdinandi Marie Pierre, ménagère.

Rocchini Antoine Dominique Bernardin, [illegible], et Albertini Marie, couturière.

NAISSANCES

Pietrucchi Joseph.

Guillemenets Yvonne Adélaïde.

Vasse Antoinette.

Sperti Berthe Angèle.

Giuliarelli Achille.

Albaturci Marie.

Giustinelli Ours Marie.

Lucciani Jean André.

Del Colletta Dominique.

Nicolai Joseph.

Filippi-Pierre Armand Joseph.

Bertrand Renée Jeanne.

DECES

Valsani Antoine Marc, propriétaire, 41 ans, célibataire.

Rossi Dominique Félix, charretier, 48 ans, marié.

Germani Blanche Marie Alexandrine, 4 ans et six mois.

Giorgi Marie Dominique, ménagère, 80 ans.

Barcelot Lucien, 20 mois.

Citi Pierre, 1 an.

Nos Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Samedi 24 avril à 8 h. 45 : Grand gala artistique et cinématographique. Une attraction sensationnelle : **Cavalier** (du Casino de Paris), dans **La Surprise** comédie tragi-comique en 1 acte. 7 différents personnages par **Cavalieri** et dans ses imitations de compositeurs. Orchestre, sous la direction de Mme Lavigne.

Partie cinématographique, le film le plus émouvant de la saison : **Le docteur X**, interprété par la vedette du jour Lon Chaney (l'homme aux cent visages), superproduction Gaumont Métro.

Prix des places : 1er rang de loges, balcons, fauteuils : 5.00 ; Stalles : 3.00 ; 2me rang de loges : 3.50 ; Parterre : 2.00 ; Galeries : 1 franc.

La location est ouverte chez M. Poggi.

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : **Le secret du sous-marin**, cinquième épisode ; Lon Chaney dans **Le Docteur X**.

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre : **Regent Journal** ; **Fare bateau...**, comique en 2 parties ; Les Films Paramount présentent une production de Raoul Walsh : **Matador**, grande aventure romanesque avec Ricardo Cortez, d'après le célèbre roman « Amour espagnol », de Jozella Savage.

— Prochainement : Au Régent-Journal : **La finale du Championnat de la Corse.**

On nous communique

CONSEIL MUNICIPAL DE BASTIA

Le Conseil Municipal est convoqué pour samedi 24 avril à 6 heures du soir.

PENSIONNES DE LA MARINE MARCHANDE

Les [illegible] de la Marine Marchande [illegible] à la Section de [illegible] réunion qui aura lieu prochainement 25 avril, à 9 heures du matin, dans le local de la Ligue Maritime.

Ordre du Jour : Communication des documents importants concernant l'augmentation des pensions de la marine.

ADJUDICATION

d'une entreprise de transport de dépêches

Le 12 mai 1926, à 10 heures du matin, il sera procédé, en séance publique, à Ajaccio, Direction des Postes, rue du Collège, à l'adjudication de l'entreprise de transport de dépêches à cheval à [illegible] à La Porta, par Casalabriva.

Les personnes qui désireront prendre part à cette adjudication devront en faire la demande par écrit au Directeur des Postes et des Télégraphes à Ajaccio le 12 mai 1926 au plus tard.

Elles devront joindre à leur demande une pièce établissant leur nationalité (carte d'électeur, livret militaire, etc.)

Elles peuvent trouver communication du cahier des charges à la Direction des Postes et des Télégraphes à La Porta et Casabianca.

CONFRERIE DE SAINTE-CROIX

La neuvaine préparatoire à la fête du Très Saint Crucifix des Miracles commencera dans cette chapelle samedi 24 courant.

Le matin, messe à 6 heures suivie du salut. Le soir : Bénédiction à 5 heures et demie précises ; Neuvaine à 8 heures précises.

Après la cérémonie du matin, il y aura une autre messe, sauf pour dimanche 25 courant qui aura lieu à 10 heures et vendredi 30 courant qui aura lieu à 7 heures.

— ACHAT —

TOUTES ANTIQUITES

BONNEAU, Hôtel de France, à BASTIA

MALADIES DES VOIES URINAIRES
de SANG, de la PEAU et du CUIR CHEVELU
MALADIES DE LA FEMME

DOCTEUR SPECIALISTE Hôpitaux de Paris

Traitements Dermatologiques modernes des Tumeurs, Anthrax, Furonculose, Eczéma, Prurits (démangeaisons), Acné, Psoriasis Ulcères de Jambe ; Pelade, Séborrhée, etc. Haute fréquence ; Ionisation ; Electrolyse Hémothérapie ; Neige carbonique ; Air chaud.

20, BOULEVARD PAOLI — BASTIA

Consultations de 2 à 6 h.

BAINS DE PUZZICHELO

ETABLISSEMENT REMIS A NEUF

OUVERTURE LE PREMIER MAI

Pour tous renseignements, s'adresser à Mlle Saliei, Gérante des Bains de Puzzichelo, par Aghione.

Petites Annonces Économiques

PERDU Dimanche soir de Casamozza à Bastia, une roue Ford montée. Prière la rapporter au Citroen Garage.

MARFISI

Apéritif au Quinquina

UN NECTAR ! LE PLUS ESTIMÉ

Vient de Paraître

Édition 1926

ANNUAIRE DES VALEURS A LOTS ET AMORTISSABLES

qui publie la liste complète de 330.000 obligations du Crédit National, Crédit Foncier, Ville de Paris, Panama, Exposition 1889 et Arts Décoratifs 1925, Rentes françaises, Obligations des Chemins de fer, des Emprunts gagés par l'Etat, etc., etc. Ces obligations sorties remboursables au pair ou par des lots aux précédents tirages sont non remboursées 31 décembre 1925. Il publie, en outre, une documentation complète sur la gestion et la défense du portefeuille, la Bourse, la Vie des Titres, leurs caractéristiques (nombre titres, prix et cours émission, coupon brut et net, cours en 1925, etc.), les Impôts, etc.

Volume de 104 pages grand format

Indispensable à tout porteur d'obligations

Vendu 4 fr. à nos Bureaux en France à domicile contre mandat poste de 4 fr. 75.

adressé à la Librairie du Petit Bastiais 3, Boulevard du Palais — Bastia

VILLE ET TERRY
PIERRE BENITE (Rhône)
Manufacture de Garnets et Portefeuilles
désirent représentant visitant principales villes Corse, Comptoir Papeteries, Merceries, Bazars.

V° ANNIVERSAIRE DE
Cession de Stocks de Guerre
(Décision de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des 3 mars et 21 avril 1921)

DRAPS de LIT
EN BELLE TOILE COTON
GARANTIE A L'USAGE

	150x250	160x275	200x300
Le drap	32 fr.	36 fr.	45 fr.

EN DEMI-FIL
VERITABLE TOILE D'ARMENTIERES
240×300=64 fr. — 228×315=69 fr.
(Franco contre remboursement)

AVIS Tous nos draps sont neufs et de 1er choix, ourlés jours échelles, et sans couture.

PRIMES A tout envoi de quatre draps, et jusqu'à fin avril seulement, nous joignons gratuitement : Une superbe descente de lit jaine Jacquard avec jolie frange, une coupe tailette coton de 2 m. 50 en 80 de large pour robe, chemise ou pyjama et six mouchoirs de Cholet. Etablissements OBRER Bureau L. 72, Grand'Rue, Marseille.

COMPAGNIE
FRAISSINET

HORAIRE DU MOIS D'AVRIL 1926

Départs de Corse pour le Continent

Vendredi 23 - de Bastia pour Marseille à midi.
Samedi 24 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 25 - d'Ile-Rousse pour Nice à 20 h.
Lundi 26 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 27 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mardi 27 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 28 - d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Vendredi 30 - de Bastia pour Marseille à midi.

HORAIRE DU MOIS D'AVRIL 1926

Départs du Continent pour la Corse

Vendredi 23 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 24 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 24 - de Toulon pour Calvi à 18 h.
Dimanche 25 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 26 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 27 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 28 - de Marseille pour Bastia à midi.
Jeudi 29 - de Livourne pour Bastia à midi.
Jeudi 29 - de Marseille pour Ajaccio à midi.
Vendredi 30 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.

LE COURRIER DE LA PRESSE
"LIT TOUT"
RENSEIGNE SUR TOUT,
ce qui est publié dans les Journaux, Revues et Publications de toute nature
PARAISSANT EN FRANCE ET A L'ETRANGER
et en fournit les extraits sur tous sujets et personnalités
Circulaires explicatives et Tarifs envoyés franco
Ch. DEMOGEOT, Directeur,
21, boulevard Montmartre, Paris (2e)

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

L'ESSENCE "STELLINE" EST INCOMPARABLE
(En caisses d'origine ou en cylindres de 200 litres)
PÉTROLE "CRISTAL" LE PLUS RÉPUTÉ
(En bidons de 50 litres ou en cylindres de 200 litres)
HUILE "D" EST INIMITABLE
(En bidons d'origine de 2 litres)
Simon DAMIANI & Cie, Importateurs exclusifs pour la Corse.
— LA MAISON A UN DÉPOT A AJACCIO —

Abonnements
AU
Petit Bastiais
Journal Quotidien à grand Tirage
Tarif des Abonnements :

CORSE			AUTRES DÉPARTEMENTS		
un an	six mois	trois mois	un an	six mois	trois mois
48 fr.	25 fr.	13 fr.	50 fr.	27 fr.	15 fr.

Pour les changements d'adresse, envoyer 0.75 au bureau du journal

BULLETIN D'ABONNEMENT
M.
demeurant à ... déclare souscrire un abonnement de ... au "PETIT BASTIAIS" à partir du ...
Signature de l'Abonné :
Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. CORTIER, Directeur du "PETIT BASTIAIS" à Bastia, avec le montant de l'abonnement en un mandat-Poste ou un chèque postal Marseille 64-50.

AUX VEUVES RESSORTISSANT DE L'ARTICLE 28 DE LA LOI DU 14/4/26

L'article 24 de la loi du 4 mars 1926 a modifié le texte du premier alinéa de l'article 28 de la loi du 14 avril 1924.

Les dispositions nouvelles ont pour effet :

a) De supprimer tout droit à allocation à toute veuve remariée avant le 17 avril 1924 et de supprimer le bénéfice de l'allocation à dater de leur remariage aux veuves remariées après le 17 avril 1924 ;

b) D'étendre le droit à l'allocation aux veuves non remariées dont le mari n'est pas décédé en activité de service, mais dans les deux ans qui ont suivi la cessation de ses services, lorsque cette cessation n'a pas été motivée par des convenances personnelles ou des mesures disciplinaires.

En outre, en ce qui concerne l'antériorité du mariage par rapport à la cessation des services, il y a lieu de décider qu'aucune condition de durée de mariage n'est exigée dès lors que le mariage a été contracté avant la cessation des services.

— Les intéressées pouvant se réclamer du dit article sont priées de s'adresser au Sous Intendant Militaire, chef de la Section départementale des Pensions à Ajaccio, pour tous renseignements.

LES PARENTS DES MORTS POUR LE PAYS SONT MECONTENTS ET RECLAMENT...

On nous prie d'insérer :

La loi du 31 mars 1919 a prévu en faveur des parents dont les fils sont morts pour le pays une allocation renouvelable qui leur est attribuée s'ils remplissent certaines conditions d'âge, d'invalidité, de fortune et de nationalité. Mais cette allocation qui devient insuffisante en raison du coût toujours plus élevé de la vie a en outre un caractère tellement provisoire et instable qu'elle est susceptible de leur être retirée dès qu'ils ne remplissent plus l'une des conditions qui leur sont imposées.

C'est ainsi qu'à l'heure actuelle, de nombreux ascendants simplement imposés sur leurs salaires se voient retirer l'allocation, et que beaucoup d'autres sont contraints à rembourser des arrérages qu'ils ont « indûment perçu » déclare l'Administration !

Il va sans dire que les parents des morts pour le pays sont mécontents et de toutes parts s'élèvent des protestations contre les procédés employés à leur égard.

Aussi la « Fédération des Pères et Mères des Morts pour la France », 9, rue Dulong, à Paris, 17me) dénonce-t-elle à nouveau les rigueurs et l'injustice de la loi du 31 mars 1919 envers les ascendants et réclame-t-elle d'urgence et de toute nécessité le vote de la proposition de loi due à son initiative, qui institue le droit à pension pour tous, sans conditions d'âge, d'invalidité, de fortune et de nationalité.

Les Pères et les Mères ayant perdu leurs fils au cours de la guerre, bénéficiaires ou non de l'allocation, ont le devoir d'encourager l'action que poursuit la « Fédération des Pères et Mères ». Ils doivent adhérer à ce groupement. Pour tous renseignements ou adhésions, s'adresser ou écrire au siège central : 9, rue Dulong, Paris (17me).

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 41 bis, bd Paoli à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.
Location de Coffres-Forts
Compartiments depuis 30 fr. par an

LE DROIT A PENSION POUR LES ANCIENS COMBATTANTS

Le *Journal Officiel* du 19 janvier 1926, a publié la promulgation de la loi, accordant de nouveaux délais aux anciens militaires, pour réclamer le droit à pension, dont la teneur suit :

Il est ouvert un délai supplémentaire, jusqu'au 31 décembre 1928, pour la présentation au titre de la loi du 31 mars 1919, des demandes de pension d'invalidité lorsque les infirmités invoquées sont imputables au service accompli pendant la guerre 1914-1919 ou en captivité, à charge pour les intéressés de faire la preuve d'imputabilité par tous les moyens.

A cet effet, la Confédération Générale de toutes les Victimes de la Guerre, 17, rue de Lancry, Paris (10e), se tient à la disposition de tous les Anciens combattants, blessés ou malades, désirant faire valoir leurs droits à pension, pour les renseigner lui écrire avec timbre pour réponse : C. G. T. V. G., 17, rue de Lancry, Paris - 10e.

AVIS AUX ETRANGERS

Il est rappelé aux étrangers que le décret du 9 septembre prescrit le renouvellement des cartes d'identité qui ont été délivrées antérieurement à cette date.

L'inobservation des prescriptions de ce décret expose les étrangers à des poursuites pénales et à des mesures administratives. Des instructions sont données aux services de police et de gendarmerie pour rechercher et relever les infractions de cette nature.

Les étrangers détenteurs de cartes d'identité périmées et ceux qui n'en ont pas encore obtenu sont priés de se présenter au bureau de police (entrée par le jardin de l'Hôtel de Ville) en vue de se conformer aux prescriptions du décret qui les concerne. Ceux qui ont été munis du récépissé provisoire sont invités à se présenter au même bureau pour retirer leur carte d'identité.

VIEUX JOURNAUX
TRÈS PROPRES POUR PLIAGE ET EMBALLAGE
S'adresser à la Papeterie du « PETIT BASTIAIS »

LIBRAIRIE
DU "PETIT BASTIAIS"
VIENT DE PARAITRE :
MANUELETTU
DI A
STORIA DI A CORSICA
Par J.-P. LUCCIARDI
Elégante plaquette in-8° de 24 pages, sous belle couverture cartonnée.
Prix : 1 fr. 25 (franco : 1 fr. 50)
—(o)—
MONACO, LA CORSE ET SAINTE-DEVOTE
PAR M. DE TRENQUALEON
Ouvrage de 300 pages, orné de six hors-textes en sépia
Prix : 8 fr. — Franco : 8 fr. 50

ROGLIANO
ETUDE MONOGRAPHIQUE RÉGIONALE
PAR D. FUMAROLI
PRIX : 2 fr. (franco : 2 fr. 25)

Tuilerie-Briqueterie de Biguglia
BRIQUES EN TOUS GENRES
Vente directe à l'Usine — Maison vendant le meilleur marché de toute la Corse

N° 100 — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

— Messieurs, je vous en supplie interrompit Henri de Kergael. Mon père, ma petite sœur, mon cousin, mes amis, je vous en conjure, plus un mot sur ce sujet désagréable. Ou nous ferons pendre Jean Misère, c'est convenu, je vous ai même assuré qu'il ne pouvait en être autrement ; mais pour Dieu ! laissons ce soir toutes ces pensées lugubres et tous ces projets tragiques, et soyons entièrement à la joie, au bonheur, à l'allégresse !... D'ailleurs, mon cousin Georges doit être fatigué en diable, il est mal guéri de sa blessure, comme il me le faisait remarquer en entrant, et tous ces drames successifs vous brisent la tête, les bras et les jambes... Bref, je l'emmène dans le pavillon que ma petite sœur a gentiment et si merveilleusement fait préparer pour le recevoir. Ah ! monsieur le marin, vous qui êtes habitué à coucher sur la dure et à n'avoir comme habitation qu'une mauvaise cabine large de deux ou trois enjambées, vous allez vous croire transporté dans le paradis que Mahomet réserve à ses élus. Ah ! par exemple, les houris font momentanément défaut... C'est peut-être un grave tort et si l'on m'eût chargé de l'aménagement intérieur de vos appartements ce détail essentiel !... Inutile d'en dire davantage !...

— Comme vous êtes heureux, Henri, interrompit en souriant le chevalier de Pont-Scorff. Votre esprit est tout à la joie et ne se laisse jamais assombrir par nos misères humaines.

— Pardieu ! ma méthode est bien simple, et pour le moment je vous conseille très fort à tous d'en faire usage. Quand une cause de mélancolie persistante, un obstacle désagréable, un sujet de trouble ennuyeux vient à surgir sur ma route, ou bien je passe par-dessus du premier coup ou bien je l'envoie au diable avec une malédiction et je n'y pense plus. Dans la circonstance présente, que Belzébuth étrangle Jean Misère et le fasse rôtir éternellement dans sa fournaise ! J'emmène Pont-Scorff, je l'installe dans son pavillon et je lui laisse une heure de repos, au bout de laquelle nous allons le chercher en grande cérémonie. Ensuite nous festoyons jusqu'à demain matin. C'est dit Viens-tu Georges ?

— Je crois, répondit Pont-Scorff en riant, qu'il est impossible de ne pas accepter un ultimatum aussi nettement formulé. Donc, à bientôt ; ma cousine, monsieur le duc, Messieurs, je suis à vous dans quelques instants. Je me garderai bien de vous faire attendre une heure, comme le veut Henri, mais il me faut absolument remplacer ce costume de chevalier sombre et poussiéreux par quelque autre plus gai et plus frais.

Et le chevalier Georges de Pont-Scorff, saluant avec une grâce parfaite, suivit Henri, qui l'attendait à la porte.

XIX

LA TRANSFORMATION DE J. BRISAILLE

Pendant que le chevalier Georges de Pont-Scorff se présentait dans le grand salon de l'hôtel de Kergael, son laquais, après avoir remis entre les mains des palefreniers le cheval de son maître et le sien, était venu s'asseoir dans un coin de l'antichambre Il était vêtu d'une grande livrée marron à boutons de métal, d'une culotte de même nuance sur laquelle s'ajustaient des bas rouges un peu trop larges.

Il avait l'air fort mal à l'aise dans cet accoutrement, qui, certes, n'avait pas été fait pour lui. La tête plongée dans ses deux mains, il rêvait d'une façon fort piteuse, et, de temps à autre il jetait sur sa livrée un triste regard qu'il accompagnait régulièrement d'un profond soupir.

Une perruque très ample et très bien poudrée couvrait son chef mélancolique et une notable couche de blanc dissimulait sur sa figure fraîchement et totalement rasée, une série d'égratignures et de contusions qui commençaient d'ailleurs à perdre le relief et l'éclat des premiers jours.

Il eût été difficile de reconnaître sous cette livrée de rencontre notre ancien ami Athanase-Jean-Joseph Brisaille, et bien certainement le pauvre Gâtinais ne se reconnaissait pas lui-même.

— Ma foi ! murmurait-il dans son for intérieur, je n'y comprends plus rien du tout. Que diable faisons-nous à l'hôtel Kergael, chez un fermier-général, le grand chef des gabelous ?... Pourvu que la soirée se passe mieux que la matinée... En ai-je réchappé d'une belle ?...

(*A suivre*).

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, Editeurs, à Paris.

24e ANNÉE — N° [illegible]
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
SAMEDI 24 AVRIL 1926

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.
JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE
Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHERNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e)
Téléphone : GUTENBERG 74-64
Direction-Administration-Rédaction : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-03
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50
ABONNEMENTS
Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE
00192

POLITIQUE GÉNÉRALE

Coup d'Etat à Pékin et l'évolution de la Chine

Le 10 avril marque une nouvelle transformation de la politique intérieure chinoise. Prétendre à la connaissance exacte d'une situation aussi complexe que celle de la Chine serait bien téméraire ; les Chinois eux-mêmes s'y reconnaissent-ils ? Le plus grand nombre continue de s'adonner paisiblement au travail, demandant au ciel le riz quotidien et au culte des ancêtres les principes d'une morale familiale, supérieure incontestablement à celle de nos masses scolaires par le respect qu'elle enseigne du chef de famille et des devoirs qui lient chacun à ses parents.

Les révolutions sont le fait de minorités infimes, mais violentes qui mettent aux prises quelques chefs guidés par leurs principes ou leurs passions et des affidés qui, en Chine sont de simples salariés que le goût d'aventure a embauchés dans une armée ou dans une bande quand les intérêts du plus grand nombre sont quittés.

En Chine où, depuis la proclamation de la République, le 12 février 1912, tout est changé et sans retour la disparition de la plus antique monarchie a fait place, en théorie, à un gouvernement composé d'un président, d'un vice-président et de deux Chambres, un Sénat de 264 membres une Chambre des représentants de 596 membres. En fait, ce gouvernement central manqua de toute autorité ; des chefs militaires indépendants et rivaux gouvernent les différentes provinces sans tenir compte des ordres de Pékin, et les puissances étrangères ne trouvent personne qui accepte la responsabilité des événements quotidiens.

Depuis le 26 novembre 1924, le président du Conseil adoptant une attitude analogue à celle de M. Herriot vis-à-vis de M. le président Millerand avait invité le Président de la République à démissionner puis il s'était proclamé chef provisoire du pouvoir exécutif ; mais tandis que M. Millerand avait été persuadé de quitter l'Elysée, le Président de la République chinoise fut interné, et la contre-révolution d'hier vient de lui rendre la liberté, en attendant peut-être la présidence. Comme M. Herriot, c'est sur les Soviets que le maréchal Tuan si Jouei avait misé et l'ambassadeur Karakhan était en train de mener rondement la dislocation de ce vaste empire.

Deux centres actifs du mouvement révolutionnaire communiste sont organisés, l'un au nord de la Mandjourie à Moukden, l'autre au sud de la Chine à Canton et leur rayonnement s'étend bien au delà de la Chine, en Indo-Chine, aux Indes Anglaises, aux Indes Néerlandaises, où les négociants chinois convaincus qu'en favorisant la propagande communiste ils servent les idées nationales de leur mère patrie qui s'identifient pour eux en idées xénophobes, font des sacrifices financiers très importants pour son succès : là est le vrai danger pour les intérêts européens et américains en Asie.

Les grands Etats qui en ont la charge, absorbés par d'autres tâches plus urgentes et difficilement d'accord, ainsi qu'on l'a vu récemment à Genève, ne semblent pas s'être concertés jusqu'ici pour une action collective tendant à les sauvegarder. Les Anglais, depuis la Conférence navale de Washington, ont laissé aux Américains la première place sur le Pacifique : ils se sont contentés, de ce côté, de créer une base navale importante à Singapour, et le gouvernement Mac Donald voulait même y renoncer. Ils ont concentré leurs efforts vers une politique méditerranéenne, prolongée par une unification de leur politique arabe en Asie et enfin ont ressaisi aux Indes les directions du pouvoir qu'à un moment donné ils étaient disposés à remettre à des Assemblées consultatives. Les troubles qui ont récemment éclaté à Calcutta, entre Indous et Musulmans paraissent d'un caractère purement local ; le mouvement d'émancipation dont le chef est Ghandi est autrement profond, mais rien n'annonce qu'il détermine présentement une agitation dangereuse.

En Chine, par contre, la propagande soviétique semblait sur le point de provoquer une révolution communiste prochaine, grâce à ce caractère d'émancipation nationale contre l'étranger qui flattait en même temps les intellectuels et les masses urbaines quand un retour brusque des événements semble avoir trouvé dans les deux Etats les plus intéressés à l'ordre et aux relations commerciales avec la Chine, un point d'appui précieux et opportun : il y a tout lieu de s'en réjouir.

Ainsi, du moins, s'explique le coup d'Etat qui a suivi le récent bombardement par avion de Pékin. Le chef provisoire du gouvernement, maréchal Tuan si Jouei, a vu sa dictature se terminer, comme elle commença, il y a 17 mois ; les nationalistes guidés par l'ambassadeur des Soviets Karakhan, autant que par lui, se trouvent bloqués dans la capitale par les troupes d'un grand chef mandchou qu'on dit soutenu par l'influence japonaise et par celles du maréchal Ou Pei Fou qu'on croit appuyé par l'influence anglaise, tandis que le général chrétien Feng Yu Siang, qui de notoriété a partie liée avec les Soviets, se replie vers l'intérieur.

***

L'Asie présente de singuliers contrastes : le Japon est toujours une monarchie constitutionnelle faisant suite à un régime féodal ; la Perse au nom d'un nationalisme que n'a pas compris le dernier prince de la dynastie des Kadjars attardé dans les divertissements de la vie parisienne a proclamé nouveau Shah, le fils de simples bûcherons qui commandait encore, en 1921, une partie du régiment des Cosaques et ne dut sa célébrité qu'à sa marche victorieuse sur Téheran qu'il investit avec 2.500 hommes, comme Mussolini dut son pouvoir sans contrepoids à sa marche sur Rome à la tête de ses chemises noires ; les deux Républiques de Turquie et de Chine tendent à un tout autre nationalisme dont le point d'appui est l'hostilité contre l'influence étrangère, l'influence de la race blanche, de la civilisation occidentale.

Singulière destinée de la vieille Europe écrasée de charges et de dettes ! Grâce aux découvertes de ses savants l'humanité entière bénéficie des richesses accumulées par le travail des usines, le transport de ses paquebots la famine a disparu du globe, le bien-être des classes populaires a partant grandi, mais la frénésie du gain matériel secoue les races les plus pacifiques, les sages paysans chinois qui veulent être maîtres chez eux.

En Europe même, le bien-être des classes intellectuelles se restreint et un mouvement d'indépendance agite l'Extrême-Orient : puisse le bon sens des élites intellectuelles de Chine garder ce vaste pays des révolutions et des ruines que connaît la Russie et la guider dans les voies de la paix restaurée.

Henri PENSA.

La Convention Maritime

Pour Conclure...

Nous recevons :

Ajaccio, le 22 avril 1926.

Mon cher Directeur,

Pour la troisième fois, je vous demande l'hospitalité ; mais je pense bien que je n'en userai, que je n'en abuserai plus.

C'est maintenant, à M. Pierangeli que je voudrais répondre, sans attendre la suite d'articles qu'il annonce, à quoi bon ? Que M. Pierangeli sache bien que la question de la convention m'est apparue, dès le début sous l'aspect d'une question d'opportunité, de possibilité, un peu comme à lui, du reste. J'étais partisan du projet annoncé, de son vote rapide, non pas que ce projet fut excellent en soi, mais d'abord parce que marquant une incontestable supériorité sur le provisoire actuel, en dépit de ses lacunes, il fallait, dans les circonstances vraiment trop mouvantes que nous traversons, lui donner force de loi ; ensuite parce qu'il ménage, chaque année, la chance d'une modification. Ainsi que je l'ai dit, ce n'est que par rapport à l'utilisation de la flotte Fraissinet qu'il a une durée de vingt ans.

C'est pourquoi j'ai posé à M. Pierangeli la question suivante : à la place de M. Emile Sari, laisserait-il voter, quitte à profiter par la suite de cette possibilité de modification annuelle, un projet qui améliore le régime actuel sans donner à Bastia ce que le principal port de la Corse réclame, la révision du tarif kilométrique et, au moins, le doublement du service sur Livourne ?

M. Pierangeli répond : Non.

Soit ! Aussi bien, à la suite des résistances rencontrées d'abord du fait de la Compagnie, ensuite du fait de la Marine marchande, sur la question des clauses draconiennes supprimées dans un article additionnel et aussi du fait du ministère des finances sur la commande des nouveaux paquebots, le problème est-il ajourné.

Eh ! bien, puisqu'il est ajourné, et il l'aurait également été à la suite des résistances de la commission du Sénat dont M. Emile Sari a pris sa courageuse et lourde responsabilité, il s'agit maintenant de tirer le meilleur parti de la situation.

Vous pensez bien que toutes les autres régions de l'Ile, sauf celle de Bastia, paraissant avoir satisfaction, elles seraient enchantées que le projet fut amélioré au point de vue bastiais de même que les Bastiais ne voient pas d'un mauvais œil les satisfactions accordées aux autres ports de l'Ile.

Alors, que faut-il faire, que va-t-il se passer ?

Je ne vous cache pas que si, d'un côté, les circonstances ne sont pas très favorables à l'obtention d'un régime donnant complète satisfaction à la Corse tout entière (et c'est pourquoi nous désirions un vote brusqué, pour profiter d'une minute psychologique d'accord de toutes les parties en cause, quitte à obtenir à la première occasion annuelle de nouvelles lignes de Livourne), d'un autre côté les concessions concernant les tarifs, je vois la possibilité d'obtenir cette satisfaction complète.

Mais comment ?

En premier lieu, par l'établissement d'un projet qui comporterait le minimum de nos revendications. Nous devons être raisonnables, et nous resterions dans les limites du raisonnable en adoptant le projet Caffuccoli sur les horaires, sur les vitesses, sur le renouvellement du matériel de navigation, sur la disparition des classes d'exception, en y ajoutant un nouveau service à vitesse Bastia-Livourne, conformément à la demande du Syndicat d'Initiative de Bastia ; quant au tarif kilométrique, je laisse aux organismes bastiais le soin de dire s'il faut faire de sa modification immédiate une condition *sine qua non*.

Cela convenu, naturellement par nous tous, d'une façon unilatérale, il resterait à aboutir à Paris.

C'est la difficulté.

Personnellement, me livrant à mon propre et seul jugement, je crois qu'on peut aboutir. Il faut seulement organiser la pression nécessaire. Si nos représentants y étaient décidés sans hésiter quant aux moyens, et l'on me comprendra sans que j'aie à m'expliquer davantage, la victoire serait certaine.

Si l'on considère que les améliorations à apporter à la convention valent qu'on use de procédés énergiques, qui ne sont pas dans la tradition parlementaire, qui étonneraient peut-être M. Pierangeli lui-même (qui n'a jamais, je crois, passé dans ce domaine pour un foudre de guerre), on peut s'y résigner. Je n'y vois pas d'inconvénient.

C'est dire qu'on peut tout obtenir par la politique. C'est une question de tempérament et d'entente. On a voulu aboutir dans le calme, par la négociation discrète, en laissant l'Etat trouver un supplément de ressources dans le tarif kilométrique et en maintenant un unique service sur Livourne. C'était une demi victoire vu la procédure employée, en attendant mieux. Mais puisque, par la faute de l'Etat lui-même, revenant sur sa parole, sur ce qui avait été convenu, l'opération a été manquée eh ! bien, il ne nous reste plus qu'à poser nos nouvelles conditions, qu'à nous y tenir, qu'à en exiger l'acceptation, et qu'à prendre le taureau par les cornes !

C'est parce que nous doutions qu'on fut disposé à le faire que le premier projet avait notre adhésion. Point de vue de modération, uniquement. M. Pierangeli ayant lui-même indiqué qu'avant de relier un port Corse à un port étranger, il fallait naturellement songer à relier les ports français entre eux. Mais puisque à ma question il a répondu : non, passons à l'autre méthode, celle de l'ultimatum. Nous verrons toujours bien ce qu'elle donnera. En tous cas, les responsabilités sont désormais partagées.

Léon MAESTRATI.

Le Centre d'examens de Bastia

L'avis du nouveau Vice-Recteur

M. Emile Sari ayant signalé à M. le vice-recteur de la Corse l'intérêt que présenterait le rétablissement du centre d'examens de Bastia a reçu la réponse suivante :

Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'intérêt que présenterait, pour la population de Bastia et de la région, le rétablissement du centre d'examens qui fonctionnait autrefois dans cette ville.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, pour cette année, ce rétablissement ne saurait être envisagé, car le service des examens en Corse est déjà organisé, jusque dans ses moindres détails, et les intéressés ont déjà été prévenus. On ne saurait revenir actuellement, sur ces mesures, surtout étant donné que nous ne sommes plus qu'à quelques semaines des examens qui vont commencer le 20 mai par le concours des bourses et continuer sans interruption durant le mois de juin.

Mais je tiens à vous donner l'assurance que, dès le début de la prochaine année scolaire, j'examinerai avec soin la possibilité de donner satisfaction aux intérêts dont vous vous êtes fait l'interprète. Après examen attentif du dossier, je verrai s'il m'est possible de demander le rétablissement du centre d'examens de Bastia à M. le Ministre, qui, seul, possède en cette affaire le pouvoir de décision.

Veuillez agréer, etc.,

Finances Françaises

Lord Inchcape, qui exerce, comme on le sait, une influence prépondérante dans les milieux économiques anglais, et qui s'est fait dans son propre pays le champion le plus ardent de la politique des économies, n'a pas pu cacher, dans la lettre qu'il a envoyée au *Times*, l'impression désastreuse que vient de lui produire, à Paris, la vision d'un grand pays qui donne tous les signes d'une éclatante prospérité dans le même temps que ses finances publiques sont en proie aux pires difficultés.

Dans sa lettre datée de Paris, 8 avril, et à laquelle le *Times* a donné pour titre : « Finances françaises. Prospérité fondée sur le papier monnaie », Lord Inchcape mêle les plus injustes reproches aux constatations malheureusement les plus exactes :

« Il y a dix ou douze ans, dit-on, on achetait avec une livre 25 francs, maintenant on en obtient 140, c'est-à-dire que le franc, qui devrait valoir 10 pences, en vaut moins de deux.

« Cependant, la prospérité du pays apparaît comme ayant augmenté considérablement. On construit partout les rues sont embellies, le Bois de Boulogne ne fut jamais aussi bien tenu qu'aujourd'hui, le trafic automobile dans l'avenue des Champs-Elysées est de 500 0/0 plus considérable qu'il y a quinze ans.

« Les gens sont bien vêtus, les magasins sont bondés, les restaurants et les cafés des boulevards plus fréquentés que jamais. La seule économie qui puisse être observée est celle qui a été réalisée sur la longueur des robes des femmes.

« Comment s'expliquer cela ? Actuellement, on ne voit pas une pièce d'or ou d'argent. Il n'y a que du papier, et celui-ci est terriblement dévalorisé par rapport aux saines monnaies de la Grande-Bretagne, de l'Amérique, des Indes et de quelques autres pays du monde parce que la confiance dans la possibilité, le pouvoir et les intentions de payer le gouvernement est pratiquement évanouie.

« C'est la vieille histoire des « cerfs-volants » qui passent de main en main comme des billets d'établissements déjà à moitié en banqueroute que l'on escompte à des cours de plus en plus élevés, jusqu'à ce qu'arrive le krach.

« *Le peuple de France m'apparaît comme vivant dans un paradis de sots.* Il ne veut ni réduire les dépenses nationales ni contribuer aux dépenses administratives et militaires ni rembourser les prêts des Alliés, sans l'aide desquels son pays serait sans aucun doute occupé par l'Allemagne d'un bout à l'autre. Le peuple emploie son épargne en briques et mortier. Les loyers peuvent être augmentés de 300 0/0, malgré les taux à long terme et pendant ce temps le gouvernement fait face à sa dette intérieure en émettant du papier. Dix ministres des Finances ont été au pouvoir pendant les dernières années et ils ont tous été de plus en plus bas. Leur budget n'a jamais été équilibré pendant les dix dernières années.

« Si la France ne se redresse pas et ne se résout pas à regarder en face la réalité des faits économiques, il me semble qu'il n'y a qu'une seule issue possible : la banqueroute nationale.

« La situation dans son ensemble est d'une inexprimable tristesse. Nous ne voulons pas voir ce grand voisin ami arriver au désastre financier et à la répudiation de ses dettes. Mais c'est ce qui sûrement arrivera s'il ne prend pas le taureau par les cornes et ne se résout pas non seulement à équilibrer le budget, mais à réduire les dépenses.

« En Grande-Bretagne, nous sommes grevés de lourdes taxes, qui sont le résultat de la dette provoquée par la guerre, mais nous faisons face à nos obligations aussi bien intérieures qu'extérieures sans avoir recours à la presse à billets. Beaucoup d'entre nous pensent que nous devrions réduire nos dépenses matériellement pour nous permettre de revenir dans une période raisonnable à une situa-

tion se rapprochant de celle de 1914 mais beaucoup de membres de la Chambre des Communes ont l'air d'être comme les députés de France. Ils ne veulent pas suivre le gouvernement dans ses essais d'économie. Ils semblent penser plus au vote de leurs électeurs qu'au bien du pays. L'Angleterre, presque autant que la France, a besoin d'un Mussolini pour arrêter net toutes les dépenses, exceptées celles qui sont absolument nécessaires pour la défense du pays, la justice, et l'administration économique pendant les dix années à venir ».

On voit donc que Lord Inchcape n'est pas beaucoup plus tendre pour les membres du Parlement britannique que pour les députés du Palais-Bourbon. C'est qu'il leur reproche de n'avoir pas eux non plus réalisé en Angleterre un programme d'économies aussi draconiennes que celui dont rêve le grand individualiste et ennemi de l'intervention de l'Etat qu'est Lord Inchcape. Encore se trouvaient-ils dans une situation bien plus favorable que leurs collègues du Parlement français, puisque l'opinion était à peu près unanimement favorable à la politique d'économies et que le gouvernement a pratiqué, pendant cinq ans, avec persévérance, une politique de déflation monétaire.

Quant au reste de la lettre de Lord Inchcape, il est fait, comme nous le disions plus haut, d'un mélange d'injustes reproches et de tristes mais exactes constatations.

S'il est faux que les robes courtes soient une économie, puisque, comme le fait spirituellement remarquer M. Philouze, dans le *Sans-Fil*, « on leur doit les bas de soie, qui font la richesse des fabricants et la ruine des maris », s'il est faux que les Français enrichis par l'inflation envahissent les lieux de plaisirs, puisqu'on y rencontre surtout des étrangers qui viennent y profiter de la baisse du change, s'il est faux que les Français se refusent à payer les dépenses de l'Etat, puisque sur leurs revenus en francs-papiers ils vont payer, cette année, 37 milliards d'impôts pour 40 millions d'habitants, il n'en reste pas moins que trop de nos concitoyens s'obstinent, comme nous n'avons cessé de le dire ici, à vivre dans un paradis de fous.

Trop de Français, jusqu'à présent éblouis par la prospérité apparente due à l'inflation, se sont refusés à regarder en face la réalité de la situation financière de l'Etat — situation dont dépend en fin de compte, malgré tous les expédients et tous les artifices, le sort des fortunes privées.

C'est même, à notre sentiment, cette indifférence profonde du grand public pour la situation financière de l'Etat qui constitue encore aujourd'hui le plus sérieux obstacle à l'orientation de la politique française dans la voie de l'assainissement financier.

A cet égard, des manifestations du genre de celle de Lord Inchcape, pour injustes et regrettables qu'elles soient ne seraient pas complètement inutiles si elles réussissaient à réveiller, en France, le sens trop endormi de la véritable honnêteté financière.

A TRAVERS LA CORSE

AJACCIO. — Le garde maritime principal Pomidani, en service à Cargèse, a été appelé à remplir les mêmes fonctions à Ajaccio.

VENACO. — Le [illegible] Venaco est autorisé à tenir chaque mois deux [illegible] supplémentaires à Venaco.

GHISONI. — M. Buslon, [illegible] dans le département de la Corse, a été nommé receveur de 3e classe à Ghisoni.

CARGESE. — M. Mirgaux, premier maître de manœuvre en retraite, a été nommé à l'emploi de garde maritime stagiaire à Cargèse.

CASTELLO DI ROSTINO. — Le maire de Castello di Rostino informe le public que les différentes formalités prévues par la loi n'ayant pas encore été remplies, la foire de Ponte-Nuovo ne pourra avoir lieu le 3 mai prochain. — Le maire : Fr. DONMARTINI.

ERBALUNGA, la perle du Cap Corse. — Mme Vve Baldacci a l'honneur de prévenir son aimable clientèle que depuis le 1er avril elle a rouvert son hôtel des Petits Gourmets.
Cuisine soignée - Prix modérés.

RIVENTOSA. — [illegible]

Au point de vue [illegible], considérant que

[illegible] la population [illegible] qu'il [illegible] sur ce point [illegible] les [illegible] pratiques, [illegible] à la [illegible]

Pour le Comité et par ordre : Le Président : X. C. — Le Secrétaire : T. C.

LE BAL DES COMBATTANTS

C'est ainsi que la population bastiaise désigne le bal qui sera donné ce soir dans la Salle des Fêtes du Théâtre Municipal sous la présidence du Général Gouverneur.

Le nombre des cartes demandées par tous les éléments de la population, marine, militaire, industriel, fonctionnaires, commerçants laisse prévoir une affluence considérable.

Que l'on sache que l'orchestre sera tenu par les « Nas ».

La tenue de soirée n'est pas de rigueur.

Ouverture du bal à 9 h. 30. Entrée : Place Favalelli.

ARRETE

INTERDISANT LE LAVAGE DES VEHICULES DE TOUTE NATURE SUR LES CHAUSSEES ET TROTTOIRS DE LA VILLE.

Nous, Maire de la ville de Bastia,
Vu la loi du 5 avril 1884,
Considérant que la Municipalité vient de faire procéder au rechargement des chaussées de diverses artères de la ville, et qu'il importe de prendre des mesures pour les conserver en bon état.
Considérant que le lavage des voitures et notamment des automobiles pratiqué sur la chaussée avec des jets d'eau à forte pression ou à l'aide d'autres instruments ou ustensiles, [illegible] l'empierrement et constitue une gêne pour la circulation.
Considérant que l'usage permanent des planchers sur les caniveaux, nuit au nettoyage de ceux-ci et fait dévier sur la chaussée les eaux de pluies qui contribuent aussi à la ruiner.

Arrêtons :

Article 1er. — Le lavage des véhicules de toute nature sur les chaussées et trottoirs est interdit. Est également interdit la toilette des chevaux et mulets dans les mêmes conditions.

Article 2. — Défense sera faite de laisser à demeure d'une façon permanente, sur les caniveaux devant les garages, des planchers en bois ou fer et autres appareils de nature à gêner le nettoyage ou à faire dévier l'écoulement des eaux de pluie.

Article 3. — Les propriétaires des garages qui emploient des planchers devront les enlever dans la journée s'il pleut, pendant le nettoyage des rues et le soir à la fermeture de leurs magasins.

Article 4. — Les propriétaires de cafés qui ont des planchers devant leur terrasse seront tenus de faire procéder au nettoyage des caniveaux au moins trois fois par semaine et feront relever les planchers en cas de pluie.

Article 5. — M. l'Architecte de la Ville, M. le Commissaire de Police et M. le Commandant des Brigades de Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Bastia, le 8 avril 1926
P. le Maire,
Signé : H. de MONTERA.

Vu : pour exécution immédiate
Ajaccio, le 17 avril 1926
P. le Préfet,
Le Secrétaire Général,
Signé : Marcel VALABREGUE

IMPOT SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

La loi du 4 avril 1926 ayant apporté plusieurs modifications à la perception et au taux de l'impôt sur le chiffre d'affaires, la Direction de l'Enregistrement croit être utile aux commerçants en portant à leur connaissance les dispositions qui les intéressent particulièrement et qui sont entrées en vigueur le 1er avril courant.

I. **Commerce de gros.** — A compter du 1er avril 1926 et jusqu'au 31 décembre 1926, les affaires réalisées par les commerçants en gros seront taxées au taux de 2 pour 100.

Par ventes en gros, il faut entendre les ventes faites par un commerçant à un autre commerçant d'objets ou de marchandises destinés à être revendus.

Les redevables, qui se livrent à la fois au commerce de gros et du détail, devront mentionner distinctement sur leurs relevés mensuels le total des ventes en gros passibles de la taxe au taux de 2 pour cent et le total des affaires de vente au détail ou à la consommation soumises à l'impôt au taux de 1.30 p. cent.

II. **Etablissements classés.** — A compter du 1er avril 1926, les taux de 3.60 et 12 p. cent applicables aux affaires de logement et de consommation sur place effectuées dans les hôtels, restaurants, cafés, salons de thé, etc., (établissements classés en hors ou 1re catégorie), sont portés à 4 et 13 pour cent.

III. **Courtiers, commissionnaires, façonniers loueurs de choses, entrepreneurs ou loueurs de services, banquiers, changeurs.** — Le taux de l'impôt applicable au montant des courtages, commissions, remises, salaires, prix de location, intérêts, escomptes, agios, etc., est porté de 1.30 pour cent à 2.30 pour cent.

Sont exemptés de cette majoration de 1.10 pour cent les entreprises de journaux. Pour les façonniers s'occupant pas plus de 3 ou-

[illegible] de l'impôt est porté à 2 p. cent.

IV. **Exonérations.** — Sont exemptés de l'impôt le chiffre d'affaires, à compter du 1er avril 1926 :

1° les affaires de vente portant sur le lait [illegible] l'alimentation à l'état naturel ;

2° les opérations de vente, de commission [illegible] portant sur les cafés et les thés ;

3° les ventes par des entrepreneurs autres que [illegible] des [illegible], superphosphates et sulfate d'ammoniaque, scories de potasse, sont [illegible].

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DE Mme Vve ROSSI

Quatrième liste

Cristini : 10 ; Le personnel de [illegible] : 86.

Total de la quatrième liste	96
Total des listes précédentes	347.50
Total à ce jour	443.50

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Samedi 24 avril 1926. 16e semaine : 114e jour de l'année : 251 à venir.
Soleil : lever, 5 h. 30 ; coucher, 19 h. 13.
Aujourd'hui : Saint Gaston.
Demain : Saint Marc.
La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 9 h., 14°,5 ; à 12 h., 14°,5 ; à 18 h., 11°,5. Maxima, 15° ; minima, 11°.
Etat du ciel : couvert ; vents : variable ; mer : peu houleuse.

EPHEMERIDES

1819. — Les autrichiens sont chassés par les hongrois de la ville de Pest, la capitale hongroise.

1915. — Après l'emploi des gaz asphyxiants, la veille, les Allemands multiplient leurs efforts contre le front d'Ypres. Ils rencontrent une résistance qui démontre leurs calculs.

TAXE ADDITIONELLE DE SEJOUR

La taxe additionelle à percevoir, en sus de la taxe de séjour dans les stations hydrominérales, climatiques et de tourisme, a été fixée, pour l'année 1926, aux taux ci-après :

10 p. cent, Bastia, où le produit net de la taxe principale n'a pas dépassé 20.000 francs pendant l'année 1925.

15 pour cent Ajaccio, où le produit net supérieur à 20.000 frs n'a pas dépassé 50.000 francs pendant l'année 1925.

DANS LA MARINE

M. le capitaine de corvette Tavera a été promu au grade de capitaine de frégate.

MAGISTRATURE

M. Comparasso, juge au tribunal de première instance de Sousse, est chargé pour trois ans des fonctions de l'instruction audit tribunal.

JUSTICE MILITAIRE

M. Luciani, adjudant-chef agent principal à la prison militaire de Casablanca, passe à la prison militaire de Lyon.

M. Paoli, adjudant-chef agent principal à la prison militaire de Lyon passe à la prison militaire de Casablanca.

POSTES ET TELEGRAPHES

Ont été nommées dames employées des Postes et des Télégraphes, à titre temporaire, pour une période de six mois :
A Paris-téléphone, Mlle Giovannoli.
A Paris-téléphone, Mlle Salini.
A Paris-téléphone, Mlle Balbelli.
— Mlle Primiguri a été nommée.

EMPLOIS RESERVES

M. Bevilacqua Jean, ex-soldat du 18e rég. de [illegible], a été nommé gardien de bureau stagiaire à l'administration centrale du ministère de l'Instruction publique et des Beaux Arts.

— M. Pietri, adjudant-chef au 155e rég. d'artillerie à pied, a été nommé commis des Postes et des Télégraphes, au cours d'instruction de Marseille.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Vve DAMIANI & Cie, 20, Boulevard Paoli

TROUPES COLONIALES

Ont été nommés à l'emploi d'adjudant :
Le sergent-major Simoni Ours-François, du 4e régiment de tirailleurs sénégalais au Maroc.
Le sergent-major Moracchini Marius, du 6e rég. de tirailleurs sénégalais au Maroc.
Le sergent-major Mascatelli Pierre-Antoine, du bataillon de tirailleurs sénégalais n° 1.
Le sergent-major Nicolai Noël-Antoine, du 4e rég. de tirailleurs sénégalais.
Le sergent-major Battesini Bernard, du centre de transition des indigènes coloniaux.

MEDAILLE MILITAIRE

La médaille militaire a été conférée au sergent Alessandri François-Antoine, du 18e [illegible] : pour prendre rang du 8 janvier 1926. Titres exceptionnels : [illegible] d'un beau courage : le 6 janvier 1926, un détachement de son poste étant attaqué, s'est porté à son secours, sous une violente fusillade. Grièvement blessé, a continué d'exciter le combat jusqu'au bout, prévenant lui-même les postes voisins, et n'a consenti à se laisser panser qu'après la fuite des agresseurs. Croix de guerre des T. O. E. avec palme.

L. DORIAT **AUTOMOBILES**
Agence C. A. M.
Stock complet de roulements et butées à billes R. B. F.
Dépôt des garnitures de freins ATLAS
RUE DE L'OPÉRA BASTIA

Chronique Sportive

Tout au long de quatre colonnes de la *Jeune Corse* M. Antoine Tomi relate à sa façon les incidents qui ont marqué le match de Corte. Ne trouvant pas d'excuse à l'attitude des supporters ajacciens, il a cru habile de se livrer d'affaire en renversant les rôles ! Aussi, son article n'est-il qu'un long tissu de calomnies contre les bastiais et l'honorable arbitre corteniais M. Gambini.

Le manque de place nous empêche de reproduire le compte-rendu de M. Tomi auquel nous répondrons demain.

De son côté **L'Eveil** publie une lettre où un spectateur du match qui signe « Georges Guillot, ex-équipier premier de l'Union Sportive Bastiaise, correspondant sportif, (?) arbitre de l'U. S. B. (sic) », affirme que le score but des bastiais ne devait pas être accordé.

Les explications que donne l'auteur de cette lettre nous édifient sur son incompétence et puisque M. Guillot accole à son nom le titre de referee, je me permets de lui indiquer que l'on est arbitre fédéral ou d'une ligue ou d'un district mais non d'un club.

Et les cabotes auraient pu tout aussi bien répondre par une lettre de M. Tartempion, arbitre « interfédéral »...

F. POLI

LA VIE MARITIME

Le **Quinto** est arrivé de Livourne sur lest.
— Le vapeur **Liamone** est parti pour Marseille avec 154 passagers et 115 tonnes de marchandises.
— Le vapeur **Corte II** est parti pour Nice avec 126 passagers et 65 tonnes de marchandises.
— L'**Ottavia** est prêt à partir pour Barcelone avec 250 tonnes de charbon.
— Le **Lilla** est prêt à partir pour Trapani avec 116 tonnes de charbon.
— Le **Nereo** est prêt à partir pour Gandia (Espagne) avec 210 tonnes de bois de pins et olivers.
— L'**Adelina C** est prêt à partir pour Livourne avec 50 tonnes de bois d'aulne.
— Le **Due Maria** est prêt à partir pour Livourne avec 60 tonnes de bois d'aulne.
— L'**Eugénio** est prêt à partir pour Livourne avec 60 tonnes de charbon.
— Le **Nuova Immacolata** est prêt à partir pour Livourne avec 35 tonnes de bois d'aulne.
— En charge : Le trois mâts barque **Padre**, le trois mâts goélette **Theresa, Agostino, Enzo, Buoni Genitori**.
— En déchargement : Le voilier à moteur français **La Gaillarde**.

On nous communique

CONSEIL MUNICIPAL DE BASTIA

Le Conseil Municipal est convoqué pour samedi 24 avril à 6 heures du soir.

PENSIONNES DE LA MARINE MARCHANDE

Les pensionnés de la Marine Marchande (des deux sexes) adhérents à la Section de Bastia et aux sections de l'arrondissement de Bastia sont priés d'assister d'urgence à la réunion qui aura lieu le dimanche 25 avril, à 9 heures du matin, dans le local de la Ligue Maritime.

Ordre du Jour : Communication des documents importants concernant l'augmentation des pensions de la marine.

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS
« Unis comme au front »

L'appellation de « Bal des Combattants » donnée par nos camarades de la « Fraternelle » du [illegible] de faire [illegible] l'**Union des Combattants** n'est pour rien dans l'organisation de cette soirée.

[illegible] particulièrement brillant. [illegible] paraîtra le plus propice. — Le Président : Paul Gaffori-Vasquelin.

SPORTING CLUB BASTIAIS

En vue du match de coupe, les équipiers seconde sont priés de se trouver dimanche à la gare pour le train de 7 heures. Entraîneur à Furiani.

UNION LOCALE

Les membres délégués des Syndicats [illegible] priés de bien vouloir assister à la réunion extraordinaire, ce soir, 24 courant, 20 heures, salle de l'Assistance Publique.

PARTI REPUBLICAIN RADICAL-SOCIALISTE

Comité Central de Bastia

Les membres du comité sont priés d'assister à la réunion plénière qui aura lieu ce soir, à huit heures et quart, au local habituel.

Nos Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Ce soir et dimanche 25 avril. Parée attraction : un drame sensationnel : **Cavalieri**, du Casino de Paris, dans **La Surprise**, comédie tragique en 1 acte. Sept différents personnages par **Cavalieri**, l'émule de Frégoli.

Partie cinéma : **Le Grand Guignol** à l'écran : **Le Docteur X**, tiré de la fameuse pièce de théâtre de Crane Wilbur, interprété par Lon Chaney.

Aucun artiste au monde ne sut jamais impressionner à ce point tous les publics. On verra dans cette œuvre hallucinante des scènes horrifiantes où Lon Chaney, monstre démoniaque tient le rôle d'un chirurgien [illegible].

C'est un film Métro Gaumont !

Prix des places : 1er rang de loges, baignoires, fauteuils : 3 frs ; Stalles : 2 frs ; 2me rang de loges : 2.50 ; parterre : 2 frs ; galeries : 1 fr.

La location est ouverte chez M. Poli.

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : **Le secret du sous-marin**, [illegible]. Lon Chaney dans **Le Docteur X**.
— Lundi : **La fille de la brousse**, avec Betty Compson.

REGENT CINEMA. — En soirée à 8 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre : **Régent Journal**, **Fore bettus...**, comique en 3 parties ; Les Films Paramount présentent une production de Raoul Walsh : **Mazie** grande aventure romanesque avec Rosita Cortés, d'après le célèbre roman « Amour et pagnol », de Juanita Savage.
— Prochainement : Au Régent-Journal : **La finale du Championnat de la Corse.**

LA BOURSE

Paris, 23 avril

COURS DES VALEURS

	cours précéd.	dernier cours
Rente 3 0/0	47.50	47.20
— 5 0/0 1915	57	57
— 4 0/0 1917	46.15	46.15
— 4 0/0 1918	45.85	44.75
— 5 0/0 1920	74.10	74.15
— 6 0/0 1920	65	64.90
— 4 0/0 1925	91.50	91.50
Buenos Ayres 4 1/2 Or 1909-1912	1750	•
Japon 4 0/0 1905	511	526.15
Roumanie 1922 4 0/0	350	350
Société Générale	824	822
Banque Union Parisienne	825	826
Banque Paris Pays-Bas	1245	1240
Rente Foncière	4040	4060
Banque Impér. Ottomane	1085	1060
Banco El Hogar Argent.	587	597
Crédit Foncier Egyptien	1080	1010
Crédit Lyonnais	1640	1620
Crédit Foncier Colonial	600	600
Crédit Pour Argentin act	179	178
Crédit Fonc. Cub. act ord.	1045	1100
Nord	1050	1044
Voitures de Paris	928	918
Wagons Lits ordinaires	1502	1480
Suez Capital	12480	12520
Suez Part	10030	10065
Suez Société Civile 1/5	3575	3600
Transatlantique ordinaire	122	127
Transports Mar. vapeurs	735	780
Lebon Capital	595	600
Thomson Houston	298	318
Jeumont	247	245
Sole Givet Paris	2135	2190
Penarroya	676	680
Saint Frères	166	169
Rio Tinto	5690	5690
Rose Deep	58	58
Mokta-el-Hadid	130	133
Montecatini Unité	280	•
Godfreda ordinair. op 25	178	177
Meyer et Charlton	502	•
Plakalskita	239	261
Singer And Jack	22.75	•
Geduld	29.55	•
Houillères Saint Etienne	99	98
Hertz Santander	170	•
Trepayka	368	361
Clarence act	370	371
Japra Fonteio	500	•
Schneider et Cie-Creusot	995	990
Hauts Four. Denain Anzin	1465	1459
Decauville	179	175
Métallurgie Ariège	166	169
Cinéma Rouchmann	580	607
Saint-Gobain	3240	3249
Phosphates Gafsa	920	935
Lautaro Nitrate Unité	804	807
1/10 Royal Dutch	4680	4700
Boutonne Belge Pétroles	145	148
Phosphates M'Dalla	129	131
Mexican Eagle préférés	151	151
Franco Pétroles Paris	1545	1550
Shell	655	650
Raffineries Say	1895	1890
Pathé Cinéma jouissance	353	350
Sucreries Coloniales B.	553	550
Dong Trieu	1870	1840
Action Saint-Raphaël	1950	1960
Port Sucrier raf. Egypte	2143	2145
Bazaroula Gilbert	199	195
Grands travaux Marseille	485	495
Ceramic Bank	99	98
Cultures tropicales	402	407
Brasseries Indo-Chinoises	315	319
Soie Ideux	4950	4900
Chaland. conser. de l'I.C.	445	508
La Soie	422	401
Boléo	250	245
Crédit National 1920	396	246.15

COURS DES CHANGES

Livre	145.12	145.95
Dollar	29.85	30.00
100 lires	119.80	120.30
100 pesetas	431.50	430.30
100 frs suis	576.75	580.25
100 florins	1197.75	1201

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

LA SITUATION POLITIQUE

L'ATTITUDE DES PARTIS

Paris, 23 avril

L'Echo de Paris écrit que les manœuvres continueront à la Chambre pour désigner l'avènement d'un Gouvernement cartelliste intégral.

Le *Journal* ne croit pas d'ailleurs à cette éventualité. Le besoin de concentration de tous les hommes d'ordre se manifeste à la Chambre comme au Sénat contre les exigences socialistes.

AU GROUPE RADICAL-SOCIALISTE

M. HERRIOT RESTERA-T-IL PRESIDENT DE LA CHAMBRE ET DU PARTI

Paris, 23 avril

Le *Petit Parisien* dit que le Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste appelé à discuter la question de savoir si M. Herriot restera président de la Chambre et du Parti se prononcerait pour le statu quo.

M. Herriot demanderait un coadjuteur qui serait sans doute M. Pierre Daladier. Les choses resteraient ainsi jusqu'au Congrès de Bordeaux qui se prononcerait à son tour.

UN DEMENTI

Paris, 23 avril

M. Herriot, Président de la Chambre, dément le bruit qui a couru selon lequel il abandonnerait la présidence du comité radical.

LES NEGOCIATIONS DE PAIX AU MAROC

LES POURPARLERS PRELIMINAIRES

Oudjda, 23 avril

Les délégués riffains qui avaient regagné le Riff pour recevoir de nouvelles instructions d'Abd el Krim sont de retour à Taourirt.

On pense qu'une nouvelle entrevue aura lieu demain matin et que les pourparlers préliminaires seront terminés samedi.

Les délégations française et espagnole ont conféré longuement dans la matinée.

AU MAROC

AU SUJET D'UNE AVANCE DE NOS TROUPES

Paris, 23 avril

Le *Temps* écrit : « Le bruit court avec persistance que les troupes françaises auraient avancé de 15 kms. Il s'agit en réalité d'une manœuvre prévue de nos troupes qui occupent le terrain en arrière de la ligne de nos partisans.

Après trois coups de canon tirés à blanc, nos soldats ont avancé sans tirer un coup de fusil et sans que se produise la moindre réaction de la part des tribus ».

LE TRAITE GERMANO-RUSSE

IL NE CONTREDIRA PAS LE PACTE DE LOCARNO

Paris, 23 avril

M. Von Hoesch, ambassadeur d'Allemagne à Paris, a, au cours d'une entrevue avec M. Briand, répété les mêmes déclarations faites par le représentant du Reich, à Londres au sujet du traité germano-russe à savoir qu'il ne contredirait pas le pacte de Locarno.

LES DETTES INTERALLIEES

LA DETTE FRANCAISE

M. BERENGER REMET NOS PROPOSITIONS

Paris, 23 avril

On mande de Washington que M. Henry Bérenger, ambassadeur de France aux Etats-Unis s'est rendu ce matin à la Maison Blanche et a remis les propositions françaises de règlement à la Commission américaine des dettes.

Au Sénat

SÉANCE DU 23 AVRIL

Le Sénat tient une courte séance sous la présidence de M. de Selves.

Il décide de se réunir samedi après-midi pour la discussion du budget et adopte divers projets de loi, notamment celui modifiant la législation des pensions pour les accidents du travail.

à Marseille

UN VOLEUR VOLE SE CONSTITUE PRISONNIER

Marseille, 23 avril

Aujourd'hui, le nommé Nicolas Milewasky, âgé de 24 ans, s'est présenté à la Permanence Centrale et a déclaré qu'il venait se constituer prisonnier. Il s'est avoué coupable d'un vol de 250.000 francs de bijoux et d'objets d'art commis à Neuilly, au mois d'avril dernier.

Il a ajouté que, à son arrivée à Marseille, à la gare Saint Charles, il avait fait la rencontre d'un individu qui lui avait offert pour le débarrasser de sa valise de la garder chez lui. L'inconnu auquel il avait confié la valise qui renfermait un livre persan du seizième siècle, avait disparu depuis, emportant naturellement le précieux bagage.

Au moment de se constituer prisonnier, Millewasky ne possédait plus rien ayant dépensé le produit des derniers objets qu'il avait vendus, environ trois mille francs.

DEUX VOLEURS ARRETES

Marseille, 23 avril

La police a mis en état d'arrestation aujourd'hui les nommés Ferandi, magasinier dans un entrepôt d'huile minérale, et Michel Georges, camionneur, pour vol de vingt mille francs de marchandises.

Les deux voleurs entraient dans l'entrepôt avec des fausses clefs pendant les heures de fermeture et chargeaient des barriques d'huile sur un camion conduit par Michel Georges qui allait ensuite livrer la marchandise dérobée à divers commerçants.

VOL A MAIN ARMEE

Marseille, 23 avril

Cette nuit, des inconnus ont attaqué les époux Aubert, buralistes dans la Grand' rue. Après avoir asséné des coups de matraque à leurs victimes ils s'emparèrent du sac à main de Mme Aubert et s'enfuirent en tirant des coups de revolver.

Le butin des malfaiteurs comprend 6.500 francs en espèces et des bijoux.

LA CAMBRIOLE

Marseille, 23 avril

Des cambrioleurs ont pénétré cette nuit dans un magasin de pâtes alimentaires de la rue Vernier et ont emporté dix mille francs.

La police recherche les malfaiteurs.

A la Chambre

SÉANCE DU 23 AVRIL
(Matin)

La séance est ouverte à 9 h. 35 sous la présidence de M. Léo Bouyssou.

LE BUDGET DE 1926

La Chambre poursuit la discussion du budget de 1926.

On passe au budget des Affaires étrangères.

M. *Fontanier* réclame des explications au sujet de l'affaire des faux billets de banque français émis en Hongrie et sur la politique italienne.

M. *Briand* répond sur la première question que l'opinion hongroise désire que la lumière soit faite et que l'on peut espérer que des sanctions seront prises ; quant à la politique de l'Italie, le Président du Conseil déclare que nous entretenons les meilleures relations avec la nation voisine. Il ajoute : « Si les Italiens ont choisi la dictature, poussés instinctivement vers un régime qui leur assure la conservation, c'est leur affaire ; il ne nous appartient pas de leur indiquer la manière de se gouverner. Nous avons agi de même envers la Russie ».

M. Briand fait donc confiance à l'Italie, notre alliée de la guerre.

Faisant allusion aux visées coloniales italiennes, il dit qu'il comprend très bien que sa population trop nombreuse ne puisse pas demeurer dans un pays très étroit. Il souligne qu'entre l'Italie et la France il n'y a aucune opposition d'intérêt irréductible.

Répondant à M. Spinasse sur les conditions dans lesquelles se prépare la prochaine session de la Société des Nations, M. Briand déclare qu'il conserve sa foi dans son avenir. Il s'explique sur l'extension du Conseil de la S. D. N. : la France n'a jamais caché son désir d'y faire entrer la Pologne et l'Espagne en même temps que l'Allemagne et cela dans l'esprit même de Locarno. Il affirme que si la Pologne n'y était pas admise ce serait à la France de l'y défendre le cas échéant contre l'Allemagne.

L'orateur expose que la Société des Nations traverse une crise de croissance ; elle rencontre des difficultés et il fallait s'y attendre, mais le Gouvernement garde sa confiance, absolue, persistante, tenace dans l'avenir de la Société. L'assemblée de septembre ratifiera ses vœux.

Puis, le Président du Conseil répond à M. Renaudel au sujet du Maroc qu'il est inopportun de gêner les conversations engagées et que la paix est désirable avant tout.

Après avoir affirmé qu'il méprise la campagne menée par certains journaux, M. Briand termine en soulignant que la collaboration avec les espagnols se poursuivra dans le même but de paix, sans aucun souci de conquête, avec la seule volonté de préserver les territoires qui sont internationalement sous notre contrôle. Il faut laisser agir les plénipotentiaires et leur faire confiance.

La discussion générale est close. Le chapitre est adopté.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance est ouverte à 15 h. 15 sous la présidence de M. Herriot.

LES CONVENTIONS DES CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX

La Chambre vote le projet de loi sur les conventions passées en décembre 1922 avec la Compagnie des Chemins de Fer Départementaux parmi lesquelles figure celle concernant le réseau de la Corse.

LE BUDGET DE 1926

On reprend la discussion du budget de 1926.

Examinant le budget de l'Instruction publique, la Chambre relève les crédits pour l'attribution des bourses nationales et des bourses des pupilles de la Nation.

LES SPORTS

BOXE

DES POIDS LOURDS

On télégraphie de Fort Worth que Jack Dempsey a signé avec l'imprésario Teck Richard un contrat aux termes duquel le champion du monde des poids lourds s'engage à défendre son titre vers la mi-septembre.

EN SYRIE

LA MARCHE VERS SOUEIDA

Paris, 23 avril

On mande de Beyrouth que le mouvement des colonnes françaises vers Soueida a commencé hier. Une colonne partie d'Ezraa dans la matinée avance sans incident.

A LA COMEDIE FRANCAISE

DES INCIDENTS MARQUENT LA PREMIERE de « LA CARCASSE »

Paris, 23 avril

La Comédie Française donnait hier « La Carcasse », œuvre nouvelle de MM. Denys Amiel et André Obey. Au lever du rideau, la pièce fut accueillie par des coups de sifflets et les cris les plus divers. On dut baisser le rideau deux fois.

Au deuxième acte, M. de Féraudy qui jouait un rôle de général déclara au bord de la scène en réponse à la réflexion d'un spectateur : « Fils et petit fils de militaires, je vous donne ma parole d'honneur que je n'aurais jamais consenti à accepter un rôle dans cette pièce si j'avais estimé qu'elle comprenait l'honneur de l'armée ».

Le tumulte continua jusqu'à la fin.

ASSISTANCE JUDICIAIRE

Décision du Bureau de Bastia du 29 Janvier 1921

ETUDE DE Me DARDY

Licencié en droit
Avoué près le Tribunal Civil
2, Boulevard Letteron, BASTIA

D'un jugement rendu par défaut par le tribunal civil de Bastia, le 17 novembre 1925, enregistré et signifié ;

Au profit du sieur Luzi Noël, propriétaire, domicilié et demeurant à Talasani.

Contre la dame Lucfrachi Félicité, épouse Luzi, sans profession, domiciliée de droit à Talasani, demeurant à Bastia,

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux Luzi à la requête et au profit du mari.

Bastia, le 24 avril 1926
Pour extrait :
A. DARDY

Si vous voulez détruire les PUNAISES l'insecticide COLBERT
4 fr. 25. Etabl. Maestri Bustini, 21, r. de l'Opéra

EN DEPOT AUX
CHAUSSURES HENRY
BASTIA :: 24, Boul. Paoli, 24 :: BASTIA
(Téléphone : 39)
— FANTAISIES POUR DAMES —
CHAUSSURES « AURORE »
Paris-Limoges
LA GRANDE MARQUE FRANÇAISE
— POUR MESSIEURS —
CHAUSSURES « UNIC » ET « SUTOR »
Romans
DE DEUX GRANDES MARQUES

CORSIKO " Vin Apéritif " Soleil de Cap Corse
Comptoir Corse de Commerce et d'Industrie
2, Rue Neuve - BASTIA

AVIS DE DÉCÈS

Le Docteur et Mme Pierre Battaglini et leurs enfants : [illegible] ; M. Albert Vial, [illegible] et Mme Albert Vial, née Battaglini, et leurs enfants ; [illegible] ; M. et Mme Sébastien Mattei ; Mlle Madeleine Mattei ; Mme Pasqualini, née Mattei ; M. le chanoine Pogent, curé-archiprêtre de Cervione ;

Ont la grande douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame VIRGINIE BATTAGLINI née MATTEI

leur mère, belle-mère, grand-mère, sœur et tante, pieusement décédée le 22 avril 1926.

L'inhumation a eu lieu à Porta-Casinca le vendredi 23 avril.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

VENTE DE LOTS DE COLONISATION EN TUNISIE

Le Gouvernement Tunisien mettra en vente en 1926 des lots de colonisation dont un certain nombre sont réservés à des immigrants.

Les anciens élèves diplômés des écoles supérieures d'agriculture (Institut agronomique, Ecoles Nationales, etc.) bénéficieront d'un droit de priorité.

Le classement s'opère d'après le nombre d'enfants. Tous les demandeurs sont astreints à l'obligation d'installation personnelle.

Les lots de colonisation sont payables en 20 ans.

Les personnes qui s'intéressent à cette vente peuvent s'adresser aux ministères : à la Direction générale de l'Agriculture (Direction des Domaines et de la Colonisation), à Tunis, ou à l'Office du Gouvernement Tunisien (Palais Royal - Galerie d'Orléans) à Paris.

Elles recevront par retour du courrier tous renseignements utiles sur les formalités à remplir pour établir une demande régulière d'achat et constituer le dossier exigé.

Ce dossier devra parvenir à la Direction générale de l'Agriculture (Direction des Domaines et de la Colonisation) à Tunis du 15 avril inclus au 23 mai 1926 inclus.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
LAURENT COLOMBANI
6 bis, Rue de l'Opéra — BASTIA
Chaux — Ciments — Plâtres
Tuiles - Briques - Carreaux
Tuyaux — Fers — Couleurs
Planches, etc.
PRIX RÉDUITS
R. du C. Bastia n° 670 Téléphone : 0-39

Petites Annonces Économiques

BUGATTI torpille 4 places, 10 HP, 16 soupapes, type 23. Très bon état. Eclairage, démarrage électriques. Montre compteur [illegible]. A vendre cause départ. S'adresser d'urgence : Gillinet, Hôtel de l'Europe, Saint Florent.

PERDU Dimanche soir de Casamozza à Bastia, une roue Ford montée. Prière la rapporter au Cyrnos Garage.

EVITEZ LA SECHERESSE AUGMENTEZ VOS RECOLTES
avec les
MOTO-POMPES Paul DEVÈZE, Marseille
MERVEILLES DE FABRICATION
Rendez-vous compte de leur supériorité dans votre région. Demandez-nous notices catalogues, devis

AVIS AUX PORTEURS DE VALEURS A LOTS
Savez-vous que les "Sociétés" ou les "Banques" ne sont pas tenues de vous aviser de la sortie de vos titres aux tirages ?
Savez-vous que les coupons de vos titres sortis à un tirage continuent de vous être payés ? Mais la loi vous oblige à les rembourser !
Savez-vous que le montant des titres et coupons atteints par la prescription est versé à l'Etat, que de ce fait, en ne vérifiant pas les tirages, vous risquez de perdre le capital et les intérêts ?
Savez-vous que vous pouvez facilement vérifier vous-même si vos titres ne sont pas sortis aux Tirages ayant déjà eu lieu, grâce à l'
Annuaire des Valeurs à lots et Amortissables
qui publie la liste de 300.000 obligations du Crédit National, Crédit Foncier, Ville de Paris, Panama, [illegible] des Chemins de fer, Emprunts garantis par l'Etat, etc., etc., obligations qui sont toutes remboursables à pair [illegible] au 31 décembre 1925. Il publie en outre une documentation unique sur tous les titres, la Bourse, la gestion du portefeuille, etc., etc. Indispensable à tous les porteurs d'obligations.
EN VENTE à nos Bureaux : 6 francs l'exemplaire
Envoi franco à domicile contre mandat de 6 fr. 25 adressé à la
LIBRAIRIE DU "PETIT BASTIAIS" 8, Boul. du Palais - BASTIA

Tout le confort de la Ville... à la Campagne
PAR LE GAZOGÈNE
"LE SORCIER"
Breveté S.G.D.G.
qui fabrique du VRAI GAZ pouvant être utilisé
Pour LA CUISINE - L'ECLAIRAGE
LE CHAUFFAGE - L'INDUSTRIE
etc., etc.
L. BREGEAUT, Inventeur - Constructeur
PARIS
Envoi franco sur demande de la notice descriptive de notre appareil à toute personne se référant du Petit Bastiais

COMPAGNIE FRAISSINET

HORAIRE DU MOIS D'AVRIL 1926

Départs de Corse pour le Continent

Samedi 24 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 25 - d'Ile-Rousse pour Nice à 20 h.
Lundi 26 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 27 - d'Ajaccio pour Marseille à 12 h.
Mardi 27 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 28 - d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 10 h.
Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Vendredi 30 - de Bastia pour Marseille à midi.

HORAIRE DU MOIS D'AVRIL 1926

Départs du Continent pour la Corse

Samedi 24 - de Nice pour Bastia à 8 heures.
Samedi 24 - de Toulon pour Calvi à 18 h.
Dimanche 25 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 26 - de Marseille pour Ajaccio à 13 h.
Mardi 27 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 28 - de Marseille pour Bastia à midi.
Jeudi 29 - de Livourne pour Bastia à midi.
Jeudi 29 - de Marseille pour Ajaccio à midi.
Vendredi 30 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.

LIBRAIRIE DU "PETIT BASTIAIS"

VIENT DE PARAITRE

MANUELETTU DI A STORIA DI A CORSICA

Par J.-P. LUCCIARDI

Elégante plaquette in-8° de 24 pages, sous belle couverture cartonnée.

Prix : 1 fr. 25 (franco : 1 fr. 50)

MONACO, LA CORSE ET SAINTE-DEVOTE

PAR M. DE TRENQUALEON

Ouvrage de 300 pages, orné de six hors-textes en sépia

Prix : 5 fr. — Franco : 5 fr. 50

ROGLIANO

ETUDE MONOGRAPHIQUE RÉGIONALE

PAR D. FUMAROLI

PRIX : 2 fr. (franco : 2 fr. 25)

Imp. Z. ... & FILS, 1, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien GAMBIER

CONGRÈS RÉGIONAL DE LA COMPTABILITÉ

(Marseille, 24 et 25 avril 1926)

L'Union Régionale des Groupements Comptables du Midi de la France et de l'Afrique du Nord, formée par la réunion des huit groupements suivants : Association des comptables professionnels de Marseille, Association Amicale des Jeunes filles comptables et sténographes de Marseille, Association des Anciens élèves diplômés de la Société de comptabilité de France, Association des anciens élèves des cours commerciaux de la société pour la défense du Commerce et de l'Industrie de Marseille, Union des sténodactylos et comptables de l'Institut Commercial Cadoret, Association Mutuelle des Comptables et Aide-comptables de la Ville de Nice et du département des Alpes Maritimes, Société des Sténo-dactylographes et comptables du département de la Corse, Association des anciens élèves de l'école pratique de commerce de Tunis, organise son premier congrès régional à Marseille, les 24 et 25 avril prochains, profitant ainsi de l'Exposition d'Organisation Commerciale, qui se tiendra dans cette ville du 19 au 25 avril.

L'ordre général des travaux du Congrès est le suivant :

Samedi matin, 24 avril : Ouverture solennelle du Congrès ; rapport de M. Marcel Vidal sur les relations qui existent et celles qui devraient exister entre la comptabilité et la direction générale des entreprises. Discussion de ce rapport.

Samedi après-midi : Conférence sur la mécanographie ; Visite de l'Exposition d'Organisation Commerciale.

Dimanche matin, 25 avril : Rapport de M. Fernand Thevenot, sur l'organisation de la profession comptable ; discussion de ce rapport. Assemblée générale et publique de l'Union Régionale des Groupements Comptables du Midi de la France et de l'Afrique du Nord.

Dimanche midi : Banquet, clôture du Congrès.

L'importance de cette manifestation ne peut échapper aux praticiens et aussi aux usagers de la comptabilité : commerçants et industriels. Les uns et les autres se doivent d'appuyer de tout leur pouvoir un mouvement destiné principalement, dans l'esprit des organisateurs, à affirmer la solidarité qui doit exister entre eux sur le terrain de l'économie commerciale.

Les adhésions et demandes de renseignements sont reçues au secrétariat général du Congrès : M. Léon Lazzière, 14, Boulevard de l'Octroi (Saint-Louis) à Marseille.

AVIS AUX ÉTRANGERS

Il est rappelé aux étrangers que le décret du 9 septembre prescrit le renouvellement des cartes d'identité qui ont été délivrées antérieurement à cette date.

L'inobservation des prescriptions de ce décret expose les étrangers à des poursuites pénales et à des mesures administratives. Des instructions sont données aux services de police et de gendarmerie pour rechercher et relever les infractions de cette nature.

Les étrangers détenteurs de cartes d'identité périmées et ceux qui n'en ont pas encore obtenu sont priés de se présenter au bureau de police (entrée par le jardin de l'Hôtel de Ville) en vue de se conformer aux prescriptions du décret qui les concerne. Ceux qui ont été munis du récépissé provisoire sont invités à se présenter au même bureau pour retirer leur carte d'identité.

VIEUX JOURNAUX

TRÈS PROPRES POUR PLIAGE ET EMBALLAGE

S'adresser à la Papeterie du « PETIT BASTIAIS »

LE DROIT A PENSION POUR LES ANCIENS COMBATTANTS

Le Journal Officiel du 10 janvier 1926, a publié la promulgation de la loi accordant le nouveau délai aux anciens militaires, pour réclamer le droit à pension, dont la teneur suit :

Il est ouvert un délai supplémentaire, jusqu'au 31 décembre 1926, pour la présentation au titre de la loi du 31 mars 1919, des demandes de pension d'invalidité lorsque les affections invoquées sont imputables au service accompli pendant la guerre 1914-1918 ou en captivité, à charge pour les intéressés de faire la preuve d'imputabilité par tous les moyens.

A cet effet, la Confédération Générale de toutes les Victimes de la Guerre, 17, rue de Lancry, Paris (10e), se tient à la disposition de tous les Anciens combattants, blessés ou malades, désirant faire valoir leurs droits à pension, pour les renseigner (lui écrire avec timbre pour réponse : C. G. T. V. G., 17, rue de Lancry, Paris - 10e.

AUX VEUVES RESSORTISSANT DE L'ARTICLE 26 DE LA LOI DU 14/4/24

L'article 26 de la loi du 6 mars 1926 a modifié le texte du premier alinéa de l'article 26 de la loi du 14 avril 1924.

Les dispositions nouvelles ont pour effet : 1° de supprimer tout droit à allocation à toute veuve remariée avant le 17 avril 1924 et 2° compléter le bénéfice de l'allocation à celles qui leur remariage aux veuves remariées après le 17 avril 1924.

[illegible]

En outre, en ce qui concerne l'antériorité du mariage par rapport à la cessation des services, il y a lieu de décider qu'aucune condition de durée de mariage n'est exigée dès lors que le mariage a été contracté avant la cessation des services.

— Les intéressées pouvant se réclamer du dit article sont priées de s'adresser au Sous-Intendant Militaire, chef de la Section départementale des Pensions à Ajaccio, pour tous renseignements.

Publications de Mode

GASTON DROUET, Éditeur

29, RUE DE LA SOURDIÈRE, PARIS

PARIS-ÉLÉGANT
SPÉCIAL POUR MODÈLES HABILLÉS
Le N° 3 fr.

PARIS-MODE
SPÉCIAL POUR MODÈLES SIMPLES
Le N° 2 fr. 50

PARIS-CHAPEAUX
Le N° 3 fr.

PARIS-TAILLEUR
PARAIT QUATRE FOIS PAR AN
Le N° 10 fr.

TOUTE LA MODE
TOUT CE QUI SE FAIT EN MODE
Le N° 7 fr.

En vente dans les principales Librairies
Pour ses patrons, prix spéciaux pour Abonnés

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

14000-1900

La Vérité Historique dégagée de tous préjugés, de toutes tendances politiques...

Un Aperçu Audacieux sur la vie sociale et intime des générations passées, la marche des idées au cours des siècles, les fantaisies, les ridicules, les exagérations de la mode, les sous-entendus à la fois les plus osés et les plus innocents de l'estampe galante, les hardiesses de la poésie légère...

Le Revers de la Médaille des grands hommes, rois et aventuriers...

L'Histoire, la Vie, les Mœurs et la Curiosité

par l'Image, la Caricature, le Document

Ouvrage conçu et publié sous la direction de M. GRAND-CARTERET

Cinq volumes in-4° 31 × 23, chacun 400 à 450 pages, 120 hors-texte en teinte, camaïeu, héliogravure ou coloriés à la main : 3.000 gravures dans le texte (la plus grande partie extrêmement rares).

Les 5 volumes brochés payables en 22 mensualités : 535 francs. Ces volumes feront prime sur le marché.

Demander livraison-spécimen gratuit numéro 6, à la Librairie de la Curiosité et des Beaux-Arts, 9, rue Villersexel, Paris (7e).

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

15, pl. St-Nicolas et 41 bis, bd Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.

LOCATION DE COFFRES-FORTS compartimentés depuis 30 fr. par an

EPILEPTIQUES

MAINTENANT VOUS GUÉRIREZ • N'HÉSITEZ PAS à demander au Laboratoire du ... la brochure gratuite ... de l'EPILEPSIE et MALADIES NERVEUSES

Les Établissements S. DAMIANI & Cie - Bastia

PAR leurs Spécialités exquises et réputées :
« Cap Corse Damiani » Hors Concours, Membre du Jury « Nectar Cédrat » « Myrte » « Mandarine » Marque déposée.

PAR le choix incomparable de liqueurs :
Rhums, Amers, Vermouths, Champagnes, Mousseux, Vins de toutes Marques que l'on est sûr d'y trouver

PAR l'assortiment unique de leur rayon de :
Tabacs, Cigarettes, Cigares locaux et étrangers.

PAR leurs prix minutieusement étudiés

OFFRENT les meilleures garanties d'achat

ASSUREZ-VOUS EN !!

REGINA

LA REINE DES CIGARETTES

N° 101 — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

XIX

LA TRANSFORMATION DE J. BRISAILLE

« Décidément c'est à moi que reviennent toutes les besognes désagréables. Je ne suis pas comédien, tant s'en faut, et pourtant Jean Misère me fait toujours jouer la comédie. Ce matin, il fallait crier et geindre comme un homme qui a la cuisse cassée, au risque de me faire écraser par les chevaux ou de me faire tuer par leurs cavaliers — ce qui, pour moi, eût abouti au même résultat, — et ce soir je suis forcé de faire le laquais et de m'affubler d'une livrée, moi, Joseph Brisaille, né à Plessis-les-Cormiers dans le Gâtinais, un pays où chacun est son maître et ne sert personne, excepté le roi, bien entendu et quand on ne peut pas faire autrement... Décidément, la malchance me poursuit et ma pauvre existence traverse une période critique !... Si seulement je pouvais m'occuper de mes propres affaires !...

« Si je parvenais à retrouver mes pauvres et infortunés amis, Hilaire Chaponot et Jérôme Panuffe !... Si je pouvais faire la lumière sur cette mystification outrageante, sur ce mariage maudit, cause de tous mes malheurs !... Si je tenais ce vicomte qui me berna si dextrement et dont les cinq cents livres nous ont tant été funestes, je l'étranglerais, je le briserais, je...

Brisaille s'arrêta net, car la porte qui communiquait avec les appartements intérieurs venait de s'ouvrir. Henri de Kergael et le chevalier de Pont-Scorff s'avançaient de son côté en causant gaiement.

Brisaille se leva avec une sorte d'épouvante ; ses yeux s'ouvrirent démesurément et s'immobilisèrent sur Henri de Kergael :

— Seigneur Dieu ! murmura-t-il d'une voix creuse étranglée, c'est lui ! c'est mon vicomte !...

Cette rencontre subite, imprévue l'avait tellement bouleversé qu'il restait là, debout, barrant le passage, effaré, craintif, menaçant, stupide.

Henri de Kergael qui marchait le premier pour montrer le chemin à son cousin Georges, heurta du coude Brisaille immobile et comme pétrifié.

— Quel est donc ce maladroit animal ?... fit le jeune vicomte en se retournant avec colère.

Son regard tomba sur la face crispée, et grimaçante du malheureux Gâtinais.

Il partit aussitôt d'un bruyant éclat de rire.

— Dieu ! la bonne figure !... s'écria-t-il. Voici, corbœuf ! la plus triomphante grimace que j'aie vue depuis dix ans !... Ce garçon serait-il à toi, mon cher Pont-Scorff ?... En ce cas, je te fais compliment. Impossible d'imaginer rien de plus bouffon !... drôle me regarde comme s'il me connaissait. On dirait, par ma foi ! un buisson d'épines au milieu duquel on aurait placé un épouvantail pour faire peur aux moineaux !...

— J'ai remplacé comme j'ai pu mon pauvre Malce, répondit gravement Georges de Pont-Scorff. C'était à Corbiel. Il fallait prendre le premier venu. Celui-ci savait monter à cheval. Je l'ai engagé.

— C'est égal, fit Henri en jetant un dernier regard sur Brisaille, le hasard a bien fait des choses. Il semble que j'ai déjà vu quelque part les deux yeux ronds de cet imbécile, mais le diable m'emporte si je sais où !... Si jamais — Dieu m'en garde — je me sens dans l'âme une pointe de mélancolie, je ne manquerai pas de venir contempler la mine effarouchée de ce drôle, ce spectacle réjouissant dissipera les nuages de mon cerveau mieux que toutes les farces des successeurs de Tabarin !...

Ils s'éloignèrent.

Le vicomte riait toujours.

Brisaille n'avait pas osé prononcer un mot. Il se tenait raide comme une barre de fer, la tête baissée et le poing fermé. Il était furieux, le Gâtinais, et s'il eût osé, il serait tombé à bras raccourcis sur ce pâle et frêle vicomte qui venait de l'humilier si cruellement.

Il avait bien tout ce qu'il fallait maître Brisaille, pour être un homme violent et redoutable, c'est à dire un sang bouillant et une force à lancer deux gentilshommes comme Henri de Kergael par-dessus les murs de l'hôtel ; mais une habitude précieuse calmait aussitôt, à leur naissance, les élans impétueux de son ardente nature.

(à suivre).

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, Éditeurs, à Paris.

31e ANNÉE. — N° 105

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

DIMANCHE 25 AVRIL 19..

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE :
Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e)
Téléphone : GUTENBERG 14-64

La publicité ... est reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION :
8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-03
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Autres Départ. français et Colonies	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Étranger (Union Postale)	La Poste sur Bon		

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

00194

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

Justification des Services sur Livourne

En fait, les arguments en faveur d'au moins deux services Bastia-Livourne, tous deux à quinze nœuds, tant que la concurrence italienne n'aura pas augmenté sa propre vitesse, ne sont pas contestables. Et il s'agit moins, ici, de servir les intérêts de Bastia ou ceux de la Corse entière, en ce domaine étroitement solidaires de ceux de Bastia — ces intérêts considérés dans leur acception strictement utilitaire — que, en quelque sorte, de l'honneur du pavillon français, de l'honneur de la France.

Est-il exagéré de parler ainsi ? L'honneur de la France n'est pas engagé parce que son pavillon se raréfie à Livourne : il l'est parce que l'Italie passe, au regard de la Corse, pour plus grande princesse que la France.

C'est quelque chose, cela !

L'intérêt matériel est sauvegardé par la présence des compagnies italiennes qui complètent le service Bastia-Livourne, à moins, plus justement, que ce ne soit une compagnie française qui complète un service principalement assuré par la navigation italienne ! Il ne s'agit donc plus de cela, du point de vue utilitaire, puisque, aux premières nouvelles de la défaillance de la marine marchande française, aux conceptions étriquées, l'Italie est accourue à toute vapeur.

C'est même parce que la question a dû être envisagée de plus haut par le Gouvernement de Rome que nous ne croyons pas que M. Alexandre Gandin ait raison de dire que ce gouvernement gagnera matériellement à établir entre Bastia et Vintimille ou Modane par Livourne des tarifs au moins égaux à celui de Bastia-Marseille.

La question, pour le voyageur n'est pas de savoir s'il a profit à passer de Bastia à la frontière franco-italienne en payant autant que de Bastia à Marseille. S'il va à Marseille il y gagnera toujours le prix du passage entre cette ville et la frontière italienne ; s'il va à Nice... le tarif kilométrique favorise le parcours Bastia-Nice.

On paye de Bastia à Marseille 130 fr. 50 en 1re classe ; il est bien possible que les compagnies italiennes s'ingénient à offrir, au même prix, le voyage Bastia-Vintimille ou Modane, et il est également possible que des voyageurs acceptent la combinaison, si ce sont des voyageurs de luxe, ne craignant pas double transbordement, puis, s'ils vont plus loin que la frontière française, le supplément de tarif jusqu'à Marseille.

Mais pour que la combinaison recherchée par les compagnies et par le gouvernement italiens ait des chances de séduire non pas quelques rares voyageurs qui ont pour eux le temps et les moyens, mais un plus grand nombre d'usagers occasionnels ou habituels, il faudrait qu'on leur offre la traversée Bastia-Livourne, puis le voyage Livourne-Vintimille ou Modane au prix de la traversée Bastia-Nice qui est seulement de 74 fr. 50 en première classe, et de 24 fr. 75 en dernière classe.

Eh bien, le jour où M. Mussolini acceptera, en donnant évidemment aux compagnies de transports maritimes et ferrés de nécessaires compensations sur le trésor italien, de laisser voyager les gens entre Bastia et Modane pour la somme de 24 fr. 75, il ne lui restera plus qu'à leur offrir, par surcroît, une indemnité pour les passeports, le café au lait au débarquement à Livourne et une substantielle collation avant le passage de la frontière.

Non, les combinaisons en question n'ont d'autre effet que d'attirer quelques voyageurs de plus aux compagnies italiennes qu'un unique courrier Fraissinet concurrence déjà assez sur la ligne de Livourne, mais auxquelles un double courrier hebdomadaire donnerait le coup de grâce. Elles ont également pour mobile de rétablir, sentimentalement, point de vue qui comporte toujours, d'ailleurs, quelques conséquences dans le domaine des choses pratiques, la supériorité du pavillon italien.

Mais cela suffit pour que justice soit rendue à l'audace des desseins du gouvernement italien, et pour que nous cessions de lui opposer nos propres vues, répétons le mot, étriquées, celles de certains pontifes des bureaux de Paris marchandant, c'est le mot, prédestiné, avec nos représentants sur des points qui touchent surtout à l'intérêt et à la grandeur de la collectivité française.

ARISTARQUE.

Le général Mougin (notre photo) qui a accompagné les général Simon à Taourit, où les officiers français ont pris contact avec les envoyés riffains.

Cliché « Cellan - Paris ».

Pour les Pensionnés de la Marine

Notre éminent représentant M. Giordan, ayant appelé l'attention de M. le sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande sur les revendications des marins et pensionnés de Bastia a reçu de M. Mario Roustan la réponse suivante :

Paris, le 16 avril 1926.

Monsieur le Sénateur et cher Collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'ordre du jour adopté lors d'un meeting, le 14 mars dernier, par les marins et pensionnés de Bastia. Les intéressés demandent le dépôt d'urgence, sur le bureau de la Chambre, du projet de refonte de la législation concernant les pensions des marins du commerce.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je me préoccupe activement d'obtenir une solution rapide de cette question, sur l'importance de laquelle mon attention a été appelée bien avant mon arrivée au Département de la Marine marchande.

Le projet tendant à établir sur de nouvelles bases le régime des pensions des inscrits maritimes est actuellement soumis à l'examen du Département des Finances. Mon prédécesseur a, tout récemment, insisté auprès de ce Département pour demander d'urgence son avis sur les mesures envisagées.

J'ai moi-même joint mes instances à celles de M. Danielou, et les marins peuvent être assurés que je porterai tous mes soins à la défense de leurs intérêts.

Veuillez agréer, etc.,

Signé : Mario ROUSTAN.

Au Sénat

MM. Édouard NÉRON et Louis DAUSSET réclament le vote de la proposition de loi Emile SARI pour le relèvement des budgets des Départements et des Communes.

M. Édouard Néron. Messieurs, je désire entretenir très brièvement de deux questions M. le ministre de l'intérieur.

On a été amené ainsi à envisager une organisation officielle de crédit pour les communes et pour les départements.

A la Chambre, dès 1920, l'honorable M. Caillat, alors député, avait déposé une proposition de loi ayant pour objet la création d'« une caisse nationale d'avance aux communes », mais aux communes seulement.

Cette caisse devait avoir pour but de consentir aux communes des prêts sans intérêt ; elle aurait été alimentée par des prélèvements sur les produits des jeux dans les casinos et sur les champs de courses.

Cette proposition avait fait l'objet d'un rapport favorable de M. Marchais.

[illegible]

Quant au Sénat, il se trouve en présence d'une proposition de notre distingué collègue M. Emile Sari.

Cette proposition très intéressante a pour objet « la réforme des finances des départements et des communes ». Elle comprend un titre relatif aux prêts à consentir également aux communes et aux départements.

La commission d'administration générale en a délibéré et elle en a confié le rapport à son auteur.

Ainsi, messieurs, dans les deux Assemblées se manifeste le désir d'en finir rapidement avec une situation délicate, qui ne saurait se prolonger beaucoup sans dommages pour nos communes et pour nos départements.

Il n'est pas dans mon intention d'établir un parallèle entre les propositions dont sont saisies la Chambre et le Sénat. Je me borne seulement à attirer d'une manière toute spéciale l'attention bienveillante du Gouvernement, et, en particulier de M. le ministre de l'intérieur, sur une question qui demande une prompte solution et qui — j'insiste particulièrement sur ce point — n'exigera l'inscription au budget d'aucun crédit nouveau.

En favorisant cette solution, il répondra au vœu présenté formulé par les conseils généraux de nombreux départements et par l'immense majorité de nos conseils municipaux.

Je suis persuadé qu'il entendra l'appel que je me permets de lui adresser en leur nom. (Vifs applaudissements).

M. Louis Dausset. Messieurs, au nom de M. Marchal et en mon nom propre, je viens faire au Sénat une simple et très courte observation.

[illegible]

La question du remplacement de principaux ... est ... à l'étude depuis longtemps.

Une commission spéciale, dont nous étions quelques-uns ici à faire partie, s'en était occupée, ses travaux furent interrompus. M. Chautemps l'a fait revivre. Elle est de nouveau réunie en ce moment, mais ses études ne seront pas prochainement terminées. Aujourd'hui, nous sommes très heureux de voir notre commission sénatoriale de l'administration générale saisie de l'intéressante proposition de loi de notre collègue M. Emile Sari, qui, lorsqu'il rapportera sa proposition, fera certainement un rapport très intéressant et très utile devant le Sénat, avant qu'il soit longtemps.

Vous le voyez, avec de la patience, on arrive peu à peu à fixer l'attention du Gouvernement sur des problèmes, capitaux pour l'ensemble des communes et des départements de France.

Certainement, M. le ministre de l'intérieur qui n'a pas attendu d'autant plus désireux pour s'intéresser très activement au sort des budgets communaux et départementaux, qui entendit à l'instant la question, nous donnera, j'en suis sûr, Messieurs, des idées intéressantes et personnelles. (Très bien !). Nous lui demanderons de reconstituer les anciennes commissions, réunies au milieu de leur travail ; je l'entends, de mon côté, à y intéresser des représentants de la ville de Paris et du département de la Seine, des conseillers généraux et, en particulier, le président de l'union amicale des maires de la banlieue parisienne.

Vous savez l'intérêt, l'ampleur de cet important débat.

Nous l'apprécierons, une fois de plus mon honorable collègue et ami M. Marchal et moi cette ...

Billet du Jour

— *Ce n'est pas encore le moment, me disait Snobiquet, d'aller à Deauville pour voir des Parisiens. J'ai envie, pour tuer le temps, de passer les Pyrénées pour voir des Espagnoles.*

— *Pauvre jeune homme !*

— *Pourquoi me plains-tu ?*

— *Parce que tu feras un voyage blanc. Il n'y a plus de vraies espagnoles en Espagne. Elles sont toutes aux Batignolles et à Montmartre.*

— *Tes Espagnoles sont des types d'exportation pour le music-hall. Moi je te parle des pur-sang, des gitanes au teint bruni qui savent enlever un quadro flamenco à la pointe de leurs escarpins de soie. Je suis bien sûr de trouver celles-là chez Julia Borull, à Barcelone, arco del teatro, n° 3. Je suis documenté, mon cher !*

— *Moi aussi. Julia Borull est une Russe qui fait danser des femmes arabes.*

— *Profane !*

— *Poire ! Veux-tu que je te dise en deux mots ce qui est arrivé à Grenade à plus malin que toi ? Et faut-il te le nommer pour authentifier mon anecdote ? Il s'agit de notre confrère Michel-Georges-Michel. Donc, un soir il entre au concert. Une danseuse étonnante était en scène : chapeau à larges bords, mollets nerveux dans des bas rouges, un châle qui semblait peint par Goya le père, et des castagnettes, et une voix qui partait du fond de la gorge pour aller accrocher de se cabrer au plafond. Elle levait lentement la jambe dans un style impeccable, replaçait le pied à terre avec la même lenteur, puis se retournait, se ployait sur les reins, secouait ses cheveux, sautait, battait des bras... Bref, c'était une Andalouse de bonne marque. Et Michel de s'écrier : « Voilà enfin l'Espagne telle que je la rêvais avec son sang chaud et l'irrésistible appel au cœur de sa race ».*

Alors, enthousiasmé, le journaliste se précipita vers l'artiste quand elle quitta la scène ; se présenta en quelques mots dans la langue du Cid... et reçut ce coup dur en pleine poitrine :

— *Eh ! gavale de navet ! t'as donc oublié ta langue maternelle ? Fais pas de manières, mon p'tit ! Parle-moi un verre de Jerez et parle-moi de mon vieux Paname !...*

Gabriel BACUÉ.

LES DETTES INTERALLIEES

Notre croquis représente M. Henry Bérenger, ambassadeur de France aux Etats-Unis, dont les efforts sont sur le point d'aboutir à la conclusion d'un accord pour le règlement de la dette.

(Cliché « Cellan Paris »)

SENTITE QUI...

Santu Casanova

Hanu dettu fiutu hè di Ziu Santu ch'a me un m'hanu più lasciatu nunda a di...

Aghiu lettu i so scritti e i so articuli e mi so fermatu a bocca aperta. Chi cerbellu serà quessu chi bede tuttu, sente tuttu, sà tuttu, ha spiritu per ogni affare... Ha punzicatu quessu e quellu, ha sempre fattu ride di tuttu o di tutti, e nimu s'è mai pudutu ride d'ellu !...

Bisendu chi t'hanu fattu tutti l'elogi, aghiu dettu : « Provemu s'ellu ci fussi erba di dinne male ! » Aghiu ritu torna i s'articuli e mi so abistu ch'ell'eranu più belli che nenzu. Più i leghjie, più i leghieresie ! Or hai a cerca a di male di s'omu ! Mi so trovu lamantu cusì, e ghiuru ch'un m'accaderà più !

Avà chiamu tutti quelli chi hanu a picondria e tutti quelli ch'un ridenu mai, e li dicu : « Leghjite i libbri di Ziu Santu, e sangue d'un topu, si bò un ridite, segnu ch'un n'avete bocca ! »

Chiamu quelli chi so mezzi dicorbellati e li dicu : « Si bò leghjite sti libbri fin'a l'ultimu filare, b'entrarà u judiziu ! »

Chiamu quelli chi si credenu felici e li dicu : « Bi manca sempre qualcosa per gode di a vita appena di più : « Leghjite a Ziu Santu ! »

Quelli chi so azzichinati a u soldu un li chiamu micca, sinnò si comprenu i libbri, si scordanu di u so danaru per qualchi mese e pò, chiodenu i libbri cu i biglietti di banca e i lascianu infracicà cume i so solli. I libbri di Ziu Santu ci vole a rompeli a forza di leghieli, ma un li cacciatedi a luce di ujornu, fate sta cherità !...

PETTI-ROSSU.

Fra pocu i libbri seranu stampati. Tandu bogliu chi bò sentite u puglia-piglia. Scrivite in furia a Petti-Rossu (Bureau du « Petit Bastiais » - Bastia) ch'ellu bi ne tenga almenu unu !

AVIS A NOS ABONNES

Nous informons nos abonnés qu'il ne sera tenu compte des demandes de changement d'adresse que si elles sont accompagnées de la somme de 0 fr. 75 en timbres.

UN PELERINAGE

Le 21 avril courant, accomplissant son pèlerinage annuel, le Conseil d'administration de l'Union Sportive Cortenaise, accompagné d'un grand nombre de membres actifs de la Société, s'est rendu au monument élevé à la mémoire du coureur Pierre Delaunay, mort accidentellement le 21 avril 1921 lors du « Circuit Automobile de la Corse ».

Une superbe gerbe de fleurs a été déposée au pied du monument.

Après la cérémonie, un télégramme de respectueuse sympathie a été adressé par M. Feracci, au nom de la Société, à Mme Delaunay, mère.

Chronique Sportive

[illegible]

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui dimanche 25 [illegible]

La température d'hier à Bastia. — [illegible]

EPHEMERIDES

[illegible]

A LA BANQUE DE FRANCE

[illegible]

A L'ARRIVEE

[illegible]

PHARMACIE DE GARDE

M. Ocelli, boulevard Paoli.

AU PORT

[illegible]

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

A la Chambre

SÉANCE DU 24 AVRIL

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. Herriot.

LE BUDGET DE 1926

La Chambre poursuit l'examen du budget de 1926.

Sur le budget des conventions, M. Baroux s'élève contre la nouvelle augmentation des tarifs.

Des économies, dit-il, pourraient être réalisées par les réseaux.

M. *Piquemal* regrette que les fonctionnaires ne bénéficient plus comme avant la guerre du permis de demi-tarif.

M. *de Monzie* explique que les réseaux avaient prévu deux prélèvements : un pour les salaires, le second pour parer à la hausse des matières premières. Il réussit à imposer le relèvement de six millions pour les salaires. Il déclare que les tarifs resteront les plus bas du monde entier.

INTERVENTION DE M. DE MORO-GIAFFERRI

Sur l'intervention de M. de *Moro-Giafferri*, M. Mario Roustan dit que la convention avec la Compagnie Fraissinet sur les services de la Corse n'a pas pu encore être signée, mais qu'elle fait l'objet de l'étude approfondie des services de son ministère. Hier matin encore a eu lieu une réunion à laquelle assistait le directeur de la marine marchande.

Le ministre espère être à même de présenter bientôt à la Chambre un projet de convention qui donnera satisfaction à la Corse.

Au chapitre 42 relatif à l'extension à l'amélioration et à la restauration des ouvrages et ports maritimes, la Chambre rétablit le crédit de 40 millions au lieu de 30 malgré l'opposition du Gouvernement.

On adopte les budgets de la Marine marchande, de l'aéronautique, des pensions et les budgets annexes. On passe à la loi des finances.

●●●

Le matin, la Chambre avait voté quelques relèvements de crédits sur les budgets des Postes, à l'Imprimerie nationale, de l'Agriculture, des travaux publics.

Au chapitre 8 sur l'entretien des routes, M. de Monzie a déclaré qu'un projet spécial est prêt qui créera les ressources indispensables à l'entremission.

Le chapitre a été renvoyé à la Commission des routes.

FOOT-BALL

UNE DEFAITE DU RED STAR

Paris, 24 avril

Aujourd'hui, au Stade de Paris, le Football Club de Bâle a battu le Red Star par quatre buts à zéro.

LES NEGOCIATIONS DE PAIX AU MAROC

DECLARATION DE PRIMO DE RIVERA

Madrid, 24 avril

Le général Primo de Rivera a déclaré que les nouvelles concernant les pourparlers de paix à Oudjda étaient un peu plus optimistes mais sans toutefois qu'il y ait lieu de se livrer à des espoirs excessifs.

LE « MATIN » EST PESSIMISTE

Paris, 24 avril

Suivant le correspondant du *Matin* il ne semble pas qu'une solution puisse aboutir dès le retour des délégués d'Abd el Krim.

LA QUESTION DES PRISONNIERS DE GUERRE

Oudjda, 24 avril

Sur la question des prisonniers de guerre, les riffains sont prêts à faciliter la tâche de la Commission sanitaire ; mais aucune considération ne fera libérer les prisonniers avant la signature de la paix.

Les Riffains seraient prêts toutefois à discuter cette question si la France et l'Espagne faisaient des concessions sur la question des garanties militaires et sur l'occupation du territoire ennemi.

NOTE PESSIMISTE

Oudjda, 24 avril

Le général Simon et M. Lopez Olivan se sont rendus ce matin à El Aloun où ils auront des conversations officieuses avec Mohamed Azerkane.

On présume que les dernières instructions rapportées hier par les délégués riffains demeurant intransigeantes, les chefs des délégations française et espagnole vont tenter auprès du ministre des Affaires étrangères riffain de l'amener à une compréhension plus judicieuse de la situation.

Informations Parlementaires

LA CRISE DES LOGEMENTS

UN GROUPE PARLEMENTAIRE RECHERCHE SA SOLUTION

Paris, 24 avril

Les députés, sans distinction de parti, ont formé un groupe dans le but de rechercher des solutions pratiques à la crise du logement.

Ont été nommés : Président : M. Loucheur ; Vice-Présidents : MM. *Adolphe Landry*, Voilin, Bovier, Lapierre, Chevrier, Thoumyre, Tremintin, Join-Lambert, Contre ; Secrétaire : M. Chabrun.

POUR L'ABROGATION DE LA LOI DE 1886

Paris, 24 avril

M. Elouard Soulier a déposé une proposition de loi tendant à abroger la loi de 1886 sur l'exil des chefs de famille ayant régné en France.

UN DEMENTI

Paris, 24 avril

Les commissions des Finances de la Chambre et du Sénat déclarent inexacte la note parue dans certains journaux annonçant le relèvement de l'indemnité parlementaire à 48.000 francs.

EN SOURALIE SEPTENTRIONALE

UNE ACTION DES TROUPES COLONIALES ITALIENNES

Rome, 24 avril

Les troupes coloniales italiennes ont entrepris une action en Souralie Septentrionale dans le but d'occuper le territoire militaire du Nogal.

Les rebelles concentrés à Eil, au nord d'Illigh, furent attaqués et mis en déroute laissant de nombreux morts.

La tribu Omer Mahmud s'est soumise et a livré ses armes et les chefs rebelles.

Le navire *Campania* a bombardé le pays de Nabbia.

Les italiens vont occuper tout le territoire Nogal.

D'autre part, au sud de la Cyrenaïque, des colonnes ont attaqué les rebelles du Sud du Djebel et les ont mis en déroute. Les pertes italiennes sont de six morts et vingt-huit blessés ; celles des rebelles atteignent 150 morts.

LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

LES SOUSCRIPTIONS DES JOURNAUX

Paris, 24 avril

Le ministre des Finances a reçu comme contributions volontaires, les dons suivants de la Presse Parisienne : le *Journal* : 100 mille frs ; le *Matin* : 100 mille francs ; le *Petit Journal* : 100 mille francs ; le *Petit Parisien* : 100 mille francs ; l'*Agence Havas* : 100 mille francs.

La souscription de l'*Eclaireur de Nice* atteint deux millions.

LES DETTES INTERALLIEES

LA DETTE FRANCAISE

EN AMERIQUE ON DESIRE QUE LE REGLEMENT INTERVIENNE

Paris, 24 avril

On mande de Washington que, à la Maison Blanche, on espère que le règlement de la dette française interviendra au plus tôt. Il serait d'une importance primordiale pour la stabilité financière du monde car les États-Unis sauraient ce qu'ils peuvent attendre de la France.

DEMANDEZ aux Grands Spécialistes du Meuble

Galeries Barbès

55, Boulevard Barbès PARIS

leur splendide Album N° 81, illustré de 170 Pages.

(Voir l'Annonce en 4me Page)

AU MAROC

LES NOUVELLES POSITIONS DES REBELLES

Rabat, 24 avril

Selon les renseignements reçus hier les rebelles se retranchent près de Sidi bou Rokka.

NOUVELLES JUDICIAIRES

UN CHAUFFARD CONDAMNE

Marseille, 24 avril

Le tribunal civil de Marseille a condamné M. Lipmann, bijoutier, à deux mois de prison et 125.000 frs de dommages-intérêts.

Le 4 janvier dernier, M. Lipmann renversa avec son auto le lieutenant colonel retraité Baud qui mourut des suites de ses blessures.

UNE AFFAIRE D'EMIGRATION CLANDESTINE

Aix, 24 avril

Aujourd'hui ont comparu devant la Cour d'Assises d'Aix, les nommés Candia Pascal, Galinaud Julien, Anzidey Dominique et la femme Maurino Marie, inculpés dans une affaire de trafic illicite d'émigration clandestine italienne.

à Paris

A LA MEMOIRE DES MORTS DE L'HARTMANSWILERKOPF

Paris, 24 avril

Un service solennel a été célébré en l'église Saint Roch sous la présidence de Mgr Dubois, archevêque de Paris. Cette cérémonie annuelle est consacrée à la mémoire des morts de l'Hartmanswilerkopf.

A BEZIERS

UNE GREVE DES GARÇONS DE CAFE

Béziers, 24 avril

A la suite de l'augmentation des consommations, les clients ayant réduit les pourboires, les garçons de café ont demandé un relèvement des salaires fixes. Les patrons ont opposé un refus à la suite duquel les garçons ont déclaré la grève.

Les cafés ont ouvert avec un personnel de fortune insuffisant : les clients se servent eux-mêmes.

LA BOURSE

Paris, 24 avril

COURS DES VALEURS

	cours précéd.	dernier cours
Rente 3 0/0	47.20	47.90
— 5 0/0 1915	57	57.70
— 4 0/0 1917	46.15	46.50
— 4 0/0 1918	45.75	45.30
— 5 0/0 1920	71.15	71.80
— 6 0/0 1920	61.90	65.35
— 6 0/0 1923	91.50	90.95
[illegible]	[illegible]	[illegible]

COURS DES CHANGES

Livre	143.83	144.56
Dollar	30.08	29.77
100 lires	120.30	119.80
100 pesetas	430.50	-
100 frs suis	580.25	575
100 florins	1206	1194

CHEZ LES POSTIERS

UN ORDRE DU JOUR

[illegible]

Bastia, le 23 avril 1926

ARRETE

FIXANT LE PRIX DE LA VIANDE DE BOUCHERIE

[illegible]

Bœuf

[illegible]

Veau

[illegible]

Mouton

[illegible]

Agneau et Chevreau

[illegible]

Bastia, le 12 avril 1926

P. le Maire,

Signé : H. de MONTERA

Vu pour exécution immédiate,

Ajaccio, le 19 avril 1926

P. le Préfet,

Le Secrétaire Général,

Signé : Marcel VALABREGUE

CHOCOLAT D'ANNECY

CELUI QUI S'EST IMPOSÉ A TOUS PAR SES QUALITÉS EXTRA

MUSIQUE

DU 173e REGIMENT D'INFANTERIE

PROGRAMME DU DIMANCHE 25 AVRIL 1926 PLACE SAINT NICOLAS, A 14 HEURES

[illegible]

Nos Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — [illegible]

FEMINA CINEMA. — [illegible]

REGENT CINEMA. — [illegible]

REGENT CINEMA

[illegible]

MATADOR

AVIS DE DÉCÈS

[illegible]

Madame MARIE LUCCIONI née MARIANI

[illegible]

LURI-DE-CORSE

[illegible]

Madame Vve DOMINICI ELISABETH née TOMEI

[illegible]

On nous communique

SOCIETE SAINTE ZITE

[illegible]

PELERINAGE A NOTRE DAME DE LOURDES AU COUVENT DE TUANI, BELGODERE

[illegible]

Un soldat qui avait connu la faiblesse et mis la maladie en déroute

[illegible]

M. René Nicolas

[illegible]

SUIS ACHETEUR

Madriers lariccio, 1re qualité, 3 à 6 mètres. Faire offres à Direction C. A. I. C. Place Eglise St Roch, Nice.

MALADIES DES VOIES URINAIRES de la PEAU et du CUIR CHEVELU MALADIES DE LA FEMME

DOCTEUR SPECIALISTE Hôpitaux de Paris

[illegible]

30, BOULEVARD PAOLI - BASTIA

POMPES

AGRICOLES ET MÉNAGÈRES A MOTEUR ET A BRAS

Matériel d'Arrosage Robinetterie pour eau et vin

Maurice LEDOUX — BORDEAUX —

REPRESENTANT POUR LA CORSE : *SUSINI FRANÇOIS, Mécanicien* 8, Route du Cap - Bastia

00195

Les jolies femmes vous diront

La fraîcheur et la beauté naturelle du teint dépendent de la santé de la peau. Seul, un bon savon parfaitement pur, tel que le Savon Cadum, peut stimuler les fonctions normales des pores et assurer ainsi à l'épiderme une hygiène constante.

voilà pourquoi des millions s'en servent

Elles ont reconnu qu'il adoucissait la peau, tout excès de sels alcalins ayant été éliminé. De plus, il est économique, car parfaitement sec, il dure deux fois plus longtemps que d'autres savons. Prix : 2 fr. 50.

Savon Cadum

AVIS DE MESSE

[illegible]

Monsieur LOUIS RAMELLI

REMERCIEMENTS ET AVIS DE MESSE

[illegible]

Monsieur ANDRE ZOLEZZI

[illegible]

Monsieur JEROME CANALI

[illegible]

ASSAINISSEMENT DE LA COTE ORIENTALE DE LA CORSE

AVIS D'APPEL D'OFFRES

1° - *Alimentation en eau potable de la région d'Aléria.*

Montant des travaux :

Entreprise	363.315,09
Somme à valoir	36.684,91
Total	400.000,00
Cautionnement provisoire et définitif	15.000,00

2° - *Alimentation en eau potable de la région de Bravone-Alistro.*

Montant des travaux :

Entreprise	359.511,13
Somme à valoir	40.488,87
Total	400.000,00
Cautionnement provisoire et définitif	15.000,00

[illegible]

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge

[illegible]

STÉNO-DACTYLO

JAMET-BUFFEREAU

[illegible]

MAJIC

TEINTURE EXTRA

La seule donnant en QUELQUES MINUTES des résultats certains - rapides - durables sur TOUS TISSUS sans les faire bouillir ET PAR SUITE SANS LES ABIMER

— Résiste aux lavages — Toutes nuances —

Sté "JICSO", 143-145, Bd St-Denis, Courbevoie. EN VENTE PARTOUT

Smith Premier

MACHINES A ÉCRIRE

A MACHINES COMPTABLES

Catalogue franco sur demande

PARIS, 89, rue de Richelieu

COMPAGNIE FRAISSINET

HORAIRE DU MOIS D'AVRIL 1926

Départs de Corse pour le Continent

Dimanche 25 - d'Ile-Rousse pour Nice à 20 h.
Lundi 26 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 27 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mardi 27 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 28 - d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 19 h.
Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Vendredi 30 - de Bastia pour Marseille à midi.

HORAIRE DU MOIS D'AVRIL 1926

Départs du Continent pour la Corse

Dimanche 25 - de Marseille p. Bastia à 13 h.
Lundi 26 - de Marseille pour Ajaccio à 13 h.
Mardi 27 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 28 - de Marseille pour Bastia à midi.
Jeudi 29 - de Livourne pour Bastia à midi.
Jeudi 29 - de Marseille pour Ajaccio à midi.
Vendredi 30 - de Nice pour Ajaccio à 3 h.

LES PARENTS DES MORTS POUR LE PAYS SONT MECONTENTS ET RECLAMENT

On nous prie d'insérer :

La loi du 31 mars 1919 a prévu en faveur des parents dont les fils sont morts pour le pays une allocation renouvelable qui leur est attribuée s'ils remplissent certaines conditions d'âge, d'invalidité, de fortune et de nationalité. Mais cette allocation qui devrait être suffisante en raison du nombre toujours plus élevé de la vie a en outre un caractère tellement provisoire et instable qu'elle est susceptible de leur être retirée dès qu'ils ne remplissent plus l'une des conditions qui leur sont imposées.

C'est ainsi qu'à l'heure actuelle, de nombreux ascendants simplement imposés sur leurs salaires se voient retirer l'allocation, et que beaucoup d'autres sont contraints à rembourser des arrérages qu'ils ont « indûment perçu » déclare l'Administration !

Il va sans dire que les parents des morts pour le pays sont mécontents et de toutes parts s'élèvent des protestations contre les procédés employés à leur égard.

Aussi la « Fédération des Pères et Mères des Morts pour la France », 9, rue Duleng, à Paris, (17me) dénonce-t-elle à nouveau les rigueurs et l'injustice de la loi du 31 mars 1919 envers les ascendants et réclame-t-elle d'urgence et de toute nécessité le vote de la proposition de loi due à son initiative, qui institue le droit à pension pour tous, sans conditions d'âge, d'invalidité, de fortune et de nationalité.

Les Pères et les Mères ayant perdu leurs fils au cours de la guerre, bénéficiaires ou non de l'allocation, ont le devoir d'encourager l'action que poursuit la « Fédération des Pères et Mères ». Ils doivent adhérer à ce groupement. Pour tous renseignements ou adhésions, s'adresser ou écrire au siège central : 9, rue Duleng, Paris (17me).

Imp. E. GOLDIER & FILS, 8, bd de Paris

Le Directeur-Gérant : Louis CORMIER

Pour avoir un intérieur chic ou améliorer votre bien-être à bon marché achetez vos meubles à Paris

Nous avons édité pour votre documentation un merveilleux Album illustré de 172 pages de superbes reproductions photographiques des derniers modèles sortis de nos Usines. Cette véritable encyclopédie du Meuble vous sera adressée gratuitement sur votre simple demande accompagnée du bon ci-dessous et sans aucun engagement de votre part. Vous vous rendrez compte de la modicité de nos prix par rapport à la qualité de fabrication de nos Mobiliers.

La formidable extension de notre Chiffre d'affaires est le résultat de notre méthode de travail : « Gagner peu, vendre beaucoup ».

NOUS VOUS OFFRONS les AVANTAGES SUIVANTS: 1° Garantie sur facture ; 2° Superbes cadeaux : Fauteuils, glaces, garnitures de cheminée et belles pièces d'orfèvrerie ; Appareils photographiques de première marque ; 3° Garde gratuite en nos magasins et sans limite de durée des mobiliers achetés ; 4° Emballage et expédition GRATUITS en caisse spéciale jusqu'à Marseille.

DEMANDEZ NOTRE ALBUM ILLUSTRÉ N° 81

GALERIES BARBÈS

55, BOULD BARBÈS
PARIS XVIIIE
NE PAS CONFONDRE
A L'ANGLE DE CARLABAT

55

SALON MODERNE 5 PIÈCES 775

POUR RECEVOIR NOTRE ALBUM ILLUSTRÉ ÉDIT. DÉCOUPEZ ENVOYEZ-NOUS CE BON REVÊTU DE VOTRE ADRESSE

M ____________

à ____________

PETIT BASTIAIS N° 81

51e ANNÉE. — N° 165

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

LUNDI 26 ET MARDI 27 AVRIL 1926

00196

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) Téléphone : GUTENBERG 71-44

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-03
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

BIBLIOTHEQUE BASTIA MUNICIPALE

AU SÉNAT

Les Services Maritimes Postaux

M. Emile SARI en un langage à la fois net et élevé présente les revendications de la Corse et celles de Bastia

L'intervention du Sénateur-Maire provoque une réponse rassurante du Sous-Secrétaire d'Etat Roustan

M. le président. — Chap. 31. — Exploitation des services maritimes postaux et d'intérêt général entre le continent et la Corse 3.300.000 fr. »

La parole est à M. Emile Sari.

M. Emile Sari. Messieurs, je voudrais poser plusieurs questions à M. le sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, au sujet du projet de convention des services maritimes postaux de la Corse, qui se trouve actuellement sur le bureau du ministre [illegible] [illegible] la Chambre des députés à la suite de certains malentendus existant entre le Gouvernement et la commission d'un côté, et le concessionnaire de l'autre.

Je ne veux pas ouvrir une discussion, ce n'est pas le moment, j'interviendrai de nouveau en temps opportun, mais je voudrais, monsieur le sous-secrétaire d'Etat, vous demander [illegible]

[illegible]

M. EMILE SARI
assis à sa table de rapporteur de la Commission sénatoriale de la Marine.

[illegible]

M. le président. Il n'y a pas d'autre observation ?...

Je mets aux voix le chapitre 31.

(Le chapitre 31 est adopté.)

VARIETES

A LINGUA CORSA

U LEONE IMBECCHIATU

U Leone imbecchiatu,
Mezu seccu e altrunchiulatu
Fù dai soi sburritu
E da ognunu cuspitu ;
U cavallu li dà un calciu
Ghiustu, ghiustu in lu mustacciu ;
U lupu, una dentata,
E u boie una curnata.
U poveru leone,
Si ristringhie in lu so anghione,
Tristu, tristu e scunsulatu
E mughia da disperatu
Dicendu : « E megliu a more
Che pruvà tantu dulore ».
Ma stridò ancu più forte
Lagnendusi di la sorte
Ricevendu da u sumere
Un calcettu in lu sedere,
« Ah ! duie volti eo sò mortu
Per suffre tamantu tortu ! ».

L. G.

AVIS A NOS ABONNES

Nous informons nos abonnés qu'il ne sera tenu compte des demandes de changement d'adresse que si elles sont accompagnées de la somme de 0 fr. 75 en timbres.

LIBRES OPINIONS

L'Echelle Mobile des Traitements

Que la situation des fonctionnaires soit lamentable, qui oserait le nier ? Que leurs traitements sont insuffisants pour leur permettre de vivre même modestement, qui prétendrait le contraire ?

La situation qui leur est faite à même des conséquences beaucoup plus graves qu'on ne le croit généralement car elle va arriver à tarir leur recrutement.

Dans toutes les administrations, finances, justice, enseignement, armée la crise est aiguë : *On ne trouvera bientôt plus d'hommes disposés à servir l'Etat.*

La cause de cette situation scandaleuse ? La dépréciation continuelle de la monnaie se traduisant par la vie de plus en plus chère. On a beau augmenter les traitements, créer des indemnités, les prix montent plus vite encore, au fur et à mesure que la monnaie glisse sur la pente fatale.

Sans monnaie stable, le salarié voit fondre entre ses mains le fruit de son labeur. Pas d'épargne, pas de prévisions possibles et petit à petit la misère s'installe sous le toit de tous les fonctionnaires.

Le remède ? Arrêter le glissement c'est-à-dire stabiliser la monnaie, ce qui du même coup stabilisera les prix. Depuis quatre ans je réclame que l'Etat s'acquitte d'une de ses attributions essentielles qui est de fournir au peuple une unité fixe de mesure des valeurs.

Or, voici que les adversaires de la stabilisation proposent l'échelle mobile des traitements comme un moyen de vivre dans l'instabilité monétaire. Que veut dire l'échelle mobile ? C'est essayer d'ajuster les traitements à toutes les variations de la monnaie (ou du prix, ce qui revient au même) c'est perpétuer une situation dont le danger s'aggrave tous les jours, c'est précipiter la catastrophe monétaire *c'est assassiner le franc !*

Que l'on ne se récrie pas ! L'expérience de la Hongrie, de l'Autriche, de l'Allemagne est là pour prouver que **l'échelle mobile, en pleine instabilité monétaire, c'est la dernière folie que commettent les pays inflationnistes.**

A partir de ce moment-là, il n'y a plus de frein à l'inflation. Elle galope à une allure toujours plus rapide car aucun budget ne peut plus être fixé d'avance du fait que les dépenses augmentent beaucoup plus vite que les recettes.

C'est alors l'échelle mobile des impôts et la course à l'abîme.

Fonctionnaires, vous avez déjà souffert du fléau de l'inflation, vous en souffrez aujourd'hui, vous en souffririez bien davantage demain si la France commettait cette dernière folie.

Le salut, c'est une monnaie saine qui ne s'évanouit pas avant même d'être dépensée.

Réclamez la stabilisation car elle lucra la vie de plus en plus chère.

C'est le seul moyen pour vous de protéger vos familles contre la misère qui les menace.

Soyez persuadés qu'un jour viendra où la monnaie française sera à nouveau basée sur l'or, car un pays ne peut pas vivre indéfiniment dans l'insécurité actuelle qui ne profite qu'à quelques spéculateurs. Partout dans le monde, les pays reviennent à l'or même les Soviets.

La question est de savoir combien de temps la France attendra encore...

Plus elle attendra et plus la réforme sera difficile et plus nous souffrirons tous.

A vous de réclamer cette mesure de salut public, prélude indispensable de tout redressement financier.

JACQUES DUBOIS, *Député.*

Billet du Jour

LUI. — *Quelle scie ! Je ne digère plus.*

MOI. — *N'as-tu rien tenté pour te guérir ?*

LUI. — *J'ai essayé en vain de la poudre Machin et des granulés Chose.*

MOI. — *Veux-tu un bon remède ?*

LUI. — *Tu parles !*

MOI. — *Eh bien... Mais, auparavant, donne-moi vingt francs.*

LUI. — *Comment ! tu oses faire payer la consultation à un vieil ami ?*

MOI. — *C'est pour t'obliger à profiter de mon conseil et à le suivre. D'ailleurs, en cas d'insuccès, je te rendrai tes vingt francs.*

LUI. — *Alors, les voici.*

MOI. — *Merci. Tu vas donc t'arranger pour prendre tes repas dans l'ombre et le silence. Le travail de l'appareil digestif réclame une réduction de l'excitation sensorielle. Or, la lumière trop vive et le bruit provoquent un afflux de sang au cerveau et dans les tissus musculaires au détriment de la chaleur nécessaire à l'estomac. L'éclairage idéal de la table est le flambeau aux bougies abritées sous des abat-jour. La table elle-même doit être en bois foncé et sans nappe. Et pas de musique pendant les repas, et encore moins un journal déployé qu'on parcourt en mangeant.*

LUI. — *Tu crois vraiment qu'avec ces précautions... ?*

MOI. — *C'est infaillible.*

LUI. — *Tu es un type épatant !*

MOI. — *On me l'a déjà dit.*

LUI. — *Tu as !*

MOI. — *Je n'en doute pas.*

LUI. — *Et avec ça, d'une générosité.*

MOI. — *Il paraît.*

LUI. — *A propos... Je m'intéresse à un pauvre diable, malade... N'aurais-tu pas vingt francs de trop ?*

MOI. — *Comment donc... Volontiers.*

LUI. — *Merci.*

MOI. — *Ah ! mais, dis donc, ce pauvre type... ?*

LUI. — *C'est moi. Apprends que tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute. Cette leçon...*

MOI. — *Ne vaut pas vingt francs, sans doute... Quel estomac !...*

LUI. — *Je vais le soigner...*

Gabriel Baroz.

UNE IMPORTANTE DECOUVERTE

Une découverte qui semble être appelée à rendre les plus grands services à nos populations des plages, surtout sur la côte orientale où le paludisme sévit en permanence, vient d'être faite par M. le professeur Giacomo del Quercio, vice-directeur de la station d'entomologie agraire de Florence.

L'attention de ce savant professeur avait été attirée, sur ce fait, que, en certaines années, dans les pays contaminés par la malaria, les moustiques étaient sans force, donc moins virulents, et mouraient très vite. Ayant voulu en connaître la cause, M. Giacomo del Quercio, en faisant des recherches, a été assez heureux de découvrir le microbe qui les détruit et qu'il a baptisé : Entomococcus bestianus.

Le moyen de combattre le paludisme — ce fléau de notre belle côte orientale, principalement, — serait donc trouvé, qui supprimerait toutes les spécialités pharmaceutiques destinées à le combattre, voire même les projets onéreux d'assainissement, etc. Mais il reste à trouver la méthode de reconnaître les moyens d'application de cette découverte.

Pour l'instant, nous félicitons l'éminent professeur de Florence de sa belle découverte et espérons que poursuivant ses études, il ne tardera pas à réaliser le moyen de la vulgariser. — G. P.

SAVONNERIE DUSSERY
98, Rue Consolat, MARSEILLE

Supprime intermédiaires et livre directement à particuliers postal 10 k. [illegible] 32 francs, 2 colis 60 francs.
CADEAU. Pendant 10 jours, il sera joint à chaque colis, 2 savonnettes [illegible] paquet de lessive et un sachet de [illegible] avant les hausses en prévision.

AUTOMOBILISTES

VOUS qui désirez économiser le carburant,
VOUS qui voulez décalaminer votre moteur,
VOUS qui êtes à la recherche de tout progrès,

EMPLOYEZ LE

GAZOXYL

Simple - pratique - propre - économique.
Franco la boîte pour 250 litres d'essence - 12 francs.
81, RUE MANIN PARIS (19e)
R. C. - Seine 219.918 Marque déposée

EXIGEZ LA MARQUE
J. VIDAL

SE MEFIER DES CONTREFACONS

les Motos 2,3,4 HP

Monet Goyon
très Souples et Résistantes
Economiques et très Rapides
TRIOMPHATRICES DE TOUTES LES GRANDES EPREUVES 1924
répondant à tous les besoins
AGENCE EXCLUSIVE : JOSEPH ROMAGNOLI
40, Boulevard Paoli - BASTIA
(Envoi franco des catalogues et tarifs sur demande)

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
16, pl. St-Nicolas et 41 bis, bd Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement de papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de leurs coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.

Location de Coffres-Forts
Compartiments depuis 30 fr. par an

LIBRAIRIE
DU "PETIT BASTIAIS"
VIENT DE PARAITRE :
MANUELETTU
DI A
STORIA DI A CORSICA
Par J.-P. LUCCIARDI
Elégante plaquette in-8° de 21 pages, sous belle couverture cartonnée.
Prix : 1 fr. 25 (franco : 1 fr. 50)

ROGLIANO
Etude Monographique Régionale
par D. FUMAROLI
PRIX : 2 fr. (franco : 2 fr. 25)

Médaille d'or — GRAND PRIX
CAP CORSE
DAMIANI
Membre du Jury — HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRÊT DE BASTIA 1903 ET 1904

Tuilerie-Briqueterie de Biguglia
BRIQUES EN TOUS GENRES
Vente directe à l'Usine — Maison vendant le meilleur marché de toute la Corse

Destruction du Bandit Romanetti

Le légendaire « Roi du Maquis » a été tué dimanche matin par la gendarmerie

Le fameux bandit Nonce Romanetti a été détruit dimanche matin au cours d'une embuscade qui lui avait été tendue par les brigades de gendarmerie d'Ajaccio, de Villanova et de Calcatoggio, principalement par celle d'Ajaccio.

L'EMBUSCADE

Samedi soir, vers 19 heures, le commandant de gendarmerie d'Ajaccio recevait des indications précises sur la possibilité soit de capturer, soit de détruire le bandit. Aussitôt, les dispositions étaient prises. Les gendarmes d'Ajaccio, au nombre d'une dizaine, partaient, cependant que ceux de Villanova et de Calcatoggio recevaient des ordres pour se joindre à l'opération.

En tout, cette force, qui était placée sous le commandement du capitaine Rapidel, se composait de 15 ou 16 gendarmes.

Au cours de la nuit, les postes étaient occupés. On savait que Romanetti devait rentrer à sa propriété de Lava ; ainsi fut-il possible, non seulement de poster des groupes de gendarmes aux passages présumés, mais aussi, pour éviter que le bandit en déplacement soit alerté, d'interdire l'approche des gens qui auraient pu l'avertir.

Nonce Romanetti, ce matin-là, rentrait en effet, venant du Nord, de la direction de Sagone ; il se trouvait seul, sans guides, accompagné, contrairement à l'ordinaire, non de ses chiens habituels qui auraient pu éventer de loin la gendarmerie, mais d'une chienne de chasse. De plus, il était à cheval. Il semble que Romanetti, souffrant depuis quelque temps d'une maladie du foie, ne supportait pas facilement les longues marches à pied. Dans cette position, il était évidemment en état d'infériorité.

C'est ce que la suite des événements prouva.

LA DESTRUCTION

La scène tragique se déroula exactement à 7 h. 45 du matin, hier dimanche. Pour arriver à Lava, sur le territoire de Calcatoggio entre Sagone et Ajaccio, Romanetti emprunta un sentier qui traverse, à 900 mètres environ de la maison de Lava, qui est dans la plaine et à deux ou trois cents mètres du fond de la baie de ce nom, une crête découverte, laquelle se voit d'ailleurs de très loin. Sur la crête, à 3 kms de la bergerie de Lava qui lui servait de repaire, se dresse un rocher en partie couvert par un bosquet et qui présente des failles, de telle sorte que les gendarmes pouvaient fort bien s'y mettre en sécurité tout en ayant la vision libre.

Il y avait là et à une vingtaine de mètres de l'autre côté du sentier, des gendarmes : l'embuscade était excellente.

A une distance de dix à quinze mètres, Romanetti, complètement découvert, ne voyant et ne découvrant rien perçut l'ordre : « Haut les mains ! » D'une seule main, il vise avec son fusil, une carabine tirant des cartouches de guerre, dans la direction d'où vient l'injonction : un seul coup part qui fait naturellement cabrer le cheval. Les gendarmes ripostent : une balle de mousqueton traverse le bandit, au ventre, de part en part, et cette balle sera retrouvée ensuite dans les vêtements, en arrière. D'autres balles deux, ont été déviées par la crosse du fusil, dont une partie du bois est enlevée. Les gendarmes, bien à l'abri, et ayant eu le temps de prendre leurs mesures, tirent pour ainsi dire à coup sûr.

Romanetti tombe de cheval. Malgré sa terrible blessure, mortelle mais qui aurait pu lui permettre de survivre un peu, il s'empare vivement de son parabellum, et fait un feu d'arrosage dans les directions d'où viennent les coups qui se précipitent. Des balles parties des deux postes, sifflent, et Romanetti s'écroule, atteint de plusieurs coups de revolver cette fois dont deux au cœur et d'autres à la poitrine.

APRES LE DRAME

La scène tragique est terminée. Romanetti est mort.

Il avait sur lui une musette remplie de cartouches, une autre de vivres.

Il ne restait plus qu'à avertir les autorités : celles-ci à Ajaccio, le furent vers onze heures.

Comme au début de l'après-midi, la nouvelle fit naturellement sensation.

Trente autos et cent cinquante personnes, sans compter celles venues des environs immédiats, précédèrent ou suivirent sur les lieux, assez éloignés de toute route carrossable et peu accessibles, le parquet, qui arriva vers les 15 heures. Il était composé de MM. Mozer, procureur de la République ; Marcangeli, juge d'instruction ; Docteur Giocanti, médecin légiste. Jusqu'à l'arrivée des autorités, le cadavre, sur lequel on avait jeté un manteau fut invisible. La première enquête effectuée : constatations médicales audition des gendarmes, établissement d'un croquis sommaire des lieux, le parquet crut à propos, au lieu d'abriter le cadavre dans une maisonnette des environs et de le faire garder pendant la nuit pour revenir le lendemain procéder à l'autopsie puisqu'on ne pouvait la faire sur le moment, la nuit arrivant et la pluie menaçant, d'en ordonner le transfert à Ajaccio, à l'hôpital civil, pour une autopsie qu'il désirait complète.

Sur un brancard improvisé, par les longs sentiers, le corps fut donc transporté jusqu'à la route carrossable, déposé sur une camionnette, et l'entrée eut lieu à Ajaccio à la nuit tombante, la voiture mortuaire suivie d'une série d'automobiles, entre la double haie de curieux accourus.

NONCE ROMANETTI

Nonce Louis Romanetti était né le 25 juillet 1882 à Calcatoggio ; il était le fils de François Antoine et de Forcioli Marie-Antoinette. Il exerça le métier de boucher.

Il gardait le maquis depuis plus de quinze ans, et était devenu — le titre de Roi du Maquis lui était du reste unanimement concédé — une figure légendaire pour sa vivacité, son endurance, son habileté, son genre de vie, ses aspects fréquents de grand seigneur. Il était plutôt de petite taille mais bien proportionné, d'une extrême agilité, la figure, point déplaisante, barrée par une forte moustache un peu frisée.

S'il a fait du mal, il a eu aussi de nombreuses occasions de con'enir par amour-propre, les instincts violents d'une nature commandée par les circonstances.

Il était sous le coup des mandats d'arrêts suivants : 26 mai 1913 : vol et voies de fait sur un commandant de la force publique ; 11 juin 1913 : vol de bestiaux dans les champs et tentative de vol ; 7 août 1913 : vol avec effraction ; 6 avril 1914 : assassinat de Carli Pierre avec préméditation et guet-apens ; 21 juin 1914 : crimes ; 6 avril 1916 : assassinat ; 17 novembre 1920 : assassinat.

L'autopsie a eu lieu hier matin, par les soins des docteurs Giocanti et del Pellegrino.

***

La levée du corps a eu lieu hier après-midi à l'hôpital d'Ajaccio en présence d'une foule énorme ; on remarquait de nombreuses couronnes. La dépouille mortelle a été transportée en automobile à Calcatoggio où aura lieu, ce matin, l'inhumation.

***

Nous devons relater la version qui circule dans le public, selon laquelle Romanetti est parti dimanche à une heure du matin de Lava à cheval sans selle et bride. Or, le cheval était déjà de retour à Lava, seul, à cinq heures du matin, alors que, selon la version officielle, le bandit aurait été tué à 7 h. 45 précises, près de deux heures plus tard.

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

LES NEGOCIATIONS DE PAIX AU MAROC

L'OUVERTURE de la CONFERENCE

Oudjda, 24 avril

La délégation française a été autorisée par le Gouvernement à ouvrir officiellement à Oudjda, dès demain, la conférence avec les riffains. Les espagnols n'ont pas encore reçu d'instructions mais leur adhésion ne fait pas de doute.

Le général Simon demandera que la discussion commence par les conditions militaires dont nous réclamerons l'exécution immédiate dès la conclusion de la paix.

L'échange des prisonniers avec envoi immédiat dans le Riff d'une mission de la Croix Rouge pour les ravitailler et les soigner et l'occupation définitive des positions stratégiques sont d'ailleurs partiellement réalisés dès maintenant.

UN COMMUNIQUE OFFICIEL

Paris, 26 avril

Le communiqué officiel suivant a été remis à la presse :

« Les Gouvernements français et espagnol complètement informés par leur délégation de l'état des pourparlers poursuivis avec la délégation riffaine depuis le 18 avril, ont estimé dans leur désir d'arriver à une paix complète et durable qu'il convenait de s'engager plus avant dans les négociations sur la base des conditions qui ont été portées à la connaissance de Si Mohamed, ministre des Affaires étrangères riffain, le 11 avril dernier. Les délégués riffains sont attendus dans l'après-midi d'aujourd'hui à Oudjda ».

Les délégués riffains qui ont été informés immédiatement à Taourirt par l'intermédiaire du contrôleur civil Gabrielli, sont attendus à 17 heures à Oudjda où il est possible que se tienne à la fin de l'après-midi la séance d'ouverture.

...QUELQUES PRIX

POUR VÊTEMENTS DE 1re COMMUNION

A LA BELLE JARDINIERE

2, Rue du Pont-Neuf - PARIS

(Voir annonce en 4e page)

A LA COMMISSION DES FINANCES

L'EXAMEN DU BUDGET

Paris, 26 avril

La Commission Sénatoriale des Finances a terminé l'examen du budget des dépenses et des chapitres réservés.

Elle a accepté, sous certaines conditions, les vingt millions de crédits votés par la Chambre pour les routes. Elle a maintenu le vote antérieur du Sénat sur la loi d'assistance aux familles nombreuses.

L'article relatif à la comptabilité sur les bénéfices agricoles a été disjoint ; la Commission étudiera un nouveau système avec le Gouvernement et la Chambre. On a réservé l'article sur les garanties d'impôt par les loueurs d'appartements meublés et disjoint celui relatif aux propriétaires d'habitations meublées qui louent sans que la profession principale soit constituée par cette location.

La Commission a adopté les textes de la Chambre pour la taxe d'apprentissage, la codification des textes fiscaux, les panneaux réclames et l'imposition des sociétés d'épargne ; elle a porté à dix ans le délai de conservation du privilège inscrit à la loi du 17 mars 1905 ; elle a adopté le texte de la Chambre sur les emprunts des syndicats des communes ; elle a disjoint l'article portant création de l'immunité pour certaines spécialités pharmaceutiques et la création de nouveaux débits de boissons. Le texte du Sénat ayant trait au régime des producteurs récoltants a été repris. Celui relatif à l'exportation de l'absinthe a été rejeté. On a adopté de nombreux articles relatifs aux explosifs, aux insertions au *Journal Officiel*. En ce qui concerne les taxes postales, on a ramené de trente à vingt-cinq centimes les tarifs des cartes postales avec inscription manuscrite supérieure à cinq mots, mais on a repris le tarif du Sénat pour les cartes de visite et placé ceux des prospectus et des catalogues sous le régime des échantillons.

Le Sénat a fixé sa séance à demain matin pour la discussion du budget des mines.

LES DETTES INTERALLIEES

LA DETTE FRANCAISE

L'ACCORD AVEC L'ANGLETERRE

Paris, 26 avril

Un accord provisoire a été conclu samedi dernier à Londres au sujet de la dette française et fixe le premier versement français pour 1926 à quatre millions de livres. Il a produit une excellente impression. La nouvelle a été accueillie favorablement dans les milieux officiels et financiers.

Cet accord donne satisfaction à M. Winston Churchill qui veut faire figurer le premier versement comme recette dans son nouveau budget qu'il va présenter au Parlement.

M. Péret a annoncé qu'il compte aller à Londres la semaine prochaine pour les pourparlers sur la dette envers l'Angleterre, espérant que l'accord avec l'Amérique sera signé d'ici là.

LES OFFRES A L'AMERIQUE

Paris, 26 avril

De source anglaise, on apprend de dette américaine a décidé que l'offre New-York que la Commission de la faite par la France pour le paiement de sa dette de guerre doit être révisée.

EN SYRIE

NOS TROUPES PRENNENT SOUEIDA

Paris, 26 avril

On mande de Beyrouth que les colonnes françaises ont enlevé Soueida, hier, malgré la résistance acharnée des Druses évalués à 8.000 hommes et après un combat de six heures.

L'ennemi a subi des pertes importantes et a abandonné deux canons.

ELECTION CANTONALE

UN SUCCES RADICAL-SOCIALISTE

Paris, 26 avril

L'élection d'un conseiller d'arrondissement a eu lieu hier à Thillot (Vosges).

M. Alphonse Flieffer, maire de Bussang, radical-socialiste, a été élu par 1825 voix contre 1470 à M. Bchenini, union républicaine.

EN HONGRIE

UN NOUVEAU SCANDALE

Budapest, 26 avril

La police a découvert que l'association des grands propriétaires ruraux avait obtenu le droit exclusif de fournir tout le fourrage de l'armée grâce à des pots de vin alloués aux hauts fonctionnaires du ministère de la Guerre.

Le directeur du consortium, deux de ses employés et deux colonels attachés au ministère ont été arrêtés.

LE PROCES DE L'EMPOISONEUSE DE SAINT-GILLES

LES DEBATS ONT COMMENCE HIER

Nîmes, 26 avril

Aujourd'hui ont commencé devant la Cour d'Assises du Gard les débats de l'affaire des empoisonnements de Saint-Gilles, une des causes les plus sensationnelles de l'époque contemporaine.

Les abords du Palais de Justice sont noirs de monde mais seules les personnes munies de cartes peuvent pénétrer dans la salle.

A 9 heures, le président Gouy ouvre la séance. Après l'appel des jurés on désigne les jurés supplémentaires et on appelle les trente témoins. Me Helm, défenseur de l'accusée, demande que soit citée la femme Giré.

Sur le banc d'infamie, la femme Antoinette Sierri ne paraît nullement intimidée, durant la lecture de l'acte d'accusation qui lui reproche d'avoir volontairement donné la mort par empoisonnement à l'aide de pyrallen aux époux Lachapelle, au sieur Rossignol, son ami, à Mlle Douard, à Mlle Marie Martin, à Mme Gouan.

Les avocats des familles des victimes se portent partie civile.

Puis, le président procède à l'interrogatoire de la Sierri. Celle-ci, avec le même cynisme dont elle n'a cessé de faire preuve à l'instruction reconnaît avoir empoisonné les époux Lachapelle et son amant Rossignol. Elle refuse cependant d'avouer sa culpabilité dans les autres crimes dont elle accuse son ancienne amie Mme Rosalie Giré, qui fut arrêtée pendant l'instruction de l'affaire et bénéficia d'un non-lieu après un mois d'emprisonnement.

Le président rappelle à l'accusée qu'elle fut une mauvaise épouse et une mauvaise mère puisque après avoir trompé son mari qui se battait au front, elle infligea de durs traitements à l'enfant de son amant et le plaça à l'hôpital pour s'en débarrasser.

On entend les premiers témoins.

LA VIE LITTERAIRE

LE PRIX « RENAISSANCE »

Paris, 26 avril

Le prix « Renaissance » a été décerné à M. Emile Zavie, pour son livre *La Maison des Trois Fiancées*.

Le lauréat est rédacteur à l'Agence Havas où il est chargé de la chronique judiciaire. Il est né à Grenoble en 1884.

Mobilisé en 1914, il écrivit *La Retraite*, puis *Prisonnier de Guerre*. Il fut fait prisonnier lui-même et échangé par la Suisse. Il fit en Russie une mission et assista à la fin du tsarisme.

M. Zavie a écrit : *Les beaux soirs d'Iran, Pioutnick le Proscrit, Paris-Marseille, Sous les Murs de Bagdad*.

LA BOURSE

Paris, 26 avril

COURS DES VALEURS

	cours précéd.	dernier cours
Rente 3 0/0	47.80	48.15
— 5 0/0 1915	57.70	57.75
— 4 0/0 1917	46.50	46.75
— 4 0/0 1918	45.30	45.75
— 5 0/0 1920	74.80	74.95
— 6 0/0 1920	65.35	65.35
— 4 0/0 1925	90.95	90.90
Buenos Ayres 4 1/2 0/0 1909-1912	1750	1725
Japon 4 0/0 1905	519	519.75
Roumanie 1922 4 0/0	549	551
Société Générale	884	895
Banque Union Parisienne	810	828
Banque Paris Pays-Bas	1345	1350
Rente Foncière	4060	4160
Banque Impér. Ottomane	1051.50	1075
Banco El Hogar Argent.	582	585
Crédit Foncier Egyptien	1470	1460
Crédit Lyonnais	1635	1635
Crédit Foncier Colonial	600	605
Crédit Fonc. Argentin act.	167	170
Crédit Fonc. Cub. act. ord.	1135	1175
Nord	1048	1025
Voitures de Paris	915	910
Wagons Lits ordinaires	1473	1484
Suez Capital	12600	12600
Suez Part	10200	10100
Suez Société Civile 1/5	3648	3585
Transatlantique ordinaire	129.50	131
Transports Mar. vapeurs	772	779
Lebon Capital	603	602
Thomson Houston	434	337
Jeumont	341	340
Sole Grest Paris	3120	3115
Penarroya	694	694
Saint Frères	467	471
Rio Tinto	5675	5600
Rose Deep	51.35	-
Méditerranéenne S. Ulla	133	133
Montecatini Usine	277	-
Grünfeld ordinair. 25	177	-
Meyer et Charlton	501	502
Pitkaliftes	272	272
Simmer And Jack	23.25	-
Ovilana	32.50	-
Huileries Saint Etienne	93	97
Horse Santander	*120	115
Tanganyika	370	374
Chromes act.	371	-
Jagers Fontein	503	-
Schneider et Cie Creusot	996	1002
Hauts Four. Denain Anzin	1445	1430
Decauville	179	180
Métallurgie Ariège	128.50	129
Charente Boulonnais	604	604
Saint-Gobain	3320	3330
Phosphates Gafsa	935	935
Lautaro Nitrate Chili	802	796
1/10 Royal Dutch	4710	4745
Raffinerie Belge Pétroles	147	150
Phosphates M'Zaïta	138	141
Moulins Eagle-pétroleum	159	157
France Pétroles Paris	1610	1035
Shell	636	664
Raffineries Say	1835	1850
Pathé cinéma jouissance	366	358
Sucreries Coloniales R.	379	380
Arthur Saint-Raphaël	1950	1955
Dong Trieu	1870	1900
Port auxer. ref. Egypte	2130	2130
Grands travaux Marseille	490	481
Biscuits Olibet	192	191.50
Gnali Rock	98.50	98
Cultures tropicales	409	437
[illegible] Inds-Chinoises	395	340
Chalons remor. de 31 C.	407	411
Sole Iberia	4850	4800
La Soie	411	401
Bolsa	250	248
Crédit National 1919	245	244.75

COURS DES CHANGES

Livre	144.36	143.[illegible]
Dollar	29.72	29.[illegible]
100 lires	119.30	119.[illegible]
100 pesetas	420.30	421
100 fr. suis.	575	576
100 florins	1194	1187.[illegible]

Torpédo 5 places
Prix 16.500 Frs

L'appel de la route

C'est lui qui résonne à nos oreilles à l'aube des beaux dimanches de Mai, invitant à la bonne randonnée dont on revient le soir chargés de lilas. Pour répondre à cet appel que ne fait-on pas? On va jusqu'à subir l'horrible train de banlieue! Et cependant le torpédo Ford 5 places est là, précisément conçu pour permettre cette saine distraction au plus grand nombre de familles pour un prix et dans des conditions qui n'ont pas d'équivalent. Ne restez pas sourd à l'appel de la route, vous pouvez y répondre avec une Ford.

Torpédo 5 places tout confort, ligne impeccable. 60 % des pièces de rechange coûtent moins de 12 Frs.

La Torpédo 2 places 15.550 Fr.

VENTE A CRÉDIT

Tarif minimum uniforme pour toute la France. Demander conditions officielles à tout agent Ford.

Ford

Automobiles Ford, S. A., 225, Quai Aulagnier ASNIERES (Seine)

AGENTS DANS TOUTE LA FRANCE

00197

RUGBY

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

Paris, 26 avril

Hier, à Toulouse, s'est disputé le match de demi-finale du championnat de France entre le Stadiste Toulousain et l'Union Sportive de Perpignan, qui [illegible] 3 à 13 points.

Par 8 points à 6, les perpignanais ont battu leurs adversaires et se sont qualifiés pour jouer la finale avec le Stade Toulousain.

UN PEU PARTOUT

La sélection de la Côte Basque a battu la sélection de Paris par 21 points à 11.

— Stade Saint Sever bat Dijon : 18 pts à 11.

— Racing bat Pamiers : 19 à 5.

MOTOCYCLISME

LE CONCOURS D'ENDURANCE DE L'U. M. F. Belles victoires de PEUGEOT et AIGLON

Paris, 26 avril

Hier a été disputé le concours d'endurance de l'U. M. F. à [illegible], qui a donné les résultats suivants :

Catégorie 500 cmc : Naas et Bernard sur Gnome-Rhône.

Catégorie 350 cmc : Péan sur Peugeot.

Catégorie 250 cmc : Barthélemy sur Thomas.

Catégorie 175 cmc : Reynaud sur Aiglon et [illegible] sur Alcyon, ex-aequo.

Les deux belles victoires de Péan sur Peugeot et Reynaud sur Aiglon prouvent une fois de plus les qualités indiscutables des deux grandes marques.

L'ETAT DES ROUTES

D'après un télégramme parvenu dans la soirée d'hier au Syndicat d'Initiative, la neige atteint 80 centimètres au col de Vergio. Le col est impraticable.

EN L'HONNEUR DE SANTU CASANOVA

Nous apprenons avec un vif plaisir qu'un groupe d'admirateurs et d'amis a décidé la formation d'un Comité pour la publication des œuvres de notre grand écrivain régionaliste Santu Casanova. Ce comité sera formé incessamment sous la présidence de M. Jean Franceschi, conseiller général.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Mardi 27 avril 1926. Dix-septième semaine : 117e jour de l'année ; 248 à venir.

Soleil : lever, 5 h. 27 ; coucher, 19 h. 15.

Aujourd'hui : Saint Anastase.

Demain : Saint Aimé.

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 9 h., 14°,5 ; à 12 h., 14°,5 ; à 15 h., 11°,5. Maxima, 15° ; minima, 11°.

Etat du ciel : couvert ; vents : à la partie N. W. (force 1 et 2) ; mer : peu houleuse.

UN BEAU GESTE DES COLONIAUX CORSES

Le Préfet de la Corse a reçu de M. le Trésorier de l'Amicale des Corses de la Guinée Française à Conakry, une somme de 1.090 francs que l'Assemblée de cette société a votée au profit d'une œuvre de bienfaisance.

Conformément à la décision de la dite Assemblée, cette somme a été répartie par parts égales entre les asiles de vieillards d'Ajaccio, de Bastia et de Corte.

AU PORT

Le vapeur **Corte II** est arrivé de Nice avec 150 passagers et 83 tonnes de marchandises.

— Le vapeur **Liamone** est arrivé de Marseille.

— Le vapeur **Corte II** est parti pour Marseille.

— Durant le gros temps, de la partie S. E., qui a régné à Bastia du 24 au 26 au matin, les dix-huit navires ancrés au port n'ont subi aucune avarie. Aucun incident ni accident n'est à signaler.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge

Rhum DAMIANI & Cie, 30, Boulevard Paoli

Nos Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Bientôt : saison 1926-1927, troupe d'opérettes Odette Marion.

Prochainement : la Tournée Baret avec leurs plus grands succès d'opérettes modernes.

***

REGENT CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45 : Au programme : **Régent-Journal** ; Pathé Consortium Cinéma présente Sydney Chaplin dans **Suzanne ou les trois vieillards**, comédie en 6 parties ; **Surcouf**, septième chapitre.

Le ... avril, au « Régent-Journal » : **La finale du Championnat de la Corse**.

— Jeudi, en soirée, l'un des plus beaux films français : **Le double amour**, avec Nathalie Lissenko et Jean Angelo.

— Prochainement : **La nuit de la revanche**, superproduction française avec Léon Mathot.

Les deux derniers films de Pola Negri : **Malea** - **A l'ombre des pagodes**.

***

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : **Documentaire**, très intéressant ; **Tournée Mirabelle**, comique en 2 parties ; Les Films Paramount présentent **La Fille de la Brousse**, drame d'aventures interprété par Betty Compson.

— Jeudi : **Une Idylle Princière**.

AVIS DE MESSE

Toutes les messes qui seront dites en l'église Saint Jean Baptiste aujourd'hui 27 courant pour le repos de l'âme de

Monsieur LOUIS RAMELLI

REMERCIEMENTS ET AVIS DE MESSE

Mlle Francine Angeli, les familles Gaggeri et Ba[illegible] remercient toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie à l'occasion du décès de

Mme Vve MARIE ANGELI Née GAGGERI

et les informent que la messe de sortie de deuil sera célébrée mercredi 28 courant à 9 heures, en l'église Saint Jean Baptiste.

AVIS DE DÉCÉS

Mme Vve Benoît Pietri, née Poli ; M. et Mme Pietri Mathieu, chef mécanicien des Ponts et Chaussées et leurs enfants ; François et Louis ; Mme et M. Pietri Pierre Paul, maire de Poggio de Tabano ; Mlles Lucie, Stéphanie et Marie Pietri ; M. et Mme Joseph Pietri et leurs enfants ; Mme Vve Marianne Poli ; M. Gaston Manicu et son fils ; M. [illegible] Dominici ; Mme et M. Néraud et leurs fils ; Mme et M. Désiré Vincenti et leur fille ; M. et Mme Gabriel Poli et leurs enfants ; Mmes Briziano, Guffiet, Geni, Tavera et leurs enfants ;

Les familles Pietri ; Filippi ; Giudicelli ; Musso ; Giubilli ; Bereni ; Miliani ; Molinari ; Anfri ; Paoli ; Chauley ; Serpentini ; Lecc ; Borker ; Galeazzi ; Morgana ; Tavera ; Pellet ; Quilicchini ; Ortoli ; Vincenti ; Raffalli ; Pantoli ; Mocelli ; Antoine ; Poli ; Tortil ; Dominici ;

Ont l'immense douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur PIETRI BENOIT

Adjoint Technique principal de 1re classe

Chef des bureaux des Ponts et Chaussées de l'arrondissement de Bastia

Officier d'académie

Chevalier du Mérite Agricole

leur époux, frère, beau-frère, gendre, oncle, cousin et allié, pieusement décédé à Bastia dans sa 62e année, le 25 avril.

Le transfert du corps du très regretté défunt a eu lieu hier à Pontlaccia.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

On nous communique

PENSIONNES CAISSE DES INVALIDES ET PREVOYANCE

Ordre du Jour

Les pensionnés de la Marine Marchande, réunis en séance le vingt-cinq avril à leur siège au nombre de 200 environ, approuvent à l'unanimité le nouveau projet des pensions des Invalides du Comité Central Interyndical [illegible] à la présente séance.

A l'unanimité, l'Assemblée adresse ses félicitations à l'Association Méditerranéenne des Pensionnés-Caisse des Invalides et de Prévoyance de la Marine, et la remercie pour le travail utile apporté à la Corporation.

VENTE

PAR SUITE DE SAISIE EXECUTION

Le jeudi vingt-neuf avril courant, à neuf heures du matin sur la place du marché de Bastia, il sera vendu, par suite de saisie exécution et par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers tels que : Lit en bois de noyer, armoire, commode de magasin, des étagères, etc.

Le prix de la vente sera payé comptant sous peine de folle enchère. Il sera perçu en plus de la vente le 15 0/0.

L'Huissier :

Jean SALVADORI

MALADIES DES VOIES URINAIRES de SANG, de la PEAU et du CUIR CHEVELU MALADIES DE LA FEMME

DOCTEUR SPECIALISTE Hôpitaux de Paris

Guérison rapide par l'ELECTROLYSE des RETRECISSEMENTS même filiformes sans intervention sanglante

Urétroscopie — Examens cystoscopiques

20, BOULEVARD PAOLI - BASTIA

Consultations de 2 à 5 h.

Petites Annonces Économiques

VEUVE D'OFFICIER cherche appartement vide, 4 à 6 pièces. S'adresser aux bureaux du « Petit Bastiais ».

NOUVELLES JUDICIAIRES

L'ESPIONNE MARTHE MOREUIL DEVANT SES JUGES

Paris, 26 avril

Les débats de l'affaire d'espionnage dans laquelle est inculpée la danseuse Marthe Moreuil ont commencé aujourd'hui. Le Tribunal a ordonné le huis-clos.

A GENEVE

ATTENTAT MYSTERIEUX

Genève, 26 avril

Un individu demanda aujourd'hui à être introduit auprès de Me Théodore Aubert, avocat, ancien député, défenseur de Polounimé au procès Conradi, président du bureau permanent de l'entente internationale contre la troisième internationale. Il prétextait devoir remettre une lettre mais, arrivé en présence de l'avocat, il braqua un revolver sur celui-ci qui s'abaissa et se sauva par une porte.

L'individu réussit à s'enfuir.

LE MAUVAIS TEMPS

IL SEVIT PARTOUT

Paris, 26 avril

Un cyclone s'est abattu hier sur Rome. Des murs se sont effondrés et des toits ont été enlevés. Il y a eu deux tués.

En Amérique, un ouragan a fait également des dégâts énormes dans les Etats du Texas et Oklahoma.

La neige est tombée abondamment à Tarare, dans la Loire et sur les hauteurs. Elle atteint 20 centimètres à Rodez et aux environs et dans les régions montagneuses des Pyrénées orientales.

DES RIVIERES DEBORDENT

Paris, 26 avril

A la suite des pluies persistantes, la Corrèze, la Vézère et l'Indre ont débordé.

Les quartiers bas de Chateauroux sont inondés.

Nouvelles Parlementaires

L'ELECTION DE M. CHARABOT

Paris, 26 avril

M. Arago a envoyé une protestation au troisième bureau du Sénat contre l'élection comme sénateur des Alpes Maritimes de M. Charabot.

Une sous-commission va être nommée.

TERIBLE DRAME

UNE MERE ETRANGLE SES ENFANTS ET SE PEND

Créteil, 26 avril

Inquiets de ne pas voir Mme Delaunoy, née Marie Vladier, âgée de 31 ans et ses enfants, demeurant Quai du Halage, des voisins pénétrèrent dans l'appartement. Ils découvrirent la femme pendue et les deux enfants âgés de six et quatre ans, étranglés.

Veuve de son second mari, après avoir divorcé du premier, Mme Delaunoy vivait maritalement avec le charpentier Darlement. Elle se prit de dispute dans la nuit avec son amant. Lorsque celui-ci s'endormit, la femme se leva, écrivit des lettres où elle annonçait sa résolution et mit son funeste projet à exécution.

Darlemont a été laissé en liberté.

LES SPORTS

AUTOMOBILISME

LA TARGA ET LA COUPE FLORIO

Milan, 26 avril

La Targa et la Coupe Florio, courues hier, ont été gagnées par :

Constantini, sur **Bugatti** en 7 h. 20' 45" devant Minoia (Bugatti), 7 h. 30' 45". Goux (Bugatti), Materassi, Dubonnet, Wagner, etc.

L'épreuve a été malheureusement marquée par un accident. Le célèbre conducteur Masetti qui pilotait une voiture Delage s'est tué au premier tour de la Coupe Florio. Toute l'équipe Delage s'est retirée.

LA COURSE DE COTE DES ALPILLES

Paris, 26 avril

La course de côte des Alpilles a donné les résultats suivants :

MOTOS :

Catégorie 125 cmc : Vieguet, sur Lucifer.

Catégorie 175 cmc : Hommaire sur Monet Goyon.

Catégorie 250 cmc : Durand, sur Terrot.

Catégorie 350 cmc : Boetsch sur Magnat-Debon.

Catégorie 500 cmc : Bellaud, sur Terrot.

Catégorie 750 cmc : Clermont sur Terrot.

Catégorie 1000 cmc : Francois sur Motosacoche.

Catégorie 350 cmc : Vache sur B. S. A.

Catégorie 600 cmc : Rolly sur Motosacoche.

SIDECARS :

Catégorie 1000 cmc : Bernard sur Koehler.

VOITURES DE TOURISME :

Catégorie 750 cmc : Vaes, sur Peugeot.

Catégorie 1100 cmc : Jourdan, sur Salmson.

Catégorie 2000 cmc : Mareus sur Bugatti.

Catégorie 3000 cmc : Rigal sur Peugeot.

VOITURES DE SPORT :

Catégorie 500 cmc : Jorval, sur Sima-Violet.

Catégorie 1100 cmc : Duffour sur Salmson.

VOITURES DE COURSE :

Catégorie 1100 cmc : Maugin sur Bolly.

Catégorie 1500 cmc : Perrot sur Bugatti.

Catégorie 2000 cmc : Prost sur Bugatti.

Catégorie 3000 cmc : Castellan sur Renault.

Au-dessus de 3000 cmc : Mallet sur Hispano.

FOOT-BALL

UNE NOUVELLE VICTOIRE DE L'EQUIPE DE FRANCE

Paris, 26 avril

Hier, s'est disputé au Stade de Colombes, devant une foule énorme le match international entre les équipes de France et de Suisse.

Nos représentants ont battu leurs adversaires. Cette victoire est la troisième remportée cette saison par notre team national.

LE CHAMPIONNAT SCOLAIRE

Paris, 26 avril

En finale du Championnat de France scolaire, l'Ecole Supérieure de Commerce du Havre a battu le Lycée de Lyon par 4 à 0.

CYCLISME

LE CRITERIUM DU VAR

Toulon, 26 avril

Le Critérium Cycliste du Var, disputé hier, a été gagné par le [illegible] Cortez devant Chaleon et Pitted.

LE CRITERIUM ALCYON

Paris, 26 avril

La deuxième étape du critérium Alcyon a été disputée hier sur le parcours Paris-Mairens.

Elle a été enlevée par Godefroy. Le toulonnais Gras, vainqueur de la première étape, s'est classé second devant Bonnet, Mauclair, etc., etc.

LE PREMIER PAS DUNLOP

Paris, 26 avril

La demi-finale parisienne du Premier Pas Dunlop est revenue à Marchal devant Juzis et Chevalier.

Belle Jardinière

2, Rue du Pont-Neuf — PARIS

1re COMMUNION

MARINS N° 146, serge bleue, col piqué blanc, gilet serge blanc, 8 ans, depuis 109 fr. (3 fr. en plus par âge)

COSTUMES VESTE N° 443, serge bleue, 10 ans, depuis 175 fr. (5 fr. en plus par âge)

COSTUMES SMOKING N° 445, serge bleue, revers soie, 16 ans, depuis 205 fr. (5 fr. en plus par âge)

Chaussures vernis doublé cuir 44.75

Canotiers paille fine, depuis 14.50

Chemises devant à plis / pur coton ... 21.» 21.75 / 11.50 12.75

Brassards 10.00, 16.50

Nœuds tissus blancs, depuis 4.00

Gants 4.90

Envoi franco sur demande du : Catalogue spécial, Feuille de Mesures et Echantillons.

Envoi franco dans toute la France à partir de 25 fr.

SAVONNERIE DUSSERY

95, Rue Consolat, MARSEILLE

Supprime intermédiaires et livre directement d'usine à particuliers postal 10 k. brut, cubes blancs extra mousseux franco, rendu, de 32 francs, 2 colis 60 francs.

CADEAU. Pendant 10 jours, il sera joint à chaque colis, 2 savonnettes alexor, 1 paquet de lessive et un sachet de bleu. Se hâter avant les hausses en prévision.

Les Établissements S. DAMIANI & Cie - Bastia

PAR leurs Spécialités exquises et réputées :

« Cap Corse Damiani » Hors Concours, Membre du Jury « Nectar Cédrat » « Myrta » « Mandarina » Marque déposée.

PAR le choix incomparable de liqueurs :

Rhums, Amers, Vermouths, Champagnes, Mousseux, Vins de toutes Marques que l'on est sûr d'y trouver.

PAR l'assortiment unique de leur rayon de :

Tabacs, Cigarettes, Cigares locaux et étrangers.

PAR leurs prix minutieusement étudiés

OFFRENT les meilleures garanties d'achat

ASSUREZ-VOUS EN !!

EXIGEZ LA MARQUE

J. VIDAL

SE MEFIER DES CONTREFACONS

5e ANNIVERSAIRE DE

Cession de Stocks de Guerre

(Décision de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des 3 mars et 21 avril 1921)

DRAPS de LIT

EN BELLE TOILE COTON GARANTIE A L'USAGE

	150x250	180x275	200x300
Le drap	32 fr.	36 fr.	48 fr.

EN DEMI-FIL VERITABLE TOILE D'ARMENTIERES

200 x 300 = 54 fr. — 220 x 315 = 60 fr. (francs contre remboursement)

AVIS Tous nos draps sont neufs et de 1er choix, ourlés jours échelles, et sans couture.

PRIMES A tout envoi de quatre draps nous joignons gratuitement : Une superbe descente de lit laine Jacquard avec jolie frange, une coupe lainette coton de 3 m. 50 en 80 de large pour robe, chemise ou pyjama et six mouchoirs de Cholet. Etablissements OBRER Bureau L. 73, Grand'Rue, Marseille.

1400-1900

La Vérité Historique dégagée de tous préjugés, de toutes tendances politiques...

Un Aperçu Anecdotique sur la vie sociale et intime des générations passées, la marche des idées au cours des siècles, les fantaisies, les ridicules, les exagérations de la mode, les sous-entendus à la fois les plus osés et les plus innocents de l'estampe galante, les hardiesses de la poésie légère...

Le Revers de la Médaille des grands hommes, rois et aventuriers...

L'Histoire, la Vie, les Mœurs et la Curiosité

par l'Image, la Caricature, le Document

Ouvrage conçu et publié sous la direction de M. GRAND-CARTERET

Cinq volumes in 4° 31 × 23, chacun 400 à 450 pages, 120 hors-texte en bistre, camaïeu, héliogravure ou coloriés à la main : 3.000 gravures dans le texte (la plus grande partie extrêmement rares).

Les 5 volumes brochés payables en 12 mensualités : 535 francs. Ces volumes feront prime sur le marché.

Demander livraison-spécimen gratuit numéro 4, à la Librairie de la Curiosité et des Beaux-Arts, 9, rue Villersexel, Paris (7e).

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

15, pl. St-Nicolas et 41 bis, bd Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.

Location de Coffres-Forts

Compartiments depuis 20 fr. par an

Imp. E. GORDIEN & FILS, 8, bd du Palais

La Directeur-Gérant : Lucien GORDIEN

AVIS AUX PORTEURS DE VALEURS A LOTS

Savez-vous que les " Sociétés " ou les " Banques " ne sont pas tenues de vous aviser de la sortie de vos titres aux tirages ?

Savez-vous que les coupons de vos titres sortis à un tirage continuent de vous être payés ? Mais la loi vous oblige à les rembourser ?

Savez-vous que le montant des titres et coupons atteints par la prescription est versé à l'Etat et, que de ce fait, en ne vérifiant pas les tirages, vous risquez de perdre le capital et les intérêts ?

Savez-vous que vous pouvez l'éviter en vérifiant vous-même si vos titres ne sont pas sortis aux Tirages ayant déjà eu lieu, grâce à l'

Annuaire des Valeurs à lots et Amortissables

qui publie la liste de 300.000 obligations du Crédit National, Crédit Foncier, Ville de Paris, Panama, Banques françaises, Obligations des Chemins de fer, Emprunts garantis par l'Etat, etc., etc., obligations qui sont toutes sorties remboursables au pair ou par des lots aux tirages antérieurs et non réclamées au 31 décembre 1925. Il publie en outre une documentation unique sur tous les titres, la Bourse, la gestion du portefeuille, etc., etc. Indispensable à tous les porteurs d'obligations.

EN VENTE à nos Bureaux : 6 francs l'exemplaire

Envoi franco à domicile contre mandat de 6 fr. 25 adressé :

LIBRAIRIE DU " PETIT BASTIAIS " 8, Boul. du Palais - BASTIA

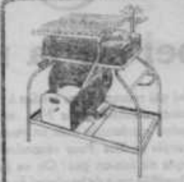

Tout le confort de la Ville... à la Campagne

PAR LE GAZOGÈNE

"LE SORCIER"

Breveté S.G.D.G.

qui fabrique du VRAI GAZ pouvant être utilisé

Pour LA CUISINE - L'ECLAIRAGE LE CHAUFFAGE - L'INDUSTRIE etc., etc.

Par la carburation de l'air ; par évaporation de l'essence A FROID. La plus grande simplicité. La plus grande sécurité.

L. BREGEAUT, Inventeur- Constructeur 18-20, Rue Volta - PARIS (3e)

Envoi franco sur demande de la notice descriptive de notre appareil à toute personne se réclamant du Petit Bastiais

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

AUTOMOBILISTES

VOUS qui désirez économiser le carburant,
VOUS qui voulez décalaminer votre moteur,
VOUS qui êtes à la recherche de tout progrès,

EMPLOYEZ LE

GAZOXYL

Simple - pratique - propre - économique.

Franco la boîte pour 250 litres d'essence - 12 francs.

81, RUE MANIN PARIS (19e)

R. C. - Seine 329.978 Marque déposée

Tuilerie-Briqueterie de Biguglia

BRIQUES EN TOUS GENRES

Vente directe à l'Usine — Maison vendant le meilleur marché de toute la Corse

N° 102 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

Avant de se laisser emporter par sa colère, il réfléchissait toujours au résultat probable et final.

Or, dans la circonstance présente si avait fait ce résultat tellement désagréable pour sa personne, qu'il avait abandonné, dès sa rapide manifestation, l'envie furieuse de répondre par des coups de poing aux railleries du vicomte.

Mais, pour ne pas se traduire par des voies de fait, sa rage n'en était pas moins grande, et, lorsque Henri de Kergael eut tourné le dos, Brisaille lui lança un regard terrible.

— Ah ! vicomte de malheur !... jura-t-il entre ses dents serrées... tu as beau rire et beau faire, je te tiens maintenant... Je t'ai découvert, et je jure de si bien t'observer que je saurai tout le reste... Ah ! tu me fais chasser la maîtresse sans que je m'en aperçoive !... Ah ! tu es la cause de toutes mes mésaventures !... Ah ! tu me railles, tu m'insultes, tu m'exaspères !... Eh bien, j'en jure par le ciel, par l'enfer, par mon salut éternel, je me vengerai terriblement.

Après quelques minutes de réflexion, Brisaille ajouta avec beaucoup moins de violence :

— Je ne sais pas trop comment je m'y prendrai, mais c'est égal, ma vengeance sera quand même terrible !

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, Editeurs, à Paris.

XX

L'ORGUEIL DE JEAN MISERE ET LA VANITE DE JOSEPH BRISAILLE

Lorsque le vicomte Henri de Kergael eut mis son cousin de Pont-Scorff en possession des appartements préparés pour le recevoir, il se sauva en disant :

— N'examine pas trop, mon cher Georges, ton domaine en détail, songe que nous sommes avides de ta présence et que nous l'attendons avec une vive impatience. Je cours veiller aux apprêts du festin, tuer le veau gras et engager des musiciens, des danseuses, des comédiens... Ce sera superbe.

Resté seul, le chevalier de Pont-Scorff promena lentement son regard autour de lui.

Il était dans une vaste salle meublée avec un luxe inouï, mais aussi avec une originalité étonnante. On avait accumulé dans cette pièce une foule de merveilles originaires du monde entier ; tentures, armes émaux, porcelaines, cristaux, productions de tous les genres et de toutes les civilisations. Au fond, on apercevait, à travers un vitrage de couleurs, les feuillages exubérants et les fleurs éclatantes d'un grand nombre de plantes exotiques...

Un sourire indéfinissable flotta sur les lèvres du chevalier de Pont-Scorff.

— Il est étrange, murmura-t-il, que cette petite fille, cette Louise de Kergael, ait conservé de son cousin Georges, ce souvenir intense, mollifié et mûri de lui-même par les années écoulées... Y aurait-il dans cette frêle enfant, une puissance de passion que je n'ai pas soupçonnée tout d'abord ? Tant mieux, puisque je suis maintenant le chevalier de Pont-Scorff !...

D'un mouvement rapide, il vint se placer devant une grande glace qui tenait toute la hauteur de la salle et il se regarda longuement des pieds à la tête.

— Oui, je suis le chevalier Georges de Pont-Scorff !... répéta-t-il, et nul ne peut me disputer ce nom. L'autre est bien mort !... Le ravin de Ponthierry gardera son secret éternel...

» Il y a loin, me disait tout à l'heure ce fermier-général, du fier et beau gentilhomme que vous êtes maintenant à l'enfant nerveux et grêle du château de Kergael...

» Il y avait un abîme entre le chevalier de Pont-Scorff et Jean Misère ! Cet abîme, je l'ai comblé par un crime !... Pourquoi cette orgueilleuse fille m'a-t-elle accablé de son dédain et de son mépris, pourquoi ces gentilshommes dont j'étais jaloux, m'ont-ils chassé et poursuivi comme un bandit, alors que je n'étais coupable que d'amour et d'ambition ?... Les insensés, il ne savaient pas combien est terrible et redoutable l'orgueil et la haine d'un manant outragé... Ma vengeance est certaine... Je puis la préparer comme il me plaira, fixer l'heure et choisir les moyens.

Il se mit alors à marcher autour de la salle, absorbé par un monde de pensées violentes qui se heurtaient en lui. Puis son pas se ralentit, son visage se contracta sous l'influence d'une vive douleur et il s'étendit dans un fauteuil en laissant échapper une plainte sourde.

(A suivre)

31e ANNÉE — N° 98

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

MERCREDI 28 AVRIL 1926

00198

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHABONEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) Téléphone : GUTENBERG 34-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, Maison Riebollet, Paris et dans ses succursales de Province et l'Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA

Téléphone : 0-03

Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-90

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	24 fr.	46 fr.
Autres départ.	15 fr.	28 fr.	50 fr.
Étranger	La Poste sur Demande		

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

Douanes et Vie Chère

Les Chambres viennent de voter rapidement une augmentation générale des droits de douane, d'un ordre de grandeur de trente pour cent. C'est une mesure purement fiscale et c'est ce qui la condamne. Elle rapportera au Trésor environ quatre cents millions par an.

Certes, nos droits de douane, par suite de la dépréciation du franc, n'étaient plus assez élevés. Mais qui s'en plaignait ? Nos importations, au cours de l'année précédente, ont augmenté en valeur, en raison de la tension des changes, mais elles ont diminué en quantité. Nous avons donc restreint nos achats au dehors et malgré cela, nous avons payé à l'étranger des sommes plus considérables que l'année passée. Ce n'était donc pas le moment vraiment d'aggraver les conditions d'entrée des marchandises importées, car elles arriveront ainsi, sur le marché, grevées de frais généraux qui en augmenteront encore le coût ce qui n'améliorera certes pas le prix de la vie.

Voici, par exemple, le blé. Chacun sait que la récolte de 1925 est déficitaire ; nous n'avons pu, cependant, acheter au dehors les blés exotiques dont nous aurons tôt ou tard besoin pour notre consommation, en raison de la tension croissante des changes qui élève considérablement le prix de vente des blés d'importation. Peut-être eût-il été nécessaire pour faciliter dans une certaine mesure ces achats de supprimer momentanément le droit de quatorze francs qui frappe l'entrée en France des blés exotiques. Au lieu de cela, que fait-on ? On augmente ce droit, comme les autres de trente pour cent, ce qui renforce encore la barrière mise par l'Etat et par les changes à l'importation des céréales panifiables.

Nous avons en 1925, acheté beaucoup moins de matières premières que d'habitude ; les hauts prix auxquels ces produits nous reviennent une fois rendus dans nos ports, sont la cause de ces restrictions préjudiciables au commerce et à l'industrie car si nous ne pouvons pas renouveler nos stocks de matières premières nos fabrications vont subir, tôt ou tard, un ralentissement, un temps d'arrêt dont souffriront, à leur tour nos exportations.

Ce n'est pas, on en conviendra, l'augmentation de trente pour cent des droits d'entrée de ces matières premières qui facilitera la reconstitution de nos stocks et qui permettra, en tous les cas, de stabiliser les prix de vente de nos articles manufacturés.

Que dans certaines catégories de produits ou d'objets, des relèvements douaniers s'imposent, c'est ce que nous nous garderons de contester. Mais il nous paraît imprudent et par trop simpliste de procéder à une augmentation générale de nos tarifs, à l'heure difficile où nous nous trouvons. C'est là un procédé que nous nous permettons de trouver trop sommaire.

D'ailleurs, en matière de douanes une règle existe qu'on ne devrait jamais enfreindre. Les tarifs ont un rôle purement protecteur ; ils n'ont pas un caractère fiscal. C'est une erreur absolue de faire de la fiscalité avec les tarifs douaniers. Cela ne peut conduire qu'à un bouleversement général des conditions du marché, sans compter les difficultés qui peuvent en résulter dans nos rapports avec les puissances liées à nous par des accords commerciaux.

Déjà la Belgique a protesté ; d'autres pays l'imiteront. Nous serons obligés de reviser d'excellents accords ; peut-être certaines puissances dénonceront-elles ceux qu'elles ont passés avec nous. Que de complications en perspective, sans compter que l'Etat n'y gagnera rien, car il est le plus gros de tous les consommateurs et, en relevant de trente pour cent les droits de douane, il se sera ainsi condamné lui-même à payer plus cher ce dont il a besoin, et par conséquent à augmenter ses dépenses, à aggraver son déficit.

La seule politique économique susceptible de relever nos finances et d'améliorer la position internationale de notre devise monétaire, serait d'adopter précisément une ligne de conduite diamétralement opposée : ne rien faire qui puisse aggraver le coût de la vie, maintenir aussi rigoureusement que possible le statu quo en matière économique comme en matière budgétaire. Ne pas créer de nouvelles dépenses, voilà le seul moyen de ne pas arriver un jour ou l'autre à de nouvelles inflations, à de nouvelles tensions des changes.

Cela évidemment est une besogne extrêmement difficile. Nous persistons à croire cependant qu'on peut la faire, en renonçant à la méthode de l'impôt à outrance, dont les conséquences conduisent toujours à l'aggravation des conditions de la vie économique. Mais comment faire, si l'Etat a d'énormes besoins d'argent pour ne pas recourir à des créations de ressources fiscales correspondant à ces besoin ?

Comment faire ? Obtenir d'abord un rendement maximum des impôts existants, en faisant payer tous les justiciables ; recourir à des souscriptions nationales volontaires et monnayer, sans pour cela l'abandonner le monopole des tabacs.

François BERTIER.

Billet du Jour

Je n'ai pas l'avantage de connaître M. Henri Blum, propriétaire à Biozat, mais je tiens cependant à féliciter ce bon citoyen qui vient d'adresser un chèque de 100.000 frs au Préfet de l'Allier, comme contribution personnelle au sauvetage du franc.

Notez que je ne félicite pas surtout M. Henri Blum d'avoir eu un geste très large — chacun donne selon ses moyens — mais pour la façon dont ce geste a été décomposé.

Premier mouvement. — *M. Henri Blum demande que le département de l'Allier achète avec cette somme un titre de rente 6 0/0 1920.*

Deuxième mouvement. — *M. Henri Blum stipule que le revenu du titre — 9.000 francs au cours actuel — sera partagé chaque année en trois parts égales dont la première ira à une famille nombreuse paysanne, la seconde à une famille nombreuse ouvrière, et...*

Troisième mouvement. — *... Et la part qui reste soulagera la détresse d'une fille-mère.*

Eh bien, je vous avoue que cette dernière disposition m'a fait un plaisir extrême. Voilà donc un philanthrope qui ne craint pas de s'intéresser publiquement au sort des malheureuses dont la seule faute fut de rencontrer un malhonnête homme. Qu'on ne s'y trompe pas, la femme, sauf de très rares exceptions, a toujours l'excuse légitime pour objectif. Si elle s'abandonne sans cette garantie, c'est par faiblesse, c'est par amour, c'est pour retenir celui qu'elle aime. Il ne faut donc pas que cette faiblesse et cet amour fasse de la femme une victime.

Hélas ! notre société bourgeoise est encore trop sévère pour ces pauvres filles. Vous comprenez alors pourquoi il m'est agréable de constater qu'un bourgeois leur tend la main et leur ouvre à la fois son cœur et sa bourse...

Gabriel Barné.

Féminisme Kabyle

La littérature contemporaine a fréquemment pris pour thème de ses développements la condition de la femme en pays d'Islam. Du harem des « désenchantées » aux figuiers en fleurs à l'ombre desquels se repose la femme kabyle, les romanciers ont promené leurs lecteurs et créé un véritable mouvement d'opinion.

Sans aller jusqu'à attribuer à des influences littéraires les changements d'ordre juridique ou sociologique, on ne peut pas ne pas constater que, parallèlement, une évolution s'est produite dans les idées sur la condition des femmes musulmanes et que parfois cette condition elle-même s'est modifiée. La révolution à laquelle on assiste en pays turc en est un exemple éminent, et il faut reconnaître que si cette évolution émancipatrice s'est quelque peu propagée à la Tunisie elle n'est pas allée plus avant. Aujourd'hui comme hier, la condition de la femme en pays musulman nous apparaît, à nous Occidentaux et tuteurs de nombreuses populations islamiques, comme inférieure, intolérablement.

Selon notre coutume, nous avons constitué des Commissions chargées de conclure et d'apporter des propositions modificatrices. A Alger, remarquable centre d'études islamiques dont l'éminent juriste, le professeur Morand, est l'animateur, une de ces Commissions fonctionne, qui a pris pour objet de ses travaux la condition de la femme en pays kabyle, là précisément où elle apparaît comme la plus inférieurement traitée.

Bête de somme, a-t-on dit de la femme kabyle, objet de vente et d'achat sous couleur de mariage rayée par avance du cadre familial, en marge duquel elle est admise à titre de procréatrice, considérée seulement pour autant qu'elle met au jour des mâles exclue de l'héritage, elle semble moins précieuse que le cheval ou le mulet elle appartient à peine à l'humanité.

De généreux esprits ont résolu de rendre sa place à cette pauvre chose animée, de la remettre à son rang de femme, de lui rendre sa prééminence de mère, ainsi que ses droits aux bénéfices d'une communauté dont elle accroît le cercle et le prestige.

Mais Kabyles ou Berbères, c'est tout un, possèdent en guise de loi des coutumes traditionnelles, oralement transmises, auxquelles ils obéissent aussi rigoureusement qu'à la loi écrite la plus stricte. Coutumes assez variables d'une tribu à l'autre, dont les prescriptions sont cependant respectées, sous peine de mort parfois. Pour ce qui touche au statut féminin, elles s'accordent sur deux points essentiels, les conditions du mariage et les droits, ou plutôt l'absence de droits successoraux.

Quand un Berbère désire posséder en mariage la femme dont il a pu apprécier la beauté, car, à l'encontre de ses mœurs musulmanes, elle va et vient non voilée, dont il a pu estimer l'ardeur et la résistance au travail, il fait entamer des négociations. La principale portera sur le prix dont il aura à payer l'acquiescement du père ou, à son défaut, du tuteur ou du frère : avant la guerre, on pouvait épouser une jeune fille kabyle moyennant une somme variable de 70 à 500 francs.

En puissance de mari, la femme est désormais sa chose, un instrument de plaisir, de travail ou de fécondation. Le mâle pourra la renvoyer dans sa famille quand il lui plaira et il pourra la maintenir dans cet état de répudiation aussi longtemps qu'il ne trouvera pas un successeur capable de lui restituer le prix d'achat pour le moins, souvent un prix plus élevé.

De son côté la femme kabyle ne jouit pas de la faculté de prendre l'initiative reconnue à sa congénère musulmane, de divorcer généralement pour injures graves, quand par exemple son mari lui a déclaré : « Ton dos est semblable au dos d'un mulet ». La femme kabyle ne peut rompre le lien conjugal : elle en subit la dissolution.

Patriarcale et agnatique, comme disent les juristes, la famille kabyle a pour but de fournir des défenseurs à la tribu, des mâles pour le maintien de la race. Aussi favorise-t-elle les enfants masculins en leur réservant la totalité des droits successoraux.

Les Kabyles ne paraissent pas foncièrement rebelles à certaines réformes du statut de la femme. Déjà en 1809, au lendemain de la soumission de la Grande-Kabylie, les Conseils de tribus furent consultés par l'autorité française et 145 sur 160 djemâs acceptèrent de reconnaître à la femme kabyle le droit de demander le divorce au même titre que le mari et l'aptitude à être dévolutaire du quart de la succession.

Si timides que fussent en apparence ces mesures, elles constituaient une dérogation formelle à une coutume universellement et traditionnellement acceptée. Elles ne rencontrèrent pas l'adhésion unanime des Kabyles et l'on dut surseoir à leur application.

La coutume kabyle est tyrannique. Telle se la sont transmise les générations, telle elle doit être observée. Sa rigueur tient peut-être à ses origines religieuses. Elle est forte de toute l'autorité des traditions dont l'empire est souverain en pays berbère. Une loi qui aurait pour effet de transformer aussi profondément le statut de la *femme kabyle échouerait lamentablement*. C'est dans de telles circonstances que la loi doit consacrer les modifications lentement et progressivement apportées dans les mœurs. Négliger cette naturelle succession de l'ordre des choses, c'est aller au devant d'une opposition qui, dans des cas analogues, fut insurrectionnelle.

La conclusion à cet exposé troublera, à cause de sa modestie, les féministes si justement épris de progrès. Si la loi est exposée à rester lettre morte en matière de changement brusque dans le statut de la femme kabyle, on doit se contenter d'amener progressivement le Berbère à de nouvelles conceptions. Œuvre lente assurément, mais réalisable. Ce n'est pas toutefois en laissant le Kabyle se développer dans l'intérieur de son état social qu'on modifiera ses idées. L'école une fois de plus sera l'instrument du progrès. *Le mélange des races par une vie rapprochée fera naître des comparaisons utiles à la cause des femmes.* Déjà ceux des Kabyles que la guerre a conduits en France reviennent dans leur pays avec des attentions inaccoutumées pour leurs femmes. Sans doute sont-ils bientôt repris par l'ambiance traditionnelle. Ils n'en ont pas moins subi un commencement d'évolution qui peut se fixer et bientôt se développer. Nous avons en 1857 renouvelé nos promesses de respecter la coutume kabyle. Une loi contraire serait en quelque sorte une déloyauté. Mais nous n'avons pas promis de figer la pensée d'un peuple ni de l'immobiliser en dehors de la voie du progrès. Le relèvement de la femme kabyle sera une résultante de mœurs nouvelles et non la conséquence d'une loi si généreux qu'en soit le principe.

J. GASSER, *Sénateur*.

INAUGURATION A PINO DU MONUMENT AU DOCTEUR ANTOINE PICCIONI

C'est le dimanche 2 mai à 3 heures de l'après-midi qu'aura lieu à Pino l'inauguration du monument élevé par la commune au Dr Antoine Piccioni.

AVIS A NOS ABONNES

Nous informons nos abonnés qu'il ne sera tenu compte des demandes de changement d'adresse que si elles sont accompagnées de la somme de 0 fr. 75 en timbres.

Les Services Maritimes

M. Adolphe Landry a reçu de M. le Sous-Secrétaire d'Etat de la Marine marchande la lettre suivante relative à la convention concernant les services maritimes postaux de la Corse :

Paris, le 19 avril 1926

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu, par votre lettre du 6 avril courant appeler mon attention sur les revendications d'ordre commercial exprimées par le Syndicat des Commerçants et Industriels d'Ajaccio, au sujet de la nouvelle convention concernant l'exploitation des services maritimes sur la Corse.

Sur le premier point, remaniement des clauses et conditions des connaissements, je puis vous donner l'assurance que les intéressés obtiendront prochainement satisfaction. Il s'agit en effet, d'une question d'ordre général sur laquelle le Parlement va être appelé à statuer, et les nouvelles dispositions s'appliqueront ipso facto aux services maritimes sur la Corse.

En ce qui concerne la révision des tarifs de fret, qui doit être réalisée dans les six mois de l'entrée en vigueur de la Convention, l'étude qui doit en être faite s'inspirera, bien entendu, des intérêts économiques de la Corse, et je note d'une façon toute spéciale le vœu du syndicat concernant le fret de retour.

Je m'attacherai particulièrement à l'exécution stricte des transports urgents, tels que ceux des denrées périssables et des animaux vivants, en réservant pour les premières des aménagements spéciaux sur les navires à construire.

Quant à la perception des frais accessoires, je ne manquerai pas de veiller à sa stricte application.

Je puis en définitive vous donner la pleine assurance que mon plus grand souci est d'apporter au commerce de l'île toutes les facilités compatibles avec une bonne administration des deniers publics.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, etc...

Pour le Sous-Secrétaire d'Etat et par autorisation : Le Directeur du Cabinet et du Personnel.

Habitations à Bon Marché

Dans beaucoup de régions il est permis d'admirer à deux pas des quartiers urbains, de coquettes maisons aux perrons fleuris, dont le spectacle réconforte et réjouit. Ce sont les habitations à bon marché sorties de terre grâce à l'action des apôtres de la prévoyance sociale, heureusement secondés par les pouvoirs publics, qui ont réalisé une œuvre démocratique qu'on ne saurait trop exalter.

A clamer et à proclamer son utilité on se dépenserait en vain car personne ne conteste et n'ignore son but louable entre tous.

En Corse aussi, nombreux sont ceux qui veulent dépenser leurs efforts pour assurer à la collectivité des logements salubres et faciliter la réalisation des vœux des compatriotes qui désirent se retirer définitivement au pays natal.

Un ami, fonctionnaire, à la veille de quitter l'administration, me disait tout dernièrement : « J'aime passionnément mon pays d'où je suis absent depuis quelques quarante ans et mon plus vif désir est de rentrer dans le cours naturel des choses. Mais comment respirer le même air qui le premier gonfla mes poumons, si on ne m'assure pas un logement si modeste soit-il ! »

Et alors j'ai songé aux habitations à bon marché pour la réalisation du miracle espéré !

Malheureusement, le bruit court, et je n'en certifie pas l'authenticité, que la Caisse des Dépôts ne consent plus aux prêts. Si la nouvelle est vraie c'est l'arrêt brusque de l'offensive contre le taudis où la lumière ne pénètre pas, où l'air est insuffisant, où la ma-

ladio se développe. C'est la fin de l'espérance légitime des citoyens d'avoir un foyer. Cela ne se peut et cela ne sera pas. Administrations et corps élus comprenant l'importance du problème apporteront toute l'aide morale et matérielle désirable pour nous permettre de nous loger dans les meilleures conditions d'hygiène.

Louis B.

EXAMEN D'APTITUDE

AUX FONCTIONS DE JUGE DE PAIX

A la suite de l'examen qui a eu lieu les 26 et 27 avril courant au Palais de Justice, à Bastia, les candidats suivants ont été définitivement reçus (par ordre alphabétique) :

MM. Crocicchia, suppléant de la Justice de Paix de Campile ; Gavini huissier à Loreto-di-Casinca ; Giovannetti, avocat à Bastia ; Veïutini de San Nicolao.

Chronique Sportive

M. Tanot explique ainsi le deuxième but bastiais : Ville reprend la balle sur coup franc botté par Kilén et [illegible] à la limite des Vélières ; il descend vers les buts ajacciens le ballon entre les jambes mais le vent fait dévier la balle et le joueur bastiais la reprend alors avec la main. Il marque, ajoute le chroniqueur ajaccien, pendant que Letia est sorti de sa cage pour attirer l'attention de l'arbitre sur la faute.

Il y a là quelques « inexactitudes » : En premier lieu, la balle bottée par Kilén a été reprise par Santini qui l'a transmise à Ville. En second lieu, Ville descendant vers les buts ajacciens avec la balle entre les jambes, il est invraisemblable que le vent qui [illegible] soufflait dans la direction des buts ajacciens ait fait dévier et rouler la balle sur la valise droite, effet que seul aurait pu produire un vent soufflant en sens contraire ; il est faux, enfin, que Letia n'ait pas tenté d'empêcher Ville de marquer ; en outre, le goal ajaccien, derrière lequel j'étais placé à ce moment, n'a protesté qu'après que le but ait été marqué.

Mais le chroniqueur ajaccien trouve mieux encore : il affirme, en effet, que non seulement Ville a commis un « hands », mais qu'il était off-side. Cette affirmation, est sans conteste le « clou » du compte rendu de la partie ; elle est la meilleure preuve que M. Tanot ne connait rien — ou veut ne rien connaître — aux règles du jeu.

Et j'ajoute à ce sujet que, quelques minutes après l'interruption du jeu, un dirigeant de la J. S. A., mon ami Dominique Fabiani, a reconnu loyalement la régularité du but contesté.

Le chroniqueur de la **Jeune Corse** entreprend ensuite le relation des incidents qui ont suivi le but : si nous y relevons l'aveu de la responsabilité de Letia, nous y constatons une fois de plus la mauvaise foi de M. Tanot.

Les nombreuses injures dont M. Tanot abreuve les spectateurs bastiais qu'il qualifie de tartuffes, d'énergumènes et de sauvages ne sauraient les atteindre.

Mais nous nous demandons si M. Tanot ne prend pas ses lecteurs pour des imbéciles quand il leur affirme que les pierres qui ont blessé Masson et un autre bastiais ont été lancées par des bastiais.

M. Tanot attaque également avec une violence inouïe l'honorable arbitre corsiste M. Gambini. Il porte notamment contre lui une stupide et inadmissible accusation de vénalité.

Contre les inqualifiables violences de M. Tanot nous nous élevons avec force au nom des nombreux amis de M. Gambini **dont la probité est au-dessus de tout soupçon** et qui, quoi qu'en dise M. Tanot, a fait preuve au cours des matches de la finale du championnat de la Corse de la plus grande impartialité et d'une compétence remarquable, appréciées par tous les vrais sportifs.

●●●

Quant à la décision que pourrait être appelée à prendre la S F. A. sur ce match, elle ne fait aucun doute : la Fédération, pour établir la régularité du but contesté ne fera pas appel aux lumières du chroniqueur sportif de la **Jeune Corse**... ni de M. Guillet !

Et c'est dommage : on aurait bien rigolé rue de Londres !

●●●

Dimanche dernier devait se disputer la finale de la Coupe de la S F. A. entre la Jeunesse Sportive Ajaccienne et le Cercle Athlétique Bastiais.

La J. S. A. ne s'étant pas présentée sur le terrain, les Cabistes ont été déclarés vainqueurs à l'expiration du délai réglementaire.

AU THEATRE

LES TOURNEES CH. BARET AVEC LEURS PLUS GRANDS SUCCES D'OPERETTES MODERNES

Nous apprenons que les Tournées Ch. Baret qui viennent de remporter un triomphal succès avec leurs représentations de comédie vont nous donner très prochainement une nouvelle série de représentations d'opérettes modernes avec le concours d'une troupe qui vient d'assurer deux mois de représentations aux Casinos de Nice, Cannes et Monte-Carlo.

Au programme : **Ta Bouche**, l'opérette moderne, **Gosse de Riche**, la délicieuse et spirituelle opérette et **La Folle Nuit**, le formidable succès.

Nous reviendrons sur ces soirées de gala qui n'ont rien de commun avec une tournée ordinaire.

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

LES NEGOCIATIONS DE PAIX AU MAROC

LES DELEGUES RIFFAINS A OUDJDA

Oudjda, 27 avril

Les délégués riffains sont arrivés à Oudjda hier soir à 18 heures. Ils sont allés aussitôt au siège de la région civile pour saluer le chef de la région M. de Wilasse, consul général.

Après un court entretien, ils ont été conduits dans la salle des conférences où ils se sont rencontrés avec les délégués espagnols et français.

Le général Simon, au nom des deux délégations, leur a exposé le programme des prochaines réunions.

Les délégués riffains ont ensuite gagné la maison mise à leur disposition pendant leur séjour à Oudjda.

La prochaine réunion est fixée à ce matin.

LE GENERAL SIMON EXPOSE LES CONDITIONS

Oudjda, 27 avril

Les trois délégations se sont réunies ce matin à 9 heures. Le général Simon a indiqué aux délégués du Riff que la réunion avait pour but de reprendre l'examen de l'ensemble des conditions qui leur avaient déjà été indiquées en vue de l'établissement de la paix, au cours des précédentes réunions du camp Berteaux et d'El Aioun.

Au cours de la séance, le général Simon parlant au nom des deux délégations, a exposé aux Riffains en détail l'application des conditions de paix.

Après une suspension de séance, les ministres Riffains ont répondu à cet exposé.

La séance a été levée à 11 h. 15.

Si Mohamed Azerkane, dans sa réponse, a évidemment soulevé des objections, notamment sur l'éloignement d'Abd el Krim, le désarmement des tribus, l'échange des prisonniers.

Avec la patience, les délégués français et espagnols espèrent trouver un terrain de conciliation.

LE VOYAGE DE M. STEEG A MADRID

Madrid, 27 avril

Avant de quitter hier Madrid pour Algesiras, M. Steeg a déclaré qu'il était enchanté de l'accueil reçu auprès du roi, du général Primo de Rivera, du général Jordana et des ministres.

Il emporte, a-t-il affirmé, la certitude que l'accord absolu existe entre les deux points français et espagnol au sujet du Maroc. Il a dit encore : « La France et l'Espagne ont en tout cas prouvé, sans qu'aucun doute soit permis, leur vif désir de paix. Des espérances sont permises. C'est aux Riffains de montrer s'ils sont venus aussi aux pourparlers avec le même dessein de paix et la même bonne foi que nous ».

LE GENERAL PRIMO DE RIVERA DEVIENT OPTIMISTE

Madrid, 27 avril

Le général Primo de Rivera qui s'était jusqu'à ce jour montré pessimiste, a confirmé sa certitude d'une issue favorable depuis son entretien avec M. Steeg.

EN SYRIE

APRES LA PRISE DE SOUEIDA

Paris, 27 avril

On mande de Beyrouth que le général Andréa a adressé aux troupes qui se sont emparées de Soueida ses félicitations. Il a rendu hommage aux morts.

Suivant des renseignements, la prise de Soueida a été non un engagement mais une véritable bataille.

Nouvelles Parlementaires

LA NAVETTE DU BUDGET

Paris, 27 avril

La Chambre a décidé de se réunir demain matin pour discuter le budget, retour du Sénat.

M. HERRIOT CONSERVERA SES DEUX PRESIDENCES

Paris, 27 avril

Le bureau du Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste a décidé à l'unanimité de demander à M. Herriot de conserver ensemble la présidence de la Chambre et celle du parti.

AU CONSEIL D'ETAT

LES ELECTIONS DE RIVENTOSA

Paris, 27 avril

Le Conseil d'Etat a rejeté la requête de MM. Alberti et autres au sujet des élections municipales de Riventosa.

Au Sénat

SÉANCE DE 27 AVRIL
(Matin)

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de M. Hervey.

LE BUDGET DE 1926

Le Sénat aborde la discussion du budget de 1926.

Il adopte les budgets des finances des régions libérées, de la Justice, des services pénitentiaires de la justice des affaires étrangères, de l'intérieur

M. *Victor Bérard* demande une réduction indicative de 100 frs au chapitre de l'armée du Levant sur le chapitre des soldes et indemnités afin de provoquer l'envoi d'une commission interparlementaire de contrôle en Syrie.

Il accepte de remettre le vote sur sa demande au moment de la discussion de la loi de finances.

On adopte les budgets de la guerre de la marine, de l'instruction publique. Au dernier, on décide un relèvement de crédits pour les constructions scolaires avec les chiffres de la Commission.

Après le vote des budgets du commerce et du travail, M. Strauss intervient en faveur des constructions d'immeubles affectés aux familles nombreuses. On s'arrête à 47 millions

Les budgets des colonies et de l'agriculture sont votés.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance est ouverte à 15 h. sous la présidence de M. de Selves.

On adopte les derniers budgets avec quelques modifications des chiffres

On revient aux chapitres réservés.

M. *Bérard* demande la réduction du crédit pour la Syrie où, dit-il, nous dépensons 670 millions annuellement sans aucun profit. La force ni l'habileté ne peuvent permettre à la France d'établir son autorité.

Le sénateur fait observer qu'à une demande précédente, le Président du Conseil a répondu d'attendre que la situation militaire soit modifiée pour l'envoi d'une commission de contrôle

M. *Painlevé* répond : « La politique du Gouvernement est de rétablir la Syrie dans un état tel que le rôle de la France soit celui d'une tutelle et non d'un Gouvernement. Nous n'épargnons rien pour arriver à ce résultat ».

C'est à notre corps défendant, déclare le ministre, et momentanément que nous employons actuellement la force ; lorsque les opérations en cours seront terminées, le Gouvernement ne voit aucun inconvénient à l'envoi d'une Commission.

Le chapitre est adopté.

Le Sénat adopte divers chapitres de la loi de finances.

AU MAROC

ARRESTATION DE COMMUNISTES

Casablanca, 27 avril

Après une sérieuse enquête, la police de Casablanca a arrêté six militants communistes inculpés d'avoir favorisé des désertions dans les corps de troupe de Meknès et Casablanca.

NOUVELLES MARITIMES

UNE ESCADRE FRANÇAISE A MALTE

Malte, 27 avril

Une escadre française comprenant le *Jean Bart*, le *Tigre*, le *Bambara*, le *Boncelier* et le *Mangini*, sous le commandement du vice-amiral Violette est arrivée à Malte ce matin. Elle a été saluée par des salves tirées par la marine britannique. Une foule immense a reçu nos marins.

Après les visites officielles, un thé dansant et un grand bal ont eu lieu cet après-midi chez le Gouverneur. Une soirée de gala a été organisée au théâtre.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 27 avril

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin à 10 heures à l'Elysée, sous la présidence de M. Doumergue.

LA SITUATION POLITIQUE

M. Briand a exposé au Conseil la situation politique extérieure.

EN VUE DU PREMIER MAI

M. Durand a indiqué les mesures prises en vue du premier mai.

M. Durand, au cours de son exposé a dit : « Les mesures seront identiques à celles prises l'année dernière. L'ordre sera assuré dans la rue, nous ne permettrons à aucun parti de le troubler. Nous assurerons la surveillance des étrangers qui devront reconnaître par leur correction plus particulière l'hospitalité que la France leur accorde. Enfin, nous ne tolérerons aucun cortège, aucun déploiement d'emblème séditieux. Des instructions seront adressées ce soir aux préfets ».

LA MISSION DE M. VIOLETTE

Le ministre de l'Intérieur a proposé à ses collègues le renouvellement de la mission de M. Violette, gouverneur général de l'Algérie.

LA MAISON DE LA LEGION D'HONNEUR

M. Pierre Laval est autorisé à déposer un projet de loi autorisant l'aliénation par la Légion d'Honneur de la maison de Saint-Denis et de ses dépendances.

LA SITUATION EN SYRIE

M. Painlevé expose la situation en Syrie.

Il a proposé la prolongation du maintien en activité de service du général Debeney. Le Conseil a adopté la proposition du ministre de la Guerre.

LES TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES

MM. Daniel Vincent, Faillières et Danielou ont parlé des traitements des fonctionnaires et des fonctionnaires temporaires.

LA QUESTION DU PAIN

M. Binet a traité la question du prix du pain et des approvisionnements en farine.

L'EDUCATION PHYSIQUE

M. Benazet a été autorisé à déposer un projet de loi sur l'organisation de l'éducation physique nationale.

LES DETTES INTERALLIEES

LA DETTE FRANCAISE

L'OFFRE FRANCAISE DOIT ETRE REVISEE

Paris, 27 avril

Un télégramme de Washington confirme que la Commission de la dette américaine a décidé que l'offre faite par la France pour le paiement de sa dette de guerre doit être révisée.

L'OPINION FAVORABLE A LA FRANCE

Paris, 27 avril

Les premières informations parvenues de Washington indiquaient que les divergences de vues au sein de la Commission portaient surtout sur le montant des premières annuités et la clause de sauvegarde. La position incertaine du Sénat a influé aussi sur la Commission. Certains membres estimaient la différence trop grande entre quarante millions de dollars offerts par la France pour les cinq premières années par M. Caillaux et les vingt-cinq offerts par M. Bérenger.

On croit que M. Bérenger augmentera le chiffre proposé pour les premières annuités. Un courant se manifeste en faveur de l'effort de la France en vue de relever le franc.

M. Mellon, secrétaire du Trésor, demeure optimiste.

LA DETTE BELGE

L'ACCORD EST ADOPTE

Bruxelles, 27 avril

Le Sénat américain a ratifié par 55 voix contre 20 l'accord pour la consolidation de la dette belge envers l'Amérique.

en Italie

M. LOUIS BARTHOU A ROME

Rome, 27 avril

Un déjeuner a été offert au Cercle de Chasse en l'honneur de M. Barthou sur l'initiative de M. Tittoni et Descola. Quatorze ministres ou anciens ministres y assistaient.

M. Tittoni a lu le discours de M. Briand où sont exposés les rapports entre les deux pays.

à Nice

LES CONCESSIONNAIRES DE L'OPERA

Nice, 27 avril

La commission municipal théâtrale de Nice a choisi comme concessionnaires de l'Opéra pour la prochaine saison MM. Ducis et Roques qui ont été nommés directeurs par 13 voix contre 5 à M. Roy et 3 à M. Laffont.

LA BOURSE

Paris, 27 avril

COURS DES VALEURS

	cours précéd.	dernier cours
Rente 3 0/0	48.15	47.65
— 5 0/0 1915	57.75	57.55
— 4 0/0 1917	46.75	46.55
— 4 0/0 1918	45.75	45.15
— 5 0/0 1920	74.95	75
— 6 0/0 1920	65.85	65.35
— 4 0/0 1925	90.90	90.75
Buenos Ayres 4 1/2 Or 1909-1912	1750	-
Japon 4 0/0 1905	519.75	524
Roumanie 1922 4 0/0	554	550
Société Générale	825	827
Banque Union Parisienne	826	819
Banque Paris Pays-Bas	1250	1240
Banque Foncière	4160	4240
Banque Impér. Ottomane	1075	1079
Banco El Hogar Argent.	585	590
Crédit Foncier Egyptien	4060	4100
Crédit Lyonnais	1635	1631
Crédit Foncier Colonial	605	-
Crédit Fonc. Argentin act	170	-
Crédit Fonc. Cib. act anc	1175	1225
Nord	1025	1050
Voitures de Paris	910	910
Wagons Lits ordinaires	1480	1485
Suez Capital	12600	12645
Suez Part	10100	10130
Suez Société Civile 4/3	3580	3615
Transatlantique ordinaire	131	134
Transports Mar. vapeurs	779	770
Lobon Capital	603	605
Thomson Houston	327	325
Jeumont	740	742
Soie Givet Paris	3115	3125
Peñarroya	694	661
Suez Forces	471	471
Rio Tinto	5690	5729
Robe Deep	31.75	32
Mashonaland B. Unie	132	-
Montecatini Unie	277	-
Goldfields ordinair. cp 25	177	186
Moyer et Charlton	501	[illegible]
Piaksluitas	277	[illegible]
Sumner Mai Jack	23.25	23.75
Orléans	38.50	33.30
Houillères Saint Etienne	97	87
Borax Santander	115	-
Tanganyka	374	363
Claremont act	371	-
Jagers Fontein	502	-
Schneider et Cie Creusot	1003	1066
Hauts Four Denain Anzin	1439	1434
Decauville	180	182
Métallurgie Ariège	159	160
Ciments Boulonnais	604	600
Saint-Gobain	3330	3339
Phosphates Gafsa	935	935
Lautaro Nitrate Unité	726	779
1/10 Royal Dutch	4745	4785
Roumaine Belge Pétrolea	150	-
Phosphates M'Zaïta	143	140
Mexican Eagle préférence	157	158
Franco Pétroles Paris	1695	1620
Shell	664	671
Raffineries Say	1890	1900
Pathé cinéma jouissance	348	363
Sucreries Coloniales B.	560	569
Action Saint-Raphaël	1955	1960
Drag Trion	1900	1950
Port sucrer. raf. Egypte	2130	2215
Biscuits Olibet	191.50	195
Grands travaux Marseille	484	492
Orosdi Back	98	99
Riarres Indo-Chinoises	340	355
Cotonnes Impériales	477	485
Chalam. Remor. de l'I.C.	411	410
Soie Inoux	4800	4850
La Soie	401	415
Bohia	246	250
Crédit National 1920	344.75	341

COURS DES CHANGES

Livre	145.17	145.40
Dollar	29.86	30
100 lires	119.55	120.20
100 pesetas	432	432.75
100 frs suis	576	578.25
100 Escus	1197.50	1201.25

UNE BAISSE chez CITROEN — Demandez à essayer la 10 C.V. 5 places, STANDARD, tout acier, freins sur les 4 roues chez AGOSTINI FRÈRES Agents Exclusifs pour la Corse — BASTIA

LE PROCES DE L'EMPOISONEUSE DE SAINT-GILLES

LA SIERRI EST CONDAMNEE A MORT

00199 Nîmes, 27 avril

La deuxième audience du procès de l'empoisonneuse de Saint-Gilles a attiré à la Cour d'Assises une nombreuse assistance. Les dames font leur apparition dans la salle d'audience ; la consigne est moins rigoureuse.

On reprend l'audition des témoins. On entend Mme Barre, ménagère, citée par Mme Mirman qu'elle soignait et qui aurait entendu la Gire au moment de l'arrestation de la Sierri manifester un grand énervement.

On réclame la femme Gire pour la confronter avec le témoin, mais elle est absente.

Me Heim en fait état.

La Sierre intervient et dit : « Du reste, nous avions décidé la Gire et poisonner sa femme », M. Mirman poisonner sa femme ». Le mari proteste.

On entend la fille de Mme Gouau, une victime de la Sierri. Elle raconte comment l'empoisonneuse s'est introduite chez ses parents et qu'un jour elle s'était vendue en disant : « La Gouau a son compte ».

Après l'audition des témoins, Me de Montant-Manse, avocat de la partie civile, retrace la vie de l'accusée : cynique, volant et tuant ceux qui l'employaient, mauvaise mère.

Il réclame un verdict impitoyable.

La séance de l'après-midi est consacrée au réquisitoire de l'avocat général et à la plaidoirie de Me Heim qui demande un verdict d'indulgence.

Le jury, après une courte délibération, répond affirmativement aux six questions qui lui sont posées.

La Cour condamne à la peine de mort la femme Sierri.

Celle-ci apprend sans sourciller la terrible sentence. Elle a déclaré : « Je ne serai pas seule ».

à Marseille

UNE FEMME TENTE DE TUER SON MARI PUIS OFFRE SON SANG POUR LE SAUVER

Marseille, 27 avril

Hier soir, rue Saint Cannat, Mme Olga Granon, 30 ans, fleuriste, a attendu son mari, Léon Martin, 30 ans employé de commerce, à la sortie de son travail et lui a tiré un coup de revolver. Elle a tenté ensuite de se suicider, mais la balle ne l'atteignit pas.

Le mari a été transporté mourant à l'hôpital.

La meurtrière, regrettant son acte s'est offerte pour la transfusion du sang.

Les deux époux étaient depuis trois mois en instance de divorce.

LE TRAVAIL DE JOUR DANS LES BOULANGERIES

Marseille, 27 avril

Les ouvriers boulangers marseillais, réunis à la Bourse du Travail, ont voté un ordre du jour qui réclame l'application intégrale du travail de jour dans les boulangeries.

NOUVELLES JUDICIAIRES

REMISE DE PEINES

Paris, 27 avril

M. Doumergue a accordé la remise de leurs peines, à condition de n'être pas condamnés pendant cinq ans et de payer dans le délai de six mois les sommes dues au Trésor, à MM Edouard Sottano, directeur de journal et Michel Rey, gérant, condamnés à 3.000 frs d'amende et 100 frs d'amende pour diffamation envers M Barthe, député, par la Cour d'Assises de l'Hérault.

en Angleterre

LE BUDGET ANGLAIS EN DEFICIT

Londres, 27 avril

Au cours du débat du budget, M. Winston Churchill, chancelier de l'Echiquier, a fixé les dépenses pour 1926-1927 à 812.641.000 livres sterling et les recettes à 804.700.000.

Le Comité des Economies va procéder à un nouvel examen.

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DE Mme Vve ROSSI

Cinquième liste

A. F. : 10 ; Anonyme : 5 ; Mme Poma : 10 ; Collecte volontaire réalisée par 11 petits garçons de l'Ecole de la Haute Ville : 8.10 ; Barcelier : 5 ; Anonyme : 50 ; [illegible] : 10

Total de la cinquième liste	98.10
Total des listes précédentes	633.50
Total à ce jour	731.60

UN PARI SINGULIER

On nous rapporte cette plaisante histoire : Par les soins d'un Agent Ford une publicité [illegible] avait été faite à une tour, dans une ville du [illegible] de la France. A chaque [illegible] l'Agent Ford [illegible] ; les jambes aux [illegible] jusqu'à créer un [illegible] les machines Ford qui seraient [illegible] la [illegible].

Un [illegible], sur ces entrefaites, fit [illegible] à grand renfort de tambour qu'il se faisait fort de venir, en une journée, [illegible] et de poser qu'il entendait [illegible].

Le jour du pari, comme les deux [illegible] étaient venus, il y eut dans la [illegible] une foule comparable à celle d'un jour de Grand Prix à Longchamp.

On rapporte qu'à la fin de la journée, les [illegible] se classèrent bons seconds.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : mercredi 28 avril 1926. Dix-septième semaine ; 118e jour de l'année ; 247 à venir.

Soleil : lever, 5 h. 23 ; coucher, 19 h. 17.

Aujourd'hui : Saint Paul de la Croix.

Demain : Saint Robert.

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 9 h., 15° ; à 12 h., 15° ; à 14 h., 19°,5. Maxima, 18° ; minima, 12°.

Etat du ciel : couvert ; vents : variable toute la journée avec peu de force ; mer : peu houleuse.

EPHEMERIDES

1915. — Sur la ligne des Eparges-Saint Rémy-tranchée de Calonne, progression française d'un kilomètre environ.

●●●

NOUVELLES MARITIMES

Le premier maître de manœuvre Quilichini Jacques a été promu au grade de maître principal de manœuvre.

— Le premier maître patron pilote Castelli a été promu au grade de maître principal pilote.

●●●

NOUVELLES COLONIALES

MM. les administrateurs de 3e classe Giorgetti Lucien et Bonnnetti Jacques ont été nommés à l'emploi d'administrateurs de 2e classe des services civils de l'Indochine.

— M. Vincenti Annibal-Jacques-Philippe, administrateur adjoint de 1re classe, a été nommé à l'emploi d'administrateur de 3e classe.

— M. Alerini Alérius, administrateur adjoint de 2e classe, a été nommé à l'emploi d'administrateur adjoint de 1re classe.

●●●

INFANTERIE

Par application des dispositions de la loi du 26 décembre 1925, relative au dégagement et à l'aménagement des cadres de l'armée, est été nommés au grade de chef de bataillon pour premier rang du 15 avril 1926 :

M. Lucciani, capitaine, du 173e régiment d'infanterie.

M. Tomasini, capitaine du 3e régiment de tirailleurs.

Les officiers ci-dessous sont admis à la retraite et rayés des contrôles de l'activité à la date du 15 avril.

●●●

AU PORT

Le **Quinto** est parti pour Livourne avec 40 tonnes de liège.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge — Sirop DAMIANI & Cie, 23, Boulevard Paoli

A TRAVERS LA CORSE

CANAVAGGIA. — **Nécrologie.** — Le mardi 13 courant, l'église du petit et pittoresque village de Canavaggia était trop petite pour contenir la foule des parents et amis, accourus des environs de Campitello et de Nebbio venus pour les derniers devoirs à l'un de leurs concitoyens, M. Noël Chevanni, qu'une longue et douloureuse maladie venait de ravir à l'affection des siens et de tous ceux qui l'avaient connu et apprécié. Né à Ortia, M. Noël Chevanni, après son mariage avec Mlle P. Dalas, s'était établi à Canavaggia où il avait su conquérir par sa bonté et son amabilité la sympathie et l'estime des Canavaggiais, qui, par deux fois, l'avaient élu maire. Nommé juge suppléant du canton de Campitello, il s'acquitta de sa charge avec autant d'impartialité que de dévouement. Epoux et père, modèle, sa disparition est pour sa famille une cruelle et dure épreuve. Le deuil était conduit par son fils M. Jean Chevanni, entouré de ses nombreux parents et amis. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Bagnoli conseiller général ; Chiralli, huissier ; [illegible], greffier ; Pagnanelli, ancien maire. Après la cérémonie funèbre, un discours que nous regrettons de ne pouvoir publier fut prononcé par M. Giacli, chevalier de la Légion d'Honneur.

En cette douloureuse circonstance, nous adressons à Mme N. Chevanni, à ses enfants : en particulier à M. et Mme Charles Chevanni à M. et Mme Mambrini ; à M. et Mme Pagnanelli, retenus sur le Continent, nos condoléances les plus émues. — Un ami.

Nos Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Demain Compagnie « Gisèle Marini » dimanche 2 mai, à 8 h. 45 : Première représentation : **La Bonne perdue**, opérette nouvelle en 3 actes du maestro Pietri.

— Prochainement : les grandes Tournées Baret avec : **Ta Bouche** - **Gosse de Riche** - **La Folle Nuit**.

●●●

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : **La Tournée Mirabelle**, comique en deux parties ; **La Fille de la Brousse**, grand drame interprété par Betty Compson.

Bientôt, une superproduction Métro-Goldwyn : **Une Idylle Princière**, avec Marion Davies.

— Prochainement : le plus grand film dramatique de la saison : **Larmes de Clown**. Ce superfilm sera donné au Théâtre Municipal avec grand orchestre.

●●●

REGENT CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45 : Au programme : **Régent-Journal** ; Petite Correction Cinéma présente Spiney Chaplin dans **Suzanne ou les trois vieillards**, comédie gaie en 6 parties ; **Surcouf**, septième chapitre

Le ... avril, au « Régent-Journal » : **La finale du Championnat de la Corse**.

— Jeudi, en soirée, l'un des plus beaux films français : **Le double amour**, avec Nathalie Lissenko et Jean Angelo.

— Prochainement : **La nuit de la revanche**, superproduction française avec Léon Mathot.

Les deux derniers films de Pola Negri : **Malea** - **A l'ombre des pagodes**.

On nous communique

CONSEIL MUNICIPAL DE BASTIA

Le Conseil Municipal est convoqué pour ce soir à 6 heures.

SYNDICAT NATIONAL DES CHEMINOTS
Réseau de la Corse

Syndiqués et non syndiqués sont instamment priés d'assister à la réunion, qui aura lieu ce soir à 20 heures précises. Présence indispensable.

CONCOURS D'ADMISSION A L'EMPLOI DE COMMIS D'ASSISTANCE EN ALGERIE

Un concours pour huit places de commis des services d'assistance de l'Algérie aura lieu le 28 juin 1926 dans les centres suivants : Paris (Office de l'Algérie), Alger, Oran, Constantine, Marseille, Lyon, Bordeaux, Nancy, Rennes, Lille, Toulouse et Ajaccio.

Un cinquième des places est réservé aux sous-officiers agréés par le Gouverneur Général de l'Algérie, comptant au moins dix années de services militaires et qui ont obtenu au concours le minimum de points exigés pour l'admission.

Ne peuvent être admis que les candidats remplissant les conditions ci-dessus et pour lesquels aucun titre universitaire n'est exigé, qui ne peut se présenter au concours s'il ne justifie de la possession de l'un des certificats ci-après : brevet élémentaire, certificat de capacité en droit, certificat d'études secondaires du 1er degré, certificat d'études de législation algérienne, de droit musulman et des coutumes indigènes, certificat d'études primaires supérieures, brevet supérieur, première partie du baccalauréat.

Le programme des épreuves comprend : une composition comportant l'établissement d'un tableau, des problèmes d'arithmétique, de géométrie et d'algèbre élémentaire, une composition française sur des notions d'assistance.

Pour tous renseignements, s'adresser, soit à la direction de l'Intérieur (1er bureau) au Gouvernement Général de l'Algérie, soit à la Préfecture de chaque département ; pour le département de la Corse, inspection de l'Assistance Publique, Ancien Evêché, Cours Grandval à Ajaccio, soit à l'Office du Gouvernement Général de l'Algérie, à Paris.

La liste des candidats sera close le 18 mai 1926.

Le bon état de votre santé dépendra en grande partie du soin que vous aurez de faire de temps en temps une cure de PILULES PINK pour renouveler la richesse de votre sang, tonifier votre système nerveux et stimuler les fonctions de votre organisme.

Les PILULES PINK sont en vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Phie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 4 fr. 50 la boîte, 24 fr. les 6 boîtes, plus 0 fr. 60 de timbre-taxe par boîte.

Petites Annonces Économiques

VILLA à louer, meublée ou non, bien située. S'adresser aux bureaux du « Petit Bastiais ».

SERVICE AUTO TALLANO - ZALANA

Mlle J. Colombani informe le public que vers le 15 mai, elle assurera avec une voiture neuve Berliet, le service entre Tallano et Zalana.

Si vous avez des PUNAISES l'insecticide COLBERT les détruira en 10 MINUTES, même les œufs. 4 fr. 25. Etabl. Blanch Susini, 21, r. de l'Opéra

POMPES
AGRICOLES ET MÉNAGÈRES
A MOTEUR ET A BRAS
Matériel d'Arrosage
Robinetterie pour eau et vin
Maurice LEDOUX
— BORDEAUX —
REPRESENTANT POUR LA CORSE :
SUSINI FRANÇOIS, Mécanicien
3, Route du Cap - Bastia

PONTENOVO VIN DU CAP AU QUINQUINA

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
LAURENT COLOMBANI
6 bis, Rue de l'Opéra — BASTIA
Chaux — Ciments — Plâtres
Tuiles - Briques - Carreaux
Tuyaux — Fers — Couleurs
Planches, etc.
PRIX RÉDUITS
R. du C. Bastia n° 650 — Téléphone : 0-79

YEUX NEZ-GORGE-OREILLES
Le cabinet du Docteur FOURTEAU est ouvert tous les jours (dimanche excepté) au 19, boulevard Paoli. Consultations de 2 heures à 4 heures et sur rendez-vous.

AVIS DE DÉCÈS

[illegible] Michel, pharmacien-major de [illegible] ; Mme [illegible] ; Monsieur et Mme [illegible] ; Mme Rose Francesehi, née Michel ; Mlles Antoinette et Marie Micheli ; le docteur Pascal Franceschi, officier de la Couronne d'Italie, ses enfants et petits-enfants ; Mlle Lucie Francesehi ; M. André Agostini et sa famille ;

Les familles Agostini ; Franceschi, de Ortiporio ; Franceschi, de Nonza ; Giordan, de [illegible] ; Mattei, Vico, Moracchini, Fazzi, Palmieri, Micheli, de Conte ; Orsoni, de Bastia ;

Ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur DOMINIQUE MICHELI

leur père, beau-frère, oncle, cousin et allié, survenu à Centuri le 25 avril 1926.

Les obsèques ont eu lieu à Centuri le 27 avril à 9 h. du matin.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Priez pour Lui

RHUM · ST-JAMES Grand Cru

« St James ... prestigieux pays des Antilles est le lieu d'origine des premiers Rhums du Monde. »

GRANDS MAGASINS
LOUIS MAUREL
3, Boulevard du Palais - BASTIA
SUCCURSALES : *Place de l'Hôtel-de-Ville et Rue Napoléon*
Téléphone 0.90

Nouveautés, Rouennerie, Lainages, Soieries
Lingerie, Bonneterie, Confection pour
Hommes et pour Dames, Meubles
et Ameublements, Quincaillerie
Faïences et Porcelaines
Articles de Paris

APPAREILLAGE DE T. S. F.

Grands assortiments à tous les Rayons
Des tailleurs pour homme et pour dame sont attachés à la Maison
FACILITES DE PAIEMENT

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

L'ESSENCE "STELLINE" EST INCOMPARABLE

(En caisses d'origine ou en cylindres de 200 litres)

PÉTROLE "CRISTAL" LE PLUS RÉPUTÉ

(En bidons de 50 litres ou en cylindres de 200 litres)

HUILE "D" EST INIMITABLE

(En bidons d'origine de 2 litres)

Simon DAMIANI & C, Imprimeurs exclusifs pour la Corse.

— LA MAISON A UN DÉPOT A AJACCIO —

Abonnements

AU

Petit Bastiais

Journal Quotidien à grand Tirage

Tarif des Abonnements :

	CORSE		AUTRES DÉPARTEMENTS		
un an	six mois	trois mois	un an	six mois	trois mois
48 fr.	25 fr.	13 fr.	50 fr.	27 fr.	15 fr.

Pour les changements d'adresse, envoyer 0.75 en timbres du journal

BULLETIN D'ABONNEMENT

M. .....

demeurant à ..... *Mettre*

inscrire un abonnement de

au "PETIT BASTIAIS" *à partir du*

(Signature et date de l'Abonné)

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

Détacher ce Bulletin et l'adresser au M. CORDIER, Directeur du "PETIT BASTIAIS" à Bastia, avec le montant de l'abonnement en un mandat-Poste ou un chèque postal Marseille 4-9-5.

IMPOT SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

La loi du 1 avril 1926 avait apporté plusieurs modifications à la perception et au taux de l'impôt sur le chiffre d'affaires, le Gouvernement avait cru devoir adopter des dispositions en portant à leur connaissance les dispositions qui les intéressent particulièrement et que sont intérêts où le paiement le 1er avril courant.

I. **Commerces de gros.** — A compter de 1er avril 1926 et jusqu'au 31 décembre 1926, les ventes effectuées par les commerçants en gros seront taxées au taux de 2 pour 100.

Par ventes en gros, il faut entendre les ventes faites par les commerçants à un autre commerçant d'articles ou de marchandises destinées à être revendus.

Les modérations, qui se traduisent à la fois au commerce de gros et au détail, devront matériellement être sur leurs relevés mensuels le total des ventes en gros passibles de la taxe au taux de 2 pour cent et le total des affaires de vente au détail où à la consommation soumises à l'impôt au taux de 1.20 p. cent.

II. **Établissements classés.** — A compter du 1er avril 1926, les taux de 3.60 et 12 p. cent applicables aux affaires de logement et de consommation sur place effectuées dans les hôtels, restaurants, cafés, salons de thé, etc., précédemment classés en fait aux 1re catégorie, sont portés à 4 et 13 pour cent.

III. **Courtiers, commissionnaires, faonniers loueurs de choses, entrepreneurs ou loueurs de services, banquiers, changeurs.** — Le taux de l'impôt applicable au montant des courtages, commissions, remises, salaires, pots de vin, bénéfices, escomptes, agios, etc., est porté de 3.20 pour cent à 2.80 pour cent.

Sont exonérés de cette majoration de 1.20 pour cent les entreprises de journaux (pour les façonniers n'occupant pas plus de 3 ouvriers ou employés, le taux est ramené à 2 p. cent).

IV. **Exonérations.** — Sont exonérés de l'impôt sur le chiffre d'affaires, à compter du 1er avril 1926 :

1° Les affaires de vente portant sur le lait frais pour alimentation à l'état naturel ;

2° Les opérations de vente, de commission ou de courtage portant sur les cafés et les thés ;

3° Les ventes par des commerçants autres que les fabricants ou importateurs des matières de sonde, matières de chaux, ciment, ciment de dépendances, superphosphates et sulfate d'ammoniaque, sels de potasse, amendements.

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

15, pl. St-Nicolas et 41 bis, bd Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à présent et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde des titres — Prêts sur titres — Encaissement des coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.

LOCATION DE COFFRE-FORTS

Compartiments depuis 20 fr. par an

VIEUX JOURNAUX

TRÈS PROPRES POUR PLIAGE ET EMBALLAGE

S'adresser à la Papeterie du « PETIT BASTIAIS »

Imp. E. CORDIER & Fils, 6, bd du Sémi.

Le Directeur-Gérant : Louis CORDIER

SOCIETE HIPPIQUE DE PORTO-VECCHIO

ANNEE 1926

PROGRAMME DES COURSES

Dimanche 16 mai

1re Course à 15 h. : **Prix du Conseil Général.** Course plate, (2 mètres).

1000 fr. dont 500 offerts par le Conseil Général de la Corse et 500 par le Gouvernement de la République :

500 francs et les entrées au gagnant ; 100 frs à l'éleveur du gagnant ; 200 frs au 2me ; 50 frs à l'éleveur du 2me ; 100 frs au 3me ; 50 frs au 4me.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, nés et élevés en Corse, issus de juments nées et élevées en Corse et d'étalons possédant au moins 25 p. cent de sang arabe, montés par des cavaliers français n'ayant pas eu de licence de jockey ni d'apprenti jockey, depuis au moins 2 ans.

Entrée : 10 francs. Poids : 65 kgs. 1 kg. de surcharge par 1000 frs gagnés en plat. Distance : 1500 mètres environ.

2me Course à 16 h. : **Grand Prix de Porto-Vecchio** (Prix de la Société Hippique d'Encouragement et de la Société Hippique de Porto-Vecchio).

2.000 frs, dont 1.500 frs offerts par la Société Hippique d'Encouragement et 1.000 frs offerts par la Société Hippique de Porto-Vecchio :

1500 frs et les entrées au gagnant ; 300 francs à l'éleveur du gagnant ; 600 frs au 2me ; 150 frs à l'éleveur du 2me ; 300 frs au 3me ; 150 frs au 4me.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en Corse, issus de juments nées et élevées en Corse et d'étalons possédant au moins 25 p. cent de sang arabe, montés par des cavaliers français n'ayant pas eu de licence de jockey ni d'apprenti jockey depuis au moins 2 ans.

Entrée : 20 francs. Poids : 4 ans : 65 kgs ; 5 ans et au-dessus : 68 kgs. 1 kg de surcharge par 1000 frs gagnés en plat. Distance : 2400 mètres environ.

Lundi 17 mai

1re Course à 15 h. **Prix du Conseil Municipal,** Course de haies.

2.000 francs offerts par la ville de Porto-Vecchio :

1.000 frs et les entrées au gagnant ; 200 francs à l'éleveur du gagnant ; 400 frs au 2me ; 100 frs à l'éleveur du 2me ; 200 frs au 3me ; 100 frs au 4me.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en Corse, issus de juments nées et élevées en Corse et d'étalons possédant au moins 25 p. cent de sang arabe, montés par des cavaliers français n'ayant pas eu de licence de jockey ni d'apprenti jockey, depuis au moins 2 ans.

Entrée : 20 francs. Poids : 4 ans : 65 kgs. 5 ans et au-dessus : 68 kgs. 1 kg de surcharge par 1000 francs gagnés en obstacles. Distance : 3200 mètres environ.

2me Course à 16 h. : **Prix du Stéblanoie,** Course au trot monté.

500 frs offerts par le Conseil Général de la Corse :

250 frs et les entrées au gagnant ; 150 frs au 2me ; 100 frs au 3me.

Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en Corse, montés par des cavaliers français n'ayant pas eu de licence de jockey ni d'apprenti jockey, depuis au moins 2 ans.

Entrée : 10 francs. Poids : 4 ans : 65 kgs. 5 ans et au-dessus : 68 kgs. Tout gagnant remporte de 25 mètres par 1.000 francs gagnés au trot. Distance : 2.100 mètres environ.

Engagements : Chez M. le Président du Comité des Courses de Porto-Vecchio, jusqu'au dimanche 2 mai, avant 18 heures.

Porto-Vecchio, le 2 mars 1926.

Les Commissaires :
G. QUENZA, H. ETTORI,
CH. DE ROCCA-SERRA

Nota. — Sous peine de nullité, les engagements établis pour chaque cheval sur une feuille séparée, devront être accompagnés du contrôle de l'entrée et du certificat d'origine de l'Administration des Haras et adressés par office recommandé à M. le Président du Comité des Courses à Porto-Vecchio, qui fera parvenir les feuilles d'engagement et renseignements utiles aux personnes qui lui en feront la demande.

ARRETE

INTERDISANT LE LAVAGE DES VEHICULES DE TOUTE NATURE SUR LES CHAUSSEES ET TROTTOIRS DE LA VILLE.

Nous, Maire de la ville de Bastia,

Vu la loi du 5 avril 1884,

Considérant que la Municipalité vient de faire procéder au rechargement des chaussées et diverses artères de la ville, et qu'il importe de prendre des mesures pour les conserver en bon état,

Considérant que le lavage des voitures et notamment des automobiles pratiqué sur la chaussée avec des jets d'eau à forte pression ou à l'aide d'autres instruments ou ustensiles, nuisent à l'empierrement et constituent une gêne pour la circulation,

Considérant que l'usage permanent des planchers sur les carreaux, nuit au nettoyage de ceux-ci et fait dévier sur la chaussée les eaux de pluies qui contribuent aussi à la ruiner,

Arrêtons :

Article 1er. — Le lavage des véhicules de toute nature sur les chaussées et trottoirs est interdit. Est également interdit la toilette des chevaux et mulets dans les mêmes conditions.

Article 2. — Défense sera faite de laisser à demeure d'une façon permanente, sur les carreaux devant les garages, des planchers en bois ou fer et autres appareils de nature à gêner le balayage ou à faire dévier l'écoulement des eaux de pluie.

Article 3. — Les propriétaires des garages qui emploient des planchers devront les enlever chaque jour après le balayage et les remettre en place le soir à la fermeture de leurs magasins.

Article 4. — Les propriétaires de cafés qui ont des planchers devant leur terrasse seront tenus de faire procéder au nettoyage des carreaux au moins trois fois par semaine et devront enlever les planchers en cas de pluie.

Article 5. — M. l'Adjoint de la Ville, M. le Commissaire de Police et M. le Commandant des Brigades de Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Bastia, le 8 avril 1926

P. le Maire,
Signé : H. de MONTERA

Vu : pour exécution immédiate

Ajaccio, le 17 avril 1926

P. le Préfet,
Le Secrétaire Général,
Signé : Marcel VALARBRIGUE

LIBRAIRIE DU "PETIT BASTIAIS"

MONACO, LA CORSE ET SAINTE-DEVOTE

PAR M. DE TRENQUALEON

Ouvrage de 300 pages, orné de six hors-textes en sépia

Prix : 5 fr. — Franco : 5 fr. 50

REGINA

LA REINE DES CIGARETTES

N° 103 — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

XX

L'ORGUEIL DE JEAN MISÈRE ET LA VANITÉ DE JOSEPH BRISAILLE

« Ha ! Il-il en portant la main à son épaule, cette blessure me gêne vraiment. Le coutean de Bordeaux est entré avant... Si je l'avais pu frapper une seconde fois, il me tuait... Étrange effet de ce hasard qui n'est montré si favorable à mes projets, le véritable chevalier de Pont-Scoff avait, lui aussi, une blessure à l'épaule...

« Il y a donc dans le ciel ou dans l'enfer quelqu'un ou quelque chose qui m'a poussé au crime et qui m'a préparé les voies ? Allons, pas de sentimeries. Arrière, superstition, destin, hasard, Providence, fantômes et mensonges... !

« J'ai assassiné le chevalier de Pont-Scoff et je lui ai volé son nom et ses titres parce que je l'avais résolu ainsi et que telle était ma volonté. — Donc, je continuerai mon œuvre. Avec ma double individualité je puis tout saisir, tout étreindre, tout dominer. Jean Misère commandera dans l'ombre à des milliers d'hommes puissamment organisés qu'il dirigera vers son but à lui, sans repos, puisqu'il se fera insaisissable, sans hésitation, puisque l'appât de l'or les entraînera. Et, tout en haut, blasé, froid, dédaigneux, superbe, le chevalier de Pont-Scoff marchera de pair avec les plus grands, les plus nobles et les plus riches du royaume ! Ma belle destinée, je la veux, je l'aurai !... Je sais de taille à être ces deux hommes à la fois, et qui sait jusqu'où ce dualisme mystérieux peut me conduire ?...

En ce moment, la porte s'ouvrit avec lenteur, et la livrée d'un laquais parut sur le seuil.

Le chevalier de Pont-Scoff tourna la tête.

— Ah ! c'est toi, Brisaille, fit-il en reconnaissant le nouvel arrivant. Que veux-tu ?

— Ma foi ! bien des choses, je commence par l'avouer, répondit le Gâtinais en s'approchant.

— Parle...

— Voici... répondit Brisaille en saisissant un fauteuil par le bras et en se disposant à s'asseoir le plus commodément possible...

— D'abord, interrompit le maître en l'arrêtant du geste, tu te souviens, Brisaille, que tu as juré obéissance absolue au chef des faux-saulniers ?

— Parbleu ! il n'y a que cinq jours de cela, je me le rappelle parfaitement bien...

— Alors, souviens-toi de même qu'ici, dans cet hôtel, je suis le chevalier de Pont-Scoff, et que toi, le chevalier de Pont-Scoff marchera de pair avec lui.

— Cela se voit pardieu à mon habit ! s'écria Brisaille en jetant un regard dédié sur sa houppelande. Ce qui ne veut pas dire que je sois extraordinairement fier de cette nouvelle position sociale. Porter une livrée n'est pas dans ma nature.

— Mais ce qui veut dire, reprit brièvement d'un regard impérieux, que vous êtes le maître, en soulignant ses ordres avoir devant moi l'attitude d'un valet devant son seigneur. Nul ne doit soupçonner dans cette maison le lien qui nous unit. Si jamais par ta faute, tu faisais soupçonner Jean Misère sous le chevalier de Pont-Scoff, je te tuerais, Brisaille ! comme je t'ai tué Bordeloup...

— Dieu du ciel !... s'écria le Gâtinais en devenant pâle comme un linge. En voilà une situation dangereuse !... Je ne pourrai jamais dormir tranquille avec une pareille menace suspendue sur ma pauvre tête !... Il y a des hasards si étranges, si imprévus !... Non, non, j'en mourrais de frayeur... J'aime mieux donner ma démission et m'en retourner dans mon Gâtinais, à Plessis-les-Cormiers. On s'y ennuie beaucoup, hélas, mais du moins on ne court pas le risque de trépasser à la fleur de son âge par le fait d'émotions trop violentes et trop réitérées !...

— Crois-tu donc, fit Jean Misère avec une sombre ironie, que je te laisserai tranquillement déserter ton poste, emportant avec toi deux secrets terribles : la nouvelle organisation des faux-saulniers et l'assassinat du chevalier de Pont-Scoff à Pontlorry !... Crois-moi, Brisaille, il vaut mieux obéir purement et simplement sans discussion et sans hésitation.

(*A suivre*)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, Éditeurs, 3 Paris.

N° ANNÉE. — N° 107

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

JEUDI 29 AVRIL 1926

00200

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c. | JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE | Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & FOUR. CITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHERNEAU, 5, Boulevard Haussmann, 3 — PARIS (9e) Téléphone : OPÉRA 14-94

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA Téléphone : 0-02 Compte Chèques-Postaux : Marseille 04-80

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	26 fr.	48 fr.
Autres Départements	15 fr.	30 fr.	60 fr.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

Quels remèdes apporter à la dépopulation des campagnes

Nous assistons, écrivions-nous dans un récent article, au douloureux et angoissant spectacle de l'abandon de nos campagnes et à ses conséquences désastreuses pour l'avenir de notre race. Mais, en face du grave péril que constitue ce mouvement de désertion qui s'accentue, malheureusement, chaque jour, dénoncer le mal ne saurait suffire.

Au sortir de la guerre, dans un certain nombre de régions plus particulièrement frappées, des initiatives privées nombreuses ne tardèrent pas à se manifester, par la création d'œuvres diverses destinées à retenir le paysan au sol.

Indépendamment de ces tentatives souvent heureuses d'ailleurs, des efforts sérieux étaient entrepris, dans le même but, par les Pouvoirs Publics.

Pour remplacer, en partie et sans retard, les trop nombreux ruraux tombés sous les balles ennemies, on fit appel tout d'abord à la main-d'œuvre étrangère. Mais il faut bien reconnaître que les résultats obtenus jusqu'à ce jour, sur ce point, n'ont pas été ceux que l'on pouvait légitimement espérer.

Le nombre des travailleurs ainsi affectés à l'agriculture n'a pas dépassé en effet, 150.000. De plus, ces nouveaux venus ne font, pour la plupart, chez nous, qu'un séjour temporaire.

Dans le même temps, et pour diverses causes dont la pénurie de main-d'œuvre, notre faible natalité, les avantages du change sont les principales, de nombreux étrangers se rendent acquéreurs, dans notre pays, de biens immobiliers considérables.

Cet engouement d'infiltration et d'immigration n'est encore accentué depuis cette époque. Et nous avons déjà dit à ce sujet que si l'apport d'éléments étrangers est un remède nécessaire à notre dépopulation, les précautions les plus grandes doivent être prises — en raison même des dangers qu'il présente — pour amener l'absorption aussi complète que possible de ces éléments nouveaux dans la grande famille nationale. Car, un fait a été observé, spécialement en ce qui concerne les innombrables Italiens qui se sont installés dans tout notre Sud-ouest, c'est que ceux-ci dont le nombre dépasse actuellement 250.000, constituent une population à part, conservant jalousement leurs mœurs, leurs coutumes, leurs croyances, en un mot leur « italianité », se gardant absolument, jalousement semble-t-il, de toute assimilation.

Or, il n'est rien qui crée et entretienne le trouble politique comme les minorités isolées, quand elles deviennent par trop importantes, dans un grand pays.

Dans ces conditions, il est indispensable que l'immigration étrangère — à laquelle, jusqu'ici, les facilités d'extension semblent avoir été consenties dans une trop large mesure — soit dès maintenant l'objet d'une réglementation sévère et d'un contrôle rigoureux.

En même temps qu'une politique d'immigration étrangère, contrôlée et freinée tant à la fois, sera définie, ne serait-il pas possible d'envisager l'organisation méthodique et rapide de l'immigration française elle-même ? De quelle manière ? En faisant appel aux éléments français de nos contrées méridionales et surpeuplées — car heureusement, nous n'avons pas seulement des départements à faible natalité — et en les transplantant, si j'ose m'exprimer ainsi, dans les régions déjà désertées ou en voie de dépeuplement.

Tel est, en particulier, le cas de la Bretagne qui est, par excellence, un pays de migration et d'émigration. De tout temps, en effet, le trop plein des travaux de cette province, dans l'impossibilité de vivre sur un sol ingrat et pauvre, s'est dirigé vers l'Amérique du Sud et le Canada, où, pour des sommes minimes, les exploitations agricoles étaient mises à la disposition des émigrants et des colons. Pourquoi ne pas essayer de les retenir en France ?

Est-ce à dire qu'aucun effort n'ait été tenté, en ce sens, depuis neuf ans ? Non, certes, au contraire. Dès 1921, grâce au concours donné par l'Office central de la main-d'œuvre et l'Union des Syndicats agricoles du Finistère une tentative fut faite pour diriger les familles bretonnes émigrantes vers les terres abandonnées du Midi, spécialement dans la Dordogne, le Gers et le Lot-et-Garonne. Plusieurs convois furent ainsi organisés ; des baux et contrats furent signés. Si bien qu'au début de 1924, 186 familles groupant 4.800 bretons, cultivaient, comme exploitants et non comme salariés, plus de 15.000 hectares de terres en Dordogne.

Malheureusement, cet essai d'immigration intérieure, si riche d'espérances à ses débuts, ne tarda pas à se heurter à des obstacles tels que son développement en fut rapidement enrayé. Aussi ce mouvement peut-il être considéré, actuellement, comme à peu près terminé.

Quoi qu'il en soit, il faut vivement féliciter les organisateurs avisés de l'émigration bretonne d'avoir ainsi détourné au profit de la France des éléments français qui allaient partir pour l'étranger dans le moment même où nous subissons une grave crise de main-d'œuvre. La tentative ne pourrait-elle pas être reprise, au besoin sur des bases nouvelles et plus larges ?

Au surplus, cet exemple méritait d'être signalé, car un enseignement extrêmement suggestif nous paraît s'en dégager. Ne démontre-t-il pas, en effet, de façon satisfaisante, la nécessité de l'établissement d'un plan général d'émigration paysanne ? En vue de son élaboration, il nous semble que des enquêtes soigneusement menées et très approfondies permettraient de connaître, aussi exactement que possible — et ce, au moyen de statistiques rigoureusement vérifiées — d'une part, les diverses régions de France où l'immigration est désirable, et d'autre part, celles d'où l'émigration est possible. Ensuite compte tenu des similitudes de contrées, des caractères locaux, des habitudes des émigrants et des chances d'acclimatation, il serait possible comme on l'a fort justement remarqué, de « canaliser presque à coup sûr l'émigration, et de la diriger vers les endroits où elle rendrait les meilleurs services et où elle ne risquerait pas un insuccès ».

Mais ici, c'est aux Pouvoirs Publics et à eux seuls qu'il appartient de prendre la haute direction de ce grand mouvement intérieur, et de faire que par des mesures appropriées et efficaces, telles que octroi d'avances, crédits spéciaux à long terme... etc... etc... ceux qui quitteront ainsi leur patrie pour une autre province se sentent constamment guidés, soutenus et aidés dans l'œuvre de reconstitution de leurs foyers, et d'adaptation à une vie toute nouvelle.

C'est là une œuvre urgente à réaliser. Il importe d'y travailler sans retard, si l'on ne veut pas que de riches contrées se transforment rapidement en déserts, faute de bras pour remettre leur sol en valeur, ou deviennent, aux mains d'étrangers particulièrement entreprenants, de véritables centres de « colonisation ». Deux calamités également redoutables pour l'avenir de notre pays.

Henri MICHEL, *Député*

Forfait et chiffre d'affaires

Aussi longtemps qu'on avait cru à sa fin prochaine, la taxe sur le chiffre d'affaires, condamnée dans son principe par la majorité du Parlement, n'avait plus soulevé de réclamations. On la supportait par habitude en attendant que le grand vent du progrès nous en débarrassât définitivement.

Malheureusement, on n'avait pas tenu compte des difficultés financières que nous traversons et qui ont dégénérées nos espoirs. Aujourd'hui, non seulement on ne parle plus de la disparition de cette taxe, mais on lui demande, au contraire, de nous procurer la plus large part des recettes nouvelles dont nous avons besoin.

De 1 fr. 30 0/0, son taux est passé à 2 frs pour certaine catégorie de contribuables et, s'il est exact que cette majoration n'est valable que pour un an, rien n'indique qu'elle ne sera pas maintenue par la suite, en vertu du principe, fruit de l'expérience, que le provisoire est toujours définitif en France.

L'heure est donc venue d'approprier cette taxe aux circonstances nouvelles et d'en régler l'application avec plus de justice.

Par une loi du 31 mars 1923, on dispensait, sur leur demande et moyennant le paiement d'un forfait annuel de la tenue de certains registres, de la production de justifications, etc., les redevables dont le chiffre d'affaires annuel n'excédait pas 120.000 francs s'il s'agissait de vente de marchandises, denrées, fournitures, etc., ou 30.000 frs, quand il s'agissait de louage de services.

Jamais amélioration, en cette matière, ne fut plus populaire ; un accueil la tranquillité des assujettis pendant deux ans, on les débarrassait pendant ce même temps d'un contrôle tatillon et vexatoire, sans que le fisc y perdît rien.

L'administration se montra, dès le début, hostile à ce nouveau système auquel elle trouve de nombreux inconvénients, qu'elle accuse, en particulier, de faciliter l'évasion de l'impôt ; mais, à trop chercher la perfection et par crainte d'augmenter le nombre des injustices, on se mit d'accord.

Sous la poussée des changes, peut-être même du désir de certains de faire fortune trop vite, le prix de la vie renchérit de telle façon que, dès avril 1924, on fut amené, avant même l'application du forfait, à décider que le chiffre de 120.000 frs fut porté à 200.000 frs et celui de 30.000 à 40.000 francs.

Depuis lors, la course au clocher n'a fait que gagner de vitesse. L'accumulation des impôts sur les mêmes têtes, des inflations nécessaires, mais néfastes, la dévaluation du franc chaque jour plus grande, rendent inopérant le forfait, tel qu'il existe, si on n'en modifie pas à nouveau les limites.

La plus grande partie des bénéficiaires actuels en seraient privés, car en dehors d'eux, sans augmentation du nombre de leurs transactions, par le seul jeu de la hausse, leur chiffre d'affaires dépasse aujourd'hui les 200.000 frs ou les 40.000 frs prévus.

Il eût été même naturel qu'on prît prétexte de la loi de finances actuellement en discussion, pour effectuer cette modification nécessaire et rétablir la concordance entre le prix des objets et le montant du forfait.

Loin de nous la pensée d'appliquer le forfait à de nouveaux bénéficiaires sans une étude préalable ; il nous suffit de maintenir les mêmes et de ne pas les encourager à rechercher, par des moyens appropriés, mais frauduleux, la possibilité de rester dans le cadre de la législation actuelle.

Dans l'intérêt général, nous avons le devoir de ne pas favoriser ce genre de tentative, d'autant que, sans vouloir revenir sur les raisons qui plaidèrent en faveur de l'établissement du forfait, la difficulté matérielle pour l'administration d'exercer un contrôle absolu sur toutes les déclarations ne fut pas une des moindres.

Pourquoi changer des habitudes prises et commettre à nouveau, sans raison valable, une injustice, puisque la plupart des gens qui depuis deux ans en sont exonérés ?

De prime abord, la Commission des Finances du Sénat, pressentie sur ce point, ne se montra pas favorable. L'accueil fait par elle à cette proposition eût été certainement plus enthousiaste si on avait ouvert une discussion et si on avait apporté la preuve que l'augmentation du chiffre du forfait n'entraînait pas, de plano, une majoration du nombre des bénéficiaires.

Nous n'avons pas le droit d'oublier en effet, au moment où nous chargeons d'impôts écrasants tous les contribuables, qu'il serait impolitique sans une nécessité absolue, de créer des complications.

La façon d'acquitter certaines charges les rend moins lourdes à ceux qui les paient, et, c'est en vue de cet allégement, pour éviter toute élimination inutile, que nous prions le Ministre des Finances de suivre notre suggestion.

Louis SERRE, *Sénateur.*

A PROPOS de la CHAIRE de PHILOSOPHIE VACANTE au LYCEE de BASTIA

Intervention de M. Emile SARI

Sur la demande d'un groupe de pères de famille, et dès le 5 avril courant, M. Emile Sari, Sénateur de la Corse, a appelé l'attention de M. le ministre de l'Instruction Publique sur la nécessité de nommer à bref délai un professeur de philosophie au Lycée de Bastia, en remplacement de M. Falcucci, appelé aux fonctions d'inspecteur d'académie à Guéret.

Le 8 avril, M. le ministre de l'Instruction Publique a fait connaître dans une lettre adressée à notre sénateur-maire qu'un candidat de l'Académie d'Aix allait être nommé à ce poste.

Postérieurement à cette date, M. Emile Sari a fait une nouvelle démarche au ministère et a insisté tout particulièrement pour que satisfaction immédiate fût donnée aux parents des élèves de notre important établissement d'enseignement secondaire.

Il serait véritablement extraordinaire qu'une pareille situation, qu'explique seule la crise actuelle du recrutement universitaire, se prolongeât longtemps encore.

LA SANTE DE M. GIORDAN

Nous apprenons avec regret que notre distingué et dévoué représentant est depuis quelque temps très sérieusement malade à Lyon, ce qui l'a mis dans l'obligation de se faire représenter aux obsèques de M. Antoine Gavini à Paris ainsi qu'à la fête de charité organisée récemment par les combattants Corses, à laquelle il avait été invité par MM. le général Graziani, président d'honneur, et Alberini président. Les combattants n'ont pas oublié son dévouement pendant la guerre en leur faveur et pour les blessés et malades dans les hôpitaux.

M. Giordan, malgré son état, s'est activement occupé des questions sur lesquelles son attention avait été appelée, notamment à la suite de l'incident du *Martinelle*. Il vient encore d'intervenir auprès du sous-secrétaire d'Etat de la Marine Marchande au sujet de la nouvelle convention concernant l'exploitation des services maritimes de la Corse.

Nous formons des vœux sincères pour le prompt rétablissement de M. Giordan.

Billet du Jour

Plusieurs jeunes filles ont beaucoup de bon sens. Elles viennent de le prouver dans un débat ouvert à la mairie par une association de pères de famille.

La question était celle-ci : « Que pensez-vous des jeunes gens ? »

Les jeunes filles ont ouvert la bouche pour répondre, puis sont demeurées coites.

Ce n'est pas ainsi qu'elles ont donné la mesure de leur bon sens. La question était mal posée. On la reposait sous cette forme : « Comment voudriez-vous que fussent les jeunes gens ? »

Ah ! cette fois, ces demoiselles avaient quelque chose à dire. Quel est le cœur de vingt ans qui n'a pas un idéal ? Elles s'accordèrent quelques instants de réflexion et convinrent ensuite de formuler leur avis.

Il ressort de ces divers exposés que le prototype du garçon moderne propre à faire leurs délices serait un bon jeune homme moyen qui lirait un journal sportif, qui serait inscrit à un groupe politique, qui jouirait d'un bon estomac et qui aimerait rien d'un « pantouflard ».

Bien ! ce n'est pas trop mal.

A ce modèle parfait, les jeunes filles en ont opposé un autre qu'elles connaissent parce qu'elles habitent à la lisière du quartier latin. C'est l'étudiant qui met dix ans à préparer une licence et dont toute l'activité consiste à tirer des carottes à ses parents. Et elles disent à son sujet : « Il y a plus de dignité à décharger une voiture de marchandises qu'à faire le tour de sa famille pour se procurer le billet indispensable aux fins de mois ».

Tout cela est tout à fait raisonnable.

Mais le cœur a ses raisons que la raison ne connaît guère. Et les bons sujets sont si rares que je ne serais pas surpris que d'aucunes de ces jeunes filles sérieuses de bon sens ne soient pas fâchées tout de même, vers la trentaine de convoler avec un de ces chenapans pour lesquels elles ont si peu d'indulgence...

Gabriel Baroé

LES CORSES AUX COLONIES

L'AMICALE CORSE DE CONSTANTINE

Le banquet annuel des Corses qui avait lieu le dimanche 18 avril à midi, dans le Palais des Fêtes du Casino Niaux, montra à la réunion d'une grandeur manifestation de sympathie amicale et affectueuse. Plus de 100 compatriotes affectueux groupés autour leurs chefs.

Ce repas se déroula dans une atmosphère d'entière gaîté. Outre la sincère bonne de nos confrères, on remarquait les nouveaux, on distinguait des amitiés spéciales et les traits d'esprit fusaient en gerbes.

Mais quand venait l'heure des discours, toute l'assistance était les oreilles dressées, chaque fois, d'amour-propre, leur porta une oreille extraordinaire attention. Et la chanson pensée du président comme toute se fermer que pétillante aux transparences bien désaltérantes dans dépêche de bons langages.

Mr Etienne Marmoiste fait l'éloge de ces milieux divers qui témoignent à leurs enfants la vitalité, l'amour au travail, la persévérance et une ambition généreuse et fière.

« Notre race est ambitieuse depuis la guerre, ajoute, mais elle n'a pas varié, parce que le sentiment de la modestie. Ce passé nous guide. Il est la leçon efficace, l'exemple du devoir. Le passé est vivant dans nos cœurs. Ce n'est pas nous que les morts sont vite. Il n'est que nos vivants qui nous n'existons pas actuelle. Le passé revit toujours en nous avec la même intensité. Il est le lien toujours durable. Il me suffit de rappeler du passé pour me renforcer le moral après qui nous assaille ».

« Pour la première fois, dit le Président, Paris Corse n'est pas de notre. Dans une ... et ... il exprime ... Mais quand nous l'heure des discours, toute l'assistance était les oreilles dressées, chaque fois, d'amour-propre, leur porta une oreille extraordinaire attention. Et la chanson pensée du président comme toute se fermer que pétillante aux transparences bien désaltérantes dans dépêche de bons langages.

Mr Etienne Marmoiste fait l'éloge de ces milieux divers qui témoignent à leurs enfants la vitalité, l'amour au travail, la persévérance et une ambition généreuse et fière.

« Notre race est ambitieuse depuis la guerre, ajoute, mais elle n'a pas varié, parce que le sentiment de la modestie. Ce passé nous guide. Il est la leçon efficace, l'exemple du devoir. Le passé est vivant dans nos cœurs. Ce n'est pas nous que les morts sont vite. Il n'est que nos vivants nous n'existons pas actuelle. Le passé revit toujours en nous avec la même intensité. Il est le lien toujours durable. Il me suffit de rappeler du passé pour me renforcer le moral après qui nous assaille ».

« Pour la première fois, dit le Président, Paris Corse n'est pas de notre. Dans une ... et ... il exprime ... Mais quand nous

mont aveugle, et à son frère Jules, retenu à Alger, se complaisait auquel on ne fait jamais en vain appel [illegible] [illegible] [illegible] ... ».

Mr [illegible] remercie les [illegible] Corses.

— Les hommes politiques qui sont à mes côtés, [illegible] et Jules Vals, pourront vous dire qu'ils peuvent [illegible] ... M. Jules Caffelo avait dit [illegible] ... quand une [illegible] ... [illegible] ... Petit Caffelo aurait pu vous dire [illegible] ... [illegible] ... [illegible] le [illegible] Patriotti. Il pourrait vous dire dans la franchise de son langage avec quelle joie et quelle émotion, il salua les artisans de ses années politiques ».

Évoquant ensuite l'image de la terre natale, l'orateur souligne les tentatives de relèvement et souhaite que d'un même cœur les fils de l'Ile travaillent à sa prospérité. Il cite des exemples de [illegible] et d'intelligence des enfants de Cyrnos.

« Plus près de nous, dit-il, un de nos compatriotes, M. Gabrielli, Président de l'Amicale des Mutilés, vient d'honorer notre cabinet. C'est à lui, à son habileté diplomatique, à son sens de l'opportunité, à son courage, que nous devons l'honneur d'une paix [illegible] qui [illegible] ... ».

L'assistance se lève et fait à son président une ovation émouvante.

M. Maglioli, maire de Bréna, conseiller général, dans une charmante allocution, parle de la terre d'enchantement et de rêve de la petite patrie.

Puis **M. Giovacchini**, conseiller général, dans un langage poétique, chante la majesté de la sublime nature corse.

Toutes ces brillantes allocutions soulèvent des applaudissements.

Et ce fut l'heure de la gaîté. Mr Michel Claes [illegible] ... [illegible] ... M. Casabianca entonne d'une voix profonde « l'Ajaccienne » et la fête ne prit fin que très tard. Les Corses avaient manifesté une fois de plus leur culte à la patrie lointaine et leur amour du terroir.

LA COMMISSION PARLEMENTAIRE DE LA CORSE

Voici l'itinéraire du voyage des membres de la Commission parlementaire :

Samedi 8 mai : départ de Nice par le **Général-Bonaparte**, le matin ; arrivée à Ajaccio le soir. Dîner au **Grand-Hôtel**. Réception par le Conseil Général.

Dimanche 9 mai : Monument aux Morts, visite de la ville, banquet.

Lundi 10 mai, départ d'Ajaccio, Ste-Marie Zicavo (déjeuner), Petreto-Bicchisano, Olmeto, Propriano (dîner et coucher).

Mercredi 12 mai : Bonifacio, Porto-Vecchio, Ghisonaccia, Casabianda (déjeuner) Cervione, San-Nicolao, Bastia (dîner et coucher).

Jeudi 13 mai : Bastia, tour du Cap, Pino (déjeuner), Saint-Florent, Bastia (dîner et coucher).

Samedi 15 mai : L'Ile-Rousse, Ponte-Leccia, Francardo, Calacuccia, Evisa (déjeuner), Piana, Ajaccio (dîner et coucher).

Dimanche 16 mai : Ajaccio, Vizzavona (déjeuner).

Lundi 17 mai : départ par le **Général-Bonaparte**.

Le paquebot **Général-Bonaparte** se tiendra à la disposition de la commission dans tous les ports qu'elle visitera.

CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES

DATES ET CENTRES

Circonscription d'Ajaccio. — Piana : canton de Piana, communes de Serriera, Partinello, Osani, hameaux de Lozzi et [illegible] (g et f) 7 juin. — Vico : canton de [illegible] et institution Ste Jeanne d'Arc, 9 juin. — Vico : canton de Vico et haut canton d'Évisa, 10 juin. — Ajaccio : Filles, écoles diverses, 3 juillet. — Ajaccio (hameaux, canton rural et écoles de la ville préservées par les familles (g et f) 5 juillet. — Calcatoggio : canton de Sari, 7 juillet. — Vero : canton de Salice, écoles de Vero et Tavaco, 9 juillet. — [illegible] : [illegible] de Bocognano et [illegible], toutes les communes de Tavaco et Vero, 10 juillet. (Les élèves de Sarrola et de Valle pourront être, s'ils le demandent, inscrits au centre d'Ajaccio-rural). Cauro : canton de Bastelica et commune de Bastelicaccia (g et f), 12 juillet.

Circonscription de Bastia. — Bastia : [illegible] de [illegible], le 3 juin ; Lori (canton de Luri), le 5 juin ; Bastia (cantons de Borgo, Brando et San-Martino), le 7 juin ; Saint Florent (canton de Nonza et de Saint Florent), le 10 juin ; Folelli (canton de Porta et bas canton de la Porta), le 12 juin ; Campana (bas canton de Campile et reste du canton de la Porta), le 1 juillet ; Vescovato (canton de Vescovato), le 2 juillet ; Cervione (canton de Cervione et de San-Nicolao, partie du canton de Valle d'Alesani), le 12 juillet ; Bastia (ville), le 13 juillet ; Bastia (Orezza), le 12 juillet.

Circonscription de Calvi. — 28 juin : Ponte Leccia (Asco, Castifao) ; 29 juin : Alzonelle (Morosaglia, moitié Ponte-Nuovo) ; 1er juillet : Ruppio (Olmia, Morosaglia, Santo Pietro di Tenda) ; 3 juillet : Barchetta (Campile, plus Ponte-Nuovo) ; 5 juillet : Belgodère (Belgodère, Olmi-Cappella) ; 6 juillet : L'Ile-Rousse (Ile-Rousse, Muro) ; 7 juillet : Calvi (Calvi, plus le Filosorma) ; 9 juillet : Calenzana (Calenzana, moins le Filosorma).

Circonscription de Corte. — Ghisonaccia : [illegible] (Canton de Prunelli, plus Solenzara). 7 juin : Ghisonaccia-gare (Plaine d'Aléria, Prunelli, les cantons de Vezzani et de Ghisoni) ; 8 juin : Piedicorte (canton de Piedicorte, moins Pancheraccia) ; 8 juin ; Moïta (Canton de Pietra et canton de Moïta, moins la plaine d'Aléria), 9 juin ; Corte (cantons de Corte et de Sermano), 5 juillet ; Venaco (canton de Venaco et haut-canton de Vezzani) ; 7 juillet ; Francardo (cantons de Saint-Laurent et d'Omessa), 8 juillet ; Ghisoni (communes de Ghisoni et de Lugo-di-Nazza), 9 juillet ; Pedicroce (canton de Pedicroce et partie rural du canton de Valle d'Alesani), 10 juillet ; Calacuccia (Canton de Calacuccia), 11 juillet.

Circonscription de Sartène. — 25 mai : Porto-Vecchio (Ville-Sotta et Muratello) ; 26 mai : Porto-Vecchio (hameaux) ; 27 mai : Bonifacio ; 28 mai : Pianottoli-Caldarello ; 31 mai : Propriano ; 1er juin : Olmeto (Olmeto, Sollacaro, Borcajola) ; 7 juin : Levie ; 8 juin : Serra-di-Scopamène ; 9 juin : Sainte-Lucie de Tallano ; 12 juin : Zonza ; 5 juillet : Petreto-Bicchisano ; 6 juillet : Ste Marie Siché ; 7 juillet : Pila Canale ; 10 juillet : Sartène (g et f.)

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATALITE ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

La Commission Départementale de la Natalité et de la Protection de l'Enfance du département de la Corse s'est réunie à la Préfecture le lundi 26 avril à 15 heures sous la présidence de M. Marier, Préfet de la Corse.

Il a tout d'abord été procédé au renouvellement du bureau pour l'année 1926.

M. Dorly a été réélu vice-président et M. Pinzi, juge au tribunal d'Ajaccio, a été réélu secrétaire. Mme Grossetti, professeur à l'École Normale d'Institutrices et M. Spinosi, président de l'association des familles nombreuses d'Ajaccio ont été élus membres de la Section permanente.

La Commission a ensuite examiné le compte rendu des œuvres d'assistance maternelle du Département et elle a proposé en leur faveur des subventions devant leur être servies par le Département et par l'État.

Elle a procédé ensuite à l'examen des dossiers des mères proposées pour la médaille de la Famille Française.

Puis, M. le Préfet a entretenu la Commission de questions très importantes soumises soit par le Ministère de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance Sociales, soit par le Conseil Supérieur de la Natalité et de la Protection de l'Enfance, questions relatives au relèvement de la natalité française et aux encouragements efficaces à apporter aux mères de familles nombreuses.

Enfin, M. le Préfet a soumis à la Commission la question d'une Journée des Mères Françaises de Familles Nombreuses. La Commission, après avoir examiné cette question, a chargé la Section permanente à l'organisation de cette manifestation réservée à l'enfance et pour laquelle a été acquis le concours le plus entier de tout le personnel enseignant.

CHRONIQUE des TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. le Président LECA

L'Italien N... Honoré, ivre comme toute la Pologne, pénétra dans un débit à Cervione et s'y livra à des excentricités. Ce voyant, le propriétaire du café le pria de sortir mais N... prit à un de ses compatriotes qui ne lui avait [illegible] alors d'un couteau et en porta un coup [illegible] et qui fut atteint au ventre. Le malheureux blessé voulut fuir mais N... le poursuivit et le frappa d'un second coup de couteau dans le dos.

N... s'enfuyait, mais, étant donné son état [illegible], il tomba si malencontreusement [illegible] qu'il se fractura deux côtes.

Quant à sa victime dont l'existence avait été mise en danger, elle est guérie de ses blessures après un long séjour à l'hôpital.

Déféré au Tribunal pour coups et blessures, N..., après plaidoirie de Me Hyacinthe de Montera, son défenseur, a été condamné à trois mois de prison.

* * *

L'Italien R... Ahmed est un dangereux repris de justice qui s'est réfugié en Corse après avoir subi dans son pays cinq condamnations pour vol et coups et blessures.

Avisant dans un bar, une fillette de 12 ans qui était seule à ce moment-là dans l'établissement il se permit des gestes et une attitude malpropre que, par respect pour nos lecteurs, nous ne pouvons pas raconter. La fillette appela une de ses amies qui passait et fut ainsi délivrée.

Poursuivi pour outrage public à la pudeur, R... Ahmed est condamné à six mois de prison.

* * *

S... et M... sont poursuivis pour détournement de mineurs, mais comme il résulte que le délit a été commis non par eux mais par leurs enfants, M. le Procureur de la République demande leur acquittement afin de poursuivre leurs enfants : c'est ce que fait le tribunal après plaidoirie de Me Hyacinthe de Montera pour la partie civile et de Me Colombani pour les prévenus.

* * *

Pour violation de domicile et tapage injurieux, C... et B... sont, après plaidoirie de Me O'Gordon, leur défenseur, condamnés chacun à six jours de prison et 15 frs d'amende.

Me Baliali plaide ensuite une affaire de violences légères.

Dans toutes ces affaires, M. Angeli, substitut du Procureur de la République, occupait le siège du ministère public.

Chronique Mondaine

Hier a été célébré à Paris le mariage de Mme Milo, fille de M. Henri Patrimonio, conseiller à la Cour de Cassation, avec M. Fernand Merlin, sénateur de la Loire.

Mme Fernand Merlin est la nièce de notre concitoyen M. Joseph Patrimonio, conseiller municipal, et la cousine de M. Emile Sari, sénateur de la Corse, maire de Bastia.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés et nos félicitations à leurs familles.

LE BAL DES MUTILES

Samedi soir, s'est réalisé dans la salle des fêtes du théâtre municipal, le bal de la Fédération du Nord de l'Île des mutilés et réformés de guerre.

Malgré le temps défavorable, une nombreuse assistance avait répondu à l'appel des organisateurs.

Dans la salle de danse, très élégamment parée, fox trots, tangos, one step, boston se succédèrent jusqu'au matin ; le buffet fort bien achalandé connut également un très légitime succès.

Nous adressons nos félicitations aux organisateurs, notamment à M. le Dr Fourteau, président de la Fédération, et aux membres du bureau, qui se dépensèrent sans compter.

AU THEATRE

QUATRE GRANDS GALAS D'OPERETTE MODERNE AU THEATRE MUNICIPAL DE BASTIA PAR LES TOURNEES CH. BARET.

Les spectacles exceptionnels que les Tournées Ch. Baret doivent nous donner avant de rentrer à Paris avec le concours de leur troupe de Nice, Cannes et Monte-Carlo sont définitivement comme suit :

Ta Bouche, mardi 11 mai et jeudi 13 en matinée.

Gosse de Riche, mercredi 12 mai.

La Folle Nuit, jeudi 13 mai.

Ce sont là les plus grands succès d'opérette moderne de notre époque et leur réussite au Théâtre Municipal est absolument certaine. C'est le cas de le dire plus que jamais, il sera prudent de retenir ses places.

LA VIE MARITIME

— Le vapeur **La Corse** est arrivé de Marseille via Ile-Rousse, avec 242 tonnes de marchandises diverses dont 3 tonnes environ d'essence.

— Le **Quinto** est parti pour Livourne avec 62 passagers, 10 tonnes de bois.

— L'**Ottavia** est parti pour Barcelone avec 250 tonnes de charbon.

— Le **Nereo** est parti pour Gandia avec 240 tonnes de bois de pin.

— La **Lilia** est parti pour Trapani avec 115 tonnes de charbon.

— Le **Buoni Genitori** est parti pour Trapani avec 110 tonnes de charbon.

— L'**Eugenio** est parti pour Livourne avec 40 tonnes de charbon.

— L'**Adelina C** est parti pour Livourne avec 50 tonnes de [illegible].

— L'**Enne** est parti pour Gênes avec 80 tonnes de [illegible].

— L'**Agostino** est parti pour Savona avec 170 tonnes de bois d'orme.

— Le **Nuova Immacolata** est parti pour Livourne avec 25 tonnes de bois d'aulne.

— Attendu le vendredi 30 à 5 h. du soir : Le **Ville de Bastia** avec Pise villes, son et pétrole.

On nous communique

SECTION S .F. I. O. DE BASTIA

Les membres de la section bastiaise du parti S. F. I. O. sont priés de se réunir le jeudi 29 avril courant, salle de l'Avenir Public, en assemblée extraordinaire, à 19 heures et demie.

Ordre du jour : Compte rendu du congrès fédéral ; le 1er mai.

SOCIETE « A PEDRA »

Les membres de la société « A Pedra » sont priés d'assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu ce soir à 8 heures 30, au local habituel. Présence indispensable. — Signé : A Pedra.

L. DORIAT AUTOMOBILES

Agence exclusive et directe pour la Corse de la Pompe MOUVEX

Aspiration obtenue 10m 20. Elévation totale de 40 et 50 mètres

Tous types - Tous débits

RUE DE L'OPÉRA — BASTIA

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Jeudi 29 avril, dix-septième semaine ; 119e jour de l'année ; 246 à venir.

Soleil : lever, 5 h. 22 ; coucher, 19 h. 14.

Aujourd'hui : Saint Robert.

Demain : Saint Eutrope.

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 9 h., 13°5 ; à 12 h., 15°5 ; à 18 h., 12°5. Maxima, 17° ; minima, 11°.

État du ciel : beau ; vents : en calme ; mer : calme.

EPHEMERIDES

1915. — Progression des alliés sur la rive droite du canal de l'Yser.

Une offensive ennemie est arrêtée aux Éparges.

EAUX ET FORETS

Ont été promus à une classe supérieure à compter du 1er janvier 1926 :

M. Moscs, inspecteur de 3e classe, à Ajaccio.

M. Trombetta, inspecteur adjoint de 2e classe, à Sidi-bel-Abbès.

M. Capitali, inspecteur adjoint de 3e classe, en Indochine.

— Ont été nommés inspecteurs adjoints des eaux et forêts de 4e classe :

M. Padovani, garde général des eaux et forêts, à Sartène.

M. Sacchi, garde général, à Aumale.

[illegible]

Ont été naturalisés français :

M. Danesi Candido-Michel-Jacobino, garçon de café, né le 12 avril 1888, à Marliano (Italie), demeurant à Bastia.

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Le Contrôleur des Contributions Directes et du Cadastre de la Division de Bastia, 10, bd du Palais, a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 1er mai il recevra les contribuables les mardi, jeudi, samedi, de 9 heures à midi, à l'exclusion de tout autre jour.

Le Contrôleur des Contributions Directes et du Cadastre :
S. TERRAZZONI

LEGION D'HONNEUR

M. Stephanopoli-Comnène Georges, agriculteur à Ajaccio, a été nommé au grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'Honneur. Président de l'office agricole départemental de la Corse ; 45 ans de pratique agricole.

JUSTICE MILITAIRE

M. Orsini, officier d'administration de 2e classe, adjoint-comptable au pénitencier militaire d'Orléansville, a été promu au grade d'officier d'administration de 1re classe et affecté au pénitencier militaire d'Albertville.

EMPLOIS RESERVES

M. Morazzani Simon, ex-caporal fourrier au 61e régiment d'infanterie, a été nommé expéditionnaire stagiaire à la préfecture de la Seine.

— M. Consalvi Antoine-Désiré, ex-caporal au 109e régiment d'infanterie, a été nommé à l'emploi de magasinier des ateliers professionnels de Paris.

— M. Baroni François, a été nommé à l'emploi de commis à l'administration centrale de la préfecture de police.

— Ont été commis à l'emploi de gardien de la paix, à défaut de candidats militaires : MM. Cunéo Charles, Sabiani Jean-Baptiste, Albertini Dom, Berti Jules, Mattei Dominique, Sauli Antoine.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge

Sieur DAMIANI & Cie, 30, Boulevard Paoli

MUSIQUE DU 173e REGIMENT D'INFANTERIE

PROGRAMME

PLACE SAINT NICOLAS, A 14 HEURES

Marche du 173e, défilé tous tambours et clair. — Leroy

Marche d'Athalie .... Mendelssohn

Menuet du Bœuf .... Haydn

Scaramouche .... Messager et Streny

Saint Cyr, défilé avec tambours et clairons .... A. Casati

Messager et Streny [illegible] ....

Le Chef de Musique :
J. MICHEL

FOURNITURES GÉNÉRALES et INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

INSTALLATIONS & FOURNITURES POUR SALLES DE BAINS

PLOMB EN TUYAU

Maison de confiance

GUIDUCCI & ROGLIANO

Bastia — 3a-36, Boul. Paoli — Bastia

Téléphone : 1-38

Nos Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Première Compagnie - Odette Marion - Mercredi 5 mai, à 8 h. 45 : Première représentation : **La Dame perdue**, opérette nouvelle en 3 actes de Marcel Pierre.

— Prochainement : les grands Tournées Baret avec : **Ta Bouche - Gosse de Riche - La Folle Nuit.**

REGENT CINEMA. — Jeudi 29 avril. En matinée à 3 heures : Pathé Consortium Cinéma présente Sydney Chaplin dans **Suzanne ou les trois vieillards**, comédie en 6 parties ; **Surcouf**, septième chapitre.

En soirée à 8 h. 45 : Gala cinématographique. Au programme : **Régent Journal** ; **Arrêtez-moi**, comique en 2 parties ; Les Films Aubert présentent : **Le Double Amour**, filmé par J. Epstein, interprété par Nathalie Lissenko, Jean Angelo, Pierre Batcheff, Camille Bardou, Alexis Ghasne.

Nathalie Lissenko est habillée par Charles Drecoll et Paul Poiret.

Le ... avril, au « Régent-Journal » : **La finale du Championnat de la Corse.**

— Prochainement : **La nuit de la revanche**, superproduction française avec Léon Mathot.

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Une superproduction Gaumont-Métro : Marion Davies dans **Une Idylle Princière**, superfilm à grande mise en scène ; en supplément : **Le Secret du sous-marin**, sixième épisode.

— Prochainement : le plus grand film dramatique de la saison : **Larmes de Clown**. Ce superfilm sera donné au Théâtre Municipal avec grand orchestre.

VOULEZ-VOUS AVOIR DU CHIC

en tous articles de

Haute Nouveauté

Faites une visite à

LILAS BLANC

Aux 100.000 Chemises

29, Boulevard Paoli - BASTIA

Vous trouverez des *CHEMISES avec 2 cols et poignets mousquetaires. CHAPEAUX feutre, Casquettes marque la Cigale avec sa glace.*

Cravates, Pyjamas

CHAUSSETTES, Bas, Parapluies, SACS de Dames ; CHANDAILS, etc. ; Dernières Créations.

Une glace magique est offerte à tout acheteur.

CORSIKO " Vin Apéritif " Soleil de Cap Corse

Comptoir Corse de Commerce et d'Industrie

2, Rue Neuve - BASTIA

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

LAURENT COLOMBANI

6 bis, Rue de l'Opéra — BASTIA

Chaux — Ciments — Plâtres

Tuiles - Briques - Carreaux

Tuyaux — Fers — Couleurs

Planches, etc.

PRIX RÉDUITS

R. du C. Bastia n° 679 — Téléphone : 4-79

Machines à Coudre

SINGER

LES MEILLEURES

LES PLUS ROBUSTES

LES MOINS CHÈRES

— Facilités de Paiement —

RÉPARATIONS - AIGUILLES - ACCESSOIRES

BASTIA 3, Boulevard du Palais, 3 — AJACCIO 16, Cours Napoléon, 16

NOEL SANTANDREA

BASTIA

Un bon vin Corse à votre table fait honneur à votre pays.

PATRIMONIO WHITE-TOP — BLANC 00201 — PATRIMONIO RED-TOP — ROSÉ

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

LES NEGOCIATIONS DE PAIX AU MAROC

LE COMMUNIQUE OFFICIEL

Oudjda, 28 avril

Hier soir, les délégations espagnole et française ont poursuivi de 16 à 18 heures avec les délégués riffains l'examen des diverses questions relatives à la paix. Elles ont étudié le moyen d'assurer le maintien de la sécurité et le respect de la trêve ou suspension d'armes existant en fait depuis le 18 avril.

A l'"Officiel"

LES CONGES DES OUVRIERS DE LA MARINE

Paris, 28 avril

Par décret paru au *Journal Officiel* de ce jour, le ministre de la Marine fixe de 12 à 15 le nombre de jours de congé annuels payés des ouvriers de la marine.

A la Chambre

SÉANCE DU 28 AVRIL (Matin)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Herriot.

LE BUDGET DE 1926

Le rapporteur général rend compte que le Sénat renvoie un budget avec 90 millions de diminution de dépenses et 14 millions de diminution de recettes. La Commission propose de reprendre 52 millions de crédit de dépenses et 14 millions de recettes. Le budget s'équilibrerait avec 179 millions 742.000 francs d'excédents.

Répondant à une question de M Blum, M. *Péret* dit que tous les ministres sont d'accord pour accorder les augmentations aux fonctionnaires. Il pense qu'à la rentrée, il pourra être possible de faire établir des propositions par la Commission instituée et par la Commission spéciale pour les Postes.

On adopte un amendement de M *Piquemal* tendant à accorder des crédits pour les congés aux instituteurs malades.

Après le vote du budget des dépenses, on aborde la discussion de la loi de Finances.

On discute un amendement de M *Compère-Morel* tendant à la suppression de l'art. 4 quater sur les bénéfices agricoles demandant à imposer sur le bénéfice réel les exploitants agricoles dont le revenu dépasse 50.000 frs et obligeant à la tenue d'une comptabilité en partie.

L'amendement, mis aux voix, est repoussé par 6 voix de majorité. L'article est adopté.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance est ouverte à 15 h. sous la présidence de M. Herriot.

La Chambre ratifie les propositions de la Commission des Finances. Les articles réservés défilent. Après une courte suspension à 17 heures, l'ensemble du Budget est adopté par 40C voix contre 150.

La Chambre s'ajourne ensuite à 21 heures.

Au Sénat

SÉANCE DU 28 AVRIL

Le Sénat tient une courte séance à 17 h. 10 sous la présidence de M. de Selves, mais il s'ajourne pour attendre le Budget, retour de la Chambre.

EN SYRIE

LA PRISE DE SOUEIDA

Paris, 28 avril

On mande de Beyrouth que les détails connus sur la prise de Soueida indiquent que la bataille fut très dure, d'allure européenne. L'attaque menée par onze bataillons vint à bout en six heures de la résistance de 6.000 Druses munis de mitrailleuses et de canons.

Nos pertes sont de 60 tués et 270 blessés. Les pertes de l'ennemi sont considérables.

EN ESPAGNE

M. DE PERETTI DELLA ROCCA FAIT UNE CONFERENCE SUR LA CORSE

Madrid, 28 avril

Devant un nombreux auditoire d'intellectuels, M. de Peretti della Rocca, ambassadeur de France à Madrid a fait, hier, une conférence à l'Institut français sur la Corse.

Il a été présenté par le ministre des Affaires Étrangères espagnol. Le conférencier a terminé sa conférence très applaudi, en remerciant les Yanguas du précieux et cordial témoignage de sympathie donné à la France et à son ambassadeur.

AU MAROC

ARRESTATION D'UN DIRECTEUR DE JOURNAL

Rabat, 28 avril

L'arrestation de M. Caretti-Bouvet directeur de l'hebdomadaire *Le Cri Marocain*, accusé de complicité de désertion, a causé dans tout le Maroc une grande sensation.

L'arrestation est due aux confidences et aux déclarations des soldats communistes Dervaud et Schrener, ce dernier se disant ancien secrétaire du député Vaillant-Couturier.

Cinq complices ont été arrêtés à Casablanca et un à Rabat.

à Marseille

UNE GRAVE AFFAIRE D'EMBARQUEMENTS CLANDESTINS

Marseille, 28 avril

Aujourd'hui, à l'arrivée du vapeur *Sidi Ferruch* venant d'Alger, le commissaire spécial découvrit et arrêta 15 arabes sans billet. On apprit ce matin que 41 individus avaient été embarqués. Les recherches permirent de trouver 8 cadavres dans les soutes à charbons.

Les investigations continuent pour retrouver les manquants qui seraient enfermés dans les ballasts boulonnés où règne une température de 60 degrés. Les arabes avaient été embarqués grâce à la complicité de deux membres de l'équipage.

LE PREMIER MAI

UNE CIRCULAIRE DU MINISTRE DE L'INTERIEUR

Paris, 28 avril

M. Jean Durand, ministre de l'Intérieur, a adressé aux préfets une circulaire énergique pour les inviter à prendre des mesures sérieuses afin de maintenir l'ordre le premier mai.

La circulaire a rapport aux cortèges, aux emblèmes, aux pétitions ou revendications, aux affiches, aux démonstrations devant les consulats étrangers et aux grèves en cours.

A VANNES

UN ECHO DE LA FUGUE DU PRINCE CAROL

Vannes, 28 avril

Mme Lambrino, ex-épouse morganatique du Prince Carol, ayant présenté son fils Mircéa pour le faire entrer au Lycée de Vannes, le proviseur exigea une autorisation du mari ou une autorisation de la justice.

L'avocat de Mme Lambrino a convoqué le prince, pour remettre les pièces nécessaires dans le cabinet du proviseur.

AVIATION

LE CAPITAINE FONCK EN AMERIQUE

Paris, 28 avril

On télégraphie de New-York que le capitaine aviateur Fonck qui doit tenter la traversée de l'Atlantique, est arrivé en Amérique.

LA LIGNE PARIS-MARSEILLE

Paris, 28 avril

La ligne aérienne Paris-Lyon-Marseille fonctionnera de nouveau à partir du 25 mai. Un aller et retour quotidien est prévu. Le départ se fera à l'aérodrome du Bourget.

NOUVELLES JUDICIAIRES

LES VOLS DE L'ARSENAL DE LORIENT

Lorient, 28 avril

Demain, jeudi, le Tribunal Maritime de Lorient jugera l'affaire des vols à l'Arsenal de Lorient.

Les inculpés sont : l'ingénieur Duchon, le chef des travaux Tullion, l'agent technique Hunery, l'agent technique Lonarri et le comptable Constant Dunebrough.

On sait que le principal inculpé, Le Bourris, s'est suicidé le 21 janvier à la veille de son arrestation.

LA FUSILLADE DE LA RUE DAMREMONT

Paris, 28 avril

Les détails de l'affaire de la rue Damremont se poursuivent devant la Cour d'Assises de la Seine.

La neuvième audience a vu la suite du défilé des témoins cités par la défense qui ne savent rien des faits reprochés aux accusés.

On a entendu successivement M. Glay, secrétaire du syndicat des instituteurs, Mme Marcal, qui fut candidate aux élections municipales dans le 18e arrondissement ; M. Marcet, qui a connu Clerc au régiment ; M. André Edmond, étudiant, qui parle des incidents dont furent marqués à la Faculté de Droit les cours du professeur Georges Scelles ; puis le professeur Drenant.

Ces dépositions sont en dehors de l'affaire.

Le pire est toujours possible.

Il faut toujours redouter le pire avec les petits malaises qui ne font, semble-t-il, pas [illegible]. Ce sont ces petits malaises qui [illegible] produisent les grandes maladies. [illegible] ... quelques boîtes de Pilules suffisent à les dissiper. C'est, en effet, l'appauvrissement du sang ou la dépression du système nerveux qui, dans la plupart des cas, provoque ces malaises, tels que les maux d'estomac, les mauvaises digestions, les maux de tête, l'insomnie. Or les Pilules Pink sont bien connues pour être à la fois régénératrices du sang et des forces nerveuses, d'une exceptionnelle efficacité en raison de leur action sur l'ensemble des fonctions vitales un puissant rénovateur de l'organisme.

Mme Lemoine

« Je suis heureuse de reconnaître les bons résultats que m'ont donnés les Pilules Pink — écrit Mme Lemoine, fermière à Dompaire, par Charmes (Meurthe et Moselle). Mes maux de tête ont tout à fait disparu et j'ai bien repris des forces. Depuis que j'ai fait une cure de Pilules Pink, je me porte très bien ».

Les Pilules Pink sont toujours employées avec efficacité contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge, les maux d'estomac, maux de tête, épuisement nerveux.

* En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt: Phie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 4 fr. 50 la boîte, 24 fr les 6 boîtes, plus 0 fr. 60 de timbre-taxe par boîte.

VENTE

PAR SUITE DE SAISIE EXECUTION

Le jeudi vingt neuf avril courant, à neuf heures du matin sur la place du marché de Bastia, il sera vendu, par suite de saisie exécution et par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers tels que : Lit en bois de noyer, canapé, un banc de magasin, des étagères, etc.

Le prix de la vente sera payé comptant sous peine de folle enchère. Il sera perçu en plus de la vente le 15 0/0.

L'Huissier :
Jean SALVADORI

LA BOURSE

Paris, 28 avril

COURS DES VALEURS

	cours précéd.	dernier cours
Rente 3 0/0	47.65	47.75
— 5 0/0 1915	57.55	57.70
— 4 0/0 1917	46.55	46.70
— 4 0/0 1918	45.15	45.40
— 5 0/0 1920	75	71.97
— 6 0/0 1920	65.35	65.65
— 4 0/0 1925	90.75	91.35
Buenos Ayres 4 1/2 0/0 1909-1917	1720	1750
Japon 4 0/0 1905	324	333
Roumanie 1922 4 0/0	350	357
Société Générale	827	838
Banque Union Parisienne	840	835
Banque Paris Pays-Bas	1240	1230
Banque Foncière	4240	4230
Banque Impér. Ottomane	1079	1090
Banco El Hogar Argent.	500	505
Crédit Foncier Egyptien	4100	4120
Crédit Lyonnais	1634	1650
Crédit Foncier Colonial	605	600
Crédit Fonc. Argentin act	170	177
Crédit Fonc Cub. act ord	1225	1150
Nord	1050	1050
Voitures de Paris	910	900
Wagons Lits ordinaires	1485	1487
Suez Capital	12645	12600
Suez Part	10250	10200
Suez Société Civile 1/5	3645	3600
Transatlantique ordinaire	134	134
Transports Mar. vapeurs	778	780
Lebon Capital	605	612
Thomson Houston	325	328
Jeumont	242	242
Soie Gtrod Paris	3125	3160
Peñarroya	681	700
Saint Frères	471	471
Rio Tinto	5770	5710
Rose Deep	53	54
Modderfontein B. Unie	133	-
Montecatini Unité	277	282
Goldfields ordinaire, ep 33	186	194
Meyer et Charlton	509	517
Pokalolita	173	257
[illegible] Art Jack	2375	-
Oedona	33.50	33.50
Houillères Saint Etienne	87	100
Heras Santander	115	-
Tanganyika	383	393
Clarence act	371	-
Japero Fontein	503	-
Schneider et Cie Creusot	1000	1000
Hauts Four Denain Anzin	1130	1148
Decauville	187	187
Métallurgie Ariège	160	159
Ciments Boulonnais	600	605
Saint-Gobain	3330	3310
Phosphates Gafsa	935	930
Lautaro Nitrate Unité	770	791
1/10 Royal Dutch	4785	4735
Roumano Belge Pétroles	150	-
Phosphates Oll'Zalla	140	147
Minerais Eagle pétrolifère	130	138
France Primodes Paris	1620	1635
Shell	671	678
Raffineries Say	1900	1910
Pathé cinéma jouissance	363	356
Sucreries Coloniales B.	560	564
Action Saint-Raphaël	1980	1990
Dong Trieu	1950	1970
Port auxerv. rel. Egypte	1265	1410
Biscuits Olibet	195	194
Grands travaux Marseille	192	486
Gaspé Back	99	100
Cultures Tropicales	435	445
Brasseries Indo-Chinoises	335	370
Thaland, Beuner de l'I.C.	410	418
Soie Lavera	4850	4990
La Soie	435	415
Ridio	250	235
Crédit National 1920	312	312

COURS DES CHANGES

Livre	145.80	146.92
Dollar	30	30.72
100 lires	120.10	120.70
100 pesetas	432.75	437.50
100 frs suisses	579.25	584
100 florins	1207.25	1215

GROUPE MARIN Voir notre type 2 CV 1/2 réclame

PAUL DEVEZE, Rue des Vignerons, Marseille

BOULANGERS Attention!

LES PÉTRINS MÉCANIQUES 1920 Sont toujours les meilleurs

Adressez-vous directement

127, Gd Chemin de Toulon.

RÉPARATIONS ÉCHANGE PRIX MODÉRÉS

La BOULANGERIE MODERNE

PIAZZA-CONFORTINI

R. Salvator-Viale

Agent exclusif des meilleures marques françaises de Pétrins vous fera tenir sur demande ses catalogues et prix.

LA BOULANGERIE MODERNE a l'honneur d'informer la Clientèle de l'intérieur, qu'elle est en mesure de fournir régulièrement sur demande toutes quantités et qualités de pain.

Plusieurs boulangeries fonctionnent déjà à Ajaccio et à Bastia avec ces appareils

REMERCIEMENTS ET AVIS DE MESSE

M. Avazeri Jacques-Philippe et ses enfants remercient toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie à l'occasion du décès de

Madame AVAZERI MARIE
Née ROSSI

et les informent que la messe de sortie de deuil sera célébrée le vendredi 30 avril à 8 heures du matin en l'église N. D. de Lourdes.

MALADIES DE LA GORGE DES OREILLES ET DU NEZ

CHIRURGIE

DOCTEUR FLACH

3, Boulevard Albert 1er

Consultations et Opérations Tous les jours

Téléphone

— : ACHAT : —

TOUTES ANTIQUITES

BONNEAU, Hôtel de France, à BASTIA

MALADIES DES VOIES URINAIRES

de la PEAU et du CUIR CHEVELU

MALADIES DE LA FEMME

DOCTEUR SPECIALISTE Hôpitaux de Paris

Guérison rapide par l'ELECTROLYSE des RETRECISSEMENTS même filiformes sans intervention sanglante

Urétroscopie — Examens cystoscopiques

30, BOULEVARD PAOLI - BASTIA

Consultations de 2 à 6 h.

La nouvelle Cigarette

MARYLAND ALBAN

S.C

(paquet vert)

Un Délice!

Petites Annonces Économiques

VILLA à louer, meublée ou non, bien située. S'adresser aux bureaux du « Petit Bastiais ».

A VENDRE moto légère Peugeot, état neuf. Conditions avantageuses. S'adresser aux bureaux du « Petit Bastiais ».

Vient de Paraître

Édition 1926

ANNUAIRE DES VALEURS A LOTS ET AMORTISSABLES

qui publie la liste complète de 3.0.000 obligations du Crédit National, Crédit Foncier, Ville de Paris, Panama, Exposition 1889 et Arts Décoratifs 1925, Rentes françaises, Obligations des Chemins de fer, des Emprunts gagés par l'État, etc., etc. *Ces obligations sortiront remboursables au pair ou par des lots aux prochains tirages sont non réclamées au 31 décembre 1925.* Il publie, en outre, une documentation complète sur la gestion et la défense du portefeuille, la Bourse, la Vie des Titres, leurs caractéristiques (nombre titres, prix et cours d'émission, coupon brut et net, cours en 1925, etc.), les Impôts, etc.

Volume de 104 pages grand format

Indispensable à tout porteur d'obligations

Vendu 8 fr. à nos Bureaux ou franco à domicile contre mandat poste de 8 fr. 25.

s'adresser à la Librairie du Petit Bastiais 3, Boulevard du Palais - Bastia

AUTOMOBILISTES

VOUS qui désirez économiser le carburant,
VOUS qui voulez décalaminer votre moteur,
VOUS qui êtes à la recherche du tout progrès,
EMPLOYEZ LE

GAZOXYL

Simple - pratique - propre - économique.
Franco la boîte pour 250 litres d'essence - 12 francs.
81, RUE MANIN — PARIS (19e)
R. C. - Seine 229.386 — Marque déposée

ARRETE
FIXANT LE PRIX DE LA VIANDE DE BOUCHERIE

Nous, Maire de la ville de Bastia,
Vu la loi des 19 et 22 juillet 1791,
Vu l'article 97 de la loi du 5 avril 1884,
Arrêtons :
Le prix de la viande de boucherie est fixé ainsi qu'il suit :

Bœuf

1re qualité. — Filet, faux-filet, [illegible], romsteck, gîte	14 frs le kg
2me qualité. — Paleron, gîte-noix, basses-côtes, bavette, côtes premières, épaules, côtelettes	10 frs -
3me qualité. — Jarret, poitrine, collier	8 frs -

Veau

1re qualité. — Escalopes sans os, quasi, filet, carré longe ou [illegible]	16 frs -
2me qualité. — Epaules, basses-côtelettes	12 frs -
Têtes et pieds	8 frs -
Cervelle	5 frs pièce

Mouton

1re qualité. — Selle, gigot, filet, carré	16 frs le kg
2me qualité. — Epaules	12 frs -
3me qualité. — Collet, haute côtelettes, poitrine	5 frs -
Fressure	5 frs -
Cervelle	2 frs pièce

Agneau et Chevreau

Entier	7 frs le kg
Tête	1.50 -
Cervelle	3 frs pièce
Fressure	5 frs le kg
Epaules	9 frs -
Gigots et côtelettes	11 frs -

M. le Commandant de Gendarmerie et M. le Commissaire de Police sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Bastia, le 12 avril 1926
P. le Maire,
Signé : H. de MONTERA

Vu pour exécution immédiate,
Ajaccio, le 19 avril 1926
P. le Préfet,
Le Secrétaire Général,
Signé : Marcel VALABREGUE

IMPOT SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

La loi du 4 avril 1926 ayant apporté plusieurs modifications à la perception et au taux de l'impôt sur le chiffre d'affaires, la Direction de l'Enregistrement croit être utile aux commerçants en portant à leur connaissance les dispositions qui les intéressent particulièrement, et qui sont entrées en vigueur le 1er avril courant.

I. **Commerce de gros.** — A compter du 1er avril 1926 et jusqu'au 31 décembre 1926, les affaires réalisées par les commerçants en gros seront taxées au taux de 2 pour 100.

Par ventes en gros, il faut entendre les ventes faites par un commerçant à un autre commerçant d'objets ou de marchandises destinés à être revendus.

Les redevables, qui se livrent à la fois au commerce de gros et de détail, devront mentionner distinctement sur leurs relevés mensuels le total des ventes en gros passibles de la taxe au taux de 2 pour cent et le total des affaires de vente au détail ou à la consommation soumises à l'impôt au taux de 1.30 p. cent.

II. **Etablissements classés.** — A compter du 1er avril 1926, les taux de 3.60 et 12 p. cent applicables aux affaires de logement et de consommation sur place effectuées dans les hôtels, restaurants, cafés, salons de thé, etc., établissements classés en [illegible] ou hors catégorie, sont portés à 4 et 13 pour cent.

III. **Courtiers, commissionnaires, façonniers loueurs de choses, entrepreneurs ou loueurs de services, banquiers, changeurs.** — Le taux de l'impôt applicable au montant des courtages, commissions, remises, salaires, prix de location, intérêts, escomptes, agios, etc., est porté de 1.30 pour cent à 2.50 pour cent.

Sont exemptés de cette majoration de 1.20 pour cent les entreprises de journaux. Pour les façonniers n'occupant pas plus de 2 ouvriers ou employés, le taux est réduit à 2 p. cent.

IV. **Exonérations.** — Sont exonérés de l'impôt sur le chiffre d'affaires, à compter du 1er avril 1926 :

1° les affaires de vente portant sur le lait livré pour l'alimentation à l'état naturel ;

2° les opérations de vente, de commission ou de courtage portant sur les cafés et les thés ;

3° les ventes par des commerçants autres que les fabricants ou importateurs des nitrates de soude, nitrates de chaux, cyanamide, [illegible] de déphosphoration, superphosphates et sulfate d'ammoniaque, sels de potasse, sels tourteaux.

LIBRAIRIE DU "PETIT BASTIAIS"

VIENT DE PARAITRE :

MANUELETTU DI A STORIA DI A CORSICA

Par J.-P. LUCCIARDI

Elégante plaquette in-8° de 24 pages, sous belle couverture cartonnée.

Prix : 1 fr. 25 (franco : 1 fr. 60)

ROGLIANO

ETUDE MONOGRAPHIQUE RÉGIONALE PAR D. FUMAROLI

PRIX : 2 fr. (franco : 2 fr. 25)

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

15, pl. St-Nicolas et 41 bis, bd Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc...

LOCATION DE COFFRE-FORTS

Compartiments depuis 20 fr. par an

EXIGEZ LA MARQUE

J. VIDAL

SE MEFIER DES CONTREFACONS

Les Établissements S. DAMIANI & Cie - Bastia

PAR leurs Spécialités exquises et réputées :
« Cap Corse Damiani » Hors Concours, Membre du Jury « Nectar Cédrat » « Myrte » « Mandarina » Marque déposée.
PAR le choix incomparable de liqueurs :
Rhums, Amers, Vermouths, Champagnes, Mousseux, Vins de toutes Marques que l'on est sûr d'y trouver.
PAR l'assortiment unique de leur rayon de :
Tabacs, Cigarettes, Cigares locaux et étrangers.
PAR leurs prix minutieusement étudiés
OFFRENT les meilleures garanties d'achat
ASSUREZ-VOUS EN ! !

1400-1900

La Vérité Historique dégagée de tous préjugés, de toutes tendances politiques...

Un Aperçu Audacieux sur la vie sociale et intime des générations passées, les mœurs [illegible] au cours des siècles, les fantaisies, les ridicules, les exagérations de la mode, les sous-entendus à la fois les plus osés et les plus innocents de l'estampe galante, les hardiesses de la poésie légère...

Le Revers de la Médaille des grands hommes, rois et aventuriers...

L'Histoire, la Vie, les Mœurs et la Curiosité

par l'Image, la Caricature, le Document

Ouvrage conçu et publié sous la direction de M. GRAND-CARTERET

Cinq volumes in 4° 31 × 23, chacun 400 à 450 pages, 120 hors-texte en noir, camaïeu, héliogravure ou coloriés à la main ; 3.000 gravures dans le texte (la plus grande partie extrêmement rares).

Les 5 volumes brochés payables en 22 mensualités : 325 francs. Ces volumes feront prime sur le marché.

Demander livraison-spécimen gratuit numéro 8, à la Librairie de la Curiosité et des Beaux-Arts, 2, rue Villersexel, Paris (7e).

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

Publications de Modes

GASTON DROUET, Editeur
39, RUE DE LA SOURDIÈRE, PARIS-1er

PARIS-ÉLÉGANT — Spécial pour modèles habillés — Le N° 6 fr.
PARIS-MODE — Spécial pour modèles simples — Le N° 4 fr. 50
PARIS-CHAPEAUX — Le N° 6 fr.
PARIS-TAILLEUR — Parait quatre fois par an — Le N° 12 fr.
TOUTE LA MODE — Tout ce qui se fait en mode — Le N° 8 fr. 50

En vente dans les principales Librairies
Pour nos patrons, prix spéciaux pour Abonnées

EPILEPTIQUES

MAINTENANT VOUS GUÉRIREZ ! [illegible]

LISEZ

Jardins & Basses-Cours

Le plus de Conseils Pratiques Pour le moins d'Argent Dépensé

1 AN, 24 NUMÉROS, 8 fr. SEULEMENT
ENVOI GRATUIT DES NOTICES EXPLICATIVES
HACHETTE, 79, Bd St-GERMAIN PARIS (6e)

MAISONS Pour Tous

LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER

UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

VIEUX JOURNAUX

Très Propres pour Pliage et Emballage

S'adresser à la Papeterie du « PETIT BASTIAIS »

Imp. E. GORDIER & FILS, 8, bd du Palais
Le Directeur-Gérant : Lucien GORDIER

Tuilerie-Briqueterie de Biguglia

BRIQUES EN TOUS GENRES

Vente directe à l'Usine — Maison vendant le meilleur marché de toute la Corse

REGINA

LA REINE DES CIGARETTES

34e ANNÉE. — N° 108 — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — VENDREDI 30 AVRIL 1926

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c. — JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE — Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) — Téléphone : GUTENBERG 74-64

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA — Téléphone : 0-03 — Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS — Corse : 13 fr., 25 fr., 48 fr. — Autres Départ., France et Colonies : 15 fr., 27 fr., 50 fr. — Etranger : Le Port en Sus

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE
00202

POLITIQUE GÉNÉRALE

Voyage de Mussolini en Tripolitaine et Politique Coloniale italienne

Les partis avancés des anciens pays parlementaires, Grande-Bretagne et France, s'irritent de l'extraordinaire prestige qu'un homme comme Mussolini a pu trouver dans la simple réorganisation intérieure de l'Italie. Ils oublient qu'un pays a besoin de sécurité, du respect de la propriété individuelle et qu'il met ces biens essentiels même au-dessus des institutions parlementaires ; ils méconnaissent cette nécessité pour les hommes politiques de servir des intérêts généraux ou de tomber sans que le pays prête à leurs malheurs la moindre attention. En Italie, jamais n'ont existé de vrais partis politiques. Entre la droite et la gauche, deux étiquettes correspondant aux anciennes tendances des défenseurs de l'unité italienne, ceux s'inspirant de Cavour et de la monarchie constitutionnelle, ceux tenant de Garibaldi les principes républicains, les premiers tournés depuis 1870 jusqu'en 1915 vers l'Allemagne, les seconds ayant des sympathies marquées, soit pour la Grande-Bretagne, soit pour la France, les questions essentielles étaient les questions de personnes. Soucieux d'intriguer les uns contre les autres pour le pouvoir, des raisons variées permettaient d'autres groupements : unionistes ou fédéralistes, libre-échangistes ou protectionnistes, irrédentistes ou radicaux pacifistes à tout prix.

Il dépendait de l'Italie, de 1870 à 1885, d'accepter les offres des deux grandes puissances de cette époque l'Allemagne et la Grande-Bretagne quand elles lui proposèrent de jouer un grand rôle dans la politique méditerranéenne.

Ses hommes politiques qui n'étaient pas des hommes d'Etat laissèrent passer l'occasion, l'occasion fugitive. Il n'en reste que le souvenir pour les historiens et en Italie une irritation bien naturelle contre les hommes ou les institutions qui furent incapables de discerner et de servir les intérêts nationaux.

A trois reprises, pour atténuer du reste notre prestige dans ces régions l'Italie vit la diplomatie allemande et anglaise lui tendre la main en lui montrant les côtes africaines ; chaque fois et sans qu'elle y trouvât un prétexte à se rapprocher de la France, elle se refusa d'agir.

Ce fut d'abord à Berlin, en 1878, au lendemain du traité qui privait la Russie du légitime profit de sa victoire sur la Turquie. Le prince de Bismarck créait avec les provinces turques, les principautés danubiennes. Pour satisfaire l'Italie, la Grande-Bretagne lui donna le conseil qu'elle pourrait occuper une île importante de la mer Egée, L'Allemagne lui laissa entendre qu'elle était libre d'occuper Tunis.

L'Italie, dont le Parlement était en grande majorité favorable à l'alliance austro-allemande, comptait des partisans de la politique des mains libres, du reste prêts en cas de guerre à être des pro-Allemands ; elle avait aussi ses « sauvages », ses « ultra irrédentistes » tous ensemble disposés à susciter des conflits avec l'Angleterre à propos de Malte, avec la France, sur la Savoie ou Nice, avec la Suisse, pour le Tessin, avec l'Autriche quand au Tyrol, avec la Turquie et la Grèce, au sujet de l'Albanie.

Ces projets irréalisables suffisaient à des politiciens surtout occupés de leur province ou d'eux-mêmes, et quand le prince de Bismarck, soucieux de trouver dans la Tunisie la pomme de discorde qui éloignerait l'Italie de la France pour une longue période, la rapprochant, par conséquent, de lui davantage, comprit que l'Italie ne voulait pas l'occuper, il acquiesça à l'expédition française qui nous assura, en 1881, le protectorat tunisien : c'est de Jules Ferry même que je le tiens.

L'Italie laissa passer une occasion au moins aussi belle de se mêler aux affaires méditerranéennes, le jour où le gouvernement britannique, que présidait M. Gladstone, lui offrit de faire avec l'Angleterre l'occupation conjointe de l'Egypte au cours de l'été 1882.

Le gouvernement italien, dirigé par M. Mancini, déclina cette proposition de joindre des troupes italiennes aux troupes anglaises chargées de réprimer Arabi Pacha et de rétablir l'ordre en Egypte. A Londres, on fut moins surpris de l'abstention française et du refus de coopérer du gouvernement de Freycinet que du refus italien. Au moment où la proposition avait été faite à Rome, le gouvernement anglais et tous les ambassadeurs d'Italie, en Europe, avaient l'impression qu'elle serait acceptée : les hommes d'Etat italiens se montrèrent moins avisés que les diplomates, car une entente avec la Grande-Bretagne, à ce moment, eut donné à l'Italie, sans risque, la position que l'expédition ultérieure de la mer Rouge lui a partiellement assurée non sans cruels mécomptes à Saati et à Adona.

Comme c'était le moment de la grande amitié italo-allemande, les Anglais prétendent que M. Mancini s'était rangé aux conseils de Berlin, mais si l'Italie a compris et regretté sa lourde faute, c'est contre ses politiciens incapables qu'a tourné son irritation et, avec grande raison.

Mais l'Italie n'avait pas su davantage, puisqu'elle ne se sentait pas alors prête pour l'action en Afrique se décider pour une politique d'abstention commune en Méditerranée qui lui avait été pourtant offerte.

Lord Beaconsfield, en février 1878 lui avait suggéré l'idée d'une alliance pour le maintien du *statu quo* en Méditerranée. Ce projet, antérieur aux occupations de la Tunisie, de l'Egypte, puis de toutes les autres zones alors relevant de la Turquie, était incontestablement celui qui réservait le mieux à la population italienne les possibilités d'établissements africains et levantins.

L'Italie ne comprit pas davantage la portée de ce projet dont la pointe était tournée contre la France.

On peut donc affirmer sans erreur que les politiciens italiens de 1870 à 1923 ont accumulé fautes sur maladresses, quant à l'expansion italienne sur les côtes africaines et levantines : il est naturel que le régime parlementaire laisse peu de regrets derrière lui en Italie.

Le voyage de Mussolini en Tripolitaine ne peut ajouter aucune parcelle africaine à l'Italie, puisque les *terræ incognitæ* ont disparu et sont toutes occupées, mais l'Italie a mieux à faire que de récriminer, car elle peut coloniser de vastes domaines sans avoir ni la dépense ni la peine d'en assurer la garde : est-ce donc négligeable ?

Tous ces territoires où il a dépendu de sa volonté de se fixer ne sont plus à conquérir militairement ; ils sont encore pour une très large part à mettre en valeur et qui peut mieux y réussir que la race italienne ?

En Egypte, en Asie Mineure, en Syrie, en Palestine, comme en Tripolitaine, en Tunisie, en Algérie, les familles italiennes prospèrent et sont prolifiques, là où l'Anglais demeure sans descendance, à côté du Français qui s'adapte bien, mais ne se multiplie pas comme lui.

Les véritables colonies italiennes ne sont pas celles où flotte le drapeau d'Italie ; ce sont celles que les émigrés italiens ont créés au travers du monde. Comparez plutôt.

La colonie d'Erythrée, sur la mer Rouge, comptait, en 1906, 275.000 indigènes et 2.271 colons italiens ; la colonie et le protectorat de Somalie comptaient 650.000 nègres et un nombre si faible de colons que les statistiques évitent de le fixer.

La Tripolitaine et la Cyrénaïque, d'après le recensement de 1911, comptait 523.176 indigènes et une population civile de 5 à 6.000 Européens en majorité maltais et italiens. Ceux-ci sont près de 100.000 qui prospèrent en Tunisie.

Les îles de la mer Egée, dites le Dodécanèse avec Rhodes, comptent, en 1917, 100.198 habitants, grecs pour la grande majorité ; mais elles peuvent être le meilleur point de départ pour la colonisation italienne de l'Asie Mineure, le jour où les Jeunes-Turcs devenus à leur tour Vieux-Turcs comprendront qu'ils ont besoin de l'Occident, de ses agriculteurs et de ses commerçants.

En vérité, qu'est-ce que ces colonies à côté de l'Argentine qui a reçu plus d'un million et demi d'immigrants italiens, où Buenos Ayres compte le tiers de ses habitants de race italienne ; à côté des Etats-Unis d'Amérique qui, au recensement de 1910, comptaient une population née en Italie de 1.343.070 habitants.

Et la France elle-même qui a perdu 1.500.000 hommes et dont les campagnes mille fois plus riches que celles de Tripolitaine ne demandent que de nouveaux colons ne reçoit-elle donc pas avec joie ces laborieux Piémontais et Milanais que les Etats-Unis, au contraire, repoussent de leur territoire : pourquoi les diriger sur des sables déserts ?

La France, l'Amérique du Sud, l'Afrique du Nord, l'Asie Mineure sont bien à coloniser ; aidons-nous, secondons-nous entre nations méditerranéennes qu'une même et lointaine origine Celto-Ibéro-Ligure doit porter à une collaboration féconde.

Henri PENSA.

Billet du Jour

Les hôteliers parisiens ont reçu de leur mieux les délégués de l'hôtellerie américaine. Je crois que le clou de l'alléchant programme composé pour séduire nos visiteurs fut le banquet servi dans les sous-sols des Halles centrales.

Quand ils arrivèrent à l'entrée de l'escalier sombre et froid qui béait à leurs pieds, nos hôtes eurent un petit frisson. Puis, bravement, ils s'élancèrent. Et la descente à la cave s'accomplit joyeusement. Les dames qui les accompagnaient se montrèrent enchantées de cette originalité bien française, et après l'obscurité voulue des couloirs d'accès, la salle du festin, contraste éblouissant, apparut pleine de feux électriques.

Les « forts », coiffés du large et légendaire feutre passé au blanc d'Espagne, garde d'honneur solide et réjouie, faisaient la haie sur le passage des convives et donnaient à chacun un bonnet de coton semblable à celui en usage dans la corporation pour les banquets de petite manutention. Une jeune miss se trouva charmante sous cette coiffure inattendue et déclara qu'elle l'adoptait définitivement.

— Et vous ? demanda-t-elle avec un sourire délicieux à un gros monsieur qui s'asseyait à la table d'honneur.

— Oh ! moi, mademoiselle, répondit M. Chéron, ancien ministre de l'agriculture normande, je l'aime tant que je couche avec.

Le menu fut copieux. On mange bien autour des halles, mais on mange encore mieux dessous. Pour les vins, ils venaient en droite ligne des pays d'origine, et le fatal séjour de Bercy leur avait été épargné. On but donc sec, comme il se doit dans la capitale d'un pays généreusement humide. A la fin, les Américains n'étaient pas les moins émus. Tant et si bien, que la sortie du banquet n'alla pas sans quelques difficultés. D'ordinaire, en quittant la table, on descend l'escalier. Ici, il fallut le monter. Et donc... !

Gabriel BAUCÉ.

La 17me Targa Florio fut une course splendide, attristée, hélas ! par la mort du vaillant coureur italien Comte Giulio MASETTI (à gauche). A noter pour les superstitieux, que la voiture pilotée par Masetti portait le n° 13. La victoire revint à CONSTANTINI (à droite), couvrant les 540 kim en 7 h. 20 m. 44 s. sur Bugatti.

Cliché « Cellea - Paris »

Les Pensions des retraités Coloniaux

M. Emile Sari, Sénateur de la Corse, Maire de la Ville de Bastia a reçu de M. le Ministre des Colonies, la lettre suivante :

Paris, le 17 avril 1926.

Monsieur le Sénateur et cher Collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur une demande formulée par l'Association des retraités d'Indo-Chine, de la Corse, tendant à obtenir la péréquation de leurs pensions, et me demander de lui donner une suite favorable.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la loi des pensions du 14 avril 1924 n'étant applicable qu'aux fonctionnaires dont les emplois conduisent à pension de l'Etat, les retraites dont jouissent les anciens agents de l'Indochine sur la caisse locale de cette colonie, ne rentraient pas dans le champ d'application du texte susvisé.

Pour cette catégorie de fonctionnaires, la loi du 14 avril 1924 a seulement prévu, dans son article 71, la création d'une Caisse intercoloniale de retraites, en laissant le soin à un règlement d'administration publique de déterminer les conditions de fonctionnement de la nouvelle institution. Une Commission administrative placée sous la présidence de M. le Sénateur Auber et qui comprenait des représentants du personnel intéressé, a préparé un projet dudit règlement qui, depuis quelque temps, est soumis à l'examen du Ministre des Finances.

C'est pour permettre aux titulaires de pensions locales des colonies d'attendre le résultat de ces travaux que mon Département a proposé aux Chefs de nos possessions d'outre-mer de leur accorder des allocations temporaires, qui s'ajouteraient aux pensions actuelles et prendraient fin lors de la révision de celles-ci. Cette question a nécessité un échange de correspondance pour sa mise au point, mais elle n'a jamais été perdue de vue par mon Administration.

En ce qui concerne particulièrement l'Indochine, le Gouverneur Général a signé le 31 décembre 1925, un arrêté allouant les allocations temporaires dont il s'agit plus haut, et il m'a fait connaître que les titres à l'aide desquels les bénéficiaires pourront les percevoir, seront expédiés de la Colonie au fur et à mesure de leur établissement, à raison de 200 par semaine. Dans ces conditions, les pensionnés sont à la veille de recevoir des augmentations provisoires qui apporteront une amélioration sensible à leur situation.

Veuillez agréer, etc...

Le Ministre des Colonies,
Signé : Léon PERRIER.

Adieu à Romanetti

Mon pauvre Nonce, ton espoir suprême n'a pas été déçu. Tu as pris dignement la seule porte de sortie qui restât digne de ta terrible existence : la mort.

Tes amis ne pouvaient pas imaginer qu'un jour tu te promènerais, cadenassé aux mains, de la prison à la Cour d'assises et la balle qui t'a évité l'échafaud, je suis certain que tu la tiens, comme nous-mêmes, pour opportune et libératrice.

Elle est arrivée trop tôt, bien sûr, mais, du moins, a-t-elle frappé un homme qui, depuis des années, avait su devenir aussi grand que sa légende.

On ne te connaissait guère d'ennemis, sinon ceux qui le sont par délégation d'une société où force doit toujours rester à la loi. Ta dépouille mortelle sera saluée par plus de sympathies que n'en pourraient emporter tels seigneurs qui jouissent de la liberté, de la richesse, et d'une bruyante considération et qui n'auraient pas été dignes de te serrer la main.

Va ! je connais les fautes, tes crimes, mais rien ne m'empêchera de dire que nul n'a été plus prompt à les racheter que toi et que, dans nos villages, personne n'a fait appel en vain à ton bon cœur et à ta générosité.

Quel magnifique chœur de pleureuses, tu pourrais entendre, ô chef ! Quelle affliction parmi tous ceux qui n'ont connu que toi aux jours de détresse, ô féodal !

Et s'y joindront les regrets de tous ceux qui s'intéressent aux figures passionnées, de tous les écrivains que tu as reçus et de tous ceux qui auraient voulu être tes hôtes.

Qui s'est assis à ta table n'oubliera jamais ton accueil seigneurial et ta haute courtoisie.

On sortait de chez toi convaincu de l'absurde rigidité d'un appareil judiciaire qui ne s'adapte ni aux régions ni aux races les plus diverses. On sentait que le meilleur et le plus dévoué des citoyens vibrait toujours au cœur du bandit. Nous faisions des rapprochements romanesques entre Jean Valjean et M. Madeleine... mais nous savions que rien, rien ne pouvait te sauver qu'une balle.

Cette balle t'a frappé. C'est jour de deuil sur les Calanche et le Monte d'Oro. Il n'y aura plus de nouveaux Romanetti — je le souhaite pour la Corse, mon île bien-aimée — je hais le banditisme, mais je te regrette toi, mon vieux camarade, qui était si peu bandit.

Comprendra-t-on ailleurs qu'on puisse tout ensemble souhaiter que ton exemple ne soit pas suivi et regretter que tu aies succombé dans ton atroce bataille quotidienne ?

Adieu Nonce !

Pierre BONARDI.

Les Heures et les Saisons de Corse

II

Mais la nuit corse continue la fête de lumière. Piquée d'étoiles, elle est transparente et lumineuse. La traînée laiteuse de la voie lactée comme de légers nuages s'allonge au milieu du ciel. Les Cervionnais et les Poggiolais sortent à huit heures sur le pas de leur porte pour goûter la fraîcheur si nous sommes en été et tout le long de la route de Sainte-Marie de Poggio à San-Nicolao ou à Cervione ils s'attardent en petits groupes à causer politique.

L'aspect de la nuit se renouvelle si toutefois brille le clair de lune. Découvert par la lune le paysage sort de l'ombre. La mer reparaît à l'horizon comme un étang d'argent ; la plaine d'Alistro à Casamozza s'étale au long de la côte et le murmure profondément émouvant de l'onde monte jusqu'à Cervione et à Sainte-Marie-Poggio comme une plainte venue du fond de la terre. Les montagnes offrent des effets de masse et d'élévation inattendus que l'on ne peut voir dans la journée et qui font ressortir davantage leur force et leur grandeur : le fond du ciel, sur lequel elles se détachent durant le jour, ayant disparu elles semblent avoir perdu leur échelle, et elles s'enfoncent démesurées dans la nuit. Mais la lumière laiteuse ne parvient pas à faire valoir la beauté ou la qualité de leurs pierres. Elles n'ont pas d'éclat, pas même de couleur sinon toujours celle de l'ombre. Leurs lignes sont un peu moins accusées et se font peu voir : le galbe des monts, l'harmonie des ensembles se révèlent. Mais il y a des rochers assez curieux de formes et d'aspect qui, se laissant percer par des rais de lumière, font des effets émouvants.

Cervione, Sainte-Lucie-Poggio, San Nicolao, toute la plaine cervionnaise sont baignées dans une lumière douce et enveloppante comme si quelque force prodigieuse eût projeté sur elles un voile transparent. Le calme est à son comble. On n'entend pas de chants : on n'en fait plus depuis la guerre. Les heures passent, la lune décline, l'ombre bleue s'étend sur le monde et l'on n'entend plus que, par moment, le cri de la chouette qui déchire le silence étendu sur le pays de Napoléon.

Il y a huit jours que je suis retourné en Corse, j'ai trouvé le printemps de partout. Des paquerettes apparaissent entre les rochers. Les fleurs d'asphodèles ont fleuri à Valle d'Alesani et je ne compte plus sur les flancs des collines cervionnaises les cyclamens et ces violettes dont Pindare, en Grèce, faisait la couronne d'Athènes. Il n'est pas jusqu'à ce parfum de cédrats et d'orangers qui ne flotte dans le village de Poggio. Sans revenir tout à fait les beaux jours se font pressentir. Borée semble vouloir s'apaiser. Il flotte dans l'air une douceur qui provoque la joie et le bonheur.

Il y a cependant depuis quelques jours pour troubler la fête un certain vent du Sud-Ouest qui donne à Cervione et à Sainte-Marie-Poggio un temps sombre et étouffant, de la brume et de la pluie. Sous son souffle se forment les belles nuées dont le chœur glisse dans l'air cristallin et qu'Aristophane a ainsi chantées : « *Éternelles nuées, élevons-nous en vapeurs transparentes et légères, du sein retentissant de l'Océan, sur les sommets boisés des montagnes.* » Elles se groupent sur la Scobichia en nuages bien construits et lumineux, comme on en voit dans les fresques de René Ménard et les gouaches de mon cher Max Jacob, puis elles descendent lentement vers Sainte-Marie-Poggio et Cervione. Le ciel se couvre, menacé ; un grain passe. Les promeneurs se mouillent, s'il y en a, sur la promenade-corniche Cervione-San-Nicolao-di-Moriani. Mais une éclaircie bientôt transperce les ombres : l'arc-en-ciel fait avec, un rayon de soleil, sur la plaine des taches de lumières qui se déplacent ; elles brillent sur la mer argentée et donnent aux maisons une certaine blancheur sur le fond du ciel sombre. La petite église de Poggio et le clocher de Cervione que je vois par-dessus un coteau du petit village de Sainte-Marie semblent braver le temps et paraissent rajeunir, se dressent, non plus dorés, mais d'un blanc laiteux, de ce blanc qu'affectionnent tant en peinture mes amis Utrillo et Suzanne Valladon. Puis toute la gloire du soleil, de nouveau triomphant reparaît dans la buée légère, et ce qui reste d'humidité ne sert qu'à donner au paysage plus d'éclat encore et de couleur, de diversité de teintes et plans. La nature a dans ce moment la fraîcheur et la grâce divine d'une femme jeune et belle, telle à vous Lertizia riant au milieu de vos larmes.

Jean VINCIGUERRA.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Vendredi 30 avril 1926. [illegible]

[illegible]

La température d'hier à Bastia. — [illegible]

EPHEMERIDES

1915. — Sur le front belge, la progression [illegible] au nord d'Ypres [illegible] de 500 mètres à un kilomètre.

En Champagne, [illegible]

LEGION D'HONNEUR

Les militaires dont les noms suivent, [illegible] ont été nommés au grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'Honneur :

M. Ferrari Louis-Benjamin-François-Xavier, ex-soldat du 163e rég. d'infanterie.

M. Progosi Paul, ex-sergent du 312e rég. d'infanterie.

JUSTICE DE PAIX

M. [illegible] Paul-François-Julien, licencié en droit, a été nommé suppléant rétribué du juge de paix de Borgo[illegible].

POUR LES RETRAITES

Le premier numéro du « Journal des Retraités », 11, rue de l'Amiral Roussin, Paris, 15e, vient de paraître. Ce nouveau confrère se propose de défendre énergiquement les revendications des retraités. [illegible]

Au sommaire de ce premier numéro, nous relevons différentes interviews ainsi que des articles [illegible] plusieurs catégories de retraités.

Nous souhaitons de bienvenue à ce nouveau confrère, qui expédiera d'ailleurs ce numéro à tous les retraités qui en feront la demande.

LA FUMURE DU CEDRATIER

Lire dans le numéro de la « Corse Agricole » du 15 avril, qui vient de paraître, une étude sur cette importante question et divers articles et informations sur « Les léporides » (J. Carlotti), « La Corse et la sériciculture » (A. Bonsolari) ; « Les vins : goûts de terroir », « goûts d'acide » (L. Marioni) ; « Les gemmes au bois », « L'effet des traitements insecticides sur la composition et la saveur des fruits », « Le prix d'achat des tabacs à la culture française », « Le moyen de [illegible] », « Les cours des différents produits agricoles », etc...

Les abonnements (prix : 15 frs par an) sont reçus dans tous les bureaux de poste (compte de chèques postaux n° 61.08) et au siège de l'Office agricole départemental, 13, rue du Roi de Rome, à Ajaccio.

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Le Contrôleur des Contributions Directes et du Cadastre de la Division de Bastia, 13, bd du Palais, a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 1er mai il recevra les contribuables les mardi, jeudi, samedi, de 9 heures à midi, à l'exclusion de tout autre jour.

Le Contrôleur des Contributions Directes et du Cadastre :
S. TERRAZZONI

EMPLOIS RESERVES

Mme veuve Orsoni, née Tibarce Josephine-Laurine, a été nommée à l'emploi de préposée adjointe stagiaire des asiles d'aliénés de la Seine.

— Ont été nommés à l'emploi de commis de 1re classe des directions de travaux de la marine :

M. Franceschi Antoine, ex-soldat du 10e rég. d'artillerie à pied.

M. Contrucci Alexis, ex-soldat du 23e bataillon de chasseurs alpins.

AU PORT

Le vapeur **Corte II** est arrivé de Marseille avec 137 passagers et 354 tonnes de marchandises.

— Le vapeur **Liamone** est arrivé de Livourne avec 19 passagers et 19 tonnes de marchandises.

— Le vapeur **Corte II** est parti pour Nice avec 116 passagers et 51 tonnes de marchandises.

— Le brick goélette **Giuseppini** est arrivé de Porto-Ferrajo sur lest, devant charger du bois [illegible] et de copeaux pour Livourne.

— La goélette **Palmira** est arrivée de Porto-F[illegible] sur lest, devant charger du bois [illegible].

— Le **Nuova Lucia** est arrivé de Porto-[illegible] sur lest devant charger du charbon pour Porto-Ferrajo.

— [illegible] le 30 au matin : Le vapeur **Ville de Bastia** avec [illegible]

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Dom DAMIANI & Cie, 31, Boulevard Paoli

PIANOS

AVIS DE PASSAGE

M. Martin Blanc, de passage à Bastia pour quelques jours seulement, prie les personnes désirant faire accorder ou réparer leurs pianos, de vouloir bien se faire inscrire, de suite, au magasin de musique, 28, Bd Paoli.

Cour d'Assises

Jurés Titulaires

MM.

Alessandrini Dominique, propriétaire à Ca[illegible].

Lucciardi Joseph, suppléant de juge de paix à Antisanti.

[illegible] Antoine, négociant à Zicavo.

Giacobbi Charles, [illegible], à Ajaccio.

Moracchini Philippe, retraité à St-Laurent.

Ottaviani Jean-André Toussaint, capitaine en retraite à Ste Marie-Siché.

Alessandri Jean-Baptiste, adjudant en retraite à Piana.

Bonerchi Augustin Marc-Marie, capitaine en retraite à Corte.

Marucci Fabrice, retraité à Castinata.

Marcelli Pierre-Jean, commissaire central en retraite, à Novale.

Tristani Pierre, propriétaire, Zalana.

Biaggi Antoine-Marien, propriétaire à Cagnano.

Affenti Jean-Louis, adjudant en retraite, à Brustico.

Innocenti Eleazar, propriétaire à Talasani.

Moretti Xavier, retraité à Campi.

Bonardi Bonaventure, propriétaire à Levie.

Benetti Joseph de Charles, propriétaire à Vignonella.

Venturini Jean-Marc, retraité à Corte.

Chiappe Michel, cordonnier à Bastia.

Salvatorini Ours Ch.-Philippe, propriétaire à Canale.

Luciani Luc-Antoine, greffier de paix à Calacuccia.

Micheletti Bernardin, propriétaire à Olivese.

Mariani Antoine-Marc, invalide de guerre à Bastia.

Palazzi Antoine-Dominique, brillantier à Ajaccio.

D'Orlali Antoine Fioravante, chevalier de la Légion d'honneur à Sartène.

Orlandi Martin, propriétaire à Portovecchio.

Chiaroni Jacques, pharmacien à Ajaccio.

Giovanetti Ange-Louis, commandant en retraite à Castellare-di-Casinca.

Calisti Jean-Noël, retraité des douanes à Bastia.

Marcangeli Laurent, retraité à Azzana.

Gianni Grimaldi, maire à Zonza.

Battesti Dominique, propriétaire à Renno.

Sotti Marien, officier en retraite à Vivario.

Simeni Roland, capitaine territorial à Vizzavona.

Jocheveau de Saint-Denis Amédée, rentier à Bastia.

Villanova François, employé de commerce à Ajaccio.

Jurés supplémentaires

MM.

Michelangeli Paul, clerc de notaire à Bastia.

Gandolfi Noël, retraité à Bastia.

Polidori Ange, instituteur en retraite à Bastia.

Garzani Simon, capitaine-marin à Bastia.

ARRETE

FIXANT LE PRIX DE LA VIANDE DE BOUCHERIE

Nous, Maire de la ville de Bastia,

Vu la loi des 19 et 22 juillet 1791,

Vu l'article 97 de la loi du 5 avril 1884,

Arrêtons :

Le prix de la viande de boucherie est fixé ainsi qu'il suit :

Bœuf

1re qualité. — Filet, faux-filet, aloyau, romsteack, gite	14 frs le kg
2me qualité. — Paleron, gîte-à-la noix, basses-côtes, bavette, côtes premières, épaules, collotles	10 frs —
3me qualité. — Jarret, poitrine, collier	8 frs —

Veau

1re qualité. — Escalopes sans os, quasi, filet, carré longe ou rognonnade	16 frs —
2me qualité. — Epaules, basses-côtelettes	12 frs —
Têtes et pieds	8 frs —
Cervelle	5 frs pièce

Mouton

1re qualité. — Selle, gigot, filet, carré	16 frs le kg
2me qualité. — Epaules	12 frs —
3me qualité. — Collet, haute de côtelettes, poitrine	5 frs —
Fressure	5 frs —
Cervelle	2 frs pièce

Agneau et Chevreau

Entier	7 frs le kg
Tête	1.50 —
Cervelle	3 frs pièce
Fressure	5 frs le kg
Epaules	9 frs —
Gigots et côtelettes	11 frs —

M. le Commandant de Gendarmerie et M. le Commissaire de Police sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Bastia, le 12 avril 1926
P. le Maire,
Signé : H. de MONTERA

Vu pour exécution immédiate,
Ajaccio, le 19 avril 1926
P. le Préfet,
Le Secrétaire Général,
Signé : Marcel VALABREGUE

POMPES

AGRICOLES ET MÉNAGÈRES A MOTEUR ET A BRAS

Matériel d'Arrosage
Robinetterie pour eau et vin

Maurice LEDOUX
— BORDEAUX —

REPRESENTANT POUR LA CORSE :
SUSINI FRANÇOIS, Mécanicien
3, Route du Cap - Bastia

L. DORIAT — AUTOMOBILES
Agence RENAULT
& ATELIER A TOGA

On nous communique

POUR LE PREMIER MAI

L'Union Locale des Syndicats ouvriers de Bastia convie les travailleurs de toutes les corporations, syndiqués et non syndiqués, à venir le 1er mai, à 6 heures précises du soir, au petit local [illegible] qui aura lieu au [illegible] du Théâtre Municipal.

Me [illegible], avocat, à la Cour, parlera sur l'évolution de la législation du travail.

SOCIETE SAINTE DEVOTE

Les membres participants sont avisés que la réception du mois d'avril aura lieu les dimanches 2 et 9 mai, de 9 à 11 heures, au siège social, 11, rue Napoléon.

EGLISE DU SACRE CŒUR

Samedi 1er mai, la Congrégation des Dames aura sa journée annuelle, [illegible], d'adoration du Très Saint Sacrement.

A 8 heures, le matin, messe de Communion générale, allocution. Le soir, à 4 heures, sermon et bénédiction du Très Saint Sacrement.

CONFRERIE DE SAINTE CROIX

La fête du Très Saint Crucifix des Miracles se célébrera solennellement dans cette église dimanche 2 mai.

La veille : Vêpres solennelles à 8 heures précises, présidées par M. le chanoine Marzasini, curé-archiprêtre de Sainte Marie, et chantées par la chorale des filles de la Paroisse.

Le jour de la fête : messes basses les heures à partir de 6 heures ; communion générale à 7 heures. Office à 9 heures. Grand'messe à 11 heures. Messe de midi. Vêpres à 4 heures. Salut et baisement de la Sainte Relique à 8 heures.

Durant cette dernière cérémonie, la chorale exécutera de beaux cantiques du Très Saint Crucifix.

P. S. — Les confrères sont priés de confirmer le présent avis comme lettre d'invitation.

L'officier, Mme Nicolle Sassi ; *la Prieure perpétuelle*, Mme Pauline Doati ; *la Sous-Prieure*, Mlle Pauline Garbani.

Nos Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Primeurs Compagnie « Odette Marion ». Mercredi 5 mai, à 8 h. 45 : Première représentation : **La Donna perduta**, opérette nouvelle en 3 actes de Nicodemo Pietri.

— Prochainement : les grands Tournées Baret avec : **Te Boriche - Gosse de Riche - La Folle Nuit.**

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Une superproduction Gaumont-Métro : Marion Davies dans **Une Idylle Princière**, superfilm à grande mise en scène.

— Prochainement : le plus grand film dramatique de la saison : **Larmes de Clown**. Ce superfilm sera donné au Théâtre Municipal avec grand orchestre.

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Gala cinématographique. Au programme : **Régent-Journal : Son premier client**, comique en 2 parties ; Les Films Albatros présentent Nathalie Lissenko et Jean Angelo dans **Le double Amour**, superproduction dramatique en 6 parties.

— Au prochain programme : **Une femme de tête**, film d'aventures dramatiques avec Pauline Frédérick.

— Très prochainement : Léon Mathot dans **La nuit de la revanche.**

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
LAURENT COLOMBANI
6 bis, Rue de l'Opéra — BASTIA
Chaux — Ciments — Plâtres
Tuiles - Briques - Carreaux
Tuyaux — Fers — Couleurs
Planches, etc.
PRIX RÉDUITS
R. du C. Bastia n° 636 — Téléphone : 8-73

CORSIKO " Vin Apéritif " Soleil de Cap Corse
Comptoir Corse de Commerce et d'Industrie
2, Rue Neuve - BASTIA

UNE BAISSE chez CITROEN
Demandez à essayer la 10 C.V., 5 places, STANDARD, tout acier, freins sur les 4 roues chez
AGOSTINI FRÈRES
Agents Exclusifs pour la Corse — BASTIA

RENTES VIAGERES

AUX TAUX TRES AVANTAGEUX DES DERNIERS TARIFS AUTORISES

La **Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie**, pour une somme de **10.000 fr.** qui lui est versée, donne actuellement :

A soixante-six ans...... **1.161 fr.**
A soixante-dix ans...... **1.361 fr.**
A quatre-vingts ans...... **1.870 fr.**
A quatre-vingt-dix ans **2.230 fr.**
(Arrérages payables par semestre).

La **Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie**, entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat, fondée en 1819, est la plus ancienne des Compagnies similaires.

Depuis l'origine de la Compagnie le total des **capitaux assurés** est de **4 Milliards 622 Millions**; celui des **Rentes constituées**, **181 Millions**. Pendant l'exercice 1924 le chiffre des **capitaux assurés** s'est élevé à **206 Millions** 904.553 francs; celui des **Rentes constituées** à **4 Millions** 844.779 francs.

Envoi gratuit de notices et tarifs sur demande adressée soit au Siège Social de la Compagnie, 87, rue de Richelieu, à Paris, soit à l'un de ses représentants dans les départements, notamment à **M. BITTERLET, 1 bis Nouveau-Port, BASTIA.**

(R. C. Seine 39. 621).

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
(paquet blanc)

AVIS DE DÉCÈS

M. Rizzi Pierre, brigadier des douanes en retraite ; M. et Mme Jean Marie Campana, née Rizzi et leurs enfants ; M. et Mme Rizzi Jean, de Marseille, et leurs enfants ; M. Tomei, instituteur à Luri et Mme, née Rizzi, institutrice, et leur fille ; M. Joseph Rizzi, instituteur à Schwartz Bar (Alsace) et son enfant ; M. Joseph Vincenzi, négociant à Montemaggiore et ses enfants ; M. et Mme Sovesti Bonifate et leurs enfants, de Bastia ; M. et Mme Simboldi Jean Toussaint, née Rizzi, propriétaire à Montemaggiore, et leurs enfants ; M. et Mme Ernest Rizzi, directeur de la Cie des Eaux de Bastia, et leurs enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame FAUSTINE RICCI
Née VISIROSSI

leur épouse, mère, grand'mère, belle-mère, sœur, tante et cousine bien aimée, décédée à Bastia le 29 avril 1926 à l'âge de 68 ans.

Les obsèques auront lieu à Bastia aujourd'hui à 4 heure de relevée.

On se réunira 14, rue Napoléon.

La famille ne reçoit pas.

MARFISI
Apéritif au Quinquina
UN NECTAR ! LE PLUS ESTIMÉ

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

LA SURVEILLANCE DES COTES CORSES

M. DE MORO-GIAFFERRI OBTIENT LE VOTE DES CREDITS POUR L'ACHAT D'UN GARDE-COTE.

Paris, 29 avril

Au cours de la discussion du budget de la Marine marchande, durant la séance de nuit de la Chambre, M. de Moro-Giafferri a obtenu le vote des crédits pour l'achat d'un bateau garde-pêche à vapeur destiné à assurer la surveillance des côtes de la Corse.

LE VOTE DU BUDGET DE 1926

LA NAVETTE A DURE TOUTE LA NUIT

Paris, 29 avril

Le budget de 1926 a continué toute la nuit la navette entre la Chambre et le Sénat.

La Chambre reprend la séance à 22 heures 35 jusqu'à une heure du matin et renvoie le budget avec quelques modifications.

La haute assemblée se réunit à 1 h. 20. Elle adopte l'ensemble du budget à 2 h. 25 avec un excédent de 160 millions. La Chambre reprend immédiatement la discussion sur les onze points de friction qui subsistent et ne disparaissent pas après cette nouvelle séance.

Et le budget retourne une cinquième fois au Sénat. La Haute Assemblée adopte définitivement le budget à 2 h. 35.

LES VACANCES DES PARLEMENTAIRES

LES CHAMBRES S'AJOURNENT AU 27 MAI

Paris, 29 avril

Pendant que le Sénat votait définitivement le budget, la Chambre discutait sur la date de la prochaine séance.

L'accord fut difficile et une suspension de séance fut nécessaire pour procéder à un pointage. Finalement à 4 heures du matin, le président proclamait les résultats du scrutin fixant la prochaine séance au jeudi 27 mai.

Le Sénat s'est également ajourné au 27 mai.

CONSEIL DE CABINET

Paris, 29 avril

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin à 10 heures au Quai d'Orsay sous la présidence de M. Briand, Président du Conseil.

LES TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES

M. Raoul Péret a entretenu ses collègues sur la question des traitements des fonctionnaires.

Le ministre des Finances a également exposé son point de vue sur la préparation du budget de 1927, selon un programme d'économie.

DANS LA LEGION D'HONNEUR

Le Conseil a approuvé des décrets portant attribution de hautes distinctions dans l'ordre national de la Légion d'Honneur au titre des Arts Décoratifs et de l'Exposition de la Houille blanche de Grenoble.

LA SITUATION POLITIQUE

M. Briand a fait au Conseil un bref exposé de la politique extérieure.

LES AFFAIRES COURANTES

Le reste de la séance a été consacré à l'expédition des affaires courantes.

LE TRAITE GERMANO-RUSSE

ON SE MEFIE A LONDRES ET A PARIS

Paris, 29 avril

Le Gouvernement français se concertera avec Londres et les alliés de l'Europe Centrale pour poser à l'Allemagne des questions précises au sujet du traité germano-russe récemment signé.

LES NEGOCIATIONS DE PAIX AU MAROC

AZERKANE SE RALLIERAIT AU POINT DE VUE FRANÇAIS

Oudjda, 29 avril

La séance tenue hier par les délégations française, espagnole et riffaine a pris fin à 18 heures. Aucun communiqué n'a été publié.

La discussion porta notamment sur les caractéristiques du régime d'autonomie que les gouvernements français et espagnol voudraient appliquer à l'administration du Riff.

Aucun progrès ne marqua la journée.

Il semblerait pourtant que Si Mohamed Azerkane, ministre des Affaires étrangères riffain se rallierait au point de vue français pour le désarmement des tribus et sur le contrôle.

L'AUTONOMIE DU RIFF

Oudjda, 29 avril

La conférence a commencé ce matin à 7 heures 50. Elle a été suspendue à 10 h. 30 pour permettre aux riffains de délibérer et a été reprise à 11 heures.

Les délégués riffains ont alors fait connaître leur réponse à la note remise hier pour préciser le régime de l'autonomie envisagée par les alliés. Leur réponse ne semble pas satisfaisante.

La séance a été interrompue à 12 heures 30 et sera reprise à 18 heures.

Dans l'après-midi, les délégations française et espagnole se concertent sur la contre-proposition riffaine relative à l'autonomie du Riff.

LES FUTURES BASES D'OPERATIONS

Madrid, 29 avril

La présidence du Conseil annonce que les troupes françaises exécutent sur tout le front un large mouvement convergent vers les futures bases d'opérations.

Les troupes espagnoles avancent également en collaboration avec les troupes françaises.

A l'"Officiel"

ADMISSION A LA RETRAITE

Paris, 29 avril

Par décret paru au *Journal Officiel* de ce matin, M. Franceschi, ancien receveur-conservateur de 3e classe à Corte, en non-activité, est admis à la retraite.

LES RELATIONS FRANCO - ANGLAISES

LE VOYAGE DE M. DOUMERGUE A LONDRES

Londres, 29 avril

On annonce que M. Doumergue a accepté l'invitation de rendre sa visite au roi Georges en juin.

Le Président de la République française, accompagné de M. Briand, arrivera au Palais de Buckingham le mardi 22 juin et y restera jusqu'au 25. Le 22 aura lieu un grand banquet officiel.

DANS L'ARMEE

LA PARTICIPATION DES SOUS-OFFICIERS AUX ASSOCIATIONS POLITIQUES

Paris, 29 avril

L'*Action Française* prétend que M. Painlevé, ministre de la Guerre, a envoyé une circulaire invitant les sous-officiers rengagés appartenant à une association politique à donner leur démission sous peine d'une sévère punition.

en Italie

M. MUSSOLINI REÇOIT MM. BESNARD ET BARTHOU

Rome, 29 avril

M. René Besnard, ambassadeur de France à Rome et M. Louis Barthou ont été reçus ce matin par M. Mussolini. Ils ont offert au Président du Conseil italien le manuscrit du discours prononcé par Anatole France en 1916, au cours de la cérémonie qui eut lieu à Paris en l'honneur de l'Italie.

LES DETTES INTERALLIEES

LA DETTE FRANCAISE

ON EST OPTIMISTE EN AMERIQUE

Paris, 29 avril

On mande de Washington que l'optimisme règne quant au règlement de la dette française depuis que le président Coolidge a exprimé le désir de voir faire des efforts vigoureux pour qu'intervienne enfin la solution.

On pense généralement que la proposition française sera révisée et que l'accord sera établi sur un chiffre voisin de 30 millions de dollars pour les annuités.

à Marseille

L'AFFAIRE DU « SIDI-FERRUCH »

Marseille, 29 avril

Le Commissaire de la police spéciale du port de Marseille a continué aujourd'hui son enquête relative aux embarquements clandestins sur le vapeur *Sidi-Ferruch*, courrier d'Alger.

Des renseignements recueillis, il résulte que chaque arabe embarqué aurait versé de deux cents à cinq cents francs alors que le prix de passage coûte seulement cent francs pour ceux qui sont autorisés à embarquer sur le vu d'un contrat de travail.

Il existerait à Alger une véritable organisation pour ces embarquements.

Le *Sidi-Ferruch* devait partir ce matin pour Bône, mais comme la police a acquis la certitude qu'il y a d'autres victimes dans les ballasts, elle a empêché le départ pour décharger une partie du charbon et pratiquer des fouilles dans les soutes et dans les ballasts.

Quatre membres de l'équipage, des chauffeurs, compromis dans cette grave affaire ont été arrêtés, mais deux ont été remis en liberté provisoire.

NOUVELLES JUDICIAIRES

LA SIERRI SE POURVOIT EN CASSATION

Nîmes, 29 avril

L'empoisonneuse de Saint-Gilles Antoinette Sierri, condamnée à mort mardi par la Cour d'Assises du Gard a reçu aujourd'hui, à la prison de Nîmes, la visite de son défenseur Me Heim, du barreau de Montpellier, qui lui a fait signer son pourvoi en Cour de Cassation.

LA FUSILLADE DE LA RUE DAMREMONT

Paris, 29 avril

Les débats de l'affaire de la fusillade de la rue Damrémont se sont poursuivis aujourd'hui devant la Cour d'Assises de la Seine.

Comme les précédentes, cette dixième séance a été marquée par des incidents continuels.

Au début de l'audience, les avocats de la défense déclarent renoncer à tous les autres témoins qu'ils ont cités et à laisser la parole à la partie civile.

Mais le président qui tient à entendre le dernier témoin, le Dr Bayle, de l'identité judiciaire, qui ne peut venir que lundi seulement, ne veut pas abréger les débats.

L'avocat général ne veut pas non plus prononcer son réquisitoire sans entendre ce témoin qui a démontré par son expertise que les balles qui avaient été trouvées lors de l'autopsie des victimes de l'échauffourée, avaient été tirées par les revolvers trouvés en possession de Clerc et Bernardon.

Les avocats veulent passer outre et la Cour veut temporiser jusqu'à lundi.

Pour cette raison, les incidents se multiplient, notamment entre le Président et Me Fournier qui parle de mise en scène à propos de la déposition du docteur Paul, médecin-légiste.

Le Président fait donner lecture des dépositions des témoins absents.

Les défenseurs, maintenant leur point de vue, se retirent.

M. Reibel, ancien ministre des Régions libérées, plaide ensuite pour la partie civile.

EN BELGIQUE

LE PRINCE NAPOLEON EST MALADE

Bruxelles, 29 avril

Le prince Napoléon a été frappé hier soir d'une congestion. Son état inspire de vives inquiétudes.

EN PALESTINE

RIXE ENTRE PECHEURS JUIFS ET ARABES

Paris, 29 avril

On mande de Jérusalem qu'à la suite d'une rixe sur les rives du Jourdain entre deux équipes rivales de pêcheurs arabes et de pêcheurs juifs trois juifs ont été tués.

L'émotion est grande parmi la population juive.

en Angleterre

LA PROPAGANDE REVOLUTIONNAIRE

Londres, 29 avril

Le *Daily Mail* signale le développement de la propagande révolutionnaire dans l'armée, dans la marine et dans les centres industriels britanniques.

L'activité des meneurs est grande et des mesures énergiques s'imposent sans retard.

Il y a en vous l'étoffe d'un homme bien portant.

[illegible]

M. Georges Guillard
[illegible]

[illegible]

Les Pilules Pink sont, pour toutes les personnes affaiblies, [illegible]

Les Pilules Pink donnent toujours de très bons résultats contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge, les maux d'estomac, maux de tête, épuisement nerveux.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Phie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 4 fr. 50 la boîte, 24 fr les 6 boîtes, plus 0 fr. 50 de timbre-taxe par boîte.

Petites Annonces Économiques

VILLA à louer, meublée ou non, bien située. S'adresser aux bureaux du « Petit Bastiais ».

AVIS AU PUBLIC

Le service automobile tenu par M. Chiesa est transféré devant le Palais de Justice.

LA BOURSE

Paris, 29 avril

COURS DES VALEURS

	cours précéd.	dernier cours
Rente 3 0/0	47.75	47.85
— 5 0/0 1915	57.70	57.95
— 4 0/0 1917	46.70	46.50
— 4 0/0 1918	45.50	45.25
— 5 0/0 1920	71.97	71.90
— 6 0/0 1920	65.65	65.50
— 4 0/0 1925	91.25	91.30
Buenos Ayres 4 1/2 Or 1909-1912	1759	1750
Japon 4 0/0 1905	533	538
Roumanie 1922 4 0/0	557	558
[illegible]	848	828
Banque Union Parisienne	835	830
Banque Paris Pays-Bas	1230	1235
Crédit Foncier	4230	4135
Banque Impér. Ottomane	1090	1094
Banq. Ela Hypot. Argent.	595	600
Crédit Foncier Egyptien	4128	4130
Crédit Lyonnais	1638	1616
Crédit Foncier Colonial	600	600
Crédit Fonc. Argentin act.	177	167
Crédit Fonc. Can. act.	1250	–
Nord	1050	1046
Voitures de Paris	908	915
Wagons Lits ordinaires	1487	1490
Suez Capital	12600	12605
Suez Part	10290	10310
Suez Société Civile 1/5	3600	3665
Transatlantique ordinaire	134	132
Transports Mar. vapeurs	780	780
Lebon Capital	617	630
Thomson Houston	325	323
Jeumont	242	245
Soie Givet Ports	3160	3190
Pernambuco	700	681
Saint Frères	471	471
Rio Tinto	5710	5750
Rose Deep	51	–
Modderfontein B. Unité	423	–
Montecatini Unité	292	291
Goldfields ordinair. cp 25	194	–
Mines et Charbon	517	–
Pokolsitza	257	271
[illegible]	2373	2450
Orléans	3350	–
[illegible] Saint Etienne	160	200
[illegible]	715	–
Platrerie	393	480
[illegible]	371	–
[illegible]	505	–
[illegible] et Cie Creusot	1000	992
Routes Pour [illegible]	1130	1140
[illegible]	182	183
[illegible]	150	108
[illegible]	605	–
[illegible]	3340	3317
[illegible]	950	970
[illegible]	791	775
[illegible]	1755	1800
[illegible]	150	164
[illegible]	117	160
[illegible]	158	168
[illegible] Paris	1635	1710
[illegible]	670	670
[illegible]	1910	1930
[illegible]	350	360
[illegible]	564	559
[illegible]	1990	1995
[illegible]	1974	1990
[illegible] Egypte	2440	2050
[illegible]	194	195
[illegible]	486	–
[illegible]	100	99.50
Cultures tropicales	415	420
[illegible] Indo-Chinoises	370	374
[illegible] de l'I.C.	418	–
[illegible]	1900	1925
La [illegible]	415	409
[illegible]	235	267
Crédit National 1920	342	344

COURS DES CHANGES

Livre	146.92	147.53
Dollar	30.22	30.5[illegible]
100 lires	119.70	121.75
100 pesetas	437.50	440
100 frs suis.	584	585.50
100 florins	1215	1228.50

POMPES & MOTEURS

Force motrice - Éclairage - Élévation d'eau et tous liquides

PAUL DEVEZE, 3 à 9, Rue des Vignerons, MARSEILLE
FABRICATION SUPERIEURE

Smith Premier
MACHINES A ECRIRE
& MACHINES COMPTABLES
Catalogue franco sur demande
PARIS, 89, rue de Richelieu
[illegible]

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

L'ESSENCE "STELLINE" **EST INCOMPARABLE**

(En caisses d'origine ou en cylindres de 200 litres)

PÉTROLE "CRISTAL" **LE PLUS RÉPUTÉ**

(En bidons de 50 litres ou en cylindres de 200 litres)

HUILE "D" EST INIMITABLE

(En bidons d'origine de 2 litres)

Simon DAMIANI & Cie, Importateurs exclusifs pour la Corse.

— LA MAISON A UN DÉPOT A AJACCIO —

MAISONS Pour Tous

LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER

Édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours

UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.

HACHETTE. 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

Abonnements au Petit Bastiais

Journal Quotidien à grand Tirage

Tarif des Abonnements :

CORSE			AUTRES DÉPARTEMENTS		
un an	six mois	trois mois	un an	six mois	trois mois
48 fr.	26 fr.	13 fr.	50 fr.	27 fr.	15 fr.

Pour les changements d'adresses, envoyer 0.75 au bureau du journal

BULLETIN D'ABONNEMENT

M. ...

demeurant à ... déclare

souscrire un abonnement de ...

au "PETIT BASTIAIS" à partir

du ...

Signature de l'Abonné :

Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. CORDIER, Directeur du "PETIT BASTIAIS" à Bastia, avec le montant de l'abonnement en un mandat-Poste ou un chèque postal Marseille 64-50.

CONCOURS D'ADMISSION A L'EMPLOI DE COMMIS D'ASSISTANCE EN ALGERIE

[illegible]

En dehors des candidats sous-officiers remplissant les conditions ci-dessus et pour lesquels aucun titre universitaire n'est exigé, nul ne peut se présenter au concours s'il ne justifie de la possession de l'un des certificats ci-après : brevet élémentaire, certificat de capacité en droit, certificat d'études secondaires du 1er degré, certificat d'études de législation algérienne, de droit musulman et des coutumes indigènes, certificat d'études primaires supérieures, brevet supérieur, première partie du baccalauréat.

Le programme des épreuves comprend : une composition comportant l'établissement d'un tableau, des problèmes d'arithmétique, de géométrie et d'algèbre élémentaire, une composition française sur des notions d'assistance.

Pour tous renseignements, s'adresser, soit à la direction de l'Intérieur (Tam bureau) au Gouvernement Général de l'Algérie, soit à la Préfecture de chaque département ; pour le département de la Corse, Inspection de l'Assistance Publique, Section Brévent, Cours Grandval à Ajaccio, soit à l'office du Gouvernement Général de l'Algérie, à Paris.

La liste des candidats sera close le 28 mai 1926.

IMPOT SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

[illegible]

I. **Commerce de gros.** — A compter du 1er avril 1926 et jusqu'au 31 décembre 1926, les affaires réalisées par les commerçants en gros [illegible] 2 pour 100.

Par contre, en gros, il faut entendre les ventes faites par un commerçant à un autre commerçant d'objets ou de marchandises destinés à être revendus.

Les redevables qui se livrent à la fois au commerce de gros et de détail, devront mentionner distinctement sur leurs relevés mensuels le total des ventes en gros passibles de la taxe au taux de 2 pour cent et le total des affaires de vente au détail ou à la consommation soumises à l'impôt au taux de 1.30 p. cent.

II. **Etablissements classés.** — A compter du 1er avril 1926, les taux de 3.60 et 12 p. cent applicables aux affaires de logement et de consommation sur place effectuées dans les hôtels, restaurants, cafés, salons de thé, etc., antérieurement classés en l'une des catégories, sont portés à 4 et 13 pour cent.

III. **Courtiers, commissionnaires, façonniers, loueurs de choses, entrepreneurs ou loueurs de services, banquiers, changeurs.** — Le taux de l'impôt applicable au montant des courtages, commissions, remises, salaires, prix de location, intérêts, escomptes, agios, etc., est porté de 1.30 pour cent à 2.50 pour cent.

Sont exemptés de cette majoration de 1.20 pour cent les entreprises de journaux. Pour les façonniers n'occupant pas plus de 2 ouvriers ou employés, le taux est réduit à 2 p. cent.

IV. **Exonérations.** — Sont exonérés de l'impôt sur le chiffre d'affaires, à compter du 1er avril 1926 :

1° les affaires de vente portant sur le lait frais pour l'alimentation à l'état naturel ;

2° les opérations de vente, de commission ou de courtage portant sur les cafés et les thés ;

3° les ventes par des commerçants autres que les fabricants ou importateurs des nitrates de soude, nitrates de chaux, cyanamide, riz de déphosphoration, superphosphates et sulfate d'ammoniaque, sels de potasse, scoriacieux.

LIBRAIRIE DU "PETIT BASTIAIS"

VIENT DE PARAITRE :

MANUELETTU DI A STORIA DI A CORSICA

Par J.-P. LUCCIARDI

Elégante plaquette in-8° de 24 pages, sous belle couverture cartonnée.

Prix : 1 fr. 25 (franco : 1 fr. 50)

ROGLIANO

ETUDE MONOGRAPHIQUE RÉGIONALE

PAR D. FUMAROLI

PRIX : 2 fr. (franco : 2 fr. 25)

MONACO, LA CORSE ET SAINTE-DEVOTE

PAR M. DE TRENQUALEON

Ouvrage de 300 pages, orné de six hors-textes en sépia

Prix : 5 fr. — Franco : 5 fr. 50

LE COURRIER DE LA PRESSE

"LIT TOUT"

RENSEIGNE SUR TOUT : ce qui est publié dans les Journaux, Revues et Publications de toute nature

PARAISSANT EN FRANCE ET A L'ETRANGER

et en fournit les extraits sur tous sujets et personnalités

Circulaires explicatives et Tarifs envoyés franco

Ch. DEMOGEOT, Directeur,

21, boulevard Montmartre, Paris (2e)

Imp. E. CORDIER & FILS, 3, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

1400—1900

La Vérité Historique dégagée de tous préjugés, de toutes tendances politiques...

Un Aperçu Audacieux sur la vie sociale et intime des générations passées, la marche des idées au cours des siècles, les fantaisies, les ridicules, les excentricités de la mode, les sous-entendus à la fois les plus osés et les plus innocents de l'estampe galante, les hardiesses de la poésie légère...

Le Revers de la Médaille des grands hommes, rois et aventuriers...

L'Histoire, la Vie, les Mœurs et la Curiosité

par l'Image, la Caricature, le Document

Ouvrage conçu et publié sous la direction de

M. GRAND-CARTERET

Cinq volumes in 4° 31 × 23, chacun 400 à 450 pages, 120 hors-texte en bistre, camaïeu, héliogravure ou coloriés à la main : 3.000 gravures dans le texte (la plus grande partie extrêmement rares).

Les 5 volumes brochés payables en 12 mensualités : 535 francs. Ces volumes feront prime sur le marché.

Demander livraison-spécimen gratuit numéro 4, à la Librairie de la Curiosité et des Beaux-Arts, 9, rue Villersexel, Paris (7e).

ARRETE

INTERDISANT LE LAVAGE DES VEHICULES DE TOUTE NATURE SUR LES CHAUSSEES ET TROTTOIRS DE LA VILLE.

Nous, Maire de la ville de Bastia,

Vu la loi du 5 avril 1884,

Considérant que la Municipalité vient de faire procéder au rechargement des chaussées de diverses artères de la ville, et qu'il importe de prendre des mesures pour les conserver en bon état.

Considérant que le lavage des voitures et notamment des automobiles pratiqué sur la chaussée avec des jets d'eau à forte pression ou à l'aide d'autres instruments ou ustensiles cause l'empierrement et constitue une gêne pour la circulation.

Considérant que l'usage permanent de planches sur les caniveaux, nuit au nettoyage de ceux-ci et fait dévier sur la chaussée les eaux de pluies qui contribuent aussi à la ravinée.

Arrêtons :

Article 1er. — Le lavage des véhicules de toute nature sur les chaussées et trottoirs est interdit. Est également interdit la toilette des chevaux et mulets dans les mêmes conditions.

Article 2. — Défense sera faite de laisser à demeure d'une façon permanente, sur les caniveaux devant les garages, des planches en bois ou fer et autres appareils de nature à gêner le balayage ou à faire dévier l'écoulement des eaux de pluie.

Article 3. — Les propriétaires des garages qui emploient des planches devront les enlever dans la journée s'il pleut, pendant le balayage des rues et le soir à la fermeture de leurs magasins.

Article 4. — Les propriétaires de autos qui ont des planchers devant leur terrasse sont tenus de faire procéder au nettoyage des caniveaux au moins trois fois par semaine et devront retirer les planchers en cas de pluie.

Article 5. — M. l'Architecte de la Ville, M. le Commissaire de Police et M. le Commandant des Brigades de Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Bastia, le 8 avril 1926

P. le Maire,

Signé : H. de MONTERA

Vu : pour exécution immédiate

Ajaccio, le 17 avril 1926

P. le Préfet,

Le Secrétaire Général,

Signé : Marcel VALABREGUE

MAISONS Pour Tous

LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER

Édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours

Multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.

UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. Le Fascicule : 1 fr. 25.

HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

15, pl. St-Nicolas et 41 bis, b^d^ Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc...

LOCATION DE COFFRE-FORTS

Compartiments depuis 20 fr. par an

VIEUX JOURNAUX

TRÈS PROPRES POUR PLIAGE ET EMBALLAGE

S'adresser à la Papeterie du « PETIT BASTIAIS »

N° 104 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

XX

L'ORGUEIL DE JEAN MISÈRE ET LA VANITÉ DE JOSEPH BRISAILLE

— Je commence à comprendre, murmura Brisaille en se tournant avec résignation [illegible], que cela vaut mieux ainsi puisqu'il est impossible de faire autrement. Je serai désormais le plus respectueux et le plus soumis de tous les laquais. Tiens voilà, Jean Misère, je commence tout de suite.

Et Brisaille remit à sa place le fauteuil qu'il avait si malencontreusement attiré, et saisissant son chapeau à deux mains, il effectua la plus longue et la plus basse de toutes les révérences.

— De plus, continua-t-il, je m'engage à ne plus jamais prononcer ton vieux nom de Jean Misère, et de peur que la langue ne me fourche, je jure bien de n'articuler, dans l'enceinte de cet hôtel, d'autres mots que ceux-ci : Oui, monseigneur le chevalier !... non monseigneur le chevalier !... Je serai sûr aussi de ne trahir aucun secret, de n'entraver aucun projet et j'espère, si le ciel prend enfin pitié de moi en mettant un terme à toutes mes tribulations, ne plus voir, comme depuis huit jours, ma couche solitaire assiégée par d'affreux cauchemars !...

— Allons, voici une excellente résolution, dit Jean Misère, qui ne put s'empêcher de sourire des terreurs de Brisaille. Rassure-toi, nous ne courons aucun danger. Mes précautions sont prises. Tout est prévu. Je craignais seulement que ton attitude vis-à-vis de moi, ou quelques paroles imprudentes prononcées sans réflexion ne parussent étranges aux maîtres ou aux valets de cet hôtel. Attirer sur nous un soupçon, si léger fût-il, serait une faute redoutable et, si je l'ai pardonné comme je l'ai fait, c'était pour te signaler cet écueil et t'en inspirer une crainte salutaire. Maintenant, dis-moi ce que tu avais à me dire, je t'écoute.

— Je voulais d'abord vous demander, Monseigneur, dit Brisaille en faisant avec conscience l'apprentissage de ses nouvelles fonctions, quelques renseignements sur ma situation exacte dans cet hôtel de Kergael, où certes, je n'aurais jamais eu l'idée de m'aventurer tout seul ; mais je me déclare suffisamment éclairé sur ce premier point.

« En second lieu, je voulais vous supplier de ne pas prononcer mon nom de Brisaille, surtout devant monsieur le vicomte... celui qui vient tant et si bien de se moquer de moi...

— Henri de Kergael ?...

— Ah ! c'est le fils du fermier-général ; je suis enchanté de savoir ce-la !...

— Il me semble que tu prononces ces paroles avec un accent tragique que je ne te connaissais pas. As-tu donc eu déjà maille à partir avec ce fou de vicomte ? Quelques coups de canne, peut-être ?...

Brisaille se redressa avec un air de dignité superbe.

— Non, fit-il lentement. Une intrigue féminine. Nous avons été rivaux

— Ah ! bah !

— Et, comme mon nom a été mis en avant, continua Brisaille en enflant ses paroles, et que la circonstance était assez grave pour que le vicomte n'en souvînt longtemps, ce nom tout à coup prononcé devant lui pourrait être toute une révélation. Quant à reconnaître ma personne sous cette livrée disgracieuse, c'est tout à fait impossible, hélas ! car je ne suis plus du tout moi-même. Il n'y a donc de risque que pour mon nom de Brisaille. Supprimons-le et choisissons-en un autre.

— A ton aise... La chose n'est pas difficile.

— Mon petit nom de Joseph tout seul, vous conviendrait-il, monsieur le chevalier ?

— Parfaitement bien. Est-ce tout ce que tu as à me demander Joseph ?

— Pas encore, Monseigneur. Vous avez sans doute entendu parler de la disparition de mes deux pauvres amis, Jérôme Panuffe et Hilaire Chapenol. Eh bien ! depuis deux grands jours, entraîné par toutes ces aventures je n'ai pu m'enquérir de leur sort. Il est grand temps de s'occuper d'eux. Aussi, monsieur le chevalier, si ma présence n'était plus nécessaire en ces lieux, je courrais vite jusqu'à mon ancienne demeure... Peut-être sont-ils retrouvés s'ils étaient perdus ou ressuscités s'ils étaient morts ?...

— La nuit t'appartient tout entière. Est-ce tout ?

(A suivre)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, Éditeurs, à Paris.

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

SAMEDI 1er MAI 1926

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) Téléphone : GUTENBERG 74-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA

Téléphone : 0-03

Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Autres Départ. français et Colonies	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Etranger (Union Postale)	Le Port en sus		

Les abonnements partent des 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHEQUE BASTIA MUNICIPALE

LE BANDIT MORT

Toute personne raisonnable pense qu'un puissant motif d'ordre public doit l'incliner à se ranger parmi les adversaires déterminés du banditisme. Vous vous étonnez de ce que l'on ne puisse pas être adversaire du banditisme, ce fléau qui a fait couler tant de sang, causé d'irréparables malheurs, provoqué tant de ruines ? Or au sens de nombre de nos compatriotes, le banditisme est une sorte de système sentimental et traditionnel qui pour les uns s'excuse, pour les autres même se justifie. Oui, se justifie, et par la force du tempérament qui, ne l'oublions pas, est le produit direct du milieu, d'un milieu qu'il ne nous est pas donné, à nous tout seuls, de modifier.

A quoi servirait de pester contre le banditisme si on ne se l'explique pas ? Et si on se l'explique exactement, quelles pensées confuses, mêlées, contradictoires ne se font pas jour dans l'esprit !

Il ne s'agit pas de rééditer ici les formules d'assises sur la responsabilité de la Société dans les défectuosités d'une éducation ou d'une organisation menant au crime, à la justice rendue par soi-même et aux excès qui en résultent. Ce sont là clichés courants et de faible valeur. Les médecins eux-mêmes ne font découler l'irresponsabilité pénale que des lésions physiques les plus probantes.

Mais dans le cas d'un bandit corse de l'ordre moyen, celui situé entre le bandit crapuleux et le bandit d'honneur le moins contestable — tous les types sont compris dans la gamme du banditisme — il y a quelque chose de plus sérieux : il y a précisément le milieu dont l'influence est souveraine parce qu'il est resté presque intact depuis des siècles, parce que ses réalités physiques sont encore si puissantes qu'elles contrebattent dangereusement les résultats de la réaction éducative. C'est très fréquemment que les phases de cette lutte s'observent chez ceux qui, soit à cause de leurs séjours prolongés sur le continent, soit même à cause de leur éducation continentale, devraient plus facilement échapper à l'emprise du milieu. Or, les circonstances aidant, ils s'y livrent souvent au bout d'une faible défense. Des causes pénibles et récentes n'ont-elles pas été évoquées dans cet ordre, devant les assises de la Corse ? Mérimée, observateur d'un génial perspicacité, n'a-t-il pas représenté un drame intérieur de la sorte avec son personnage, mille fois vécu, d'Orso della Rebbia ?

Conservé dans ses éléments originaux, comme c'est le cas en Corse, le milieu est tout puissant, et il faut une qualité d'âme peu commune pour y résister. Voilà, de tout temps, des hommes que leur situation sociale et leur éducation soignée mettent apparemment à l'abri du crime de droit commun et qui pourtant y tombent à l'occasion, sans y être cependant poussés par l'égoïsme ou l'esprit de lucre. Quelle leçon et pour ceux qui seraient y penser et pour ceux qui ont une responsabilité dans l'état économique du pays...

Lutter contre cette tendance, c'est possible, et on le fait, sans doute, en éclairant les esprits, et les instruisant. Mais, imparfaitement. Lorsqu'un individu est isolé dans la tribu nécessairement son moi s'exacerbe et se traduit en réflexes extrêmes, tout en grandeur ou en faiblesses, en courage éclatant appliqué aux pires aberrations. Dans le bandit moyen qui résume, sous ses différents aspects, le banditisme corse de toutes les époques, on retrouve ces élans nobles et légitimes contrastes. C'est l'image même de la nature, et si accusée, du pays. En vérité, n'y pouvons-nous ?

Nous comprenons, malgré tout, la nécessité de lutter contre quelque chose qui fait partie de nous-mêmes, contre une force puisée dans la nature dont nous participons, contre notre propre atavisme, au sens littéral, médical du mot, car toutes les ascendances insulaires, toutes, de près ou de loin, confinent le germe fatal d'où naît la révolte et le bandit. Nous luttons, cependant, par la raison qui nous fait tolérer une sentence injuste en admettant le motif supérieur d'ordre public. Périsse un innocent, un irresponsable, une victime plutôt que l'ordre public qui sauve tant d'innocents, abrite tant d'irresponsables épargne tant de victimes que le banditisme, même pur dans ses origines même justifiée dans son essence, sacrifie dans ses suites.

Qu'on le condamne, au propre et au figuré, sans rémission, nous sommes les premiers à y souscrire. Qu'on le méprise, comme l'on ferait d'une vilaine bête sur laquelle on se croirait tous les droits (et nous en parlons parce que c'est sûrement dans la pensée de quelques-uns) ce serait faire preuve d'incompréhension et d'hypocrisie. Toutes les pudeurs, comme celle de notre misère, dont procède le bandit, ont droit au respect.

ARISTARQUE.

CHEZ LES CORSES DE PARIS

A L'UNION DES COMBATTANTS ET MUTILES CORSES

L'Assemblée générale de l'Union des Combattants et Mutilés Corses a eu lieu le dimanche 17 avril courant. Le nouveau bureau a été élu à l'unanimité.

Président d'Honneur : Général Grossetti.

Président : M. Albertini Paul-Louis, chef de service commercial C.P.D.E.

Vice-Présidents : Amiral Pugliesi-Conti, Général Colonna de Giovellina, Vitali, chef de bureau à la Préfecture de la Seine ; Mengolini, Bibliothécaire principal au Ministère des Finances.

Secrétaire général : Renucci, Inspecteur d'enregistrement.

Trésorier : Olivesi, comptable.

Archiviste : Renucci, C.P.D.E.

Porte-drapeau : Denari, Aviation.

Membres du Conseil d'Administration : Colonel Peraldi, Colonel Ancelotti, Lorenzi de Bradi, Homme de Lettres ; Commandant Gabrielli, Commandant Natalini, Docteur Grimaldi, Docteur Bianchi, Docteur Lanfranchi, Docteur Thiers, Ettori, Avocat ; Giafferri, Avocat ; Paul Pentani, Journaliste ; Pinelli, Commissaire de la Marine ; Pierre Dominique, Homme de Lettres ; Giorgi, Rédacteur au Temps ; Giordani, Ingénieur ; Morelli, Secrétaire général de la Société cotonnière et filature du Nord ; Constantini, Contrôleur des contributions directes ; Poggi, Banque de France ; Gaffory, Chef de Service C.P.D.E. ; Santoni, Ingénieur aux Chemins de fer de l'Etat ; Colombani, Commis principal à la Préfecture de la Seine ; Negroni, Assureur au Conseil ; Vincenti, Banque de France ; Poli, Banque de France ; Cristiani Pierre, Ministère des Colonies ; Cristini, Préfecture de la Seine ; Salvadori, Rédacteur au [illegible] ; Santelli, Étudiant en droit.

Président de la Commission des fêtes : Paoli Constantini.

Président de la Commission de Contrôle : Commandant Gabrielli.

Maître Ettori est chargé du contentieux et le Docteur Rinieri, du Secours médical.

Après les remerciements du Président et le rapport moral du Secrétaire général qui constate la marche toujours ascendante de l'Association qui groupe actuellement plus de mille adhérents à Paris, et 10 sections en Corse et en province, la Commission des Fêtes décida de donner deux fêtes dans le courant 1926 et 1927, la première, le 8 décembre, Mairie du Xme, et la deuxième le 7 avril au Palais d'Orsay.

Après l'Assemblée générale, notre camarade, Maître Ettori, fit une conférence très applaudie sur les fluctuations du Change et le coût de la vie.

L'Eglise et la Mode

J'ignore si la semonce papale, relative à l'indécence des « garçonnes » du monde entier, a donné les fruits que le Saint-Père en attendait, mais je constate que les dames et damoiselles de France n'ont tenu aucun compte des admonestations du Souverain Pontife. A preuve que Mgr Marty évêque de Montauban, vient d'intimer à ses curés l'ordre de refuser les secours de la religion, aussi bien chez les pauvres que chez les riches, à toute contrevenante au programme que voici : « Les femmes et les jeunes filles chrétiennes ne doivent se montrer, en n'importe quel lieu, qu'en robe montante, fermée, avec manches prolongées jusqu'aux poignets descendant comme longueur bien au-dessous du genou, tout près des pieds. Les bras nus ou garnis d'étoffes à jour ou transparentes, ne pourront être tolérés. »

Les couturiers ont dû hausser les épaules, avec un sourire sardonique à la lecture de cet ukase, et leurs pieuses clientes, prises entre deux feux, se sont précipitées dans celui de l'enfer les yeux fermés.

Il ne faut pas demander à l'humaine nature plus qu'elle ne peut donner. Les as de l'éloquence religieuse n'ont pas obtenu de leurs pénitentes la moindre concession sur le dévergondage des modes actuelles. Nous allons de plus en plus, à la nudité féminine des premiers âges, accentuée par l'hypocrisie des plus illusoires vêtements, tissés par d'impudiques araignées.

Tout compte fait, la mode régnante a son charme pervers, mais un charme incontestable, lorsqu'elle s'applique à des formes juvéniles. Elle devient répugnante et ridicule, lorsqu'elle est strictement observée par des commères mafflues, bondinées podagres et variqueuses. Je n'ai jamais tant ri que l'autre jour, à la terrasse d'un café du boulevard. Une dame, quinquagénaire pour le moins passa devant moi, escortée de ses trois jeunes filles. La vieille folle avait adopté le même costume que sa progéniture. Les tripes et le postérieur comprimés à outrance, le visage plâtré et congestionné, les cheveux grisonnants taillés court, le mollet rebondi à l'excès sur des chevilles d'éléphant, le soulier valloné par des oignons irréductibles, la démente dardait des regards aguicheurs vers les coquebins qui la croisaient. Elle se croyait de beaucoup plus appétissante que ses jeunes filles, graciles et modestes, dont l'œil énigmatique effleurait le passant, sans insistance. Quel théâtre que la rue !

En somme, l'autorité ecclésiastique y perdra son latin. Les plus vertueuses paroissiennes de Paris et de province préféreront l'obéissance aux rescrits du couturier et du coiffeur aux châtiments aléatoires d'un enfer problématique. Les prédicateurs ont beau fulminer, avec fougue et talent au nom du Rédempteur né dans une étable, la folie du luxe et de la richesse, apparente ou réelle, emporte les femmes vers tous les excès d'un obscénité somptuaire. La chaire sacrée se heurte en vain à la chair de poule...

Charles CHIARISOLO

AVIS A NOS ABONNES

Nous informons nos abonnés qu'il ne sera tenu compte des demandes de changement d'adresse que si elles sont accompagnées de la somme de 0 fr. 75 en timbres.

Romanetti le Roi du Maquis

Un bandit chevaleresque

On peut se placer à bien des points de vue pour juger un bandit. On peut estimer d'abord que tout homme qui vit en lutte ouverte avec la société constitue un danger permanent et un exemple pernicieux, et qu'il faut l'abattre. C'est un point de vue.

On peut aussi voir en lui un artiste, un dilettante, préférant la liberté à toutes les lois que les hommes ont pu créer pour leur sauvegarde.

On peut, se plaçant à ce point de vue admirer son énergie, son sang-froid, son intelligence, son adresse toutes les qualités, en un mot, qui font un chef.

... Mais je m'aperçois que je dis : bandit. Il faut s'expliquer. Je parle des bandits corses. Le mot change alors sensiblement de sens. Un bandit n'est plus un être vil, mais un homme qu'une « vendetta » a envoyé dans le maquis.

Tel fut Romanetti.

Il était boucher. Un jour, sur la place de son village, à la veille d'une grande fête, débitant de la viande, il s'aperçut tout à coup qu'il ne pouvait pas contenter tous ses clients. Que faire ? Vite, il court chez un voisin ramène un bœuf, l'abat, le vend. Avait-il payé ? L'autre est allé se plaindre. Devant la gendarmerie, il crie et gesticule : Au voleur ! Au voleur !

En Corse, on n'aime pas beaucoup les gendarmes. Romanetti, lorsqu'il les vit, s'enfuit dans le maquis. Le lendemain, il envoya un ami chez son voisin :

« Je te paie ton bœuf, lui disait-il, je te donne en outre une indemnité de 100 francs, mais, de grâce, ne mets pas la maréchaussée entre nous. »

L'autre promit. Il fixa un rendez-vous. On se réconcilierait. Romanetti y alla : il trouva les gendarmes. Il avait pris, heureusement, ses précautions, connaissant son bonhomme. Il ne fut pas pris. Mais, à son peu loyal concurrent, il envoya le message suivant : « Tu n'entendras pas la balle qui te frappera. »

Quelques jours après, l'homme, en effet, était tué alors qu'il cheminait entre deux amis dévoués. Ses compagnons n'avaient pas été touchés.

Depuis dix-huit ans, Romanetti tenait le maquis. On a tout fait pour le prendre. On avait doublé les brigades de gendarmerie, on surveillait ses amis, on occupait sa maison. Mais les embuscades avaient été éventées les pièges déjoués et, à chaque fois, le bandit avait gagné un peu plus de popularité.

Sa renommée, maintenant, était immense. Des touristes venaient le visiter, des parlementaires, des écrivains, des journalistes, des grands-ducs autrichiens et des princesses tchécoslovaques.

On a beaucoup écrit sur lui. Les journaux, les revues, le cinéma même ont relaté ses exploits, l'ont dépeint, ont décrit son repaire, son entourage, ses gardes, ses amis, ses chiens. Il n'y a pas deux récits qui soient identiques. Certes, on raconte sur lui bien des anecdotes, on rapporte bien des faits, bien des mots.

Quelle est la part de la vérité et celle de la légende ?

Quoi qu'il en soit, l'homme n'était pas ordinaire.

Petit, le menton proéminent, les yeux vifs et intelligents sous la moustache grise une bouche sensuelle : tel était Romanetti. Il donnait une impression de solidité, de force et surtout d'autorité, assurent tous ceux qui l'ont approché. Il vivait dans le maquis, entouré d'une garde nombreuse et dévouée jusqu'à la mort : « De braves garçons, disait-il, en présentant ses compagnons, ils tuent l'homme et puis ils le pleurent. »

Il avait réalisé une fortune importante pendant la guerre, en faisant de l'élevage. Il était riche, mais large, généreux, bon. Par nature, d'abord, par nécessité ensuite. Lorsqu'on tient le maquis, lorsque chaque jour on doit se cacher des gendarmes, les dépister il est bon d'avoir beaucoup d'amis.

Depuis quelques années, il était devenu un peu théâtral. Il recevait beaucoup de monde. Ses compatriotes du continent, ses amis, lui amenaient beaucoup de curieux. Il soignait alors le décor où il les recevait, il préparait son entrée.

— Poste un, rien à signaler, venait dire un de ses hommes.

— Bon !

— Secteur deux, tout est calme.

— Bon ! bon !

Il mangeait, buvait, chantait ; hôte courtois, gai, disert. Mais qu'un chien dehors grognât, qu'une sentinelle vînt lui faire part de quelque chose d'anormal, alors, brusquement, l'homme se dressait, simple, froid, son fusil sans bretelle à la main. Il ne posait plus. Avec calme et sang-froid il décidait de la conduite à tenir, prenait congé, s'excusant poliment et avec simplicité. « Dans la vie, expliquait-il on ne fait pas toujours ce que l'on veut. »

Combien de gens a-t-il tués ? On ne sait. A coup sûr très peu nombre. Mais il a tué des gendarmes, ce fut toujours à son corps défendant.

Il faisait tout pour les épargner. Cependant, on le traquait sans cesse, on le filait, on le surveillait. « Quelque soit ma répugnance à tuer, disait-il, j'aime mieux ma liberté et ma vie à la vie d'autrui. » Et il ne transigeait pas. Il fuyait, se cachait, mais lorsque le danger devenait pressant, il n'hésitait plus : il visait juste, sa main ne tremblait pas. Il ne tira jamais deux fois sur le même homme.

Son influence politique était très grande. Il avait beaucoup d'amis, d'obligés et de clients.

On raconte que dans un petit village des environs d'Ajaccio, un candidat aux élections municipales avait fait suivre son nom sur l'affiche de « candidat de Romanetti ». Il n'est pas assuré que le fait soit exact, et il ne l'est peut-être pas, mais il est vraisemblable.

A plusieurs reprises, d'ailleurs, le Roi du Maquis est intervenu dans les luttes politiques.

Ses interventions provoquèrent même, au Palais-Bourbon, un grand débat : « La Corse, s'écria un sénateur, n'est pas administrée par un préfet mais par un bandit. » C'était à coup sûr beaucoup dire, mais il est vrai que Romanetti a pu parfois changer le sort d'une élection, même législative, même sénatoriale.

Un gendarme l'a tué. Au matin, alors qu'il cheminait lentement à cheval, entre les bruyères et les lentisques, une balle a mis fin à sa longue carrière de bandit chevaleresque.

LES DETTES INTERALLIEES

En attendant que M. Raoul Péret, ministre des Finances, se rende à Londres, notre ambassadeur, M. de Fleuriau (à droite) continue ses pourparlers officieux avec le chancelier de l'Echiquier, M. Winston Churchill (à gauche), pour aboutir à un terrain d'entente sur le règlement de nos dettes.

Cliché « Očlim » - Paris »